This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

CP 44.30

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

JOHN HARVEY TREAT

OF LAWRENCE, MASS.

(Class of 1862)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ETUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

PUBLIÉES PAR DES RELIGIEUX

DE

L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

REVUE MENSUELLE

Paraissant le 15 de chaque mois

TOME III. — JANVIER-JUIN 1900

PARIS

ŒUVRE DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

5, RUE DE LA SANTÉ, 5

1900

Digitized by Google

CP 44.30

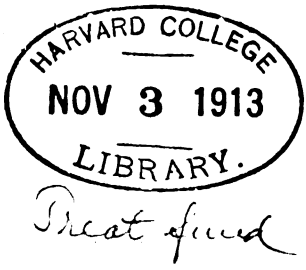

Treat fund

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

LE TIERS-ORDRE ET LES ŒUVRES

A PROPOS

DU CONGRÈS FRANCISCAIN DE TOULOUSE

I. — *Nécessité des œuvres.*

Nos tertiaires doivent être des hommes d'œuvres. Ils ne peuvent pas songer uniquement à leur sanctification personnelle. Leur bienheureux fondateur portait plus loin ses vues, lorsqu'il instituait dans l'Église cette milice nouvelle, qu'on nomme le Tiers-Ordre. Partout autour de lui une société agitée et troublée, des maux nombreux et amers, des plaies hideuses et saignantes. Cet état frappait son cœur et le remplissait d'une compassion profonde, d'un désir ardent d'apporter remède à ces maux. Ce fut un des motifs qui lui suggérèrent l'institution de son troisième ordre.

Un tertiaire qui négligerait les œuvres, les dédaignerait, en nierait la nécessité, ou qui en combattrait le développement, manquerait à sa vocation ; il méconnaîtrait le but que son bienheureux Père se proposait et l'esprit dont il voulait que ses fils fussent animés. Les œuvres, les œuvres religieuses, sociales, économiques, industrielles, toutes les œuvres en un mot qui ont pour but le soulagement, l'amélioration des hommes, forment une branche de la vocation de nos tertiaires, une portion du champ que leurs sueurs doivent féconder. Nos tertiaires doivent être partout les initiateurs, les soutiens du mouvement qui porte les chrétiens fervents à s'occuper des besoins de leurs frères, de leurs misères, à les soulager puisqu'on ne peut songer à les détruire, à en diminuer le nombre et l'acuité. Aux œuvres donc, nos chers et bien-aimés Tertiaires ! Aux œuvres votre cœur, votre activité, votre dévouement !

Digitized by Google

CP 44.30

HARVARD COLLEGE
NOV 3 1913
LIBRARY.
Treat fund

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

LE TIERS-ORDRE ET LES ŒUVRES

A PROPOS

DU CONGRÈS FRANCISCAIN DE TOULOUSE

I. — *Nécessité des œuvres.*

Nos tertiaires doivent être des hommes d'œuvres. Ils ne peuvent pas songer uniquement à leur sanctification personnelle. Leur bienheureux fondateur portait plus loin ses vues, lorsqu'il instituait dans l'Église cette milice nouvelle, qu'on nomme le Tiers-Ordre. Partout autour de lui une société agitée et troublée, des maux nombreux et amers, des plaies hideuses et saignantes. Cet état frappait son cœur et le remplissait d'une compassion profonde, d'un désir ardent d'apporter remède à ces maux. Ce fut un des motifs qui lui suggérèrent l'institution de son troisième ordre.

Un tertiaire qui négligerait les œuvres, les dédaignerait, en nierait la nécessité, ou qui en combattrait le développement, manquerait à sa vocation ; il méconnaîtrait le but que son bienheureux Père se proposait et l'esprit dont il voulait que ses fils fussent animés. Les œuvres, les œuvres religieuses, sociales, économiques, industrielles, toutes les œuvres en un mot qui ont pour but le soulagement, l'amélioration des hommes, forment une branche de la vocation de nos tertiaires, une portion du champ que leurs sueurs doivent féconder. Nos tertiaires doivent être partout les initiateurs, les soutiens du mouvement qui porte les chrétiens fervents à s'occuper des besoins de leurs frères, de leurs misères, à les soulager puisqu'on ne peut songer à les détruire, à en diminuer le nombre et l'acuité. Aux œuvres donc, nos chers et bien-aimés Tertiaires ! Aux œuvres votre cœur, votre activité, votre dévouement !

Digitized by Google

Nous avions déjà entendu plus d'une fois ce cri ; nous en avions été frappé mais nous devons l'avouer, pour expliquer ces lignes, il n'avait pas aussi fortement arrêté notre attention qu'il l'a fait ces jours derniers : il n'avait pas suscité d'une manière aussi vive et aussi précise nos réflexions. Sur l'invitation de nos supérieurs, nous assistions au congrès franciscain tenu à Toulouse les 17, 18 et 19 du mois d'août dernier (1). Nous écoutions attentivement les discussions, disons-le, toujours pleines de charité et d'aménité auxquelles prenaient part les membres du congrès. Nous recueillions les explications qu'on nous donnait sur les œuvres diverses dont nos fraternités s'occupent, les faits édifiants qu'on nous racontait. Nous nous mêlions dans l'intervalle des réunions et des assemblées générales aux conversations de nos Pères et de nos Frères. Nous étions saisi, et, ajoutons-le, heureux. C'est bien ainsi que nous concevions un congrès franciscain.

Les réflexions surgissaient en même temps dans notre esprit. Le cri que nous avions souvent entendu : les œuvres ! les œuvres ! frappait de nouveau nos oreilles et cette fois nous nous sentions forcé de nous demander : Ce cri est-il légitime ? Est-il juste et fondé ? Des réponses diverses que nous nous donnions à nous-même, deux se sont assises dans notre esprit et ont conquis son adhésion, ferme et sincère. On nous a prié de les communiquer aux lecteurs des *Etudes*. Nous cédons à ce désir.

Donc, le lundi 21 août, le congrès terminé, nous disions non sans émotion, adieu à nos Pères et à nos Frères. Nous quittions Toulouse, Toulouse la sainte, Toulouse la métropole littéraire du midi, la ville du parler sonore et chantant, du geste expressif et multiplié, Toulouse si empressée et si fière de montrer aux étrangers son Capitole et sa salle des Illustres — et en réalité Marseille elle-même ne peut montrer un Capitole — si fière surtout et avec raison d'offrir aux chretiens sa basilique superbe de Saint-Sernin, Saint-Sernin et ses merveilleuses voûtes romano-byzantines et son trésor incomparable de reliques !

(1) Août 1899.

Digitized by Google

Nous quittions le congrès, avec cette triple conviction, d'abord que nous devons attacher à nos fraternités, surtout à nos fraternités d'hommes, des œuvres ; que la pratique des œuvres est nécessaire au Tiers-Ordre, à son extension et à sa prospérité ; en second lieu que cette pratique des œuvres doit être ordonnée, conforme aux principes de la saine théologie et du véritable ascétisme ; en troisième lieu enfin que la pratique des œuvres sociales s'impose de plus en plus de nos jours.

Le Tertiaire qui lit et médite le saint Evangile, et parcourt les annales de sa famille, qui, pour s'imprégner de l'esprit dont il doit vivre, recueille pieusement les exemples de ses ancêtres ne tarde pas à reconnaître qu'il doit aimer les œuvres de charité et de miséricorde, vaquer assidûment à leur exercice, et leur témoigner un dévouement infatigable.

Venez, dira Notre-Seigneur aux élus, le jour où assis sur le siège de sa majesté, il rassemblera devant lui pour les juger toutes les nations de la terre, *venez, vous les bien-aimés de mon Père*, vous enfants de dilection et d'élection éternelle, *venez prendre possession du royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde*. Et la raison de cette invitation si douce, de ce *venez* qui remplira l'âme de l'élu d'une émotion à la fois si vive et si tendre ? *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, sans abri, et vous m'avez recueilli ; j'étais nu, et vous m'avez revêtu ; j'étais pauvre, et vous m'avez visité, j'étais en prison et vous êtes venus à moi.*

Retirez-vous, dira-t-il ensuite aux réprouvés, *allez, vous les maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges*. Et la raison de cet éloignement et de cette réprobation ? *J'ai eu faim: et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais étranger voyageur, et vous ne m'avez pas recueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas vêtu ; j'étais malade, j'étais prisonnier, et vous ne m'avez pas visité* (1).

(1) Saint Math. 25, 35 et suiv. — « Alors le roi dira à ceux qui sont à la droite : *Venez :* aux autres : *Allez ;* à ceux-ci : *Venez :* vous êtes déjà avec les justes : venez avec moi : venez à mon trône sur lequel vous serez assis avec moi car je l'ai promis.

O paroles qu'on ne peut assez méditer : Venez, allez ! Taisons-nous : tais-toi, mo

Digitized by Google

On ne saurait enseigner plus solennellement la nécessité des œuvres de miséricorde, le devoir qu'il y a pour un chrétien de vaquer assidûment à la pratique de ces œuvres. De l'accomplissement de ce devoir dépend ce qui nous est le plus nécessaire et le plus cher, notre salut, la possession éternelle du royaume que Dieu nous a préparé. Chose même surprenante et digne de remarque ! Notre-Seigneur n'en appellera dans cette sentence suprême qu'aux œuvres corporelles.

Nous le savons. Les élus ne doivent pas à la seule pratique des œuvres de miséricorde corporelle la récompense éternelle dont ils jouissent. Ils ont dû pour obtenir cette magnifique récompense pratiquer des œuvres plus hautes et plus parfaites. Nous le savons aussi : On trouvera dans le ciel des élus qui n'auront point exercé ces œuvres, ou qui ne les auront exercées que faiblement, d'une manière intermittente. Ils n'en avaient pas le temps, pressés qu'ils étaient par les nécessités de la vie, ou surchargés qu'ils étaient de travaux rudes et pénibles. Leur condition, leur pauvreté les absorbait, et ne leur permettait pas de s'arracher à eux-mêmes, et de jeter un regard sur la misère de leurs frères (1).

« Pourquoi Notre-Seigneur dans l'arrêt qu'il porte sur les bons et les méchants, ne paraît-il tenir compte que de la pratique ou de l'omission des œuvres de charité ?

« 1° La réponse la plus simple est que Notre-Seigneur ne donne ici qu'un specimen, un tableau partiel du jugement général, *omnium gentium*. Ne pouvant faire connaître l'arrêt

langue : tes expressions sont trop faibles ; mon âme, pèse ces mots qui comprennent tout le bonheur et le malheur ; et toute l'idée de l'un et de l'autre : *Venez : Allez :* Venez à moi où est tout le bien. Allez loin de moi où est tout le mal. » — Bossuet, méditations sur l'Evangile, 93e jour.

(1) Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les raisons qui ont porté Notre-Seigneur à ne donner pour motif de la sentence qu'il prononcera que la pratique ou l'omission des œuvres de miséricorde corporelle « Cum inter virtutes, dit notre Père Bernardin de Picquigny, emineat misericordia, hinc illam principem ipsorum beatitatis causam, non exclusis quidem cœterarum virtutum meritis, assignat... Hæc externa opera profert in mercedis causam, utpote omnibus nota et obvia, maxime facilia, et a quibus nemo, saltem quoad internum animi affectum, abstinere potest nec debet, multo minus se excusare, ut inde pateat et quam facilis fuerit regni cœlestis consecutio, et quanto opera excellentiora sit præmio remuneraturus (Bernardinus a Piconio : *Triplex expositio in Evang. Sancti Mathæi).*

Digitized by Google

qu'il portera sur chaque homme en particulier, il dit celui qu'il prononcera sur le plus grand nombre, et il profite de cette occasion pour faire sentir l'importance et le mérite de la charité fraternelle, de cette vertu qui sera le caractère des vrais chrétiens, et qu'on aura bientôt à exercer d'une manière héroïque envers les confesseurs et les martyrs... (1) »

Nous savons ces choses. Nous n'en concluons pas moins qu'après les paroles si formelles de Notre-Seigneur, aucun chrétien ne peut méconnaître l'importance des œuvres de miséricorde. Elles sont le naturel épanouissement de la charité, une des fleurs qui poussent d'elles-mêmes et spontanément sur sa tige divine, le signe de sa présence dans l'âme. Là où vit et brûle cette flamme céleste, les œuvres naissent immédiatement et abondamment; elles s'étendent elles se développent en une floraison que rien n'arrête, dont rien ne tarit ou ne diminue la sève. Un cœur que la charité possède ne pourra jamais contempler avec froideur les souffrances spirituelles et corporelles de son prochain. Il ne lui sera jamais possible de demeurer inactif en face de ces misères, de ne pas multiplier les efforts, de ne pas sentir ce mouvement à la fois doux et fort qui nous porte à nous oublier et à nous donner à nos frères. Sa charité dépassera plutôt les limites que la prudence lui avait fixées; qui ne sait que l'amour ne connaît pas de mesure ?

Il n'est pas un de nos Frères qui ne souscrive aux paroles que nous venons d'écrire. La foi ne nous montre-t-elle pas Notre-Seigneur dans le pauvre comme dans un miroir ? (2). Ne nous enseigne-t-elle pas que le même mouvement porte l'âme juste vers Dieu et vers le prochain et que de la même flamme dont elle brûle pour Dieu, la charité, cette création ineffable du Saint-Esprit, brûle pour le prochain? Dès lors comment un cœur, où règne la charité, ne sentirait-il pas très vivement les misères spirituelles et corporelles de son frère, et ne chercherait-il pas ardemment à les guérir, au moins à les soulager ?

(1) Vigouroux, *Manuel biblique*, n° 313.

(2) « Etenim in paupere tanquam in speculo Christus nobis objicitur. » *Opera S. Francisci.*

Digitized by Google

Un Tertiaire ne peut donc pas en douter ; les œuvres l'attendent ; elles le réclament ; elles lui demandent son concours actif et dévoué. Une impossibilité physique ou morale, un appel à une vie plus contemplative, plus séparée du monde, peuvent seuls l'excuser. Qu'il ne dise pas qu'il n'est point capable de participer à ces œuvres, qu'il doit d'abord songer à son salut et à sa perfection, que les exercices de piété l'absorbent, qu'il ne voit pas du reste l'obligation de vaquer à ces œuvres, que leur création et leur conservation sont réservées aux natures actives, ardentes, avides de mouvement et impatientes du repos.

Nous lui répondons. La manière de venir en aide à ses frères et de participer aux œuvres, est on ne peut plus variée : prière, conseils, instruction, pénitences, aumône, etc. Il est rare qu'un chrétien ne puisse trouver dans ces modes divers un mode qui convienne à son tempérament, à son état, à sa position sociale.

Nous lui rappelons ces paroles de l'Apôtre bien aimé : *Si quelqu'un possède les biens de ce monde, et qu'il ferme son cœur et ses entrailles à son frère qu'il voit en proie à la nécessité, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ?* (1). Saint Jean ne parle là que de la misère corporelle. Mais le sens chrétien nous dit que nous devons étendre ce reproche à toutes les autres misères dont nos frères souffrent.

Nous lui rappelons ces paroles de l'apôtre saint Jacques : *Si un de vos frères ou une de vos sœurs n'a pas de quoi se vêtir, et manque de la nourriture qui lui est chaque jour nécessaire, et que quelqu'un d'entre vous lui dise : allez en paix, je vous souhaite de vous réchauffer et de quoi vous rassasier, et ne lui donne pas de quoi satisfaire aux nécessités de son corps, à quoi leur serviront ces paroles ?* Vous n'aurez en agissant ainsi qu'une foi morte et entièrement inutile (2).

(1) Qui habuerit substantiam hujus mundi et viderit fratrem suum necessitatem habere, et clauserit viscera sua ab eo, quomodo charitas Dei manet in eo ?

(2) Si autem frater et soror nudi sint et indigeant victu quotidiano, dicat autem aliquis ex vobis illis : Ite in pace, calefacimini et saturamini ; non dederitis autem eis quæ necessaria sunt corpori, quid proderit ? Sic et fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa. — Jac. 2, 15-17.

Digitized by Google

Nous lui disons encore : Qu'il interroge ses ancêtres, qu'il parcoure les annales de son ordre, qu'il lise la vie des saints et des saintes que cet ordre a enfantés, il verra de quelle ardente flamme de charité pour Dieu et pour leurs frères ces hommes et ces femmes ont brûlé, quel zèle, quelle activité ils n'ont pas cessé de déployer pour trouver des remèdes aux maux divers dont leurs frères souffraient, de quel dévouement, de quel esprit de sacrifice et d'oubli d'eux-mêmes ils ont toujours été animés !

C'est une tradition de leur ordre que le dévoûment aux œuvres, que cette soif insatiable de se donner, de s'immoler au service de notre prochain pauvre, malade ou souffrant. C'est une portion, non la moins belle et la moins précieuse, de l'héritage que leurs ancêtres leur ont laissé, un des joyaux, et non le moins brillant, de l'écrin qu'ils ont rempli. Chrétiens parfaits, chrétiens au moins très désireux de le devenir, remplis d'un abondant esprit évangélique, le cœur enflammé d'un amour ardent pour Notre-Seigneur, le regard constamment fixé sur ce divin Sauveur que l'Écriture compare à un lépreux, nos tertiaires n'ont cessé de courir vers les misères corporelles, morales et sociales, qui dévoraient les hommes de leur temps. On ne peut lire une page dans la vie des saints, des bienheureux et des personnages éminents en vertus qui ont illustré le Tiers-Ordre, sans y rencontrer les mots de pauvres, de lépreux, de pestiférés, d'hospices, d'asiles, etc. On ne peut faire un pas dans cette carrière admirable et féconde qu'ils ont parcourue, sans y rencontrer un acte souvent héroïque de charité et de miséricorde.

Luchesius et Bonadonna, les deux premiers tertiaires, édifiaient leurs concitoyens par leur amour des pauvres, et leur empressement à les soulager et à les servir.

Sa sollicitude pour les pauvres et les malades était si grande, lisons-nous dans l'office du Bienheureux Luchesius, qu'il leur apportait toujours secours aux champs, sur les chemins et dans les hôpitaux et qu'il les gagnait par de salutaires avertissements. Il poussa cet amour jusqu'à étudier la médecine pour venir en aide aux habitants d'une région insalubre.

Digitized by Google

Comment ne pas être ému en lisant la vie de notre bon roi saint Louis, patron de nos frères, de la chère sainte Elisabeth de Hongrie patronne de nos sœurs Tertiaires, de sainte Elisabeth de Portugal, en voyant leur amour pour les pauvres, leur zèle à fonder des hôpitaux, des asiles où ils fussent recueillis et soignés ?

Nous serions biens long si nous voulions, en suivant le Palmier séraphique et les divers Légendaires de l'Ordre, énumérer les maisons, les œuvres de miséricorde que les Tertiaires ont établies, auxquelles ils ont prêté leur concours, ou qu'ils ont aidées et soutenues. De très bons esprits leur donnent une large part dans la fondation de ces corporations, dont le Pape a regretté la disparition dans son encyclique *Rerum Novarum*. On sait qu'on doit à l'ordre Franciscain l'institution des monts de Piété.

Le mouvement si vif qui portait dans les siècles passés les tertiaires vers les œuvres charitables et miséricordieuses, n'a rien perdu de sa force. Qu'on lise l'ouvrage du P. Norbert, frère mineur, sur les Congrégations de Tertiaires régulières. On verra la quantité d'œuvres auxquelles le Tiers-Ordre vient en aide.

Mais arrêtons-nous. En voilà assez pour montrer à nos Frères que le dévouement aux œuvres est une des traditions les plus chères de leur ordre, un des legs qu'ils ont reçu de leurs pères, et qu'ils doivent à leur tour transmettre à leurs successeurs. Aussi n'hésitons nous pas à dire, avec les membres du congrès franciscain de Fribourg en Suisse, que « le Tiers-Ordre doit s'avancer résolument sur le terrain des œuvres. »

Il le doit d'autant plus que la pratique des œuvres est nécessaire à son extension et à sa prospérité. C'est notre conviction. Une fraternité, qui n'exercera point d'œuvres, n'attirera pas ou n'attirera que faiblement. Nous ajoutons pour qu'on ne nous accuse pas d'exagérer : Une fraternité dans laquelle existerait un très profond et très sérieux esprit de piété, qui ne renfermerait dans son sein que des personnes irréprochables et de tous points édifiantes, pourrait peut-être attirer. La grande édification qu'elle donnerait, l'abondant parfum qu'elle répandrait, ne manquerait pas sans doute de

Digitized by Google

frapper les personnes pieuses et de les entraîner. Mais on nous l'accordera : ce ne sera pas là le cas ordinaire de nos congrégations.

Or une congrégation à laquelle aucune œuvre n'est attachée, manque de vie. On ne sent pas, on ne voit pas le sang circuler dans ses veines. Elle est morte. Si j'osais me servir de ce mot, je dirais : elle sent le cadavre. Mais un cadavre n'attire pas. Comment aller à une œuvre dans laquelle on ne sent aucun mouvement ? A une œuvre dans laquelle on ne trouve aucun aliment à cette activité qu'un si grand nombre d'hommes veulent utiliser, à ce besoin de se dépenser et de se dévouer que la charité répand dans les cœurs ?

Une réunion chaque mois, une instruction, hélas ! quelquefois bien terne, douze *Pater* et douze *Ave*, ne suffisent pas pour alimenter une fraternité, pour lui donner le mouvement et la vie. Nous ne sommes pas le seul à l'avoir remarqué. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé, dans nos conversations avec nos pères, dans nos échanges d'impressions et de vues, d'entendre l'expression de cette pensée ! On déplorait avec nous cette absence d'œuvres, et par suite ce manque de vie, cette mort.

Ce besoin d'œuvres devient plus urgent, si on veut attirer au Tiers-Ordre de jeunes recrues, si on ne veut pas que nos fraternités ne soient, ou du moins ne paraissent qu'un hôpital pieux, destiné aux invalides et aux éclopés de la vie. La jeunesse veut agir ; elle en a besoin. Donnez-lui le moyen de contenter son activité, si vous voulez qu'elle vienne à vous.

Nous concluons cette première partie de notre travail. Nos fraternités doivent avoir leurs œuvres. C'est un moyen de recrutement et un élément de prospérité dont elles ne peuvent se passer. C'est l'épanouissement naturel de la charité qui doit animer leurs membres. Des œuvres donc ! Des œuvres ! Nous nous associons à ce cri ; nous en reconnaissons la légitimité.

Digitized by Google

II. — *La pratique des œuvres doit être ordonnée.*

Une réflexion avant d'aller plus loin.

Nous avons, plus haut, demandé aux Tertiaires des œuvres, des œuvres spirituelles, corporelles, sociales. Nous y avons mis de l'insistance. Plusieurs auront cru en voyant cette insistance que nous appartenons à l'école qui donne la première place aux œuvres, que nous trouvons dans la pratique de ces œuvres, surtout des œuvres sociales, la pensée maîtresse de notre bienheureux Fondateur, le but principal qu'il assignait à son troisième ordre (1).

Nous nous hâtons de le dire. Telle n'a pas été, telle n'est pas notre pensée. Pour nous, comme pour la plupart de nos Pères et de nos Frères, comme pour l'immense majorité de ceux qui ont étudié sérieusement et sans parti pris saint François, le Tiers-Ordre est avant tout une œuvre de sanctification personnelle, le Tiers-Ordre a pour but principal, et même unique, ajouterons-nous, de faciliter à ses membres la pratique de leurs devoirs chrétiens et de leur fournir ainsi un moyen plus efficace et plus sûr d'opérer leur salut.

Transporter, autant que la chose était possible, la vie religieuse dans le monde, aider les hommes ses frères à devenir des chrétiens parfaits, telle a été la pensée qui animait François, lorsqu'il instituait le Tiers-Ordre. C'est ce qui ressort clairement de cette page de son histoire.

Luchesius et Bonadonna, les deux premiers Tertiaires, avaient déjà prié plusieurs fois François de leur montrer une voie de sanctification qui leur convînt. Le saint leur dit un jour : « J'ai pensé depuis peu à instituer un troisième ordre où les gens mariés pourront servir Dieu par-

(1) Les hommes qui appartiennent à l'école de la démocratie chrétienne entendent ainsi le Tiers-Ordre ; ils expliquent ainsi l'idée qui dirigea François. Frappés de l'influence que le Souverain Pontife attribue au Tiers-Ordre et de la régénération sociale qu'il en attend, ces hommes veulent voir en lui une institution destinée surtout au bien de la société. Pour eux François est un homme social, un réformateur social, un précurseur des hommes qui étudient aujourd'hui les questions économiques et sociales et en cherchent la solution chrétienne. La règle du Tiers-Ordre lisons-nous dans les actes du *Congrès de Nîmes* (p. 53) est la pratique sociale de l'Evangile.

Digitized by Google

faitement (1) ». Ainsi une voie de sanctification, un moyen de servir Dieu parfaitement, tel est le Tiers-Ordre, tels sont dans la pensée de ses fondateurs, sa fin, son but. Qu'on ne lui en cherche pas d'autre.

Léon XIII, sur lequel voudraient s'appuyer les hommes qui font du Tiers-Ordre une institution avant tout sociale, ne l'envisage pas autrement. Qu'on lise attentivement ses encycliques, qu'on lise également ses allocutions,, ses lettres, ses réponses, on verra qu'il ne cesse pas d'en revenir à l'observance parfaite des préceptes de l'Evangile. Dans sa Constitution sur la Règle du Tiers-Ordre, il nous dit expressément que notre saint Instituteur s'est *uniquement* proposé de faire de ce genre de vie une école, où l'on s'exercerait avec soin à la pratique des vertus chrétiennes. Dans son allocution à diverses congrégations le 1er décembre 1882, il déclare « que *le but du Tiers-Ordre* est de préserver la « société civile de la corruption du monde, par le seul « moyen de la sanctification des actions les plus communes « et les plus ordinaires de la vie, en les réglant selon le « véritable esprit de Jésus-Christ. La règle ne prescrit donc « simplement que ce qui est commandé par les saintes lois de « Dieu, de l'Évangile et de l'Église ; elle défend seulement « ce qu'elles défendent et par l'exacte observance des pré- « ceptes de l'Évangile, sans imposer ses conseils, elle se « propose de guérir les plaies sociales. » Léon XIII ne pouvait parler plus clairement.

Une observance parfaite des lois de l'Évangile, voilà le Tiers-Ordre. On tombe dans l'erreur lorsqu'on veut l'envisager autrement. S'il devient un principe excellent de régénération sociale, un moyen efficace de guérir les maux dont notre société souffre, c'est par voie de conséquence et de rayonnement, et en vertu de cette loi que les sociétés sont ce que les font les hommes qui les composent. Une société formée de Tertiaires serait une société formée de chrétiens parfaits. Cette société ne connaîtrait ni le vol, ni l'injustice, ni l'oppression, ni les abus divers contre lesquels s'élèvent et avec raison les sociologues chrétiens.

(1) Chalippe, *Vie de saint François*, liv. IV.

Digitized by Google

Notre Bienheureux Père a-t-il songé aux maux dont la société souffrait et qu'il avait sous les yeux? Peut-être. A-t-il songé que l'institution de son troisième ordre serait le remède efficace de ces maux? Peut-être encore. Rien ne nous dit qu'il y ait songé; rien ne nous assure d'un autre côté que cette considération lui ait été étrangère. Mais nous en avons l'assurance; s'il a songé aux misères qui rongeaient alors la société, s'il a voulu trouver un remède à ces misères, c'est dans la réforme individuelle, c'est dans la pratique exacte de l'Évangile qu'il l'a cherché. La règle est l'expression même de sa pensée; elle en est la traduction fidèle. Or, dirons-nous, où trouve-t-on dans la règle du Tiers-Ordre, telle que François l'a écrite, un précepte directement social?

Mais s'il en est ainsi, n'avons-nous pas trop insisté sur la nécessité des œuvres? Nous ne le pensons pas. La pratique des œuvres forme un des éléments de notre sanctification personnelle; elle est un moyen excellent, et dont nous ne pouvons nous passer, de fortifier et de développer dans nos cœurs la charité, l'humilité, la mortification, l'oubli de nous même. A ce titre nous devions la recommander vivement à nos Tertiaires. La pratique des œuvres, nous l'avons dit, est nécessaire pour donner à nos Fraternités le mouvement, la vie, et par suite pour leur attirer l'estime, pour aider à leur développement. A ce titre encore, nous devons insister et la recommander.

Cette explication donnée à nos lecteurs, nous passons à cette autre partie de notre travail : la pratique des œuvres doit être ordonnée.

Nous disons d'abord que pour être ordonnée la pratique des œuvres doit avoir pour centre la Fraternité. C'est à la Fraternité comme au foyer d'où leur vient la chaleur, comme à la racine d'où leur vient la sève, et par suite la nourriture, la vie, que les œuvres doivent être toujours rattachées et reliées; c'est dans son sein, par les membres qui la composent, qu'elles doivent être exercées. On ne doit agir autrement que lorsqu'on rencontre une impossibilité à peu près absolue.

Nous n'obtiendrons qu'à cette condition les résultats que nous attendons de la pratique des œuvres : un mouvement

Digitized by Google

qui intéresse et qui attire ; la vie, ce don, cette qualité sans laquelle aucune œuvre ne peut durer ; une vie intense et qui saisisse l'homme entier ; une cordialité plus franche, une intimité plus vive entre les divers membres de cette fraternité, un attachement plus profond à leur tiers-ordre ; un rayonnement lumineux et chaud ; et par suite l'estime, une influence sérieuse, cet attrait que produisent dans les cœurs la douce et consolante vue, l'odeur suave du bien.

Que les tertiaires ne trouvent pas dans la Fraternité l'œuvre que leur activité sollicite, qu'ils doivent chercher au dehors les œuvres dont ils s'occupent, leurs cœurs n'appartiendront jamais totalement à leur fraternité, leur esprit ne sera jamais complètement franciscain, le directeur n'aura jamais sur eux l'influence qu'il doit posséder, peut-être seront-ils contraints assez souvent de ne pas assister aux réunions et aux exercices divers de la Congrégation ; nos lecteurs nous en sont témoins. nous n'exagérons pas en parlant ainsi, mais qui ne voit les inconvénients que cet état entraînera dans une fraternité ? Comment donner à cette fraternité la vie, une vraie vie franciscaine ?

Vous voudriez donc que chaque fraternité eût son œuvre ou ses œuvres, dit-on ? Nous le voudrions, oui ; c'est là notre idéal. Nous aimons mieux une œuvre moins considérable, moins étendue, mais uniquement renfermée dans le sein de la Fraternité. Nous croyons que le bon esprit, la ferveur d'une congrégation tiennent pour une bonne part à cette mesure. Qu'on choisisse donc une œuvre proportionnée au nombre de ses membres, à leur situation, à leurs ressources et qu'on leur en confie l'exercice. Nous en sommes persuadé, on n'obtiendra que de cette manière les avantages dont nous parlions plus haut et qu'on attend des œuvres.

Une difficulté que nous ne devons point passer sous silence. Mais nos Tertiaires ne peuvent pas demeurer étrangers, surtout dans les villes de médiocre importance, aux œuvres qui s'exercent aujourd'hui partout. Leur refus de participer activement à ces œuvres deviendrait facilement un scandale. Ils doivent être membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, des fourneaux économiques, des commissions des

Digitized by Google

écoles libres, etc. Or il arrivera plus d'une fois que ces œuvres les absorberont au point de ne plus leur laisser de loisir ni de ressources. Nous voudrions dans ce cas que les Tertiaires formassent seuls un groupe, une commission ou une sous-commission, une conférence ; qu'ils se réunissent au moins de façon à y être les plus nombreux et à en avoir la direction. Ils ne le peuvent pas? Nous le déplorerons.

Une fraternité pourra plus d'une fois admettre avec profit à la pratique des œuvres dont elle s'occupe des membres qui lui sont étrangers. Ce pourra être un moyen de réunir des ressources considérables, et on sait la nécessité de ces ressources pour une œuvre. Ce sera de temps en temps un moyen d'attirer utilement le regard sur elle, d'exercer une influence plus grande, une action plus étendue. Ce sera surtout un moyen de donner une connaissance plus juste du Tiers-Ordre, de dissiper une foule de préventions et de préjugés, d'édifier, et ainsi d'attirer à lui et de l'accroître, mais, on le comprend, le nombre de ces hommes ne doit pas être considérable. On doit viser à ce qu'ils n'absorbent pas la fraternité, surtout à ce qu'ils n'en changent pas l'esprit. Elle doit toujours demeurer le centre de l'œuvre ; ses membres doivent toujours en être les directeurs ; son esprit doit toujours en être le moteur et l'inspirateur.

Un autre caractère que l'ordre demande : une entente parfaite entre le directeur ou le visiteur et les membres de la fraternité. On en convient, le respect de l'autorité, l'obéissance, la hiérarchie réclament cette entente. Nous ajoutons : la prospérité de l'œuvre qu'on veut entreprendre, son bon accomplissement la réclament aussi.

Le défaut d'entente engendre souvent les divisions, les disputes aigres et vives, les défiances, les inimitiés même. Il resserre au moins les cœurs, il les jette dans le trouble et dans le malaise, il les éloigne les uns des autres. De là plus d'initiative, plus d'ardeur à l'ouvrage ; un ennui, un découragement profond, et le désir, la hâte de se dégager et de s'éloigner. Une œuvre ainsi exercée ne prospérera jamais.

Chose peut-être plus grave ! Le défaut d'entente tarit en grande partie la grâce. Une œuvre chrétienne a besoin que le ciel l'arrose et la féconde. Elle a besoin pour vivre et pros-

Digitized by Google

pérer que Dieu la regarde d'un œil bienveillant, et lui verse la chaleur fécondante de sa grâce. Mais notre Dieu d'amour et de paix fuit les lieux et les cœurs, où la division règne, et où la charité n'exerce pas son empire.

Que pour conserver cette entente les membres de la Fraternité respectent donc profondément leur directeur ; qu'ils lui soient soumis ; qu'ils acceptent avec docilité sa direction. Il est le représentant de l'autorité. « Il est, ainsi que le disent les actes du Congrès de Fribourg, l'âme de la fraternité, le pivot sur lequel tout se meut. C'est lui qui imprime le mouvement et la vie. »

Mais que le directeur n'oublie pas de son côté, que l'entente dont nous parlons tient plus encore peut-être à la manière dont il exercera son action, qu'il réfléchisse donc avant d'agir. Qu'il étudie les aptitudes des membres dont la Fraternité est composée, leur situation sociale, leurs ressources, pour ne rien leur demander qui ne leur convienne, ou ne leur agrée. Qu'il étudie également avec soin les besoins des lieux où il se trouve, les misères qu'on y ressent davantage. Qu'il choisisse de préférence, pour les proposer aux membres de la Fraternité, les besoins, les misères dont leurs cœurs lui paraîtront plus touchés.

Qu'il ne soit pas si confiant dans ses propres lumières et si tenace dans ses résolutions, qu'il ne veuille écouter ni indications, ni avis. Qu'il ne dédaigne pas et ne décourage pas les initiatives des tertiaires, que leur cœur, leurs aspirations, quelquefois même des circonstances tout à fait imprévues, poussent à courir au devant de cette misère, ou à entreprendre cette œuvre. Ainsi ont commencé des œuvres qui ont pris ensuite des développements très considérables.

Nous nous arrêtons. On a compris les sages et pieuses précautions que l'entente demande. On ne voudra rien faire qui puisse la rompre ou l'affaiblir.

(*A suivre*) Fr. TIMOTHÉE de Puyloubier.
O. M. Cap.

Digitized by Google

LES GALLA OU OROMO (1)

EXPLORATION

I

Le peuple galla est un des moins connus des peuples de la terre. Comme les profondeurs inexplorées de l'Arabie, le cœur du pays qu'il habite a le privilège rare, au siècle où nous sommes, d'être resté vierge du contact des blancs. N'étaient les missionnaires, ses us et coutumes, sa loi, sa religion échapperaient encore au regard scrutateur des terribles enfants du Nord ; *audax Yapeti genus*. L'admirable commandant Marchand et ses héroïques compagnons ont percé fugitivement le mystère de l'Afrique équatoriale, mais ils n'ont pu dissiper l'ombre qui enveloppe la plus grande partie du territoire galla. Ils ont traversé la tribu des Wallobou-Galla, et grâce aux renseignements fournis par un officier de la mission, nous savons que le territoire de cette tribu est compris entre le Nil Bleu au nord, le Nil Blanc ou Grand Nil à l'est, l'Abyssinie à l'ouest et le Baro Sobat au sud. Or cette tribu est la tribu aînée et sacrée des Oromo ou Galla ; c'est là que de toutes les autres tribus, des légions de pèlerins se rendaient auprès de l'*Abba Mouda*, le Père de l'onction, le premier représentant de la religion galla. Telles les délégations de toutes les provinces gauloises accouraient autrefois recevoir les bénédictions et les ordonnances de l'archi-druide au pays célèbre des Carnutes. Le domaine des Wallobon-Galla et celui de la noble tribu des Borana-Galla, répandue jusqu'à l'Equateur, constituent de date immémoriale plus de vingt fois séculaire les cantonnements primitifs de la race, leur mère-patrie, *leur ruche*, *leur source*, comme

(1) Les noms étrangers sont invariables. Nous aurions aussi mauvaise grâce de leur donner l's du pluriel français, que de l'attribuer aux mots latins : Athenæ, etc.

Digitized by Google

ils les appellent. De ces régions ils s'élancèrent au XVIe siècle, essaims innombrables, hordes irrésistibles, et ravirent à l'antique empire d'Ethiopie son plus beau fleuron, ses plus riches contrées, la presque totalité des pittoresques massifs qui a reçu des géographes le nom poétique de Suisse africaine.

Perchés sur leurs hauts plateaux, et sur les cimes inabordables qui leur servaient de remparts, ils interceptèrent les voies commerciales qui donnaient accès du côté de la mer; ils interdirent l'entrée de leur pays comme on ferme un sanctuaire à tout profane. Durant quatre cents ans, ils ont été la terreur et le péril de l'Abyssinie. Ils exterminèrent les Musulmans : ceux-ci, sous la conduite de Ahmet Grague (le Gaucher) roi de Zeïla et d'Harar, ayant envahi l'Abyssinie venaient d'être refoulés par le secours des troupes Portugaises. Seules un petit nombre de citadelles en pierres comme Harar bravèrent l'effort de leurs lances, et de ces enceintes devait sortir plus tard la pestilence de la propagation musulmane parmi les Galla. L'apanage du Roi des rois d'Ethiopie se trouva réduit à des limites aussi peu glorieuses que celui du roi de Bourges, sous l'invasion anglaise. A armes égales, les Abyssins ne reconquirent jamais un pouce de terrain. A la faveur des armes à feu importées d'Europe, Ménélik a pu inaugurer une lente et meurtrière revanche. Commencée en 1870, la conquête des pays galla vient à peine d'être terminée. Les divisions intestines des tribus, les empêchant de se liguer contre l'ennemi commun, offraient au conquérant une proie difficile à saisir, mais fatalement vouée à la défaite. Qu'a-t-il manqué aux vaillants et redoutables galla pour former un grand Empire, et une invulnérable coalition ? Une autorité centrale reconnue qui les menât en masses de vingt contre un, à d'infaillibles victoires. Bandes agissant avec indépendance et efforts successifs, ils devaient succomber sous la main forte et habile d'un nouveau César.

C'est ce peuple que nous voulons étudier. Cette exploration ethnographique aura pour nous d'autant plus d'attrait qu'elle nous mène en pays plus inconnu. Les forêts de l'Amérique n'ont plus de secrets à nous révéler, les glaces

Digitized by Google

de la Scandinavie, les vastes plateaux de l'Asie centrale ont mis à nu l'énigme de leurs peuplades ; mais qui a promené nos regards avides de découvertes dans les milles replis des montagnes galla ? De même les Romains, avant César, ne voyaient que mystères dans les insondables forêts de la Gaule, et ils en croyaient l'immense étendue peuplée d'être fantastiques.

Les nombreux voyageurs européens qui se rendent auprès du glorieux Empereur Ménélik, suivent la route du Choa, tracée ou ravinée par le sabot des mulets et l'incessant va et vient des piétons. Ils ne voient de Harar à Adis-Ababa que les Galla musulmanisés, ou ceux qui sont *amharisés* dans le Choa, c'est-à-dire parés d'une vague teinte de christianisme abyssin, inférieur, sous le rapport moral, à l'infidélité. Quelques-uns ont eu à cœur de faire goûter dans un narré intéressant, au lecteur bénévole, les impressions encore chaudes et vécues au pays du Negous, le pays à la mode. Un semblable tableau, d'une attachante actualité, laisse l'étude des mœurs galla dans la pénombre. Autour du rayonnement que projette la renommée moderne de l'Abyssinie, le galla est relégué à l'arrière plan, oublié même totalement. Ou bien il apparaît comme une évocation du serf du moyen-âge, taillable et corvéable à merci. Les multiples tribus centrales et occidentales, vivant de leur vie nationale, sont d'ailleurs inconnues aux auteurs ; et défense est portée, de par le roi, de s'éloigner du chemin des Caravanes. Plus d'un voyageur officieux ou officiel, touriste ou commerçant répugne à se pencher vers un peuple, qui a dû céder à la fortune des armes, et dont il n'a ni crainte à avoir, ni faveur à espérer. Plus d'un champion de nation civilisée n'a pas rougi d'exploiter les services gratuits du faible commandé par le fort du jour, son maître, et qui veut paraître gracieux à l'européen. Mais celui qui abuse ainsi de bras vaillants, hier redoutés, aujourd'hui captifs de la poudre fabriquée et vendue par l'Europe, n'est pas le Français. Le Français a de très grands défauts ; il exerce un prosélytisme puissant en faveur du mal comme du bien ; mais il paye les services ; il n'est pas rare qu'il les paye trop. Ses excès à l'égard de l'étranger sont le plus souvent

Digitized by Google

dans le sens de la considération de la personnalité humaine et de la liberté outrée. Alors ses bienfaits tournent contre lui.

Dans notre excursion, nous n'aurons pour guides que les pionniers de l'Évangile, les missionnaires. Eux seuls connaissent à fond le galla ; eux seuls ont soulevé d'une main affectueuse le voile qui dérobe ses gloires aux regards superficiels ou intéressés, depuis plus d'un demi-siècle, ils sont ses amis et ses hôtes, — ils sont ses apôtres. Médecins de l'âme et du corps, ils ont sondé ses plaies morales et matérielles ; ils l'instruisent, le gouvernent, et surtout ils l'aiment, d'un amour apostolique plus fort que celui d'une mère. Doués de la clairvoyance, animés de la sollicitude que donne un tel amour, ils ont approfondi ses lois, ses mœurs, ses qualités, ses défauts. Ils vivent avec lui et lui communiquent leur propre vie. Ils tournent et retournent son intelligence, ses dispositions, tout son être, pour découvrir ou cimenter de solides assises à la vie surnaturelle qu'ils veulent infuser à son âme. Ils ont la prime et la palme, ils ont presque le monopole de l'exploration en pays galla. Voici comment.

C'était en 1836, deux jeunes et nobles Français, Antoine d'Abbadie et son frère Arnaud, étaient envoyés par l'Institut en exploration scientifique sur les hauts plateaux de l'Ethiopie. La divine Providence destinait Antoine, pieux et austère comme un cénobite, à jouer du même coup le rôle d'explorateur pour l'extension du règne de Jésus-Christ. Sa vertu irréprochable lui valut la haute estime des Ras abyssins et le bon accueil des chefs galla de la région occidentale comprise entre l'Abyssinie et le Kaffa. Rois et sujets s'obstinaient à voir, dans la pureté de sa vie, les traits caractéristiques de l'homme de Dieu. Les princes se faisaient gloire de l'héberger sous leur chaumière ; les peuples écoutaient avec respect les enseignements tombés de la bouche de *Abba Dïa*, le Père Dïa, comme l'appelaient les Galla. Ni les armes vomissant la mort, ni l'envahissement du commerce, la maudite soif de l'or, ne pouvaient forcer les portes de leur territoire. La vertu plus puissante en avait la clé, elle passait tranquille et saluée de tous.

Digitized by Google

L'Évangile allait faire son entrée triomphale dans un pays fermé aux Rois des rois d'Éthiopie.

L'apôtre laïque parla ainsi aux chefs galla : — « Si je vous fais venir un de mes compatriotes pour vous bénir et vous enseigner la religion chrétienne, comment le traiterez-vous?» — « Nous le ferons asseoir à notre foyer, dit l'un, nous le défendrons de nos lances. » — « Pour moi, ajouta un autre, le ciel m'a fait riche, je lui donnerai une jolie terre, une maison et des serviteurs. » — Un troisième posa gravement une condition capitale : « *Sil croit en un seul Dieu*, si avec cela il enseigne au peuple à ne pas mentir, ni voler, il sera le bienvenu. » (1)

Ces braves noirs tiendront leur parole digne de loyaux chevaliers. Les missionnaires ne tarderont pas à arriver. Non seulement une jolie terre, mais de grands terrains furent concédés ; de jolies cabanes furent construites, et une moisson plus jolie de belles âmes leva et réjouit le regard de Dieu. Les Galla n'ont jamais expulsé leurs missionnaires. Trois prêtres européens et plusieurs prêtres indigènes sont tombés au champ d'honneur parmi les Galla occidentaux. Après vingt ou trente ans d'apostolat, les voilà couchés au milieu de leurs ouailles, à l'ombre de la rustique chapelle bâtie de leurs propres mains. La vénération publique et le souvenir de leurs bonnes œuvres ont nimbé d'une auréole glorieuse leur pacifique sommeil.

Sur le rapport favorable à l'évangélisation de ce peuple adressé par M. d'Abbadie à la Propagande de Rome, Grégoire XVI sacra évêque le T. R. P. Guillaume Massaïa de l'ordre des Capucins et le nomma premier Vicaire Apostolique des Galla (1846). Il s'embarqua avec trois collaborateurs italiens. Bientôt Mgr Massaïa lui-même demanda à la France les ouvriers pour sa mission. Il épuisa six années en tentatives infructueuses de pénétration au pays galla. Tantôt chargé de chaînes, abreuvé d'avanies et de privations par les hérétiques abyssins, tantôt accablé de coups sur un marché musulman du Soudan nilotique, déguisé en marchand, poussant son âne chargé de ses bibelots de forain, une

(1) Lettres de *A. d'Abbadie à Montalembert et au Cardinal préfet de la Propagande*, 1843 et 1845.

Digitized by Google

demi-douzaine de fois garrotté, une fois enseveli sous les sables du désert, passant une rivière suspendu à une corde, forçant le respect et l'admiration des Ras abyssins, à travers les émouvantes péripéties d'héroïques aventures, il arrive enfin en vue de son cher pays galla. C'était en novembre 1852.

La rumeur volant sur la hauteur et dans les vallons, annonce aux Galla que le prêtre de la religion d'Abba Dïa s'est acheminé vers leurs montagnes. Les chefs et les peuples d'accourir : chacun le veut dans sa Province. « Restez, restez avec nous, s'écrient-ils, nous vous ferons boire du lait de nos troupeaux. Enseignez-nous à aimer Dieu et à pratiquer sa loi. » Dans cette lutte plus glorieuse pour le caractère d'un peuple que les combats des héros d'Homère, les vainqueurs furent Abba Gama Moras roi du Goudrou, et Abba Baghibo roi d'Ennerea (1). Abba Gallé puissant prince de Lagamara embrassa la foi avec toute sa famille et vécut saintement. Une angélique jeunesse, de jeunes ménages modèles de vertu sont le fruit de la semence évangélique, et ce spectacle gagne les cœurs à Jésus-Christ.

Les compagnons de l'Evêque sont venus l'aider à soutenir les gerbes trop pesantes. Ils ont été comme lui décorés des chaînes de la persécution. Les missionnaires deviennent les arbitres de tout un peuple. La parole de Mgr Massaïa réconcilie des armées frémissantes sur le point d'en venir aux mains. On appelle à la messe et à la prière au son du tambour royal. Une petite légion de guerriers catholiques avec son chef, donne l'exemple de la bravoure et de la piété. Tous les princes voisins recherchent son alliance ; elle décide de la victoire partout où elle se trouve. Les Galla ont mieux à donner que *le lait de leurs troupeaux* et *de jolies terres*. Ils donnent leur âme à Dieu.

Le Père Léon des Avanchers, savoisien, erre neuf ans sur les côtes de la mer Rouge et de l'océan Indien, sans parvenir à se frayer un chemin vers les Galla. Il fonde la mission des îles Seychelles, et peut ensuite rejoindre notre petite troupe apostolique. Il traduisit la Bible en langue galla : la

(1) Les Galla portent toujours le nom de leur aîné et se nomment : Père d'un tel.

Digitized by Google

Mission regrette la perte du précieux manuscrit. La société géographique d'Italie a publié en 1892 (1) un dictionnaire galla, en utilisant les notes du P. Léon conjointement avec celles de l'explorateur Chiarini.

Le Kaffa, royaume d'origine amharique, coupé de l'Abyssinie par l'invasion galla, ouvre ses portes aux missionnaires. C'est un pays absolument fermé à l'étranger, et conquis il y a deux ans seulement par l'Abyssinie. Un fossé de cinq mètres de profondeur lui sert de frontières. Nos apôtres eurent la joie de franchir le pont mouvant fait de lianes verdoyantes jetées sur la tranchée protectrice. Les mêmes succès qu'aux Galla répondent à leur zèle. Mais bientôt, à l'instigation des musulmans influents à la cour, l'Évêque est violemment fait prisonnier et conduit hors du pays. Les Galla s'arment pour sa défense, l'accueillent par d'enthousiastes ovations. Une épidémie de la variole avait fait auparavant éclater la charité des missionnaires ; au moyen du vaccin qu'ils étaient parvenus à se procurer, ils avaient réussi à enrayer le fléau. Les petits enfants, montrant sur leurs bras d'ébène les traces de la bienfaisante inoculation, dansent autour de Monseigneur, fredonnant des couplets au médecin de la variole.

En 1864, Mgr Massaïa était allé en Europe. Un jeune souverain de vingt ans, rejeton d'une lignée de rois, gouvernant le modeste État de ses pères, la petite province abyssine d'Ankober, l'appela auprès de lui (1867). Douze années durant, avec la protection de Ménélik, Mgr Massaïa, Mgr Taurin, le P. Louis de Gonzague, futur vicaire apostolique d'Aden, le P. Ferdinand exercèrent l'apostolat parmi les Galla du Choa. En vain le Vicaire Apostolique implora la faveur de rejoindre les chrétientés de l'Ouest ; en vain les chefs galla envoyèrent députations et présents au roi de Choa pour l'engager à leur céder leur évêque bien aimé, Ménélik avait pris la résolution inébranlable de s'attacher les missionnaires et de mettre à profit leurs lumières et leurs exemples. Il établit Mgr Massaïa sur le mont Fekerié-Ghemb domaine de la couronne, à deux heures du palais ; il lui permet d'en-

(1) Ulrico Hoephi librario-editore. Milano.

Digitized by Google

serrer sa capitale Zitché de colonies chrétiennes ; il choisit au Père Taurin, dont il avait apprécié la haute prudence, un bouquet d'arbres dans un site enchanteur, à quatre journées de Zitché. « Je connais les Européens, dit le roi, ils aiment la verdure. » Il voit d'un œil satisfait les plus doctes prêtres parmi les hérétiques se ranger à la foi d'Abouna Messïas (1), et les personnages déserter le camp des Coptes pour passer à la foi catholique. Lui-même, soit à Fékerié Ghemb auprès de Mgr Massaïa, soit à Finfinni, chez Mgr Taurin, se mêle aux enfants à la messe, au catéchisme... « Abouna, vos jeunes gens sont des saints, dit-il : c'est là une merveille que ne savent opérer ni mes prêtres, ni mes docteurs. » Il demande la rédaction d'un recueil de maximes où il trouve le résumé de ses devoirs de souverain, d'époux, d'honnête homme. « Quant à mon âme, s'écrie-t-il devant ses familiers, je ne veux écouter que l'Abouna Messïas et l'Abouna Jacob (Mgr Taurin) : Ou en paradis avec les catholiques, ou en enfer avec les Coptes. » La radieuse vérité s'impose de tout son éclat à sa belle intelligence ; mais il n'osera faire le pas décisif.

Jeté trop jeune dans le tourbillon de la cour dissolue du tyran Théodoros, privé d'un idéal de vertu qui fît planer son âme, il avait vidé la coupe empoisonnée des plaisirs ; et son âme était blasée et à sec. Les préjugés de naissance, plus encore des liens charmeurs aux anneaux d'acier empêchèrent son cœur captif, de suivre l'élan de son esprit. Il retenait les missionnaires auprès de lui en partie afin d'assouvir sa secrète inclination à la vérité, en partie dans l'espoir d'établir l'unité de croyance parmi les abyssins ses sujets divisés en plusieurs sectes réciproquement hostiles. En outre, le jeune roi avait le pressentiment du grand rôle que l'avenir lui réservait ; il sentait bouillonner dans son âme de grandes aspirations et de grandes aptitudes. Il désirait les abreuver aux effluves de la civilisation européenne. Il voulait devenir un palmier dans les steppes de la barbarie. A l'école des messagers de la vraie religion, il apprenait à manier les hommes avec succès. Il dota les

(1) Abouna, titre des évêques en Ethiopie. Par suite d'une faute d'orthographe de Salama, l'évêque hérétique, les Abyssins appelèrent toujours Mgr Massaïa, Messias, le Messie,

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

PUBLIÉES PAR DES RELIGIEUX

DE

L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

REVUE MENSUELLE

Paraissant le 15 de chaque mois

TOME III. — JANVIER-JUIN 1900

PARIS

ŒUVRE DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

5, RUE DE LA SANTÉ, 5

1900

Digitized by Google

CP 44.30

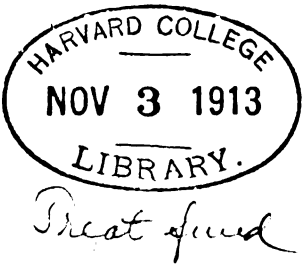

Treat fund

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

LE TIERS-ORDRE ET LES ŒUVRES

A PROPOS

DU CONGRÈS FRANCISCAIN DE TOULOUSE

I. — *Nécessité des œuvres.*

Nos tertiaires doivent être des hommes d'œuvres. Ils ne peuvent pas songer uniquement à leur sanctification personnelle. Leur bienheureux fondateur portait plus loin ses vues, lorsqu'il instituait dans l'Église cette milice nouvelle, qu'on nomme le Tiers-Ordre. Partout autour de lui une société agitée et troublée, des maux nombreux et amers, des plaies hideuses et saignantes. Cet état frappait son cœur et le remplissait d'une compassion profonde, d'un désir ardent d'apporter remède à ces maux. Ce fut un des motifs qui lui suggérèrent l'institution de son troisième ordre.

Un tertiaire qui négligerait les œuvres, les dédaignerait, en nierait la nécessité, ou qui en combattrait le développement, manquerait à sa vocation ; il méconnaîtrait le but que son bienheureux Père se proposait et l'esprit dont il voulait que ses fils fussent animés. Les œuvres, les œuvres religieuses, sociales, économiques, industrielles, toutes les œuvres en un mot qui ont pour but le soulagement, l'amélioration des hommes, forment une branche de la vocation de nos tertiaires, une portion du champ que leurs sueurs doivent féconder. Nos tertiaires doivent être partout les initiateurs, les soutiens du mouvement qui porte les chrétiens fervents à s'occuper des besoins de leurs frères, de leurs misères, à les soulager puisqu'on ne peut songer à les détruire, à en diminuer le nombre et l'acuité. Aux œuvres donc, nos chers et bien-aimés Tertiaires ! Aux œuvres votre cœur, votre activité, votre dévouement !

Digitized by Google

Nous avions déjà entendu plus d'une fois ce cri ; nous en avions été frappé mais nous devons l'avouer, pour expliquer ces lignes, il n'avait pas aussi fortement arrêté notre attention qu'il l'a fait ces jours derniers : il n'avait pas suscité d'une manière aussi vive et aussi précise nos réflexions. Sur l'invitation de nos supérieurs, nous assistions au congrès franciscain tenu à Toulouse les 17, 18 et 19 du mois d'août dernier (1). Nous écoutions attentivement les discussions, disons-le, toujours pleines de charité et d'aménité auxquelles prenaient part les membres du congrès. Nous recueillions les explications qu'on nous donnait sur les œuvres diverses dont nos fraternités s'occupent, les faits édifiants qu'on nous racontait. Nous nous mêlions dans l'intervalle des réunions et des assemblées générales aux conversations de nos Pères et de nos Frères. Nous étions saisi, et, ajoutons-le, heureux. C'est bien ainsi que nous concevions un congrès franciscain.

Les réflexions surgissaient en même temps dans notre esprit. Le cri que nous avions souvent entendu : les œuvres ! les œuvres ! frappait de nouveau nos oreilles et cette fois nous nous sentions forcé de nous demander : Ce cri est-il légitime ? Est-il juste et fondé ? Des réponses diverses que nous nous donnions à nous-même, deux se sont assises dans notre esprit et ont conquis son adhésion, ferme et sincère. On nous a prié de les communiquer aux lecteurs des *Etudes*. Nous cédons à ce désir.

Donc, le lundi 21 août, le congrès terminé, nous disions non sans émotion, adieu à nos Pères et à nos Frères. Nous quittions Toulouse, Toulouse la sainte, Toulouse la métropole littéraire du midi, la ville du parler sonore et chantant, du geste expressif et multiplié, Toulouse si empressée et si fière de montrer aux étrangers son Capitole et sa salle des Illustres — et en réalité Marseille elle-même ne peut montrer un Capitole — si fière surtout et avec raison d'offrir aux chretiens sa basilique superbe de Saint-Sernin, Saint-Sernin et ses merveilleuses voûtes romano-byzantines et son trésor incomparable de reliques !

(1) Août 1899.

Digitized by Google

Nous quittions le congrès, avec cette triple conviction, d'abord que nous devons attacher à nos fraternités, surtout à nos fraternités d'hommes, des œuvres ; que la pratique des œuvres est nécessaire au Tiers-Ordre, à son extension et à sa prospérité ; en second lieu que cette pratique des œuvres doit être ordonnée, conforme aux principes de la saine théologie et du véritable ascétisme ; en troisième lieu enfin que la pratique des œuvres sociales s'impose de plus en plus de nos jours.

Le Tertiaire qui lit et médite le saint Evangile, et parcourt les annales de sa famille, qui, pour s'imprégner de l'esprit dont il doit vivre, recueille pieusement les exemples de ses ancêtres ne tarde pas à reconnaître qu'il doit aimer les œuvres de charité et de miséricorde, vaquer assidûment à leur exercice, et leur témoigner un dévouement infatigable.

Venez, dira Notre-Seigneur aux élus, le jour où assis sur le siège de sa majesté, il rassemblera devant lui pour les juger toutes les nations de la terre, *venez, vous les bien-aimés de mon Père,* vous enfants de dilection et d'élection éternelle, *venez prendre possession du royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* Et la raison de cette invitation si douce, de ce *venez* qui remplira l'âme de l'élu d'une émotion à la fois si vive et si tendre ? *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, sans abri, et vous m'avez recueilli ; j'étais nu, et vous m'avez revêtu ; j'étais pauvre, et vous m'avez visité, j'étais en prison et vous êtes venus à moi.*

Retirez-vous, dira-t-il ensuite aux réprouvés, *allez, vous les maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges.* Et la raison de cet éloignement et de cette réprobation ? *J'ai eu faim: et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais étranger voyageur, et vous ne m'avez pas recueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas vêtu ; j'étais malade, j'étais prisonnier, et vous ne m'avez pas visité* (1).

(1) Saint Math. 25, 35 et suiv. — « Alors le roi dira à ceux qui sont à la droite : *Venez :* aux autres : *Allez :* à ceux-ci : *Venez :* vous êtes déjà avec les justes : venez avec moi : venez à mon trône sur lequel vous serez assis avec moi car je l'ai promis.

O paroles qu'on ne peut assez méditer : Venez, allez ! Taisons-nous : tais-toi, ma

Digitized by Google

On ne saurait enseigner plus solennellement la nécessité des œuvres de miséricorde, le devoir qu'il y a pour un chrétien de vaquer assidûment à la pratique de ces œuvres. De l'accomplissement de ce devoir dépend ce qui nous est le plus nécessaire et le plus cher, notre salut, la possession éternelle du royaume que Dieu nous a préparé. Chose même surprenante et digne de remarque ! Notre-Seigneur n'en appellera dans cette sentence suprême qu'aux œuvres corporelles.

Nous le savons. Les élus ne doivent pas à la seule pratique des œuvres de miséricorde corporelle la récompense éternelle dont ils jouissent. Ils ont dû pour obtenir cette magnifique récompense pratiquer des œuvres plus hautes et plus parfaites. Nous le savons aussi : On trouvera dans le ciel des élus qui n'auront point exercé ces œuvres, ou qui ne les auront exercées que faiblement, d'une manière intermittente. Ils n'en avaient pas le temps, pressés qu'ils étaient par les nécessités de la vie, ou surchargés qu'ils étaient de travaux rudes et pénibles. Leur condition, leur pauvreté les absorbait, et ne leur permettait pas de s'arracher à eux-mêmes, et de jeter un regard sur la misère de leurs frères (1).

« Pourquoi Notre-Seigneur dans l'arrêt qu'il porte sur les bons et les méchants, ne paraît-il tenir compte que de la pratique ou de l'omission des œuvres de charité ?

« 1° La réponse la plus simple est que Notre-Seigneur ne donne ici qu'un specimen, un tableau partiel du jugement général, *omnium gentium*. Ne pouvant faire connaître l'arrêt

langue : tes expressions sont trop faibles ; mon âme, pèse ces mots qui comprennent tout le bonheur et le malheur ; et toute l'idée de l'un et de l'autre : *Venez : Allez :* Venez à moi où est tout le bien. Allez loin de moi où est tout le mal. » — Bossuet, méditations sur l'Evangile, 93e jour.

(1) Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les raisons qui ont porté Notre-Seigneur à ne donner pour motif de la sentence qu'il prononcera que la pratique ou l'omission des œuvres de miséricorde corporelle « Cum inter virtutes, dit notre Père Bernardin de Picquigny, emineat misericordia, hinc illam principem ipsorum beatitatis causam, non exclusis quidem cœterarum virtutum meritis, assignat... Hæc externa opera profert in mercedis causam, utpote omnibus nota et obvia, maxime facilia, et a quibus nemo, saltem quoad internum animi affectum, abstinere potest nec debet, multo minus se excusare, ut inde pateat et quam facilis fuerit regni cœlestis consecutio, et quanto opera excellentiora sit præmio remuneraturus (Bernardinus a Piconio : *Triplex expositio in Evang. Sancti Mathæi).*

Digitized by Google

qu'il portera sur chaque homme en particulier, il dit celui qu'il prononcera sur le plus grand nombre, et il profite de cette occasion pour faire sentir l'importance et le mérite de la charité fraternelle, de cette vertu qui sera le caractère des vrais chrétiens, et qu'on aura bientôt à exercer d'une manière héroïque envers les confesseurs et les martyrs... (1) »

Nous savons ces choses. Nous n'en concluons pas moins qu'après les paroles si formelles de Notre-Seigneur, aucun chrétien ne peut méconnaître l'importance des œuvres de miséricorde. Elles sont le naturel épanouissement de la charité, une des fleurs qui poussent d'elles-mêmes et spontanément sur sa tige divine, le signe de sa présence dans l'âme. Là où vit et brûle cette flamme céleste, les œuvres naissent immédiatement et abondamment; elles s'étendent elles se développent en une floraison que rien n'arrête, dont rien ne tarit ou ne diminue la sève. Un cœur que la charité possède ne pourra jamais contempler avec froideur les souffrances spirituelles et corporelles de son prochain. Il ne lui sera jamais possible de demeurer inactif en face de ces misères, de ne pas multiplier les efforts, de ne pas sentir ce mouvement à la fois doux et fort qui nous porte à nous oublier et à nous donner à nos frères. Sa charité dépassera plutôt les limites que la prudence lui avait fixées; qui ne sait que l'amour ne connaît pas de mesure ?

Il n'est pas un de nos Frères qui ne souscrive aux paroles que nous venons d'écrire. La foi ne nous montre-t-elle pas Notre-Seigneur dans le pauvre comme dans un miroir ? (2). Ne nous enseigne-t-elle pas que le même mouvement porte l'âme juste vers Dieu et vers le prochain et que de la même flamme dont elle brûle pour Dieu, la charité, cette création ineffable du Saint-Esprit, brûle pour le prochain? Dès lors comment un cœur, où règne la charité, ne sentirait-il pas très vivement les misères spirituelles et corporelles de son frère, et ne chercherait-il pas ardemment à les guérir, au moins à les soulager ?

(1) Vigouroux, *Manuel biblique*, n° 313.

(2) « Etenim in paupere tanquam in speculo Christus nobis objicitur. » *Opera S. Francisci.*

Digitized by Google

Un Tertiaire ne peut donc pas en douter ; les œuvres l'attendent ; elles le réclament ; elles lui demandent son concours actif et dévoué. Une impossibilité physique ou morale, un appel à une vie plus contemplative, plus séparée du monde, peuvent seuls l'excuser. Qu'il ne dise pas qu'il n'est point capable de participer à ces œuvres, qu'il doit d'abord songer à son salut et à sa perfection, que les exercices de piété l'absorbent, qu'il ne voit pas du reste l'obligation de vaquer à ces œuvres, que leur création et leur conservation sont réservées aux natures actives, ardentes, avides de mouvement et impatientes du repos.

Nous lui répondons. La manière de venir en aide à ses frères et de participer aux œuvres, est on ne peut plus variée : prière, conseils, instruction, pénitences, aumône, etc. Il est rare qu'un chrétien ne puisse trouver dans ces modes divers un mode qui convienne à son tempérament, à son état, à sa position sociale.

Nous lui rappelons ces paroles de l'Apôtre bien aimé : *Si quelqu'un possède les biens de ce monde, et qu'il ferme son cœur et ses entrailles à son frère qu'il voit en proie à la nécessité, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ?* (1). Saint Jean ne parle là que de la misère corporelle. Mais le sens chrétien nous dit que nous devons étendre ce reproche à toutes les autres misères dont nos frères souffrent.

Nous lui rappelons ces paroles de l'apôtre saint Jacques : *Si un de vos frères ou une de vos sœurs n'a pas de quoi se vêtir, et manque de la nourriture qui lui est chaque jour nécessaire, et que quelqu'un d'entre vous lui dise : allez en paix, je vous souhaite de vous réchauffer et de quoi vous rassasier, et ne lui donne pas de quoi satisfaire aux nécessités de son corps, à quoi leur serviront ces paroles ?* Vous n'aurez en agissant ainsi qu'une foi morte et entièrement inutile (2).

(1) Qui habuerit substantiam hujus mundi et viderit fratrem suum necessitatem habere, et clauserit viscera sua ab eo, quomodo charitas Dei manet in eo ?

(2) Si autem frater et soror nudi sint et indigeant victu quotidiano, dicat autem aliquis ex vobis illis : Ite in pace, calefacimini et saturamini ; non dederitis autem eis quæ necessaria sunt corpori, quid proderit ? Sic et fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa. — Jac. 2, 15-17.

Digitized by Google

Nous lui disons encore : Qu'il interroge ses ancêtres, qu'il parcoure les annales de son ordre, qu'il lise la vie des saints et des saintes que cet ordre a enfantés, il verra de quelle ardente flamme de charité pour Dieu et pour leurs frères ces hommes et ces femmes ont brûlé, quel zèle, quelle activité ils n'ont pas cessé de déployer pour trouver des remèdes aux maux divers dont leurs frères souffraient, de quel dévouement, de quel esprit de sacrifice et d'oubli d'eux-mêmes ils ont toujours été animés !

C'est une tradition de leur ordre que le dévoûment aux œuvres, que cette soif insatiable de se donner, de s'immoler au service de notre prochain pauvre, malade ou souffrant. C'est une portion, non la moins belle et la moins précieuse, de l'héritage que leurs ancêtres leur ont laissé, un des joyaux, et non le moins brillant, de l'écrin qu'ils ont rempli. Chrétiens parfaits, chrétiens au moins très désireux de le devenir, remplis d'un abondant esprit évangélique, le cœur enflammé d'un amour ardent pour Notre-Seigneur, le regard constamment fixé sur ce divin Sauveur que l'Écriture compare à un lépreux, nos tertiaires n'ont cessé de courir vers les misères corporelles, morales et sociales, qui dévoraient les hommes de leur temps. On ne peut lire une page dans la vie des saints, des bienheureux et des personnages éminents en vertus qui ont illustré le Tiers-Ordre, sans y rencontrer les mots de pauvres, de lépreux, de pestiférés, d'hospices, d'asiles, etc. On ne peut faire un pas dans cette carrière admirable et féconde qu'ils ont parcourue, sans y rencontrer un acte souvent héroïque de charité et de miséricorde.

Luchesius et Bonadonna, les deux premiers tertiaires, édifiaient leurs concitoyens par leur amour des pauvres, et leur empressement à les soulager et à les servir.

Sa sollicitude pour les pauvres et les malades était si grande, lisons-nous dans l'office du Bienheureux Luchesius, qu'il leur apportait toujours secours aux champs, sur les chemins et dans les hôpitaux et qu'il les gagnait par de salutaires avertissements. Il poussa cet amour jusqu'à étudier la médecine pour venir en aide aux habitants d'une région insalubre.

Digitized by Google

Comment ne pas être ému en lisant la vie de notre bon roi saint Louis, patron de nos frères, de la chère sainte Elisabeth de Hongrie patronne de nos sœurs Tertiaires, de sainte Elisabeth de Portugal, en voyant leur amour pour les pauvres, leur zèle à fonder des hôpitaux, des asiles où ils fussent recueillis et soignés ?

Nous serions biens long si nous voulions, en suivant le Palmier séraphique et les divers Légendaires de l'Ordre, énumérer les maisons, les œuvres de miséricorde que les Tertiaires ont établies, auxquelles ils ont prêté leur concours, ou qu'ils ont aidées et soutenues. De très bons esprits leur donnent une large part dans la fondation de ces corporations, dont le Pape a regretté la disparition dans son encyclique *Rerum Novarum*. On sait qu'on doit à l'ordre Franciscain l'institution des monts de Piété.

Le mouvement si vif qui portait dans les siècles passés les tertiaires vers les œuvres charitables et miséricordieuses, n'a rien perdu de sa force. Qu'on lise l'ouvrage du P. Norbert, frère mineur, sur les Congrégations de Tertiaires régulières. On verra la quantité d'œuvres auxquelles le Tiers-Ordre vient en aide.

Mais arrêtons-nous. En voilà assez pour montrer à nos Frères que le dévouement aux œuvres est une des traditions les plus chères de leur ordre, un des legs qu'ils ont reçu de leurs pères, et qu'ils doivent à leur tour transmettre à leurs successeurs. Aussi n'hésitons nous pas à dire, avec les membres du congrès franciscain de Fribourg en Suisse, que « le Tiers-Ordre doit s'avancer résolument sur le terrain des œuvres. »

Il le doit d'autant plus que la pratique des œuvres est nécessaire à son extension et à sa prospérité. C'est notre conviction. Une fraternité, qui n'exercera point d'œuvres, n'attirera pas ou n'attirera que faiblement. Nous ajoutons pour qu'on ne nous accuse pas d'exagérer : Une fraternité dans laquelle existerait un très profond et très sérieux esprit de piété, qui ne renfermerait dans son sein que des personnes irréprochables et de tous points édifiantes, pourrait peut-être attirer. La grande édification qu'elle donnerait, l'abondant parfum qu'elle répandrait, ne manquerait pas sans doute de

Digitized by Google

frapper les personnes pieuses et de les entraîner. Mais on nous l'accordera : ce ne sera pas là le cas ordinaire de nos congrégations.

Or une congrégation à laquelle aucune œuvre n'est attachée, manque de vie. On ne sent pas, on ne voit pas le sang circuler dans ses veines. Elle est morte. Si j'osais me servir de ce mot, je dirais : elle sent le cadavre. Mais un cadavre n'attire pas. Comment aller à une œuvre dans laquelle on ne sent aucun mouvement ? A une œuvre dans laquelle on ne trouve aucun aliment à cette activité qu'un si grand nombre d'hommes veulent utiliser, à ce besoin de se dépenser et de se dévouer que la charité répand dans les cœurs ?

Une réunion chaque mois, une instruction, hélas ! quelquefois bien terne, douze *Pater* et douze *Ave*, ne suffisent pas pour alimenter une fraternité, pour lui donner le mouvement et la vie. Nous ne sommes pas le seul à l'avoir remarqué. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé, dans nos conversations avec nos pères, dans nos échanges d'impressions et de vues, d'entendre l'expression de cette pensée ! On déplorait avec nous cette absence d'œuvres, et par suite ce manque de vie, cette mort.

Ce besoin d'œuvres devient plus urgent, si on veut attirer au Tiers-Ordre de jeunes recrues, si on ne veut pas que nos fraternités ne soient, ou du moins ne paraissent qu'un hôpital pieux, destiné aux invalides et aux éclopés de la vie. La jeunesse veut agir ; elle en a besoin. Donnez-lui le moyen de contenter son activité, si vous voulez qu'elle vienne à vous.

Nous concluons cette première partie de notre travail. Nos fraternités doivent avoir leurs œuvres. C'est un moyen de recrutement et un élément de prospérité dont elles ne peuvent se passer. C'est l'épanouissement naturel de la charité qui doit animer leurs membres. Des œuvres donc ! Des œuvres ! Nous nous associons à ce cri ; nous en reconnaissons la légitimité.

Digitized by Google

II. — *La pratique des œuvres doit être ordonnée.*

Une réflexion avant d'aller plus loin.

Nous avons, plus haut, demandé aux Tertiaires des œuvres, des œuvres spirituelles, corporelles, sociales. Nous y avons mis de l'insistance. Plusieurs auront cru en voyant cette insistance que nous appartenons à l'école qui donne la première place aux œuvres, que nous trouvons dans la pratique de ces œuvres, surtout des œuvres sociales, la pensée maîtresse de notre bienheureux Fondateur, le but principal qu'il assignait à son troisième ordre (1).

Nous nous hâtons de le dire. Telle n'a pas été, telle n'est pas notre pensée. Pour nous, comme pour la plupart de nos Pères et de nos Frères, comme pour l'immense majorité de ceux qui ont étudié sérieusement et sans parti pris saint François, le Tiers-Ordre est avant tout une œuvre de sanctification personnelle, le Tiers-Ordre a pour but principal, et même unique, ajouterons-nous, de faciliter à ses membres la pratique de leurs devoirs chrétiens et de leur fournir ainsi un moyen plus efficace et plus sûr d'opérer leur salut.

Transporter, autant que la chose était possible, la vie religieuse dans le monde, aider les hommes ses frères à devenir des chrétiens parfaits, telle a été la pensée qui animait François, lorsqu'il instituait le Tiers-Ordre. C'est ce qui ressort clairement de cette page de son histoire.

Luchesius et Bonadonna, les deux premiers Tertiaires, avaient déjà prié plusieurs fois François de leur montrer une voie de sanctification qui leur convînt. Le saint leur dit un jour : « J'ai pensé depuis peu à instituer un troisième ordre où les gens mariés pourront servir Dieu par-

(1) Les hommes qui appartiennent à l'école de la démocratie chrétienne entendent ainsi le Tiers-Ordre ; ils expliquent ainsi l'idée qui dirigea François. Frappés de l'influence que le Souverain Pontife attribue au Tiers-Ordre et de la régénération sociale qu'il en attend, ces hommes veulent voir en lui une institution destinée surtout au bien de la société. Pour eux François est un homme social, un réformateur social, un précurseur des hommes qui étudient aujourd'hui les questions économiques et sociales et en cherchent la solution chrétienne. La règle du Tiers-Ordre lisons-nous dans les actes du *Congrès de Nîmes* (p. 53) est la pratique sociale de l'Evangile.

Digitized by Google

faitement (1) ». Ainsi une voie de sanctification, un moyen de servir Dieu parfaitement, tel est le Tiers-Ordre, tels sont dans la pensée de ses fondateurs, sa fin, son but. Qu'on ne lui en cherche pas d'autre.

Léon XIII, sur lequel voudraient s'appuyer les hommes qui font du Tiers-Ordre une institution avant tout sociale, ne l'envisage pas autrement. Qu'on lise attentivement ses encycliques, qu'on lise également ses allocutions,, ses lettres, ses réponses, on verra qu'il ne cesse pas d'en revenir à l'observance parfaite des préceptes de l'Evangile. Dans sa Constitution sur la Règle du Tiers-Ordre, il nous dit expressément que notre saint Instituteur s'est *uniquement* proposé de faire de ce genre de vie une école, où l'on s'exercerait avec soin à la pratique des vertus chrétiennes. Dans son allocution à diverses congrégations le 1er décembre 1882, il déclare « que *le but du Tiers-Ordre* est de préserver la « société civile de la corruption du monde, par le seul « moyen de la sanctification des actions les plus communes « et les plus ordinaires de la vie, en les réglant selon le « véritable esprit de Jésus-Christ. La règle ne prescrit donc « simplement que ce qui est commandé par les saintes lois de « Dieu, de l'Évangile et de l'Église ; elle défend seulement « ce qu'elles défendent et par l'exacte observance des pré- « ceptes de l'Évangile, sans imposer ses conseils, elle se « propose de guérir les plaies sociales. » Léon XIII ne pouvait parler plus clairement.

Une observance parfaite des lois de l'Évangile, voilà le Tiers-Ordre. On tombe dans l'erreur lorsqu'on veut l'envisager autrement. S'il devient un principe excellent de régénération sociale, un moyen efficace de guérir les maux dont notre société souffre, c'est par voie de conséquence et de rayonnement, et en vertu de cette loi que les sociétés sont ce que les font les hommes qui les composent. Une société formée de Tertiaires serait une société formée de chrétiens parfaits. Cette société ne connaîtrait ni le vol, ni l'injustice, ni l'oppression, ni les abus divers contre lesquels s'élèvent et avec raison les sociologues chrétiens.

(1) Chalippe, *Vie de saint François*, liv. IV.

Digitized by Google

Notre Bienheureux Père a-t-il songé aux maux dont la société souffrait et qu'il avait sous les yeux ? Peut-être. A-t-il songé que l'institution de son troisième ordre serait le remède efficace de ces maux ? Peut-être encore. Rien ne nous dit qu'il y ait songé ; rien ne nous assure d'un autre côté que cette considération lui ait été étrangère. Mais nous en avons l'assurance ; s'il a songé aux misères qui rongeaient alors la société, s'il a voulu trouver un remède à ces misères, c'est dans la réforme individuelle, c'est dans la pratique exacte de l'Évangile qu'il l'a cherché. La règle est l'expression même de sa pensée ; elle en est la traduction fidèle. Or, dirons-nous, où trouve-t-on dans la règle du Tiers-Ordre, telle que François l'a écrite, un précepte directement social ?

Mais s'il en est ainsi, n'avons-nous pas trop insisté sur la nécessité des œuvres ? Nous ne le pensons pas. La pratique des œuvres forme un des éléments de notre sanctification personnelle ; elle est un moyen excellent, et dont nous ne pouvons nous passer, de fortifier et de développer dans nos cœurs la charité, l'humilité, la mortification, l'oubli de nous même. A ce titre nous devions la recommander vivement à nos Tertiaires. La pratique des œuvres, nous l'avons dit, est nécessaire pour donner à nos Fraternités le mouvement, la vie, et par suite pour leur attirer l'estime, pour aider à leur développement. A ce titre encore, nous devons insister et la recommander.

Cette explication donnée à nos lecteurs, nous passons à cette autre partie de notre travail : la pratique des œuvres doit être ordonnée.

Nous disons d'abord que pour être ordonnée la pratique des œuvres doit avoir pour centre la Fraternité. C'est à la Fraternité comme au foyer d'où leur vient la chaleur, comme à la racine d'où leur vient la sève, et par suite la nourriture, la vie, que les œuvres doivent être toujours rattachées et reliées ; c'est dans son sein, par les membres qui la composent, qu'elles doivent être exercées. On ne doit agir autrement que lorsqu'on rencontre une impossibilité à peu près absolue.

Nous n'obtiendrons qu'à cette condition les résultats que nous attendons de la pratique des œuvres : un mouvement

Digitized by Google

qui intéresse et qui attire ; la vie, ce don, cette qualité sans laquelle aucune œuvre ne peut durer ; une vie intense et qui saisisse l'homme entier ; une cordialité plus franche, une intimité plus vive entre les divers membres de cette fraternité, un attachement plus profond à leur tiers-ordre ; un rayonnement lumineux et chaud ; et par suite l'estime, une influence sérieuse, cet attrait que produisent dans les cœurs la douce et consolante vue, l'odeur suave du bien.

Que les tertiaires ne trouvent pas dans la Fraternité l'œuvre que leur activité sollicite, qu'ils doivent chercher au dehors les œuvres dont ils s'occupent, leurs cœurs n'appartiendront jamais totalement à leur fraternité, leur esprit ne sera jamais complètement franciscain, le directeur n'aura jamais sur eux l'influence qu'il doit posséder, peut-être seront-ils contraints assez souvent de ne pas assister aux réunions et aux exercices divers de la Congrégation ; nos lecteurs nous en sont témoins. nous n'exagérons pas en parlant ainsi, mais qui ne voit les inconvénients que cet état entraînera dans une fraternité ? Comment donner à cette fraternité la vie, une vraie vie franciscaine ?

Vous voudriez donc que chaque fraternité eût son œuvre ou ses œuvres, dit-on ? Nous le voudrions, oui ; c'est là notre idéal. Nous aimons mieux une œuvre moins considérable, moins étendue, mais uniquement renfermée dans le sein de la Fraternité. Nous croyons que le bon esprit, la ferveur d'une congrégation tiennent pour une bonne part à cette mesure. Qu'on choisisse donc une œuvre proportionnée au nombre de ses membres, à leur situation, à leurs ressources et qu'on leur en confie l'exercice. Nous en sommes persuadé, on n'obtiendra que de cette manière les avantages dont nous parlions plus haut et qu'on attend des œuvres.

Une difficulté que nous ne devons point passer sous silence. Mais nos Tertiaires ne peuvent pas demeurer étrangers, surtout dans les villes de médiocre importance, aux œuvres qui s'exercent aujourd'hui partout. Leur refus de participer activement à ces œuvres deviendrait facilement un scandale. Ils doivent être membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, des fourneaux économiques, des commissions des

Digitized by Google

écoles libres, etc. Or il arrivera plus d'une fois que ces œuvres les absorberont au point de ne plus leur laisser de loisir ni de ressources. Nous voudrions dans ce cas que les Tertiaires formassent seuls un groupe, une commission ou une sous-commission, une conférence ; qu'ils se réunissent au moins de façon à y être les plus nombreux et à en avoir la direction. Ils ne le peuvent pas? Nous le déplorerons.

Une fraternité pourra plus d'une fois admettre avec profit à la pratique des œuvres dont elle s'occupe des membres qui lui sont étrangers. Ce pourra être un moyen de réunir des ressources considérables, et on sait la nécessité de ces ressources pour une œuvre. Ce sera de temps en temps un moyen d'attirer utilement le regard sur elle, d'exercer une influence plus grande, une action plus étendue. Ce sera surtout un moyen de donner une connaissance plus juste du Tiers-Ordre, de dissiper une foule de préventions et de préjugés, d'édifier, et ainsi d'attirer à lui et de l'accroître, mais, on le comprend, le nombre de ces hommes ne doit pas être considérable. On doit viser à ce qu'ils n'absorbent pas la fraternité, surtout à ce qu'ils n'en changent pas l'esprit. Elle doit toujours demeurer le centre de l'œuvre ; ses membres doivent toujours en être les directeurs ; son esprit doit toujours en être le moteur et l'inspirateur.

Un autre caractère que l'ordre demande : une entente parfaite entre le directeur ou le visiteur et les membres de la fraternité. On en convient, le respect de l'autorité, l'obéissance, la hiérarchie réclament cette entente. Nous ajoutons : la prospérité de l'œuvre qu'on veut entreprendre, son bon accomplissement la réclament aussi.

Le défaut d'entente engendre souvent les divisions, les disputes aigres et vives, les défiances, les inimitiés même. Il resserre au moins les cœurs, il les jette dans le trouble et dans le malaise, il les éloigne les uns des autres. De là plus d'initiative, plus d'ardeur à l'ouvrage ; un ennui, un découragement profond, et le désir, la hâte de se dégager et de s'éloigner. Une œuvre ainsi exercée ne prospérera jamais.

Chose peut-être plus grave ! Le défaut d'entente tarit en grande partie la grâce. Une œuvre chrétienne a besoin que le ciel l'arrose et la féconde. Elle a besoin pour vivre et pros-

Digitized by Google

pérer que Dieu la regarde d'un œil bienveillant, et lui verse la chaleur fécondante de sa grâce. Mais notre Dieu d'amour et de paix fuit les lieux et les cœurs, où la division règne, et où la charité n'exerce pas son empire.

Que pour conserver cette entente les membres de la Fraternité respectent donc profondément leur directeur; qu'ils lui soient soumis ; qu'ils acceptent avec docilité sa direction. Il est le représentant de l'autorité. « Il est, ainsi que le disent les actes du Congrès de Fribourg, l'âme de la fraternité, le pivot sur lequel tout se meut. C'est lui qui imprime le mouvement et la vie. »

Mais que le directeur n'oublie pas de son côté, que l'entente dont nous parlons tient plus encore peut-être à la manière dont il exercera son action, qu'il réfléchisse donc avant d'agir. Qu'il étudie les aptitudes des membres dont la Fraternité est composée, leur situation sociale, leurs ressources, pour ne rien leur demander qui ne leur convienne, ou ne leur agrée. Qu'il étudie également avec soin les besoins des lieux où il se trouve, les misères qu'on y ressent davantage. Qu'il choisisse de préférence, pour les proposer aux membres de la Fraternité, les besoins, les misères dont leurs cœurs lui paraîtront plus touchés.

Qu'il ne soit pas si confiant dans ses propres lumières et si tenace dans ses résolutions, qu'il ne veuille écouter ni indications, ni avis. Qu'il ne dédaigne pas et ne décourage pas les initiatives des tertiaires, que leur cœur, leurs aspirations, quelquefois même des circonstances tout à fait imprévues, poussent à courir au devant de cette misère, ou à entreprendre cette œuvre. Ainsi ont commencé des œuvres qui ont pris ensuite des développements très considérables.

Nous nous arrêtons. On a compris les sages et pieuses précautions que l'entente demande. On ne voudra rien faire qui puisse la rompre ou l'affaiblir.

(*A suivre*) FR. TIMOTHÉE de Puyloubier.
O. M. Cap.

Digitized by Google

LES GALLA OU OROMO (1)

EXPLORATION

I

Le peuple galla est un des moins connus des peuples de la terre. Comme les profondeurs inexplorées de l'Arabie, le cœur du pays qu'il habite a le privilège rare, au siècle où nous sommes, d'être resté vierge du contact des blancs. N'étaient les missionnaires, ses us et coutumes, sa loi, sa religion échapperaient encore au regard scrutateur des terribles enfants du Nord ; *audax Yapeti genus*. L'admirable commandant Marchand et ses héroïques compagnons ont percé fugitivement le mystère de l'Afrique équatoriale, mais ils n'ont pu dissiper l'ombre qui enveloppe la plus grande partie du territoire galla. Ils ont traversé la tribu des Wallobou-Galla, et grâce aux renseignements fournis par un officier de la mission, nous savons que le territoire de cette tribu est compris entre le Nil Bleu au nord, le Nil Blanc ou Grand Nil à l'est, l'Abyssinie à l'ouest et le Baro Sobat au sud. Or cette tribu est la tribu aînée et sacrée des Oromo ou Galla ; c'est là que de toutes les autres tribus, des légions de pèlerins se rendaient auprès de l'*Abba Mouda*, le Père de l'onction, le premier représentant de la religion galla. Telles les délégations de toutes les provinces gauloises accouraient autrefois recevoir les bénédictions et les ordonnances de l'archi-druide au pays célèbre des Carnutes. Le domaine des Wallobon-Galla et celui de la noble tribu des Borana-Galla, répandue jusqu'à l'Equateur, constituent de date immémoriale plus de vingt fois séculaire les cantonnements primitifs de la race, leur mère-patrie, *leur ruche, leur source*, comme

(1) Les noms étrangers sont invariables. Nous aurions aussi mauvaise grâce de leur donner l's du pluriel français, que de l'attribuer aux mots latins : Athenæ, etc.

Digitized by Google

ils les appellent. De ces régions ils s'élancèrent au XVIe siècle, essaims innombrables, hordes irrésistibles, et ravirent à l'antique empire d'Ethiopie son plus beau fleuron, ses plus riches contrées, la presque totalité des pittoresques massifs qui a reçu des géographes le nom poétique de Suisse africaine.

Perchés sur leurs hauts plateaux, et sur les cimes inabordables qui leur servaient de remparts, ils interceptèrent les voies commerciales qui donnaient accès du côté de la mer; ils interdirent l'entrée de leur pays comme on ferme un sanctuaire à tout profane. Durant quatre cents ans, ils ont été la terreur et le péril de l'Abyssinie. Ils exterminèrent les Musulmans : ceux-ci, sous la conduite de Ahmet Grague (le Gaucher) roi de Zeïla et d'Harar, ayant envahi l'Abyssinie venaient d'être refoulés par le secours des troupes Portugaises. Seules un petit nombre de citadelles en pierres comme Harar bravèrent l'effort de leurs lances, et de ces enceintes devait sortir plus tard la pestilence de la propagation musulmane parmi les Galla. L'apanage du Roi des rois d'Ethiopie se trouva réduit à des limites aussi peu glorieuses que celui du roi de Bourges, sous l'invasion anglaise. A armes égales, les Abyssins ne reconquirent jamais un pouce de terrain. A la faveur des armes à feu importées d'Europe, Ménélik a pu inaugurer une lente et meurtrière revanche. Commencée en 1870, la conquête des pays galla vient à peine d'être terminée. Les divisions intestines des tribus, les empêchant de se liguer contre l'ennemi commun, offraient au conquérant une proie difficile à saisir, mais fatalement vouée à la défaite. Qu'a-t-il manqué aux vaillants et redoutables galla pour former un grand Empire, et une invulnérable coalition? Une autorité centrale reconnue qui les menât en masses de vingt contre un, à d'infaillibles victoires. Bandes agissant avec indépendance et efforts successifs, ils devaient succomber sous la main forte et habile d'un nouveau César.

C'est ce peuple que nous voulons étudier. Cette exploration ethnographique aura pour nous d'autant plus d'attrait qu'elle nous mène en pays plus inconnu. Les forêts de l'Amérique n'ont plus de secrets à nous révéler, les glaces

Digitized by Google

de la Scandinavie, les vastes plateaux de l'Asie centrale ont mis à nu l'énigme de leurs peuplades ; mais qui a promené nos regards avides de découvertes dans les milles replis des montagnes galla ? De même les Romains, avant César, ne voyaient que mystères dans les insondables forêts de la Gaule, et ils en croyaient l'immense étendue peuplée d'être fantastiques.

Les nombreux voyageurs européens qui se rendent auprès du glorieux Empereur Ménélik, suivent la route du Choa, tracée ou ravinée par le sabot des mulets et l'incessant va et vient des piétons. Ils ne voient de Harar à Adis-Ababa que les Galla musulmanisés, ou ceux qui sont *amharisés* dans le Choa, c'est-à-dire parés d'une vague teinte de christianisme abyssin, inférieur, sous le rapport moral, à l'infidélité. Quelques-uns ont eu à cœur de faire goûter dans un narré intéressant, au lecteur bénévole, les impressions encore chaudes et vécues au pays du Negous, le pays à la mode. Un semblable tableau, d'une attachante actualité, laisse l'étude des mœurs galla dans la pénombre. Autour du rayonnement que projette la renommée moderne de l'Abyssinie, le galla est relégué à l'arrière plan, oublié même totalement. Ou bien il apparaît comme une évocation du serf du moyen-âge, taillable et corvéable à merci. Les multiples tribus centrales et occidentales, vivant de leur vie nationale, sont d'ailleurs inconnues aux auteurs ; et défense est portée, de par le roi, de s'éloigner du chemin des Caravanes. Plus d'un voyageur officieux ou officiel, touriste ou commerçant répugne à se pencher vers un peuple, qui a dû céder à la fortune des armes, et dont il n'a ni crainte à avoir, ni faveur à espérer. Plus d'un champion de nation civilisée n'a pas rougi d'exploiter les services gratuits du faible commandé par le fort du jour, son maître, et qui veut paraître gracieux à l'européen. Mais celui qui abuse ainsi de bras vaillants, hier redoutés, aujourd'hui captifs de la poudre fabriquée et vendue par l'Europe, n'est pas le Français. Le Français a de très grands défauts ; il exerce un prosélytisme puissant en faveur du mal comme du bien ; mais il paye les services ; il n'est pas rare qu'il les paye trop. Ses excès à l'égard de l'étranger sont le plus souvent

Digitized by Google

dans le sens de la considération de la personnalité humaine et de la liberté outrée. Alors ses bienfaits tournent contre lui.

Dans notre excursion, nous n'aurons pour guides que les pionniers de l'Évangile, les missionnaires. Eux seuls connaissent à fond le galla ; eux seuls ont soulevé d'une main affectueuse le voile qui dérobe ses gloires aux regards superficiels ou intéressés, depuis plus d'un demi-siècle, ils sont ses amis et ses hôtes, — ils sont ses apôtres. Médecins de l'âme et du corps, ils ont sondé ses plaies morales et matérielles ; ils l'instruisent, le gouvernent, et surtout ils l'aiment, d'un amour apostolique plus fort que celui d'une mère. Doués de la clairvoyance, animés de la sollicitude que donne un tel amour, ils ont approfondi ses lois, ses mœurs, ses qualités, ses défauts. Ils vivent avec lui et lui communiquent leur propre vie. Ils tournent et retournent son intelligence, ses dispositions, tout son être, pour découvrir ou cimenter de solides assises à la vie surnaturelle qu'ils veulent infuser à son âme. Ils ont la prime et la palme, ils ont presque le monopole de l'exploration en pays galla. Voici comment.

C'était en 1836, deux jeunes et nobles Français, Antoine d'Abbadie et son frère Arnaud, étaient envoyés par l'Institut en exploration scientifique sur les hauts plateaux de l'Ethiopie. La divine Providence destinait Antoine, pieux et austère comme un cénobite, à jouer du même coup le rôle d'explorateur pour l'extension du règne de Jésus-Christ. Sa vertu irréprochable lui valut la haute estime des Ras abyssins et le bon accueil des chefs galla de la région occidentale comprise entre l'Abyssinie et le Kaffa. Rois et sujets s'obstinaient à voir, dans la pureté de sa vie, les traits caractéristiques de l'homme de Dieu. Les princes se faisaient gloire de l'héberger sous leur chaumière ; les peuples écoutaient avec respect les enseignements tombés de la bouche de *Abba Dïa*, le Père Dïa, comme l'appelaient les Galla. Ni les armes vomissant la mort, ni l'envahissement du commerce, la maudite soif de l'or, ne pouvaient forcer les portes de leur territoire. La vertu plus puissante en avait la clé, elle passait tranquille et saluée de tous.

Digitized by Google

L'Évangile allait faire son entrée triomphale dans un pays fermé aux Rois des rois d'Éthiopie.

L'apôtre laïque parla ainsi aux chefs galla : — « Si je vous fais venir un de mes compatriotes pour vous bénir et vous enseigner la religion chrétienne, comment le traiterez-vous ?» — « Nous le ferons asseoir à notre foyer, dit l'un, nous le défendrons de nos lances. » — « Pour moi, ajouta un autre, le ciel m'a fait riche, je lui donnerai une jolie terre, une maison et des serviteurs. » — Un troisième posa gravement une condition capitale : « *Sil croit en un seul Dieu*, si avec cela il enseigne au peuple à ne pas mentir, ni voler, il sera le bienvenu. » (1)

Ces braves noirs tiendront leur parole digne de loyaux chevaliers. Les missionnaires ne tarderont pas à arriver. Non seulement une jolie terre, mais de grands terrains furent concédés ; de jolies cabanes furent construites, et une moisson plus jolie de belles âmes leva et réjouit le regard de Dieu. Les Galla n'ont jamais expulsé leurs missionnaires. Trois prêtres européens et plusieurs prêtres indigènes sont tombés au champ d'honneur parmi les Galla occidentaux. Après vingt ou trente ans d'apostolat, les voilà couchés au milieu de leurs ouailles, à l'ombre de la rustique chapelle bâtie de leurs propres mains. La vénération publique et le souvenir de leurs bonnes œuvres ont nimbé d'une auréole glorieuse leur pacifique sommeil.

Sur le rapport favorable à l'évangélisation de ce peuple adressé par M. d'Abbadie à la Propagande de Rome, Grégoire XVI sacra évêque le T. R. P. Guillaume Massaïa de l'ordre des Capucins et le nomma premier Vicaire Apostolique des Galla (1846). Il s'embarqua avec trois collaborateurs italiens. Bientôt Mgr Massaïa lui-même demanda à la France les ouvriers pour sa mission. Il épuisa six années en tentatives infructueuses de pénétration au pays galla. Tantôt chargé de chaînes, abreuvé d'avanies et de privations par les hérétiques abyssins, tantôt accablé de coups sur un marché musulman du Soudan nilotique, déguisé en marchand, poussant son âne chargé de ses bibelots de forain, une

(1) Lettres de *A. d'Abbadie à Montalembert et au Cardinal préfet de la Propagande*, 1843 et 1845.

Digitized by Google

demi-douzaine de fois garrotté, une fois enseveli sous les sables du désert, passant une rivière suspendu à une corde, forçant le respect et l'admiration des Ras abyssins, à travers les émouvantes péripéties d'héroïques aventures, il arrive enfin en vue de son cher pays galla. C'était en novembre 1852.

La rumeur volant sur la hauteur et dans les vallons, annonce aux Galla que le prêtre de la religion d'Abba Dïa s'est acheminé vers leurs montagnes. Les chefs et les peuples d'accourir : chacun le veut dans sa Province. « Restez, restez avec nous, s'écrient-ils, nous vous ferons boire du lait de nos troupeaux. Enseignez-nous à aimer Dieu et à pratiquer sa loi. » Dans cette lutte plus glorieuse pour le caractère d'un peuple que les combats des héros d'Homère, les vainqueurs furent Abba Gama Moras roi du Goudrou, et Abba Baghibo roi d'Ennerea (1). Abba Gallé puissant prince de Lagamara embrassa la foi avec toute sa famille et vécut saintement. Une angélique jeunesse, de jeunes ménages modèles de vertu sont le fruit de la semence évangélique, et ce spectacle gagne les cœurs à Jésus-Christ.

Les compagnons de l'Evêque sont venus l'aider à soutenir les gerbes trop pesantes. Ils ont été comme lui décorés des chaînes de la persécution. Les missionnaires deviennent les arbitres de tout un peuple. La parole de Mgr Massaïa réconcilie des armées frémissantes sur le point d'en venir aux mains. On appelle à la messe et à la prière au son du tambour royal. Une petite légion de guerriers catholiques avec son chef, donne l'exemple de la bravoure et de la piété. Tous les princes voisins recherchent son alliance ; elle décide de la victoire partout où elle se trouve. Les Galla ont mieux à donner que *le lait de leurs troupeaux* et *de jolies terres*. Ils donnent leur âme à Dieu.

Le Père Léon des Avanchers, savoisien, erre neuf ans sur les côtes de la mer Rouge et de l'océan Indien, sans parvenir à se frayer un chemin vers les Galla. Il fonde la mission des îles Seychelles, et peut ensuite rejoindre notre petite troupe apostolique. Il traduisit la Bible en langue galla : la

(1) Les Galla portent toujours le nom de leur aîné et se nomment : Père d'un tel.

Digitized by Google

Mission regrette la perte du précieux manuscrit. La société géographique d'Italie a publié en 1892 (1) un dictionnaire galla, en utilisant les notes du P. Léon conjointement avec celles de l'explorateur Chiarini.

Le Kaffa, royaume d'origine amharique, coupé de l'Abyssinie par l'invasion galla, ouvre ses portes aux missionnaires. C'est un pays absolument fermé à l'étranger, et conquis il y a deux ans seulement par l'Abyssinie. Un fossé de cinq mètres de profondeur lui sert de frontières. Nos apôtres eurent la joie de franchir le pont mouvant fait de lianes verdoyantes jetées sur la tranchée protectrice. Les mêmes succès qu'aux Galla répondent à leur zèle. Mais bientôt, à l'instigation des musulmans influents à la cour, l'Évêque est violemment fait prisonnier et conduit hors du pays. Les Galla s'arment pour sa défense, l'accueillent par d'enthousiastes ovations. Une épidémie de la variole avait fait auparavant éclater la charité des missionnaires ; au moyen du vaccin qu'ils étaient parvenus à se procurer, ils avaient réussi à enrayer le fléau. Les petits enfants, montrant sur leurs bras d'ébène les traces de la bienfaisante inoculation, dansent autour de Monseigneur, fredonnant des couplets au médecin de la variole.

En 1864, Mgr Massaïa était allé en Europe. Un jeune souverain de vingt ans, rejeton d'une lignée de rois, gouvernant le modeste État de ses pères, la petite province abyssine d'Ankober, l'appela auprès de lui (1867). Douze années durant, avec la protection de Ménélik, Mgr Massaïa, Mgr Taurin, le P. Louis de Gonzague, futur vicaire apostolique d'Aden, le P. Ferdinand exercèrent l'apostolat parmi les Galla du Choa. En vain le Vicaire Apostolique implora la faveur de rejoindre les chrétientés de l'Ouest ; en vain les chefs galla envoyèrent députations et présents au roi de Choa pour l'engager à leur céder leur évêque bien aimé, Ménélik avait pris la résolution inébranlable de s'attacher les missionnaires et de mettre à profit leurs lumières et leurs exemples. Il établit Mgr Massaïa sur le mont Fekerié-Ghemb domaine de la couronne, à deux heures du palais ; il lui permet d'en-

(1) Ulrico Hoepli librario-editore. Milano.

Digitized by Google

serrer sa capitale Zitché de colonies chrétiennes ; il choisit au Père Taurin, dont il avait apprécié la haute prudence, un bouquet d'arbres dans un site enchanteur, à quatre journées de Zitché. « Je connais les Européens, dit le roi, ils aiment la verdure. » Il voit d'un œil satisfait les plus doctes prêtres parmi les hérétiques se ranger à la foi d'Abouna Messïas (1), et les personnages déserter le camp des Coptes pour passer à la foi catholique. Lui-même, soit à Fékerié Ghemb auprès de Mgr Massaïa, soit à Finfinni, chez Mgr Taurin, se mêle aux enfants à la messe, au catéchisme... « Abouna, vos jeunes gens sont des saints, dit-il : c'est là une merveille que ne savent opérer ni mes prêtres, ni mes docteurs. » Il demande la rédaction d'un recueil de maximes où il trouve le résumé de ses devoirs de souverain, d'époux, d'honnête homme. « Quant à mon âme, s'écrie-t-il devant ses familiers, je ne veux écouter que l'Abouna Messïas et l'Abouna Jacob (Mgr Taurin) : Ou en paradis avec les catholiques, ou en enfer avec les Coptes. » La radieuse vérité s'impose de tout son éclat à sa belle intelligence ; mais il n'osera faire le pas décisif.

Jeté trop jeune dans le tourbillon de la cour dissolue du tyran Théodoros, privé d'un idéal de vertu qui fît planer son âme, il avait vidé la coupe empoisonnée des plaisirs ; et son âme était blasée et à sec. Les préjugés de naissance, plus encore des liens charmeurs aux anneaux d'acier empêchèrent son cœur captif, de suivre l'élan de son esprit. Il retenait les missionnaires auprès de lui en partie afin d'assouvir sa secrète inclination à la vérité, en partie dans l'espoir d'établir l'unité de croyance parmi les abyssins ses sujets divisés en plusieurs sectes réciproquement hostiles. En outre, le jeune roi avait le pressentiment du grand rôle que l'avenir lui réservait ; il sentait bouillonner dans son âme de grandes aspirations et de grandes aptitudes. Il désirait les abreuver aux effluves de la civilisation européenne. Il voulait devenir un palmier dans les steppes de la barbarie. A l'école des messagers de la vraie religion, il apprenait à manier les hommes avec succès. Il dota les

(1) Abouna, titre des évêques en Ethiopie. Par suite d'une faute d'orthographe de Salama, l'évêque hérétique, les Abyssins appelèrent toujours Mgr Massaïa, Messias, le Messie,

Digitized by Google

missionnaires de l'autorité civile, avec défense de faire appel de leur jugement à la barre royale. Déjà son ambition avait médité la conquête des pays galla. Dans les expéditions sanglantes qu'il faisait en ce pays, il donnait les ordres les plus sévères afin qu'aucun mal n'advînt à nos chrétientés et à tous ceux qui se réfugieraient sur les territoires de la mission. L'Europe a porté jusqu'aux nues la clémence de Ménélik dans une gigantesque victoire, elle admire les qualités remarquables du monarque africain qui brillerait même sur un grand trône. Ce que le monde civilisé ignore, c'est que sa bonne nature a été réchauffée, développée au soleil du catholicisme, qu'il a eu pour mentors deux évêques, et a toujours donné des places de confiance aux anciens élèves catholiques de la mission. Il ambitionnait de posséder la bonté, la charité de nos missionnaires. « Ah ! disait-il, si j'avais une légion de tels apôtres, je n'aurais pas besoin de fer pour conquérir tous les pays galla, avec de tels hommes, je me ferais aimer d'eux et me les attacherais. » C'est à l'aide de sa bonté toute faite de diplomatie qu'il est devenu le créateur moderne de l'unité de l'Empire Abyssin. Mais notre mission galla devenait par le fait de l'invasion abyssine, à la merci d'une hérésie ombrageuse. Le suzerain de Ménélik, l'empereur Ati Joannès l'oblige à bannir de ses Etats tous les missionnaires européens. Il chercha à les faire périr des atteintes de la fièvre paludéenne du Soudan ou sous les coups des brigands qui infestent la route longue et détournée qu'ils devaient suivre pour se rendre à la côte (1878).

Notre mission s'est reconstituée chez les Galla (1881). Sa principale résidence est à Harar foyer de musulmanisme. De là elle rayonne avec lenteur. Les entraves sans cesse renouvelées de l'exclusivisme hérétique, le fanatisme des fidèles du Coran enchaînent le zèle des missionnaires. De loin en loin leur sort semble suspendu au fracas d'un orage furieux suscité par l'ennemi. Au plus fort du danger, Ménélik ou Makonen son généralissime en temps de guerre, secouant leur torpeur, lancent une parole, le mot indispensable à l'apaisement de la tempête. Le Ras Makonen vice-roi du Harar, depuis la conquête de cette ville par Ménélik,

Digitized by Google

1887, pas plus que son auguste souverain, n'est catholique. Mais il n'oublie pas que tout petit page à la cour de Choa, il a participé aux jeux des enfants de la mission, qu'il a maintefois mangé le pain d'Abouna Messias, d'Abouna Jacob, et d'Abouna Gonzaguá. Le système de colonies chrétiennes a repris son essor, sous l'œil tolérant du vice-roi. La famine de 1889 à 1891 emplit nos maisons d'une ample moisson d'orphelins galla.

Les Galla du Harar ont déprimé leur esprit national sous l'aveugle tyrannie des mahométans. Rendons leur pourtant cette justice que beaucoup préférèrent la mort ou la flagellation à la trahison de la foi de leurs aïeux. Leur caractère est moins favorable à l'acceptation de l'Evangile. Ils ont, comme le font remarquer des lettres de Mgr Taurin (1), une véritable infériorité d'origine. Aussi c'est avec grande joie que le 15 janvier 1896 nous arborions la croix dans une station nouvelle chez les Aroussi Galla, la plus grande des tribus Oromo, et que son immense territoire met en contact avec toutes les grandes tribus centrales et occidentales. Pendant quinze années, Mgr Taurin fut à Harar *une vraie puissance*. L'Abyssinie aimait à traiter avec l'Europe par son intermédiaire, et les Européens de toute nation et de tout parage : russes, anglais, français, princes, ducs, comtes, touristes, commerçants avaient soin de se munir de ses avis et de sa recommandation avant toute entreprise en ce mystérieux Empire. Il rendait le dernier soupir à notre couvent de Carcassonne, le 1er septembre 1899, tandis que Ménélik, levant l'ancienne interdiction, l'autorisait à le visiter dans sa propre capitale d'Adis-Ababa. Cette ville est élevée sur l'emplacement de Finfini, l'ancienne station même de Mgr Taurin. Il insinuait au Prélat son intention de proclamer la liberté des cultes. Ce serait l'Hosanna et le triomphe assuré du Catholicisme.

*
* *

Le pourtour des pays galla est maintenant connu. Ses frontières générales sont au nord le Beghemeder et le God-

(1) Dans la collection des *Annales franciscaines, lettres écrites de Zeïla* le 9 mars 1882, et notes inédites.

Digitized by Google

jam, au cœur même de l'Abyssinie, bien au-dessus d'Adis-Ababa, et le Nil Bleu dans les plaines nilotiques ; à l'ouest et au sud, le Grand Nil ou Fleuve Blanc, le lac Victoria Nyanza, les tribus Schwahali de l'Ouganda et du Zanguebar. A l'est, les conquérants galla se donnèrent pour limite la ligne qui sépare la région humide et plantureusement végétale des déserts brûlés, schisteux, volcaniques des Somali et des Adal ou Dankali. La bande de terrain intermédiaire, de l'Océan indien au pays galla, varie en profondeur de 260 à 500 kilomètres. La superficie de ce pays égale une fois et demie environ celle de la France et au moins trois fois celle de l'Abyssinie. Elle s'étend du 11° de latitude nord au 3° ou 4° de latitude méridionale, du 30° au 42° de longitude à l'est de Paris. Le mont *Kenia* ou *gara kenia*, ce qui veut dire en langue galla, notre montagne, dresse fièrement ses pics de 5,500 m. d'altitude en territoire galla, à quelques lignes au-dessous de l'équateur.

L'aspect de cet intéressant pays présente trois zones hypsométriques disposées en gigantesque amphithéâtre. Elles ne se repoussent pas l'une l'autre et n'ont point chacune des assises séparées. Elles montent et dévalent de front, se fuient, s'appellent, se confondent ensemble, courent en replis sinueux, en ondoyantes déclivités, se précipitent en d'effrayants abîmes, se heurtent, en viennent aux mains. On dirait une lutte colossale ou une danse échevelée de cyclopes dans une immense arène.

La zone la plus élevée se compose de plateaux à 3000 mètres d'altitude et au-dessus. Les bouquets d'arbres ou les forêts au labyrinthe sans fin sont entremêlées de larges pelouses. L'herbe plus courte mais savoureuse y alimente de grands troupeaux. C'est là que la grande antilope, classée par les Anglais sous le nom de grand *kudu*, vagabonde en escouades de quatre à huit : c'est là que le lion fait ses meilleurs repas. Le *Cousso æthiopica* — spécifique radical contre le tenia — y tient ses fleurs suspendues en grappes écarlates.

La zone moyenne est celle comprise entre 1500 et 3000 mètres. Elle est merveilleuse de végétation et de superbes panoramas. Forêts vierges ruisselantes de miel, gras pâturages où bondissent les vaches pacifiques, les chevaux

Digitized by Google

légers, les brebis et les chèvres soyeuses. Rochers qui surplombent les gorges abruptes, douces ondulations, gracieuses vallées, mille torrents grondent ou gazouillent sous des tunnels de verdure ; tous les contrastes, tous les tons réunis en un petit espace ; des myriades d'oiseaux au brillant plumage en sont l'ornement et la vie. Cette zone est la plus habitée. Le thermomètre oscille de 15° à 25° en plein jour. Dans les bas-fonds à courants d'air et sur les hauts plateaux, les eaux à faible courant se prennent la nuit d'une mince glace. Le *birbirsa* (pinus abyssinica), le *gatira*, (juniperus procera), l'olivier sauvage atteignent des hauteurs vertigineuses. Le citronnier, le palmier, le caféier croissent spontanément. On a vu de prodigieux sycomores capables d'abriter, sous le pavillon de leur feuillage, plus de mille personnes. Vrais temples de la nature, le galla offre à leur ombre ses sacrifices. Un assaut de sveltes lianes surmontent les géants des forêts en dômes étoilés d'églantines, ou s'y déploient en arabesques, en rideaux fleuris. Le jasmin jaune et blanc exhale au loin ses parfums. Des lacs tranquilles. couverts de nuées d'oiseaux aquatiques, reflètent l'azur des cieux et la beauté de cette grandiose nature.

Les basses plaines ou zone inférieure sont arrosées de larges fleuves, tels le Ghennalé, le Ouabbé, l'Awache, le Fleuve Bleu, etc. Dans leurs flots majestueux se jouent les caïmans et des troupes d'hippopotames. Leurs ondes fertilisantes promènent une exubérante germination. Le rhinocéros et le buffle indolents s'assoupissent sur ces bords aux fourrés impénétrables, des armées d'éléphants aux longues défenses d'ivoire, marchent en ordre de bataille, les femelles et les petits au centre. La girafe se mesure avec la tête des arbres, et des escadrons de zèbre, à la peau striée blanc et noir, miroitent au soleil. Les rivières de l'ouest charrient des pépites d'or. L'Abyssinie se contente de recueillir l'or d'alluvion et ne perce aucun trou de mine. D'après les géologues, les riches filons aurifères du Transvaal se prolongeraient, traversant les pays galla, au nord jusqu'à Gassam, où les Egyptiens exploitent des mines d'or. Chaude et fiévreuse, cette zone n'est habitée que par de rares nomades.

La faune est très riche. Sur quinze espèces d'antilopes,

Digitized by Google

les gazelles et l'oryx appartiennent à la faune générale d'Afrique ; les autres ont obtenu un classement spécial au Muséum zoologique de Londres. Des familles de singes, parmi lesquels le gorezza au pelage blanc et noir est un vrai joyau. Lion, grosse et petite panthères, dangereuses mais rares, gros et petit léopards, jaguar, guépard, multitude de petits félins, civette à musc, lynx, hyènes à foison, chiens-hyènes (hyena-dog) par bandes, variétés de chacals, renard, martre, putois, porc-épic, cochon sauvage et sanglier de l'espèce vacofer, daman (lyrax abyssinicus), lièvre, rats à queue empanachée, loutre, aspic, boa, etc. Parmi les oiseaux notons l'autruche, le perroquet, le colibri, le guépier, le cardinal, le capucin avec son noir capuce et sa robe couleur de bure, le francolin, des volées de pintades, la perdrix, la caille, le ramier, la tourterelle, les oies et les canards sauvages ; les macreuses et sarcelles, l'ibis, la bécassine, la grue, la cigogne, le cormoran, le pélican, l'aigrette dont les plumes valent en Europe plusieurs fois leur pesant d'or. Le vrai loup, l'ours et le tigre n'existent pas en Afrique. C'est la grosse panthère qu'on a quelquefois confondue avec le tigre. Où trouverait-on un pays plus riche et un plus bel Eden ? C'est le triomphe plein de charmes de la nature.

D'un tel Eden, la principale source de sa richesse, Ménélik avec un soin jaloux, a su garder l'entrée contre l'intrusion européenne. Moins circonspect en apparence qu'à son ordinaire, il vient de confier au protégé du Tsar Léontieff le gouvernement des parages riverains du lac Rodolphe. Rien d'officiel pourtant : tout est dû à la bienveillance et à la finesse diplomatique du souverain qui laisse à la colonie russe le soin de mettre enfin des bornes aux empiétements anglais et italiens autour de l'Ethiopie. Il a fait passer à d'autres le rôle que la France, paralysée par sa haine sectaire, a abdiqué en reculant à Fachoda. Reste à savoir si, pour échapper aux puissantes griffes du léopard britannique, la tiare éthiopienne ne sentira point les serres rapaces du vautour moscovite. En attendant les deux parties y trouvent leur intérêt mercantile. Dans le courant de l'été dernier, Ménélik a vendu à Léontieff pas moins de 18,000 kilogs. d'ivoire que celui-ci a expédiés en Europe par notre

Digitized by Google

port de Djibouti. Le chef d'escadron Baulakovitch a découvert en pays galla une chaîne de montagnes, et le Tsar a autorisé l'officier russe à leur donner le nom respecté de Nicolas II ; elles sont situées entre le 8° 1/2 de latitude nord et le 36° 1/2 de longitude est (1).

Le galla, qu'on a appelé *le plus beau noir du monde,* a l'œil vif et a conservé assez purs les linéaments primitifs de l'humanité. La couleur noir ébène est rare, le teint clair, jaune buis, ocre rouge ou brune est le plus commun. La rougeur est souvent marquante sur les pommettes. Sous l'impression de la honte ou de la pudeur, le visage du jeune homme et de la jeune fille galla s'empourpre comme chez nous. Le galla apprend vite, et les Européens qui l'ont à leur service le trouvent plus doux, plus souple, plus constant que ses voisins, plus ouvert à l'apprentissage de nos travaux. Ecrivant à la Propagande M. d'Abbadie le reconnaissait déjà : « Au milieu de cette lenteur de pensée et de « progrès qui caractérise toute l'Ethiopie, l'étude des annales « indigènes montre que.... les Galla ont le plus d'habileté, « de persévérance et d'avenir » (2). Ils n'ont point d'esclaves et éprouvent une invincible répulsion pour l'Arabe et l'Abyssin esclavagistes. « D'instinct, me disait un chef galla, nos petits enfants inclinent vers les frangi (3) qui abhorrent l'esclavage ». Hormis les tribus dégénérées du Harar, ils ne commettent pas dans la guerre les atrocités et les honteuses mutilations coutumières des Abyssins et des anciens tyrans asiatiques. Si l'européen civilisé et le galla s'attirent par une mutuelle sympathie, le Turc et l'Arabe ont toujours éprouvé pour une si belle race un autre genre de prédilection. L'abyssin, en de sanglantes razzias opérées par surprise, fauchait sans pitié dans le champ de la population galla une lugubre moisson d'esclaves dont les musulmans étaient avides et qu'ils achetaient à un prix très élevé. Un enfant galla coûtait huit cents francs au Caire ; une fille galla valait bien deux mille francs ou plus à Constantinople.

(1) Journal le *Djibouti*, 14 et 21 octobre 1899.

(2) Lettre de *M. Antoine d'Abbadie au Cardinal préfet de la Propagande*, écrite de Quarata (Abyssinie) le 9 mars 1845.

3) Corruption de franc ou français. C'est ainsi qu'on désigne les Européens dans tout l'Orient.

Digitized by Google

A force de fidélité à leur maître, de progrès dans les écoles, bon nombre de ces malheureux exilés ont conquis de hautes positions et de belles fortunes. Jeté sur toutes les plages de l'Orient, le galla reste fidèle à sa langue qui charme l'oreille de ses maîtres. On la parle sur les côtes d'Arabie, en des quartiers du Caire, d'Alexandrie, de Constantinople et d'autres villes turques, et aux îles Seychelles. Citons l'amusante anectote que voici. Mgr Taurin, de vénérée mémoire, vicaire apostolique des Galla voyageait en chemin de fer de Port-Saïd à Ismaélïa (Egypte). Il se trouva d'aventure placé en-face de deux jeunes et belles filles galla. Le seul fait d'occuper le même compartiment que l'évêque insinue assez que la fortune avait souri à ces deux plantes exotiques arrachées à leurs salubres montagnes. En verve de satire et d'humour, à l'égal des élégantes de nos boulevards, elles se permirent de joyeuses plaisanteries sur le costume, la barbe, le grave maintien du Prélat. Se croyant incomprises de la compagnie, leur langue roulait, roulait sous leur noir visage, derrière leurs dents éclatantes. Mgr avait gardé le plus profond silence. Avant de descendre du train, il les regarda avec un fin sourire et leur dit d'un ton paternel en bel et bon galla : « Sachez, mes enfants, que j'entends votre langue. » La foudre tombant à leurs pieds ne les eût pas saisies d'une plus subite frayeur que cette interpellation inattendue. Quel pouvait bien être ce beau et grand vieillard ? Allait-il les livrer aux dures mains de la police ?...

L'étude de cette race intéressante, de son culte, de son gouvernement, de ses traditions, de sa littérature nous reporte à plusieurs dizaines de siècles en amont des générations. Le galla — ce lui est une gloire incomparable dans le monde de l'infidélité — a conservé la religion, et quantité de coutumes de la période noachite. Les superstitions et les défauts qui sont venus se superposer à l'élément primitif, n'en détruisent pas la substance. Il est facile de les refouler pour contempler à découvert les traits saillants de la vie des antiques patriarches. On revit, à ce contact, la vie de nos pères les Gaulois.

Les pyramides, les inscriptions lapidaires nous parlent tout haut de la civilisation du passé. Dieu a élevé, sur la

Digitized by Google

route des siècles, des monuments d'archéologie vivante, où l'on peut lire, comme gravées au stylet d'airain, les lignes que le doigt divin écrivit, dès le principe, dans l'âme de l'homme déchu. Ce sont les peuples qu'une topographie privilégiée, et l'attachement opiniâtre aux traditions paternelles ont isolés du mouvement d'évolution de l'esprit humain. En écartant le coussin de mousse et le rideau de lianes qui dissimulaient ces ruines, on aperçoit des merveilles de sculpture et d'opulence écroulées. Un phénomène analogue s'offre aux yeux observateurs des peuples, que les débordements des passions et les spéculations philosophiques n'ont pas trop dévastés.

Platon qui conseillait aux mobiles Athéniens, lorsque toutes les affaires étaient troublées chez eux, de voyager et de consulter les hommes *divins* de toute la terre, eût certainement envoyé les frivoles Hellènes à l'école des Galla. La loi de ceux-ci a subi l'épreuve du temps et n'a enfanté aucune révolution : elle est basée sur le roc inébranlable du Décalogue. Le Play qui aimait à approfondir sur place les coutumes des nations primitives eût été confirmé, en présence de la constitution galla, dans l'idée dominante de sa vie, à savoir que la stabilité des lois et le bonheur des peuples sont en raison directe de leur liaison avec les dix commandements de Dieu.

Ecoutons une voix compétente entre toutes. Parlant des tribus dont nous nous occupons, le cardinal Massaïa s'exprime ainsi : « Mais véritablement la plupart des narrateurs « disent ou bien peu de choses de ces lieux, de ces peuples « qui nous sont inconnus ; ou ils en disent trop et souvent « leur récit ne contient rien de conforme à la vérité, soit « parce que celui qui tient la plume ne connaît ces pays que « pour y avoir passé rapidement, soit parce qu'il suit sa « propre imagination de préférence à la réalité des choses, « On me permettra de le dire : ces erreurs malheureuse- « ment se commettent au détriment de ces pauvres popula- « tions, qui quelque éloignées qu'on les suppose de notre « civilisation, *en ont une cependant,* et *cette civilisation* aux « yeux de celui qui voit bien clair *est meilleure dans sa subs-* « *tance que celle qu'on idolâtre aujourd'hui parmi nous,*

Digitized by Google

« mais qui dénote un effroyable mouvement rétrograde (1) ».

Une nation, qui ne veut plus être chrétienne s'égare en des excès inconnus des peuples neufs, qui ne le furent jamais. Pour défier tout parallèle avec le moral de nos contrées civilisées et décadentes, il ne manque au Galla que le perfectionnement sublime et définitif que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre. « Non Gallai, sed sicut Galli forent si essent christiani », s'écria M. d'Abbadie, en lisant sur leur heureuse physionomie le reflet de leur naturel : Ils ne seraient pas des Galla, mais comme des Français, s'ils étaient chrétiens.

Nous remettons en dernier lieu la question de l'origine des Galla à raison de l'hypothèse hardie, mais nullement vaine, qu'ils descendent des Gaulois. Nous ne voulons pas commencer par notre carré de l'hypothénuse.

Fr. Martial,
O. M. Cap.

(1) *Préface de 35 années de Missions.*

Digitized by Google

PRIMAUTÉ

DE

NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

(Suite) (1).

Témoignage et sentiment de saint François de Sales.

Estimé toujours comme un théologien de premier ordre (2), ayant écrit dans un siècle où la question qui nous occupe avait été déjà longuement et vivement débattue, et enfin placé par l'Eglise au rang des Docteurs, saint François de Sales jouit ici d'une autorité considérable. Aussi, presque tous les écrivains qui ont embrassé l'opinion affirmative, depuis l'époque où fut connu son *Traitté de l'Amour de Dieu*, le citent-ils avec honneur à l'appui de leur sentiment (3); d'autres, partisans de l'opinion négative, reconnaissent en lui un adversaire (4) ; d'autres enfin, se bornant à mention-

(1) Voir le fascicule de décembre 1899.

(2) Il est malaisé et, je crois, inutile de produire sur ce point des témoignages qui sont fort nombreux et se rencontrent partout. Qu'on me permette de signaler néanmoins les Actes du Doctorat de saint François de Sales, c'est-à-dire : 1° les travaux préparatoires, comprenant, entre autres documents, les 24 *Objections* du Promoteur de la Foi, Laurent Salvati, avec la *Réponse* de l'avocat du Doctorat, Hilaire Alibrandi.—*Sacra Rit. Congreg.,Emo ac Revmo Dono Card.Aloys. Bilio,Præf. et Relat. — Urbis et Orbis — Concess. Tit. Doctoris et extens. ejusd tit. ad univ Eccles. in honor. S. Franç. de Sales.* Romæ, ex typ. polygl. S. Cong. de Prop. Fide, in-4°, 356 p. 1877 ; — 2° le Décret *Urbis et Orbis* de la Sacrée Congr. des Rites, du 19 juillet 1877, et le Bref *Dives in misericordia*, du 16 novembre 1877, par lequel Pie IX plaçait enfin saint François de Sales au rang des Docteurs de l'Eglise.

(3) Citons, entre autres : Camus, évêque de Belley et son disciple ; Abelly ; Boyvin, théologien scotiste du XVII° siècle ; Mgr Dechamps, Mgr Gay, l'abbé Combalot, l'abbé Pauvert, l'abbé Pin, le P. Corne, le P. Marie-Bonaventure, le P. Risi, etc.

(4) Tels : Hurter, endroit cité précédemment; F. Dubois, *Revue des Sciences Ecclés.* article déjà cité.

Digitized by Google

ner les deux opinions sans se prononcer eux-mêmes, opposent le sentiment de saint François de Sales à celui de saint Thomas (1).

Pour l'avantage et la satisfaction du lecteur, je vais transcrire intégralement les paroles mêmes du docte Evêque de Genève, en les accompagnant de quelques notes justificatives, et les faisant suivre de quelques remarques supplémentaires.

§ Ier. — Texte de saint François de Sales (2).

Le saint Docteur commence par établir « que les perfections divines ne sont qu'une seule mais infinie perfection... une seule tres pure excellence qui est au-dessus de toute perfection et qui donne la perfection a tout ce qui est parfait (3), » et qu' « en cette perfection il n'y a qu'un seul tres unique et tres pur acte... lequel n'estant autre chose que la propre essence divine, il est par consequent tous-jours permanent et eternel. Et neanmoins, — poursuit-il, — chetifves creatures que nous sommes, nous parlons des actions de Dieu comme s'il en faysoit tous les jours grande quantité et en grande varieté, bien que nous sachions le contraire. Mays nous sommes forcés a cela par notre imbecillité (4); car nous ne savons parler sinon selon que nous entendons, et nous entendons selon que les choses ont accoustumé de se passer parmi nous (5)...

(1) Procèdent en ce sens : l'abbé de Baudry, *Dissertat. sur le sentim. de S. Fr. de S. touchant le décret de l'Inc.* ; le chanoine Hallez, *Plans d'Instruct. sur le Symbole*, art. II, instr. Ire, note III, t. I, p. 238. Paris-Tournai, Casterman. 1860 ; P. d'Hauterive, *Grand Catéch. de la Persév. chrét.*, part. Ire, lec. X, 2e art. du Symb. ; l'auteur des *Paillettes d'Or*, dans son *Sommaire de la Doct. cath. en tableaux synopt.*, part. III, p. 169. Avignon, 1883 ; Dom B. Mackey, le nouvel éditeur des *Œuvres de saint François de Sales*, dans son *Introduction au Traité de l'Amour de Dieu*, § III, p. XL.

(2) Transcrit de la magnifique édition complète des *Œuvres de saint François de Sales*, d'après les autographes et les éditions originales, publiée par les soins des Religieuses de la Visitation du 1er Monastère d'Annecy (sous l'habile et savante direction de Dom B. Mackey, O. S. B.), Annecy, impr. J. Niérat. an. MDCCCXCII et suivantes.

(3) *Traitté de l'Amour de Dieu*, liv. II, ch. I, édit. citée, t. IV, p. 87, 88.

(4) Du latin *imbecillitas*, faiblesse, incapacité ; de même, *imbecille*, faible, impuissant, incapable.

(5) *Traitté de l'Amour de Dieu*, liv. II, ch. II, p. 90, 91.

Digitized by Google

« Dieu doncques n'a pas besoin de plusieurs actes, puisque un seul divin acte de sa toute puissante volonté suffit à la production de toute la varieté de ses œuvres, a rayson de son infinie perfection : mais nous autres mortelz avons besoin d'en traitter avec la methode et maniere d'entendre a laquelle nos petitz espritz peuvent arriver, selon laquelle, pour parler de la Providence divine, considerons, je vous prie, le regne du grand Salomon, comme un modele parfait de l'art de bien regner.

« Ce grand Roy donq, sçachant par l'inspiration celeste que la republique tient à la religion comme le cors a l'ame, et la religion a la republique comme l'ame au cors, il disposa a part soy de toutes les parties requises tant a l'establissement de la religion qu'a celuy de la republique. Et quant a la religion, il determina qu'il falloit edifier un Temple de telle et telle longueur, largeur, hauteur, tant de porches et parvis, tant de fenestres, et ainsy de tout le reste qui appartenoit au Temple ; puis, tant de sacrificateurs, tant de chantres et autres officiers du Temple. Et quant a la chose publique, il disposa de faire une mayson royale et une cour pour sa majesté, et en icelle tant de maistres d'hostelz, de gentilzhommes et autres courtisans ; et pour le peuple, des juges et autres magistratz qui exerçassent la justice. Puis, pour l'asseurance du royaume et l'affermissement du repos public dont il jouissoit, il disposa d'avoir emmi la paix un puissant appareil de guerre, et a ces fins, deux cens cinquante chefz en diverses charges, quarante mille chevaux, et tout ce grand attelage que l'Escriture et les historiens tesmoignent.

« Or, ayant ainsy disposé et fait estat a part soy de toutes les parties principales requises a son royaume, il vint a l'acte de la providence, et fit conte en son esprit de tout ce qui estoit requis pour edifier le Temple, pour entretenir les officiers sacrés, les ministres et magistratz royaux et les gens de guerre dont il avoit fait le projet ; et se resolut de prendre tous les moyens convenables pour avoir toutes les choses requises pour l'entretenement et bonne conduite de son entreprise. Mais il ne s'arresta pas la ; car apres avoir fait son projet et deliberé en soy mesme des moyens

Digitized by Google

propres pour en venir a bout, venant a la prattique, il crea tous les officiers selon qu'il avoit disposé, et, par un bon gouvernement, il fit faire toutes les provisions requises a leur entretenement et a l'execution de leurs charges : de sorte qu'ayant la connoissance de l'art de bien regner, il executa la disposition qu'il avoit fait a part soy pour la creation de divers officiers, et mit en effect sa providence par le bon gouvernement dont il usa...

« Or maintenant, Theotime, parlans des choses divines selon l'impression que nous avons prise en la consideration des choses humaines, nous disons que Dieu ayant eu une eternelle et tres parfaite connoissance de l'art de faire le monde pour sa gloire, il disposa avant toutes choses en son divin entendement toutes les pieces principales de l'univers qui pouvoient luy rendre de l'honneur, c'est a dire la nature angelique et la nature humaine (1) ; et en la nature angelique, la varieté des hierarchies et des ordres que l'Escriture Sainte et les sacrés Docteurs nous enseignent ; comme aussi entre les hommes, il disposa qu'il y auroit cette grande diversité que nous y voyons. Puis, en cette mesme eternité, il prouveut et fit estat a part soy de tous les moyens requis aux hommes et aux Anges pour parvenir a la fin a laquelle il les avoit destinés, et fit ainsi l'acte de sa providence ; et sans s'arrester la, pour effectuer sa disposition il a reellement creé les Anges et les hommes, et pour effectuer sa providence il a fourni et fournit par son gouvernement tout ce qui est necessaire aux creatures raysonnables pour parvenir a la gloire (2). »

Après ces considérations générales, saint François de Sales expose comme il suit le Plan divin et le Mystère de Notre-Seigneur Jésus-Christ :

« Tout ce que Dieu a fait est destiné au salut des hommes et des Anges : *mays voyci l'ordre de sa providence pour ce regard selon que, par l'attention aux Saintes Escritures et a*

(1) Le lecteur voudra bien remarquer ces paroles que nous aurons ailleurs l'occasion de rapprocher d'un passage analogue du Docteur angélique (*Sum.* part. I, qu. XXIII, art. VII, corp.).

(2) *Traitté de l'Amour de Dieu*, liv. II, ch. III, p. 94-96.

Digitized by Google

la doctrine des Anciens, nous le pouvons descouvrir, et que nostre foiblesse nous permet d'en parler (1).

« Dieu conneut eternellement qu'il pouvoit faire une quantité innumerable de creatures, en diverses perfections et qualités, ausquelles il se pourroit communiquer; et considerant qu'entre toutes les façons de se communiquer il n'y avoit rien de si excellent que de se joindre a quelque nature creée, en telle sorte que la creature fust comme entee et inseree en la Divinité, pour ne faire avec elle qu'une seule personne, son infinie bonté, qui de soy mesme et par soy mesme est portee à la communication (2), se resolut et determina d'en faire une de cette maniere ; affin que, comme eternellement il y a une communication essentielle en Dieu ; par laquelle le Pere communique toute son infinie et indivisible Divinité au Filz en le produisant, et le Père et le Filz ensemble, produisants le Saint-Esprit luy communiquent aussi leur propre unique Divinité, de mesme cette souveraine Douceur fust aussi communiquee si parfaitement hors de soy a une creature, que la nature creée et la Divinité. gardant une chacune leurs proprietés, fussent neanmoins tellement unies ensemble qu'elles ne fussent qu'une mesme personne.

« Or, entre toutes les creatures que cette souveraine toute puissance pouvoit produire, elle treuva bon de choisir la mesme humanité que du despuis par effect fut jointe a la personne de Dieu le Filz, a laquelle elle destina cet honneur incomparable de l'union personnelle a sa divine Majesté, affin qu'eternellement elle jouist par excellence des thresors de sa gloire infinie. Puis, ayant ainsy preferé pour ce bonheur l'humanité sacree de nostre Sauveur, la supreme Providence disposa de ne point retenir sa bonté en la seule Personne

(1) Je me permets, en les soulignant, d'attirer encore sur ces paroles l'*attention* du lecteur.

(2) « Prima ratio, quare omnia sunt creata a Deo, est propter sui communicationem. Natura enim boni est communicare seipsum. » (S. Bernardin. Sen., *De univ. Regno Jesu*, Oper. edit. cit. t. I, p. 316, col. 1). — cfr : S. Dionys. Areop., *De Divin. Nominib.*, cap. IV, § I-IV, Pat. gr. t. II, col. 429-432 ; — Alex. de Ales, *Sum.* par. III, qu. III, memb. XIII ; — B. Albert. Magn., *In Sent. III*, dist. XX, art. IV, arg. 1 ; — S. Thom., *Sum.* par. III, qu. I, art. I, corp. ; — S. Bonav., *In sent. III*, dist. I, art. II, qu. I.

Digitized by Google

de ce Filz bien, aymé (1) ains de la respandre en sa faveur sur plusieurs autres creatures; et sur le gros de cette innumerable quantité de choses qu'elle pouvoit produire, elle fit choix de creer les hommes et les Anges, comme pour tenir compaignie a son Filz, participer a ses graces et a sa gloire, et l'adorer et loüer eternellement (2). Et parce que Dieu vit qu'il pouvoit faire en plusieurs façons l'humanité de son Filz en le rendant vray homme, comme, par exemple, la creant de rien, non seulement quant a l'ame mays aussi quant au cors, ou bien formant le cors de quelque matiere precedente, comme il fit celuy d'Adam et d'Eve, ou bien par voye de generation ordinaire d'homme et de femme (3), ou bien en fin par generation extraordinaire d'une femme sans homme, il delibera que la chose se feroit en cette derniere façon; et entre toutes les femmes qu'il pouvoit choisir a cette intention, il esleut la tressainte Vierge Nostre Dame, par l'entremise de laquelle le Sauveur de nos ames seroit non seulement homme, mais enfant du genre humain (4).

« Outre cela, la sacree Providence determina de produire tout le reste des choses, tant naturelles que surnaturelles, en faveur du Sauveur, affin que les anges et les hommes peussent en le servant participer à sa gloire (5); en suite de

(1) « Et ecce vox de cœlis dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui. » (MATT. III, 17; XVII, 5; II PET. I, 17).

(2) « Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret; ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam æternam. » (JOAN. III, 16).

(3) Cfr. SUAREZ, *In S. Thom.* part. III, qu. XXXII, art. IV, disp. X, sect. III, Oper. edit. Vivès t. XIX, p. 172-4.

(4) Ceci est à l'encontre de la singulière supposition — peu honorable pour la Très Sainte Vierge — du digne abbé Olier, que si Adam n'avait pas péché le Verbe se fût fait homme sans naître de la femme; supposition à laquelle ressemble un peu cette autre hypothèse du P. Marin, S. J. : « Motivum speciale decreti communicandi se ad extra per unionem hypostaticam fuit excellentia mysterii : ideoque deficiente peccato, veniret Verbum hypostatice unitum... Motivum decernendi unionem Verbi cum natura humana fuit Redemptio, et ita fuit Redemptio, ut, deficiente peccato, non veniret in natura humana... Deficiente peccato Adami, veniret Verbum in natura angelica, vel alia rationali nobiliori. » (*Theolog. Speculat. et Mor.* tract. XIII, disp. VI, sect. II, III, V).

(5) « Ideo Deus cuncta creavit, ut in omnem creaturam rationalem Christus diffunderet et dispensaret ineffabiles gratias suas, sicut et ipse pro omnibus suscepit gratias a sibi unita Persona Dei. » (S. BERNARDIN. SEN., *loco prox. cit.*, p. 316, col. 2). — On trouve le développement de cette pensée, — que les complaisances du Verbe se sont portées, dès l'éternité, principalement et en premier lieu sur l'Humanité qui lui devait être unie, et secondairement sur les autres créatures par ordre d'importance, soit, d'après les relations qu'elles avaient avec le Christ, — chez le P. Faber, *Bethléem*, chap. Ier; chez le P. Corne, *Le Verbe de Dieu*, liv. I, ch. III, § II; chez le P. Saintrain, *Dieu et ses infin. Perfections*, chap. XX.

Digitized by Google

quoy, bien que Dieu voulut creer tant les Anges que les hommes avec le franc-arbitre, libres d'une vraye liberté pour choisir le bien et le mal, si est-ce neanmoins que pour tesmoigner que de la part de la Bonté divine ilz estoyent dediés au bien et a la gloire, elle les crea tous en justice originelle, laquelle n'estoit autre chose qu'un amour tres suave qui les disposoit, contournoit et acheminoit a la felicité eternelle.

« Mays parce que cette supreme Sagesse avait deliberé de tellement mesler cet amour originel avec la volonté de ses creatures, que l'amour ne forçast point la volonté, ains luy laissast sa liberté, il previt qu'une partie, mays la moindre, de la nature angelique, quittant volontairement le saint amour, perdroit par consequent la gloire. Et parce que la nature angelique ne pourroit faire ce peché que par une malice expresse, sans tentation ni motif quelconque qui la peust excuser, et que d'ailleurs une beaucoup plus grande partie de cette mesme nature demeureroit ferme au service du Sauveur, partant, Dieu, qui avoit si amplement glorifié sa miséricorde au dessein de la creation des Anges, voulut aussi magnifier sa justice, et en la fureur de son indignation resolut d'abandonner pour jamais cette triste et malheureuse trouppe de perfides, qui en la furie de leur rebellion l'avoient si vilainement abandonné.

« Il previt bien aussi que le premier homme abuseroit de sa liberté, et quittant la grace il perdroit la gloire ; mais il ne voulut pas traitter si rigoureusement la nature humaine, comme il delibera de traitter l'angelique. C'estoit la nature humaine de laquelle il avoit resolu de prendre une piece bien heureuse pour l'unir à sa Divinité ; il vit que c'estoit une nature imbecille, *un vent qui va et ne revient pas* (1), c'est à dire qui se dissipe en allant ; il eut esgard a la surprise que Satan avoit faitte au premier homme et a la grandeur de la tentation qui le ruina ; il vit que toute la race des hommes perissoit par la faute d'un seul : si que, par ces raysons, il regarda nostre nature en pitié et se resolut de la prendre a merci (2).

(1) « Et recordatus est quia caro sunt : spiritus vadens et non rediens. » (Psalm. LXXVII, 39).

(2) « Cur Christus naturam nostram supra angelos glorificavit et dilexit ? — Qui-

Digitized by Google

« Mais affin que la douceur de sa misericorde fust ornee de la beauté de sa justice, il delibera de sauver l'homme par voye de redemption rigoureuse, laquelle ne se pouvant bien faire que par son Filz, il establit qu'iceluy rachetteroit les hommes, non seulement par une de ses actions amoureuses qui eust esté plus que tres suffisante a rachetter mille millions de mondes, mais encor par toutes les innumerables actions amoureuses et passions douloreuses qu'il feroit et souffriroit, *jusques a la mort et a la mort de la croix* (1), a laquelle il le destina, voulant qu'ainsy il se rendist compaignon de nos miseres, pour nous rendre par apres compaignons de sa gloire. *Monstrant* en cette sorte *les richesses de sa bonté* (2), par cette *redemption copieuse* (3), abondante, surabondante, magnifique et excessive, laquelle nous a acquis et comme reconquesté tous les moyens necessaires pour parvenir a la gloire, de sorte que personne ne puisse jamais se douloir comme si la misericorde divine manquoit a quelqu'un (4).

« Or disant, Theotime, que Dieu avoit veu et voulu une chose premierement, et puis secondement une autre, observant ordre en ses volontés, je l'ay entendu selon qu'il a esté declaré cy devant ; a sçavoir, qu'encor que tout cela s'est

dam volunt id factum ut *ubi abundavit peccatum, ibi superabundet et gratia*. Sed his opponi potest, multo magis dæmonibus salutem redonandam fuisse ; in illis enim plusquam in nobis abundavit, et etiamnum abundat peccatum. Audi igitur Paulum, qui tibi modum Incarnationis Christi, et copiosæ erga nos benignitatis exponit. Dicit enim : *Mysterium, quod Deus præordinavit ante sæcula*, hoc est, Dei ad homines adventum et benignitatem. Duobus igitur modis adest, et quasi adjacet Deus humanæ naturæ plusquam omni alii creaturæ : primum, ut figmento propriis manibus efficto, et ut exemplari dispensationis, seu Incarnationis suæ, ut animali aspectabili et inaspectabili, mortali et immortali, quemadmodum ipse etiam Christus est ; secundo, ut ejusdem nobiscum generis, substantiæ, ordinis seu tribus, et formæ seu figuræ per hoc quod homo factus est : ut proinde etiam naturali quadam ratione ad id quod sibi cognatum et consubstantiale est propendeat, illudque impensius diligat. » (S. Anastas. Sinaita, *Quæstiones*, qu. LXXVIII, Pat. gr. t. XLV, col. 1144). — Voy. Camus, *Esprit du B. Franç. de Sales*, part. XIII, sect. VII, Œuvres de S. Fr. de Sales, édit. Migne, t. II, col. 838.

(1) « Humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. » (Philip. II, 8).

(2) « An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnis ? » (Rom. II, 4).

(3) « Quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio. » (Ps. CXXIX, 7).

(4) « Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum : quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ? » (Rom. VIII, 32).

Digitized by Google

passé en un tres seul et tres simple acte, neanmoins par iceluy, l'ordre, la distinction et la dependance des choses n'a pas esté moins observee que s'il y eust eu plusieurs actes en l'entendement et volonté de Dieu. Estant donq ainsy, que toute volonté bien disposee qui se determine de vouloir plusieurs objectz esgalement presens, ayme mieux, et avant tous, celuy qui est le plus aymable, il s'ensuit que la souveraine Providence faisant son eternel projet et dessein de tout ce qu'elle produiroit, elle voulut premierement et ayma, par une preference d'excellence, le plus aymable object de son amour, qui est nostre Sauveur (1); et puis, par ordre, les autres creatures, selon que plus ou moins elles appartiennent au service, honneur et gloire d'iceluy.

« Ainsy tout a esté fait pour ce divin homme, qui pour cela est appelé *aisné de toute créature, possedé* par la divine Majesté *au commencement des voyes d'icelle, avant qu'elle fit chose quelconque, creé au commencement avant les siecles :* car *en luy toutes choses sont faittes, et il est avant tous, et toutes choses sont establies en luy, et il est chef de toute l'Eglise, tenant en tout et partout la primauté* (2). On ne plante principalement la vigne que pour le fruict; et partant, le fruict est le premier desiré et pretendu, quoy que les feuilles et les fleurs precedent en la production. Ainsy le grand Sauveur fut le premier en l'intention divine et en ce projet eternel que la divine Providence fit de la production des creatures : et en contemplation de ce fruict desirable (3) fut plantee la vigne de l'univers et establie la succession de plusieurs generations, qui, a guise de feuilles et de fleurs, le devoyent preceder, comme avant coureurs et preparatifz

(1) « Omnis ordinate volens, primo vult finem, deinde immediatius illa, quæ sunt fini immediatiora; sed Deus est ordinatissime volens; igitur, sic vult; igitur primo vult se et omnia intrinseca sibi. Immediatius quantum ad extrinseca est anima Christi; igitur ad quodcumque meritum, et ante quodcumque demeritum, prævidit Christum sibi esse uniendum in unitate suppositi. » (Scotus, *Reportat. Paris.*, lib. III, dist. VII, qu. IV, n. 4; — it. *In Sent. III*, dist. VII, qu. III, n. 3). — « Qui ordinate vult, prius vult finem. » (Gonet, *Clypeus*, par. I, tr. V, disp. II, art. I, § VII, n. 26).

(2) Coloss. I, 15. — Prov. VIII, 22. — Eccli. XXIV, 14. — Coloss. I, 16-18. — Nous aurons lieu, plus tard, de fixer davantage notre attention sur ces textes dont l'importance est capitale.

(3) « In illa die erit Germen Domini in magnificentia, et gloria, et Fructus terræ sublimis. » (Isa. IV, 2).

Digitized by Google

convenables a la production de ce raisin que l'Espouse sacree loüe tant es Cantiques, et la liqueur duquel *res-jouit Dieu et les hommes* (1).

« Mays donq maintenant, mon Theotime, qui doutera de l'abondance des moyens du salut, puisque nous avons un si grand Sauveur, en consideration duquel nous avons esté faitz, et par les merites duquel nous avons esté rachetés (2)? Car *il est mort pour tous*, parce que *tous estoyent morts* (3); et sa misericorde a esté plus salutaire pour racheter la race des hommes, que la misere d'Adam n'avoit esté veneneuse pour la perdre. Et tant s'en faut que le peché d'Adam ayt surmonté la debonnaireté divine, que tout au contraire il l'a excitee et provoquee: si que, par une suave et tres amoureuse antiperistase et contention, elle s'est revigoree a la presence de son adversaire, et comme ramassant ses forces pour vaincre, elle a fait *surabonder la grace ou l'iniquité avoit abondé* (4); de sorte que la sainte Eglise, par un saint exces d'admiration, s'escrie, la veille de Pasques (5): «O peché d'Adam, a la verité necessaire, qui a esté effacé par la mort de Jesus Christ; o coulpe bien heureuse, qui a merité d'avoir un tel et si grand Redempteur! » Certes, Theotime, nous pouvons dire comme cet ancien : « Nous estions perdus, si nous n'eussions esté perdus; » c'est a dire, nostre perte nous a esté a prouffit, puisqu'en effect la nature humaine a receu plus de graces par la redemption de son Sauveur, qu'elle n'en eust jamais receu par l'innocence d'Adam, s'il eust perseveré en icelle.

Car encor que la divine Providence ait laissé en l'homme

(1) « Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat Deum et homines? » (Judic. IX, 13).

(2) « Vous le voyez, saint François de Sales ne dit pas seulement que nous avons été rachetés par les mérites de Jésus-Christ devenu victime volontaire de nos péchés ; mais il affirme que c'est en considération de Jésus-Christ que nous avons été faits ; que tout à été fait pour l'Homme-Dieu; que cet Homme-Dieu fut le premier dans l'intention divine, et il en donne la raison ; que tout le reste des choses tant naturelles que surnaturelles ont été produites en sa faveur, et les anges et les hommes pour participer à ses grâces et à sa gloire. » (Mgr Deschamps, *La Nouvelle Eve*, chap. II).

(3) « Si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt : et pro omnibus mortuus est Christus. » (II Cor. V, 14-15).

(4) « Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia. » (Rom. V, 20).

(5) A la bénédiction du Cierge pascal.

Digitized by Google

des grandes marques de sa severité parmi la grace mesme de sa misericorde, comme par exemple, la necessité de mourir, les maladies, les travaux, la rebellion de la sensualité, si est-ce que la faveur celeste surnageant a tout cela, prend playsir de convertir toutes ces miseres au plus grand prouffit de ceux qui l'ayment (1), faysant naistre la patience sur les travaux, le mespris du monde sur la necessité de mourir, et mille victoires sur la concupiscence : et comme l'arc-en-ciel touchant l'espine aspalatus la rend plus odorante que les lys, aussi la redemption de Nostre Seigneur touchant nos miseres, elle les rend plus utiles et aymables que n'eust jamais esté l'innocence originelle (2). »

§ II. — Simples remarques sur les pages qu'on vient de lire.

Parlant de cette partie du *Traitté de l'Amour de Dieu*, un savant professeur bavarois, Jochani (3), affirme que le « dogme de Jésus-Christ et de son œuvre n'a jamais été exposé nulle part avec autant de capacité et de profondeur. » Suivant d'autres : « Saint François de Sales s'exprime ici avec sa clarté habituelle (4) » et cet endroit leur paraît « limpide comme l'eau de roche (5) ; » enfin, « ce détail des vues et des démarches de la Providence est si net, si exact, et en même temps si magnifique, qu'il semble avoir été pris sur les idées originales de Dieu, par un homme qui est entré dans le secret de ses conseils (6). »

En somme, clarté et solidité, telles sont les qualités que l'on reconnaît généralement, dans les pages qui précèdent,

(1) « Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. » (Rom. VIII, 28).

(2) *Traitté de l'Amour de Dieu*, liv. II, ch. IV, et p. 99-104.

(3) *Pastoralblatt für die Erzdiocese München-Freising*, 1876, cité par Dom Mackey, *Introduction* au *Traitté*, § III, p. XXXIX.

(4) « Franciscus Salesius in suo *Theotimo*, seu tractatu de divino amore, lib. 2, cap. 4, eamdem sententiam (affirm. sc.) *clarissime pro more suo* explicat et tuetur, eamque dicit se collegisse ex attenta consideratione Scripturarum ac doctrinæ SS. Patrum. » (Abelly, *De Incarnat.*, cap. I, sect. VII).

(5) Expression spontanée de théologiens consultés à ce sujet.

(6) Fellon, S. J., *Analyse du Traité de l'Amour de Dieu*, disc. II ; se trouve dans les *Œuvres complètes de S. Fr. de Sal.*, édit. Migne, t. IX, col. 144.

Digitized by Google

à la doctrine de saint François de Sales. Et je veux croire que telle est aussi l'appréciatiou du lecteur.

Il n'est cependant pas inouï de rencontrer quelques dissonances, à cet égard, par le fait que ces pages, ou plutôt la doctrine qu'elles renferment produit visiblement chez plusieurs un embarras mal dissimulé. Sans nous y arrêter beaucoup, puisque la nécessité ne s'en fait pas sentir, voyons tout de même comment on arrive, — il s'agit du cas actuel, — à trouver équivoque l'expression et débile l'enseignement de notre Docteur, ordinairement si sûr et si clair.

« Saint François de Sales, — dit-on, — semblerait adopter l'opinion proposée par Scot : sa pensée toutefois n'est point assez nettement exprimée, puisqu'on ignore si, dans l'éternel et primordial décret de l'Incarnation il comprend, ou non, la prévision du péché ; mais il semble l'y comprendre quand il dit : — Parce que cette suprême sagesse avait délibéré de tellement mêler *cet amour originel* (du décret dont il parle — une variante de l'objection porte — de Dieu pour le Christ) avec la volonté de ses créatures... etc. ; — après quoi il relate la chute prévue de l'ange et de l'homme. Il est donc plus rationnel d'interpréter saint François en ce sens qu'il suppose la prévision du péché dans ce premier décret, d'autant plus que lui-même, au commencement du chapitre, nous avertit qu'il va exposer l'ordre des décrets divins suivant les Ecritures et la doctrine des anciens, et que le docte Prélat, vraisemblablement, n'ignorait pas le sentiment commun des écoles et de toute l'antiquité. »

Le lecteur voudra bien croire que cela n'est point inventé à plaisir, mais simplement extrait d'un ouvrage, dont j'ai tâché de traduire avec exactitude les phrases latines un peu compliquées. Si la pensée de l'auteur, un contemporain, se trouve mal rendue, il me paraît difficile qu'elle soit travestie comme l'est dans son livre la pensée de saint François de Sales. Que vient faire par là, je vous prie, « *cet amour originel* (du décret dont il parle — de Dieu pour le Christ) ?... » Et l'on ose ensuite nous dire, qu' « il est plus rationnel d'*interpréter* le saint Docteur en ce sens, etc., » tout comme s'il s'agissait d'un chapitre d'Ezéchiel ou de l'Apocalypse !

Inutile, dès lors, de suivre une à une les petites subti-

Digitized by Google

lités (1) imaginées avec le désir d'écarter l'autorité gênante de saint François de Sales. Contentons-nous d'y opposer le témoignage formel de Mgr Camus, son disciple, son ami et son confident. « Il y a, — dit-il, — deux célèbres opinions parmi les scholastiques touchant l'Incarnation... Notre bienheureux Père était de la seconde opinion (celle qui *affirme* l'Incarnation en toute hypothèse), et j'ai été bien aise de voir qu'il s'en soit déclaré non-seulement en conversation familière, et en discours publics, c'est-à-dire, en la chaire de la prédication, mais encore par écrit, ce qu'il fait en son *Théotime* en ces termes : *Dieu conneut eternellement...* (jusqu'à) *sa gloire infinie* (2). »

Mais ce n'est point sa clarté seulement que l'on fait douteuse, c'est encore la valeur théologique du saint Docteur que l'on prétend mettre en défaut. Voici les expressions mêmes d'un autre contemporain : « Ces difficultés sérieuses d'une théorie sur laquelle saint François de Sales a jeté le charme poétique de son génie et le brillant manteau de son

(1) Parfois assez plaisantes, telle l'idée d'attribuer à un auteur chrétien et de présenter comme un argument concluant ce jeu de mots hyperbolique de Thémistocle, cité par notre Saint : « Nous estions perdus, si nous n'eussions esté perdus. » — Voy. : PLUTARQUE, *Vie de Thémistocle* ; — ROLLIN, *Hist. Ancien.*, liv. VII, ch. I, § II ; — *Œuvres compl. de S. Fr. de Sales*, édit. Migne, t. III, col. 431, note 257. — Ce n'est pas la seule fois que saint François de Sales emploie cette figure de langage. Ainsi, parlant d'une certaine faute scandaleuse dont on gémissait devant lui, « à la fin... il s'écria : *O la bienheureuse faute, qu'elle sera cause d'un grand bien ! cette âme était perdue avec plusieurs autres, si elle ne se fût perdue; sa perte sera son gain et de plusieurs autres.* » (CAMUS, *Esprit du B. Franç. de Sales*, part. Ire, sect. X, édit. Migne, *Œuvres*, t. II, col. 14). — Plus d'une phrase analogue se rencontrent dans les ouvrages du Saint.

(2) CAMUS, *Ouvr. cité*, part. XIII, sect. IV, col. 833. — Au reste, chacun peut facilement, à la simple lecture, voir que d'après saint François de Sales : 1° Dieu se reconnaît communicable et veut se communiquer parfaitement à une créature ; — 2° il choisit pour cette communication parfaite et personnelle la très sainte Humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; — 3° il veut faire participer d'autres créatures à cette communication divine, et choisit les anges et les hommes ; — 4° il détermine le mode de production de l'*Homme*-Christ, et décide qu'il naîtra de la Bienheureuse Vierge Marie ; — 5° il veut créer toutes choses, naturelles et surnaturelles, en faveur du Christ son Fils ; — 6° il veut que les anges et les hommes jouissent du libre arbitre ; — 7° il prévoit la chute des anges, et se résout à les abandonner ; — 8° il prévoit la chute de l'homme et décrète de le sauver, parce que *c'estoit la nature humaine de laquelle il avoit résolu de prendre une pièce bien heureuse pour l'unir à sa Divinité ;* — 9° enfin, *il delibera de sauver l'homme par voye de redemption rigoureuse, laquelle ne se pouvant bien faire que par son Filz, il establit qu'iceluy*, etc. — Voilà une manière de concevoir et d'exposer le Plan divin, qui ne cadre guère avec la théorie où l'Incarnation du Verbe est subordonnée au péché de l'homme.

Digitized by Google

sytle, doivent la faire rejeter de tous les esprits plus avides de raison que de sentiment. Elle a trop longtemps bénéficié de cette sympathie dont jouit à juste titre parmi les lettrés et les délicats l'aimable génie du saint Evêque de Genève. La vérité plus austère a ses droits inviolables. » En termes moins fleuris : saint François de Sales nous donne là un fort joli morceau de littérature, mais contre lequel réclament à bon *droit* la *raison* et la *vérité*, — bien que lui-même ait la candeur de penser et la naïveté de dire, qu'il expose l'ordre observé par la Providence divine en ses décrets, *selon que, par l'attention aux saintes Escritures et a la doctrine des Anciens, nous le pouvons descouvrir, et que nostre foiblesse nous permet d'en parler.*

Entre les affirmations de saint François de Sales (1), et les dénégations de tel et tel de ses modernes contradicteurs, il est bien permis de ne pas hésiter. Nous pouvons, au surplus, demander leur avis à des juges pour le moins aussi compétents que ces derniers. « Son *Traité de l'amour de Dieu*, — dit toujours Mgr Camus (2), — est une pièce fort étudiée et laborieuse, quoique rien n'y paraisse de travaillé, beaucoup moins forcé, parce qu'il écrivait avec une clarté et un jugement à ravir. Une fois il lui arriva de me dire que quatorze lignes de ce livre-là lui avaient coûté la lecture de plus de douze cents pages de grand volume, c'est-à-dire en feuille. » Voilà qui indique autre chose encore que « le charme poétique du génie et le brillant manteau du style », concédés volontiers au « saint Evêque de Genève. »

« Si le *Traitté de l'Amour de Dieu*, — dit à son tour Dom

(1) « Ce Traitté donq est fait pour ayder l'ame des-ja devote a ce qu'elle se puisse avancer en son dessein, et pour cela il ma esté force de dire plusieurs choses un peu moins conneües au vulgaire et qui par consequent sembleront plus obscures : le fond de la science est tous-jours un peu plus malaysé a sonder, et se trouve peu de plongeons qui veuillent et sachent aller recueillir les perles et autres pierres precieuses dans les entrailles de l'ocean... J'ai touché quantité de points de theologie, mais sans esprit de contention... L'on parle d'une façon aux jeunes apprentis, et d'une autre sorte aux vieux compaignons. Icy certes je parle pour les ames avancees en la devotion ; car il faut que je te die que nous avons en cette ville une Congregation de filles et de vefves, qui, retirees du monde, vivent unanimement au service de Dieu, sous la protection de sa tressainte Mere. » (*Preface du Traitté de l'Amour de Dieu*, çà et là).

(2) *Esprit du B. Franç. de Sales*, part. III, sect. XV, Œuvres, édit. Migne, t. II, col. 138.

Digitized by Google

Mackey (1), — peut être justement considéré comme un chef-d'œuvre, c'est principalement par son côté dogmatique qu'il mérite cette réputation, ainsi qu'en conviennent unanimement les maîtres de la science sacrée. Toutes les louanges prodiguées à ce livre sont résumées dans le Bref *Dives in Misericordia*, par lequel la sainte Église loue hautement l'Evêque de Genève d'avoir traité son thème sublime d'une manière « docte, subtile et lumineuse. » C'est surtout dans les quatre premiers Livres et dans le onzième que sont admirablement expliquées les vérités les plus obscures de l'enseignement catholique. » Et le savant Bénédictin allègue en particulier le docteur Jocham, dont un court extrait, comme on l'a vu, ouvre le présent paragraphe (2).

Mais n'abusons pas de la bienveillance du lecteur, en insistant trop sur ce fait, assez évident, que saint François de Sales professe l'opinion dite affirmative et qu'il en traite, selon sa coutume, avec un langage clair et vraiment théologique. Essayons plutôt, à son exemple et sous sa conduite, de « découvrir » dans l'Écriture et la Tradition les raisons qui militent en faveur de cette belle doctrine, sans oublier toutefois les difficultés qu'elle y rencontre.

F. JEAN-BAPTISTE du Petit Bornand.

O. M. Cap.

(A suivre).

(1) *Introduction* au *Traitté*, § III, p. XXXIX.

(2) Il y aurait à faire un intéressant rapprochement entre l'exposition des divins décrets par saint François de Sales et celle qu'en donne Marie d'Agreda : *La Cité Mystique de Dieu*, part. 1re, liv. 1er, chap. III-VI.

Digitized by Google

UN EPISODE DE LA VIE

DE SAINT JOSEPH DE LÉONISSE.

Frère Mineur Capucin.

(Suite).

Le bagne de Qassim-pacha se composait alors d'une vaste enceinte, au milieu de laquelle s'élevaient deux grands bâtiments, presque carrés, et d'inégale étendue. L'un s'appelait le Grand bagne, et l'autre le Petit bagne. Tout contre, on avait construit deux églises, l'une pour les esclaves de Rite grec, l'autre pour ceux du Rite latin. La dernière était dédiée à saint Antoine de Padoue, et fréquentée non seulement par les esclaves, mais encore par les catholiques de la ville, par les schismatiques, et même par les musulmans, à cause de l'Aïasma qui s'y trouvait, et des miracles qu'y opérait l'intercession du Saint. Par une faveur bien rare en la Turquie de cette époque, ces églises possédaient, en commun, « *d'assez belles cloches*, » qui appelaient les esclaves aux offices et à la prière. Celle de saint Antoine était administrée, au temporel, par un écrivain et un sacristain, esclaves élus par leurs compagnons d'infortune, et, au spirituel, desservie par les Missionnaires des différents couvents de Galata. Les malades, en tout temps, les esclaves valides, en dehors des heures du travail, y avaient un libre accès, et les prêtres, moyennant quelques *backchishs*, pouvaient assez aisément y exercer leur ministère. La population du bagne variait un peu, en 1592, les esclaves y étaient au nombre de près de 4000.

C'est donc à ce bagne que fut attaché saint Joseph de Léonisse. La langue parlée généralement dans les Echelles du Levant par les chrétiens, et entendue par tout le monde,

(1) Voir le fascicule de novembre 1899.

Digitized by Google

était « *la Lingua franca*, » sorte d'italien corrompu et mêlé de locutions empruntées à tous les idiomes de l'Europe, surtout au grec et au turc. Il en résultait qu'un missionnaire italien, parlant sa langue maternelle, était assez aisément entendu de tous les chrétiens. Le P. Joseph put donc se mettre immédiatement à l'œuvre.

Après avoir pris une connaissance générale du bagne et de la vie qu'on y menait, et consulté son supérieur, il résolut de commencer son ministère par une Mission générale. Pour cela il n'hésita pas à s'enfermer dans le bagne, pour y vivre avec les esclaves, partager leurs souffrances et gagner ainsi plus sûrement leur confiance.

Dans son premier discours, il leur représenta ce que Notre-Seigneur avait souffert pour eux, et il y mit tant d'onction que leurs cœurs en furent profondément émus : ils purent alors comprendre ce qu'il ajouta sur le bonheur qu'ils avaient de souffrir avec lui, pour expier les fautes de toute leur vie. Il se mit ensuite à leur disposition et s'offrit à eux pour être le compagnon de leurs maux : « Si quelqu'un « de vous est malade, je le soignerai et lui procurerai les « remèdes nécessaires, s'il est faible ou affligé, je le sou- « tiendrai et le consolerai, ma propre vie m'est moins chère « que la vôtre et s'il ne fallait que sacrifier ma liberté pour « vous affranchir, je prendrais volontiers vos chaînes ; ce « n'est que pour vous que j'ai quitté mon pays, bravé tous « les périls, affronté les tempêtes et les naufrages ; dis- « posez donc de moi : « *Je suis tout à vous, pour vous con- « duire tous à Jésus-Christ.* »

Son premier discours conquit les sympathies de tous les esclaves et les disposa à venir écouter les prédications du missionnaire. Personne ne manquait à l'appel, lorsque, le matin, la cloche les appelait à la messe et à la prédication, et le soir, après le travail, à l'instruction et à la prière. Pour beaucoup de ces hommes, qui avaient oublié non seulement les pratiques mais même les données les plus élémentaires de la religion, les discours simples et touchants du P. Joseph étaient comme une révélation : ils le regardèrent bientôt comme un ange envoyé du Ciel dans leur enfer terrestre. Mais ce qui les toucha bien davantage ce fut de voir

Digitized by Google

leur missionnaire passer tout son temps dans le bagne, sans prendre aucun repos, vivant de leur vie, mangeant leur horrible nourriture et se mêlant à leur existence. Pendant la journée, lorsque les esclaves valides étaient occupés dans l'arsenal ou le port, il restait dans les salles, pansait les plaies des malades, soignait et consolait les vieillards, les encourageait tous par les plus douces paroles et leur rendait les plus pénibles et rebutants services. Le soir lorsque l'heure du repos était arrivée pour le bagne, il restait à la disposition des esclaves pour achever de les instruire, entendre leurs confessions et les réconcilier avec Dieu. Le reste de la nuit était employé à la prière, ou accordé à un court repos sur la terre nue.

Par ce dévouement de toutes les heures il se rendit le maître de leurs cœurs et n'eut plus aucune peine à leur inspirer le regret de leurs fautes et le désir de servir Dieu avec une plus grande fidélité. Il put ainsi les admettre tous aux sacrements, dont la plupart étaient éloignés depuis bien longtemps. Leur conversion fut si complète qu'en peu de temps le bagne devint comme un vaste monastère, où les captifs chantaient de saints cantiques et récitaient à haute voix d'ardentes prières. La résignation et la paix avaient succédé aux imprécations et aux blasphèmes. On eût dit une de ces prisons où les premiers chrétiens se consolaient ensemble et s'animaient réciproquement au martyre. Aussi lorsque se terminèrent les exercices de sa Mission, le P. Joseph éprouvait-il la plus douce consolation, et remerciait-il Dieu qui avait si visiblement béni son ministère. Il sortit du bagne et revint à son couvent puissamment animé à poursuivre son œuvre auprès des esclaves.

Il ne les négligea donc pas après sa mission ; il retournait au bagne chaque jour, souvent même il y passait la nuit, surtout les samedis et les veilles des Fêtes, pour les préparer aux sacrements. Il s'occupait aussi des esclaves qui se trouvaient dans les maisons particulières et il allait de l'une à l'autre pour les visiter et les fortifier. Un jour, dans le palais d'un haut personnage turc, il rencontra un captif de bonne famille qui n'ayant pu être racheté par les siens, se désolait de son malheur et blasphémait Dieu, qu'il en ren-

Digitized by Google

dait responsable. Le P. Joseph après avoir vainement travaillé à le ramener à des sentiments meilleurs, alla trouver son maître et lui offrit de prendre la place de cet esclave, qu'il rendrait ainsi à la liberté. Le missionnaire insista, mais le turc qui n'avait pas renoncé à obtenir de lui une riche rançon refusa obstinément, le Saint n'eut cette fois d'autre mérite que celui de sa bonne volonté.

Il arrivait parfois que son zèle l'emportait trop loin et lui faisait commettre des imprudences qui pouvaient lui coûter cher. Un jour par exemple, il s'était attardé trop longtemps au bagne de Qassim-pacha ; lorsqu'il en sortit, la nuit était presque venue, or il était fort dangereux pour un chrétien de se trouver seul et sans lumière, dans les rues de Constantinople. Le P. Joseph se hâtait donc, car la distance est grande du bagne à Saint-Benoît. Il lui fallait traverser, avant d'entrer dans l'enceinte murée de Galata, où il serait relativement en sûreté, la vaste esplanade qui se trouvait devant le Séraï ou Palais de l'Amirauté. Il put y entrer sans difficulté, mais, quand il en voulut sortir, la nuit était complètement venue, les portes étaient fermées, et force lui fut de se résigner à passer la nuit sur l'esplanade. Il se dissimula le mieux qu'il put au milieu des canons qui y étaient rangés, et, après avoir longuement prié, il essaya de prendre un peu de repos. La première partie de la nuit se passa assez bien, mais, vers le matin, une patrouille, plus attentive que les autres, le découvrit. Les soldats se jetèrent sur lui avec fureur, le chargeant d'injures et de coups, et finalement le conduisirent en prison. Il était prévenu d'espionnage, surpris en flagrant délit, et on ne parlait de rien moins que de le condamner au dernier supplice.

Le P. Pierre della Croce ne le voyant pas rentrer fut en de mortelles inquiétudes et dès le lendemain il recourut au protecteur de la Mission, M. de Lancosme. L'ambassadeur se mit immédiatement à l'œuvre, car le danger était imminent. A cette époque, comme aujourd'hui d'ailleurs, les affaires se traitaient lentement à Constantinople : l'acte du P. Joseph ayant toute l'apparence d'un cas d'espionnage était encore plus difficile que les autres. Pour comble de malheur M. de Lancosme était alors au plus mal avec le grand Vizir,

Digitized by Google

et mal vu du Sultan ; les choses tiraient donc en longueur. Il fallut faire intervenir le Baile de Venise, qui avait conservé son influence. Leurs efforts combinés finirent au bout d'un mois, par convaincre le Vizir que le P. Joseph était uniquement un bon missionnaire et non pas un espion, et le décider à lui rendre la liberté. Durant sa captivité, le Saint avait grandement édifié les soldats et ses geôliers par sa patience et sa charité.

A peine libre et sans prendre un seul jour pour se reposer de ses fatigues et de son émotion, notre missionnaire avait hâte de retourner à ses chers esclaves. Ce qu'il avait souffert et le danger qu'il avait couru pour eux, lui donnait encore plus de prestige aux yeux de ces misérables et augmentait son influence dont il ne se servait que pour faire le bien. Une autre occasion se présenta de leur rendre service qui mit bientôt son dévouement à une difficile épreuve et le fit paraître en plus éclatante lumière.

La peste faisait de fréquentes apparitions à Constantinople, et toujours elle y excitait la même terreur. Les ambassadeurs se renfermaient dans leurs palais, les marchands européens dans leurs khans, les moines dans leurs couvents, afin d'échapper à la contagion. Seuls ceux que pressait la nécessité du pain quotidien entretenaient un peu de mouvement sur le port et dans la ville. Les esclaves chrétiens devaient, eux, continuer leurs rudes travaux dans l'arsenal et au dehors, sans que l'on prît aucune précaution pour les préserver, aussi la peste faisait-elle dans leurs rangs de nombreuses victimes. Elle s'installait en maîtresse dans le bagne et y frappait sans merci.

Le P. Joseph ne pouvait songer à abandonner ses enfants au moment où ils avaient un plus grand besoin de ses services. Il obtint donc la permission de s'enfermer dans le bagne pour toute la durée de la peste. Il s'y prépara comme s'il avait dû mourir et après avoir dit adieu à ses Frères, il alla, suivi de son compatriote et ami, Fr. Grégoire, se consacrer tout entier à cette héroïque mission. Dès cette heure il fut non seulement l'aumônier, mais aussi l'infirmier et le père de ses malades. Il allait de l'un à l'autre, remplissant avec un zèle infatigable les pénibles et dangereuses fonctions

Digitized by Google

de son double ministère. Il lui fut donné d'en guérir quelques-uns, mais il put en envoyer au ciel un bien plus grand nombre d'autres, affranchis en même temps des liens du corps et des chaînes de l'esclavage.

Enfin il fut atteint lui-même de la maladie et obligé de s'étendre sur la dure couche d'où il avait enlevé un cadavre le matin même. Il ne murmura pas contre Dieu. Il était venu dans le Levant pour accomplir son œuvre, sa main l'arrêtait, le sacrifice de sa vie qu'il avait fait tant de fois était accepté, il n'avait donc qu'à remettre son âme entre les mains de son Père des cieux. Il était joyeux dans la mort comme il l'avait été dans la vie, certain de faire en tout la sainte volonté de Dieu. Il ne regrettait rien, pas même de ne pouvoir faire plus de bien, puisque tel était le bon plaisir du Seigneur : le crucifix sur les lèvres il attendait paisiblement sa dernière heure.

Mais Dieu ne le trouvait pas encore mûr pour le Ciel, il n'avait pas assez travaillé, assez souffert ; la moisson d'âmes qu'il devait envoyer au ciel n'était pas encore complète. Il s'endormit un soir d'un sommeil que l'on croyait bien le dernier, et quand il se réveilla le lendemain, la maladie avait disparu, il ne lui en restait qu'une grande fatigue dont il se releva très vite. Frère Grégoire l'avait soigné de son mieux, mais atteint bientôt après, il fut plus longtemps à guérir, et il conserva pendant des mois les traces de la maladie. Dès qu'ils en eurent la force nos religieux reprirent leur tâche de charité, et Dieu bénit si bien leurs efforts que la peste disparut du bagne et qu'ils purent retourner à leur couvent.

Ils n'y retrouvèrent pas leurs compagnons. Le P. Pierre della Croce et le P. Denys de Rome avaient de leur côté travaillé courageusement à soigner les pestiférés ; eux aussi ils avaient été atteints par la contagion, mais moins heureux que P. Joseph et Frère Grégoire ils en étaient morts. On les avait inhumés dans l'église de Sainte-Marie-de-Miséricorde où, quelques années plus tard, en 1610, on découvrit leurs restes. Les deux survivants se remirent courageusement à l'œuvre ; mais leur travail était doublé. Ils ne voulaient pas abandonner les esclaves du bagne et il fallait en même temps relever les ruines de leur couvent et en desservir l'église. Le Père Joseph se multiplia pour y suffire.

Digitized by Google

La générosité de son dévouement durant la peste, ce qu'il avait fait et souffert pour les esclaves chrétiens, la sainteté de sa vie, l'éloquence de sa parole simple et populaire, et peut-être aussi quelques-uns de ces miracles qui lui devinrent plus tard si familiers, lui avaient mis au front une auréole, et lui amenèrent à Sainte-Marie de nombreux auditeurs. Les Latins et les Grecs, se pressèrent à ses prédications et semblaient désireux d'en profiter à l'envi, les musulmans eux-mêmes, attirés par la curiosité et les choses merveilleuses que l'on disait de lui se mêlaient aux chrétiens pour venir l'entendre, plusieurs mêmes vinrent le trouver en secret pour s'entretenir avec lui de choses religieuses, et quelques-uns le charmèrent par la bonne volonté qu'ils lui témoignèrent.

Les excellentes dispositions qu'il remarquait chez eux lui inspirèrent de nouveau la pensée de travailler plus spécialement à la conversion des musulmans. Il est vrai que depuis des siècles les Souverains Pontifes avaient interdit ce genre d'apostolat, comme inutile aux musulmans et dangereux pour les missionnaires, de plus, à la demande des ambassadeurs, son supérieur, le P. Pierre della Croce, le lui avait aussi défendu, mais d'un côté son obédience de missionnaire le lui permettait, et de l'autre son supérieur étant mort, il avait recouvré sa liberté d'action, et se trouvait son propre supérieur. Dans le procès de Béatification nous voyons le Promoteur de la Foi lui reprocher sévèrement ce changement de direction, comme une désobéissance ; mais l'Avocat de la Cause n'eut pas de peine à démontrer que non seulement il n'était pas répréhensible en cela, puisqu'il était libre, mais qu'il n'avait été poussé à cet apostolat que par le zèle des âmes et un saint amour du martyre. Il ne pouvait se faire illusion à cet égard. Travailler à la conversion des Turcs, c'était s'exposer au martyre. Mais cette pensée ne l'effrayait pas : il avait fait à Dieu le sacrifice de sa vie et il ne reprenait pas son serment. Il lui semblait du reste que puisque Dieu l'avait fait revenir des portes du tombeau et prolongeait son existence, le meilleur usage qu'il en pouvait faire c'était bien de l'exposer sans crainte pour le glorifier et lui gagner des âmes. Il s'animait ainsi de plus en plus en sa résolution.

Digitized by Google

Depuis son arrivée à Constantinople, il s'était appliqué à apprendre la langue turque et sans la parler parfaitement, il pouvait se faire comprendre sans truchement. Depuis la peste il s'y adonna encore davantage, et Dieu lui en facilita la science. Mais, ses prédications ne produisant pas assez d'effets, il songea à aller chercher dans leurs maisons ceux qui lui paraîtraient mieux disposés.

Or pendant qu'il nourrissait ces pensées il apprit qu'un Pacha qu'il avait dû voir quelquefois, et qui lui avait témoigné de la sympathie n'était autre qu'un archevêque grec qui avait malheureusement abjuré la Foi, pris le turban et fait ainsi profession publique de mahométisme. En récompense de son apostasie, le Sultan Amurath l'avait nommé pacha et lui avait confié des fonctions importantes, qui le mettaient en rapports avec les chrétiens. Il semble même qu'on lui avait donné la sur-intendance du bagne; c'était une fonction que l'on confiait volontiers aux renégats, supposant qu'ils seraient plus sévères que les autres pour leurs anciens coréligionnaires. Lorsque le P. Joseph fut instruit de ces particularités, il fut pénétré d'une très vive douleur et résolut de tenter tout pour le ramener à la vraie religion. L'entreprise était difficile et même périlleuse, car il semble qu'un renégat ayant abusé de plus de grâces doit avoir le cœur plus endurci, et surtout qu'un renégat de cette qualité doit aller, tout d'un coup jusqu'au fond de l'abîme. Le P. Joseph le savait, mais il n'en fut que pénétré d'une plus profonde compassion et plus animé à travailler à sa conversion.

Il réussit à arriver jusqu'à lui et le trouva dans une disposition d'esprit qui lui donna quelqu'espoir. Sa défection était encore récente et la Foi n'avait pas eu le temps de s'éteindre complètement en lui. Le remords le poursuivait souvent et ne lui permettait pas cette tranquillité dans sa nouvelle croyance, qui rend les vieux musulmans réfractaires à tout doute sur leur religion, empêchant ainsi toute tentative de discussion et rendant impossible toute conversion, le renégat, lui, était encore troublé et par suite il était peut-être convertissable.

Notre saint découvrit cet état d'âme et résolut d'en profiter. Ils parlèrent de l'affaire qui l'amenait laissèrent de côté

Digitized by Google

les questions religieuses, et s'il ne le convertit pas, le P. Joseph réussit à capter sa confiance. D'autres entrevues suivirent et la conversation devint plus personnelle, si bien que le missionnaire parvint à éveiller chez son pacha le souvenir de ce qu'il avait été jadis. Il se revit moine fervent et austère, évêque fidèle et zélé, chrétien convaincu jusqu'au jour où, par faiblesse, par passion, par cupidité ou ambition, il avait renoncé au Christ pour se ranger sous les étendards de Mahomet, et il compara les deux états. Les Saints ont des paroles auxquelles la grâce de Dieu donne la force de pénétrer jusqu'au fond des âmes et d'y réveiller ce qui s'y trouve encore de bon. Toujours est-il qu'au bout de quelque temps, ce pacha renégat connaissait sa faute, en concevait un profond et sincère repentir, paraissait vraiment converti et demandait à être reconcilié à Dieu..

Tout n'était pas fait encore. A cette époque, plus encore qu'aujourd'hui, il était défendu sous peine de mort, d'abandonner l'islamisme pour se faire chrétien. On était plus sévère même pour les renégats que pour les autres, car on se défiait de ces hommes qui ayant trahi un Dieu pouvaient aussi bien en trahir un autre. Le pacha devait en outre pour devenir chrétien non seulement renoncer aux honneurs et au bien être que lui avait procurés son apostasie mais encore abandonner son pays pour se réfugier, au milieu de mille dangers, en terre chrétienne. Il était impossible au plus zélé missionnaire de ne pas tenir compte de cette situation. Le P. Joseph, après avoir bien considéré toutes choses, convint avec le pacha qu'il fallait attendre pour se déclarer chrétien et que l'on profiterait de la première occasion favorable pour le faire échapper à la surveillance dont il était l'objet et passer en chrétienté.

Il ne tarda pas à comprendre que même les mieux disposés parmi les Turcs ne pourraient se convertir tant que la loi resterait la même et qu'il serait défendu sous peine de mort d'embrasser le christianisme. Ce n'est pas dès le premier jour que la Foi est assez vive pour donner à une âme l'héroïsme nécessaire pour la mener au martyre ; mais pour changer la loi il lui sembla qu'il n'y avait qu'un seul moyen, convertir le Sultan lui-même. Par là disparaitrait le prin-

Digitized by Google

cipal obstacle à la conversion des mahométans. Dès qu'il eut acquis cette conviction, le P. Joseph chercha les moyens d'arriver jusqu'au Sultan pour le prêcher et le convertir. Que l'on ne s'étonne pas trop de ce projet, si en opposition avec nos idées actuelles. S. François, beaucoup de ses premiers disciples, et plus tard le B. Raymond Lulle avaient eu les mêmes pensées. « Un missionnaire, disait le P. Joseph, doit « marcher sur les traces des Saints, et, s'il échoue, la palme « du martyre le récompensera largement de la peine qu'il « aura prise. »

Amurath III, ou pour parler plus exactement, Murad, bien que constamment en guerre avec les chrétiens, n'allait jamais de sa personne sur les champs de bataille : il résidait à Constantinople, ordinairement enfermé dans le Séraï. Il en sortait néanmoins chaque vendredi, conformément à l'usage, pour aller faire sa prière à la mosquée. Le P. Joseph le savait comme tout le monde. Il essaya donc de se trouver sur son passage ; mais les chrétiens étaient obligés par la loi de se renfermer dans leurs maisons, d'en clore toutes les ouvertures, lorsque passait le sultan. Du reste le prince était toujours accompagné d'une nombreuse et brillante escorte de Janissaires qui l'entouraient le cimeterre au poing, et ne laissaient à personne la possibilité de l'accoster. Le P. Joseph essaya plusieurs fois de forcer le passage, mais chaque fois les Janissaires le repoussèrent brutalement, le rouèrent de coups et ne lui permirent pas de réaliser son projet. Il essaya alors de rejoindre le Sultan dans les mosquées durant la prière. Là du moins, pensait-il, l'escorte ne pouvait pénétrer en armes. Hélas ! il alla cette fois encore, se heurter à une autre impossibilité, les soldats de l'escorte montaient leur garde en dehors, ou bien les gardiens de la mosquée le repoussaient impitoyablement. Chaque vendredi il rentrait à Saint-Benoît avec un nouvel échec, accablé de mauvais traitements et rempli de tristesse.

Aller jusqu'au Séraï et chercher à obtenir une audience du Sultan lui parut plus facile. Il s'y présenta donc un jour, supplia l'aga des Janissaires de l'introduire, « il avait à parler au Sultan d'une affaire importante et personnelle. » L'aga voyant son habit misérable et ses pieds nus, le re-

Digitized by Google

poussa avec mépris, le menaçant de la bastonnade s'il osait se présenter de nouveau à la porte. Les gardes entendant ces paroles se précipitèrent sur lui le frappèrent cruellement, et le jetèrent dehors avec des huées ; ils ameutèrent ainsi contre lui les oisifs et les mendiants du quartier, qui le poursuivirent à coups de pierres jusqu'à l'échelle où il s'embarqua pour rentrer à Galata.

Il ne voulait pas cependant renoncer à son projet de convertir le Sultan, mais il dut chercher un autre moyen de pénétrer jusqu'à lui. Il y avait alors à Constantinople un renégat, médecin de son métier, fort connu de tout le monde. Il était venu, comme beaucoup d'autres, chercher fortune dans le Levant, et avait embrassé l'islamisme comme un moyen de faire plus facilement son chemin : au fond il n'avait aucune conviction. Néanmoins il avait conservé pour ses anciens coréligionnaires une certaine affection, et leur rendait à l'occasion quelques services. Il le pouvait d'autant plus facilement qu'ayant guéri le Sultan d'une grave maladie, et l'ayant ensuite soulagé en plusieurs infirmités, il avait ses entrées libres au séraï, et qu'Amurath l'écoutait volontiers. Le P. Joseph arriva aisément jusqu'à lui, et sut gagner sa confiance. Sans lui faire la confidence de ses desseins, il le supplia de lui obtenir une audience de sa Hautesse. Le médecin le lui promit et la joie du missionnaire fut grande, mais elle ne fut pas de longue durée. Le médecin lui dit en effet que pour cette audience il devrait ôter son habit monacal et endosser un vêtement de parade, sans lequel personne, à cette époque, ne pouvait se présenter devant le Grand-Seigneur. C'était simplement une mesure d'étiquette, et tout le monde, les plus grands ambassadeurs eux mêmes, ne faisaient aucune difficulté de s'y soumettre. Mais le Saint n'entendait pas se dépouiller de son costume religieux : il voyait dans cette condescendance qu'on lui demandait un acte d'apostasie de l'état religieux et même une abjuration du christianisme. Les raisonnements et les instances du renégat n'y purent rien et il fallut renoncer à ce moyen d'arriver jusqu'au Sultan.

Ayant perdu toute espérance du côté des hommes, il résolut de ne compter que sur la Providence, convaincu qu'elle

Digitized by Google

serait assez industrieuse pour le faire entrer dans le palais. Depuis ce jour il allait fréquemment et dès le matin à la porte et attendait avec patience une occasion d'y entrer. Un matin les Janissaires ayant ouvert, suivant l'habitude, la porte extérieure se retirèrent sans défiance aucune : la cour était libre, le P. Joseph entra hardiment. Il arriva à la première porte du palais, les gardes étaient endormis, il pénétra dans le vestibule et le traversa ; en face de lui une seconde porte donnait accès dans la salle du divan, il entra aussi ; encore quelques pas il sera dans l'intérieur du palais et pourra à son aise prêcher le Grand Seigneur. Malheureusement des gardes étaient assis là jouant, mais ils étaient si attentifs à leur partie que personne ne fit d'abord attention à lui. Enfin un des joueurs lève les yeux, l'aperçoit et crie : « Aux armes ! » Tous se précipitent : quel autre qu'un malfaiteur, un assassin, pouvait ainsi s'introduire furtivement jusque dans l'intérieur du séraï ? Ils le saisissent, le chargent de coups, lui arrachent la barbe, et ligottent étroitement ses membres avec des cordes. Ce fut dans tout le palais un indescriptible émoi ; le bruit en arriva jusqu'au Sultan qui prescrivit d'interroger le prisonnier.

Amurath III était aussi détesté de ses sujets que redouté des chrétiens. Il le savait, et soupçonneux, comme tous les tyrans, il voyait partout des complots, soit de la part des princes chrétiens, soit de celle des Turcs mécontents. Le Père Joseph fut donc interrogé par son ordre sur les intentions qu'il avait en cherchant à pénétrer dans le palais. Il répondit avec sincérité et sans aucune crainte : il y était venu pour prêcher au Sultan la religion chrétienne. Convaincu que la religion de Jésus-Christ était la seule vraie, que seule elle pouvait plaire à Dieu et conduire au Paradis, il voulait la faire connaître au Sultan, pour lequel il avait une grande charité. Jusque-là ses auditeurs l'écoutaient avec une certaine attention, mais, quand il voulut poursuivre sa thèse et leur démontrer que la religion de Mahomet était fausse et perverse, qu'ils devaient l'abandonner, les Turcs ne pouvaient plus entendre son discours, ils se jetèrent sur le missionnaire et le frappèrent avec violence, voulant faire rentrer dans sa gorge les blasphèmes qu'il avait proférés contre le

Digitized by Google

Prophète. Ils rapportèrent le procès au Sultan, qui condamna le saint au supplice du cranche, comme coupable de blasphèmes contre Allah et Mahomet. C'était un crime irrémissible et la sentence était sans appel. On entraîna donc aussitôt le Saint vers le lieu de l'exécution. C'était la cour extérieure du Séraï.

Le cranche était tout prêt, attendant sa victime. C'était une sorte de potence, haute et forte ; du bras horizontal, assez long, descendait une chaîne terminée par un crochet à la pointe très aiguë. Une autre chaîne semblable, mais plus courte était fixée dans le tronc de la potence. Le condamné étant amené au pied du gibet les bourreaux perçaient une de ses mains et un de ses pieds avec les crochets, et le patient ainsi soutenu seulement par les crochets était suspendu entre le ciel et la terre et attendait au milieu de longues souffrances la mort, qu'amenait enfin l'épuisement et l'inanition.

Le saint, ayant entendu la sentence qui le condamnait à cet horrible supplice, remercia ses juges qui le condamnaient à une mort presque semblable à celle de Notre-Seigneur. Et il se dirigea vers le cranche en chantant le *Te Deum*. Il avait outragé leur Prophète, les bourreaux ne lui épargnèrent donc aucune souffrance, ils ajoutèrent même à la rigueur de la sentence, car, avant de se retirer, ils allumèrent au-dessous de lui un grand feu de paille humide et de feuilles d'arbres, dans la pensée de le faire souffrir davantage et même de le faire mourir de suffocation.

Lorsque les soldats se furent retirés, les curieux s'approchèrent pour jouir de la vue de son supplice : le saint le remarquant, commença à les prêcher ; il leur annonçait Notre-Seigneur et les engageait à embrasser sa religion. De son cœur sortaient des paroles brûlantes qui auraient touché des gens moins endurcis, mais qui ne lui valaient que des injures nouvelles et d'autres mauvais traitements. Pendant la nuit et quand il se sentait seul, il priait à haute voix ; et lorsque le muezzin appelait les croyants à la prière, il s'efforçait d'offrir à Dieu un hommage plus fervent, un culte vraiment pur et digne de lui.

Il resta attaché au cranche durant près de trois jours. La troisième nuit un ange s'approcha de lui sous la forme d'un

Digitized by Google

adolescent, du bout d'une baguette qu'il tenait à la main, il toucha légèrement les crochets qui retenaient ses membres au gibet, et le détacha du cranche. Il lui rendit enfin des forces en lui donnant du pain et du vin miraculeux, guérit ses blessures et lui commanda enfin de rentrer en Italie pour s'y consacrer à la conversion des catholiques pécheurs, puisqu'il ne pouvait plus rien pour celle des Turcs.

Le Saint ainsi détaché du cranche alla se réfugier dans son couvent ; on l'y cacha avec soin pour le dérober aux poursuites des Turcs. Les ambassadeurs de France et de Venise, qui avaient pu le sauver une première fois, sentant leur impuissance et ne voulant pas à cause de lui exposer les chrétiens à une de ces persécutions trop communes à cette époque s'employèrent à favoriser son retour en Italie.

Fr. Arsène de Châtel,
O. Min. Cap.

Digitized by Google

LES PETITS-FILS DU GRAND ROI

DOCUMENTS INÉDITS (1)

I. — LE MARIAGE DU DAUPHIN

De son union avec l'Infante d'Espagne, Marie-Thérèse d'Autriche (1560), Louis XIV avait eu six enfants. Cinq étaient morts en bas âge ; l'aîné, le seul survivant, allait atteindre ses vingt ans, quand le roi son père demanda pour lui la main de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, fille du duc Ferdinand-Marie, électeur du Saint-Empire, qui venait de mourir, et d'Adélaïde-Henriette de Savoie, petite-fille d'Henri IV.

En faisant part au pape Innocent XI, alors régnant, de l'union projetée pour le Dauphin, Louis XIV demandait les dispenses nécessaires (2) par la lettre suivante :

Très Saint Père,

« La pensée que nous avons prise de faire le mariage de nostre fils avec la Princesse Electorale de Bavière donnera je m'asseure d'autant plus de joye à Vostre Saincteté, qu'elle regardera sans doute comme son propre interest que nous fassions passer avec le sang dans nos successeurs le zèle et

(1) Voilà quelques années déjà, en faisant des recherches sur un sujet différent dans les Archives du Vatican, je recueillais les lettres qui sont reproduites dans ces quelques pages. Ayant su l'existence de la correspondance de la Dauphine avec le P. Marc d'Aviano et ayant obtenu copie de ses lettres, je rédigeai le commencement du présent travail, attendant une occasion favorable pour le publier. *Les Etudes Franciscaines* ayant accepté de le faire, j'ai achevé ma rédaction. Elle aurait pu embrasser pareillement ce qui touche aux arrière-petits-fils de Louis XIV, mais ce serait s'éloigner beaucoup trop des sujets habituels de notre Revue, aussi je me contente des documents recueillis en principe, laissant à d'autres le soin de publier les lettres de Louis XIV, que je crois inédites, et qui se trouvent dans le même fonds des Archives Vaticanes.

(2) Ils étaient parents au troisième degré comme le montre ce tableau.

HENRY IV.

Louis XIII	Christine de Bourbon, épouse Victor-Amédée, duc de Savoie.
Louis XIV	Henriette-Adelaïde, épouse Ferdinand-Marie, duc de Bavière.
Louis Dauphin de France, né le 1er novembre 1661.	Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, née 18 novembre 1660.

Digitized by Google

la vénération si respectueuse que nous avons toujours professés pour le Saint-Siège. Mais parce que pour arriver à cette alliance que nous nous promettons devoir estre si heureuse non seulement à la France et à la Chrestienté en général, mais à l'Église en particulier à qui elle doit donner des fils aisnez et des deffenseurs de la religion à l'exemple de leurs ancestres, Nous avons besoin de la dispence de Vostre Sainteté, nous chargeons le Duc d'Estrée nostre ambassadeur extraordinaire de la luy demander en nostre nom.

Nous attendons cette grâce de Vostre Béatitude. Et après l'avoir asseurée du respect filial et de l'estime que Nous conservons pour Elle, nous prions Dieu, Très Saint Père, qu'il conserve longues années Votre Sainteté au régime de son Eglise.

Escrit à Saint-Germain en Laye, ce 20e jour d'octobre 1679.

Vostre dévot Fils
le Roi de France et de Navarre,

ARNAULD. LOUIS.

[*Archives du Vatican, Lettres des Princes*, vol. 106, f. 193].

En réponse à cette lettre le Pape adressait au roi un bref en date du 16 janvier 1680, par lequel il levait tout empêchement de consanguinité et se réjouissait de l'annonce de cette union (1).

Une fois les dispenses reçues, le mariage fut célébré par procuration, à Munich, le dimanche 28 janvier 1680. Le prince électeur, frère de la fiancée, réprésentait le dauphin. Huit jours après, le lundi 5 février, la jeune princesse partait pour la France, son oncle, le duc Maximilien Philippe, en informait le Souverain Pontife par une lettre latine du 2 février (2.

(1) *Innocentii Pp. XI. Epistolæ ad Principes, Tom. I.* Le premier volume des Lettres aux Princes du Pape Innocent XI, publié par le P. J. J. Berthier, Dominicain, imprimé au Vatican, est paru en 1890. Il comprend les lettres des cinq premières années (30 octobre 1676 au 20 septembre 1681) ; la continuation est toujours attendue.

(2) « Cæterum celebrata sunt, Deo auspice, præterita die Dominica, hic Monachii, in facie Ecclesiæ sponsalia de præsenti, nepote meo, Electore moderno,' sponsi vices supplente, atque statutum est Serenissimæ Sponsæ quod imminent Die Lunæ, quæ erit 5 hujus, abhinc in Galliam proficisci velit. » *(Ibid. vol. 107, f. 11).*

Digitized by Google

Nous ne nous arrêterons pas à tracer le portrait de la nouvelle Dauphine. Le *Mercure Galant* (1) après avoir rendu compte des cérémonies célébrées le 7 mars à Châlons-sur-Marne, où les deux époux s'étaient rencontrés, terminait ainsi l'éloge de la jeune princesse : « Sa dévotion exemplaire doit bien encore relever toutes ces perfections. »

Peu de jours après, le Dauphin écrivait au Pape en ces termes :

TRÈS SAINT PÈRE,

« La connoissance que j'ay de tous les tesmoignages d'affection que Vostre Sainteté m'a donnés à l'occasion des dispences que le Roy Monseigneur et Père luy a demandé pour moy ne m'oblige pas moins que mon respect filial envers Elle, à luy donner part de l'accomplissement de mon mariage et à luy demander la continuation de ses bénédictions. J'ay d'autant plus de sujet de m'en promettre des suittes avantageuses que les grandes vertus de Vostre Sainteté sont capables de rendre toujours le Ciel propice aux vœux qu'elle fait, surtout y voulant respondre de ma part par une très sincère dévotion pour le Saint-Siège et par la vénération avec laquelle je suis

Très Saint Père
Vostre humble et très dévot fils
LOUIS.

A Saint-Germain, le 5e avril 1680.

[*Ibid.* vol. 107, f. 40.]

En même temps la nouvelle Dauphine écrivait au Souverain Pontife :

TRÈS SAINT PÈRE,

Les tesmoignages si advantageux que Vostre Sainteté m'a donnés de son estime en toutes occasions, et principalement dans celle qui me donne aujourd'huy de si justes sujets de satisfaction, m'oblige à l'asseurer que j'en auray toujours une très parfaite reconnoissance, et que je tascheray de mériter

(1) Supplément au *Mercure* de mars 1680.

Digitized by Google

les bénédictions qu'Elle a données à mon mariage par le respect avec lequel je suis,

Très Saint Père,

Vostre humble et très dévote fille,

M. A. CHRESTIENNE.

A Saint-Germain, le 5e avril 1680. [*Ibid.* f. 41.]

Innocent XI les avait prévenus ; ces lettres n'étaient pas encore arrivées à Rome que le ministre du Saint-Siège à Paris remettait à la Reine et aux jeunes époux des Brefs de félicitation, donnés le 28 février.

Aux bénédictions du Vicaire du Christ, le Dauphin répondit par la lettre suivante :

TRÈS SAINT PÈRE,

« Je voy par le bref que j'ay receu de V. S. que l'affection qu'elle a pour moy est toutte paternelle. En vous donnant part de l'accomplissement de mon mariage je vous avois supplié d'y donner vostre bénédiction. Mais vous avez prévenu mes prières et vous m'avez mesme témoigné que vous souhaitiés qu'il fût comblé de bonheur. Persuadé comme je suis, Très Saint-Père, que V. S. aiant touttes les vertus et touttes les qualités qui la rendent si digne de remplir le Saint-Siège, elle ne peut rien souhaiter inutilement, je ne saurois luy avoir une plus grande obligation que de tout ce qu'elle a bien voulu me marquer qu'elle désiroit pour moy. Je vous conjure de croire que mon ressentiment égalle les bontés de V. S. et que le respect filial que j'ay pour elle m'engagera toujours à estre.

Très Saint Père,

Vostre humble et très dévot fils,

LOUIS *Dauphin de France.*

Ce 25 avril 1680 à Saint-Germain-en-Laye. [*Ibid.* f. 48].

De son côté la Dauphine remerciait le Souverain-Pontife par cette lettre :

TRÈS SAINT PÈRE,

« Si quelque chose pouvoit augmenter la joye et la satisfaction que j'ay de mon mariage, ce seroit la bonté qu'a eu

Digitized by Google

V. S. de me témoigner qu'elle y prenoit part. J'avois déjà tant de sujet d'espérer qu'il seroit heureux qu'il me semble présentement que cela est assuré puisque V. B. y a bien voulu donner sa bénédiction. Je vous en remercie, Très Saint-Père, et je supplie V. S. d'estre bien persuadée que je répondrai toujours fort sincèrement aux sentiments qu'Elle a pour moy et que je luy témoignerai par mon respect filial que je suis,

Très Saint Père,
Vostre humble et très devote fille,
M. A. CHRESTIENNE.

A Saint-Germain-en-Laye, ce... may 1680.

[*Ibid.* f. 64].

La Dauphine parle de *la joie* et de *la satisfaction* qu'elle avait de son mariage. Outre le bien séduisant espoir d'être un jour Reine de France, elle rencontrait autour d'elle tout ce qui lui pouvait donner sujet de croire qu'elle serait heureuse. Sans parler de l'amour du Dauphin et de l'affection maternelle de la Reine, c'était la bienveillance que lui témoignait le Grand Roi auquel elle avait su plaire par son esprit et sa conversation. On rapporte qu'un jour le Monarque lui reprochait aimablement de n'avoir jamais parlé de la beauté de sa sœur Iolande-Béatrix, qui fut Duchesse de Toscane ; « puis-je, répondit-elle, me souvenir que ma sœur a toute la beauté de la famille, puisque j'en ai tout le bonheur. »

Quelques mois seulement après son mariage, l'épreuve vint lui rappeler que le bonheur est fugitif et fragile. Le Dauphin était revenu malade du voyage de la Cour en Artois et en Flandre; il était à peine guéri qu'elle tombait malade à son tour.

Mais n'anticipons pas sur les événements et pour n'avoir pas à interrompre notre récit présentons au lecteur un personnage dont le nom va revenir au cours des événements qui suivront.

Digitized by Google

II. — LE P. MARC D'AVIANO, CAPUCIN.

Peu de mois après le mariage de la Dauphine la petite cour de Munich avait été visitée par un Capucin dont le renom de sainteté, arrivé jusque-là, devait bientôt remplir toute l'Allemagne. C'était le P. Marc d'Aviano.

Charles Christofori naquit à Aviano, dans le Frioul, le 17 novembre 1631. Ses études faites au collège des Jésuites de Goritz il entra dans l'ordre des Frères Mineurs Capucins, le 21 novembre 1648, et, en souvenir de son père, il prit le nom de Marc, qu'il devait rendre célèbre en peu de temps. Des conversions étonnantes suivaient ses prédications et une simple bénédiction de lui opérait des prodiges.

Le P. Marc prêchait à Roveredo le carême de 1680, quand il reçut de Rome la mission de se rendre à Inspruck auprès de Charles V de Lorraine et à Munich à la cour ducale de Bavière. Après les fêtes de Pâques il se mit en route, traversa le Tyrol, séjourna quelque temps à Inspruck, pour arriver à Munich le 23 mai 1680. Des guérisons et des conversions remarquables signalèrent son passage trop rapide au gré de ses nobles hôtes. Au bout de onze jours le P. Marc reprenait le chemin de son couvent, laissant un souvenir impérissable dans le cœur de tous ceux qui l'avaient vu ou entendu.

Nous ne pouvons le suivre dans tous les voyages que depuis lors il ne cessera d'entreprendre à la demande des princes et des souverains. La vie du P. d'Aviano mérite un historien (1) et une simple esquisse dépasserait les limites dans lesquelles nous devons rester. Après avoir rappelé sa présence à la prise de Vienne sur les Turcs le 12 septembre 1688, nous dirons seulement qu'il mourut dans cette ville le 13 août 1699.

(1) Diverses biographies plus ou moins étendues ont été publiées ; les auteurs ont pour la plupart emprunté leurs informations aux *Notizie Storiche concernenti l'illustre servo di Dio P. Marco d'Aviano, compilate dal P. Fedele da Zara*. Venezia 1796. — Ces Notices recueillies sur les dépositions des témoins sont extraites en grande partie d'une vie manuscrite du P. Marc, écrite par le P. Cosme de Castelfranco, son compagnon pendant ses voyages, et conservée aux Archives de notre Province des Capucins de Venise avec de nombreux documents originaux, au nombre desquels se trouvent les lettres que nous allons citer. Ces lettres sont en italien, nous les traduisons aussi littéralement que possible.

Digitized by Google

Marie-Anne Christine n'avait pas été sans entendre parler des prodiges opérés par le P. Marc pendant son séjour à Munich. Ce qu'elle en avait appris lui fit conserver le plus vif désir de le voir et de recevoir sa bénédiction, aussi ne négligea-t-elle rien pour obtenir cette faveur. Or il se trouvait que déjà le saint religieux avait reçu de Rome l'ordre de se rendre dans les Flandres, pour correspondre à la demande du prince Alexandre Farnèse gouverneur de ce pays pour l'Espagne (1). Il fut donc réglé que le P. Marc traverserait Paris en se rendant à Bruxelles.

A la fin de de mai 1681, le serviteur de Dieu était à Lyon et il poursuivait son voyage au milieu de l'enthousiasme de la foule, qui le suivait en si grand nombre qu'à Paris on s'inquiétait déjà de le voir arriver et que l'on songeait à prendre des mesures de police, pour obvier aux inconvénients qui pouraient résulter de pareils attroupements (1).

Plus que tout autre la Dauphine l'attendait avec impatience. Elle venait de tomber malade, comme nous l'avons dit, et elle avait plus de confiance dans les prières du saint religieux que dans les remèdes du docteur Talbot. Son attente devait être vaine. Le P. Marc était à peine arrivé à Villeneuve-Saint-Georges quand, sans que l'on ait jamais su au juste pour quel motif, sous prétexte que le comte d'Aremberg gravement malade à Mons le demandait au plus tôt, on le fit monter dans un carrosse et à force de relais on le conduisit à la frontière des Pays-Bas (1).

(1) La lettre du cardinal Cibo au P. Marc dit formellement que ce désir avait été exprimé par ce prince. « Desidera il S. Prencipe di Parma, governatore di Fiandra... » Cela ne contredit pas les historiens qui écrivent que ce fut à la Princesse de Vaudemont, Anne-Elisabeth de Lorraine, que la Belgique dut l'honneur de posséder le P. Marc pendant quelques semaines. Le gouverneur put fort bien transmettre à Rome le désir de la pieuse dame, et joindre ses instances à celles qu'il communiquait, et dont le Nonce se fit l'écho. (*Archives du Vatican Nonciature de Flandre*, vol. 71, f. 34, dépêche du 1er février 1681).

(1) *Archives du Vatican*, Nonciature de France, vol. 165, dépêche du 2 juin 1681. « Si tiene avviso da Lione, che fosse giunto in quella Citta il P. Marco d'Aviano capuccino con un seguito quasi di 200 milla persone si della campagna come della città, il quale se ne veniva in Parigi... Ma se il sudetto Religioso verrà in Parigi in modo che il concorso sia eccessivo, può essere che il governo procuri d'impedire che non si unisca insieme tanta moltitudine di gente in una città particolarmente cosi popolata come è questa. »

(1) *Archives du Vatican*, *Ibid.* vol. 166, dépêches du 13 juin et du 25 juillet. — C'est à cette source que nous empruntons les détails qui suivent.

Digitized by Google

Le désappointement et la douleur de la pieuse princesse furent extrêmes. Pour toute consolation on lui accorda d'écrire au P. d'Aviano une lettre qui lui fut portée par un exprès. Celui-ci lui répondit, en lui envoyant sa bénédiction par écrit et en lui promettant de célébrer la messe à son intention le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste.

Ce jour-là même un mieux sensible se manifesta dans l'état de la malade, aussi ne manqua-t-on pas dans son entourage de l'attribuer aux prières du Capucin. Ce que nous savons des prodiges que sa bénédiction opérait même à distance n'est pas pour nous faire contredire à cette croyance qui était celle de la Princesse elle-même. A la fin de juillet seulement sa guérison était assez avancée pour permettre à la Cour de se transporter de Versailles à Fontainebleau.

Un des premiers soins de la Dauphine fut d'écrire au P. Marc.

Fontainebleau, le 10 août 1681.

« Je viens par ces quelques lignes remercier Votre Paternité de la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire ainsi que des bénédictions qu'elle m'a envoyées et de toutes les autres saintes prières qu'elle a faites pour moi. Je tiens pour certain qu'après Dieu et la très-sainte Vierge, vos bonnes prières m'ont rendu la santé dont je jouis maintenant, après une maladie de trois mois. » Elle lui dit ensuite son déplaisir et son regret de n'avoir su qu'après coup son passage aux portes de Paris et elle se recommande de nouveau à ses prières.

Dans une autre lettre sans date, mais probablement du mois de novembre. la princesse écrit de nouveau au P. Marc : « Continuez à prier Dieu pour le salut de ma pauvre âme, comme aussi pour qu'il daigne m'assister au milieu de mes épreuves, et si ce devait être à sa gloire, afin qu'il me veuille accorder un prince. Le bon Dieu saura mieux que moi tout ce dont j'ai besoin, mais si Votre Paternité veut bien le prier pour moi je serai déjà contente, car après Dieu et la Très Sainte Vierge je mets toute ma confiance dans vos saintes prières. Je vous demande encore humblement de bien vou-

Digitized by Google

loir prier le bon Dieu pour le Roi, la Reine et plus particulièrement pour Monseigneur le Dauphin et toute la Maison Royale. »

III. — LA NAISSANCE DU DUC DE BOURGOGNE

Dans le Bref qu'Innocent XI adressait au Duc de Bavière, Maximilien Philippe, en réponse à la lettre par laquelle celui-ci lui faisait part du mariage de sa nièce, le Pape souhaitait à la nouvelle Dauphine d'être l'heureuse mère d'une nombreuse famille (1). Dans un autre Bref au Dauphin il exprimait le même vœu avec celui de le voir promptement réalisé (2).

A la suite de la guérison du Dauphin le bruit avait couru que le désir de la famille royale et de la nation ne tarderait pas à être rempli. Cette joyeuse espérance se changeait bientôt en de cruelles appréhensions : la Dauphine tombait malade. Une fois guérie, comme nous l'avons vu, en remerciant le P. Marc d'Aviano de ses prières, auxquelles elle attribuait son rétablissement, Marie-Anne Christine se recommandait à lui pour obtenir du ciel par son intercession la bénédiction jusque-là refusée à son mariage.

La Cour avait transporté sa résidence au château de Saint-Germain. C'est de là que, le 20 décembre 1681, la Princesse annonçait à son correspondant la nouvelle tant désirée.

Très Révérend Père,

« Je viens les genoux en terre prier humblement Votre Paternité de ne point m'abandonner en mon extrême besoin, à présent que par la grâce de Dieu j'ai l'espoir de devenir mère. Toutefois comme cet état est rempli de dangers, je vous supplie par la Passion de Notre-Seigneur de prier particulièrement pour moi, afin que dans sa sainte miséricorde il me veuille accorder une heureuse grossesse et surtout une heureuse délivrance, car j'en suis très effrayée. S'il lui plaisait encore de me donner un Prince qui ne soit pas dif-

(1) *6 avril 1680*, « copiosa eos faustaque prole ditare velit. »

(2) *14 mai 1680*, « laetam tibi faustamque prolem quamprimum tribuat. »

Digitized by Google

forme mais bien fait et sain, et s'il voulait me le conserver vivant pour sa plus grande gloire. En tout cela cependant que sa très sainte volonté soit faite. En somme je mets toute mon espérance après Dieu et sa sainte Mère, dans les saintes prières de Votre Paternité.... »

A cette confiante demande le bon religieux répondit en promettant les prières désirées. Le 17 février 1682 la Dauphine le remerciait en ces termes :

Très Révérend Père,

« Le contentement que j'éprouve est inexplicable quand je reçois vos précieuses lettres et je ne sais comment assez remercier Votre Paternité de tant de prières qu'elle fait pour moi très indigne. J'en suis toute consolée et j'espère que par vos saintes prières Dieu m'accordera une heureuse délivrance et un beau Prince, comme je le désire beaucoup. Je ne manquerai pas de prier le bon Dieu et la sainte Vierge de l'Immaculée Conception et saint Antoine de Padoue, auquel j'avais déjà une très grande dévotion et confiance... Pour terminer je me recommande de nouveau à vos saintes prières avec Monseigneur le Dauphin et toute la maison royale. »

Nous n'avons pas les réponses du P. Marc à la pieuse princesse, mais par les lettres qu'elle lui écrivait on voit qu'il l'exhortait à avoir confiance et à s'abandonner à la conduite de la Providence. Elle lui écrivait de nouveau de Versailles le 8 mai 1682 :

« Je suis contente et consolée en voyant que Votre Paternité m'assure de l'assistance divine en tous mes besoins, comme d'ailleurs j'en ai déja vu les effets et les miracles pendant la grave maladie que j'ai eue et encore dans mon heureuse grossesse... Je le vois c'est par une grâce particulière de Dieu qu'elle est si heureuse, non-seulement je n'ai point souffert la plus petite indisposition, mais a quatre mois je sentais mouvoir mon enfant ; je suis maintenant dans le septième et le 20 de ce mois j'entrerai dans le huitième.

Digitized by Google

J'espère que par l'intercession de vos saintes prières j'aurai une heureuse délivrance et le Prince tant désiré. Pour cela cependant je me remets entièrement à la volonté de Dieu comme Votre Paternité me recommande de faire. J'apprends avec un extrême contentement que vous allez en Espagne et j'espère toujours que S. M. le Roi, ayant une si grande crainte de Dieu et une si grande foi, vous permettra de passer par ses États et me donnera ainsi le grand contentement de vous pouvoir témoigner mon respect et de me jeter à vos pieds, ce que je désire plus que tout autre chose, et tant que je n'aurai pu le faire je ne serai point contente, mais j'espère toujours que Dieu m'accordera cette grâce... »

Le voyage du P. Marc en Espagne n'eut pas lieu, la pieuse Dauphine demeura donc frustrée dans son espérance. Le 26 juin 1682 elle écrivait de nouveau au saint religieux le remerciant des prières qu'il faisait pour elle, et le suppliant de le continuer. « Je suis à présent dans mon neuvième mois et Votre Paternité peut voir que j'ai un besoin tout particulier de ses saintes prières. » Elle lui recommande encore, suivant son habitude « Monseigneur le Dauphin, le Roi, la Reine, et toute la Royale maison de France. »

La délivrance de la Dauphine pour laquelle le P. Marc avait tant prié arriva heureusement le 6 août 1682. Laissons maintenant parler les parents du nouveau-né. Le jour même le Dauphin écrivait au Pape :

Très Saint Père,

« Dieu a répendu sur mon mariage une partie des bénédictions que vous m'avez souhaitées, par la naissance d'un fils, dont Madame la Dauphine vient d'accoucher heureusement. J'en donne part à Votre Sainteté, estant persuadé comme je suis, que la bonté toute paternelle qu'elle m'a toujours témoignée l'obligera de s'intéresser à ma joie. Je vous supplie, Très Saint Père, de vouloir bien donner vostre bénédiction à cet enfant, et de me continuer vostre affection. J'en seray fort reconnoissant et Vostre Sainteté trouvera toujours que nul ne peut estre plus touché que moy de toutes les choses qui

Digitized by Google

la pourront regarder, car j'ay beaucoup de vénération pour vostre personne et beaucoup de dévotion pour le Saint-Siège. C'est

Très Saint Père,

Vostre humble et très dévot fils,

LOUIS *Dauphin de France.*

A Versailles ce 6 aoust 1682.

[*Arch. du Vat.*, *ibid.* Vol. 109, f, 147.]

Le Roi écrivait de son côté :

« TRÈS SAINT PÈRE,

« L'heureuse délivrance de ma fille la Dauphine qui vient d'acoucher d'un fils ne me laisse rien à désirer pour le comble de ma joye que la bénédiction de Vostre Sainteté sur cet enfant, affin qu'il puisse estre un jour aussi utile à la chrestienté que je tascherai de le rendre par son éducation et par mon exemple. Je suplie Vostre Béatitude de la lui vouloir acorder par sa bonté paternelle, et d'y comprendre ma personne et toute cette maison, avec assurance qu'on ne peut pas estre avec plus de vénération que je suis

Très Saint Père,

Vostre très dévot fils.

LOUIS.

A Versailles le 6e aoust 1682.

[*Ibid.* f. 148.]

Le lendemain la Reine Mère écrivait à son tour.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Ma fille la Dauphine estant heureusement accouchée ceste nuit dernière, entre dix et unze heure, d'un prince qui estaussi bien que la mère, en très parfaite santé, je ai cru ne pouvoir différer de un moment d'en faire part à Vostre Sainteté, en la supliant de vouloir bien donner sa bénédiction paternelle sur l'enfant et sur toute la famille royalle. J'espère que ce petit prince donnera un jour des marques de sa

Digitized by Google

piété et qu'il sera digne successeur du Roy Monsiegneur. Vostre Sainteté me fera la justice de croire que je suis avec beaucoup de respecte

Vostre très devote fille,

la Reyne de France et de Navarre.

MARIE-TÉRÈSE.

De Versailles le 7e aoust 1682.

A nostre très Saint Père le Pape.

[*Ibid.* f. 149.]

A toutes ces lettres Innocent XI répondit par des Brefs empreints de la plus paternelle bonté, en date du 1er septembre 1682. La Dauphine remerciait le Pape en ces termes :

TRÈS SAINT PÈRE,

« J'ay receu avec autant de joye que de respect le bref que Vostre Sainteté m'a fait l'honneur de m'escrire, que je trouve remply des marques d'un véritable amour paternel et d'une tendresse particulière pour ma personne, sur l'heureuse naissance de mon fils. C'est ce qui me faict souhaitter ardament d'en donner quelques-unes à Vostre Sainteté de ma dévotion et de mon zèle envers le Saint Siège. Et je suplie Vostre Béatitude de m'en attirer du ciel les moyens ainsy que les bénédictions sur la maison Royalle en laquelle je suis grâces à Dieu entrée. Il me reste de demander à Vostre Sainteté la sienne et qu'elle agrée les asseurances de mon obéissance filialle,

Très Saint Père,

Vostre humble et très dévote fille,

M. ANNE CHRESTIENNE.

A Versailles le 25 septembre 1682.

[*Ibid.* f. 181].

La naissance du Duc de Bourgogne fut célébrée par de nombreuses réjouissances. Nous ne pouvons les rapporter ici, mais on nous pardonnera de faire un emprunt de quelques lignes à la *Gazette de France* (1).

(1) *La Gazette de France*. Bureau d'adresse. N° 72, p. 455. Suitte des réjouissances faites à Paris pour la naissance de M. le Duc de Bourgogne.

Digitized by Google

« Les Capucins du grand Couvent de la mesme rue (Saint-Honoré) s'assemblèrent le soir (du samedi 8 août) au nombre de cent cinquante : et chacun un cierge à la main, vinrent dans leur cour allumer un grand fe u. S'estans ran gez à l'entour, ils chantèrent le *Te Deum* et l'*Exaudiat*, au son des cloches, et aux fanfares des trompettes ; et leur clocher, et toutes les fenestres des deux étages de leur nouveau dortoir, qui regarde sur le jardin des Thuilleries, estoient éclairées d'un très grand nombre de lumières. Le lendemain et le jour suivant, ils allumèrent d'autres feux au mesme lieu, avec de plus grandes illuminations ; et ils firent tirer au son des trompettes et des tymbales, quantité de fusées, de grenades, et de pots à feu d'artifice, meslez avec des lanternes allumées. »

Une fois toutes les cérémonies officielles finies et les fêtes pour la naissance du Dauphin terminées, l'heureuse Mère écrivit au P. Marc d'Aviano la lettre suivante :

Très Révérend Père,

« Je ne puis négliger de faire savoir à Votre Paternité que le bon Dieu a exaucé en moi vos justes prières, et qu'il m'a accordé, après une heureuse délivrance, un prince beau et fort, qui me donne une joie inexplicable, et comme je sais que V. P. a beaucoup coopéré à mon bonheur par ses prières, je viens la prier de continuer de prier le bon Dieu pour sa conservation, comme je lui recommande de nouveau M. le Dauphin, et ma personne et en particulier ma pauvre âme et j'assure Votre Paternité que je lui en aurai une éternelle obligation et que je demeure toujours,

Sa très affectionnée,
M. Anne Chrestienne.

Fontainebleau, le 20 octobre 1682.

Avant d'avoir reçu cette lettre le P. Marc avait écrit à la Dauphine pour lui témoigner sa joie de l'heureuse naissance du duc de Bourgogne. Elle l'en remerciait le 26 novembre en lui recommandant de nouveau le Dauphin et son fils, « qui par la grâce de Dieu se trouve fort et sain afin que le Sei-

Digitized by Google

gneur le conserve toujours ainsi, et qu'il nous accorde à tous trois ce dont nous avons besoin pour l'âme et aussi pour le corps. »

Par suite d'un retard bien explicable avec la vie voyageuse du P. Marc, les deux lettres de la Dauphine ne lui avaient pas encore été remises au commencement de l'année 1683. Le 14 janvier il écrivait à la princesse une lettre que nous n'avons plus à laquelle celle-ci répondait le 10 février lui disant son regret de ce contretemps, le remerciant de nouveau de ses prières et lui recommandant encore de prier pour elle, pour M. le Dauphin et pour son fils et aussi pour que Dieu lui fasse la grâce « d'être toujours en parfaite union avec eux et avec toute la maison royale » et enfin d'élever son enfant selon la volonté de Dieu. Elle terminait en lui annonçant qu'ils étaient tous en parfaite santé.

(A suivre).

P. Edouard d'Alençon.
Archiviste général des Min. Cap.

Digitized by Google

LES PROGRÈS DE LA SCIENCE

A LA FIN DU XIXe SIÈCLE

LA PHOTOGRAPHIE

(Suite).

IV. — *La Photographie instantanée. — Sensibilisateurs et développateurs.*

Souvent des recherches, entreprises dans le but de perfectionner une méthode ancienne, ont mis sur la voie des plus grandes découvertes. Ce fut la fortune de l'ingénieuse transformation, que Niepce de Saint-Victor fit subir aux clichés imaginés par Talbot ; elle conduisit à l'invention des meilleurs sensibilisateurs qu'il fût possible de rêver. Niepce s'était servi de l'albumine, dans le seul but de fixer le sel d'argent sur la plaque de verre, sans altérer sa transparence. Mais on dut remarquer bientôt que cette substance présentait l'inconvénient de diminuer la sensibilité du halosel. On fut donc amené à essayer d'autres matières adhésives. Un photographe parisien, Legray, essaya le collodion, et l'anglais Archer eut le bonheur de vaincre les difficultés que présentait son emploi ; or il se trouva que cette substance non seulement ne retardait plus l'impression lumineuse, mais l'exaltait au point de la rendre instantanée. De plus le sel d'argent se distribuait sur ce support, en grains si tenus et si réguliers, que les détails les plus compliqués se trouvaient rendus avec toute leur délicatesse et une netteté microscopique. Cette netteté dans l'expression des détails atteignait, on peut le dire, la perfection ; les divers procédés introduits depuis n'ont pu, à ce point de vue, remplacer le collodion ; c'est à lui qu'il faut recourir encore aujourd'hui quand on

Digitized by Google

veut obtenir pour les agrandissements et les projections des clichés donnant tous les détails du modèle. Ce fut une nouvelle révolution en photographie, la troisième en douze années, c'est-à-dire depuis l'invention de Daguerre. Il fallut attendre trente ans pour voir se produire un autre progrès semblable à celui-là ; nous voulons parler de l'introduction des plaques dites au gélatino-bromure.

Les plaques au collodion présentaient un grand inconvénient au point de vue pratique, elles ne pouvaient se conserver, et devaient être préparées au moment de leur emploi. Divers procédés furent proposés pour remédier à ce défaut, ils consistaient à additionner au collodion diverses substances telles que l'albumine (procédé Taupenot), certaines résines, du tannin. La conservation des plaques était ainsi assurée pour un temps assez long, mais au détriment de leur sensibilité. Aussi les efforts des inventeurs continuèrent-ils à se porter vers de nouveaux essais. Le succès vint enfin couronner leurs travaux par la découverte du procédé au gélatino-bromure d'argent.

La gélatine comme support, et le bromure d'argent comme substance impressionnable ont réalisé la plaque photographique idéale. Trois qualités précieuses la distinguent entre toutes. Susceptible de se conserver indéfiniment elle a pu être préparée industriellement et livrée au commerce où on la trouve à des prix très modérés. Son impressionnabilité est 80 fois plus forte que celle du collodion. Les travaux de MM. Lumière ont montré qu'une exposition de $\frac{1}{24.000}$ de seconde à une faible lumière, suffit à produire une impression sur la plaque au gélatino-bromure. Néanmoins dans la pratique il faut mesurer le temps de l'exposition, d'après l'intensité de la lumière. Ainsi une étincelle électrique dont la durée ne dépasse pas $\frac{1}{144.000}$ de seconde imprimera sa trace sur la plaque au gélatino-bromure, à cause de son éclat très intense ; au contraire après une seconde d'exposition un corps peu éclairé n'y marquera qu'une faible empreinte. Enfin un dernier avantage du procédé au gélatino-bromure est de permettre de retarder autant qu'il plaît à l'opérateur, le développement du cliché, et d'en corriger les défauts provenant soit d'un excès soit d'un manque d'exposition.

Digitized by Google

L'invention de la plaque au gélatino-bromure fit franchir à la photographie la dernière étape du progrès où tendent tous les arts, elle fut le signal de sa *vulgarisation*. Jusque-là des manipulations difficiles et dispendieuses, l'appréciation indécise du temps de pose avaient fait de cet art le privilège d'un petit nombre d'initiés, d'amateurs ou de professionnels. Désormais le temps de pose se trouve réduit à l'instantané, ou à une durée facilement appréciable; des plaques et des papiers sensibles préparés industriellement sont livrés par tout dans le commerce aux conditions les plus avantageuses; de sorte que la photographie ne requiert plus aujourd'hui de ses praticiens, ni la fortune, ni la science, ni même l'habileté, elle est devenue le partage et la distraction de tous.

L'introduction de ce progrès remonte aux années 1878-1880 (1 ; il s'est complété depuis lors par des perfectionnements de moindre importance. Nous en signalerons deux seulement : l'invention des plaques orthochromatiques, et celle des substances accélératrices ou retardatrices du développement. L'orthochromatisme est un procédé, qui permet de faire rendre à l'image photographique les tons des couleurs du modèle, selon leur véritable valeur. Tout le monde sait que parmi les couleurs des objets, le blanc seul est rendu en photographie dans sa propre nuance. Les diverses couleurs du spectre sont exprimées par des dégradations du blanc de plus en plus sombre selon leur ordre de réfrangibilité. Ainsi le violet est rendu par un blanc presque pur; l'indigo, le bleu, le vert sont rendus par des gris de plus en plus sombres; enfin le jaune, l'orangé, le rouge viennent en noir. Cette valeur relative des rayons du spectre dans la photographie est si caractérisée, qu'un œil exercé peut arriver à découvrir dans un portrait les véritables couleurs du

(1) La première application des plaques de gélatine sensibilisée aux sels d'argent remonte à 1850. Dès cette année en effet on voit Poitevin présenter à l'Académie des sciences, la description d'un procédé consistant à sensibiliser une solution gélatineuse dans un bain d'argent. De 1853 à 1861, Gaudin se sert de la même solution préparée à l'état d'émulsion. Mais le moyen de donner au gélatino-bromure cette sensibilité exquise qui le distingue, fut découvert en Angleterre de 1878 à 1882. Il consiste à faire digérer l'émulsion soit dans un bain à 32° pendant huit jours consécutifs (procédé Benett), soit dans un bain à 60° pendant quelques heures (procédé Wortléy). Enfin Mansfield a obtenu le même résultat en chauffant l'émulsion jusqu'à l'ébullition pendant quelques minutes seulement.

Digitized by Google

modèle. La valeur photographique des rayons du spectre va donc en diminuant depuis l'ultra-violet jusqu'au vert, pour devenir presque nulle au delà. Or la valeur optique de ces mêmes rayons se comporte tout autrement; elle atteint son maximum avec le jaune, elle est encore assez vive en descendant la série des couleurs tandis qu'elle obtient son minimum en remontant vers le violet. Les tons les plus colorés des objets sont donc traduits en photographie par les nuances les plus sombres, et les tons les plus faibles, par les blancs les plus purs. De là une difficulté presque insurmontable pour le photographe d'interpréter convenablement les objets colorés. L'orthochromatisme par la découverte de substances sensibilisatrices pour les rayons les moins réfrangibles du spectre, est venu à son secours. Ce procédé est fondé sur l'emploi des sensibilisateurs optiques, découverts en 1873 par un savant de Berlin, Hermann Vogel, et il a été perfectionné et rendu pratique spécialement par les remarquables travaux des Frères Lumière de Lyon. Il a été constaté en effet qu'un grand nombre de substances colorées possédaient la propriété de rendre le bromure d'argent sensible aux rayons qu'elles absorbent. Ainsi, pour citer un exemple, le bleu de naphtol, qui absorbe toutes les couleurs à l'exception du bleu, rend les plaques au gélatino-bromure impressionnables aux radiations de toutes ces couleurs ; et, comme ces plaques par elles-mêmes sont déjà sensibles au bleu, il résulte que le gélatino-bromure, traité au bleu de naphtol, possède une sensibilité, s'étendant depuis l'ultra-violet jusqu'au rouge extrême; il est panchromatique. D'autres substances colorées ont permis de restreindre au contraire l'impressionnabilité aux seules radiations que l'on veut imprimer. Les plaques traitées par ces substances sont orthochromatiques. L'usage de ces plaques impressionnables à toutes les teintes permet donc à la photographie de rendre les objets colorés non avec leurs couleurs, mais selon la valeur optique de leurs tons et de leurs nuances. Toutefois leur emploi exige certaines précautions. Les rayons plus réfrangibles en effet agissent beaucoup plus rapidement, que les rayons moins réfrangibles ; le bleu et le violet agissent presque instantanément, le jaune et le vert, même après les

Digitized by Google

derniers travaux de MM. Lumière, exigent 3 ou 4 secondes, le rouge demande jusqu'à 15 secondes d'exposition. Il est donc nécessaire d'opérer avec un appareil spécial, qui permette d'interposer au devant de la plaque sensible des écrans colorés. Par le moyen de ces écrans, on admettra d'abord pendant 12 secondes les seuls rayons rouge-orangé ; puis on laissera pénétrer pendant 3 secondes le jaune-vert ; enfin on exposera en pleine lumière. De la sorte, on aura donné à chaque radiation, le temps qui lui est nécessaire, pour s'imprimer sur la couche sensible, et le cliché exprimera tous les tons du modèle.

Le second progrès réalisé depuis l'invention des plaques au gélatino-bromure est le moyen de corriger les excès ou les défauts de pose. Pour s'en rendre bien compte, il sera utile d'entrer dans certains développements sur les transformations chimiques, qui s'accomplissent dans une opération photographique.

Dans la photographie par le procédé de l'image latente, l'impression de l'image s'accomplit par la réduction du halosel d'argent en deux phases successives. La première phase s'opère sous l'action de la lumière, elle est incomplète, elle réduit le sel d'argent à l'état de protochlorure ou de protobromure — puis dans une seconde phase le révélateur achève cette réduction jusqu'à l'état métallique. Suivons le phénomène dans l'une et l'autre de ses phases.

Dans la première la réduction incomplète du sel d'argent est l'œuvre de la lumière ; mais l'action de cette lumière peut être aidée, *accélérée* jusqu'à l'instantané par la présence de certaines substances, dites *sensibilisatrices*. L'action de la lumière sur les sels haloïdes d'argent n'est en effet qu'une application de cette loi bien connue en chimie, à savoir : les substances suroxygénées, sels, acides, oxides, les chlorures, bromures, iodures des métaux peu oxydables sont *décomposables par la lumière*. — L'action des sensibilisateurs est analogue à celle de la lumière ; mais elle est la conséquence d'une autre loi chimique, qui peut se formuler ainsi : l'hydrogène, et un grand nombre de *substances organiques*, papier, alcool, résine, gélatine, albumine, collodion, etc., acquièrent, sous l'influence de la lumière, une grande affinité pour l'oxy-

Digitized by Google

gène, le chlore, le brome et l'iode, et dès lors tendent à *décomposer les substances suroxydées,* ainsi que les chlorures, les bromures et les iodures des substances peu oxydables. Les sensibilisateurs ne sont autres que ces diverses substances qu'une insolation rend avides d'oxygène, de chlore et d'iode.

D'après les lois précédentes, il devient facile de comprendre comment l'action des sensibilisateurs s'ajoute à celle de la lumière, pour accélérer l'impression photographique. Car tandis que la lumière tend à réduire le halosel en expulsant simplement le halogène de sa combinaison, le sensibilisateur poursuit le même résultat en attirant vers lui ce même halogène pour l'absorber. Si donc on étend les sels photographiques d'argent dans une solution de ces substances, et qu'on expose à la lumière, les deux actions réductrices se trouveront surajoutées, et l'on aura une réduction plus rapide. Ces substances jouent donc le rôle de sensibilisateurs. L'expérience l'a démontré et nous l'avons constaté déjà, l'action de certaines de ces substances, telles que la gélatine, est si efficace qu'elle détermine une impression instantanée du bromure d'argent.

Passons maintenant à la seconde phase de l'impression photographique. Il s'agit d'achever la réduction des sels d'argent impressionnés, de leur enlever le chlore, le brome, l'iode qu'ils conservent encore, de les réduire en un mot à l'état d'argent métallique. Ce sera l'œuvre des développateurs. Les développateurs seront donc des substances capables de réduire les sous-chlorures et les sous-bromures, sans attaquer les halosels non impressionnés, et sans altérer la matière qui leur sert de support. Le choix de ces révélateurs appartient à la chimie ; elle en a dressé la liste, liste déjà longue et qui s'enrichit tous les jours. Notre but n'est point d'en faire une nomenclature ; nous voulons seulement signaler les remarquables travaux de A. et L. Lumière sur ce sujet ; ils ont porté si loin l'étude des développateurs qu'ils l'ont élevée au rang d'une science véritable. D'après leurs recherches, la chimie minérale ne fournit qu'un seul développateur pratique, l'oxalate ferreux. La chimie organique est plus féconde ; néanmoins les développateurs nombreux qu'elle présente répondent tous à un type unique de cons-

Digitized by Google

titution déterminée en dehors duquel il n'y a plus de pouvoir développateur ; ces Frères Lumière sont parvenus à déterminer exactement la fonction chimique d'où découle le pouvoir développateur. En voici la loi, Pour qu'une substance organique soit développatrice, elle doit appartenir à la série aromatique, en fonction para, ou encore en fonction ortho. Toutefois les meilleurs développateurs appartiennent à la para-série. De plus elle doit renfermer soit deux groupes hydroxylés (OH), soit deux amidogènes (Az H^2) ou bien un hydroxyle et un amidogène dans le noyau aromatique, ou encore un plus grand nombre de ces groupes.

Grâce à cette loi générale on a pu prévoir avant toute expérience quels sont les corps susceptibles de produire le développement et de donner les meilleurs résultats. Et la pratique d'accord avec la théorie a démontré que les substances telles que l'acide pyrogallique, le diamidophénol, la diamidorésorcine, et le paramidophénol, qui répondent le mieux aux conditions de cette loi, sont aussi les meilleurs révélateurs.

L'étude de ces développateurs a conduit à un autre résultat non moins important, nous voulons dire, à la découverte des *accélérateurs et des retardateurs*, substances qui permettent de corriger le défaut ou l'excès d'insolation des clichés. Cette découverte en effet est fondée sur le mode d'action des développateurs dans la réduction des halosels. Les développateurs agissent en fonction alcaline, et dès lors par absorption d'oxygène, ils ne réduisent donc pas directement le chlorure ou le bromure ; mais l'eau se décompose en leur présence, et ils en absorbent l'oxygène, tandis que l'hydrogène va réduire le sel d'argent, en s'emparant de son halogène. L'acide chlorhydrique produit s'évapore ou se transforme en un sel d'un autre métal. Or c'est une loi chimique, que les matières organiques absorbent plus facilement l'oxygène, en présence des alcalis, qu'en présence des acides, ou à l'état neutre. Si donc l'on veut exalter la puissance réductrice du développateur, il suffira de le mélanger avec une substance alcaline ; l'effet contraire sera obtenu par l'addition d'une substance acide, ou simplement par l'addition de la substance alcaline en proportion

Digitized by Google

moindre. Prenons pour exemple le diamidophénol, on le fait agir ordinairement en présence du sulfite de soude. Si l'on veut corriger dans un cliché un défaut de pose ; on augmentera la proportion de sulfite de soude, afin d'activer l'action du diamidophénol ; si l'on se trouve en présence d'un cas de surexposition, on diminuera au contraire la proportion de sulfite de soude, en ajoutant au bain une nouvelle quantité de diamidophénol ; et ainsi rien n'est si facile que de corriger les erreurs de pose. Avec les autres développateurs, le procédé est aussi simple.

Arrivée à ce point la photographie semble avoir atteint le dernier échelon du progrès dont elle soit susceptible. Telle que nous l'avons étudiée, en dehors même de la question des couleurs, elle constitue l'une des plus belles conquêtes de l'homme sur les forces de la nature. Comme nous l'annoncions en commençant, par elle la lumière est devenue entre les mains de l'homme l'instrument le plus docile, le plus souple, le plus fécond, le plus rapide, le plus admirable, qu'il soit possible de rêver. Le seul perfectionnement, qu'on désirerait encore, serait de trouver une plaque sensible unissant à la rapidité d'impression la netteté des détails. Mais ces deux qualités semblent incompatibles ; car d'après des études récentes la rapidité d'impression dépend de la grosseur du grain du bromure d'argent émulsionné, tandis que la netteté des détails est en proportion de la finesse de ce même grain. Mais c'est là une imperfection sans importance, puisque, si elle ne peut donner à la fois finesse et rapidité, la photographie les donne séparément. Du reste nous allons juger maintenant de ce qu'elle sait produire, en passant en revue quelques-unes de ses applications dans les sciences et dans l'industrie.

V. — *Applications scientifiques de la photographie.*

Un des principaux résultats des derniers progrès que nous venons d'exposer, a été de faire entrer la photographie dans le domaine des sciences. Elle n'a pas tardé d'en devenir l'auxiliaire indispensable. On a souvent comparé l'appareil photographique à un œil ; Janssen, notre illustre astronome,

Digitized by Google

appelait la plaque sensible la rétine du savant; pour être exact il aurait dû dire un œil nouveau, une rétine nouvelle, dont l'étendue et la sensibilité dépassent infiniment celles de l'œil, que nous a façonné la nature. Que dis-je? la photographie est plus qu'un œil nouveau pour le savant; l'œil du savant en effet ne voit que pour lui, et souvent dans une observation fugitive, et incertaine; les vues dont s'éclaire l'œil photographique au contraire profitent à tous, il les imprime en effet sur des tableaux ineffaçables, faciles à multiplier à l'infini et à regarder partout et à loisir. C'est la vulgarisation des secrets les plus intimes de la science. Autrefois les seuls savants, ou encore les élèves privilégiés de nos grandes universités, pouvaient se permettre de regarder au télescope les infiniment distants, et au microscope les infiniment petits, aujourd'hui, grâce à la photographie, ces merveilleux spectacles réservés naguère aux favoris de la fortune, sont exposés à la portée de tous les yeux. On peut les contempler soit sur l'image même où la lumière vint les dessiner avec leurs formes, leurs nuances et leurs moindres détails, soit sur l'écran lumineux, où une simple lanterne magique les aura projetés, agrandis et vivants, aux regards de toute une salle. Deux arts nouveaux sont issus de l'application de la photographie aux sciences, la Photomicrographie, et la Cinématographie. Nous allons essayer d'en donner quelque idée.

La Photomicrographie. — Cet art se développa dès l'invention du procédé au collodion; l'extrême finesse en effet de l'émulsion et sa grande sensibilité assûraient la reproduction de l'objet à étudier, dans ses moindres détails, et avec la plus grande netteté. Aussi, après que Bertsch et Gérard eurent réussi à adapter le microscope solaire à l'appareil photographique, cet instrument devint un des accessoires les plus indispensables de tout laboratoire scientifique.

La photomicrographie ou plus généralement la photographie scientifique se propose un double but : 1° fixer sur la plaque sensible l'image des objets agrandis par le microscope ou rapprochés par le télescope, ou même l'image naturelle des objets difficiles à décrire et à observer; 2° imprimer sur une plaque sensible une image *réduite* des objets

Digitized by Google

à étudier et qu'on ne peut reproduire en grandeur naturelle. Ce dernier procédé a rendu de grands services lors du siège de Paris en 1870. Sur de minces pellicules de collodion, M. Dagron était parvenu à imprimer photographiquement la la valeur de 12 à 15 pages in-folio, contenant 3.000 dépêches ; 18 de ces pellicules pesant environ 1/2 gramme, constituaient la charge d'un pigeon voyageur, et étaient expédiées en province. Là ces épreuves étaient projetées sur un écran à l'aide d'un microscope photo-électrique ; et comme l'épreuve était négative, l'image projetée était un positif, qu'on pouvait lire directement sur l'écran. Aujourd'hui encore les voyageurs, les explorateurs, les aéronautes eux-mêmes se font un devoir de rapporter de leurs excursions des photographies représentant des paysages, des monuments, des choses rares et curieuses des contrées parcourues ; et ces épreuves constituent un des principaux documents sur lesquels ils s'appuient pour illustrer et justifier le récit de leurs découvertes et de leurs observations. Dans ces dernières années une modification apportée à la construction de l'appareil photographique, permet de prendre à la fois deux clichés d'un même objet sous un faible écartement. Les deux images obtenues selon la méthode ordinaire, et regardées dans un stéréoscope spécial, stéréoscope inverseur de Carpentier et Gaumont, donnent la vue du relief des choses et complètent l'illusion de la réalité.

Mais c'est surtout le premier procédé de photographie micrographique, qui a rendu et rendra encore de précieux services à la science. Si vous voulez contempler la nature, disait Pline, dans toute sa beauté, observez-la dans les infiniment petits, *natura nusquam magis quam in minimis tota est* ; d'un autre côté notre curiosité n'est sollicitée par nulle chose autant que par les mystères renfermés dans ces globes de feu, répandus à profusion dans les profondeurs célestes. Or la photographie va nous dévoiler l'admirable structure des premiers, et compter le nombre des seconds ; elle va décrire sous nos yeux les scènes de vie qui animent les uns, les spectacles de mort qui désolent les autres, ou encore nous faire assister aux terribles incendies qui les dévorent.

La Photographie appliquée à l'Astronomie. — Dans cette

Digitized by Google

revue de l'application de la photographie aux sciences, nous commençons par l'astronomie. Elle a droit à cette place d'honneur ; puisque dès l'enfance de cet art elle le prit sous sa protection, et voulut bien comprendre l'importance des services qu'il était appelé à rendre. F. Arago, en effet, notre grand astronome, ne se contenta pas d'obtenir, comme nous l'avons vu, pour la découverte de Daguerre, la faveur du Parlement, dès 1840 il invita Daguerre à tenter la photographie de la lune, et il encouragea vivement Fizeau et Foucaut dans leurs efforts, d'ailleurs couronnés de succès, pour obtenir un daguerréotype du soleil. Ce premier daguerréotype date de 1845. Mais les travaux vraiment intéressants n'apparurent qu'après l'invention des plaques au collodion et au gélatino-bromure. La photographie des corps célestes présente en effet des difficultés spéciales. Certains astres, comme le soleil, ont une lumière trop vive, et l'impression de leur image sur la plaque est accompagnée d'irradiations, qui en altèrent la netteté ; d'autres, au contraire, ont une lumière trop faible et exigent une exposition de plusieurs heures. Quand on veut réaliser cette exposition de plusieurs heures, les mouvements du ciel viennent ajouter de nouvelles complications. Il est nécessaire en effet de faire mouvoir la lunette photographique en harmonie parfaite avec les mouvements de la voûte céleste, afin de maintenir toujours au point l'objet à photographier. Mais outre que ce synchronisme absolument rigoureux est difficile à obtenir, le mécanisme qui le réalise détermine fatalement dans les appareils certaines trépidations qui déforment l'image. Aussi un savant astronome américain a-t-il osé tirer ces conclusions désespérées, à savoir qu'aucun télescope, si grand qu'il soit, ne nous révélera jamais les détails de la vie des astres, la variété et les mouvements des êtres qui les habitent. Ne soyons pas aussi pessimistes et espérons qu'on arrivera à supprimer d'un seul coup toutes ces difficultés, et que les chimistes découvriront une émulsion capable de s'impressionner instantanément sous la lumière des astres les plus faibles, et un développateur capable de révéler cette impression.

La *Genèse*, et avec elle le sens populaire divisent les astres

Digitized by Google

du ciel, selon leur éclat, en trois catégories, le soleil, la lune et les étoiles; les astronomes ont suivi l'ordre de cette division dans leurs travaux photographiques. Ils ont débuté par des études sur le soleil et les phénomènes merveilleux dont il est le théâtre. C'est M. Janssen, à qui revient l'honneur d'avoir obtenu les meilleurs résultats dans cet ordre de travaux. Dans l'espace de 20 années 1876-1896, à l'observatoire de Meudon, dont il est le directeur, il a réuni 4000 clichés de grandes images solaires. Sur ces images on peut admirer à loisir tous les détails de structure du noyau et des pénombres, les facules, les taches, les rides de la photosphère, et les protubérances elles-mêmes, ces immenses éruptions de la matière embrasée du soleil, qui s'élèvent parfois à des hauteurs d'un demi-million de kilomètres avec une vitesse de 200 lieues par seconde. Pour obvier aux irradiations, que tend à produire sur les clichés le grand éclat de la lumière solaire, M Janssen diminue le temps de pose. A l'aide d'un mécanisme, construit par ses soins, il est parvenu à le réduire à $\frac{1}{3000}$ de seconde, de plus, il se sert d'une émulsion spéciale au collodion, préparée à très haute température, et qui lui assure cette finesse de grain nécessaire pour la reproduction des détails les plus délicats.

Les résultats obtenus à Meudon poussèrent les autres observatoires dans la voie de recherches semblables. A Paris MM. Lœvy et Puiseux ont entrepris de dresser la carte de la lune. Depuis 1896 ils ont présenté chaque année à l'académie des sciences un nouveau fascicule de leur atlas lunaire. Chaque fascicule contient six ou sept héliogravures, reproduction agrandie de leurs clichés photographiques. Ces agrandissements représenteront la surface de la lune sous un diamètre de $2^m,60$. Quand ces cartes auront été achevées, ces deux astronomes s'en serviront comme point de départ, pour constituer une carte générale, à l'échelle de 1 millimètre pour 1800 mètres. Leurs clichés, tels que les produit le grand sidérostat dont ils se servent, montre notre satellite à la distance de 2 à 3 mille kilomètres ; mais les agrandissements qu'ils font subir à ces épreuves, augmentent le rapprochement de dix fois environ, et le représentent dès lors à la distance de 2 ou 300 kilomètres. Dans de telles condi

Digitized by Google

tions, leurs observations ont abouti à des découvertes du plus haut intérêt, et leur ont permis de créer une science nouvelle, la géographie et la géologie lunaires. Non seulement ils ont dressé la carte de ce satellite, avec ses plaines, ses vallées, ses cirques et ses montagnes, mais ils ont lu sur leurs clichés l'histoire de la formation de tous ces reliefs. Ils ont vu l'écorce de ce globe, dans les périodes successives de son refroidissement, se ridant d'abord de bourrelets saillants et de sillons rectilignes, comme les vagues de l'Océan, puis se soulevant en massifs montagneux et en cirques profonds. Ensuite un affaissement général a amené la création d'immenses plaines dénudées, enfin une dernière période de convulsions violentes a produit partout, dans les plaines et les montagnes, des soulèvements et des déchirures ; et ce sont ces derniers soulèvements, semblables à nos éruptions volcaniques, qui ont dispersé partout, sur la surface lunaire, ces cônes immenses, creusés en leur centre en forme d'amphithéâtre, et qu'on appelle des cirques. Ils ont cru même apercevoir les coulées de lave, figées aujourd'hui, et qui s'échappèrent autrefois liquides et ardentes en rayonnant autour de ces cratères.

Tous ces aperçus doivent-ils être inscrits au compte d'une science consciencieuse et rigoureuse dans ses déductions ; ou bien doivent-ils être regardés comme le fruit d'une imagination plus féconde que solide, nous le saurons bientôt. Dans quelques jours la grande lunette de l'exposition sera installée. Longue de 60 mètres, large de 2 mètres, elle a une puissance 25 fois supérieure à celle du grand sidérostat de notre observatoire, et elle rapprochera la lune à la distance de moins de 100 kilomètres en vision directe, et de 10 à 20 kil. par les agrandissements photographiques, et alors les astres voisins de notre terre n'auront plus pour nous de secrets.

Pendant que Lœvy et Puiseux poursuivent si heureusement leurs travaux, M. Henry du même observatoire, de concert avec les astronomes des autres observatoires du monde entier se livrent avec ardeur à l'exécution du projet grandiose, conçu il y a vingt ans par l'Institut de France, et s'occupent à dresser, au moyen de la photographie, la carte du ciel, à faire le catalogue de toutes les étoiles jusqu'à la 11e gran-

Digitized by Google

deur, et à déterminer leur position exacte. Pour donner une idée de ce gigantesque travail, nous voulons exposer quelques-uns des résultats déjà obtenus. L'observatoire de Catane achève en ce momment la double série de 1000 clichés qui lui avaient été demandés. La première série, avec une pose de 2 à 5 minutes, enregistre les étoiles jusqu'à la 11e grandeur; les autres clichés, avec une pose de 1 h. à 1 h. 1/2 enregistre les étoiles jusqu'à la 16e grandeur. Or le nombre des étoiles ainsi enregistrées sera de 200 environ par clichés, et constituera un total de 200.000 étoiles. Des photographies semblables ont été prises dans la région du Ciel située autour de êtha Carinæ, sur une espace de 5 degrés carrés, et on a pu relever l'existence de 250.000 étoiles. Mais c'est surtout pour des poses longues que la photographie céleste donne des résultats surprenants. Nous n'en citerons qu'un exemple. La région du Ciel occupée par la constellation d'Orion, vue à l'œil nu, apparaît presque vide d'étoiles; avec le télescope, leur nombre grandit considérablement, sur un cliché de courte exposition, ce nombre s'accroît encore; mais si l'on prend de cette partie du ciel un cliché de longue exposition, de 12 à 24 heures, des espaces vides tout à l'heure apparaîtront comme remplis d'une matière lumineuse presque continue. Et dans ces profondeurs, à des distances qui défient toute imagination, la photographie nous révélera l'existence de nébuleuses immenses, d'astres sans nombre dont la densité arrêterait nos regards, comme par un rideau de feu, si nos yeux étaient capables de les apercevoir.

La Photographie appliquée aux sciences naturelles. — Un des principaux promoteurs de l'application de la photographie aux sciences naturelles a été le célèbre abbé Moigno. C'est lui qui au lendemain de nos désastres, dès 1872, créa ces *Salles du Progrès*, où des savants, comme Gustave Lebon, vinrent donner leurs remarquables conférences (1).

(1) Voici en quels termes G. Lebon parle de l'œuvre de l'abbé Moigno : « Je ne « saurais trop remercier, en terminant, mon excellent ami, M. l'abbé Moigno, « fondateur de la salle du progrès où ont eu lieu mes conférences. Chacun sait « que ce savant, est comme l'a dit récemment l'illustre secrétaire perpétuel de « notre Académie des sciences, M. Dumas, un des hommes qui ont le plus fait « en France pour le progrès depuis 40 ans. » L'*Anatomie et l'histologie enseignées* par les *projections* lumineuses.

Digitized by Google

Là toutes les branches de l'histoire naturelle, la physiologie, l'anatomie, l'histologie étaient enseignées devant un nombreux public, au moyen de projections photomicrographiques. Dans un petit opuscule, qui a pour titre : l'anatomie et l'histologie enseignées par les projections lumineuses, M. G. Lebon expose les résultats, qu'il a obtenus au moyen de cet art nouveau. Nous les reproduisons, parce qu'ils rendent très bien compte des procédés et des avantages de la photomicrographie. « Je me propose d'expliquer, « dit-il les procédés au moyen desquels, j'ai pu montrer à « Paris, à un auditoire de 300 personnes, des images d'ana- « tomie et d'histologie de 4 à 5 mètres de hauteur d'une « netteté parfaite. Les leçons que j'ai faites depuis le 15 no- « vembre 1870 ont paru vivement frapper les professeurs et « les médecins, qui m'ont fait l'honneur d'y assister. Dans « celles qui traitaient de l'anatomie de l'homme, j'ai rendu « les organes les plus petits, comme l'œil par exemple, « visibles pour un auditoire nombreux ; dans celles qui trai- « taient de la structure microscopique des tissus, j'ai montré « des coupes d'organes, tel que le rein, les os, etc., avec « des grossissements de 10.000 diamètres, sans que les « images aient subi la moindre déformation.

« Sans doute il y a bien longtemps qu'avec le microscope « solaire ou électrique, on obtient des grossissements « pareils, mais toutes les personnes, qui se sont occupées « de ce genre de recherches, savent que ces instruments, « outre l'inconvénient de détruire rapidement les objets par « suite de l'énorme chaleur concentrée à leur surface, ne « donnent que des images sans netteté, à cause de la pro- « jection sur un même plan des plans différents dont se « compose l'image projetée. Or ce qui a le plus frappé les « savants qui ont assisté à mes leçons, c'est l'extrême net- « teté des images que j'ai projetées.

« Le secret de la netteté de ces images est fort simple, il « suffit au lieu de projeter directement sur l'écran l'objet à « grossir, de le photographier ou de l'imprimer sur verre, « de façon à avoir une image très pure qu'on projette en- « suite avec un appareil optique convenable. »

Grâce aux concours de savants distingués comme G.

Digitized by Google

Lebon, J. Girard, Molteni, Favre, l'art des projections photomicrographiques ne tarda pas à prendre un grand développement. Pendant que G. Lebon publiait son atlas de 140 tableaux représentant 361 sujets pour l'enseignement de la physiologie et de l'anatomie, l'abbé Moigno de son côté, aidé de J. Girard, préparait une collection de cent autres tableaux, représentant, sous un grossissement considérable, les parties microscopiques d'origine animale et végétale, ainsi que la structure intime des cristallisations les plus curieuses. Aujourd'hui encore cet art a ses adeptes, les savants font encore appel à son secours pour fixer leurs observations ; et s'il n'a pas pris l'importance, que de si brillants débuts faisaient prévoir, au point de vue de la vulgarisation des sciences par les projections, si la sphère de son influence est plus restreinte, elle n'en est que plus élevée. La photomicrographie, et la photographie en général, est restée et restera l'interprète nécessaire des observations et des expériences des savants, parce que seule elle leur donne cette garantie absolue d'authenticité et de fidélité dont elles ont besoin.

Nous devons en dire autant de l'application de la photographie aux sciences physiques. Là encore elle est l'auxiliaire du savant pour enregistrer ses observations. Par elle il peut à loisir apprécier les phénomènes de la chute des corps, de l'étincelle électrique, des éclairs, des vibrations sonores, le clapotis des vagues, la hauteur et la vitesse des nuages, etc., etc. S'il s'agit de l'éclair qui déchire les nuages en un jour d'orage, par exemple, nos yeux, éblouis par son éclat, n'en peuvent suivre toutes les sinuosités et les mille détours ; l'œil photographique au contraire les inscrit tous sur sa rétine, et ce qui nous était apparu un gigantesque embrasement, se résout en une multitude de lignes de feu, qui se divisent, se ramifient, se brisent dans tous les sens ; et si nous poursuivons plus loin cette analyse par l'agrandissement du cliché, ces lignes elles-mêmes se résoudront en une multitude de décharges isolées, poussière de feu, étincelles innombrables et distinctes dont la réunion a formé cette ligne ou cette nappe de flammes qu'on appelle l'éclair. La photographie ici a inscrit en un instant sur son cliché la science de l'éclair.

Digitized by Google

La Cinématographie. — L'importance que n'a pu prendre la photomicrographie, au point de vue des projections, semble réservée à la cinématographie. Cet art nouveau (1) a fait depuis quelques années son entrée brillante dans la vie privée, dans la vie publique, comme dans le monde de la science. N'était le prix élevé des pellicules et des appareils, le cinématographe se trouverait partout, instrument nécessaire pour récréer et instruire. Néanmoins l'heure de sa vulgarisation ne saurait tarder, car le succès qu'il obtient encourage les efforts des chercheurs. Son invention a été une des conséquences de la découverte de la photographie instantanée, et du procédé au gélatino-bromure. Essayons d'en faire connaître le mécanisme et l'économie.

La cinématographie est basée sur une des lois de la vision oculaire bien connue en physiologie. Notre œil en effet ne perçoit point les objets par une impression continue de ces objets sur la rétine, mais par une série d'impressions successives, dont la durée pour chacune est d'un dixième de seconde environ ; c'est-à-dire que l'impression lumineuse, produite par un objet sur la rétine, a une durée d'un dixième de seconde, puis s'efface pour faire place à une autre de même durée, et ainsi de suite, la succession ininterrompue de ces impressions distinctes produit la vision continue.

Voici maintenant comment notre œil perçoit dans un corps l'état de mouvement ou de repos. Il acquiert la sensation du repos dans un corps, quand les impressions successives, que lui envoie cet objet, sont identiques ; si au contraire ces impressions successives sont différentes, il y a sensation de mouvement. En effet pour qu'un même objet envoie successivement deux impressions identiques, il est nécessaire qu'il n'y ait pas eu changement en lui ; si au contraire les deux impressions successives qu'il envoie sont différentes, c'est une preuve qu'il y a eu en cet objet changement d'état ou mouvement.

La cinématographie s'appuie sur cette loi pour procurer à l'œil la vision d'images en mouvement, et reproduire à vo-

(1) Ducos de Hauran a donné une première description du cinématographe dans un brevet de 1864.

Digitized by Google

lonté les mouvements les plus compliqués soit de la nature morte, soit des êtres vivants. Voici comment on procède : avec un appareil photographique instantané, on prend sur un objet en mouvement une série de photographies successives ; chaque dixième de seconde, ou à intervalles plus courts, on tire une nouvelle épreuve. L'objet vient dès lors s'imprimer sur la plaque photographique en impressions successives différentes absolument comme il ferait sur la rétine de l'œil qui le regarderait. On peut même dire que chaque impression photographique correspond exactement à celle dont la rétine s'impressionne elle-même, puisque l'œil lui aussi ne prend de nouvelles vues de l'objet que tous les dixièmes de seconde.

Après avoir développé ces clichés on les projette sur un écran au moyen d'un appareil approprié, dans l'ordre où ils ont été photographiés. Chaque dixième de seconde, on projette une image nouvelle par un mouvement ininterrompu. Que l'œil maintenant regarde l'écran, il recevra l'impression d'un mouvement continu ; l'écran en effet lui présentera l'image dont il se serait impressionné lui-même dans la vision directe de l'objet : il croira voir l'objet en mouvement, il aura l'illusion de la réalité.

Mais ce qui est plus curieux encore, c'est que ce procédé permet d'analyser les mouvements les plus compliqués et les plus rapides. En présence d'un mouvement rapide en effet, comme le saut d'un cheval qui franchit un obstacle, l'œil n'en distingue plus les phases diverses ; mais toutes ces phases se confondent dans une perception vague et obscure. D'après la loi physiologique exposée plus haut, l'œil ne peut suivre en effet un mouvement dont les phases diverses se succèdent avec une vitesse qui dépasse la proportion de dix par seconde. Or le cinématographe va venir reproduire ces mouvements trop rapides sous une forme rallentie, qui permettra d'en suivre aisément toutes les phases. Il suffit, pour obtenir ce résultat, de prendre de l'objet en mouvement des clichés successifs plus nombreux; au lieu de dix par seconde, on en prendra 20, 30, 40... Ensuite on les projettera sur l'écran au nombre de dix par seconde, selon les exigences de la vision distincte ; le mouve-

Digitized by Google

ment sera rallenti (2, 3 ou 4 fois), mais l'œil en suivra toutes les phases. C'est ainsi qu'on a pu non seulement analyser le mouvement d'un cheval franchissant un obstacle, mais encore le mouvement bien plus compliqué du chat qui lancé en l'air trouve toujours moyen de retomber sur ses pattes.

Les applications du cinématographe sont innombrables. Il enregistre pour l'histoire les scènes les plus grandioses de la vie d'un peuple. Qui n'a vu reproduit de cette manière le défilé du cortège du Czar à Paris sur la place de la Concorde ? Plus souvent ce seront les fêtes de la vie de famille qu'il fera revivre, ou encore les jeux, les ébats des enfants autour de leurs grands parents, les travaux des champs et de l'industrie dans les circonstances remarquables. Pour l'exposition de 1900 on annonce des spécimens ingénieux de ce que l'on peut obtenir dans cet ordre de choses. La compagnie générale des Transatlantiques se propose d'exposer un cinémicrophonographe. C'est une combinaison du cinématographe et du phonographe, qui représentera, sous les yeux du spectateur, les scènes diverses de la vie de nos grands ports, et fera entendre à l'oreille les voix, les cris, les bruits de mille sortes, qui en accompagnent les travaux, La science a voulu elle aussi utiliser cet ingénieux appareil ; et ici comme pour la photographie, l'astronomie a été la première à en tirer profit. M. C. Flammarion, le célèbre vulgarisateur de cette science, a imaginé ce qu'il appelle le kosmocinématographe. Ayant construit un globe terrestre de $0^m,60$ de diamètre, il l'a monté sur un axe incliné de 23° ; puis le disposant devant un fond représentant le ciel parsemé d'étoiles, il le fait se déplacer d'un mouvement analogue au mouvement de la terre tournant sur elle-même et autour du soleil. Puis, au moyen d'un cinématographe, il a pris 2500 vues représentant les diverses phases de ce mouvement. La projection de ces diverses vues reproduit deux fois la révolution de la terre à travers le ciel, telle qu'elle apparaîtrait à un spectateur placé dans la lune.

La médecine songe à son tour à utiliser le cinématographe au profit de son art. En 1898, au congrès d'Edimbourg, M. Doyen proposait de cinématographier les diverses phases des principales opérations chirurgicales. Leur reproduction

Digitized by Google

par la projection serait une leçon plus efficace que ne le peuvent être les descriptions les plus détaillées ; et en même temps comme le cinématographe est un instrument à la portée de tous, ce serait là une excellente méthode pour la vulgarisation de l'enseignement chirurgical.

A côté du cinématographe se place le chronophotographe. Le premier reproduit les diverses phases d'un mouvement qui se déroule dans un même lieu ; le chronophotographe se propose de suivre un mobile à travers l'espace, et d'en prendre des photographies successives à des intervalles de temps connus. C'est un autre point de vue du même problème, plus compliqué que le précédent. Il s'agit de suivre à travers sa course, soit un cheval lancé au galop, soit la balle qui sort d'un fusil, le projectile lancé par un canon, afin d'enregistrer l'état de ces mobiles et le lieu où ils se trouvent à chaque instant de leur course. Il y aurait là un moyen de mesurer leur vitesse et les caprices de leur trajectoire. Cependant comme cette partie de la photographie du mouvement n'a pas encore donné de résultats bien remarquables nous nous abstiendrons d'en parler plus longuement.

Fr. Hilaire de Barenton.
O. M. Cap.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

VIE DE SAINT JOSEPH DE CUPERTINO DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CONVENTUELS, par Domenico Bernino. Traduit de l'italien. Paris-Auteuil. Œuvre de la première communion et des orphelins-apprentis 40, rue La Fontaine, 1899.

Nous lisons en tête du volume la note suivante de l'éditeur :

« Cette *Vie de Saint Joseph de Cupertino* est une traduction à peu « près littérale de l'édition italienne écrite par Dominique Bernin, et « qui a paru à Rome en 1777. On a seulement supprimé quelques « longueurs ou descriptions, notamment celle d'Assise. On a omis « également le chapitre des maximes du saint, qui sont d'ailleurs dissé- « minées à travers la vie. A la place des actes du procès de canonisa- « tion, suffisamment cités dans le corps de l'ouvrage, une conclusion « sert de dernier chapitre sur le culte de saint Joseph de Cupertino à « Paris. »

La vie de saint Joseph de Cupertino parut à Rome en 1722 — et non en 1777 comme le dit par erreur la note citée plus haut — et obtint le suffrage des théologiens les plus distingués.

En France nous n'avions, à part une notice courte et incomplète, devenue rare, aucun document biographique relatif au grand extatique, quand parut à la librairie Poussielgue, en 1856, une traduction de la vie italienne de Domenico Bernino (1). Le religieux traducteur nous avertit, dans sa préface, que certains faits se trouvant plusieurs fois répétés dans l'original italien, il n'a maintenu ces répétitions que lorsqu'elles lui ont paru justifiées par la nécessité de répandre plus de lumière sur les événements. Il s'est permis encore de supprimer certaines particularités historiques, accessoires et secondaires, et d'abréger

(1) Vie de saint Joseph de Cupertin, de l'ordre des Frères Mineurs, par Dominique Bernino, traduite de l'italien par un religieux du même ordre. Paris librairie de Mme Vve Poussielgue Russand. 1856.

Digitized by Google

les récits de guérisons miraculeuses, afin de ne pas fatiguer l'attention du lecteur et lui permettre de se fixer tout entière sur les prodiges de premier ordre qui sont en si grand nombre dans cet ouvrage.

Quant au style, il a cru devoir conserver, dans la mesure du possible, celui même de l'auteur, pour être plus sûr de rendre avec une scrupuleuse fidélité toute sa pensée.

Cette édition étant épuisée depuis quelques années, le volume que nous annonçons vient combler une lacune. Mais nous sommes très surpris de ne pas trouver, dans la note que nous avons reproduite en commençant, la moindre allusion à cette traduction que l'éditeur anonyme — a tout simplement reproduite, en supprimant à son tour « quelques longueurs et descriptions, notamment celle d'Assise, etc. — « A la place des actes du procès de canonisation suffisamment cités dans le corps de l'ouvrage, une conclusion sert de dernier chapitre sur le culte de saint Joseph de Cupertino à Paris. » Il nous semble avoir fait son travail les ciseaux à la main, uniquement préoccupé de donner au récit une allure plus alerte et plus vive. Quant aux actes du procès de canonisation il n'a point eu à les remplacer et pour cause, car ils n'existent pas, dans l'édition italienne de 1722 que nous avons sous les yeux. Voici sa conclusion, relative au culte de saint Joseph de Cupertino à Paris.

Le saint comblé par Dieu de tant de faveurs savait à peine lire et tous ses efforts pour s'instruire étaient demeurés vains. S'il est sorti victorieux des examens qu'il dut subir pour être admis au diaconat et à la prêtrise, c'est grâce à une protection manifeste de la sainte Vierge. Ce fait avait inspiré à des âmes pieuses la pensée de recommander à saint Joseph de Cupertino les candidats aux différents examens qu'ils ont à subir pour préparer leur carrière, mais jusqu'ici le saint n'avait pas de sanctuaire particulier. Or la chapelle de l'œuvre si intéressante de Notre-Dame de la Première Communion et des orphelins-apprentis fondée à Auteuil par M. l'abbé Roussel, et de plus en plus prospère sous la direction des Frères de Saint Vincent de Paul, possède plusieurs reliques de saint Joseph de Cupertino et un tableau qui le représente en extase devant l'image de la sainte Vierge. C'est là que les étudiants vont prier pour obtenir le succès de leurs examens.

Saint Joseph de Cupertino mérite une place à part parmi les grands extatiques. Notre biographe commence par nous dire que le Serviteur de Dieu vécut peut-être plus au-dessus de ce monde que dans ce monde. Il est difficile, en effet, de compter ses extases, ses ravisse-

Digitized by Google

ments, ses vols aériens et il fut partout un *Semeur de miracles*. A chaque page de cette vie ce cri s'échappe des lèvres du lecteur : Dieu est vraiment admirable en ses saints ! Mais le privilège des amis de Notre-Seigneur ici-bas, remarque sainte Thérèse, est d'y souffrir beaucoup et saint François de Sales nous dit quelque part que si nous voulons chercher la sainteté sans la souffrance nous n'en trouverons *pas un brin*. Saint Joseph de Cupertino, lui aussi, n'arriva à la sainteté que par la mort de la Croix. « Il comprit de bonne heure, lisons-nous dans la préface du traducteur, qu'il faut que le grain meure pour devenir fécond. On frémit au récit des terribles austérités de sa jeunesse. A ces rigueurs corporelles, toutes volontaires, se joignirent chez lui les épreuves que Dieu ménage à ses serviteurs, les humiliations, les mépris, les afflictions, les angoisses de l'âme, plus redoutables que celles du corps. »

Saint Joseph de Cupertino a beaucoup souffert pour l'amour de Dieu et il est devenu un grand saint. Il était né le 17 juin 1603 et il est mort à Osimo le 18 septembre 1663.

Il a été mis au nombre des Bienheureux par Benoît XIV en 1753 et au rang des Saints par Clément XIII en 1767. Le pape franciscain Clément XIV le fit inscrire au Bréviaire romain, et sa fête est fixée au 18 septembre, jour de sa naissance pour le Ciel.

Fr. S.
O. M. Cap.

L'ART D'ÉCRIRE ENSEIGNÉ EN VINGT LEÇONS, par Antoine Albalat. Paris, Armand Colin et Cie. 5, rue Mézières.

> O plume ! mâle outil et bon aux fortes mains,
> Quand l'esprit veut marcher, tu lui fais des chemins.

Ces deux vers de Louis Veuillot devraient être placés au frontispice de ce livre, ils en résument assez bien le but, la méthode, l'originalité.

Au cours de ces 20 leçons, où tout est neuf : le fond et la forme — l'auteur bataille hardiment. Tant pis pour les vieilles classifications, les divisions arbitraires, les exemples surannés !

« Voilà quinze ans que je me bats avec les mots. » (p. 7).

Cette combattivité n'épargne ni les manuels ni les écrivains de l'an-

Digitized by Google

cienne routine. Et c'est plaisir d'entendre ce style moderne, chaud, clair, rapide, sonner la charge contre certaines admirations toutes faites, contre les banalités et les redites séculaires.

« L'art d'écrire » est plus qu'une démonstration, c'est une photographie, un *instantané* même, mieux encore : la décomposition du *métier* d'écrire, la désarticulation raisonnée des phrases, c'est la vivisection du style.

Des exemples saisissants gravent ineffaçablement dans l'esprit les conseils de connaître ès-art de critique.

A l'encontre de tant de *cours* où règles, divisions, figures de rhétorique ont la sécheresse d'une nomenclature monotone ici tout est relief, couleur intense.

Le lutteur hardi se double d'un styliste couronné. La Bruyère, Simon Ernest Hello revivent dans sa *manière* : à la fois clarté, verve, profondeur.

Il jette à la volée les idées neuves et fécondes, les mots pittoresques, les apophtegmes d'étincelante logique.

« *L'art d'écrire enseigné en 20 leçons* » accuse une lecture prodigieuse.

Il devrait être le Vade-Mecum de tous les jeunes gens qui font leur cours de seconde et de Rhétorique.

C'est le livre de chevet qu'il faut relire et méditer sans fin, le bréviaire technique de tant d'hommes soucieux d'acquérir ou de conserver la perfection d'un style vraiment français.

P. Léon,
O. M. Cap.

LA VIE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE par Jean Rigauld, Frère Mineur, Évêque de Tréguier, publiée pour la première fois (texte latin et traduction) d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bordeaux, avec une introduction sur les sources de l'Histoire antonienne et un Appendice sur les Légendes de saint François et de saint Antoine du frère Julien de Spire par le P. Ferdinand-Marie d'Araules de l'Ordre des Frères-Mineurs. Bordeaux-Brive, 1899. Un vol. pet. in-8°, pag. XL-197.

La vie de saint Antoine par Jean Rigauld, dont la découverte avait été annoncée comme « un véritable événement », vient de paraître sous le long titre inscrit en tête de ces lignes. Je le dirai de suite, j'ai

Digitized by Google

été déçu dans mon attente : la réclame faite avant la publication de cette vie, — vie inédite, écrite par un auteur ayant connu les contemporains du Thaumaturge,— m'avait fait espérer davantage. Somme toute, pour la *partie biographique* de l'Histoire Antonienne cette Légende ne nous apprend absolument rien. On était en droit d'attendre d'un auteur Limousin des détails nouveaux ou du moins précis, sur le séjour du saint dans cette contrée, sur les charges qu'il y remplit, sur ses prédications. Mais rien de pareil ne se trouve dans son œuvre, il se borne simplement deux ou trois fois à le nommer « *Custos Lemovicensis,* Custode de Limoges. » Jean Rigauld s'est contenté de remanier les Légendes écrites avant lui,insérant au cours de son récit sans tenir compte de la chronologie, des miracles déjà rapportés dans ces Légendes plus anciennes, et en ajoutant quelques autres qui se passèrent à Limoges. Pour les miracles après la mort, il les emprunte au recueil composé par certain Frère Pierre Raymond de Saint-Romain dont se servira pareillement l'auteur du *Liber miraculorum* (1), mais sans nommer celui qui les avait fait approuver par l'Evêque de Padoue.

Est-ce à dire pour cela que cette vie de saint Antoine manque d'intérêt ? Nullement ; si elle ne nous apprend rien elle confirme des faits que la critique, sans se montrer trop exigente pouvait trouver insuffisamment établis ; elle nous fait connaître une des sources principales du *Liber miraculorum*, auquel, faute de mieux, devaient recourir les historiens du Saint aux Miracles. Cette publication est donc opportune aujourd'hui que tout le monde s'occupe de saint Antoine, et l'on ne saurait faire un grief au P. Ferdinand-Marie, de ce que le texte publié par lui ne renferme pas tout ce que l'on pourrait désirer. Par contre il y aurait beaucoup à dire sur l'Introduction que l'éditeur a placée en tête de cette Légende inédite. Sans entrer dans un examen approfondi *des sources de l'Histoire Antonienne*, — je me propose de faire une étude spéciale de ce sujet qui paraîtra prochainement dans cette Revue, — je dirai ne pouvoir accepter les conclusions du Révérend Père relativement à l'auteur de la première Légende du Thaumaturge. Ce n'est pas la première fois qu'on veut l'attribuer au B. Thomas de Célano, je pense être en mesure de démontrer le peu de fondement de

(1) Le P. Ferdinand-Marie cite souvent ce *Liber miraculorum* en se référant uniquement au texte donné par les Bollandistes (*Acta SS.* Tom. II Junii). Il avait cependant entre les mains, puisqu'il le cite une fois, le texte de la *Chronique des XXIV Généraux*, publiée à Quaracchi (*Analecta Franciscana*, tome III). Pourquoi ne pas y renvoyer ? Peut-être pour avoir la satisfaction de corriger les quelques erreurs qui se trouvent dans le premier texte, mais que le second avait déjà rectifiées.

Digitized by Google

cette opinion : nous y reviendrons. L'éditeur n'aurait-il pu rien ajouter de plus sur Frère Jean Rigauld et ses œuvres ? sur Frère Pierre Raymond et son recueil ? — sur la légende attribuée à Jean Peckam ? — Il a mieux aimé se laisser aller à des invectives contre ceux qui lui ont laissé la bonne fortune de cette découverte dans le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux.

Je pourrais faire de nombreuses remarques sur la *traduction* du texte latin de Jean Rigauld ; un peu plus de fidélité n'aurait pas nui au charme de la légende en français et aurait ajouté beaucoup au mérite du traducteur (1). Arrivons à *l'appendice sur les Légendes du frère Julien de Spire*. J'en ai déjà parlé ici, c'est pourquoi je me bornerai simplement à signaler à l'auteur une inadvertance qui lui a fait maintenir dans cette édition revue et corrigée de ses études sur ce sujet, publiées dans la *Revue Franciscaine* et la *Voix de Saint-Antoine*, un contre-sens que je pensais que d'autres lui auraient fait remarquer (p. 182.) *Ut in parte patebit* n'a jamais eu le sens : « comme nous le verrons dans une *autre* partie. » Cela veut dire tout bonnement : comme on le verra *en partie*.

On me trouvera peut-être un peu exigeant. — Je l'aurais été moins si le Révérend Père ne m'avait par ses procédés poussés à me montrer difficile. Serait-ce s'excuser que de dire, comme on me l'a assuré, qu'il n'a pas été seul à faire ce travail signé par lui, et qu'il aurait eu pour collaborateur un écrivain qui n'en est pas à son coup d'essai dans le genre d'attaques dont ce livre est rempli ? — Dans ce cas je ne pourrais féliciter le Père Ferdinand Marie d'avoir couvert de son nom de pareils procédés, et je me bornerais à rappeler à ce Monsieur que les Capucins auraient

(1) Quelques exemples : Rigauld, Ch. II. nous montre saint Antoine quittant les fleurs pour les fruits : *spreta mundi ariditate cum flore, ad frugem... transire disposuit* ; cette image n'est pas rendue. — p. 14, 15 : *sub eo*, ne veut pas dire « sous ses yeux. » — p. 20, 21 : *mutabo habitum etc...* est un texte du II L. des Paralip. XVIII, 29, et ne peut se traduire par « je prendrai leur habit. » — p. 22, 23 : « je l'honorerai de votre ceinture » ne rend pas *cingulo tuo confortabo eum*. — p 37, 38, *litteraliter* n'a jamais voulu dire « par des lectures. » — p. 66, 67 : *ideo* ne signifie aucunement « quoi qu'il en soit. » — p. 70, 71 : « *sermones compliare* » n'est pas la même chose que « résumer des sermons. » — p. 108, 109 *Campus Sancti Petri* « Campietro ». Cette localité n'a jamais existé, mais bien Campo San Piero, qui est encore aujourd'hui une commune de la province de Padoue. — p. 144, 145 : *lingua quadam nova loquebatur* signifie : « il parlait une langue nouvelle et non avec sa langue nouvelle » et *nullo cognito idiomate comprehensa* ne peut se traduire « bien qu'il ne connût jusque-là aucun idiome. » — Cela veut dire tout simplement que les mots qu'il prononçait bien qu'intelligibles n'avaient de sens dans aucune langue. — ibid. : *didici* n'a pas le sens « que m'a raconté. » Il serait fastidieux de tout relever.

Digitized by Google

quelques droits à sa reconnaissance. Mais ils ne songent pas à la lui demander car ils savent que la reconnaissance exige dans les sentiments une noblesse dont celle du nom n'est pas toujours l'indice.

Fr. EDOUARD d'Alençon.
Archiviste Général des Min. Cap.

LEÇONS D'ÉCRITURE-SAINTE : J.-C. SA VIE, SON TEMPS par le P. Hippolyte Leroy, S. J. Année 1899. — Librairie Delhomme et Briguet. Paris, 83, rue de Rennes.

« Des amis et des auditeurs, écrit le R. P. Leroy dans son Avant-Propos, nous ont exprimé le désir de lire au plus vite nos leçons de cette année. C'est pourquoi nous publions ce volume. »

Après avoir lu ces pages, on comprend aisément l'impatience du public « select » du Révérend Père.

Elles donnent (fortune rare !) plus qu'elles ne promettent. Sous le titre modeste de « Leçons » elles ont le fini de belles études : vraies monographies évangéliques.

En un style clair et alerte, elles répondent aux questions anxieuses d'un grand nombre d'âmes contemporaines, même des meilleures. Il est difficile de répandre, en moins de chapitres, une plus large lumière sur tant de points de la doctrine chrétienne.

L'usage de la fortune, l'efficacité de la prière, les éléments du progrès moral et religieux, la nature du péché contre le Saint-Esprit : problèmes ardus ! « *postulata* » toujours renaissants de la raison alarmée au bord du mystère ! — Le conférencier entre dans le vif de ces difficultés. Il indique brièvement les hypothèses et les opinions diverses ; et il donne, sans hésiter, les preuves décisives de ses affirmations.

A la lumière du texte original grec, l'Evangile commenté par lui, éveille dans l'esprit des idées neuves, des sens profonds inaperçus jusque-là, des explications saisissantes toujours de la plus franche orthodoxie.

La leçon sur « Jésus maître de la mort » est un pur chef-d'œuvre de fine analyse psychologique et de dialectique invincible.

Rarement la question de la *Crémation* fut mieux étudiée.

Une habileté heureuse, — qui n'est pas pour nous surprendre —

Digitized by Google

d'un fils de saint Ignace, — sait tirer d'un trait évangélique des applications pratiques, très-modernes.

Une érudition théologique sûre et abondante se fond comme naturellement dans le texte, à l'admiration de l'exégète.

Un souffle d'apostolat passe à travers ces pages qui les recommande aux fidèles désireux de mieux connaître la pensée du divin Maître. Quant aux prêtres, ils trouveront dans ces « Leçons » la vraie note de la prédication homilétique au XIXe siècle.

Il est à souhaiter que ce retour à l'étude de l'Evangile ait dans la Chaire beaucoup d'imitateurs.

P. Léon.
O. M. Cap.

LES GRANDS SAINTS DE FRANCE ET LEURS AMIS, par Ch. d'Héricault : in 12 de 320 pages (Bloud et Barral) rue Madame 4.

Il y a quelques jours, on conduisait à sa dernière demeure l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons. M. Charles d'Héricault, écrivain de race, chrétien convaincu et toujours fidèle à lui-même, ami sincère que nous pleurons.

Les grands Saints de France sont le dernier fruit de son talent et couronnent dignement toute une série de travaux consacrés à la défense de ce qu'il chérissait le plus au monde : l'Eglise et la France.

Dans cette étude, à la fois historique et psychologique, il cherche la caractéristique de l'âme du pays, « âme gentille et douce, généreuse, crédule à la tendresse, facile au dévouement, emportée vers l'apostolat, aisément chevaleresque et heureuse d'être utile. » Il lui semble que c'est *la douceur*, la douceur du Christ rayonnant sur le front des apôtres, conquérant les Francs encore barbares et s'incarnant dans quelques grandes figures qui sont comme le type de la nation convertie à Tolbiac Ces grandes figures, ce sont les saints : à l'origine, le bon roi Gontran, saint Eloi, Charlemagne ; au moyen âge, saint Bernard, Louis IX, saint Anthelme ; dans les temps modernes,, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, Saint François Régis : tous exerçant une influence considérable sur leurs contemporains, selon cette promesse de l'Evangile : Bienheureux les doux, parce qu'ils posséderont la terre. »

C'est la douceur et la persuation qui ont formé la France chrétienne ;

Digitized by Google

ce sont elles qui amèneront le réveil de la foi, à travers des révolutions que nul ne saurait prédire.

La lecture de ces pages vibrantes de patriotisme réconforte l'âme ; et quand on ferme le livre, on se redit tout bas avec l'auteur : « Je joins plus étroitement dans mon culte ces deux mères que Dieu m'a données, l'Eglise et la France. Elles ont connu de plus brillants jours que ceux de cette fin de siècle ; mais notre double amour, pour le catholicisme et la patrie, se fond aisément en un seul, et, ne connaissant pas la désespérance, il reste jeune dans les plus vieux cœurs, il reste ardent en présence des plus farouches attaques (Introduction). »

P. Léopold de Chérancé.

Digitized by Google

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

A l'extérieur, les échecs successifs, subis par l'Angleterre, sont les faits dominants de la situation ; elle a voulu, en attaquant un petit peuple qu'elle croyait facile à réduire, se procurer de l'or, ce « pain » unique, et indispensable aujourd'hui à quiconque prétend imposer au monde sa domination ; c'était une guerre monométalliste, et par conséquent juive. Et voilà que l'Angleterre avide, est battue, humiliée ; elle perd la fleur de ses soldats, et la fleur de son aristocratie. Elle n'a plus que des mercenaires sans courage et sans discipline, qui dépouillent les morts et les blessés. Mais elle ira jusqu'au bout ; Chamberlain est perdu, fini, comme ministre ; il se maintient parce qu'il convient de le laisser « liquider » et que personne ne veut prendre sa place. Il lui faut un succès ; il fera tout pour l'obtenir, et c'est là le danger sans cela, sans lui, la paix serait possible. Il ne faut pas oublier aussi que la population « boër » ne compte que 300,000 âmes, celle d'un très modeste département français !

En France, les arrêts de la Haute-Cour ont absorbé l'attention ; trois bons citoyens, intègres, qui forcent même l'estime de leurs adversaires, sont bannis. Et un traître, qui a vendu son pays, et provoqué des dissentiments et des haines, circule en paix, gracié, bientôt honoré si l'on ose s'exprimer ainsi, d'une amnistie spéciale. L'antithèse est violente ; elle s'impose aux esprits les plus déshabitués de la réflexion. Soixante-quinze Français ont été arrêtés ; dix-neuf ont subi jusqu'à cinq mois de détention. Et il n'y avait que trois coupables. Dans tout autre pays, les Juges d'instruction et le parquet seraient condamnés à de formidables dommages-intérêts.

L'année qui commence s'annonce mal. Le mouvement gréviste s'accentue : il n'a plus pour origine les revendications des ouvriers demandant des améliorations à leur sort, en présence des bénéfices croissants d'une industrie ; il est issu d'un facteur qui réapparaît et grandit : *l'accaparement.*

Des groupements financiers et maçonniques, véritables associations de malfaiteurs, guettent les occasions de raréfier subitement une mar-

Digitized by Google

chandise de première nécessité : combustibles, blés, laines, cuirs, cotons, sucres, etc., et de faire monter les prix, par le refus de vendre.

En quelques jours, ils peuvent ainsi réaliser d'effroyables bénéfices sur le stock.

C'est ce qui se passe, par exemple, pour le charbon ; actuellement, la guerre anglaise a arrêté l'importation et nous prive du contrepoids du marché anglais ; aussitôt, hausse fictive, formidable du charbon, et en même temps, grève subite, inattendue, dans les charbonnages français, afin que la production s'arrête pendant quelques semaines.

On menace nos marchés commerciaux d'un « coup » semblable sur les cuirs et les laines.

En outre, le danger de la surproduction commence à émouvoir les plus optimistes, et les conséquences de cette surproduction se feront sentir bientôt en Europe, et surtout en France. L'outillage des usines se perfectionne, et le même nombre d'ouvriers produit actuellement quatre fois plus d'objets manufacturés, que jadis, dans le même laps de temps ; l'usure, et la consommation, restant les mêmes, il y a nécessité d'exporter vers les marchés neufs.

Ces marchés neufs sont en grande partie confisqués par l'Angleterre, et les nations Européennes luttent actuellement pour s'en emparer. Si, après l'Exposition, la France n'a pas assuré ses débouchés, les usines licencieront les trois quarts de leurs ouvriers, et quatre cent mille hommes vont se trouver sans travail. Fatalement, c'est la guerre civile, ou la guerre extérieure.

Pour éviter les très graves événements qui nous attendent il faudrait avoir une polique extérieure :

La France n'en a pas !

Si nous avions une politique extérieure, nous pourrions nous procurer les marchés neufs, indispensables à notre surproduction industrielle ; l'Angleterre nous les céderait. Mais il faudrait que la lutte de l'Europe contre les intérêts Anglais fut possible ; et elle n'est possible qu'avec le concours de la France. Il nous faudrait sans rien compromettre de notre dignité et sans sacrifier nos espérances, nous rapprocher de l'Allemagne : elle a besoin de nous de notre approbation pour le dépècement de l'Autriche, et nous payera notre concours si nous traitons d'avance, en avantages territoriaux et commerciaux, arrachés s'il le faut à l'Angleterre.

Mais nos hommes politiques sont tous favorables à l'Angleterre, et quand viendra l'heure, nous ne serons que spectateurs, obligés par

Digitized by Google

notre ami, la Russie, à tout approuver, sans compensation puisque nous n'aurons pas su prévoir, et nous nous débatterons, isolés, au milieu d'une crise intérieure, commerciale, économique, et socialiste, dont on ne peut mesurer l'intensité et la durée.

Sans doute, Dieu est là, et il nous aime, malgré nos crimes et nos fautes ; tout est possible, lorsqu'il s'élève d'ardentes et nombreuses prière : jamais les Églises n'ont été plus pleines que pendant la nuit de Noël, autour de ce berceau divin, qui est plutôt, comme le disait un grand orateur chrétien, le char de triomphe d'un Dieu qui traîne après lui le monde vaincu.

Le saint Père nous accorde les grâces abondantes et ineffables d'un Jubilé universel ; il a tenu à procéder lui-même, le 24 décembre, à l'ouverture de ce grand Jubilé par la cérémonie solennelle et symbolique, de l'ouverture de la « Porta Pia ». Aussi, pleins d'espoirs contre toutes espérances humaines, nous nous inclinons au seuil de cette année nouvelle avec amour et respect devant ce grand Pontife, qui méritera à travers les âges le glorieux nom de Pape Franciscain, de Pape du Tiers-Ordre.

FR. DAMASE (B^on ***).

CUM LICENTIA SUPERIORUM

IMPRIMATUR :

Fr. Adulphus à Bouzillé,

Min. Prov. O. M. C.

Le Gérant :

CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

ETUDES SUR SAINT BONAVENTURE

(Suite[1]*)*

II

FAUSSES ACCUSATIONS.

Des érudits, en assez grand nombre, prétendent que saint Bonaventure se distingue de saint Thomas 1° en ce qu'il paraît favoriser l'argument de saint Anselme et le système des idées innées ; 2° en ce que ses théories accusent une tendance vers l'ontologisme, le platonisme et le mysticisme. Que valent ces assertions ? Ces divergences sont-elles réelles, ou bien nous trouvons-nous en face d'une de ces nombreuses légendes, créées autour du nom de saint Bonaventure et dont il serait grand temps de le dégager ? Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre dans les pages qui vont suivre. De savants auteurs s'y sont essayés avant nous, non sans un réel succès. Nous résumerons ici leurs travaux, en y ajoutant le résultat de nos propres recherches(2).

I. Il est hors de doute que saint Bonaventure approuve et adopte l'argument de saint Anselme. Mais dans quel sens ? Dans un sens, croyons-nous, tout différent de celui qu'on lui suppose généralement. Il veut parler, disent les nouveaux Editeurs, ou de l'Être divin considéré en *lui-même*, ou d'une intelligence qui connaît déjà Dieu *sub ratione propria*. Et de fait il est à remarquer qu'il tire ses preuves positives non de *l'idée* de Dieu, mais *a posteriori* (3). Vous m'objectez, dit-il, que pour être assuré de *l'existence* de Dieu, il faut connaître d'abord avec certitude ce *qu'il est*. D'accord, mais cette connaissance chacun l'a dans la mesure du nécessaire. Nul ne peut ignorer en effet que toutes choses ont eu un commencement ; et en conséquence qu'il existe un être nécessaire,

(1) Voir le fascicule d'octobre 1899.
(2) I. Sent. d. VIII. P. I, a. 1, q. 2 Scholion.
(3) « Divini esse veritas est evidens et *in se* et *in probando* » (loc. cit).

Digitized by Google

cause suprême de tous les êtres (1). Nous ne voyons pas ce qu'on pourrait reprocher à l'argument de saint Anselme ainsi interprété.

II. C'est injustement aussi qu'on fait un grief à saint Bonaventure d'avoir enseigné que l'existence de Dieu est une vérité immédiatement évidente par *rapport à nous*. La vérité est que le saint docteur n'a entendu parler que d'une connaissance *confuse*, *implicite* et *in universali*. En se connaissant elle-même d'une manière vague et habituelle l'âme connaît de la même manière Dieu dont elle est la vivante image. La lumière qui la dirige est une participation de la lumière incréée et l'acte si noble de l'intellection ne peut exister que moyennant un concours spécial de Dieu. Tout être représente Dieu et toute vérité créée proclame implicitement la vérité primordiale (2).

Les vérités nécessaires, immuables et universelles « nous conduisent, dit Scheeben, à la connaissance de Dieu d'une manière toute particulière et relativement immédiate, parce que leur nécessité, leur immutabilité, etc, doivent avoir leur fondement dans un être réel, nécessaire et immuable, et la connaissance que nous en avons ne peut être que le reflet des idées éternelles — rationes æternæ formales — qui existent dans une intelligence plus haute » (3). C'est pourquoi saint Bonaventure a raison de conclure que « Dieu se trouve au fond de toutes nos connaissances », et saint Thomas « que toute connaissance implique la connaissance de Dieu, car de même que rien n'est appétible qu'à cause de sa ressem-

(1) « Nullus scit, Deum esse, nisi sciat, quid sit Deus... Dicendum quod verum est.. potest sciri *quid sit* Deus... quia, cum quilibet sciat, se non semper fuisse, scit se habuisse principium... et quia hæc notitia omnibus se offert et hac cognita, scitur Deum esse ; ideo est indubitabile omnibus, quantum est de se » (Quæst. disput. de Trinit. I. ad 14). D'après saint Bonaventure les arguments qui démontrent l'existence de Dieu « potius sunt quædam exercitationes intellectus quam rationes dantes evidentiam et manifestantes ipsum verum probatum » (l. cit. ad 12).

(2) « Probat et concludit omnis *intelligentia recta*, quia omni animæ ejus cognitio est impressa et omni cognitio est *per ipsam*... et vero posito ponitur veritas, quæ est causa omnis veri. » (I. Sent. d. 8. P. 1, a. 1, q. 2). « Unde (idolatra) non cogitat, Deum non esse in *universali*. » (loc. cit. ad 2). « Omnes enim creaturæ.. fortissimis et altissimis vocibus, clamant, Deum esse » (Quæst. de Trinit. sup. cit). — (Cfr. supra et II. Sent. d. 28, a. 2, q. 3).

(3) La dogmatique, (tom. 1. n° 9). — Cfr. De Humanæ Cognitionis ratione anecdota quædam S. Bonaventuræ... edita cura et studio P. P. Collegii S. Bonav., Quaracchi, 1883.

Digitized by Google

blance avec la bonté première, de même rien n'est connaissable qu'en raison de sa ressemblance avec la première vérité » ; et Scot « que connaître un être quelconque, c'est connaître Dieu lui-même » (1).

III. Les vues de saint Bonaventure sur les *idées innées* ne sont ni moins nettes ni moins conformes à la saine philosophie. D'après lui, l'homme en naissant est aussi « *nu* » d'esprit que de corps. « Dépourvu qu'il est de toute forme idéale » et « tout à fait en puissance », il n'a « aucune connaissance, aucune idée, quelle qu'elle puisse être, des choses singulières » (2).

Les premiers principes, même les plus évidents, sont *innés* en raison de la *lumière initiale*, et *acquis* en raison des *espèces*, lesquelles ne peuvent venir que par la voie des sens. Soit l'axiome suivant : le tout est plus grand que sa partie, l'âme intellective a tout ce qu'il faut de *lumière naturelle* pour percevoir sans retard et immédiatement la vérité de cette proposition, dès qu'elle aura saisi en quoi consiste la *partie* et le *tout*. Mais ces deux termes eux-mêmes, elle ne peut les connaître que par l'expérience sensible. A ce dernier point de vue, c'est-à-dire *ratione specierum* « toute connaissance soit *particulière* soit *générale*, tant des premiers principes que des conclusions est nécessairement *acquise* (3). »

(1) « In omni re, quæ sentitur sive quæ cognoscitur, interius latet ipse Deus. (De Reduct. art. ad Theologiam) — Dicendum « quod omnia cognoscentia cognoscunt implicite Deum, etc.» (De Verit. q. 22. a. 2. ad 1). — « Cognoscendo enim quodcumque ens, ut hoc ens est, *indistinctissime concipitur Deus.*» (I. Sent. d. 3. q. 2). Cfr. Opera omnia, ad Claras-Aquas. T. 1, pag. 156, Scholion.

(2) « Homo cum nascitur non habet cognitionem nec speciem singularium, nec communem nec propriam. » — « Humanus intellectus est *possibilis omnino propter nuditatem*, et etiam possibilis propter conjunctionem cum phantasmatibus. » — « Recipit (intellectus) speciem, quia *denudatus* fuerat a *forma recepti* ». (II. Sent., d. 3. P. II, a. 2. q. 1., in corp. et ad 3).

(3) « Habitus cognitivi quodammodo sunt nobis *innati* et quodammodo *acquisiti* non tantum loquendo de cognitione in *particulari* et de cognitione *conclusionum* sed etiam de cognitione *principiorum*... sunt quodammodo *innati* ratione *luminis inditi*, sunt etiam quodammodo *acquisiti* ratione *speciei* ; et hoc quidem verbis Philosophi et Augustini concordat. Omnes enim in hoc concordant, quod potentiæ cognitivæ sit *lumen inditum*, quod vocatur naturale judicatorium ; *species* autem e similitudines rerum acquiruntur in nobis mediante *sensu*... Nemo enim unquam cognosceret *totum* aut *partem*, aut *patrem*, aut *matrem*, nisi sensu aliquo exterior speciem ejus acciperet ; et hinc est, quod, amittentes unum sensum necesse habemus unam scientiam amittere ». (II. Sent. d. XXXIX, art. 1., Quæt. II., in corpore). — « Sed iste modus dicendi verbis Philosophi non consonat, qui dici « animam esse creatam sicut tabulam rasam », nec habere cognitionem habituum

Digitized by Google

Mais, dira-t-on, saint Bonaventure ne fait-il pas une exception pour l'idée de Dieu ? N'accorde-t-il pas que celle-ci du moins doit naître en quelque sorte avec l'intellect lui-même ? (1) C'est vrai, mais écoutez. On peut distinguer, dit-il, deux sortes d'espèces innées : l'une est exclusivement *similitude*, comme l'image de la pierre dans l'esprit qui la conçoit ; l'autre à la fois *similitude et vérité en elle-même*. Il ne peut exister d'espèces innées que dans le second sens. Le principal exemple que nous en donne saint Bonaventure nous fera bien comprendre en quoi elles consistent. Dès l'origine, observe-t-il, l'âme possède une *lumière directive*, une certaine *direction naturelle*, « *naturale judicatorium* ». Cette lumière *connaturelle* à la faculté intellective fait partie ou mieux est une résultante de l'essence même de l'âme. C'est *l'intellect agent*. — Mais l'intellect agent lui-même qu'est-il ? une impression de la vérité souveraine, un reflet de la face du Seigneur, un livre écrit avec des rayons émanant du soleil divin, « *liber lucis* », un flambeau enfin allumé par Dieu au foyer de son éternelle splendeur. En recevant cette lumière, l'âme devient en quelque manière semblable à Dieu, et c'est pourquoi, pour le connaître, elle n'a nul besoin de sortir d'elle-même. Quoi de plus intime à l'âme que sa propre puissance intellectuelle ? Or, nous venons de le dire, c'est précisément par cette même puissance qu'elle porte l'empreinte divine.

Cela posé, l'argumentation qui suit s'impose rigoureuse-

(universalium) sibi innatam, sed acquirere mediante sensu et experientia ». (II, Sent., d. 24. P. 1., art. II, q. IV in corpore). — « Nec intellectus agens est *omnino in actu* ; non enim potest intelligere aliud a se, nisi adjuvetur a *specie*, quæ abstracta a phantasmate intellectui habet uniri. » (l. c. in corpore). Cela posé rien n'empêche d'affirmer que l'intellect agent est « seminarium habituum acquirendorum ». (II. Sent. d. 39, a. 1, q. II. in corpore). Certaines vérités, dit le card. Gonzalès, comme les premiers principes et toutes celles que saint Thomas appelle *conceptiones animi communes*, sans être innées dans la rigueur du terme, ne sont pas non plus, d'après le même S. Thomas, *acquises* à proprement parler, du moins totalement, ni *abstraites* directement ou indirectement des sens ou des représentations sensibles ; elles sont au contraire contenues *virtuellement* et comme *in fieri proximo et immediato* dans l'intellect agent, en tant que celui-ci, est une *impression* de la première vérité, une *participation de la raison increée* qui contient en elle-même les idées éternelles ». (*Estudios sobre la philosophia de santo Tomàs*, vol. III, cap. 16).

(1) « Deus enim non cognoscitur per *similitudinem a sensu acceptam*, immo « Dei notitia naturaliter est nobis inserta », sicut dicit Augustinus ». (II Sent. d. 39, a. 1, q. II, circa finem).

Digitized by Google

ment. D'après saint Bonaventure, l'âme est dite avoir une idée innée de Dieu parce que Dieu lui est présent « *per veritatem* », c'est-à-dire par la lumière de l'intellect agent en tant que celui-ci est un effet, une participation de la lumière divine. Or il est évident qu'une pareille connaissance ne ressemble en rien à l'idée innée proprement dite, étant donné que celle-là est d'ordre essentiellement subjectif, celle-ci, au contraire, est exclusivement objective. Donc saint Bonaventure n'est pas partisan de l'innéité de Dieu telle qu'on l'entend communément. L'interprétation que nous venons de donner est à ce point certaine que nous pouvons défier qui que ce soit d'en fournir une autre qui ait même l'apparence de la probabilité (1).

IV. Saint Bonaventure n'est pas *innéiste ;* il est encore moins *ontologiste*. Voir Dieu en lui-même et dans sa propre lumière, *in lumine suo et in seipso*, dit-il, ne saurait convenir à l'homme voyageur. Pourquoi ? A cause de la trop

(1) « Species autem innata potest esse dupliciter : aut *similitudo tantum*, sicut species lapidis, aut ita *similitudo*, quod etiam quædam *veritas* in se ipsa. Prima species est sicut pictura ; et ab hac creata est anima nuda. Secunda species est *impressio aliqua summæ veritatis in anima*, sicut verbi gratia animæ a conditione sua datum est *lumen* quoddam directivum et quædam *directio* naturalis. » (I. Sent. d. 17, P. 1., art. unic quæst. IV).— « Dicendum, quod Deus est præsens ipsi animæ et omni intellectui per *veritatem* ». (I, Sent. d. 3., P. 1, art. un., quæst. I, ad. 5). — « Adhuc est tertius modus cognoscendi, scilicet per effectus visibiles et per substantias spirituales et per *influentiam luminis connaturalis potentiæ cognoscenti*, quod est *similitudo quædam Dei*, non abstracta, sed infusa, inferior Deo, quia in inferiori natura ». (II, Sent. d. 3, p. II., a. 2, q. 2, ad. 4). — « Illa potentia, quæ *consequitur* animam ex parte intellectus sui, quoddam *lumen* est in ipsa, de quo lumine potest intelligi illud Psalmi : *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine*. Et hoc lumen videtur Philosophus intellexisse esse *intellectum agentem* ». (II Sent. d. 24, P. I, a. II, q. IV). — « Et hoc est quod dicit Augustinus : « Inseruit nobis Deus naturale judicatorium, ubi quid sit lucis, quid tenebrarum, cognoscitur in *libro lucis*, qui veritas est, quia veritas in corde hominum naturaliter est impressa. » (II Sent. d. 39, a. 1, q. II). — « Cognitio hujus veri (Dei) innata est menti rationali in quantum habet rationem imaginis. » (Quæst. disp. de Trinitate, I). — Saint Thomas ne parle pas autrement : « Non dicimur cognoscere ea (Deum et angelos) per abstractionem, sed per *impressionem* in intelligentias nostras ». (I, Sent., d. 3, q. 1, a. 1, ad. 3). Cfr. opera omnia s. Bonav., t. I, p. 70, Scholion.

Pour plus de développements voir : *De mente s. Bonav.* circa humanam cognitionem. (*Divus-Thomas*, vol. IV, p. 87-94). — (*De humanæ cognitionis ratione*, etc... edita cura P. P. Collegii s. Bonav., Quaracchi, 1883). — (*Della luce intellettuale*, etc., p. le card. Zigliara, chap. 15, n° 5). — *Opera omnia*, s. Bonav., t. I, pag. 70, Scholion, page 302 Scholion — et surtout le magistral et définitif commentaire de l'*Itinerarium mentis in Deum*, par les nouveaux Éditeurs, t. V, pag. 313. Cfr. etiam, notre dissertation, intitulée : *Responsio ad R. P. F.* (Divus-Thomas, loc. sup. cit, p. 113-118).

Digitized by Google

grande perfection de cette connaissance, *propter summam perfectionem*. *Seul* l'état glorieux comporte la vision immédiate de la substance divine, *seul* il exclue toute obscurité. L'esprit humain ici-bas ne peut contempler Dieu que dans le miroir des choses créées (1).

Certains ontologistes, il est vrai, ne paraissent exiger qu'une vision partielle de Dieu. Vain échappatoire, répond le séraphique docteur, en Dieu on ne peut distinguer entre lumière et nature, entre l'essence de la lumière et un acte ; en Dieu la lumière est nature et la nature est lumière ; qui voit Dieu en partie le voit tout entier (2).

On objectera peut-être que toute connaissance certaine suppose la vision des raisons éternelles. Il faut s'entendre, disons-nous encore avec saint Bonaventure, ces raisons sont la cause de nos connaissances, non leur objet direct et formel ; elles nous sont connues non en elles-mêmes, mais en tant qu'elles reluisent dans les premiers principes et seulement dans *leur généralité ;* nous les apercevons non à découvert mais derrière un voile et en énigme (3).

On insiste en disant que beaucoup de graves auteurs, des

(1) « Nota, quod quadruplex est modus cognoscendi Deum, videlicet per *fidem*, per *contemplationem*, per *apparitionem* et per *apertam visionem*. Et primum est gratiæ *communis*, secundum est gratiæ *excellentis*, tertium gratiæ *specialis* et quartum gloriæ *consummantis*... Si autem cognosco Deum per hoc quod est præsens *mihi*, hoc potest esse tripliciter : aut per hoc quod est præsens mihi in *effectu proprio* ; et tunc est contemplatio, quæ tanto est eminentior, quanto effectum divinæ gratiæ magis in se sentit homo, vel quanto etiam melius sit considerare Deum in exterioribus creaturis. — Aut est præsens mihi in *signo proprio* ; et sic est apparitio... aut est præsens mihi in *lumine suo* et *in se ipso* ; et sic est cognitio, quâ videtur Deus in vultu suo, sive facie ad faciem ; et sic est *aperta visio*, quæ tota dicitur merces omnium meritorum. — *Primum* igitur et *ultimum* genus cognitionis statui innocentiæ non competebat : primum propter *cognitionem ænigmaticam*... ; ultimum vero ibi esse non poterat propter *summam perfectionem* » (II. Sent., d. 23. art. II quæst. III. in corpore). — « In solo statu gloriæ videbitur Deus *immediate* et in sua substantia, ita quod nulla erit ibi obscuritas. In statu vero innocentiæ et naturæ lapsæ videtur Deus *mediante speculo*. » (l. c. in corpore). « Indiget anima cognoscere ipsum per creaturam » (I. sent. d. 3, p. I, a. 1, q. II in corpore).

(2) « Ipsa natura est claritas et claritas natura » (II. l. sup. cit. q. 3). — « Non differt essentia luminis et actus lucendi » (l. c.) — « Jam non secundum partem sed totus cognoscitur » (l. c.).

(3) « Non oportet quod in illis figatur », « non specialiter de se sed generaliter in statu viæ », « non secundum se, sed prout relucet in suis principiis et in sua generalitate », « in statu viæ non cognoscitur in rationibus illis sine velamine et ænigmate » (Quæst. disput. de Scientia Christi IV. ad 2. 16. etc...). — En quoi consiste précisément cette connaissance des raisons éternelles ? Les nouveaux Editeurs l'expliquen d'une façon magistrale dans leur savant ouvrage déjà cité : *De humanæ cognitionis ratione*. etc..,

Digitized by Google

saints Pères même, enseignent formellement l'intuition immédiate de la substance divine. Non, réplique saint Bonaventure, s'il en est qui parlent de la sorte, on doit interpréter leurs dires dans le sens d'une vision improprement dite, à savoir d'une vision, non de Dieu lui-même, mais d'un *effet* produit par Dieu (1).

V. Tout en reconnaissant que saint Bonaventure n'est pas ontologiste, des écrivains, fort savants d'ailleurs, soutiennent qu'il accorde trop à la connaissance contemplative. Il enseigne, dit M. Elie Blanc, que « l'homme atteint de quelque manière, en cette vie, ce dont il jouira pleinement dans l'éternité. Saint Thomas a mieux marqué la distinction essentielle qui sépare notre connaissance actuelle, même celle que nous avons par la foi et la théologie, de celle que donne la vision intuitive, et qui est toute surnaturelle » (2).

Le docte chanoine fait erreur. Nous l'avons déjà prouvé. Mais voici qui est non moins concluant et décisif. La lumière divine, dit le séraphique docteur, à cause de son élévation est inaccessible aux forces de la nature : notre esprit est si faible, si impuissant qu'il ne peut, abandonné à lui-même, saisir Dieu tel qu'il est. Et en cela rien d'étonnant. Dieu, étant une lumière éminemment spirituelle, ne peut être connu naturellement dans sa spiritualité par une intelligence *quasi-matérielle*. Cette doctrine doit être également appliquée aux anges. Pas plus que nous, dit encore le même saint docteur, ces célestes intelligences ne peuvent atteindre l'essence divine par les seules puissances naturelles. Pourquoi? A cause de la *profondeur*, de la *sublimité* de l'Etre divin. Voir Dieu dans l'éblouissante lumière de sa face, n'est pas l'œuvre de la *nature*, mais l'effet d'une miséricordieuse condescendance de la *grâce* (3). Voilà pour notre connaissance actuelle en général.

(1) « Unde si quæ auctoritates id dicere inveniantur, quod Deus ab homine in præsenti videtur et cernitur, non sunt intelligendæ quod videtur in sua essentia, sed quod in aliquo effectu interiori cognoscitur.» (II sent. d. 23, a. 2, quæst. 3). — « Nec quamdiu sumus in via, attingimus ad conspiciendam ipsam veritatem in se ; et ideo necesse est, eam in suis effectibus cognoscere. » (III sent. d. 35, dub. 1).

(2) *Hist. de la Philosophie*. — M. Elie Blanc ne nous parait pas avoir suffisamment approfondi saint Bonaventure.

(3) « Divina lux propter *sui eminentiam* est inaccessibilis viribus omnis creaturæ » (II. Sent. d. 3, p. II. a. 2, q. 2). — « Nisi esset aliquid impediens vel deficiens ex parte intellectus » (I. Sent., d. 3, p. I. a. 1, q. 1). — « Quia, cum Deus tanquam lux summe

Digitized by Google

Saint Bonaventure a-t-il marqué aussi bien la distinction essentielle qui sépare notre connaissance par la foi et la contemplation, de celle que donne la vision intuitive ? Voyez plutôt. Par la foi et la contemplation, dit-il, Dieu est vu dans ses effets (in effectu) naturels ou surnaturels c'est-à-dire *mediante speculo ;* par la vision intuitive *directement* et dans le plein jour de sa gloire *in lumine suo et in seipso.* La connaissance par la foi est l'œuvre d'une grâce *commune,gratiæ communis ;* par la contemplation,*gratiæ excellentis ;* par l'intuition *gloriæ consummantis.* Pour contempler Dieu face à face la ressemblance par la *grâce* n'est pas suffisante ; il faut encore celle de la gloire.

Mais, objectera-t-on, saint Bonaventure n'enseigne-t-il pas que la foi était incompatible avec l'état d'innocence ? Oui, mais le saint docteur entend la foi dans son sens le plus strict, à savoir d'une connaissance énigmatique, laquelle évidemment ne pouvait exister dans l'état primordial, le miroir de la création n'ayant pas encore été obscurci par la faute originelle (1). Au Paradis terrestre, Adam et Eve *contemplaient* plutôt qu'ils ne *croyaient.* Nous lisons dans la vie du Bienheureux Ange d'Acri, Capucin, « que sa foi était si vive, qu'il semblait voir les choses les plus cachées. Aussi avait-il coutume de dire que les vérités de la foi étaient pour lui non seulement *croyables*, mais *évidentes*, et qu'il n'avait aucun mérite à les croire. C'est ainsi qu'il parlait de Dieu, comme s'il l'avait vu de ses yeux. » Tel devait être, semble-t-il, à peu de choses près, plus parfait peut-être, le mode de connaître de l'homme innocent, avec cette différence pourtant que maintenant il est transitoire et exceptionnel, jadis, au contraire, habituel et permanent. (2)

spiritualis non possit cognosci in sua spiritualitate ab intellectu *quasi-materiali.* » (l. cit. quæst. 2. in corpore). — « Angelus divinam essentiam non potest *per naturam* cognoscere in se ipsa. » (II. d. 2, p. II. a. 2, q. 2). — « Propter cognoscibilis *profunditatem, propter sublimitatem* cognoscibilis. » — (l. cit. ad 2). — « Illa refulgentia luminis, per quam Deus videtur facie ad faciem, non est *naturæ*, sed condescensionis et gratiæ. » (l. cit. ad 2).— (Cfr. II. d. 23, a. 2, q. 3.). « Tunc enim erat (dans l'état d'innocence) in similitudine gratiæ, sed perducenda erat (mens humana) ad deiformitatem *gloriæ*, in qua non solum aspiceret divinum *effectum*, sed etiam *ipsum vultum desideratum.* » (II. loc. cit. ad 6.)

(1) « Primum genus cognitionis (fides) statui innocentiæ non competebat... propter cognitionem *ænigmaticam* ». (II sent. d. 23, ut supra).

(2) Vie du B. Ange d'Acri, capucin, par le R. P. Ernest-Marie de Beaulieu, pag. 178). — « Cognitio contemplationis... ibi (dans l'état d'innocence) tamen *potis-*

Digitized by Google

Donc, concluera quelqu'un, la contemplation est une lumière réellement distincte de la foi. Oui et non. D'après saint Bonaventure, voir Dieu dans un miroir obscur, *c'est la foi*; le voir dans un miroir *poli et sans tache,* c'est la contemplation (1). Mais cette différence n'est pas essentielle, car la foi et la contemplation excluent également toute vision immédiate. « La contemplation, ne supprime pas *tout intermédiaire,* mais seulement le *voile et l'obscurité* qui vient du péché ; car s'il est vrai qu'on peut aimer Dieu *immédiatement*, il ne s'en suit pas que la vision ou la connaissance puisse être immédiate. La vision qu'avait Adam était une contemplation d'ici-bas, laquelle ne peut avoir lieu que *per speculum*. C'était une vision intellectuelle non de la divine essence en elle-même, mais d'une *influence* ou grâce divine. Dans la vision intuitive, au contraire, l'âme ne voit pas seulement un *effet* divin, mais le *visage même* de Dieu. » (2) Du reste que la contemplation appartienne forcément à l'économie de la foi, saint Bonaventure l'affirme plus nettement encore, si c'est possible, dans un magnifique passage de son *Breviloquium*. « La foi, dit-il, est dans l'état présent le fondement, la règle souveraine de toutes les clartés surnaturelles. Elle seule doit leur donner accès dans notre âme, — et c'est d'après elle que Dieu mesure à chacun la grâce qu'il lui destine en telle sorte que personne n'ait la témérité de

sime vigebat, tum propter animæ puritatem, tum etiam propter carnis et inferiorum virium subjectionem ; quibus duobus quia ut plurimum anima caret in statu naturæ lapsæ, ideo non potest ad illum gradum contemplationis attingere ». (II sent. d. 23, l. cit).

(1) « Tanquam per speculum clarum. — Tanquam per speculum et ænigma ». (I, d. III, a. 1, q. 4). — « Ad donum *intellectus* spectat contemplatio clarior, excellentior, quam sit cognitio fidei. » (III, d. XXXV. A. unic., Quæst. III, ad. 4). — Denys le Chartreux dit de cette opinion : « In hoc concordant doctores præcipui : Alexander, Thomas, Albertus, Bonaventura (devotus ac dulcis doctor) ; Gulielmus Parisiensis et alii multi ». Voir notre ouvrage *Saint François et la science*, page 63, note 2).

(2) « Non per remotionem *cujuscumque medii*, sed per remotionem *velaminis* et obscuritatis, qualis est in his qui aliquo vitio peccati infecti sunt » (II. d. 23, a. 2, q. 3). — La vision d'Adam « erat contemplatio *viæ*, quæ erat visio *per speculum* ». « Dicendum, quod (erat visio) *intellectualis* ; sed non ipsius divinæ *essentiæ in se*, sed alicujus *gratiæ vel influentiæ* ». « Ideo quamvis *immediata* Dei *dilectio* sit in via, non tamen oportet, quod *visio sive cognitio* (sit) immediata. » (l. cit. ad 4, 5 et in corpore, et : II. Sent. dist. III. p. 1, a. 2, q. 2, ad 5.) — « Contemplatio tanto est eminentior, quanto effectum divinæ gratiæ magis in se sentit homo, vel quanto etiam melius scit considerare Deum in exterioribus creaturis » (II. d. 23, a. 2, q. 3).

Digitized by Google

goûter au delà de ce qu'il convient, mais toujours suivant la mesure de cette même foi. » (1) On insiste. C'est une doctrine Bonaventuriste qu'au moins, dans la plus sublime contemplation mystique, l'âme « fixe Dieu de telle manière qu'elle ne voit pas autre chose. » Très certainement, mais le séraphique docteur a soin d'ajouter que même alors l'âme « n'apercevra pas, ne verra pas la clarté de la lumière divine, — attamen non perspiciet vel videbit ipsius lucis claritatem. (2) » Cette extraordinaire vision, saint Bonaventure l'appelle dans ses ouvrages, notamment dans ses Commentaires, le *Breviloquium*, l'*Itinerarium*, docte ignorance, obscure et délicieuse illumination, connaissance expérimentale, savoureuse, excessive, unitive. C'est elle qui produit les extases, qui rend l'âme chrétienne agile comme le feu « ad modum ignis, » c'est elle enfin qui allume un incendie d'amour dans le cœur de l'homme. Pour s'en faire une idée il faut de toute nécessité l'avoir éprouvée ; elle n'est accordée qu'à un petit nombre ; elle commence dans cette vie et s'achève (3) dans l'autre, car la charité est la gloire commencée et celle-ci la grâce consommée.

Grâce à cette connaissance expérimentale, l'homme atteint vraiment en cette vie ce dont il jouira pleinement dans l'éternité, non pas certes que la puissance *intellective* puisse prétendre de sitôt à la vision immédiate, car selon ces paroles de l'apôtre : Tant que nous sommes voyageurs en ce monde, force nous est de vivre loin du Seigneur, de marcher dans

(1) « Est enim ipsa fides omnium supernaturalium illuminationum, quamdiu peregrinamur a Domino, et fundamentum stabiliens, et lucerna dirigens, et janua introducens ; secundum cujus etiam mensuram necesse est mensurari sapientiam nobis divinitus datam, ne quis sapiat plus quam oportet sapere sed ad sobrietatem, et unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei. » (Breviloq. 1. Proæm).

(2) « Concedo tamen, quod oculi aspectus in Deum figi potest, ita quod ad nihil aliud aspiciat ; attamen non perspiciet vel videbit ipsius lucis claritatem (l. sup. cit. ad 6). « Imo potius elevabitur in *caliginem* ». « Dionysius vocat istam *doctam ignorantiam*. — Hæc est enim in qua mirabiliter inflammatur affectio ». (l. c. ad 6.) « Ad modum ignis spiritus noster non solum efficitur agilis ad ascensum, verum etiam quadam ignorantia docta supra se ipsum rapitur in caliginem et excessum... quam nocturnam et deliciosam illuminationem nemo novit nisi qui probat ». Brevil., Pars. 5, cap. VI).

(3) Cette contemplation « incipit a sensu et pervenit ad imaginationem et de imaginatione ad rationem, de ratione ad intellectum, de intellectu ad intelligentiam ; de intelligentia vero ad sapientiam sive notitiam excessivam, quæ hic in via incipit, sed consumatur in gloria sempiterna » (Brevil. l. c). — Cfr. II. Sent. loc. sup. cit. q. 3. ad 5). — Collationes de Donis Spiritus Sancti. T. V.). — Itinerarium mentis in Deum, cap. VII).

Digitized by Google

les obscurités de la foi, en soupirant après la pleine lumière (1), mais parce que *l'amour* de charité a l'inestimable privilège d'exclure tout intermédiaire et produit une union qui ne passe pas (2).

A ceux qui demanderaient en quoi peut bien consister ce regard de l'âme contemplative jeté sur Dieu seul ? — Nous répondrons qu'il ne nous est pas facile de le dire. Celui-là est susceptible de le comprendre et de l'enseigner, répétons-nous avec saint Bonaventure, qui a eu le bonheur de l'éprouver. Mais ce que nous comprenons tous très bien, c'est que l'amour pénètre plus avant que l'intelligence, produit une union plus intime avec le Créateur. Porté sur les ailes de l'amour, l'intellect humain devient plus puissant, plus pénétrant au point de pouvoir presque atteindre son objet. Dans la gloire, l'amour béatifique jaillira de la vision intuitive; dans l'exil, la vision devient en quelque sorte immédiate par l'amour. De là l'invitation du royal prophète : « Gustate et

(1) « Et communiter Doctores in hoc concordant, intelligentes illud quod dici, apostolus, quod quamdiu sumus in hoc corpore peregrinamur a Domino et per fidem ambulamus, non per speciem ». (II sent. d. 23, a. II, q. 3, in corpore). — « Gregorius dicit, quod « quantumcumque mens in contemplatione profecerit, non pervenit ad contuitum Dei » (l. cit.). — « Unde Dionysius vocat eos indoctos, qui dicunt se nosse eum qui *posuit tenebras latibulum suum* » (l. cit.).

(2) Saint Bonaventure, quoi qu'en pense M. Elie Blanc, n'a pas voulu dire autre chose. Les textes sont formels et de la dernière évidence. « Amor enim multo plus se extendit quam visio, — ubi deficit intellectus, ibi proficit affectus » (II, l. c.). — « Optimus enim modus cognoscendi Deum est per experimentum dulcedinis ; multo etiam excellentior et nobilior et delectabilior est quam per argumentum inquisitionis ». (III, d. 27 et 35 passim). — « Respectu objecti increati nobilior est modus apprehendendi per modum tactus et amplexus, quam per modum visus et intuitus ». (III, d. 27, a. 2, q. 2). — « Amplius ascendit affectio quam ratio, et unio quam cognitio ». (III, d. 35, a. unic., q. 3 ; et dist. 31, a. 3, q. 1). — « Cognitio experimentalis de divina suavitate amplificat cognitionem speculativam de divina veritate ; secreta enim Dei amicis et familiaribus consueverunt revelari ». (III, l. c. ad 2). — L'*Imitation* dit également : « Quidam amando me intime, didicit divina et loquebatur mirabilia. Plus profecit in relinquendo omnia, quam in studendo subtilia ». (Liv. III, ch. 43). — « Et ibi est operatio transcendens omnem intellectum, secretissima ; quod nemo scit nisi qui experitur. In anima enim sunt multæ virtutes apprehensivæ : sensitiva, imaginatio, æstimativa, intellectiva ; et omnes oportet relinquere, et in vertice est unio amoris, et hæc omnes transcendit ». (Collat. II in Hexaëm. n° 29).— « Cognitio viæ multos habet gradus. Cognoscitur enim Deus in *vestigio*, cognoscitur in *imagine* cognoscitur et *in effectu gratiæ*, cognoscitur etiam per *intimam unionem* Dei et animæ, juxta quod dicit Apostulus : qui adhæret Deo unus spiritus est. Et hæc est cognitio excellentissima, quam docet Dionysius, quæquidem est in ecstatico amore et elevat supra cognitionem fidei secundum statum communem. » (III, d. 25, dub. IV). — « Vult dicere (Dionysius), quod Deus non conspiciatur in via in claritate suæ essentiæ, sed quod conspiciatur in effectu gratiæ et *experientia suavitatis* suæ per ipsam anagogicam *unitionem* » (loc. cit).

Digitized by Google

videte quoniam suavis est Dominus. » — « Il y a une science si élevée, dit le P. Faber, qu'elle touche aux confins de l'ignorance. C'est le lieu où ce qui est humain approche de ce qui est divin ; c'est à une hauteur inexprimable mais qui n'est pas inaccessible, puisqu'un petit nombre de saints et les séraphins y ont atteint. Là les ténèbres ont l'excès de la lumière, et la science est ignorance, non seulement parce que le langage n'a pas de vaisseaux qui puissent retenir ses définitions, ni la pensée de moules pour formuler ses idées, mais aussi parce que les yeux de l'âme sont fermés et que l'on touche à Dieu. Ce que l'esprit voit, c'est qu'il ne sait pas, qu'il ne peut savoir, qu'il est submergé, que sa lumière est une clarté merveilleuse et indistincte, que le savoir s'est perdu dans l'amour, et que l'amour vit caché dans la jouissance » (1).

VI. Arrivons maintenant à l'accusation de Platonisme, laquelle, personne ne peut l'ignorer est intimement liée à la précédente. Assurément nous ne pouvons nier tout point de contact entre saint Bonaventure et Platon. Un simple coup d'œil jeté sur les écrits du séraphique docteur, notamment sur son *Itinerarium* et ses *Collationes in Hexaëmeron,* suffit à convaincre que, comme Platon, il se distingue par l'élévation, la variété, l'ingiénosité des vues, l'enthousiasme et le libre essor de l'âme. Mais il en est tout autrement s'il s'agit de la doctrine. Ici l'accord cesse et l'opposition est, le plus souvent, flagrante, radicale, irréductible. Le système platonicien, nul ne peut l'ignorer, consiste essentiellement à nier la valeur de l'expérience sensible, à prétendre non seulement que la science n'a pour objet que les idées, les essences, l'immuable, le nécessaire, mais encore que les universaux existent indépendamment de toute matière. D'après Platon, les idées divines sont le principe immédiat de notre connaissance en se révélant à notre intelligence, et l'âme, à l'occasion de certaines sensations plus ou moins heureuses, se souvient d'une partie de son savoir perdu. On le voit, le fondateur de l'Académie pose déjà les fon-

(1) Le pied de la Croix, 3e douleur. — Cfr. Itiner. mentis in Deum — et notre brochure *Saint François et la science*, part. III. chap. 1.

Digitized by Google

dements de l'ontologisme, de l'idéalisme et du mysticisme (1). Et saint Bonaventure, que dit-il ? Favorise-t-il l'ordre intelligible aux dépens de l'ordre sensible ? Voici sa réponse. Ce philosophe, dit-il, sous prétexte de vouloir établir l'existence des idées éternelles, qu'on ne peut révoquer en doute, a détruit la réalité du monde extérieur et c'est pourquoi il a été justement réprimandé par Aristote. Il n'est point permis d'élever l'ordre de la sagesse sur les ruines de la science ; de négliger les causes inférieures pour établir les suprêmes, de supprimer les causes créées pour ne retenir que les éternelles. Dans toute connaissance certaine, l'âme est liée, par sa partie supérieure, aux raisons éternelles et, par sa partie inférieure, au monde sensible (2). En ce qui concerne les *universaux*, tandis que Platon enseigne qu'ils existent au dehors de toute matière, saint Bonaventure soutient au contraire qu'ils ne peuvent venir en nous que par la « voie des sens », ou encore : « qu'ils ont leur fondement dans la nature des choses et n'existent formellement que dans l'intelligence qui les conçoit » (3).

Parlant de la théorie de la *réminiscence* des idées, saint Bonaventure dit expressément « qu'elle ne peut être tolérée, vu qu'elle est désapprouvée et réprouvée aussi bien par le Philosophe que par saint Augustin. » (4)

(1) Voir M. Elie Blanc, *Histoire de la philosophie :* T. I, p. 191. 2. 3. et le P. Ventura : *La philosophie chrétienne*. T. I., introduction, § 1. 2.

(2) « Unde quia Plato totam cognitionem certitudinalem convertit ad mundum intelligibilem sive idealem, ideo merito reprehensus fuit ab Aristotele ; non quia male diceret, ideas esse et æternas rationes, cum eum in hoc laudet Augustinus ; sed quia despecto *mundo sensibili*, totam certitudinem cognitionis reducere voluit ad illas ideas ; et hoc ponendo, licet videretur stabilire viam *sapientiæ*, quæ procedit secundum rationes *æternas*, destruebat tamen *viam scientiæ*, quæ procedit secundum *rationes creatas* ; quam viam Aristoteles e contrario stabiliebat, illa superiore neglecta » (S. Bonav. oper. omn. T. 5, p, 572 - n° 18) « Nec sunt hic sequenda communiter verba philosophorum, quia pro magna parte decepti sunt in influentia intelligentiæ super animam, quam non admittit fides catholica » (II. d. 24, p. I. a II. quæst. III. ad 5)

(3) « Unde licet anima secundum Augustinum connexa sit legibus æternis, quia aliquo modo illud lumen attingit secundum *supremam aciem* intellectus agentis et superiorem partem rationis ; indubitanter tamen verum est, secundum quod dicit philosophus, cognitionem generari in nobis via *sensus memoriæ et experientiæ*, ex *quibus* colligitur *universale* in nobis, quod est principium artis et scientiæ » (I. sup. cit.) (Cfr. de 7 donis spiritus S. Collat 8. n. 14). « Universale est opus rationis formaliter et ens reale materialiter (I. d. 25) — « Ratio autem universalis non est *tota in anima*, sed in *re* » (Coll. in Hexaëm. IV. n. 9)

(4) « Quam improbat et reprobat tam Philosophus, quam Augustinus. » (II. d. 39).

Digitized by Google

Si à ces diverses considérations on ajoute ce que nous avons déjà dit de son innéisme et ontologisme et ce que nous dirons bientôt de son mysticisme, on devra conclure que le docteur séraphique est aux antipodes même du Platonisme. — Il donne quelque part, il est vrai, à ce philosophe le titre de *sage* de préférence à Aristote, à qui il reproche de s'être arrêté trop exclusivement à l'ordre sensible, mais il n'en blâme pas moins le premier d'être tombé dans l'excès contraire, c'est-à-dire dans le visionisme absolu et le visionisme même panthéistique (1). En résumé saint Bonaventure ne se rapproche que rarement de Platon et encore après l'avoir corrigé, transfiguré et rendu chrétien.

VII. Il reste donc démontré, pour répondre enfin à la question posée au commencement, que, sur tous les différents points traités dans le présent article, l'accord est parfait entre saint Bonaventure et saint Thomas (2).

La seule différence à signaler c'est que saint Bonaventure cultive davantage ce qu'on est convenu d'appeler le point de vue platonicien, saint Thomas l'aristotélicien. Mais ni le Séraphique ne rejette la part de vérité renfermée dans la théorie d'Aristote, ni l'Angélique celle contenue dans le système de Platon. Saint Bonaventure examine comment, par la fine pointe de son esprit, l'homme touche au ciel ; saint Thomas comment, par son union avec le sensible, il touche à la terre. Et l'on peut appliquer à ces deux docteurs l'éloge que saint Bonaventure lui-même fait d'Aristote et de Platon : Thomas d'Aquin est un *savant*, Bonaventure un *sage :* l'un nous découvre les raisons créées de notre connaissance, l'autre les raisons suprêmes et éternelles (3).

VIII. Quoique en parfaite communion d'idées avec saint Thomas, ainsi que nous venons de le dire, saint Bonaventure

(1) « Et ideo videtur, quod inter philosophos datus sit Platoni sermo *sapientiæ*, Aristoteli vero sermo *scientiæ*. Ille enim principaliter aspiciebat ad superiora, hic vero principaliter ad inferiora ». (Opera omnia, tom. 5, loc. supr. cit.). — Le savant Bonelli affirme qu'Aristote a été le docteur préféré de saint Bonaventure : « ubi recte sapit, eumdem præ cæteris philosophis sectari solemne habuit ». (Prodromus, p. 156).

(2) Estudios sobre la philosophia de santo Thomàs, vol. 3, cap. 16, par le card Zépherino Gonzalès.

(3) Voir page précédente, note 2.

Digitized by Google

se réclame encore bien davantage de saint Augustin. Le Maître franciscain est un des plus grands admirateurs de l'évêque d'Hippone. A l'entendre, Augustin est le grand docteur, le docteur des docteurs, le docteur infaillible. Ecoutez comme il s'exprime à propos de sa doctrine sur l'exemplarisme divin. « Quiconque nie, dit-il, que notre intelligence, dans l'acte de connaître, n'atteint pas d'une certaine manière les raisons éternelles, affirme par là même que saint Augustin s'est trompé ; or il est grandement absurde de soutenir une pareille chose d'un Père si grave et de l'expositeur par excellence des divines Ecritures (1). »

« Nul, dit-il ailleurs, n'a mieux décrit la nature du temps et de la matière que saint Augustin dans ses *Confessions* ; nul n'a mieux expliqué l'origine des formes et le mode de propagation des choses, comme on peut le voir dans son Commentaire sur la Genèse ; de même son traité sur la *Trinité* témoigne que nul n'a mieux résolu les questions qui ont trait à l'âme ; enfin il est évident par son livre de la *Cité de Dieu*, que nul n'a scruté plus savamment la nature de la création du monde. Et pour tout dire en deux mots : rien ou presque rien n'a été enseigné par les maîtres dont on ne trouve la solution dans les œuvres de ce docteur. »

Etant donné ces sentiments, personne ne pourra trouver étonnant que saint Bonaventure ait été non seulement un disciple enthousiaste, mais encore un des plus sincères interprètes du docteur africain. Tout le monde sait qu'il arrive parfois à ce dernier de s'exprimer d'une façon vague, indécise, voire même exagérée. Or, c'est merveille de constater comment le docteur séraphique sait ramener les choses au point, sans diminuer en rien le mérite éclatant de cet incomparable génie.

(1) « Est dicere Augustinum deceptum fuisse... et hoc valde absurdum est dicere de tanto Patre et doctore maxime authentico inter omnes expositores sacræ scripturæ. » (Quæst. disp. de scient. Christi, IV. in corpore). « Uterque sermo, scilicet sapientiæ et scientiæ, per spiritum sanctum datus est Augustino, tanquam præcipuo expositori totius scripturæ, satis excellenter » (Oper. omn. Tom. V. pag. 572). Les nouveaux Éditeurs font bien ressortir dans leurs savantes scolies, ce caractère augustinien des écrits de saint Bonaventure. Voir notamment : 1 Sent. dist. XVII. P. 1. art. unic. quæst. IV. Scholion. — Remarquons cependant qu'il arrive quelque fois à notre docteur de se séparer de son maître, p. e. à propos des jours génésiaques. — *magis amica veritas.*

Digitized by Google

C'est ainsi, par exemple, qu'à propos des enfants morts sans baptême, d'aucuns prétendaient s'appuyer sur ce Docteur pour soutenir que Dieu leur inflige la peine du sens. Non, répond saint Bonaventure. Saint Augustin a voulu enseigner seulement qu'ils sont privés de Dieu et qu'ils habitent un lieu obscur. Ses paroles, j'en conviens, semblent exprimer davantage, mais il dit plus, voulant en réalité donner à entendre moins. Et pour cause. Il comptait, en parlant de la sorte, extirper cette hérésie d'après laquelle les enfants sont exempts de *toute peine*. Et comme dans les choses morales il est de règle que quiconque, se trouvant à une extrémité, veut gagner le milieu, doit, en quelque manière, incliner vers l'autre extrême, de même on comprend aisément pourquoi le bienheureux Augustin a pu écrire simplement que ces malheureuses petites créatures sont vouées à la damnation éternelle comme les autres pécheurs. Il a du reste mieux expliqué sa pensée dans son *Enchiridion*, où il enseigne que la peine qui leur est infligée est des plus douces. Voilà, il faut en convenir, un plaidoyer habile, vraiment digne du docteur séraphique. Nous pourrions en donner beaucoup d'autres exemples : mais comme il faut se restreindre, nous nous voyons forcé de dire au lecteur : *tolle et lege* (1).

Remarquons seulement, en terminant qu'en saint Bonaventure brillent les principaux traits caractéristiques du grand Augustin. Il en a la prodigieuse facilité, les superbes envolées, la poésie débordante, la sublime et communicative éloquence. Comme lui il aime à habiter les hautes cimes, comme lui il s'essaie à regarder le soleil divin en face. Mais avec cette différence que le regard de Bonaventure paraît être, si j'ose le dire, plus divinement limpide, son vol plus tranquille en même temps que plus rapide, et sa flamme plus brillante. Plus heureux qu'Augustin il n'éprouva jamais les troublantes secousses, jamais il ne sentit les terribles

(1) « Et hoc valde abundanter exprimit, plus dicens et minus volens intelligi » (II. Sent. d. 33, a. 3, q. 1, ad 1, 2). « Hoc credendum est sensisse beatum Augustinum, licet verba ejus *exterius* propter detestationem erroris Pelagianorum, qui aliqualem felicitatem eis concedebant, aliud sonare videantur. Ut enim eos reduceret ad *medium*, abundantius declinavit ad extremum ». (Brevil. P. III, c. VII).

Digitized by Google

ébranlements d'une nature en révolte ; jamais enfin il ne s'éleva de la terre de son corps aucun nuage capable d'obscurcir l'azur de son âme. Bonaventure, au dire de son Maître Alexandre, ne paraissait pas avoir péché en Adam.

Fr. Evangéliste de Saint-Béat,

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LES ŒUVRES POPULAIRES LIBÉRALES (1)

I.

Ce que valent ces œuvres.

MONSEIGNEUR, MESDAMES ET MESSIEURS

Je vais vous parler des œuvres populaires libérales. Désirant être bien compris par tout le monde, je commencerai par définir les mots qui servent de titre à ce rapport.

Par *Œuvres populaires*, j'entends des associations formées entre gens du peuple pour atteindre un but honnête par la pratique de quelque vertu morale.

Quelquefois le but même de l'œuvre est une vertu, comme dans les sociétés de tempérance. D'autrefois le but est d'ordre temporel. Il en est ainsi dans les sociétés de Secours Mutuel, dans les Coopératives ouvrières de consommation, dans les Caisses rurales, les Syndicats agricoles, etc. Les gens qui entrent dans ces sociétés se proposent un avantage matériel, celui d'avoir des secours en temps de maladie, d'obtenir des marchandises de meilleure qualité et à meilleur compte, d'emprunter de l'argent à bon marché, etc.

Tout cela est bien terrestre : mais c'est honnête et, pour réussir, les associés doivent développer en eux les sentiments de l'amour fraternel, l'esprit de sacrifice et de discipline. Ainsi, dans les Coopératives de consommation, la règle est de payer comptant tout ce qu'on achète au magasin social. Une famille ouvrière qui accepte cette règle s'engage à pratiquer l'héroïsme. Car, vu la modicité de leurs salaires, les ouvriers, qui ne veulent pas recourir au crédit, doivent se priver des plaisirs inutiles et se réduire parfois sur le nécessaire. J'en connais qui, en temps de chômage, ont préféré vivre de pain et d'eau, plutôt que de faire des dettes.

Ce n'est pas profaner le nom d'œuvre, que de le donner à

(1) Rapport présenté le 17 novembre 1899 à l'Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

des associations qui font pratiquer ainsi la vertu. On peut même affirmer que ces œuvres ont une essence chrétienne, puisque rien n'est si chrétien que le sacrifice et l'amour fraternel. Aussi voyons-nous qu'un grand nombre de ces œuvres ont été fondées par des prêtres.

Ces œuvres sont *libérales*, quand elles ne sont pas soumises à l'autorité de l'Eglise. En général, quand ces Sociétés devaient leur naissance à des prêtres, le règlement prescrivait d'aller certain jour à l'église pour assister à la messe et entendre un sermon. L'œuvre avait alors un caractère religieux. Voici que bien des Sociétés ne veulent pas ou ne veulent plus de ce caractère, même quand certains de leurs associés sont des chrétiens pratiquants. Ceux-ci acceptent l'autorité du prêtre à l'église ; mais ils ne l'acceptent plus au dehors, dans les questions d'intérêt matériel. Sur ce terrain, il prétendent garder leur liberté. Voilà pourquoi j'appelle ces Sociétés : *libérales*.

Ceci dit, voici la question qui se présente : Quelle doit être l'attitude des prêtres, des catholiques, vis-à-vis de ces œuvres ?

Le sentiment commun est que ces œuvres sont mauvaises, qu'il faut en éloigner les ouvriers et créer pour eux des œuvres semblables ayant un caractère religieux. Plusieurs fois, dans la presse catholique, j'ai vu qualifier ces œuvres de *rationalistes, neutres* ou *sectaires*. Pour en démontrer le danger, on les comparait aux écoles sans Dieu. On accusait d'imprudence grave les catholiques qui les favorisent, les avertissant qu'ils engagent ainsi lourdement leur responsabilité morale.

Certes, je reconnais volontiers qu'il faut avoir en horreur toute association où règne l'impiété. Il faut, à tout prix, en éloigner les ouvriers catholiques. Mais je prétends que des œuvres, simplement libérales, ne sont pas pour cela des associations anti-chrétiennes.

La comparaison avec les écoles neutres n'est pas admissible. Dans l'éducation de la jeunesse, rayer du programme des études la vérité religieuse revient à dire que cette vérité n'existe pas, que les croyances religieuses sont des fables, des superstitions, indignes d'être enseignées. Ici donc le silence

Digitized by Google

équivaut à l'enseignement de l'athéisme. Voilà pourquoi la neutralité des écoles est un crime.

Mais dans les associations d'ordre temporel, l'absence de caractère religieux n'est nullement un signe d'impiété. Je vais vous le prouver par des exemples.

Dans cet ordre temporel, l'association primordiale, celle qui est l'origine de toutes les autres et qui doit leur servir de modèle, c'est la famille. Elle est si chrétienne que Notre-Seigneur a fait du mariage un sacrement. Néanmoins, beaucoup de gens, après s'être mariés à l'église, se contentent de remplir leurs devoirs d'état, sans introduire dans leur maison aucune pratique religieuse commune. L'idée ne leur vient pas de faire ensemble des prières, des lectures de piété. Ils ne forcent pas leur curé à venir les voir. Peut-être même que sa visite les gênerait beaucoup. Quand ils ont besoin de prier, ils vont à l'église et c'est là qu'ils voient le prêtre.

Sans doute, il serait extrêmement désirable que chaque foyer chrétien fût, selon l'expression de saint Paul, une église domestique. Léon XIII a formulé hautement ce désir, quand il a écrit aux évêques du monde entier pour leur faire établir dans chaque paroisse une association de familles chrétiennes, venant en corps faire des actes religieux. Toutefois le Pape n'a pas fait de ceci un commandement. C'est un conseil de perfection. Si des gens mariés ne le suivent pas, vous n'oseriez jamais les considérer comme des impies et les fuir comme des excommuniés.

Après la famille, viennent les associations de travail qui forment des ateliers, magasins, bureaux, usines, etc. Quand les patrons de ces entreprises ne font pas travailler le dimanche ; quand ils ne tolèrent ni le blasphème, ni l'immoralité ; quand ils payent un juste salaire pour un travail normal ; vous trouvez que ces patrons font le nécessaire. Vous les estimez et les respectez. S'il en est qui placent en outre des croix dans les ateliers, qui font faire des prières à leur personnel, etc. vous les admirez beaucoup, mais vous ne voudriez pas forcer tous les patrons à les imiter. Vous vous garderiez bien surtout de traiter de sectaires, de francs-maçons, ceux qui refusent d'entrer dans cette voie.

Il existe d'autres associations qui se forment pour un but

Digitized by Google

temporel, en dehors de la famille et des ateliers. Ainsi, on s'associe pour combattre un fléau qui menace tout le monde. Prenons pour exemple les compagnies de pompiers. Je suppose que leur organisation soit abandonnée à l'initiative privée : si la compagnie ne peut être bonne à vos yeux qu'avec des pratiques religieuses, vous serez obligés dans les villes mixtes de former des compagnies de pompiers catholiques, de pompiers protestants, de pompiers juifs et de pompiers francs-maçons. Puis, quand un incendie éclatera, avant de mobiliser une compagnie, il faudra vous informer de la religion que pratiquent ceux dont la maison brûle, afin de faire éteindre le feu par leurs correligionnaires.

N'est-ce pas absurde ? Le bon sens dit que, dans un pareil cas, il faut enrôler tous les hommes valides qui s'offrent spontanément, quelle que soit leur religion. Ensuite, pour les maintenir en paix, il faut statuer que durant l'exercice de leur profession, ils devront s'abstenir de manifestations religieuses. Sinon, ils risqueraient de se prendre de dispute ; ils cesseraient alors de manœuvrer leurs pompes et laisseraient l'incendie terminer librement ses ravages.

Eh bien ! il y a des maux, aussi horribles que l'incendie, qui menacent la classe ouvrière. Les gens du peuple ne peuvent s'en délivrer, qu'en associant leurs efforts pour les combattre. Dans les grandes villes, il arrive que les hommes de bonne volonté qui entrent dans ces associations diffèrent beaucoup les uns des autres au point de vue religieux. Ils se trouvent donc dans des conditions identiques à celles des compagnies de pompiers d'une ville mixte. Si, comme eux, ils mettent dans leurs statuts qu'ils écarteront toute question politique ou religieuse de leurs réunions sociales, il est évident que, de leur part, cet article n'est pas une manifestation d'impiété. C'est une mesure de prudence qui doit maintenir la paix entre les associés, afin qu'ils atteignent le but de leur œuvre.

Ceci est vrai, même pour les œuvres qui, ayant débuté avec un caractère religieux, ont fini par abandonner ce caractère. Cette transformation est l'effet d'une évolution sociale qui se produit fatalement avec les progrès de la civilisation, sans que les sociétaires de ces œuvres, qui étaient des chrétiens

Digitized by Google

pratiquants, deviennent des impies en donnant à leur œuvre un caractère libéral.

Si vous étudiez l'histoire, vous verrez que les prêtres, à l'origine des peuples, doivent prendre toutes les initiatives et concentrer dans leurs mains toutes les autorités. Interrogez les vicaires apostoliques, ils vous diront, qu'aujourd'hui encore les payens convertis veulent les avoir pour chefs, aussi bien dans les choses temporelles que dans les choses spirituelles. L'évêque remplit les fonctions de préfet, de maire ; il est médecin, professeur et patron ; il enseigne à la fois l'agriculture, les métiers, les arts, les lettres et les sciences.

Mais à mesure que les laïques deviennent instruits et se trouvent capables de bien administrer ce qui est d'ordre temporel, ils en prennent le gouvernement et s'émancipent de l'autorité ecclésiastique. Ils ne peuvent s'émanciper de l'autorité de Dieu et restent soumis à la loi morale. Sous ce rapport, le prêtre a toujours des enseignements à leur donner. Mais il le fait à l'église. Il sort de gré ou de force des diverses organisations temporelles où il occupait une place prépondérante. S'il y reste, c'est dans un rang inférieur.

Depuis quelques siècles on a vu cette transformation se produire partout en Europe dans l'ordre politique. Les évêques ont cessé d'être des seigneurs temporels sans que leurs diocésains soient devenus pour cela des impies. Eh bien ! C'est la même transformation qui se produit dans l'ordre économique, lorsque des œuvres ouvrières ne veulent plus rester sous l'autorité du prêtre. Il y a là une simple division du travail qui fait prendre aux laïques les responsabilités d'ordre temporel et en décharge le clergé. Au lieu de voir là un mal, il serait raisonnable d'y voir un bien, puisque les responsabilités financières sont très redoutables pour le caractère sacerdotal.

Si nous envisagions les choses de cette manière nous constaterions bien vite que les membres des œuvres libérales, loin d'être devenus des impies, ont conservé un cœur chrétien et peuvent facilement redevenir des amis. Ce qui donne à ces œuvres un esprit détestable, c'est notre intransigeance ; c'est le mépris que nous affectons de leur témoigner, en nous

Digitized by Google

tenant au dehors, avec une attitude hostile, pour ce seul motif que l'œuvre n'a pas de caractère religieux.

Pendant que nous fuyons ces sociétés, les francs-maçons y entrent et ils exploitent contre nous notre éloignement. Ils le font surtout avec succès au point de vue électoral. Quand une élection approche, ils ne manquent pas de dire à ces gens, sur tous les tons, dans les journaux et dans les réunions publiques :

« Voyez-vous comment les prêtres veulent vous dominer, « même dans les questions d'intérêt. Ils veulent vous conduire « par force à l'église. Ah ! prenez garde ! Si vous envoyez à « la Chambre des hommes qui leur laisseront reprendre le « pouvoir, les prêtres ne tarderont pas à rétablir l'Inquisi- « tion. Ils rebâtiront des bastilles pour ceux qui refuseront « de se confesser ; et le reste. »

Le peuple écoute ; il croit ces absurdités. La peur le prend et il nomme députés des sectaires haineux qui veulent détruire l'Eglise et qui fabriquent de toute pièce une législation savante pour nous imposer l'athéisme. Et, veuillez le remarquer, les électeurs qui émettent ces votes criminels sont parfois des chrétiens pratiquants.

Dans un pays, que je ne veux pas nommer, tous les hommes ont suivi les exercices d'une mission prêchée par des Capucins ; tous ont communié. Or, quelques mois après, ces mêmes hommes votaient en masse pour un franc-maçon. Expliquez ce mystère autrement que par la terreur qu'inspire le spectre de la domination cléricale. Ces hommes veulent bien rester chrétiens. Mais on leur fait croire que, s'ils envoient à la Chambre les amis du clergé, ils ramèneront les abus de l'ancien régime. Eh bien ! ils ne veulent de ces abus à aucun prix et ils votent pour les ennemis du clergé.

Vous mesurerez la gravité de ce mal quand vous saurez que les Œuvres populaires libérales couvrent la France entière. Une statistique officielle constatait, qu'en 1896, nous avions 10,960 sociétés de Secours Mutuel comptant 1,736,208 membres avec un patrimoine de 248,613,687 francs 10 centimes. Depuis trois ans ces sociétés dépassent certainement 11,000 et comptent au moins deux millions de sociétaires. Si vous unissez les membres des Coopératives de consommation,

Digitized by Google

avec ceux des Syndicats agricoles et d'autres œuvres économiques, vous approchez encore de deux millions.

Voilà les électeurs que nous livrons à la franc-maçonnerie, quand il serait si facile de leur ouvrir les yeux, de leur montrer qu'on les trompe et de les amener à remplir convenablement leur devoir électoral.

On leur fait peur de la domination cléricale. Faisons tomber cette peur en acceptant loyalement le caractère libéral de leurs œuvres économiques. Au lieu de vouloir pénétrer en maîtres dans ces œuvres, entrons-y en serviteurs, à l'exemple de celui qui est venu sur la terre pour servir et non pour être servi. Allons aider ces hommes, dans un rang inférieur, et apprenons-leur la manière de faire prospérer leur entreprise.

C'est ce que j'ai fait et je suis obligé de vous parler de moi pour vous prouver que je ne suis pas un théoricien. Les enseignements que je vous donne sont appuyés sur mon expérience personnelle.

J'ai pénétré dans beaucoup de sociétés ouvrières libérales. J'y suis allé avec mon habit ; j'y ai exposé la morale évangélique sans en atténuer la rigueur ; j'ai parlé aux ouvriers, non de leurs droits mais de leurs devoirs. J'avais simplement dit que je ne venais prendre personne au collet pour le conduire de force au confessional, que je trouvais leur œuvre bonne, que je l'aimais et que j'avais fait des études spéciales qui me permettaient de leur apporter mon concours.

Rassurés par ces déclarations, les ouvriers m'ont écouté avec une attention pleine de sympathie ; ils m'ont questionné pour me faire parler davantage. Un de leurs chefs m'a dit publiquement : « Mon Père, vous serez toujours à votre place « dans des réunions comme celle-ci, et toujours vous y trou- « verez le respect, la vénération que nous vous avons témoi- « gnés ». — Ils ont fait plus que cela : ils m'ont fait nommer par le gouvernement membre du Jury de l'Exposition de 1900. J'appartiens à la classe 103 qui s'occupe de ces œuvres.

Si mon habit, si l'austérité de mon langage ne m'ont pas fait repousser par les ouvriers, comment des laïques, instruits, dévoués, craindraient-ils de ne pas réussir ?

Il faut vous dire que ces œuvres économiques sont soumises à une législation spéciale dont les ouvriers ignorent les

Digitized by Google

détails. Leur succès exige en outre qu'on respecte les lois qui règlent la formation et la conservation de la richesse. Pour se rendre utile, il faut donc étudier un peu le droit et l'économie politique. Il faut aussi, à l'occasion, rappeler l'esprit de discipline et les vertus morales sans lesquelles on ruinerait l'entreprise.

Eh bien ! Les hommes instruits et dévoués, prêts à rendre ces sortes de services, se rencontrent rarement dans ces œuvres libérales, dès que les catholiques se tiennent à distance. Je demandais au directeur d'une coopérative de consommation : « Est-ce que vous n'avez pas été fondés par des francs-maçons ? » — « Parfaitement, répondit-il. — « Est-ce « que ces francs-maçons continuent à vous aider ? » — « Bah ! *ils nous laissent trimer tout seuls.* »

O vous qui avez de l'intelligence et du cœur, ayez pitié de ces braves gens ; allez à leur secours ; *ne les laissez pas trimer tout seuls.* Le peuple a du cœur. Il reconnaît vite ses amis et leur donne volontiers sa confiance. Les œuvres dont je parle sont gouvernées par des assemblées générales, qui en nomment les administrateurs à la pluralité des voix. Dès qu'on aura constaté votre dévouement et votre compétence, ces voix se porteront sur vous. Savez-vous que j'ai dû me défendre énergiquement pour n'être pas nommé administrateur d'une coopérative de consommation qui n'était nullement cléricale ? Il est donc en votre pouvoir d'acquérir une position prépondérante dans ces œuvres et alors vous y ferez un bien immense.

Quand même vous ne réussiriez qu'à dissiper les préjugés qui poussent les électeurs à remplir de sectaires le Parlement, est-ce que vous auriez perdu votre peine ?

Mais si le salut des âmes vous préoccupe à bon droit, eh bien ! vous ne trouverez nulle part un terrain plus favorable à l'exercice de votre zèle. Quand Léon XIII a dit : « Allez au peuple », de quel peuple a-t-il parlé ? Est-ce de ces ouvriers impies, débauchés qui n'écoutent pas, qui ont toujours l'injure ou le blasphème à la bouche ?... Nest-ce pas plutôt de ces ouvriers paisibles, tempérants, qui entrent en foule dans ces Sociétés économiques pour améliorer leur sort, et qui écoutent si bien ?

Digitized by Google

Dans les réunions de ces œuvres, vous ne pourrez pas introduire par surprise des questions de culte ou de dogme qui ne sont pas à l'ordre du jour. Le respect du programme est un devoir d'honnêteté. Mais vous pourrez toujours exposer la morale évangélique, dont l'observation est nécessaire au succès de l'œuvre. Alors, il vous arrivera sans cesse, qu'au sortir de ces réunions, des ouvriers viendront vous dire : « Ah ! que c'est difficile de se priver ainsi toujours de « tous les plaisirs, comme vous venez de le recommander ! » — Vous répondrez : « Il y a un moyen de rendre ces sacrifices « faciles, c'est de les faire pour Dieu et de recourir à lui par « la prière. »

Vous sauverez ainsi les âmes en détail. C'est le procédé des missionnaires en pays infidèles. Quand ils arrivent en Chine, par exemple, ils ne songent pas à faire tout de suite de l'Empereur et de ses ministres un gouvernement chrétien. Ils vont d'abord aux individus. Ils savent, après tout, que Dieu ne citera pas devant son tribunal les sociétés pour envoyer les bonnes au ciel et les mauvaises en enfer. Il ne jugera que les personnes. Si celle-ci vit bien dans un milieu libéral, elle sera sauvée ; celle-là au contraire qui vit mal sera damnée, fût-elle dans un couvent.

Direz-vous que ces missionnaires perdent leur temps ?

Est-il une vocation plus belle que celle de courir au bout du monde pour sauver quelques âmes de bonne volonté perdues au milieu des payens ? Eh bien ! nos grandes villes ressemblent de plus en plus aux pays infidèles. Vous pouvez, sans quitter la France, en allant chercher les hommes de bonne volonté dans les œuvres libérales, imiter les apôtres qui vont aux missions étrangères. Si Dieu vous donne cette vocation, mettez votre confiance en lui et suivez-la. Je vous le demande pour Jésus-Christ et pour les âmes, pour l'Eglise et pour la patrie.

Fr. LUDOVIC de Besse

(*A suivre*) *Fr. M. Cap.*

Digitized by Google

UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE

DE LA

CRITIQUE HISTORIQUE

Parmi les documents relatifs à la vie de saint François d'Assise, les Bollandistes ont publié sous le nom de « *Biographus secundus* » « *Anonymus noster* », « *Vita secunda* », une légende anonyme, avec l'incipit : « Ad hoc quorundam (1). »

De même, dans leur travail sur saint Antoine de Padoue, les auteurs des *Acta Sanctorum* ont fait imprimer une légende analogue sous le nom de « Vita auctore anonymo valde antiquo (2). »

Il n'y avait pas lieu d'exprimer le moindre doute sur la haute antiquité et la valeur critique de ces Vies de saint François et de saint Antoine ; mais, jusqu'à l'heure actuelle, ni les Bollandistes, ni aucun autre historien n'avaient réussi à déterminer d'une manière certaine la date de leur composition, et surtout l'on n'avait découvert aucune trace de l'auteur de ces légendes.

Tout récemment, le R. P. Ferdinand-Marie d'Araules, de l'Ordre des Frères-Mineurs, a cru combler cette lacune, en publiant le fait « indéniable, matériel, nous serions tentés de dire le fait brutal » que les offices rimés, et chantés depuis le XIIIe siècle aux fêtes de saint François et de saint Antoine sont tirés textuellement de ces deux légendes

(1) Tomus secundus Octobris, de sancto Francisco commentarius praevius, p. 548-683. (éd. 1868.) Comme le P. Suysken l'a seulement insérée « membratim » dans son commentaire et que le R. P. Ferdinand n'indique pas tous les numéros de ce dernier contenant la Légende morcelée, j'en donne le catalogue complet afin que le document soit mieux à la portée de tous : Acta SS. l. c. n. 15. 76. 78. 79. 87-94. 95. 98. 107-109. 112. 114-116. 119. 122-124. 128. 138. 160-165. 168. 170. 172. 173. 182. 184. 202-204. 206. 219. 230. 235. 240. 247. 248. 250-356. 260-268. 273-676. 292-295. 298. 306. 344. 345. 400-402. 406-408. 411-426. 433-435. 440. 441. 502. 514-517. 535-537. 543-545. 593-600. 608. 615. 617-621. 635. 643. 646. 655. 666. 668. 669. 671. 673. 674. 677. 717. 718. 727.

(2) *Acta Sanctorum*, tome III. Junii, p. 198. sqq.

Digitized by Google

anonymes (1). Or, l'auteur de ces Offices est le célèbre poète et musicien franciscain, Frère Julien de Spire, maître de chapelle à la cour royale de France, avant l'année 1227. Donc, nous apprend le P. Ferdinand, c'est Frère Julien qui a écrit les deux légendes anonymes et leur date doit être fixée en conséquence.

Telle est, en résumé, l'étude publiée récemment par le P. Ferdinand, sous le titre : « Une nouvelle découverte de la critique historique » et « Deux découvertes de la critique historique. »

La « *Voix de saint Antoine* » félicitait ses lecteurs d'avoir la primeur de ce travail, dont elle fit l'éloge du mois de mai au mois d'octobre 1899 (2). En même temps, la « *Revue franciscaine* » venait la seconder en copiant le récit de la découverte (3). Enfin le P. Ferdinand les faisait réimprimer d'abord en partie, puis entièrement dans un autre ouvrage (4), annoncé comme étant d'une valeur et importance *exceptionnelles*.

Après tout ce cortège, c'est encore la « *Voix* » qui se fait entendre, et jette aux échos un dernier chant de triomphe (5). On en a donc parlé à satiété ! et nous ne savons si, au lieu de descendre dans l'arène, il ne vaudrait pas mieux jeter les armes et porter des coquilles au Mont Saint-Michel.

Mais enfin, il nous faut revenir sur le sujet, au nom de l'histoire franciscaine et non en vue de la mention spéciale dont nous avons été honoré (6) parmi les auteurs qui n'ont pas su mettre la main sur cette trouvaille.

Plus nous sommes enthousiasmés du « *Trecento* » franciscain, plus nous devons mettre de soins à écarter toute confu-

(1) *La Voix de saint Antoine*, mai, 1899, p. 167.

(2) *La Voix de saint Antoine*, bulletin mensuel et illustré, 6e année, mai à octobr 1899, Vanves près Paris, Imprimerie franciscaine.

(3) *Revue franciscaine*, bulletin mensuel publié par les FF. Mineurs, 29e année, mai à octobre 1899, Bordeaux, rue de la Teste, 36.

(4) *La vie de saint Antoine de Padoue*, par Jean Rigauld, avec une introduction sur les sources de l'*Histoire Antonienne* et un appendice sur les *Légendes de saint François et de saint Antoine*, du Frère Julien de Spire, par le P. Ferdinand-Marie d'Araules de l'Ordre des Frères Mineurs (Bordeaux et Brive, 1899), p. XV-XIX, 161-191.

(5) *Voix de saint Antoine*, janvier 1900, p. 294 et seq.

(6) *Voix de saint Ant.*, 1899, mai, p. 169 ; cf. *Rev. franc.* 1899, p. 217. Aux Pères Capucins (l'Ordre entier est naturellement responsable des écrits du P. Hilarin... !!) le P. Ferdinand aurait pu joindre les Frères Mineurs de Quaracchi, cf. *Anal. franc.* om. II, p. XXIII, n. 9, et tom. III. p. 665, nota 3.

Digitized by Google

sion dans la critique historique, car une seule hypothèse présentée comme une donnée sûre et certaine entraîne infailliblement après elle une foule d'idées et de données fausses, surtout s'il s'agit de sources primitives et de textes inédits ; témoins le « *Speculum perfectionis* » de l'infatigable P. Sabatier et la « *Légende des Trois Compagnons* » des RR. PP. Marcellino da Civezza et Teofilo Domenichelli.

A ces publications le P. Ferdinand est heureux d'ajouter ses propres découvertes 1). Cependant tout ce qu'il a de commun avec ces historiens sérieux et émérites, c'est qu'il donne dans le même écueil et, s'il en diffère, c'est par la superficialité qu'il trahit dans ses recherches et la confiance avec laquelle il affirme ses conquêtes.

Nous éprouvons une certaine répugnance à nous exprimer de la sorte, mais des raisons sérieuses nous obligent cependant de mettre en doute ces faits « irréfragables démontrés péremptoirement », qui « coupent court à toute contestation » et nous allons exposer les motifs de nos hésitations.

D'abord, on me pardonnera de ne pas attribuer à la découverte du P. Ferdinand,— si c'en est une,— toute l'importance que lui donne son auteur. Il se félicite d'avoir augmenté le « nombre des documents primitifs de l'histoire franciscaine, retrouvés depuis quelques années (2) », en y ajoutant deux précieuses « Légendes de saint François d'Assise et de son illustre disciple saint Antoine de Padoue, écrites par Julien de Spire... Les deux Légendes composées par le Frère Mineur allemand sortent enfin de leur obscurité, pour paraître au grand jour, et attirer sur elles l'attention des savants (3). »

De fait, la découverte du P. Ferdinand n'a mis à découvert aucun document.

Les légendes dont il s'agit avaient secoué leur poussière depuis longtemps et tous les connaisseurs de l'histoire franciscaine les avaient compulsées.

La « trouvaille » du P. Ferdinand, si c'en est une, — encore

(1) *J. Rigauld*, l. c. p. 161.
(2) *P. Ferdinand*, dans la vie de saint Ant. par J. Rigauld, p. 161.
(3) *P. Ferd.* l. c. p. 161 et seq.

Digitized by Google

une fois —, ne pourrait apporter à ces légendes qu'un double profit : celui d'en préciser la *date* d'origine et d'indiquer leur *auteur*.

Quant à la *date*, le P. Ferdinand n'a su tirer aucun profit de son travail.

Ce qu'il dit pour fixer celle de la légende de saint François (1), il l'a copié, preuve pour preuve et mot pour mot, dans les Bollandistes (2), excepté une seule circonstance tirée d'Eccleston, qu'il utilise pour s'écarter encore davantage de la vérité.

Frère Eccleston (3) affirme, que l'Office rimé de saint François se chantait déjà en présence de Grégoire IX (4). C'est bien. Mais le témoignage en question ne peut être de quelque utilité, que si cette Légende est antérieure à l'Office. Or, nous prouverons qu'il n'en est rien.

Quant à la légende de saint Antoine, il sait seulement d'après Glassberger (5), qu'une lettre circulaire du bienheureux Jean de Parme suppose l'usage liturgique de l'Office antonien, par Julien de Spire, avant 1249, office tiré lui-même de la légende anonyme en question.

Mais, que cette légende antonienne soit la source de l'Office rimé, voilà une assertion que nous croyons bien risquée.

Ensuite, ni à l'endroit cité par le P. Ferdinand, ni à aucun autre, Glassberger ne parle de la lettre circulaire lancée par Jean de Parme (6). C'est la Chronique des XXIV Généraux (7) qui en fait mention, sans cependant parler de l'Office antonien. Wadding enfin nous en communique le texte (8) ; mais

(1) *Voix de saint Antoine*, 1899, p. 199. *J. Rigauld*, l. c., p. 174 et seq.

(2) Voir Acta SS. t. II. Octo. Comment. praevius, p. 547, n° 12 sq.

(3) *Eccleston*, De adventu Fratrum Minorum in Angliam, ed. Brewer (Monumenta franc., London 1858), p. 62, ed. Analecta fr., t., I., p. 251.

(4) En 1235, d'après la preuve du R. P. *Édouard d'Alençon*, Analecta Ord. Min. Capucinorum t. XV. 1899, p. 349 ; Études franc. t. II. 1899, p. 645.

(5) *P. Ferdinand*, éd. de *J. Rigauld* p. 188, note 1. cite Chron. ap. Analecta Franc., t. II p. 46.

(6) Enfin, à la page 46, *Glassberger* ne parle pas même du ministre général Jean de Parme, c'est de Jean Parenti qu'il écrit et qui démissionna comme général au chapitre de la Pentecôte 30 mai 1232, donc, *avant* la canonisation de saint Antoine 13 *Juin* 1232.

(7) Chronica XXIV Generalium, ed. Analecta franc. t. III. p. 275.

(8) Wadding, Annales ad. an. 1249 n° 2.

Digitized by Google

ce texte ne dit rien sur l'usage de l'Office composé par Frère Julien, il nie plutôt catégoriquement son existence officielle en 1249. Jean de Parme interdit tout changement dans le Bréviaire, *excepté* en ce qui concerne les antiennes de la Sainte Vierge après complies et *l'office de Saint Antoine, parce que celui-ci n'a pas encore été réglé par le Chapitre général* (1).

Donc l'office solennel de Saint Antoine composé par Julien, office qui, une fois introduit, ne subit jamais de modification n'était pas encore dans le Bréviaire officiel, et voilà l'origine du désordre que nous remarquons dans la liturgie du Thaumaturge avant 1249, désordre officiel, que le Frère Teutonique fit disparaître par son chef-d'œuvre poétique et musical sur Saint Antoine. Quant à la date des « *Légendes du Frère Julien* » le P. Ferdinand n'a donc rien fait que de copier et de brouiller ce qu'on en avait déjà écrit.

Pour ce qui concerne *l'auteur* de ces légendes nous soumettrons l'argumentation du P. Ferdinand à un examen minutieux ; car c'est le point culminant de sa « découverte » et partant, de notre étude.

Nous nous occuperons ex-professo de la seule légende de saint François bien que notre travail atteigne aussi indirectement celle de Saint Antoine « par Fr. Julien de Spire ».

Si nous n'en parlons pas explicitement c'est pour laisser toute liberté de travail au P. Edouard d'Alençon. Il vient de nous promettre une étude sur les sources historiques antoniennes (2).

Avant d'aborder la question, nous voudrions faire parvenir à la connaissance du P. Ferdinand une remarque très utile pour lui. Il y a dix ans déjà, monsieur Edouard Lempp a publié un travail sur les sources historiques antoniennes dont la valeur scientifique surpasse de beaucoup le sien (3).

(1) Voici les paroles du Ministre général de Parme: « Idcirco discretioni vestræ... duxi præsentibus iniungendum, quo praeter id solum, quod ordinarium Missalis et Breviarium a Fratre Aymone correctum... noscitur continere, ut nihil omnino.., B. Virginis antiphonis quae post Completorium diversis cantantur, *et officio beati Antonij, quousque de ipso melius ordinetur, tantum exceptis*, in choro cantari vel legi... modo aliquo permittatis » Wadd. l. c.

(2) *Etudes fr.*, janvier 1900, p. 165.

(3) Antonius von Padua : I. Quellen II. Schriften. Von Eduard Lempp, dans Brieger's Zeitschrist für Kirchengeschichte. XI. Band (Gotha, Perthes 1890) p. 177-211. 503-538.

Digitized by Google

Avant d'écrire de *nouvelles* pages de critique historique il ne serait peut-être pas inutile de lire d'abord les *vieilles !*

Lui reprocher d'avoir ignoré ce travail serait trop exigeant de notre part. Mais pourquoi se donne-t-il l'apparence de le connaître, en citant un volume qui devrait le contenir et ne le contient pas (1).

Une autre remarque : *la légende de saint Antoine « par Frère Julien », la fameuse découverte ne lui appartient même pas. Elle revient à M. Léon de Kerval.* La « *Revue franciscaine* » elle-même nous le disait au mois de Juin 1899 (2). Malgré cette affirmation, le bon Père publie cette « trouvaille », quelques mois après, en son propre nom, jusqu'à quatre reprises (3) et sans souffler mot de M. de Kerval. Oh ! l'ironie du « *Cuique suum* » en littérature !

*
* *

A première vue, au dire des nouveaux Bollandistes, on découvre, dans la Légende de saint François en question, « un résumé servil (4) » de la première Vie de saint François par Thomas de Celano. Ce résumé fut écrit après la canonisation de saint Antoine de Padoue (5), en tout cas dans la première moitié du XIIIe siècle, vu que Vincent de Beauvais, mort en 1264, en a inséré la plus grande partie dans son *Speculum historiale* (6) et qu'elle précède même la Légende des « Trois Compagnons » (1246) et la mort de Grégoire IX. (1241) (7).

Or, le R. P. Ferdinand, à la suite d'une confrontation de cette « *Vita anonyma* » (8), avec le texte de l'office rimé de saint François avance que celui-ci est emprunté presque entièrement à celle-là, et après avoir établi ce « fait », il conclut sans façon à l'identité d'auteur, de la Vie anonyme et de l'Office de saint François. « Nous avons prouvé », dit-il, « que

(1) *Voix de Saint Antoine*, janvier 1900, p. 295, note 1.

(2) *Revue francisc.*, juin 1899, p. 256.

(3) *Voix de saint Antoine*, septembre et octobre 1899, p. 232 sqq ; *Revue francisc.*, octobre 1899, p. 456 sqq. ; *Jean Rigauld*, XV sqq. et encore p. 184 sqq.

(4) *Analecta Bollandiana*, t. XVIII, fasc. II, p. 175, Bruxelles 1899.

(5) *Acta SS.* l. c. p. 595, n. 266.

(6) Lib. XXX, c. 97-96 ; lib. XXXI. c. 99-109, 121-122. cf. *S. Antonini Florent. Chronic.* tit. XXIV. c. 2.

(7) *Acta SS.* l. c. p. 547, n. 12.

(8) Nous appellerons ainsi la Vita « Ad hoc quorumdam » en question.

Digitized by Google

l'Office et la susdite Légende sont d'un seul et même auteur (1). »

Eh bien ! non, ce n'est pas prouvé ; cette résultante n'a pas d'appui et ne peut pas en avoir.

« On le voit, dit-on tout bonnement, le rapprochement est complet entre l'office et la légende : les pensées, les tours de phrases, les expressions, les mots eux-mêmes sont identiques, comment expliquer cette unité d'inspiration et de style, autrement que par l'unité d'auteur ? (3). »

Comment l'expliquer autrement ! Mais il n'y a rien au monde de plus aisé.

Tout d'abord cette unité d'inspiration et de style, qui rattache l'Office de saint François à la Vie anonyme existe tout aussi bien entre cette Vie et la 1re Légende de Celano : les pensées, les tours de phrases, les expressions, les mots eux-mêmes sont presque identiques ; la chose est évidente, et une table synoptique, ajoutée à notre travail mentionné plus haut, en fournira une preuve plus explicite.

En admettant le principe du R. P. Ferdinand, il faudrait conclure ou bien que Thomas de Celano, l'auteur de la 1re Légende, a composé aussi la Vie anonyme et l'Office, ou bien que Frère Julien, auquel appartient l'Office, est l'auteur non seulement de la Vie anonyme, mais aussi de la 1re Vie : deux conséquences absolument erronées. A quoi donc aboutit le rapprochement intime de l'Office et de la Vie anonyme ? Tout au plus à *une probabilité très faible* de l'unité d'auteur. Et cette probabilité même se réduit à une *pure possibilité*, si nous songeons un peu aux considérations qui vont suivre.

La priorité de la Vie anonyme sur l'Office une fois admise, nous concevons très facilement comment Frère Julien de Spire, le compositeur de l'Office rimé, ait suivi et pour les matières et pour la forme, cette « *Vita* ,» même si elle était d'une

(1) Le *P. Ferdinand* n'ayant collationné les Offices de saint François et de saint Antoine que sur le texte d'un bréviaire de 1680, il lui fut impossible de pourvoir suffisamment à la critique du texte et à son intégrité. Il est surtout regrettable qu'il n'ait pas connu des *Responsorium nonum* très intéressants, se rapportant aux deux fêtes. Dans un travail prêt à paraître, nous allons publier l'Office de saint François dans le texte et la musique originale, d'après des manuscrits du XIIIe siècle.

(2) *Revue franciscaine*, juin 1899 p. 255.

(3) *Voix de saint Antoine*, juin 1899 p. 187 ; *Revue franciscaine*, juin, p. 254 ; *Jean Rigauld*, p. 172.

Digitized by Google

plume tout différente de la sienne. Il avait des raisons suffisantes d'agir ainsi, et nous serions fort étonné s'il ne l'avait pas fait.

Pour bien comprendre ce que nous avançons, nous donnons quelques renseignements préliminaires sur les légendes de saint François destinées au chœur, avant 1266.

Il y en avait plusieurs. Le chapitre général de Paris (1266) donna le décret suivant : « *Item precipit generale capitulum per obedientiam, quod omnes legende de beato Francisco olim facte deleantur, et ubi extra ordinem inveniri poterunt ipsas fratres studeant amovere, cum illa legenda que facta est per generalem ministrum fuerit compilata prout ipse habuit ab ore eorum qui cum beato Francisco quasi semper fuerint et cuncta certitudinaliter sciverint, et probata ibi sint posita diligenter (1).* »

Le R. P. van Ortroy nous a fourni la preuve (2) péremptoire que ce chapitre n'a point voulu faire tarir les sources d'informations pour l'histoire du Séraphin d'Assise. En interdisant toutes les légendes de saint François antérieures à Bonaventure, le décret cité ne vise que les légendes de chœur (3), il adopte tout simplement la Legenda minor de saint Bonaventure comme devant être lue, à l'exclusion des autres, dans l'Office de saint François.

Il existait donc avant l'année 1266 plusieurs légendes franciscaines de chœur. Cependant du temps de Frère Julien ou, pour être plus exact, avant 1246 (date de la légende des Trois Compagnons) il n'y en avait que deux ou tout au plus trois. D'abord Celano avait écrit sa 1re Vie, approuvée par Grégoire IX, le 25 février 1229 (4). Il paraît que le notaire apostoli-

(1) *Little*, Decrees of the general chapters of the friars Minor, in the English historical review vol. XIII 1898 p. 705 ; *Ehrle*, Die ältesten Generalconstitutionen des Franziskanerordens, im « Archiv für Literatur und kirchengeschichte, » Bd. VI, p. 39.

(2) *Voir Analecta Bollandiana*, t. XVIII fasc. II. p. 175. sq.

(3) Dans *La Voix de S. Antoine* janvier 1900 p. 295, le P. F. (ou son panégyriste) répète de nouveau le reproche erroné et injuste que « le parti de la large observance arrachait à un Chapitre général l'ordre de détruire toutes les légendes antérieures à celle de saint Bonaventure » Le P.F. a pourtant lu le travail du R.P. Van Ortroy, au moins il le cite dans *J. Rigauld* p. 182 note 1.

(4) « Apud Perusium felix Dominus papa Gregorius nonus IIe gloriosi pontificatus sui anno quinto Kal. Martii legendam hanc recepit, confirmavit et censuit fore tenendam » Cod. lat. 3817 fol. 282 b. 2 de la Bibl. Nat. Cette note est due aux Bol-

Digitized by Google

que, Jean de Ceprano, y ajouta la sienne peu avant 1246. D'après Wadding (1) elle aurait été écrite sous le Genéral Crescentius de Jesi (1244-47). Peut-être a-t-elle été inspirée après la défaite et la déposition de Frère Elie (1239) pour éliminer les louanges que, Frère Thomas de Celano lui avait adressées dans la 1re Vie, louanges qui se trouvent encore dans la Légende anonyme (2). Celle-ci fut donc écrite après la 1re Vie et la légende de Ceprano, sous Grégoire IX (3), et même avant 1239, et dès son apparition elle dût être la préférée, parmi les légendes de chœur.

La légende de Ceprano semble n'avoir jamais été en usage dans la liturgie des Frères Mineurs, puisqu'on n'en trouve aucune trace dans les monuments de l'antiquité franciscaine. Les Frères Prêcheurs se servaient depuis l'année 1256 d'un résumé de Ceprano comme lectionnaire pour la fête de saint François (4). Le P. Edouard d'Alençon 5) l'a publié et, il en résulte que l'ouvrage du notaire apostolique a été une compilation de la 1re Vie de Celano (6).

Cette 1re Vie de Celano n'était pas sous tous les rapports faite pour être lue au chœur. Sa longueur, sa distribution en trois parties, enfin son traité démesurément étendu sur les deux dernières années de saint François et la description diffuse des miracles nous le prouvent suffisamment.

La Vie anonyme au contraire évite tous ces inconvénients. Elle porte le titre de Légende à l'usage « du chœur », et fut réellement composée dans ce seul but, parce que celle de Celano ne répondait pas à toutes les exigences. Autrement ce résumé n'aurait pas eu de raison d'être.

landistes (Catalogus Codicum hagiographicorum bibl. Nat. Paris T. I. (Bruxelles 1889). p. 362-364. Voir *Sabatier*, Speculum perfectionis, p. XCVIII. s. Par suite d'un petit anachronisme Mgr. Faloci Pulignani. (Miscellanea francesc. vol. VII fasc. V) (Foligno 1899), p. 148, note 2. fixe la date de la 1re Vie au 24 février 1231.

(1) Scriptores Ord. Min. Romae, 1650, p. 223 ; cf. *Sbaralea*, Supplementum ad Scriptores, Romae 1806 p. 674 sq.

(2) V. Acta SS. l. c. p. 662 sq. nº 615 620.

(3) Voir Acta SS. l. c. p. 547, nº 12.

(4) V. *Denifle*, Zeitschrist « für kathol. Theologie VII. vol. (Innsbruck 1883), p. 710 s. et Archiv. für. Lit. und Kirchengesch. I vol. (Berlin 1885). p. 149.

(5) Spicilegium franciscanum. Legenda brevis sancti Francisci nunc primum edita, Romæ 1899 ; Anal. Capuc. t. XIV. (Romæ 1898). p. 370 sqq.

(6) Cf. *Faloci-Pulignani*, Gli storici di S. Francesco; nella Miscell. fr. vol. VII. fasc. V. (Foligno 1899), p. 165, nº 26.

Digitized by Google

Si nous ne pouvons pas en fournir une preuve appuyée sur des monuments liturgiques, c'est parce que nous ne possédons, à notre connaissance, aucun Bréviaire de l'Ordre, antérieur à l'année 1266 et contenant des leçons pour la fête de saint François (1). En 1266, les anciennes Légendes furent remplacées, comme nous le savons, par la « Legenda minor » de saint Bonaventure.

Or, si dans la supposition du P. Ferdinand, la Vie anonyme précède l'Office rimé et si elle occupait déjà une place dans la liturgie quand cet Office fut composé, nous comprenons facilement, que Frère Julien l'ait prise pour base de sa composition, sans que, pour cela, on puisse voir en lui l'auteur de cette Vie anonyme.

Pour rendre populaire une « *historia* », un Office rimé, quelconque, il fallait nécessairement l'appuyer sur les autres parties historiques de l'Office respectif. Aussi tous les auteurs d'Offices historiés — et Frère Julien, comme nous le verrons, en fut le coryphée — avaient pour principe de se rattacher immédiatement aux leçons des trois nocturnes (2), soit pour les antiennes, soit pour les répons, ou bien aux Psaumes respectifs pour les antiennes et aux leçons pour les répons. Frère Julien choisit ce dernier mode pour l'Office de saint Antoine, et l'autre pour celui de saint François. S'en suit-il, pour cela, qu'il est l'auteur de la Vie anonyme ? Nullement.

On serait plutôt tenté de se poser la question, si au contraire, cette légende ne serait pas due à la plume de Celano ?

Mais, nous dira-t-on, est-il vraisemblable que Celano, l'écrivain si fécond et si classique, ait pu se résigner à raccourcir sa propre Légende, c'est-à-dire, sa première Vie, pour en faire un abrégé sommaire ?

Parfaitement ! La preuve c'est qu'il a fait un autre abrégé beaucoup plus petit pour son confrère Benoît et partagé,

(1) Les seuls Bréviaires franciscains, qui soient, à notre connaissance, certainement antérieurs à 1266 ce sont le Cod. Ludw. Rosenthal E. S. 292er XXVI, et le Cod. Vatic. dont nous donnerons plus d'un détail dans notre édition de l'Office de saint François. Ils ne contiennent que l'Office rimé avec la musique. « Il Breviario di S. Francesco » o di « S. Chiara » à Assise n'a rien de S. François. Voir *P. Edouard d'Alençon* dans les analecta ord. Min. Capuc. T. XIV. p. 175 sqq. *P. Antonino da Reschio*, O. M. C. dans l'Oriente serafico 1899, e l'Eco di S. Francesco 1899.

(2) Pendant le moyen-âge toutes les leçons des trois nocturnes étaient prises dans la vie du Saint, dont on faisait la fête.

Digitized by Google

dans le bréviaire, en neuf leçons (1). Et saint Bonaventure lui-même n'a-t-il pas aussi résumé sa vie de saint François, de sorte que, sur la foi de plusieurs manuscrits (2), la Legenda major se lisait à table et la Legenda minor au chœur, pendant l'Octave du saint Patriarche ?

Ces deux légendes correspondent parfaitement à la première vie de Celano et à la « Vita anonyma ».

Nous sommes même à nous demander, si le saint Docteur n'a pas imité la Première Vie et la Légende anonyme, parce qu'elles tenaient à peu près le même rang comme lecture de table et de chœur avant 1266 ?

Un passage de Wadding paraît confirmer cette hypothèse. Il écrit de Celano : « Alteram Legendam minorem prius (ante Legendam antiquam) ediderat, quae legebatur in choro » (3). Or, cette petite légende n'est pas celle, qu'il composa pour Frère Benoît. Car Celano lui-même assure qu'il a composé le petit abrégé du Frère Benoît, pour les Bréviaires et les livres liturgiques de voyage, qui étaient alors très distincts des livres de chœur (4). D'ailleurs au chœur, on lisait chaque jour pendant l'octave de saint François neuf leçons (5 ; il est donc clair qu'une légende de neuf leçons seulement ne pouvait pas suffire.

Ce n'est pas la 1re Vie non plus, dont parle Wadding. Car la 1re Vie et la « *Legenda antiqua* » de Célano sont à peu près de la même longueur. Wadding ne parle donc ni de la

(1) Publiée par *Papini*, Notizie sicure della morte, sepoltura, canonizzazione e traslazione di S. Francesco d'Assisi, 2a. ed., Foligno 1824, p. 239-43. Papini ne donne que les quatre premières leçons ; les autres manquaient dans le ms. du Sacro Convento.

(2) Par ex. Cod. Vatican. 7570 (XIV saec.), fol. 1. verso : « Haec maior vita sive legenda b. Francisci pro edificatione fratrum, in quolibet loco habeatur et potest legi ad mensam per totam octavam natalis b. Francisci. Minor autem legenda, quae de hac excerpta est, poni debet in libris choralibus et legi secundum suas distinctiones in festivitatibus beati Francisci et per octavam natalis eius et in breviariis portatilibus potest poni ».

(3) Wadd. Scriptores Ord. Min., Romae 1650, p. 323.

(4) « Rogasti me, Frater Benedicte, ut de legenda Beatissimi Patris nostri Francisci quaedam excipiam, et eam in novem lectionum seriem ordinarem, quatenus in Breviariis deberent haec poni, cum ob suam brevitatem ab omnibus possent haberi ». *Papini* Notizie sicure l. c, p. 239.

(5) « Infra octavam vero (B. Francisci) leguntur cotidie IX, lectiones de legenda ipsius ». Cod. 142 (saec. XIII). des RR. PP. Cordeliers de Fribourg, fol CCCLXXXI verso.

Digitized by Google

1re Vie, ni de la « Legenda antiqua, » ni de la Legenda breviata, il parle de notre Vie anonyme.

Il n'y a pas de doute. Car dans ses Annales, il écrit, conformément aux Scriptores : « *Fr. Thomas Celanus ex mandato olim fel. rec. Gregorij IX edidit Legendam, quam in choro fratres cantabant.* (1) » Quelle est cette légende ? D'un côté une étude sérieuse des Annales nous prouve que Wadding n'a pas connu la 1re Vie de Celano (2) ; d'un autre, il nous communique beaucoup de passages tirés de la 1re Vie et correspondant à notre « Légende anonyme » : par conséquent Wadding attribue cette Légende à Thomas de Celano (3).

En outre la légende de sainte Claire (4), composée par Celano pour le chœur, et qui se trouve dans les plus anciens bréviaires franciscains (5), correspond pour la disposition, la forme et la grandeur à la Vie anonyme de saint François, ce qui nous fait croire, que cette légende liturgique fut composée, elle aussi, par Celano lui-même.

En vérité, il serait fort surprenant que l'on se soit servi de la Vie anonyme pour la liturgie, si cette Vie n'avait pas été écrite par Celano, le biographe officiel de saint François, et de sainte Claire, lui dont l'autorité était alors si grande aux yeux des Souverains Pontifes Grégoire IX et Alexandre IV aussi bien que de son Ordre.

Que la « Vie anonyme » ne se soit pas conservée sous le nom de Celano, cela ne prouve rien. Tout d'abord, elle

(1) Wadd. Ann. ad. an. 1244 n. 10. De ce passage le P. *Suysken* concluait déjà que Thomas de Celano a composé une Légende à l'usage du chœur, outre la 1re Vie et la Legenda antiqua. Voir Acta SS. t. II Oct. p. 546. n. 5.

(2) Acta S. S l. c.

(3) *Sbaralea* nous semble parler de cette Vita en écrivant : « Vita S. Francisci anonyma ab illa quam S. Bonaventura composuit diversa, et ms. habetur in pluribus Bibliothecis Oxoniae, et alibi in Anglia ex catalogis mss codd. Anglican. an. 1698 vulgatis ; incertum tamen hujusne (Thomæ a Celano), vel alterius sit opus. » Supplementum et castigatio ad scriptores trium Ordinum, Romæ 1806 p. 673 sq.

(4) *V. Cozza-Luzzi Giuseppe.* Il codice Magliabechiano nella Storia di S. Chiara. Lettera a Luigi Fumi. Nel Bolletino della Società Umbra di Storia Patria. Perugia, 1895 vol. I, p. 417-26. Bibliotheca hagiographica latina des *PP. Bollandistes*, fasc. II (Bruxelles 1899) p 272 sq. n. 1815. *Sabatier*, Speculum perfectionis ; p. LXXV, note 4. *Faloci Pulignani* nella Miscellanea franc. vol. VII. fasc. V. (Foligno 1899) p. 157. *Acta SS.* tom. II. Augusti p. 754 sqq.

(5) A notre connaissance, le bréviaire le plus ancien, qui suive les neuf leçons pour la fête de sainte Claire extraites textuellement de cette légende, est le cod. 142 des RR. PP. Cordeliers à Fribourg, fol. CCCIL verso sqq. (XIII sacc.). La légende se trouve aussi dans le cod. J. VI. 33 de la Bibliothèque Royale de Turin, fol. 88-94.

Digitized by Google

n'était qu'un résumé de la première et elle fut mise de côté depuis 1266 ; puis la petite légende composée sur les instances de Frère Benoît n'était pas mentionnée non plus sous son nom ; enfin la 1re Vie elle-même fut ensevelie dans l'oubli depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle et ne se trouve que dans quelques manuscrits.

Une dernière raison, c'est que l'auteur de la Vie anonyme promet à plusieurs reprises un traité plus étendu sur les miracles de saint François (1). Le « Liber miraculorum sancti Francisci », publié par le R. P. van Ortroy (2) ne serait-il pas la réponse à cette promesse ?

Nous le croirions presque, si la Légende anonyme était écrite d'après la 1re Vie seulement. Mais, nous sommes convaincu qu'elle émane encore d'une autre source étrangère à Célano. Il s'agit ici d'une circonstance aussi importante qu'inattendue. Elle s'attaque à la base même de l'édifice élevé par le P. Ferdinand, et tout en enlevant la possibilité d'attribuer cette vie à Célano, elle nous autorise à *nier jusqu'à la possibilité même du fameux « fait irréfragable »*. Expliquons-nous.

*
* *

Nous avons vu que même en admettant la dépendance de l'Office rimé de la Légende anonyme, on ne peut en inférer aucune prescription ni aucune preuve qui nous laisse entrevoir l'identité d'auteur pour les deux pièces. Mais, cette dépendance, sur laquelle repose la thèse du P. Ferdinand est une affirmation purement gratuite et il est tout aussi possible que la Légende en question dépende de l'Office.

Rien ne nous empêche de l'affirmer : il est plus compréhensible qu'un prosateur utilise, même à la lettre, certains passages d'un morceau de poésie liturgique des plus sublimes, qu'un poète, un musicien si hautement doué, comme l'était Julien, s'attache dans sa poésie, à copier de la prose dans une Légende qu'il aurait lui-même préalablement composée.

Ce n'est pas tout. Dans l'hypothèse du P. Ferdinand,

(1) « Cujus miracula etsi prolixiori tractatui reservemus... numerum tamen, ad praesens non ponimus... etc. Acta » SS. l. c., p. 624, n. 411 ; 626, n. 421.

(2) Dans les Analecta Bollandiana, tom. XVIII, 1899, fasc. I et II, p. 81-176.

Digitized by Google

Julien aurait d'abord résumé servilement la 1re Vie de Célano, puis il se serait servi de ce résumé servil (Légende anon.) pour en extraire, avec la même servitude, sa poésie, son Office rimé, et le fruit de ce travail serait cet Office splendide d'une si haute valeur, le plus beau de tout le moyen-âge. Est-ce possible ?

Le seul moyen d'expliquer les rapports intimes qui relient l'Office à la Légende anonyme, est celui-ci : Julien composa librement son Office d'après la 1re Vie de Célano, la seule Légende authentique et liturgique de saint François, avant 1235 (1), puis un troisième auteur se servit de la 1re Vie et de l'Office pour composer la Légende anonyme destinée au chœur.

Qu'il en fut ainsi dans la réalité, il n'est pas difficile de le prouver. La Légende a si bien conservé les traces de la forme poétique de l'Office, que pour reconstruire nombre de vers, de rimes et de strophes entières on n'a qu'à transposer quelques mots et mettre le parfait de narration du récit légendaire au présent de l'Office poétique. Citons quelques exemples :

Office de S. François.	*Légende anonyme.*
Franciscus vir catholicus Et totus apostolicus. (I., vêpres. 1. ant.).	Hoc ipse vir catholicus et totus apostolicus. (A. SS. nº 262).
Cœpit sub Innocentio Cursumque sub Honorio Perfecit gloriosum Succedens his Gregorius Magnificavit amplius Miraculis famosum. (I., vêpres, 2. ant.).	Cœperat cursum sub Innocentio sub eiusdem successore Consummavit Honorio. Quibus... Gregorius succedens famosum miraculis amplius magnificandum duxit. (A SS. 673 sq.).
Hic vir in vanitatibus Nutritus indecenter, Plus suis nutritoribus Se gessit insolenter. (I., noct. 1. ant.).	Fuit vir in... vanitatibus indecenter nutritus, suis etiam nutritoribus insolentior est effectus. (A. SS. 78).

(1) Voir page 8, note 4.

Digitized by Google

In agrum mox dominicum Secedit meditari. (I., noct. 1. répons.).	In agrum dominicum meditari secedit. (A. SS. 107).
Nudusque manens exulem In mundo se designavit. (II., noct. 3. ant.).	Nudus remanens in mundo se exulem designavit. (A. SS. 128).
Zelator novae legis Respondet sic prophetice Praeco sum magni regis. (II, noct. 1. répons.).	Legis novae zelator... Prophetice sic respondit. Praeco sum magni regis. (A. SS. 161).
Tres nutu Dei praevio Ecclesias erexit. (II, noct 2, répons.).	Tres ecclesias erexit nutu Dei prævio. (A. SS. 170.)

Il est superflu d'alléguer d'autres passages, puisque le P. Ferdinand lui-même avoue que les antiennes et répons de l'Office, « tant soit peu modifiés pour les exigences de la poésie rimée (1) », se trouvent dans la Légende. Mais comment donc est-il parvenu à la conception que ces vers fussent extraits de la Légende ? Quand on trouve dans un morceau écrit en prose, des passages marqués à des caractères poétiques très nets, et que ces passages, à de minimes modifications près, sont énoncés sous forme de vers construits avec soin ; quand on sait, en même temps, que ces vers existent presque mot pour mot, dans une poésie contemporaine de première valeur, quel homme osera nous dire, que cette poésie fut extraite de la prose ? Mieux vaudrait relever de ses ruines la théorie des créations spontanées !

Mais, nous dira-t-on, la poésie du Teutonique s'attache si fortement au fil de l'histoire et la Légende de saint François est en elle-même une histoire si pleine de poésie que ces deux caractères de la Légende anonyme ne permettent en aucune façon d'en tirer la preuve convainquante que le Légendaire se soit servi de l'Office de Julien.

Une telle preuve ne pourrait être fournie que *par un passage poétique, non « historié » qui, sans appartenir à Julien, se trouverait quand même et dans l'Office et dans la Légende anonyme.*

Ce passage existe, et nous l'avons trouvé.

(1) *Voix de Saint Antoine*, 1899, mai, p. 167. *Revue franc.* 1899, mai, p. 215.

Digitized by Google

C'est le 1er et le 2e répons du IIIe nocturne, dont voici, avec explications, la teneur dans l'Office et la Légende anonyme :

Officium S. Francisci (selon le Cod. Rosenthal E. S. 292a.)

VII. — Responsorium :

Carnis spicam contemptus area
Franciscus frangens terens terrea,
Granum purum excussa palea
Summi regis intrat in horrea
Vivo pani morte iunctus
Vita vivit vita functus.

VIII. — Responsorium :

De paupertatis horreo
Sanctus franciscus satiat
Turbam Christi famelicam
In via ne deficiat
Iter pandit ad gloriam
Et vite viam ampliat.
Pro paupertatis copia
Regnat dives in patria
Reges sibi substituens
Quos hic ditat inopia.

Legenda anonyma (selon les Acta SS. l. c. p. 668. n° 646.)

Sic nimirum, qui *contemptibiliter* in *area* vitæ hujus laboriosæ *spicam carnis terendo confregerat*, jam *excussa palea, granum purum in horrea Summi Regis* ingreditur ; sic mortali *vita defunctus*, æternaliter *victurus, vivo Pani conjungitur*, qui *turbam Christi famelicam, ne in via deficeret, de paupertatis horreo satiaret*. Et bene super aquas multas in specie stellæ, candida subvectæ nubecula, videbatur ascendere ; quippe qui mundus ex aquis terrenæ delectationis assumptus, multitudini populorum tam miraculis, quam vita, splenduerat et doctrina ; quibus in lata perditionis via, quasi cæcis errantibus luminosum *iter pandens ad gloriam*, eam, quæ prius stricta, paucis in illa, gradientibus timebatur, *ampliaverat* se turmatim sequentibus *vitæ viam, regnat igitur dives in patria pro paupertatis* transitoriæ *copia*, *regnat*, inquam, *sibi regibus* hujus mundi *substratis, quos hic* misera rerum pereuntium *ditat inopia*.

En confrontant ce passage de l'Office avec celui de la Légende, nous voyons que le texte poétique du premier est évidemment antérieur à l'autre et en est le type. Le texte de la Légende est lui-même un morceau de poésie, c'est la poésie de l'Office. A part une phrase, qui d'ailleurs n'est pas à sa place et cherche à recouvrir les vers en leur jetant le voile d'un commentaire prosaïque, tout ce fragment n'est pas autre chose qu'une pièce de vers, insérée dans la Légende au moyen de la formule : « Sic nimirum », et le sujet ainsi versifié est étranger à la somme historique de la Légende.

Digitized by Google

Il est donc évident que, au moins dans ces deux répons, la Légende anonyme est tributaire de l'Office. Ne pourrait-on pas tirer la même conclusion pour les autres parties où le raisonnement est moins sûr, parce que le sujet historique a été mis sous une forme « historiée » ?

Mais, continuons. Nous savons que toute la Légende anonyme est un résumé de la 1re Vie. Or l'Anonyme fait une digression dans le passage cité plus haut, et dans ce passage seul (1). Pourquoi donc ? Parce que l'Office fait de même ! Ce n'est pas l'inverse du tout : l'office ne se sépare pas de la 1re Vie, parce que l'Anonyme le fait ; car, nous prouverons tout à l'heure, que ce passage, (n'en déplaise au P. Ferdinand), n'est pas de Julien et est antérieur à son ouvrage. Par conséquent, la Légende anonyme dépend de l'Office et non pas l'Office de la Légende anonyme.

Nous disions donc que ces deux répons rimés ne sont pas de Julien ; en effet, ils appartiennent aux « Aliquanta responsoria » dont parle Bernard de Besse ; « *Frater Julianus*, dit-il, *nocturnale sancti officium in littera et cantu posuit praeter hymnos et aliquantas antiphonas ac* (2) *responsoria, quae summus ipse pontifex et aliqui de cardinalibus in sancti praeconium ediderant* (3) ».

D'après Wadding (4), l'auteur du VIIe Répons « Carnis spicam » serait Thomas de Capoue, Prêtre Cardinal de Sainte-Sabine (5), tandis que Othon Candide, marquis de Montferrat, Cardinal de Saint-Nicolas in carcere Tulliano (6), écrivit le VIIIe Répons « *De paupertatis horreo* » (7). En tout cas, ils ne sont pas du Teutonique. La forme est tout autre, le sujet n'est

(1) Abstraction faite du Prologus de la Légende anonyme ; nous en parlerons à la fin de cette étude.

(2) C'est-à-dire les Antiennes du Magnificat et du Benedictus pour la fête et l'octave de Saint François. Voir notre édition de l'Office.

(3) *Bessa*, Liber de Laudibus B. Francisci, éd. P. Hilarinus à Lucerna, Romæ 1897 p. 2 sq., éd. Anal. Francisc., t. III, p. 666.

(4) *Wadding*, Annales Ord. Min. ad an : 1228. n. 78.

(5) Thomas de Capoue fut cardinal de Sainte-Sabine sous Innocent III et Grégoire IX. Voir Potthast, *Regesta Roman. Pontif.*, t. 1, p. 678, 938.

(6) Otho Candidus marquis de Montferrat. sous Grégoire IX cardinal de S. Nicolas in carcere Tulliano, sous Innocent IV, évêque-cardinal de Porto. Voir Potthast l. c. t. 1 p. 939 ; t. II. p. 1284 sq. ; P. Pius B. Gams. Series episcoporum ecclesiæ catholicæ (Ratisbonæ, Manz 1873) p. IX.

(7) *Wadd.* l. c.

Digitized by Google

pas historique ; tandis que Julien dans ses Antiennes et Répons se base, toujours sur la 1re Vie de Saint-François. Enfin nous trouvons une preuve convainquante dans ce fait, que Fr. Julien versifie pas à pas la Ire Vie, depuis la Ire Antienne du Ier Nocturne jusqu'à la dernière du IIIe Nocturne, « puis, il intercale les deux Répons en question, déjà existants et publiés (1), après quoi il reprend la Ire Vie au point où il l'avait quittée, et poursuit la versification au IXe Répons, à Laudes et à Vêpres (2).

Ces deux Répons, n'étant pas de Julien, croirions-nous que le Poète soit allé chercher ces passages, qui ont peu de prix et n'arrivent pas à sa hauteur, pour les ajuster, en prose défectueuse à la Légende anonyme, afin d'en forger ensuite son Office ? On nous fera grâce de la réponse.

Nos recherches nous conduisent donc à des résultats diamétralement opposés à ceux du P. Ferdinand, c'est-à-dire que la « Légende anonyme » ne peut pas être attribuée au Fr. Julien de Spire, mais qu'elle fut composée par un autre auteur d'après la Vita Ie de Celano et l'Office rimé de saint François — et nous ajoutons que c'est la seule explication possible.

(*A suivre*). FR. HILARIN DE LUCERNE,

Doct. en théologie, Lecteur.

(1) Summus pontifex cum cardinalibus *ediderant*, dit Bernard de Besse, et non pas ediderunt comme a lu le P. Ferd. « *Voix* », juin 1899, p. 187 ; *Revue franciscaine*, juin 1899, p. 254 ; *Jean Rigauld*, l.c. p. 163.

(2) Nous renvoyons toujours à notre édition de l'Office qui donnera la preuve de ce fait. D'ailleurs chacun peut s'en convaincre en confrontant l'Office avec la 1re Vie.

Digitized by Google

LES GALLA

(Suite) (1).

« Les Galla auraient les qualités des Français s'ils étaient chrétiens. »
A. D'ABBADIE.

II

CROYANCES FONDAMENTALES

Le peuple Oromo ou Galla, fils d'Orma, professe le monothéisme le plus pur. Il ne souffre pas qu'on émette le moindre doute sur l'orthodoxie de sa foi à l'unité de Dieu. Il proteste, bien haut, dans ce cas, qu'il n'y a et ne saurait y avoir qu'un seul Dieu, *Wagatokotou*. Ses prières, son culte, ses chants, ses maximes proclament avec lui ce dogme fondamental, que tant de nations plus policées avaient pitoyablement laissé éteindre dans le tourbillon des passions effrénées. Il voit enclavées sur quelques points de son territoire ou vivant au-delà de ses frontières occidentales, des peuplades nègres ignorant Dieu et foulant aux pieds les notions élémentaires de la morale. Ce sont les tristes épaves de la race autochtone chamitique que les auteurs grecs, Homère, Strabon et autres accablaient déjà, de leur temps, de l'accusation d'athéisme, et plaçaient au sud de l'ancienne Ethiopie ; — le Galla les connaît, les prend en compassion, les semonce, les tourne en ridicule dans ses chants nationaux et ses spirituels épigrammes. Il n'entrera jamais dans la tête d'un Galla qu'on puisse demeurer dans sa raison et croire à plusieurs divinités, ou adorer des idoles. Ce serait avilir à ses yeux la noble race des Blancs ; flétrir d'une tache indélébile la supériorité européenne que de lui enseigner qu'à une époque même lointaine de notre histoire Rome la Grande, Athènes la

(1) Voir le fascicule de janvier 1900.

Digitized by Google

Savante ont vu autant de dieux en des statues de bois, de pierre ou de fer, dans mille créatures irraisonnables, et ont adoré des hommes corrompus. Malheur à qui lui insinuerait qu'on pensait plaire à ces dieux, modèles de tous les vices, par les débauches et les cruautés de tout genre ! Cette fois, il ne manquerait pas de s'écrier, désenchanté, que les «Frangi» habiles à tout faire, hormis créer, selon un dicton indigène, sont vraiment fils du diable. Déjà nous avons de la peine à nous faire pardonner l'importation des fusils en Abyssinie, cause de la défaite des Galla, et les désordres qu'étalent là-bas certains champions de nos pays civilisés. Si on montre au Galla images, photographies, chromos représentant fétiches, idoles et idolâtres, il devient pensif d'abord ; bientôt il rit à gorge chaude de l'aberration humaine. Lui, le fier descendant d'Orma n'a jamais fléchi, le long des siècles, vers la folie du polythéisme !

∴

Avec l'idée vraie de la divinité, le Galla en a conservé le vrai nom. Dieu en langue oromo ou galla se dit « *Waqa* ». Lorsqu'ils l'invoquent ils ajoutent, l'idée d'une tendre confiance : *Waqayo*, « ô bon Dieu » ; « *Waqayoko* », « ô mon bon Dieu ». Les tribus confinant aux Somali ou sous influence musulmane emploient de préférence le terme *Rabbi*, emprunté aux Arabes. Waqa est une relique séculaire du nom trois fois Saint de Jéhovah qui se prononçait *Yaweh* ou *Yawah* et, même *Yah* en abrégé. Ce terme signifiant : *Celui qui est par essence*, dans la langue hébraïque, ne fut en usage que parmi les peuples les plus antiques. La Chine dont l'origine se perd dans la nuit de la dispersion des hommes en a perpétué le souvenir sans en comprendre le sens : elle l'avait donc avant de parler chinois. On le lit dans les livres de Lao-Tseu, sage chinois antérieur à Confucius et vivant vers l'an 600 avant Jésus-Christ. C'est l'expression *Weï*, pour désigner l'Etre suprême, souvent précédée des lettres *I. H.* qui composent le *Ie Howah* de l'hébreu. Elles n'ont aucun son ni aucun sens en langue chinoise, et demeurent comme le mémorial mystérieux d'un antique langage. La langue franque, à l'autre bout du monde, appelait Dieu *Wata*.

Digitized by Google

Un missionnaire a découvert en ce siècle au sein des forêts de la Birmanie le nom de Dieu écrit *Iowa*. Le dictionnaire, à l'usage des missionnaires du Zanguebar et des Grands Lacs, nous apprend que la langue shwahali désigne la divinité sous le vocable *Ewah*. On a découvert sur les premiers monuments égyptiens et chaldéens un nom semblable de la divinité. Ce fut sous ce nom que Enos, avant le déluge, invoqua le Souverain Seigneur, et lui fit décerner avec un éclat nouveau les hommages du culte public. « *Et ipse cœpit invocare nomen Domini,* hébreu *yawah.*

Mettez en parallèle le *yawah* hébraïque, le *I. H. Weï* des vieux Chinois, le *Iowa* des Corianiens de la Birmanie, le *Ewah* des Shwahali, le *Wata* des anciens Francs, le *Waqa* des Galla, et avouez que tous ces noms offrent au premier coup d'œil un authentique diplôme d'une antiquité de bon aloi.

∴

Le nom béni de Dieu est sans cesse sur les lèvres de ce peuple en des jaculatoires inspirées du moment, en des maximes héritées des ancêtres, dans les discours judiciaires ou politiques, dans les serments réitérés à de futiles propos. Une littérature malsaine, le souffle des révolutions impies n'a point desséché l'âme croyante des nations primitives comme le Galla. La chaîne d'or, qui relie l'homme au surnaturel, n'est pas devenue le jouet de la tempête du scepticisme atrophiant. Les Orientaux ont l'exaltation mystique facile ; ils voient dans les événements, la main invisible qui dirige la nature. Ils font intervenir directement l'action divine dans les mille incidents de ce bas monde jusqu'à la rendre en apparence la cause du bien et du mal. C'est là une façon de parler à l'antique, à laquelle ils s'empressent de donner un correctif, quand on les argumente. S'ils disent que Dieu les a fait réussir dans telle coupable vengeance, leur a facilité l'acte d'un crime, comme Saül disait que Dieu lui ménageait à Ceïla la capture et la perte de David, il faut expliquer de telles locutions, comme on explique celles de la Bible, où il est dit que le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon et des Chananéens, fit pécher les rois d'Israël, afin qu'ils comblas

Digitized by Google

sent la mesure d'où devait déborder le châtiment. Dieu permet le mal qu'il ne veut pas ; et les hommes, à la vue bornée, confondent, dans leur pauvre langage, la permission émanée de sa sagesse, avec l'action directe ou la volonté émanant de son bon plaisir et de son amour.

*
* *

Les serments privés les plus familiers aux Galla sont les suivants : *Waqa le sait !* et ils mettent la main sur la poitrine où le regard divin démêle la vérité et le mensonge. *Par Dieu ! par la terre ! par le Ciel !* ils montrent de la main l'un ou l'autre. *Que Dieu me maudisse !* si je ne dis vrai. Prenant de la poussière entre les doigts, ils la montrent, pour exprimer qu'ils souhaitent d'être mis en poussière, s'ils mentent. Un serment judiciaire consiste à fouler aux pieds le coutelas de guerre. Le parjure s'attire ainsi, disent-ils, la malédiction divine. Evidemment cette action symbolique traduit l'imprécation : *Que je périsse de male mort, par le fer meurtrier !* Ils assurent que ce serment solennel est tout-à-fait sacré, et le violer serait un grand crime.

Le cérémonial antique du serment national respire la simplicité des mœurs patriarcales. Le P. Jérôme Lobo, qui vers l'an 1620, passa deux mois près d'un campement galla des bords du Yuba, à l'Equateur, nous en a laissé une vivante description. On amène une brebis ; on oint sa tête de beurre, signe d'honneur en Orient. Les intéressés placent leurs mains sur la tête de l'animal et s'engagent à des alliances ou à de mutuelles obligations. Il est inouï, d'après leur témoignage, qu'un serment de cette forme ait été violé. La brebis, selon l'explication donnée par les Galla eux-mêmes, représente la mère. Or rien de plus sacré que la maternité, rien de plus doux que l'amour des enfants pour leur mère. Jurer sur la tête de la brebis revient à jurer par la dignité et l'amour maternels. Qui oserait violer un serment prêté sur la tête de sa mère ! — Les Hébreux cimentaient leurs alliances et les conventions en quittant et échangeant les sandales. Les Russes offrent le pain et le sel et brisent les verres. Symboles ingénus des coutumes champêtres de nos pères !

Digitized by Google

Les Galla du Harar au moins ont entièrement oublié le serment de la brebis. Les Musulmans leur ont enseigné un procédé excentrique et peu décent, digne de Mahomet l'épileptique et le démoniaque. Il consiste à raser la chevelure de l'épouse, à la déposer dans un creux fait à terre et à la couvrir d'ordures, qu'on ne nomme pas... J'avoue que la portée d'un tel serment m'échappe et je ne perds pas le temps à scruter. Les Galla du Choa et les tribus des régions de l'Awache ont adopté communément le serment abyssin. On jure par la mort de Ménélik ou du chef de la contrée. Ainsi Joseph en Egypte jurait par la mort de Pharaon, et les serviteurs de David, par la vie et la mort du saint Roi.

*
* *

Si le galla, comme les peuples qui l'avoisinent, se répand en serments inutiles, il ne blasphème jamais. Une épithète injurieuse accolée au nom de la divinité est chose inconnue. Voici deux épisodes qui peignent au vif le respect de ces races pour le nom de Dieu :

Un Européen débarqué sur la côte des Somali se préparait à gravir les hauts plateaux éthiopiens. Sans foi ni loi, sa tente frémissait des blasphèmes éructés de sa bouche. Les Noirs engagés à son service se dirent l'un à l'autre : « Fuyons cet homme. Il nous arriverait malheur, auprès de cet homme qui n'a pas peur d'insulter Dieu. » Sitôt dit, sitôt fait. Notre impie fanfaron baissa visière. Seul et sans défense au milieu d'un désert semé d'embûches, il prit le parti de s'amender. Ces pauvres indigènes obtinrent là une conversion qui eut certainement déjoué l'éloquence du prédicateur de Notre-Dame de Paris.

Une armée catholique a donné, à une époque récente, à l'Abyssinie l'horrible vision de l'impiété de certains milieux européens. L'empereur Ménélik, bien au courant de tout, eut beau jeu. Il représenta les Italiens comme des hordes ennemies de la foi en les comparant à des Musulmans, et souleva, comme un seul homme, tous les guerriers de son Empire : universalité et promptitude de mobilisation inconnues avant lui. Pour bien saisir quel coup juste et habile frappait Méné-

Digitized by Google

lik, il est nécessaire de dire que l'armée des Blancs lançait contre le Ciel et en particulier contre la sainte Vierge, très vénérée des Abyssins, des blasphèmes sacrilèges, affectait de profaner les églises, jusqu'à faire manger leurs chevaux, assure-t-on, sur l'autel d'une église consacrée à saint Georges, si populaire en ce pays. La morale n'était pas plus respectée : de viles créatures, et leur nombre était grand, avaient été embauchées. Un de nos catholiques indigènes, parlant français et italien, appartenant à l'armée du ras Makonen, nous fit cet émouvant récit.

« Sur le théâtre des opérations, je servais de parlemen-
« taire à l'empereur, auprès de l'armée ennemie. Préférant
« une paix honorable pour notre pays à une guerre désas-
« treuse, où allait couler à flots le sang chrétien, Ménélik
« m'envoya dire au général N. qu'il accepterait volontiers
« des propositions pacifiques où les droits de l'Abyssinie
« seraient respectés ; mais, si on s'obstinait à la guerre,
« il ne la refusait pas. Son peuple la regardait comme une
« guerre sainte, et sa confiance était en Dieu, protecteur de
« l'Ethiopie, plutôt que dans ses armements dont il avouait
« l'infériorité. Le général N. éclatant de fureur, s'exclama :
« Dieu,... qu'ai-je à faire de Dieu !... Est-ce qu'il viendra se
« mêler à ma poudre et à mes canons pour les empêcher de
« partir ?... » — Je rapportai ces paroles textuelles à l'empe-
« reur. En les entendant, il s'abandonna à une explosion de
« joie, et dit à son armée : « Réjouissons-nous, la victoire
« est à nous. Ces gens-là ont rejeté Dieu , ils ne le veulent
« pas pour eux : il est donc pour nous. » — Et il ordonna des
« réjouissances publiques dans tous les camps. » La bataille d'Adoua fut, dans la suite, la réponse de Dieu aux deux armées rivales. Terrible leçon de laquelle devraient profiter les nations chrétiennes, qui ont la mission providentielle de protéger la croix, sur toutes les plages, et sous tous les climats.

Un chef abyssin nous demanda si les Italiens étaient baptisés, car ils agissaient plus mal que des païens. On lui répondit que, parmi les Italiens, il y avait d'excellents catholiques ; mais que beaucoup étaient *comme les Abyssins ;* ils avaient le baptême sans les œuvres. Le rapprochement final de la réplique était aussi utile que vrai.

Digitized by Google

*
* *

Norma orandi est norma credendi. La manière de prier donne le diapason de la foi d'un peuple. Bien que je réserve la question du culte galla pour un article ultérieur, il est opportun de révéler déjà l'orthodoxie parfaite des pensées et sentiments des Oromo relativement aux attributs de la divinité.

Le peuple galla prie surtout sous forme de litanies. Il fait précéder la série des invocations d'une sorte de doxologie rimée, variant selon les tribus ; mais qui, toutes réunies en un seul cadre, formeraient une ode magnifique chantant le traité *de Deo.* Le recueil complet n'existe pas. On a glané dans ce champ plus qu'à demi inexploré un petit nombre de gerbes précieuses dont le lecteur admirera la fraîche beauté, respirera le parfum incomparable. Elles feront regretter leurs sœurs encore disséminées dans l'inconnu. Elles s'appellent l'une l'autre : plaise à Dieu qu'une ère de plus grande liberté permette au missionnaire de les réunir !

J'imiterai les rimes du texte, sans le mettre en vers français pour ne pas nuire à l'exactitude du sens. Ces paroles versifiées de l'original seront reproduites afin de donner un spécimen de la poésie sacrée des incultes Galla.

Avant les litanies, les tribus du Choa chantent :

1re DOXOLOGIE :

« O Dieu, ô Dieu, ô mon Dieu — Ya Waq, ya Waq, ya Waqayo !
« En toi je passe mes jours et mes nuits. — Si nan boula, ola.
« Il est immense, sans étendue, — Disa male, diriteti,
« Sans colonne, il est debout sur la nue ; — Outouba male, hidjateti ;
« Sans peinture, il est splendide ; — Allou male, dottata ;
« Comme un ciel d'azur, son cœur est [limpide ; — Gouratsa leymo, gara talila ;
« Il amoncelle les nuées, — Doumessa gouré
« Et les étoiles, il a semé. — Hourtsi fatsassé.

Ou bien :

2e DOXOLOGIE :

« O Dieu, ô Dieu, ô mon Maître, — Ya Waq, ya Waq, ya Goftako,
« Si tu détruis, tu n'as pas à restituer ; — Kan tsapsite, gati inbafne,

Digitized by Google

« Fais-tu mourir, tu n'as pas le prix du [sang à payer ;	Kan adjefte gouma inbafne,
« Ne manquant de rien, tu ne saurais [refuser ;	Kan dabde invakamné
« Et en donnant, tu ne sauras t'épuiser.	Kennite infitamné.

La tribu des Aroussi chante :

3e DOXOLOGIE :

« O Dieu, ô Seigneur, ô mon Maitre,	Ya Waq, ya Rabbi, ya Goftako,
« O Notre Père qui dans les cieux domines	Abba Kenia samaï kesa kan motou;
« De la nature et de l'homme tout secret [tu devines ;	Wan houmafi nama hounda bektou
« Nulle puissance à la tienne n'est voisine	Goftouma houndarra Goftoumake [tsaltou ;
« Nul Empire à ton Empire ne confine	Motoumake bira motouman ind- [jirou.

La tribu des Itou chante :

4e DOXOLOGIE :

« O Dieu, ô mon Seigneur,	Ya Waq, ya Goftako !
« Maître, qui n'as point de maître ;	Goftan, goftan inqabné,
« Riche, exempt de pauvreté	Douressa, indegné
« Savant, dont le savoir n'est pas em- [prunté ;	Kara, gouna infoudanné ;
« Roi, dont le trône n'a point de rival,	Moti, siren djaltan, inqabné,
« Et pour te dire : aujourd'hui monte, de- [main descends, tu n'as point d'égal !	Harra kori, boru bouï kan inkabné

C'est sans doute de telles louanges simples mais expressives en l'honneur du Souverain Maître de toutes choses, qu'Adam et Ève, Noé et ses enfants murmuraient à l'oreille de leurs petits enfants ; et ceux-ci transmirent ces leçons inspirées aux générations des générations.

Avouons-le, Homère, Horace et Virgile auraient bien fait de ne pas bannir la rime de leurs chefs-d'œuvre poétiques. Elle avait la prescription des âges, l'estime des anciens peuples. Les Hébreux pratiquèrent la rime sinon dans la cadence des sons du moins dans l'alternative des idées et ils lui accordèrent les honneurs du lyrisme le plus sublime qui sera jamais. Elle est fondée sur la nature de l'homme qui aime ce pendule du rythme, la caresse perpétuellement renouvelée d'une note mélodieuse et délassante, comme il aime le renouveau annuel du printemps, l'alternance du jour après la nuit.

Digitized by Google

La grande tribu Aroussi, que les devises nationales disent avoir conservé la vaillance et les coutumes des vieux temps, a une sensible propension à donner à Dieu le titre de : Notre Père, comme on vient de le voir. « Notre Père qui règnes dans les Cieux ». La même tribu possède ce beau refrain dans ses chants sacrés ; refrain qui mériterait d'être gravé sur l'airain en lettres d'or : « O notre Père, envoyez-nous votre Verbe ! » *Kalike non erghi, ya Abïo !*

Une autre perle du culte national est cette invocation : *Ya Waq abbas, ya Waq angafa, ya Waq qoutissou !* « O Dieu le Père, ô Dieu le premier-né, ô Dieu le cadet ! » Riche dépouille et témoignage irrécusable de la croyance de l'antiquité au dogme de la Trinité. On a trouvé la trilogie divine chez tous les peuples, même dans les forêts de la Germanie et chez les Scandinaves. Ces derniers donnaient aux trois personnifications de la Divinité les noms de : *Thor* ou *Har*, *Anfader* ou *Yafnar*, *Freyz* ou *Frigga*. Les Hindous avaient : *Brahm*, « l'Unique, l'Incomparable », *Vichnou* avec ses incarnations et Sihva. Les trinités égyptiennes et persannes sont distinguées dans les livres religieux de ces deux peuples. Mais en dehors des chrétiens nul n'a conservé une dénomination aussi simple et approchante de la vérité que celle des Galla. Semblable à des enfants qui répètent naïvement les prières du chrétien apprises sur les genoux de leur mère, les Oromo ne sauraient saisir la valeur intrinsèque d'une telle invocation. La vérité jaillit elle-même brillante de clarté de la bouche des enfants ; les peuples simples gardent moins altéré le dépôt de la révélation du Père... *Confiteor tibi, Pater, quia revelasti ea parvulis.* — Au contraire le paganisme savant, par une monstrueuse déviation, souilla le dogme de la Trinité et de la génération du Verbe, dans la nature grossière du polythéisme et des généalogies théurgiques aussi infâmes qu'interminables. *Et abscondisti hæc a sapientibus.*

*
* *

Par quelques maximes indigènes, nous achèverons de nous rendre un compte exact de la notion de Waqa chez les Oromo.

Digitized by Google

« Si Dieu ne donne pas le vivre, l'homme est incapable de se le procurer ». *Boulti Waqni intoltsine, namni toltsou deddabe.* — Cette sentence rappelle le 1er verset du psaume 126.

« Dieu demande compte au vent du brin d'herbe qu'il a agité de côté et d'autre ; Dieu demandera compte au pécheur de la moindre faute. »

« Ne dis pas : « Dieu ne me voit pas, je puis mal faire ; car il aura le dernier mot. »

« Cesse d'être méchant : la malice couvant même au fond des entrailles humaines, c'est la nuit pour le regard des hommes, mais c'est le jour pour l'œil de Dieu. »

« Dieu fait souvent pâtir le juste dans la pauvreté, et donne la richesse au méchant ; mais c'est pour tout arranger dans la vie future. »

« Quand Dieu aime quelqu'un, il lui envoie la souffrance et la gêne, afin qu'il ne devienne pas méchant. »

Nous ne priverons pas le lecteur du charme qui se dégage d'un petit extrait des nombreuses pensées religieuses que le linguiste Charles Tutcher avait recueilli de la bouche de petits esclaves galla. (*Grammaire galla* de Tutcher imprimée à Munich, 1846).

« Un meurtrier cruel arrache un tendre nourrisson des bras de sa mère en pleurs ; il le jette contre terre et le tue. C'est toi, o Waqayo, qui a laissé commettre ce crime ; et pourquoi l'as-tu laissé faire ? nous l'ignorons, toi seul le sais, o Waqayo ! »

« Sur les moissons mûrissantes, tu *verses* la sauterelle et le pigeon qui les ravagent. Il ne reste plus de grains, les gens pleurent. C'est toi, o Waqayo, qui as fait cela, et pourquoi l'as-tu fait ? nous ne le savons, toi seul le sais. »

« Si on nous présente deux ou trois hommes, nous faisons leur connaissance, mais toi, o bon Dieu, sans qu'on te les montre, tu connais d'avance tous les hommes, non par tes yeux, mais par ta personne *dagnaketin.* »

Ce terme est exclusivement employé pour désigner la personne, et exprime, en galla, le suppôt raisonnable des actions individuelles, tandis que le terme *houmama* désigne la nature en général tant des anges et des hommes que des êtres inanimés.

Digitized by Google

Voilà de beaux actes de vive foi à la providence, la bonté et l'omniscience divines. Le problème de l'existence du mal et de sa corrélation avec la volonté éternelle, les philosophes modernes ne le résolvent pas aussi heureusement que nos naïfs petits enfants galla qui n'hésitent pas à se le poser.

On ne saura se défendre d'un sentiment de surprise à la découverte de si profondes et justes maximes chez des peuples que nous englobons sous l'épithète flétrissante et trop générale de sauvages. La surprise grandirait à chaque pas fait dans cette voie bordée de fleurs perdues sous les ronces, et de monuments élevés à la sagesse patriarcale. Revenons de notre étonnement. Dieu avait accumulé dans les lumières naturelles et surnaturelles des premiers hommes la sagesse de tous les siècles. De ce soleil éternel les générations infinies de la terre ont participé aux rayons plus ou moins brisés par l'ignorance. De cette source limpide et à pleins bords, il a coulé, dans la mémoire des diverses nations, des ruisseaux plus ou moins mêlés de la vase de la dégradation morale. En dehors du céleste jardin de la religion chrétienne qui a complété toute sagesse, qui a couronné toute vertu, on s'abreuve encore aux canaux, trop souvent, hélas ! interceptés ou boueux en traversant nos tristes régions, de la Fontaine de Vérité. Lisez un poème de l'Inde, vous y admirerez une série de hautes sentences. Les auteurs païens de la Grèce et de Rome en ont parsemé leurs écrits, où ils se cachent selon la pensée de saint Jérôme, comme des diamants en des flots de boue. Les Apophtegmes des primitifs Egyptiens étaient célèbres. Les livres sapientiaux de la Bible nous avertissent que les auteurs sacrés, guidés au flambleau du Saint-Esprit, ont compilé les proverbes et paraboles des sages antiques.

Les Galla n'ont pas fini de nous causer des surprises. On peut dire qu'ils respirent la pensée et le nom de Dieu, tellement Waqa, le ciel et les anges émaillent leurs conversations et leurs discours. S'ils prennent le ton grave et solennel de la harangue, l'emphase, le ton prophétique, la transcendance des principes, la sobriété des gestes, donne l'illusion des discours grandioses des amis de Job, ou d'un chapitre didactique de Salomon. Toutefois il serait à souhaiter que la pensée des grandes choses fût plus intime,

Digitized by Google

pénétrât la moelle de l'âme, pour en rejaillir davantage sur leur conduite. Les chrétiens ont la plus divine des doctrines, font-ils toujours honneur à la sainteté de ses préceptes ?... Le Galla est cependant bien plus conséquent avec lui-même que certaine nation hérétique sa voisine. Tout en se réclamant de Jésus-Christ, celle-ci est plus éloignée de la saine morale que le païen Oromo. Il est plus conséquent aussi que le Musulman, dont le relâchement des mœurs est la honte de l'humanité. « Le Musulman sait bien parler, dit un adage galla, mais il ne laisse pas de mal faire. » Le Galla témoigne en ces mots, de sa répugnance native pour l'hypocrisie sans vergogne des fidèles du Koran.

*
* *

L'immortalité de l'âme est hautement proclamée parmi les Galla. Ils admettent trois lieux destinés à recevoir les âmes après la mort. Le paradis qu'ils appelent le « Bonheur de Dieu » *Ayana Waqa*, ou le « Repos de Dieu » *Bayanatcha Waqa* ou bien *Djenneta Waqa*, « Paradis de Dieu » est pour les justes qui vont y jouir de la compagnie et des biens infinis du Seigneur.

Rien de grossier ne se mêle à la conception que les Oromo se forment de ce lieu de délices. Ignorant le dogme de la résurrection des corps, ils n'assignent aux élus que des joies purement intellectuelles. Ils disent d'un mort « qu'il est passé à Waqa » — « qu'il est rentrée en Waqa » — « qu'il est allé dans sa maison éternelle avec Waqa » Aussi un abîme infranchissable les sépare-t-il des Mahométans pour qui la vie future n'est qu'une satiété des plaisirs d'ici-bas goûtés en compagnie de beautés en nombre et toujours jeunes, au milieu de parcs enchanteurs où murmurent sans cesse de cristallines fontaines, et où des arbres toujours verts offrent au passant les fruits les plus rafraîchissants et toujours mûrs. La surabondance des voluptés et le printemps perpétuel de la riche nature (1) ne constituent qu'un luxueux lupanar. On comprend l'impression magique, électrisante

(1) Koran, *passim*.

Digitized by Google

que produit le mirage de ces descriptions lascives sur la vive imagination et le tempérament érotique de l'Arabe, errant sous un soleil de feu, le plus souvent dans les déserts arides, n'ayant pour calmer l'ardeur de sa soif qu'une eau rare et saumâtre.

Mais la religion des Oromo est vraiment spiritualiste et fait honneur à ceux qui la professent.

Les méchants seront condamnés à l'enfer ou « feu du châtiment » *Ibidda adjaba.* La bonne opinion que les Galla nourrissent sur eux-mêmes, leur fait supposer, que ceux de leur race dignes de l'éternelle réprobation seront clairsemés. Les fautes qui la méritent sont comprises en substance dans l'énumération suivante que nous avons recueillie de la bouche d'un notable du pays.

« Ceux qui n'ont pas rendu à Dieu et aux Esprits un culte « convenable ; ceux qui n'ont pas partagé leur miel et leur « beurre avec l'indigent ; qui n'ont point donné du linge à « ceux qui sont nus ; qui ont tué, calomnié, opprimé le « prochain, exploité le pauvre, fait pleurer les malheureux, « ceux-là seront précipités dans *le feu du châtiment.* » Les termes dont ils se servent pour désigner les délices du ciel et les peines de l'enfer n'ont rien de contraire à l'orthodoxie et les missionnaires les empruntent dans leurs catéchèses comme l'exacte expression de la vérité catholique.

Vers le centre des Galla, existe la croyance au *vagabondage des Golfa*, c'est-à-dire à une sorte de purgatoire. Le terme *golfa* signifie littéralement : *souffrance*, *maladie.* Il est attribué aux mânes soumis aux tortures de l'expiation.

« Ceux qui n'ont pas eu assez d'intelligence (entendez *vertu*) « pour observer exactement la loi de Waqa, ceux qui ont un « caractère difficile, une humeur acariâtre, sont condamnés à « errer sur la terre, loin de Dieu, jusqu'à ce qu'ils compren- « nent et aiment parfaitement les préceptes divins ; alors de « *golfa* ils deviennent *aoulïa* « bienheureux »,et *vont jouir de* « *la vue de Waqa* ». Cela revient à dire que, jusqu'à complète purification, les âmes de ceux qui ne furent pas assez méchants pour tomber dans le *feu du châtiment*, ni assez purs pour entrer au ciel ou *Repos de Dieu*, sont retenus dans un état de souffrance intermédiaire. Ces *golfa* sont réputées

Digitized by Google

les assistantes des sacrifices et comme les servantes des esprits célestes, dont elles doivent transmettre les messages aux hommes et leur rapporter la nouvelle des oblations faites en leur honneur. Elles hantent les bois, l'épaisseur des broussailles, les torrents solitaires, les carrefours, les gorges abruptes, rôdent autour des habitations et envoient des maladies aux hommes. En un mot, elles font penser aux fées de Bretagne. Les Galla prétendent méchamment que les rangs de la catégorie *golfa* sont surtout grossis des mânes féminins. Toutefois ils avouent que sur ce point beaucoup d'hommes sont femmes et réciproquement pas mal de femmes deviennent *aoulïa* aussitôt mortes, et vont au ciel tout droit, aussi droit que des hommes.

Le sentiment préféré du Galla en face des vérités éternelles est celui de la confiance étouffant la crainte. Il nage d'aise dans la douceur de l'idée trop large qu'il a conçue de Waqa ; il goûte une sécurité excessive touchant le sort qui lui est réservé. Waga est *la bonté même*, dit-il ; il *aime tant les Oromo !* Comment les dévouerait-il aux flammes vengeresses ! Il y a d'ailleurs peu d'Oromo qui le méritent, ils sont tous si bons enfants. — L'aveugle assurance qui est au fond de la nature galla a son bon et mauvais côté. Elle inspire à la race cette vaillance guerrière et ce mépris de la mort, qui la caractérisent et la rendent si redoutable à ses ennemis, cette jovialité imperturbable qui fait du vrai Galla le plus aimable des compagnons, un être éminemment sociable et pétillant d'esprit. Mais elle autorise le relâchement des mœurs, ce laisser-aller de bon vivant qui forme le parallèle de son courage. Si les jeunes gens de bonne race oromo offrent une abondante moisson d'épis pleins de bonnes qualités, font la consolation des missionnaires, la généralité des grandes personnes paraît peu sensible au remords et à la crainte des jugements divins, auxquels ils croient d'ailleurs fermement. Le sourire du bonhomme cesse rarement de fleurir sur les lèvres du Galla. En présence de la mort qui fauche ses amis et ses parents, son cœur saigne, mais l'allure du rieur a bientôt repris le dessus. « Qui est mort est mort, s'écrie-t-il ; il est allé dans « sa maison, il est rentré à Waqa ; nous devons tous suivre « ce chemin... » et il essuie ses larmes...

Digitized by Google

Hélas ! les Galla ne sont pas seuls à se bercer d'une fausse sécurité. Les chrétiens ont reçu ou ont à leur portée des instructions précises et proclamées de la bouche de Jésus-Christ sur les vérités éternelles. A chaque instant retentit à leurs oreilles le tonnerre des avertissements de l'Eglise, ou s'épanche vers eux la rosée de la grâce. En manque-t-il des chrétiens que ce tonnerre ne réveille pas de leur sommeil léthargique et dont la rosée céleste trouve le cœur plus dur et plus insensible que le marbre ? — Ils ont cette infériorité à l'égard des Galla, que ceux-ci vivent de la foi en Dieu et ne supportent pas qu'on les accuse de ne pas le servir.

Une singulière fiction, en vogue parmi certaines tribus, nous offre un véritable chef-d'œuvre à la fois de naïveté et d'artifice apte à excuser péchés et peccadilles à la fantaisie de chacun, et à pallier la rigueur des jugements de Dieu.

« Les Blancs ou *Frangi* ont un livre : Dieu le leur a donné. « Les Arabes ont un livre ; les Abyssins ont un livre, Dieu le « leur a donné. Mais les Oromo n'ont pas de livre. Nos Pères « nous ont raconté qu'à nous aussi Waqa au commencement « nous avait donné un livre. Une vache le dévora. Waqa « s'irrita et ne voulut pas nous donner un autre livre. Nous « sommes réduits à consulter les fibres du péritoine des « vaches, des chèvres et des moutons, pour connaître l'ave- « nir. Aussi l'Oromo ne fait-il le mal que par ignorance. « Quand un Oromo vient à mourir, son âme monte vers « Waqa qui demande. — Qui est là ? — C'est un Oromo, « répondent les Aoulïa. — Un Oromo, reprend Waqa, mais « c'est un ignorant. Ne sachant pas plus lire qu'une vache, « il a vécu comme une vache ; il ne sait pas distinguer entre « le bien et le mal. Comment le punir ?... Trouvez-lui un « coin dans le Paradis !... »

Que dites-vous de cette épigramme de gai chansonnier ?

Un illustre missionnaire (1) entouré un jour de Galla qu'il voulait catéchiser, leur adressa cet exorde insinuant : « Ce « livre qui, selon vous, fut remis à vos pères par Waqa, « et puis qui fut perdu, moi je l'ai retrouvé. Le voici. » Et ouvrant le catéchisme écrit en langue indigène, il leur lut

(1) Mgr Lasserre. Il est fait allusion à ce trait dans une lettre qu'il écrivit de Mont-Offi en 1885 et publiée dans les *Annales Franciscaines*.

Digitized by Google

gravement les commandements de Dieu. Emerveillés d'entendre lire un volume en leur propre langue, et ravis de la belle doctrine qu'il contenait, les auditeurs exprimèrent tout haut leur étonnement. — « Mais oui, se disaient-ils entre eux, c'est bien là les préceptes de Waqa enseignés par nos pères », et ils crurent à la résurrection du livre que la vache avait dévoré.

C'est donc justice d'adresser aux Galla l'éloge que Denys d'Halicarnasse faisait des Gaulois : Ils sont restés fermes dans la religion et les enseignements de leurs premiers aïeux.

La vile écume des passions a couvert le monde de dieux pleins de vices et autorisant, par leurs exemples et leur culte impur, tous les désordres. Les Galla ont eu assez d'élévation d'esprit et de fermeté d'âme pour ne pas glisser dans le torrent dont les eaux bourbeuses ont roulé le monde à l'abîme.

Fr. MARTIAL de Salviac.

(A suivre). *O. M. Cap.*

Digitized by Google

LA PÉNITENCE ET SES ADVERSAIRES

D'AUJOURD'HUI

(Suite) (1)

III

La Pénitence

et

les partisans du système du moins possible

Notre temps a donc vu s'augmenter le nombre des adversaires de la pénitence : il a vu aussi diminuer le nombre de ses défenseurs. Tous ceux qui, de nos jours, annoncent la parole évangélique, n'ont pas cru devoir continuer la lutte en faveur de la pénitence. Pourquoi cela ? Pour une raison bien simple. Ils veulent donner satisfaction à ce désir qui s'élève du cœur de nos chrétiens : « Parlez-nous des vérités qui nous plaisent (2). »

Autrefois les chrétiens acceptaient que la vie présente fût comparée à la vigile d'une grande fête : la fête de l'éternité. Cette vigile, devait être consacrée à la prière et à la pénitence. Une telle manière de comprendre la vie n'est plus du goût de nos chrétiens. Ils veulent bien que le ciel soit une fête éternelle, mais à la condition que la préparation se fasse, non par une vigile, mais par une autre fête : la fête du temps avant la fête de l'éternité.

Ils suppriment donc la nécessité, affirmée par saint Paul, de souffrir avec le Christ pour pouvoir régner avec lui. « *Si tamen compatimur, ut et conglorificemur* (3). » Le Fils de Dieu, il est vrai, n'est entré dans sa gloire qu'en passant par les ignominies et les souffrances du calvaire (4); mais

(1) Voir le fascicule de décembre 1899.

(2) *Loquimini nobis placentia.* (Isaï, XXX, 10.)

(3) *Epist. ad Roman.*, VIII, 17.

(4) *Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam.* (Luc. XXIV, 26.)

Digitized by Google

les chrétiens prétendent y entrer sans avoir à s'astreindre aux lois rigoureuses de la pénitence.

Au lieu de s'élever avec force contre de telles prétentions, beaucoup de prédicateurs ont jugé plus sage d'entrer dans la voie des concessions. C'est du moins le sentiment de Mgr Isoard, car voici ce qu'il affirme dans l'un de ses derniers ouvrages. « L'ennemi crie à tue-tête : Nous voulons le Paradis sur la terre ! Et l'on conseille aussitôt de taire les espérances du Paradis éternel pour lequel nous sommes créés. »

« L'ennemi traite de folie, de crime contre l'humanité, ces attaques persévérantes contre la chair et ses passions, qui produisent les vertus de mortification et de pénitence. Et, en face de ces réclamations et de ces sarcasmes, beaucoup aiment à couvrir prudemment d'un manteau ces vertus fondamentales du christianisme. En leur place, on nous conseille de prêcher l'homme moderne se procurant librement toutes les jouissances, à la seule condition de ne pas nuire à autrui ; la modération dans l'usage des biens de la vie présente en la place de l'imitation du Rédempteur, et du Rédempteur pénitent et victime (1) ».

Les prédicateurs, dont il est ici question, ne font pas toutes les concessions qui leur sont demandées. Ainsi ils ne consentent pas à trahir la vérité, ils se contentent de la taire. Ils ne passent pas dans le camp ennemi ; ils se bornent à déposer les armes. Or Mgr Isoard prétend que cette manière d'agir est loin d'être circonscrite au seul point de la pénitence ; elle se rattache à tout un système dont les applications s'étendent aux diverses pratiques de la religion.

Ce système a reçu de lui un nom ; il s'appelle le *système du moins possible*. Il a aussi des principes qui tendent tous à rendre la religion facile et agréable. Pour ne pas trop sortir de notre sujet, nous nous contenterons de dire quelques mots du système et de ses principes, mais nous nous étendrons davantage sur les conséquences qui en découlent relativement à la pénitence.

1° *Le système du moins possible.* — Dans l'ouvrage consa-

(1) *Nouveau dire sur le système du moins possible*, chap. IX. pag. 87-88.

Digitized by Google

cré à faire connaître ce système, Mgr Isoard commence par bien déterminer les caractères qui doivent aider à le faire reconnaître. D'après lui, ce système existe quand « les doctrines qui donnent l'enseignement, la conduite de ceux qui marchent les premiers, conseillent également aux fidèles de s'en tenir *au moins possible* ; temps de véritables et très pénibles épreuves pour telles ou telles églises particulières, et parfois pour l'Eglise universelle ; temps où tout ce qui tient à la foi et à la pratique de la religion, est, à dessein, de propos délibéré, ramené aux plus chétives proportions, — où, pour faire des hommes, on s'exerce soi-même à parler le langage des enfants, où, pour porter à des actes qui exigent impérieusement la force et le courage, on commence par déclamer que force et courage ne sont point si nécessaires qu'on le dit au succès de l'entreprise (1). »

Ce système existe-t-il ? Mgr Isoard consacre la plus grande partie de son livre à montrer que ce système est actuellement mis en pratique pour les principaux actes de la vie chrétienne. C'est après avoir fait cette démonstration, que le savant Prélat nous met en présence des deux manières d'envisager ce système et ses conséquences.

« Le courant, dit-il, étant ainsi reconnu et ses résultats bien établis, il est temps de les apprécier. C'est ici que se produisent les divergences. Nous avons laissé voir quelle est notre pensée et celle d'un grand nombre d'esprits dont nous ne sommes que l'organe. Mais, en face de nous, il se rencontre des hommes qui prennent leur parti de ces atténuations universelles de ce qui est beau, grand et fort dans les applications du dogme à la loi morale, au culte, aux mœurs. Quelques-uns justement affligés et inquiets se résignent et parviennent à se consoler ; la plupart n'admettent pas que l'on puisse se plaindre, s'inquiéter, et vont gaillardement leur chemin. Ils disent que l'Église étant de toutes les époques, devant traverser tous les siècles, elle doit accommoder à l'esprit du temps et sa discipline et sa prédication, et ses exigences pratiques ; — que c'est en vain que l'on tenterait de se raidir contre une force manifestement supérieure ;

(1) *Le système du moins possible*, chap. I, page 8.

Digitized by Google

— que la prudence commande de tenir grand compte de la faiblesse du sentiment religieux aux jours où nous sommes ; — qu'il faut se garder d'effaroucher nos contemporains par des dehors qui leur feraient prendre la fuite sans que l'on puisse espérer leur retour ; — que le devoir est de chercher en toute occasion à éviter un plus grand mal. »

« Retenons ce dernier mot ; se résigner à un mal, l'accepter même tout bonnement pour en éviter un plus grand ; s'accommoder d'un triste présent pour s'épargner un demain pire encore. Retenons cette formule ; elle résume parfaitement tous les arguments que nous présentent les tenants du système et de la méthode que nous signalons et voulons combattre. »

« Et pourquoi cet abandon de la lutte ? Pourquoi se rendre ? — On nous répond : parce que, pour prendre notre élan, le point d'appui nous manque. Il n'y a rien à attendre de cette génération indifférente, incrédule, subjuguée par la puissance des impressions qu'elle reçoit de la vie matérielle. Le tempérament chrétien lui fait défaut ; il lui reste un sentiment vague, un souvenir confus, un état de disponibilité dont elle-même ne se rend pas compte : n'achevons pas d'éteindre ces dernières lueurs. Le moins possible ! Heureux encore serons-nous si de ce moins possible nous pouvons obtenir quelque chose ! »

« Se faire petit pour élever les gens, faible pour les fortifier : supprimer le grand air et diminuer la nourriture pour guérir l'anémie : voilà donc votre système. »

« Or il est aussi irrationnel, aussi faux pour les fonctions de l'âme que pour celles du corps (1). »

2° *Les principes du système du moins possible.* — Nous voudrions pouvoir suivre Mgr Isoard dans sa réfutation des divers motifs allégués par les partisans du *Système du moins possible.* Il nous montrerait où nous ont conduit la mise en pratique de principes comme ceux-ci. « Le monde n'est plus à nous, il ne vient plus à nous. Allons à lui, en nous faisant simplement ce qu'il est. Les laïques ne veulent plus du prêtre : eh bien ! diminuons en nous le prêtre, faisons-nous

(1) *Le système du moins possible.* chap. XIII, pag. 228-231.

Digitized by Google

laïques autant qu'il se pourra ; nous serons alors écoutés (1). »

Ou encore cet autre : « Rendez plus léger le joug du Seigneur. Dites, faites voir que la pratique de la religion est chose bien plus facile qu'on ne le pense. Montrez qu'en toute occasion, vous savez abandonner ce qui n'est point le strict nécessaire. Et comme ce strict nécessaire peut être arrêté, circonscrit à des limites plus ou moins étroites, choisissez toujours celles qui le resserrent davantage. Ce sont les circonstances qui nous imposent cette conduite. Tenez pour certain que l'on viendra vers vous, et que de vous on passera à Dieu, lorsqu'on pourra se convaincre que vous demandez peu de sacrifices, et que ces sacrifices demandés, vous trouvez encore le moyen de ne pas les exiger (2). »

Ou enfin cet autre : « C'est un devoir pour tous, disent-ils, de s'accommoder au tempérament des auditeurs, de proportionner le traitement aux énergies vitales du malade. Saint Paul nous a donné l'exemple de cette méthode, et cet exemple a la vertu et l'autorité d'un précepte (3). »

Mais la reprodution de cette réfutation nous entraînerait trop loin. Du reste, elle n'est pas absolument nécessaire, car, dans les principes que nous venons de formuler, chacun peut le remarquer, il n'est nullement question de doctrine, mais de méthodes propres à procurer le bien. Or, dans les questions de méthode, on doit reconnaître une certaine liberté aux esprits et s'attendre à rencontrer des divergences dans la manière de voir. Il en va tout autrement lorsqu'il est question de doctrine. Sur ce point la diversité n'est plus légitime, il faut absolument l'unité. Or les principes invoqués par les partisans du *Système du moins possible* amèneraient cette conséquence : ils porteraient atteintes à la doctrine, si nous devons croire ce que dit Mgr Isoard. Qu'on en juge plutôt par cet extrait de son dernier ouvrage : *Nouveau dire sur le système du moins possible.*

« Ecoutez-les, dit-il, lisez leurs écrits. Ce n'est plus seu-

(1) *Nouveau dire sur le système du moins possible et Demain dans la société chrétienne*, ch. IX, pag. 71-72.

(2) *Le système du moins possible*, chap. XI, 160, 161.

(3) *Ibidem*, ch. X., p. 125.

Digitized by Google

lement la tristesse qui pèsera sur votre âme ; vous allez être étreints par la peur ».

« Car ce n'est plus l'esprit de l'Evangile qui domine, qui conduit leurs pensées. Ils entrevoient et veulent nous faire soupçonner des choses nouvelles, c'est l'Evangile, nous disent-ils ; peut-être, mais il rend des sons nouveaux ; mais la note principale va disparaître sous les variations. Ces hommes cherchent encore quand ils ont la parole de Dieu ; ils cherchent à côté ; ils cherchent quelque chose de meilleur, de plus puissant. Leur esprit est hanté par le mot de « moderne ». Pour eux, cette vérité que la pensée ancienne, la pensée immuable doit être exprimée en une langue moderne, est loin de suffire aux exigences de ce temps devant lesquelles fléchissent leurs esprits et leurs cœurs. C'est bien la doctrine elle-même qui, en quelques-unes de ses parties, doit se convertir en idées modernes (1) ».

Mais un nouvel Evangile demande nécessairement un nouveau Christ. Les partisans du système du moins possible paraissent l'avoir compris. Aussi ils s'efforcent de modifier certains caractères de la figure adorable du Sauveur, comme ils s'efforcent de suivre certaines vérités de sa doctrine. Mais, dit avec raison Mgr Isoard, « il ne peut y avoir de nouveaux Christs. Le seul que nous puissions prêcher est celui qu'ont prêché les apôtres au monde payen, le Christ pénitent, moqué, victime, vaincu, crucifié demandant aux siens de porter la croix avec lui et de s'y laisser, par après, clouer avec lui (2) ».

C'est précisément parce qu'il est impossible de prêcher un nouveau Christ et un nouvel Evangile, que les principes mis en avant par les partisans du système du moins possible inspirent une légitime suspicion.

3° *Conséquences du système du moins possible relativement à la prédication de la pénitence.* — Nous allons faire pour les conséquences ce que nous avons fait pour apprendre à connaître la nature et les principes du système. Nous allons demander à Mgr Isoard de vouloir bien nous les dévoiler.

(1) *Nouveau dire sur le système du moins possible*, chap. IX, pag. 84-86.
(2) *Nouveau dire sur le système du moins possible*, chap. VIII, pag. 58.

Digitized by Google

« Imaginons, dit Mgr Isoard, un bon chrétien qui, il y a cinquante ans, a quitté la France pour aller chercher fortune dans le Nouveau-Monde, comme l'on disait alors. Il avait alors plus de vingt ans ; il était assidu au prône et au sermon dans une des bonnes paroisses de Paris. Il se souvient de ce qu'il entendait alors. Le voici de nouveau après cette longue absence, dans cette même église, à la même place. Le prône et le sermon reparaissent chaque dimanche ; il les écoute religieusement. Demandons-lui quelles sont ses impressions, lorsqu'il rapproche ses souvenirs d'il y a cinquante ans de ce qu'il entend aujourd'hui. »

« Il nous dira : C'est toujours bien la même parole de Dieu ; seulement on ne m'en dit que la moitié. — Comment la moitié ? — Eh ! oui, on me parle de la miséricorde de Dieu, jamais de sa justice ; on me parle du bonheur que l'on trouve dès cette vie à observer les commandements, mais presque jamais du bonheur de voir Dieu en paradis : on me parle du pieux souvenir qu'il faut garder de nos défunts, mais point des flammes du Purgatoire : — de l'éternité des peines, presque rien : quant au mot « l'enfer », je ne l'ai pas encore entendu prononcer depuis six mois que je suis de retour. »

« Consolez-vous, pourrions-nous dire à ce bon vieillard, à cet intelligent chrétien, consolez-vous ! On parle bien encore de ces grandes choses que l'on appelait de votre temps « les grandes vérités », mais c'est à des intervalles de huit ans, de quinze ans, lorsqu'une mission extraordinaire se donne dans la paroisse. La prédication des grandes vérités, c'est l'affaire des missionnaires et des jours de dévotions. Vous retrouverez alors les discours sur les difficultés du salut, sur la nécessité de la pénitence, sur l'obligation de se préparer à la réception des sacrements, sur les rigueurs de la justice de Dieu envers les saintes âmes du Purgatoire. Ce dernier mot me rappelle une maladresse commise par un jeune vicaire, il y a déjà bon nombre d'années, dans la paroisse la plus religieuse de Paris. Il terminait ainsi une instruction pendant la neuvaine des Morts par ces mots : « Oui, la miséricorde l'emportera, mais toujours devant elle marche l'expiation. » Monsieur son curé crut devoir lui faire, quelques jours après, une observation sur cette sévérité im-

Digitized by Google

portune de langage. A mesure qu'il avait eu occasion de voir les dames pieuses de la paroisse, elles lui avaient adressé des plaintes. Elles avaient perdu leur père, ou leur mari, ou un fils, et ne pouvaient entendre parler pour ces êtres chéris de souffrances et d'expiation. »

« Il disait donc bien le paroissien que nous interrogions tout-à-l'heure : c'est la moitié de la religion qui est passée sous silence. Et ne vous récriez point en lisant ce mot de moitié ! Ne vous réfugiez point dans l'accusation si commode d'exagération des termes comme de la pensée ! Non ; parcourez seulement l'Evangile avec la pensée de vous rendre compte du bien ou mal fondé de cette affirmation : vous aurez bientôt reconnu que dans toutes les paraboles de Notre-Seigneur, dans ses discours aux Juifs rapportés par saint Jean, la peine éternelle, l'absolue nécessité de la pénitence, de l'expiation, prennent la moitié de son enseignement. Quant aux difficultés que présente le salut, quant à l'obligation essentielle de faire des efforts et de s'imposer des sacrifices pour vivre chrétiennement et sauver son âme, qui oserait dire que ce n'est point, dans la rigueur des termes, toute la doctrine de notre adorable Sauveur. »

« Et ce sont ces vérités primordiales, cet idéal, ces conditions de vie pratique, propres au christianisme que taisent volontairement, en vertu d'un système très arrêté, les prédicateurs de nos religieuses assemblées ! (1) »

Il est impossible d'affirmer d'une manière plus explicite que la chaire chrétienne garde trop souvent le silence sur un certain nombre de vérités, parmi lesquelles figure, au premier rang, la pénitence. Ce témoignage pourrait donc suffire à justifier nos assertions. Mais, comme on pourrait être tenté de croire, d'après certaines expressions de Mgr Isoard, que cette omission voulue et calculée est propre à la prédication qui se donne à Paris, nous croyons utile de présenter un autre témoignage. Celui-ci prouvera que l'abus s'étend bien au-delà de Paris, car il a franchi les frontières de la France.

Il y a quelques années, le Souverain Pontife faisait adresser à tous les évêques d'Italie, par l'intermédiaire de la S. Congré

(1) *Le système du moins possible*, chap. X, pag. 121-125.

Digitized by Google

gation des Rites, une instruction sur la prédication. Dans cette instruction se trouvent des conseils qui confirment ce qui vient d'être dit. Nous allons nous borner à recueillir ces conseils.

Tout d'abord l'instruction commence par indiquer quelle doit être en général la matière ordinaire de la prédication sacrée, et quelle est celle que lui préfèrent beaucoup de prédicateurs. « Il appert clairement, y est-il dit, que le symbole et le décalogue, les commandements de l'Eglise et les sacrements, les vertus et les vices, les devoirs propres des diverses classes de personnes, les fins dernières de l'homme et autres vérités éternelles semblables, doivent former la matière ordinaire de la prédication sacrée. »

« Mais ces très graves sujets sont aujourd'hui indignement négligés par beaucoup de prédicateurs qui, *quærentes quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi* (1), « cherchant leur intérêt propre, et non celui de Jésus-Christ », et sachant bien que ce ne sont pas ces matières qui sont les plus aptes à leur conquérir cette faveur de popularité qu'ils ambitionnent, les laissent entièrement de côté, principalement dans les carêmes et dans d'autres occasions solennelles ; et en même temps, le nom changeant avec la chose, ils substituent aux anciens *sermons* un genre mal compris de *conférences* tendant à séduire l'esprit et l'imagination, et non plus à agir sur la volonté et à réformer les mœurs (2). »

L'Instruction de la Sacrée Congrégation des Rites signale ensuite plusieurs abus, comme l'usage trop fréquent et trop universel de ces conférences, le manque de simplicité et de clarté dans l'exposé et le développement des sujets, enfin le recours à l'autorité profane de préférence à l'autorité divine. Après quoi l'instruction ajoute. « C'est encore un grand abus de l'éloquence sacrée que de traiter les sujets religieux uniquement dans l'intérêt de cette vie, et de ne pas parler de la vie future ; d'énumérer les avantages apportés à la société par la religion chrétienne, et de dissimuler les devoirs qu'elle impose, de dépeindre le divin Rédempteur comme

(1) *Epist. I ad Corinth.*, XIII, 5.
(2) *Le système du moins possible*, chap. X, pag. 129-130.

Digitized by Google

tout charité et de ne pas parler de sa justice : de là, le peu de fruit de ces prédications d'où un homme du monde sort persuadé que, sans avoir à changer ses mœurs, il n'a qu'à dire : « Je crois en Jésus-Christ », pour être un bon chrétien (1) ».

« Mais qu'importent les fruits à ceux dont nous parlons? Ce n'est pas là ce qu'ils cherchent principalement : ils cherchent à plaire aux auditeurs, *prurientes auribus* (2) et pourvu qu'ils voient les églises pleines, ils ne s'inquiètent pas que les âmes s'en retournent vides. Pour cela, ils ne parlent jamais du péché, jamais des fins dernières, jamais des autres vérités les plus graves qui pourraient sauver en inquiétant ; ils ont seulement *verba placentia* (3) ; à cet effet, ils usent d'une éloquence qui est plus de la tribune que de la chaire, qui est plus profane que sacrée, et qui leur attire des battements des mains et des applaudissements déjà condamnés par saint Jérôme quand il écrivait : *Docente in ecclesia te, non clamor populi, sed gemitus suscitetur ; auditorum lacrymæ laudes tuæ sint* (4) ».

« D'où il résulte que toute leur prédication apparaît comme enveloppée, tant dans l'Eglise qu'au dehors, d'une certaine atmosphère théâtrale, qui lui enlève tout caractère sacré et toute efficacité surhumaine. D'où il résulte encore dans le peuple et, disons-le, dans une partie aussi du clergé, la dépravation du goût de la parole divine, le scandale de tous les gens de bien et peu ou point de profit pour les égarés ou les mécréants ; lesquels, bien que parfois ils accourent en foule pour entendre ces *verba placentia* surtout s'ils sont attirés par les mots sonores de *progrès* de *patrie*, de *science moderne*, après avoir vigoureusement applaudi l'orateur *qui connaît la bonne manière de prêcher*, sortent de l'église tels qu'ils y étaient entrés ; *Mirabantur*, *sed non convertebantur* (5). « Ils admiraient, mais ne se convertissaient point (6). »

(1) Card. Bauza arciv. de Firenze al suo giovine Clero. 1892.
(2) *Epist. II ad Timot.* IV, 3.
(3) *Isa.*, XXX, 10.
(4) *Epist. ad Nepotian.*
(5) *Ex Aug. in Matth.* XIX, 25.
(6) *Le système du moins possible*, chap. X., pag. 136-138.

Digitized by Google

Il est temps de s'arrêter et de conclure. Or la conclusion qui découle de tout ce qui vient d'être dit, c'est que l'enseignement de la pénitence marche vers son déclin tout aussi bien que sa pratique. De même que cette vertu ne trouve plus sa place dans la vie des chrétiens, de même également elle ne se trouve souvent plus dans l'enseignement de la parole de vérité.

Fr. PROSPER de Martigné,
O. M. Cap.

Digitized by Google

L'ANGLETERRE ET LA GUERRE DU TRANSVAAL

Qui aurait osé dire, il y a quelques mois à peine, qu'un petit peuple de 300,000 âmes tiendrait tête à la plus grande et à la plus riche des nations modernes, à la puissante Angleterre ? Cependant, dans les événements qui se déroulent sous nos yeux étonnés, rien n'aurait dû surprendre un observateur attentif. Leur président Krüger, lui au moins, s'était parfaitement rendu compte des faiblesses de son adversaire. Il a déclaré, dès le début des hostilités, que la résistance des Républiques Sud-Africaines serait une grande leçon donnée au monde.

Les politiques qui dirigent la Grande-Bretagne sont des hommes remarquables, ils ont à leur disposition tous les moyens d'information. Comment ont-ils été moins clairvoyants que le vieux chef des Boërs ? Lorsqu'un pareil aveuglement frappe les meneurs des peuples, on est tenté d'y reconnaître l'action du tout-puissant et de redire avec la sagesse antique : *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

Les exodes des Boërs, leur victoire de Majuba, la découverte des mines d'or, les entreprises de Cecil Rhodes, l'expédition du flibustier Jameson, les négociations machiavéliques de M. Chamberlain, etc. sont choses connues sur lesquelles il est inutile de revenir. Il semble plus intéressant de rechercher comment s'est formée la puissance Anglaise, les raisons de l'antipathie qu'elle excite, les causes de ses échecs au Transwaal, enfin les perspectives que sa déconvenue nous ouvre sur l'avenir.

I

A la fin du XVIIIe siècle, l'Angleterrre était battue, sur terre comme sur mer, et forcée de reconnaître l'indépendance des Etats-Unis. Elle sut profiter de ses défaites, se

Digitized by Google

recueillit et revint à Dieu autant que le permettait son protestantisme.

Le roi Georges III, dans les moments lucides que lui laissait la folie dont il était atteint, se montrait vraiment chrétien et donnait de beaux exemples de vertu. Les classes dirigeantes suivaient cette noble impulsion, la littérature se moralisait, les romans honnêtes de Richardson étaient la contre-partie des productions honteuses répandues par nos écrivains impies et licencieux.

Ainsi se formèrent des hommes de devoir, des talents élevés et des caractères qui, lorsque la Révolution éclata, permirent à l'Angleterre de prendre sur nous une terrible revanche. L'Europe, secouée, entraînée par notre vieille ennemie, aidée par son or, poussée par son inlassable persistance, réalisa finalement le programme de 1805, le programme de Pitt : la France réduite à ses frontières de 1789.

L'Angleterre fut alors l'objet de l'admiration des meilleurs esprits, à commencer par Joseph de Maistre. Elle échappait à l'incrédulité générale et, bien que protestante, gardait au moins dans les classes élevées plus de foi et de vertus chrétiennes que les nations dites catholiques. Le Play raconte quel fut son étonnement lorsque, dans sa jeunesse, prenant part à des réunions de savants anglais, il les voyait s'incliner respectueusement chaque fois que le nom de Dieu était prononcé.

Dieu aussi récompensa magnifiquement ce peuple qui l'honorait et pratiquait mieux que les autres la loi du travail et celle du repos dominical. Sa population, après avoir été presque stationnaire pendant cinquante années du XVIIIe siècle, se mit à augmenter dans des proportions extraordinaires ; les applications des découvertes scientifiques, qu'il monopolisa tout d'abord, lui rendirent aisé ce qui avait été impossible jusque-là ; l'empire colonial, qu'à son tour il voulut fonder, dépassa en étendue tous ceux du passé ; aucun concurrent n'en gênait le développement. Paix intérieure absolue, industrie sans rivale, commerce immense, richesse colossale, ce peuple eut tous les bonheurs, même celui de voir les Français, qu'il avait vaincus, employer leurs dons de vulgarisateurs, leur ardeur de propagandistes à faire adopter,

Digitized by Google

sous prétexte de libéralisme, les institutions parlementaires restes défigurés du Moyen-Age, qu'on regardait comme la caractéristique du génie anglo-saxon.

En présence de tant de prospérités, on ne peut s'empêcher de songer au léopard de la vision de Daniel qui avait quatre ailes au-dessus de lui, et dont il est dit : la puissance lui fut donnée. Rien d'étonnant, par suite, que la croyance des peuples attribuât à la Grande-Bretagne un bon sens plus aiguisé, une énergie plus tenace et une force plus irrésistible. Elle devint le modèle qu'on s'efforçait d'imiter et sa suprématie sembla légitime.

Le souffle religieux, source de toutes ces grandeurs, contrarié par la froideur du protestantisme, ne put se manifester par la bonté, la bienveillance, l'amour qui font pardonner quelquefois la supériorité. Au surplus il passa vite (1).

Des procès scandaleux marquent une nouvelle invasion de l'immoralité dans les milieux les plus titrés et les plus riches. Des écrivains ou des savants, Herbert Spencer, Darwin, Buckle etc, qui auraient été honnis au commencement du siècle, prêchent l'incrédulité.

Pour ne pas être trop incomplet, il faut bien aussi parler de l'action des Juifs. Chez nous, ils ont corrompu les politiciens, ruiné les particuliers et cherché à détruire les bases de la vie nationale. En Angleterre, ils ont été plus nuisibles encore. N'osant pas jouer le même rôle qu'en France, par ce qu'on ne l'eût pas toléré, ils se sont mêlés à toutes les affaires, ont servi l'Angleterre et s'en sont servi. Par eux la cupidité naturelle de la race a été exaspérée. Les vieilles conceptions ont été métamorphosées, la conscience a été étouffée.

Pitt avait voulu faire de son peuple le courtier universel, le

(1) Les progrès du catholicisme, espoir suprême de l'avenir de l'Angleterre, ont empêché beaucoup de Français de voir ces symptômes de décadence. Le fait général n'en persiste pas moins, c'est le progrès de l'immoralité et de l'incrédulité dans les classes élevées où la cupidité et l'abus de la richesse règnent de plus en plus. Le protestantisme, du reste, aboutissant au vide, au doute, à la négation, repousse les âmes d'élite et la diminution de la foi des hérétiques devient un moyen pour appeler les meilleurs à la pleine lumière.

Ces choses sont bonnes à rappeler au moment où la petite ville de Colenso, inconnue jusqu'ici, vient de donner son nom à une victoire des Boërs. Il y a une cinquantaine d'années un évêque anglican de Colenso a fait scandale en déclarant qu'on pouvait être anglican sans croire à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le scandale serait moindre aujourd'hui.

Digitized by Google

grand marchand, le maître de la mer. Disraeli lui a donné pour but l'exploitation de tous les peuples et la domination. C'est bien une idée juive ou payenne que cet impérialisme, inconnu jadis, au nom duquel le peuple anglais, tout entier, s'est abandonné à un orgueil inouï qui semble appeler la foudre.

On a fait remarquer que, suivant une loi constante, la moralité des classes élevées était progressivement descendue dans les couches inférieures et on nous parle de la lutte intérieure commencée contre l'alcoolisme, de la baisse de la criminalité, etc. Cela est très vrai, très beau ; mais ce peuple, devenu meilleur à tant d'égards, n'en a pas moins mordu, lui aussi, aux fruits empoisonnés de l'impérialisme et de l'orgueil. Le mépris du droit des faibles, que manifeste sans cesse le cabinet de Saint-James, ne provoque pas son indignation et il ne fait qu'un avec les nobles directeurs de la politique pour s'attribuer la possession exclusive des terres occupées par ce qu'il appelle les races inférieures.

Au fur et à mesure que se formulent ces prétentions la situation se modifie et devient plus précaire. Une lente évolution a ruiné l'agriculture qui était si prospère et chassé dans les villes les populations des campagnes ; les progrès mêmes de la richesse ont rendu la vie plus coûteuse et la lutte industrielle plus difficile ; le joug, enfin, que les capitaux anglais font peser en tant d'endroits lasse et indispose. Les gouvernements besogneux et emprunteurs, comme celui du Pérou, se voient transformés en une sorte d'administration vassale chargée de recueillir l'impôt pour le verser, sous le nom d'intérêts, dans la banque de Londres. Au Brésil ce sont les chemins de fer, ailleurs les ports, les mines ou d'autres sources naturelles de richesse que les Anglais ont accaparés. Ces marchands d'autrefois, qui rendaient des services, sont maintenant des maîtres dont le monde dépend et dont on se passerait bien. En même temps, eux-mêmes, par un juste retour, dépendent de tout le monde : il faut à la fois que l'étranger absorbe leurs produits manufacturés et leur fournisse des vivres puisque leur sol ne fournit plus de quoi les nourrir.

Prise entre les tendances agressives d'une opinion publique

Digitized by Google

dévoyée et les dangers qui naissent de toutes parts, la politique de l'Angleterre a brusquement quitté ses voies traditionnelles. On dirait une sorte de détraquement dont il est bon de rappeler les dernières et significatives manifestations.

Il y a quatre ans, à propos du Vénézuela, la querelle était violente avec les États-Unis ; de même avec l'empereur d'Allemagne qui avait félicité les Boërs d'avoir battu et pris les flibustiers de Jameson. Aujourd'hui l'Angleterre sollicite l'alliance de tous les deux. Après avoir si longtemps défendu comme un dogme l'intégrité de l'empire Ottoman, elle emploie tous les moyens pour en amener le partage, les massacres des Arméniens sont aussi la conséquence de ses intrigues plus encore que de la barbarie des Turcs. Pour être restés muets, lorsque l'empereur Guillaume parlait au nom du droit des gens, la presse Britannique nous a exaltés comme les seuls amis sûrs et vrais ; l'affaire Dreyfus et Fachoda ont été notre récompense. Un jour l'Angleterre se complaît dans son isolement, elle arme une flotte qui dépasse toutes celles dont l'histoire fait mention et menace tout le monde ; le lendemain elle cherche partout avec qui se lier. Mais chacun voit que se lier avec elle est une duperie, témoin ce pauvre petit Portugal qu'une longue fidélité n'a pas mis à l'abri d'un ultimatum brutal et d'une spoliation inique. La soudaineté des changements n'en accuse que davantage le cynisme sans pudeur, mais cela ne réussit plus et la façon dont le cabinet de Saint-James est passé de la Chine vaincue au Japon vainqueur ne lui a laissé que la honte sans le profit.

L'Europe, en effet, commence à s'inquiéter. Depuis nos désastres, l'Angleterre ne peut plus faire appel aux passions jalouses qu'avait fait naître notre bonheur un peu vaniteux. Plus moyen non plus de nous représenter comme des agités menaçant le repos du monde. C'était là, on ne l'a pas assez vu, la base de l'influence Anglaise. L'attention qu'on ne peut plus détourner, se porte sur une politique qui prétend aujourd'hui tout sacrifier à ses intérêts même les moins légitimes. Après être intervenu à temps dans le conflit Sino-Japonais, les puissances qui s'étaient coalisées et recoalisées contre nous à la voix de la Grande-Bretagne, pourraient bien finir par faire trêve à leurs divisions et se coaliser contre elle.

Digitized by Google

Comment, se demandera-t-on, l'Angleterre a-t-elle pu, malgré la décadence des idées chrétiennes, source de sa prospérité, continuer à grandir et à en imposer à l'Univers ? Il y a là un phénomène naturel et très simple dont l'humanité, qui ne juge que par ce qu'elle voit, a toujours été dupe. De même que le soleil nous chauffe plus à deux heures qu'à midi, les forces morales continuent d'accélérer le mouvement qu'elles produisent, après qu'elles ont commencé à décroître. C'est ainsi que le catholicisme est à son apogée sous Louis XIII tandis que l'Europe attend Louis XIV pour acclamer la primauté de la France qui en est la conséquence.

Quelques penseurs ont su discerner cette loi historique que le bon sens indique et que le monde physique nous démontre à chaque instant. Le Play disait en 1872 : « J'ai été « vingt-cinq fois en Angleterre, j'ai trouvé chaque fois ce pays « un cran plus bas. » Ce n'est pas lui qui aurait signé les dithyrambes d'un de ses anciens disciples sur la *supériorité des Anglo-Saxons.*

Cette considération n'est pas sans avoir pour nous-mêmes une application pratique. Si la marche ascendante de l'Angleterre est fatalement arrêtée, à échéance plus ou moins brève, par la décadence des forces morales qui l'ont produite, nous aussi nous pouvons envisager l'arrêt dans la descente et le moment où nous commencerons à remonter. La foi, qui reprend possession des classes instruites, est comme le soleil à son lever ; le froid augmente pendant quelques instants encore, mais bientôt l'astre monte au-dessus de l'horizon et ses rayons nous envoient plus de chaleur que nous n'en pouvons perdre.

II

Ceux qui sont nés dans la première moitié du siècle peuvent se rendre compte aisément du chemin prodigieux que les idées ont fait pendant les cent dernières années. Nous avons eu nos idoles et nous sommes en train de les briser pour revenir au culte du vrai Dieu. Parmi ces idoles il y avait tout d'abord *les principes de 1789* pour lesquels nos pères se pas-

Digitized by Google

sionnaient. Le Play, dès 1864, les a appelés de faux dogmes et, aujourd'hui, sauf quelques Homais attardés, on ne les prend plus au sérieux.

L'Angleterre a modifié, encore plus profondément que nous-mêmes, ses conceptions et ses croyances, mais en sens inverse.

Elle était en possession d'un certain nombre d'idées, basées sur l'expérience, auxquelles elle a complètement renoncé. En fait de colonies, par exemple, après la guerre de l'indépendance américaine, elle avait conclu que la mère patrie devait élever, protéger, comme des enfants, les essaims lointains de ses nationaux mais surtout les préparer à agir par eux-mêmes. Leur séparation se ferait, disait-elle, comme celle des fils quittant le foyer paternel et allant fonder une nouvelle famille, ou bien encore comme le fruit mûr tombe naturellement de la branche qui l'a porté. Les relations commerciales devaient ensuite dédommager largement de tous les sacrifices faits pendant les premiers pas de la colonie. C'est vers un tel avenir qu'il s'agissait d'acheminer l'Australie et le Canada, ces deux pays, qui seront plus tard deux grandes nations, dont le rapide développement a fait tant d'honneur à leur métropole.

Si on songe que le patriotisme de nos voisins est surtout composé d'orgueil tandis que le nôtre l'est d'amour, si on se rappelle qu'aucune de nos colonies ne nous a quittés volontairement, bien qu'elles aient eu souvent à se plaindre de notre mauvaise administration, et que les Etats-Unis ont conquis leur indépendance pour une question de gros sous, on conviendra de la profonde sagesse, qui avait dicté aux politiques anglais cette nouvelle ligne de conduite.

L'impérialisme raisonne autrement. Son premier soin est de resserrer les liens des diverses possessions Britanniques éparses sur le globe afin d'en faire un tout, un Empire. L'avenir dira s'il est prudent de multiplier les points de contact, par suite les sujets de dispute, entre gens tenaces et égoïstes qui, de part et d'autre, ont le culte exclusif de leurs intérêts personnels.

Si la façon de comprendre le problème colonial a changé, les sentiments, auxquels donnent lieu les événements colo-

Digitized by Google

niaux, sont métamorphosés radicalement. Quelques faits le prouveront.

Lorsque le très intelligent et très patriote Warren Hastings força les orphelins du rajah d'Aoude, son ancien allié, à verser dans les trésors de l'Angleterre les millions amassés par leur père, ce fut une indignation générale, intense qui emporta tout et força la main au gouvernement. Le désintéressement personnel du coupable, sa gloire militaire, les immenses services qu'il avait rendus ne purent le préserver. Cassé, rappelé, comparaissant pendant des années devant des juges dans un procès colossal, il resta flétri du nom de Verrès moderne.

Il y a peu d'années, le capitaine Lugard envahissait l'Ouganda, dont la population, très douce d'ailleurs, avait eu le tort, en se faisant catholique, de manifester des sympathies pour la France. Il mitraille ces pauvres nègres sans défense, détruit l'œuvre de la civilisation, s'appuie sur les musulmans, et se conduit de telle sorte que personne n'a osé faire son apologie. L'opinion publique anglaise ne lui a pas demandé compte du sang versé, il ne s'est pas agi de faire son procès, le gouvernement lui a donné de l'avancement et un poste sur les bords du Niger où il peut continuer à manifester ses sentiments pacifiques pour notre foi et pour notre nationalité.

Jadis, un ministre anglais, s'efforçant d'excuser la déplorable affaire de Quiberon disait que le sang anglais n'y avait pas coulé. C'est, lui répondait-on aux acclamations de la Chambre, l'honneur anglais qui y a coulé par tous les pores.

Aujourd'hui la presse de Londres ne reproche à M. Chamberlain ni ses connivences avec les flibustiers, ni le mensonge judiciaire du procès Jameson ; elle lui parle encore moins des devoirs de l'Angleterre vis-à-vis le petit peuple dont elle se dit la suzeraine ; on ne lui souffle pas mot de l'honneur anglais, de l'honneur quelconque, mais on lui fa i un *crime* de n'avoir pas su empêcher les Boërs de s'armer pous se défendre. Le rêve, l'idéal est donc maintenant de recommencer des batailles d'Omdurman où le soldat anglais, tranquille spectateur, regarderait la charge des Mahadistes fauchée à distance par le feu de l'artillerie, et ne se remuerait que le soir pour aller égorger les blessés et compter les cadavres.

Digitized by Google

De tels souhaits n'ont rien de très noble, mais ce qui dépasse la vraisemblance c'est qu'on n'en sent plus l'odieux. Nous sommes ainsi loin, très loin, trop loin du combat des Trente et des règles du *fair play*.

Pour bien se rendre compte des conséquences néfastes qu'entraîne l'affaiblissement de l'action religieuse, il est bon d'insister sur cette question coloniale. Des circonstances curieuses y rendaient plus nécessaire qu'autrefois le sévère contrôle d'une conscience nationale éclairée par la foi. Ce contrôle est précisément ce qui a le plus manqué.

Nous avions donné l'Inde aux Anglais comme gage de notre désir d'entente, ce qui n'a pas empêché, quelques mois après, que 400 de nos navires de commerce étaient pris en pleine paix et les Anglais nous prenaient le Canada. Il se pourrait que notre magnifique cadeau, si mal récompensé, finisse par être singulièrement néfaste. C'est à lui, en effet, qu'il faut faire remonter la politique, les procédés, les ambitions qui ont causé la guerre du Transvaal.

Pendant les vingt cinq années des guerres de la Révolution et de l'Empire, l'opinion publique surveilla peu la conduite des employés de la Compagnie des Indes. Tout était permis, d'ailleurs contre des princes, comme Tippou-Sahib, qui aimaient laFrance. Signer avec eux des traités qu'on était fermement résolu à déchirer semblait tout naturel. Un mélange savant de violence, de ruse et de mauvaise foi facilitait les agrandissements. Les plaintes des rajahs, victimes sacrifiées d'une ambition sans scrupule, n'eurent aucun écho.

Le succès sanctionna de telles pratiques et l'univers admira cette poignée d'Européens qui maintenait dans la sujétion et exploitait en paix 250 millions d'indigènes.

Le malheur fut qu'en s'établissant en Afrique, l'Angleterre y appliqua les méthodes indiennes. Elle ne l'eût pas fait au commencement du siècle, lorsque l'idée chrétienne était dominante. Son établissement en Egypte (1), point de départ

(1) La succession des causes et des effets, dans cette histoire si intéressante, est des plus suggestives. La voici brièvement.

Nous sommes vaincus et la Compagnie anglaise des Indes reste seule maîtresse dans l'immense presqu'île. Ses employés y développent, en toute sécurité, pendant la République et l'Empire, les mauvaises qualités dont le germe se trouvait dans le caractère national.

La politique anglaise est alors fixée, elle veut la possession des routes maritimes

Digitized by Google

de ses nouvelles ambitions et de ses déboires actuels, ne se produisit qu'au moment où la décadence de la foi et la prédominance de l'impérialisme et l'affaissement de la moralité politique, toujours médiocre d'ailleurs chez notre voisine, ne lui permettaient plus de s'opposer au mal et la livraient inévitablement aux pires tentations.

La jalousie et la haine, pour les nations comme pour les individus, sont de dangereuses conseillères. L'Angleterre eût mieux fait d'applaudir nos timides essais coloniaux, de profiter du percement de l'isthme de Suez et de s'orienter vers un avenir de paix et de loyale entente avec la France. Sa conduite en Afrique, à deux pas de l'Europe, en présence d'anciens occupants, lui a aliéné toutes les puissances. Elle a bien réussi, quelque temps, à opposer les unes aux autres, en se dissimulant adroitement derrière celles qu'elle poussait en avant, mais ce jeu est percé à jour et personne ne veut plus s'y prêter. Et puis le mystérieux continent lui réservait des surprises désagréables. Aussi ce n'est pas un des moins saisissants contrastes, entre le début et la fin du siècle, que la facilité avec laquelle les Anglais préludèrent à la formation de leur empire colonial et les difficultés, les dangers, les impossibilités auxquels ils se heurtent aujourd'hui pour en achever le grandiose édifice.

L'armée anglaise a conquis l'Inde, pourquoi ne ferait-elle pas la conquête de l'Afrique ? N'avait-on pas eu à transporter, avec des navires à voiles, en passant le cap de Bonne-Espérance, les troupes qui allèrent jusque dans l'Afghanistan

qui conduisent dans l'Inde pour y assurer son unique domination. — Politique fausse, car il ne tenait qu'à elle de ne courir par mer aucun danger.

Suite de cette politique : opposition acharnée au percement de l'isthme de Suez, et, lorsque le canal est ouvert, recherche de la première occasion pour s'emparer de l'Egypte. L'occasion n'était pas des plus nettes, on en profite cependant. Dès ce moment, situation fausse, promesses faites et renouvelées qu'on ne veut pas tenir. Peu à peu l'opinion publique s'habitue à l'idée d'une guerre avec la France, on en suppute les profits, on la prépare.

Les Anglo-Indiens se sont abattus sur les bords du Nil et y apportent leurs procédés. L'impérialisme de Disraëli et la corruption des idées leur est favorable ; on les pousse ; l'Europe s'inquiète et perd confiance.

Lancée sur une mauvaise pente, l'Angleterre se débarrasse des scrupules gênants: Elle écoute Cecil Rhodes, personnage louche, rêve les Indes Noires du Cap à Alexandrie, bouscule le vieux allié fidèle, le Portugal, se salit dans les intrigues de la haute finance et des juifs de Johannesburg et vient, pour eux, échouer pitoyablement au Transvaal.

Digitized by Google

et qui réprimèrent l'insurrection des Cipayes ? Combien les progrès de toutes sortes ont simplifié les guerres en pays lointains !

Depuis une quarantaine d'années l'admiration pour l'Angleterre, l'engouement dont elle jouit avaient entouré son armée d'une sorte d'auréole. Les expéditions qu'elle avait faites, préparées avec méthode, sans lésineries, sur des frais que les vaincus devaient rembourser, avaient eu un merveilleux succès. Les Anglais, les étrangers croyaient cette armée invincible. Tout le monde oubliait l'histoire, on commence à s'en souvenir. De nombreuses études, parues dans les Revues ou dans les journaux, ont montré l'armée anglaise telle qu'elle a été, telle qu'elle est, avec ses qualités et ses défauts : lourde, ayant trop de besoins, pas assez d'élan, indisciplinée dans les revers et dans les succès, médiocre pour l'attaque, excellente, magnifique dans la défensive. Malheureusement pour les impérialistes, partisans d'une *Greater Britain*, ce n'est pas la défensive mais l'attaque qu'ils demandent afin d'exécuter leurs plans.

Les politiques, qui ont élevé si haut l'Angleterre, avaient quelque connaissance des côtés faibles de leur armée. Jamais ils ne poussèrent une querelle à fond sans s'être assurés du concours d'une puissance dont les soldats se battraient pour eux. Chacun à son tour leur a rendu ce bon office. Nous-mêmes, en Crimée, nous avons fait comme les autres, peut-être mieux que les autres, et gratuitement. L'Italie semblait appelée à prendre notre place. Le cabinet de St-James chauffait avec soin ses jalousies et ses ingratitudes, la gardait comme dernière réserve ; même, sans trop s'obérer, il la payait d'avance en lui octroyant l'Abyssinie. Ménélick a déjoué ces beaux calculs. L'Italie n'aura pas l'Abyssinie et, pour la première fois, l'Angleterre, devra faire ses affaires toute seule.

Un des inconvénients de l'armée anglaise, c'est qu'elle est peu nombreuse. Déjà, pendant la guerre contre la Russie, les autorités de l'Australie s'étaient trouvées fort en peine devant un soulèvement des Maoris. La mère patrie refusait d'envoyer un seul soldat. C'est alors que se répandit, parmi les mineurs de Melbourne, le bruit qu'on venait de découvrir

Digitized by Google

en Nouvelle Zélande des placers d'une richesse inouïe. Nombreux furent les aventuriers qui traversèrent la mer pour profiter de cette bonne aubaine. Ils ne trouvèrent rien, bien entendu, et, lorsqu'ils furent sans ressources, on leur fit accepter assez facilement l'échange de leur pic contre un bon fusil de munition. Les Maoris trouvèrent ainsi à qui parler. De tels procédés, pour habiles qu'ils soient, décèlent plutôt la lacune que le moyen d'y parer.

Les dangers provenant de la faiblesse numérique de l'armée anglaise sont plus sérieux aujourd'hui que par le passé. D'abord parce que l'empire est plus grand, que les convoitises sont plus vives et que les oppositions sont plus décidées ; ensuite, parce que les conséquences de l'évolution économique, qui a fait la richesse de l'Angleterre, rendent les engagements plus rares et de qualités inférieures. Ce côté de la question, que les Anglais semblent n'avoir pas entrevu, mérite qu'on s'y arrête.

La conscription est inconnue en Angleterre, les mœurs la repoussent. On y est resté à notre vieux système de l'ancien régime qui respectait la liberté de tous. On y voit encore ces sergents recruteurs dont le rôle donne souvent une note pittoresque aux peintures, aux mémoires et aux romans du XVIIIe siècle. Reste à savoir ce que valent les recrues. De tout temps on n'y a pas regardé de très près et les soldats anglais n'ont jamais eu une excellente réputation. A certaines époques le gouvernement a même recruté des criminels dans ses prisons. Wellington, en Espagne, se plaint des désordres de ses soldats et les mémoires d'un membre de la Junte de Cadix nous montre ceux-ci faisant, par leurs rapines et leurs pillages, plus de mal aux pays qu'ils venaient défendre que les Français envahisseurs et conquérants. Cependant, à côté des éléments mauvais on trouvait de braves gens. C'étaient de jeunes campagnards, d'honnêtes ouvriers qui se laissaient séduire, comme nos La Fleur et nos La Tulipe, par les engageantes promesses des sergents recruteurs ; c'étaient surtout les pauvres Catholiques Irlandais si fidèles à leurs serments qu'ils se battaient avec héroïsme pour leurs oppresseurs détestés.

Aujourd'hui, dans cette grande ville coupée de campagnes,

Digitized by Google

qui s'appelle l'Angleterre, l'homme des champs n'existe plus ; les ouvriers, fortement groupés, capables d'un travail intense, largement payés, ne veulent plus de service militaire ; les Irlandais sont si bien morts de faim, ont été si énergiquement chassés en Amérique qu'ils ont diminué de plus d'un tiers. Ainsi s'explique ce phénomène, au premier abord si étrange, d'une grande nation de près de quarante millions d'âmes, en guerre avec un petit peuple de 300,000, s'agitant, se démenant, envoyant solliciter les étrangers, embarquant les garnisons de Malte, de Gibraltar, songeant à démunir les Indes malgré la peste qu'on risque d'importer en Afrique, malgré la famine qui peut causer des insurrections, et n'arrivant cependant pas à réunir les forces qu'elle juge nécessaires.

Les vides qui se font, qui vont se faire, comment les comblera-t-on ? Les hommes qu'on recrutera seront sans doute encore moins disciplinés que ceux qui servent déjà. Et nous savons par les aveux de la presse anglaise, par les ordres du général Roberts, que la conduite de ces derniers dans la colonie du Cap laisse assez à désirer pour motiver la rebellion des Afrikanders. Alors se présente à l'esprit cette réflexion : si chaque nouveau soldat débarqué décide un Afrikander à rejoindre les Boërs il serait peut-être plus avantageux et plus économique de n'en plus envoyer un seul.

L'armée anglaise, qu'on dit l'armée de la civilisation, manque de mœurs, de sobriété et d'humanité ; ceux qui la composent pourront, suivant leurs traditions, se faire tuer galamment, cela ne suffit plus pour mériter les admirations, gagner les sympathies, et conquérir le Transvaal.

Les Boërs, au contraire, donnent l'exemple des plus hautes vertus. Les généraux anglais ne peuvent s'empêcher d'exalter leurs soins bienveillants des blessés ennemis et leur bonté pour les prisonniers. Les quelques récits qui commencent à nous parvenir, nous les représentent priant ensemble, chantant des hymnes religieux, enterrant respectueusement les morts. Ils sont la nation entière combattant pour son indépendance. Dans leurs camps, on voit souvent tous les hommes d'une même famille, de 16 à 60 ans appartenant quelquefois à trois générations successives s'encourageant mu-

Digitized by Google

tuellement à faire leur devoir, tout leur devoir, et priant Dieu de bénir leurs nobles efforts.

III

Lorsque les Américains se révoltèrent contre leurs cousins d'Angleterre ils étaient quatre millions. La Grande-Bretagne n'avait pas la moitié de la population, de la richesse et de la puissance qu'elle a aujourd'hui. Il fallut pourtant l'aide de la France et de l'Espagne pour affranchir les Etats-Unis.

Les Boërs sont 300.000 ; aucune puissance ne lutte pour eux ; leur représentant en Europe ne joue pas les Franklin et ne saurait trouver un Louis XVI pour l'écouter ; personne, au parlement anglais, n'a encore pris la place du premier Pitt dont les admirables discours en faveur des Américains sont appris par cœur dans les écoles des deux côtés de l'Atlantique.

Et la cause des Boërs semble devoir triompher toute seule en dépit de la prodigieuse disproportion des forces. Que sont donc ces paysans qui font mentir ainsi tous les pronostics tirés de l'histoire du passé ?

Il ne faudrait pas que leurs succès nous donnent des idées erronées sur la guerre moderne. Il ne faudrait pas croire qu'on devient, du jour au lendemain, soldat aguerri, exercé, discipliné, par une sorte de miracle, et que la science militaire naisse toute seule dans le cerveau de leurs chefs.

Les Boërs, au point de vue militaire, ont fait des fautes lourdes et ils n'ont pas su profiter, jusqu'ici, d'une seule de leurs victoires.

Ils sont bons cavaliers, comme les Gaouchos de la Plata qui infligèrent un désastre complet, en 1807, à la plus grande expédition lointaine que les Anglais aient tentée à cette époque. Ils sont chasseurs, partant bons tireurs, comme les Bois-Brûlés du canadien Riel, qui, en 1870, arborèrent le drapeau blanc, le seul drapeau Français qu'ils connussent, et forcèrent les Anglais à réparer les torts qu'ils avaient. Ils sont disciplinés comme on l'est dans les familles patriar-

Digitized by Google

cales. Mais tout cela ne suffit pas à expliquer leur levée en masse, l'enthousiasme des femmes, l'ascendant du président Krüger qu'ils ont su choisir et auquel ils gardent leur confiance.

La source de tant de courage, de tant de dévouement est et ne peut être que dans l'ardeur de leurs convictions religieuses, dans leur confiance en Dieu et dans la hauteur des sentiments qu'inspire la pensée constante d'une autre vie.

Si, comme il est permis de le supposer, la Providence a voulu punir l'orgueil anglais, on demeure confondu devant la simplicité des moyens dont elle se sert pour produire les résultats les plus étonnants.

L'Angleterre, en transportant si loin plus de 100.000 hommes, a fait un effort gigantesque ; seule, elle pouvait tenter une pareille aventure. Nous le savons, nous qui avons envoyé 15.000 hommes à Madagascar et avons trouvé la tâche si difficile. Mais à quoi sert d'arriver si c'est pour se faire battre ?

Il est peut-être un peu tôt pour parler des causes des échecs que les câbles nous annoncent à regret. Il y en a cependant quelques-unes qu'on pouvait prévoir, qui sautent aux yeux et qu'il est bon d'énumérer.

Dans l'art militaire, il y a deux parties principales. D'abord la stratégie, qui consiste à profiter des routes pour amener chez l'ennemi les troupes au point le plus favorable : c'est en cela surtout que Napoléon excellait. Dans l'Afrique du Sud la stratégie n'existe pas pour ainsi dire ; cette partie du monde, comme toutes celles où s'établissent les Anglo-Saxons, est sillonnée de chemins de fer. Les émigrants n'arrivent qu'après l'établissement des lignes et se fixent des deux côtés de la voie ; les routes ordinaires se feront plus tard lorsque la population se sera accrue.

L'armée anglaise, accompagnée d'un convoi immense, ne peut entreprendre aucun mouvement d'une certaine ampleur, il lui faut suivre la voie ferrée : pressés d'arriver à Prétoria, persuadés d'ailleurs qu'on résisterait peu, les Anglais ont pris au plus court, par Durban, Ladysmith et les passes du Drakensberg. Le chemin de fer traverse ainsi un pays singulièrement tourmenté, difficile, qui monte rapidement jus-

Digitized by Google

qu'au plateau central ; mieux eût valu aller plus lentement, comme le voulait le malheureux général Buller, et partir du Cap pour remonter jusqu'à Kimberley, afin de reprendre les traces du flibustier Jameson qui était arrivé sans encombre jusqu'auprès de Johannesburg.

La tactique, seconde partie de l'art militaire, est la façon de disposer les troupes, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les Anglais ont été condamnés, par leur situation, par leur objectif, à l'offensive qui, dès Fontenoy ne leur a guère été favorable. Les Boërs, eux, ont fait de la défensive, de la défensive exagérée, de la défensive exclusive. On se représente ces géants phlegmatiques, ayant laissé leurs chevaux à quelque distance, tranquilles et reposés, bien abrités derrière des rochers ou dans des tranchées, occupant une position choisie, qui leur est comme une forteresse naturelle. En bons Hollandais, ils fument leurs pipes tandis que l'artillerie anglaise gaspille ses munitions sans les atteindre. De temps en temps ils hasardent un coup d'œil et, lorsque l'infanterie dessine son assaut, ils saisissent leurs Mausers, tirent posément, visant avec soin, jusqu'à ce que le nombre des gens touchés décide les autres à tourner les talons. Ce serait alors le moment de quitter l'abri ou les tranchées, de charger ceux qui se sauvent, de faire de la retraite une déroute. Les Boërs ne se donnent pas tant de peine. Quand nous aurons des détails sur cette guerre on nous apprendra sans doute qu'ils se contentent de garder leur poste en reprenant la pipe interrompue.

Et cela leur réussit admirablement parce qu'à certains tournants de l'histoire tout sert, les erreurs comme les traits de génie, les succès comme les revers. L'homme s'agite et Dieu le mène. D'une part, la guerre s'allonge et les Boërs ont plus de temps pour se faire à la vie du soldat ; d'autre part, l'Angleterre n'éprouvant pas de désastre complet, considérant que ses pertes, pour cruelles qu'elles soient, n'atteignent encore qu'un chiffre modéré, s'entête et se ferme à elle-même la possibilité d'une paix qui pourrait la sauver. En outre, la démoralisation des troupes britanniques, leurs atigues, le nombre de leurs malades rendent plus vains leurs efforts à venir. Enfin le temps lutte pour le Transvaal ;

Digitized by Google

chaque jour qui s'écoule, augmente les chances de complications en Chine ou ailleurs, d'insurrection dans l'Inde, de différends avec les puissances européennes au sujet des visites des navires marchands, de lassitude en Angleterre, de troubles dans son commerce et son approvisionnement, d'embarras dans ses finances.

Les Boërs n'ont su ni empêcher le général White de se réfugier dans Ladysmith, ni s'emparer de Kimberley; rien ne pouvait leur être plus avantageux. Pour ne pas laisser succomber ces deux villes, pour ne pas renouveler l'abandon de Gordon à Khartoum, il a fallu remettre à plus tard la grande concentration au Cap, envoyer lord Methuen sur la Modder et le général Buller sur la Tugela. Le premier ne peut plus ni avancer ni reculer, le second, sur lequel on comptait tant, a perdu l'importante bataille de Colenso.

Si la constance des Anglais devant tant d'échecs prouve en faveur de leur sang-froid et de leur ténacité, l'optimisme dans lequel ils se complaisent, fait mettre en doute le clair bon sens qu'on leur attribuait.

Depuis, les événements ont pris, à tous les points de vue, une tournure plus grave. Le général Buller, après un mois de préparation, ayant reçu de nombreux renforts, a tenté lentement, sans grande conviction, un vaste mouvement tournant. Après un apparent succès, il vient de perdre la position de Spion-Kop, est obligé de reculer avec une rivière à dos et se trouve plus loin que jamais de délivrer Ladysmith.

Le rapprochement des dates semble prouver que le malheureux général a reçu des ordres de Londres où le gouvernement avait besoin d'une victoire, soit pour les besoins parlementaires, les députés se réunissant dans deux jours, soit pour soutenir les cours de la bourse. La victoire n'est pas venue mais ce qui paraît prouvé c'est que le gouvernement lui-même, par sa façon de couper les dépêches, de laisser ignorer le revers en annonçant le premier succès, a favorisé la spéculation de ses amis financiers. Que de braves gens versent leur sang pour les combinaisons de ces messieurs! Jusqu'à quand gagneront-ils toujours ainsi, grâce à de honteuses connivences, quoiqu'il puisse arriver?

Nous avons connu bien des tripotages où nos gouvernants

Digitized by Google

n'ont pas gardé les mains propres, nous n'en avons eu aucun qui rivalise, avec celui-ci, en audacieux cynisme et qui soit teint d'autant de sang.

Au reste les Anglais réussiraient-ils à délivrer les troupes d'élite enfermées dans Ladysmith qu'ils ne seraient guère plus avancés. Les Boërs sont trop mobiles pour se laisser prendre. Vaincus, ils iraient défendre les passes du Drakensberg. Les passes forcées, il faudrait les poursuivre chez eux tout en se faisant suivre d'immenses convois de vivres et de munitions. Comme le Transvaal est à peine peuplé, on s'avancerait dans des solitudes où le vide complet aurait été fait aisément. La voie ferrée, qu'on suivrait, faute d'autre chemin, serait soigneusement détruite et nécessiterait un gros travail pour servir au moins de route carrossable. Lord Kitchener sera là, peut-être voudra-t-il recommencer sa campagne du Soudan, refaire la ligne et s'aider de la locomotive. Ce qui a réussi une première fois mérite d'être tenté de nouveau, mais, pendant les années que durera le travail, on ne saurait garantir aux Anglais la calme sécurité de Wadi-Halfa non plus que la paix résignée du monde.

Les journaux de Londres aiment à faire croire que les Boërs se décourageront vite. Tout est possible, mais vraiment ce n'est guère probable. L'histoire de leurs approvisionnements si curieuse et si inattendue, est là pour donner de leur moral une tout autre idée. On sait que Krüger et les leaders du Transvaal ont feint de se laisser acheter, se sont laissé traiter de concussionnaires et ont employé les sommes considérables qu'on leur versait à faire venir en secret les armes et les munitions dont ils font un très bon usage. Le peuple des Boërs a forcément été tenu au courant de tout cela et aucun n'a été à deux pas, à Johannesburg, faire une révélation qui avait son prix, et que les juifs de l'endroit eussent payée ce qu'on aurait voulu. Sans trop s'aventurer on peut compter sur un peuple qui vient de donner une telle preuve d'honnête discrétion et de patriotique désintéressement.

Les journaux de Londres se sont aussi moqués de la simplicité des Boërs et ce sont les Boërs qui se sont moqués des Anglais en les employant pour porter au Transvaal, comme

Digitized by Google

machines agricoles, les canons que les espions n'ont pas su découvrir.

Avec une insigne mauvaise foi, on a voulu faire un crime aux Boërs des précautions qu'ils prenaient. Ce sont eux, assure-t-on, qui ont voulu la guerre, et la preuve, c'est qu'ils s'y préparaient. Après l'expédition de Jameson et le procès qui l'a suivie, il aurait fallu être aveugle pour ne pas voir quels étaient les projets de la coterie financière toute puissante que sert M. Chamberlain. Il avait du reste été déjà question d'une expédition de 30.000 hommes au Transvaal que la victoire d'Adoua fit ajourner.

Les motifs de la guerre ont toujours été dissimulés avec une rare hypocrisie et personne ne les ignore. L'Angleterre avait pris les mines de diamant de Kimberley à l'état d'Orange qui s'était laissé dépouiller. Il lui fallait aussi les mines d'or du Transvaal. Elle y tenait d'autant plus qu'il s'agissait d'opérer dans les compagnies minières des fusions avantageuses pour des ploutocrates influents, de tirer d'affaire la *Chartred* de Cecil Rhodes dont le duc de Fife, gendre de la reine est un des administrateurs, et surtout d'exercer un haut contrôle sur la production du métal précieux.

Mais si l'État d'Orange avait pu renoncer aux mines de diamant situées à son extrême frontière, il n'en était pas de même du Transvaal où les mines les plus riches sont au centre de son territoire. Par une amère ironie du sort, l'Angleterre en étendant ses possessions au Nord avait enfermé si bien les Boërs qu'ils ne pouvaient plus recommencer leurs exodes du passé. Voulant ainsi être assurée de les assujettir, elle les a acculés à la résistance et a préparé elle-même ses échecs.

Deux mots sur les mines d'or ne seront pas déplacés dans cette étude.

Dès qu'elles furent découvertes, dans le district de Vitwatesrand, on vit s'y abattre des gens de toute langue et de tout pays, ayant tous la même religion.

Depuis que Dieu a donné le décalogue sur le mont Sinaï les Juifs ont compris la puissance de l'or. Mieux encore que la lampe d'Aladin et les talismans des contes Arabes, il donne. à qui le possède, le moyen de se procurer toutes les jouis-

Digitized by Google

sances. L'or attire les Juifs ; ils le captent et s'en servent pour dominer le monde. Il était naturel qu'ils affluassent au Transvaal, naturel aussi qu'ils y fissent les affaires d'un pays qui a pris, pour premier ministre, Lord Rosebery gendre de Rothschild. Leur façon d'opérer, dont tant de Français ont été victimes, mérite d'être exposée. Maîtres des compagnies qu'ils fondaient, ils faisaient monter les actions par la réclame, par l'exploitation du minerai le plus riche et vendaient leur stock ; puis ils donnaient l'ordre aux ingénieurs de ne travailler que les parties pauvres et la baisse leur promettait de racheter à vil prix ce qu'ils avaient cédé dans les hauts cours. Quelquefois ils faisaient mieux, sous prétexte de soutenir l'entreprise, ils l'endettaient, la mettaient en faillite, et, prêteurs dissimulés, tout en paraissant perdre, ils devenaient pour peu de chose, seuls possesseurs de l'affaire.

L'agiotage effréné, le mouvement de l'argent firent sortir de terre en un clin d'œil une grande ville, où tous les vices s'étalèrent. Pour le matérialisme quintessencié des Anglais cela s'appelait la civilisation. Les Boërs, qui eurent le bon sens, la vertu de ne pas prendre part à l'orgie, de ne pas venir à Johannesburg, furent déclarés barbares et ennemis du progrès.

Entre temps, des Juifs de rien, des clowns qui avaient commencé par le vol, amassèrent des fortunes de plusieurs centaines de millions. Cela ne leur parut pas suffisant. Ils s'abouchèrent avec Cecil Rhodes, entrèrent en relation avec M. Chamberlain, et la perte des Boërs fut résolue. Heureusement qu'il y a quelquefois très loin de la coupe aux lèvres.

IV

Le siècle qui s'achève s'encadre entre deux batailles : les Pyramides et Omdurman. Quelle anti-thèse que ces deux noms. Le génie et la science de l'ingénieur, la cordialité joyeuse qui conquiert la sympathie des vaincus et la cruauté réfléchie qui égorge froidement les blessés.

Ce siècle a été pétri, façonné par la race anglaise ; c'est son œuvre ; l'histoire pourra l'appeler le siècle Anglo-Saxon.

Digitized by Google

Commencé sur le ton de l'épopée, il finissait dans l'apothéose de la force matérielle : Il laissait le monde en proie à toutes les convoitises déchaînées, inquiet de son lendemain, désenchanté, divisé, terrifié par la perspective des luttes suprêmes dont personne ne veut et qu'on croit inéluctables. Siècle de fer où la sécurité disparut et où la consolation des masses n'est plus que dans l'espoir d'un bouleversement total ; siècle que caractérisent les monceaux de Mahadites pourrissant à Omdurman et les spéculations financières qui ont lancé les Yankees sur l'Espagne, les Anglais sur le Transvaal.

Mais le progrès matériel, dans sa marche un peu aveugle, pourrait bien défaire ce que lui-même a fait. N'a-t-il pas déjà commencé ? Il avait donné au nombre et à l'argent la supériorité irrésistible et voilà que les progrès des armes à feu, les fusils à tir rapide et à longue portée donnent le dernier mot à une minorité infime et à de pauvres pasteurs.

Nous venons d'assister à la transformation la plus rapide la plus radicale que le monde ait jamais vue. Pour la locomotion, l'information et le combat, il y a plus de différence entre le Français d'il y a soixante ans et nous, qu'entre ce Français et les Gallo-Romains.

Point n'est besoin d'être très vieux pour se souvenir d'un temps où il n'y avait pas un seul chemin de fer, où l'humanité ne se croyait pas malheureuse, où les petites existences indépendantes se rencontraient partout, et où demain ne faisait peur à personne.

Les inventions du génie sont des dons de la Providence, mais encore faut-il qu'en les appliquant on pense un peu à l'auteur de tout bien, qu'on ne vise pas seulement à jouir et qu'on se préoccupe des conséquences pour en éviter les mauvaises et n'en garder que les bonnes. L'emploi de la vapeur, par exemple, multiplie les forces de l'homme, facilite la production de tout ce qui lui est nécessaire, permet ainsi de travailler moins et d'avoir plus de bien-être.

Au lieu de cela le prolétariat a augmenté, les chômages sont plus fréquents, plus inattendus, la journée plus longue etc.

C'est qu'aussi, jusqu'à ce jour, les progrès matériels, la

Digitized by Google

rapidité des communications et des informations surtout, ont singulièrement favorisé les forts et les puissants. Les grands Empires sont devenus possibles et la lutte contre eux sans espoir. Au lieu de marcher vers la paix, on se prépare en tout temps à la guerre. Les mobilisations colossales au coup du télégraphe, et l'armement qu'on change tous les dix ans, doivent décider de la vie ou de la mort des nations en quelques mois à peine. C'est un renouveau de l'ancien paganisme qui précipitait les peuples entiers les uns contre les autres, mais c'est un paganisme foudroyant où la locomotive armée de canons à tir rapide remplace les vieux chars de guerre et leurs faux.

La science qui nous valait ces changements, et dont on voulait substituer le culte à celui du vrai Dieu, faisait ainsi plus de mal que de bien. Elle amenait avec elle un matérialisme desséchant et désespérant qui niait aux actions morales toute sanction et calculait d'avance le succès ou le revers par une simple opération d'arithmétique. On en était venu à ne voir qu'un ennemi de plus dans l'enfant, né au delà de la frontière, qui nous promet, à nous chrétiens, un frère que nous devons aimer.

La faible natalité française n'attristait pas comme marque de la violation des lois divines, elle épouvantait comme une condamnation fatale. On disait : dans tant d'années l'Allemagne aurait deux fois plus d'hommes que nous ; donc nous sommes perdus. On ne trouvait rien pour se démontrer la fausseté de cette désolante pensée.

La guerre du Transvaal, enfin, nous offre des perspectives plus consolantes. Elle est la preuve que la défensive, cette tactique des faibles, a acquis de nouvelles forces et va retrouver la supériorité qu'elle avait au Moyen-Age. C'était une grosse entreprise, avant l'invention de la poudre, que d'enlever un château-fort. Constantinople résista de la sorte aux attaques de la barbarie pendant des siècles. Nous revenons à ces temps. Déjà, pendant la guerre de 1870, les Prussiens n'ont pu prendre de vive force uue seule de nos forteresses, quelques hommes derrière un mur crénelé, arrêtaient un bataillon. Que serait-ce aujourd'hui où la portée des armes est plus grande ? Les Boërs, autant

Digitized by Google

que nous pouvons le savoir, malgré les canons de marine et la lyddite, ont perdu cinq fois moins de monde que leurs agresseurs.

Du coup, les rapports sont changés, celui qui voudra se défendre chez lui sera bien fort. Les petites nations se relèveront dans leur dignité, elles ne vivront plus par simple tolérance. On y regardera à deux fois avant d'attaquer ceux qui ne s'abandonneront pas et qui pourront mettre hors de combat un nombre considérable d'assaillants.

Pourquoi les opprimés désespéreraient-ils de l'avenir ? Il va dépendre d'eux de secouer le joug. Nous reverrons peut-être une Irlande. A l'époque des grandes concentrations nous pourrons voir succéder celle des morcellements si favorables à la vraie liberté et au développement des facultés de l'homme, si favorables aussi au progrès de la religion. Lorsqu'au Moyen-Age le catholicisme était persécuté à Toulouse, il était puissant dans l'Ile-de-France. L'unité de son action triomphait des efforts décousus de ses ennemis. Il pénétrait dans les mœurs, dans les lois, dans les gouvernements pour faire le bonheur, la paix et la grandeur de ce qu'on appelait d'un si beau mot, la république chrétienne, la chose publique des chrétiens.

La nouvelle évolution, qu'on entrevoit, tourne tout d'abord au détriment de l'Angleterre. Elle a personnifié la domination par le progrès matériel et par l'or, et sa force militaire, indispensable pour se soutenir quand on ne s'est pas fait aimer, apparaît à tous les yeux comme insuffisante. Maîtresse des mers, elle sait que demain les sous-marins inutiliseront ses cuirassés colossaux.

La victoire, la réputation d'être invincible sont, pour une nation, comme les réclames qui hypnotisent le public. Depuis nos défaites, nos commerçants savent bien que l'étranger nous achète moins. On peut assurer qu'il en sera de même pour les Anglais, ils seront sensibles à cette conséquence, peu prévue sans doute, de la guerre du Transvaal. Quant à l'effet du bruit de leurs échecs, dans l'immense Empire colonial où ils ne règnent que par la crainte, il échappe à toutes les prévisions. Pour la première fois, aussi, la colonisation avait été comprise comme une entreprise

Digitized by Google

d'exploitation sans aucune visée de christianisation ou au moins, d'assimilation.

Il y a plus. L'Angleterre, chez elle assez respectueuse de de ce qui est respectable et même conservatrice, a été partout en Europe l'appui de l'esprit révolutionnaire. Entre elle et lui existe comme un pacte. La Révolution fait les affaires de l'Angleterre sur le continent ; la grandeur de l'Angleterre donne du crédit à la révolution.

A cet égard l'attitude de notre Franc-maçonnerie, qui nous vient d'Angleterre, est bien significative. Elle s'est de suite déclarée contre les Boërs. L'intensité du courant opposé l'a obligée au silence, mais elle sait très bien que l'éclipse de la puissance britannique lui sera fatale. Après les événements qui ont excité le sentiment public contre la fameuse société secrète, cette dernière pierre tombant sur le temple pourrait bien l'effondrer.

Si nous passons en revue les autres groupes, les autres doctrines, qui ont lutté contre le catholicisme et contre la patrie, nous les trouverons tous plus ou moins frappés par les victoires des Boërs.

Le parlementarisme, qui ne donne que l'apparence de la représentation du pays, qui est impuissant à rien réformer, qui s'incline devant l'alcoolisme, qui autorise la tyrannie légale autant qu'anonyme d'une minorité sectaire et antipatriote, n'a dû son succès, sa durée qu'à la légende de la supériorité de l'Angleterre.

Nos protestants paraissent surtout atteints. Cela vient mal en ce moment, où ils ont tout fait pour nous faire comprendre combien la révocation de l'Edit de Nantes a été une mesure patriotique. Ils nous prêchaient scandaleusement l'admiration pour les nations protestantes d'où ils tiraient les subsides pour leur propagande néfaste. Leurs apologies vont devenir difficiles et les subsides leur manqueront. Il se pourrait même qu'on leur demande compte de la place indue qu'ils occupent dans les fonctions publiques et de l'usage qu'ils en ont fait.

Les Juifs enfin, les vrais responsables de la guerre du Transvaal, apparaîtront sous un jour d'autant plus défavorable, qu'ayant toujours travaillé pour l'Angleterre, on jugera

Digitized by Google

du mal qu'ils font partout, par celui qu'ils viennent de faire à ceux qu'ils veulent servir. Ils sont, d'ailleurs, moins puissants chez nous qu'on ne le croit ; jamais ils n'auraient pu enthousiasmer le peuple Français pour une guerre aussi inégale, inique, spoliatrice que la guerre du Transvaal. Nous ne sommes pas loin, d'ailleurs, de reprendre vis-à-vis de ces étrangers perfides, les traditions de défiance et d'éloignement que nous devions à l'Eglise.

La concentration politique, due à la vapeur, que le succès des Boërs entame en cette fin de siècle, n'est, il est vrai, qu'une des oppressions sous lesquelles nous succombons. Les autres, heureusement, sont toutes menacées.

Les concentrations dans les grandes usines, où s'accumulent et se démoralisent les populations ouvrières, se dissiperont demain lorsque l'électricité, portant la force à domicile, rétablira le petit atelier et le travail en famille.

Les concentrations tyranniques, établies par des politiciens et des socialistes, perdront leur caractère pour devenir ces corporations bienfaisantes que préconise le pape Léon XIII. L'ouvrier trouvera ainsi la liberté, la défense de ses droits et son gouvernement propre.

Le grand magasin, type de la concentration commerciale, minotaure dévorant le petit boutiquier isolé, tyran despote de l'ouvrière dont il fixe le salaire, acheminement au collectivisme, sera bientôt battu en brèche par les associations corporatives de marchands et par des lois établissant la morale dans la concurrence.

Les concentrations financières, enfin, si difficiles à poursuivre, maîtresses aujourd'hui du commerce, de l'industrie, même du Gouvernement, sont, par bonheur, dans les mains des Juifs ; elles auront ainsi moins de facilité pour tromper l'opinion publique et perpétuer leur pouvoir. Les associations sauront se passer d'elles. L'idée chrétienne, si favorable à la concorde, à la liberté, au travail, si hostile à la puissance de l'argent, formulera une législation qui leur imposera les freins nécessaires.

De telles perspectives, dans un temps de pessimisme outré, semblent peut-être chimériques. Qu'on se souvienne des espérances insensées avec lesquelles on a salué le

Digitized by Google

XIXe siècle. Celui qui vient donnera d'autant plus qu'on en attend moins. Ce ne sont pas ceux qui ont cru à une Angleterre pacifique, puis à une Angleterre toujours fatalement victorieuse, ce ne sont pas ceux qui se sont toujours trompés qui nous empêcheront de nous livrer à l'espérance.

L'éclair des coups de fusil, sur les bords des rivières inconnues de l'Afrique du Sud, forme comme une lueur qui pourrait bien être une nouvelle aurore, l'aurore du XXe siècle, l'aurore de l'affranchissement du monde.

Frère ALBERT.

Digitized by Google

ACTES DE L'ÉGLISE ROMAINE

Sous ce titre nous donnerons ici tous les trois mois un résumé des actes de l'Eglise romaine les plus remarquables et les plus capables d'intéresser nos lecteurs.

Durant l'année 1899, la principale préoccupation du Souverain-Pontife a été la préparation du grand Jubilé. Dès le 11 mai par l'encyclique *Properante ad exitum sæculo* il invitait le monde entier à se rendre à Rome. Et à tous ceux qui s'étant confessés, ayant communié et prié pour l'Eglise, visiteraient une fois par jour pendant dix jours les quatre basiliques des Saints Apôtres Pierre et Paul, de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure, il accordait la pleine indulgence de tous leurs péchés. Pour les Romains le nombre des visites est élevé à vingt. Enfin de grandes facilités sont accordées, pour dispenser de ces visites, ceux qui ne pourraient commodément les accomplir.

Le 30 du mois de septembre une autre lettre, *Quod Pontificum*, a suspendu durant l'année sainte toutes les indulgences, *en tant qu'applicables aux vivants*, à l'exception de l'indulgence du Jubilé et de quelques autres peu nombreuses. Ces indulgences non supprimées sont les suivantes :

1° Trois catégories d'indulgences partielles, à savoir : les indulgences de dix ans et dix quarantaines accordées à ceux qui visitent, durant les Quarante-Heures, les Églises où est exposé le Saint-Sacrement ; les indulgences accordées à ceux qui accompagnent ou font accompagner le Saint-Sacrement porté aux malades ; — les indulgences que les prélats accordent dans l'exercice de leurs fonctions.

2° Trois catégories d'indulgences plénières, c'est-à-dire : les indulgences accordées pour l'article de la mort ; — les indulgences attachées à la récitation de l'*Angelus* ; — l'indulgence de la Portioncule à Assise seulement.

Comme nous l'avons dit, les autres indulgences ne sont supprimées qu'en tant qu'applicables aux vivants ; on peut donc encore les gagner en faveur des défunts, comme les années précédentes. Bien plus les indulgences qui, en d'autres temps, ne sont pas applicables aux âmes du purgatoire le deviennent pendant le jubilé. Les tertiaires con-

Digitized by Google

servent ainsi leurs absolutions générales, de même que les indulgences de la portioncule ; seulement ils ne peuvent plus les gagner qu'en faveur des âmes du purgatoire.

Par la même lettre apostolique ont été suspendus les pouvoirs spéciaux, accordés à certains confesseurs, d'absoudre les cas réservés au Souverain-Pontife, de commuer les vœux ou d'en dispenser, de dispenser des irrégularités et des empêchements concernant le mariage.

Toutefois cette suspense se trouve considérablement réduite par l'exception suivante : Ratæ firmæque sint facultates episcoporum aliorumque sacrorum antistitum circa dispensationes et absolutiones suorum subditorum, in casibus occultis etiam Sedi Apostolicæ reservatis, quemadmodum ipsis a sacra Tridentina Synodo, seu alias, etiam in publicis casibus, a jure communi ecclesiastico et ab Apostolica Sede pro certis personis et casibus permissæ dignoscuntur. Idem statuimus de facultatibus antistitum ordinum religiosorum quæcumque ipsis in regulares sibi subjectos ab Apostolica Sede tributæ sunt.

Cette exception entraîne deux conséquences en faveur des évêques : 1° Ils gardent tous les pouvoirs qu'ils tiennent du droit commun et ordinaire, par exemple le pouvoir d'absoudre leurs diocésains des censures, qui ne sont pas réservées au Souverain-Pontife, de les dispenser des vœux à l'exception des cinq qui sont réservés au Souverain-Pontife (1), de les dispenser des empêchements prohibant le mariage, et même des empêchements dirimants occultes en cas d'urgente nécessité. 2° Ils conservent en plus le pouvoir qu'ils tiennent du concile de Trente, et qui leur a été renouvelé par la bulle *Apostolicæ Sedis*, d'absoudre, pour les cas occultes, de toutes les censures réservées *simpliciter* au Souverain-Pontife.

Il faut remarquer que par rapport aux vœux les supérieurs réguliers ont les mêmes pouvoirs que les évêques, et ils peuvent déléguer ces pouvoirs.

En conséquence, les prêtres et confesseurs qui tiennent des évêques des pouvoirs concernant l'absolution des cen-

(1) Ces cinq vœux sont les suivants : vœu d'entrer en religion — de chasteté perpétuelle — d'aller en pèlerinage à Jérusalem — à Rome — à Saint-Jacques de Compostelle.

Digitized by Google

sures, excommunications, suspenses, interdits, vœux, etc., conservent ces pouvoirs comme les évêques eux-mêmes, et *dans la mesure où ils les ont obtenus de ces évêques*. — Il en est de même des religieux qui ont obtenu de leurs supérieurs des pouvoirs pour des cas qui sont du ressort de ces supérieurs. — Mais les confesseurs qui tiennent leurs pouvoirs directement des congrégations romaines en sont privés pour toute l'année Jubilaire.

Ces suspenses de pouvoirs ne regardent pas les missionnaires en pays infidèles.

Par une autre lettre, la bulle *Æterni Pastoris*, du 1er novembre, Léon XIII a étendu la grâce du jubilé en faveur de tous ceux qui, par suite de leur état ou condition, se trouvent dans l'impuissance de se rendre à Rome. Peuvent bénéficier de ce privilège les personnes du sexe féminin qui vivent dans les monastères et les communautés pieuses, les personnes de l'un et l'autre sexe, qui mènent dans le cloître la vie contemplative, les infirmes, les captifs, les prisonniers, les exilés, les vieillards qui ont dépassé 70 ans. Les conditions à remplir devront être déterminées par l'ordinaire ou par son délégué. Des confesseurs seront désignés pour ces personnes, et le Saint-Siège leur accorde les plus larges pouvoirs.

Le 19 décembre, en présence de Mgr le Majordome, le mur qui ferme la porte sainte, à l'intérieur de la basilique vaticane, a été démoli, et on a trouvé des médailles d'or, d'argent et de bronze, souvenir du jubilé de Léon XII.

Enfin le 24 décembre, malgré les fatigues de son grand âge et de la maladie, Léon XIII a voulu ouvrir lui-même les fêtes du jubilé, et sous les coups de son marteau d'or sont tombées les dernières pierres qui fermaient la porte jubilaire. Elle ne s'était pas ouverte depuis 1825.

Un des premiers actes du Souverain-Pontife au début de la nouvelle année 1900 a été d'organiser le congrès du Tiers-Ordre franciscain, qui doit se tenir à Rome du 25 au 28 mai. Il a voulu que le programme fût rédigé d'un commun accord par les quatre Ministres Généraux qui commandent à la grande famille franciscaine, le Général des Frères Mineurs, des Frères Mineurs Capucins, des Frères

Digitized by Google

Mineurs Conventuels et du Tiers-Ordre Régulier ; et le cardinal Joseph Calasanz Vivès, de notre ordre des Capucins, est chargé d'en présider les séances et d'en diriger les travaux.

Voici la lettre du Cardinal Rampolla, adressée à ce sujet aux Ministres Généraux des quatre ordres :

Révérendissimes Pères,

Tous connaissent la particulière sollicitude du Souverain-Pontife pour le Tiers-Ordre de Saint-François. En de multiples occasions, et par des actes répétés de son autorité apostolique, l'auguste Pontife a déclaré combien il avait à cœur de voir cette institution si bien méritante, progresser tous les jours et prendre de nouveaux accroissements, de telle sorte que les bienfaits, que de sa nature elle est capable de répandre, se déversent abondamment sur toutes les classes de la société. Or les congrès des membres du Tiers-Ordre, l'expérience en témoigne, sont un moyen puissant d'accroître le nombre des tertiaires et de faire connaître l'importance de l'institution franciscaine. Aussi est-ce avec une grande joie que le Saint-Père a appris que durant cette année jubilaire devait se tenir un Congrès international du Tiers-Ordre dans la ville de Rome, capitale du monde catholique, et Elle forme les vœux les plus ardents pour que cette solennelle assemblée obtienne une heureuse issue et de brillants résultats. C'est pourquoi dans le but de relever l'éclat de cette assemblée Elle a daigné confier la charge de la présidence à l'Eminentissime Seigneur Joseph Calasanz Vivès. En lui en effet se rencontrent toutes les qualités requises pour cette tâche, en outre que des liens tout spéciaux le rattachent à la famille franciscaine.

C'est avec grande joie que je m'empresse de vous faire, Révérendissimes Pères, cette communication, afin que sans retard vous puissiez tout organiser et préparer pour le meilleur succès de ce Congrès.

Rome, 13 janvier 1900.

Card. RAMPOLLA.

Fr. Hilaire.
O. M. C.

Digitized by Google

REVUE DES REVUES FRANCISCAINES

Une des branches que cultivent plus volontiers nos diverses revues, pour l'intérêt de l'histoire et l'édification des Tertiaires, c'est l'hagiographie franciscaine. Nous avons remarqué, en ces derniers temps, divers travaux qui nous ont paru dignes de spéciale mention. 1° Une notice sur Mademoiselle Marie-Louise Du Four, du Tiers-Ordre, martyre de la charité, à Rouen, en 1668, publiée dans les *Annales franciscaines*. Son corps, revêtu de l'habit des Tertiaires, fut enseveli dans « le cimetière de Saint-Maur, au milieu de vingt-deux Capucins, qui sont morts autrefois en assistant les malades de la peste. »

2° Un abrégé de l'histoire de Germaine d'Armaing, religieuse clarisse de Toulouse, qui fut presque la contemporaine d'une autre Germaine, déjà placée sur les autels. *L'Écho de Saint François*. qui raconte cette merveilleuse vie, toute d'amour et d'immolation, cite des faveurs nombreuses obtenues par l'intercession de sœur Germaine, qui pourraient bien un jour donner lieu à l'introduction de la cause.

3° Les histoires du B. Ange d'Acri parlent longuement du monastère des Capucines fondé par lui dans sa ville natale, et de la sœur Marie-Ange du Crucifix, fille des princes de Bisignano, qui en fut la première abbesse. On ne possédait pas encore cependant une notice complète sur cette fille spirituelle du grand apôtre de la Calabre. Les *Annali francescani* de Milan comblent cette lacune, et commencent cette histoire.

***

A ces travaux historiques, il faut rattacher la découverte faite par la *Revue franciscaine* d'un intéressant document : l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France, mère de Louis XIV, Tertiaire de S. François, prononcée à Orléans, par le R. P. Pascal Rapine de Sainte Marie, gardien des Récollets, en présence de la reine Marie-Thérèse, qui avait voulu, elle aussi, à l'exemple de la défunte, appartenir au Tiers-Ordre. Reçue vers 1660, elle fut peu après supérieure de la Fraternité du grand couvent de l'Observance, donnant l'exemple à ses sœurs et présidant les réunions de sa Congrégation.

***

Mais qui nous donnera une histoire du Tiers-Ordre, et un catalogue complet de ses gloires ? Voici précisément une nouvelle revue, à qui nous souhaitons longue vie et prospérité : *Le Rosier de saint François*,

Digitized by Google

publié par les RR. PP. Capucins de Savoie, qui veut traiter cette question, et commence, dès son premier numéro, une étude sur l'origine, l'établissement du Tiers-Ordre, et sa prééminence sur toutes les Associations pieuses.

*
* *

Les questions canoniques concernant le Tiers-Ordre ne sont pas non plus négligées. Le *Mensajero serafico*, nous apporte le premier les éclaircissements si nécessaires et si désirés de tous au sujet des indulgences que peuvent gagner les Tertiaires pendant l'année sainte, indiquant celles qui sont applicables aux âmes du Purgatoire.

*
* *

Les Pères Capucins de Belgique, qui ont une compétence spéciale dans ces questions, publient dans l'*Etendard de Saint François et de Saint Antoine de Padoue*, une sérieuse étude sur les indulgences du Chemin de la Croix.

*
* *

Le *Petit Messager de Saint François* traite, au sujet du Tiers-Ordre, une question d'organisation pratique, la Fédération des Fraternités. Écartant comme un détail de peu d'importance le carnet d'identité, il vante bien fort les avantages de la fédération. Nous croyons qu'il faut lire entre les lignes, et comprendre que fra Contadino a voulu dire : Oui, il faut la fédération, mais pour la faire, prenons garde à ne pas nous diviser, et à ne pas distinguer entre Tiers-Ordre et Tiers-Ordre.

*
* *

Les questions sociales étant à l'ordre du jour, nos revues comme il convient, s'en occupent activement. Saint François n'est-il pas le grand réformateur du XIIIe siècle ? Bien des études ont paru au sujet de son action et des causes de l'influence qu'il exerça sur la société de son temps. La *Revista franciscana* montre une fois de plus que cette action fut indirecte et que les vertus franciscaines furent comme « le hoyau qui déracina l'ivraie et permit au bon grain de s'élever en abondante moisson dans le champ du père de famille. »

*
* *

« Le Tiers-Ordre franciscain, dit à son tour l'*Eco di San Francesco*, fut l'intermédiaire entre le pauvre, qui acquérait la conscience de ses droits, trop longtemps foulés aux pieds par la féodalité, les seigneurs,

Digitized by Google

les riches, les puissants, qui sentaient dans leurs veines le sang dominateur des Romains et la férocité des envahisseurs barbares. Saint François prêcha la pauvreté et la charité, et ce fut là le remède héroïque..... Le bonheur promis par le socialisme est une utopie, parce que personne ne pourra jamais enlever la douleur de ce monde. Mais Notre-Seigneur a institué le règne de la charité et de la justice, ce qui ne veut pas dire qu'il a assuré le bonheur à tous : cette proposition serait absurde. Justice et charité, selon l'évangile, veulent dire : humilité, pauvreté, douleur, amour, comme saint François l'enseignait aux riches et aux pauvres de son temps. » En d'autres termes le bonheur du peuple consiste plus dans l'accomplissement de ses devoirs que dans la conscience de ses droits.

*
* *

Nous sommes en retard pour mentionner une savante défense de Scot, parue dans l'*Eco franciscano*. Un professeur du séminaire de Madrid-Alcala, n'avait pas craint, dans un discours latin imprimé, d'affirmer que l'opinion de Scot au sujet de la forme de corporéité a été condamnée au Concile de Vienne. Le P. Lemos, du collège franciscain de Santiago, après avoir rappelé que Zigliara lui-même accorde que presque tous les philosophes modernes suivent cette opinion scotiste et que le P. Mendive, S. J. l'admet à son tour comme plus apte à expliquer les phénomènes physiques et chimiques qui se remarquent dans les cadavres, n'a pas de peine à démontrer que la sentence du Concile de Vienne, dirigée croit-on, contre Pierre d'Olive, n'atteint en rien ni Scot, ni sa doctrine, ni l'école franciscaine. Le Concile, en effet, établit seulement « que la substance de l'âme raisonnable et intellective est vraiment, par soi et essentiellement, *vere, per se et essentialiter* la forme du corps humain », ce que Scot ni les Scotistes n'ont jamais nié. Le docteur Subtil a même si bien exposé cette doctrine que le chroniqueur Wadding a pu dire de lui : «Je n'ai certainement vu personne, qui, avant le Concile de Vienne, ait parlé à ce sujet avec tant d'abondance et de clarté, prévoyant toutes les difficultés et broyant toutes les raisons des adversaires. »

*
* *

Les sciences physiques et naturelles ont leur place aussi dans les préoccupations de l'Ordre franciscain. Nous sommes particulièrement heureux de trouver, dans l'*Oriente Serafico*, les discours prononcés à l'occasion de l'inauguration, à Giaccherino, d'un observatoire géody-

Digitized by Google

namique, fondé par le P. Atto Maccioni, des Frères Mineurs. Ils célèbrent tous à l'envi les résultats de la science, qui ne fait banqueroute que lorsqu'elle s'éloigne de Dieu.

*
* *

Saint François et la Terre-Sainte revient sur le voyage à grand fracas accompli l'année dernière par l'Empereur d'Allemagne aux Lieux Saints de Jérusalem. Ce n'est pas en pèlerin, on le sait, que le Kaiser luthérien y était allé, on ne l'avait vu prier nulle part, mais, en revanche, il avait mis sa main dans la main du Sultan, égorgeur des Arméniens. *Un an après*, c'est le titre de l'article, il ne reste rien de ces démonstrations de commande, si ce n'est un album musulman de quelques vues photographiques. Mais là où la politique humaine est inféconde, l'apostolat franciscain, au prix des larmes et du sang, continue son œuvre séculaire et conserve à l'amour de la chrétienté les Lieux qui furent le théâtre de notre Rédemption.

*
* *

Disons un mot, en terminant, de deux revues antoniennes, particulièrement intéressantes. L'une, qui se publie en Belgique, *Saint Antoine, le grand Thaumaturge du XIXe siècle*, malgré son titre, nous ramène vers le passé, et réédite, à propos des prédications de saint Antoine, une savante étude de M. Lecoy de la Marche sur le *Sermon au XIIIe siècle*.

*
* *

Les *Annales de l'Arrière-boutique de Toulon* ont des études plus actuelles sur le dévouement des religieux et des religieuses adonnés aux œuvres de charité. L'éminent publiciste qui signe ces articles se souvient que saint Antoine est le marteau des hérétiques, et avec un plein succès, il poursuit la campagne contre les ennemis de l'Eglise, démasquant leur hypocrisie, et montrant, d'après les faits et les documents officiels que si les francs-maçons demandent la persécution contre les Ordres religieux, c'est uniquement par envie et par jalousie, parce qu'ils se sentent impuissants à lutter avec eux sur le terrain de la bienfaisance, et qu'ils ne peuvent, en l'essayant, que se couvrir de ridicule.

Fr. E. M. de B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

LA PAUVRETÉ. Sa mission dans l'Eglise et dans le monde, par le T. R. P. Exupère de Prats de Mollo, Capucin. 3e édition. Un in-12 de 406 pages. Casterman. Œuvre de Saint-François, 2 fr. 50.

Ce livre n'est pas l'œuvre d'un économiste mais d'un théologien. On y expose la manière dont la miséricorde divine gouverne l'humanité déchue. Nous n'avons pas été abandonnés aux rigueurs d'une justice éternelle comme les anges révoltés à la suite de Lucifer. Dieu nous sauve par la grande loi de l'expiation. Les cent premières pages du volume nous montrent l'orgueil puni par la servitude et la volupté par l'effusion du sang. La pauvreté joue le même rôle à l'égard de l'amour effréné des richesses. Et il arrive invariablement que si le châtiment providentiel est accepté par l'homme coupable qui s'en sert pour se relever de sa chute, ce châtiment diminue et perd de son amertume.

Cette vérité est présentée au lecteur dans une galerie de tableaux habilement disposés de manière à faire ressortir le contraste qui existe entre les faits engendrés par la doctrine chrétienne et ceux qui sortent des idées modernes. On voit donc tour à tour la gloire de la pauvreté dans l'Eglise ; ses hontes et ses souffrances dans le monde ; la douceur de la pauvreté et le petit nombre de pauvres dans l'Église ; les rigueurs de la pauvreté et l'accroissement du nombre des pauvres dans le monde. L'auteur met en opposition le riche du monde et le riche chrétien ; le pauvre du monde à qui on ne parle que de ses droits et le pauvre de Jésus-Christ à qui on apprend surtout ses devoirs.

Les prédicateurs qui aiment les effets oratoires trouveront là de belles tirades contre le vice, appuyées sur des faits émouvants.

Nous n'exprimerons qu'un regret. L'auteur réédite une œuvre de jeunesse publiée il y a près de quarante ans sans y rien changer et il en a raison car elle est aussi opportune aujourd'hui qu'autrefois. Mais il y a des statistiques du milieu du siècle. Pourquoi n'avoir pas mis en note celles de ces dernières années. On y trouverait des chiffres qui corroboreraient puissamment l'argumentation de l'auteur.

Fr. LUDOVIC de Besse.

Digitized by Google

*
* *

THEOLOGIA FUNDAMENTALIS, QUAM ROMÆ, IN COLLEGIO INTERNATIONALI S. ANTONII TRADIT ET DOCET P. GABRIEL CASANOVA O. F. M. Romæ ex typographia Sallustiana, en dépôt Œuvre S.-François, 5, rue de la Santé, Paris. Prix 8 fr.

Encore un livre qui accuse la tendance de plus en plus accentuée des esprits en théologie durant ces dernières années, je veux dire le retour vers l'étude des diverses écoles du moyen-âge concurremment avec celle de S. Thomas. Ici nous trouvons les deux chefs de l'école franciscaine : S. Bonaventure et Scot unis à l'Ange de l'école et combattant sous le même drapeau. Il n'y a pas lieu de s'en trop étonner ; les questions qui ont divisé les trois écoles se rencontrent assez rarement dans les traités fondamentaux de la théologie dogmatique. L'accord sera plus difficile à établir dans les traités proprement dogmatiques. Ce manuel débute par un exposé de la nature du surnaturel ; et appuyé sur ce point de départ nouveau il se présente sous une belle synthèse qui embrasse à la fois les trois et même les quatre traités fondamentaux (de Religione, Ecclesia, Traditione, Fide). — Dans une première partie, *Demonstratio christiana*, après avoir établi la notion du surnaturel, l'auteur en démontre la possibilité, la nécessité et l'existence contre les rationalistes et les traditionalistes. Enfin il le distingue du faux surnaturel qu'on trouve chez les païens, les Juifs et les Musulmans. Dans la seconde partie, *Demonstratio catholica*, il montre comment l'Église a été instituée pour être la gardienne du surnaturel et il détermine sa véritable constitution fondée sur l'autorité de Pierre et du Pontife romain. Les notes de l'Église et ses prérogatives ne sont étudiées qu'après ces questions touchant la constitution fondamentale de l'Église. La deuxième partie est dirigée contre les schismatiques et les hérétiques. La troisième, *Demonstratio philosophico-theologica*, vise les protestants et les libéraux ou rationalistes modérés ; elle traite de la parole de Dieu ou du dépôt même de la Révélation et examine la nature et la valeur des deux canaux qui nous la transmettent, l'Ecriture et la Tradition, et elle se termine par un long exposé des rapports de la philosophie et de la théologie, des sciences naturelles, et de la science surnaturelle. C'est là une innovation qui nous a paru heureuse ; c'est sous une forme neuve et appropriée aux besoins actuels, l'exposé

Digitized by Google

de toutes les questions dogmatiques du traité *De Fide*. L'auteur y établit quels sont les forces, l'attitude, les devoirs de la raison vis-à-vis de la foi, et il réfute toutes les erreurs modernes depuis le libéralisme et le traditionalisme jusqu'à l'américanisme. Dans son ensemble ce plan nous semble bien près de réaliser la perfection.

Dans ces traités philosophico-théologiques, l'auteur se sent à l'aise au milieu de toutes les erreurs philosophiques. Il les expose toutes avec une érudition abondante, *Theologica fundamentalis*, et toujours sûre ; puis il les réfute en s'appuyant spécialement sur des raisons empruntées à ses trois docteurs favoris. Ce qui distingue même spécialement ce manuel c'est la vaste érudition dont il témoigne. Ses références aux docteurs du moyen-âge, aux auteurs plus récents et aux écrivains modernes sont innombrables et seront un guide précieux non seulement pour les élèves, mais encore pour les professeurs, dans la recherche des développements à donner à chaque question.

En ce qui concerne la doctrine, l'auteur se tient à la fois éloigné des tendances libérales et du rigorisme dogmatique. C'est ainsi, pour en donner un exemple, qu'il se prononce résolument pour l'infaillibilité de l'Église sur les questions scientifiques connexes avec la foi, tandis qu'il rejette l'inspiration verbale de la sainte Écriture. Le style est clair, facile, abondant, trop abondant peut-être.

Certains développements seraient peut-être mieux à leur place dans un traité de philosophie ou d'Écriture Sainte ; d'autres questions au contraire, comme celle de l'incompatibilité de la science et de la foi sur un même objet nous semblent, quoi qu'en dise l'auteur, du ressort de la théologie. La notion du surnaturel aurait pu être établie plus clairement. Enfin malgré ces petites imperfections, qu'on pardonne facilement, ce manuel nous a paru vraiment remarquable.

Fr. Hilaire de B.

*
* *

LES PÈRES DE L'ÉGLISE, leur vie et leurs œuvres, par O. BARDENHEWER, docteur en théologie et en philosophie, professeur à l'université de Munich. Édition française par P. Godet et C. Verschaffel de l'Oratoire, 3 vol. Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris.

La patrologie est une des sciences qui ont été le plus étudiées à notre époque, soit en France, soit surtout en Allemagne. Les ouvrages d'ensemble et plus encore les monographies sont innombrables ; pour en

Digitized by Google

juger, il suffit de jeter un coup d'œil sur les longues listes d'ouvrages à consulter qui terminent chaque chapitre de l'ouvrage que nous présentons. De longues discusssions ont été engagées sur l'authenticité, l'intégrité et l'autorité d'ouvrages connus depuis longtemps, d'autres ont été mis au jour ; nous pouvons citer la Didaché, les Logia, les Philosophoumena, le monument d'Abercius, la Peregrinatio Silviæ, etc.; les bibliothèques syriaques et arméniennes commencent à être fouillées.

Pour résumer tous ces travaux, et mettre le public studieux et surtout le jeune clergé au courant de cette science, il fallait un manuel nouveau. Les anciens, en effet, se trouvent dépassés. Mais il le fallait conçu dans un esprit chrétien et capable de ne pas se laisser trop influencer par les écarts de critique auxquels s'abandonnent certaines écoles, surtout de l'autre côté du Rhin. Le docteur Bardenhewer a entrepris ce travail et il nous semble avoir réussi. Après un aperçu sur l'histoire de la patrologie, il entre de plein pied dans son sujet par l'étude des écrits pseudo-apostoliques. L'ensemble de son ouvrage se divise en trois parties : la première va jusqu'au IVe siècle ; la seconde embrasse l'âge d'or de la littérature chrétienne de l'an 300 à l'an 450 environ ; la dernière s'arrête à la naissance du VIIe siècle, et expose en quelques pages l'état de nos connaissances sur les auteurs syriaques et arméniens étudiés jusqu'à ce jour. Ce que l'on est habitué à redouter chez un auteur allemand c'est l'obscurité du style et de l'exposition, et les écarts d'une critique antitraditionnelle. Bardenhewer a su se garder du premier de ces défauts. Il n'y a point chez lui de ces détails d'analyse qui réduisent la science en poussières impalpables ; chaque partie au contraire s'ouvre par un bel aperçu général où se trouvent exposés les principaux travaux de la période de sorte que le lecteur se trouve orienté pour toute la suite du traité. Enfin dans l'étude de chacun des Pères, l'auteur prend soin d'insister tout spécialement sur les écrits les plus importants.

Quant à la critique il nous semble donner trop d'importance à la critique interne et négative ; il rejette en conséquence plusieurs ouvrages dont l'authenticité a été et est encore admise par les meilleurs esprits parmi les catholiques. Toutefois ces écarts sont rares et ils n'empêchent pas cet ouvrage d'être un livre excellent.

Fr. Hilaire de B.

Digitized by Google

*
* *

ANNUAIRE PONTIFICAL CATHOLIQUE. — Maison de la Bonne Presse, 8, rue François Ier, Paris. Prix : 3 fr. 50 ; port : 0 fr. 40.

L'Annuaire pour 1900 publié par la Bonne Presse est digne de ses aînés. C'est le dénombrement complet de la hiérarchie et de l'organisation de l'Eglise catholique. On voit par là comment dans cette Eglise tout s'accomplit au grand jour. Le nom de toutes les Eglises du monde le nom, la résidence du chef de chaque Eglise, le nombre des catholiques comparé au nombre des adhérents des autres cultes, et à la population totale s'y trouvent indiqués. La liste des ordres religieux y est dressée comme les années précédentes ; et l'on a pris soin de rectifier au besoin et de compléter les renseignements fournis antérieurement sur chacun d'eux et concernant le nombre de leurs maisons et de leurs membres, etc.

Les détails abondants sur la cour pontificale, sur les appartements, les jardins (plans nombreux), les monuments, les travaux du Vatican en font un guide nécessaire pour tous ceux qui veulent se rendre à Rome pour les fêtes du Jubilé. Une foule de renseignements, de formules pour supplique... viennent au secours de ceux qui peuvent avoir quelque affaire à traiter ou quelque demande à adresser à Rome. Les actes du Souverain Pontife et des congrégations romaines pour l'année 1899 — les causes des saints introduites ou en cours — les principales découvertes intéressant l'Eglise accomplies dans le courant de l'année y sont consignés ; etc., etc. C'est donc un livre plein d'intérêt pour tout catholique.

Fr. Hilaire de B.

*
* *

LA FRANC-MAÇONNERIE, grande agence électorale. Paris, Maison de la Bonne Presse. Prix : 0 fr. 15.

C'est la 3e partie d'un ouvrage intitulé : « *L'Etat c'est nous* ». Brochure de propagande que chaque chrétien doit se faire un devoir de répandre et de faire pénétrer partout. Dans un style incisif et foudroyant, les manœuvres secrètes de la F. M., comme agence électorale, y sont mises au grand jour, puis prouvées par des textes et des faits irrécusables.

Digitized by Google

L'auteur nous en montre le fonctionnement aux élections de 1893 et 1898, puis indique le moyen de remédier à cet envahissement satanique. Fr. Fr. de S.

*
* *

LE MOIS DE L'ENFANT JÉSUS. Paris, Maison de la Bonne Presse, rue François Ier, 8.

L'auteur de ce petit ouvrage a choisi le temps qui s'écoule entre Noël et la Purification pour nous faire passer saintement nos journées en compagnie de l'Enfant Jésus. Sous forme de méditations « il nous « offre une étude suivie et pratique de ce Divin Enfant dans ses rap- « ports avec chacun de nous ». Après avoir parlé des exemples donnés autour de la Crèche, et des enseignements que nous en recevons, il convie tous les âges et toutes les conditions aux pieds de l'Enfant Dieu. Les âmes pieuses trouveront dans la lecture de ce petit livre, recommandable à tout point de vue, le feu divin qui les embrasera d'amour pour Jésus Enfant. F. Fr. de S.

*
* *

VARIANTES DU LIVRE « *DE IMITATIONE CHRISTI* », par Monseigneur E. Puyol. Paris, Victor Retaux, rue Bonaparte, 82.

Livre d'érudition, appelé à rendre de précieux services à ceux qui veulent faire une étude sérieuse et critique de l'Imitation.

Dur travail que celui de compiler et de rapprocher des textes, néanmoins Mgr Puyol ne s'est pas laissé effrayer, et il a mené l'entreprise à bonne fin. La pensée de rendre service et d'épargner aux savants une grande perte de temps, l'a guidé dans le cours de son ouvrage.

La première partie, qu'on peut appeler l'Introduction, traite de la variété des textes et répond à cette question : Quel est le meilleur texte ?... Ce serait celui du véritable auteur, mais la critique n'ayant pu jusqu'ici le préciser, la meilleure méthode d'invention consiste à chercher tous les différents textes, à les classer, à en dresser la généalogie : celui qu'on reconnaîtra comme l'archétype, le générateur commun, sera le vrai texte. L'auteur l'a fait et est arrivé à cette conclusion que le « Codex Arnotensis » est le texte générateur, c'est le plus

Digitized by Google

correct et le plus complet. Ce n'est pas la première édition, elle est introuvable, mais c'en est une copie.

Puis vient la réfutation de ceux qui prétendent que l'Imitation n'est qu'un agrégat de sentiments et d'efforts dus à plusieurs auteurs. Non, l'œuvre est une, et appartient incontestablement à un même génie.

La deuxième partie, qui est la plus considérable, contient toutes les variantes des 4 livres, chapitre par chapitre, verset par verset.

En face d'un tel travail on ne peut que rendre hommage à l'auteur, et lui souhaiter bon succès. F. Fr. de S.

*
* *

PENSÉES CHOISIES DU VÉNÉRABLE CURÉ D'ARS nouvelle édition. Un vol. in-24 allongé, 200 p. Prix : 1 fr.

La seconde partie de cet opuscule, et c'est la plus grande, contient l'ordinaire de la messe, des vêpres et quelques formules de prières. La première partie répond seule au titre. C'est une suite de pensées pouvant servir de méditations pendant un mois. Le calme et la paix d'une âme de saint se retrouvent dans ces pages ; plusieurs de celles-ci ont avec l'*Imitation* des traits de ressemblance. Nous regrettons seulement que l'éditeur n'ait pas mentionné la qualité de Tertiaire de saint François qui appartient incontestablement au Vénérable curé d'Ars. F. Ladislas.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Fr. Adulphus à Bouzillé,
Min. Prov. O. M. C.

Le Gérant :
Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE. 2, place des Lices.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

LES PETITS-FILS DU GRAND ROI[1]

DOCUMENTS INÉDITS

IV. — LES LANGES BÉNITS. — LA MORT DE LA REINE.

La gracieuse coutume d'envoyer aux premiers-nés des Rois des langes bénits remonte au Pape Clément VIII, et le premier enfant royal honoré de cette paternelle bienveillance fut le Dauphin, fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, qui devait être Louis XIII. Arrivée à un moment où les relations entre Rome et Paris étaient fort tendues par suite des prétentions Gallicanes, et en particulier au sujet du droit de *la Régale*, la naissance du duc de Bourgogne fournit au Pape une nouvelle occasion de témoigner à Louis XIV son désir de voir s'aplanir les difficultés qui divisaient les deux Cours. Innocent XI avait d'abord pensé mettre quelques conditions (2) à l'envoi des langes bénits, mais il y renonça dans l'espoir de rétablir plus facilement la bonne harmonie par un excès de bienveillance que par une exigence si justifiée qu'elle fût.

Pendant que l'on travaillait à la confection de ces langes, que l'usage voulait couverts de broderies, ornés de miniatures et enrichis de pierreries, la politique réglait les conditions de l'envoi du Nonce extraordinaire chargé de porter le présent pontifical au futur héritier du trône. Le choix du Pape s'arrêta sur Mgr Ange-Marie Ranuzzi, archevêque de

(1) Voir le fascicule de février 1900.

(2) En particulier on voulait demander une réparation pour l'offense faite au cadavre du dernier nonce, Mgr Pompée Varese, et au P. Joseph de Florence, capucin, son confesseur, qui, sur son ordre et en vertu de ses privilèges, l'avait administré, et pour ce fait avait été interdit par l'officialité diocésaine, sous prétexte qu'il avait « contrevenu aux lois ecclésiastiques en usage dans le diocèse et dans l'église Gallicane ». (*Analecta Juris Pontificii*. Tome XIII, p. 55. — *Archiv. du Vatican*, Nonciature de France, vol. 168).

Digitized by Google

Fano. Il arriva en France pendant le voyage que fit la Cour au commencement de l'été de 1683, et il attendit à Orléans le retour de la maison royale.

A peine rentrée à Saint-Cloud la pieuse Reine Marie Thérèse d'Autriche était emportée en quelques jours par un mal incurable. Voici la lettre par laquelle Louis XIV annonçait au Pape le coup dont il venait d'être frappé.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Il a plu à Dieu d'appeler à soy la Royne ma très chère épouse, après lui avoir fait la grâce de recevoir le Saint Viatique avec une dévotion exemplaire. Elle avoit tant de piété et une si grande vénération pour vostre béatitude que j'espère que Votre Saincteté bénira volontiers nos prières pour le repos de son âme comme je la suplie de faire et de croire que je suis avec un vrai respect filial,

Très Saint Père,
Vostre très dévot fils,
LOUIS.

A Saint-Cloud, le 1er d'aoust 1683.

[*Ibid.*, vol. 111 f. 166.]

L'entrée solennelle du Nonce, que la mort de la Reine avait fait renvoyer, eut lieu le 22 août. Deux jours après, au château de Fontainebleau, Mgr Ranuzzi était admis en audience solennelle, et il remettait au Roi les lettres dont il était porteur, pendant que les langes bénits, exposés dans un cabinet voisin, faisaient l'admiration de tous les courtisans qui en trouvaient « l'ouvrage fort beau et fort magnifique (1) ».

En recevant le Nonce, la Dauphine lui ayant dit que ces langes étaient les plus beaux qui se puissent voir, celui-ci lui répondit qu'il désirait qu'ils fussent pareillement les plus bénis du ciel, et que le petit Prince auquel ils étaient destinés devînt un autre saint Louis (2).

Quelques jours après, les parents remercièrent le Pontife du présent fait à leur fils par les lettres suivantes :

(1) *Gazette de France*, 28 août 1682.
(2) *Archiv. du Vatican*. Nonciature de France, vol. 169, dépêche du 27 août 1683.

Digitized by Google

« Très Saint Père,

« Je ne saurois attendre, comme on a accoutumé, le retour du Nonce extraordinaire de Vostre Sainteté pour vous remercier des langes bénits, que vous avez envoyés à mon fils, car je suis trop sensible à cette bonté toutte paternelle qui vous a porté à me donner encore cette marque singulière de la joye que vous avez eue de sa naissance, et je vous supplie de croire que j'en conserverai le souvenir toutte ma vie. Avec le tems, Très Saint Père, mon fils aura les mesmes sentimens, puisqu'il sera eslevé comme moy dans ceux que tant de Rois, nos prédécesseurs ont eus pour l'Eglise et pour le Saint Siége dont ils ont esté les deffenseurs et mon exemple luy fera connoître la vénération qui vous est due... (1) C'est,

Très Saint Père,

Vostre humble et très dévot fils,

Louis, *Dauphin de France.*

Ce 10 septembre 1683 à Fontainebleau.

[*Ibid.* f. 197].

Très Saint Père,

« Les deux Brefs qu'il a plu à Vostre Sainteté m'escrire par l'Evesque de Fano, vostre Nonce extraordinaire, et ce qu'il m'a présenté de sa part pour mon fils, ne m'ont pas inspiré moins de joye que de respect pour Vostre Béatitude. Je suis aussy sensible qu'Elle le peut croire à ces marques continuelles de son affection pour ma personne, et je la supplie d'estre bien persuadée de ma parfaite vénération et de mon zèle extrême pour le Saint Siège que je conserveray éternellement dans le cœur avec une passion sincère d'en donner de véritables preuves à V. Sainteté. Et comme le Roy Monseigneur et Père ne néglige rien pour la conservation et le maintien de la paix, je n'ay qu'à assurer V. Sainteté que je me ferois un fort grand plaisir d'y pouvoir aussy contribuer. Je suis,

Très Saint Père,

Vostre humble et dévote fille,

M. Anne Chrestienne, *Dauphine de France.*

Fontainebleau, le 12 septembre 1683.

[*Ibid.* f. 198.]

(1) Le reste de la lettre est une réponse aux exhortations du Pape qui dans son Bref accompagnant les langes bénits, manifestait le désir que la France participât à la délivrance de Vienne.

Digitized by Google

A la nouvelle de la mort de la Reine mère, Innocent XI avait adressé ses condoléances à la famille Royale par des Brefs en date du 24 août. Le Nonce remit au Roi celui qui lui était destiné, dans son audience du 24 septembre ; mais, ne voulant pas importuner la Cour par sa présence trop répétée, il confia au Marquis de Croissy (Charles Colbert), Ministre et Secrétaire d'Etat, ceux qui étaient à l'adresse du Dauphin et de la Dauphine (1). Le Ministre s'acquitta sans tarder de son office auprès de la princesse qui écrivit cette lettre au Souverain Pontife.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Il estoit bien juste que Vostre Sainteté qui a toujours fait une exacte profession de la vertu, eust aussy beaucoup d'estime pour les parfaits imitateurs de Jésus-Christ, c'est ce qui attire à présent à la Reyne Madame ma mère les regrets de V. Béatitude. Sa sainte vie accompagnée de douceur et de tendresse lui avoient fait mériter la vénération de toute la terre ; et me rendent sa perte d'autant plus douloureuse qu'elle m'en donnoit des marques très effectives. Je supplie V. Sainteté d'être persuadée que je reçois avec toute la reconnoissance possible les nouvelles preuves qu'elle me donne en ceste triste occasion de son affection paternelle. Je suis,

Très Saint Père,
Vostre humble et dévote fille,
M. ANNE CHRESTIENNE, *Dauphine de France.*

Fontainebleau, le 30 septembre 1683.

[*Ibid.* fol. 220].

Pour une cause qui nous demeure cachée le Dauphin ne reçut que plus tard le Bref Pontifical. Il en remercia le Pape en ces termes :

TRÈS SAINT PÈRE,

« Je ne say pas ce qui est cause que je n'ay receu que depuis quelques jours le bref de V. S. du 24e Aoust. Mais

(1) *Archives du Vatican*. Nonciature de France, vol. 169. Dépêche du 24 septembre.

Digitized by Google

j'ay esté fort touché des sentimens que vous m'avez tesmoignés sur la perte de la Reyne Madame ma mère, et de la bonté que vous avez eue de demander à Dieu et son repos et la consolation dont j'ay besoin. Je ne saurois assez en remercier V. S. non plus que des grâces que vous luy avez encore demandées pour moy. Mais je vous supplie, Très Saint Père, d'estre bien persuadé que j'en conserverai soigneusement le souvenir, et qu'on ne sauroit avoir plus de vénération pour vostre personne que j'en ay. C'est,

Très Saint Père,
Votre humble et très dévot fils,
LOUIS, *Dauphin de France.*

Ce 15e octobre 1683, à Versailles.

[*Ibid.* f. 236.]

Peu de jours après la mort de la Reine, la Dauphine, écrivant au P. Marc d'Aviano, lui annonçait en ces termes la douloureuse nouvelle :

« Je fais encore savoir à Votre Paternité que Dieu nous a visité et envoyé une très grande croix en appelant à une vie meilleure Sa Majesté la Reine, après quatre jours de maladie. Aussi je prie bien Votre Paternité de vouloir se souvenir particulièrement de sa pauvre âme et de daigner faire une prière spéciale pour moi et pour tous ceux qui perdent le plus par cette mort, afin que Dieu nous assiste tous suivant nos besoins. »

La Princesse aurait pu ajouter un détail, qui n'aurait pas manqué d'intérêt pour son religieux correspondant, c'est que la Reine était supérieure du Tiers-Ordre de Saint-François, établi au grand Couvent des Cordeliers, et qu'elle avait été ensevelie dans l'habit des religieuses Capucines (1).

V. — LA NAISSANCE DU DUC D'ANJOU.

Dans la lettre que nous venons de citer, lettre datée de Fontainebleau, le 2 août 1683, la Dauphine écrivait au P. Marc d'Aviano :

(1) *Gazette de France* du 13 août 1683.

Digitized by Google

Très Révérend Père,

« J'ai reçu avec un très grand contentement la lettre que V. P. a daigné m'écrire et je vois avec une extrême satisfaction que V. P. m'assure toujours, ainsi qu'à Monsieur le Dauphin et à mon fils, l'assistance de ses saintes prières. Je lui en rends de très humbles actions de grâces et nous recommande encore tous les trois à ses prières, moi tout particulièrement dans l'état de grossesse où je me trouve de nouveau depuis environ cinq mois, afin que Dieu m'assiste en cet état, et plus particulièrement au temps de mes couches, et aussi pour qu'il dispose tout au mieux tant pour moi que pour mon enfant. »

A cette demande de prières le P. Marc répondit, comme toujours, en promettant de ne pas oublier devant Dieu celle qui se recommandait à lui avec tant de confiance, et il accompagnait sa missive de quelques pieuses images, qui furent reçues avec dévotion par Marie-Anne-Christine.

Sans nous attarder à suivre la Cour dans ses différents déplacements nous dirons de suite que le 19 décembre, à quatre heures du matin, la Dauphine donnait le jour à un second fils. Le père et le grand-père en firent aussitôt part au Pape par les lettres qui suivent.

Très Saint Père,

« Il me semble que c'est augmenter la joye que j'ay de la nouvelle bénédiction que Dieu a répendue sur mon mariage que de donner part à V. S. de la naissance de mon second fils, dont Madame la Dauphine vient d'accoucher heureusement. Je m'asseure, Très Saint Père, que la bonté toutte paternelle qui a toujours obligé V. S. à s'intéresser à ce qui me regarde, vous fera prendre part à ma joye, en cette occasion, et pour me le marquer je vous supplie de donner vostre bénédiction à cet enfant auquel le Roy, Monseigneur et Père, a donné le titre de Duc d'Anjou ; j'en seray fort reconnaissant, et j'auray toujours beaucoup de vénération pour vostre personne, estant comme je suis,

Très Saint Père,
Vostre humble et très dévot fils,
Louis, *Dauphin de France.*

Ce 19e décembre 1683, à Versailles. [*Ibid.*, vol. 111, f. 325].

Digitized by Google

TRÈS SAINT PÈRE,

« Ma fille la dauphine est encore acouchée d'un fils, et, comme les faveurs du ciel ainsi redoublées sur ma famille sont autant de consolations pour la bonté paternelle de V. B., je luy donne part de ce bonheur qui ne me touche pas moins par rapport au bien de la chrestienté qu'à mes propres satisfactions, et je suplie V. S. d'y vouloir mettre le comble par sa bénédiction apostolique sur le nouveau né et sur ses pères et spécialement sur moy qui suis avec vénération,

Très Saint Père,
Vostre très dévot fils,
LOUIS.

A Versailles, le 19 de décembre 1683.

Une fois relevée, la joyeuse mère s'empressa de prévenir le P. Marc d'Aviano, le remerciant des images qu'il lui avait envoyées ainsi que de ses prières, et lui demandant de bien vouloir les continuer « pour Monsieur le Dauphin et pour mon premier fils et encore pour le second que le Bon Dieu m'a accordé après beaucoup de souffrances. Veuillez le prier de me le conserver puisqu'il me l'a donné et d'en faire un prince parfait ainsi que son aîné. Demandez aussi pour moi la grâce que Monsieur le Dauphin me conserve toujours son amour, et surtout priez pour ma pauvre âme, afin qu'elle ne se perde pas à jamais. Veuillez encore me croire toujours votre très affectionnée (1). »

A l'arrivée du courrier chargé de porter l'heureuse nouvelle à Rome, le Duc d'Estrées, Ambassadeur de France, demanda une audience pour remettre au Pape les lettres du Roi et du Dauphin. Innocent XI la lui accorda sans retard et le 17 janvier 1684 le Duc se rendait en grand cortège au Palais Pontifical. Des brefs en date du 24 janvier furent la réponse à ces lettres et les parents remercièrent le Souverain Pontife en lui écrivant de nouveau. Voici leurs lettres.

(1) Lettre du 31 janvier 1684.

Digitized by Google

Très Saint Père,

« J'espérois bien que Vostre Sainteté prendroit part à la joye que j'avois eue de la naissance de mon fils le Duc d'Anjou. Mais vous me l'avez témoigné en des termes si touchans par le bref que vous m'avez écrit là-dessus, que je ne saurois assez vous en remercier. Je vous asseure, Très Saint Père, que je conserverai toujours le souvenir de cette nouvelle marque des bontés de Vostre Sainteté et que je seray toutte ma vie fort sensible à l'affection toutte paternelle que vous me témoignez, et par la vénération, que j'ay pour vostre personne, et parce que je suis sincèrement,

Très Saint Père,
Votre humble et très dévot fils,
Louis, *Dauphin de France.*

Ce 16e février 1684, à Versailles.

[*Ibid.*, vol. 113, f. 35].

Très Saint Père,

« Je reçois avec toute la reconnoissance que je dois les effets de la bonté de Vostre Sainteté par la part qu'Elle a bien voulu prendre à la naissance de mon fils le Duc d'Anjou. J'espère que V. S. voudra bien me continuer sa bienveillance, et estre bien persuadée de ma profonde vénération pour sa personne, et de mon respect pour le Saint-Siège, dont je donneray en toutes occasions des preuves esclatantes. Je suis,

Très Saint Père,
de Vostre Sainteté,
très humble et dévote fille,
M. Anne Chrestienne, *Dauphine de France.*

A Versailles, le premier mars 1684.

[*Ibid.*, f. 55].

Le P. Marc d'Aviano n'avait pas tardé non plus à féliciter l'heureuse mère et celle-ci lui exprimait sa reconnaissance en ces termes.

Digitized by Google

TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

« Je vois par la dernière lettre que V. P. a daigné m'écrire la joie que vous a causée l'heureuse naissance d'un second prince. Je vous en demeure très obligée, ainsi que de la chère et précieuse image de saint Antoine que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer... Je vous ai déjà tant d'obligations, en particulier pour les prières que vous faites pour moi, et que je vous demande de nouveau pour moi, Mgr le Dauphin et mes fils. Veuillez prier pour notre conservation dans la bonne santé dont nous jouissons tous, et surtout pour nos âmes, et c'est par cette humble demande que je termine en me disant pour toujours.

De votre Paternité,
la très affectionnée,
MARIE ANNE CHRESTIENNE.

Versailles, le 12 février 1684.

Cette lettre est la dernière en date qui nous soit parvenue de celles que la Dauphine écrivit au P. Marc. Leur correspondance fut-elle interrompue ou bien les lettres ne nous ont-elles pas été conservées ? — Nous nous arrêterions plutôt à la première hypothèse : Louis XIV, ou ses ministres, n'avaient pas voulu que le P. Marc vint à Paris : ses relations suivies avec l'Empereur le faisaient considérer comme un adversaire de la politique royale et il n'en fallait pas davantage pour amener l'ombrageux monarque à mettre un terme à cette correspondance. Quoi qu'il en soit, nous ne savons plus rien des relations de la Dauphine avec le saint religieux. L'assurance qu'elle avait du secours de ses prières, ainsi que les souvenirs pieux qu'elle avait reçus de lui faisaient, sans doute, sa consolation et sa force au milieu des épreuves qui ne devaient pas lui manquer dans la suite. Comme le fait deviner sa lettre du mois de janvier 1684, le Dauphin lui semblait moins fidèle, bien que nous n'ayons encore à cette date rien de précis à cet égard (1). De fré-

(1) En 1686 le Nonce écrivait que l'on remarquait plus de « désinvolture » chez le Dauphin. La Dauphine en ayant fait l'observation à Louis XIV, celui-ci lui aurait répondu qu'il était trop grand pour recevoir des avis ou la cravache. (*Nunz. di Francia*, vol. 175. *Avvisi*, du 24 juin. — Au mois d'août Madame de Choiseul est éloignée de la Cour à cause de « l'inclination » que le Dauphin manifeste pour elle. (*Ibid.* 12 août).

Digitized by Google

quentes indispositions venaient encore attrister son existence, bien que le Grand Roi cherchât à la distraire par des séjours et des fêtes dans les divers châteaux de la Cour ou des Princes. Tant il est vrai que l'espérance d'une couronne ne suffit pas pour assurer le bonheur !

VI. — LA NAISSANCE DU DUC DE BERRY.

A la suite de plusieurs espoirs deçus, la Dauphine allait être mère une troisième fois. Depuis plusieurs jours la famille royale ne quittait plus le château de Versailles, attendant, non sans anxiété, la délivrance de la Princesse. Enfin le 30 août 1686, elle donnait le jour à un troisième fils.

Le lendemain Louis XIV écrivait au Pape :

Très Saint Père,

La bonté divine m'ayant donné un troisième petit-fils, dont ma fille la Dauphine s'est délivrée aujourd'hui à midy, je le présente à Vostre Sainteté par cette lettre de ma main pour recevoir comme ses frères la bénédiction apostolique de Vostre Béatitude. J'espère de l'affection paternelle de Vostre Sainteté qu'Elle n'aura pas de peine à luy accorder cette grâce, non plus qu'à la continuer à toute cette royale famille et particulièrement à moy qui l'en supplie instamment et suis avec respect vrayment filial

Très Saint Père
Vostre très dévot fils.
LOUIS.

A Versailles, le 31e d'aoust 1686.

[*Ibid.*, vol. 115, f. 188].

Cette lettre du Roi était accompagnée de la suivante écrite par le Dauphin.

Très Saint Père,

« Dans le moment mesme que Madame la Dauphine vient d'accoucher heureusement d'un troisiesme fils à qui le Roy Monseigneur et mon père a donné le titre de Duc de Berri, je donne part de sa naissance à Vostre Sainteté, non seule-

Digitized by Google

ment comme une marque de la vénération que j'ay pour elle, mais dans la confiance que j'ay, Très Saint Père, que vous aurez de la joye de cette nouvelle bénédiction qu'il a plu à Dieu de me donner, aiant la bonté toutte paternelle que vous avez pour moy ; vous m'en donnerés un nouveau témoignage s'il plaît à Vostre Sainteté, comme je l'en supplie de donner sa bénédiction à cet enfant ; j'y serai fort sensible et je m'asseure mesme que vous ne me le refuserés pas, puisque vous savez que je suis sincèrement.

Très Saint Père,
Votre humble et très dévot fils,
LOUIS, *Dauphin de France*,

Ce 31e aoust 1686, à Versailles.

[*Ibid.*, f. 189].

Suivant l'usage le Pontife répondit par des brefs donnés le 8 octobre suivant. La Dauphine remerciait Innocent XI de celui qu'il lui avait adressé par la lettre suivante.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Vôtre Sainteté ne doit pas douter que je n'aye été très sensible à la part qu'elle a prise à la naissance de mon troisième Prince, et que je n'aye reçu avec beaucoup de déférence les témoignages qu'elle a bien voulu me donner de son afection. Je prie Vôtre Sainteté de croire que je tâcheray de m'en rendre digne et de luy marquer, par la vénération que j'auray toujours pour sa personne, l'envie que j'ay de mériter son estime. Je suplie Vôtre Sainteté d'être persuadée de mon respect filial, et de ma dévotion envers le Saint Siège. Je suis,

Très Saint Père,
Vôtre humble et très dévote fille,
M. ANNE CHRESTIENNE.

A Fontainebleau, le 3e novembre 1686.

[*Ibid.*, f. 292].

Il n'est pas dans notre dessein de suivre les petits-fils du Grand Roi dans leur existence. Nous pourrions cependant, par les seules lettres du Nonce Apostolique, assister à leur croissance et savoir quand ils mirent leurs premières dents.

Digitized by Google

Ainsi le Duc de Bourgogne, ayant par suite de ce travail de dentition, éprouvé une fièvre de quelques jours, l'Archevêque de Fano, y trouvait une occasion pour aller faire une visite au petit Prince. Madame la Marquise de la Mothe, gouvernante des enfants de France, le recevait avec les plus grands égards et le retenait à un somptueux repas.

Les petites indispositions, inséparables de leur âge, étaient notées dans les *Avis* régulièrement transmis à Rome par chaque courrier, et offraient une occasion au représentant du Saint-Siège de témoigner au Monarque le paternel intérêt que prenait le Souverain Pontife, à tout ce qui intéressait la famille royale. Mgr Ranucci s'acquittait de sa mission avec empressement, toutefois il devait en être fort mal récompensé. Bien qu'il fut déjà Cardinal, les derniers mois de sa Nonciature furent excessivement pénibles pour lui : tenu en suspicion, surveillé à vue, il fut en butte à toutes sortes de vexations, plus honorables pour lui que pour le souverain qui laissait faire ses Ministres. Il quitta Paris sans même avoir pu prendre congé de la famille royale à laquelle si souvent il avait exprimé les sentiments de bienveillance du Vénérable Pontife Innocent XI et il dut gagner la frontière sous escorte comme un exilé !

VII. — AUPRÈS DES TOMBES.

Si avant de mourir (12 août 1689), le saint Pontife Innocent XI avait fait annoncer au Grand Roi qu'en expiation de tous les chagrins que lui-même ou ses ministres avaient causés au Vicaire de Jésus-Christ, dont il aimait cependant à se dire « le très dévot fils », il verrait descendre dans la tombe ses enfants, ses petits enfants et même ses arrière petits enfants, sauf un seul qui lui devait succéder, il est fort probable que Louis XIV aurait regardé cette annonce comme une offense à sa Royale Majesté.

Cependant il devait en être ainsi.

La première à disparaître fut la dauphine. Depuis la naissance du Duc de Berry sa santé était toujours restée fort précaire ; la science des médecins comme les *remèdes de*

Digitized by Google

bonne femme (1), demeuraient impuissants et le mal achevait son œuvre le 20 avril 1690. Laissons la parole au Dauphin qui annonçait son deuil au Pape Alexandre VIII par la lettre suivante.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Dieu qui est le maistre absolu de touttes choses, a voulu terminer les jours de Madame la Dauphine dans un âge peu avancé. Elle a eu une longue maladie qu'elle a soufferte avec une vertu et une patience, non seulement digne de sa naissance et de son courage, mais d'une Princesse très chrestienne, et enfin, Très Saint Père, elle rendit l'esprit hier au soir avec une piété exemplaire, laissant à tout le monde un extrême regret de sa mort. Je ne saurois exprimer à Vostre Sainteté quelle est ma douleur d'une telle perte. Mais je trouve quelque consolation à vous en donner part, et parce que c'est un respect filial, et parce que je suis asseuré que vous vous intéresserez à mon affliction. Quelque persuadé que j'en sois, Très Saint Père, je ne laisse pas d'en supplier Vostre Sainteté et de demander à Dieu qu'il m'envoye la consolation dont j'ay besoin dans l'estat ou je suis ; c'est,

Très Saint Père,
Vostre humble et très dévot fils
LOUIS, *Dauphin de France.*

Ce 21e avril 1690, à Marli.

[*Ibid.*, vol. 120, f. 76].

Peu de jours après le Monarque écrivait au Souverain Pontife :

TRÈS SAINT PÈRE,

« Dans une perte aussi douloureuse que celle que nous venons de faire de ma fille la Dauphine, Vostre Sainteté agreira que je la suplie de fortifier par sa bénédiction apostolique sur moy et sur ma famille afligée nostre résignation à la volonté de Dieu. Ce secours joint à la consolation

(1) *Archives du Vatican*, Nonciature de France, vol. 178, dépêche du 20 sept. 1688.

Digitized by Google

que nous pouvons le savoir, malgré les canons de marine et la lyddite, ont perdu cinq fois moins de monde que leurs agresseurs.

Du coup, les rapports sont changés, celui qui voudra se défendre chez lui sera bien fort. Les petites nations se relèveront dans leur dignité, elles ne vivront plus par simple tolérance. On y regardera à deux fois avant d'attaquer ceux qui ne s'abandonneront pas et qui pourront mettre hors de combat un nombre considérable d'assaillants.

Pourquoi les opprimés désespéreraient-ils de l'avenir ? Il va dépendre d'eux de secouer le joug. Nous reverrons peut-être une Irlande. A l'époque des grandes concentrations nous pourrons voir succéder celle des morcellements si favorables à la vraie liberté et au développement des facultés de l'homme, si favorables aussi au progrès de la religion. Lorsqu'au Moyen-Age le catholicisme était persécuté à Toulouse, il était puissant dans l'Ile-de-France. L'unité de son action triomphait des efforts décousus de ses ennemis. Il pénétrait dans les mœurs, dans les lois, dans les gouvernements pour faire le bonheur, la paix et la grandeur de ce qu'on appelait d'un si beau mot, la république chrétienne, la chose publique des chrétiens.

La nouvelle évolution, qu'on entrevoit, tourne tout d'abord au détriment de l'Angleterre. Elle a personnifié la domination par le progrès matériel et par l'or, et sa force militaire, indispensable pour se soutenir quand on ne s'est pas fait aimer, apparaît à tous les yeux comme insuffisante. Maîtresse des mers, elle sait que demain les sous-marins inutiliseront ses cuirassés colossaux.

La victoire, la réputation d'être invincible sont, pour une nation, comme les réclames qui hypnotisent le public. Depuis nos défaites, nos commerçants savent bien que l'étranger nous achète moins. On peut assurer qu'il en sera de même pour les Anglais, ils seront sensibles à cette conséquence, peu prévue sans doute, de la guerre du Transvaal. Quant à l'effet du bruit de leurs échecs, dans l'immense Empire colonial où ils ne règnent que par la crainte, il échappe à toutes les prévisions. Pour la première fois, aussi, la colonisation avait été comprise comme une entreprise

Digitized by Google

d'exploitation sans aucune visée de christianisation ou au moins, d'assimilation.

Il y a plus. L'Angleterre, chez elle assez respectueuse de de ce qui est respectable et même conservatrice, a été partout en Europe l'appui de l'esprit révolutionnaire. Entre elle et lui existe comme un pacte. La Révolution fait les affaires de l'Angleterre sur le continent ; la grandeur de l'Angleterre donne du crédit à la révolution.

A cet égard l'attitude de notre Franc-maçonnerie, qui nous vient d'Angleterre, est bien significative. Elle s'est de suite déclarée contre les Boërs. L'intensité du courant opposé l'a obligée au silence, mais elle sait très bien que l'éclipse de la puissance britannique lui sera fatale. Après les événements qui ont excité le sentiment public contre la fameuse société secrète, cette dernière pierre tombant sur le temple pourrait bien l'effondrer.

Si nous passons en revue les autres groupes, les autres doctrines, qui ont lutté contre le catholicisme et contre la patrie, nous les trouverons tous plus ou moins frappés par les victoires des Boërs.

Le parlementarisme, qui ne donne que l'apparence de la représentation du pays, qui est impuissant à rien réformer, qui s'incline devant l'alcoolisme, qui autorise la tyrannie légale autant qu'anonyme d'une minorité sectaire et antipatriote, n'a dû son succès, sa durée qu'à la légende de la supériorité de l'Angleterre.

Nos protestants paraissent surtout atteints. Cela vient mal en ce moment, où ils ont tout fait pour nous faire comprendre combien la révocation de l'Edit de Nantes a été une mesure patriotique. Ils nous prêchaient scandaleusement l'admiration pour les nations protestantes d'où ils tiraient les subsides pour leur propagande néfaste. Leurs apologies vont devenir difficiles et les subsides leur manqueront. Il se pourrait même qu'on leur demande compte de la place indue qu'ils occupent dans les fonctions publiques et de l'usage qu'ils en ont fait.

Les Juifs enfin, les vrais responsables de la guerre du Transvaal, apparaîtront sous un jour d'autant plus défavorable, qu'ayant toujours travaillé pour l'Angleterre, on jugera

Digitized by Google

du mal qu'ils font partout, par celui qu'ils viennent de faire à ceux qu'ils veulent servir. Ils sont, d'ailleurs, moins puissants chez nous qu'on ne le croit ; jamais ils n'auraient pu enthousiasmer le peuple Français pour une guerre aussi inégale, inique, spoliatrice que la guerre du Transvaal. Nous ne sommes pas loin, d'ailleurs, de reprendre vis-à-vis de ces étrangers perfides, les traditions de défiance et d'éloignement que nous devions à l'Eglise.

La concentration politique, due à la vapeur, que le succès des Boërs entame en cette fin de siècle, n'est, il est vrai, qu'une des oppressions sous lesquelles nous succombons. Les autres, heureusement, sont toutes menacées.

Les concentrations dans les grandes usines, où s'accumulent et se démoralisent les populations ouvrières, se dissiperont demain lorsque l'électricité, portant la force à domicile, rétablira le petit atelier et le travail en famille.

Les concentrations tyranniques, établies par des politiciens et des socialistes, perdront leur caractère pour devenir ces corporations bienfaisantes que préconise le pape Léon XIII. L'ouvrier trouvera ainsi la liberté, la défense de ses droits et son gouvernement propre.

Le grand magasin, type de la concentration commerciale, minotaure dévorant le petit boutiquier isolé, tyran despote de l'ouvrière dont il fixe le salaire, acheminement au collectivisme, sera bientôt battu en brèche par les associations corporatives de marchands et par des lois établissant la morale dans la concurrence.

Les concentrations financières, enfin, si difficiles à poursuivre, maîtresses aujourd'hui du commerce, de l'industrie, même du Gouvernement, sont, par bonheur, dans les mains des Juifs ; elles auront ainsi moins de facilité pour tromper l'opinion publique et perpétuer leur pouvoir. Les associations sauront se passer d'elles. L'idée chrétienne, si favorable à la concorde, à la liberté, au travail, si hostile à la puissance de l'argent, formulera une législation qui leur imposera les freins nécessaires.

De telles perspectives, dans un temps de pessimisme outré, semblent peut-être chimériques. Qu'on se souvienne des espérances insensées avec lesquelles on a salué le

Digitized by Google

XIXe siècle. Celui qui vient donnera d'autant plus qu'on en attend moins. Ce ne sont pas ceux qui ont cru à une Angleterre pacifique, puis à une Angleterre toujours fatalement victorieuse, ce ne sont pas ceux qui se sont toujours trompés qui nous empêcheront de nous livrer à l'espérance.

L'éclair des coups de fusil, sur les bords des rivières inconnues de l'Afrique du Sud, forme comme une lueur qui pourrait bien être une nouvelle aurore, l'aurore du XXe siècle, l'aurore de l'affranchissement du monde.

Frère ALBERT.

Digitized by Google

ACTES DE L'ÉGLISE ROMAINE

Sous ce titre nous donnerons ici tous les trois mois un résumé des actes de l'Eglise romaine les plus remarquables et les plus capables d'intéresser nos lecteurs.

Durant l'année 1899, la principale préoccupation du Souverain-Pontife a été la préparation du grand Jubilé. Dès le 11 mai par l'encyclique *Properante ad exitum sæculo* il invitait le monde entier à se rendre à Rome. Et à tous ceux qui s'étant confessés, ayant communié et prié pour l'Eglise, visiteraient une fois par jour pendant dix jours les quatre basiliques des Saints Apôtres Pierre et Paul, de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure, il accordait la pleine indulgence de tous leurs péchés. Pour les Romains le nombre des visites est élevé à vingt. Enfin de grandes facilités sont accordées, pour dispenser de ces visites, ceux qui ne pourraient commodément les accomplir.

Le 30 du mois de septembre une autre lettre, *Quod Pontificum*, a suspendu durant l'année sainte toutes les indulgences, *en tant qu'applicables aux vivants*, à l'exception de l'indulgence du Jubilé et de quelques autres peu nombreuses. Ces indulgences non supprimées sont les suivantes :

1° Trois catégories d'indulgences partielles, à savoir : les indulgences de dix ans et dix quarantaines accordées à ceux qui visitent, durant les Quarante-Heures, les Églises où est exposé le Saint-Sacrement ; les indulgences accordées à ceux qui accompagnent ou font accompagner le Saint-Sacrement porté aux malades ; — les indulgences que les prélats accordent dans l'exercice de leurs fonctions.

2° Trois catégories d'indulgences plénières, c'est-à-dire : les indulgences accordées pour l'article de la mort ; — les indulgences attachées à la récitation de l'*Angelus* ; — l'indulgence de la Portioncule à Assise seulement.

Comme nous l'avons dit, les autres indulgences ne sont supprimées qu'en tant qu'applicables aux vivants ; on peut donc encore les gagner en faveur des défunts, comme les années précédentes. Bien plus les indulgences qui, en d'autres temps, ne sont pas applicables aux âmes du purgatoire le deviennent pendant le jubilé. Les tertiaires con-

Digitized by Google

servent ainsi leurs absolutions générales, de même que les indulgences de la portioncule ; seulement ils ne peuvent plus les gagner qu'en faveur des âmes du purgatoire.

Par la même lettre apostolique ont été suspendus les pouvoirs spéciaux, accordés à certains confesseurs, d'absoudre les cas réservés au Souverain-Pontife, de commuer les vœux ou d'en dispenser, de dispenser des irrégularités et des empêchements concernant le mariage.

Toutefois cette suspense se trouve considérablement réduite par l'exception suivante : Ratæ firmæque sint facultates episcoporum aliorumque sacrorum antistitum circa dispensationes et absolutiones suorum subditorum, in casibus occultis etiam Sedi Apostolicæ reservatis, quemadmodum ipsis a sacra Tridentina Synodo, seu alias, etiam in publicis casibus, a jure communi ecclesiastico et ab Apostolica Sede pro certis personis et casibus permissæ dignoscuntur. Idem statuimus de facultatibus antistitum ordinum religiosorum quæcumque ipsis in regulares sibi subjectos ab Apostolica Sede tributæ sunt.

Cette exception entraîne deux conséquences en faveur des évêques : 1° Ils gardent tous les pouvoirs qu'ils tiennent du droit commun et ordinaire, par exemple le pouvoir d'absoudre leurs diocésains des censures, qui ne sont pas réservées au Souverain-Pontife, de les dispenser des vœux à l'exception des cinq qui sont réservés au Souverain-Pontife (1), de les dispenser des empêchements prohibant le mariage, et même des empêchements dirimants occultes en cas d'urgente nécessité. 2° Ils conservent en plus le pouvoir qu'ils tiennent du concile de Trente, et qui leur a été renouvelé par la bulle *Apostolicæ Sedis*, d'absoudre, pour les cas occultes, de toutes les censures réservées *simpliciter* au Souverain-Pontife.

Il faut remarquer que par rapport aux vœux les supérieurs réguliers ont les mêmes pouvoirs que les évêques, et ils peuvent déléguer ces pouvoirs.

En conséquence, les prêtres et confesseurs qui tiennent des évêques des pouvoirs concernant l'absolution des cen-

(1) Ces cinq vœux sont les suivants : vœu d'entrer en religion — de chasteté perpétuelle — d'aller en pèlerinage à Jérusalem — à Rome — à Saint-Jacques de Compostelle.

Digitized by Google

sures, excommunications, suspenses, interdits, vœux, etc., conservent ces pouvoirs comme les évêques eux-mêmes, et *dans la mesure où ils les ont obtenus de ces évêques*. — Il en est de même des religieux qui ont obtenu de leurs supérieurs des pouvoirs pour des cas qui sont du ressort de ces supérieurs. — Mais les confesseurs qui tiennent leurs pouvoirs directement des congrégations romaines en sont privés pour toute l'année Jubilaire.

Ces suspenses de pouvoirs ne regardent pas les missionnaires en pays infidèles.

Par une autre lettre, la bulle *Æterni Pastoris*, du 1er novembre, Léon XIII a étendu la grâce du jubilé en faveur de tous ceux qui, par suite de leur état ou condition, se trouvent dans l'impuissance de se rendre à Rome. Peuvent bénéficier de ce privilège les personnes du sexe féminin qui vivent dans les monastères et les communautés pieuses, les personnes de l'un et l'autre sexe, qui mènent dans le cloître la vie contemplative, les infirmes, les captifs, les prisonniers, les exilés, les vieillards qui ont dépassé 70 ans. Les conditions à remplir devront être déterminées par l'ordinaire ou par son délégué. Des confesseurs seront désignés pour ces personnes, et le Saint-Siège leur accorde les plus larges pouvoirs.

Le 19 décembre, en présence de Mgr le Majordome, le mur qui ferme la porte sainte, à l'intérieur de la basilique vaticane, a été démoli, et on a trouvé des médailles d'or, d'argent et de bronze, souvenir du jubilé de Léon XII.

Enfin le 24 décembre, malgré les fatigues de son grand âge et de la maladie, Léon XIII a voulu ouvrir lui-même les fêtes du jubilé, et sous les coups de son marteau d'or sont tombées les dernières pierres qui fermaient la porte jubilaire. Elle ne s'était pas ouverte depuis 1825.

Un des premiers actes du Souverain-Pontife au début de la nouvelle année 1900 a été d'organiser le congrès du Tiers-Ordre franciscain, qui doit se tenir à Rome du 25 au 28 mai. Il a voulu que le programme fût rédigé d'un commun accord par les quatre Ministres Généraux qui commandent à la grande famille franciscaine, le Général des Frères Mineurs, des Frères Mineurs Capucins, des Frères

Digitized by Google

Mineurs Conventuels et du Tiers-Ordre Régulier ; et le cardinal Joseph Calasanz Vivès, de notre ordre des Capucins, est chargé d'en présider les séances et d'en diriger les travaux.

Voici la lettre du Cardinal Rampolla, adressée à ce sujet aux Ministres Généraux des quatre ordres :

Révérendissimes Pères,

Tous connaissent la particulière sollicitude du Souverain-Pontife pour le Tiers-Ordre de Saint-François. En de multiples occasions, et par des actes répétés de son autorité apostolique, l'auguste Pontife a déclaré combien il avait à cœur de voir cette institution si bien méritante, progresser tous les jours et prendre de nouveaux accroissements, de telle sorte que les bienfaits, que de sa nature elle est capable de répandre, se déversent abondamment sur toutes les classes de la société. Or les congrès des membres du Tiers-Ordre, l'expérience en témoigne, sont un moyen puissant d'accroître le nombre des tertiaires et de faire connaître l'importance de l'institution franciscaine. Aussi est-ce avec une grande joie que le Saint-Père a appris que durant cette année jubilaire devait se tenir un Congrès international du Tiers-Ordre dans la ville de Rome, capitale du monde catholique, et Elle forme les vœux les plus ardents pour que cette solennelle assemblée obtienne une heureuse issue et de brillants résultats. C'est pourquoi dans le but de relever l'éclat de cette assemblée Elle a daigné confier la charge de la présidence à l'Eminentissime Seigneur Joseph Calasanz Vivès. En lui en effet se rencontrent toutes les qualités requises pour cette tâche, en outre que des liens tout spéciaux le rattachent à la famille franciscaine.

C'est avec grande joie que je m'empresse de vous faire, Révérendissimes Pères, cette communication, afin que sans retard vous puissiez tout organiser et préparer pour le meilleur succès de ce Congrès.

Rome, 13 janvier 1900.

Card. RAMPOLLA.

Fr. Hilaire.
O. M. C.

Digitized by Google

REVUE DES REVUES FRANCISCAINES

Une des branches que cultivent plus volontiers nos diverses revues, pour l'intérêt de l'histoire et l'édification des Tertiaires, c'est l'hagiographie franciscaine. Nous avons remarqué, en ces derniers temps, divers travaux qui nous ont paru dignes de spéciale mention. 1° Une notice sur Mademoiselle Marie-Louise Du Four, du Tiers-Ordre, martyre de la charité, à Rouen, en 1668, publiée dans les *Annales franciscaines*. Son corps, revêtu de l'habit des Tertiaires, fut enseveli dans « le cimetière de Saint-Maur, au milieu de vingt-deux Capucins, qui sont morts autrefois en assistant les malades de la peste. »

2° Un abrégé de l'histoire de Germaine d'Armaing, religieuse clarisse de Toulouse, qui fut presque la contemporaine d'une autre Germaine, déjà placée sur les autels. *L'Écho de Saint François*. qui raconte cette merveilleuse vie, toute d'amour et d'immolation, cite des faveurs nombreuses obtenues par l'intercession de sœur Germaine, qui pourraient bien un jour donner lieu à l'introduction de la cause.

3° Les histoires du B. Ange d'Acri parlent longuement du monastère des Capucines fondé par lui dans sa ville natale, et de la sœur Marie-Ange du Crucifix, fille des princes de Bisignano, qui en fut la première abbesse. On ne possédait pas encore cependant une notice complète sur cette fille spirituelle du grand apôtre de la Calabre. Les *Annali francescani* de Milan comblent cette lacune, et commencent cette histoire.

*
* *

A ces travaux historiques, il faut rattacher la découverte faite par la *Revue franciscaine* d'un intéressant document : l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France, mère de Louis XIV, Tertiaire de S. François, prononcée à Orléans, par le R. P. Pascal Rapine de Sainte Marie, gardien des Récollets, en présence de la reine Marie-Thérèse, qui avait voulu, elle aussi, à l'exemple de la défunte, appartenir au Tiers-Ordre. Reçue vers 1660, elle fut peu après supérieure de la Fraternité du grand couvent de l'Observance, donnant l'exemple à ses sœurs et présidant les réunions de sa Congrégation.

*
* *

Mais qui nous donnera une histoire du Tiers-Ordre, et un catalogue complet de ses gloires ? Voici précisément une nouvelle revue, à qui nous souhaitons longue vie et prospérité : *Le Rosier de saint François*,

Digitized by Google

publié par les RR. PP. Capucins de Savoie, qui veut traiter cette question, et commence, dès son premier numéro, une étude sur l'origine, l'établissement du Tiers-Ordre, et sa prééminence sur toutes les Associations pieuses.

*
* *

Les questions canoniques concernant le Tiers-Ordre ne sont pas non plus négligées. Le *Mensajero serafico*, nous apporte le premier les éclaircissements si nécessaires et si désirés de tous au sujet des indulgences que peuvent gagner les Tertiaires pendant l'année sainte, indiquant celles qui sont applicables aux âmes du Purgatoire.

*
* *

Les Pères Capucins de Belgique, qui ont une compétence spéciale dans ces questions, publient dans l'*Etendard de Saint François et de Saint Antoine de Padoue*, une sérieuse étude sur les indulgences du Chemin de la Croix.

*
* *

Le *Petit Messager de Saint François* traite, au sujet du Tiers-Ordre, une question d'organisation pratique, la Fédération des Fraternités. Écartant comme un détail de peu d'importance le carnet d'identité, il vante bien fort les avantages de la fédération. Nous croyons qu'il faut lire entre les lignes, et comprendre que fra Contadino a voulu dire : Oui, il faut la fédération, mais pour la faire, prenons garde à ne pas nous diviser, et à ne pas distinguer entre Tiers-Ordre et Tiers-Ordre.

*
* *

Les questions sociales étant à l'ordre du jour, nos revues comme il convient, s'en occupent activement. Saint François n'est-il pas le grand réformateur du XIIIe siècle ? Bien des études ont paru au sujet de son action et des causes de l'influence qu'il exerça sur la société de son temps. La *Revista franciscana* montre une fois de plus que cette action fut indirecte et que les vertus franciscaines furent comme « le hoyau qui déracina l'ivraie et permit au bon grain de s'élever en abondante moisson dans le champ du père de famille. »

*
* *

« Le Tiers-Ordre franciscain, dit à son tour l'*Eco di San Francesco*, fut l'intermédiaire entre le pauvre, qui acquérait la conscience de ses droits, trop longtemps foulés aux pieds par la féodalité, les seigneurs,

Digitized by Google

les riches, les puissants, qui sentaient dans leurs veines le sang dominateur des Romains et la férocité des envahisseurs barbares. Saint François prêcha la pauvreté et la charité, et ce fut là le remède héroïque..... Le bonheur promis par le socialisme est une utopie, parce que personne ne pourra jamais enlever la douleur de ce monde. Mais Notre-Seigneur a institué le règne de la charité et de la justice, ce qui ne veut pas dire qu'il a assuré le bonheur à tous : cette proposition serait absurde. Justice et charité, selon l'évangile, veulent dire : humilité, pauvreté, douleur, amour, comme saint François l'enseignait aux riches et aux pauvres de son temps. » En d'autres termes le bonheur du peuple consiste plus dans l'accomplissement de ses devoirs que dans la conscience de ses droits.

*
* *

Nous sommes en retard pour mentionner une savante défense de Scot, parue dans l'*Eco franciscano*. Un professeur du séminaire de Madrid-Alcala, n'avait pas craint, dans un discours latin imprimé, d'affirmer que l'opinion de Scot au sujet de la forme de corporéité a été condamnée au Concile de Vienne. Le P. Lemos, du collège franciscain de Santiago, après avoir rappelé que Zigliara lui-même accorde que presque tous les philosophes modernes suivent cette opinion scotiste et que le P. Mendive, S. J. l'admet à son tour comme plus apte à expliquer les phénomènes physiques et chimiques qui se remarquent dans les cadavres, n'a pas de peine à démontrer que la sentence du Concile de Vienne, dirigée croit-on, contre Pierre d'Olive, n'atteint en rien ni Scot, ni sa doctrine, ni l'école franciscaine. Le Concile, en effet, établit seulement « que la substance de l'âme raisonnable et intellective est vraiment, par soi et essentiellement, *vere*, *per se et essentialiter* la forme du corps humain », ce que Scot ni les Scotistes n'ont jamais nié. Le docteur Subtil a même si bien exposé cette doctrine que le chroniqueur Wadding a pu dire de lui : «Je n'ai certainement vu personne, qui, avant le Concile de Vienne, ait parlé à ce sujet avec tant d'abondance et de clarté, prévoyant toutes les difficultés et broyant toutes les raisons des adversaires. »

*
* *

Les sciences physiques et naturelles ont leur place aussi dans les préoccupations de l'Ordre franciscain. Nous sommes particulièrement heureux de trouver, dans l'*Oriente Serafico*, les discours prononcés à l'occasion de l'inauguration, à Giaccherino, d'un observatoire géody-

Digitized by Google

namique, fondé par le P. Atto Maccioni, des Frères Mineurs. Ils célèbrent tous à l'envi les résultats de la science, qui ne fait banqueroute que lorsqu'elle s'éloigne de Dieu.

*
* *

Saint François et la Terre-Sainte revient sur le voyage à grand fracas accompli l'année dernière par l'Empereur d'Allemagne aux Lieux Saints de Jérusalem. Ce n'est pas en pèlerin, on le sait, que le Kaiser luthérien y était allé, on ne l'avait vu prier nulle part, mais, en revanche, il avait mis sa main dans la main du Sultan, égorgeur des Arméniens. *Un an après*, c'est le titre de l'article, il ne reste rien de ces démonstrations de commande, si ce n'est un album musulman de quelques vues photographiques. Mais là où la politique humaine est inféconde, l'apostolat franciscain, au prix des larmes et du sang, continue son œuvre séculaire et conserve à l'amour de la chrétienté les Lieux qui furent le théâtre de notre Rédemption.

*
* *

Disons un mot, en terminant, de deux revues antoniennes, particulièrement intéressantes. L'une, qui se publie en Belgique, *Saint Antoine, le grand Thaumaturge du XIXe siècle*, malgré son titre, nous ramène vers le passé, et réédite, à propos des prédications de saint Antoine, une savante étude de M. Lecoy de la Marche sur le *Sermon au XIIIe siècle*.

*
* *

Les *Annales de l'Arrière-boutique de Toulon* ont des études plus actuelles sur le dévouement des religieux et des religieuses adonnés aux œuvres de charité. L'éminent publiciste qui signe ces articles se souvient que saint Antoine est le marteau des hérétiques, et avec un plein succès, il poursuit la campagne contre les ennemis de l'Eglise, démasquant leur hypocrisie, et montrant, d'après les faits et les documents officiels que si les francs-maçons demandent la persécution contre les Ordres religieux, c'est uniquement par envie et par jalousie, parce qu'ils se sentent impuissants à lutter avec eux sur le terrain de la bienfaisance, et qu'ils ne peuvent, en l'essayant, que se couvrir de ridicule.

Fr. E. M. de B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

LA PAUVRETÉ. Sa mission dans l'Eglise et dans le monde, par le T. R. P. Exupère de Prats de Mollo, Capucin. 3e édition. Un in-12 de 406 pages. Casterman. Œuvre de Saint-François, 2 fr. 50.

Ce livre n'est pas l'œuvre d'un économiste mais d'un théologien. On y expose la manière dont la miséricorde divine gouverne l'humanité déchue. Nous n'avons pas été abandonnés aux rigueurs d'une justice éternelle comme les anges révoltés à la suite de Lucifer. Dieu nous sauve par la grande loi de l'expiation. Les cent premières pages du volume nous montrent l'orgueil puni par la servitude et la volupté par l'effusion du sang. La pauvreté joue le même rôle à l'égard de l'amour effréné des richesses. Et il arrive invariablement que si le châtiment providentiel est accepté par l'homme coupable qui s'en sert pour se relever de sa chute, ce châtiment diminue et perd de son amertume.

Cette vérité est présentée au lecteur dans une galerie de tableaux habilement disposés de manière à faire ressortir le contraste qui existe entre les faits engendrés par la doctrine chrétienne et ceux qui sortent des idées modernes. On voit donc tour à tour la gloire de la pauvreté dans l'Eglise ; ses hontes et ses souffrances dans le monde ; la douceur de la pauvreté et le petit nombre de pauvres dans l'Église ; les rigueurs de la pauvreté et l'accroissement du nombre des pauvres dans le monde. L'auteur met en opposition le riche du monde et le riche chrétien ; le pauvre du monde à qui on ne parle que de ses droits et le pauvre de Jésus-Christ à qui on apprend surtout ses devoirs.

Les prédicateurs qui aiment les effets oratoires trouveront là de belles tirades contre le vice, appuyées sur des faits émouvants.

Nous n'exprimerons qu'un regret. L'auteur réédite une œuvre de jeunesse publiée il y a près de quarante ans sans y rien changer et il en a raison car elle est aussi opportune aujourd'hui qu'autrefois. Mais il y a des statistiques du milieu du siècle. Pourquoi n'avoir pas mis en note celles de ces dernières années. On y trouverait des chiffres qui corroboreraient puissamment l'argumentation de l'auteur.

Fr. LUDOVIC de Besse.

Digitized by Google

*
* *

THEOLOGIA FUNDAMENTALIS, QUAM ROMÆ, IN COLLEGIO INTERNATIONALI S. ANTONII TRADIT ET DOCET P. GABRIEL CASANOVA O. F. M. Romæ ex typographia Sallustiana, en dépôt Œuvre S.-François, 5, rue de la Santé, Paris. Prix 8 fr.

Encore un livre qui accuse la tendance de plus en plus accentuée des esprits en théologie durant ces dernières années, je veux dire le retour vers l'étude des diverses écoles du moyen-âge concurremment avec celle de S. Thomas. Ici nous trouvons les deux chefs de l'école franciscaine : S. Bonaventure et Scot unis à l'Ange de l'école et combattant sous le même drapeau. Il n'y a pas lieu de s'en trop étonner ; les questions qui ont divisé les trois écoles se rencontrent assez rarement dans les traités fondamentaux de la théologie dogmatique. L'accord sera plus difficile à établir dans les traités proprement dogmatiques. Ce manuel débute par un exposé de la nature du surnaturel ; et appuyé sur ce point de départ nouveau il se présente sous une belle synthèse qui embrasse à la fois les trois et même les quatre traités fondamentaux (de Religione, Ecclesia, Traditione, Fide). — Dans une première partie, *Demonstratio christiana*, après avoir établi la notion du surnaturel, l'auteur en démontre la possibilité, la nécessité et l'existence contre les rationalistes et les traditionalistes. Enfin il le distingue du faux surnaturel qu'on trouve chez les païens, les Juifs et les Musulmans. Dans la seconde partie, *Demonstratio catholica*, il montre comment l'Église a été instituée pour être la gardienne du surnaturel et il détermine sa véritable constitution fondée sur l'autorité de Pierre et du Pontife romain. Les notes de l'Église et ses prérogatives ne sont étudiées qu'après ces questions touchant la constitution fondamentale de l'Église. La deuxième partie est dirigée contre les schismatiques et les hérétiques. La troisième, *Demonstratio philosophico-theologica*, vise les protestants et les libéraux ou rationalistes modérés ; elle traite de la parole de Dieu ou du dépôt même de la Révélation et examine la nature et la valeur des deux canaux qui nous la transmettent, l'Ecriture et la Tradition, et elle se termine par un long exposé des rapports de la philosophie et de la théologie, des sciences naturelles, et de la science surnaturelle. C'est là une innovation qui nous a paru heureuse ; c'est sous une forme neuve et appropriée aux besoins actuels, l'exposé

Digitized by Google

de toutes les questions dogmatiques du traité *De Fide*. L'auteur y établit quels sont les forces, l'attitude, les devoirs de la raison vis-à-vis de la foi, et il réfute toutes les erreurs modernes depuis le libéralisme et le traditionalisme jusqu'à l'américanisme. Dans son ensemble ce plan nous semble bien près de réaliser la perfection.

Dans ces traités philosophico-théologiques, l'auteur se sent à l'aise au milieu de toutes les erreurs philosophiques. Il les expose toutes avec une érudition abondante, *Theologica fundamentalis*, et toujours sûre ; puis il les réfute en s'appuyant spécialement sur des raisons empruntées à ses trois docteurs favoris. Ce qui distingue même spécialement ce manuel c'est la vaste érudition dont il témoigne. Ses références aux docteurs du moyen-âge, aux auteurs plus récents et aux écrivains modernes sont innombrables et seront un guide précieux non seulement pour les élèves, mais encore pour les professeurs, dans la recherche des développements à donner à chaque question.

En ce qui concerne la doctrine, l'auteur se tient à la fois éloigné des tendances libérales et du rigorisme dogmatique. C'est ainsi, pour en donner un exemple, qu'il se prononce résolument pour l'infaillibilité de l'Église sur les questions scientifiques connexes avec la foi, tandis qu'il rejette l'inspiration verbale de la sainte Écriture. Le style est clair, facile, abondant, trop abondant peut-être.

Certains développements seraient peut-être mieux à leur place dans un traité de philosophie ou d'Écriture Sainte ; d'autres questions au contraire, comme celle de l'incompatibilité de la science et de la foi sur un même objet nous semblent, quoi qu'en dise l'auteur, du ressort de la théologie. La notion du surnaturel aurait pu être établie plus clairement. Enfin malgré ces petites imperfections, qu'on pardonne facilement, ce manuel nous a paru vraiment remarquable.

Fr. Hilaire de B.

*
* *

LES PÈRES DE L'ÉGLISE, leur vie et leurs œuvres, par O. BARDENHEWER, docteur en théologie et en philosophie, professeur à l'université de Munich. Édition française par P. Godet et C. Verschaffel de l'Oratoire, 3 vol. Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris.

La patrologie est une des sciences qui ont été le plus étudiées à notre époque, soit en France, soit surtout en Allemagne. Les ouvrages d'ensemble et plus encore les monographies sont innombrables ; pour en

Digitized by Google

juger, il suffit de jeter un coup d'œil sur les longues listes d'ouvrages à consulter qui terminent chaque chapitre de l'ouvrage que nous présentons. De longues discusssions ont été engagées sur l'authenticité, l'intégrité et l'autorité d'ouvrages connus depuis longtemps, d'autres ont été mis au jour ; nous pouvons citer la Didaché, les Logia, les Philosophoumena, le monument d'Abercius, la Peregrinatio Silviæ, etc.; les bibliothèques syriaques et arméniennes commencent à être fouillées.

Pour résumer tous ces travaux, et mettre le public studieux et surtout le jeune clergé au courant de cette science, il fallait un manuel nouveau. Les anciens, en effet, se trouvent dépassés. Mais il le fallait conçu dans un esprit chrétien et capable de ne pas se laisser trop influencer par les écarts de critique auxquels s'abandonnent certaines écoles, surtout de l'autre côté du Rhin. Le docteur Bardenhewer a entrepris ce travail et il nous semble avoir réussi. Après un aperçu sur l'histoire de la patrologie, il entre de plein pied dans son sujet par l'étude des écrits pseudo-apostoliques. L'ensemble de son ouvrage se divise en trois parties : la première va jusqu'au IVe siècle ; la seconde embrasse l'âge d'or de la littérature chrétienne de l'an 300 à l'an 450 environ ; la dernière s'arrête à la naissance du VIIe siècle, et expose en quelques pages l'état de nos connaissances sur les auteurs syriaques et arméniens étudiés jusqu'à ce jour. Ce que l'on est habitué à redouter chez un auteur allemand c'est l'obscurité du style et de l'exposition, et les écarts d'une critique antitraditionnelle. Bardenhewer a su se garder du premier de ces défauts. Il n'y a point chez lui de ces détails d'analyse qui réduisent la science en poussières impalpables ; chaque partie au contraire s'ouvre par un bel aperçu général où se trouvent exposés les principaux travaux de la période de sorte que le lecteur se trouve orienté pour toute la suite du traité. Enfin dans l'étude de chacun des Pères, l'auteur prend soin d'insister tout spécialement sur les écrits les plus importants.

Quant à la critique il nous semble donner trop d'importance à la critique interne et négative ; il rejette en conséquence plusieurs ouvrages dont l'authenticité a été et est encore admise par les meilleurs esprits parmi les catholiques. Toutefois ces écarts sont rares et ils n'empêchent pas cet ouvrage d'être un livre excellent.

Fr. Hilaire de B.

Digitized by Google

*
* *

ANNUAIRE PONTIFICAL CATHOLIQUE. — Maison de la Bonne Presse, 8, rue François Ier, Paris. Prix : 3 fr. 50 ; port : 0 fr. 40.

L'Annuaire pour 1900 publié par la Bonne Presse est digne de ses aînés. C'est le dénombrement complet de la hiérarchie et de l'organisation de l'Eglise catholique. On voit par là comment dans cette Eglise tout s'accomplit au grand jour. Le nom de toutes les Eglises du monde le nom, la résidence du chef de chaque Eglise, le nombre des catholiques comparé au nombre des adhérents des autres cultes, et à la population totale s'y trouvent indiqués. La liste des ordres religieux y est dressée comme les années précédentes ; et l'on a pris soin de rectifier au besoin et de compléter les renseignements fournis antérieurement sur chacun d'eux et concernant le nombre de leurs maisons et de leurs membres, etc.

Les détails abondants sur la cour pontificale, sur les appartements, les jardins (plans nombreux), les monuments, les travaux du Vatican en font un guide nécessaire pour tous ceux qui veulent se rendre à Rome pour les fêtes du Jubilé. Une foule de renseignements, de formules pour supplique... viennent au secours de ceux qui peuvent avoir quelque affaire à traiter ou quelque demande à adresser à Rome. Les actes du Souverain Pontife et des congrégations romaines pour l'année 1899 — les causes des saints introduites ou en cours — les principales découvertes intéressant l'Eglise accomplies dans le courant de l'année y sont consignés ; etc., etc. C'est donc un livre plein d'intérêt pour tout catholique.

Fr. Hilaire de B.

*
* *

LA FRANC-MAÇONNERIE, grande agence électorale. Paris, Maison de la Bonne Presse. Prix : 0 fr. 15.

C'est la 3e partie d'un ouvrage intitulé : « *L'Etat c'est nous* ». Brochure de propagande que chaque chrétien doit se faire un devoir de répandre et de faire pénétrer partout. Dans un style incisif et foudroyant, les manœuvres secrètes de la F. M., comme agence électorale, y sont mises au grand jour, puis prouvées par des textes et des faits irrécusables.

Digitized by Google

L'auteur nous en montre le fonctionnement aux élections de 1893 et 1898, puis indique le moyen de remédier à cet envahissement satanique. Fr. Fr. de S.

***

LE MOIS DE L'ENFANT JÉSUS. Paris, Maison de la Bonne Presse, rue François Ier, 8.

L'auteur de ce petit ouvrage a choisi le temps qui s'écoule entre Noël et la Purification pour nous faire passer saintement nos journées en compagnie de l'Enfant Jésus. Sous forme de méditations « il nous « offre une étude suivie et pratique de ce Divin Enfant dans ses rap- « ports avec chacun de nous ». Après avoir parlé des exemples donnés autour de la Crèche, et des enseignements que nous en recevons, il convie tous les âges et toutes les conditions aux pieds de l'Enfant Dieu. Les âmes pieuses trouveront dans la lecture de ce petit livre, recommandable à tout point de vue, le feu divin qui les embrasera d'amour pour Jésus Enfant. F. Fr. de S.

***

VARIANTES DU LIVRE « *DE IMITATIONE CHRISTI* », par Monseigneur E. Puyol. Paris, Victor Retaux, rue Bonaparte, 82.

Livre d'érudition, appelé à rendre de précieux services à ceux qui veulent faire une étude sérieuse et critique de l'Imitation.

Dur travail que celui de compiler et de rapprocher des textes, néanmoins Mgr Puyol ne s'est pas laissé effrayer, et il a mené l'entreprise à bonne fin. La pensée de rendre service et d'épargner aux savants une grande perte de temps, l'a guidé dans le cours de son ouvrage.

La première partie, qu'on peut appeler l'Introduction, traite de la variété des textes et répond à cette question : Quel est le meilleur texte ?... Ce serait celui du véritable auteur, mais la critique n'ayant pu jusqu'ici le préciser, la meilleure méthode d'invention consiste à chercher tous les différents textes, à les classer, à en dresser la généalogie : celui qu'on reconnaîtra comme l'archétype, le générateur commun, sera le vrai texte. L'auteur l'a fait et est arrivé à cette conclusion que le « Codex Arnotensis » est le texte générateur, c'est le plus

Digitized by Google

correct et le plus complet. Ce n'est pas la première édition, elle est introuvable, mais c'en est une copie.

Puis vient la réfutation de ceux qui prétendent que l'Imitation n'est qu'un agrégat de sentiments et d'efforts dus à plusieurs auteurs. Non, l'œuvre est une, et appartient incontestablement à un même génie.

La deuxième partie, qui est la plus considérable, contient toutes les variantes des 4 livres, chapitre par chapitre, verset par verset.

En face d'un tel travail on ne peut que rendre hommage à l'auteur, et lui souhaiter bon succès. F. Fr. de S.

*
* *

PENSÉES CHOISIES DU VÉNÉRABLE CURÉ D'ARS nouvelle édition. Un vol. in-24 allongé, 200 p. Prix : 1 fr.

La seconde partie de cet opuscule, et c'est la plus grande, contient l'ordinaire de la messe, des vêpres et quelques formules de prières. La première partie répond seule au titre. C'est une suite de pensées pouvant servir de méditations pendant un mois. Le calme et la paix d'une âme de saint se retrouvent dans ces pages ; plusieurs de celles-ci ont avec l'*Imitation* des traits de ressemblance. Nous regrettons seulement que l'éditeur n'ait pas mentionné la qualité de Tertiaire de saint François qui appartient incontestablement au Vénérable curé d'Ars. F. Ladislas.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Fr. Adulphus à Bouzillé,
Min. Prov. O. M. C.

Le Gérant :
Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE. 2, place des Lices.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

LES PETITS-FILS DU GRAND ROI[1]

DOCUMENTS INÉDITS

IV. — LES LANGES BÉNITS. — LA MORT DE LA REINE.

La gracieuse coutume d'envoyer aux premiers-nés des Rois des langes bénits remonte au Pape Clément VIII, et le premier enfant royal honoré de cette paternelle bienveillance fut le Dauphin, fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, qui devait être Louis XIII. Arrivée à un moment où les relations entre Rome et Paris étaient fort tendues par suite des prétentions Gallicanes, et en particulier au sujet du droit de *la Régale*, la naissance du duc de Bourgogne fournit au Pape une nouvelle occasion de témoigner à Louis XIV son désir de voir s'aplanir les difficultés qui divisaient les deux Cours. Innocent XI avait d'abord pensé mettre quelques conditions (2) à l'envoi des langes bénits, mais il y renonça dans l'espoir de rétablir plus facilement la bonne harmonie par un excès de bienveillance que par une exigence si justifiée qu'elle fût.

Pendant que l'on travaillait à la confection de ces langes, que l'usage voulait couverts de broderies, ornés de miniatures et enrichis de pierreries, la politique réglait les conditions de l'envoi du Nonce extraordinaire chargé de porter le présent pontifical au futur héritier du trône. Le choix du Pape s'arrêta sur Mgr Ange-Marie Ranuzzi, archevêque de

(1) Voir le fascicule de février 1900.

(2) En particulier on voulait demander une réparation pour l'offense faite au cadavre du dernier nonce, Mgr Pompée Varese, et au P. Joseph de Florence, capucin, son confesseur, qui, sur son ordre et en vertu de ses privilèges, l'avait administré, et pour ce fait avait été interdit par l'officialité diocésaine, sous prétexte qu'il avait « contrevenu aux lois ecclésiastiques en usage dans le diocèse et dans l'église Gallicane ». (*Analecta Juris Pontificii*. Tome XIII, p. 55. — *Archiv. du Vatican*, Nonciature de France, vol. 168).

Digitized by Google

Fano. Il arriva en France pendant le voyage que fit la Cour au commencement de l'été de 1683, et il attendit à Orléans le retour de la maison royale.

A peine rentrée à Saint-Cloud la pieuse Reine Marie Thérèse d'Autriche était emportée en quelques jours par un mal incurable. Voici la lettre par laquelle Louis XIV annonçait au Pape le coup dont il venait d'être frappé.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Il a plu à Dieu d'appeler à soy la Royne ma très chère épouse, après lui avoir fait la grâce de recevoir le Saint Viatique avec une dévotion exemplaire. Elle avoit tant de piété et une si grande vénération pour vostre béatitude que j'espère que Votre Saincteté bénira volontiers nos prières pour le repos de son âme comme je la suplie de faire et de croire que je suis avec un vrai respect filial,

Très Saint Père,
Vostre très dévot fils,
LOUIS.

A Saint-Cloud, le 1er d'aoust 1683.

[*Ibid.*, vol. 111 f. 166.]

L'entrée solennelle du Nonce, que la mort de la Reine avait fait renvoyer, eut lieu le 22 août. Deux jours après, au château de Fontainebleau, Mgr Ranuzzi était admis en audience solennelle, et il remettait au Roi les lettres dont il était porteur, pendant que les langes bénits, exposés dans un cabinet voisin, faisaient l'admiration de tous les courtisans qui en trouvaient « l'ouvrage fort beau et fort magnifique (1) ».

En recevant le Nonce, la Dauphine lui ayant dit que ces langes étaient les plus beaux qui se puissent voir, celui-ci lui répondit qu'il désirait qu'ils fussent pareillement les plus bénis du ciel, et que le petit Prince auquel ils étaient destinés devînt un autre saint Louis (2).

Quelques jours après, les parents remercièrent le Pontife du présent fait à leur fils par les lettres suivantes :

(1) *Gazette de France*, 28 août 1682.
(2) *Archiv. du Vatican*. Nonciature de France, vol. 169, dépêche du 27 août 1683.

Digitized by Google

« Très Saint Père,

« Je ne saurois attendre, comme on a accoutumé, le retour du Nonce extraordinaire de Vostre Sainteté pour vous remercier des langes bénits, que vous avez envoyés à mon fils, car je suis trop sensible à cette bonté toutte paternelle qui vous a porté à me donner encore cette marque singulière de la joye que vous avez eue de sa naissance, et je vous supplie de croire que j'en conserverai le souvenir toutte ma vie. Avec le tems, Très Saint Père, mon fils aura les mesmes sentimens, puisqu'il sera eslevé comme moy dans ceux que tant de Rois, nos prédécesseurs ont eus pour l'Eglise et pour le Saint Siége dont ils ont esté les deffenseurs et mon exemple luy fera connoître la vénération qui vous est due... (1) C'est,

Très Saint Père,

Vostre humble et très dévot fils,

Louis, *Dauphin de France.*

Ce 10 septembre 1683 à Fontainebleau.

[*Ibid.* f. 197].

Très Saint Père,

« Les deux Brefs qu'il a plu à Vostre Sainteté m'escrire par l'Evesque de Fano, vostre Nonce extraordinaire, et ce qu'il m'a présenté de sa part pour mon fils, ne m'ont pas inspiré moins de joye que de respect pour Vostre Béatitude. Je suis aussy sensible qu'Elle le peut croire à ces marques continuelles de son affection pour ma personne, et je la supplie d'estre bien persuadée de ma parfaite vénération et de mon zèle extrême pour le Saint Siège que je conserveray éternellement dans le cœur avec une passion sincère d'en donner de véritables preuves à V. Sainteté. Et comme le Roy Monseigneur et Père ne néglige rien pour la conservation et le maintien de la paix, je n'ay qu'à assurer V. Sainteté que je me ferois un fort grand plaisir d'y pouvoir aussy contribuer. Je suis,

Très Saint Père,

Vostre humble et dévote fille,

M. Anne Chrestienne, *Dauphine de France.*

Fontainebleau, le 12 septembre 1683.

[*Ibid.* f. 198.]

(1) Le reste de la lettre est une réponse aux exhortations du Pape qui dans son Bref accompagnant les langes bénits, manifestait le désir que la France participât à la délivrance de Vienne.

Digitized by Google

A la nouvelle de la mort de la Reine mère, Innocent XI avait adressé ses condoléances à la famille Royale par des Brefs en date du 24 août. Le Nonce remit au Roi celui qui lui était destiné, dans son audience du 24 septembre ; mais, ne voulant pas importuner la Cour par sa présence trop répétée, il confia au Marquis de Croissy (Charles Colbert), Ministre et Secrétaire d'Etat, ceux qui étaient à l'adresse du Dauphin et de la Dauphine (1). Le Ministre s'acquitta sans tarder de son office auprès de la princesse qui écrivit cette lettre au Souverain Pontife.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Il estoit bien juste que Vostre Sainteté qui a toujours fait une exacte profession de la vertu, eust aussy beaucoup d'estime pour les parfaits imitateurs de Jésus-Christ, c'est ce qui attire à présent à la Reyne Madame ma mère les regrets de V. Béatitude. Sa sainte vie accompagnée de douceur et de tendresse lui avoient fait mériter la vénération de toute la terre ; et me rendent sa perte d'autant plus douloureuse qu'elle m'en donnoit des marques très effectives. Je supplie V. Sainteté d'être persuadée que je reçois avec toute la reconnoissance possible les nouvelles preuves qu'elle me donne en ceste triste occasion de son affection paternelle. Je suis,

Très Saint Père,
Vostre humble et dévote fille,
M. ANNE CHRESTIENNE, *Dauphine de France.*

Fontainebleau, le 30 septembre 1683.

[*Ibid.* fol. 220].

Pour une cause qui nous demeure cachée le Dauphin ne reçut que plus tard le Bref Pontifical. Il en remercia le Pape en ces termes :

TRÈS SAINT PÈRE,

« Je ne say pas ce qui est cause que je n'ay receu que depuis quelques jours le bref de V. S. du 24e Aoust. Mais

(1) *Archives du Vatican.* Nonciature de France, vol. 169. Dépêche du 24 septembre.

Digitized by Google

j'ay esté fort touché des sentimens que vous m'avez tesmoignés sur la perte de la Reyne Madame ma mère, et de la bonté que vous avez eue de demander à Dieu et son repos et la consolation dont j'ay besoin. Je ne saurois assez en remercier V. S. non plus que des grâces que vous luy avez encore demandées pour moy. Mais je vous supplie, Très Saint Père, d'estre bien persuadé que j'en conserverai soigneusement le souvenir, et qu'on ne sauroit avoir plus de vénération pour vostre personne que j'en ay. C'est,

Très Saint Père,
Votre humble et très dévot fils,
LOUIS, *Dauphin de France.*

Ce 15e octobre 1683, à Versailles.

[*Ibid.* f. 236.]

Peu de jours après la mort de la Reine, la Dauphine, écrivant au P. Marc d'Aviano, lui annonçait en ces termes la douloureuse nouvelle :

« Je fais encore savoir à Votre Paternité que Dieu nous a visité et envoyé une très grande croix en appelant à une vie meilleure Sa Majesté la Reine, après quatre jours de maladie. Aussi je prie bien Votre Paternité de vouloir se souvenir particulièrement de sa pauvre âme et de daigner faire une prière spéciale pour moi et pour tous ceux qui perdent le plus par cette mort, afin que Dieu nous assiste tous suivant nos besoins. »

La Princesse aurait pu ajouter un détail, qui n'aurait pas manqué d'intérêt pour son religieux correspondant, c'est que la Reine était supérieure du Tiers-Ordre de Saint-François, établi au grand Couvent des Cordeliers, et qu'elle avait été ensevelie dans l'habit des religieuses Capucines (1).

V. — LA NAISSANCE DU DUC D'ANJOU.

Dans la lettre que nous venons de citer, lettre datée de Fontainebleau, le 2 août 1683, la Dauphine écrivait au P. Marc d'Aviano :

(1) *Gazette de France* du 13 août 1683.

Digitized by Google

Très Révérend Père,

« J'ai reçu avec un très grand contentement la lettre que V. P. a daigné m'écrire et je vois avec une extrême satisfaction que V. P. m'assure toujours, ainsi qu'à Monsieur le Dauphin et à mon fils, l'assistance de ses saintes prières. Je lui en rends de très humbles actions de grâces et nous recommande encore tous les trois à ses prières, moi tout particulièrement dans l'état de grossesse où je me trouve de nouveau depuis environ cinq mois, afin que Dieu m'assiste en cet état, et plus particulièrement au temps de mes couches, et aussi pour qu'il dispose tout au mieux tant pour moi que pour mon enfant. »

A cette demande de prières le P. Marc répondit, comme toujours, en promettant de ne pas oublier devant Dieu celle qui se recommandait à lui avec tant de confiance, et il accompagnait sa missive de quelques pieuses images, qui furent reçues avec dévotion par Marie-Anne-Christine.

Sans nous attarder à suivre la Cour dans ses différents déplacements nous dirons de suite que le 19 décembre, à quatre heures du matin, la Dauphine donnait le jour à un second fils. Le père et le grand-père en firent aussitôt part au Pape par les lettres qui suivent.

Très Saint Père,

« Il me semble que c'est augmenter la joye que j'ay de la nouvelle bénédiction que Dieu a répendue sur mon mariage que de donner part à V. S. de la naissance de mon second fils, dont Madame la Dauphine vient d'accoucher heureusement. Je m'asseure, Très Saint Père, que la bonté toutte paternelle qui a toujours obligé V. S. à s'intéresser à ce qui me regarde, vous fera prendre part à ma joye, en cette occasion, et pour me le marquer je vous supplie de donner vostre bénédiction à cet enfant auquel le Roy, Monseigneur et Père, a donné le titre de Duc d'Anjou ; j'en seray fort reconnaissant, et j'auray toujours beaucoup de vénération pour vostre personne, estant comme je suis,

Très Saint Père,
Vostre humble et très dévot fils,
Louis, *Dauphin de France.*

Ce 19e décembre 1683, à Versailles. [*Ibid.*, vol. 111, f. 325].

Digitized by Google

TRÈS SAINT PÈRE,

« Ma fille la dauphine est encore acouchée d'un fils, et, comme les faveurs du ciel ainsi redoublées sur ma famille sont autant de consolations pour la bonté paternelle de V. B., je luy donne part de ce bonheur qui ne me touche pas moins par rapport au bien de la chrestienté qu'à mes propres satisfactions, et je suplie V. S. d'y vouloir mettre le comble par sa bénédiction apostolique sur le nouveau né et sur ses pères et spécialement sur moy qui suis avec vénération,

Très Saint Père,
Vostre très dévot fils,
LOUIS.

A Versailles, le 19 de décembre 1683.

Une fois relevée, la joyeuse mère s'empressa de prévenir le P. Marc d'Aviano, le remerciant des images qu'il lui avait envoyées ainsi que de ses prières, et lui demandant de bien vouloir les continuer « pour Monsieur le Dauphin et pour mon premier fils et encore pour le second que le Bon Dieu m'a accordé après beaucoup de souffrances. Veuillez le prier de me le conserver puisqu'il me l'a donné et d'en faire un prince parfait ainsi que son aîné. Demandez aussi pour moi la grâce que Monsieur le Dauphin me conserve toujours son amour, et surtout priez pour ma pauvre âme, afin qu'elle ne se perde pas à jamais. Veuillez encore me croire toujours votre très affectionnée (1). »

A l'arrivée du courrier chargé de porter l'heureuse nouvelle à Rome, le Duc d'Estrées, Ambassadeur de France, demanda une audience pour remettre au Pape les lettres du Roi et du Dauphin. Innocent XI la lui accorda sans retard et le 17 janvier 1684 le Duc se rendait en grand cortège au Palais Pontifical. Des brefs en date du 24 janvier furent la réponse à ces lettres et les parents remercièrent le Souverain Pontife en lui écrivant de nouveau. Voici leurs lettres.

(1) Lettre du 31 janvier 1684.

Digitized by Google

Très Saint Père,

« J'espérois bien que Vostre Sainteté prendroit part à la joye que j'avois eue de la naissance de mon fils le Duc d'Anjou. Mais vous me l'avez témoigné en des termes si touchans par le bref que vous m'avez écrit là-dessus, que je ne saurois assez vous en remercier. Je vous asseure, Très Saint Père, que je conserverai toujours le souvenir de cette nouvelle marque des bontés de Vostre Sainteté et que je seray toutte ma vie fort sensible à l'affection toutte paternelle que vous me témoignez, et par la vénération, que j'ay pour vostre personne, et parce que je suis sincèrement,

Très Saint Père,
Votre humble et très dévot fils,
Louis, *Dauphin de France.*

Ce 16e février 1684, à Versailles.

[*Ibid.*, vol. 113, f. 35].

Très Saint Père,

« Je reçois avec toute la reconnoissance que je dois les effets de la bonté de Vostre Sainteté par la part qu'Elle a bien voulu prendre à la naissance de mon fils le Duc d'Anjou. J'espère que V. S. voudra bien me continuer sa bienveillance, et estre bien persuadée de ma profonde vénération pour sa personne, et de mon respect pour le Saint-Siège, dont je donneray en toutes occasions des preuves esclatantes. Je suis,

Très Saint Père,
de Vostre Sainteté,
très humble et dévote fille,
M. Anne Chrestienne, *Dauphine de France.*

A Versailles, le premier mars 1684.

[*Ibid.*, f. 55].

Le P. Marc d'Aviano n'avait pas tardé non plus à féliciter l'heureuse mère et celle-ci lui exprimait sa reconnaissance en ces termes.

Digitized by Google

TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

« Je vois par la dernière lettre que V. P. a daigné m'écrire la joie que vous a causée l'heureuse naissance d'un second prince. Je vous en demeure très obligée, ainsi que de la chère et précieuse image de saint Antoine que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer... Je vous ai déjà tant d'obligations, en particulier pour les prières que vous faites pour moi, et que je vous demande de nouveau pour moi, Mgr le Dauphin et mes fils. Veuillez prier pour notre conservation dans la bonne santé dont nous jouissons tous, et surtout pour nos âmes, et c'est par cette humble demande que je termine en me disant pour toujours.

De votre Paternité,
la très affectionnée,
MARIE ANNE CHRESTIENNE.

Versailles, le 12 février 1684.

Cette lettre est la dernière en date qui nous soit parvenue de celles que la Dauphine écrivit au P. Marc. Leur correspondance fut-elle interrompue ou bien les lettres ne nous ont-elles pas été conservées ? — Nous nous arrêterions plutôt à la première hypothèse : Louis XIV, ou ses ministres, n'avaient pas voulu que le P. Marc vint à Paris : ses relations suivies avec l'Empereur le faisaient considérer comme un adversaire de la politique royale et il n'en fallait pas davantage pour amener l'ombrageux monarque à mettre un terme à cette correspondance. Quoi qu'il en soit, nous ne savons plus rien des relations de la Dauphine avec le saint religieux. L'assurance qu'elle avait du secours de ses prières, ainsi que les souvenirs pieux qu'elle avait reçus de lui faisaient, sans doute, sa consolation et sa force au milieu des épreuves qui ne devaient pas lui manquer dans la suite. Comme le fait deviner sa lettre du mois de janvier 1684, le Dauphin lui semblait moins fidèle, bien que nous n'ayons encore à cette date rien de précis à cet égard (1). De fré-

(1) En 1686 le Nonce écrivait que l'on remarquait plus de « désinvolture » chez le Dauphin. La Dauphine en ayant fait l'observation à Louis XIV, celui-ci lui aurait répondu qu'il était trop grand pour recevoir des avis ou la cravache. (*Nunz. di Francia*, vol. 175. *Avvisi*, du 24 juin. — Au mois d'août Madame de Choiseul est éloignée de la Cour à cause de « l'inclination » que le Dauphin manifeste pour elle. *Ibid.* 12 août).

Digitized by Google

quentes indispositions venaient encore attrister son existence, bien que le Grand Roi cherchât à la distraire par des séjours et des fêtes dans les divers châteaux de la Cour ou des Princes. Tant il est vrai que l'espérance d'une couronne ne suffit pas pour assurer le bonheur !

VI. — LA NAISSANCE DU DUC DE BERRY.

A la suite de plusieurs espoirs deçus, la Dauphine allait être mère une troisième fois. Depuis plusieurs jours la famille royale ne quittait plus le château de Versailles, attendant, non sans anxiété, la délivrance de la Princesse. Enfin le 30 août 1686, elle donnait le jour à un troisième fils.

Le lendemain Louis XIV écrivait au Pape :

Très Saint Père,

La bonté divine m'ayant donné un troisième petit-fils, dont ma fille la Dauphine s'est délivrée aujourd'hui à midy, je le présente à Vostre Sainteté par cette lettre de ma main pour recevoir comme ses frères la bénédiction apostolique de Vostre Béatitude. J'espère de l'affection paternelle de Vostre Sainteté qu'Elle n'aura pas de peine à luy accorder cette grâce, non plus qu'à la continuer à toute cette royale famille et particulièrement à moy qui l'en supplie instamment et suis avec respect vrayment filial

Très Saint Père
Vostre très dévot fils.
LOUIS.

A Versailles, le 31e d'aoust 1686.

[*Ibid.*, vol. 115, f. 188].

Cette lettre du Roi était accompagnée de la suivante écrite par le Dauphin.

Très Saint Père,

« Dans le moment mesme que Madame la Dauphine vient d'accoucher heureusement d'un troisiesme fils à qui le Roy Monseigneur et mon père a donné le titre de Duc de Berri, je donne part de sa naissance à Vostre Sainteté, non seule-

Digitized by Google

ment comme une marque de la vénération que j'ay pour elle, mais dans la confiance que j'ay, Très Saint Père, que vous aurez de la joye de cette nouvelle bénédiction qu'il a plu à Dieu de me donner, aiant la bonté toutte paternelle que vous avez pour moy ; vous m'en donnerés un nouveau témoignage s'il plaît à Vostre Sainteté, comme je l'en supplie de donner sa bénédiction à cet enfant ; j'y serai fort sensible et je m'asseure mesme que vous ne me le refuserés pas, puisque vous savez que je suis sincèrement.

Très Saint Père,
Votre humble et très dévot fils,
LOUIS, *Dauphin de France*,

Ce 31e aoust 1686, à Versailles.

[*Ibid.*, f. 189].

Suivant l'usage le Pontife répondit par des brefs donnés le 8 octobre suivant. La Dauphine remerciait Innocent XI de celui qu'il lui avait adressé par la lettre suivante.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Vôtre Sainteté ne doit pas douter que je n'aye été très sensible à la part qu'elle a prise à la naissance de mon troisième Prince, et que je n'aye reçu avec beaucoup de déférence les témoignages qu'elle a bien voulu me donner de son afection. Je prie Vôtre Sainteté de croire que je tâcheray de m'en rendre digne et de luy marquer, par la vénération que j'auray toujours pour sa personne, l'envie que j'ay de mériter son estime. Je suplie Vôtre Sainteté d'être persuadée de mon respect filial, et de ma dévotion envers le Saint Siège. Je suis,

Très Saint Père,
Vôtre humble et très dévote fille,
M. ANNE CHRESTIENNE.

A Fontainebleau, le 3e novembre 1686.

[*Ibid.*, f. 292].

Il n'est pas dans notre dessein de suivre les petits-fils du Grand Roi dans leur existence. Nous pourrions cependant, par les seules lettres du Nonce Apostolique, assister à leur croissance et savoir quand ils mirent leurs premières dents.

Digitized by Google

Ainsi le Duc de Bourgogne, ayant par suite de ce travail de dentition, éprouvé une fièvre de quelques jours, l'Archevêque de Fano, y trouvait une occasion pour aller faire une visite au petit Prince. Madame la Marquise de la Mothe, gouvernante des enfants de France, le recevait avec les plus grands égards et le retenait à un somptueux repas.

Les petites indispositions, inséparables de leur âge, étaient notées dans les *Avis* régulièrement transmis à Rome par chaque courrier, et offraient une occasion au représentant du Saint-Siège de témoigner au Monarque le paternel intérêt que prenait le Souverain Pontife, à tout ce qui intéressait la famille royale. Mgr Ranucci s'acquittait de sa mission avec empressement, toutefois il devait en être fort mal récompensé. Bien qu'il fut déjà Cardinal, les derniers mois de sa Nonciature furent excessivement pénibles pour lui : tenu en suspicion, surveillé à vue, il fut en butte à toutes sortes de vexations, plus honorables pour lui que pour le souverain qui laissait faire ses Ministres. Il quitta Paris sans même avoir pu prendre congé de la famille royale à laquelle si souvent il avait exprimé les sentiments de bienveillance du Vénérable Pontife Innocent XI et il dut gagner la frontière sous escorte comme un exilé !

VII. — AUPRÈS DES TOMBES.

Si avant de mourir (12 août 1689), le saint Pontife Innocent XI avait fait annoncer au Grand Roi qu'en expiation de tous les chagrins que lui-même ou ses ministres avaient causés au Vicaire de Jésus-Christ, dont il aimait cependant à se dire « le très dévot fils », il verrait descendre dans la tombe ses enfants, ses petits enfants et même ses arrière petits enfants, sauf un seul qui lui devait succéder, il est fort probable que Louis XIV aurait regardé cette annonce comme une offense à sa Royale Majesté.

Cependant il devait en être ainsi.

La première à disparaître fut la dauphine. Depuis la naissance du Duc de Berry sa santé était toujours restée fort précaire ; la science des médecins comme les *remèdes de*

Digitized by Google

bonne femme (1), demeuraient impuissants et le mal achevait son œuvre le 20 avril 1690. Laissons la parole au Dauphin qui annonçait son deuil au Pape Alexandre VIII par la lettre suivante.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Dieu qui est le maistre absolu de touttes choses, a voulu terminer les jours de Madame la Dauphine dans un âge peu avancé. Elle a eu une longue maladie qu'elle a soufferte avec une vertu et une patience, non seulement digne de sa naissance et de son courage, mais d'une Princesse très chrestienne, et enfin, Très Saint Père, elle rendit l'esprit hier au soir avec une piété exemplaire, laissant à tout le monde un extrême regret de sa mort. Je ne saurois exprimer à Vostre Sainteté quelle est ma douleur d'une telle perte. Mais je trouve quelque consolation à vous en donner part, et parce que c'est un respect filial, et parce que je suis asseuré que vous vous intéresserez à mon affliction. Quelque persuadé que j'en sois, Très Saint Père, je ne laisse pas d'en supplier Vostre Sainteté et de demander à Dieu qu'il m'envoye la consolation dont j'ay besoin dans l'estat ou je suis ; c'est,

Très Saint Père,
Vostre humble et très dévot fils
LOUIS, *Dauphin de France.*

Ce 21e avril 1690, à Marli.

[*Ibid.*, vol. 120, f. 76].

Peu de jours après le Monarque écrivait au Souverain Pontife :

TRÈS SAINT PÈRE,

« Dans une perte aussi douloureuse que celle que nous venons de faire de ma fille la Dauphine, Vostre Sainteté agreira que je la suplie de fortifier par sa bénédiction apostolique sur moy et sur ma famille affligée nostre résignation à la volonté de Dieu. Ce secours joint à la consolation

(1) *Archives du Vatican*, Nonciature de France, vol. 178, dépêche du 20 sept. 1688.

Digitized by Google

que nous donne la fin chrestienne qu'elle a faite pourra plus pour nostre consolation que toutes les considérations humaines. J'attens cette grâce de sa bonté paternelle et suis avec la vénération qui luy est deue,

Très Saint Père,
Vostre très dévot fils,
LOUIS.

A Marli, le 28 d'avril 1690.

[*Ibid.*, f. 80.]

Après la mort de la Dauphine les effets de la terrible menace auraient pu sembler suspendus. Le Duc de Bourgogne épousait, le 7 décembre 1697, Marie Adelaïde de Savoie qui, le 25 juin 1704, donnait un arrière petit-fils au Grand Roi. Mais la joie que cette naissance avait causée devait peu durer : le Duc de Bretagne mourait avant d'avoir achevé sa première année, le 13 avril 1705. En 1707, le 8 du mois de janvier, un second fils venait occuper le berceau demeuré vide ; à cinq ans le petit Prince Louis mourait à son tour, le 8 mars 1712. Son père et sa mère l'avaient précédé dans la tombe : Marie Adelaïde de Savoie était morte le 12 février, et le Duc de Bourgogne la suivait au bout de six jours. Seul le troisième fils né de cette union le 15 février 1710 survécut : appelé à recueillir la succession du Grand Roi, il sera Louis XV.

Le second petit-fils de Louis XIV était le Duc d'Anjou. En 1700 il quittait la France pour monter sur le trône d'Espagne, où nous n'avons pas à le suivre.

Quant au Duc de Berry, troisième petit-fils du Grand Roi, il mourait le 4 mai 1714. De son union avec Marie-Louise Elisabeth d'Orléans (6 juillet 1710) naquirent trois enfants : un fils qui vécut à peine trois semaines, et deux filles dont la première mourut en naissant et la deuxième, enfant posthume, vécut un jour.

Le Dauphin, fils de Louis XIV, avait précédé ses deux fils dans la tombe : il était mort le 14 avril 1711. (1)

Seuls de toute cette nombreuse famille restaient encore

(1) Nous n'avons pu retrouver la lettre de Louis XIV annonçant cette mort au Pape, le registre des *Lettres des Princes*, à cette date, ayant disparu depuis longtemps des *Archives du Vatican*.

Digitized by Google

un vieillard et un jeune enfant. Les autres, la mort les avait couchés dans le sépulcre. Enfin le tour de Louis le Grand arriva, et le 1er septembre 1715 le monarque plus que septuagénaire disparaissait de la scène du monde, laissant le sceptre aux mains inexpérimentées d'un enfant de cinq ans.

Quelques jours après, sur la tombe renfermant les gloires d'un règne sans précédent, Massillon laissait tomber ces quatre mots dont l'écho retentit à travers l'histoire comme le glas de toutes les grandeurs humaines :

DIEU SEUL EST GRAND !

P. Edouard d'Alençon,
Archiviste général des Min. Cap.

Nota. — Le souhait que nous exprimions (page 71) est en voie de se réaliser. Le Rme P. Louis-Antoine de Porrentruy, Définiteur Général de notre Ordre, a déjà recueilli de nombreux et importants matériaux pour un travail sur le P. Marc d'Aviano. Il recevrait avec reconnaissance tous les documents ou indications qu'on voudrait bien lui fournir.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE

DE LA

CRITIQUE HISTORIQUE

Suite (1)

II

Les critériums internes faisant volte-face à la thèse du P. Ferdinand, nous sommes très curieux de voir comment il va établir, « d'une façon irréfragable, par des textes de Jourdain de Giano, de Bernard de Besse, de Barthélémy de Pise, de Glassberger que l'auteur... de cette légende est bien Julien de Spire (2). »

« Des témoins irrécusables, nous dit-il encore une fois, reconnaissent Fr. Julien comme l'auteur d'une légende... de saint François. Voici d'abord JOURDAIN DE GIANO, contemporain... une autorité des plus graves pour tout ce qui concerne les origines de l'œuvre du Patriarche des Pauvres. Voici les propres paroles de ce chroniqueur (3) ».

« *Anno Domini 1227... Frater ergo Simon veniens in Teutoniam cum* FRATRE JULIANO, QUI POSTMODUM HISTORIAM BEATI FRANCISCI ET BEATI ANTONII *nobili stylo et pulchra melodia composuit* (4). » « En l'an du Seigneur 1227, le Frère Simon vint en Allemagne avec le *Frère Julien* qui dans la suite *composa* en fort beau style *l'histoire de saint François et de*

(1) Voir février 1900. Nous devons faire la rectification de deux fautes qui se sont glissées bien involontairement dans l'impression de notre précédent article. A la page 147, lignes 7-8, lisez : Celle-ci fut donc écrite après la 1re Vie, *avant* la légende de Ceprano... A la page 151, ligne 17 lisez : et tout en enlevant la *probabilité que l'auteur de cette vie soit Celano.*

(2) *Voix de S. Antoine.* Mai 1899, p. 169 ; *Revue francisc.*, mai 1899, p. 217

(3) *P Ferdinand, Voix de S. Antoine*, l. c. p. 187 ; *Revue franc* l. c. p. 254, *la Vie de S. Antoine*, par J. Rigauld, p. 163.

(4) *Jordanus a Iano.* Chronica n° 51. 53 (ed. Analecta Franciscana, T. I, p. 16).

Digitized by Google

saint Antoine et la célébra en outre par ses suaves mélodies (1). »

Telle est la traduction et l'interprétation que le P. Ferdinand donne à ce passage du Frère Jourdain. Mais, hélas ! et la traduction et l'interprétation sont absolument inexactes.

Frère Jourdain ne dit pas que Julien composa, en fort beau style, l'histoire de saint François et de saint Antoine et qu'à cette histoire il ajouta ses mélodies, son Office chanté. Du tout ! « *Historiam nobili stylo et pulchra melodia composuit* » veut dire qu'il composa une « historia » et que *cette* « historia », il la mit en musique. C'est clair comme le soleil. Or, il ne mit pas en musique toute une légende, mais l'Office rimé seul. Par conséquent ce qu'il composa ce fut l'Office rimé et chanté de saint François et de saint Antoine, et non pas une Légende : ce passage n'en fait pas la moindre mention, et si le P. Ferdinand avait bien voulu jeter un coup d'œil dans Sbaralea (2), il aurait pu s'en persuader.

De fait, nous défions le R. P. de nous prouver, qu'une seule fois dans tout le moyen-âge, le mot « *historia* » ait été synonyme de : légende, vie ou histoire d'un Saint ; l'«*Historia*» d'un Saint c'est juste l'opposé de sa « vie ou légende », ni plus ni moins.

On n'a qu'à ouvrir un glossaire quelconque pour se convaincre que le mot « *historia* » était le terme technique pour désigner les parties chantées de la messe et de l'Office.

On appelait surtout de ce nom les répons des Matines. Du Cange cite quantité de textes (3) qui le prouvent. De même, nous lisons dans Quétif-Echard : « Novem RESPONSORIA *matutinarum post lectiones... communiter in rubricis* DICUNTUR HISTORIA (4). »

Puis on employait aussi le terme « historia » pour désigner les *antiennes*. Vers la fin du XIe siècle, Bernold de Constance (5) écrit dans son *Micrologus* : « *Antiphonarius*

(1) *P. Ferdinand*, l. c.

(2) *Sbaralea*, Supplementum ad Script. O. Min. Romæ 1806, p. 477.

(3) Ducange-Carpenterius, Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, t. III, Paris, 1884, p. 672.

(4) *Quetif-Echard*, Scriptores O. Praed. (Lutetiæ, Paris. 1719) t. I, p. 340 col. 2

(5) Sur l'auteur du Micrologus cf. Revue Bénédictine, 1891, mai et sep. ; Kirchenlexicon, 2me éd. (Freiburg, Herder) t. VIII, 1504 s.

Digitized by Google

(liber) hoc innuere videtur, qui *historiam* « *Canite tuba* » (1re antienne des laudes), proximam Dominicam ante nativitatem vocat, et hanc, id est « Clama », infra hebdomadem eiusdem Dominicæ, *canendam* subsequenter innuit singulis feriis singulas matutinales laudes attribuens (1) ».

A la veille du jour où le Frère Julien composa son ouvrage, on appellait donc *historia* les *répons* et les *antiennes*, c'est-à-dire tout ce qu'on chantait dans le *cursus* ou office divin et qui, par conséquent se trouvait dans le livre antiphonaire.

Les « historiæ » s'opposaient aux légendes aussi bien que le « lectionarium » à l'antiphonaire.

On ne changea rien à la signification de ce mot, à l'âge d'or des Offices rimés, c'est-à-dire depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle.

En parlant de ces offices, le R. P. Dreves, S. I. l'auteur classique pour tout ce qui concerne la poésie liturgique du moyen-âge y insiste beaucoup.

« Le mot « *historia* » dit-il, est un synonyme de l'Office rhythmé et rimé du jour, à l'exclusion des Psaumes et des Leçons. Ce terme, on le trouve dans mille rubriques diverses, par ex : *Istam historiam compilavit magister N.* ; *hodie imponatur historia de sancto N.* : *incipit nova historia de Sancta N...* Ces expressions ne signifient pas une « Vita » ou « Legenda », ni les leçons récitatives du « nocturne » (2). La vie du Saint s'appelait : *vita, acta, legenda, gesta et miracula, passio*, jamais « *historia* ». Et ce mot s'employait non seulement pour désigner les offices des Saints, mais aussi pour ceux des mystères, ainsi l'on disait : « *Historia de sanctissima trinitate* » ; « *historia nova de corpore Christi.* » Qui voudrait nous donner une Vie, une Légende, une Biographie de ces mystères !...

Tel est le point capital, où le R. P. Ferdinand s'est fourvoyé, jusqu'à mal comprendre non seulement Frère Jourdain, l'auteur par excellence, mais aussi les témoins postérieurs, qui dépendent de lui.

(1) Micrologus de ecclesiasticis observationibus, cap. 32, ed. *Migne*, (PP. lat. T. 151.) col. 1004.

(2) *P. Guido Maria Dreves, S. J.*, Analecta hymnica medii aevi, t. V. Historiae rhythmicae (Leipzig, Reisland 1889), p. 6.

Digitized by Google

Et tous dépendent de lui, soit dans leurs emprunts immédiats, soit dans le fait, que leur autorité est nulle, dès qu'elle se met en opposition avec les données positives de ce chroniqueur.

Nous sommes parfaitement d'accord avec le P. Ferdinand, quand il affirme que cet historien est « une autorité des plus graves pour tout ce qui concerne les origines de l'œuvre du Patriarche des Pauvres ». Frère Jourdain a vécu avec saint François ; il a assisté personnellement aux débuts de l'Ordre séraphique ; et de tous les témoins, c'est le seul qui ait vu de ses propres yeux ce qu'il raconte du Frère Julien. Bien plus : Jourdain a passé sa vie franciscaine depuis 1221 à 1262 du moins (1), en Allemagne, où il est mort; il se fit pour ainsi dire Teutonique et fut le chroniqueur officiel (2) de la Teutonie : donc le témoignage qu'il donne du Frère Julien le « Teutonique » est irréfragable ; nous ne pouvons rien dénier au Frère Julien de ce que Jourdain lui attribue, ni lui attribuer rien de ce que Jourdain lui dénie. Or, disons-le bien, Jourdain ne lui attribue point de légende de saint François ou de saint Antoine ; il exclut plutôt de son témoignage toute légende en disant : « *Frater Julianus... historiam beati Francisci et beati Antonii nobili stylo et pulchra melodia composuit* ». Donc Frère Julien n'a écrit aucune légende de saint François ni de saint Antoine ; il a composé, dans les Offices liturgiques des deux Saints, cette partie qu'on appelait alors « *historia* » et l'a mise en musique pour être chantée ; rien de plus.

*
* *

« Quelques années plus tard, continue le R. P. Ferdinand, vers la fin du treizième siècle, le secrétaire de saint Bonaventure, Bernard de Besse, nous donne des renseignements plus circonstanciés encore. Dans le prologue de son opuscule intitulé : *Liber de laudibus beati Francisci*, il fait l'énu-

(1) Fr. Iordanus, Chronica, l. c. p. 1 sq. Prologus ; p. 7 sq. n. 18.

(2) Sur l'intimation du Chapitre provincial (« vos me coegistis ») il dicta sa chronique, courbé sous le poids de l'âge et des infirmités (« iam senex et debilis ») à Frère Baldawin, après le dimanche *Jubilate* (30 avril) 1262, à Halberstadt. Voir sa Chron. l. c. p. 1 suiv.

Digitized by Google

mération de plusieurs biographes antérieurs. Ce qu'il dit de Frère Julien mérite une souveraine attention (1). »

« Plenam virtutibus beati Francisci vitam scripsit in Italia exquisitae vir eloquentiae frater Thomasus iubente domino Gregorio papa nono, et eam quae incipit « Quasi stella matutina » vir venerabilis, dominus, ut fertur, Johannes apostolicæ sedis notarius. In Francia vero frater Julianus, scientia et sanctitate conspicuus, qui etiam nocturnale sancti officium in littera et cantu posuit, praeter hymnos et aliquantas antiphonas ac responsoria, quæ summus ipse pontifiex et aliqui de cardinalibus in sancti præconium ediderant (2). »

Avant d'examiner ce texte, nous croyons utile de faire quelques remarques préliminaires.

La Vie anonyme, que Bernard de Besse, au jugement du P. F., attribuerait ici à Frère Julien, est, — nous le savons, — un « résumé servile » de la 1re Vie de Celano. Or, Celano, dans la 3me partie de cette Vie, donne d'abord un aperçu général des miracles opérés surtout en France par saint François, puis il en raconte quelques-uns plus longuement (3), se réservant les détails pour un traité particulier, et termine sa légende en donnant l'aperçu général seulement (5).

Mais chose curieuse, tandis que partout ailleurs, la « Vie anonyme » résume Célano (6), ici elle laisse complètement de côté le passage très intéressant relatif aux miracles de saint François en France.

Voici ce passage tiré de la première Vie (7).

(1) R. P. Ferdinand : *Voix de Saint Antoine*, l. c. p. 187 ; *Revue fr.* l. c. p. 254 ; J. Rigauld, l. c. p. 163. Nous citons le texte de Bernard de Besse d'après les éditions authentiques. Le texte, tel que le transcrit le P. Ferdinand est corrompu. Le R. P. ne se contente pas de changer la ponctuation, en copiant ces quelques lignes, il fait juste une demi-douzaine de fautes. Voir Bessa, *Liber de laudibus B. Francisci*, éd. P. Hilarinus a Lucerna (Romae 1897), p. 2 ; ed. *Analecta franciscana*, t. III, p. 666, et les passages du P. Ferdinand ci-dessus indiqués. Voilà, sans doute « de minutieux travaux et une étude attentive des textes ! » (Voir P. Ferd. l. c. p. 167).

(2) Bessa, *Liber de laudibus*, l. c.

(3) Celano, *Vita* I, op. 3, ed. Rinaldi (Romae, 1806), p. 102 sq. ; ed. Amoni Assisii, Sensi, 1879), p. 232 sq.

(4) Ed. Rinaldi, p. 108 sqq. ; éd. Amoni, p. 246 sqq.

(5) Cel. *Vita* I, ed. Rinaldi, p. 102 seq. ; éd. Amoni, p. 234.

(6) *Acta S. S.* l. c. p. 683, n° 727.

(7) « Quis enumerare sufficiat quanta, quis dicere valeat qualia per eum ubique Deus dignatur miracula operari ? Quanta nempe in sola Francia Franciscus mi-

Digitized by Google

« Qui pourrait dire la grandeur et le nombre des miracles que dans toutes les nations Dieu daigne opérer par lui? Et pour ne parler que de la France, quelles merveilles François n'y opère-t-il pas? On a vu le Roi de France, la Reine et toute la noblesse accourir pour vénérer dans le plus profond respect et couvrir de leurs baisers le coussin sur lequel saint François mourant avait reposé sa tête.

On a vu les sages du monde, les hommes de science les plus distingués, que Paris forme à son école et déverse par légions sur toute la terre, on les a vus venir dans les sentiments d'une humilité et d'une dévotion profondes offrir leur respect, leur admiration, leur amour à cet homme, qui n'était à ses propres yeux qu'un ignorant, mais en réalité, un ami de la vraie simplicité et de la plus parfaite sincérité. Ah! vraiment, c'était bien un « Français », car plus que tout autre, il avait en partage la noblesse de cœur et la bravoure des Francs. »

Le tableau est superbe! On dirait que le peintre est Français, que des liens bien forts le rattachent à la cour de saint Louis et qu'il a vu de ses propres yeux ces scènes émouvantes! Mais non, c'est en Italie et par un Italien que ces paroles sont écrites : « Scripsit in Italia Frater Thomas. » Et Frère Julien, qui écrit en France : « In Francia vero frater Julianus », qui vécut et mourut à Paris (1), dans la maison construite par saint Louis pour les Frères Mineurs, Julien qui fut maître de chapelle, premier directeur de musique à la cour du roi de France et redevable à cette cour de mille bienfaits, Julien sous les yeux duquel se passait tout ce que Celano mentionne dans le passage précité, serait l'auteur de la « Vie anonyme » qui copie partout et en tout Celano, excepté ce brillant passage qui est pour la France le monument franciscain le plus beau, le plus cher, le plus au-

rabilia patrat? ubi ad deosculandum, et adorandum capitale, quo sanctus Franciscus in infirmitate fuerat usus, Francorum rex, et regina, et universi magnates occurunt. Ibi etiam sapientes orbis et litteratissimi viri, quorum copiam super omnem terram Parisius maximam ex more producit, Franciscum virum idiotam et veræ simplicitatis, totiusque sinceritatis amicum humiliter et devotissime venerantur, admirantur, et colunt, et vere Franciscus, qui super omnes cor francum, et nobile gessit. » Cel. *Vita*, I, ed. Rinaldi, p. 102 ; ed. Amoni, p. 232.

(1) Pour ces renseignements nous renvoyons à notre édition de l'Office de saint François où nous donnerons la biographie du Frère Julien.

Digitized by Google

thentique que nous ayons (1) ! Impossible, et si Bernard de Besse attribue vraiment à frère Julien une légende de saint François, ou il se trompe ou cette légende n'est pas la « Vie anonyme » en question.

Que Julien ait écrit une autre vie de saint François, ce n'est pas possible, car les auteurs de toutes les autres légendes sont connus.

Si donc, vraiment, Bernard de Bresse lui attribue la « Vie anonyme », il faut qu'il ait été mal renseigné.

Car — et nous insistons beaucoup là-dessus — dans ce cas il se met en contradiction avec des témoins oculaires dont l'autorité, dans la question qui nous préoccupe, est de beaucoup supérieure à la sienne.

Nous avons déjà vu que Frère Jourdain de Giano exclut Julien des biographes de saint François. Devant cet auteur contemporain, classique, tout témoignage postérieur et de seconde main, tel que celui de B. de Besse perd sa valeur.

Ce n'est pas tout. Nous avons un autre historien contemporain des faits que nous relatons : Frère Ange de Clarino.

Que ce vénérable vieillard ait écrit après B. de Besse, c'est une circonstance qui ne diminue pas la valeur de son témoignage, nous dirions même qu'elle lui donne une plus grande portée, car malgré le « Liber de laudibus » la tradition franciscaine ne connut point de légende émanée de Frère Julien. Or Frère Ange représente ici la tradition franciscaine la plus ancienne et la plus pure. Nous constatons d'après ses ouvrages qu'il vécut avec Frère Léon, Frère Ange Tancredi, Frère Egide et d'autres compagnons de saint François (2) ; il fit des études très sérieuses sur l'origine

(1) On pourrait nous représenter que l'auteur de la « Légende anonyme » nous ayant promis un traité spécial sur les miracles de saint François, c'est pour cette raison que dans la légende elle-même, il ne parle pas des miracles opérés en France. — Nous répondons que Célano aussi n'a pas seulement promis, mais *écrit deux traites* spéciaux sur les miracles de saint François, l'un dans la 3e partie de la 1re Vie, l'autre à part, et en donnant, à l'endroit indiqué, l'aperçu général de ces miracles, il ne laisse pas d'accentuer plus particulièrement les miracles de France. La « Légende anonyme » ne supprime que la mention de ces miracles opérés en France, pour le reste, elle résume l'aperçu général de Célano.

(2) Il nous le répète bien souvent dans son « historia tribulationum » son « epistula excusatoria » et ses lettres ; par ex : « sociii fundatoris fratres Egidius et Angelus et alii, qui supererant me audiente referebant. » Fr. Angelus Clarinus Historia septem tribul., ed. Döllinger., *Beiträge zur Sektengeschichte des Mit-*

Digitized by Google

de l'histoire franciscaine. Bien plus, il nous donne *ex-professo* le catalogue complet des biographes de saint François et nous y chercherions vainement le nom de Frère Julien.

Voici ce catalogue trop peu connu, comme d'ailleurs tout son ouvrage :

« Vitam pauperis et humilis viri Dei Francisci trium ordinum fundatoris *quatuor solemnes personae scripserunt, fratres videlicet scientia et sanctitate praeclari, Johannes et Thomas de Celano* (1) *frater Bonaventura* unus post Beatum Franciscum Generalis Minister, et vir mirae simplicitatis et sanctitatis, *frater Leo* (2), ejusdem sancti Francisci socius (3). »

C'est évident, les anciens ne savent rien d'un Frère Julien légendaire, et si B. de Besse lui attribue une légende de saint François, la critique historique ne peut pas souscrire à son témoignage.

Nous pouvons d'ailleurs admettre chez B. de Besse une petite *inexactitude, sans lui faire la moindre injustice*, car il désire lui-même qu'on ne jure pas sur son autorité et avoue qu'il peut fort bien se tromper.

En parlant de la légende « Quasi stella », il hésite à se prononcer sur son auteur « ut fertur Joannes, apostolicae sedis notarius : » *à ce qu'on dit*, ce serait Jean, le notaire apostolique (4). B. de Besse n'était donc pas très bien renseigné sur l'origine des premières légendes de saint François.

Aussi nous comprenons facilement, que, vers la fin du XIIIe siècle, à part la première vie de Celano, il n'avait plus et ne pouvait plus avoir à ce sujet des renseignements bien certains ; car, la légende « Quasi stella » et la « Vie Anonyme », ayant été abrogées depuis longtemps, on ne s'en souciait

telalters, II, Theil (München, Beck, 1890), p. 466. cf. p. 425, 461. *Epistula excusatoria*, ed. P. Ehrle S. I., *Archiv*. I. Bd. (Berlin, Weidmann, 1885), p. 532. *Die-Briefsammlung des Pr. Angelus de Clarino*, ed. Ehrle, l. c. p. 566. Voir aussi *Archiv* II Bd. (Berlin 1886), p. 110 ss.

(1) 1re et 2e (ancienne) *Vie et miracles de saint François*.

(2) *Legende des 3 compagnons* et peut-être encore une autre *Vie*, à en juger d'après bien des citations extraites de Frère Léon par Frère Ange (voir par ex. : *Historia tribulationum*, ed. Döllinger l. c. p. 445).

(3) *Historia tribulationum*, l. c. p. 417.

(4) Voir le texte de B. de Besse cité ci-dessus.

Digitized by Google

plus guère, et il est à supposer que le souvenir en était presque entièrement oblitéré.

Néanmoins nous avons de la peine à supposer chez B. de Besse cette inadvertance, et pour le disculper, voyons s'il n'y a pas moyen d'entendre ses paroles autrement que dans le sens du Père Ferdinand ?

Celui-ci traduit le passage de B. de Besse de la manière suivante : « La vie de saint François fut écrite en Italie par le Frère Thomas... en France par le Frère Julien, religieux célèbre par sa science et sa sainteté. Ce dernier composa aussi le texte et le chant de l'office de nuit du saint, à l'exception des hymnes et de quelques antiennes, etc. (1) »

Sans doute cette traduction serait valable si elle répondait au texte ; mais nous ne croyons pas qu'elle rende l'idée de l'auteur primitif. Une simple remarque pour appuyer notre sentiment.

Le R. P. Ferdinand, pour obtenir le résultat désiré, n'a pas tenu compte du *point* qui, dans les manuscrits se trouve entre la première phrase où Bernard de Besse parle des deux biographes italiens, Thomas et Jean, et la seconde qui parle du liturgiste français Julien.

Grâce à cet oubli ou inadvertance Julien se trouve mis au nombre des biographes ; les deux phrases sont soudées et le *point* est reporté au milieu de la seconde, alors qu'aucun manuscrit ne le met en cet endroit. Par cette séparation nouvelle, le biographe se trouve doublé d'un liturgiste.

Mais cette exégèse est-elle scientifique et véridique ? Allons plus loin, car ce sont surtout les conclusions que nous voulons mettre au point.

Comme c'est la clarté même de la phrase de B. de Besse qui se trouve en question, il s'agit de savoir si elle peut se traduire ainsi : à Thomas et Jean il faut ajouter, comme légendaire, frère Julien, qui composa aussi l'Office de saint François, — ou bien : — à Thomas et Jean il faut ajouter Julien, qui mérite un nom parmi les biographes, *en ce qu'il* ajouta aux légendes de saint François l'Office rimé et chanté qu'il composa lui-même.

(1) *Voix de saint Antoine*, l. c., p. 187, *Revue francisc.* l. c., p. 254 ; Rigauld, l. c., p. 164.

Digitized by Google

Nous avouons qu'à première vue les paroles de B. de Besse semblent devoir être interprétées dans le premier sens.

Nous avons cru même devoir les entendre ainsi dans notre édition du « Liber de laudibus B. Francisci, (1) mais aujourd'hui, pressé par la force des arguments contraires, nous modifions notre première opinion.

Aucun des historiens du XIVe et XVe siècle, comme nous le verrons plus tard, ne nous donne un commentaire du texte de B. de Besse. Le premier auteur qui le paraphrase nous paraît être frère Rodulphius, dont les « Historiarum seraph. religionis libri tres » sont datés de 1586. Il se sert des ouvrages de B. de Besse (2) ; il nous donne spécialement l'*Incipit* du prologue « Plenam virtutibus B. Francisci (3) » qui contient son récit sur Frère Thomas, Frère Jean de Ceprano, et Frère Julien. Au sujet de ce dernier, voici ce qu'il dit : « B. Julianus *composuit vitam* B. Patris Francisci, et B. Antonii et *quo ad cantum et quo ad antiphonas versus et responsaria*, quibusdam antiphonis exceptis etc (4). »

« B. Julien composa la vie de saint François et de saint Antoine. » Laquelle donc ? mais la vie historiée, l'Office rimé qu'on chante et qui dans ses antiennes, versets et répons n'est qu'une vie versifiée de saint François et de saint Antoine. Voilà dans quel sens Frère Julien est biographe ! Nous ne savons pas si Frère Rodulphius a eu sous les yeux le même texte de B. de Besse que nous, ou s'il se servit d'un meilleur manuscrit. En tout cas, le seul manuscrit, qui de nos jours contienne le prologue du « Liber de Laudibus », c'est le cod. I. VI, 33, de Turin, qui fourmille de fautes et donne une version bien souvent abrégée (5). Il est donc possible qu'il y ait une correction de texte à apporter dans le

(1) Romae Typogr. Editrice industriale, 1897, p. 3.

(2) *Historiarum seraphicae religionis libri tres a Fr. Petro Rodulphio Tossinianensi*. Con. Fran. (Venetiis 1586) : index auctorum.

(3) l. c. fol. 311^r.

(4) L. c. fol. 118^v. Pas de doute que Rodulphius ne s'appuie non seulement sur de Besse et encore et surtout sur Barthelémy de Pise (Conform. l. I. fr. VIII, pars II, ed. Mediol. 1510, fol. 75^v et fr. XI, pars II, fol. 126^r. Voir aussi les textes plus bas, table synoptique). Il est surtout remarquable qu'il n'attribue à Frère Julien d'autre vie qu'une « Vie historiée ».

(5) Nous avons déjà insisté sur ce point dans notre édition du *Liber de laudibus* (Romae, 1897), p. XII.

Digitized by Google

sens de Frère Rodulphius. Mais prenons le texte tel qu'il nous est conservé.

Selon le R. P. Ferdinand, nous devrions attribuer à Frère Julien, d'abord une légende distincte de l'Officium nocturnale c'est-à-dire des Matines, et ensuite, ces Matines elles-mêmes ! « Frater Julianus S. Francisci vitam scripsit... nocturnale Sancti Officium composuit ; » mais alors, nous voici en présence de la même difficulté : si Julien a composé une Légende, distincte de l'Office de nuit, cette Légende ne saurait être la « Vie anonyme » puisque celle-ci se lisait au chœur et faisait partie de l'Office de nuit. Il est donc évident que Frère Julien n'a pas composé de légende indépendante de l'office liturgique.

Mais nous affirmons encore qu'il n'a jamais composé de Légende destinée à l'Office ; car son travail se borne aux parties poétiques et musicales. A l'instar du Frère Jourdain, Bernard de Besse nous dit expressément, que ce que Julien a écrit, il l'a aussi mis en musique : « nocturnale Sancti officium in littera et cantu posuit. »

Une autre raison vient confirmer cette manière d'entendre notre texte. Bernard de Besse ne vise à donner dans ce passage ni un catalogue complet ni même un simple catalogue des légendes de S. François. Autrement, il aurait dû laisser de côté la liturgie du S. Patriarche et ajouter par contre la légende des Trois compagnons écrite par Frère Léon, le secrétaire de S. François, ainsi que la « Legenda antiqua » et le « Traité des miracles de S. François » par Celano (1) sans compter les autres travaux plus ou moins biographiques sur le grand saint d'Assise tels que la lettre encyclique de Frère Elie à l'occasion de la mort de S. François (2) écrite en 1226 ; la « Vie métrique (3) » dédiée à Grégoire IX, (1227-41) ; enfin

(1) Bernard de Besse ne parle que de la première *Vie de Celano* écrite « par ordre du pape Grégoire IX. » (Bessa l. c. p. 2). La *Legenda antiqua* fut composée par ordonnance du Frère Crescentius (Salimb. Chronica Parm. Romae, 1857. p. 60), 1244-47 ; *le Traité des miracles sur l'ordre du Frère Jean de Parme.* (Chron. XXIV General., ed. Anal. franc. t. III, p. 276 ; Analecta Bollandiana : t. XVIII, 1899 fasc. I, p. 82), 1247-1257.

(2) Littera encyclica Fratris Eliae « *de obitu S. Francisci* ». Pour les différentes éditions voir la Bibliographia hagiographica latina des PP. Bollandistes t. I, fasc. II (Bruxelles, 1899), p. 463 sq., n° 1.

(3) Christofani, *Il più antico poema della vita di S. Francesco d'Assisi* (Prato, 1882), p. 2-286 ; cf. P. Edouard d'Alençon, *nella Miscellanea franc.*, t. IV, 1889,

Digitized by Google

le « Dialogus sanctorum Fratrum » par Frère Crescentius de Jesi (1) général de l'ordre 1244-47.

De tous ces ouvrages, aucune mention dans B. de Besse, preuve que cet auteur n'a pas l'intention d'énumérer les biographes de saint François et encore moins d'en fournir une nomenclature complète. Il n'a voulu mentionner que les ouvrages alors en vogue et dont la haute portée historique avait acquis l'estime de ses lecteurs.

Partant de ce point de vue, il ne pouvait point, il ne devait point parler de la « Vie anonyme ».

Celle-ci ne jouissait plus alors d'aucune estime et loin d'être en vogue, elle était interdite par le chapitre général de 1266, tandisque l'office de frère Julien était le chef-d'œuvre liturgique le plus éminent du XIIIe siècle, soit pour la poésie soit pour le plain-chant.

Quant au mérite historique, la « Vie anonyme » est nulle ; elle ne nous donne pas un seul fait (2) qui ne soit extrait de Celano. Et si la Légende des Trois Compagnons, la Legenda antiqua de Celano, avec son « traité des miracles de saint François » (les miracles jouent pourtant toujours un rôle des plus importants dans les légendes du moyen-âge) ne suscitent pas l'attention de Bernard de Besse, à plus forte raison la « Vie anonyme ».

Enfin bref. Le texte de B. de Besse lui-même nous donne la certitude absolue que cet auteur n'attribue point à Julien la « Vie anonyme ».

Nous avons prouvé dans notre premier article, qu'il y a, dans cette Légende, des passages d'origine poétique, qui

p. 34 sq. t. V, 1890, p. 73-76, 123-26, t. VI, 1895, p. 26-31. *Novati* chercha sans y réussir à attribuer cette Vie métrique à Frère Julien de Spire. V. *Novati* T. Archivio storico per le Marche e per l'Umbria (Foligno 1884), vol. I, p. 101-108 ; cf. *Baldassare Labanca*, Sguardo agli scrittori italiani di S. Francesco d'Assisi del secolo XIX, nella Miscell. franc., t. VI, p. 176.

(1) Cf. Chron. XXIV Generalium, ed. Anal. francisc., t. III, p. 263.

(2) Excepté le passage où il fixe à onze le nombre des résurrections opérées par saint François ; mais il révoque en doute son propre témoignage. Voici ses paroles : « ... Mortuos suscitavit quorum, etsi de pluribus non simus incerti, numerum tamen ad praesens certum non ponimus, nisi quod undecim esse a viris fide dignis accepimus (*Acta S. S.* l. c. p. 626, n. 421). De fait, Thomas de Celano (*Liber miraculorum*, ed. Ortroy, Anal. Bolland. t. XVIII, p. 130-134), et saint Bonaventure (*Leg. sancti Francisci*, *Miracula* § 2, Opp. omnia, t. VIII. (Quaracchi 1898], p. 551-553) n'en reconnaissent que huit.

Digitized by Google

existaient avant elle et même avant l'Office de saint François. La chose est surtout évidente pour les 1er et 2e répons du IIIe nocturne (1). Frère Julien n'en est pas l'auteur, puisque ces répons appartiennent aux morceaux de poésie, que le pape Grégoire IX, et quelques cardinaux avaient publiés en l'honneur du saint Patriarche des pauvres, probablement pour sa canonisation (2). Julien leur assigna les places d'honneur (Antiennes du Magnificat et du Benedictus, répons après l'homélie) et composa lui-même les autres parties de l'Office. Puis, un auteur inconnu se servit des deux pièces liturgiques officielles, c'est-à-dire de la 1re Vie de Celano et de l'Office pour en résumer une légende de chœur.

Que Julien ait résumé Celano et recueilli ces poésies déjà existantes pour les amalgamer en une légende nouvelle et qu'ensuite il ait fait naître de cette compilation l'Office magnifique que nous admirons, c'est une hypothèse sans probabilité. Nous l'avons prouvé dans notre précédent article, et nous nous bornerons à faire ressortir que c'est Bernard de Besse, en personne qui nous a permis d'établir l'inanité d'une telle hypothèse. Notre conviction a pour fondement ce fait : Julien n'a pas composé les hymnes, antiennes et répons mentionnés, et ces pièces poétiques existaient avant son œuvre. Or, ce renseignement, nous le devons à Bernard de Besse, par conséquent, celui-ci n'attribue pas au Teutonique, la « Légende anonyme ».

Les anciens historiens n'ont jamais donné au passage de B. de Besse une interprétation différente. Ceux qui, aux yeux du P. Ferdinand, suivent Bernard de Besse seraient Barthélémy de Pise, une Chronique anonyme du XVe — XVIe siècle, Paulin de Pouzzolles, et enfin Glassberger.

Malheureusement, aucun de ces auteurs n'a connu l'ouvrage en question.

(1) Le passage suivant : « Vere duplex in ipso prophetarum spiritus requievit » etc. (*Acta S. S.* l. c. p. 595, n. 266) de la Lég. anonyme est aussi tiré d'une antienne (Magnif. I. Vêpres), qui n'est pas de Frère Julien.

(2) Thomas de Celano en décrivant cette solennité semble parler des hymnes etc., indiquées par B. de Besse : « ... coeperunt reveren. Cardinalis cum d. Papa *Te Deum laudamus* alta voce cantare. Attolitur proinde clamor populorum multorum laudantium Deum, et immensas resonat terra voces, repletur jubilationibus aer, et tellus lacrimis madidatur, *cantantur cantica nova, et in melodia spiritus jubilant servi Dei*, audiuntur ibi organa melliflua, et carmina spiritualia modulatis vocibus decantantur... » *Vita* I, op. 3, ed. Rinaldi (Romae, 1806), p. 107 ; ed. Amoni (Assisii, 1879), p. 244. Cf. Papini, *Notizie sicure*, 2e éd. (Foligno, 1824), p. 46, et sq.

Digitized by Google

Barthélemy de Pise l'auteur du « Liber Conformitatum » a connu un écrit de Bernard de Besse ; mais le « Liber de laudibus B. Francisci » contenant notre passage lui était étranger (1).

Paulin de Pouzolles et la Chronique anonyme ne font que copier le texte de Frère Jourdain comme nous le verrons tout à l'heure.

Enfin *Glassberger* n'a jamais vu le « Liber de laudibus », autrement il n'aurait pas osé écrire que B. de Besse donne un résumé de la « Légende ancienne de Celano (!) et qu'après (!) lui saint Bonaventure s'est servi du même ouvrage de Celano pour créer un résumé encore plus restreint (!) et plus élégant (2). »

De tous les auteurs qui parlent de Julien à partir du XIVe siècle un seul, croyons-nous, s'est peut-être servi du « Liber de laudibus ».

Et cet auteur paraît inconnu au P. Ferdinand, à en juger du moins par son silence, nous voulons dire la Chronique des XXIV Généraux.

Quoique cette Chronique ne prononce jamais le nom de B. de Besse, elle le connaît pourtant assez bien. Elle copie sa « Vie du B. Christophe » et en grande partie son « Catalogue des Ministres Généraux », aujouté au « Liber de laudibus » ; qu'elle se soit par ailleurs inspirée aussi de ce dernier ouvrage, nous n'en avons pas la preuve évidente. En tout cas, elle n'aperçoit dans B. de Besse aucune trace d'une légende émanée de Frère Julien (3). Tout ce qu'elle y voit c'est un témoignage rendu par Frère Jourdain au virtuose séraphique. Nous reproduirons les paroles de ce chroniqueur après avoir relevé tout d'abord un fait d'une haute importance.

(1) Voici ce que *Barthelemy* écrit de Bernard de Besse, qu'il appelle Jean de Blese : « De ista siquidem provincia aquitanie fuit frater Joannes de Blesa : qui de triplici ordine beati Francisci tres tractatus edidit, et si solum de primo ordine, s. minorum parvum viderim tractatum. » Liber Conf. l. I, fructus XI, 2, ed. Mediol. 1510), fol. 126^r^. C'est le seul ouvrage de B. de Besse qu'il connaisse.

(2) « Quam legendam (antiquam) postea frater Bernardus de Bessa ad compendiosiorem formam reduxit. . et demum (!) sanctus Bonaventura breviori et elegantiori stilo compegit (!) » *Glassberger Chronica*, ed. Anal. fr. t. II, p. 69.

(3) *Chron. XXIV Generalium*, ed. Analecta francisc. t. III, p. 381.

Digitized by Google

*
* *

L'auteur de la « nouvelle découverte », donne la même valeur historique aux écrivains qui ont paru du XIIIe au XVIe siècle. C'est aller à l'encontre des règles de la critique historique.

Les auteurs qui, depuis le commencement du XIVe siècle, ont écrit sur les origines franciscaines, ne nous fournissent pas des documents critiques, s'ils ne remontent aux sources qui jaillissent du XIIIe siècle.

Or, dans la question de Frère Julien, ce siècle ne connaît que deux sources : *Frère Jourdain de Giano et Frère Bernard de Besse.* Le seul historien postérieur qui ait pu interpréter B. de Besse (Chronique des XXIV Généraux) ne considère pas Julien comme légendaire, et suit en cela Frère Jourdain.

Si nous considérons la question *de droit*, tous les auteurs, depuis le XIIIe siècle, dépendent de Frère Jourdain pour les données relatives à Frère Julien. *Ils ne peuvent attribuer à ce dernier, que ce que lui attribue Jourdain, c'est-à-dire l'office rimé et chanté de saint François et de saint Antoine. Ou bien s'ils lui attribuent d'autres écrits c'est-à-dire des légendes, ils le font de leur propre chef et ne méritent en conséquence aucune foi historique.*

Qu'on ne nous dise pas : il se peut qu'ils s'appuyent sur d'autres ouvrages perdus de l'antiquité franciscaine, ou sur une vieille tradition de l'Ordre. La critique historique ne saurait prendre en considération certains ouvrages purement possibles ou certaines traditions dont elle ne peut contrôler l'authenticité. D'ailleurs, nous allons démontrer que, *de ait*, ces auteurs s'appuyent uniquement sur Frère Jourdain et qu'ils s'obscurcissent aussitôt qu'ils s'en écartent. Par là ils prouvent qu'en faveur de Frère Julien légendaire, il n'existait ni tradition ancienne, ni auteurs perdus ou inconnus : nous sommes par conséquent limités au Frère Jourdain, comme à la seule source critique pour les auteurs et les témoignages en question.

Afin de mieux nous rendre compte de ce fait, nous insérons ici une table synoptique dont nous donnerons l'explication et prouverons l'exactitude.

Digitized by Google

FRATER JORDANUS A JANO : 1262

Frater Julianus « historiam beati Francisci et beati Antonii nobili et pulchra melodia composuit. »

CATALOGUS SANCTORUM FRATRUM : POST 1277.

« Frater Julianus theotonicus, vir mirae sanctitatis, qui fecit historias beatorum Francisci et Antonii, que cantantur in ecclesia. »

CHRONICA ANONYMA, POST 1485.

Fr. Julianus de Spira « officium B. Francisci et B. Antonii nobili stylo et pulcherrima melodia, qua usque modo utimur exornatum composuit. »

FR. NICOLAUS GLASSBERGER : C. 1508.

Fr. Julianus de Spira « historiam beati Francisci et beati Antonii nobili stilo et pulcra melodia, quas modo cantamus et Legendam sancti Francisci quae incipit : *ad hoc quorundam* etc urbana elegantia dictavit et composuit. »

FR. PAULINUS PUTEOLANUS : C. 1343.

« Frater Julianus theotonicus mirae sanctitatis, qui fecit ystorias beatorum Francisci et Antonii. »

CHRONICA XXIV GENERALIUM : C. 1375.

« Vir mirae sanctitatis frater Julianus Theutonicus, qui pro majori parte fecit historias in littera et cantu sanctorum Francisci et Antonii que in ecclesia cantantur. »

FR. BARTHOLOMÆUS PISANUS : 1385-1399.

« Frater Julianus Theutonicus, vir mirae sanctitatis, qui fecit historias B. Francisci et B. Antonii, et quo ad cantum et quo ad antiphonas versus et responsoria. Quibusdam antiphonis ad magnificat et responsoria : « Carnis spicam » exceptis. »

« Frater Julianus theologus: qui legendam beati Francisci composuit et responsoria nocturnalia ; cantumque beati Francisci quo ad hymnos et omnia ipse composuit. »

Ce sont là tous les auteurs et tous les textes, qui jusqu'à la première moitié du XVIe siècle se rapportent au Frère Julien. A première vue, on y reconnaîtra autant de copies du texte de Frère Jourdain, sauf de petites additions chez Frère Barthelemy de Pise et Frère Nicolas Glassberger.

(*A suivre*).

Fr. HILARIN, de Lucerne,
Doct. en théologie.

Digitized by Google

LA RÉFORME

DE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Tous ceux qui ont lu d'un esprit libre et impartial, et avec l'attention qu'elles méritent, les dépositions faites devant la Commission de l'Enseignement, auront été frappés de ce double fait : la hauteur de vues et les nobles préoccupations morales de la plupart des déposants, et, chez la très grande majorité des membres de l'enseignement universitaire, l'attachement sincère à la liberté et la volonté de la conserver malgré les périls qu'elle peut leur offrir.

Que l'on compare, à ce double point de vue, et très particulièrement au dernier, les idées des universitaires d'avant 1850 et celles des universitaires d'aujourd'hui, et l'on se rendra compte du progrès accompli.

Je tenais à le signaler au début de cette étude, parce que c'est justice, et aussi parce que je crois pouvoir en faire honneur à la liberté d'enseignement. Ces cinquante années écoulées depuis la loi de 1850 n'eussent-elles eu d'autre résultat que de réaliser dans les esprits cette heureuse évolution, ce serait assez pour nous donner confiance dans l'avenir et dans la cause de la liberté.

I

M. Ribot, après avoir dirigé l'enquête sur l'enseignement secondaire avec une autorité, une compétence et un tact qui lui ont valu des éloges unanimes, a résumé les travaux de la commission et exposé ses conclusions dans un volume paru récemment. C'est d'après ce volume, complété par quelques-unes des plus remarquables dépositions que je vais essayer d'analyser et d'apprécier l'œuvre si importante

Digitized by Google

et si délicate entreprise par la Commission de l'Enseignement.

Et d'abord quelles sont les causes du malaise signalé dans l'enseignement secondaire ? Quels sont les faits qui ont motivé l'enquête de la commission d'enseignement, sur lesquels elle a spécialement porté son attention et auxquels elle a cherché remède ? Je crois qu'on peut les grouper autour de trois questions essentielles qui ont été véritablement l'objet principal de son étude. L'une, d'ordre général : les insuffisances de l'enseignement secondaire ; l'autre, plus spéciale à l'Université : les lacunes de l'éducation ; la troisième enfin — question intermédiaire, si je puis ainsi dire — la rivalité de l'enseignement universitaire et de l'enseignement libre, à peu près uniquement représenté par l'enseignement catholique.

Quels sont les reproches faits à l'enseignement lui-même ? Ils sont connus : surcharge des programmes, amenant fatalement l'affaiblissement des études classiques, d'où est née la grosse question de la suppression des langues anciennes ; — rigidité de ces mêmes programmes, ne s'adaptant pas assez aux conditions locales ; — leur uniformité, tendant à jeter tous les esprits dans le même moule, et contribuant peut-être « à leur enlever quelque chose de leur originalité et de leur initiative (1) ; » — fausse direction donnée à l'enseignement moderne qui tend de plus en plus à n'être qu'une copie de l'enseignement classique, avec substitution des langues vivantes aux langues grecque et latine ; — influence déprimante des examens et des concours, faussant la direction des études par une préparation mécanique et contribuant à augmenter le nombre des déclassés ; — barrières artificielles et infranchissables élevées entre les divers modes d'enseignement ; — entrée trop tardive des jeunes gens dans la vie active. Toutes ces critiques peuvent, je crois, se résumer d'un mot : l'enseignement secondaire n'est pas assez pratique et ne prépare pas suffisamment les jeunes gens aux exigences de la vie moderne.

Si, de l'enseignement proprement dit, nous passons à

(1) M. Ribot, *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 5.

Digitized by Google

l'éducation, les critiques ne sont pas moins vives. Elles ne datent pas d'hier, on le sait assez. Déjà en 1836, Guizot disait que « dans l'Université impériale l'éducation ne valait peut-être pas l'instruction. » Et en 1844, le duc de Broglie, dans son rapport à la Chambre des Pairs, écrivait ; « Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on dit : il n'y a pas d'éducation dans les collèges. »

Quels sont les principaux chefs d'accusation que l'on invoque aujourd'hui ? C'est d'abord l'internat lui-même contre lequel on a fait une violente compagne, pleine d'exagérations, sans aucun doute, mais d'exagérations qui avaient leur point de départ comme leur excuse dans des défauts d'organisation reconnus de tous. C'est le régime du lycée qui souffre de trop d'uniformité, de trop de bureaucratie, en un mot d'une centralisation abusive. C'est la situation du proviseur qui n'est plus le chef et le directeur d'une maison d'éducation, un « pasteur d'âme », selon la belle expression de M. Espinas (1), mais un bureaucrate, un fonctionnaire, sans initiative, sans autorité morale, confiné dans des besognes administratives, au détriment de l'éducation et de l'instruction. C'est l'absence d'action collective, de solidarité entre les professeurs, chacun s'enfermant « dans son compartiment spécial, dans sa besogne restreinte... Le proviseur se cantonne trop dans son administration, le professeur dans sa classe, le répétiteur dans la surveillance des élèves. Ils remplissent leurs fonctions avec zèle et dévouement ; mais ils n'ont pas assez de liens moraux, une action commune assez soutenue, un intérêt collectif assez puissant (2). » — « Plus que jamais, dit M. Lavisse dans sa déposition, sévit le mal de l'individualisme ; chacun fait ce qu'il peut, du mieux qu'il peut, mais ne s'occupe que de sa tâche personnelle. Le corps enseignant d'un lycée n'a pas de vie collective : il se compose de personnes simplement juxtaposées (3). »

(1) M. Espinas, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Bordeaux, chargé de cours à la Sorbonne (Enquête).

(2) M. Ribot, *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 12.

(3) M. Lavisse, de l'Académie française, professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Enquête).

Digitized by Google

Un mal plus grand encore peut-être, c'est l'absence d'action morale individuelle de la part des professeurs, leur désintéressement de ce qui touche à l'éducation des élèves : « Dans nos lycées, dit M. Berthelot, le professeur fait ses deux heures ou ses quatre heures de classe parfois, et il s'en va. En dehors de ces heures réglementaires, il se désintéresse de l'éducation de ses élèves (1). »

« Quant à l'éducation, dit à son tour M. Poincaré, elle est beaucoup trop souvent abandonnée au hasard, le professeur ne cherche pas ou ne cherche que trop rarement à pénétrer dans l'intimité des élèves, il ne se mêle jamais ou ne se mêle que trop peu à leur vie intellectuelle et morale, il corrige leurs compositions, leur fait réciter leurs leçons, mais n'essaye guère de connaître leurs caractères et d'améliorer leur nature (2). »

Une autre question, non moins grave, se rattache directement à celle-ci, celle de la séparation radicale entre les fonctions d'enseignement confiées aux professeurs et les fonctions de surveillant et d'éducation confiées aux répétiteurs : « Nous avons, dit M. Léon Bourgeois, mis en deux catégories distinctes le professeur et le répétiteur. Il n'y a entre eux aucune communication : l'un est chargé de l'instruction, l'autre de la discipline, et il n'y a personne pour relier leurs actions parallèles (3). » — « Il y a, dit à son tour M. Boutmy, deux parties dans l'instruction : l'instruction proprement dite et l'éducation. L'éducation est sans contredit la première et la plus importante des deux ; elle est confiée en ce moment à ce qu'il y a de plus infime dans l'enseignement secondaire : aux maîtres d'études (4). »

Ajoutez à tout cela le manque à peu près absolu de préparation pédagogique : « A sa tâche d'éducateur moral, dit M. Lavisse, le professeur n'est nullement préparé. Nous avons vu que le régime actuel de nos lycées n'est pas propre à lui

(1) M. Berthelot, de l'Institut, professeur au Collège en France, ancien ministre de l'Instruction publique (Enquête).

(2) M. Poincaré, député, ancien ministre de l'Instruction publique (Enquête)

(3) M. Léon Bourgeois, député, ancien ministre de l'Instruction publique (Enquête).

(4) M. Boutmy, membre de l'Institut (Enquête).

Digitized by Google

donner l'idée qu'il a charge d'éducation (1). » — « Ayons le courage de reconnaître, dit dans sa déposition M. Rocafort, professeur de rhétorique au lycée de Nîmes, que la préparation que ces jeunes gens auront reçue à leur future mission n'aura été que partielle et, puisqu'on ne cesse de répéter, dans les sphères officielles comme ailleurs, que de cette mission c'est l'éducation qui est la partie la plus importante, il suit que c'est justement le principal qui a été omis (2). »

Il y a donc là — à ce point de vue spécial de l'éducation que M. Bourgeois a si bien dit être « ce qu'il y a de plus élevé au monde, de plus difficile à faire (3) » — des lacunes immenses et déplorables, bien faites pour inspirer aux familles des craintes sérieuses et une défiance justifiée. C'est l'honneur des membres de l'Université de l'avoir hautement reconnu, et de chercher avec une très sincère et très noble préoccupation, à y porter remède.

La troisième question qui a fait l'objet de l'enquête est peut-être un peu plus délicate à traiter. Il s'agit des rapports de l'enseignement universitaire et de l'enseignement libre, ou, pour mieux dire, de la concurrence que la loi de 1850, en proclamant la liberté de l'enseignement, a fait naître pour l'Université, concurrence qui menace de devenir pour celle-ci tout à fait redoutable.

Je dis que ce point est délicat à traiter, parce qu'en effet, de part et d'autre, ne pouvant la traiter avec désintéressement, il est bien difficile de le faire avec une entière impartialité.

Voici les faits qui ont paru inquiétants à l'Université comme au gouvernement. « La population des lycées et des collèges ne s'accroit plus. Elle n'a guère fait de progrès depuis vingt ans, et, dans les dernières années, elle a marqué une tendance à s'abaisser (4). »

De 1850 à 1887, les progrès des établissements ecclésiastiques se sont surtout réalisés au détriment des établisse-

(1) Enquête.
(2) Id.
(3) Id.
(4) M. Ribot, *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 115.

Digitized by Google

ments libres laïques; les lycées et collèges voient toujours leur population s'augmenter. Mais de 1887 à 1898, « les lycées et collèges ont vu leurs effectifs baisser légèrement, tandis que les maisons ecclésiastiques ont continué leur mouvement ascendant (1). » — « Mais rien n'est plus remarquable que la décroissance continue de l'internat, dans les lycées et aussi, quoique à un degré beaucoup moindre, dans les collèges. En vingt ans, le nombre des pensionnaires des lycées a diminué de près d'un quart (23 °/₀) (2).

« Les établissements libres ne subissent pas, en ce qui concerne l'internat, la même transformation. Il y a bien dans certaines régions une tendance des familles à préférer l'externat. C'est pour répondre à ce besoin que des externats tenus par des prêtres ou des congrégations ont été récemment créés. Mais ce changement n'a rien de précipité dans son allure. La statistique montre que les maisons congréganistes sont, après les petits séminaires obligés en principe à ne recevoir que des internes, les établissements qui comptent le plus de pensionnaires (55 °/₀). Puis viennent les établissements diocésains (50 °/₀), les maisons appartenant à des prêtres séculiers (47 °/₀) et les maisons libres laïques (43 °/₀). Dans les collèges, la proportion n'est que de 30 °/₀ et elle ne dépasse pas 26 °/₀ dans les lycées. Le contraste est tout à fait frappant (3). »

On pourrait se demander, tout d'abord, si ces fluctuations, conséquences naturelles de la liberté de l'enseignement, sont fort regrettables ; si, à un point de vue très général, très élevé et absolument désintéressé, ce serait un bien grand mal de laisser la nation déplacer la prééminence de l'enseignement du côté qui répond le mieux à ses idées, à ses sentiments, à ses exigences. La réponse à cette question pourrait donner lieu à bien des discussions. Je me contente de la poser sans vouloir, pour le moment, la résoudre.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il est très compréhensible que l'Université s'alarme de voir sa clientèle décroître insensiblement, et l'on ne saurait blâmer le gouvernement de

(1) M. Ribot, *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 117.
(2) *Ibidem*, p. 120.
(3) *Ibidem*. p. 121.

Digitized by Google

chercher les causes de ce fait afin d'y remédier selon son pouvoir. Or quelles sont les causes que la commission a cru devoir lui assigner ?

En premier lieu, ce sont toutes les polémiques dont l'internat et le système d'éducation des lycées ont été l'objet, — peut-être aussi l'insuffisance réelle de ce système — ; les tentatives de réformes qui n'ont pas toujours ni partout produit l'heureux effet qu'on en attendait ; quelques causes matérielles, telles que l'élévation du prix de la pension, l'influence des établissements publics d'enseignement secondaire dans certaines régions et leur état défectueux ; et enfin — il fallait bien y venir — des causes morales, telles que l'influence de la mère dans l'éducation, les convictions religieuses ravivées par les querelles de parti : « Il s'est fait, dit M. Ribot, un changement dans les idées d'une partie de la bourgeoisie ; elle s'est rapprochée de l'Eglise catholique, La vivacité des querelles religieuses a eu pour résultat d'amener une séparation plus tranchée, entre des familles dont les fils étaient élevés autrefois côte à côte au lycée. Jamais la société française n'a été plus divisée, et ses divisions ont pris un caractère social et religieux plus encore que politique (1). »

C'est parfaitement juste. Mais ce fait indiscutable, mais aussi l'historique de la liberté d'enseignement, j'aurais voulu voir M. Ribot les traiter avec une plus complète impartialité. « L'Université, dit-il, s'inquiète avec raison de ne plus trouver dans les régions moyennes de la société le même appui qu'autrefois. Des fonctionnaires publics eux-mêmes, des officiers montrent une tendance à préférer à l'éducation de nos lycées celle des maisons ecclésiastiques. Le gouvernement impérial n'eût pas toléré que les hauts fonctionnaires donnassent avec éclat à leurs subordonnés l'exemple de leur dédain pour l'Université. On peut reprocher au gouvernement de la République d'avoir manqué de fermeté dans ses desseins et dans sa conduite (2). » Et plus loin : « Qu'il (le gouvernement) veille à ce que les fonctionnaires ne se

(1) *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 147.
(2) *Ibidem*. p. 148.

Digitized by Google

servent pas contre l'éducation donnée par l'Etat de l'autorité morale qu'ils tiennent de leurs fonctions (1). »

Qu'est-ce à dire ? Parce qu'un père de famille est fonctionnaire public, n'a-t-il plus le droit d'avoir des convictions religieuses et de vouloir faire élever ses enfants conformément à ces convictions ? Ce n'est certainement pas la pensée de M. Ribot. Mais il croit que le lycée est tout aussi capable qu'un établissement ecclésiastique de sauvegarder ces croyances. Et c'est justement ce que ne peuvent pas croire les catholiques. M. Ribot d'ailleurs le constate lui-même, non sans quelque tristesse : « Ce qui faisait autrefois une supériorité de l'éducation du lycée, cet esprit de large tolérance, qui a toujours été l'honneur de l'Université, est traité d'indifférence, parfois même d'irréligion d'Etat (2). » Que ce jugement soit vrai ou faux, il n'en est pas moins certain qu'il faut en tenir compte, et que ce serait violenter la liberté d'un père de famille qui penserait ainsi — fût-il fonctionnaire ou officier — que de vouloir le contraindre à envoyer ses fils au lycée.

« Il (le gouvernement) doit veiller à ce que l'éducation donnée par l'Etat ne paraisse pas assurer aux futurs fonctionnaires ou aux futurs officiers moins d'avantages, au point de vue de leur carrière, que l'éducation donnée dans les établissements libres (3). » Très bien ! Et c'est là une noble émulation que j'approuve. Mais en ajoutant ces paroles, bien qu'elles s'appuient sur l'autorité de Richelieu : « Il ne doit pas permettre que certaines congrégations s'emparent des avenues qui mènent aux fonctions publiques et aux grades les plus élevés de l'armée (4) ; » ne cède-t-il pas à certains préjugés, à certaines préventions que de récentes querelles ont trop enveminées ?

« Quoiqu'elle affecte de considérer la loi de 1850 comme une sorte d'édit de Nantes, l'Église n'a pas désarmé. Son action a été moins directe, moins ouvertement agressive qu'au temps où elle subissait le monopole ; au fond, elle n'a

(1) *Réforme de l'Enseignement secondaire*. p. 162.
(2) *Ibidem*. p. 147.
(3) *Ibidem*. p. 149.
(4) *Ibidem*. p. 149.

Digitized by Google

guère été moins hostile aux idées que représente l'Université. Il semble même que les jeunes générations qui sortent des lycées et des écoles libres aient moins de points de contact, affectent de s'ignorer plus qu'autrefois, de constituer, au sein de la nation, deux sociétés différentes (1). »

N'y a-t-il pas dans ces lignes quelque exagération ? Cependant d'une manière générale, je ne conteste pas la vérité de cette situation que du reste je déplore. Mais est-il bien juste d'en rejeter toute la faute sur les catholiques, quand on sait quelles luttes acharnées il leur a fallu soutenir pour obtenir cette loi de 1850, quelles entraves cette loi même laissait à la vraie liberté, en conférant à l'Etat le droit exclusif de déterminer les programmes, et la Commission sait assez que, si la liberté n'a pas produit toutes les initiatives et tous les progrès que l'on espérait, c'est à cette uniformité, à cette rigidité des programmes qu'il faut s'en prendre ; quand on sait enfin de quelles odieuses et mesquines persécutions les catholiques, et particulièrement les membres de l'enseignement, ont été et sont encore l'objet, et sous quelles incessantes menaces ils doivent vivre ?

Ces réserves faites, je ne puis que rendre hommage — et je le fais hautement — à l'esprit profondément sage et libéral qui a dicté cette conclusion : « Tous les hommes d'Etat, qui restent maîtres d'eux-mêmes et qui voient les choses d'un peu haut pensent que la liberté d'enseignement doit demeurer en dehors de nos querelles de parti, que ce serait une suprême imprudence d'y toucher. Il faut vivre avec elle, d'abord parce qu'elle a de grands avantages, à côté de ses inconvénients, et notamment celui d'obliger l'Université à faire des efforts, à ne pas s'endormir dans la routine ; ensuite, parce qu'un régime de liberté, comme la République, ne peut pas mettre dans ses fondements autre chose que la liberté, sous peine de les rendre ruineux et enfin, parce que le voulut-on, aucun parti n'aurait la force de la supprimer (2). »

Et maintenant quelles sont les réformes proposées par

(1) *Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 154.
(2) *Ibidem*, p. 155.

Digitized by Google

la Commission de l'Enseignement ? Elles doivent évidemment correspondre aux trois ordres d'idées que je viens de signaler. Tout d'abord réforme de l'enseignement lui-même dans le but de le rendre tout à la fois plus souple, plus varié, plus adapté aux multiples exigences de la vie moderne.

Assouplissement des programmes qui comprendront désormais des matières obligatoires et des matières à option, librement choisies par les élèves, sous la direction de leurs professeurs ; liberté laissée aux proviseurs pour l'application des plans d'études, selon les besoins des élèves et les ressources de chaque établissement.

Variété des types d'enseignement se groupant autour de deux types principaux : l'enseignement classique, tout littéraire, avec l'étude du grec et du latin ; l'enseignement moderne, scientifique, avec l'étude des langues vivantes remplaçant l'étude des langues anciennes.

Adaptation plus grande aux exigences de la vie moderne par la division de chacun de ces enseignements en deux cycles de trois années chacun, avec un examen à la fin de chaque cycle ; établissement de cours préparatoires de latin et de grec, facilitant le passage de l'enseignement moderne ou de l'enseignement primaire supérieur à l'enseignement classique ; création dans le premier cycle de l'enseignement moderne, de cours spéciaux appropriés aux besoins des futurs commerçants, industriels, agriculteurs, suivant les exigences des diverses régions ; enseignement des langues vivantes rendu, dans le premier cycle, essentiellement pratique.

Toutes ces réformes seront sanctionnées par une transformation radicale du baccalauréat qui, tout en conservant une certaine unité fondamentale par les matières obligatoires et communes à tous les candidats, pourra, grâce aux matières à option, « se diversifier suivant la vocation et les études futures de ceux qui le subissent (1). » Cet examen sera subi, non dans les établissements eux-mêmes, mais devant un jury spécial.

A ces réformes concernant l'enseignement, il convient d'ajouter les conclusions relatives aux inspections qui de-

(1) M. Ribot, *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 105.

Digitized by Google

vront se faire d'une manière plus sérieuse et plus complète tant dans les établissements universitaires que dans les établissements libres, et enfin le stage des futurs agrégés dans un lycée où ils se formeront à l'enseignement.

Il est incontestable que toutes ces réformes, si elles sont faites, et si, une fois décidées, elles sont appliquées dans l'esprit qui les a dictées, semblent bien devoir apporter à l'enseignement secondaire l'amélioration souhaitée. Mais que l'on ne se fasse pas illusion : tout dépendra de la manière dont elles seront appliquées. Et M. Ribot ne s'y est pas mépris : « On aura beau, dit-il, modifier la forme des examens et celle des diplômes, changer la nature des épreuves et le jury devant qui elles sont subies, abolir le nom de baccalauréat, on n'aura rien fait si l'on ne détruit ce préjugé que plus un homme a de diplômes et plus il est capable de remplir des fonctions publiques (1). »

Quant aux réformes relatives à l'éducation, il faut rendre cette justice à la Commission qu'elle a bien sincèrement voulu remédier aux maux qui lui étaient signalés, et qu'elle a très franchement abordé quelques-unes des questions les plus difficiles et les plus importantes en cette matière.

Transformation du régime des lycées dans le sens d'une plus grande autonomie ; situation et autorité des proviseurs agrandies et relevées ; association des professeurs à l'œuvre de l'éducation; participation des répétiteurs à l'enseignement; création de directeurs d'études pris parmi les professeurs, et chargés de suivre les études et l'éducation d'un certain nombre d'élèves dont ils seraient, selon le mot si juste de M. Boutmy, « les pères spirituels, ceux à qui l'on vient faire part de ses difficultés et demander conseil (2) » ; amélioration de l'internat dans le sens de la vie familiale ; nouvelle direction donnée à l'Ecole normale en vue d'une meilleure formation pédagogique. Oui, ce sont là autant de mesures excellentes qui, pratiquées avec bonne volonté et dévouement, transformeraient rapidement l'éducation des lycées.

Mais là justement est la question : sont-elles applicables ?

(1) M. Ribot, *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 98.
(2) Enquête.

Digitized by Google

Peuvent-elles le devenir, et peut-on compter sur leur efficacité ? Ce sont là des questions graves, des questions décisives auxquelles j'essaierai de répondre tout à l'heure.

Restent les réformes destinées, sinon à enrayer les progrès de l'enseignement libre, du moins à maintenir à l'enseignement de l'Etat la prééminence qu'il veut conserver.

Il est de toute évidence que les réformes précédentes y contribueront pour une large part. Si l'on se contentait de celles-là, j'y applaudirais certes de tout cœur. J'admets encore très volontiers que l'Etat exige plus de garanties pédagogiques des professeurs de l'enseignement libre ; qu'il crée de nouveaux établissements là où il le jugera nécessaire et qu'il améliore ceux qui existent déjà.

Mais là où je proteste, c'est quand on parle de la gratuité relative de l'enseignement secondaire. Comment ne voit-on pas que c'est faire ce que précisément l'on proteste ne pas vouloir faire : prendre de biais la liberté de l'enseignement et ruser avec elle ?

Comment en effet peut-on obtenir cette gratuité relative ? On ne se le dissimule pas : par les subventions de l'Etat. Mais l'Etat, ce n'est ni le Président de la République, ni le Ministère, ni même la Chambre des députés ; l'Etat, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous, électeurs et contribuables, qui constituons l'ensemble de la nation. Et chacun sait bien que, lorsque l'Etat donne une subvention, c'est dans la bourse des contribuables, c'est-à-dire de nous tous, qu'il la prend. Dès lors, est-il bien juste d'obliger la masse des catholiques qui préfère pour ses fils, à l'enseignement de l'Etat, l'enseignement de ses établissements libres, de l'obliger dis-je, à subventionner encore les lycées et les collèges ? Je ne le pense pas.

Pas davantage je ne trouve nécessaire ni même bien opportun de créer des collèges, de quelque façon qu'on s'y prenne, dans les villes « qui ne veulent pas d'autre enseignement que l'enseignement ecclésiastique (1). »

La liberté ne doit, ne peut pas être un vain mot : il faut ou la proscrire, ou en accepter les conséquences. Et M. Ribot

(1) *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 142.

Digitized by Google

a dit le mot juste sur ce sujet en particulier, quand il a écrit : « L'Etat a le devoir d'organiser l'éducation, mais il n'en est pas le maître (1). »

II

Je crois avoir, dans cette rapide analyse des travaux de la commission d'enseignement, — tout en faisant quelques réserves sur des mesures, d'ailleurs peu nombreuses, qui ne me paraissent pas assez respectueuses de la liberté — rendu pleinement justice à tout ce que les conclusions adoptées par elle ont d'utile, d'opportun, de généreux et d'élevé. Il me reste à dire en quoi je les trouve insuffisantes, et pour quelles raisons je crains qu'elles demeurent — même adoptées par les Chambres et formulées en lois — absolument inefficaces.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer l'étroite liaison qui existe entre les trois questions capitales examinées par la commission de l'enseignement. Cette liaison apparaît, à la réflexion, si étroite, si intime que l'on arrive à se demander si le malaise accusé sur ces trois points n'a pas une seule et même cause.

Et c'est cette cause dès lors qu'il importerait de connaître. Car — on le comprend aisément — toutes les réformes projetées, pour si excellentes qu'elles soient, demeureront sans effet et ne remédieront pas au mal, si elles ne l'atteignent pas dans sa cause générale et profonde.

Or à quoi peuvent en définitive se ramener tous les reproches adressés à l'enseignement secondaire ? Nous l'avons vu, ils peuvent se résumer en celui-ci : cet enseignement n'est pas assez pratique ; il ne forme ni assez bien ni assez vite des hommes d'action. Ce qu'on veut de lui, M. Ribot l'a dit en excellents termes : « La concurrence qui surgit de toutes parts n'exige-t-elle pas une éducation plus appropriée à la lutte ? N'est-il pas nécessaire de développer les facultés de volonté et d'action, plus encore que d'affiner l'intelligence ? L'assimilation plus complète des connaissances po-

(1) *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 152.

Digitized by Google

sitives et l'entrée plus rapide dans la vie ne sont-elles pas, de plus en plus, une des conditions du succès ? (1) »

Et sans doute la réforme de l'enseignement lui-même pourra contribuer dans une large mesure à atteindre ce but ; y suffira-t-elle ? Autrement dit, le développement intellectuel dirigé dans un sens plus positif, plus pratique, plus conforme aux conditions de la vie moderne, suffira-t-il, à lui seul, à développer les qualités d'action, d'énergie, d'initiative que l'on juge si nécessaires aujourd'hui ? A cette question ainsi posée, il n'est personne qui ne réponde négativement. Car ce n'est pas tout que l'enseignement, que la direction de l'intelligence. Reste encore après la formation du caractère, la culture de la volonté, et cela, c'est l'œuvre de l'éducation. Et si l'éducation ne se fait pas dans un sens analogue, parallèle à l'enseignement, qui ne voit que l'œuvre sera en partie manquée, et que toutes les réformes dont on attend de si heureux résultats n'en donneront pas, ou n'en donneront que de très médiocres ?

Nous voilà donc, par la force même des choses, ramenés à ce grand et délicat problème de l'éducation, qui est bien le pivot de l'enquête, le véritable nœud de toutes les questions successivement étudiées par la Commission, et qui ne recevront qu'avec lui et par lui leur véritable solution.

Qu'est-ce donc que l'éducation ? Ce n'est pas seulement — et personne ne s'y méprend d'ailleurs — donner de bonnes manières aux enfants, les habituer à se bien tenir à marcher, à se présenter, à parler convenablement. Il s'agit de bien autre chose. Elever un enfant, ce n'est rien moins que faire de lui un homme, l'amener, par une culture progressive et une habile direction, à la pleine conscience de ses devoirs, à l'usage complet de sa liberté. C'est, pour tout dire, réunissant les données de ce problème : d'une part, les aptitudes et les dispositions naturelles de cet enfant, et d'autre part, les conditions de la société où il doit vivre, en faire sortir l'idéal de l'homme qu'il peut raisonnablement réaliser par le développement normal et harmonieux de ses facultés, et qui de plus sera capable de remplir, dans

(1) *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, p. 4.

Digitized by Google

notre vie et notre société modernes, un rôle actif, honnête et utile.

Ce qu'une telle œuvre demande de qualités et de culture intellectuelles, c'est un point sur lequel je n'insisterai pas. Ce n'est pas là ce qui manque, en général, aux professeurs de l'Université ; et ce qui peut leur faire défaut au point de vue de la préparation, j'estime qu'ils l'auront vite acquis quand ils en comprendront la nécessité.

Ce que je veux montrer surtout, ce sont les qualités, les dispositions morales que cette tâche exige. On reconnaît bien qu'elle demande du dévouement. Ce qu'on ne sait peut-être pas assez, c'est jusqu'où ce dévouement doit aller pour être vraiment efficace.

Sans doute associer les professeurs, et les professeurs les plus distingués à l'œuvre de l'éducation, choisir parmi eux les proviseurs qui seront alors vraiment des « pasteurs d'âmes (1)», les directeurs d'études, ces « pères spirituels (2)» des enfants dont ils auront la charge, oui, tout cela est très beau. Mais sait-on les sacrifices que cela demandera à ces professeurs éminents, hommes de talent et d'avenir pour la plupart ? Sait-on que c'est le sacrifice d'eux-mêmes, de leurs habitudes familiales, de leurs ambitions les plus légitimes — car, il ne faut pas se le dissimuler, c'est la vie entière qui est absorbée par les mille occupations sans cesse renaissantes de l'éducation ; — de leurs goûts — car on peut avoir le goût de l'enseignement, sans être pour cela un éducateur-né, et les exemples n'en sont pas rares ; — de leur temps, de ce temps dont eux, hommes de travail et d'étude, savent tout le prix.

Et cela pourquoi ? Pour se mêler à la vie d'enfants qui ne sont pas les leurs et qui dans quelques années peut-être les auront oubliés, qui sont souvent mal élevés, inintelligents ou d'intelligence encore peu développée et inculte, dont il faut corriger les manières, redresser et former le jugement, diriger les études, cultiver la conscience, améliorer la nature, dont il faut enfin gagner la confiance afin de pouvoir mieux les conduire, développer leurs aptitudes

(1) M. Espinas (Enquête).
(2) M. Boutmy (Enquête).

Digitized by Google

spéciales, leur apprendre la vie et les habituer peu à peu à l'usage de la liberté.

Oui, je sais ce que cette vie d'obscur dévouement, d'abnégation journalière et de sacrifices incessants a de séduisant en théorie, ce que sa pratique peut faire naître d'intérêt et d'attachement, offrir de joies austères et désintéressées. Mais — je le demande sans aucune ironie — y aura-t-il beaucoup de professeurs de l'Université pour les ambitionner ?

Je me garderai d'apporter ici une réponse catégoriquement négative. Je crois cependant qu'il est permis d'en douter, et je n'en veux pour preuve que ce dialogue entre M. Mézières de l'Académie française, député, ancien professeur à la Sorbonne, et M. Ribot, président de la Commission de l'Enseignement :

« M. Mézières. — Ce qui manque à l'Université, pour l'éducation, c'est le principe de dévouement et d'obéissance disciplinaire qui inspire les Congrégations religieuses.

« . . . Il y a loin de l'esprit d'ambition légitime des maîtres répétiteurs à l'esprit d'abnégation que développe, qu'entretient le sentiment religieux.

« N'oublions pas, je vous en prie, que dans les maisons religieuses, le maître d'étude, celui qui vit au milieu des élèves, qui participe à leurs repas, à leurs promenades, qui couche dans leurs dortoirs, peut être et est souvent le plus distingué des professeurs.

« . . . Je vais vous citer l'exemple d'un homme que vous connaissez tous, au moins de réputation, je veux parler d'un membre de la Compagnie de Jésus qui y tient la plus grande place par son talent de professeur, le P. du Lac.

« Le P. du Lac, dans ses années de brillante jeunesse, au moment où il pouvait donner le plus d'efforts intellectuels, a couché pendant dix ans au dortoir, a conduit les élèves en promenade, a participé à leurs repas.

« M. le Président. — Croyez-vous que ce soit possible dans l'Université ?

« M. Mézières. — Je ne le crois pas facile (1). »

(1) Enquête.

Digitized by Google

Et M. Espinas, après avoir expliqué à la commission comment les professeurs pourraient coopérer à l'œuvre de l'éducation, ajoute :

« Tout cela serait désirable. Je ne connais pas le moyen de déterminer les professeurs à le faire (1). »

Pourquoi ceux-là mêmes qui ont le plus de confiance dans l'Université et qui espérent le plus de ses professeurs ont-ils de tels doutes ? Parce qu'ils sentent bien qu'un pareil dévouement ne s'impose pas, et que pour en être capable, il faut avoir conscience d'une mission à remplir, conscience que l'on a charge d'âmes, et cela suppose, non seulement la foi à un idéal moral, mais une foi religieuse, positive et profonde.

Et combien sont-ils de professeurs et de répétiteurs dans l'Université qui ont cette conscience et cette foi ? Et si la plupart d'entre eux ne les ont pas, sont-ils aptes à cette œuvre d'éducation. Accepteront-ils même de s'y dévouer ?

Mais ce n'est pas tout, et je n'ai pas encore touché la difficulté capitale, celle qui, à mon avis, rend illusoires et impuissantes toutes les réformes, même les meilleures.

Qui dit éducation dit aussitôt une certaine conception déterminée de l'homme et de la vie : « Une éducation, dit fort bien M. Doumic, suppose un principe d'éducation, et vaut ce que vaut ce principe (2). » L'idée d'éducation implique nécessairement l'idée d'une doctrine morale suivant laquelle l'éducation sera dirigée, et une doctrine morale suppose à son tour une philosophie qui l'étaie et lui serve de base.

Or toute morale n'est pas propre à faire une éducation. Et, par exemple, nul ne contestera que la morale de la lutte pour la vie soit incapable d'élever des enfants et de former des hommes. Sans doute, tous les éducateurs sentent la nécessité de préparer la jeunesse à cette lutte et de l'armer pour la soutenir ; mais lequel voudrait n'inculquer à ses fils spirituels d'autre règle de conduite pour la vie, d'autre principe directeur que l'atroce formule : « Tue-moi, ou je t'extermine. »

Et de même qui ne craindrait, par une éducation basée

(1) Enquête.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 août 1889, p. 927.

Digitized by Google

sur une morale simplement utilitaire, d'étouffer dans les jeunes générations les sentiments de noblesse, d'élévation, de désintéressement qui font la beauté et la grandeur de la vie ? Qui encore ne comprend qu'une morale du sentiment ne peut-être, pour des enfants, que faible, puérile, indécise et même dangereuse ?

On peut bien soutenir que ces divers systèmes conviennent à des hommes faits. Mais quand il s'agit de l'éducation des enfants, ce n'est pas à ces morales-là que l'on songe. Quelles que soient les croyances que l'on professe et la morale que l'on pratique soi-même, celle que l'on veut apprendre aux enfants, celle que l'on sent et que l'on juge seule capable d'inspirer, de diriger leur éducation, c'est la vieille morale du devoir, celle qui montre le bien comme l'idéal suprême à atteindre, qui enseigne l'honnêteté, le désintéressement, la vertu.

Mais toute doctrine philosophique ne suffit pas pour étayer cette morale. Les philosophes matérialistes et déterministes ont beau le soutenir avec un talent subtil et une éloquence ingénieuse, ce sont là discussions bonnes et intéressantes entre philosophes et savants. A des enfants, on n'apporte pas, on ne peut pas se contenter d'apporter des hypothèses plus ou moins savamment construites, ils n'y comprendraient rien et n'écouteraient pas. Jamais une hypothèse, si séduisante qu'elle soit, ne suffira pour redresser une âme d'enfant, pour l'exciter au travail sur elle-même, à la lutte morale contre ses défauts et ses passions naissantes, à l'effort personnel, à l'action persévérante et courageuse.

Ce qu'il faut aux enfants, ce sont des notions simples, fermes et précises. Et il n'y en a pas d'autres que la notion d'obligation et de devoir, avec son cortège d'idées — réputées fausses par beaucoup de philosophes contemporains —, de conscience, de libre arbitre, de responsabilité, et surtout avec la grande idée de Dieu, dominant, éclairant, supportant tout l'édifice de la morale.

Ce sont là les seules idées capables de diriger une éducation sérieuse, forte et virile, à la condition toutefois que ces idées ne seront pas, dans l'esprit de l'éducateur, de pures hypothèses, seulement plus belles et plus séduisantes que les autres.

Digitized by Google

Eh bien, je le demande, y a-t-il dans l'Université beaucoup de professeurs convaincus, pénétrés de ces idées ? Et quand il y en aurait un grand nombre ; quand on pourrait choisir parmi eux — ce dont je doute — tous les proviseurs, tous les directeurs d'études, pense-t-on, que la direction imprimée par eux aux enfants, ne sera pas contrecarrée par les autres professeurs ? — Je ne suppose pas un seul instant qu'un maître puisse donner à ses élèves un enseignement moral qui serait l'antithèse de ses propres convictions. C'est là un acte d'improbité intellectuelle dont je crois tous les professeurs de l'Université absolument incapables. Mais alors ? Il est bien possible de rester neutre quand on se cantonne dans l'enseignement, et qu'on s'abstient soigneusement de toucher à l'éducation. Mais quand l'éducation elle-même sera devenue un devoir, une obligation professionnelle pour les maîtres, ne voit-on pas que ces conflits d'enseignement et de direction morale seront inévitables et fréquents ?

Et quand, par miracle, on en aurait préservé les enfants jusqu'à la classe de philosophie, cet enseignement dont l'esprit — c'est de toute évidence — dépendra toujours des opinions du professeur, ne viendra-t-il pas détruire l'œuvre de l'éducation en la sapant par la base ? Pense-t-on qu'alors l'éducation soit terminée ? Ne sait-on pas au contraire que si l'on veut — et avec raison — à ce moment là, pouvoir détendre les ressorts de la discipline, afin de mieux préparer les jeunes gens à la vie libre qui les attend, c'est précisément à la condition que d'autre part, on fortifiera en eux le sentiment du devoir et de la responsabilité ; que l'on achèvera de former leur conscience morale, et qu'on y établira définitivement, au lieu de les y ébranler, les principes sur lesquels aura été basée leur éducation.

Et croit-on enfin que tous ces conflits, n'eussent-ils pas pour résultat d'annihiler l'action éducatrice qui s'exercera sur l'enfant, n'auront pas du moins celui de jeter dans son âme trop jeune et trop faible des ferments dangereux de scepticisme ?

Comprend-on maintenant ce que j'ai voulu dire quand j'ai parlé d'une cause unique et profonde à la crise de l'enseignement secondaire, quand j'ai élevé des doutes sur la pos-

Digitized by Google

sibilité et l'efficacité des réformes proposées par la Commission de l'enseignement ? Cette cause secrète du mal, cette plaie de l'Université, la voilà ! Ce qui manque à ses professeurs, c'est la foi ; et c'est parce que la plupart de ces hommes si éminents, d'esprit si élevé et si large, manquent de cette foi, inspiratrice des grands dévouements et des beaux enthousiasmes, que l'on n'obtiendra jamais d'eux ce que l'on obtient, dans les établissements ecclésiastiques, du plus distingué des professeurs comme du plus humble des surveillants.

Ce qui leur manque encore, c'est l'unité morale, sans laquelle ils n'obtiendront jamais que des efforts individuels et des résultats isolés. Qu'on ne s'y trompe pas : une même formation littéraire ou scientifique ne suffit pas pour faire une unité morale ; ce qui la fait, ce qui la fait uniquement, c'est la conformité de croyances sur les questions essentielles de la vie et de la destinée humaine. Et c'est précisément cette conformité qui manque totalement aux membres de l'Université.

On s'est plaint qu'il n'y eût pas entre eux assez de solidarité ; que leur travail, leur zèle, leur dévouement, admirables d'ailleurs, ne s'unissent pas pour une œuvre collective. On s'est plaint de cela quand il ne s'agissait que de l'enseignement où il n'est cependant pas très difficile de s'entendre. Que sera-ce quand ils seront placés sur le terrain de l'éducation, où les idées directrices de la vie, les opinions philosophiques, les convictions morales devront forcément se faire jour, se rencontrer et se heurter ?

Là aussi — il faut bien le reconnaître — est la grande, l'unique supériorité de l'enseignement catholique, et très certainement la cause des préférences que lui accordent un grand nombre de familles. Ce n'est pas l'enseignement lui-même — encore qu'on l'ait trop dit — qui est supérieur dans les écoles catholiques, et ce n'est pas lui précisément qu'on y vient chercher. Ce qu'on y cherche, parce qu'on l'y trouve, et qu'on ne le trouve pas dans l'Université, c'est la formation des âmes, c'est l'éducation. Et si on l'y trouve, si ces institutions peuvent le donner, c'est parce que leurs membres possèdent ce qui manque malheureusement aux

Digitized by Google

professeurs des lycées : la foi qui inspire et soutient leur dévouement, — l'unité morale de croyances, d'enseignement et de direction qui rend ce dévouement utile et efficace.

III

Faut-il s'arrêter sur ces réflexions, et conclure que l'Université est affligée d'un mal qui rend toute réforme inutile et contre lequel il n'y a pas de remède? Je ne le pense pas. L'Université compte dans son sein trop d'hommes de haute valeur intellectuelle et morale pour qu'il soit permis de désespérer qu'elle puisse jamais remplir toute sa mission. Il suffira que l'on veuille résolûment appliquer les réformes projetées pour que l'on se heurte aux difficultés que je viens de signaler. Et dès lors se posera ce dilemme : ou l'Université renoncera à faire œuvre d'éducation et se contentera de l'enseignement; ou, si elle trouve ce rôle incomplet, insuffisant et indigne d'elle, elle cherchera le remède au mal qui cause tous les autres.

Il ne m'appartient pas de proposer ce remède. Mais comme chacun est libre d'exposer ses conclusions, et qu'au surplus les miennes découlent assez clairement de l'étude que je viens de faire, je me permettrai de les indiquer rapidement.

Je pense d'abord qu'il sera nécessaire de revenir, tant dans l'enseignement des élèves que dans la formation des professeurs, à un large et ferme spiritualisme, seule base possible d'une morale élevée et d'une éducation complète. Je ne crois pas que ce retour se fasse au détriment de la liberté ni de la tolérance. L'éducation en France s'adresse en définitive à des enfants qui sont ou catholiques, ou protestants, ou israélites. Et il n'est pas une de ces religions qui ne s'appuie sur des doctrines spiritualistes. Quant à ceux dont les parents n'ont aucune foi religieuse et n'en veulent aucune pour leurs enfants, ils sont encore l'infime minorité; et mieux vaudrait, à la rigueur, prendre à leur égard des mesures spéciales que de leur sacrifier l'éducation de la masse.

Reste la liberté des professeurs, et ce sera là le point délicat et peut-être difficile, il ne faut pas se le dissimuler. Il

Digitized by Google

faudra bien cependant — et avec de la bonne volonté, il ne sera pas impossible d'y arriver — trouver le moyen de concilier leurs droits avec les légitimes exigences de l'éducation. Ce sera affaire de tact, de mesure, de fermeté et de prudence de la part des proviseurs, tant dans le choix des professeurs à placer dans telle ou telle fonction que dans leur direction générale.

Ce n'est pas que j'estime suffisante — on le comprend assez — cette éducation basée uniquement sur une morale et une philosophie rationnelles. Mais l'éducation des lycées ne s'adresse pas, comme celle des établissements catholiques, à une clientèle homogène, de mêmes croyances religieuses. Elle s'adresse à une clientèle extrêmement mêlée, venue de bords très opposés et où la diversité des croyances religieuses oblige l'éducateur à une grande réserve, à une attitude qui ne puisse jamais choquer les convictions religieuses de l'enfant, violer sa liberté de conscience.

Mais une éducation d'où l'influence religieuse serait absente, ne serait pas seulement incomplète, ce serait une éducation manquée. Qu'on ne s'y méprenne pas en effet : seule la formation religieuse donnera à la direction morale sa valeur, sa force et sa consécration. Dans les établissements catholiques, cette éducation religieuse se fait et peut se faire par tous les professeurs, par tout l'ensemble de l'enseignement. Dans les lycées, cela est difficile, et c'est bien là aussi une des infériorités de l'éducation universitaire.

Du moins il est nécessaire que l'éducation morale prépare la formation religieuse et se fasse sur les mêmes bases ; comme il est nécessaire que l'action religieuse qui reste après tout l'action éducatrice par excellence, vienne compléter, affermir et consacrer l'œuvre des professeurs.

J'ajouterai même que plus les professeurs sont obligés, non pas de se désintéresser, mais de s'abstenir en matière religieuse et plus il est nécessaire que grandissent, pour suppléer à leur action, d'une part l'influence des ministres de la religion, d'autre part l'influence de la famille.

Je sais la grande objection qui peut être faite au plan que je viens d'exposer. L'Université, dira-t-on, appartient à l'Etat, et comme l'Etat, elle est tenue à la plus stricte neu-

Digitized by Google

tralité philosophique et religieuse, et ne peut rendre son enseignement dogmatique à aucun de ces points de vue.

A cela, je ne vois qu'une réponse à faire. Si vraiment la domination de l'Etat sur l'Université est le grand obstacle qui l'empêche de remplir complètement sa tâche éducatrice, comme en définitive, ce sont ici les intérêts de l'éducation française qui doivent tout primer, que l'Etat donne à l'Université son autonomie, se réservant seulement le droit de contrôle et de surveillance. L'enseignement ne rentre pas nécessairement dans les attributions de l'Etat, et comme le faisait observer M. Brunetière dans sa récente conférence sur la liberté d'enseignement, de grands Etats démocratiques, tels que les Etats-Unis, ignorent des institutions analogues à notre Université.

L'autonomie de l'Université, ce serait le triomphe complet de la liberté d'enseignement et peut-être la véritable solution de ce grave problème de l'éducation publique.

Quoi qu'il en soit, je suppose réalisé le plan d'éducation que j'ai exposé dans les pages précédentes. Il n'en restera pas moins — et toute cette étude le fait suffisamment comprendre — que beaucoup de familles préfèreront encore et malgré tout l'éducation exclusivement catholique. Il arrivera même — parce que les conditions du succès en cette matière se réaliseront toujours mieux dans les établissements ecclésiastiques que dans les établissements universitaires — que la supériorité de l'éducation leur demeurera. C'est là un fait qu'aucun esprit réfléchi et impartial ne saurait contester. Indépendamment de toutes les autres raisons qui font de la liberté d'enseignement, non seulement un droit, mais une nécessité, le fait que j'indique ajoute encore une nouvelle raison d'être aux établissements libres catholiques.

Peut-être y aurait-il un bien à ce que l'Université s'habituât à les considérer à ce point de vue, et à leur accorder, par ce motif, son estime et sa sympathie.

Ne serait-il pas temps, et effet, de faire tomber toutes ces barrières que de longues et pénibles luttes avaient élevées ? Pense-t-on que cette rivalité des deux enseignements, cette sorte d'antagonisme, soit bien faite pour amener entre les esprits ce rapprochement que tous les honnêtes gens, à

Digitized by Google

quelque parti qu'ils appartiennent, doivent désirer ? Tous tant que nous sommes, professeurs de l'enseignement libre et professeurs universitaires, nous sommes aujourd'hui d'accord sur ces deux points essentiels — nécessité de la liberté d'enseignement — nécessité de l'éducation. Pourquoi, de part et d'autre, n'essaierait-on pas de se rapprocher, de se connaître, de se traiter, non en adversaires, mais en collaborateurs ? Travaillant tous quoique de manières différentes à la même grande œuvre de l'éducation nationale ; allant au même but par des voies diverses, pourquoi ne pas se tendre la main loyalement et sans arrière-pensée mesquine ou jalouse ?

Si l'esprit de concorde et de conciliation pouvait enfin triompher de vieilles rancunes entretenues par des préjugés surannés, il en résulterait un grand bien au point de vue de l'apaisement, de l'union des esprits, de l'entente qui doit régner entre les fils d'une même patrie.

J'espère beaucoup, à ce point de vue — je l'avoue sans détour — des réformes projetées sur les inspections dans les établissements catholiques. Ce n'est pas que je me fasse illusion. Cette mesure n'est pas précisément une mesure de confiance à l'égard de l'enseignement libre. Pratiquée par des hommes à l'esprit étroit et sectaire, elle pourrait même porter une véritable atteinte à la liberté d'enseignement. Et c'est sans doute pour cette raison que plusieurs représentants de l'enseignement catholique se sont montrés peu favorables à ce projet.

Mais je crois que l'esprit qui domine aujourd'hui dans l'Université n'est pas du tout un esprit sectaire. Et je pense que ces inspections, faites par des hommes de haute intelligence et d'esprit vraiment libéral, feront tomber bien des préjugés, bien des préventions et des parti-pris regrettables, mettront en contact des hommes faits pour s'entendre, s'apprécier et s'estimer, et établiront enfin entre les membres des deux enseignements, des relations bienveillantes et cordiales qui ne peuvent être que profitables aux uns et aux autres.

Comme le disait très justement Mgr Mathieu parlant de l'abrogation des lois de combat — et je ne puis mieux faire que de m'approprier ces paroles — : « C'est là une question

Digitized by Google

de patriotisme sur laquelle il paraît facile de nous entendre, puisque tous, grâce à Dieu, dans l'enseignement libre et dans l'enseignement officiel, nous ne formons qu'un cœur et qu'une âme pour aimer notre cher pays et chercher les moyens de le servir (1). »

FRANCIS MAGDEL.

(1) Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse (Enquête).

Digitized by Google

DE LA COMMUNICATION DES PRIVILÈGES
SON PRINCIPE, SON HISTOIRE, SON EXTENSION

(*Suite*) (1).

Pourquoi des Privilèges accordés aux Ordres religieux ?

Cette question nous est posée tout à la fois par des gens sérieux, désireux de s'instruire, qui tiennent à se rendre compte des choses, et par tous les détracteurs des religieux, comme il y en a encore aujourd'hui.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de supposer qu'ils puissent être dans cette seconde catégorie. Ce n'est donc pas une discussion, ni un exposé, ni un plaidoyer *pro domo* que nous voulons entamer ici, c'est un simple exposé de raison que nous allons faire.

Il faut distinguer dans l'Évangile les *Préceptes* et les *Conseils*. Les *Préceptes* sont pour tous les chrétiens, selon cette parole de notre divin Sauveur : *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata* (2). « Si vous voulez entrer dans la vie éternelle que vous désirez, gardez les commandements », disait-il au jeune homme de l'Evangile. Gardez les dix préceptes du Décalogue. Les *Conseils* sont pour ceux que la grâce de Dieu et une vocation spéciale appellent à une vie plus parfaite : *Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus : et veni sequere me* (3). Si vous voulez être parfait ; si vous voulez être quelqu'un à qui il ne manque rien sous le rapport spirituel, *allez*, retournez dans votre demeure pour un temps. *Vendez ce que vous avez*. Donnez-le, non pas à vos parents ou à vos amis riches, *donnez-le aux pauvres*, dont vous n'avez rien à attendre en retour ; puis *venez*, hâtez-vous de venir me rejoindre, pour vivre habi-

(1) Voir le fascicule d'octobre 1899.
(2) S. Mathieu, ch. XIX, v. 17.
(3) Idem, ibid., v. 21.

Digitized by Google

tuellement avec moi, comme l'un de mes disciples privilégiés, et suivez-moi, *sequere me* (1).

Plus généreux et plus courageux que le jeune homme de l'Évangile, » *qui abiit tristis : erat enim habens multas possessiones* (2) « qui s'en alla triste et sans rien dire puisqu'il refusait le moyen de perfection qu'il avait demandé avec tant d'instance et cela parce qu'il possédait de grands biens(3), les religieux ont tout quitté pour suivre le Sauveur.

C'est bien la voie de la perfection. Quand, lors de leur apparition au XIIIe siècle, les Ordres Mendiants furent attaqués par Guillaume de Saint-Amour (4), soutenu par l'Université de Paris, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure vengèrent avec éclat la dignité de l'État religieux. « Saint Thomas se distingua dans ce travail. Il prononça à Anagni, en présence du Pape, une longue apologie, où avec la force et la précision qui caractérisent ses écrits, il défendit les religieux contre les allégations diverses de leur injurieux agresseur. Sa seule personne, sa conduite, ses lumineux écrits étaient une apologie permanente de l'institut qu'il avait embrassé par les plus héroïques sacrifices (5) ».

Quant à saint Bonaventure, dans son Opuscule contre Guillaume de Saint-Amour (6), il démontra d'une manière éclatante que la Pauvreté évangélique, la Pauvreté portée jusqu'à la Mendicité, constituait avec l'Obéissance et la Chasteté les trois conseils de la plus haute perfection. Et

(1) Cfr. Fillion, *ibid.*

(2) Saint Mathieu, ch. XIX, v. 22.

(3) Cfr. Fillion, *ibid.*

(4) Guillaume de Saint-Amour naquit à Saint-Amour, en Franche-Comté, au commencement du XIIIe siècle. Il eut un canonicat à Beauvais, et prit le bonnet de docteur en Sorbonne. Choisi par l'Université de Paris, pour défendre cette Université contre les Privilèges des Dominicains et des Franciscains, il se rendit à Anagni avec six autres Docteurs, pour défendre devant le pape Alexandre IV, son ouvrage intitulé : *Des perils des derniers temps*. Mais les religieux avaient prévenu cette députation par l'envoi de leurs plus célèbres docteurs, Thomas d'Aquin, Albert-le-Grand, Bonaventure et autres. Ils obtinrent la bulle *Urbi et Orbi*, qui condamnait cet ouvrage avec les qualifications les plus odieuses. Guillaume obtint, à force d'instances, d'être renvoyé absous ; mais le Pape lui défendit d'enseigner. Il se retira dans son lieu natal, d'où il ne revint à Paris que sous le Pontificat de Clément IV. Ce fut là qu'il mourut, en 1277. (Voir Michaud, *Biographie universelle*— Feller, item, au mot *Amour*.

(5) Feller, *loc. cit.*

(6) Saint Bonaventure, *De Paupertate Christi.*

Digitized by Google

dans un autre Opuscule, plus étendu, contre Gérard d'Abbeville (autre Docteur de l'Université de Paris) (1) il établit magistralement ces deux points :

1° Que la vie du Christ est le modèle et l'exemplaire de toute perfection.

2° Que les Religieux, et surtout les Religieux Mendiants font profession de suivre de plus près le Christ, par la pratique des conseils évangéliques.

On ne doit donc pas s'étonner que les Souverains Pontifes aient voulu se rattacher étroitement et exclusivement, par le Privilège de l'exemption de la juridiction épiscopale, les Religieux qui font profession de suivre de plus près, par la pratique des conseils évangéliques, le Christ, dont le Pape est le Vicaire sur la terre. On ne doit pas s'étonner non plus qu'à cette considération, ils aient établi pour les Réguliers, par les Privilèges « un droit spécial, une loi privée leur accordant quelques faveurs spéciales ».

Puis, n'y a-t-il pas les services rendus ? Qu'on lise *Les Moines d'Occident*, cet admirable ouvrage de Montalembert. Que de services n'ont-ils pas rendus, ces Moines, à la civilisation et à l'Église ? C'était dans les monastères que, dès les premiers siècles, les Papes prenaient les missionnaires qu'ils envoyaient évangéliser l'Angleterre, l'Irlande, l'Allemagne, la Pologne, etc. « Les évêques, a-t-on dit, ont fait la France, comme les abeilles font leur ruche », et c'était dans les monastères qu'on allait chercher les Évêques. Que de travaux, que de fatigues, que de sang versé ! Tout cela ne méritait-il pas une récompense de l'Eglise pour les Ordres religieux, auxquels appartenaient ces premiers missionnaires ?

Au XIIIe siècle, quand apparurent les Ordres Mendiants de saint Dominique et de saint François, ce fut dans ces Ordres nouveaux que les Souverains Pontifes vinrent chercher les missionnaires qu'ils envoyèrent en pays infidèles. Déjà en 1220, les Frères-Mineurs Bérard, Pierre, Othon, Adjut, Accurse avaient conquis au Maroc la palme du martyre. Si Tertullien a pu dire, en toute vérité : *Sanguis martyrum semen christianorum*, « Le sang des martyrs est une semence

(1) Idem, *Apologia Pauperum*.

Digitized by Google

de chrétiens », nons pouvons dire comme lui : « Le sang des missionnaires martyrs est une semence de missionnaires, qui n'aspirent qu'au martyre ». Et les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs demandaient en foule à partir pour les contrées plongées encore dans les ténèbres de l'infidélité et de l'erreur.

Pendant ce temps Innocent IV, en 1245, envoyait aux Tartares des missionnaires Franciscains et Dominicains. Frère Laurent de Portugal fut le chef de la première expédition apostolique en Tartarie. Il faudrait citer avec lui et après lui les Frères Jean de Pian-Carpino, Guillaume Rubrouck, Jérôme, Bonagrazia, Jean de Mont-Corvin, qui fut le premier archevêque de Cambalik, ou Pékin, et une multitude d'autres. Et partout les Dominicains se trouvaient avec les Franciscains, comme nous l'apprennent les lettres de nos missionnaires. La sollicitude infatigable de Jean XXII avait multiplié les apôtres de la foi sur tous les points abordables des terres infidèles. Il avait donné une vie nouvelle à la congrégation des « *Voyageurs du Christ* », formée des deux familles de saint François et de saint Dominique (1). On voyait les hérauts du Christ s'en aller deux à deux l'un en habit blanc, l'autre en bure grise, n'ayant l'un et l'autre pour tout viatique que le bréviaire et le crucifix. Et leur sang se mêlait dans les tortures du martyre (2). Et tout cela a continué. Les Franciscains et les Dominicains sont encore les « *Voyageurs du Christ* », on les retrouve encore côte à côte dans les missions en pays infidèles.

Ici encore nous disons : Que de fatigues, que de sang versé, que de services rendus, sans compter les travaux multiples accomplis ailleurs par les Ordres Mendiants ! Tout cela ne mérite-t-il pas une récompense, tout cela n'explique-t-il pas les privilèges accordés par les Souverains Pontifes aux Ordres religieux ?

Et si l'on nous fait observer que les Ordres religieux ne

(1) La Société des « *Voyageurs du Christ* » formée des deux Ordres de saint François et de saint Dominique, sous la présidence du Ministre-Général des Frères-Mineurs, fut instituée par le pape Innocent IV, en 1252. (Voir *Histoire universelle des Missions Franciscaines*, par le P. Victor-Bernardin de Rouen, tome I, p. 138).

(2) Idem, *passim*.

Digitized by Google

sont plus les seuls à travailler à l'évangélisation des infidèles, que des Instituts religieux, que des Congrégations religieuses, et des Sociétés séculières rivalisent heureusement avec eux, notre réponse est toute prête : Que les Souverains Pontifes leur accorde des Privilèges ; nous n'y trouverons pas à redire ; ils le méritent bien.

Avec les Souverains Pontifes Urbain II, Alexandre III, Innocent III, Honorius III, Grégoire IX, Clément IV, Eugène IV, etc, etc, nous avons un grand nombre de Bulles ou de Réponses de vive voix, *Oracula vivæ vocis*, que nous pourrions citer, et dans lesquelles ces Papes confirment aux Religieux les Privilèges dont ils jouissent déjà, leur en concèdent de nouveaux, ou accordent à certains Ordres la communication des Privilèges avec d'autres Ordres.

Sixte IV, (*Sedes Apostolica*, 27 mai 1474), accorde aux Frères Ermites de saint François de Paule la Communication aux Privilèges des Frères-Mineurs et des autres Ordres Mendiants (1).

Dans le *Mare Magnum* des Frères-Mineurs Conventuels, (*Regimini universalis*, 31 août 1474), le même Souverain Pontife accorde à ces Religieux la Communication des Privilèges avec les Frères-Prêcheurs, parce que, dit-il, « ceux qui sont unis dans les mêmes travaux et les mêmes mérites doivent être unis dans les mêmes privilèges. (2) »

Et pour bien expliquer toute l'étendue de cette Communication, le Souverain Pontife déclare que tout ce qui a été réglé et statué pour le Maître Général et les Prieurs Provinciaux dudit Ordre des Frères-Prêcheurs et pour les monastères des

(1) « Ut omnibus et singulis privilegiis, gratiis, immunitatibus, libertatibus, exemptionibus, quibus Fratres S. Francisci, ceterique Mendicantes fruuntur et utuntur, frui et uti possetis et valeretis ».

(2) « Quum Prædicatorum sicut, et prædicti Minorum Ordinum professores pro fidei catholicæ dilatatione continue indefesse laborent, fructusque afferant in Dei Ecclesia salutares, et propterea fuerint variis, per Sedem prædictam privilegiis decorati, ut quos par labor pariaque merita conjungunt, paria conjungant privilegia et favores, eisdem Ordinis Minorum Fratribus, ut professoribus ac concessis fratribus Prædicatoribus, et eisdem Prædicatorum Ordinis fratribus, ut præmissis et aliis concessis prædictis fratribus Minoribus privilegiis, indulgentiis et gratiis, favoribus et indultis, tam spiritualibus quam temporalibus.... potiri et gaudere possint et debeant, perpetuis futuris temporibus in omnibus et per omnia, prorsus et sine ulla differentia, proinde ac si quæ uni ex Ordinibus prædictis sunt concessa, utrique simul nominatim concessa fuissent, aut concederentur in posterum ».

Digitized by Google

Religieuses soumis au gouvernement, vivant selon les statuts de ces mêmes Frères, soit regardé comme réglé et statué pour le Ministre Général, les Ministres Provinciaux et les Vicaires de l'Ordre des Frères-Mineurs, ainsi que pour les monastères des religieuses de l'Ordre de Sainte-Claire (1).

Dans la *Bulla aurea, Sacri Prædicatorum et Minorum Fratrum Ordines*, 26 juillet 1479, Sixte IV confirme et étend cette communication. Il veut que les Frères-Prêcheurs et les Frères-Mineurs jouissent non seulement des privilèges qui leur ont été accordés jusqu'ici, mais encore de tous ceux des autres Ordres Mendiants (2). C'était la récompense de leurs efforts pour la diffusion, l'accroissement et la défense de la foi catholique, de leur vie exemplaire, de leurs travaux dans le ministère de la prédication et de la confession, de leur saine doctrine, de leur assiduité à l'étude des saintes Lettres, de leur dévotion dans la célébration de l'Office divin, de leur zèle pour l'extirpation des hérésies et de leurs innombrables bonnes œuvres. Ayant produit et devant produire encore dans l'Eglise de Dieu plus de fruits de salut que les autres Ordres Mendiants, il convenait, dit Sixte IV, qu'ils ne fussent pas inférieurs aux autres, en indults, faveurs, grâces, concessions, immunités, exemptions et privilèges.

Et cette Communication s'étendait aux églises, oratoires,

(1) « Quæ de Magistro Generali et provincialibus Prioribus dicti Ordinis Prædicatorum, ac Monasteriis Monialium sub eorumdem Fratrum Prædicatorum cura, et secundum ipsius Ordinis Prædicatorum instituta viventium sunt statuta, in Generali et provincialibus Ministris et vicariis Ordinis Minorum, et Monasteriis Monialium Ordinis Sanctæ Claræ censeantur esse statuta ».

(2) « Quia Prædicatorum et Minorum fratrum professores, pro fidei catholicæ dilatatione, incremento et defensione, continue indefesse laborant, et eorum exemplari vita, prædicationibus verbi Dei, audientia confessionum, sana doctrina, assidua sacrarum litterarum instructione, et devota divinorum officiorum celebratione, hæreticorum extirpatione, aliisque innumeris piis operationibus, præ ceteris Ordinum Mendicantium professoribus fructus in Ecclesia Dei salutares copiosius attulerunt, hactenus, et continue afferre non cessant, atque allaturos in futurum, Deo propitio, spe firma tenemus, et propterea convenit ut ipsi præ ceteris ampliores favores et gratiarum prærogativas a præfata Sede recipiant et reportent, aliorumque Ordinum Mendicantium indultis et privilegiis apud Sedem præfatam gaudeant, ne illis inferiores esse videantur, omnes et singulas gratias, concessiones, indulgentias, exemptiones, facultates, privilegia, et indulta spiritualia et temporalia, qualiacumque sint Eremitarum S. Augustini, et Carmelitarum, ac Servorum B. Mariæ fratrum Ordinibus... de novo concedimus ac si eisdem nominatim, directe et expresse concessa fuissent ».

Digitized by Google

maisons, prieurs, frères, sœurs, convers, oblats, ainsi qu'aux Tertiaires de la Pénitence (1).

Déjà, le 16 février 1474, dans le *Mare Magnum* des Ermites de saint Augustin *Noverint universi*, le même Pape Sixte IV avait accordé à ces religieux la Communication des Privilèges avec les Frères-Prêcheurs et les Frères-Mineurs. Et dans le *Mare Magnum* des Carmes, *Dum attenta*, le 28 novembre, il leur avait concédé, à eux et aux religieuses soumises à leur autorité, les Privilèges des Frères-Prêcheurs, des Frères-Mineurs et des Ermites de saint Augustin.

C'est bien là la Communication des Privilèges. Les successeurs de Sixte IV marchèrent sur ses traces.

Alexandre VI, (*Sacræ religionis*, 8 mars 1497), accorde aux Ermites de saint Augustin les Privilèges de tous les Ordres auxquels ces privilèges sont déjà concédés.

Et le même Souverain Pontife (*Sacræ religionis*, 5 février 1501), accorde aux Frères-Mineurs tous les Privilèges concédés à tous les autres Ordres Mendiants, savoir : les Frères-Prêcheurs, les Ermites de saint Augustin et les Carmes.

Jules II, (*Hodie a nobis*, 17 juin 1504), confirme tous les Privilèges accordés aux Frères-Mineurs, puis il leur communique les « privilèges, immunités, exemptions, concessions, indulgences et indults accordés aux Frères-Prêcheurs. (2) »

Le 7 juillet 1507, le même Souverain Pontife, (*Dum fructus uberes)*, étend à tous les Ermites de saint Augustin les « privilèges, immunités, exemptions, concessions, indults et

(1) « Et illorum Ecclesiis, Oratoriis et domibus, Prioribus, fratribus et sororibus, conversis, oblatis, ac utriusque sexus personis de Pænitentia nuncupatis... quæ omnia ac si nominatim exprimerentur haberi hic volumus pro sufficienter expressis, conjunctim vel divisim, in genere vel in communi concessa, eisdem et eorum cuilibet Prædicatorum et Minorum fratrum Ordinibus, domibus, Ecclesiis, Oratoriis, generali Magistro, Ministro, Prioribus et Ministris Provincialibus, conventualibus prioribus, guardianis, sororibus, oblatis, conversis et utriusque sexus Tertii Ordinis, seu de Pænitentia nuncupatis, et aliis eorumdem Ordinum personis, de novo concedimus, et in eis locum habere volumus, ac si eisdem nominatim, directe et expresse concessa fuissent (*) ».

(*) En 1882, Sa Sainteté Léon XIII a enlevé aux Tertiaires séculiers de saint François la Communication des Privilèges avec le premier et le second Ordre, mais il ne l'a point enlevée aux Tertiaires réguliers.

(2) « Et privilegia, immunitates, exemptiones, concessiones, indulgentias et indulta, eisdem fratribus Ordinis Prædicatorum regularis Observantiæ concessa, ad dictos fratres Ordinis Minorum regularis Observantiæ illorumque domos extendimus ».

Digitized by Google

indulgences, accordés aux autres Ordres et même aux Ordres Mendiants ».

Il y revient encore, (17 juin 1508, *Etsi ad bene merendum*); il confirme à ces mêmes Ermites de saint Augustin la Communication des Privilèges, avec les autres Ordres Mendiants. « *Confirmamus privilegiorum communionem inter vos Mendicantesque alios* ».

Enfin Jules II, (*Alias ad supplicationem*, 1er juin 1509), reconnaissant et confirmant cette Communication des Privilèges, entre les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs, indique l'ordre à suivre. Cette communication se fait : « De prélats à prélats de même dignité dans l'autre ordre ; de congrégation à congrégation, de frères privés à frères privés, de fêtes à fêtes. Ce qui est accordé aux Frères-Prêcheurs en l'honneur des saints Dominique, Pierre martyr, Thomas d'Aquin et de sainte Catherine de Sienne, doit être tenu pour accordé aux Frères-Mineurs aux fêtes de saint François, de saint Antoine, de saint Louis évêque, de saint Bernardin, de saint Bonaventure, des Cinq Martyrs du Maroc, de sainte Claire, etc. bien que les fêtes de l'Ordre des Frères-Mineurs soient plus nombreuses que celles de l'Ordre des Frères-Prêcheurs (1). »

Nos lecteurs ne peuvent manquer de trouver étranges ces concessions nouvelles de Privilèges déjà accordés. A cette époque les correspondances n'étaient pas aussi promptes, aussi faciles et aussi sûres qu'à présent ; il s'en faut de beaucoup. Une concession connue dans une contrée ne l'était souvent pas dans une autre. De là de nouvelles demandes et de nouvelles concessions des mêmes privilèges. D'ailleurs le droit n'était pas encore bien fixé alors. Puis, il est évident

(1) « De Prælatis ad Prælatos, de congregationibus unius Ordinis ad congregationes alterius Ordinis, et de fratribus privatis, id est, sine prælatura, ad fratres privatos, et de festivitatibus ad festivitates... Ita quod ea, quæ in honorem sanctorum Dominici, Petri martyris, Thomæ de Aquino, Catharinæ de Senis, fratribus vel locis Prædicatorum sunt concessa, illa omnia fratribus Minoribus, eorumque locis, in festivitatibus sanctorum Francisci, Antonii, Ludovici, Bernardini, Bonaventuræ, quinque Martyrum dicti Ordinis, qui apud Marrochium Martyrii coronam adepti sunt, et sanctæ Claræ, et in aliis festivitatibus dicti Ordinis Minorum, licet sint in majori numero quam festa ipsorum Prædicatorum, sint et intelligantur concessa, ad tollendum quamcumque hæsitationem, et inde forte ortum scrupulum autoritate et tenore præfatis declaramus ».

Digitized by Google

que parfois les religieux devaient être molestés à cause de ces Privilèges, puisque Jules II, à la fin du *Mare Magnum* de l'Ordre des Minimes (*Virtute conspicuos*, 25 juillet 1506), est amené à déclarer que toutes les peines et censures, portées par qui que ce soit contre les Privilèges et la Communication des Privilèges accordés aux religieux, sont complètement nulles et de nul effet.

Mais, selon la remarque de Guerra (1), selon qu'un Pape était plus porté pour un Ordre que pour un autre, il lui arrivait d'accorder un plus grand nombre de privilèges à cet Ordre qu'il aimait davantage. Léon X, qui aimait également tous les Ordres religieux, voulut que tous les Privilèges fussent communs entre les Ordres Mendiants.

Voici la Constitution de Léon X, (*Dudum per nos*, 10 décembre 1519) :

« Nous avons appris dernièrement que, parmi nos Prédécesseurs, les uns aimant davantage les Frères-Mineurs, les autres les Ermites de saint Augustin, les autres l'Ordre de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel, les autres les Frères-Prêcheurs, selon qu'ils avaient plus de dévotion et d'affection pour tel ou tel Ordre, ils lui avaient accordé des grâces, des concessions, des indulgences, des rémissions des péchés, des prérogatives, des faveurs, des immunités, des exemptions, des facultés, des privilèges, des indults, des dons spirituels et temporels. (2) »

« Nous qui, dans notre affection, voulons tenir la balance égale entre tous les Ordres susdits et chacune de leurs maisons, où l'on vit religieusement, sans faire acception de personnes, nous communiquons toutes et chacune des grâces, concessions, indulgences, rémission des péchés, faveurs, immunités, exemptions, facultés, privilèges, ainsi que les indults, tant spirituels que temporels, quelsqu'ils soient, accordés aux Frères-Prêcheurs, aux Ermites de saint Augustin,

(1) Guerra, *Pontificiarum Constitutionum Epitome*. Tom IV, pag. 1.

(2) « Dudum per nos accepto quod Romani Pontifices, Prædecessores nostri, aliqui ad Minorum, alii vero ad Eremitarum S. Augustini, alii ad Beatæ Mariæ de Monte Carmelo, reliqui ad Prædicatorum Ordinum Fratres, et domos juxta ipsorum vota, devotionis affectum gerentes, illorum singulis nonnullas gratias, concessiones, indulgentias, peccatorum remissiones, prærogativas, favores, immunitates, exemptiones, facultates, privilegia et indulta, ac dona tam spiritualia quam temporalia, per diversas ipsorum litteras, respective concesserunt ».

Digitized by Google

aux Carmes, aux Frères-Mineurs, aux Minimes, et aux Serviteurs de la Bienheureuse Vierge Marie, ainsi qu'à leurs maisons, églises, oratoires, et à tous ceux, de quelque condition et de quelque sexe qu'ils soient, qui visiteront au temps voulu leurs églises et oratoires, ou qui les administreront ou les entretiendront ; comme également tout ce qui a été concédé aux maisons, aux supérieurs Généraux et Provinciaux, et encore aux Frères, aux Sœurs, aux Religieuses, aux Convers, aux Oblats, et aux personnes de l'un et de l'autre sexe dites du Tiers-Ordre de la Pénitence, que cela ait été accordé par nos prédécesseurs ou par nous, ou doive être concédé par nos successeurs... Nous communiquons toutes et chacune de ces choses à tous les Ordres susdits, à leurs églises, oratoires et à tous ceux qui visiteront, entretiendront et orneront leurs églises et oratoires, ainsi qu'aux maisons, aux Frères, aux Sœurs ou Religieuses, aux Convers, aux Oblats, aux Tertiaires de la Pénitence de l'un et de l'autre sexe et à chacun des membres des Ordres susdits. Nous faisons et établissons cette communication, de notre « *propre mouvement* » *motu proprio*, de notre science certaine, de notre libéralité et de la plénitude de notre autorité Apostolique. Nous voulons que tous et chacun de ces Privilèges soient pareillement et également communs entre les personnes desdits Ordres (1).

(1) « Nos ad singulos Ordines prædictos, singulasque ipsorum Ordinum domos, ubi religiose vivitur, indifferenter, absque acceptione personarum, devotionis affectum æqua lance gerentes, omnes et singulas gratias, concessiones, indulgentias, peccatorum remissiones, prærogativas, favores, immunitates, exemptiones, facultates, privilegia, indulta, tam spiritualia quam temporalia, qualiacumque illa essent, quæ Prædicatorum, Minorum, Eremitarum S. Augustini, Carmelitarum, Servorum Beatæ Mariæ, ac Minimorum Fratrum, in domibus et illorum Ecclesiis, Oratoriis, ac Ecclesias ipsas et Oratoria pro tempore visitantibus, cujuscumque status aut sexus existerent, seu pro eorum manutentione et ornatu contribuentibus, necnon domibus et Præsidentibus, non solum Generalibus et Provincialibus, Fratribusque et Sororibus, necnon Monialibus, et Conversis, et Oblatis, ac utriusque sexus personis de Pænitentia, seu tertii habitus nuncupatis, a dictis, Prædecessoribus, aut a nobis, ipsisque successoribus concessa fuerunt, aut in posterum concedentur ; illa et omnia singula singulis Ordinibus prædictis, illorumque singulis Ecclesiis, Oratoriis et Ecclesias ac Oratoria visitantibus, cujuscumque status aut sexus existerent, seu pro eorum manutentione et ornatu contribuentibus ; necnon domibus et Conventualibus Fratribus, et etiam Sororibus vel Monialibus, Conversis quoque et Oblatis, ac utriusque sexus personis de Pænitentia nuncupatis, et aliis singulorum Ordinum prædictorum, motu proprio, et ex mera nostra scientia et liberalitate, de Apostolicæ auctoritatis plenitudine communicavimus. Illaque omnia et singula inter dictorum Ordinum personas, pariformiter communia fuisse et esse volumus »

Digitized by Google

Qu'on nous pardonne cette longue citation. La Constitution de Léon X résume et tranche clairement la question : Il y a communication complète des Privilèges, indulgences, grâces, etc, entre les Ordres Mendiants des Frères-Mineurs, des Frères-Prêcheurs, des Ermites de saint Augustin et des Carmes, ainsi qu'entre leurs Religieuses, leurs Convers, leurs Oblats et leurs Tertiaires. Mais que viennent faire ici les Servites ? L'Ordre des Servites est-il donc un Ordre Mendiant ?

Les Ordres Mendiants sont ceux qui, *dès leur première institution*, ont gardé la pauvreté, non seulement en particulier mais encore en commun, ne possédant absolument aucuns biens immobiliers, se contentant de ce qu'on leur donnait par charité, ou de ce qu'ils obtenaient par la quête, ou par un travail honnête. Les Ordres véritablement et proprement Mendiants, approuvés comme tels dans le droit commun, sont au nombre de quatre : les Frères-Prêcheurs, les Frères-Mineurs, les Ermites de saint Augustin et les Carmes. Mais, dans la suite des temps et par des privilèges spéciaux, d'autres Ordres furent rangés parmi les Mendiants (1).

Déjà les Servites avaient été mentionnés avec les Ermites de saint Augustin et les Carmes, dans la *Bulla aurea* de Sixte IV, (*Sacri Prædicatorum et Minorum Fratrum Ordinis*, 26 juillet 1479), par laquelle ce pape accorde aux Frères-Prêcheurs et aux Frères-Mineurs la Communication des Privilèges avec les Ermites de saint Augustin, les Carmes et les *Serviteurs de Bienheureuse Vierge Marie*. Léon X, (*Dudum per nos*, 10 décembre 1519), a employé la même formule. Cependant nous ne voyons pas que jusqu'ici cet Ordre ait été expressément et formellement reconnu pour Ordre Mendiant. Ce fut l'œuvre de Pie V.

Dans la Bulle *Romanus Pontifex*, 1 octobre 1566, Pie V déclare que les Servites doivent être compris parmi les Ordres Mendiants, et il leur accorde les mêmes privilèges qu'aux quatre Ordres de saint Dominique, de saint François, des Ermites de saint Augustin et des Carmes.

Le même Souverain Pontife, (*Apostolicæ Sedis*, 19 novembre 1566, et *Romanus Pontifex*, 19 novembre 1567), fait la

(1) Pierre de Monsano, n. 1363, Note.

Digitized by Google

même déclaration pour les Minimes et pour les Jésuates, auxquels il accorde les mêmes privilèges.

Enfin Pie V, (*Dum indefessæ*, 7 juillet 1571), range la Compagnie de Jésus parmi les Ordres Mendiants, bien qu'ils aient des collèges, et il leur accorde la communication des privilèges, immunités, indults, indulgences, etc. avec tous les Ordres Mendiants (1).

Quant aux Ordres non Mendiants :

Pour les Bénédictins, c'est Sixte V (*Injunctum nobis*, 25 novembre 1587), qui leur accorde tous les Privilèges des Ordres, Mendiants et non Mendiants.

Pour les Cisterciens, c'est Grégoire XIV, (*Romanus Pontifex* 28 juin 1591), qui leur concède la Communication des Privilèges avec tous les Religieux, sous quelque règle qu'ils vivent.

Pour les Croisiers et les Clercs Serviteurs des Malades, c'est Grégoire XIV, (*Illius qui*, 28 septembre 1591), qui leur accorde et communique tous les Privilèges des Ordres Mendiants et non Mendiants, et mêmes les Privilèges de la Compagnie de Jésus (2).

Nous pourrions citer encore les concessions accordées par

(1) « Nos attendentes quod dilecti filii Præpositus Generalis et Presbyteri Societatis hujusmodi, tum quia ipsa Societas mendicans existit, quippe quæ ex ejus instituto et constitutionibus Apostolica auctoritate confirmatis, bona stabilia possidere nequit, sed incertis eleemosynis fideliumque largitionibus et subventionibus vivit, tum quia non minus quam ceteri Mendicantes in excolenda vinea Domini assidue laborant, fructusque ingentes et salutiferos producunt, ac propterea eisdem privilegiis, indultis et gratiis fratribus Mendicantibus hactenus concessis, uti, frui, potiri et gaudere merito possint ac debeant.

« Cum tamen illud aliquando in controversiam deduci posset, ex eo quod dicta Societas collegia habeat secum adjuncta : Nos ambiguitatem hujusmodi omnino amputare volentes... Motu proprio, ex mera liberalitate et certa scientia nostris, illam et illius Præpositum, ac singulas personas Societatis hujusmodi vere et non ficte Mendicantes fuisse, esse et fore, et inter aliorum fratrum et Religiosorum Mendicantium Ordines, aliosque fratres et religiosos Mendicantes, prout illos nos connumeramus et connumerari debere, ac omnes et singulas, tam juris quam hominum dispositiones, in favorem religiosorum, seu fratrum Mendicantium, nunc et pro tempore emanatas, etiam in Societate illiusque domibus, Collegiis, Præposito et aliis religiosis locum habere.

« Necnon omnia et singula, etiam speciali nota digna, privilegia, immunitates, indulta, indulgentias... fratrum et sororum Mendicantium concessa et concedenda... ita quod Societas, domus, Præpositus et personæ hujusmodi omnibus et singulis prædictis privilegiis, indultis, indulgentiis... possint libere et licite uti, frui, potiri, gaudere in omnibus et per omnia, non solum ad illorum instar, sed pariformiter et æque principaliter absque ulla differentia... Apostolica auctoritate, tenore præsentium, sancimus, volumus et declaramus, ac pariter concedimus, indulgemus et elargimur ».

(2) « Omnia privilegia, exemptiones, immunitates, indulgentiæ, indulta... Clericis regularibus et presbyteris collegialibus Societatis Jesu (concessa) et aliorum tam Mendicantium quam non Mendicantium ».

Digitized by Google

les Souverains Pontifes aux Trinitaires, aux religieux de la Merci, etc, etc. Mais il faut savoir se borner ; et nous résumerons cette partie de notre travail, en disant avec le Père Piat de Mons (1) :

I. — Quant aux Ordres Mendiants, il y a entre eux pleine et entière Communication des Privilèges, grâces, concessions, indulgences, etc, etc.

C'est ce qui a été réglé par Léon X, dans la Constitution *Dudum per nos*, dont nous avons parlé plus haut. C'est également ce qui ressort de la Constitution de Clément VII, *Dum fructus uberes*, 30 mai 1525, et de celle de Clément VIII, *Ratio pastoralis*, 20 décembre 1597. Dans ces deux dernières Constitutions, Clément VII et Clément VIII accordent aux Frères-Mineurs, et, par conséquent, à tous les Ordres, qui sont en Communication de Privilèges avec eux, la Communication à tous les Privilèges, non seulement des Ordres Mendiants, mais encore des Ordres non Mendiants.

II. — Quant aux non Mendiants, les uns sont véritablement des Ordres religieux, les autres ne sont que de simples Congrégations.

Les premiers participent presque tous à tous les Privilèges des Ordres Mendiants, et par conséquent aussi à tous les Privilèges des Ordres non Mendiants.

Pour les seconds, les Congrégations religieuses, il faut regarder les induits qui leur accordent la communication aux Privilèges des Réguliers. Ainsi les Souverains Pontifes ont accordé de la *même manière également principale* (*pariformiter et æque principaliter*) à la Congrégation du très saint Rédempteur les privilèges, exemptions, indults et autres grâces spirituelles déjà concédés aux trois Congrégations de la Doctrine Chrétienne, des Œuvres Pies et des Clercs Déchaussés de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ceux qui leur seront concédés dans l'avenir. Ainsi encore Léon XII, 12 septembre 1826, a concédé à la Congrégation des Oblats de la Bienheureuse Vierge Marie tous les indults, privilèges, indulgences, exemptions et facultés accordés à la Congrégation du Très Saint Rédempteur.

(*A suivre*). Fr. Flavien de Blois.
O. M. Cap.

(1) Piat de Mons, *Prælectiones Juris regularis*, tom. II, Part. V, t. I, Q. 8.

Digitized by Google

LE TIERS-ORDRE ET LES ŒUVRES

A PROPOS

DU CONGRÈS FRANCISCAIN DE TOULOUSE

(Suite) (1)

A quelles œuvres nos Tertiaires doivent-ils s'appliquer ?

On rencontre dans notre société chrétienne une multitude innombrable d'œuvres : œuvres sociales et œuvres individuelles, œuvres religieuses ou spirituelles et œuvres temporelles ou corporelles, œuvres publiques et œuvres privées. Nous voudrions en donner la nomenclature complète, nous n'y réussirions pas. Elles forment un groupe si considérable qu'un grand nombre d'entre elles échapperait forcément à notre connaissance. Où donc, le demandons-nous, trouver en effet la liste de ces œuvres si variées et si multipliées que la foi a semées du nord au midi, de l'est à l'ouest, sur le sol béni de notre France ?

Œuvres qui touchent immédiatement à Notre-Seigneur et qui ont pour but de lui rendre les hommages d'adoration, de louange, de réparation, etc, qui lui sont dus, ou de veiller sur la décence et même sur l'éclat du culte et de la liturgie.

Nous avons nommé l'œuvre de l'adoration nocturne, celle de la communion hebdomadaire et de la communion réparatrice, l'escorte du Très Saint Sacrement, les amendes honorables, les pèlerinages de pénitence, etc. Mentionnons parmi celles qui veillent sur le culte : l'entretien de la lampe du Très Saint Sacrement, la confection des ornements sacerdotaux et des linges sacrés.

Œuvres qui intéressent l'Eglise, notre Saint Père le Pape son chef, les évêques, les prêtres, les religieux. Nous rencontrons ici le denier de Saint-Pierre, le recrutement du

(1 Voir le fascicule de Janvier 1900.

Digitized by Google

clergé, l'entretien des séminaires, grands et petits, et des diverses écoles apostoliques.

Œuvres qui ont pour but l'apostolat, l'apostolat sous les formes si diverses et si multiples qu'il revêt ? L'apostolat par la prédication, les missions étrangères, les missions de campagne, les conférences ; l'apostolat par l'instruction et l'enseignement, cet apostolat autour duquel viennent se grouper l'entretien des écoles chrétiennes, celui des instituts catholiques, le soutien de la bonne presse ; l'apostolat par ces œuvres si intéressantes qui ont choisi pour but la conservation et la préservation de la jeunesse, patronages, cercles, ligues de persévérance, association des jeunes apprentis, etc.

Nous placerions volontiers parmi les œuvres d'apostolat en ce moment les plus importantes la diffusion de la bonne presse, journaux, tracts, brochures, livres.

Œuvres qui ont pour but de subvenir aux besoins divers de la société, de guérir les maux dont elle souffre, et d'établir dans son sein le règne de la justice et de la charité, les œuvres sociales en un mot, caisses rurales, banques populaires, institutions corporatives, travail chrétien, etc. Ces œuvres avaient tourné surtout leurs regards vers les ouvriers, non pas que les ouvriers méritent seuls qu'on s'intéresse à leur condition, mais, plutôt, croyons-nous, parce que le régime économique auquel notre société est soumise, les rapports actuels du capital et du travail, les exposent davantage aux influences des doctrines irréligieuses et des excitations malsaines. On ne sera pas surpris que la publication de l'Encyclique *De conditione opificum* ait accéléré encore et accentué le mouvement qui poussait déjà les esprits vers la classe des travailleurs.

Enfin les œuvres qui s'occupent plus spécialement des besoins spirituels et corporels des individus. Ce sont les œuvres proprement dites de miséricorde, miséricorde spirituelle, miséricorde corporelle. On le sait ; la théologie en compte dans chacun de ces ordres sept principales. Un versificateur ingénieux les a réunis dans ces vers.

Pour la miséricorde spirituelle :

Consule, carpe, doce, solare, remitte, fer, ora.

Digitized by Google

C'est-à-dire : donner un conseil à celui qui en a besoin, reprendre celui qui pèche, instruire les ignorants, consoler les affligés, remettre les offenses qu'on nous a faites, supporter patiemment les défauts de nos frères, prier pour eux.

Pour la miséricorde corporelle :

Visito, *poto*, *cibo*, *redimo*, *tego*, *colligo*, *condo*.

C'est-à-dire : visiter les infirmes, les pauvres, les prisonniers ; donner à boire à ceux qui ont soif ; donner à manger à ceux qui ont faim ; racheter les esclaves ; donner des vêtements à ceux qui n'en ont pas ; exercer l'hospitalité et recueillir nos frères errants et sans abri ; ensevelir les morts.

Nous n'avons pas besoin de le faire remarquer. Avec quel entrain magnifique et infatigable ces œuvres diverses ne sont-elles point pratiquées dans l'Eglise ? Quelle multitude de maisons destinées à leur exercice, hospices, asiles, orphelinats, préservation, etc ! Quelle foule de congrégations vouées par état à leur pratique !

On le voit ; le champ est vaste ; innombrable est la quantité d'œuvres que la charité et le dévouement chrétiens ont inventées. Notre siècle, dont on dira, et avec raison, un très grand mal, mais dont on dira aussi, et avec non moins de raison, un très grand bien, s'est distingué dans cette recherche et cette pratique des œuvres par un empressement, une activité, une intelligence qu'on ne saurait trop louer.

Nos fraternités ne peuvent embrasser toutes ces œuvres. Qui ne le voit ? Elles doivent se borner. Un choix leur est donc nécessaire. Quel devra être ce choix ? Quel en sera le légitime inspirateur ? Qu'on nous permette avant de donner à cette question la réponse qui nous sourit davantage trois ou quatre considérations générales.

II

La première, c'est qu'on doit consulter avant tout ses épaules et ses bras. Plus haut, en parlant du directeur, nous avons touché à cette question. Nous devons le rappeler ici plus sérieusement.

Nous ne l'apprendrons à personne. Le succès d'une œuvre

Digitized by Google

dépend en très grande partie des personnes qui l'exercent, de leur intelligence, de leur aptitude, de leurs ressources. Aussi disons-nous : Que l'on examine sérieusement, avant d'adopter une œuvre, la composition de la fraternité qui doit en être chargée, que l'on pèse les ressources financières dont elle dispose, qu'on étudie les aptitudes intellectuelles et physiques de ses membres, et aussi leurs goûts et leurs inclinations personnelles.

L'inclination, le goût exercent une influence si considérable sur notre manière de conduire une entreprise, et d'y travailler ! On agirait autrement, la fraternité ne porterait aucun intérêt à cette œuvre ; elle ne s'en occuperait que mollement ; on courrait évidemment au devant d'un échec.

Et qu'on ne s'imagine pas qu'en tenant compte de ce goûts naturels, on entre comme en défiance vis-à-vis de la grâce et du Saint-Esprit ? N'est-ce pas lui cet Esprit divin qui nous les a donnés, ces goûts naturels ? Qu'on examine donc sérieusement les œuvres qui conviennent le mieux à cette fraternité, celles que le pays réclame plus vivement et qu'on leur donne toujours la préférence. Le succès est à ce prix.

En second lieu, nous disons avec la théologie : Les œuvres spirituelles l'emportent sur les œuvres corporelles ; elles sont plus excellentes et plus méritoires. Le docteur Angélique nous en donne trois raisons. Le bien spirituel que nous procurons à notre frère l'emporte sur son bien corporel. Son âme à laquelle nous rendons ce service est mille fois plus excellente que son corps. Enfin les actes spirituels que nous accomplissons, en soulageant la misère spirituelle de notre frère, l'emportent sur nos actes corporels (1).

Nous en concluons que la pratique des œuvres spirituelles est ordinairement préférable à celle des œuvres cor-

(1) « Eleemosynæ spirituales simpliciter loquendo sunt potiores corporalibus ; 1° ratione rei exhibitæ scilicet doni spiritualis quod est nobilius corporali ; 2° ratione ejus cui subvenitur, scilicet spiritus qui est nobilior corpore ; 3° quantum ad ipsos actus quibus subvenitur proximo, quia spirituales sunt præstantiores corporalibus. Per accidens tamen, et in particulari casu, præferenda est eleemosyna corporalis spirituali ; sic potius pascendus est fame moriens quam docendus qui potest alio tempore doceri. » — 2a 2æ, q. 32.

Digitized by Google

porelles ; qu'elle possède par elle-même, *simpliciter loquendo*, une valeur surnaturelle plus grande, et que toutes choses d'ailleurs égales, elle est plus méritoire.

La théologie nous enseigne encore que le bien commun l'emporte sur le bien particulier, et lui est supérieur ; dès lors que la pratique des œuvres communes et sociales est plus excellente et plus méritoire que celle des œuvres particulières et privées.

A nous en tenir à ces principes, nous devrions demander de préférence à nos Tertiaires des œuvres spirituelles et sociales. Mais on le sait ; une chose peut être spéculativement meilleure, et ne pas être aussi pratique qu'une autre, qui lui est de beaucoup inférieure. Saint Thomas, que nous citions tout à l'heure, nous dit qu'une œuvre corporelle doit être préférée quelquefois et dans un cas particulier à une œuvre spirituelle. Nous croyons qu'à notre époque il en sera assez souvent ainsi.

Si nous étudions nos traditions, si nous lisons la vie des saints et des bienheureux qui ont illustré les trois ordres fondés par notre Père saint François, nous verrons en troisième lieu que les pauvres, les déguenillés, les miséreux, les estropiés, les lépreux, les malades répugnants, les misères dégoûtantes doivent attirer surtout l'attention de nos Tertiaires. Nos saints ont brillé dans l'Eglise entre tous par leur compassion surnaturelle pour ces afflictions et ces misères et par leur zèle insatiable à les servir. Les petits, les pauvres, les délaissés, les répugnants les ont toujours attirés avec une force irrésistible.

Notre bon saint Louis, ce modèle des chrétiens et des rois, aimait à servir les pauvres et à *leur laver les pieds*. Il leur rendait tous les samedis cet office d'humilité. Chaque jour, il prenait avec lui à table trois pauvres vieillards, et il ne dédaignait pas de manger leurs restes. On lui reprochait cette conduite ; on lui disait qu'elle ne convenait pas à la majesté royale. Le saint roi répondait avec douceur et modestie : J'honore dans ces pauvres Jésus-Christ qui a dit : Ce que vous faites à l'un de vos moindres, c'est à moi que vous le faites, nous trouvons un héroïsme non moins admirable dans la vie de sainte Elisabeth de Hongrie.

Digitized by Google

Cet héroïsme, ces vies sans cesse répétées à travers les siècles, ne parlent-ils pas à nos Tertiaires ? Ne sont-ils pas une indication, un flambeau qui leur montre la route où Dieu aime à les rencontrer de préférence ?

Enfin nous disons. On trouve aujourd'hui des œuvres qu'on peut appeler communes, universelles. Elles intéressent l'Eglise, un diocèse, une paroisse entière. Nos Tertiaires ne doivent pas se désintéresser de ces œuvres. Dans une paroisse peu considérable surtout, ils doivent tenir la tête, la tête dans l'assistance aux offices, la participation aux exercices de l'adoration, de la mission ; la tête dans le soutien des écoles chrétiennes ; la tête dans le concours à prêter à Messieurs les curés etc. L'amour, le zèle, l'édification le demandent. Nous croyons que les Tertiaires comprennent ce devoir et qu'ils le remplissent généralement avec fidélité.

Nous devions à nos Frères et à nos Sœurs ces observations générales. Nous entrons maintenant dans un détail plus précis et nous leur soumettons modestement nos vues.

III.

Le point d'abord sur lequel notre pensée se porte la première. Pour donner à une fraternité la ferveur, la prospérité, la vie, nous croyons qu'on doit veiller plus qu'on ne le fait sur le côté pieux. La piété est l'aliment de la vie chrétienne, la nourriture de la ferveur surnaturelle. Une piété solide et instruite est l'âme des œuvres, le soutien des vertus, la voie de la perfection. Elle est la base sur laquelle seule on peut bâtir efficacement. Sans cette piété solide et développée, on n'aura jamais qu'une fraternité médiocre, et de laquelle on ne tirera ni générosité chrétienne, ni sérieux oubli de soi-même, ni dévouement, ni esprit de sacrifice.

Aussi nous demandons instamment que les réunions de la Fraternité soient régulières, qu'elle reçoive une nourriture spirituelle substantielle et abondante par un enseignement fort, nourri et toujours sérieusement préparé, par des explications précises sur les vertus chrétiennes dont un tertiaire doit être un modèle : l'humilité, la charité, la pénitence, etc. (1)

(1) Le R. P. Prosper publie dans les *Etudes Franciscaines* un travail nerveux et complet sur la Pénitence, considérée dans saint François et dans son ordre.

Digitized by Google

Une réunion mensuelle ne suffit pas pour former une piété solide. Plusieurs directeurs l'ont compris comme nous. Ils ont cherché à nourrir plus copieusement leur famille, en établissant la pratique de la retraite du mois, une exposition du Très Saint-Sacrement, ou même une adoration nocturne. En un mot, ils donnent à la piété cet aliment plus abondant qui lui est nécessaire.

Ainsi serait-il bon qu'on agisse partout pour cultiver la piété, la développer, la fortifier. Ce sont là des charges, nous en convenons. Cette culture sérieuse de la piété réclame du zèle, de l'application, c'est vrai, mais que veut-on faire du Tiers-Ordre ? A quelle autre source ira-t-il puiser la vie ; Veut-on n'avoir en lui qu'une œuvre morte, dépourvue de toute influence, privée d'avenir ? C'est ce qu'il sera immanquablement, si on ne lui donne pas une nourriture pieuse abondante.

Qu'il soit au contraire un foyer de piété solide, un abri, un refuge, un centre où les âmes désireuses de tendre plus sérieusement vers Dieu trouvent un aliment plus substantiel, un air plus vivifiant, une sève surnaturelle plus riche, il édifiera, il embaumera, il attirera.

IV

Parmi les œuvres que nos fraternités peuvent embrasser, nous mentionnons volontiers celle des ouvroirs destinés à confectionner des ornements sacerdotaux et des linges sacrés. Deux motifs nous inspirent une sympathie particulière pour cette œuvre. Elle est éminemment spirituelle ; elle touche de très près à Notre-Seigneur, de si près que le seul fait de s'y livrer peut paraître déjà un acte de dévotion. Elle est de plus un travail manuel. Or ne savons-nous pas combien le travail manuel est salutaire, combien conforme à la pénitence que nos premiers parents reçurent de Dieu dans le paradis terrestre. Les sœurs trouvent de plus dans l'ouvroir une occasion de se rencontrer, de se connaître, d'entretenir les liens familiers et intimes qui doivent exister entre elles. L'utilité de ces ouvroirs est devenue si évidente, que les œuvres ont voulu chacune avoir le sien.

Digitized by Google

Nous nous imaginons difficilement une fraternité dans laquelle on ne puisse trouver un nombre de sœurs suffisant pour former un ouvroir. Si les ressources nécessaires pour travailler à la confection des linges sacrés font défaut, il reste les vêtements des pauvres et d'autres ouvrages plus conformes à la condition des sœurs. Mais qu'on nous permette d'affirmer encore l'influence heureuse que ces ouvroirs exercent.

V.

Nos fraternités ont-elles songé à l'œuvre si grande et si importante, aujourd'hui surtout, du catéchisme ? Nos oreilles nous ont-elles trompé ? Mais nous n'avons pas entendu préconiser, comme nous l'aurions voulu, cette œuvre excellente. Le catéchisme n'est plus enseigné à l'école et les parents ne l'enseignent généralement pas davantage. Le curé, le vicaire seront donc les seuls à l'enseigner. Ce n'est pas suffisant.

Nos fraternités ne voient-elles pas cette plaie ? Elle va devenir de jour en jour plus large et plus vive. Cette œuvre du catéchisme, ne leur parle-t-elle pas ? N'en voient-elles pas la nécessité, la grandeur, le mérite ? Elles les voient ; nous en sommes persuadé. Qu'elles réunissent donc dans leur local, ou dans un autre local approprié à cet effet, un certain nombre d'enfants abandonnés, délaissés, et qu'elles s'appliquent à leur faire sérieusement le catéchisme.

De toutes les œuvres que nos tertiaires peuvent entreprendre, nous le disons hautement, l'œuvre des catéchismes est une de celles qui nous sourient davantage.

VI

Nous croyons que les œuvres de préservation conviennent parfaitement, elles aussi, à nos fraternités ; préservation des jeunes gens, des jeunes filles, des jeunes domestiques. Préservation, parce que le monde offre à la jeunesse des tentations très nombreuses et très dangereuses ; parce que cet âge est faible, inexpérimenté, facile à l'attrait du mal. Une préservation lui est donc nécessaire. De

Digitized by Google

là ces patronages si nombreux et si variés, établis dans nos villes, ces réunions et ces associations qu'on a multipliées partout. Nous le savons. Les cercles et les patronages sont placés ordinairement sous la direction de Messieurs les curés et vicaires. Mais outre le concours empressé que les tertiaires seront toujours heureux d'offrir à ces messieurs, ne trouveront-ils pas de temps en temps l'occasion d'exercer leur zèle entre eux et en fraternité ?

Nous avons vu à Angers trois ou quatre chrétiennes ferventes, qui s'étaient donné la tâche de réunir le dimanche un certain nombre de jeunes filles bretonnes, et de passer avec elles le temps que les offices leur laissaient. On chantait, on s'amusait, on entremêlait le chant et le jeu de conseils utiles. On préservait ainsi, on conservait dans ces jeunes âmes la foi et la piété.

Le P. Ernest-Marie nous entretenait au congrès de Toulouse du zèle que les sœurs tertiaires de Bayonne déploient pour la préservation des jeunes domestiques, et des heureux résultats qu'elles obtiennent.

Au même ordre appartiennent les œuvres qui s'occupent des jeunes apprentis, de leur placement chez des patrons chrétiens, de leur surveillance. Nos frères tertiaires pourraient trouver là en plusieurs endroits une occupation digne de leur zèle.

VII

Nous plaçons encore de préférence parmi les œuvres que nos tertiaires doivent rechercher, celles qui les tournent vers les pauvres, et les mettent en rapport avec la misère et la souffrance. C'est là, croyons-nous, l'esprit que notre Bienheureux Fondateur leur a laissé, une des pratiques, nous le disions plus haut, que nous rencontrons le plus souvent dans la vie de nos saints et de nos bienheureux. Ce sont là les œuvres peut-être les plus évangéliques, et les plus salutaires. Un contact fréquent et pieux avec la pauvreté et la misère élève l'âme, la détache et la rapproche de Notre-Seigneur, le pauvre et le lépreux des Prophètes. Là est l'humilité, l'abnégation, la mortification, le sacrifice.

Digitized by Google

Que nos fraternités aient donc leur liste de pauvres et de misérables. Qu'elles aient dans leur budget une somme destinée aux secours et aux aumônes, linge, remèdes, aliments, argent même, qu'elles leur distribueront. Que nos sœurs aiment à visiter et à réunir ces misérables et ces disgraciés ; qu'elles ne craignent pas au besoin de les soigner de leurs propres mains. Nous leur en donnons l'assurance, elles trouveront dans ces pratiques si chrétiennes une source abondante de grâces, de consolations et d'avancement spirituel.

Nous croyons que le plus grand nombre de nos fraternités ne pourra pas sortir du cadre que nous venons de tracer. La condition des personnes dont elles sont composées, le temps, les ressources dont elles peuvent disposer, ne leur permettront généralement pas d'embrasser d'autres œuvres.

VIII

Nous ne voulons pourtant pas quitter ce chapitre sans dire un mot d'une œuvre étrangère, il est vrai, à l'ordre d'idées, que nous avons suivi, mais dont nous verrions néanmoins la diffusion avec bonheur. Nous voulons parler des cercles d'études.

On a fondé dans plusieurs villes des cercles d'études religieuses, historiques et scientifiques. On n'en a pas fondé uniquement pour la classe instruite, pour les hommes qui appartiennent aux professions libérales, ou encore pour les hommes qui disposent librement de leur temps, et qui peuvent en consacrer une partie à ces études. On en a fondé aussi pour la classe ouvrière.

Avec quel intérêt n'avons-nous pas suivi les explications qu'on nous donnait sur ces cercles dans une des réunions du congrès, sur les sujets qu'on y traitait, sur l'intérêt que les ouvriers prenaient aux discussions, surtout sur le bien que cette œuvre opérait. Combien nous serions heureux qu'on entrât dans cette voie, et qu'on établit partout où on le peut, un de ces cercles !

Qu'on ne s'y trompe pas. La science, l'instruction, est une

Digitized by Google

des maîtresses du monde. Elle contribue à donner avec la richesse l'influence. Nous avons besoin de montrer que les incroyants ne possèdent pas seuls la science, que nous pouvons lutter avec eux sur ce terrain, et répondre à toutes les difficultés qu'ils soulèvent. De plus quelle occupation saine et réconfortante que l'étude ! Quel charme et quelle élévation pour l'esprit.

Enfin, qu'on y songe encore. L'instruction est très à la mode aujourd'hui. Est-ce un bien ! Est-ce un mal ? Ce n'est pas le lieu de l'examiner, nous constatons le fait. Or ce fait nous impose incontestablement des obligations.

Le P. Joseph, de notre couvent de Lyon, a pu fonder un de ces cercles. Il s'en occupe avec zèle. Ne pourrait-on pas en fonder ailleurs ? Rien n'empêcherait d'admettre dans ce cercle quelques hommes étrangers au Tiers-Ordre, pourvu, comme nous le disions plus haut, qu'ils ne fussent pas trop nombreux et qu'ils n'eussent pas la direction de l'œuvre.

Nous entendons une voix : Mais vous ne parlez pas des œuvres sociales ? Vous croyez donc qu'elles ne conviennent pas à nos fraternités ? Eh bien ! nous parlerons des œuvres sociales et nous dirons aussi la manière dont nous les entendons.

(*A suivre*) Fr. Timothée de Puyloubier.
O. M. Cap.

Digitized by Google

LE TRAVAIL CHRÉTIEN

D'APRÈS LA RÈGLE

DE SAINT FRANÇOIS

Conditions du travail.

Dieu veut que nous soyons chrétiens, il veut que nous le soyons par l'application à un travail ; aussi il doit nous donner le moyen de travailler saintement, supposer le contraire serait méconnaître sa bonté. Voilà pourquoi, de même qu'il nous a donné par Jésus-Christ la révélation de ses mystères et sa grâce ; de même, dans le prêtre, continuateur de Jésus-Christ, il ne cesse de nous livrer le moyen de profiter de cette connaissance et de cette grâce pour mener une vie chrétienne. Dans ce but il nous propose dans le ministère du prêtre le modèle de ce que doit être le métier chrétien.

Ce mot de *ministère* mérite attention ? On dirait vraiment que notre langue française a voulu respecter le vœu que formulait saint Paul : « Que tous nous considèrent comme « les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mys- « tères de Dieu. » Ceux qui ont étudié les lois de notre langue veulent que ces deux mots, ministère et métier, soient exactement équivalents, du moins dans leur valeur étymologique. Ministère est un mot de formation savante, métier a une origine populaire, c'est toute la différence. Ces deux expressions marquent l'une et l'autre un travail, un emploi, un service ou un office habituels.

Le prêtre fait un métier, comme les autres, diront certains malintentionnés. C'est vrai, dans un sens, mais ce n'est pas une raison de mépriser son ministère ; il faut plutôt en bénir Dieu. C'est parce que le prêtre fait un métier que l'Eglise l'a mis à la tête de chaque paroisse afin d'apprendre à tous que l'obligation de gagner la vie n'est pas en opposition avec le devoir de servir Dieu. A elle seule, la présence du

Digitized by Google

prêtre dans la paroisse constitue une sorte d'apostolat. Le prêtre occupé aux travaux de son ministère, enseigne aux gens de travail à gagner le ciel par la profession chrétienne de leur métier.

D'une manière intermittente et extraordinaire, le ministère du religieux, du missionnaire, peut avoir beaucoup d'influence sur le peuple ; mais le plus souvent cette action n'aurait pas de durée sans le ministère ordinaire et continu du pasteur. Par sa seule présence, ce dernier semble dire à tous : Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de quitter le monde pour servir le Dieu auquel j'ai consacré ma vie. Me voici donc au milieu de vous, partageant vos préoccupations, vos soucis, vos travaux. Vous pouvez, tout aussi bien que moi, servir Dieu dans le monde. Puisque vous le pouvez, que ne le faites-vous ? Ne dites pas, mes travaux m'empêchent : car j'ai mon travail aussi.

Quelle leçon le prêtre donne à tant de personnes qui ne sont jamais satisfaites de leur état, changeant de travail pour la moindre raison, aptes à tout entreprendre et incapables de rien mener à bonne fin. Le prêtre est là avec le caractère ineffaçable de son sacerdoce éternel, avec un ministère de pêcheur d'âmes qu'il exercera à l'exclusion de tout autre, auquel il se consacrera et se dévouera jusqu'à la mort, malgré les contradictions et les ennuis inséparables de ses délicates fonctions.

Le prêtre fait un métier ? Non, de vrai ! au sens vulgaire du mot. Peut-être espérait-on humilier le ministre de Dieu en le lui rappelant ? Mais c'est précisément le contraire qui arrivera toujours. Pour peu qu'il ait conscience de la sublimité de son ministère, le prêtre ne pourra se défendre d'une sainte fierté au souvenir de la fonction qui lui a été commise. Participant au sacerdoce de Jésus, il partagera la puissance de Jésus-Christ. Cette puissance, ce n'est pas seulement la puissance de la terre et des enfers, ni celle des Anges et des Archanges, ni même celle de l'auguste Mère de Dieu, c'est la puissance des divines Personnes. Toute sa vie, roi avec Jésus, il exercera la royauté de Jésus-Christ.

Vraiment, quand on songe au ministère du prêtre on

Digitized by Google

n'a pas de peine à comprendre l'enthousiasme de l'apôtre des nations : « Je vous le promets, « du moment que je suis votre apôtre, je ferai honneur à mon ministère ; à « tout prix je veux vous entraîner après moi par l'exemple « de la vie que vous me verrez mener ; il faut que je vous « fasse gagner le ciel. »

Pour mieux nous rendre compte de ce rôle spécial du prêtre dans la société catholique, essayons la comparaison de son ministère avec le métier.

Qu'est-ce que le métier ?

Au point de vue matériel, le métier est un travail auquel on s'applique ordinairement dans le but de se procurer les choses nécessaires à la vie. Il peut être de deux sortes : tantôt il a pour objet la transformation d'objets matériels ; d'autres fois il consiste à rendre aux hommes certains services déterminés : dans ce dernier cas, lorsque les services sont d'un ordre élevé, le métier s'appelle un ministère ; pour les services moindres on conserve le nom ordinaire de métier.

Et le prêtre ? Il est l'homme élevé par excellence, *ex hominibus assomptus*, un être qui tient à l'humanité par certains points, et s'élève au-dessus d'elle par beaucoup d'autres. Son ministère plane au-dessus de tous les métiers.

Et de fait, si le travail de l'homme *transforme* un objet matériel : voyez l'action du prêtre : D'un mot Dieu créa le monde : d'une phrase le prêtre va, non pas créer comme Dieu, mais il ne se contentera pas non plus de transformer, il *transsubstantiera* le pain et le vin au corps et au sang, à l'Humanité sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ

Et cette merveille qui confond le ciel, le prêtre pourra le répéter tous les jours de sa vie : ainsi tous les jours l'homme du peuple aura la faculté d'apprendre à relever jusqu'à Dieu, les travaux les plus humbles et les plus ordinaires.

Cette magnifique puissance du prêtre ne s'arrête pas là. Tenant entre ses mains Jésus-Christ, véritable maître de Dieu, il peut se tourner vers les assistants et leur dire : « Voyez ce n'est pas pour moi seul que j'ai exercé mon su- « blime ministère, je l'ai fait aussi pour tous ceux qui « cherchent la vérité ». Jésus descend sur la terre ; croirons-nous qu'il vienne les mains vides, ou qu'il ait laissé dans le

Digitized by Google

ciel les trésors de science, de sagesse et de grâces de toutes sortes que Dieu le Père avait recelés dans son Humanité sainte ? Ces biens infinis, il ne demande qu'à les répandre sur les hommes. Vous aussi, chrétiens, semble dire le prêtre, ne travaillez pas seulement pour vous mêmes ; travaillez aussi pour votre famille pour les pauvres, pour votre prochain, en un mot : Que votre labeur soit utile à tous.

Le ministère du prêtre est encore bien beau dans le travail de la réconciliation des âmes avec Dieu. Il opère des changements admirables. Voilà une âme bonne et sainte que ce ministère pousse à une perfection plus consommée. D'autres fois c'est une âme perdue de vices, un vrai cœur de démon, qu'un instant de contact avec le prêtre transforme en un vase d'élection.

Dans son encyclique *De conditione opificum*, Léon XIII écrivait : « Que l'on ne pense pas que l'Église se laisse tellement absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui « se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est « en particulier de la classe des travailleurs, elle fait tous « ses efforts pour les arracher à la misère et leur procurer « un sort meilleur. Et, certes, ce n'est pas un faible appoint « qu'elle apporte à cette œuvre, par le fait seul qu'elle travaille de paroles et d'actes, à ramener les hommes à la « vertu. Les mœurs chrétiennes dès qu'elles sont en honneur, « exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur « part de bienfaisante influence ; car elles attirent la faveur « de Dieu, principe et source de tout bien ; elles comprime le désir excessif des richesses et la soif de la volupté : ces deux fléaux qui trop souvent jettent l'amertume « et le dégoût dans le sein même de l'opulence ; elles se « contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugale et « suppléent par l'économie à la modicité du revenu. »

Or tous ces biens, comment l'Église réussit-elle à les procurer à la société chrétienne. Par l'exemple, sans doute ; mais surtout par le ministère de ses prêtres. Il ne saurait en effet manquer d'exercer sur le peuple une grande influence, le prêtre qui prendrait à la lettre la ligne de conduite tracée par saint Paul : « Je vous le demande en pré-

Digitized by Google

« sence de Dieu et de Jésus-Christ qui jugera les vivants « et les morts, au nom de sa venue parmi nous et du royaume « éternel qu'ils nous promet ; prêchez la parole de Dieu, « insistez à temps et à contre temps, suppliez, gourman- « dez en toute patience et avec beaucoup de savoir faire. « Viendra un temps où l'on n'acceptera plus la véritable doc- « trine. On amassera à souhait une multitude de maîtres, et « on aura des démangeaisons d'entendre des nouveautés. « On se détournera de la vérité pour n'avoir plus de goût « qu'aux fables. N'importe : pour vous veillez, appliquez- « vous à instruire tout le monde, par vos œuvres aussi soyez « évangéliste, *remplissez votre ministère.* »

Une telle attitude est capable de conserver les vertus au sein de la société. Mais aussi n'est-il pas vrai qu'à la vue du ministre de Jésus-Christ qui continue de se dévouer pour ses frères sans jamais se lasser, les travailleurs se sentiront capables de résister aux trahisons de la fortune.

Prenez dans ses moindres détails le ministère du prêtre, tantôt instituant et soutenant les œuvres de charité, d'autres fois se dévouant aux malades ou distribuant aux fidèles le pain de vie, ici enseignant les enfants et là préservant la jeunesse, vous y trouverez partout et toujours un métier, au sens noble du mot, c'est-à-dire un service complet, perpétuel, universel ; un service de Dieu, du prochain, de soi-même ; un service d'autant plus considérable qu'on occupe une situation plus élevée : aussi le Souverain-Pontife a-t-il pris le nom de *serviteur des serviteurs de Dieu.* Mais vous y trouverez aussi un métier qui se distingue de tous les autres, en ce sens qu'il arrive à l'idéal, c'est-à-dire à l'union des intérêts temporels et de ceux de l'Eternité.

— Mais le prêtre, vit de son ministère ?

— C'est là ce qui confirme tout ce qui a été dit. Semblable à l'artisan, le prêtre vit de son travail, et c'est à cause de cela qu'il sert d'exemple aux autres. Vivant au milieu de ses frères, travaillant comme ses frères pour mériter son pain, il enseigne à tous à *gagner la vie au service de Dieu et du prochain.*

« Tout pontife, déclare saint Paul, est élevé du milieu des « hommes, et il est constitué pour être l'intermédiaire entre

Digitized by Google

« les hommes et Dieu, pour offrir des dons et des sacrifices « en expiation des péchés : il est capable de compatir à ceux « qui vivent dans l'ignorance et le péché, parce qu'il est lui-« même tout enveloppé d'infirmité. Aussi doit-il offrir des « sacrifices pour ses propres péchés aussi bien que pour « ceux du peuple. » Pontife, c'est-à-dire d'après saint Antoine de Padoue, qu'il fait le pont *(pontem faciens)* entre Dieu et les hommes, c'est par lui que les hommes vont à Dieu : il a un pied dans le ciel et l'autre sur la terre : il prie pour lui-même autant que pour les autres. C'est ainsi qu'il a pour ministère d'être le trait d'union, le pont, le passage de la terre au ciel !

Mais où s'arrêtera ce sublime ministère ? quelles sont, en d'autres termes, les choses pour lesquelles le prêtre est l'intermédiaire entre Dieu et les hommes ? Les dons et les sacrifices en expiation des péchés, répond saint Paul. Ces dons et ces sacrifices comprennent évidemment toutes les choses que l'homme peut rapporter à Dieu. Voilà comment rien n'échappe à l'action vivifiante du prêtre. N'est-il pas écrit ? Soit que vous mangiez, ou que vous buviez, ou que vous fassiez n'importe quelle autre chose, agissez toujours pour la gloire de Dieu. » Et encore : « Que tout ce que vous faites, en paroles et en actions, soit au nom du seigneur Jésus-Christ, pour rendre par Lui grâces à Dieu le Père. »

Ces textes qui visent non seulement le prêtre, mais aussi les fidèles, nous font comprendre que si le ministère du prêtre englobe toutes choses, c'est parce que le prêtre doit servir de modèle aux fidèles ; parce que, par devoir le prêtre obligé de vivre au milieu des fidèles, doit leur enseigner à gagner le ciel par leurs actions et d'une manière spéciale par la fidèle pratique du devoir où Dieu les a voulus. Il doit apprendre à chaque chrétien à faire, non seulement de ses actes *directement religieux*, mais aussi des actes de sa vie ordinaire, comme autant d'échelons pour s'élever vers le ciel.

Ceci nous révèle une magnifique harmonie de la création : Tout ayant été fait par Dieu et pour Dieu, doit revenir à Dieu. Non plus seulement le prêtre, mais chaque homme est l'échelle par laquelle les créatures doivent remonter vers Dieu : son existence et sa vie n'ont pas d'autre raison d'être. Mais

Digitized by Google

comme c'est le travail, qui fait l'occupation ordinaire de l'homme, il est clair que c'est par le travail que l'univers entier se trouve perpétuellement ramené à Dieu.

C'est de cette manière qu'on peut appliquer à chaque homme la célèbre vision de l'échelle de Jacob. « En vérité, « en vérité, je vous le dis, vous verrez le ciel ouvert, et les « anges de Dieu monter et descendre au-dessus du Fils de « l'homme. » Cette prophétie de Jésus s'applique à tout homme qui s'adonne chrétiennement à un métier, quel qu'il soit d'ailleurs.

Par le travail ainsi compris, la terre devient comme une vision du ciel. Les hommes appliqués à leurs travaux y remplissent l'office des anges. Ils montent vers le ciel par les mérites de leur vie pénitente ; ils redescendent vers la terre pour y apporter les grâces et les dons de toute sorte que leur travail arrache au cœur de Dieu.

Qu'il est donc admirable l'homme qui travaille chrétiennement ! Et comme la terre serait vite transformée en paradis de délices à la seule condition que ses habitants revinssent pratiquement à la foi dans l'exercice de leur travail ! Quelle tranquillité, quelle paix on trouverait parmi ces anges de la terre ! ils n'auraient rien à envier au calme des anges de la vision de Jacob. Car — il ne faut pas oublier cette considération — ces derniers ne prenaient pas un instant de repos : en montant et en descendant sans cesse ils faisaient chacun son travail, bien distinct. Et pourtant, au milieu de cette agitation universelle, de ce moment infini, c'était une tranquillité si parfaite que le repos de Jacob n'en était pas troublé ! C'est une diversité semblable dans une aussi délicieuse harmonie que la pratique chrétienne des différents métiers apporterait à la terre.

Par là se compléterait le cycle admirable que saint Paul laissait entrevoir dans ces paroles : le monde entier est à vous. Les apôtres vous mettent dans le chemin du ciel, les prêtres vous donnent avec le pain de vie la force de courir vers le ciel, vos supérieurs vous obligent à ne vous écarter en rien de la voie du ciel, le monde est tout entier à votre service pour vous aider à gagner le ciel, la vie présente n'est qu'une occasion, un moyen incessant de travailler à acquérir

Digitized by Google

de nouveaux mérites pour le ciel, la mort est le bienheureux passage de la terre au ciel, toutes les créatures répandues autour de vous sont comme de l'argent comptant avec lequel vous devez acheter le ciel, les biens éternels sont destinés à devenir votre héritage dans le ciel. Oui : « tout est à vous : « vous-mêmes vous êtes à Jésus-Christ, et Jésus-Christ « est à Dieu. »

Fr. MICHEL-ANGE,
O. M. Cap.

Digitized by Google

MISSION DES FF. MM. CAPUCINS
EN MÉSOPOTAMIE

I

La Mission apostolique des Mineurs Capucins, en Mésopotamie et dans les pays environnants, compte plus de deux siècles d'existence. Un hospice fut fondé et une église érigée à Bagdad, en 1628, par le P. Juste, de Beauvais ; à Mossoul, près de Ninive, en 1636, par le P. Michel-Ange d'Orange; à Diarbékir, en 1667, par le P. Jean-Baptiste de Saint-Aignan.

Comme cette dernière ville a été le centre principal de cette vaste mission, il convient tout d'abord d'en tracer une rapide esquisse.

La ville qui, depuis l'époque des Califes babyloniens, porte le nom arabe de Diarbékir, est l'ancienne Amida des Romains, aujourd'hui capitale du Kurdistan. Située dans la haute Mésopotamie, elle est bâtie sur la rive droite du Tigre, à l'extrémité du plateau formé par les versants du mont Masius, ramification de la grande chaîne du Taurus. Le côté de la ville regardant le Tigre, est bâti sur des rochers qui le dominent d'environ deux cents mètres. Vue de ce côté, au delà du fleuve, elle présente un aspect fantastique et agréable aux yeux. Des rives sablonneuses du Tigre, le regard se repose avec satisfaction sur la côte d'en face, toute couverte d'une luxuriante végétation et sillonnée de gais ruisseaux qui courent porter au fleuve majestueux le tribut de leurs ondes. A sa droite, le spectateur aperçoit une petite rivière, qui baigne les murs de la ville, tandis que du sommet des rocs, taillés à pic, une cascade se précipite dans un abîme profond. Au milieu du paysage, se dressent des murailles de pierre, qui ressemblent à des remparts et qui soutiennent les tours à demi ruinées de cette antique cité. Çà et là, apparaissent les minarets surmontés du croissant, quelques

Digitized by Google

clochers au faîte desquels brille la croix, et les coupoles des mosquées, recouvertes de plomb. Vue d'autres points ; Diarbékir a l'aspect sévère et mélancolique d'une ville du moyen-âge.

Son origine se perd dans la nuit des temps. Les traditions assyriennes mentionnent Amida, ville royale, détruite par Assur-izilpal, au cours de sa dixième campagne entre les années 870 et 860 avant l'ère chrétienne. Mosé Coren, historien arménien, affirme que Tigrane Ier, cinq siècles avant Jésus-Christ, agrandit Amida en faveur de sa propre sœur Tigranni, femme d'Astyage le Mède. Le fil de l'histoire est ensuite brisé jusqu'à Constance II, fils de Constantin le Grand. Ce prince reconstruisit Amida, qui prit à cette époque, mais d'une façon tout à fait transitoire le nom de Constantia.

Après la seconde moitié du IVe siècle, Diarbékir, attaquée par les Perses, leur opposa une héroïque résistance, en soutenant un siège de quatre-vingt-treize jours. N'ayant pas reçu le secours promis par Sabinien, elle tomba au pouvoir du sanguinaire Sapor II, qui tua la garnison et fit crucifier les nobles romains, organisateurs de la défense.

Valens et Valentinien réparèrent les dommages subis par Amida, pendant la campagne de Sapor ; mais, au commencement du VIe siècle, elle se trouva de nouveau aux prises avec une armée persane, conduite par Cabades. Alipius détenait le commandement de la petite garnison de la ville, qui soutint un siège de trois mois, sans que les béliers, dirigés par les Perses, eussent pu ouvrir une brèche dans ses murs. Trente mille assiégeants, environ, tombèrent sur le champ de bataille, pendant les assauts renouvelés. Au bout de quatre-vingt-treize jours, les soldats persans, ayant découvert la partie la plus faible des remparts, y creusèrent une mine pendant la nuit et pénétrèrent dans la ville, à l'improviste, au moment où la garnison était plongée dans le sommeil. Les habitants se levèrent épouvantés et virent se dresser devant eux les épées de l'ennemi. L'ordre du massacre fut rapporté, dit-on, grâce à un vieux moine, qui apaisa la fureur de Cabades. Celui-ci promit sans doute le sac de la ville, mais épargna le sang des vaincus.

Digitized by Google

De la domination persane, Amida repassa, peu de temps après, au pouvoir des Romains, moyennant une rançon de onze mille livres d'or, convenue entre le roi des Perses et Justin, qui, plus tard devint empereur.

Pendant la période de paix qui suivit, et qui dura plusieurs lustres, les années qui s'écoulèrent entre 544 et 558, furent désolées tour à tour par un double fléau : la famine et la peste. Après ces malheurs, Amida fut prise, saccagée, puis restaurée, tantôt par les Abassides, tantôt par les Mongols de Tamerlan, tantôt par les Byzantins. Plus tard, elle fut admise à faire partie du comté d'Edesse, fondé par Baudouin, après la première croisade, jusqu'à ce qu'elle tomba définitivement sous l'empire des Turcs. Quoique démantelés et presque ruinés, ses remparts et ses tours conservent la trace de ces vicissitudes, soit dans la variété des styles architecturaux qui révèlent les différentes dominations subies, soit dans les inscriptions persanes, coufiques, grecques et latines qui les décorent.

Le christianisme a fleuri à Diarbékir, dès les premiers siècles de l'ère nouvelle, et il est de tradition que les saints apôtres Thomas et Thaddée y ont prêché l'Evangile. Simon, évêque d'Amida, est compté parmi les trois cents Pères du premier Concile de Nicée.

De Saint Acace, également évêque d'Amida, au commencement du Ve siècle, on a retenu le fait célèbre, relatif à la vente des vases sacrés pour le rachat et l'assistance des captifs. Isdegerde, roi des Perses, ayant décrété la persécution contre les chrétiens, ceux-ci se retirèrent dans l'empire romain qui confinait à leur territoire. La faveur, accordée aux persécutés par Théodose le Jeune, excita le mécontentement d'Isdegerde, qui prit le parti de s'en venger, en lui déclarant la guerre. L'armée romaine, ayant rencontré l'ennemi et l'ayant mis en déroute, conduisit à Amida plusieurs milliers de captifs qu'elle avait faits dans la province d'Erzeneta. Acace réunit son clergé et lui parla en ces termes : « Notre Dieu, qui s'est incarné pour nous rendre libres, estime davantage la vie des hommes, que l'abondance des vases d'or et d'argent dont il n'a pas besoin. Employons donc les nôtres à nourrir et à racheter ces malheureux prisonniers. » Cette

Digitized by Google

double entreprise fut assurée avec le prix des vases sacrés que l'on avait fait fondre ; en sorte que, rendus à la liberté, les chrétiens purent immédiatement rentrer dans leur patrie. Vararan, fils d'Isdegerde, touché d'une action aussi magnanime, conçut une haute idée de la religion qui l'avait inspirée : Il manda Acace qu'il renvoya comblé d'honneurs, et enjoignit aux siens de ne jamais plus molester les disciples du Christ. Il nous reste d'Acace des épîtres dogmatiques, qui ont été louées par Maré, évêque de Perse. Il est fait mention de lui au martyrologe romain, le 15e jour d'avril.

La mère de saint Ephrem, Syrien, diacre d'Edesse, a vu le jour à Amida, ainsi que saint Abraham, ermite de Syrie, dont la vie admirable a été écrite par le même saint Docteur.

Les sectateurs de Nestorius, d'Eutychès et de Photius envahirent plus tard Edesse qui perdit la lumière de la vraie foi ; elle s'enfonça dans les ténèbres de l'hérésie et de l'islamisme ; de sorte que pendant une longue période de temps, le nom de catholique fut banni de chez elle et tomba presque dans l'oubli. Quant au nom de *Français*, qui était synonyme de catholique, on l'entendait seulement prononcer à l'occasion du passage de quelque voyageur européen.

Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, Sulaka, patriarche Nestorien, ayant abjuré le schisme, sous le Pontificat de Jules III, revint de Rome à Diarbékir où il apporta le flambeau de la foi catholique, qui ne tarda pas à s'éteindre peu de temps après sa mort. Son successeur, Abdijésu étant allé dans la Ville éternelle, y fut confirmé par le Pape Pie IV. Il assista au Concile de Trente, et à son retour en Orient, ne pouvant résider à Amida, en raison de l'influence dont jouissait le parti hérétique, il s'établit dans la ville de Séert où il mourut au bout de quelques années.

Dans ces conjectures, l'union des Chaldéens avec Rome fut de nouveau brisée. — En 1616, Elie, patriarche des Nestoriens, réunit ses évêques à Diarbékir, en un synode national, auquel assista le P. Thomas de Novarre, Mineur observantin. Dans ce synode, on abjura les erreurs de Nestorius, on fit profession d'entière obéissance au Saint-Siège, et le document synodal fut porté par le P. Thomas au Souverain Pontife Paul V. Cependant, vicissitude fâcheuse !

Digitized by Google

après la mort d'Elie, on retourna encore au schisme et à l'hérésie

Il était réservé, semble-t-il, dans les desseins de Dieu, aux missionnaires Capucins de rétablir le catholicisme à Diarbékir, d'une manière définitive et durable. L'homme, choisi par la Providence, pour cette œuvre bienfaisante, fut le Père Jean-Baptiste de Saint-Aignan qui dès 1664, demeurait à Mossoul, exerçant le ministère apostolique parmi les chrétiens de cette ville et des villages environnants. Le Patriarche nestorien, Elie Simon, avait été converti par les Pères, dix ans auparavant, mais son successeur, Elie Marvagi, simula hypocritement de suivre un si bel exemple. C'est alors que, sur l'ordre de la Propagande, le P. Jean-Baptiste se rendit à Diarbékir, avec trois autres religieux, dans le courant de l'année 1667. Une fois arrivé en cette ville, il travailla sans retard à faire rentrer ces pauvres gens dans le sein de l'Église catholique. Il se laissa conduire, dans cette œuvre difficile, par ce zèle prudent et éclairé dont il s'était déjà inspiré dans la région de Mossoul, et qui lui avait mérité les éloges de la Sacrée Congrégation de la Propagande. La moisson répondit aux labeurs des ouvriers, comme au but que se proposaient uniquement ces cœurs généreux ; je veux dire le salut des âmes. Les conversions furent nombreuses parmi les hérétiques des différentes nations et des différents rites : nestoriens, arméniens, jacobites, grecs, sans excepter les membres de leur clergé respectif. Leurs églises furent ouvertes aux missionnaires avec pleine liberté d'y annoncer la parole de Dieu.

Ceux-ci parvinrent à se concilier la bienveillance, non-seulement des chrétiens, mais encore des Musulmans, grâce à l'exercice charitable de la médecine. Ce moyen, qui, aujourd'hui, encore, est une aide puissante dans l'œuvre des Missions, avait alors une plus grande efficacité en Orient, la pénurie absolue des médecins indigènes faisant estimer l'Européen comme un homme habile dans l'art de guérir, quoiqu'il ne fut pas médecin de profession.

Le fait que nous allons rapporter contribua singulièrement à appuyer la faveur qui se manifestait à l'égard des Missionnaires. Un frère du gouverneur, étant tombé gravement

Digitized by Google

malade, les fit appeler pour être soigné par eux. Il recouvra la santé et leur offrit, pour les récompenser, deux bourses contenant 1000 piastres. Le refus, dont il fut l'objet, excita son admiration ; toutefois, il résolut de témoigner sa reconnaissance aux missionnaires. Il les pria, s'ils ne consentaient pas à accepter cette offrande pour eux-mêmes, de vouloir bien l'agréer en faveur des nécessiteux de leur choix. Comme, par suite du mauvais état des aqueducs, la ville souffrait du manque d'eau, les Pères exprimèrent le désir que cette somme fut employée à effectuer les réparations nécessaires. Cette nouvelle se répandit en peu de temps et augmenta le crédit des Capucins. Aussi le gouverneur de Mardin et l'Aga des Kurdes qui avaient expérimenté à leur profit, les connaissances médicales des Missionnaires, leur assurèrent-ils une liberté et une protection qui les aida à propager dans ces contrées les bienfaits de la foi catholique.

Le même P. Jean-Baptiste fut nommé en 1670, Custode de toutes les Missions orientales, confiées aux Capucins et qui s'étendaient alors de la Méditerranée au Golfe Persique et à la mer Caspienne. Toutefois, avant de quitter Diarbékir, pour se rendre à la résidence d'Alep, il étudia les moyens de vaincre l'obstination de l'évêque nestorien, Joseph. Celui-ci se rendit finalement aux invitations de la grâce, en 1671 ; il fit profession de la foi catholique et son exemple fut suivi par bon nombre de ses diocésains. Après cette conquête, qui inaugurait la restauration de l'Eglise Chaldéenne, le P. Jean-Baptiste confia le gouvernement de la Mission de Diarbékir au P. Joseph de Reuilly et partit pour Alep. Là, il s'occupa entièrement de la vaste mission confiée à sa sollicitude et, dans cette charge, qu'il remplit avec une sagesse consommée, il ne manqua pas de faire servir à l'avantage d'autrui l'expérience et les connaissances qu'il avait acquises pendant tant d'années de voyages et de ministère. Il mit en ordre ses notes, ses mémoires et ses documents et composa deux ouvrages fort remarquables. Le premier est intitulé : *Le théâtre de la Turquie ;* le second : *L'état présent de la Turquie.* Rédigés par ordre de la Sacrée Congrégation de la Propagande, ces ouvrages, pour des raisons faciles à comprendre, parurent sous le couvert de l'anonyme.

Digitized by Google

Peu d'existences furent aussi laborieuses et aussi utilement dépensées que celle du P. Jean-Baptiste. Il parcourut la Mésopotamie, le Kurdistan, la Syrie, la Cilicie, l'Anatolie, parlant la langue de chaque pays et opérant le bien avec un zèle ardent, que rendait efficace sa conduite exemplaire. Il mourut pieusement le 10 décembre 1685. Le Consul français d'Alep voulut, en témoignage d'honneur et de vénération, qu'il fut enseveli dans l'enceinte réservée aux Consuls de sa nation et il fit élever sur sa tombe un monument funéraire.

La conversion de l'évêque nestorien Joseph, opérée à Diarbékir par le P. Jean-Baptiste, excita la fureur de ses anciens corréligionnaires et en particulier celle du patriarche Elie Marvagi qui, quelques années auparavant, avait feint de revenir au catholicisme à Mossoul. Marvagi prit le parti de se rendre de Mossoul à Diarbékir pour assurer le but qu'il se proposait, à savoir de corrompre l'évêque Joseph. La flatterie, n'ayant pas eu plus de succès que les promesses, il eut recours à la persécution, grâce à la complaisance des autorités musulmanes, qui sont facilement vénales et toujours prêtes à favoriser le plus offrant. On l'avait bien vu en 1655, lorsque le gouverneur de Diarbékir, à l'instigation du patriarche nestorien Bar-Maina, et contre rétribution de 10000 piastres, avait fait emprisonner et ensuite tuer le patriarche catholique Sulaka. De même, l'évêque Joseph eut à subir la prison, la *falaka* (coups de verge sous la plante des pieds), et toute sorte de tortures avec des fers rougis au feu; mais il tint bon dans sa foi. Les catholiques adoptèrent l'expédient dont s'était servi Marvagi, c'est-à-dire, qu'à prix d'argent, ils proposèrent à l'inique gouverneur de faire mettre en liberté l'intrépide Joseph. Celui-ci prit la route de l'exil et se réfugia à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs, qui lui montrèrent en quelle haute estime il s'était élevé auprès du Siège Apostolique. Les choses ayant changé de face, il s'en revint dans sa patrie où, conjointement avec le P. Joseph de Reuilly, il s'adonna tout entier à la prédication de la foi catholique. Pour le récompenser de son activité et de son inébranlable courage, le Pape Innocent XI lui conféra, en 1681, le titre de Patriarche des Chaldéens. L'intervention des Missionnaires le fit reconnaître comme tel

Digitized by Google

par la Sublime Porte, et avec lui commença la série des Patriarches Chaldéens catholiques, qui depuis n'a plus été interrompue.

Le poids des ans, les infirmités qu'il avait contractées dans les supplices, comme aussi son ardent amour pour Rome, allumèrent en son âme un vif désir de se retirer en cette ville, pour finir ses jours auprès du Vicaire de Jésus-Christ. Ce vœu ayant été agréé par le Souverain Pontife, il quitta Diarbékir, en nommant pour lui succéder, dans la charge épiscopale, un ancien élève des Pères dans les sciences théologiques. Cette élection fut confirmée par Rome en 1696 et le nouvel évêque monta sur le trône patriarcal sous le nom de Joseph II.

Cependant, le P. Joseph de Reuilly se dépensait pour affermir dans la foi les néo-convertis de Diarbékir. Il mit tout en œuvre pour attirer au sein de l'Eglise romaine l'ennemi le plus déclaré du patriarche Joseph Ier : Egamaon, évêque nestorien. Celui-ci, à son tour, fut vaincu par la grâce. Il abjura l'erreur de Nestorius et consentit à vivre comme un simple prêtre, jusqu'au jour où, pourvu de la science et des qualités requises, il fut désigné pour administrer la communauté catholique des Chaldéens de Mardin. Cette nomination se fit à la demande des Missionnaires qui avaient alors une résidence fixe dans cette ville, tandis qu'auparavant ils ne s'y rendaient que de temps à autre pour administrer les sacrements aux convertis et à quelques familles arméno-catholiques, venues de la Perse.

Parmi ces chrétiens, il y avait un jeune homme de brillant avenir, appelé Melkun Tesbas. Encouragé par les Missionnaires, il se rendit à Rome, au collège de la Propagande. Ordonné prêtre en 1700, il revint à Mardin et travailla activement à la conversion de ses compatriotes Arméniens schismatiques, dont il fut le premier évêque catholique. Les hérétiques lui déclarèrent une guerre acharnée. Arrêté par les Turcs et conduit à Constantinople, il y mourut dans un affreux cachot en 1717. Sa mémoire est en vénération, à Mardin, de la part de la nation arménienne qui est aujourd'hui entièrement catholique et qui professe une profonde dévotion envers cet illustre confesseur de la foi. Son portrait,

Digitized by Google

reproduction de celui qui se trouve au collège de la Propagande, décore le divan de l'évêché arménien de cette ville.

Le catholicisme une fois rétabli à Diarbékir, à Mardin, à Seert et à Géziré, les Missionnaires consacrèrent leurs efforts à l'y rendre stable, s'appuyant à cette fin sur la bienveillance des gouverneurs, lorsque ceux-ci, reconnaissants pour les bienfaits de la médecine, se montraient favorables envers eux, ainsi que nous l'avons déjà noté. — Néanmoins, leur haine naturelle contre la religion chrétienne, haine qui était excitée par la perfidie hérétique, l'emporta souvent en eux sur la bienveillance que leur commandaient les services reçus. Le récit des persécutions endurées par les Missionnaires remplit les annales de la mission de Mésopotamie.

Le premier qui, à Diarbékir, confessa la foi au milieu des tortures, fut précisément le P. Joseph de Reuilly. Sur l'ordre du Pacha que les hérétiques avaient suborné, il reçut cinq cents coups de *falaka* et fut couvert, à la tête et en d'autres parties du corps, de blessures faites à l'aide du *kangiar* (poignard recourbé). Il guérit dans sa prison, mais il dut, pour recouvrer sa liberté, verser au gouverneur une somme de 600 piastres, quitter Diarbékir et se rendre à Alep. Le Consul français de cette ville informa de ce fait inique l'ambassadeur de Constantinople, qui porta plainte devant la Sublime Porte. Ses réclamations furent entendues. Elles donnèrent lieu à un Firman, dont l'original turc se conserve dans nos archives de Diarbékir. En voici la traduction :

« Acte recommandable du Grand-Vizir, exécuteur de la loi sociale, très sage administrateur de la chose publique, ministre prudent des affaires nationales, arbitre de toute difficulté, soutien de l'heureuse fortune de l'empire, juste et miséricordieux par la grâce du haut souverain : Au Seigneur des seigneurs, le gouverneur d'Amida,

« Dieu conserve ses grandeurs et accorde longue vie !

« Que cet ordre supérieur du grand Souverain soit mis à exécution dès qu'il sera reçu. L'Ambassadeur de Sa Majesté, le Roi des Francs, auprès de Notre Magnificence, le Marquis Devriol (!) m'a envoyé une supplique, dans laquelle il assure que le Père médecin français, en résidence à Diarbékir, soigne les malades musulmans et chrétiens et qu'il donne

Digitized by Google

des remèdes aux pauvres, en sorte que tout le monde est content de lui. Il est faux, affirme-t-il, que ce Père ait fait du mal à qui que ce soit, qu'il ait violé aucune loi ou converti en église son habitation. Moi-même, en 1110 (1), lorsque j'étais gouverneur de Diarbékir, j'ai connu personnellement ledit médecin. Il est donc manifeste qu'on l'a calomnié dans des vues intéressées et que c'est, grâce à votre connivence, qu'on a pillé sa maison, le maltraitant lui-même, l'arrêtant et le condamnant à une amende de 600 piastres, ce qui est une offense énorme. Tous ces détails nous ont été rapportés. Aussi, les 600 piastres doivent être rendues au Père médecin et, comme le réclame l'illustre Ambassadeur, tout ce qui lui a été ravi injustement doit, je le répète, lui être rendu, dès que ma présente ordonnance vous sera parvenue. Désormais, on se conduira conformément à mes ordres, on respectera le Père médecin et on lui restituera tous les biens qui lui ont été enlevés avec une telle injustice de votre part.

« Obéissance à ce suprême Firman, donné par Nous, le 1er de Micharram, en l'an 1119 (1707). Enregistré le 17 Mubarram. »

Le P. Joseph de Reuilly exerça le ministère apostolique à Alep, avec cette vigueur d'esprit qu'il avait déjà manifestée à Diarbékir. Mettant à profit sa connaissance approfondie de la langue arabe, il traduisit du français l'ouvrage intitulé : « Les grandeurs de Jésus-Christ », du célèbre Père François d'Argentan. Tandis qu'il occupait la charge de Custode des Missions, à laquelle il avait été élevé en 1723, le roi de France renouvela officiellement les titres de protection antérieurement accordés aux Missionnaires Capucins de la Custodie d'Alep. En vertu de ces titres, on devait les reconnaître comme aumôniers de l'Ambassade de Constantinople et de tous les Consulats français dans le Levant.

(*A suivre*).

GIANANTONIO de Milan.

Préfet apostolique, O. M. Cap.

(1) Selon le comput musulman.

Digitized by Google

LA MORALE DE MOLIÈRE

Don Juan (1)

Molière ne se contenta point d'attaquer la dévotion et les pratiques extérieures de la piété, il alla plus loin et combattit directement tous les dogmes de la religion catholique. Aussi, nos libres-penseurs modernes l'acclament comme un précurseur de Voltaire et de Diderot, et le chérissent comme un frère. Ils exaltent Bossuet à cause de son gallicanisme, ils ne peuvent lui pardonner d'avoir exécuté le Directeur de *l'Illustre Théâtre*. « Aimer Molière, s'écrie dans le lyrisme le sceptique Sainte-Beuve, c'est, savez-vous ? avoir une garantie en soi contre bien des défauts, bien des travers et des vices d'esprit. C'est ne pas aimer d'abord tout ce qui est incompatible avec Molière, tout ce qui lui était contraire en son temps, ce qui lui eût été insupportable du nôtre. Aimer Molière, c'est être guéri à jamais, je ne parle pas, de la basse et infâme hypocrisie, mais du fanatisme, de l'intolérance, et de la dureté en ce genre, de ce qui fait anathématiser et maudire, c'est apporter un correctif à l'admiration même pour Bossuet et pour tous ceux qui, à son image, triomphent, ne fût-ce qu'en paroles, de leur ennemi mort ou mourant ; qui usurpent, je ne sais quel langage sacré, et se supposent involontairement, le tonnerre en main, au lieu et place du Très-Haut. Gens éloquents et sublimes, vous l'êtes trop pour moi. » Molière, en effet, comme tous les adversaires implacables de l'Eglise, voulut guérir son siècle, non seulement de la basse et infâme hypocrisie, mais encore du fanatisme, de l'intolérance et de la superstition... « Sa comédie, dit le libre-penseur Henri Heine, n'est pas seulement dirigée contre le jésuitisme de son temps, mais contre le catholicisme lui-même, bien plus contre l'idée du christianisme, contre le spiritualisme (2). »

L'intention bien formelle du poète est de démolir toutes les

(1) Voir la livraison de décembre 1899.
(2) *De l'Allemagne depuis Luther* 1re partie. (*Revue des Deux-Mondes*.)

Digitized by Google

vieilles croyances, il n'a « ni respect, ni foi pour les choses sacrées ; de tous les façonniers il n'est point l'esclave ». Sa devise est celle de l'épicurien Lucrèce :

« Et relligionis... nodos solvere curo ».

Ce qu'il veut, c'est détruire de fond en comble le dogme et la morale de l'Eglise ; c'est *déchirer l'étoffe avec la doublure* selon l'expression de Swift que Voltaire appelait le Rabelais de l'Angleterre ; ce qu'il veut, c'est rompre les entraves qui nous enchaînent, et la religion, il le sait bien, est le plus redoutable obstacle aux plaisirs des sens et à la vie commode prêchée par Épicure.

Après avoir flétri la vraie dévotion sous le masque de l'hypocrite Tartufe, il exalta et prôna l'*athéisme scientifique* dans son *Don Juan* ou le *Festin de Pierre*. L'athéisme ! je lance une accusation bien grave contre le père de la comédie française, je n'aurai point de peine à la justifier. Le savant et consciencieux Baillet, qui écrivait treize ans environ après la mort du poète, dans ses *Jugements des savants*, apprécie Molière et son théâtre, comme nous l'apprécions nous-mêmes à la fin du XIXe siècle. « Molière est un des plus dangereux ennemis que le siècle ou le monde ait suscités à l'Eglise, et il est d'autant plus redoutable, qu'il fait encore après sa mort e même ravage dans le cœur des lecteurs qu'il avait fait de son vivant dans celui des spectateurs... La galanterie n'est pas la seule science qu'on apprend à son école, on y apprend aussi les maximes les plus ordinaires du libertinage contre les véritables sentiments de la religion, quoi qu'en veuillent dire les ennemis de la bigoterie, et nous pouvons assurer que son *Tartufe* est une des *pièces les moins dangereuses* pour nous mener à l'*irréligion* — c'est Baillet qui souligne, — dont les semences sont répandues d'une manière si fine et si cachée dans la plupart de ses autres pièces, qu'on peut assurer qu'il est infiniment plus difficile de s'en défendre que de celles où il joue pêle-mêle bigots et dévots, le masque levé ».

Dans le *Festin de Pierre* c'est un athée que Molière nous montre (1). *Don Juan*, c'est *Tartufe* dramatisé, *Tartufe* esprit

(1) *Don Juan* ou le *Festin de Pierre* est d'origine espagnole et franciscaine. C'était à Séville une antique tradition que, vers la fin du moyen âge, un grand seigneur don *Juan Tenorio*, tua en duel un commandeur de Calatrava, don Gonzalo d'Ulloa, dont

Digitized by Google

fort, libertin comme on disait au temps de Bossuet, libre-penseur et sceptique, comme on dit de nos jours. C'est Tartufe qui ne croit qu'aux mathématiques et aux sciences positives. *Don Juan* et *Tartufe* sont de la même famille, malgré le contraste de leur conduite : l'un viole effrontément toutes les lois divines et humaines, l'autre les trahit en secret, c'est toute la différence.

Dans le *Festin de Pierre*, le poète se sert de la tactique qui lui a si bien réussi dans *Tartufe* pour discréditer la religion. Il oppose perfidement un grotesque personnage, qui a la foi du charbonnier à un sceptique élégant et très versé dans toutes les sciences. « *Sganarelle*, dit un critique moderne, c'est la superstition regardant le doute avec de gros yeux effarés. Ce maître sceptique, ce valet crédule, sont les deux types, dans leur antagonisme éternel, de l'ignorant et du chercheur ».

Dès le lever du rideau, Molière a bien soin de nous montrer ce pauvre *Sganarelle*, incapable de tirer d'ailleurs que de son gros bon sens et de sa tabatière, tous ses sentiments d'honneur et tous les arguments sur lequels il appuie ses croyances religieuses.

SGANARELLE, *tenant une tabatière.*

Quoi que puisse dire Aristote et toute la philosophie, il n'est rien d'égal au tabac ; c'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans tabac

il avait séduit la fille. Grâce au crédit des siens, le coupable demeurait impuni ; alors une nuit, les Franciscains, gardiens du magnifique tombeau surmonté d'une statue équestre, qu'avait élevée au commandeur la piété de sa fille, attirèrent *don Juan* dans leur église. On ne le revit plus jamais. Le bruit fut répandu et prit corps que le libertin avait osé insulter la statue tombale de sa victime, et que celle-ci, miraculeusement animée, l'avait précipité en enfer. Vers 1615, un religieux (carme, ou franciscain, ou père de La Merci ?...) fra *Gabriel Tellez*, historien, professeur, théologien, prédicateur et auteur dramatique, sous le pseudonyme à jamais célèbre de *Tirso de Molina*, compose un drame intitulé : le *Séducteur de Seville* et le *Convié de pierre*.

En Italie, les auteurs, ne connaissant pas beaucoup la langue espagnole, ne comprirent pas le titre du drame de *Tirso*, et, du *Convié de pierre*, c'est-à-dire *en pierre*, ils firent le *Festin de Pierre*, baptisant le commandeur *don Pierre* pour la circonstance. Ce titre absurde cessera bientôt d'offrir un sens au public.

Du drame de Tirso (qui en moins de quarante ans composa plus de trois cents pièces, à ses moments perdus), sont sortis tous les *don Juan* italiens, français, allemands, anglais, suèdes et russes.

Don Juan est resté le type du grand seigneur impie, libertin et séducteur.

Don Juan, dans la patrie d'*Hamlet* s'appelle *Lovelace* et le nom de Lovelace est devenu proverbial pour désigner un séducteur, un jeune homme sans principes et d'une conduite scandaleuse.

Digitized by Google

n'est pas digne de vivre. Non-seulement il réjouit et purge les cerveaux humains, mais encore il instruit les âmes à la vertu, et l'on apprend avec lui à devenir honnête homme. Ne voyez-vous pas bien, dès qu'on en prend, de quelle manière obligeante on en use avec tout le monde, et comme on est ravi d'en donner à droit (1) et à gauche, partout où l'on se trouve ? On n'attend pas même que l'on en demande, et l'on court au devant du souhait des gens ; tant il est vrai que le tabac inspire des sentiments d'honneur et de vertu à tous ceux qui en prennent.

Peut-on trouver, dans le théâtre ancien ou moderne, quelque chose de plus franchement impie que cette scène où *don Juan* professe l'athéisme savant en face de son vulgaire valet, bien triste défenseur de Dieu et de la religion ? Lisez ce dialogue où vous trouverez tout le catéchisme de l'incrédulité par demandes et par réponses :

SGANARELLE (2)

Mais laissons là la médecine où vous ne croyez point, et parlons des autres choses ; car cet habit me donne de l'esprit, et je me sens en humeur de disputer contre vous. Vous savez bien que vous me permettez les disputes, et que vous ne me défendez que les remontrances.

DON JUAN

Hé bien !

SGANARELLE

Je veux savoir un peu vos pensées à fond. Est-il possible que vous ne croyiez point du tout au ciel ?

DON JUAN

Laissons cela.

SGANARELLE

C'est-à-dire que non. Et à l'enfer ?

DON JUAN

Eh !

SGANARELLE

Tout de même. Et au diable, s'il vous plaît !

(1) On disait *à droit* et non *à droite* (voir le *Dictionnaire de l'Académie*, éd. de 1694).

(2) Sganarelle est habillé en médecin.

Digitized by Google

DON JUAN

Oui, oui.

SGANARELLE

Aussi peu. Ne croyez-vous point l'autre vie ?

DON JUAN

Ah ! ah ! ah !

SGANARELLE

Voilà un homme que j'aurai bien de la peine à convertir. Et dites-moi un peu, le moine bourru, qu'en croyez-vous, eh ?

DON JUAN

La peste soit du fat !

SGANARELLE

Et voilà ce que je ne puis souffrir ; car il n'y a rien de plus vrai que le moine bourru, et je me ferais pendre pour celui-là. Mais encore faut-il croire quelque chose dans le monde. Qu'est-ce donc que vous croyez ?

DON JUAN.

Ce que je crois ?

SGANARELLE.

Oui.

DON JUAN.

Je crois que deux et deux sont quatre, Sganarelle, et que quatre et quatre sont huit.

SGANARELLE.

La belle croyance et les beaux articles de foi que voilà ! Votre religion, à ce que je vois, est donc l'arithmétique ? Il faut avouer qu'il se met d'étranges folies dans la tête des hommes, et que, pour avoir bien étudié, on est bien moins sage le plus souvent. Pour moi, monsieur, je n'ai point étudié comme vous, Dieu merci ! et personne ne saurait se vanter de m'avoir jamais rien appris ; mais, avec mon petit sens, mon petit jugement, je vois les choses mieux que tous les livres, et je comprends fort bien que ce monde que nous voyons n'est pas un champignon qui soit venu tout seul en une nuit. Je voudrais bien vous demander qui a fait ces arbres-là, ces rochers, cette terre, et ce ciel que voilà là-haut ; et si tout cela s'est bâti de lui-même. Vous voilà, vous, par exemple ; vous êtes là : est-ce que vous vous êtes fait tout seul...? Pouvez-vous voir toutes les inventions dont la machine de l'homme est compo-

Digitized by Google

sée sans admirer de quelle façon tout cela est agencé l'un dans l'autre ? Ces nerfs, ces os, ces veines, ces artères, ces... ce poumon, ce cœur, ce foie, et tous ces autres ingrédients qui sont là, et qui... Oh ! dame ! interrompez-moi donc, si vous voulez. Je ne saurais disputer si l'on ne m'interrompt. Vous vous taisez exprès et me laissez parler par belle malice.

DON JUAN.

J'attends que ton raisonnement soit fini.

SGANARELLE.

Mon raisonnement est qu'il y a quelque chose d'admirable dans l'homme, quoi que vous puissiez dire, que tous les savants ne sauraient expliquer. Cela n'est-il pas merveilleux que me voilà ici, et que j'aie quelque chose dans la tête qui pense cent choses différentes en un moment, *et fait de mon corps tout ce qu'elle veut ?* Je veux frapper des mains, hausser le bras, lever les yeux au ciel, baisser la tête, remuer les pieds, aller à droite, à gauche, en avant, en arrière, tourner... *(Il se laisse tomber en tournant.)*

DON JUAN.

Bon ! voilà ton raisonnement qui a le nez cassé !

SGANARELLE.

Morbleu ! je suis bien sot de m'amuser à raisonner avec vous ; croyez ce que vous voudrez ; il m'importe bien que vous soyez damné !

DON JUAN.

Mais, tout en raisonnant, je crois que nous sommes égarés. Appelle un peu cet homme que voilà là-bas, pour lui demander le chemin.

« En un débat où sont mis en discussion tous les principes les plus considérables de la doctrine morale, celui qui allait nier les vérités nécessaires était le maître, le grand seigneur, avec tous les avantages de son rang, de son éducation, de son esprit, de sa parole élégante ; celui qui essayait gauchement de les défendre et de les affirmer, était le valet avec toutes les infériorités de sa condition, de sa dépendance poltronne, de sa langue maladroite, de ses ignorances et de ses ingénuités. Que *Sganarelle* pour convaincre le grand libertin lui débite une interminable enfilée d'argu-

Digitized by Google

ments burlesques, qu'il s'agite des pieds et des mains jusqu'à donner en terre avec son raisonnement qui s'y casse le nez, *le dernier mot est à don Juan* (1) ».

N'étaient-elles point réellement fondées les alarmes des hommes religieux, qui avaient entendu le grand seigneur dire avec tant d'esprit les blasphèmes les plus horribles, tandis que le vieil enfant crédule pour lui répondre, débitait toutes sortes de lieux communs et d'impertinences ? Et Molière n'était-il pas un Tartufe achevé quand il se plaignait d'avoir attiré sur lui, et sur son œuvre, contre toute justice, « un ouragan confus de dévotes clameurs ? »

« Je fais de mon corps tout ce que je veux, » vient de dire le stupide laquais, et, après son beau mouvement oratoire, il s'en va trébucher et se casse le nez dans sa victoire éphémère. Que devient donc cette soi-disant liberté et volonté souveraine dont il vient de parler avec tant d'éloquence ? *Sganarelle* à qui le poète confie la cause de Dieu et du spiritualisme est à terre, le rationaliste élégant, l'athée grand seigneur est debout, souriant dédaigneusement. Son front se redresse vers le ciel de toute l'impudence du cynisme, et de ses lèvres railleuses, s'échappe en réponse aux sottises du burlesque cette parole de moquerie : « Bon, voilà ton raisonnement qui a le nez cassé. »

Et cette scène où l'on voit le triomphe d'un intellectuel ne croyant ni au ciel, ni à l'enfer, ni à Dieu, ni au diable, c'est Molière qui l'a composée, ces paroles si pleines d'irrévérence, si outrageantes pour la religion, c'est Molière qui les a écrites. Voilà pourquoi tant qu'il restera sur la terre des chrétiens, on ne cessera de redouter l'influence de son théâtre ; on le rangera, malgré tout son génie, au nombre des malfaiteurs publics, qui, en niant l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la liberté de l'homme, ont travaillé à saper les bases sur lesquelles reposent la famille et la société.

Don Juan ne croit à rien, et cependant Molière le représente bon, aumônier, accessible au généreux sentiment de la compassion, pour bien persuader aux spectateurs que la

(1) *Le Molièriste* : Ed. Thierry.

Digitized by Google

morale *humaine et naturelle* suffit, qu'elle est même plus élevée que la morale *chrétienne et surnaturelle.*

Il faut lire encore dans son entier cette scène impie qu'on pourrait intituler : la *philanthropie* ou l'*altruisme* remplaçant la *charité catholique.*

DON JUAN, SGANARELLE, UN PAUVRE

SGANARELLE

Holà ! ho ! l'homme ! oh ! mon compère ! oh ! l'ami ! un petit mot s'il vous plaît. Enseignez-nous un peu le chemin qui mène à la ville.

LE PAUVRE

Vous n'avez qu'à suivre cette route, Messieurs, et détourner à main droite quand vous serez au bout de la forêt ; mais je vous donne avis que vous devez vous tenir sur vos gardes, et que, depuis quelque temps, il y a des voleurs ici autour.

DON JUAN

Je te suis obligé, mon ami, et je te rends grâce de tout mon cœur.

LE PAUVRE

Si vous vouliez me secourir, Monsieur, de quelque aumône ?

DON JUAN

Ah ! ah ! ton avis est intéressé, à ce que je vois.

LE PAUVRE

Je suis un pauvre homme, Monsieur, retiré tout seul dans ce bois depuis six ans, et je ne manquerai pas de prier le ciel qu'il vous donne toute sorte de biens.

DON JUAN

Eh ! prie le ciel qu'il te donne un habit, sans te mettre en peine des affaires des autres.

SGANARELLE

Vous ne connaissez pas Monsieur, bon homme ; il ne croit qu'en deux et deux sont quatre, et en quatre et quatre sont huit.

DON JUAN

Quelle est ton occupation parmi ces arbres ?

Digitized by Google

LE PAUVRE

De prier le ciel tout le jour pour la prospérité des gens de bien qui me donnent quelque chose.

DON JUAN.

Il ne se peut donc pas que tu ne sois bien à ton aise ?

LE PAUVRE

Hélas ! Monsieur, je suis dans la plus grande nécessité du monde.

DON JUAN.

Tu te moques : un homme qui prie le ciel tout le jour ne peut pas manquer d'être bien dans ses affaires.

LE PAUVRE.

Je vous assure, Monsieur, que le plus souvent je n'ai pas un morceau de pain à mettre sous les dents.

DON JUAN.

Voilà qui est étrange, et tu es bien mal reconnu de tes soins. Ah ! ah ! je m'en vais te donner un louis d'or tout à l'heure, pourvu que tu veuilles jurer.

LE PAUVRE.

Ah ! Monsieur ! voudriez-vous que je commisse un tel péché ?

DON JUAN.

Tu n'as qu'à voir si tu veux gagner un louis d'or, ou non ; en voici un que je te donne si tu jures. Tiens, il faut jurer.

LE PAUVRE

Monsieur...

DON JUAN

A moins de cela, tu ne l'auras pas.

SGANARELLE.

Va, va, jure un peu ; il n'y a pas de mal.

DON JUAN.

Prends, le voilà ; prends, te dis-je ; mais jure donc

LE PAUVRE.

on, Monsieur, j'aime mieux mourir de faim.

Digitized by Google

DON JUAN.

Va, va, je te le donne pour l'amour de l'humanité. *(Regardant dans la forêt.)* Mais que vois-je là ? un homme attaqué par trois autres ! La partie est trop inégale, et je ne dois pas souffrir cette lâcheté. (*Il met l'épée à la main et court au lieu du combat.*)

SGANARELLE, *seul.*

Mon maître est un vrai enragé d'aller se présenter à un péril qui ne le cherche pas ; mais, ma foi, le secours a servi, et les deux ont fait fuir les trois.

SCÈNE IV

DON JUAN, DON CARLOS, SGANARELLE, *au fond du théâtre.*

DON CARLOS, *remettant son épée.*

On voit, par la fuite de ces voleurs, de quel secours est votre bras. Souffrez, Monsieur, que je vous rende grâces d'une action si généreuse, et que...

DON JUAN

Je n'ai rien fait, Monsieur, que vous n'eussiez fait à ma place. Notre propre honneur est intéressé dans de pareilles aventures ; et l'action de ces coquins était si lâche, que c'eût été y prendre part que de ne s'y pas opposer. Mais par quelle rencontre vous êtes-vous trouvé entre leurs mains ?

DON CARLOS

Je m'étais, par hasard, égaré d'un frère et de tous ceux de notre suite ; et comme je cherchais à les rejoindre, j'ai fait rencontre de ces voleurs, qui, d'abord, ont tué mon cheval, et qui, sans votre valeur, en auraient fait autant de moi.

Don Juan est toujours le vainqueur. Après avoir blasphémé et fait l'aumône, il s'élance seul au secours d'un inconnu attaqué par trois voleurs ; en moins d'une minute il a mis en fuite tous les bandits. « Le dernier mot lui reste avec tout le monde, dit M. Ed. Thierry, avec le pauvre lui-même dont il n'a pu vaincre la foi par la tentation, mais dont il ne se reconnaît pas le vaincu, lorsque lui laissant son louis d'or sans condition, il inaugure, en concurrence avec la charité

Digitized by Google

religieuse, une charité nouvelle, et remplace l'amour de Dieu dans l'aumôme par l'amour de l'humanité ! (1) ».

Molière enseigne déjà au XVIIe siècle la doctrine du *devoir pur* qui exclut complètement l'idée de récompense ou de châtiment, doctrine irrationnelle et contre nature qui sera préconisée plus tard par Kant et Jouffroy.

Don Juan sait qu'il ne recevra aucune récompense de sa bonne action, il donne au nom de l'humanité et refuse énergiquement de faire l'aumône pour l'amour de Dieu. Humanité ! le mot est lancé, et dès lors il n'a plus qu'à passer de bouche en bouche, en attendant l'heure où il pénétrera dans tous les cœurs.

A la Révolution, les philosophes humanitaires diront : l'aumône est humiliante pour le pauvre, c'est une invention de la vanité sacerdotale. Les philosophes du XIXe siècle, parmi lesquels Herbert Spencer surtout, feront le procès de la philanthropie elle-même, et prétendront qu'elle est inutile et même funeste ; car, sous prétexte de soulager les misères humaines, elle les perpétue en assurant l'existence d'individus qui par leurs maladies et leurs vices, arrêtent le progrès de l'humanité. Appliquant les théories darwiniennes de la lutte pour la vie et de la sélection naturelle, les sophistes en arriveront à demander la suppression des êtres vicieux, chétifs et infirmes, et, ils ne reculeront point devant cette conclusion monstrueuse : « Laissons faire la nature, (dit le philosophe anglais), elle éliminera promptement ces représentants dégradés de notre race ; dès lors la survivance et la multiplication des mieux doués aura vite fait d'améliorer et d'embellir partout l'organisme humain. »

Les deux scènes qu'on vient de lire, la première où Don Juan déclare ne croire qu'aux mathématiques, la seconde où il fait l'aumône pour l'amour de l'humanité, furent regar-

(1) « Ce mot d'*humanité* n'était pas encore à la mode, et il y a, dans cette phrase, si courte et si précise, une véritable prévision des doctrines du dix-huitième siècle. Comme les sophistes modernes, don Juan rend sa charité stérile pour lui-même, en donnant au nom de l'humanité ce qu'il refuse au nom de Dieu. Mot plein de profondeur, et qui ressort du caractère même de don Juan ; car la charité faite au nom de Dieu comporte la vertu, tandis que celle faite au nom de l'humanité laisse aux passions toute leur étendue et toutes leurs misères. Tel fut le secret des philosophes du XVIIIe siècle : n'est-ce pas une chose singulière que ce soit Molière qui nous l'ait révélé !... » (A. Martin).

Digitized by Google

dées à juste titre comme intolérables. Le roi obligea Molière à les supprimer, après quelques représentations ; dix-sept ans plus tard, il ordonna de les faire disparaître de la première édition générale des œuvres du poète (1).

(A suivre) F. CAMILLE D'ORLÉANS.
O. M. Cap.

(1) Un détail remarquable, c'est que à aucun autre moment, les aumônes faites aux religieux ne sont aussi fréquentes à Paris ; à partir de la première représentation de *don Juan*, elles deviennent journalières, et on se demande, s'il n'y a pas un peu de politique dans cette distribution assez opportune de trente sous, de trois, cinq, sept livres même ? si Molière ne rachète pas là sa téméraire variante : « *Je te le donne pour l'amour de l'humanité ?* » — Mais, en réfléchissant que le dénouement du *Festin de Pierre*, don Juan foudroyé, précipité dans le gouffre de feu, se faisait avec un grand appareil de feux d'artifice, que les religieux ainsi gratifiés sont toujours de l'ordre des Capucins, et que les Capucins s'étaient donné la fonction d'éteindre les incendies, on s'aperçoit que ces aumônes étaient le prix d'un service de sûreté contre le feu.

D'une remarque, une autre remarque, une autre question : Est-ce par hasard que l'humble et héroïque mendiant de Molière, résolu à mourir de faim plutôt que de jurer, s'appelle Francisque, autant dire François ou franciscain, ce qui est encore Capucin ?

Variantes des scènes I et II, adoptées par la plupart des éditeurs :

DON JUAN

Ne seriez-vous point égarés ? appelle cet homme que voilà là-bas pour lui demander le chemin.

SCÈNE II

DON JUAN, SGANARELLE, FRANCISQUE

SGANARELLE

Holà ! ho ! l'homme ! Ho ! mon compère ! Ho ! l'ami ! un petit mot s'il vous plaît. Enseignez-nous le chemin qui mène à la ville.

FRANCISQUE

Vous n'avez qu'à suivre cette route, Messieurs, et détourner à main droite quand vous serez au bout de la forêt. Mais je vous donne avis que vous devez vous tenir sur vos gardes, et que, depuis quelque temps, il y a des voleurs ici autour.

DON JUAN

Je te suis bien obligé, mon ami, et je te rends grâce de tout mon cœur de ton bon avis.

Digitized by Google

REVUE DES REVUES

PHILOSOPHIE ET THÉOLOGIE

ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

Théologie et évolution. — Sous ce titre l'abbé C. Besse donne une appréciation élogieuse du livre du P. de la Barre : Vie du dogme. — *Etat d'esprit des Sociétés secrètes aux États-Unis. Baron Carra de Vaux.* Le nouveau monde est la terre promise des sociétés secrètes, tout le monde veut avoir la sienne. Mais là comme en Europe la franc-maçonnerie avec ses 852.227 adhérents représente une secte à double face : philantropique et chrétienne au besoin dans sa doctrine exotérique, elle est antichrétienne et peut-être manichéenne dans sa doctrine ésotique. — *Pour le dogmatisme moral.* Le P. de Laberthonnière, de l'Oratoire, a été frappé de ce problème, assez simple du reste : Pourquoi tant d'intelligences refusent-elles de se rendre à la vérité ? On répond ordinairement que c'est la volonté dépravée, qui, tenant sous sa dépendance *l'exercice* des facultés intellectuelles, empêche l'intelligence de regarder les raisons qui nécessiteraient son adhésion, et la maintient dans un aveuglement volontaire. Mais le R. Père plus habitué, semble-t-il, aux problèmes de mécanique qu'aux distinctions philosophiques, a senti le besoin de proposer sa théorie qu'il appelle le dogmatisme moral. Ce dogmatisme aurait pour objet non la vérité logique, qui traite des rapports des concepts entre eux et dont les affirmations sont nécessaires, mais la vérité ontologique qui envisage les existences et leurs natures et dont les affirmations sont libres. Les vérités du dogmatisme moral ne s'imposent pas à l'homme, l'homme les accepte et les affirme librement ; de sorte que chacun se fait une *conception libre* de lui-même, du monde et de Dieu. — *Occultisme, spiritisme et magnétisme vital.* Ed. Gasc-Desfossés essaie de défendre son opinion sur l'existence d'un fluide magnétique vital, qui expliquerait plusieurs faits relégués jusque-là dans le domaine de l'occultisme et du spiritisme.

Digitized by Google

REVUE THOMISTE

Lettres de Savonarole aux princes chrétiens pour la réunion d'un concile. Dans cette étude le P. Hurtaud essaye de venger la doctrine de Savonarole, touchant la constitution de l'Eglise et l'autorité du Souverain Pontife contre les attaques de L. Pastor. La défense est présentée avec beaucoup de subtilité, et ceux qui admettent la possibilité d'un pape devenant personnellement hérétique, et le droit pour l'Eglise de prononcer sa déchéance la pourront trouver inattaquable : mais il nous semble aller trop loin quand il veut justifier la prudence même du présomptueux dominicain en cette occurrence. *Une nouvelle critique des dix catégories d'Aristote.* Le P. Schlincker commence le procès du P. Bulliot, qu'il trouve trop indocile à saint Thomas ; il lui reproche de « ressusciter l'odieuse basse scolastique, » de faire « parler dans son sépulcre Mastrius lui-même, auteur encore plus oublié qu'enterré. » Le P. Bulliot en effet, dans un rapport présenté au congrès de Fribourg, s'était permis sur les dix catégories d'Aristote d'en retrancher six, et de prétendre avoir pour lui les scolastiques, Aristote et saint Thomas. — *La notion de la vérité.* C'est Mgr Mercier que critique le P. Folghera au sujet d'une notion de la vérité qu'il a trouvée dans sa *Critériologie générale*, et qui lui paraît trop subjectiviste. Voici cette notion : « Veritas est adæquatio rei jam apprehensæ adeoque intellectui objectæ seu præsentis et intellectus rem prius apprehensam repræsentantis. » Le R. Père lui oppose avec bonheur cette autre définition si précise dans le français : la vérité c'est l'équation de l'esprit et du réel. Sous ce titre : *Les vœux de religion contre les attaques actuelles,* le P. Hugon donne la première partie d'une défense des vœux de religion et montre qu'ils répondent à l'idéal de sainteté qui est propre à l'Eglise. Enfin dans une appréciation sur une nouvelle édition du livre de M. Guibert : *Les Origines,* D. L. approuve sans restriction le transformisme, même appliqué à l'homme, du docte Sulpicien. — C'est beaucoup et trop de bonne volonté à notre avis. — Du reste, à en juger d'après le compte-rendu, cet ouvrage paraît d'une étude un peu superficielle.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

La Psychologie des sentiments d'après M. Ribot. — M. Ribot, dans un livre récent, appliquant la méthode inductive expérimentale et les

Digitized by Google

lois du transformisme à l'étude des sentiments chez l'homme, a essayé d'en donner une classification et d'en établir la genèse, l'évolution et le fonctionnement. M. E. Blanc suit pas à pas l'illustre philosophe, et signale l'insuffisance d'une telle philosophie pour rendre compte de phénomènes qui n'ont leur raison totale que dans un principe spirituel supérieur à la matière et à l'animalité. En résumé, cette théorie n'est ni meilleure ni plus mauvaise que tant d'autres, elle a un vice radical, elle manque de psychologie expérimentale. Il aurait pu ajouter que le principal défaut est dans l'induction elle-même. Elle confond sous un même nom des choses qui n'ont entre elles que de lointaines *analogies* comme si elles avaient une véritable *similitude*, et elle prétend ensuite donner la même raison des unes et des autres.

REVUE NÉO-SCOLASTIQUE

Le bilan philosophique du XIXe siècle. D. Mercier. — Le siècle, qui s'achève, s'est appliqué à trouver de nouvelles bases pour relever l'édifice de la philosophie ébranlé par le protestantisme et ruiné par la révolution. Les traditionalistes ont voulu l'étayer sur la foi en l'autorité divine ou humaine (de Bonald, de la Mennais), Cousin a cru trouver la vérité intégrale dans l'ensemble des systèmes philosophiques se complétant les uns les autres ; Kant abandonnant au septicisme la vérité spéculative (le noumène) essaya de sauver la morale en l'appuyant sur l'impératif catégorique. Engagée sur cette pente, l'Allemagne s'est laissée entraîner vers l'idéalisme de Fichte et de Hegel puis vers le matérialisme de Buchner et de Haeckel, pour aboutir au socialisme de Karl Marx. Aujourd'hui les esprits, las de tels excès, reviennent au philosophe de Kœnigsberg.

En France, le pur matérialisme des premières années du siècle disparut bientôt pour faire place au Positivisme idéaliste de Comte, Littré, Taine, Ribot : Connaître les phénomènes et leurs relations invariables de succession et de similitude c'était pour eux toute la philosophie. L'Angleterre, avec sa doctrine de l'Association des idées suivait une voie parallèle.

La fin du siècle a entrepris de condenser ces trois écoles française allemande, anglaise en une nouvelle, désignée sous le nom d'Agnosticisme ; négligeant les noumènes et les entités métaphysiques, cette école ne tiendrait compte que des phénomènes et des faits d'expérience.

Digitized by Google

Néanmoins l'agnosticisme et le phénoménisme semblent appelés à une banqueroute prochaine. Un retour vers le réalisme objectif se dessine. Spencer admet un *réalisme mitigé* et enseigne qu'une réalité fondamentale correspond en dehors de nous à nos impressions reçues, quoique cette réalité soit inconnaissable.

Après l'exposé de ce réalisme mitigé, Mgr Mercier ajoute : « Le désaccord entre ce réalisme et le nôtre est bien plus dans les mots que dans les choses ». C'est là une parole de condescendance qui pourrait être compromettante pour son auteur, déjà suspect de subjectivisme aux yeux du P. Folghera, si elle n'était fondée, comme nous le croyons, plus sur le sentiment que sur la réalité.

F. Hilaire de B.

BIBLIOGRAPHIE

JÉSUS par le R. P. SERTILLANGES dominicain 1 vol. in-12. Prix, 2 fr. 50. Librairie Lecoffre, rue Bonaparte, 91, Paris.

Quel dommage que ce ne soient que des notes ! L'auteur a fait, comme et après tant d'autres, le pèlerinage de Terre-Sainte. Mais s'il a vu comme les autres, il a senti plus profondément, et ce sont des impressions qu'il nous livre. Oh ! pas toutes, j'en suis sûr et je le regrette. C'est qu'elles sont bonnes, charmantes, les études rapides et parfois détaillées qu'il nous fait sur « la personne de Jésus », « le Berceau de Jésus », « la Vie solitaire de Jésus », « la Prédication de Jésus », « la Prière de Jésus », « Jésus et l'autorité privé », « Jésus et ses disciples », « Jésus et la nature ». Elles mettent merveilleusement en relief le Sauveur en le plaçant bien dans le cadre où il se meut.

Si quelques pages dogmatiques sur la personne de Jésus laissent joindre le théologien qui sait tenir la plume, on sent surtout « le cœur plein des visions qui surgissent à chaque pas » « au pays de l'Evangile, » qui ne peut « résister à l'entraînement » de l'admiration, et nous communique les impressions que lui a produites la Terre-Sainte.

Ce n'est point une vie de Jésus, ni même une étude souvent lyrique à la manière du Père Didon dans « Jésus-Christ, » mais plutôt un album intellectuel de vues rapides saisies au passage par un esprit fin et un cœur sensible.

Digitized by Google

On est frappé surtout de l'importance que l'auteur attribue à l'influence atavique et climatérique sur la nature du divin Maître. « Jésus et la nature » n'est pas seulement le dernier chapitre du livre, c'est plus encore l'exposé de la pensée générale, de cette « *ambiance spéciale qui dut influer sur l'humanité,* » du fils de Marie. Peut-être ces influences sont-elles un peu exagérées ? Il y a dans ce petit livre un grand air moderne avec pourtant un senteur de l'antique Palestine ; — il y a de la psychologie et du naturalisme, mais l'idéal divin n'est pas absent ; — Jésus y vit en homme, en fils d'Israël vraiment de sa race, mais il y vit aussi en Dieu.

Les chapitres, séparés feraient de bons articles de *Revue chrétienne*, réunis en volume ils sont d'une lecture attrayante, instructive et pieuse. Ils se recommandent par l'originalité des aperçus, par la grâce douce de leur poésie semblable aux crêtes arrondies et ensoleillées des collines de Juda. Plus d'un pèlerin retrouvera dans les pages du P. Sertillanges les émotions qu'il a eues, et il le remerciera de les avoir écrites.

Fr. Anselme de Courcy.

*
* *

G. BRETON. — UN ÉVÊQUE D'AUTREFOIS, Mgr BERTEAUD, ÉVÊQUE DE TULLE. Paris, Bloud et Barral, 4, rue Madame, et, 59, rue de Rennes.

Une femme journaliste, au style d'homme, a osé écrire ce mot :

« Autrefois Évêque d'or et crosse de bois
« Aujourd'hui crosse d'or, Évêque de bois ! »

A l'adresse de l'Église de France, ce jeu d'esprit sonne faux. Ni les Plantier, ni les Pie, ni les Dupanloup, ni les Freppel (ces clairons de la cause catholique !) ni même les Fillion, les Guibert, les Sébaud, les Dupont des Loges, (ces vrais pasteurs d'âmes !) n'ont mérité le javelot barbelé d'ironie que leur lance dame Séverine.

« Évêque et crosse sont d'or ! » Leurs œuvres le proclament éloquemment.

Mais voici dans nos temps modernes : » *Un Évêque d'autrefois,* » De Mgr Berteaud il faut dire : « Crosse d'or, Évêque de diamant. » Du diamant il a, en effet, l'éclat, l'infrangibilité, la rare valeur.

Chez Mgr Berteaud la parole est esprit et vie. Le Verbe de Dieu est soleil en sa tête, fournaise en son cœur. Aussi, son éloquence a tous les étincellements de l'amour, toutes les irréductibles audaces de la foi.

Digitized by Google

Il est de la race des vieux évêques mitrés de laine, aux lèvres courageuses. Le ministre le menace de refus de subsides pour sa cathédrale. L'évêque écrit : « Gardez vos pierres, je garde ma liberté ! » — Le ministre parle de faire expulser les Carmélites : « Vous en avez le pouvoir, dit Mgr Berteaud, mais les grilles ne s'ouvriront pas, il faudra les rompre et vous me trouverez derrière en habits pontificaux.

Oh ! ces résistances de la Vérité éclatantes et superbes ! ces accents indignés contre l'industrialisme : « Vous opprimez les âmes en saturant les corps ; vous affranchissez, dites-vous, l'homme de la matière ? Non, mille fois non, vous l'y asservissez au contraire. Vous augmentez tous les jours le nombre des esclaves. »

Mgr Berteaud haïssait de « haine parfaite » tout ce qui pouvait diminuer la foi dans son diocèse. L'invasion des chemins de fer, l'importation de la presse, la suppression du patois. Que de véhémentes apostrophes ! Il faut lire ces pages de si frappante originalité !

Dans un temps où l'égoïsme a desséché tant de cœurs, il fait bon contempler cet homme, tout amour pour les enfants, les pauvres, les pécheurs, dans l'exercice « de son métier d'Évêque ». Lorsqu'il est si rare aujourd'hui de rencontrer les vouloirs énergiques d'un *caractère*, c'est un spectacle sain que la vie de cette âme indomptable au service de la justice et de la vérité.

D'aucuns pourront peut-être regretter que tant d'anecdotes et de faits, perles précieuses, soient serties d'un fil d'or trop fragile. Nous l'avouerons simplement, la *figure* nous a fait oublier le cadre, et le diamant l'écrin.

Le mot de Sainte-Beuve sur Bourdaloue convient merveilleusement à Mgr Berteaud. Il a, entre autre chose, cela d'admirable, qu'il n'a point et ne peut avoir de biographie. Qu'a-t-il fait durant sa vie ? Il a prêché la parole sainte, il a été l'homme du Verbe évangélique, il a été une grande et puissante voix.

F. LÉON de Nantes.
O. M. C.

CUM LICENTIA SUPERIORUM.

IMPRIMATUR :

Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

LA

RENAISSANCE LITTÉRAIRE EN FRANCE

SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES

RABELAIS (François-Raphael)

C'est la Réforme qui a poussé les ministres protestants à prêcher contre les grands la souveraineté du peuple, pour l'attirer à l'erreur en flattant son orgueil ; c'est, par contre-coup, la Réforme qui a faussé, en la surexcitant, l'éloquence des prédicateurs catholiques et l'a entraînée jusqu'à l'extravagance ; c'est la Réforme qui a, pour ainsi dire, par la terreur qu'elle inspirait à Montluc, déformé sa foi et son génie, taché de sang ses mémoires ; c'est la Réforme et l'anarchie morale où elle a plongé le XVIe siècle qui ont vidé le cœur de Brantôme de tout bon sentiment. Que dirons-nous de Rabelais ? Cet impur sceptique, qui n'avait d'un ange que le prénom, naquit pour le malheur de la religion vers 1483, dans une métairie, près du clos dit de la *Devinière*, renommé par son excellent vin. Son père était aubergiste à l'enseigne de la *Lamproie*, tout près de la petite ville de Chinon : C'est ainsi que les admirateurs de Rabelais précisent, avec une exactitude ridicule, le lieu de sa première apparition. C'est un de leurs prophètes (1).

On lui fit faire ses études élémentaires au village et à l'abbaye des Bénédictins de Seuilly. Il les continua au couvent de la Baumette près d'Angers, où il connut les frères du Bellay. Il en fut chassé pour ses mœurs.

Recueilli à Fontenay-le-Comte, chez les Cordeliers, en

(1) Nous empruntons les principaux détails de la vie de Rabelais au bibliophile Jacob, qui avait consulté lui-même Scévole de Sainte-Marthe, Antoine Le Roy ; Ajoutons-y Colletet.

Digitized by Google

1495, il y resta quinze ans. C'était un singulier novice dans l'ordre des Frères Mineurs. Il s'était fait des amis, l'habile homme ; ses goûts et ses desseins lui en faisaient sentir la nécessité ; il devait parer à plus d'un coup, et comptait sur la crédulité humaine ; il avait, pour plaire, un sûr moyen, *la bouffonnerie*.

Un des amis de Rabelais était son ancien camarade d'études, Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, à vingt-trois ans, qui le sauva de « maint bouillon ».

Il est moine en attendant ; il hait les moines, même Luther. Il a une furieuse passion du grec ; il la fait partager à André Tiraqueau, de Fontenay, encore un ami, « le bon, le docte, le sage, le tout humain, tout débonnaire et équitable Tiraqueau », lieutenant au tribunal. Il y faut joindre Jean Brisson, avocat du roi qui l'engage à jeter le froc aux orties, pour jouir « de son humeur divertissante », le Président Aymery Bouchart, de Saintes, le savant dont il reçoit et auquel il écrit des lettres en latin et en grec. C'est le défenseur érudit des femmes contre l'indigne Tiraqueau. Les deux juges de la bataille sont deux moines, Amy et Rabelais. C'est le grec qui perdra Rabelais au couvent, et lui rendra sa liberté. Est-ce bien le grec ? Sans doute, dans sa cellule et dans celle du P. Amy, on a découvert Aristote et Homère. Le Père Amy est son complice, en grec. Mais on a découvert aussi, chez l'un et chez l'autre, quelques volumes d'Erasme suspect de calvinisme et dont plusieurs ouvrages seront mis à l'index par le Concile de Trente. Il est à croire qu'Erasme seul fit mettre à la porte du couvent des Cordeliers Rabelais, après une dure captivité dans l'*In pace*.

L'ignorance des moines paresseux ou envieux n'a rien à voir dans cette affaire. Le cloître se purifiait.

Un autre cloître recevait le coupable. De Cordelier, Rabelais passe Bénédictin ; ou plutôt il est autorisé à entrer non loin de Fontenay, dans l'abbaye de Maillezais avec le titre et l'habit de chanoine régulier. Mais c'est pour la forme. Est-ce pour la forme aussi qu'il est prêtre, depuis 1511, à ce que l'on assure ? De fait, il court le monde. C'est lui même qui le raconte, plus tard, dans sa supplique au Pape Paul III

Digitized by Google

pour être relevé du crime d'apostasie. *Cœpit per sæculum diù vagari... et in altaris ministerio ministrando, ac horas canonicas et alia divina officia aliàs forsan celebrando, apostasiæ maculam, ac irregularitatis et infamiæ incurrit.* « Il erra, à travers le siècle, de longues années, et, dans le ministère des saints autels, dans la célébration, faite au hasard ou à l'aventure, des heures canoniques et de ses autres devoirs religieux, il encourut le reproche de l'irrégularité, la souillure de l'apostasie et l'infamie. » Pourtant on le voit prendre un moment de repos au château de Ligugé, chez son ami Geoffroy d'Estissac, et dans une société choisie de savants et d'écrivains. Il y connaît, entre autres, Jean Bouchet, procureur à Poitiers, auteur des *Annales d'Aquitaine*, Clément Marot, Bonaventure des Perriers (1), conteur et poète, secrétaire de Marguerite de Navarre, et même dit-on, Calvin, à la veille de son apostasie. Mais l'un répugne à l'autre, malgré le grec. C'est de là que Rabelais écrit une lettre « des ymaginations qu'on peut avoir, attendant la chose désirée, c'est-à-dire, son ami Bouchet. On y lit ces vers, pour finir :

A Ligugé, ce matin de septembre,
Sixième jour, en ma petite chambre,
Que de mon lit, je me renouvellays
Ton serviteur et amy Rabelais.

La même épître nous apprend qu'à Ligugé, « il se lève tard, travaille au lit, herborise et rêve sur les bords de la rivière du *Clain* ».

Rêver est monotone, il y a mieux. A Ligugé on trouve :

« Les bons fruits et bons vins,
Que bien aymons, entre nous, Poitevins. »

Il y a mieux encore : voyager. Rabelais a besoin de se répandre. C'est un apôtre et un mauvais apôtre. Il est à Paris, à Bourges, à Orléans, à Angers, à Toulouse, enfin à Montpellier (1530), pour y étudier la médecine. Il connaît le cloître ; il connaît le monde ; il sera médecin ; c'est une voie facile à la diffusion du mal. La Faculté de Médecine, à Mont-

(1) B. des Perriers est auteur du *Cymbalium mundi*, entaché d'hérésie.

Digitized by Google

pellier, conserve deux des Inscriptions de Rabelais, élève du professeur Schyron, autant dire Chiron, ce médecin fabuleux de l'ancien temps du monde. L'ancien moine se fait aussi comédien de circonstance, et joue avec ses amis la *Femme mute*... C'est un homme propre à tout et d'une agréable société, « très beau, grand et fort, avant l'obésité de sa vieillesse, avec de beaux grands yeux rieurs, un front magnifique, des machoires puissantes sous le manteau flottant de sa longue barbe. (1) » Il enseigne, il étudie ; il a encore le temps de dresser l'inventaire de la veuve de Florimond Robertet, pharmacien. Pour elle, c'est « *le vray grand esprit universel, de ce monde* ». Mais il n'est pas docteur, il continue son tour de France. Après une année de séjour à Montpellier, il laisse ses condisciples et ses élèves, « les aphorismes d'Hippocrate, *l'Ars parva* de Galien » ; il est à Lyon, en 1532, dans « l'inclyte et famosissime urbe de Lugdune » où il a, dit-on, été appelé par son ami Et. Dolet qui y a monté une imprimerie. Médecin au grand hôpital, il s'absente deux fois, sans congé ; on lui donne un congé sans retour et un successeur. Il édite Hippocrate et Galien, d'honnêtes gens, surtout (le premier) qui ont composé l'Institution du médecin, « tendant à une fin, réjouir les malades sans offense de Dieu ». Pour lui s'il écrit sur l'archéologie, la jurisprudence, et cætera, c'est pour vivre. Il sait tout, même l'astrologie, il fait tout, même des almanachs ou calendriers. On a conservé des exemplaires de celui de 1533. Il veut bien ne pas connaître l'avenir. « Prédire seroit légèreté à moi, comme à vous simplesse d'y ajouter foi (2). Ce sont les secrets du conseil étroit du Roi éternel. »

Il croit à Dieu, par bonheur. C'est vers cette date, 1532 ou 1533, que naît *Pantagruel*, sous ce titre *Les horribles et épouvantables faictz et prouesses du très-renommé Pantagruel, roi des Dipsodes, fils du grand Gargantua, par Alcofibras Nasier*. (3) Et plus tard, la Devinière, Metz, Castres, Montpellier, Chinon, Meudon se disputeront l'insigne honneur d'avoir vu éclore du gigantesque cerveau de Rabelais

(1) Emile Faguet, *Seizième siècle*.
(2) Almanach de 1533.
(3) Anagramme de François Rabelais.

Digitized by Google

ce livre de Pantagruel, achevé peu à peu, « en buvant et mangeant ». Ainsi jadis sept villes de la Grèce voulaient avoir donné le jour à Homère.

Gargantua date de 1535 sous le titre de *La vie inestimable du grand Gargantua, père de Pantagruel.* — Le fils avait précédé le père.

Mais la Sorbonne s'était émue ; elle avait poursuivi, dès 1533, l'auteur de *Pantagruel.* Il n'est plus en France ; il a eu l'impudeur de se réfugier dans la ville de Rome. Le cardinal du Bellay l'a pris avec lui, en passant par Lyon (1534) ; il aime les savants ; il en fait son médecin et son auxiliaire contre la mélancolie ; mais, s'il lui emprunte sa gaieté, il lui laisse sa pauvreté, et Rabelais se plaint, dans une lettre à d'Estissac, d'une seule maladie, « faute d'argent » (1) ; il recourt de nouveau « à ses aumônes ». Il est au bout de ses « trente écus ». Sans doute, l'évêque de Maillezais prit soin de le guérir. C'était simplement payer son homme d'affaires, dans la ville des Papes. Entre temps, Rabelais fait des découvertes utiles à son pays. Ce méchant écrivain d'almanachs ne laisse pas d'envoyer d'Italie des graines précieuses pour en orner les beaux jardins de Ligugé ; il importe chez nous a laitue, le melon et l'artichaut. Que n'en n'est-il resté là ? Il retrouve le garum ou garus, assaisonnement cité jadis par Pline et Dioscoride.

« Nous estions, écrira-t-il un jour, sous le nom de Pantagruel, bien bonne compaignie de gens studieux, amateurs de pérégrinité et convoiteux de visiter les gens doctes, antiquités et singularités d'Italie » (2).

Il ne reste que six mois à Rome ; mais il y reviendra. On le revoit, en attendant, à Lyon, en 1535 ; il erre de Narbonne à Castres, et ailleurs.

C'est durant son deuxième séjour dans la cité pontificale, qu'il adressa au Pape Paul III (1536) sa supplique pour être purifié du crime d'apostasie. Elle est en latin, sous ce titre, *Supplicatio pro apostasia.* Nous la connaissons en partie, Entre autres choses, il y demandait d'entrer dans un monastère de Bénédictins et d'exercer la médecine. L'hypo-

(1) *Lettres de Fr. Rabelais escrits pendant son voyage d'Italie.*
(2) *Gargantua* et *Pantagruel*, ch. 2, liv. 4.

Digitized by Google

crite obtint son pardon du Pape. Le sort de l'Eglise, c'est d'être abusée sans cesse et de survivre à tout.

Calvin a pénétré cet homme équivoque. Dans son *Traité des Scandales*, il le renie, et son *Pantagruel* en même temps. Avec plus de douceur H. Estienne a écrit : « Il me semble être des nôtres ; il jette toutefois des pierres dans notre jardin. (1) »

Quelque temps après cette heureuse supplique de Rabelais, le cardinal de Tournon saisit une lettre écrite de Lyon par le converti, à « un des plus mauvais paillards de Rome ». Il s'en plaint au chancelier Dubourg. C'est « un escripveur de nouvelles », dit-il. Peu s'en faut qu'il ne le retienne en prison. Ce qui le sauve, c'est qu'il se dit « advoué au roi et reyne de Navarre. » Le cardinal lui a ordonné de ne pas bouger de Lyon. Cela n'empêche pas Rabelais d'être à Paris, en 1537, et d'y célébrer, en un festin, la grâce accordée à Dolet, accusé de meurtre et venu à Paris plaider sa cause devant le roi lui-même. Le docte Budé est du repas, et Marot, et Nicolas Bourbon, et Macrin, les plus habiles versificateurs latins. On y boit à la santé de tous les illustres savants de l'époque, Erasme, Mélanchton, Sadolet, Vida, Sannazar. Et c'est Dolet lui-même, le héros de la réunion, brûlé plus tard pour crime d'hérésie, qui nous a raconté la fête, dans une pièce de vers. Il y nomme Rabelais l'honneur de la Médecine, Rabelais capable de ressusciter les morts (2).

Ce héros s'était joué du Pape, en affectant le repentir ; il s'était intitulé docteur, il avait menti. Il ne le fut que dans cette même année, en 1537, à Montpellier et à l'âge de cinquante-quatre ans. Il interpréta, à ce qu'on rapporte, devant un nombreux auditoire, les « *Pronostics* d'Hippocrate » et reçut un autre jour, un écu d'or du docteur Schyron, pour avoir fait un cours d'anatomie. Il a ses idées, qui reparaissent dans *Gargantua et Pantagruel*, sur l'oxygène, la circulation du sang, et autres nouveautés scientifiques. Les registres de la Faculté témoignent que ses thèses furent passées sous la présidence d'Antoine Graffy, le 22 mai.

(1) Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. XIV.

(2) « De limine Ditis
Extinctos revocare potest et reddere luci »

Digitized by Google

On a longtemps conservé, à Montpellier, les haillons de sa toge..., les reliques d'un apostat.

En 1538, Rabelais n'est déjà plus à Montpellier; il ne peut rester en place. Il exerce la médecine et l'impiété, à Narbonne, à Castres, à Lyon, à Paris, comme, plus tard, Voltaire élargissant l'horizon du mal, l'exercera en France, en Lorraine, en Angleterre, en Allemagne, en Prusse, et pour en consommer la perfection, à Paris, dans sa mort et son apothéose. Rabelais et Voltaire défont ce qu'ont fait les apôtres, avec la même ardeur. Ils sont les singes des premiers zélateurs de Jésus-Christ. Il faut de nouveaux apôtres, à notre heure, pour refaire ce qu'ils ont défait, pendant leur vie et après leur mort, car ils ont enseigné de leur tombeau.

Les apologistes de Rabelais prétendent qu'il opéra des cures étonnantes, et fit une célèbre démonstration anatomique sur le corps d'un pendu de la veille, à Lyon. C'est Macrin, l'un des convives du fameux banquet de Paris, qui débite, en vers, le plus de merveilles sur la science universelle du nouveau docteur, et les facéties de son esprit enjoué. Rabelais semble une encyclopédie vivante, et ambulante, en attendant celle de Diderot. Il est à son apogée. Le mal a des succès inouis, et le bien des défaites que Dieu ne voit pas des mêmes yeux que nous, dans sa patience éternelle.

Rabelais, l'apostat, l'hypocrite, le sensuel Rabelais, le réformateur équivoque, chassé jadis de couvent en couvent, trouve à sa commodité de sécularisateur une abbaye sécularisée, celle de Saint-Maur-les-Fossés. Il est bénédictin et séculier, prêtre et laïque, prébendé surtout, chanoine riche et libre, tout cela par la faveur du cardinal Jean du Bellay, de Guillaume, son frère, et de l'évêque Geoffroy d'Estissac. Il s'installe dans sa Capoue bénédictine, en 1540. Son abbaye où il réalise l'abbaye de Thélème, « est un paradis de salubrité, aménité, sérénité, commodité, délices, et touts honnêtes plaisirs de agriculture et vie rustique (1) ». Elle ne lui suffit pas ; il a une autre demeure. On visitait encore au dix-septième et au dix-huitième siècle, à Langey, la maison dite de *Rabelais*, construite pour lui par ses protecteurs, et encore

(1) Prologue du 4e Livre, *A Monseigneur Odet.*

Digitized by Google

debout aujourd'hui, avec son portrait en médaillon (1) au-dessus de la porte. Il a son Fernex comme plus tard le patriarche de la grimace. Il est à deux pas de ses plus chers amis, de la magnifique résidence d'été du cardinal du Bellay, du château de Guillaume, seigneur de Langey, un des meilleurs généraux du temps, frère du cardinal ; à deux pas des d'Angennes, d'autres amis qui habitaient Rambouillet. Il a encore sa grotte et son culte. Non loin de là, Ronsard eut aussi sa maison et sa tour, au bois de Meudon. Mais Ronsard, catholique, malgré ses erreurs, est un naïf pour Rabelais qui l'accable de ses épigrammes.

Sa réputation s'étend jusqu'à Venise, d'où l'évêque de Narbonne, Pélicier, lui écrit pour avoir son avis au sujet de manuscrits hébraïques et syriaques. Ce misérable copiste des apôtres, a le don des langues et mène de front la vie la plus bouffonne et les études les plus arides. C'est un être extraordinaire.

Pour que rien ne lui manque, il fait un héritage. Guil. du Bellay, par testament, lui lègue cinquante livres tournois de rentes, et Rabelais en jouit, à son retour d'un troisième voyage en Italie, où il semble avoir séjourné de 1540 ou 41 à 1543. Il revoit ensuite le pays de son enfance et de sa jeunesse, l'Orléanais, le Poitou, la Touraine, et G. d'Estissac, à Ligugé, et J. Bouchet, à Poitiers, et Tiraqueau à Fontenay. Il établit à Angers son neveu, en qualité d'apothicaire. C'est un métier lucratif ; il revoit l'auberge de la *Lamproie*, où son père a vendu le vin que le fils célèbre et divinise. Pour comble, il obtient (1545), mais non sans peine, un privilège du roi François Ier pour le « *Tiers livre des faits et dicts héroïques de Pantagruel* non moins utiles que délectables... corrompus et pervertis, en plusieurs endroits » par les éditeurs. Pauvre Prince ! Est-il assez habile, Rabelais ! Et pendant que Dolet est brûlé, Marot emprisonné, il imprime son poison sur du papier officiel et en se nommant. Alcofibras Nasier devient Rabelais tout court. Ce qu'il y a d'audace dans ce troisième livre est inoui. La Sorbonne et les moines sont vaincus (1546) par un moine défroqué.

(1) Thomas Corneille l'a mentionné dans son *Dictionnaire de Géographie* (Article *Saint-Maur*) Voir aussi Paul Jacob, dans sa *Biographie de Fr. Rabelais.*

Digitized by Google

Mais nous sommes sévère, sans doute, et Rabelais nous édifiera un jour, sur l'innocence de *Pantagruel*. Ce n'est rien que « follastreries joyeuses hors l'offense de Dieu et du roi. » (1) Et le Pantagruélisme, « c'est une certaine gaieté d'esprit conficte en mépris des choses fortuites. (2) »

Pourtant les méchants eux-mêmes ne sont pas toujours heureux, en ce monde, même dans les apparences; et le malheur leur donne l'air des persécutés.

François Ier meurt, et le cardinal du Bellay est en pleine disgrâce. Rabelais, qui est à Metz, en fuite, et fort loin de Montpellier, écrit au cardinal :

« Si vous n'avez de moi pitié, je ne sais que devenir, sinon en dernier désespoir, m'asservir à quelqu'un de par deçà, avec dommage et perte évidente de mes études. » Il demande à « vivoter ».

Le pauvre homme ! Ce n'est pas tout. De Puits Herbault, qu'il appelle « l'enragé Putherbe », fait, contre lui, un pamphlet. Il se vengera. En attendant, il est passé à Rome, pour la quatrième fois ; on l'y voit près de du Bellay, en 1549. L'helléniste, le latiniste, l'orientaliste, le naturaliste, le médecin, le moine, le chanoine, le théologien, est devenu artificier et courtisan. C'est lui qui a dessiné le modèle des feux d'artifice qui éclatent à Rome, à l'occasion de la naissance du duc d'Orléans, fils de Henri II. Il est peintre, il est décorateur, il est architecte, et l'ami de G. Philandrier, disciple de Vitruve. Mais il est loin de France ; il y rentre furtivement par Grenoble ; il s'y cache plus ou moins, rue des Clercs. Un jour, Voltaire rentrera clandestinement à Paris ; il y fréquentera les cafés, sous l'habit du prêtre, pour entendre parler de lui. C'est un Rabelais plus élégant et mieux accommodé, par la finesse de son style, aux mœurs aristocratiques, pour les corrompre. Tous les deux sont les disciples du même maître.

Mais la fortune ne tient pas longtemps rigueur au bouffon de Satan ; il a fait rire François Ier ; il obtient, pour le quatrième livre de *Pantagruel*, un privilège de Henri II, qui a hérité de la légèreté de son père et des mêmes complaisances

(1) Prologue du 4e livre, *A Monseigneur Odet de Châtillon.*

(2) Prologue de l'auteur, M. Fr. Rabelais, pour le 4e livre des *faits et dicts*, etc.

Digitized by Google

pour une littérature voluptueuse. Le roi est d'ailleurs, en ce moment, brouillé avec Rome et l'écrivain dédie, (c'est en 1552), son nouveau chef-d'œuvre à qui lui en paraît digne, au cardinal Odet de Chastillon (1), son protecteur, qui se fera protestant, et se mariera, dit-on, sous la pourpre romaine. Il a des amis partout, les Guises eux-mêmes, ses paroissiens ; et, pour faire oublier les injures du quatrième livre contre « les Cagots et les Papelards, » il affirme énergiquement son orthodoxie. Il a écrit : « Si... je recognoissois (2) (dans mes livres) scintille aulcune d'hérésie,.. par moy-mesmes, à l'exemple du phœnix, seroit le bois sec amassé et le feu allumé pour en icelluy me brusler. » Ainsi Voltaire communiait, pour continuer en sécurité sa guerre au Dieu de l'Eucharistie.

Depuis 1551 (3), Rabelais est curé de Meudon. On se demande si c'est vrai. Le Parlement a résisté, un instant, à cet homme ; et la Sorbonne aussi a protesté, malgré le Roi, contre la publication du livre impie, le quatrième, de tous le plus achevé dans le mal. Rabelais veut bien faire une concession à l'Église et à la magistrature, il résigne sa cure de Meudon ; et l'ombre de résistance s'évanouit ; il obtient tout ; il meurt bientôt en 1553 dans son triomphe, à Paris, et chrétiennement, à en croire Colletet, léguant à la postérité deux trésors, son nom, et son livre. Un troisième trésor, son fils,... Théodule, était mort à Lyon. Rabelais habitait rue des Jardins, sur la paroisse Saint-Paul ; et telle était sa popularité que son livre faisait fureur. Un mauvais poète du temps a mis ces vers dans la bouche d'un libraire :

Tenant ma boutique au Palais,
En moins de six ou dix journées,
J'ai vendu plus de Rabelais (4)
Que de bibles en vingt années.

(1) Frère du fameux Coligny.

(2) Prologue du 4e Livre. *A Monseigneur Odet.*

(3) On a conservé l'acte authentique de son installation.

(4) Rabelais avait déjà dit la même chose, au prologue de son second livre. — Le livre V ne parut qu'après la mort de Rabelais, en 1562, sous le nom de l'*Ile Sonnante*.

Digitized by Google

Voici une des épitaphes faites à la mémoire de Rabelais :

L'an mil cinq cens cinquante trois
Je ne sçays le jour ni le mois,
Il trespassa, en ceste ville,
Un homme gaillard et habille.

2.

Il fit le voyage de Rome
Où il passa pour galant homme ;
A son retour, on lui fit don
D'une bonne cure à Meudon.

3.

Son corps fut mis dans le tombeau,
Au pied d'un gentil arbrisseau,
Au cimetière de l'Eglise
Du grand Saint-Paul que chacun prise. »

Nous aimons mieux ces vers de Ronsard :

O toi, quiconque sois qui passes,
Sur la fosse répands des tasses,
Répands des bris et des flacons,
Des cervelas et des jambons
Car si encore dessous la lame
Quelque sentiment a son âme,
Il les aime mieux que les lys,
Tant soient-ils fraîchement cueillis. »

En somme, Rabelais, intelligent comme pas un, d'une mémoire prodigieuse, actif et voyageur comme un apôtre avec le cœur d'un sectaire, habile à se créer des amis par la science dans un monde de savants, et chez les gens oisifs ou ennuyés, catholiques ou protestants, par la gaieté de son humeur burlesque et divertissante, cacha, sous les allures d'un fou, une prudence raffinée, une âme basse, et fit passer les audaces de son impur génie sous le couvert des bouffon-

Digitized by Google

neries (1) de son caractère et de son style. Il sut, en calomniant, passer pour être calomnié, il évita le feu et mena une vie assez paisible, en dressant, sous ombre de saillies grotesques, les fagots du bûcher où il voulait étouffer l'Eglise.

(A suivre.)

A. CHARAUX,
Tert. de Saint-François.

(1) De ces bouffonneries voici un exemple où il console les gens endettés. « Un monde sans dettes ! Entre les astres ne sera cours régulier quelconque. Jupiter, ne s'estimant débiteur de Neptune, le déposera de sa sphère. La lune restera sanglante et ténébreuse. A quel propos le soleil lui départirait sa lumière ? » Monsieur Emile Faguet voit là une satire de l'abus des généralités. N'est-ce pas simplement une de ces bouffonneries qui faisaient passer le reste ? »

Digitized by Google

L'ATHÉISME CONTEMPORAIN

L'ATHÉISME ET LA MORALE

Après la religion, la plus grande force sociale est la morale qui en découle.

Dans une société où règne la véritable morale, c'est-à-dire la morale chrétienne, la vertu fleurit au sein de la famille et dans le cœur des citoyens. Par une suite nécessaire, les lois conformes au droit et utiles à tous sont fidèlement observées : le gouvernement, s'inspirant des principes de la justice et de l'équité, voit ses prescriptions exactement remplies ; l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la stabilité règnent à tous les degrés de la hiérarchie sociale. D'un côté, la patience et la résignation chrétiennes, les magnifiques promesses faites par le Christ à ceux qui pleurent, qui travaillent et qui portent la croix en ce monde, l'espérance d'une vie meilleure et des récompenses célestes adoucissent les souffrances des classes inférieures, déshéritées des biens de ce monde, étouffent l'envie et la jalousie dans leurs cœurs, leur apprennent à se contenter humblement de leur sort. De l'autre, les classes supérieures, favorisées des biens de la fortune, des lumières de l'instruction et de la science, savent que leur premier devoir social est la charité envers leurs frères plongés dans le malheur. Inspirées par l'Évangile, appréciant les bénédictions temporelles, spirituelles et éternelles promises à ceux qui aiment et secourent leurs semblables par amour pour Dieu, elles sont toujours prêtes à se pencher vers les malheureux, à ouvrir leur cœur, leurs mains et leurs bourses pour soulager l'infortune. Par ce désintéressement d'en haut et cette résignation en bas, se maintiennent la paix et l'harmonie sociales.

Les ennemis de la société le savent bien. Aussi s'acharnent-ils contre la morale chrétienne, aussi bien que contre la religion. Les athées, francs-maçons et autres, travaillent à

Digitized by Google

détruire tout principe, toute règle, toute sanction de la morale comme ils veulent abolir tout culte, toute église, toute croyance et toute pratique religieuse.

Un des grands dangers qui menacent la société moderne, c'est la propagande rapide de l'athéisme doctrinal et de l'athéisme militant dans leurs rapports avec la morale.

I. — L'ATHÉISME DOCTRINAL ET LA MORALE

L'athéisme doctrinal, considéré dans ses rapports avec la morale, est ce qu'on appelle aujourd'hui la *morale indépendante*. Car, la morale indépendante n'est pas autre chose que le renversement et la négation de toute morale, ou l'immoralité même érigée en dogme et en principe, qui conduit tout droit à l'*animalité*, disons le mot, à la bestialité.

Aujourd'hui, en effet, ce qu'on prêche ouvertement aux peuples, c'est une morale indépendante de Dieu, de l'Évangile, de tout principe et de toute règle ayant pour base la croyance à la divinité, comme à la spiritualité, à la liberté et à l'immortalité de l'âme. On veut établir une morale toute naturelle, qui n'est pas même fondée sur la véritable nature de l'homme, puisqu'on nie la plus noble partie de son être, et qu'on prétend ne tenir compte que de ses appétits les plus grossiers. Cette morale athée se confond avec la morale enseignée par le matérialisme et le positivisme.

Cherchons d'abord l'origine de la morale indépendante, par laquelle on veut remplacer la morale chrétienne, et nous verrons ensuite qu'elle vise à détruire, d'un seul coup, les premiers principes, les règles fondamentales et la sanction de la morale ; et qu'elle ébranle en même temps que l'ordre moral ! la famille et la société tout entière.

Il est facile de constater que cette plante vénéneuse plonge ses racines dans les antres maçonniques. Dans son *Tableau historique, philosophique et moral de la franc-maçonnerie en France*, le F.·. Bazet, devenu depuis secrétaire du Gr.·. Or.·. trace ces lignes :

« Les maçons avaient les premiers préparé les esprits à une grande révolution morale, lorsque les ouvrages des philosophes Helvétius, Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot, d'Alem-

Digitized by Google

bert, Condorcet, Cabanis, etc., apportèrent leur vive et puissante lumière, comme le soleil vient se confondre avec le jour, pour en augmenter l'éclat... La lumière maçonnique et les lumières de la philosophie se sont répandues sur tous les points du globe. La France régénérée n'a point encore atteint le point de *perfection* que commandent les *doctrines de la Maçonnerie et le génie des philosophes ;* mais le mouvement est donné, entraînant, irrésistible, les livres des philosophes et les loges avouées ou secrètes existent partout... Le grand œuvre s'accomplira... Oui, les loges sont les écoles permanentes de la morale universelle, dégagée de l'influence des climats, des mœurs, des cultes, des doctrines politiques (1). »

Le terme de morale *indépendante* ne se trouve pas ici, mais la chose y est. Cette « morale universelle » dégagée de l'influence des climats, des mœurs et des cultes, c'est bien la nouvelle morale enseignée par nos matérialistes et nos positivistes. Maintenant, « la lumière maçonnique s'est répandue sur tous les points du globe », et l'on proclame tout haut les progrès de cette morale, enseignée, à mots couverts, par les anciens maçons. Ceux d'aujourd'hui croient n'avoir plus aucun ménagement à garder et parlent à visage découvert. En 1876, la loge de la *Clémente Amitié*, à Paris, admit solennellement dans son sein deux représentants illustres du positivisme : MM. Littré et Wyrouboff. Ce n'était pas seulement aux personnes qu'on ouvrait, à deux battants, les portes de la maçonnerie, c'était à leur doctrine. Aussi, pour conserver le souvenir de ce fait important, la même loge en célèbre l'anniversaire, chaque année, d'une manière solennelle. En 1877, l'orateur de cette grande fête maçonnique était le F∴ Jules Ferry, qui s'exprima ainsi :

« Si le positivisme a fait son entrée dans la maçonnerie, c'est que la maçonnerie était depuis longtemps positiviste, sans le savoir. La fraternité est quelque chose de supérieur à tous les dogmes, à toutes les conceptions métaphysiques, non seulement à toutes les religions, mais à toutes les philosophies. Cela veut dire que la sociabilité est capable de se suffire à elle-même ; cela veut dire que la morale sociale a

(1) Pages 9, 11 et 12.

Digitized by Google

ses garanties, ses racines dans la conscience humaine, qu'elle peut vivre seule, qu'elle peut enfin jeter ses béquilles théologiques et marcher librement à la conquête du monde.

« Vous êtes un des plus précieux instruments pour cette culture du sentiment social, pour ce développement de la morale sociale et laïque à laquelle vous appartenez ».

Cette morale « laïque » que l'on veut substituer à la morale chrétienne et religieuse, il est donc bien certain qu'elle est inspirée, soutenue et propagée par la secte maçonnique. Et, par morale laïque, on entend bien la morale athée.

Autrefois, on allait chercher l'origine de la morale en Dieu, la règle de toute morale dans la conformité à la volonté divine, le principe de la vertu dans la conscience distinguant le bien du mal en toute circonstance, la raison des mérites ou des démérites dans le libre arbitre, la plus haute sanction de la morale dans la croyance aux récompenses et aux peines éternelles de l'autre vie.

Autrefois, où l'on croyait à la déchéance originelle, on faisait consister la vertu dans la résistance aux mauvaises passions, et le vice dans les penchants déréglés de l'esprit, du cœur et de la chair. Autrefois, le code de la morale indiquait les devoirs à remplir envers Dieu, comme envers le prochain et envers soi-même.

Aujourd'hui, les athées que l'on pourrait appeler les nihilistes en morale, veulent démolir ce majestueux édifice, pièce par pièce, et de fond en comble.

Et d'abord, on veut remplacer la religion par une morale toute naturelle : « La morale fondée sur la nature de l'homme et des choses, disait-on à la fin du siècle dernier, est la seule vraie religion. C'est celle qui n'a, comme la païenne, aucun dogme, et qui se réduit, comme celle des philosophes, à une morale saine et élevée, qui, sans doute, sera un jour la religion de l'univers (1) ».

Aujourd'hui, on veut que la « morale soit aussi dégagée de tout lien avec la religion et la métaphysique, que peuvent l'être la physique et la chimie. (2) »

C'est la morale enseignée par les positivistes : « on appelle

(1) Helvétius, vénérable de la loge qui portait son nom. *De l'homme*. Sect. I.
(2) M. Havin.

Digitized by Google

morale indépendante, celle qui ne dépend pas de telle ou telle croyance. (1) » Ils espèrent bien que cette morale ne tardera pas à devenir universelle :

« L'humanité ne revient pas, disent-ils, elle va ; rien n'arrêtera le mouvement que l'humanité a composé (depuis un siècle) en dehors de ses voies traditionnelles (c'est-à-dire en dehors de la religion et de la morale chrétiennes). De même que l'homme va se mettre à chercher dans les phénomènes naturels la notion de ses origines, de sa destinée, de sa fin ; de même, *il va reprendre dans ses instincts naturels la direction de sa vie morale.* (2) »

C'est-à-dire, qu'au nom du progrès, on veut nous ramener à la vieille morale d'Epicure et des matérialistes païens. Que dis-je ? On veut nous envoyer à l'école des animaux, pour étudier la morale. En effet, disent positivement les partisans de la nouvelle morale, l'homme n'a pas été créé, c'est-à-dire fait de rien par Dieu, comme l'enseigne la vieille superstition catholique : l'homme n'est que le produit spontané, direct et normal des évolutions de la matière : l'homme n'est qu'un animal perfectionné. Puisque « l'hypothèse la plus généralement admise dans le monde savant est que l'homme vient du singe » (3), après avoir remplacé la genèse biblique par la genèse simienne, il faut bien chercher les premiers principes de la morale dans les animaux.

Pour établir notre morale, ajoutent ces nouveaux moralistes, nous n'avons plus besoin de nous élever jusqu'à l'idée d'un Dieu chimérique, jusqu'à une raison souveraine imaginaire, jusqu'à un pur esprit, vaine conception d'un mysticisme décrépit. Nous n'avons qu'à regarder les bêtes, à étudier leur intelligence et leur moralité, pour y voir l'origine véritable et complète de la nôtre.

Du reste, disent-ils encore, « la moralité est chose tellement relative, qu'en se plaçant au point de vue de la société européenne du XIXe siècle, nombre de peuples semblent en être totalement ou en partie dépourvus, tandis que *plusieurs espèces animales en donnent des preuves* éclatantes » (4).

(1) M. Deschanel, *Journal des Débats*, 23 avril 1866.
(2) A. Dumas, fils, *Question du divorce*, p. 131.
(3) M. Renan.
(4) *La République Française*, 2 mai 1876.

Digitized by Google

Mais l'âme ? Mais la liberté ?

« L'homme, répondent-ils, n'a pas plus d'âme que l'animal, dans le vieux sens du mot. Pour nous, le mot âme ne signifie rien, ou il n'exprime que l'ensemble des organes et des fonctions du système nerveux. Le cerveau digère nos impressions et secrète nos pensées, nos sentiments, comme l'estomac digère les aliments, comme d'autres viscères secrètent les humeurs nécessaires à l'entretien de la vie » (1).

Par conséquent, nos facultés intellectuelles et morales ne fonctionnent pas plus librement que nos organes corporels. Elles sont soumises, comme celles du corps, à des lois et à des forces irrésistibles. L'homme n'est pas plus libre de ses actions que l'animal. Selon tous les docteurs de la morale positiviste et indépendante, la notion du libre arbitre n'est qu'une « illusion, une idée puérile. »

Alors, comment voulez-vous imputer à un homme la responsabilité de ses actes ? Comment, voir en lui, les tristes effets de la déchéance originelle ? Comment oser dire qu'il y a en nous de mauvaises passions, c'est-à-dire des instincts pervers, des penchants dépravés, des appétits déréglés ? Comment établir la distinction entre le bien et le mal, entre le vice et la vertu ? Tous ces vieux principes, toutes ces vieilles bases de l'ancienne morale, sont emportés par le matérialisme et le positivisme. « L'homme d'esprit sait que les hommes sont ce qu'ils doivent être, qu'un sot porte ses sottises, comme le sauvageon des fruits amers ; que l'insulter, c'est reprocher au chêne de porter des glands plutôt que des olives... La méchanceté de l'homme est le fruit nécessaire de l'enchaînement universel. (2) »

« On suppose à un homme qui a un vice une liberté qui le rend coupable à nos yeux. Le défaut tombe communément sur le compte de la nature. Lorsque la philosophie discute ces distinctions avec une exactitude scrupuleuse, elle les trouve souvent *vides de sens*. Un homme est-il plus maître d'être pusillanime, voluptueux, colère, vicieux, en un mot, que louche, bossu ou boiteux ! » (3)

(1) *La République Française*, citée par *le Français*, 6 avril 1876.
(2) Helvétius, *De l'Esprit*, p. 114, 599.
(3) D'Alembert, *Encyclopedie*. Art. VICE.

Digitized by Google

« Lorsque je fais le bien ou le mal, et que, vertueux, le matin, je suis vicieux, le soir, c'est mon sang qui en est cause c'est ce qui l'épaissit, l'arrête, le dissout ou le précipite... Il n'y a rien d'absolument juste, d'absolument injuste, nulle équité réelle, nulle grandeur, nuls crimes absolus. (1) »

Il n'y a donc ni bien ni mal moral proprement dits ; il ne faut point parler de défauts et vices moraux, mais seulement de vices et défauts physiques.

Voilà ce que disaient les fondateurs de la morale matérialiste ou indépendante. Mais le monde a marché depuis ; et nos matérialistes actuels soutiennent qu'il n'y a rien de défectueux, que tout est bien, que tout est bon, que tout est parfait dans l'homme.

« L'homme est un produit (de la créature et de la matière) comme toute autre chose ; et, à ce titre, il a sa raison d'être comme il est. Son imperfection innée, (n'en est pas une) elle est dans l'ordre comme l'avortement d'une étamine dans une plante. Et, ce qui nous semble le renversement d'une loi, (ce que nous appelons désordre, faute ou défaut, mal, vice ou crime) n'est que l'accomplissement d'une loi. La raison et la vertu humaine ont pour matériaux les instincts et les images animales, comme les matières organiques ont pour éléments les substances minérales. Quoi d'étonnant, si la vertu ou la raison humaine, comme la matière organique, parfois se décompose ou défaille ? » Après tout, « le vice et la vertu sont des produits (matériels) comme le sucre et le vitriol. » Or, on ne peut pas dire que le vitriol en lui-même soit mauvais ; en certaines circonstances, il peut être bien plus utile et apprécié que le sucre. Du reste, dans ce qu'on appelle « des défaillances » l'homme ne fait qu'obéir « aux forces maîtresses de son organisme », aux « lois inéluctables de sa nature », qui le contraignent à penser, à désirer, à aimer, à vouloir, et même à agir de telle ou telle manière.

On prétend même aujourd'hui que la machine physique et morale de l'homme fonctionne aussi régulièrement que toute autre, construite et organisée selon toutes les lois de la statique et de la mécanique ; que nos instincts et nos appétits

(1) Lamétrie, *Discours sur le bonheur.*

Digitized by Google

sont soumis à des règles aussi bien ordonnées, inflexibles et irrésistibles que celles de la géométrie : « qui est-ce qui s'indignera contre la géométrie ? surtout, qui est-ce qui s'indignera contre une géométrie vivante ? (1). »

Quelles sont donc ces lois et ces règles auxquelles obéit fatalement, nécessairement l'homme-machine ? L'intérêt, l'amour de soi, ou l'égoïsme, disent les uns. « On peut s'écrier avec Helvétius : quel homme ne s'apercevra pas que c'est *uniquement à la manière dont l'intérêt personnel se modifie que l'on doit ses* vices et ses vertus ? Si l'univers physique est soumis aux lois du mouvement, l'univers moral ne l'est pas moins à celle de l'intérêt. Ce principe est si conforme à l'expérience que, sans entrer dans un plus long détail, je me crois en droit de conclure que l'*intérêt personnel est l'unique et l'universelle appréciation du mérite* des actions des hommes ; et, qu'ainsi, la probité, par rapport à un particulier, n'est, conformément à ma définition, que l'habitude des actions *personnellement* utiles à ce particulier (2). »

Donc, le devoir, le bien, la vertu, l'honnêteté, la probité, la justice, l'équité se réduisent à savoir comprendre et servir son intérêt personnel !

« L'homme est sensible au plaisir et à la douleur physique ; il fuit l'un et cherche l'autre. C'est ce qu'on appelle amour de soi. *Cet amour de soi nous fait tout entiers ce que nous sommes.* Tout autre sentiment, *la vertu elle-même*, se confond avec celui-là, ou n'est qu'une passion factice (3). »

La morale n'a donc d'autre règle que le plaisir, la vertu consiste dans la volupté, comme ne craint pas de l'affirmer, en propres termes, le F··· Voltaire :

Le plaisir est l'objet, le devoir et le but
De tous les êtres raisonnables.

Bien plus, ces moralistes ne veulent pas d'autre dieu que le plaisir :

(1) M. Taine, *Revue des Deux-Mondes*. 10 octobre 1862.
(2) D'Alembert, *Elements politiques*, n° 7.
(3) Helvétius, *De l'homme*, t. I, ch. IV.

Digitized by Google

La nature attentive à remplir vos devoirs
Vous appelle à ce dieu, par la voix des plaisirs...
Partout d'un dieu clément la bonté salutaire ?
Attache à vos besoins un plaisir salutaire ;
Les mortels, en un mot, n'ont pas d'autre moteur (1).

Mais, si le plaisir est honteux, désordonné, vicieux ? N'importe, répondent les pères de la morale indépendante : « Si l'homme, d'après sa nature, est forcé d'aimer son bien-être, il est forcé d'en aimer les moyens. Il serait inutile et peut-être injuste de demander à un homme d'être vertueux, s'il ne peut l'être sans être malheureux. *Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice.* (2) »

Tels sont les principes de morale émis par les philosophes francs-maçons du XVIIIe siècle. Ils ont été adoptés, développés, propagés par tous les adeptes de la Révolution et des loges. Leurs disciples, plus nombreux aujourd'hui que jamais, ne craignent pas, comme eux, d'affirmer expressément que le vrai bonheur et la vraie morale consistent à satisfaire ses passions. C'est l'enseignement formel des Fourrier, des Saint-Simon : « Le vrai bonheur pour l'homme et pour la femme ne consiste qu'à satisfaire ses passions... Tous ces caprices philosophiques, appelés devoirs, n'ont aucun rapport avec la nature ; le devoir vient des hommes, l'attraction vient de Dieu. Il faut étudier l'attraction, la nature seule, sans aucune acception de devoir. (3 »

C'est bien la morale des appétits, si hautement préconisée de nos jours.

Mais continuons de suivre l'évolution de la morale maçonnique et révolutionnaire.

Comme il n'y a pas d'autre dieu que l'homme, aux yeux des moralistes modernes, tout ce qui est dans l'homme est irréprochable, bon, parfait et même divin, en y comprenant ses vices et ses passions. « La jouissance, disent-ils, est divine comme la conscience. Comment peut-on refuser de

(1) Voltaire, *Poème sur le plaisir.*

(2) De F.·. d'Holbach, vén. de la loge qui portait son nom. *Système de la nature,* p. 152.

(3) Fourrier, *Théorie des quatre mouvements.*

Digitized by Google

reconnaître le divin, non seulement dans la conscience, mais encore dans la jouissance ? (1). »

Après de telles théories, on se demande ce qu'il reste des anciennes lois et règles de la morale. Evidemment, le seul devoir imposé à l'homme, en fait de morale, c'est de suivre en tout les penchants de la nature, c'est d'obéir à tous ses instincts, quels qu'ils soient, c'est de satisfaire même toutes ses passions.

« Nous n'avons pas le droit de nier ni de proscrire ce que la nature a mis en nous. Nous devons, au contraire, développer toutes nos facultés, les affranchir, les déblayer de tous préjugés », c'est-à-dire, abolir tous ces vieux principes de morale chrétienne et naturelle qui gênent l'asservissement des passions. Voilà ce qu'on appelle la morale indépendante. N'est-ce pas le renversement de toute morale, l'immoralité même érigée en dogme, le vice couronné d'une auréole, la volupté consacrée, les passions divinisées, le matérialisme et le positivisme les plus abjects autorisés dans la pratique journalière de la vie ? N'est-ce pas ouvrir la porte à tous les excès et à tous les crimes ?

Car, où trouver maintenant la sanction de la morale ? Dans l'autorité suprême de Dieu ? Dans l'espoir des récompenses infinies et dans la crainte des châtiments éternels, qui attendent l'homme vertueux ou vicieux, au sortir de ce monde ? Mais, dit-on, il n'y a pas de *mal moral* aux yeux de Dieu. Pourquoi Dieu nous punirait-il et nous torturerait-il dans un autre monde, puisque nous ne pouvons lui faire aucun mal ?

Tel est le raisonnement du plus célèbre des philosophes maçons et révolutionnaires du dernier siècle : « Le mal moral, sur lequel on a écrit tant de volumes, dit Voltaire, n'est, au fond, que le mal physique ; ce mal moral n'est qu'un sentiment douloureux qu'un être organisé cause à un autre être organisé. Les rapines, les outrages, etc, ne sont un mal qu'autant qu'ils en causent. Comme nous ne pouvons faire aucun mal à Dieu, il est clair, par les lumières de la raison, qu'il n'y a point de mal moral par rapport à l'Etre suprême (2). »

Ainsi, plus de péché, plus d'outrage à la divinité ! Plus d'offense qui mérite une peine aux yeux de Dieu !

(1) Taine, *Revue des Deux-Mondes*, oct. 1862.
(2) *Dict. Philosoph.* — Art. *Bien et mal physique et moral.*

Digitized by Google

C'est la morale pratique de ceux qui disent : je n'ai ni tué, ni volé, je n'ai fait de mal à personne ! Pourquoi voulez-vous que Dieu me châtie dans un autre monde ?

Et ceux qui parlent de la sorte peuvent encore être déistes ou spiritualistes, c'est-à-dire, croire à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Mais, les matérialistes, mais, les positivistes, auteurs et vulgarisateurs de la morale nouvelle ? Ils se moquent bien des peines et des récompenses éternelles, puisqu'ils rejettent absolument les idées d'un Dieu personnel, d'une âme spirituelle et immortelle, du ciel, de l'enfer, de la vie future.

Vous donc qui faites le mal, vous n'avez rien à craindre après la mort. Vous qui faites le bien, vous n'avez rien à espérer dans une vie meilleure. Car, la mort, c'est l'anéantissement : « Quand on est mort, tout est mort. »

Tel est le dernier mot de la morale indépendante : Plus d'espérance ! C'est donc la religion et la morale du désespoir.

Bien plus, les nouveaux moralistes accablent de leur dédain et de leur mépris ceux qui ne se croient pas suffisamment récompensés de leurs bonnes actions, selon leur mérite en ce monde, et qui espèrent être mieux traités, un jour, par Dieu, qu'ils ne le sont sur la terre.

Agir de la sorte, disent-ils, c'est immoral, c'est honteux, c'est dégradant, c'est agir par intérêt : « La croyance à une autre vie peut mêler à la conduite de la vie une dose d'espoir ou de crainte qui ôte à la morale son désintéressement... Les questions d'origine et de fin sont aussi étrangères à la morale qu'à la géométrie et à la mécanique. (1) » M. Renan avait déjà dit auparavant, avec sa caractéristique d'insinuations hypocrites : « Des croyances trop précises sur la destinée humaine enlèveraient tout mérite moral. (2) »

Maintenant que la *morale indépendante* s'épanouit au grand jour, on affirme positivement et tout haut que « pour le chrétien, la vertu ne vaut que par ce qu'elle rapporte : elle n'est qu'un objet de spéculation et de lucre. (3) »

(1) Em. Deschanel, *Débats*, avril 1866.
(2) Renan, *Débats*, 9 juillet 1864.
(3) M. Boutteville.

Digitized by Google

Par conséquent, pour les non chrétiens et les non croyants à la vie future, les matérialistes athées, il n'y a pas d'autre sanction de la morale que le contentement ou le mécontentement de la conscience, c'est-à-dire, l'assouvissement ou la privation des appétits.

N'avons-nous pas raison d'affirmer que la morale indépendante n'est que la négation et la destruction de toute morale ? N'est-il pas vrai qu'elle veut abolir la véritable origine, la vraie source, les vrais principes, les lois et les règles, la plus sûre et la meilleure sanction de la morale ?

N'est-il pas certain que ces philosophes et moralistes, matérialistes, positivistes et francs-maçons ne sont que des *athées doctrinaires* ? Tous ces grands seigneurs de la libre-pensée ne craignent pas de semer ces germes d'immoralité par leurs livres, leurs revues, leurs écrits plus ou moins scientifiques. Ces semences ont levé, elles ont grandi, elles sont fortement enracinées aujourd'hui dans toutes les classes de la société moderne, qui en est littéralement empoisonnée. Il importe peu à ces délicats, à ces raffinés, à ces heureux de la terre, qui ont tout à souhait ici-bas, que la vertu et le devoir soient récompensés ou non après la mort. Mais ceux qui traînent une vie pénible et malheureuse, sous les chaînes du travail et de la misère, sont tout disposés aujourd'hui à revendiquer leur part de paradis sur la terre, puisqu'il ne faut plus compter sur un autre ! Tous ces *athées doctrinaires,* qui prêchent la morale des appétits, la déification du vice, du plaisir, de la volupté et de toutes les passions, est-ce qu'ils ne sont pas les premiers responsables de toutes les attaques dirigées contre les fondements et les remparts de la famille ? Est-ce qu'il n'est pas permis de les signaler et de les accuser au tribunal de l'opinion, comme ayant armé ces *athées militants*, qui ne cessent de produire les plus affreux ravages dans la Société ?

(*A suivre*).

P. RENÉ de Nantes.
O. M. C.

Digitized by Google

PRIMAUTÉ

DE

NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Suite (1)

Si vraiment l'opinion qui affirme l'absolue Primauté du Christ et l'Incarnation du Verbe en toute hypothèse est contraire a l'Ecriture et a la Tradition.

« Il y aurait, —dit le P. Faber,(2) — autant d'exagération que de folie à prétendre que cette opinion n'offre point de difficultés. A vrai dire, au premier abord, elle en présente plus que l'hypothèse de l'école thomiste ; mais les conséquences de cette dernière nous jettent dans des embarras théologiques qui ne se trouvent point dans l'autre. »

Incontestablement ce qui est surtout de nature à rendre hésitant quiconque voudrait adopter la thèse affirmative, ce sont les textes de l'Ecriture et des Pères sur lesquels est basé le système négatif, et ces autorités, nous l'avons vu précédemment, sont en effet bien nombreuses et bien graves. Mais, sont-elles aussi décisives que le veulent les tenants de ce dernier point de vue ? Il est parfaitement légitime d'en douter, par la raison manifeste que l'Église vénère, quand ils le méritent d'ailleurs, au nombre des Saints et des Docteurs ceux de ses enfants, comme sainte Marie-Madeleine de Pazzi et saint François de Sales, pour qui l'Incarnation du Verbe est indépendante de la chute de l'homme. Tiendrait-elle

(1) Voir le fascicule de décembre 1899.

(2) *Le Saint-Sacrement*, liv. IV, sect. I, trad. citée, t. II, p. 222.

Digitized by Google

cette conduite envers eux, si leurs écrits étaient en opposition notoire avec les enseignements de l'Ecriture et de la Tradition ? non, sans doute ; l'on peut donc avec fondement présumer et soutenir :

Que l'opinion affirmative n'est point contraire a l'Ecriture.

D'abord, est-elle bien exacte l'assertion de ceux qui disent que partout la sainte Ecriture présente la chute de l'homme comme l'unique raison de l'Incarnation du Verbe ? (1) Déjà le Docteur extatique Denys-le-Chartreux répondait, sur ce point, au Docteur angélique saint Thomas, qu'en réalité « les Ecritures traitent souvent du mystère de l'Incarnation, sans lui assigner pour motif le péché de l'homme, telle entre beaucoup d'autres cette parole du Prophète Jérémie : « *Le Seigneur a créé sur la terre un nouveau prodige : une femme environnera un homme* (2) »

Si le passage de Jérémie semblait d'une application douteuse au cas présent, il faudra bien tenir compte des textes allégués par saint François de Sales : le sens que leur attribue l'illustre évêque de Genève, « selon que, par l'attention à la doctrine des Anciens il le peut descouvrir, » fait visiblement abstraction du péché de l'homme parmi les considérants du décret de l'Incarnation. D'autres textes encore pourraient être cités, — ils le seront plus loin, — où l'Incar-

(1) « Quantum ex Scripturis divinis de tanto beneficio Dei scire ac colligere fas est, nihil aliud assequimur, nisi hac una de causa missum esse Filium Dei a Patre, ut hominem peccati, ac Diaboli oppressum jugo liberaret, eique gratiam impertiret ac salutem... Divinare est ergo, comminisci causam aliam adventus illius, et susceptæ carnis præter hanc, quam unicam tot illa fidei oracula et cælestia responsa personant. » (Petav., *De Incarnat.*, lib. II, cap. XVII, n° 7).

(2) « Thomas... in tertia parte fatetur quod magis assentiendum videtur primæ opinioni (neg. scil.), quoniam ea quæ ex sola Dei voluntate proveniunt, innotescere nobis non queunt, nisi quantum in Scripturis traduntur, in quibus ratio Incarnationis ubique ex peccato primi hominis assignatur. — Quibus objici posset quod multa sunt divinæ voluntatis secreta, decreta ac opera, quæ in Scripturis non continentur ; talia quoque possunt hominibus puris ac sanctis desuper immediate revelari ac inspirari, quamvis non redigantur ab eis in scriptis. Frequenter itidem in Scripturis de Incarnationis mysterio agitur, ubi ad hoc ratio ex primi hominis peccato non assignatur, ut cum Jeremias prædicit : Novum creavit Dominus super terram, mulier circumdabit virum, — ac alibi sæpe. » (Dionys. Carth., *In Sent. III*, dist. I, qu. II).

Digitized by Google

nation du Verbe n'est nullement subordonnée à la chute de l'homme.

« Ah ! — dit Bossuet faisant écho à saint Augustin, — ah ! si nous avions les yeux bien ouverts, combien doux seroit ce spectacle, de voir qu'il n'y a page, il n'y a parole, il n'y a pour ainsi dire, ni trait ni virgule de la loi ancienne, qui ne parle du Sauveur Jésus (1). » Thomassin lui-même ne s'exprime pas autrement 2). Or, si toute la Bible nous parle du Christ, si le Verbe *Ecrit* est un commentaire perpétuel et authentique, un portrait du Verbe *Incarné* tracé par l'Esprit-Saint, il faut, pour le moins, admettre que l'ombre du péché ne s'étend pas jusqu'aux deux chapitres de la Genèse qui précèdent le récit de la chute.

Avec les égards dus à d'illustres et saints Docteurs nous pouvons, dès maintenant, penser en toute sécurité que l'Ecriture sainte ne présente point constamment l'Incarnation du Verbe comme une conséquence de la chute de l'homme. Néanmoins parce qu'en beaucoup d'endroits elle établit — ou paraît établir — cette relation entre l'une et l'autre, la difficulté quoique amoindrie reste debout et réclame une solution plus complètement satisfaisante.

Voici donc la fameuse distinction usitée, surtout depuis le subtil docteur Scot (3), chez les partisans de l'Incarnation en toute hypothèse. — L'Ecriture, — disent-ils, et ils le diront aussi des autorités patristiques, — l'Ecriture en ces endroits nous parle du mystère de l'Incarnation selon le mode de son accomplissement, et non d'après le Plan divin primitif; elle nous montre le Christ dans l'état passible et mortel qui convenait à son rôle de Rédempteur, mais sans préjudice de

(1) Bossuet, *Sermon pour le II Dim. après l'Ephiph.*, 1re partie. — « Quidquid dubitationis habet homo in animo, auditis Scripturis Dei, a Christo non recedat ; cum ei fuerit in illis verbis Christus revelatus, intelligat se intellexisse ; antequam autem perveniat ad Christi intellectum, non se præsumat intellexisse. » (S. Aug., *Enarrat. in Ps. XCVI*, n° 2, Pat. lat. t. XXXVII, col. 1237).

(2) « Cum Scripturæ omnibus versibus, omnibus etiam apicibus Christum eloquantur, et illum unum eloquantur... » (Thomassin., *De Incarnat.*, lib. II, cap. V, n° 7).

(3) « Omnes auctoritates possunt exponi sic, scilicet quod Christus non venisset ut Redemptor, nisi homo cecidisset, neque forte, ut passibilis ; quia non fuit aliqua necessitas ut illa anima a principio gloriosa, cui Deus præoptavit, non tantum summam gloriam, sed etiam coævam illi animæ, quod unita fuisset corpori passibili, nisi redemptio fuisset facienda. » (Scotus ; *In Sent. III*, dist. VII, qu. III, n. 3).

Digitized by Google

l'état de glorieuse immortalité dont il eût joui, si Adam lui-même n'avait perdu son innocence et les privilèges qu'elle lui assurait ; en affirmant que le Christ est apparu pour sauver l'homme, elle ne dit point que ce fût le seul, ni même le principal motif de sa venue.

Il est facile d'imaginer l'accueil qu'une telle explication reçoit de la part des théologiens pour qui l'opinion affirmative est absolument dénuée de tout fondement dans la sainte Ecriture. « Subtilité scotiste, — distinction puérile, ridicule, — froid sophisme injurieux à la Parole divine » : voilà quelques échantillons des épithètes dont la gratifient volontiers plusieurs de ces théologiens (1).

Cependant est-il bien sûr que cette infortunée distinction soit de fait si peu raisonnable ? Les auteurs qui la dédaignent tant semblent oublier qu'il puisse y avoir dans la Bible autre chose que ce qu'eux-mêmes y veulent voir uniquement, et qu'il n'est point démontré, loin de là, que l'Ecriture présente toujours et partout le Christ comme Rédempteur de l'homme déchu.

Une des lois de l'exégèse demande que l'on prenne garde au contexte de tout passage à interpréter : mais les diverses parties de l'Ecriture inspirée ayant entre elles une certaine harmonie (2), d'autant plus réelle et parfaite que toutes ont pour objet le Christ, il faudrait ne point trop isoler les textes qui rappellent ses anéantissements incontestés, de ceux qui proclament sa prééminence incontestable. Ce très simple rapprochement aide beaucoup à comprendre que les premiers peuvent n'avoir qu'une signification restreinte et relative à l'ordre de la Rédemption (3).

(1) « Fucum facere se posse sperant inani distinctiuncula, in carne mortali passurum, nonnisi post peccatum, et propter peccatum venisse ; sed in carne immortali ad innoxios et immortales venturum nihilosequius Christum fuisse, si a primigenia sanctitate descitum non esset. Hoc versatile scutum est quo, etc. » (THOMASSIN., *De Incarnat.*, lib. II, cap. V, n. 3). — « Scripturarum etiam authoritati aperte illuditur frigida illa cavillatione... » (Id., *ibid.*, n. 5). — « Quin etiam aliquid habet hæc interpretatio Scoti ridiculi. » (GREG. DE VALENTIA, S. J. *De Incarnat.*, disp. I, punct. VII, in fine). — « Equidem ingenue fateor, cum Valentia, responsum Scoti et asseclarum esse ridiculum, nempe Scripturam assignare redemptionem, causam adventus in carne passibili... » (GAUDENT. BONTEMP., Ord. Cap., *De Salvatore Christo*, disp. IV, qu. I. n. 36).

(2) « Tota Scriptura est quasi una cithara. Et sicuti chorda per se non facit harmoniam, sed cum aliis, similiter unus locus Scripturæ dependet ab alio, imo unum locum respiciunt mille loca. » S. BONAV., *In Hexaemeron* serm. XIX, ante med.).

(3) Séparées de tout contexte et prises *à la lettre*, combien de fois les paroles

Digitized by Google

« On suppose assez fréquemment, dit quelque part Joseph de Maistre, — qu'en assignant *une fin* on exclut les autres; rien n'est plus faux. Je lis que la lune a été créée, *ut præesset nocti :* fort bien, mais sans préjudice des fins plus profondes que je respecte toutes. Assurément Moïse aurait produit un bel effet sur l'esprit des Hébreux, s'il avait dit que la lune avait été créée *pour opérer les marées !* Et quand il l'aurait dit, on pourrait toujours reproduire le même argument qu'on fait très mal à propos contre le texte cité ; car très certainement la lune a bien d'autres destinations dans l'univers que de soulever l'Océan deux fois par jour. Le soleil lui-même contribue aussi aux marées, et de plus il est chargé de mûrir les laitues; ce qui n'empêche nullement qu'il n'ait encore reçu d'autres missions... Qu'il est essentiel de s'exprimer exactement ! En disant : *Un tel être existe pour cette fin*, on peut dire une chose plausible et même évidente ; en disant : *Un tel être n'existe que pour cette fin*, on peut dire une absurdité... On veut que ce qui n'est pas fait *uniquement* ne soit, par là même, *aucunement* fait pour l'homme ; réciproquement on croit, ou l'on fait semblant de croire qu'en soutenant qu'un tel être est fait *pour* l'homme, on soutienne par là même qu'il n'est fait *que* pour lui : c'est un paralogisme évident, et c'est cependant sur ce paralogisme que sont fondées toutes les attaques dirigées contre les causes finales (1). »

de l'Ecriture seraient facilement détournées de leur vrai sens. L'on n'ignore pas que ces expressions de saint Paul : *Tous ont péché* et *tous meurent en Adam*, ont été longtemps alléguées avec une entière confiance par les adversaires de l'Immaculée-Conception... Et quand, par exemple, Notre-Seigneur dit : *Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël* (S. Matth., XV, 24) ; ou bien : *Le Fils de l'homme n'est point venu pour être servi, mais pour servir* (Ibid., XX, 28), exclut-il du bienfait de la rédemption le reste du monde? nie-t-il que les anges eux-mêmes l'aient *servi* au désert (Ibid., IV, 11), et qu'*à son nom tout genou doive fléchir, au ciel, sur la terre et dans les enfers* (Philip. II, 10)?.. De cette parole de saint Jean : *Le Verbe s'est fait chair*, nous ne sommes point tentés de conclure, avec les hérétiques apollinaristes, que le Christ est privé d'âme humaine, sous le fallacieux prétexte que l'évangéliste n'en fait pas mention ; et la langue catholique persiste à dire que le Verbe s'est *incarné*, et elle emploie volontiers le terme *incarnation*, au lieu de *inhumanation* ou *humanisation*, pour exprimer l'union de la *nature humaine* avec la nature divine en la Personne du Verbe, bien que la chair ou le corps ne soit pas l'homme tout entier, loin de là. Voy. d'autres exemples chez : SUAREZ, *De Incarnat.*, disp. V, sect. IV, n. 23 seqq. ; — GIBBON, O. E. S. Aug., *De Incarnat.*, disp. XXIII, dub. III, § VI, p. 615 seqq. Erffurti, 1676.

(1) JOSEPH DE MAISTRE, *Examen de la Philosophie de Bacon*, chap. XVIII, *Causes finales*, § III. — M. Flammarion rencontre un jour de petites filles qui

Digitized by Google

Quoique Joseph de Maistre n'eût point en vue le motif de l'Incarnation dans cette page, son raisonnement s'applique à notre sujet d'une manière si naturelle qu'on le croirait fait tout exprès pour l'éclaircir. Gardons-nous d'en tirer aucune comparaison qui puisse être taxée d'irrévérence envers des auteurs à tous égards dignes de respect; mais il nous sera permis aussi de croire, avec d'autres auteurs non moins recommandables, qu'aux divers endroits où elle enseigne que le Fils de Dieu — elle dit encore le Fils de l'homme — est venu sur la terre *pour* sauver l'homme déchu, l'Ecriture n'exclut nullement les raisons plus profondes qu'elle laisse fort bien apercevoir ailleurs (1).

jouent sous des tilleuls ; — il se met à causer avec la plus petite. — Je lui demandai à quoi servaient ces gros tilleuls. — A jouer à cache-cache quand il fait beau, m'avait-elle répondu avec cet accent de franchise que donne toute conviction profonde. Et un instant après, se ravisant et complétant sa pensée par un beau sentiment de petite fille. — Ils servent encore à faire de la tisane à maman, — avait-elle ajouté en m'offrant un petit bouquet blanc parfumé tombé des branches. — Les enfants ont eu de tout temps une merveilleuse aptitude à donner des leçons aux philosophes... M. Flammarion aurait pu poursuivre ses recherches, instituer une enquête sur l'utilité des tilleuls. Un savant lui aurait répondu que ces arbres servent à absorber l'acide carbonique de l'atmosphère ; un bûcheron, qu'ils servent à faire du bois ; quelqu'un, moi peut-être, pour s'étendre sous leur ombre ; un poète, pour gémir au souffle du vent ; un peintre, pour orner le paysage ; les oiseaux n'auraient pas manqué de dire que les tilleuls n'étaient faits que pour cacher leurs nids ; et, si le brin d'herbe avait eu sa voix au chapitre, il aurait soutenu que la mission du tilleul consistait à le protéger contre l'ardeur du soleil. Tous auraient eu raison : les tilleuls ont été faits pour toutes ces fins, et pour des milliers d'autres encore. Dieu a pensé et a voulu tout cela ; et c'est simplement parce qu'il est *infiniment* bon. » (A. DE ROALDÈS, prêtre, *Les Penseurs du jour et Aristote*, liv. IV. Paris, Douniol, 1869).

(1) « Dum in Scripturis assignatur redemptio ut motivum et finis Incarnationis peractæ, non idcirco diserte et conceptis verbis excluditur motivum aliud propter quod citra peccatum Adæ id mysterium quantum ad substantiam peragi potuisset. » (LEGRAND, *De Incarnat.*, Dissert. VII, cap. III, 1°). — A noter que ce théologien est plutôt partisan de l'opinion négative. — Une simple remarque sur le mot *pour* et ses correspondants grecs ou latins. Si nous ouvrons un modeste vocabulaire, ces termes peuvent bien n'y présenter qu'une signification unique ; mais consultons tel ou tel dictionnaire de quelque étendue, ils se montrent bientôt avec des nuances variées et nombreuses : *à cause de*, — *en faveur de*, — *à l'occasion de*, — *dans l'intention de*, etc. Or, cette multiplicité de sens que l'on rencontre même dans le pauvre langage humain, elle doit à plus forte raison exister dans la Parole divine, et de fait les Pères, saint Jérôme et Cassiodore en particulier affirment qu'elle y règne à un très haut degré. Pourquoi donc, employées par l'Esprit-Saint au sujet de l'Incarnation du Verbe, ou plutôt, de l'apparition du Christ parmi nous, ces expressions voudraient-elles nécessairement dire que *le Fils de Dieu*, — quand il n'y a pas, le Fils de l'homme, — *s'est incarné*, qu'il a reçu l'existence humaine *uniquement*, ou *principalement à cause et par suite du péché*, dès lors qu'elles peuvent tout aussi bien, dans un sens naturel, signifier que *le Christ est venu sur la terre comme Rédempteur*, *à l'occasion du péché*, — *en faveur des pécheurs*, —

Digitized by Google

Il y a plus : dans les passages mêmes que les tenants de l'opinion négative allèguent surtout comme décisifs, une lecture attentive nous montrerait que l'existence du Christ n'est point précisément subordonnée à la chute de l'homme. Prenons pour exemple cette parole de Notre-Seigneur à Nicodème : *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique.* Isolée de tout contexte, elle paraît au premier abord sans issue légitime pour ceux qui affirment la prééminence absolue du Christ; reportée dans le discours évangélique, elle laisse bientôt distinguer la Primauté d'avec la fonction de Rédempteur. « En vérité, en vérité, je te le dis : nous disons ce que nous savons et nous attestons ce que nous avons vu, et vous ne recevez pas notre témoignage. Si je vous dis des choses terrestres et vous ne croyez pas, *comment croirez-vous si je vous dis des choses célestes? Et personne n'est monté au ciel, si ce n'est le Fils de l'homme qui est dans le ciel.* Et comme Moïse a élevé le serpent dans le désert, *ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit élevé; afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné (livré) son Fils unique, afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui (1). »

Ce passage est obscur et mystérieux, dira-t-on ; assurément, aussi ne sommes-nous point tenus de l'accepter comme une preuve péremptoire que l'existence du Christ est subordonnée à la chute de l'homme (2), d'autant moins qu'avant cet entretien avec Nicodème, Notre-Seigneur a reçu de son Père

avec l'intention et dans le but de les sauver?... Saint Anselme (*Cur Deus Homo*, lib. I, cap. IX, Pat. lat. t. CLVIII, col. 371-3), développe une pensée analogue, et la Théologie de Salamanque, on le verra plus bas, appuie de son autorité les réflexions que je me permets ici de soumettre au lecteur.

(1) « Amen, amen, dico tibi, quia quod scimus loquimur, et quod vidimus testamur ; et testimonium nostrum non accipitis. Si terrena dixi vobis, et non creditis : quomodo, si dixero vobis cœlestia, credetis ? Et nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis qui est in cœlo. Et sicut Moyses... » JOAN. III, 11 seqq.

(2) Ce texte peut signifier : ou bien l'intention première que Dieu, suivant saint François de Sales, a eue de *se communiquer* aux créatures dans la Personne du Verbe, ou mieux encore le décret par lequel il a *livré* son Christ pour la rédemption du monde coupable.

Digitized by Google

un témoignage expressif, qu'il recevra encore : *Tu es mon Fils bien-aimé, en toi j'ai mis mes complaisances* (1) : car enfin si c'est uniquement par amour pour l'homme pécheur, et par suite du péché de l'homme que Dieu décrète l'Incarnation, d'où vient que solennellement, à la face du monde, il proclame objet de ses complaisances et de son amour ce Christ qui dépend d'un incident sans lequel, dit-on, il n'existerait pas?... Nous saisirons mieux l'opposition de ces deux points de vue quand elle nous sera signalée par des Pères de l'Eglise. En attendant, ceux qui repoussent toute distinction dans les textes où le Fils de Dieu — parfois le Fils de l'homme — est présenté comme Rédempteur de l'humanité déchue, ne sauraient trouver mauvais que l'on prenne à la lettre les autres textes ou Dieu déclare que *son Fils bien-aimé, objet de ses complaisances, est avant tous et possède en tout la Primauté* (2).

D'ailleurs, ce n'est pas unanimement et sans réserve que les partisans de la thèse négative voient dans le péché de l'homme la raison principale, ni surtout la raison unique de l'Incarnation. Ainsi l'auteur du *Bouclier de la Théologie thomiste* (3). avec la *Théologie de Salamanque* (4), — entre

(1) « Et vox facta est de cœlis : Tu es Filius meus dilectus, in te complacui. » (Marc. I, 11). — « Et ecce vox de cœlis dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui. » (Matt. III, 17). — « Factum est autem cum baptizaretur omnis populus, et Jesu baptizato, et orante, apertum est cœlum, et descendit Spiritus Sanctus corporali specie sicut columba in ipsum, et vox de cœlo facta est : Tu es Filius meus dilectus, in te complacui mihi. » (Luc, III, 21-22). — « Et vox facta est de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus, ipsum audite. » (Luc, IX, 35 ; — II Pet. I, 17-18). — « Le Verbe-Incarné est tout l'objet des complaisances du Père ; le reste ne vaut qu'en Lui et que par Lui ; et il a, Lui, toute sa valeur indépendamment du reste. » (Mgr Pie, *IIIe Instr. Synod.*, § XV, *Œuvres*, t. V, p. 129).

(2) « Et ipse est ante omnes... ut sit in omnibus ipse primatum tenens. » (Coloss. I, 17-18).

(3) « Quando Scriptura, Concilia et SS. Patres dicunt Christum prædestinatum fuisse *ut* nos redimeret, vel *propter* nostram salutem, particulæ illæ, *ut* et *propter*, non denotant finem *qui*, seu *cujus gratia*, sed tantum finem *cui*, seu *utilitatis*, quatenus ex Incarnatione provenit homini maxima utilitas, scilicet remedium peccati. » (Gonet, *Clypeus Theol. Thomist.. De Incarnat.*, disp. V, art. I, § VI, n° 62).

(4) « Quando in Scriptura, et Patribus reperimus Christum fuisse volitum, et prædestinatum in nostrum remedium, vel propter nostram salutem ; prædictæ dictiones non denotant finem *cujus gratia* : hujus quippe ratio competit Christo respectu nostræ salutis, et remedii Sed denotant finem *cui*, sive effectum, aut utilitatis : quia ex Incarnatione provenit nobis hoc magnum bonum, et Christus est prædestinatus in ordine ad illud. » (Salmantic., *De Incarnat.*, disp. II, dub. I. § V, n° 31). — « Dicendum est, quod licet dictio *propter* significet satis frequenter

Digitized by Google

autres, — dit formellement que « les passages de l'Ecriture des Conciles et des Pères allégués pour prouver que l'Incarnation du Verbe est une conséquence de la chute originelle, ne dénotent point la fin principale de l'Incarnation, mais seulement son but d'utilité, et les salutaires effets de la Rédemption à l'égard du genre humain. » Suivant saint Alphonse, « le Christ n'a pas été prédestiné principalement pour le salut des hommes, mais pour la gloire de Dieu, pour lui rendre l'honneur que lui avait ravi le péché ; la fin première de Dieu, en prédestinant le Christ, fut donc sa propre gloire, ce fut lui-même, bien qu'il eût aussi pour fin secondaire le salut des hommes qu'il aimait (1). » Par là nous pouvons juger s'il conste évidemment, comme beaucoup le prétendent, que d'après la sainte Écriture le péché d'Adam soit la raison principale, unique et décisive de l'existence du Christ, — et si la distinction rapportée plus haut mérite bien les critiques, amères ou dédaigneuses, dont elle est parfois le point de mire (2).

habitudinem ad finem *cujus gratia* ; nihilominus etiam non semel denotat respectum ad finem *cui*, sive utilitatis. Ubi autem dubium est quem finem, sive quam finis rationem significet ; attendi, ac considerari debet, quænam ex rationibus occurrentibus, et inter se collatis sit perfectior ; nam quæ perfectior fuerit, significabitur ut finis *cujus gratia* ; quæ autem fuerit minus perfecta, significabitur ut finis *cui*, licet dictio *propter* illi applicetur : quia facta comparatione inter prædictas rationes, præstantior est ratio finis *cujus gratia*, quam ratio finis *cui* sive subjecti, cui provenit utilitas. Cum ergo certum sit Christum Dominum esse bonum longe perfectius, quam genus humanum ; ideo cum in Scriptura, et Patribus reperimus Christum prædestinatum fuisse, et venisse propter nos homines et propter nostram salutem ; dictio *propter* (quæ vel indifferens est, vel frequentius denotat finem *cujus gratia*), trahitur juxta subjectam materiam, cui applicatur, ut significet solum finem *cui*, sive utilitatis. Quæ doctrina sumitur ex D. Thoma, in 2. dist. 15. quæst. 1, art. 1, ad. 6, ubi similem difficultatem diluens ait : Dicendum, quod aliquid potest esse propter aliud dupliciter. Aut quia ordinatur ad ipsum sicut ad finem proprium et principalem ; et sic inconveniens est dicere, quod aliquid sit propter vilius se, ut luna et stellæ propter noctuas, et vespertiliones ; cum finis potior sit his quæ sunt ad finem. Alio modo potest dici aliquid esse propter aliud, cui ex ipso provenit aliqua utilitas ; eo modo quo posset Rex dici propter rusticum, ex cujus regimine provenit ei pax. Sic ergo licet dicatur Christum venisse propter salutem hominum ; ly *propter* non repræsentat habitudinem ad finem *cujus gratia*, et magis principalem ; sed respectum ad finem *cui*, sive utilitatis : quia Christus perfectior est hominibus, et passiva hominum saluto. » (*Ibid.*, § VI, n° 32). — Cfr. Roder. de Arriaga, S. J., *De Incarnat.*, disp. XIV, sect. II, n. 14.

(1) « Christo non è stato predestinato principalmente per la salute degli uomini, ma per la gloria di Dio, a rifargli l'onore toltogli dal peccato ; onde il fine primario ch'ebbe Dio in predestinar Christo fu per sua gloria, per se stesso, sebbene con fine secondario volle unire anche la salvazione degli uomini, che amava. » (S. Alph. M. de Lig., *Dissertat. cit.*, in fine, p. 32).

(2) « Souvent disent les Saints Docteurs, l'Écriture se proportionne, dans son

Digitized by Google

Ajoutons qu'il est vraiment trop naïf de nous donner encore cette distinction, — entre l'état *passible* et l'état *impassible* du Christ, — comme un produit de l'esprit subtil et inventif de Scot. Outre qu'elle ressemble fort au discernement entre la *substance* et l'*économie* du mystère de l'Incarnation, deux points souvent mentionnés, — le cardinal de Bérulle lui-même en convient (1), — par les anciens Pères, et précisés par saint Thomas (2), on la rencontre déjà, quant au sens du moins, chez Honorius d'Autun (3) ; saint Bonaventure l'indique en propres termes (4), sans la réfuter d'une manière directe, et saint Thomas, dans son Commentaire sur le *Livre des Sentences*, dit expressément que « dans l'opinion affirmative, — dont il admet la probabilité, — on peut répondre au sujet des autorités alléguées en sens contraire, qu'elles parlent de la venue du Christ selon sa qualité de Rédempteur, et non de son appel à l'existence humaine (5). » Si l'on éprouve quelque surprise quand un dis-

langage, à l'intelligence de la majorité des hommes : elle se sert de ces expressions qui n'ont qu'un sens relatif, et que l'on doit interpréter d'après les circonstances. Ainsi, quand nous disons : Notre Père qui êtes aux cieux, — nous ne voulons pas donner à entendre que Dieu habite le ciel d'une manière exclusive, et que les autres parties de l'univers sont déshéritées de sa présence... Nous disons : Qui êtes aux cieux, — parce qu'aux yeux de l'homme, c'est dans la voûte du firmament que le Seigneur se révèle avec toute sa gloire et toute sa beauté extérieure. » (Mgr LANDRIOT, *Instruct. sur l'Orais. dominic.*, instr. I, part. II, p. 65, Paris, Palmé, 1873).

(1) « Le mystère de l'Incarnation comprend deux choses principales, en lesquelles consistent l'état et la vie de Jésus en ce nouvel être : c'est à savoir, la *substance* et l'*économie* du mystère, qui sont les deux points souvent mentionnés et distingués dans les Pères anciens parlant de Jésus. La substance du mystère s'explique en un mot, *Dieu et Homme*... L'économie dit la dispensation et l'usage de cette vie nouvelle de l'Homme-Dieu en tous ses états, fonctions, actions et mystères. » (DE BÉRULLE, *Opuscules de Piété*, opusc. XVI, Œuvres compl. édit. Migne, col. 927.)

(2) « Dicendum quod de mysterio Incarnationis Christi dupliciter contingit loqui : Uno modo in generali... ; alio modo... quantum ad speciales conditiones. » (S. THOM., *Sum.* part. I, qu. LVII, art. V, ad 1, et alibi).

(3) Cet auteur distingue nettement la cause intentionnelle de l'Incarnation, qu'il dit être la déification de l'homme, d'avec la circonstance, ou l'état de passibilité survenue dans l'accomplissement du mystère à raison de la chute originelle.

(4) « Rationes ad oppositum, et auctoritates per hoc effugiunt : quia dicunt eas intelligi secundum quod Incarnatio dicitur carnis mortalis et passibilis assumptio. Loquitur enim Scriptura et littera de Incarnatione secundum eum modum qui fuit post lapsum, non per eum modum, qui fuisset homine persistente in statu innocentiæ. » (S. BONAV., *In Sent III*. dist. I, art. II, qu. II, concl. circa med.).

(5) « Ad ea vero quæ in contrarium objiciuntur, potest responderi secundum aliam opinionem, quod auctoritates illæ loquuntur de adventu in carnem passibilem ad redimendum (redemptio enim non fuisset, nisi servitus peccati præcessisset,

Digitized by Google

ciple du Docteur séraphique attribue à Scot et à ses adhérents, et trouve *ridicule*, une solution qui avait déjà cours parmi les maîtres au temps de saint Bonaventure (1), il n'est pas moins étrange qu'un des disciples les plus en vue du Docteur angélique la traite de subtilité « inconnue aux grands théologiens et à saint Thomas lui-même (2) ! » Billuart avait pourtant dû lire le passage qui vient d'être cité, mais les hommes supérieurs ont aussi leurs petites distractions et leurs oublis (3).

Quoi qu'il en soit, et en résumé : nul n'est tenu d'admettre que l'Ecriture subordonne constamment l'Incarnation du Verbe au péché d'Adam ; et l'on peut sans témérité, jusqu'à meilleure preuve du contraire, soutenir que même aux endroits les plus explicites, la rédemption de l'homme n'est pas assignée comme le motif unique et exclusif de l'existence du Christ (4). Pour le moment nous nous bornerons à cette conclusion sommaire, en l'appuyant toutefois de quelques remarques sur l'enseignement de la tradition.

F. JEAN-BAPTISTE du Petit-Bornand.

(*A suivre.*)

et non de adventu in carnem simpliciter. » (S. THOM., *In Sent. III*, dist. I, qu. I, art. III, in fine). — « Et in solutione ad ultimum explicans contrarias authoritates dicit Quod loquuntur de adventu in carne passibili ad redimendum, non de adventu in carne simpliciter. Sic Div. Thomas. » (JOAN. A S. TH. *In S. Th. Sum.*, part. III, qu. I, disp. III, art. II, concl. III, n. 34).

(1) GAUD. BONTEMP., Ord. Cap., *Tota Theol. schol. ad intimam mentem D. Bonav.*, loco cit.

(2) « Mirum foret hunc sensum aperte colligi (ut dicit Henno) sive ex subjecta materia, sive ex circumstantiis consignificantibus, quem subtiliora ingenia, S. Thomas et tot insignes theologi non colligunt nec apprehendunt. » (BILLUART, *De Incarnat.*, diss. III, art. III, post princip., alin. *Nec valet*).

(3) « Quandoque bonus dormitat Homerus.
Verum opere in longo fas est obrepere somnum. »
(HORAT., *Ad Pisones*).

(4) Non, pas même dans la Parabole de la *Brebis égarée* ; car tout vrai troupeau suppose un berger, et c'est par son *Humanité* que le Christ est Chef et Pasteur de toute l'Eglise, divine bergerie

Digitized by Google

LES ŒUVRES POPULAIRES LIBÉRALES

(*Suite*) (1)

II

Deux objections.

On ne se doute pas des difficultés qu'on rencontre pour faire pénétrer dans les esprits une idée juste, quand cette idée contrarie de vieilles habitudes, quand surtout elle heurte quelque passion. Ceux que la lumière offusque détournent les yeux. S'ils écoutent, ce n'est que pour contredire.

Nous faisons cette expérience depuis un quart de siècle, au sujet des vérités que nous avons exposées récemment à Lille. Certains catholiques se sont acharnés à nous faire des objections. Ils ont parlé si haut que le bruit de leur voix a couvert la nôtre. Il en est résulté que beaucoup ont été dans l'impossibilité de nous entendre et parmi ceux qui nous ont entendu plusieurs n'ont pas réussi à nous comprendre.

Que valent ces objections ?...

Il est nécessaire de les examiner avec soin, puisqu'elles égarent les esprits, paralysent les bonnes volontés et rendent impossible un apostolat que le bien des âmes, de l'Église et de la France réclame impérieusement.

La première de ces objections, celle qui a le plus impressionné le public, est heureusement une calomnie odieuse inventée par un homme de mauvaise foi. On prétend que nous ne pouvons plaider la cause des œuvres libérales, sans condamner les œuvres franchement catholiques.

Il y a quelques années, on nous faisait dire ceci : « *Faire des œuvres catholiques, c'est trop... il faut que le clergé italien fonde des caisses libérales* »...On ajoutait : (*sic*), pour enlever sans doute l'envie de vérifier nos paroles dans leur texte. (Voir *La Croix*, supplément du 2 septembre 1896).

(1) Voir la livraison de février 1900.

Digitized by Google

Or nous avions écrit : « Les caisses rurales, les banques « populaires, etc., sont des instruments de *Contrainte Morale*. « Elles forcent à devenir laborieux, prévoyant, économe, « fidèle aux engagements... Cela suffit. En faire encore un « instrument de *Contrainte Confessionnelle*, c'est trop. » — Mais nous ajoutions peu après : « Dans un pays où il n'y a « pas de dissident, on ne saurait blâmer un curé qui fait « appel aux sentiments religieux de ses paroissiens pour « fortifier leurs vertus morales. Dans ce cas, il n'y a pas de « *Contrainte Confessionnelle*, car on ne force personne à croire « là où tout le monde croit.

« Que si des prêtres, vivant dans des campagnes à moitié « chrétiennes, veulent fonder des caisses rurales, ils com- « prendront la nécessité d'écarter dans ces pays, la question « confessionnelle, comme on écarte en d'autres la question « politique. » (*Credito e Cooperazione*, 1 marzo 1893).

Nous approuvions donc les caisses rurales franchement catholiques, tout en estimant que ces œuvres sont encore assez bonnes quand on ne peut pas leur donner un caractere religieux.

L'article de *La Croix* du 2 septembre 1896, qui contenait cette calomnie à notre adresse, débutait par cette question : « Les catholiques ont-ils le droit de fonder des œuvres « sociales animées de l'esprit catholique, ou bien, au con- « traire, *sont-ils tenus, en conscience, de ne fonder que des œuvres libérales philanthropiques, sans aucune attache religieuse avec l'Eglise* ? »

Ne serait-ce pas le même auteur anonyme qui, en septembre dernier, dans une note publiée par *La Croix* et reproduite par divers journaux religieux, avec ce titre : *Un peu de prudence*, exprimait la même idée dans les termes suivants ?

« *A quoi bon nous épuiser en vains efforts pour fonder des œuvres catholiques ?...* Ne vaut-il pas mieux entrer dans les œuvres... rationalistes, neutres ou sectaires, pour changer leur esprit et nous en emparer ? » (*La Vérité*, lundi 4 septembre 1899).

Ainsi la logique de ce contradicteur juge qu'approuver une œuvre, c'est nécessairement en condamner une autre. Si vous exhortez des cœurs généreux à partir pour les missions

Digitized by Google

étrangères, c'est que vous avez formé le noir projet de priver de prêtres les pays catholiques et d'y fermer les églises. Voilà comment nous ne pouvons exciter les hommes zélés à faire un peu de bien dans les œuvres libérales, sans condamner par là-même toute œuvre populaire, patronage, cercle, caisse rurale, etc. qui aura pris un caractère religieux !...

Ah ! si, en nous calomniant de la sorte, on avait prononcé notre nom, beaucoup de ceux qui nous ont entendu dans les congrès auraient pu se lever pour nous défendre. Car nous n'avons cessé de le dire : « Il n'y aura jamais trop d'œuvres catholiques ; au contraire, ce qui fait leur impuissance, c'est leur petit nombre. »

Tel est le langage que nous avons tenu fidèlement dans les congrès catholiques, spécialement dans ceux que tient l'*Union des œuvres ouvrières*. Nous avons suivi ces derniers congrès chaque année depuis 1876 jusqu'en 1892. Leur but est de susciter partout des œuvres ouvrières profondément chrétiennes. Eh bien ! il ne s'en est présenté aucune, ayant un caractère nouveau, qu'il n'ait reçu de notre part des encouragements chaleureux.

Prêtres vénérables qui vous servez des œuvres économiques pour raviver les sentiments religieux de vos paroissiens, vous pouvez donc vous rassurer sur les sentiments qui nous animent à votre endroit. Ce n'est pas nous qui vous reprocherons de *vous épuiser en vains efforts*. Notre logique n'est pas faite de mépris et de haine. Elle est toute remplie de bienveillance et se résume en ces paroles de Notre-Seigneur : *Hæc oportuit facere et illa non omittere.* (Luc. XI 42.)

Multipliez donc les œuvres franchement catholiques, là où vous le pouvez. Permettez seulement que prêtres et laïques s'occupent d'œuvres moins parfaites, quand ils ne peuvent faire mieux. Ne trouvez pas mauvais que le zèle les pousse dans les œuvres libérales et qu'ils essayent d'y faire du bien, au point de vue moral et au point de vue social.

N'insistons pas davantage. Passons à une autre objection qui, celle-là, peut être faite de bonne foi par des esprits sincères que trompe *la piperie des mots*.

« Coopérer, diront-ils, à des œuvres *libérales*, *sectaires*, n'est-ce pas tomber dans un libéralisme condamné par l'Eglise ? »

Digitized by Google

Oui, sans doute, pour des œuvres *sectaires*. Mais où sont ces œuvres? Oserez-vous donner le nom *d'œuvre* aux associations criminelles que forment des socialistes haineux qui rêvent d'opérer la révolution sociale par la guerre civile? Si de telles associations sont pour vous des œuvres, dites qu'elles sont des œuvres d'iniquité et on vous comprendra.

Pour nous, le nom d'œuvre doit éveiller nécessairement l'idée de vertu chrétienne, l'idée de sacrifice. Quand ces idées manquent, il n'y a pas d'œuvre, quand même une association se proposerait d'atteindre honnêtement un but honnête.

Ainsi, nous ne rangeons pas au nombre des œuvres, les grèves, quoiqu'elles aient un motif légitime, ni les associations de plaisir que forment les ouvriers. Pour les grèves, trop souvent elles recourent à des violences qui les rendent mauvaises. Quant aux associations de plaisir, elles présentent des dangers qu'il est impossible d'éviter sans recourir aux secours de la religion. Ici, les pratiques religieuses sont indispensables. Un cercle ouvrier, un patronage cessent d'être des œuvres, s'ils n'ont pas le correctif d'une chapelle et d'un aumônier.

Seules les associations économiques dont le succès exige la pratique de la prévoyance, de l'épargne, du sacrifice, de l'amour fraternel..., méritent d'être considérées comme des œuvres, quoiqu'elles soient privées de caractère religieux. Nous avons prouvé à Lille que les membres de ces œuvres libérales ne sont pas des sectaires. S'ils redoutent la domination du clergé dans les questions d'ordre temporel, ils n'ont pas néanmoins la haine du prêtre. Aussi le libéralisme de leurs associations n'a rien qui ressemble au libéralisme condamné par l'Église.

Celui-ci est essentiellement une doctrine erronée. Il consiste à proclamer comme légitimes des libertés opposées aux commandements de Dieu ou de l'Église, aux droits de la révélation divine. Soutenir que le bien et le mal, la vérité et l'erreur peuvent marcher de pair et jouir des mêmes privilèges, voilà le libéralisme.

Par conséquent, vous n'êtes pas coupable de cette erreur si vous admettez que, dans certains pays, vu certaines circonstances de temps, de lieu et de personnes, on peut

Digitized by Google

tolérer la liberté des cultes, la liberté de la presse, etc. Mais vous tombez dans l'erreur si vous soutenez que ces libertés sont des droits qu'il faut reconnaître partout, toujours et à tout le monde. Vous y tombez en faisant des actes qui implicitement accordent au mal, aux erreurs religieuses des droits qu'ils ne peuvent avoir. Le Congrès des Religions, par exemple, a été un acte de libéralisme. En effet, pratiquement, il a mis au même rang les représentants de Bouddha, de Confucius, de Mahomet, de Luther, de Photius, et les représentants de Jésus-Christ. Comme il s'agissait, non de discuter les croyances religieuses pour faire triompher la vérité, mais bien de chercher en quoi ces diverses croyances, vraies ou fausses, pouvaient être utiles à l'humanité, il y avait là un rapprochement injurieux pour la foi catholique. Cela ressemblait à l'idée de cet empereur romain qui proposa de mettre la statue de Jésus-Christ au Panthéon, au milieu des divinités païennes. Il n'est donc pas étonnant que Léon XIII ait défendu de renouveler en Europe ce qui s'était fait à Chicago.

Mais quand il n'est nullement question de la vérité religieuse, quand il n'y a aucun motif de la mettre en cause, quand vous êtes en présence, non pas de théories, de principes à discuter, mais de personnes qui s'unissent pour faire un peu de bien, quoique ces personnes n'aient pas les mêmes croyances religieuses, comment le fait de les aider simplement dans leur bonne action serait-il un acte de libéralisme ?

Eh quoi ! Je vois un protestant, un juif, un franc-maçon, se jeter à l'eau pour sauver des hommes qui se noient. Je les aide à opérer ce sauvetage ; et vous verrez là une approbation donnée par moi aux erreurs religieuses de ces gens !... Allons donc : ce que vous qualifiez de libéralisme n'est qu'une charité élémentaire. Dès l'ancien testament, Dieu avait prescrit cette condescendance envers le prochain, quand il avait dit : *Noli prohibere benefacere eum qui potest; si vales, et ipse benefac.* (Prov. III, 27.) Il n'y a pas de distinction : quelle que soit la personne qui fait le bien, non seulement vous n'avez pas le droit de l'en empêcher, mais si vous le pouvez, vous devez lui prêter votre concours.

Dans la loi nouvelle, Notre-Seigneur n'a pas cessé d'ob-

Digitized by Google

server cette règle. Il se mêlait volontiers à la foule des pauvres gens qui négligeaient les prescriptions de la loi Judaïque et qui, pour ce fait, étaient qualifiés de pécheurs. Il est vrai que les pharisiens lui en faisaient un crime, ce qui peut nous consoler quand nous sommes traité de libéral pour user de charité envers les ouvriers éloignés de nos églises.

Le libéralisme des œuvres populaires serait condamnable s'il violait quelque commandement de Dieu ou de l'Eglise, ou encore s'il était en opposition avec les enseignements de la foi.

Pour ce qui est des commandements, nous n'en connaissons aucun qui oblige les associations d'ordre temporel à faire en corps des actes religieux. Celui d'assister à la messe, d'entendre des sermons, regarde les individus et non les sociétés. Quand des prêtres, fondant une œuvre de Secours mutuel, ont mis dans les statuts un article prescrivant d'avoir un saint patron et de célébrer sa fête en se rendant ensemble à l'église, c'était là sans doute une pratique excellente, mais personne jamais n'y a vu un commandement. Il n'y avait dans cet article qu'un acte de dévotion, librement accepté par les sociétaires. Leur conscience n'était nullement engagée. Chacun pouvait violer cet article sans péché, et c'est sans péché que beaucoup de sociétés l'ont supprimé par un vote d'assemblée générale.

Vous direz peut-être : Si cette suppression n'était contraire à aucun commandement, n'allait-elle pas contre la doctrine de l'Eglise ?

Ici, la seule doctrine qui puisse être mise en cause est celle du pouvoir que possède l'autorité ecclésiastique dans les choses d'ordre temporel. Cela touche à la grande question des rapports mutuels qui existent entre l'Eglise et l'Etat. A qui appartient la suprématie sur un terrain mixte ? Dans les choses d'ordre temporel l'Etat est-il supérieur à l'Eglise ? Ou bien l'autorité spirituelle de l'Eglise est-elle si grande que même les choses temporelles doivent lui être soumises ?

Pour voir clair dans cette question délicate, il est besoin de faire plusieurs distinctions entre les personnes et la doctrine, entre le pouvoir direct et le pouvoir indirect.

Le mot d'Etat n'a qu'une signification. Il indique le Gou-

Digitized by Google

vernement, les hommes qui possèdent dans un pays l'autorité civile. Il n'en est pas de même pour l'Eglise. On peut entendre d'abord sous ce nom un corps de doctrine, l'ensemble des vérités dogmatiques et morales révélées par Dieu; l'Eglise est en outre un pouvoir spirituel accordé à certains hommes qui ont la mission de propager ces vérités, de les défendre, de distribuer aux âmes la grâce des sacrements et de les gouverner dans la voie du salut.

Usant de cette distinction, nous disons en premier lieu que l'Etat ne saurait jouir d'aucune suprématie sur l'Eglise, en temps qu'on envisage sa doctrine. Il est aussi impuissant sur le dogme et sur la morale qu'il l'est sur les sciences. Voyez-vous un roi essayant de modifier par décret les quatre règles, les formules algébriques, les combinaisons de la chimie?... Quelque élevé que soit un homme, la vérité reste toujours au-dessus de lui et il doit reconnaître son empire. Sous ce rapport, l'Eglise est supérieure à l'Etat, même dans les choses d'ordre temporel, quand sa doctrine s'applique à ces choses.

S'ensuit-il que les hommes d'Eglise aient un pouvoir direct sur les choses temporelles? Nullement. Le droit d'exposer la doctrine qui leur est confiée, ne leur donne pas celui d'entrer en maîtres dans les organisations d'intérêt terrestre et matériel. Au contraire, soit qu'ils appartiennent forcément à ces organisations, en qualité de citoyens d'une ville ou d'un pays, soit qu'ils y entrent librement, comme membres d'une société de secours mutuel, ils y sont au même titre que tout le monde. Ce sont des sujets soumis à ceux qui possèdent d'une façon légitime le pouvoir de gouverner. Ils sont soumis également à toutes les lois qui régissent ces associations. Il convient qu'on leur accorde certaines exemptions et le droit canon l'exige quand un peuple veut vivre selon la loi chrétienne. Le pouvoir sur les choses temporelles que donne au clergé la possession de la vraie doctrine est donc purement spirituel. Les membres du sacerdoce qui ont la puissance législative et judiciaire, comme le pape et les évêques, peuvent en user de manière à exercer leur influence dans l'ordre temporel. Mais, alors même qu'ils usent du pouvoir coërcitif, ils n'exercent que la puissance

Digitized by Google

spirituelle et ce n'est que d'une manière indirecte qu'ils font ressentir leur autorité dans les choses terrestres. Ceci est vrai surtout des simples prêtres qui ne peuvent guère intervenir ouvertement dans l'ordre temporel qu'en approuvant ce qui est bien et en condamnant ce qui est mal.

Dieu, qui est le Maître Souverain des créatures, aurait pu conférer aux mêmes hommes le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Il l'a fait dans la personne des premiers patriarches. Il l'a fait encore quelque temps avec le peuple juif. Depuis Moïse jusqu'à Samuel, ceux qui gouvernaient ce peuple recevaient d'en haut ces deux autorités à la fois. Dans le christianisme, il est arrivé aussi que certains hommes avaient la même situation. Sans parler des papes, les princes-évêques d'Allemagne, électeurs du Saint-Empire, étaient rois autant qu'évêques ; pareillement des prêtres ont reçu par délégation le gouvernement temporel d'un pays. Ce fut le cas de Richelieu, de Mazarin, etc. De nos jours, sous Napoléon III, les cardinaux français étaient de droit sénateurs de l'Empire. Des évêques devaient faire partie du Conseil Supérieur de l'Instruction publique. Les Archevêques de Paris étaient membres du Conseil privé. Le clergé participait donc au gouvernement temporel de la France. C'est alors que les sociétés de Secours mutuel se fondaient un peu partout avec le concours des prêtres qui en conservaient la haute direction.

Voilà les faits. Répondaient-ils à un droit strict que posséderait le sacerdoce ? S'ils n'existent plus aujourd'hui, est-ce un malheur ? L'ordre social chrétien, qui doit assurer le règne de Jésus-Christ sur la terre, exige-t-il que les gouvernements, redevenus catholiques, appellent des membres du clergé à la direction des affaires publiques ?

Nous ne le pensons pas. Nous croyons, au contraire, que la concentration des pouvoirs spirituel et temporel entre les mains des prêtres a été une nécessité transitoire pleine de périls ; qu'elle n'entre nullement dans l'organisation de l'ordre social chrétien ; que la Providence a fait disparaître cette concentration, sans esprit de retour et qu'on ne la verra plus dans l'organisation chrétienne des peuples de l'avenir.

Il n'y a d'exception que pour les Souverains Pontifes. Les

Digitized by Google

papes, ne pouvant être les sujets de personne, doivent nécessairement avoir une souveraineté terrestre. Elle est le couronnement obligé de leur royauté spirituelle.

Mais ce qui est vrai pour eux ne l'est nullement pour le reste du corps sacerdotal. Il n'est pas croyable que Dieu n'eût laissé subsister nulle part la concentration des pouvoirs aux mains du clergé, si cette concentration avait quelque chose de normal qui dût se trouver nécessairement dans les pays catholiques. Or, non seulement il a permis que toutes les principautés ecclésiastiques disparûssent, mais il a permis qu'on ait oublié complètement les bienfaits de ce régime et qu'on ne se souvienne que de ses abus. Ce souvenir est tel que l'idée de la domination cléricale fait peur à tout le monde. Et quelle peur ! On peut en juger par ce fait que, sous la République actuelle, des catholiques avérés ayant obtenu le pouvoir, ces ministres se crurent obligés de rassurer le public, en déclarant qu'ils ne seraient pas *un gouvernement de curés.*

Ce qui nous donne cette certitude, c'est la conviction que le règne social de Notre-Seigneur doit être l'œuvre, non de la force mais de l'amour. Dieu veut que le clergé suive, à la lettre, les prescriptions que lui fait saint Pierre au 4e chapitre de sa première épître. Il veut qu'ils fassent la conquête des cœurs par l'humilité et la charité qu'ils apporteront dans l'enseignement de la doctrine du salut.

En effet, l'histoire nous l'apprend : les scandales qui ont causé autrefois la perte de tant de chrétiens sont dus principalement à la richesse et à la puissance de l'ancien clergé. Sainte Catherine de Sienne, après avoir gémi sur ces désordres, disait, éclairée par un esprit prophétique : « Je vois « que Dieu purifie son Église par des moyens secrets et la « peuple d'une multitude de saints pasteurs. Le spectacle « de leurs vertus a tant de force que, de toutes parts, les pé« cheurs se convertissent, les hérétiques et les schisma« tiques rentrent dans le giron de l'Église, les infidèles de« mandent le baptême. »

Une parole du vénérable Bède indique les moyens que Dieu devait prendre pour obtenir ces magnifiques résultats : « Il veut, dit-il, que son Église, à mesure qu'elle croît

Digitized by Google

« en nombre, croisse en humilité jusqu'à la fin des temps, « afin que l'humilité la conduise au royaume qui lui est « promis. » (1)

Le pape saint Gélase avait dit avant lui que Dieu, dans sa sagesse infinie, « avait mis le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel en des mains différentes, pour sauver les hommes par l'humilité, au lieu de les laisser se perdre par l'orgueil. » (2)

Les prêtres doivent donner aux fidèles l'exemple de l'humilité. Mais comment pourraient-ils acquérir cette vertu et l'enseigner aux autres, si Dieu les maintenait dans une position où tout les pousserait à l'orgueil ?... Vous voulez qu'ils possèdent ensemble l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle !... Qu'ils puissent parler en maîtres à l'église et hors de l'église !... Qu'ils aient le droit d'alléguer toujours l'autorité de Dieu pour obliger tout le monde à se soumettre à leur empire !... Mais, il y aurait là un danger effroyable. Si Dieu ne l'a pas épargné à l'ancien clergé, remercions-le d'en avoir délivré le clergé moderne..

Un évêque hongrois disait un jour : « Ce qui fait la supé- « riorité du clergé français, c'est sa pauvreté ; c'est la haine « dont le poursuivent les mauvais journaux ; c'est l'obliga- « tion de porter toujours l'habit ecclésiastique. Tout cela « le force à s'observer, à rester humble et lui attire les bé- « nédictions de Dieu. »

Ainsi, les moyens de purifier l'Église que sainte Catherine appelait secrets, ne sont plus secrets aujourd'hui. Ils consistent à fortifier le pouvoir spirituel du prêtre en lui enlevant le pouvoir temporel, à augmenter l'autorité morale que lui donne la vertu en le maintenant dans une position inférieure vis-à-vis des laïques sur le terrain des intérêts matériels.

Si tels sont les desseins de la Providence, ce que le clergé a de mieux à faire, est d'accepter courageusement et de

(1) « Pusillum gregem electorum... potius, ob humilitatis devotionem nominat : quia videlicet Ecclesiam suam, quantalibet numerositate jam dilatatam, tamen usque ad finem mundi humilitate vult crescere, et ad promissum regnum humilitate pervenire. » (V. Beda, L. IV. c. 54 in Luc. XII)

(2) « Officia potestatis utriusque discrevit, suos volens medicinali humilitate salvari, non humanâ superbiâ rursus intercipi. » (S. Gel. *Tract. contra Anastasium*).

Digitized by Google

bonne grâce les humiliations que lui infligent les gouvernements et les peuples modernes, dès qu'il peut le faire sans péché. Il le fait bien pour le service militaire. Et cependant, ici, le droit canon réclame pour les clercs les exemptions les mieux justifiées. Eh bien ! après des protestations qui sont restées inutiles, le pape et les évêques ont permis que séminaristes et prêtres se soumettent partout à la loi qui les appelle sous les drapeaux. Si le sacrifice est cruel, en le faisant de bon cœur, en gardant une tenue digne de leur caractère, en devenant des modèles au milieu des soldats, les clercs produisent une édification profonde qui compense en partie les maux causés par cette loi détestable.

Comme la soumission à la loi militaire est forcée, elle ne saurait toute seule dissiper le préjugé qu'exploitent les francs-maçons pour se hisser au pouvoir et persécuter l'Église. Si nous voulons ouvrir les yeux du peuple et lui prouver jusqu'à l'évidence que nous ne songeons nullement à le dominer dans l'ordre temporel, il faut accepter avec une grande bienveillance la forme libérale qu'il donne à ses sociétés économiques ; il faut l'aider, à titre de serviteur, dans la fondation et le développement de ces sociétés. Nous pouvons nous prêter à cela avec d'autant plus d'aisance, que nous ne violons ainsi aucune prescription du droit Canon qui n'a pas encore légiféré sur ce sujet. Nous sommes donc libres de faire ce que nous inspirera l'amour des âmes. N'écoutons que cet amour ; il nous empêchera de nous égarer.

Un jeune curé, chargé d'une paroisse de campagne où pas un homme ne mettait les pieds à l'église, apprend que ses paroissiens veulent fonder un syndicat agricole. Il va voir les paysans qui avaient pris l'initiative de la fondation et s'offre pour faire les écritures. Personne parmi eux n'aurait été capable de tenir une comptabilité, de rédiger des procès-verbaux, de se charger de la correspondance. Les paysans sont ravis et font du curé leur secretaire et leur comptable. Quelques mois après, ils lui disent spontanément : « Jadis « nous faisions la fête du patron des vignerons. Nous allions « à la messe le jour de la saint Vincent. Nous avons laissé « tomber cet usage depuis que nous sommes en République.

Digitized by Google

« Mais si cela vous fait plaisir, nous le reprendrons volon-
« tiers. » Que ce curé fasse donner une mission, il est certain d'attirer aux sermons tous les gens dont il a gagné le cœur par sa bonté et par sa tolérance.

Voilà une preuve entre mille du bien que peut faire un prêtre, en se rendant utile dans une œuvre populaire, sans toucher à son caractère libéral. Là où l'autorité perd ses droits, l'humilité et la charité les retrouvent et peuvent opérer des miracles de conversion. Qu'on médite cet exemple. Il fera comprendre, mieux que tous les raisonnements, la justesse de nos conseils.

(*A suivre.*) Fr. LUDOVIC de Besse,
Fr. M. Cap.

Digitized by Google

UNE PAGE DE DROIT CANON

Nombreuses et florissantes surgissent, sous nos regards, les institutions pieuses, dites Ecoles Apostoliques ou Séraphiques, ou Juvénats.

Le plus vif intérêt s'attache à ces établissements, pépinières fécondes de tous les nobles dévouements, des entreprises hardies et héroïques. De leur sein, s'élèvent, à rangs serrés, les bataillons sacrés qui engageront les grandes luttes de l'avenir.

Rien de ce qui touche à ces institutions ne peut nous laisser indifférents. Pour nous, nous croyons faire œuvre utile en étudiant le problème de la juridiction à laquelle elles sont soumises ; problème d'actualité, et d'une application quotidienne.

La réponse doit nous indiquer si les élèves de ces maisons peuvent, sans l'agrément des Evêques, se confesser aux religieux qui les dirigent ; s'il leur est permis de faire là leur première communion et leurs Pâques, d'y recevoir les derniers sacrements et si l'on peut y célébrer leurs funérailles, toujours sans l'autorisation de l'autorité diocésaine (1).

Pour ne pas nous égarer en de vaines et stériles discussions, posons nettement le problème que nous voulons étudier, et — si ce n'est pas trop présumer de nos forces — résoudre.

Les élèves des pensionnats, placés exclusivement sous la dépendance de religieux (et non confiés seulement à leur direction), peuvent-ils bénéficier de l'exemption de la juridiction Episcopale ?

(1) Il ne peut être question ici des Ordres religieux ayant obtenu un privilège à ce sujet. De ce côté toute contestation serait futile, sans raison d'être. Le débat se trouve restreint aux Congrégations religieuses non favorisées expressément en cette matière et jouissant de l'immunité de la juridiction épiscopale.

Digitized by Google

Les auteurs de Droit ne sont pas unanimes en ce qui concerne la solution à adopter. D'aucuns, très respectueux des droits des Évêques, donnent une réponse négative. Pour eux, cette exemption revêt tous les caractères d'un privilège, dit « *odieux* » et portant préjudice à la juridiction épiscopale. Comme telle, elle ne saurait exister sans un privilège expressément et nommément accordé. De communication de privilèges sur ce point, il n'en faut point parler !

Nous osons nous flatter de ne le céder en rien à ces estimables auteurs sur le terrain du respect et de la soumission dus aux premiers Pasteurs du troupeau fidèle de Jésus-Christ, et néanmoins nous croyons pouvoir entreprendre la défense de l'immunité pour nos élèves, sans manquer en rien à nos obligations.

I

Avant tout, il importe de ne pas encourir le reproche de témérité, en soutenant des assertions qui pourraient paraître nouvelles.

Aussi, j'ai hâte de démontrer que nous nous trouvons en bonne compagnie. Il serait long et fastidieux de donner la nomenclature complète des théologiens ou canonistes qui se sont prononcés pour l'immunité ; nous nous bornons aux plus connus.

Citons donc : Bordonus (*Resol.* XXXVIII, n. 10), Pellizarius (*Man. Regul.*, tract. VIII, cap. III, n. 56), Gury (tom. 2, n. 564), F. Cespedes (*Tract. de Exempt. Regul.*, dub. CXXV, n. 12) tous cités par le P. Piat de Mons (*Prælect. Jur. Regul.*, tome II, p. 178, not. 4, édit. 2), Mazzotta (*de Pœnit.* disp. 2, q. 1, cap. 3, § 2), Pichler, Schmalzgrueber et autres qu'on peut retrouver dans Lehmkul (*Theol. Mor.*, vol. II, n. 396, édit. IX).

Citons finalement : Ferraris (verb. *Approbatio*, art. I, n. 64-69), Gabriel de Varceno (*Comp. Theol. Mor.*, tom. II, pag. 166, édit. XI), Clément Marc (*Instit. Mor. Alph.*, tom. II, n. 1763, q. 2) (1), Dr. Haine (*Theol. Mor. Element.*, tom. 3,

(1) S. Alphonse semble se ranger à notre avis. En effet, parlant du privilège accordé aux familiers des religieux, il ajoute, sans correctif aucun : « *Id extendit Bordonus ad alumnos monasteriorum.* » (Lib. VI, n. 583, *Hic no-*

Digitized by Google

tract. de Pœnit. q. 75), Bucceroni (tom. II, n. 785) et Genicot tom. II, n. 338).

Précédés et appuyés de telles autorités, nous abordons, en toute confiance, les raisons intrinsèques qui militent en faveur de notre opinion, qualifiée à juste titre de plus commune.

II

1. — Voici d'abord ce que nous posons en principe : deux conditions sont nécessaires mais suffisantes, pour participer au privilège de l'exemption accordée aux religieux. Ce sont : l'appartenance à une famille religieuse *(vere esse de familia* et la vie commune en ce qui concerne les repas et le logement *(continui esse commensales)* (1).

Ce principe trouve son fondement inébranlable dans plusieurs Décrets et Décisions de l'Église.

C'est surtout un décret du Concile de Trente (2), la Consti-

tandum). Si le saint Docteur eût été d'une autre opinion, il n'eut certes pas manqué d'en faire l'observation, comme l'attestent bon nombre de cas similaires dans l'ouvrage. (Cfr. Marc, l. c.)

(1) Ceux-là *appartiennent véritablement à une famille religieuse*, qui sont soumis aux volontés des Supérieurs réguliers, soit par vœu, soit par les obligations du service, comme sont, en ce dernier cas, les domestiques ou serviteurs. Il s'ensuit que les Oblats, les Tertiaires attachés à une communauté religieuse, les domestiques ou serviteurs qui vivent sous l'obéissance d'un Supérieur régulier peuvent se considérer comme vrais membres de la famille rligieuse où ils séjournent. On doit en juger autrement pour les étrangers qui ne font que passer. En aucune façon ils ne peuvent être considérés comme dépendants des ordres d'un Supérieur.

Les *continui commensales* sont tous ceux qui habitent, aussi bien la nuit que le jour, un monastère de Religieux exempts et qui y prennent leurs repas. Ne rentrent donc pas sous la dénomination les élèves externes des Collèges religieux, ou les ouvriers qui fréquentent ces établissements le jour seulement. (Cfr. Ferraris, loc cit.)

Ratione voti signifie à raison du vœu d'obéissance émis ou à émettre *(emissi vel emittendi)*. Au surplus par obéissance servile on entend toute sujétion qui ne procède pas de l'obéissance religieuse.

(Cfr. Ferrar., verb. *Novitiatus*, nos 16 et 17).

(2) Le Concile de Trente (sess. XXV, chap. XI *de Reformatione*) soumet tous les religieux, qui ont charge d'âmes, à la juridiction, visite et correction des Ordinaires, pour tout ce qui concerne l'administration des Sacrements à quelque personne que ce soit « *præter eas quæ sunt de illorum monasteriorum seu locorum familia.* » Ce sont les propres termes du saint Concile. Cfr. Fagnan. (*de Pœnit. et Remiss.* cap. *Omnis*, n. 62 et 63) — Barbos. (*Collect. Doct. in Conc. Trident.*, sess. XXIII, cap. 15, n. 11) — Pignatelli (Tom. X. *Consult.* XXX, n. 35) — Ferraris. (l. c., n. 65).

Digitized by Google

tution de Grégoire XIII, « *Circumspecta* » (1), confirmée par Clément X (2) et un Décret de la Sacrée Congrégation du Concile, daté du 14 Août 1568 (3) que nous avons en vue.

Dans ces diverses décisions il n'est parlé que de ces deux conditions, exprimées d'ailleurs en termes précis.

Maintenant peut-on nier raisonnablement que ces conditions ne se réalisent pleinement pour les jeunes gens placés comme internes dans les Collèges qui dépendent exclusivement des religieux ?

Le jour et la nuit ils se trouvent sous leur direction, leur obéissent, vivent sous le même toit. Ils se nourrissent des mêmes aliments. Pas un acte de leur journée qui ne soit l'exécution de la volonté des Supérieurs, ou commandé par les règlements de la maison. Et combien cela est-il plus vrai, lorsqu'il s'agit des élèves de nos écoles Séraphiques ? Presque partout on les applique à certains travaux manuels et domestiques. Mieux que les serviteurs « *famuli* », ces jeunes gens constituent partie intégrante de la famille religieuse, à meilleur droit on peut les nommer commensaux « *commensales* ».

Pourquoi, dès lors, leur refuser une faveur accordée, sans conteste, aux domestiques, réunissant les deux conditions ?

2. — Nous nous appuyons de plus sur *la communication des privilèges*.

Le Saint-Siège, comprenant l'utilité de l'exemption, et combien, en maintes occasions, elle peut servir à la prospérité et à l'expansion des collèges appartenant aux réguliers, en a

(1) Bulla « *Circumspecta* » § 2, du 25 novembre 1580, apud Bullar. Roman. tome IV, p. 455.

(2) Voici comment s'exprime Clément X : « Cæterum in monasteriis et etiam collegiis, ubi juxta regularia instituta vivitur, posse tam Prælatos regulares, quam confessores regularium eorumdem monasteriorum, seu collegiorum, audire confessiones illorum sæcularium, *qui inibi sunt vere de familia, et continui commensales* ; non autem illorum, qui tantum ipsis deserviunt ». (Constit. « *Superna* », § 4, 11 Kalend. Junii 1670, apud Bull. Rom., tom. VII, pag. 31.)

(3) Ce décret n'est pas moins clair et positif. Il dit : « Prælati Regulares, seu alii religiosi confessores non possunt audire confessiones sæcularium qui deserviunt ipsorum monasteriis absque approbatione vel licentia Episcopi : secus autem, si *illi sæculares sint vere de familia, et continui commensales* ». (Cfr. Ferraris, l. c., n. 65).

Digitized by Google

gratifié nommément plusieurs Ordres. L'Ordre de saint Benoît, la Congrégation des Théatins, des Somasques, la Compagnie de Jésus et d'autres Ordres (1) peuvent se réclamer de ce privilège qui leur a été expressément concédé.

Et remarquons l'importance que l'Eglise attache au maintien de ce privilège.

En février, 1881, Léon XIII promulguait sa mémorable Constitution « *Romanos Pontifices* ». Le Saint-Père y déclare que les écoles pauvres, dans les missions et les paroisses (d'Angleterre et d'Ecosse) confiées à la direction soit des réguliers, soit des séculiers, doivent en tout se soumettre aux Évêques. Mais, aussitôt, il s'empresse d'ajouter : « Autre, « évidemment, est la situation à faire aux Écoles et Collèges, « où des religieux selon les prescriptions de leurs règles, « s'appliquent à l'éducation de la jeunesse catholique. Notre « autorité, aussi bien que la saine raison, veut et exige la « stabilité et l'intégrité des privilèges à eux accordés par le « Siège Apostolique, conformément au Décret de la Congré- « gation de la Propagande en 1874, lors de l'examen « des actes du 4e Concile provincial de Westminster (2) ».

Une déclaration analogue, émanant, cette fois, de la Congrégation de la Propagande, mais corroborée de l'autorité papale, parut le 18 janvier 1886 (3).

Nous nous croyons donc en droit de conclure à la communication d'un privilège si énergiquement concédé et défendu par le Pape et les Congrégations Romaines. Plus bas, nous justifierons cette conclusion. Mais, d'ores et déjà nous pouvons dire qu'elle s'impose avec plus de force encore pour les Ordres mendiants. La communication la plus large leur est octroyée. Elle s'étend aux privilèges accordés à

(1) Cfr. *Gury-Ballerini* : tome II, n° 564.

(2) Cfr. *Nouv. Revue Théol.*, tom. XIII, pag. 238.

(3) « Quoad Collegia et Collegiorum scholas atque convictus, in quibus « religiosi viri secundum Ordinis sui præscripta juventuti instituendæ operam « dare solent, et recta ratio postulat, et S. S. vult firma atque integra privi- « legia Regularibus concessa manere, adeoque tum regimen eorum Instituto- « rum, tum personarum in iis destinatio ad Superiores Regulares spectat, « juxta Societatis Constitutiones, et, quatenus opus sit, facto verbo cum « Sanctissimo, — (Sanctissimus annuit) ». (Apud Collectan. S. Congr. de « Propag. Fide, n. 425).

Digitized by Google

n'importe quel Ordre, même à la Société de Jésus, et elle n'est pas limitée par la clause : « que les autres religieux mendiants ne communiqueront pas dans telle ou telle faveur (1). »

Tels sont les principaux arguments en faveur de notre opinion.

Il nous reste à répondre aux objections de nos contradicteurs.

Nous le reconnaissons volontiers, elles ne manquent pas de sérieux et de solidité. Toutefois elles ne nous semblent pas insolubles.

III

I.— La première objection s'attaque à notre principe même.

« Lorsqu'il s'agit d'étendre le privilège de l'exemption à des personnes séculières, il faut le concours *simultané* de trois conditions : 1° être attaché au service de religieux exempts ; 2° dépendre du supérieur en qualité de serviteur et non pas au nom de la religion ; 3° habiter dans l'enceinte et vivre aux frais du monastère.

Ces conditions sont exigées par le Concile de Trente (2), ainsi que par la Constitution « *Circumspecta* » de Grégoire XIII (3).

Or, loin de vivre aux frais des religieux, les élèves pensionnaires, les font vivre du prix de leur pension, et, au lieu de servir leurs maîtres et leurs directeurs, ils sont fidèlement servis par eux.

Les conditions exigées n'existent donc pas, si ce n'est... à rebours ! ! et, conséquemment, de ce chef, l'immunité croule. »

Voilà le raisonnement de nos adversaires, voici notre réponse.

1. Il est d'une saine interprétation de concilier, autant que possible, ce qui paraît contradictoire dans les lois d'un législateur.

(1) Cfr. Ferraris, verb. *Privilegium*, art. I, n. 23 et 27 ; S. Lig., *de Privil.*, n. 9.

(2) Sess. XXIV, cap. 11 *de Reformat*

(3) Du 25 nov. 1580, ap. Bull. Rom., tom. IV, P. III, pag. 455.

Digitized by Google

Et, avant tout, c'est sur le texte de la loi qu'on doit faire le rapprochement et l'accord.

Sans difficulté, nous concédons que le Concile de Trente et la Constitution de Grégoire XIII parlent de la triple condition mentionnée plus haut.

Cependant, nous ne voyons pas en quoi cela peut infirmer notre principe, qui, lui aussi, est puisé aux mêmes sources, mais à des endroits différents.

En admettant que nous nous trouvions en face de deux prescriptions opposées, resterait à prouver laquelle des deux a l'avantage.

Mais, nous repoussons l'idée d'une contradiction.

Et, en réalité, il suffit de bien peser les termes des Décrets, pour s'assurer qu'elle n'existe pas.

Il y a disparité de cas, non contradiction. Dans le premier cas, il s'agit de la juridiction *ordinaire* des Prélats diocésains ; dans l'autre, il s'agit de la juridiction que les Evêques exercent *par délégation Apostolique (tamquam Sedis Apostolicæ delegatus)*, en des circonstances exceptionnelles et prévues par le droit.

Ainsi le Concile de Trente (Sess. XXIV, ch. 11, endroit indiqué par nos adversaires) dit clairement qu'il n'est nullement dérogé aux droits de l'Evêque diocésain, *considéré en tant que délégué du Siège Apostolique.* Comme tel, il conserve pleine juridiction envers tous ceux qui ont obtenu des titres honorifiques, en cour de Rome, ou ailleurs ; de même envers les oblats ou les attachés à un monastère, ou les serviteurs des milices (religieuses), des couvents, hôpitaux, etc. Exception est faite en faveur de ceux qui servent *actu* dans ces monastères ou ces milices, qui résident dans l'enceinte du couvent et vivent sous l'obéissance des religieux. (1)

Grégoire XIII s'exprime en termes non moins formels (2).

(1) Cfr. Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente*, tome III, page 588, édition Migne de 1845.

(2) J'extrais de la Constitution les passages qui nous intéressent : « Compertum est quamplurimos Clericos sæculares, necnon laicos gratiis et « privilegiis, quibus Sedes Apostolica dilectos filios Magistrum, Conventum, « et Milites Hospitalis S. Ioannis Hierosolymitani... ac eorum ecclesias et « loca liberaliter prosecuta est, abutentes.... prætendant se ab omni jurisdic- « tione Ordinariorum exemptos esse... Ideirco Nos... motu proprio... et

Digitized by Google

On peut considérer sa Constitution comme le commentaire du Concile de Trente touchant cette matière.

Il résulte donc que, pour échapper à la juridiction extraordinaire et déléguée des Evêques, la réunion des trois conditions est de rigueur chez les séculiers ; l'exemption ordinaire n'en requiert que deux (1).

2. La disparité ne porte pas seulement sur la juridiction, mais encore sur les différents textes invoqués.

Les textes invoqués par nos honorables contradicteurs visent les personnes séculières, désignées sous le nom de *domestiques* ou *serviteurs de monastères ou de collèges*. Au contraire, dans les endroits par nous allégués, il est question de séculiers, habitant le couvent, *considérés comme membres*

« certa scientia, deque Apostolicæ potestatis plenitudine, omnia et singula « privilegia, exemptiones, gratias et indulta Magistro, conventui, Militibus, « et Militiæ dicti Hospitalis... ad prædicti Concilii (Tridentini) decretorum « terminos tenore præsentium reducimus, ac reducta esse, nihilque ex ipsis « privilegiis, exemptionibus, gratiis et indultis, Ordinariis locorum detractum « esse, quo minus ipsorum Militum Vicarii, Capellani, Ministri, servientes, « adscripti, Coloni, Procuratores, et familiares Militum hujusmodi..., ab « ipsis Ordinariis *tamquam Apostolicæ Sedis delegatis*, de eorum excessibus « criminibus, et delictis, etiam extra visitationem, quando et quoties opus « fuerit, inquiri, visitari, puniri et corrigi possint... (exceptis tamen iis, qui « ecclesiis, aliisque locis, dictorum Militum actu serviunt, et intra septa et « domos resideant, ac sub eorum obedientia vivant, quæ omnia debere simul « concurrere intelligantur...)

(1) On serait, peut-être, tenté de se prévaloir contre nous d'un autre décret. Afin de prévenir tout malentendu nous allons en parler brièvement. Par ordre de Clément X, la S. C. des Ev. et Rég. lança le 16 mai, 1675, une défense à tous supérieurs de recevoir comme Oblats, frères Tertiaires, Donnés, etc, des jeunes gens n'ayant pas l'âge déterminé par les saints Canons. (Bizzarri, page 306.)

Peut-on tirer de cette défense une conclusion défavorable à notre thèse ? Nullement : 1° Par ce décret, il n'est défendu que de recevoir les jeunes gens avant l'âge voulu, dans la *clôture* du monastère (*intra claustra*). 2° Portée pour l'Italie et les îles adjacentes, la prohibition reste sans effet, dans les autres pays. 3° Presque tous les ordres religieux ouvrent des Ecoles Apostoliques sous le regard approbateur du Souverain Pontife. En ce qui nous concerne, déjà le Pape Pie IX, de bienheureuse mémoire, a daigné approuver, d'abord par un oracle de vive voix, et plus tard, par un rescrit, le dessein d'ériger des écoles de ce genre. Cependant dans sa requête le R^me^ P. Egide, pour lors Général de l'Ordre, exposait l'intention de recevoir des jeunes gens n'ayant pas atteint l'âge requis. Cfr. Bullarium. Capp. T. X. Contin. III, p. 666-667. Enfin Léon XIII approuvant notre Chapitre Général de 1884, approuva par le fait même la fondation des Ecoles Séraphiques, encouragée puissamment par le Chapitre. (Voir pour le 2° Pignatelli, T. VIII. Consult. CXXVI ad 1.)

Digitized by Google

de la famille religieuse et commensaux perpétuels. L'obligation du service matériel ne pèse pas sur ceux-ci.

Bizzarri lui-même écrit (page 618 en note) : « Les Prélats réguliers et les religieux qu'ils approuvent pour entendre les confessions de leurs confrères, peuvent confesser, sans l'approbation de l'Evêque, les séculiers qui appartiennent vraiment à la famille religieuse et habitent sous le même toit. Ainsi l'ont déclaré la S. Congrégation du Concile, comme on peut le voir dans Fagnan. (Ch. *Omnis utriusque sexus*, de Pœnit. et Remiss., n° 63) et la Constitution « *Superna* » de Clément X. — Le privilège ne s'étend pas aux hôtes, eussent-ils établi leur demeure fixe dans le monastère, ou, fussent-ils tombés malades et décédés au couvent. Dans tous ces cas, les religieux ne peuvent leur administrer les Sacrements (d'Eucharistie au temps Pascal, et l'Extrême-Onction), ni célébrer les funérailles, sans le consentement du curé. C'est encore la Sacrée Congrégation du Concile qui l'a déclaré (*in Asten.*, *jurium Parochialium* die 27 novembre 1717.) »

3. Et puis, est-il bien vrai que la condition du service actuel soit absolument requise ? Est-il vrai que, à son défaut, les deux autres ne suffiraient pas à l'immunité ?

Nous ne le pensons pas. A l'appui de cette manière de voir, nous trouvons un Décret de la S. Congrégation du Concile du 22 novembre 1721 (1) et un autre de la même Congrégation, daté du 26 juin 1771 : « On appelle serviteur nécessaire, *dit ce dernier Décret*, quiconque peut être utile, eu égard à la condition du maître qu'il sert. En ce cas il ne s'agit pas d'un service indispensable au maître, mais utile seulement et convenable, car, en droit, la nécessité et l'utilité se confondent. Enfin, on doit considérer la nécessité de la maison plutôt que celle du maître (2). »

4. Finalement, admettons, avec nos adversaires, que, dans tous les cas, les trois conditions soient essentiellement et si-

(1) « Ad hoc ut famuli regularibus inservientes a parochi jurisdictione « eximantur, duo requisita copulative concurrere debent : 1° ut intra eorum « septa ac domos resideant ; 2° ut sub illorum obedientia vivant ». (§ 3, in *Ulyssiponen. Occid.*, apud Zamboni, tom. IV. verb. *famuli*).

(2) §§ 4 et 5, in una *Arbor.*, apud Zamboni, l. c., verb. *familiares*.

Digitized by Google

multanément requises ; il reste un argument qui assure à lui seul l'exemption de nos élèves : la communication des privilèges.

II. — La seconde objection se tire du jugement porté par la S. Congrégation des Évêques et Réguliers, dans un différend survenu entre les Pères Barnabites et le curé du Saint Sépulcre à Parme : C'était en 1848. Les Barnabites avaient reçu la direction d'un Collège Ducal, situé sur la paroisse du Saint-Sépulcre. Le personnel se composait des religieux, des élèves, et de divers domestiques et serviteurs.

Jusqu'au mois d'avril de l'année 1847, le curé avait exercé paisiblement pleine juridiction sur le dit collège. A cette époque, l'évêque du diocèse, se basant sur les privilèges des clercs de saint Paul ou Barnabites, avait suspendu tout pouvoir ultérieur du curé sur le collège.

Aussitôt le curé de protester contre les décisions épiscopales ! Pour toute réponse l'Évêque confirma sa défense. Mais le curé recourut à un tribunal supérieur. Ce fut alors que la Sacrée Congrégation des évêques et Réguliers limita la suspense de l'Evêque. Les religieux et leurs domestiques seuls étaient affranchis de la juridiction du Curé qui conservait ses droits sur les élèves (1).

(1) « Inter limites Parœciæ a Sepulcro nuncupatæ in Diœcesi *Parmensi* extat Collegium Ducale, cui nomen a *Maria Aloisia*, et cujus directio Clericis Regularibus S. Pauli, quos Barnabitas vocant, commissa est. In hoc Collegio commorantur præter religiosos etiam Alumni sæculares, qui operam dant studiis, aliæque personæ eorum servitio addictæ. Parochus contendebat in hoc Collegium usque ad diem 7 Aprilis 1847 plenam jurisdictionem pacifice semper exercuisse. — Verum Episcopus præfata die Parocho epistolam misit, quæ eidem significabat, ut, attentis privilegiis Congregationis S. Pauli, sese abstineret in posterum ab exercendo aliquo jure parochiali in dicto Collegio... Parochus contra hæc Decreta reclamavit... At Episcopus hac super re requisitus sua Decreta privilegiis et exemptionibus Congregationis S. Pauli inniti existimabat, quod etiam Religiosi pro viribus demonstrare conabantur... »

Porro eadem S. Congr. die 21 Julii 1848 rescripsit : « Decretum Episcopi « esse reformandum juxta mentem, scilicet firma remanente tenore dicti « decreti quoad omnes, et singulos Clericos, et Fratres S. Congregationis « S. Pauli, et relate ad eorum domesticos et familiares qui Religiosis inser- « viunt, expressique præfatæ domus intra ejus septa resident, et sub eorum- « dem Religiosorum obedientia vivunt juxta præscriptum S. Conc. Trid. c. « 11, sess. 24 de Reform. et Constit. Gregorii XIII, inc. « *Circumspecta* » « d. 25 Nov. 1580 ; *pro alumnis, seu adolescentulis, hospitibus, perpetuis*

Digitized by Google

Conclusion : *Les élèves internes des Collèges religieux tombent sous la juridiction des Curés*, (à fortiori sous celle des évêques.)

Réponse. L'objection serait irréfutable, si elle était « *ad rem* » ! Nous nions qu'elle le soit. Irrécusable serait la déduction, si elle n'était trop étendue !

Qu'on veuille se rappeler en quels termes nous avons, dès l'abord. — suivant en cela Lehmkul — énoncé la question

La controverse est circonscrite *aux Collèges appartenant exclusivement à des Religieux exempts, et non dirigés seulement par eux* (1).

Saisit-on, par cette simple remarque, le côté faible de l'objection qu'on nous oppose ?

Dans le cas exposé, il s'agit d'un établissement, *non pas appartenant à des religieux, mais uniquement confié à leur direction.*

Cette insinuation est justifiée par le plaidoyer du curé.

Pour laisser le lecteur à même de juger en connaissance de cause, nous donnons, en note, le passage intéressant de la plaidoirie (2).

Dès lors, le litige se trouve déplacé, et l'on s'engage sur un champ étranger à la discussion.

Trop large aussi la déduction !

Les élèves pensionnaires d'un collège séculier qui ne

« *commensalibus, aliisque personis in memorato Decreto enunciatis jura* « *Parochi in casu mortis salva remaneant* : ac insuper superior dicti Collegii « notulam religiosorum, alumnorum, hospitum, famulorum, et aliarum « personarum in eadem domo degentium Parocho quotannis dare teneatur ». (Cfr. Bizzarri, p. 616 et sqq.)

(1) Au contraire les collèges, simplement dirigés par des Religieux, ne sont pas exempts de la juridiction du curé. S. C. E. et Reg. 20 Apr. 1889. Acta S. Sedis, T. XXII, p. 298 et 299.

(2) « Sed Parochus putabat hujusmodi privilegia ad casum, de quo agitur, minime extendi posse. In casu, aiebat, agitur, *de Collegio alumnorum sæcularium, qui studiis vacant, quod a Presbyteris sæcularibus dirigebatur, et Parochi jurisdictione ab immemorabili subjectum erat.* Nihil igitur parochiali jurisdictioni detractum est, *si deinde illius Collegii procuratio, et cura Clericis regularibus S. Pauli commissa sit.* Etiam Bononiæ simile Collegium habetur, et Parochus pacifice suam jurisdictionem exercet... Nec privilegia (Regularium) ultra quam par sit, extendenda sunt. Clerici Regulares exempti sunt : sacramenta administrare possunt familiaribus..., *non vero alumnis Collegii, qui tantum eorum directioni quoad studia, et disciplinam interiorem subsunt...* »

Digitized by Google

dépend de religieux que pour les études et la discipline intérieure, restent soumis à la juridiction du curé, au moins en cas de décès.

Ainsi le veut l'Église. D'accord !

Mais conclure de là à la soumission de tous les élèves des collèges, appartenant aux réguliers exempts, il y a loin, trop loin, à notre avis !

Nous ferons encore observer avec Mgr Haine et Gabriel de Varceno (l. c.), que le Décret allégué ne parle que des droits du curé « *in casu mortis* », donc pour les funérailles.

III. — Enfin, nos respectables adversaires reprennent leur propre argument en sous-œuvre, et en font éclore l'objection que voici :

Les auteurs Canonistes (1) enseignent qu'un privilège qui préjudicie à une tierce personne est *odieux*, partant, *incommunicable*.

Or, nous nous trouvons en face d'un tel privilège. L'exemption, dont on veut rendre participants les élèves pensionnaires des religieux, porte atteinte aux droits les plus sacrés des Évêques, à leurs pouvoirs de Juges et de Pères. Donc, pas de communication avec les Ordres favorisés expressément de ce privilège.

Réponse. Certes, l'objection est des plus spécieuses. Est-elle inattaquable et indestructible ? Qu'on juge !

1. Un privilège *favorable* intrinsèquement et en lui-même, ne peut de toute évidence subir la métamorphose de devenir *odieux*, à raison d'une circonstance accessoire, à raison de la communication.

L'argumentation de nos adversaires présente donc un point faible ? De fait. La proposition d'où découle le raisonnement a une portée trop générale.

Un privilège qui préjudicie à une tierce personne est *odieux*, oui ! si ce privilège a été concédé à une personne privée ; non ! s'il est l'apanage de tout un Ordre, d'une Communauté ou d'une œuvre pie. Dans ces cas le privilège, même contraire à un tiers ou au Droit commun, est censé *rémunérateur*, et, conséquemment, est *favorable*.

(1) Pas tous les Canonistes.

Digitized by Google

Ici nous sommes en communion de sentiment avec saint Alphonse de Liguori (1) ; ce qui n'est pas un mince avantage.

Après avoir donné à l'objection sa valeur réelle, rien de plus aisé que d'en tirer les conséquences.

Ce n'est pas un individu, mais ce sont des Ordres entiers, qui ont reçu le privilège de l'exemption et de la *familiarité* pour leurs élèves. Nous devons donc appeler ce privilège, *favorable* et... *communicable*.

2. Encore faut-il être logique jusqu'au bout ! Qui accepte les principes ne peut rejeter les conséquences.

Si, aux yeux de certains, le privilège que nous défendons revêt un caractère *odieux*, pourquoi n'en pas dire autant de l'immunité dont jouissent les religieux depuis l'origine du Christianisme.

Au détriment de la juridiction épiscopale, ce privilège les soumet à l'autorité immédiate des Pontifes Romains. Cependant avec une vigueur peu commune, et une énergie d'expression exceptionnelle, les Papes, à diverses reprises (2),

(1) « Privilegia (ait S. Lig. *de Privileg* n. 7 et 8) in præjudicium aliorum, cujusmodi essent ad obtinenda plura beneficia, aut ad conferenda beneficia vacantia, aut contra observantiam regularem, (utpote odiosa) stricte sunt interpretanda, etiamsi concessa fuerint ex motu proprio (Salmant. tr. 18, c. 1, n. 83 et 84). — Hoc vero intelligendum est *de privilegiis concessis personis particularibus* : sed ea (privilegia) *quæ sunt concessa alicui Ordini, Conventui, Communitati, aut ad aliam piam causam, omnia sunt interpretanda non modo late, sed etiam latissime, etiamsi adversentur juri communi, vel alicujus tertii*, quemadmodum communissime affirmant DD. (Suar. *de Leg.* l. 8, c. 27, n. 7. ; Castrop. D. 4, p. 10, n. 6 ; Mazzot. tom. 1 *de Privil.* pag 223, et Salmant. tr 18 c 1, n 27 et 28 et iterum n. 85 et 86 cum Azor. Laym. Sylv. Bonac. Henriq. Coninch. Lezan. Barbos. et alii); privilegia enim communitatibus concessa præsumuntur omnia esse *remuneratoria servitiorum præstitorum*, et ideo omnia habentur tamquam *favorabilia*, ex l. Sicut persona, ff. de Relig. (Vide Salmant. c. 1, n. 25 ad 27) ».

(2) «.. Existimavimus esse Apostolici nostri muneris Fraternitatis Vestræ « per has nostras litteras admonere, Vobisque injungere, *ut exemptiones « Regularibus Ordinibus ab hac Apostolica Sede concessas, et a Prædecessore Nostro fel. record. Leone X in Lateranensi Generali Concilio V studiosissime commendatas strenue tueamini*, nec quisquam Vestrum ordinariam jurisdictionem, unde Romani Pontifices eosdem Ordines subduxerunt, « in eos exerceatis ; sed ea tantummodo jurisdictione, quemadmodum usque « adhuc fecistis, utamini, quam in Regulares quibusdam in rebus a Vobis « adhiberi oportere, Tridentina Synodus sanxit. »

Par ces mots Clément XIII prévenait, le 1er octobre 1768, les Evêques de

Digitized by Google

ont combattu et réprouvé toute tentative contre ce privilège.

Les Religieux eux-mêmes ont l'obligation stricte de maintenir l'intégrité de leur exemption. La prescription, en cette matière, est irrecevable. (1)

Nous le demandons : un privilège qui sauvegarde les droits du Pape, une faveur que Rome défend envers et contre tous, peut-elle vraiment être qualifiée *d'odieuse?*

Cette pensée nous répugne... Et à qui ne répugnerait-elle pas ?

Mais alors aussi que devient l'objection ? Et si l'objection ne tient pas, la communication reste inattaquée et inattaquable !

la République de Venise, contre certaines prétentions et ingérences malsaines du Sénat vénitien.

La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, la même année, et par ordre du Pape, écrivait à tous les Ordres religieux établis sur le territoire vénitien : « ... Sanctitas sua dignata est injungere S. Congregationi Episco-« porum et Regularium, ut P. V. Reverendissimam et omnes Ordinum Supe-« riores inducere velit ad monendas omnes familias sui Ordinis, in illo « Dominio (Veneto) commorantes, ne obliviscantur obligationis a quolibet « religioso vi Professionis susceptæ, observandi Regulam quam professus « est. Nam obedientia Superiori Regulari promissa simul includit votum « strictioris obedientiæ erga S. Sedem, cui et ipsi Superiores immediate « subjecti sunt : *ideo singuli Religiosi tui Ordinis non desinant se conside-« rare ut exemptos et immediate Sanctæ Sedi subjectos. Nullius igitur « jurisdictioni se subjicere debent* (nisi in casibus a S. Concilio Trident. « exceptis) *quam illi suorum Superiorum et Sedis Apostolicæ...* » (Cfr. Bullar. Capuc., tom. VIII, pag. 398 et 399).

A une époque moins éloignée, le doux Pie IX lui-même s'adressait en ces termes à un Archevêque... « In plures ambiguitates Te incidisse dolemus, « Venerabilis Frater, quoad Regularium negotium. Nam, pro Tua prudentia, « primum serio consideres velimus hic agi de Episcopali Visitatione, tum « Religiosis Societatis Jesu, tum Franciscalis Ordinis Capucinorum viris « facta qui pluribus abhinc annis in ista... Civitate, et sub variis Archiepis-« copis Tuis Prædecessoribus commorantes, pacifica eorum exemptionis « possessione potiebantur ; *et proinde Apostolica etiam Sedes peculiari seu « privativa sua in ipsos jurisdictione pollebat. Itaque de spolio agitur per « factum patrato contra possessionem quam Apostolica Sedes et Regulares « habebant..* » (Vide Bull. Capuc., tom. X, pag. 505).

(1) Cfr. S. Lig. *de Privil.*, n. 73 ; Piat. Mont., *Prælect. Jur. Regul.*, tom. 2, pag. 6, 9, 8, édit. 2.

Digitized by Google

IV

Nous voici arrivés au terme de cette étude. Aurons-nous réussi à convaincre nos honorables adversaires ?

Nous n'oserions prétendre à tant de succès. Toutefois, nous nourrissons la confiance que, sans doute, on ne taxera pas de présomption, d'avoir obtenu, par ce travail, un double résultat. S'il nous est acquis, nous serons amplement compensé de notre labeur.

I.— L'autorité des auteurs qui se sont prononcés en faveur de notre opinion est de nature à tenir en respect tout contradicteur. Au moins, devront-ils reconnaître qu'elle est assez grande pour donner à cette opinion une vraie probabilité *extrinsèque*. Dès lors, surgit ce qu'on nomme *un doute de droit*, *dubium juris*. Or, — et ceci ne s'applique qu'au Sacrement de Pénitence,—l'Eglise supplée au défaut de juridiction, lorsqu'il existe un *dubium juris*. Donc, en suivant notre opinion, on peut être sans inquiétude quant à l'administration *valide* de la Pénitence. Premier résultat de nos recherches.

II. — Consciencieusement, nous avons exposé les raisons principales sur lesquelles s'appuie notre sentiment ; nous avons répondu aux difficultés. Nous croyons que nos raisons et nos réponses ont une valeur *intrinsèque* suffisante *pour rassurer pleinement* quiconque veut embrasser et suivre en pratique une telle opinion. C'est le second succès ambitionné par nous. Puisse-t-il couronner nos efforts !

Fr. Victorius d'Appeltern *O. C.*
de la Province Belge.

Digitized by Google

LES GALLA OU OROMO

LE CULTE

(Suite) (1).

III

Le Galla n'est point adonné à l'idolâtrie. Il a cette immense supériorité sur Rome et Athènes, sur Ninive, Babylone et la superbe Tyr, que dis-je, sur l'infidèle Jérusalem elle-même. Il semble qu'il porte gravé, en lettres impérissables, dans la moelle de son âme ce précepte fondamental. « *Non facies tibi sculptile, neque omnem similitudinem...* » Il n'est livré ni à la zoolâtrie comme les Egyptiens, ni au sabéisme comme les Parsis. Il n'adore pas la « *Regina Cœli* », la lune, dont les femmes juives défendaient la cause avec faconde contre les menaces prophétiques de Jérémie, (Jér. XLIV, 17-19) ni aucune chose existante dans le ciel, sur la terre ou dans les abîmes, « ... *quæ est in cœlo desuper, et quæ in terra deorsum, nec eorum quæ sunt in aquis sub terra, non adorabis, neque coles* ». Il n'élève aucun temple ni aux *Aoulia* (2) ni à Waqa. Il répudie toute représentation anthropomorphique de la Divinité. Son temple c'est l'Univers avec la voûte étoilée, son autel, la surface de la terre ; ses victimes sont toujours innocentes, les mêmes que nous voyons sanctifier le berceau de l'humanité, c'est-à-dire les prémices des champs et des troupeaux. Il demande seulement aux géants de la forêt ou au plus bel arbre voisin de son village d'abriter, de sa luxuriante chevelure, sa prière et son immolation. Comme les plus anciens peuples, il adore Dieu et vénère les génies sous l'emblème des forces de la nature, mais sans les con-

(1) Voir le fascicule de février 1900.

(2) *Aoulia*, anges ou bons esprits, créatures de Waqa. En celto-breton, *Aoule*, *aule*, ou *a éle* signifie : les vents et les anges, comme *spiritus* en latin.

Digitized by Google

fondre avec elles. Un arbre touffu représente la grandeur et la magnificence divine ; les fontaines et les eaux courantes sont l'image de la libéralité céleste. Les Gaulois voyaient dans le chêne vivace un symbole de la jouissance de Dieu et de l'immortalité de l'âme.

Autour de ces autels à ciel ouvert, aucun obstacle n'empêche l'offrande de monter dans les espaces éthérés, où réside la Toute-Puissance. L'Oromo y chante en chœur des strophes religieuses, qui ont pour objet les biens temporels et spirituels, la graisse de la terre, la fécondité des personnes et des troupeaux, une perpétuelle postérité, et le salut de Dieu. Il offre sa farine, son lait et son miel, en en versant à terre une petite quantité ; il répand le sang des victimes, et met à part un morceau de viande, qu'un oiseau emporte, — croit-il, — vers le ciel, pour le présenter à Waqa et aux parents défunts. Puis il goûte le doux plaisir du festin sacré avec ses cosuppliants devenus ses convives.

On se croirait aux premiers âges du monde, et ce culte patriarcal, peu souillé d'impur alliage, se retrouve dans les seules religions qui se rapprochent le plus de l'état primitif. Les anciens Perses, les Pélages, les vieux Latins, les Gaulois, les Germains etc... bannissent absolument les monuments consacrés à Dieu. Chez tous ces peuples, les lieux où l'on offrait les victimes, étaient de préférence des vallées, des clairières dans le voisinage des lacs, des rivières et des bois. Les Patriarches bibliques et les Hébreux, avant la construction du temple, en agissaient de même. La vallée ou chênaie de Mambré est célèbre dans l'histoire d'Abraham. Quant au Dieu des Gaulois, l'espace était sa demeure ; on n'osait ni le renfermer dans un temple, ni le représenter sous des symboles humains (1).

Le culte galla n'est point laissé à l'arbitraire ni à l'indéfini. Bien que ce peuple soit dépourvu d'écriture, les cérémonies

(1) La première représentation figurée que les druides fabriquèrent de la Divinité date de l'époque gallo-romaine. Voir à ce sujet les témoignages de Tacite, Cicéron, Lucain, Procope cités par Gabour, contre l'affirmation du stratège César qui voyait la religion de tous les peuples à travers le prisme souillé de celle de Rome. Voir surtout la *Revue du Monde Catholique* janvier, février 1897. (*Les Druides*). Ces mêmes témoignages servent en faveur du monothéisme gaulois et de l'absence des sacrifices humains jusqu'à l'époque voisine de la conquête.

Digitized by Google

religieuses sont réglées par un rituel précis, détaillé, comme les lois civiles, agraires, domestiques, pénales sont codifiées et les droits de chacun parfaitement déterminés. Une loi spéciale interdisait aux Gaulois de confier à l'écriture les enseignements nationaux dont la science n'exigeait pas moins de vingt années d'études suivies (1). Ce peuple sensé redoutait sans doute que les dogmes une fois livrés à la spéculation philosophique, à l'imagination des poètes ne devinssent, ce qu'ils sont devenus à Rome et à Athènes, un amas de féeries absurdes, une source de corruption morale, et qu'un Homère ou un Hésiode, ne vint, avec la situation d'un beau diseur, peupler l'Empirée de brigades de dieux ou déesses, modèles de tous les vices. Chez les Galla, les traditions religieuses et profanes sont formulées en milliers de vers oraux rimés, se terminant chacun par ces mots : « *C'est la loi*, ou *ainsi dit la loi* ». Pour eux, le livre renferme essentiellement des secrets de magie, des expédients de maléfice et est sujet à caution. Le Musulman qui a un livre fait peur au Galla et exerce sur lui une influence et des extorsions basées sur cette crainte ; mais dès que celui-ci a compris que le livre du chrétien est inoffensif, qu'il renferme une saine doctrine, — sans arrière-vues, — il consent à devenir son ami.

Pour être purement orales, les doctrines oromo n'en sont que plus fidèlement transmises de génération en génération. Chaque détail du culte va nous en découvrir la richesse.

L'acte principal de la religion galla est le *Wadadja* ou cérémonie de l'alliance —, de *Wada* alliance, — comme pour rappeler celle que Dieu contracta avec l'humanité dans la personne de Noé. C'est le pivot sur lequel reposent tous les autres rites, c'est la prière nationale, la forme universelle de la profession de foi oromo, en usage dans toutes les tribus, du Beghemeder au mont Kenia, des rives du Nil aux Somali. Il est toujours présidé par un officiant appelé *Rabsa*, qui est flanqué de deux acolythes dont le nom varie selon les régions. Le *Wadadja* est familial, régional ou national, selon qu'il est célébré par une famille, par une tribu ou section de

(1) Les druides sont les Mages des Gaulois, Mages habiles qui pourraient passer pour les Maîtres de ceux de l'Orient.

Digitized by Google

tribu ou par la nation. La famille qui le célèbre invite parents, amis, voisins et prépare du café, de la bière, quelquefois de l'hydromel, de la polenta ou du pain, de l'orge ou du maïs grillé. On se réunit dans la case ou dans un lieu solitaire sous un arbre sacré. Le père de famille remplit l'office de premier intendant ; la mère de famille sert en second. Les jeunes gens et les enfants en sont exclus. Devant les marmites fumantes ou sur les jarres de bière, le Rabsa entonne la prière, comme ci-dessous. La mère de famille puise le liquide au moyen de vases de bois appelés *ghebe* (gobelets), les fait passer au père et celui-ci au Rabsa, qui, les bénissant au fur et à mesure, les fait distribuer selon l'ordre honorifique. Le père de famille coupe les pains ou la polenta en forme de croix, c'est-à-dire en quatre parties égales, boit et mange le premier et tous l'imitent. Mais auparavant on verse quelques gouttes de boisson sur le sol en l'honneur de Waqa, et on jette une partie des aliments.

La prière qui précède le repas sacré consiste en une ou deux strophes dont nous avons cité des exemples dans le deuxième article et se continue par les litanies. Le Galla prie assis le plus communément ; seul le premier magistrat ou Abba-Boben, dans les assemblées nationales, prie à genoux. Voici un exemple complet de la prière du Wadadja :

Ya Waq, Ya Waq, Waqayo (1)
En toi je passe mes jours et mes nuits,
Tu es immense sans étendue,
Tu as la splendeur sans l'avoir reçue,
Sans colonne, tu tiens sur la nue.
Comme un ciel d'azur
Ton cœur est pur,
Tu amoncelles les nuées
Les étoiles tu as parsemées.

LITANIES

La foule	Une voix
Ya Waq, aie pitié de nous ;	oui, aie pitié de nous.
Ya Waq, bénis-nous ;	oui, oui, bénis-nous.
Ya Waq, donne-nous d'heureux jours ;	oui, oui, d'heureux jours.

(1) Waqayo est un terme de tendre confiance donné à Waqa : ô bon Dieu ; Waqayoko : ô mon bon Dieu.

Digitized by Google

Ya Waq, donne-nous de bonnes nuits ;	oui, oui, de bonnes nuits.
Ya Waq, éloigne tout mal de nous ;	oui, oui, éloigne.
Ya Waq, dans nos entretiens inspire-nous ;	oui, oui, inspire-nous.
Ya Waq, dans nos conseils éclaire-nous ;	oui, oui, éclaire-nous.
Ya Waq, ramène le fils rebelle à son père ;	oui, oui, ramène.
Ya Waq, ramène le fils insoumis à sa mère ;	oui, oui, ramène.
Ya Waq, révèle aux parents les fautes cachées des enfants ;	oui, oui, révèle.
Ya Waq, éloigne le péché de nous ;	oui, oui, éloigne.
Ya Waq, à l'homme de bien donne des vaches ;	oui, oui, donne.
Ya Waq, comble-nous de tous les biens ;	oui, oui, comble-nous.
Ya Waq, éloigne le mauvais œil de nos troupeaux et de notre miel ;	oui, oui, éloigne.
Ya Waq, préserve de toute ruine notre maison ;	oui, oui, préserve.
Ya Waq, donne-nous le salut ;	oui, oui, donne-nous le salut.

Vers la fin de la cérémonie, les enfants sont introduits pour recevoir la bénédiction. Elle est symbolisée par une pluie de salive, que le père, la mère, le Rabsa font adroitement jaillir de leur bouche sur la tête des enfants, en prononçant d'heureux souhaits. Cette remarquable aspersion salivaire par laquelle on semble donner du plus intime de soi-même s'appelle *Toufa* (1).

Le Wadadja a quatre grands avantages sociaux. Il maintient le culte dû au Dieu unique, dispensateur de tout bien. Faisant du foyer familial son principal sanctuaire, il inspire aux enfants le respect de Dieu et des parents. Donnant une place d'honneur aux vieillards, et à la mère de famille, il assure aux premiers une grande prépondérance, et à celle-ci, la déférence et l'amour que l'enfant galla ne perd jamais pour sa mère, dont le souvenir tourmente son cœur sur les plages lointaines où l'a jeté l'esclavage (2).

Ceux des Galla, qui se sont faits musulmans, ont eu garde d'abandonner le Wadadja, et tandis qu'ils considèrent les Salamaleks du Koran comme un acte d'adoration facultatif,

(1) Mot vraiment celtique. Encore en breton le verbe *tufa* signifie jeter de la bouche la simple salive ; cracher sans effort. *(Dictionnaire de le Gonidec.)*

(2) On lit dans Charles Tutchek, à ce sujet, les plus émouvantes prières et les plus vibrants soupirs des petits esclaves galla. Il est également facile de s'en convaincre dans les *Articles sur l'esclavage en Ethiopie* publiés par Ant. d'Abbadie. Louvain, 1877.

Digitized by Google

le Wadadja est resté pour eux la règle de la prière (*norma orandi*). Le mahométisme a dû user de transaction, en s'assimilant cette pratique traditionnelle, espérant, à la faveur de ce véhicule, se répandre parmi les Galla et se voir partout ouvrir les portes. Mais on ne peut s'empêcher de déplorer que les tribus semi-musulmanisées, comme celles de la zone hararienne, aient corrompu la simplicité et la justesse des prières antiques en y introduisant, à la place du nom de Waga celui de Rabbi, de Mahomet, de Jérusalem, de la Mecque, de Salam, et une série de verbes précatoires d'origine arabe qui y font l'effet des mots anglais dans la langue française. Ces mêmes tribus, à l'exemple des Musulmans, ajoutèrent à la matière des oblations du Wadadja des paquets de *Gima*, appelé *tchat* par les Arabes, plantes enivrantes, dont les feuilles vernies ressemblent à celle du laurier du Portugal, et qu'ils mâchent avec une béatitude de ruminants. Les Harariens jurent par le *Gima*.

Le Wadadja est souvent accompagné de sacrifices, qui constituent l'essence de toute religion. Avant la famine et l'épizootie, alors que les troupeaux abondaient en pays oromo, la famille et ses principaux invités se faisaient un devoir d'amener un bouc ou un mouton. Les Aroussi-Galla, aussi riches que religieux, immolaient jusqu'à dix bêtes dans une seule cérémonie et même plus. Le bouc, dont il est ici question, ne provoque pas en Orient la répugnance qu'inspirent ses congénères de nos pays. L'espèce en est plus petite, au poil fin et soyeux, la chaire très saine, savoureuse et sans odeur. Les teintes variées et ondoyantes du pelage brillant qui revêt les chèvres suspendues aux flancs des monts de Galaad lui ont valu d'être comparé à la ravissante chevelure de l'épouse des *Cantiques*. Ce doit être le bouc de cette espèce que Strabon signale comme étant le mets préféré des Celtes de l'Ibérie.

Conformément à l'usage patriarcal, le père de famille et les magistrats civils sont prêtres et peuvent offrir eux-mêmes le sacrifice. Il y a cependant des prêtres attitrés du nom de *Kallou*, dont le sens étymologique est : *sacrificateur*. Les familles les convoquent à leur gré ; ceux-ci ne se présentent jamais en cérémonie sans enfiler au doigt un anneau de cui-

Digitized by Google

vre brillant, semblable — moins la valeur — aux plus volumineux anneaux des prélats, des breloques de cuivre ou deux rondelles d'ivoire sont retenues en demi-couronne autour de leur front. Ils portent à la main un fouet de fantaisie : « *le fouet est un signe de dignité* » dit la loi galla.

Parfois ils surajoutent à leur complet relativement luxueux une clochette en cuivre. La clochette est réservée aux braves qui ont tué un lion, ou ont accompli de hauts faits militaires. Les Kallou se rangent donc parmi les plus honorables de la nation. Mais, à l'exemple des prêtres des anciennes théosophies et des druides, s'adonner à la divination et aux sortilèges, est pour eux un excellent moyen d'en imposer et d'extorquer des têtes de bétail et maints pots de beurre en honoraires de leur prétendu crédit auprès du monde de l'au-delà. Les Kallou ne forment pas une caste organisée, et sont dépourvus de toute autorité civile. On trouve néanmoins de rares groupements de familles s'intitulant *Kallou de l'Abba-Monda*. Le nom dont ils se réclament semble indiquer qu'ils furent, au début, des émissaires de ce premier Pontife en vue d'entretenir l'enthousiasme de la religion nationale jusqu'aux extrémités du pays. Leur fonction est dégénérée et ne consiste plus que dans les vulgaires pratiques de la magie et de l'imposture.

Le sacrificateur, soit le kallou, soit le père de famille, laisse le sol boire le sang de la victime, et, cela, disent les Galla, réjouit l'âme de nos parents défunts. Les assistants s'appliquent les mérites figuratifs de la victime palpitante en plongeant la main dans les flots bouillonnants qui inondent la terre, puis s'oignent le front de ce sang tout chaud ; il s'y coagule, demeure une semaine visible à tous les yeux et finit par tomber en écailles menues. Ils découpent de petites lanières dans la peau ou enroulent les ligaments et les feuillets du péritoine en gros cordons, les suspendent au poignet, au cou, en guise de talisman protecteur contre les mauvais esprits. Ce sont là les médailles, les scapulaires des Oromo auxquels les kallou font ajouter quelquefois des colliers de grains de cuivre ou de verroteries ayant la vertu de conjurer les maléfices et le mauvais œil, usages qui rappellent les phylactères des Anciens, et les amulettes recherchées de

Digitized by Google

tous les peuples, et fort au goût des Abyssins. Le repas religieux fait suite au sacrifice. On sépare la part de Waqa en plaçant un morceau de viande sur une pierre qu'un vautour en qui une *golfa*, âme du purgatoire, est réputée habiter, ne tarde pas d'emporter vers les régions célestes. Lorsque, alléché par l'odeur du sacrifice, il apparait dans les airs planant avec majesté, tous les volatiles carnivores s'écartent respectueusement, se gardant de troubler le messager ailé dans ses sublimes fonctions. Les Galla racontent des choses merveilleuses de cet oiseau, prétendant qu'il ne se montre qu'aux heures des sacrifices ; que la *golfa*, en lui incarnée, veille si bien sur la viande consacrée qu'elle n'est jamais dévorée par un autre animal. S'il diffère de la prendre, les Galla pleurent, car Waqa n'a pas agréé le sacrifice. Tous les invités participent avec grande joie au festin sacré. L'effusion à terre du sang et les manifestations de réjouissance étaient prescrites à Israël. Le sang, étant le produit le plus relevé de la nature et comme « la fleur du monde », est très agréable à la divinité : A cause de son affinité étroite avec les passions humaines, il est en outre considéré comme le germe et le foyer du péché : c'est avec du sang qu'il faut expier ses fautes et en laver les souillures. Pour éloigner l'esprit humain de la férocité, Dieu avait défendu de boire du sang. Concernant les réjouissances inséparables du sacrifice, on peut lire la pressante exhortation de Jérémie aux Juifs revenus de Captivité, afin de ne pas omettre l'allégresse convenable à un repas de fête pris devant le Seigneur. Circonstance qui met en relief la bonté de notre Dieu qui commande la joie à ses créatures dans les œuvres de son service. On dirait que les infidèles Galla ont perçu un écho du « *Gaudete in Domino* ».

« La déglutition des chairs offertes en sacrifice, assurent « les Galla, attire en notre intérieur un esprit. Nous le sen- « tons, il travaille en nous, et alors, pleins de joie, nous nous « mettons à danser et à chanter, en rendant grâces à Dieu ». Entendant un indigène me faire, d'un ton grave et convaincu, sa profession de foi sur ce point, je ne pus me défendre d'un sourire, et j'émis un doute. Il parut étonné, quasi scandalisé, et réitéra vivement son affirmation. Je me tins

Digitized by Google

alors sur une prudente réserve, de crainte de choquer intempestivement ce croyant. Après tout, la persuasion qu'un être surnaturel s'empare d'eux, au moment de la manducation de la victime, tient à l'idée universelle de la « Communion ». Tous les peuples ont des rites effectifs de la substitution des mérites et de l'union personnelle d'une nature supérieure à notre nature coupable. Poussant cette idée à ses conséquences outrées, des peuplades du Thibet et de l'Océanie ont établi des coutumes étranges. Les vieillards mangent de la chair des jeunes gens défunts qui se sont fait remarquer par leur force et leur santé florissante, afin de s'incorporer leur jeunesse et leur vigueur ; les jeunes gens goûtent des chairs des vieillards et des héros tombés pour la défense de leur pays, afin d'y puiser la sagesse et la bravoure.

Autant de figures ou types prophétiques de la communion chrétienne, ce qu'on a appelé « la prophétie des rites ». Les sacrifices humains et l'anthropophagie n'ont pas d'autre origine (1).

*
* *

Le Wadadja, quand il est régional ou national, prend de grandes proportions. Au mois de mars 1899, une section des Aroussi-Galla le célébra avec pompe. Les notables se réunirent de tout le territoire d'un Abba-Bokou (premier magistrat des républiques oromo). Huit hangars spacieux furent improvisés. Le premier magistrat vint présider en personne. On immola huit bœufs ; on dépensa des quintaux de beurre tant pour assaisonner les viandes que pour s'en couvrir la chevelure et s'oindre les membres du corps en signe de fête. Plusieurs jours durant, les sacrifices, les chants précatoires, le rhythme pédestre ou danses religieuses, les délibérations sur les affaires du pays se succédèrent sans interruption, tandis que les *dibbé* (tambourins) réveillaient, de leur voix monotone, les échos des alentours. Le dernier jour, l'Abba-Bokou adressa une harangue aux assistants, les exhortant à l'observance de la loi de Waqa, à la paix entre

(1) Voir l'article de Mgr Le Roy au mot *Afrique* dans le *Dictionnaire théologique* de A. Vacant.

Digitized by Google

Oromo, à la résignation dans l'état de choses créé par la conquête abyssine, en attendant que Waqa rende à la nation galla son ancienne splendeur. Une ceinture d'Abyssins les entouraient soi-disant à titre de curieux, mais en réalité pour les maintenir, par la crainte de leur présence, dans les limites d'une sage discrétion en matière politique.

En certaines occasions, surtout pour demander la cessation d'une calamité, d'une guerre, d'une famine, etc, les Galla aménagent une enceinte avec des nattes et des branchages, établissent, au milieu, des abris, ou tentes de feuillage et de peaux, s'y réunissent et y demeurent le temps d'un oulma, huit jours. On y célèbre le Wadadja, passant cette octave en prières accompagnées d'oblations, de sacrifices et de la pratique de la continence. Ce n'est qu'après l'expiration de la sainte huitaine que chacun rentre dans ses foyers et revoit sa famille. Le nom de *Galma* sert à désigner ce genre de retraite. Les Mulsulmans et les gens mal famés en sont exclus.

Le Galla multiplie les Wadadja et les Galma selon les inspirations de sa piété ou la convocation des magistrats. L'avis d'un songe qu'aura eu un homme respectable ou une femme digne de créance suffit à décider d'une cérémonie familiale ou locale. Toutefois il y a dans l'année deux principales fêtes régulières : *l'Atara* et *l'Atete*. Ces fêtes sont surtout familiales et se célèbrent mystérieusement à l'intérieur des cases. Pendant leur durée, qui est de trois jours pour la première, de dix jours pour la seconde, les gens de la maison ne doivent ni sortir ni donner l'hospitalité. Après l'accomplissement de certains rites, le père de famille invoque Dieu et appelle la fécondité sur sa femme, sur ses filles grandes et petites et sur ses troupeaux par ordre d'espèces. La fête d'Atara (petits pois ou baies d'arbres) exige l'immolation d'un bouc et semble avoir de l'analogie avec les fêtes païennes de Cérès et la fête des Prémices des Juifs. L'Atète exige le sacrifice d'un bœuf, et par le rôle que les Galla attribuent à l'esprit de ce nom, à savoir de préserver les femmes du démon de la stérilité et les hommes du génie malfaisant de l'eau qui dresse des embûches au passage des rivières, il est permis de la rapprocher de ces esprits femelles ou déesses de l'antiquité regardées comme des médiatrices entre les hommes et la

Digitized by Google

divinité. N'est-ce pas là encore un écho affaibli de la promesse qui annonçait la femme destinée à écraser la tête du serpent, et à nous réconcilier avec le ciel ? La « *Virgo paritura* » des Druides est la plus conforme au type de la Vierge par excellence. Les autres n'en sont qu'un grossier crayonnage, parfois une caricature ou même une profanation. La Vénus *sœteira* (la sauveuse), des Grecs est digne de remarque. Astoreth, chez les Phéniciens et les Chaldéens, calme Baal par ses caresses. Ces déesses étaient en même temps les patronnes de la maternité ; et les hommes, glissant dans le gouffre recouvert du voile trompeur d'une religion dévoyée, ont pensé les réjouir par des pratiques abominables. Le Galla n'approche en rien des infâmes orgies du paganisme philosophique, ni de la prostitution des deux sexes dans les bocages d'Astoreth, pratiquée par les Babyloniens, et imitée par les Juifs. On doit appliquer au caractère de la religion galla l'éloge qu'a mérité celle des Gaulois : « Le symbolisme du culte n'offrait point aux yeux « des images d'impureté, il ne se traduisait point en grossières « idolâtries, en actes de révoltante immoralité, en légendes « infâmes, en thèmes des plus honteuses turpitudes, comme « celui de presque toutes les nations. » Chez les uns néanmoins comme chez les autres, certaines fêtes ouvraient la porte à une licence relative, à la violation du Décalogue. Telle la fête de la pleine lune ou néoménies. Bon nombre de femmes galla recherchent à cette occasion un favori. En principe, une telle fraude ne bénéficie point de la protection des lois, et le mari, qui surprend les coupables, a le droit de châtier son épouse et de réclamer du complice des dommages-intérêts. « Mais, avouent-ils naïvement, nos femmes tiennent si fortement à cet usage que les coups de bâton et notre vigilance ne parviennent pas à les en détourner. » D'ailleurs pourquoi seraient-ils si difficiles, eux qui se font trop souvent les complices des femmes du prochain ! Strabon mentionne la coutume des Gaulois de l'Ibérie plus connus que ceux de la mystérieuse Gaule, de célébrer la pleine lune par des réjouissances qui se prolongeaient bien avant la nuit.

La fête d'Atète et quelques autres sont précédées de la

Digitized by Google

cueillette des plantes sacrées qui se fait solennellement ; ainsi nos pères déployaient un grand apparat pour cette partie de leur culte. Les hommes, sur deux rangs, chantant des strophes ou des litanies, munis, comme les Gaulois, d'une verge, en forme de sceptre ou de bâton de voyage, se rendent à la forêt. Nous allons décrire une procession féminine de ce genre dont nous fûmes témoin.

C'était par une matinée du mois de juin. Les récoltes du printemps venaient d'être rentrées. Les Aroussi-Galla, des semaines durant, s'étaient groupés chaque soir, autour de l'immense sycomore sacré de Minné, qui s'élève, vigoureux et touffu, au milieu d'une grasse prairie, où il ombrage, depuis des siècles, la prière des Oromo. Les chants religieux se confondaient avec le son étouffé du tambourin. La lune éclairait, de sa vive lumière d'Orient, tantôt oscillante au mouvement des branches, sous la brise, tantôt tamisée à travers l'ouate d'un nuage errant, les scènes de l'enthousiasme reconnaissant de ces infidèles heureux de leur bonne récolte. Ce matin-là, c'était le tour des femmes. Les pluies équatoriales déjà commencées se donnaient un léger répit. L'aurore éclatante jetait des roses et des topazes sur les vapeurs du firmament et bordait, aux couleurs du prisme, les contours capricieux et fugitifs des nuées se balançant dans la mobilité de l'atmosphère. Sa douce lumière, inondant les myriades de gouttes de rosée dans la corolle des fleurs, sur l'émeraude des feuilles, sur le bistre des roches polies, les changeait en perles étincelantes et en poussière de diamant. *Lel, lel, lel, lel, lel* : tel est l'appel à la fête qui se répercute de hameau en hameau. Des voix claires, au timbre argentin, le lancent à l'air imprégné de l'humidité matinale. Ce n'est plus la mâle voix du héraut ordinaire. Bientôt des groupes de femmes s'organisent en procession ; chaque petit canton forme son défilé. Celles de notre voisinage, alignées sur deux rangs, portant chacune un long bâton à la main, et l'une d'elles marchant en tête, côtoient notre enclos, en chantant des litanies :

« Le mal qui entre par les yeux, détourne, détourne.
« Le mal qui entre par les oreilles, détourne, détourne.
« Le mal qui vient par les mains, détourne, détourne.
« Le mal qui vient par les pieds, détourne, détourne, etc., etc.

Digitized by Google

Elles se rendirent dans un bosquet de la Mission où poussent les plantes sacrées. Après une cérémonie de deux heures environ, les deux filles repassèrent par le même chemin. Chaque femme portait, à la main et sous le bras, des bouquets d'herbes ou de jeunes pousses, et sur la tête des couronnes de verdure. Cette fête se termine en famille. On se frotte le corps au moyen de ces herbes et on en frotte les troupeaux ; elles ont la vertu de rendre ou de conserver la fécondité, le grand et juste souci des nations patriarcales. La décence chrétienne proscrirait, paraît-il, certains détails rituels de la fête d'Atète.

Les Gaulois cueillaient le gui, la verveine et le selago. Les Galla comptent le gui parmi les plantes merveilleuses. Tantôt ils l'emploient comme remède, tantôt ils le suspendent à leurs cases comme un rameau protecteur. Nous voyons les deux peuples attribuer à ces plantes des propriétés génésiaques. Les prêtres gaulois administraient le gui en infusion « *fecunditatem ex poto dari cuicumque animalium sterili arbitrantur.* » (PLINE.) Les Musulmans, ne pouvant entamer les Galla, qu'en employant le système d'assimilation, n'ont pas manqué d'exploiter la vénération dont ceux-ci entourent le *Gui.* Ils leur ont persuadé que Mahomet était le *Gui* de Dieu greffé sur l'humanité. Un pareil artifice n'est-il pas pour nous un trait de lumière jeté sur le symbolisme énigmatique des Druides ?... Serait-ce là, en le rapportant au Sauveur, à l'Enfant de la Vierge qui devait enfanter, la pensée des anciens Gaulois dans le culte du Gui ? Cette plante parasite, avait peut-être, dans l'institution primitive de la religion celtique, les mêmes attributions que la greffe de l'olivier franc sur le sauvageon dont parle saint Paul. Jésus-Christ a été enté sur le tronc de l'humanité coupable.

Fidèle à la substance des lois noachites, se réclamant avec opiniâtreté d'Adam « qui fut de Waqa, », prônant avec un noble orgueil que la race et la loi Oromo remontent à « Orma, qui la reçut d'Adam, qui la reçut de Waqa, » le Galla devrait avant tout nous donner l'exemple du repos du septième jour. Il n'en est rien. C'est là une importante rupture avec les traditions qu'il appelle adamiques. Cependant on doit revenir de sa surprise, en songeant que ce peuple est

Digitized by Google

pasteur. Il vit dans une fête et un repas incessant. « Nous travaillons chaque jour un peu, et nous nous reposons beaucoup chaque jour » disent les Galla orientaux qui se sont adonnés, depuis une vingtaine d'années, à la culture des champs. Aussi leurs pères qui chômaient toujours, comme le font encore les Wallabon, les Borana, les Anya et la majorité des Aroussi, ne sentaient pas le besoin d'une trêve au labeur, ni de l'alternative de répit religieux et de travail, car toute heure et tout moment leur sont bons à la prière publique ou privée. Le besoin, cet instinct primordial et ce guide souverain de la vie, faisant défaut, quoi d'étonnant qu'ils aient oublié la loi correspondante ? Les tribus infectées d'Islamisme distinguent le vendredi qu'elles nomment « la fête », en mémoire de la fuite de Mahomet à Médine qui eut lieu ce jour-là ; mais elles ne le chôment pas. On trouve parmi les axiomes de quelques tribus celui de « fête des bœufs » attribué au jour qui répond à notre dimanche. On ne devait ce jour-là ni lever le campement ni faire distribution de lait à des étrangers. « Les bœufs furent créés en ce jour, dit-on, et c'est leur repos ». Mais on s'adonne à tout autre travail, et même au labour, quand la tribu est devenue agricole (1).

Les Oromo n'ont pas de jeûnes. Loin d'être une rupture avec la loi patriarcale, cette particularité est un témoignage d'antiquité. On a remarqué qu'il n'est pas question une seule fois de jeûne dans la Genèse. La loi du Sinaï n'en impose qu'un seul : le jour de l'Expiation, le fameux « Yom Kippour ». La piété des fidèles de Jéhovah et l'influence des prophètes ne tardèrent pas à les multiplier. Parmi les Galla qui ont subi la tyrannie de Mahomet, un grand nombre s'est hâté de secouer ce joug importun, alourdi par les rigueurs diurnes du Ramadan. Le Galla, fier coursier, libre d'allures, impatient du frein, regimbe à toute contrainte matérielle. D'ailleurs la frugalité de sa vie serait une rude mortification pour un Européen, et, — à part les festins et les sacrifices, — les régals des familles, composés de mets rustiques et sans apprêt, mettent à l'épreuve le plus sobre des blancs. Les

(1) Il ne faut pas oublier que sur le territoire envahi par les Galla, il y eut jadis des communautés chrétiennes. La « fête dominicale des bœufs » en est une réminiscence.

Digitized by Google

Abyssins au contraire ont une quantité effrayante de carêmes et de jeûnes tant du Nouveau que de l'Ancien Testament comme celui de Ninive. Mais au contact des Européens ceux qu'on est convenu d'appeler, la jeune Ethiopie, se sont bien relâchés de la rigueur excessive qu'on mettait à les observer. Hélas! la morale de l'hérésie est aussi loin de la pureté évangélique que le palladium fallacieux de ces austérités est voisin de l'hypocrisie pharisaïque,

Au Nord-Ouest, au-dessous du Godjam, une section de Galla célébrait, même avant l'invasion abyssine, la fête de la Croix de Septembre et invoquait Mariam, la Sainte Vierge, sans avoir pour cela la connaissance de Jésus-Christ. Cette coutume provient, dit M. d'Abbadie, de l'arrière-garde d'un conquérant abyssin, laquelle fut défaite et resta prisonnière dans le pays. Les galla, obéissant à la noblesse de leur naturel, traitèrent ces vaincus en frères, leur octroyant le droit de cité. Les descendants de ces soldats, malgré le manque total de prêtres, conservent encore leur foi avec cette constance si éminemment propre à tous les Ethiopiens, et en ont communiqué quelques pratiques extérieures à leurs généreux vainqueurs d'alentour. La solennité de septembre consiste en processions dans lesquelles on porte les plantes sacrées et des fleurs. Un feu de joie est allumé et chacun y jette une plante et un bouquet, puis prenant un charbon du brasier, forme une croix sur son front au milieu des chants et des invocations au signe chrétien du Salut.

* * *

Moins solennelles que les Wadadja et les Galma, moins mouvementées que les Atète et les Atara, mais plus fréquentes, plus susceptibles d'élans spontanés sont les prières que les Oromo chantent en groupe à l'ombrage de l'arbre sacré du village. Les tribus les plus religieuses échelonnent ces réunions à petits intervalles, et les prolongent durant des périodes d'une ou plusieurs semaines. C'est la nuit, au milieu du silence de la nature attentive et dans son repos mystérieux, qu'ils les célèbrent, et il n'est pas rare qu'à deux heures du matin, on entende encore le tambourin. Le culte nocturne est signalé, par tous les auteurs, comme

Digitized by Google

un trait distinctif de la religion gauloise. Les vieillards et les hommes réputés pieux se font un devoir d'en être. Le bon ordre, la tenue convenable et un air de conviction digne de la meilleure des causes y président. Ignorants qu'ils sont de la bonté compatissante du Dieu rédempteur, leur religion s'adresse à la libéralité du Dieu Créateur. Leur vive foi en la sollicitude maternelle de la divine Providence brille dans leurs suppliques vers le Ciel, au sein des calamités, sous les ardeurs de la sécheresse, sous les coups meurtriers de la famine et de l'épidémie. Aussitôt toute une parenté, tout un voisinage se concerte et organise une neuvaine, une quinzaine de prières. Et, disons-le, différents des neuf lépreux de l'Evangile, ils éclatent en transports de reconnaissance des bienfaits reçus d'En-Haut. On les voit, aux premières gouttes d'une pluie longtemps désirée, aux moindres symptômes d'une guérison, objet de vœux ardents, oindre leur tête de beurre, se visiter mutuellement avec le tressaillant mot d'ordre : « Waqa nous a guéris », « Waqa nous donne la pluie. » Le soir, les chants sacrés réunissent la parenté en pieuse liesse. Si une famille, un troupeau sortent victorieux d'une maladie qui a décimé les autres, on dit que l'Ange Gardien (Ayana) (1) de cette maison est le plus puissant des Ayana de la contrée, et, l'on s'invite à le chanter le soir et à lui rendre grâces.

Dans un printemps, l'excessive sécheresse menaçant de la famine, les fidèles organisèrent une série de prières publiques afin d'obtenir la pluie nécessaire à la prompte maturité du maïs. Au premier jour de l'ondée bienfaisante, les missionnaires de l'endroit virent arriver chez eux les notables de l'endroit, le visage épanoui, l'épaisse chevelure éclatante de beurre, semblable à une cime couronnée de neige dont la blancheur se reflète à travers les clairières des forêts. Ils saluaient radieux, communiquant leur bonheur expansif, et invitant à remercier le Seigneur pour une si bonne fortune. « Maître, leur disaient-ils, Waqa *pleut* sur nos champs. Bientôt nous mangerons les épis laiteux du maïs, et nous serons rassasiés. Nous vous en porterons, n'est-ce pas, Maître ! »

(1) *Ayana* en sanscrit signifie, chemin, et au figuré, guide, protecteur ; *Yana*, aller, dans la même langue ; et nos patois celtiques disent : *Ana*, aller.

Digitized by Google

Ainsi ces grands enfants de la gentilité allaient de village en village promenant leur débordante joie. Quelques jours après, les missionnaires recevaient de tendres et succulents épis de maïs, qui, grillés légèrement sur la braise, sont un vrai régal. L'empereur lui-même fait honneur à cette friandise. — L'installation des deux missionnaires chez les Aroussi, qui n'avaient jamais vu de blancs, fut un événement assez grave pour que ceux-ci crussent nécessaire de consulter le ciel. Voici en quels termes un vieillard le rapportait à l'un des Pères : « Lorsque vous êtes venus dans notre pays, nous nous sommes dit que c'était pour enseigner une nouvelle loi de Waqa, et faire tomber la nôtre en désuétude, si nous souffrions cet empiètement sur les coutumes oromo qui sont d'origine divine, nous avions peur de la colère du ciel. Perplexes, les Oromo résolurent d'abandonner nos alentours et de se réfugier sur d'autres terres afin de décliner toute responsabilité de votre établissement en notre pays. Mais avant de prendre les dernières mesures, nous voulûmes consulter Dieu, et à cette fin, nous nous assemblâmes chaque soir pour prier pendant une quinzaine de jours. Vers la fin de la quinzaine une *Aoulia*, qui me parle souvent la nuit, me dit en songe :

« L'homme ne le sait pas ;
« Tout le monde ne le sait pas ;
« Tout le monde l'ignore :
« C'est le tour d'une nouvelle loi de Waqa en ce pays »

« L'*Aoulia* me recommanda de ne pas fuir et de ne pas laisser fuir les Oromo, car c'est par un décret du ciel que les prêtres blancs sont venus et vont annoncer une autre loi. Je fis part de ce songe à mes compatriotes et ils résolurent de ne pas quitter votre voisinage. Voilà comment nous sommes restés auprès de vous et nous vous regardons de bon œil. »

Ce songe présente tous les caractères d'un avis d'En-Haut. Le Seigneur qui inspira les sybilles sur l'avènement du Messie, qui éclaira Balaam sur les destinées du peuple d'Israël, qui fit prophétiser son ânesse, peut aussi bien trouver dans les secrets de sa Miséricorde des motifs d'envoyer quelques

Digitized by Google

rayons directs de sa lumière dans les ténèbres de l'infidélité galla, lorsque surtout il s'agit de l'acheminement à la vérité. Il en existe de fréquents exemples. C'est ainsi qu'en toute occasion difficile les Oromo recourent à Dieu. Un gracieux apologue, choisi parmi la riche mosaïque de leurs paraboles, mettra dans tout son jour leur profonde confiance au Créateur et au Père Universel. « Jadis la tortue n'était point recouverte de sa carapace. Elle était nue, la pauvrette, exposée — elle qui marche à pas lents, — plus qu'aucun animal à la voracité des bêtes féroces. La tortue a beaucoup de sang, et, pour cet avantage, elle était un morceau recherché du lion qui aime s'enivrer de sang. Un homme la rencontra sur le chemin. Elle se traînait, s'évertuait, se désolant... et n'arrivant jamais au bout. Cet homme, qui avait bon cœur, songeant au péril que courait l'impuissante bestiole, s'émut jusqu'au fond des entrailles. Il lui parla ainsi : « Pauvre tortue, que tu me fais pitié ! Si le lion vient maintenant, qui te protégera contre sa dent cruelle ? » — « Nul ne saurait me défendre, répondit le timide animal, si ce n'est le Dieu unique qui m'a créée » — Or sus, le lion survenant, sa griffe sanguinaire allait mettre en pièces l'inoffensive tortue et s'abreuver dans les flots de son sang, lorsque Waqa, touché de la confiance de celle-ci, lui donna soudain sa dure carapace. A l'abri de cette forteresse inexpugnable, la tortue se moque de la dent cruelle et des griffes déchirantes du terrible lion. »

Il serait difficile d'imaginer une plus charmante fiction dramatisant les soins empressés avec lesquels le Seigneur vient au secours de sa créature désemparée. On voit combien la confiance des Oromo en Dieu est effective, universelle, filiale. C'est dans le sein de Wagayo, (le bon Dieu), que les petits esclaves galla se réfugient, tremblants, contre la frayeur de l'anthropophage dont les contes des veillées de famille ont agité le hideux fantôme à leur esprit effaré. C'est Waqayo, que, exilés sur des plages étrangères, ils implorent de les rendre à l'amour de leurs père et mère. En conflit d'intérêt, en perte réelle ou imaginaire de bénéfices, on voit les Galla céder de leur droit fondé ou présumé à leur antagoniste, et se consoler en fin de compte en la divine Providence : « Dieu

Digitized by Google

me reste. — Dieu rétablira mes affaires. — Prends le gain pour toi ; je prends Dieu pour moi ». — A chaque instant ils rappellent à l'ordre en disant : « Agir en homme qui craint Dieu ». Ce n'est pas toujours un vain mot, car la droiture du vrai Galla se reflète dans son œil sans recul et sans voile, et ses procédés contrastent le plus souvent avec la duplicité orientale. Quand il ment, il est facile de le deviner ; il ne sait pas longtemps jouer un faux rôle. « Je vous ai menti », avoue-t-il crûment, ce que ne sait jamais avouer l'Abyssin, dont le plus grand art, a-t-on dit, est de savoir dissimuler sa pensée, — et cela toute une vie. Mgr Taurin, recevant l'hospitalité chez un riche Galla des environs d'Harar, met en relief dans la personne de son hôte le caractère galla qui n'est pas déformé : « Pour lui, écrit-il, il est, je crois, « Musulman de fraîche date, conservant encore la jovialité, « le sans-gêne et l'espèce de *franchise* naturelle au Galla.(1) »

Les réunions du soir offrent de nombreux chants interprètes de leur foi et de leur reconnaissance.

On y relève des couplets comme ceux-ci :

O bénédiction, ô abondance
Il a plu, il a plu, il a plu.
L'herbe épaisse est en fleur,
La vache stérile a mis bas
Le veau a grandi
Il a plu, il a plu, il a plu
Grâces à Waqa soient rendues !

O Seigneur, Seigneur,
Préserve-nous
Du feu du châtiment
Et dans le ciel possède-nous
Délicieusement.

Toi qui n'oublies pas le juste,
Nous te prions, Seigneur,

C'est parmi ces chants du soir que l'on remarque l'incomparable refrain : «O Notre Père, envoyez-nous votre Parole.»

Laissons-les eux-mêmes nous expliquer le fidèle écho des soupirs des divins prophètes. « Nous demandons quelqu'un « qui place les Oromo *dans la voie droite*, qui porte secours « et tendresse aux pauvres, qui aime les souffrants, les mal- « heureux, qui donne du miel et du lait à qui en est dépourvu, « qui fortifie notre race contre ses ennemis et nous donne le « salut. » Tant qu'ils n'ont point tourné leur cœur vers la religion chrétienne, tous les peuples attendent la délivrance,

(1) Lettre d'Harar, 1882, publiée dans les *Annales Franciscaines*.

Digitized by Google

comme des plantes flétries attendent la pluie et la rosée. Les Gaulois regardent vers l'Enfant de la Vierge qui doit enfanter, les Chinois ont toujours attendu le « Saint » prédit par Confucius, le « Saint » qui doit venir pour eux de l'Occident abolir la religion des idoles, et faire fleurir toutes les vertus. Ce Saint, enseigne Confucius, est la raison de la divinité. « Avant la naissance du Saint, la Raison habite l'Invisible ; quand le Saint aura fait son apparition, la Raison habitera en Lui. » Paroles d'or !... Les Persans appellent, de leurs vœux, *Mithra*, le Médiateur. Les Mexicains croyaient à l'avènement de Centeld qui devait triompher de la férocité des autres dieux et mettre un terme aux sacrifices humains. Les Galla, d'une seule phrase, selon la sobriété remarquable de leur doctrine, personnifient admirablement les espérances de l'Univers. Arrière les fables nébuleuses qui déparent les autres théogonies ! : « *Kalike nou erghi ya Abïo !* » *Verbum tuum nobis immitte. O Pater mi* : telle est la version littérale et l'agencement identique des mots : O Notre Père, envoyez-nous votre Verbe ! Le *Kali* galla, comme le *Tao* chinois, et le *Mithra* persan, doit se traduire par *Logos*, *Verbum*.

Sur tous les points du territoire, les Mages à la tête neigeuse, les antiques prophétesses émaciées et labourées de rides ne cessent de prédire l'avènement futur de grands *Kallou*, grands-prêtres, de couleur blanche, chargés d'enseigner aux Oromo la nouvelle religion de Waqa. Mgr Massaïa, à mesure qu'il avançait sur le terrain de sa mission, se trouvait annoncé par des visions célestes. L'une des plus remarquables est celle de la « petite Vierge prophétesse » de Bonga en Kaffa. *La grande Reine du Ciel* lui apparut et lui dit que les prêtres hérétiques n'étaient pas bons, que de bien loin arriveraient de véritables prêtres, blancs comme « la toile des marchands », qui vivent sans femme et aiment tous les hommes comme des frères. Ils enseignent à vivre content dans cette vie, et heureux dans l'autre. Elle reçut l'ordre de n'aimer dorénavant que le Fils de la grande Reine, qui la voulait pour épouse. Cette pieuse enfant vécut comme une Sainte, prédit qu'elle mourrait avant d'avoir vu les prêtres blancs et que sa mort serait le jour de ses épousailles avec le Fils de la Grande Reine. Mgr Massaïa recueillit scrupu-

Digitized by Google

leusement tous ces détails de la bouche de la mère de l'enfant et de nombreux témoins qui en certifièrent.

Un événement digne d'attention est le suivant. Il y a deux ans à peine, l'Abyssinie soumettait la célèbre tribu des Borana-Galla. Un Fitaorari (commandant d'avant-garde) apprit, de la bouche des indigènes vaincus, l'existence, dans le voisinage de son armée, d'une excavation souterraine environnée d'insondables mystères.— « Il y a, disent-ils, dans l'intérieur, « un livre que nous, ignorants Oromo, nous ne saurions « lire. De temps à autre, deux personnages se montrent « soudain à l'entrée de la caverne sainte et vénérable. Nous « ne voyons pas quel chemin les conduit, ni quel chemin les « emmène. Ils paraissent et disparaissent tout d'un coup. Ils « sont d'un aspect, d'une couleur qui ne ressemble pas à « nous, qui est différente de la vôtre. (1) Ces deux hommes « merveilleux ne lient jamais conversation avec nous. Ils se « bornent à nous dire. — « Il viendra des docteurs étran- « gers qui vous enseigneront à comprendre ce que renferme « ce livre. Il contient les préceptes nouveaux de Waqayo. » — Ayant prononcé ces mots, ils s'évanouissent à nos regards, et ne prennent aucun chemin, pour s'éloigner. »

Le Fitaorari abyssin, piqué de curiosité, comptant que les lettrés de sa nation auraient raison de l'énigme, osa pénétrer respectueusement dans la grotte hantée du surnaturel. Il emporta le volume à la capitale de l'Empire. D'après les renseignements que nous avons pu avoir, on serait en présence d'un exemplaire des évangiles écrits en caractères *ghez* ou éthiopien liturgique.

O Notre Père, envoyez-leur votre Verbe !

Fr. MARTIAL de Salviac.
O. M. Cap.

(1) Les Borana n'ayant jamais vu de blancs, et ces apparitions, se montrant sans doute sous cette couleur, ils sont embarrassés à les décrire.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE

DE LA

CRITIQUE HISTORIQUE

Suite (1)

On sera fort étonné de voir figurer sur notre table en premier lieu le « Catalogus Sanctorum Fratrum ». Ce document n'a été pas apprécié comme il le mérite par tous les historiens qui depuis Wadding jusqu'au P. Ferdinand ont écrit sur Julien de Spire, et pourtant c'est ce que nous avons de plus précieux en fait de documents postérieurs au XIIIe siècle. Non seulement il surpasse par son antiquité tous les auteurs qui, à part F. Jourdain et B. de Besse, font mention de Frère Julien, mais la plupart de ces auteurs se servent de « Catalogus » comme d'une échelle pour remonter jusqu'à Fr Jourdain.

Afin de justifier ce que nous venons de dire, il est à propos de fournir quelques indications sur ce précieux monument.

On pourrait croire que le « Catalogue des Saints Frères » est du même auteur que le « Speculum Vitae » dans lequel on le trouve imprimé (2) pour la première et la dernière fois. Cependant il existe dans le ms. 131 (XVe siècle) de l'Université de Lwow [Lemberg] (fol. 347^a-362^c), dans le mss. 196 (XIVe-XVe siècle) de la Bibliothèque royale de Berlin (fol. 119^a-124^b) et dans le ms. 4354 (XIVe-XVe siècle) de la Vaticane (fol. 46^a-52^a) (3). De plus nous l'avons découvert dans deux autres manuscrits : Cod. 23. J. 60. (Anno 1419) des RR. PP. Cordeliers à Fribourg (fol. 2^a-8^b) et Cod. XI. 814

(1) Voir le fascicule de mars 1900.

(2) C'est-à-dire le Speculum de 1504 et de 1509 ; plusieurs autres éditions postérieures que nous avons collationnées, n'en disent plus un mot.

(3) Pour la description de ces trois mss. voir Sabatier, Speculum perfectionis (Paris, Fischbacher, 1898), p. CLXXVI-CXCVIII.

Digitized by Google

(XIVe siècle) de l'Abbaye de Saint-Florien en Autriche. fol. 164^r-170^r).

En examinant les noms des saints (1) contenus dans ces manuscrits, il faudrait placer la rédaction finale du Catalogue avant 1345 ; l'original pourtant, auquel chaque copiste ajoutait l'un ou l'autre nom, doit remonter plus haut, car le ms. Saint-Florien en parlant du dernier saint, Fr. Etienne de Hongrie, martyrisé en 1334, dit qu'il est mort « noviter » (2), récemment.

Mais ce nom et cette date, comme d'ailleurs beaucoup d'autres choses, semblent avoir été ajoutés après la première rédaction du Catalogue. Un décret du Chapitre de Padoue, 1276 ou 1277 (3) nous l'insinue. En voici la teneur : « Iniungitur omnibus ministris ut litteram reverendi patris generalis ministri missam ministris in Capitulo Paduano que sic incipit, *Venerabilibus et in Christo dilectis,* etc, cum omni diligentia executioni studeant demandare : cuius tenor est quod inquirant de operibus beati Francisci et aliorum sanctorum fratrum aliqua memoria digna, prout in suis provinciis contigerit, eidem generali sub certis verbis et testimoniis rescribenda. (4) » Or précisément dans le Catalogue des Saints Frères « consequenter describuntur aliqui fratres in qualibet provincia qui inter alios vita et miraculis claruerunt. (5) » Donc ce Catalogue dans sa 1re rédaction n'est que l'exécution pratique du décret de 1276 ou 1277.

L'auteur du « Catalogue » n'a pas eu, de première main, la Chronique du Frère Jourdain, puisqu'il n'en donne pas d'autre détail sinon que « Frère Jourdain d'Italie (6) » est enterré à Magdebourg. Néanmoins, il nous communique une version très fidèle de ce que la Chronique de Jourdain dit du Frère Julien.

(1) Le Cod. XI. 148. en a environ 200 ; le Cod. 23. J. 60. environ 140, mais avec la note (fol. VIII^v) qu'il a laissé de côté, près de 50 noms qui se trouvaient dans l'original.

(2) Cod. XI, 148. fol. 170^r.

(3) Pour la date de ce Chapitre général cf. Ehrle, Archiv. VI. p. 45-47.

(4) Little Decrees of the general chapters of the Friars Minor. in the English historical Review, 1898, vol. XIII. p. 707.

(5) C'est l'incipit du Catalogus selon le Cod. Frib. 23 J. 60.

(6) Cod. XI. 148. fol. 169^r.

Digitized by Google

Frater Julianus theotonicus, vir mire sanctitatis, qui fecit ystorias beatorum Francisci et Antonii, que cantantur in ecclesia. (1) » « Fr. Julien, le Teutonique, homme d'une éminente sainteté, fit l'office historié des bienheureux François et Antoine, qu'on chante à l'église. » Nulle question d'une légende !

Quelque temps après, Frère Paulin, évêque de Pouzzolles, (Pozzuoli) 1324-1344, écrivit son « Historia satyrica » et c'est très probablement lui (2) qui dicta aussi le « *Provinciale secundum ordinem Fratrum Minorum* ». En tout cas, cette statistique géographique de tout l'Ordre franciscain fut rédigée vers 1343 (3). Les remarques sur les Saints Frères de l'Ordre, qu'elle ajoute aux noms des Provinces, Custodies et Couvents, sont tirées textuellement du « Catalogus Sanctorum Fratrum ». Ainsi nous lisons au sujet de Frère Julien : « *Frater Julianus Theotonicus, mire sanctitatis, qui fecit ystorias beatorum Francisci et Antonii* (4). »

Le P. Ferdinand traduit : « Julien l'Allemand composa l'histoire de S. François et de S. Antoine, ainsi que le chant de leur office ». Nous n'avons plus à insister sur le fait que cette traduction est très défectueuse et que chez Paulin de Pouzzolles, il n'est pas question d'une histoire ou légende de S. François ni de S. Antoine. Du reste, le P. Ferdinand connaît assez peu ce Frère Mineur. Il le fait vivre, paraît-il, au XVIe siècle, puisque c'est son dernier écrivain (5) il lui a échappé enfin que le « Provinciale ; dont il est question, a été publié par les soins du R. P. Eubel.

Quarante ans plus tard, *vers 1375*, l'auteur de la Chronique des XXIV Généraux reproduit presque mot à mot et à différentes reprises le « Catalogue des Saints Frères ». Arrivé à Julien, voici ce qu'il dit : « Frère Julien Theutonique, homme de haute sainteté, composa, pour la plus grande partie, la lettre et le chant de l'Office historié de S. François et de

(1) Cod. XI. 148. fol. 168v.

(2) Voir P. Conradus Eubel O. M. Conv., Provinciale ordinis FF. Minorum (Quaracchi, 1892) p. 3 sq. ; Simonsfeld, Forschungen zur deutschen Geschichte XV. p. 145 s. ; P. Ehrle, S. J. Archiv VI. Bd. (Freiburg, Herder 1892) p. 28.

(3) Voir Eubel, Provinciale, l. c. p. 3 sq.

(4) Eubel, Provinciale, p. 13. n. 8.

(5) P. Ferdin : ed. de J. Rigauld p. 165.

Digitized by Google

S. Antoine, qu'on chante à l'église ». « Vir mire sanctitatis frater Julianus theotonicus, qui pro maiori parte fecit historias in littera et cantu sanctorum Francisci et Antonii, que in ecclesia cantantur. (1) » Vous le voyez, ici encore, il n'est pas question de Légende !

Vers la fin du XIVe siècle, entre 1385 et 1399 (2) Frère Barthélemy de Pise publia son « Livre des Conformités », une mosaïque contenant, dans un brillant tohu-bohu, de précieux documents pour l'histoire. Il est regrettable qu'il ait mélangé ces pièces authentiques à des anecdotes destituées de toute valeur. Dans la « VIIIe Conformité » il copie, avec force interpolations et falsifications, le « Catalogue des Saints Frères ». Quant à Julien, voici ce qu'il en dit : « Frère Julien Teutonique, homme de grande sainteté composa l'office historié de S. François et de S. Antoine, tant pour le chant, que pour les antiennes, les versets et les répons, excepté quelques antiennes du Magnificat et le répons *Carnis spicam* ». « Frater Julianus Theutonicus, vir mire sanctitatis, qui fecit historias b. Francisci et b. Antonii, et quo ad cantum et quo ad antiphonas versus et responsoria, quibusdam antiphonis ad Magnificat et responsorio *Carnis spicam* exceptis. (3) » La question d'une légende fait encore défaut en cet endroit, bien que le P. Ferdinand entende le mot « historia » toujours dans le sens d' « histoire », et qu'il y trouve une légende en faisant violence au texte ! Nous parlerons bientôt d'un autre passage de Barthélemy, qui paraît créer des difficultés.

Un siècle plus tard, (en tout cas après 1485) une Chronique Anonyme, puisant directement dans Fr. Jourdain nous dit : Frater Julianus de Spira « officium B. Francisci et B. Antonii nobili stylo et pulcherrima melodia, qua usque modo utimur, exornatum composuit. (4) » « Frère Julien de Spire composa

(1) Chron. XXIV Generalium, ed. Anal. fr. t. III, p. 381.

(2) *P. Ferdinand* prétend (éd. de J. Rigauld p. 164) que les *Conformités de Barthélemy de Pise* ont été terminées en 1385. Mais Barthélemy lui-même nous apprend qu'en 1385 il travaillait à son ouvrage et qu'en 1399 enfin il pouvait le soumettre à l'approbation. Voir Liber Conformitatum impressum Mediolani per Gotardum Ponticum anno 1510, fol. 1^r et 256^r.

(3) Lib. Conformitatum l. I. fructus VIII. pars II. (ed. mediol. 1510) fol. 75 verso.

(4) Chronica anonyma Fratrum Minorum Germaniæ ed. dans les Analecta fr. t. I. a P. Luca Carrey, p. 288.

Digitized by Google

en beau style et dans une musique très belle, encore en usage de nos jours, l'Office de S. François et de S. Antoine. » Ici, nous ne trouvons pas encore la trace d'une légende !

Enfin, *à l'aurore du XVIe siècle, en 1508*, l'aumônier des Clarisses à Nuremberg, Fr. Nicolas Glassberger copia presque mot à mot toute la Chronique de Frère Jourdain, et y ajouta ses propres appréciations. En rapportant le passage relatif à Julien, il y intercale une observation que le P. Ferdinand saisit pour la mettre dans les soubassements de sa thèse. Mais approchons-nous afin de considérer à loisir les détails de son édifice.

Voici les paroles de Glassberger : *Frater Julianus « historiam beati Francisci et beati Antonii nobili stilo et pulcra melodia, quas modo cantamus, et Legendam sancti Francisci, quæ incipit : Ad hoc quorundam etc., urbana elegantia dictavit et composuit.* (1) » Fr. Julien « a composé en style élégant et en belle musique l'office historié de S. François et de S. Antoine, que nous chantons actuellement et il dicta avec une exquise élégance la Légende de S. François qui commence par ces mots : *Ad hoc quorundam etc.* »

Cette fois enfin, nous avons la « Légende anonyme » de S. François écrite par Fr. Julien. D'après le P. Ferdinand « ce texte est absolument décisif et coupe court à toute contestation (2). » Malheureusement nous ne pouvons donner une confiance aussi large à ce « passage péremptoire (3) ». Et si nous le révoquons en doute, c'est précisément parce qu'il est trop péremptoire et complètement isolé.

Glassberger ne peut invoquer aucune source du XIIIe siècle ; les deux siècles suivants ne lui présentent pas d'auteurs sur lesquels il puisse s'appuyer, et ce qui augmente encore notre surprise, c'est que pas un auteur après lui n'a adopté son opinion (4).

(1) Chron. Fr. Nic. Glassberger, ed. Annal. franc. t. II, p. 46 sq.

(2) P. Ferd. éd. de J. Rigauld, p. 174.

(3) P. Ferd. éd. de J. Rigauld, p. 173.

(4) Par ex. Fr. Marc de Lisbonne dans sa Chronique écrite en 1556, donc peu après Glassberger, nous dit : « In questo tempo (vers 1285) mancò nel convento di Parigi frate Giuliano Alemanno huomo di maravigliosa Santità il qual compose la maggior parte de gl'ufficij di San Francesco et di Sant t'Antonio da Padova, cosi le parole, come il canto, si come di presente cantano i Frati nelle Chiese loro. » Croniche de Frati Minori trad. italiana di Sig. Horatio Diola (Venetia 1606) II, p. l. V. c. I. p. 276.

Digitized by Google

Fr. Barthélemy seul a pu lui suggérer l'idée d'attribuer à Julien la légende : « Ad hoc quorundam etc. » En effet, la « XIe Conformité », lui disait que « *Frater Julianus theologus (!) legendam beati Francisci composuit, et responsoria nocturnalia cantumque beati Francisci quo ad hymnos (!) et omnia (!) ipse composuit.* (1) » Fr. Glassberger a largement compulsé les « Conformités », il en appelle souvent à cette source (2) et nous ne doutons pas qu'il se serve de ces paroles de Barthélemy pour attribuer la Légende anonyme au Fr. Julien.

Barthélemy ne nous donne aucune information sur cette légende, écrite par Julien. Mais il nous laisse entrevoir qu'il veut parler d'une légende de chœur, puisqu'il attribue à Julien l'Office de S. François tout entier. Or, Glassberger trouvait dans les anciens lectionnaires de chœur la « Légende anonyme » qui ressemblait beaucoup à l'Office composé par Julien. A peine s'est-il aperçu de cette ressemblance, qu'il fait tressaillir sa plume irréfléchie et publie que « Frère Julien dicta avec une exquise élégance la Légende de S. François, qui commence : « Ad hoc quorundam ».

Quoi qu'il en soit, il est évident que ni Barthélemy ni Glassberger ne se rattachent ni ne peuvent se rattacher à une source quelconque. Glassberger ne peut s'appuyer dans son passage que sur Barthélemy de Pise. Barthélemy à son tour, dans sa XIe conformité, dont nous parlons, transcrit le « Provinciale » et le « Catalogue des Saints Frères », mais ces deux sources n'attribuent à Julien que l'Office de saint François et de saint Antoine.

Ainsi nos deux auteurs ayant abandonné les sources auxquelles ils contredisent plutôt, ne méritent pas de foi, et nous devons appliquer à Glassberger l'observation que le P. Suysken avait déjà faite de Barthélemy : « Quæ ex vetustioribus hausit historice certa sunt ; cetera vero quorum auctores nec ipse indicat, nec aliunde novimus nonnisi dubiæ fidei esse queunt. (3) »

Ce n'est pas tout, ces deux auteurs sont encore en con-

(1) Conform. l. I. fructus XI. pars. II. l. c. fol. 126 recto.

(2) Voir sa Chronique l. c. p. 15. 28. 40. 104. 215 sq.

(3) Acta SS. t. II. Oct. De S. Francisco comment. praev. p. 553 n° 39.

Digitized by Google

tradiction avec eux-mêmes et affirment des faussetés manifestes.

Dans le passage où Glassberger énumère *ex professo* les biographes de saint François, Fr. Crescentius, les 3 Compagnons, Thomas de Celano, Bernard de Besse, saint Bonaventure (1), il ne veut rien savoir d'une légende de Fr. Julien; mais ici, où il ne parle de cette matière qu'en passant, c'est-à dire en copiant Fr. Jourdain, il corrige le texte classique de cet auteur en mettant Julien au nombre des biographes, et la Légende anonyme qu'il lui attribue, il la « dicta, dit-il, avec une exquise éloquence », alors qu'elle n'est qu'un résumé servile !

Passons à *Barthélemy de Pise.* Dans la « VIIIe Conformité » il affirme, conformément aux autres témoins, que Julien n'est l'auteur que des Offices des deux saints excepté quelques parties qui ne lui appartiennent pas. Un peu plus loin, dans la « XIe Conformité », il insiste sur le fait, que Julien composa l'Office tout entier de saint François, « quoad hymnos (2) et omnia ipse composuit. » Vous voyez l'incohérence de notre historien. Tout à l'heure il certifiait que Julien n'avait pas composé toutes les parties de l'Office, maintenant, c'est le contraire, il est l'auteur de tout, « omnia ipse composuit, » et outre cela, c'est ce même Teutonique, devenu « théologien » qui composa la Légende du saint Patriarche !

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'il y a une erreur dans ces textes de Barthélemy et de Glassberger. Dans de telles conditions, les renseignements qu'ils nous ont transmis sont destitués de toute valeur historique. Mais il serait intéressant de savoir par quel singulier raisonnement ils se sont mis dans la nécessité d'attribuer la Légende anonyme au Frère Julien.

Ces dernières réflexions de notre étude critique nous démontreront d'une manière plus évidente encore, que Barthélemy et Glassberger ne sont pas qualifiés du tout pour porter sur les premiers biographes de saint François, un jugement décisif.

(1) Glassberger. chron. l. c. p. 68 sq.
(2) Ce sont précisément les hymnes que Julien n'a pas composées.

Digitized by Google

Il ne faut pas, dans le sujet qui nous préoccupe, s'exagérer la somme des connaissances acquises chez les deux personnages que nous venons de citer, et en général chez tous les historiens qui ont gravi la scène depuis le soir du moyen-âge jusqu'aux dernières années du siècle écoulé.

Pour ce qui regarde l'histoire de saint François et les origines de l'Ordre séraphique, ils n'étaient pas mieux renseignés que nous ; au contraire, dans les questions les plus importantes nous avons aujourd'hui des idées beaucoup plus justes. Comment donc ? Parce qu'une grande partie des sources franciscaines du XIIIe siècle leur étaient inconnues ou inaccessibles. Il était réservé à notre siècle de combler cette lacune par ses travaux critiques et la publication des textes primitifs.

Un examen comparé de Glassberger et Barthélemy nous donne la preuve convaincante de ce que nous venons d'avancer. Le premier nous exhibe une liste des biographes de saint François. Après avoir mentionné la « Légende anonyme (1) », il dresse le catalogue suivant : d'abord Fr. Crescentius publia le dialogue avec l'incipit : « Venerabilium gesta patrum » ; viennent ensuite la Légende des 3 Compagnons, et d'autres documents nombreux sur saint François ; puis Thomas de Celano composa la 1re partie de la « Legenda antiqua » qu'il n'acheva que plus tard en y ajoutant le traité des miracles. Enfin Bernard de Besse et Bonaventure résumèrent la première partie de la « Legenda antiqua (2) » de Celano.

Nous ne discuterons dans ce catalogue que les points qui concernent Thomas de Celano, et nous verrons qu'au sujet du plus excellent biographe de saint François, Glassberger est tombé dans une aberration complète. D'abord la « Vita prima », ouvrage qui surpasse en intérêt tous les autres, ne reçoit pas même une mention honorable chez le Chroniqueur de Nuremberg. Frère Thomas est injustement relégué à l'arrière plan où nous le voyons occupé à la rédaction de la « Légende ancienne », Légende que Glassberger ne connaît guère que de nom. Car s'il l'avait vue, il n'aurait pas

(1) Glassberger, Chronica, l. c. p. 46 sq.

(2) Voir Glassberger, l. c. p. 68 sq ; 73.

Digitized by Google

pu dire qu'elle a été mise en résumé par B. de Besse et Bonaventure, quand tout le monde sait que le Docteur séraphique et son secrétaire, sans négliger entièrement cette Légende ancienne, ont cependant pris pour base la 1re Vie de Célano. On le voit, Glassberger est dans une parfaite confusion et la cause en est facile à trouver.

Il était absolument persuadé que B. de Besse et Bonaventure avaient compulsé les ouvrages de Celano. Mais ce dernier avait écrit deux Vies, la première qui s'appelle « Vita Ia », et la deuxième désignée sous le nom de « Vita IIa » ou « Legenda antiqua ».

Celle-ci est composée de deux parties : l'une qui fut écrite sous Fr. Crescentius, l'autre sous Fr. Jean de Parme. Glassberger était sûr que le saint Docteur avait utilisé le premier ouvrage de Fr. Thomas. Mais comme notre Chroniqueur ne connaissait que la Vita IIa, que fit-il ? Il donna à la première partie de cette Vita IIa, le nom de Vita Ia et à la deuxième le nom de Vita IIa. Ainsi, pour Glassberger, la Vita Ia ou le premier ouvrage de Celano, c'est la première partie de la Légende ancienne. Il n'y avait pas pour lui d'autre explication possible.

Il suffit de lire attentivement son ouvrage pour se convaincre que telle en effet était sa persuasion. Nous y trouvons: « Et post modum ex mandato eiusdem Generalis Ministri (Crescentii) et generalis capituli compilavit frater Thomas de Celano *primum tractatum Legendae* (remarquez ce mot au singulier !) *sancti Francisci.* (1) » Et peu après : « Frater Johannes de Parma minister Generalis, multiplicatis litteris praecepit fratri Thomae de Celano, ut *vitam b. Francisci, quæ antiqua legenda dicitur, perficeret... et sic secundum tractatum compilavit.* (2) »

D'autre part, Glassberger nous donne la certitude évidente que pour lui la 1re et la 2e Vie de Celano étaient tout simplement les deux parties de la « Légende ancienne ». En copiant Fr. Jourdain de Giano il trouva la notice suivante : « Frère Thomas de Celano écrivit la 1re et plus tard la 2e (ancienne) Légende de saint François : *Legendam sancti Francisci et pri-*

(1) Glassberger l. c. p. 68. sq.
(2) l. c. p. 73.

Digitized by Google

mam et secundam postea conscripsit. (1) » Cela veut dire d'après la traduction de Glassberger : « Fr. Thomas de Celano écrivit plus tard la Légende ancienne de saint François *antiquam legendam sancti Francisci postea conscripsit.* (2) »

C'était l'erreur la plus insidieuse, qu'on ait pu commettre dans la critique des biographies du saint Fondateur. Il ne faut cependant pas croire que Glassberger ait commis seul cette faute, et s'il l'a commise, s'il l'a rendue notoire dans ses ouvrages, nous sommes le premier à l'en excuser ; la faute ne retombe point sur lui, mais sur les écrivains du XIVe et du XVe siècle, à l'autorité desquels il s'est entièrement confié.

La « Chronique anonyme » écrite peu avant Glassberger traduit (3) le passage de Jourdain que nous venons de citer, exactement comme lui. Et son Catalogue des biographes de saint François, il l'a copié presque à la lettre dans la « Chronique des XXIV Généraux » (4) achevée peu avant Barthélemy. Celui-ci donne aussi dans le piège. Parmi les biographes de saint François il connaît et utilise l'ouvrage des 3 compagnons (5), et les deux Légendes de saint Bonaventure (6). Au sujet de Thomas de Celano, il n'est pas mieux orienté que la Chronique des XXIV Généraux de Glassberger. Tout ce qu'il sait, c'est que Celano a écrit la 1re Légende de saint François ; mais bien qu'il l'appelle « *1re Légende par ordonnance apostolique* » (7), il est certain qu'il n'entend pas désigner autre chose, que la 1re Partie de la Légende ancienne. Toutes les fois que Fr. Barthélemy cite des passages sous la rubrique « prout narrat Fr. Thomas de Celano in legenda b. Francisci », « ut dicit Fr. Thomas in sua

(1) Fr. Jordanus, Chron. n. 19, ed. Anal. fr. t. I, p. 8.

(2) Glassberger, l. c. p. 21.

(3) Chronica anonyma ed. Anal. fr. t. I. p 281.

(4) Chron. XXIV Generalium, ed. Analecta fr. t. III, p. 262 ; cf. p. 224. 276

(5) « Hic (fr. Leo) mandato fratris Crescentii generalis ministri, et capituli generalis, cum fratre Ruffino et fratre Angelo legendam composuit beati Francisciquam legendam trium sociorum in hoc opere multociens nominavi et nominabo ». Conform. l. I. fr. VIII. pars II. (ed. Mediol. 1150) fol. 50r.

(6) « Hic postmodum rogatu capituli generalis legendam maiorem et minorem b. Francisci composuit quas modo habet et tenet totus ordo ». Conform. l. c. fol. 75r.

(7) « Fr. Thomas qui mandato apostolico scripsit sermone polito legendam primam b. Francisci ». Conform. l. I. fr. XI. pars II, fol. 124v.

Digitized by Google

legenda » etc., ces passages sont pris dans la IIe Vie ou Légende ancienne de Celano (1), jamais dans la Ire Vie. En lisant les « Conformités » nous voyons clairement que l'ouvrage appelé par les anciens « Ire Vie de Celano » lui était absolument étranger.

Fr. Barthélemy semble, il est vrai, faire une distinction entre la Ire Vie et la Légende ancienne et il les a compulsées l'une et l'autre : celle-là sous le nom de « Celano », celle-ci sous celui de « Legenda antiqua ».

Ceci ne doit cependant pas nous troubler. Car il n'attribue à Thomas de Celano *qu'une seule* Légende « scripsit legendam primam » et c'est la Ire Partie de ce que nous appelons communément Vie ou Légende ancienne. Quand Fr. Barthélemy parle d'une « legenda antiqua » il ne désigne pas notre « Légende ancienne » qu'il n'attribue point à Celano, mais les « actus S. Francisci et Sociorum ejus. (2) » Jusqu'au XVIIIe siècle, la Ire Vie de Celano n'a plus été connue; la plupart des auteurs n'en ont pas même soupçonné l'existence et aucun n'en a utilisé le contenu.

(1) Comparez par ex. Conform. l. I. fr. I, pars II, fol. 14r. 1re colonne avec Cel. Vita IIa pars I, c. 1. : Conform. l. I, fr. V. pars II. fol. 31v, 2me colonne avec Cel. Vita IIa. p. III, c. 60.

(2) Ce que Barthélemy cite sous la rubrique « Legenda antiqua » se trouve dans les « Actus S. Francisci et sociorum ejus. » Voir les Conformités l. I fr. IV, pars II. fol 28r ; fr. V. pars II fol. 31v — 32r ; fr. X, pars II, fol. 110r — 110v. Puisque Barthélemy appelle déjà ces « Actus » une *Legende ancienne*, cette collection doit nécessairement remonter à une date beaucoup plus haute qu'on ne serait porté à le croire d'après l'édition italienne des « Fioretti ». Le fond authentique remonte très probablement aux années 1245 et 1276-77. Au chapitre général, de 1245 Fr. Crescentius ordonna à tous les frères (universis fratribus) de lui adresser par écrit « *quidquid de vita, signis et prodigiis b. Francisci* scire veraciter possent. » Pour donner suite à cet ordre, Fr. Léon, Ange et Rufin composèrent leur Légende des 3 Compagnons. Outre cela beaucoup d'autres frères collectionnèrent un grand nombre de miracles que le Saint avait opérés dans différents pays, et furent tous publiés : « Aliis etiam multis recolligentibus multa miracula, quæ Sanctus in diversis orbis partibus fecerat, fuerunt publicata. » (Chron. XXIV General. ed. Anal. franc. t. III. p. 262.) Il est très possible que ces « multa miracula » se rencontrent dans les « Actus » et que c'est encore Fr. Léon qui y est intervenu comme rédacteur en chef. D'autres traits des « Actus S. Francisci et sociorum ejus » auront été ajoutés sous le Généralat de Fr. Jerôme d'Ascoli, 1274-81, qui, de concert avec le chapitre général de 1276-77. (Voir plus haut p. 425) ordonna à tous les provinciaux « quod inquirant de operibus b. Francisci et aliorum sanctorum Fratrum aliqua memoria digna, prout in suis provinciis contigerit eidem Generali sub certis verbis et testimoniis rescribenda. » (Little, Decrees of the General Chapters of the Friars Minor, in the English hist. Review, 1898 vol. XIII p. 607. Enfin l'édition des « Actus » de M. Paul Sabatier attendue avec impatience, nous donnera sur ce point des renseignements plus précis.

Digitized by Google

C'est très singulier et il n'est pas facile de justifier la conscience historique des auteurs, qui ont quitté les premiers Celano. Nous pouvons cependant les absoudre, et deviner les raisons qui les ont autorisés à agir de la sorte.

Tout d'abord Celano était le panégyriste de Frère Elie. Or nous savons que non seulement les « Spirituels », mais aussi le parti de la « Large Observance » avaient une vraie horreur d'Elie.

Qu'on se souvienne seulement du « Liber de Prelato » (1) de Frère Salimbene !

Puis on appliqua à la 1re Vie le décret du Chapitre général de 1266 abolissant toutes les anciennes légendes : « omnes legende de beato Francisco olim facte deleantur ». Ce décret qui éliminait les Légendes primitives pouvait embrasser ou toutes les Légendes anciennes en général ou les Légendes de chœur seulement. Cette deuxième version était la seule vraie, mais dans les deux cas, la 1re Vie de Celano était enveloppée dans le décret.

Enfin les Légendes de saint Bonaventure une fois écrites, la « legenda antiqua » de Celano et surtout sa 1re Vie n'avait plus la valeur d'autrefois. Depuis le Chapitre général de 1266, on profite de chaque occasion pour faire ressortir la supériorité des légendes du Docteur séraphique sur celles de Celano. On exagérait un peu, disons le franchement, mais si Celano est aussi grand biographe que saint Bonaventure, celui-ci s'adapta à son temps et aux besoins de l'Ordre après la scission qui venait de s'y produire, entre les Spirituels et la large Observance. Les Légendes de Bonaventure revêtirent le caractère d'un concordat entre les deux parties. Il nous donne de saint François une image parfaite, sans toucher aux questions sur lesquelles s'appuyaient les différends qu'il voulait composer, ou s'il les touche c'est avec la main magistrale du saint Docteur et de l'exquis diplomate. Il paraît que c'est surtout en vue de ces qualités précieuses que le Chapitre de 1266 abolit les anciennes légendes pour adopter celles de saint Bonaventure. Et en effet, après B. de Besse et Ange de Clarino la 1re Vie de Celano disparait complètement et la 2e Vie partage bientôt le même sort. On lui

(1) Chronica Fr. Salimbene Parmensis (Parmae, Fiaccadori, 1857) p 401 sqq.

Digitized by Google

fait encore un emprunt de temps en temps, mais elle aussi n'est plus qu'une « *légende ancienne* » vieillie, surannée, — « *legenda olim facta* » dirait le Chapitre de 1266 « *legenda antiqua* » disaient les auteurs du XIVe siècle. On l'opposa donc aux légendes récentes de saint Bonaventure approuvées et reçues de tout l'Ordre. C'est pourquoi ces dernières légendes se rencontrent dans une foule de manuscrits, tandis que de celles de Celano il ne nous reste que quelques exemplaires échappés peut-être par hasard à l'oubli ou même à une destruction préméditée.

Après tout cela, il est facile de comprendre comment certains auteurs ont pu soupçonner Frère Julien d'être le père de la Légende anonyme « Ad hoc quorundam ». Cette Légende est tirée en partie de la 1re Vie de Celano, en partie de l'office de saint François, composé par Frère Julien de Spire. Or, non seulement les historiens des XIVe et XVe siècles niaient que Celano avait écrit une biographie avant 1246 (après la composition de l'Office et de la légende anonyme) ; mais ils n'ont plus aucune notion de sa 1re Vie. Pour eux, la Légende anonyme qui se trouvait par-ci par-là dans les lectionnaires ou ailleurs n'avait de rapport qu'avec l'Office de saint François. Et puisqu'elle se rattachait si intimement à cet office et qu'on ne savait rien d'un auteur ancien, qui avant Julien, ou de son temps, eût écrit une légende, on l'attribua sans façon à Julien lui-même. On arrivait à ce résultat par le même paralogisme qui a trempé le R. P. Ferdinand ; unité d'inspiration de l'Office et de la légende anonyme : « Ad hoc quorundam » ; donc unité d'auteur ! Cette hypothèse était acceptable aux XIVe et XVe siècles, où l'on ne connaissait point les ouvrages de Celano et beaucoup d'autres choses ; mais pour la critique historique de nos jours, elle n'est plus admissible, pas même comme hypothèse.

Nous n'ajouterons qu'un mot. Il nous semble que, dans la première moitié du XIIIe siècle, il n'existait pas même de légende commençant par ces mots : « Ad hoc quorundam », c'est-à-dire que le prologue de la légende anonyme, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans les Bollandistes et qui est indiqué par Frère Nicolas Glassberger, n'est pas

Digitized by Google

authentique. On l'a ajouté, croyons-nous, après la rédaction de la Légende. En s'appuyant sur l'exemple de saint Pierre infidèle, de saint Paul persécuteur, de saint Mathieu publicain, de Marie « aux sept démons, l'amie privilégiée » de Notre-Seigneur, ce prologue ramasse des raisons théologiques et historiques pour excuser la jeunesse de saint François et les petites ombres qu'elle jette dans les récits de la « Légende anonyme ».

A première vue déjà, on est frappé de trouver cette justification armée dans une légende écrite avant 1240. Dans ce temps-là, au lieu d'excuser et de justifier, il était reçu d'accentuer sans détours les écarts du jeune fils de Pierre Bernadone. D'accord avec la « Légende anonyme », Celano dans sa 1re Vie, Julien dans l'Office rimé, les 3 Compagnons dans leur Légende retracent librement ces quelques défauts, peut-être même avec des couleurs trop vives, mais c'est pour mieux faire ressortir les miracles de la grâce opérés dans S. François après sa « conversion ».

Vers 1260, une réaction très marquée se produisit contre cette manière d'écrire la vie du Saint. La 2me Légende de Celano en est le premier témoin. Sans se mettre en opposition avec la 1re Vie, elle ne fait cependant plus ressortir que ce qu'il y a de saint, de surnaturel, d'extraordinaire dans la jeunesse du Séraphin. Quelques années plus tard le chapitre de Narbonne (1260) jugea à propos de donner le décret suivant : « In illa antiphona beati Francisci que sic incipit : *Hic vir in vanitatibus nutritus indecenter*, fiat talis mutatio : *Divinis karismatibus preventus est clementer.* » (1) C'est la 1re antienne des Matines de l'Office, qui contenait le résumé historique de la jeunesse de S. François : « Hic vir in vanitatibus nutritus indecenter plus suis nutritoribus se gessit insolenter ». Désormais il fallait chanter : « Hic vir in vanitatibus nutritus indecenter divinis charismatibus preventus est clementer. » Or, la « légende anonyme » qu'on lisait en même temps au chœur s'appuyait sur l'ancienne teneur de l'Office et comme il était impossible de la changer, on lui ajouta, probablement entre 1260 et 1266, le prologue comme

(1) P. Ehrle, Die ältesten Redactionen der General constitutionen des Fr. — Ordens, im Archiv. Bd. VI. p. 35.

Digitized by Google

lettre d'excuse. En 1266, enfin, saint Bonaventure y remédia en écrivant dans sa légende de chœur : « Licet enim inter vanos fuerat hominum filios iuvenili aetate nutritus in vanis... superno tamen sibi assistente praesidio nec inter lascivos iuvenes post carnis petulantiam abiit (1). » Cette fois l'Office dans sa nouvelle forme était en harmonie avec la légende.

D'autres raisons encore soutiennent notre opinion sur la non authenticité du prologue « *Ad hoc quorundam.* » D'abord le style tortueux, la diction obscure, les phrases ampoulées, dures, affectées, contrastent manifestement avec la « Légende anonyme ». Puis le prologue répète à deux reprises et presque mot à mot, un passage, qui revient immédiatement après dans le corps de la Légende (2). C'est une tautologie introduite après coup. Enfin, excepté le ms, en question qui était peut-être le même que celui de Glassberger et des Bollandistes, ou appartenait du moins à la même famille, aucun manuscrit latin connu jusqu'ici ne contient ce prologue. Cod. 5,333 et 14,364 de la Bibliothèque Nationale de Paris (3), Cod. 2,354 de la Bibliothèque universitaire de Cambridge et Vincent de Beauvais commencent tous avec la légende proprement dite, sans prologue.

Arrivé à la fin de cette étude, résumons notre pensée.

D'abord, nous regrettons de ne pouvoir offrir nos félicitations au R. P. Ferdinand pour sa « Nouvelle découverte de la critique historique ». Ce qu'il appelle un « fait irrécusable », rendant « impossible toute hésitation (4) » ne mérite pas des titres aussi pompeux et ne peut même prétendre, nous l'avons démontré, à la modeste dignité d'une hypothèse. Ensuite, nous nous permettrons de rétorquer le compliment qu'il adresse aux autres historiens, « qu'à coup sûr, ils n'ont pas lu attentivement, si tant est qu'ils les connussent (5) » les

(1) Legenda minor, lectio I^a (Opera sancti Bonav. t. VIII ; Quaracchi 1889 p. 565). Dans la Légende anonyme on lisait au contraire : « in vanitatibus indecenter nutritus, insolentior est effectus » (Acta SS. l. c. p. 560, n° 78) On le voit, saint Bonaventure s'oppose à la Légende anonyme comme l'antienne de 1260 à l'Office primitif.

(2) Cf. Acta SS. l. c. p. 548 n. 15 et p. 560 n. 79.

(3) Voir Socii Bollandiani, Catalogus codicum hagiographicorum latin. Biblioth. Nat. Paris, t. II, p. 251, 280, t. III, p. 233 n. 53.

(4) P. Ferdinand, éd. de J. Rigauld p. XIX.

(5) P. Ferdinand l. c. p. 166.

Digitized by Google

sources de l'histoire séraphique qu'il avait exploitées. Mais si nous avons réussi de jeter quelques lueurs sur la « Légende anonyme » de saint François, nous rendons grâces au R. P. Ferdinand de nous avoir fourni l'occasion de mieux approfondir un des points obscurs de nos origines franciscaines.

P. Hilarin de Lucerne, O. M. C.
Docteur en Théol. Lecteur.

Digitized by Google

DE LA COMMUNICATION DES PRIVILÈGES (1).

III.

Nous n'avons pas encore dit ce qu'il faut entendre par ces mots : Communication des Privilèges. Le fait de la Communication existe ; nous l'avons établi par les Bulles et les Constitutions des Souverains Pontifes. Mais, qu'est-ce, au juste, que cette Communication, quelle est son étendue, quelles en sont les limites ? Telle est la question que nous avons à étudier maintenant.

Le mot *Communication* dérive du mot latin *Communis*, Commun). Communiquer signifie rendre *Commun* (*Commune facere*) à un autre ce qui a déjà été concédé à quelqu'un. La *Communication des Privilèges* consiste donc dans une concession, par laquelle le Supérieur étend à un ou plusieurs autres Ordres religieux les Privilèges déjà accordés à un ou plusieurs Ordres (2).

Cette Communication est *imparfaite*, ou *accessoire*, ou *de même forme*. Dans le premier cas, elle s'étend aux autres, en les agrégeant, en quelque sorte, à ceux qui jouissaient déjà du Privilège. Tel est le cas des Religieuses qui relèvent d'un Ordre, et des domestiques d'un Ordre religieux (3).

Dans le second cas, elle s'étend aux autres de telle sorte qu'ils peuvent jouir des privilèges comme ceux auxquels ils ont été concédés les premiers, et que ces privilèges leur deviennent propres, comme s'ils en avaient eu les premiers la concession (4).

Le Privilège communiqué *imparfaitement* suit les vicissi-

(1) Voir le fascicule de mars 1900.

(2) Reiffenstuel, liv. V, *des Décrétales*, tit. XXIII, n. 53.

(3) Schmalzgrueber, liv. V, tit. XXXIII, n. 78. — Reiffenstuel, loc. cit. n. 54. — Piat de Mons, loc. cit. Q. 5.

(4) Piat de Mons, loc. cit. Q. 5.

Digitized by Google

tudes de la première concession. Les domestiques d'un couvent perdent ce privilège quand le couvent le perd. — Le Privilège communiqué *parfaitement* subsiste toujours, même quand le premier concessionnaire vient à le perdre (1).

La Communication des Privilèges comprend tous ceux qui ont été accordés à un Ordre tout entier, à ses monastères, à ses membres. Mais il ne comprend que les Privilèges déjà accordés au moment de la Communication, à moins que l'indult de la Communication ne contienne une clause communiquant aussi les Privilèges qui seraient ultérieurement concédés (2).

Mais la Communication ne comprend pas :

1° Les Privilèges personnels, c'est-à-dire, les Privilèges accordés à une personne particulière. Suivant l'axiome du droit : *Le privilège personnel suit la personne et s'éteint avec elle.* (*Privilegium personale personam sequitur et extinguitur cum ea*). (3).

2° Les Privilèges exorbitants et qui ne sont accordés que difficilement, car d'après la règle du droit : « *Les concessions générales ne comprennent pas ce qui vraisemblablement ne serait pas accordé en particulier* » 4).

3° Les Privilèges qui ne sont accordés que pour une raison spéciale, comme celui de la dispense de chanter l'Office au chœur, pour les Religieux de la Compagnie de Jésus (5).

4° Les Privilèges accordés à un lieu, à une église, pour une raison particulière, pour une cause exceptionnelle, telle que la présence dans ce lieu, dans cette église, d'une image de la Sainte Vierge, en grande vénération auprès des fidèles(6).

5° Les privilèges accordés à un Ordre ou à une église, pour un temps déterminé (7).

(1) Schmalz. loc. n. 77 et 78. — Pelliz. Tract. VIII, n. 125. — Reiffenstuel, loc. cit. n. 69. — Piat de Mons, loc. cit. Q. 6.

(2) Schmalz. loc. cit. n. 83. — Pelliz, loc. cit. n. 42. — Piat de Mons, loc. cit.

(3) Schmalz. loc. cit. n. 92. — Reiffenstuel, loc. cit. n. 33. — Piat de Mons, loc. cit.

(4) Schmalz. loc. cit. n. 83. — Piat de Mons, loc. cit.

(5) Piat de Mons, loc. cit.

(6) Schmalz. loc. cit. n. 92. — Reiffenstuel, loc. cit. n. 62.

(7) Schmalz. loc. cit. n. 92. — Reiff. loc. cit. — Piat de Mons, loc. cit. q. 7.

Digitized by Google

6° Les privilèges opposés à la règle ou aux constitutions, car, en accordant des privilèges, les Souverains Pontifes ne peuvent vouloir relâcher l'observance régulière, tout au contraire (1).

7° Les privilèges odieux, ou qui comportent des pénalités, car les choses odieuses ne peuvent être des faveurs à communiquer (2).

8° Les privilèges préjudiciables à un tiers (3).

Mais que faut-il penser des privilèges accordés avec cette clause qu'ils ne pourront être communiqués ?

Nous ne savons si beaucoup de privilèges ont été concédés avec cette clause prohibitive ; toujours est-il que Grégoire XIII, (*pium et utile*, 21 septembre 1582), pour la Compagnie de Jésus, insère cette clause. Il confirme aux religieux de cette Société le privilège qui leur était déjà concédé par Paul III, (*Licet debitum*, 18 octobre 1549), de se faire ordonner par quelque évêque catholique que ce soit, en communion avec le Saint-Siège ; il ajoute le privilège de l'Ordination *extra tempora* (en dehors des temps fixés par l'Eglise), sans interstices même pour les ordres majeurs et la prêtrise, sans aucun exercice des fonctions des Ordres déjà reçus, sans examen sur le chant, les offices, les cérémonies ecclésiastiques, l'aptitude et la dignité des sujets ; en un mot, sans rien de ce qu'on exige des autres ordinands. Et Grégoire XIII ajoute : « Nous défendons absolument que ces privilèges soient communiqués à tous ceux qui participent ou qui à l'avenir participeront aux Privilèges de ladite Compagnie de Jésus (4) ».

(1) Pelliz. loc. cit. n. 45. — Piat de Mons, loc. cit.

(2) Reiff. loc. cit. n. 66. — Piat, de Mons, loc. cit.

(3) Piat de Mons loc. cit.

(4) « Nos his incommodis, quantum in nobis est, occurrere volentes, omnibus Episcopis et aliis Antistitibus, præsentibus et futuris, in perpetuum præcipimus atque interdicimus, ne ab hujusmodi (subjectis) promovendis, qui licentiam a Præposito Generali dictæ Societatis, pro tempore existente, vel ab eo delegatis habuerint, quidquam prædictorum requirant vel exigant, sed ipsos etiam absque ulla functione in Ordinibus ipsis, interstitiorumque ad illos suscipiendos observatione, aut inquisitione de cantu, officiis et ceremoniis Ecclesiasticis, idoneitate, proprii Ordinarii licentia, et aliis in aliis requisitis, ad Minores, ac etiam extra tempora a jure statuta, tribusque Dominicis, vel aliis festis diebus, etiam Presbyteratus Ordines promoveant, ac si illi omnibus requisitis præditi essent. Nos enim

Digitized by Google

Le même Grégoire XIII, (*Exponi nobis*, 13 octobre 1584), accordant à la Compagnie de Jésus que ses membres ne pourraient entrer chez les Chartreux, sans la permission du Préposé Général, y ajoute la même clause prohibitive, absolument dans les mêmes termes.

Enfin Grégoire XIV, (*Ecclesiæ Catholicæ*, 28 juin 1591), accorde à la Compagnie de Jésus, entre autres Privilèges, celui de faire élever à la prêtrise les religieux même des vœux simples (1). Lui aussi il ajoute, absolument dans les mêmes termes, la même clause prohibitive de la communication.

Les Ordres Mendiants, et ceux qui ont la Communication des Privilèges avec eux, participent-ils aux Privilèges accordés à la Compagnie de Jésus, avec la clause prohibitive de la communication ?

Ici nous sommes en présence de deux opinions :

Suarez (2), Schmalzgrueber (3), Peyrénis (4), Portel (5), etc. tiennent absolument pour la *négative*. — Pellizarius tient pour la négative, comme *plus probable*, tout en reconnaissant que l'opinion contraire est *probable* (6).

Reiffenstuel (7), Rodericus (8), Ferraris (9), Montalvo (10), les Salmanticenses (11), etc. tiennent absolument pour l'*affirmative*.

illis Ordines omnes prædictos sic suscipiendi, ac prædictis Antitistibus eos ipsis conferendi facultatem tribuimus...

« Præsentis autem gratiæ communicationem omnibus aliis, etiam qui sua privilegia cum ipsa Societate copiose participant, participareque poterunt quomodolibet in futurum, fieri omnino prohibemus ».

(1) « Statuimus religiosos hujusmodi, post emissa vota, etsi simplicia, ad sacros etiam presbyteratus ordines, juxta Summorum Pontificum concessiones promoveri posse ».

(2) Suarez, *De Legibus*, Lib. VIII, cap. XVIII, n. 8.

(3) Schmalz. l. cit. n. 89.

(4) Peyrénis, loc. cit. n. 52.

(5) Laurent de Portel, *Dubia regularia*, au mot *Communicatio*, n. 5.

(6) Pellizarius, loc. cit. n. 47.

(7) Reiffenstuel, loc. cit. n. 64 et 65.

(8) Rodericus, *Quæstiones regulares*, loc. cit. art. XVII.

(9) Ferraris, *Privilegium*, art. I, n. 27 et 28.

(10) Montalvo, *Glossa fundamentalis*, ch. VI, art. VII, n. 171 et suiv.

(11) Salmanticenses, *De Privilegiis*, ch. I, Point IV, n. 107.

Digitized by Google

Comme les partisans de l'opinion négative s'en réfèrent tous à Suarez, voyons l'argumentation de cet auteur :

« La raison qui pourrait faire pencher vers l'affirmative, c'est que cette prohibition ne semble pas empêcher qu'une communication générale et absolue des Privilèges de la Société de Jésus, ou de tous les Ordres religieux, faite à un autre Ordre religieux, ne comprenne également ces faveurs, car « *l'égal n'a pas d'autorité sur celui qui lui est égal (par in parem non habet imperium*). C'est pourquoi cette prohibition ne peut empêcher qu'un successeur du Pape, qui a fait cette prohibition, ne communique ces privilèges à d'autres.

« Mais cette interprétation ne me paraît pas juridique, car c'est un axiome du droit que « *l'espèce déroge au genre, même quand l'espèce a précédé* (1) (generi per speciem derogatur, etiam si species ipsa præcesserit). De même, il est encore vulgaire dans le droit que « *ce que le prince n'accorderait vraisemblablement pas en particulier ne peut être compris dans une clause générale* (*sub generali clausula non venire quod princeps in specie verisimiliter concessurus non esset*). La concession générale des cas, pour l'absolution, ne s'étend pas aux cas réservés. C'est un dogme commun.

« Mais ces privilèges, dont la communication est spécialement prohibée, sont des privilèges tout à fait spéciaux et comme réservés, quant au mode de leur concession ; donc, à moins qu'il n'en soit fait une mention spéciale dans la communication subséquente, ou bien, à moins qu'il n'y ait dans cette communication subséquente, une clause comprenant *tous* les privilèges, ceux dont la communication est défendue ne sont pas compris dans une clause générale. »

Voilà l'argumentation de Suarez. Pellizarius y ajoute, dit-il, cette considération pratique : « Il est constant que les religieux de la Compagnie de Jésus ont souvent usé des privilèges concédés par les Constitutions de Grégoire XIII et Grégoire XIV, à la connaissance et du consentement des

(1) Ici le *genre* c'est la concession de la Communication générale, l'*espèce* c'est la concession particulière, qui déroge au *genre*, à la concession de la Communication générale, quand elle vient après elle. Elle y déroge encore quand elle existe avant, à moins qu'il n'y ait dans la Communication générale quelque chose qui indique que cette Communication générale comprend également les concessions particulières. — C'est ce que veut dire Suarez.

Digitized by Google

Evêques. Il n'en est pas de même des autres Religieux, en communication de privilèges avec la Société ; ils ne l'ont jamais osé. S'ils l'osaient, peut-être les Evêques s'y opposeraient-ils.

Il nous semble avoir exposé, en toute franchise, l'argumentation des tenants de l'opinion *négative ;* voyons ce que disent les partisans de l'opinion *affirmative.*

Voici Reiffenstuel : « Tous les Ordres Mendiants ont pleine et entière Communication de Privilèges avec la Compagnie de Jésus, et même de ceux qui ont été accordés par Grégoire XIII et Grégoire XIV à cette Société, avec la clause prohibitive de la Communication.

La raison en est que les Papes, successeurs de Grégoire XIII et de Grégoire XIV, ont accordé aux Ordres Mendiants, de nouveau et sans aucune limite, la plus entière et la plus pleine Communication de Privilèges avec tous les Ordres Mendiants et non Mendiants, et que, de l'avis de tous, le Prédécesseur ne peut lier les mains et le pouvoir de son successeur.

Nous prendrons seulement Clément VIII, *Ratio pastorali* 20 décembre 1597, qui accorde aux Frères-Mineurs, aux Religieuses de sainte Claire et aux Tertiaires réguliers tous les privilèges accordés aux Ordres Mendiants et non Mendiants, sous quelque forme et en quelques termes, qu'ils aient été concédés,.. suppléant à tous les défauts de droit, de fait... Et cela de son propre mouvement, de science certaine, de la plénitude de son pouvoir : nonobstant toutes clauses d'annulation, d'irritation, de cassation, de révocation, de restriction, de réserve, de dérogation, ainsi que toutes clauses insolites (1) »

Reiffenstuel rappelle encore la Constitution *Illius qui* de Grégoire XIV, qui accorde aux Croisiers et aux Camilliens tous les Privilèges des Ordres Mendiants et non Mendiants, et en particulier ceux de la Compagnie de Jésus. Et tous les tenants de l'opinion affirmative raisonnent comme lui.

Il nous semble, en présence de cette concession faite aux

(1) « Nonobstantibus quibusvis clausulis irritativis, annullativis, restrictivis, cassativis, etiam Privilegiorum eorum revocativis, reservativis, exceptivis ac derogationum derogativis, et insolitis quomodolibet. »

Digitized by Google

Croisiers et aux Camilliens, avec lesquels les Ordres Mendiants sont en Communication de Privilèges, en présence aussi des expressions si claires, si formelles, si précises de Clément VIII, que nous sommes fondés à dire : Les Ordres Mendiants, et ceux qui ont la Communication des Privilèges avec eux, participent aux privilèges accordés avec la clause prohibitive de la Communication.

Quant à l'argumentation de Suarez, nous répondrons avec Montalvo :

L'axiome « *l'espèce déroge au genre même quand l'espèce a précédé* » n'a pas sa place ici. Il ne s'applique que dans les concessions générales, qui se produisent sous une forme générale et commune, et non pas dans les concessions qui, bien que formulées d'une manière générale, revêtent cependant la nature d'une concession spéciale, à cause des clauses qui les accompagnent (1). Les clauses de la concession de Clément VIII nous paraissent plus que suffisantes pour en faire une concession spéciale. Rien d'ailleurs n'autorise à penser, bien loin de là, en voyant les expressions employées par Clément VIII, que ce Pape n'ait pas voulu comprendre dans notre Constitution tout ce qu'il pouvait y mettre. Quand un Evêque dit à un Prêtre confesseur : je vous donne *tous* les pouvoirs, ce confesseur est bien sûr qu'il a les cas réservés.

Quant à la considération pratique de Pellizarius, nous disons : si les religieux autres que ceux de la Compagnie de Jésus n'ont pas usé de ces privilèges, cela ne prouve nullement qu'ils ne les aient pas. Nous sommes persuadé que, s'ils en usaient, après avoir bien établi leur droit, les Evêques ne s'y opposeraient pas.

Enfin, la Communication des Privilèges comprend-elle les Indulgences ?

Les uns l'affirment, parce que, disent-ils, l'Indulgence est un véritable privilège.

Les autres le nient, parce que, à leur avis, bien que l'Indulgence participe beaucoup du privilège, cependant elle n'est pas, en réalité, un véritable privilège ; et dans les rescrits

(1) Montalvo, loc. cit. n. 178.

Digitized by Google

généraux des Souverains Pontifes elle n'est pas comprise sous le nom de Privilège, à moins qu'il n'en soit fait mention sous le nom propre d'indulgence (1). La raison en est que l'Indulgence est une sorte d'absolution, tandis que le Privilège est la faculté de faire une chose ou de ne la pas faire (2).

Fr. Flavien, de Blois.
O. M. Cap.

(1) Les Bulles et Constitutions qui accordent aux Ordres mendiants la Communication des Privilèges entre eux et avec les Ordres non Mendiants, font toutes mention des indulgences sous leur nom propre.

(2) Suarez. *De Legibus*, Liv. VIII, ch. IX, n. 10. — Pellizarius, loc. cit. n. 52.

Digitized by Google

LE PÈRE MARTIN DE COCHEM (1).

La sainte Messe! Qui donc, en France, connaissait cet ouvrage, il y a quelque dix ans ? Un certain nombre de bibliophiles sans doute ; mais la multitude en ignorait complètement l'existence. Quant à l'auteur, elle n'en avait jamais entendu prononcer le nom. Ce livre pourtant est connu depuis plus de deux siècles de nos voisins d'Allemagne, — car, l'auteur n'est pas notre contemporain, comme je le lisais naguère, — et il continue à faire, encore aujourd'hui, les délices des familles chrétiennes d'outre-Rhin. Son succès, en France, a été rapide. Les enseignements qu'il renferme sur l'adorable Mystère de nos autels, sont une manne savoureuse et substantielle pour les âmes et c'est par milliers d'exemplaires qu'il s'est répandu chez nous. L'auteur de ce livre est le Père Martin de Cochem.

Il naquit, en 1630, dans la petite ville de ce nom, qui est agréablement assise sur les bords de la Moselle. Les magnificences de cette vallée, couverte de prairies verdoyantes et de vignes fertiles, la pureté et la douceur du climat, enfin l'honnêteté de la population foncièrement catholique exercèrent la plus heureuse influence sur l'intelligence précoce de l'enfant et contribuèrent à développer cette richesse d'imagination et ce sentiment du beau, qui, plus tard, feront le charme principal de ses écrits.

Il s'en fallut pourtant que sa jeunesse s'écoulât dans une paisible sérénité. La guerre de Trente ans sévissait alors en Allemagne et semait partout la dévastation, la misère et la mort. Il n'est pas étonnant qu'au milieu de ces calamités, notre adolescent, dont l'âme était si sensible et si délicate, ait été saisi par le côté sérieux de la vie et que, disant adieu

(1) Les éléments de cette biographie sont empruntés au remarquable travail du Père Maria Ilg, Mineur Capucin de la Province de Bavière ; *Geist des heiligen Franciskus Seraphikus*. (Augsbourg. 1883). Un tirage de 40.000 exemplaires de la Sainte Messe a été épuisé en un an. Un nouveau tirage beaucoup plus considérable vient d'être fait, l'éditeur ne peut suffire à toutes les demandes. Ce livre se trouve à l'Œuvre Saint-François d'Assise.

Digitized by Google

au monde, il soit venu frapper à la porte du noviciat des Capucins. Il était encore bien jeune, quand il revêtit les livrées de la pauvreté; mais elles n'étaient pas une nouveauté pour lui, les Capucins étant venus s'établir à Cochem peu de temps avant sa naissance.

Le jeune religieux manifesta, dès le principe, un saint zèle pour les observances monastiques et il embrassa joyeusement les mortifications et les austérités de la Règle. Comme il joignait à ces avantages une grande pénétration d'esprit et une sérieuse culture intellectuelle, les supérieurs lui confièrent, après son élévation au sacerdoce, un lectorat en Théologie.

Le Père Martin remplit cette charge pendant plusieurs années. L'aménité de son caractère, la sainteté de sa vie, l'étendue de son érudition lui assurèrent un puissant crédit près de ses jeunes disciples et lui gagnèrent leurs sympathies et leur affection. Cependant, la chaire du docteur où l'avait fait monter l'obéissance, n'était pas le vrai champ réservé à son activité. C'est le peuple, le peuple chrétien, qui doit être le bénéficiaire privilégié des talents que lui a départis la Providence. Dans les desseins de Dieu, la plume du Père Martin n'est point faite pour composer des thèses savantes, qui ne franchiront pas les portes du cloître ; non, elle produira des œuvres qui se répandront dans le monde et qui, des siècles durant, exerceront leur influence sur la vie religieuse du peuple. Un terrible fléau porta le Père, contre toute attente, sur le théâtre où Dieu le voulait.

La peste, après avoir cruellement ravagé l'Italie, franchit les Alpes et fit son apparition, vers 1666, dans le pays du Rhin. Les noviciats furent fermés ; les études suspendues, et le Père Martin se trouva sans emploi. Alors, comme ses Frères, il vola au chevet des malades et leur prodigua les soins de la plus affectueuse charité. Toutefois, cela ne lui suffisait pas.

Si la mort enlevait leur père et leur mère aux petits enfants, elle ravissait aussi les pasteurs à leurs troupeaux et, en beaucoup d'endroits, l'instruction religieuse fut complètement abandonnée. Par une suite nécessaire, l'ignorance faisait d'effrayants progrès parmi le peuple. Or, que devient

Digitized by Google

un peuple sans religion, surtout dans des temps de pareille nécessité ? Telle était la question qui se posait redoutable devant le Père Martin et ne lui laissait pas de repos. Il la résolut, en prenant la plume et en écrivant son premier ouvrage, (1) qui fut imprimé à Cologne, en 1666, et qui reçut du public un bienveillant accueil. L'élévation des pensées, la clarté de l'exposition, la vivacité du style révélèrent un talent, dont fut frappé le célèbre libraire-éditeur de Cologne, Guillaume Friesen. Il alla trouver le Père Martin et l'engagea instamment à se démettre de son Lectorat, pour se consacrer désormais à la composition d'ouvrages populaires instructifs et édifiants. Les supérieurs partagèrent sans peine cette manière de voir et ils appuyèrent de leurs encouragements le Père Martin dans ce nouveau genre de travail.

On l'a dit bien souvent : « Le chemin des préceptes est de beaucoup le plus long et le moins fréquenté ; celui des exemples, au contraire, est le plus court et le plus suivi. » Le Père Martin l'avait expérimenté. Afin d'agir efficacement sur le peuple, il publia comme suite et explication de son premier ouvrage, quatre volumes intitulés : *Histoires et exemples édifiants* (2). Il fallait aussi détruire les nombreuses erreurs que l'histoire et la littérature protestantes avaient répandues dans les classes élevées de la société : il écrivit à cette fin son *Histoire ecclésiastique selon la méthode de Baronius et de Raynaldus, jusqu'en l'année 1,100.* (2 vol. in-folio). (3).

Après ce travail, — le plus important de ceux qu'il a donnés, — il fit paraître successivement « *Les parfums du jardin de myrrhe* » et « *Le petit livre sur l'absolution.* 4) » Pour les pauvres malades qui languissent dans la misère et l'abandon, qui souffrent trop souvent et dans leur âme et dans leur corps, il écrivit : « *Les exorcismes....* (5). » Il offrit à la masse des fidèles un livre de prières, intéressant et utile, en publiant : « *La clef d'or du ciel* » (6). Cet ouvrage

(1) Die christliche Lehre : *La doctrine chrétienne.*

(2) Heilige Geschichten und Exempel.

(3) Die Kirchenhistorie nach der Methode des Baronius und Raynaldus bis 1,100

(4) Wohlriechende Myrrhengarten. — Büchlein über den Ablass.

(5) Exorcismen und für Kranke.

(6) Goldener Himmelsschlüssel.

Digitized by Google

étant assez volumineux et peu commode pour les hommes d'armes, il rédigea : « *Le livre de prière du soldat.* (1) » Quelque temps auparavant, il avait publié ses « *Aspirations pendant la sainte Messe.* (2) »

Ces différents ouvrages, écrits d'un style agréable, ont été souvent réédités. Ils décèlent chez l'auteur un profond sentiment religieux et une connaissance très étendue des besoins spirituels du peuple. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner ni du prodigieux succès qu'ils ont obtenu, ni de l'usage qui s'est introduit, dans bon nombre d'églises, d'employer les formules de prières, composées par le Père Martin.

L'infatigable religieux conçut alors le dessein d'écrire trois ouvrages, qui devaient produire un bien immense et immortaliser son nom.

En 1698, les curieux se pressaient à la devanture d'un libraire de Francfort. Un nouveau livre du Père de Cochem y était exposé : c'était la *Medulla Missæ Germanica : La sainte Messe*, dont nous parlions plus haut. — L'auteur prend soin d'indiquer, dans la préface, les motifs qui l'ont déterminé à entreprendre ce travail ; il dit même les rudes labeurs qu'il s'est imposés pour le mener à bonne fin : « Je puis appliquer à la Sainte Messe les termes que l'Ecriture emploie, en parlant de la Sagesse : « *Infinitus enim thesaurus est hominibus : quo qui usi sunt, participes facti sunt amicitiæ Dei* : Elle est pour les hommes un trésor infini et ceux qui puisent à ce trésor deviennent participants à l'amitié de Dieu. » (Sap. VII. 14). Il est déplorable que ce précieux trésor à l'aide duquel les fidèles pourraient si facilement s'enrichir, reste enfoui ou qu'il ne soit connu et estimé que d'un petit nombre ; car, on a très peu écrit, très peu enseigné et très peu prêché sur la sainte Messe. Et pour que le monde ne souffre pas plus longtemps un tel dommage, j'ai résolu d'expliquer l'excellence de ce mystère — avec le secours de la grâce, — aussi clairement et aussi exactement que possible... Cette explication n'est pas de moi, je l'ai trouvée dans la sainte Ecriture, dans les Conciles généraux, dans les saints Pères et dans d'autres Docteurs autorisés.

(1) Gebetbuch für Soldaten.
(2) Anmuthungen wahrend der heiligen Messe.

Digitized by Google

Tous les livres qui ont été publiés sur la sainte Messe et que j'ai pu me procurer, je les ai parcourus, et les choses excellentes que j'y ai découvertes, je les ai notées soigneusement, puis insérées dans mon ouvrage. Ce pénible travail m'a demandé plus de trois années entières... »

Quand l'apôtre de la vérité est guidé par des vues aussi nobles, que ses recherches sont conduites avec une si loyale exactitude, il n'a pas à se mettre en frais de réclame: les suffrages de la multitude lui sont assurés d'avance. C'est ce qui arriva pour le P. Martin. Paysans et bourgeois, ignorants et savants, tous voulurent connaître ce livre, dont la simplicité et la clarté les ravissaient. Enthousiasme passager ! dira quelqu'un. Non, certes ! car la faveur accordée à « *La Sainte Messe* » a duré malgré le temps et elle dure encore chez les catholiques d'Allemagne. Que les fidèles de France, à leur tour, lisent et méditent ce traité ! Il sera une lumière pour leur foi, un aliment pour leur piété, et pour leurs âmes la source des plus douces consolations.

Les deux ouvrages suivants : « *La légende des saints.* » et « *La vie de Jésus-Christ* » (1) furent tout aussi remarqués et produisirent autant de bien que *la sainte Messe.*

Le premier parut à Augsbourg, en 1705. Il avait d'abord été écrit par le P. Denys de Lutzenbourg, mort Gardien du Couvent de Cochem, en 1685. Le P. Martin, malgré son grand âge, il était jubilaire et *senior* de sa Province, le refondit de toutes pièces et l'augmenta considérablement. « Quand les Supérieurs m'eurent ordonné, dit-il, de revoir *la Légende* du P. Denys et de combler les vides qui s'y trouvaient, j'ai poursuivi cette tâche difficile, en reprenant tout le livre et en comparant le texte mot par mot avec le texte latin. Je l'ai amélioré en beaucoup d'endroits, donnant un plus ample développement à certaines légendes, en introduisant parfois de plus intéressantes. La plupart d'entre elles se rapportaient aux Martyrs, je leur en ai substitué d'autres, soit de Confesseurs, soit de Vierges, car nous devons également imiter les exemples de ceux-ci. »

La Vie de Jésus-Christ fut publiée, en 1708, à Francfort et à Augsbourg. Elle pénétra dans toutes les familles et devint un

(1) Die Legende der Heilegen. — Leben Christi.

Digitized by Google

véritable « *manuel domestique* ». Outre les connaissances étendues qu'il révèle, l'auteur déploie une telle richesse d'imagination, une habileté si consommée dans les peintures et les descriptions saisissantes que le grand Joseph Görres lui a décerné une place d'honneur parmi les écrivains chrétiens populaires. L'humble religieux toutefois portait sur son œuvre un jugement moins favorable: « Je me suis efforcé de rendre ce livre aussi édifiant que possible. Mais, comme je suis dépourvu de l'esprit de Dieu, j'ai écrit des choses qui n'ont ni esprit, ni vie. Puisses-tu, âme chrétienne, suppléer, par ton application, à ce défaut et m'obtenir par une fervente prière l'esprit de Dieu. »

Il faut le reconnaître : l'imagination joue un grand rôle dans cette *Vie de Jésus-Christ* et surtout dans le fameux appendice « *Sur les quatre fins dernières.* (1) » L'auteur n'a pas seulement employé les couleurs brillantes, il semble avoir pris plaisir à les accumuler. Ecoutons du moins la justification qu'il en a donnée : «... Je prie le lecteur ne pas juger les termes de ce livre d'après les règles de la philosophie ou de la théologie, mais de les entendre d'une manière dévote et dans un sens spirituel. Car, j'ai suivi constamment la marche des âmes pieuses dans leur méditation et non le procédé rigoureux des théologiens. Aussi, je le répète encore une fois, mon intention n'a pas été de peser sur l'esprit des faibles. Et quand je rapporte certains faits, sans citer aucun auteur, mais seulement d'après mon sentiment, je n'entends pas dire qu'ils sont arrivés réellement, mais qu'ils auraient pu se produire de cette manière, étant donnée la marche ordinaire des événements. Ainsi, quand je fais parler Notre-Seigneur ou la Sainte Vierge, cela ne veut pas dire qu'ils ont tenu ce langage, mais qu'ils auraient pu parler de la sorte, comme il est permis à un pieux chrétien de le supposer. Exciter dans l'âme la piété, la dévotion, ou la joie spirituelle : voilà le but principal que je me suis proposé, en composant ce livre. J'ai voulu que les âmes simples et pieuses arrivent, par cette lecture, à une connaissance parfaite de la vie de Jésus-Christ et à une vraie commisération pour ses souffrances et sa mort douloureuse. »

(1) Von den vier letzten Dingen.

Digitized by Google

Outre les écrits que nous venons de mentionner, le Père Martin composa encore les « Prières pendant la Sainte Messe » (1698), « le Jardin des lis » (1699), la « Fleur de la Sainte Messe » (1699), le « Livre de prières pour les saints temps » (1704), « la sainte Messe pour les gens du monde » 1705), « Le traité sur les perfections divines » (1707), « le Verger spirituel » 1709), « Les nouveaux trésors mystiques » (1709), et « le Livre d'exemples » (1712) (1).

D'après cette simple énumération des écrits du Père Martin on comprendra que de labeurs il lui en a coûtés pour suffire à un travail aussi considérable. D'ailleurs, il ne faudrait pas se le représenter assis à un bureau du matin au soir et faisant de la composition son unique, ou tout au moins sa principale occupation. Religieux fervent, il prenait part à toutes les observances régulières. Directeur fort apprécié, il consacrait une grande partie de ses journées à la conduite des âmes. Aussi, était-il obligé de prélever sur ses récréations et même sur son sommeil une partie du temps, qui leur était réservé. Quand il était de famille à Königstein, il veillait ordinairement jusqu'à neuf heures. Il se reposait jusqu'à l'office de minuit et, bien des fois après Matines, il demandait au Père Gardien la permission de se rendre à Francfort, éloigné de quatre heures de marche, pour traiter avec son éditeur. Les affaires terminées, il reprenait, le jour même, le chemin du couvent où il n'arrivait que le soir, s'arrêtant le long de la route pour catéchiser les petits enfants, entendre des confessions et visiter des malades.

Faut-il rappeler ses nombreuses Missions dans les archidiocèses d'Ingelheim et de Trèves qu'il parcourut en tous sens, à la demande des archevêques, princes-électeurs, Anselme Franz et Jean Hugo ? A peine arrivait-il en quelque endroit que les multitudes s'ébranlaient : tous voulaient voir ce moine, dont ils avaient lu les ouvrages. Sa chaire était assiégée d'auditeurs, et bon nombre d'hommes, à qui ses écrits avaient ouvert les yeux de la foi, venaient ensuite lui

(1) Gebete unter der heiligen Messe. — Liliengarten. — Kern der heiligen Messe. — Gebetbuch für die heiligen Zeiten. — Die heilige Messe für die Weltlente. — Traktat über die göttlichen Vortrefflichkeiten. — Geistlicher Baumgarten Neue mystiche Golgruben. — Exempelbuch.

Digitized by Google

ouvrir leur âme. Du reste, la parole du vénéré Missionnaire agissait puissamment sur la foule. Quand il expliquait les mystères de la religion avec cette clarté et cette précision qui lui étaient particulières, chacun était suspendu à ses lèvres, ravi d'admiration. Retraçait-il dans d'émouvants tableaux les souffrances du Sauveur? Tous les yeux se remplissaient de larmes. Exposait-il enfin la rigueur du jugement de Dieu et l'affreuse éternité des peines ? Les pécheurs endurcis se prenaient à trembler et désavouaient leurs forfaits.

Ce ministère actif et généreux, le bon Père l'exerça jusqu'à la fin de sa longue carrière. Au Couvent de Waghäusel — près Bruchsal — on voyait ce vieillard plus qu'octogénaire, la tête couronnée de cheveux blancs, descendre à l'église où il entendait, à l'aide d'un cornet acoustique, la confession des pauvres pécheurs qui donnaient toujours leur confiance au vieux Père de Cochem.

Cependant, l'âge finit par l'abattre. Une courte maladie le coucha sur son grabat et, quand la mort vint à lui, la mort dont il est écrit : « Que ton souvenir est amer ! » il resta aussi calme que l'enfant dans l'innocence du premier âge. C'est que la mort n'était pas pour lui une ennemie, mais une libératrice, une sœur bien-aimée, comme parle saint François : elle allait renverser la muraille de sa prison terrestre et lui ouvrir les portes de l'éternelle félicité. Cette espérance soutint et augmenta jusqu'à la dernière minute la sérénité du pieux vieillard : il rendit son âme à Dieu, le 10 septembre 1712. Il était âgé de 82 ans.

Fr. EUSÈBE de Bar-le-Duc,
O. M. Cap.

Digitized by Google

LA DOULEUR

« La souffrance sans l'amour est la peine de l'Enfer ; l'amour sans la souffrance est la joie du Ciel ; mais la souffrance avec l'amour est le vrai bonheur de cette vie et la foi est le milieu qui unit ces deux extrémités. »

P. Joseph du Tremblay.

L'homme affamé de Dieu n'est point fait pour la terre.
Au joug des voluptés lâchement asservi,
Où qu'il porte ses pas, son cœur ne peut se taire ;
Abreuvé sans mesure, il reste inassouvi.

Sa vaste intelligence aspire à la lumière,
Elle rêve l'essor dans l'air pur des hauteurs,
Et trop souvent, hélas ! la nuit vient la première
Couvrir d'un voile épais ses yeux contemplateurs.

« Pourquoi, dit l'homme à Dieu, dans un jour de folie,
« Pourquoi si peu de joie avec tant de désirs ?
« Chimères d'un moment qu'à Toi rien ne relie,
« Sommes-nous par nos maux un jeu pour tes loisirs ?

« Par ton ordre ici-bas la douleur m'accompagne,
« Faisant claquer son fouet d'un bras toujours tendu.
« Je traîne, sous ses coups, mon boulet dans un bagne
« D'où je n'espère pas du Ciel être entendu.

« La douleur est partout : elle est dans mon aurore,
« Dans chacun de mes jours, jusque dans mon trépas,
« De ses larmes mon âme à tout instant s'irrore,
« De ses ronces ma chair se darde à chaque pas.

« Mon existence en est toute pleine et pétrie.
« D'où vient ce fait étrange ? Est-ce juste et féal ?
« L'homme est-il en ce monde un marcheur sans patrie ?
« Naître, pleurer, mourir : est-ce là l'idéal ?

Digitized by Google

« Le fauve ivre de sang dort sans qu'il se repente ;
« Sous ses ailes l'oiseau cache tous ses amours ;
« L'onde à la mer s'en va par une douce pente.
« Pourquoi l'homme est-il seul à se plaindre toujours ?

« Du vrai, du beau, du bien pourquoi la jouissance
« N'assure-t-elle pas les relais du chemin ?
« Pourquoi l'homme, avec Job, maudit-il sa naissance ?
« Du mal pourquoi sur lui sent-il la lourde main ?

« Pourquoi, toujours pourquoi (mystères et problèmes !)
« Le plus noble de tous verse-t-il un long pleur ?
« Pourquoi, Père, à ton fils accorder, si tu l'aimes,
« Les biens de cette vie avec si peu d'ampleur ?

« Quel crime ai-je commis pour qu'un dur ostracisme
« M'enchaîne loin de Toi dès les premiers matins ?
« Le ciel n'est-il qu'un rêve ? Un sombre fatalisme
« Préside-t-il là-haut à mes tristes destins ? »

Et, pris du vin d'orgueil, sans vouloir de réponse,
Croyant que son pourquoi rend muet l'Eternel,
L'homme, tête baissée, aux ténèbres s'enfonce,
Victime sans honneur d'un doute criminel.

Roule, roule, insensé, la pierre sépulcrale
Sur ton cœur convulsé des tressauts du remords,
Sous ce poids qui l'écrase, il se débat et râle :
L'aigle n'est point créé pour le caveau des morts !

L'homme n'a pas le droit d'imiter de la brute
Les instincts sans noblesse et le lâche repos.
Son destin, c'est l'effort, sa gloire, c'est la lutte ;
Seule, l'éternité couronne ses travaux.

Lorsque pour l'univers viendra l'heure fatale
Où tout être créé s'éteindra sans retour,
L'âme de l'homme doit, immortelle vestale,
S'en aller dans les cieux allumer son amour.

De quoi te plains-tu donc, ô folle créature,
Si te donnant un bien qui ne sait pas finir,
Dieu te fit du combat une loi de nature ?
Quand vit-on sans labour les champs de blé jaunir ?

Digitized by Google

Tu reproches à Dieu tes douleurs et tes vices.
Mais ce n'est point ainsi que te créa son cœur,
Lorsqu'à l'aube des temps, vierge encor de sévices,
La terre te portait comme un char, un vainqueur ;

Lorsqu'au lieu d'être un poids, la chair était une aile
Pour l'âme à Dieu montant, au souffle de l'amour ;
Quand, sans crime à punir, la Justice éternelle,
Immobile, dormait au seuil du pur séjour.

L'homme alors, ignorant tous les pensers immondes,
Tel qu'un luth inspiré, sentait vibrer son cœur :
A la face des cieux, barde des jeunes mondes,
Plein d'extase, il chantait la gloire du Seigneur.

En ce temps la Douleur, lugubre fiancée,
A l'homme n'avait point osé donner sa main ;
Riante jusqu'au bout la route était tracée,
La Mort n'attendait pas au terme du chemin.

Sans être, comme nous, en exil mais en marche,
L'homme, toujours joyeux, eût grandi sans défauts,
Il eût laissé la vie, auguste patriarche,
Comme, au dernier sillon, le moissonneur sa faulx.

Dieu dans tes facultés avait mis l'équilibre,
Pour que vers Lui ton cœur à son gré pût pencher.
Mais dans ton fol orgueil, ô mortel, d'être libre,
Sorti des mains de Dieu ce le fut pour pécher !

Pourquoi, stupide, as-tu brisé cette harmonie,
Substitué ta force à la force de Dieu,
A ta vitalité préféré l'agonie,
La nuit à ton soleil, la fange à ton ciel bleu ?

Si ta pourpre en lambeaux à tous les vents s'envole,
Si le sceptre aujourd'hui ne luit plus dans ta main,
Si sur ton front pâli tu n'as plus d'auréole :
Ne t'en prends qu'à toi seul, pauvre néant humain !

Dans ton étroit cachot que l'Espérance éclaire,
Dieu pouvait jusqu'au fond te laisser savourer
Le calice fumeux du vin de sa colère,
Et tu n'aurais pas eu le droit de murmurer.

Digitized by Google

Mais quoi ! d'un vil néant la déplorable histoire
Aurait pu de l'Amour renverser les desseins ?
Non, non, l'Amour doit vaincre : hostie expiatoire,
Le Christ saura pour nous s'offrir au Saint des Saints :

Lorsque le Golgotha, sur sa cime empourprée,
Vit un jour en ruisseaux couler un sang divin,
C'était l'heure où Tibère épouvantait Caprée
En ses infâmes nuits de débauche et de vin ;

C'était l'heure où Satan, chevauchant par le monde,
En vainqueur sous son pied foulait les nations,
Où des faux dieux partout régnait le marbre immonde :
L'heure des orgueils fous et des corruptions !

C'était l'heure de Dieu : l'heure désespérée
Où la race expirait dans un dernier hoquet,
Attestant malgré tout, de vices saturée,
Qu'à ses vastes désirs Dieu jusque-là manquait.

C'était l'heure du Ciel : Filles de Samarie,
Vous avez, sous la croix, lourde, qui le courbait,
Vu passer l'Homme-Dieu, dans une chair meurtrie,
Des gouttes de son sang constellant le gibet !

Vous l'avez vu drapé d'un haillon d'écarlate,
Les épines au front, entre les deux voleurs,
Lui qui dans l'univers, où sa puissance éclate,
A pleines mains jeta les astres et les fleurs.

Homme que la douleur ici-bas exaspère,
Viens sur ce Golgotha, regarde un Dieu souffrir,
Honni par ses bourreaux, délaissé de son Père,
Abreuvé de vinaigre au moment de mourir !

Tais-toi, tombe à genoux, créature superbe ;
Le seul bourreau du Christ, le sens-tu ? c'est l'Amour.
Dans la souffrance Il a voulu lier sa gerbe,
Et tu veux moissonner sans pleurer à ton tour ?

Si son cœur fut broyé comme, au jour des vendanges,
La grappe de raisin que pressurent les pieds,
Ce n'est pas que ce cœur eût trempé dans nos fanges,
Mais nos crimes par Lui devaient être expiés !

Digitized by Google

Lave-toi dans ce sang, âme contaminée,
A l'ombre de la croix, pour gémir, viens t'asseoir ;
La Victime sans tache ici te fut donnée
Pour qu'en la contemplant tu gardasses l'espoir.

Si tu n'as quelquefois trempé ton pain de larmes,
Malgré tout ton savoir, ô docteur, que sais-tu ?
Tu peux être un guerrier aux éclatantes armes,
Tu n'as pas vu le feu, tu n'as pas combattu.

L'homme sans la douleur reste vain et superbe ;
Enervé par le monde, il ploie au moindre vent,
Volonté sans vigueur, molle comme un brin d'herbe,
Esprit et cœur légers comme un sable mouvant ;

Voyageur paresseux, il ne court plus au terme,
L'exil lui devient doux : vous l'y verrez s'asseoir.
Le courage s'éteint dans son cœur qui se ferme :
Tel le feu meurt sans air au fond de l'encensoir.

Hercule aux pieds d'Omphale, ô honte ! s'agenouille,
La mollesse au géant ose dicter ses lois :
Au lieu de la massue, une lâche quenouille
Devient l'arme du dieu chargé de tant d'exploits.

Mais vienne la Douleur : l'homme aussitôt tressaille :
Trêve au repos ! Debout ! — Ainsi le fier coursier
D'un seul coup de cravache a retrouvé sa taille,
Il bondit en avant sur ses jarrets d'acier.

Tandis que l'éperon dans son flanc, qui palpite,
S'enfonce, le cheval court, les naseaux en feu :
Non moins prompt, l'homme ainsi part et se précipite,
Pressé par la Douleur dans son retour vers Dieu.

Pour quiconque a péché la Douleur est un baume,
Un baptême de sang où l'homme rajeunit ;
Sans douleur la vertu perd son plus saint arôme,
Sans souffrance le cœur s'étiole et jaunit.

Dans la main du Très-Haut, c'est l'instrument qui taille
La vigne dont Il veut cueillir le fruit vermeil ;
C'est le coup de clairon, signal de la bataille,
Qui tire le soldat des langueurs du sommeil.

Digitized by Google

La Douleur est encor le char de feu d'Elie,
Emportant l'âme au ciel dans un sublime adieu ;
La chaîne qui d'en bas au Seigneur nous relie,
C'est notre Ange gardien, c'est l'Envoyé de Dieu.

Tout ce qui nous meurtrit fait la chair moins rebelle,
Tout ce qui nous comprime élargit notre essor :
L'âme dans la douleur est plus pure et plus belle,
Toute larme versée augmente son trésor.

Les Elus que la terre incessamment enfante,
Avant d'aller aux cieux se faire sacrer rois,
Avant de revêtir la pourpre triomphante,
Furent, l'épine au front, attachés à la croix,

Le Calvaire toujours vaincra le Capitole,
Sans douleur le laurier sera toujours moins vert,
Aux martyrs seuls revient de droit la rouge étole ;
Le Christ serait moins grand s'il n'avait pas souffert !

Mais pour que la Douleur ici-bas fructifie,
L'Amour doit nous coucher résignés sur la croix,
Des lèvres du chrétien, que l'Amour crucifie,
Doivent jaillir ces mots : «Mon Dieu, j'aime et je crois ».

Il faut qu'avec le Christ le chrétien se résigne
A subir des douleurs le choc torrentiel :
« Avec Lui jusqu'au bout pâtir. » — C'est la consigne, —
Les bras en croix, la chair en sang, les yeux au ciel !

Jamais le cœur des Saints ici-bas ne réclame
D'autre pain que celui dont Dieu veut les nourrir.
De ces géants d'amour voici le cri de flamme,
Sublime et fou : « Souffrir toujours, jamais mourir » !

La Douleur sans l'Amour est l'horrible partage
Des damnés que le Mal fixe loin du Pardon,
Le feu les brûle, mais la haine davantage :
Maudits de Dieu, forçats d'éternel abandon !

Digitized by Google

La douleur sans l'Amour : effroyable morsure !
Toujours, toujours le feu léchant sans consumer,
Toujours le froid remords fouillant dans la blessure,
Toujours la chair, tison vivant qu'on voit fumer !

Toujours aux plis du cœur le ver qui grouille et ronge,
Toujours les yeux noyés en des larmes de feu !
Toujours l'Eternité qui, sans pitié, s'allonge !
Toujours l'Enfer : horreur ! Ne jamais aimer Dieu !

Par contre, dans le ciel, divine épiphanie !
L'Amour sans la Douleur embrase les Elus.
En une immense fleur l'humanité bénie
S'ouvre aux baisers d'un jour qui ne finira plus !

L'Amour sans la Douleur chante aux cordes des lyres,
Donne aux fleurs des parfums, attise les brasiers,
Il épanche le flot des doux et purs délires,
Indissoluble hymen des Saints extasiés !

L'Amour sans la Douleur sans cesse les abreuve,
Le bonheur les inonde, et leur Cœur dilaté
Ne craint plus de jamais voir s'épuiser ce fleuve
De lumière, de joie et d'immortalité !

La Douleur sans l'Amour ! sombre et dure géhenne !
Paradis enivrant : *l'Amour sans la Douleur* !
Sur la terre la foi tous les deux les enchaîne :
La Douleur et l'Amour, pôles sacrés du cœur !

La Douleur et l'Amour : séraphique fournaise !
Double reflet des feux de l'enfer et du ciel :
Coupe d'or et de plomb où François et Thérèse
Aimaient à boire un vin fait de myrrhe et de miel.

La Douleur et l'Amour : couronne purpurine
De roses, de rubis au front du Grand-Vainqueur !
Mystérieux trésor qui brille en sa poitrine :
Epines et rayons : joyaux du Sacré-Cœur !

Digitized by Google

La Douleur et l'Amour : source pure et profonde
Jaillissant, à longs flots, sur le Mont-des-Martyrs,
Ex-voto colossal où notre espoir se fonde,
Palladium géant ! Temple des repentirs !

Là, si Dieu sonne un jour, pour Paris et la France,
Ayant assez pleuré sur leurs iniquités,
L'heure, au timbre éclatant, de notre délivrance,
La Douleur et l'Amour seront à nos côtés.

La Douleur et l'Amour au Mont expiatoire,
Le glaive au poing, l'étoile au front, l'éclair aux yeux,
Anges libérateurs, — Messagers de Victoire, —
Du plus beau des pays après celui des cieux !

F. LÉON de Nantes.
O. M. C

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

POLITIQUE & HISTOIRE — ALLEMAGNE & ANGLETERRE NAPOLÉON

Les études sur l'Allemagne et l'Angleterre sont à l'ordre du jour, nous allons en résumer quelques-unes. Dans le n° du 16 mars 1900 de la *Réforme sociale, les Métiers de la petite industrie en Allemagne*, M. V. Brants présente une étude sur le mouvement social de l'autre côté du Rhin. Il avait précédemment signalé les efforts tentés de tous côtés, dans le but d'aider la moyenne industrie, et qui avaient abouti à la loi du 26 juillet 1897. Une statistique comparée des années 1882 et 1895, avait montré en effet que la moyenne et la petite industrie, tout en reculant devant la grande, voulaient vivre et cherchaient à se défendre. Entre ces deux années, le personnel des grands ateliers avait augmenté de 89 °/₀ avec plus de 3 millions d'ouvriers, les moyens ateliers avaient augmenté dans la proportion de 76 °/₀ avec 2.454 mille ouvriers ; les petits ateliers dépassaient eux aussi 3 millions d'ouvriers avec une augmentation de 24 °/₀ ; mais les patrons sans ouvriers avaient diminué de 9 °/₀ avec un chiffre de 1.700 mille ouvriers.

Ce qui manque à la petite industrie, c'est l'instruction professionnelle et commerciale ainsi que le capital. Un des moyens propres pour lui procurer ces avantages a été l'organisation de cette petite industrie en corporations, partie libres, partie obligatoires, selon des cas déterminés et à la demande des intéressés. L'exemple de la boulangerie organisée en une puissante corporation par toute l'Allemagne, avec revues, congrès, écoles délivrant des diplômes, légitimait ces espérances, en ce qui concerne la formation professionnelle. L'association permettrait aussi la fondation de syndicats pour l'achat et la vente, la création de magasins communs, de caisses de crédit, de banques coopératives, prêtant de l'argent à un taux peu élevé.

La loi de 1897 a décrété en conséquence l'organisation corporative de la petite industrie ; elle a commencé à entrer en fonction. Mais on est encore dans la période de formation, la seule chose intéressante à enregistrer c'est qu'en majorité on s'est prononcé pour la corporation libre. Ainsi en Saxe il y a 707 corporations libres contre 369 déclarées obligatoires.

Dans les numéros du 25 janvier et du 10 mars le *Correspondant* par

Digitized by Google

la plume de M. Jean Darcy a traité la question anglo-allemande au point de vue colonial. L'excédant de sa population, de sa production industrielle et de ses capitaux, le développement de son commerce avaient forcé l'Allemagne à chercher des débouchés à l'étranger et fait naître dans les esprits l'idée de colonisation. Réfractaire d'abord aux aventures lointaines, Bismarck avait fini par se consacrer à l'œuvre de colonisation avec l'ardeur et l'habileté qu'il apporta dans toutes ses entreprises. Mais il fallait compter avec l'habileté jalouse de l'Angleterre. Son génie lui fit rechercher et découvrir les points vulnérables de cette puissance.

Elle venait d'éprouver des échecs de la part des Boërs et du côté du Haut-Nil. Le rêve de Bismarck fut d'offrir son alliance aux adversaires heureux de l'Angleterre, d'acquérir les territoires voisins du Transvaal et de fonder une grande fédération Germano-Boër. Krüger était venu à Berlin et avait donné son consentement. Prévenus de ces desseins, les Anglais se hâtèrent de s'emparer de tous les terrains libres autour des républiques Sud Africaines, et les Allemands, repoussés à l'est, durent se contenter à l'ouest de la côte déserte qui s'étend du cap Frio au fleuve Orange, et renoncer à l'espoir de souder ces possessions aux territoires des Républiques libres.

Du côté du Nil ils obtinrent la partie sud du Zanguebar avec son hinterland, mais là encore l'audace des Anglais fit lâcher à Guillaume la meilleure portion de sa conquête, tout le nord du Zanguebar, ainsi que l'Ouganda et les provinces du Haut-Nil que le docteur Peters et le fameux Emin-Pacha avaient acquises à leur pays. Bismarck avait donné sa démission peu de jours avant la signature du traité qui consacrait cette cession (1890).

En même temps, d'autres tentatives étaient faites du côté du Congo Belge ; l'habileté du roi Léopold déjoua les projets du chancelier. Alors il chercha le voisinage plus accommodant des Français, et il se tailla dans notre hinterland l'immense et riche colonie du Cameroun et du Togo (1884) qui n'a depuis lors cessé de s'accroître à nos dépens.

L'Allemagne possède en ce moment en Afrique environ 2 millions et demi de kilomètres carrés. C'est une superficie immense, mais jusqu'à présent sans valeur productive. Le Cameroun et le Zanguebar ont un hinterland fertile, mais les voies naturelles de communication, les fleuves font défaut. Il faut attendre la création de chemins de fer qui seuls permettront d'utiliser ces territoires. Du reste le temps ne saurait tarder, car les capitaux abondent. Déjà en 1897, ils dépassaient le chiffre de 3 milliards, et aujourd'hui ils ont peut-être doublé.

Digitized by Google

Dans la *Quinzaine* (1 février) M. Thirion explique comment sous ses apparentes variations Guillaume II reste fidèle à la politique traditionnelle de la Prusse, politique des usuriers, avec une armée pour capital. Cette armée est destinée à être prêtée au plus offrant. La situation actuelle de l'Allemagne en face de l'Angleterre rappelle celle de deux entreprises, qui se syndiquent pour exploiter la même clientèle.

Dans le n° du 16 février, E. Mürr, en un article intitulé *Un nouveau Saint-Empire romain*, expose les idées qui hantent la tête du César allemand, qu'il a fini par faire entrer dans la tête de son peuple et auxquelles il a rallié les catholiques eux-mêmes, le centre désormais divisé, c'est la reconstitution du Saint-Empire Romain et en conséquence le partage de l'Autriche, l'extension des colonies, l'abaissement de la France dans son influence littéraire et religieuse ; et, en définitive, c'est un nouvel asservissement qui menace l'Eglise, l'asservissement par le protectorat.

En résumé d'après les derniers événements en Afrique et les événements plus récents en Chine, l'Allemagne semble vouloir partager avec l'Angleterre la domination mondiale, *Weltmatch*. Mais, il faut l'avouer, ses débuts ont été très modestes ; elle a eu son Fachoda plus humiliant encore que le nôtre. Tant que l'empereur n'aura pas obtenu de son parlement la force maritime qu'il réclame en vain, ou tant qu'une guerre malheureuse n'aura pas réduit la prépondérance de l'Angleterre, le rôle de l'Allemagne au point de vue colonial restera secondaire.

*
* *

Va-t-on voir un retour de l'idée napoléonienne ? Depuis quelques semaines le nom du grand empereur se retrouve dans toutes les revues. Peut-être le doit-on à la pièce fort attendue d'Emond Rostand, l'*Aiglon* (1).

L'*Ami du Clergé* a, lui aussi, son article ou plutôt sa série d'articles sur Napoléon ; mais il s'agit du grand empereur lui-même ; ces articles

(1) Sous ce nom, l'auteur déjà célèbre de *Cyrano de Bergerac* a mis sur la scène la mélancolique histoire du pauvre petit roi de Rome qui se meurt à Schenbrunn en rêvant à la France, pour qui il voudrait accomplir de grandes choses. Son évasion manquée, l'amour dont l'entoure l'archiduchesse, sa dernière communion forment les principaux tableaux du drame. C'est peu de chose pour une pièce. Néanmoins le succès l'attend, le succès est assuré, car en pleurant le désespoir du petit prince, plus d'un sans doute se rappellera des événements qui datent d'hier et songera à d'autres exilés qui souffrent eux aussi pour avoir trop aimé la France, pour avoir rêvé pour elle trop de gloire et de bonheur.

Digitized by Google

font partie d'une étude très instructive sur l'Eglise de France et l'Etat au XIXe siècle. Il nous montre sous Napoléon le clergé français asservi de la façon la plus humiliante et la plus brutale. Le moyen employé est la suppression. Supprimés tous les journaux ecclésiastiques et remplacés par un seul, dont les rédacteurs sont nommés par l'archevêque de Paris ; supprimée la théologie de Bailly comme trop papiste ; exilés ou emprisonnés les évêques et les prêtres qui ont le malheur de déplaire et de ne pas montrer assez de servilité envers la personne de l'empereur ou celle de ses fonctionnaires. Les mandements doivent être tous approuvés avant de paraître, ils doivent prêcher les gloires de l'empereur et la soumission au service militaire. Une des mesures de répression contre les évêques, favorite à l'empereur, était de leur refuser l'autorisation de faire des ordinations. Les ordres religieux ne peuvent exister sans une autorisation spéciale, qui leur est retirée dès qu'ils ont cessé de plaire, etc., etc. Le tableau de l'Eglise sous Napoléon est, en quatre articles (25 janvier, 15 février, 8-22 mars), dépeint sous les couleurs les plus sombres. Enfin, avec un enthousiasme *peut-être exagéré*, l'auteur esquisse quelques traits du relèvement religieux accompli au retour de Louis-Philippe. L'esprit gouvernemental en effet n'est pas si changé qu'il paraît. Sous Napoléon les moyens d'asservissement n'étaient ni la faveur, ni la subvention, ni l'achat, c'était la suppression ; pour ceux qui vont venir ce seront tous ces moyens à la fois quoiqu'à un moindre degré mais ce ne sera pas encore la liberté.

F. Hilaire de B.

Digitized by Google

REVUE DES REVUES FRANCISCAINES

Qui ne connaît Manzoni et *I promessi Sposi* ? Qui ne connaît par conséquent le P. Cristoforo ? En ces derniers temps, de l'autre côté des monts, dans un discours publié et dans une brochure, on avait dit que c'étaient, non les Pères Capucins, mais bien les Camilliens qui s'étaient rendus célèbres par leur dévouement, lors de la terrible peste de 1630: mais que les Capucins étant plus connus et plus populaires, Manzoni, sans aucune réalité leur avait donné, dans son livre, le rôle glorieux, et avait pris comme type du prêtre dévoué et compatissant, mêlé à la vie du peuple, un religieux de cet Ordre, le Père Cristoforo. Singulière substitution qui demeurerait assez inexplicable. Dans tous les cas, les documents et les relations contemporaines sont là : la vérité historique ne doit pas être difficile à démêler. Ce n'a pas été long, en effet, et les Pères Capucins de Milan, après avoir obligé la *Lega Lombarda* à se rétracter, publient maintenant, dans les *Annali francescani*, une réfutation victorieuse du prétendu correcteur de Manzoni. La ville de Milan a donné à deux de ses rues des noms de Capucins célèbres par leur dévouement lors de la peste ; de plus les archives d'État ont conservé les délibérations de la ville, et les témoignages officiels de reconnaissance rendus aux Capucins. Des Camilliens, il n'en est nulle part fait mention. Quant à la réalité historique du Père Cristoforo, elle a fait l'objet de nombreuses discussions, qui ont du moins servi à démontrer l'existence d'un frère lai du nom de frère Cristophe de Cremona, mort, au lazaret, au service des pestiférés.

⁂

Une discussion de plus grand intérêt s'est engagée aussi entre les palestinologues pour savoir en quel lieu a vu le jour le précurseur de Jésus-Christ. Les Franciscains, gardiens des sanctuaires et des traditions, viennent encore ici de remporter une victoire, et *Saint François et la Terre-Sainte* (1) enregistre avec joie le témoignage d'un protestant, en faveur d'Aïn-Karim, où l'on a placé communément jusqu'ici la maison d'Elisabeth et le berceau de Jean-Baptiste. L'opinion de Re-

(1) *Au moment de mettre sous presse nous apprenons la disparition de cette Revue, nous le regrettons vivement, elle soutenait vaillamment les thèses traditionnelles ainsi que l'intérêt de notre Ordre en Terre-Sainte.*

Digitized by Google

land, sur lequel s'est uniquement appuyé Robinson, n'a aucun fondement, et le Dr Schick le démontre, après avoir fait la confession suivante : « Depuis Robinson jusqu'à nos jours, les savants n'ont prêté que bien peu de crédit à la tradition... Moi-même je me tenais en garde contre les dires des moines. Mais par suite d'études faites sur les lieux mêmes, et combinées avec la reconstitution de l'histoire de tel ou tel endroit en particulier, j'ai été convaincu, à ma grande surprise, de la justesse de la tradition sur l'endroit natal de saint Jean-Baptiste que, depuis près de deux cents ans, les savants cherchent à Youtta, village situé au sud d'Hébron, tandis que la tradition le place à Aïn-Karim, village situé à une heure et demie à l'ouest de Jérusalem. » Youtta n'a pour lui ni le nom, ni l'histoire, ni la tradition, ni aucun indice local. Que cela apprenne au moins aux catholiques à se méfier des nouveautés, surtout lorsqu'elles vont à ruiner la tradition, et à atteindre la piété des fidèles.

***

Nous trouvons dans l'*Eco franciscano* une exposition large et impartiale de la constitution pontificale établissant l'union dans l'Ordre des Mineurs. L'auteur, qui est Frère Mineur, ce qui donne plus de poids à ses affirmations, ne craint pas de montrer, à l'origine de l'Ordre, et du vivant même de saint François, existant déjà en germe les trois grandes branches, qui composent actuellement, dit Léon XIII, l'arbre franciscain. « Il y avait des Conventuels, puisque beaucoup de frères à la suite de frère Elie, réclamaient déjà quelques adoucissements à la Règle ; il y avait des Observants, dans cette immense multitude de Frères qui voulaient l'observance stricte de la Règle, et spécialement la sainte Pauvreté ; enfin, nous pouvons trouver comme des précurseurs des Capucins dans ces Frères fervents, qui, par leur simplicité de colombe et leurs austères vertus, cherchaient à imiter de plus près le séraphique Père.

***

L'*Oriente Serafico* nous donne une étude très approfondie et très complète sur le psaume *Voce mea*, que chantait saint François à l'heure de sa mort. Bien que venant le 141e dans la Vulgate et le 142e dans le texte original hébreu, ce psaume fut un des premiers composés par le Roi prophète, puisque le titre indique que c'est là sa prière pendant qu'il était caché dans la caverne fuyant la colère de Saül. Voilà pourquoi il exprime comme une suprême désillusion des faux biens de ce

Digitized by Google

monde, jointe à une ferme confiance dans le secours d'en-haut. La poésie en est douce, mélancolique, soupir d'une âme accablée de lassitude; modeste poème d'une douleur que console le rayon de l'espérance divine.

*
* *

Après saint François, c'est le docteur séraphique que l'*Eco di San Francesco* essaye de nous montrer comme l'inspirateur du Dante. Le grand poète sans nul doute s'est nourri de la plus pure doctrine des Pères et de la théologie, et on peut trouver, en effet, que les grandes figures par lesquelles il s'exprime ressemblent par quelque côté à celles du style imagé de saint Bonaventure. Mais les textes allégués ne nous semblent pas concluants, d'abord parce que l'analogie n'existe guère ni dans les termes ni dans les idées, et ensuite parce que certaines figures dans lesquelles s'incarne la théologie populaire des vertus et des vices, sont générales, traditionnelles en quelque sorte, et peuvent dès lors se rencontrer même chez deux écrivains qui ne se connaissent point.

*
* *

On demande beaucoup depuis quelque temps l'action des Fraternités et leur union en vue de cette action. « Chimère que tout cela, disent avec sagesse les *Annales franciscaines*. Que l'on prenne les statistiques, que l'on pèse les éléments qu'elles fournissent et l'on constatera l'insuffisance des moyens pour une si grandiose organisation. Ici et là, disséminées au milieu des multitudes, de pauvres petites troupes, et encore combien faibles au point de vue de l'influence sociale, et ce serait avec de tels effectifs que l'on voudrait tenter une action sérieuse ?.. N'est-ce pas se tromper? Au lieu de nous demander la fédération, l'on ferait mieux d'exiger que nous nous occupions un peu plus de renforcer les effectifs de nos fraternités ; on ferait mieux surtout d'exiger que nous nous adonnions avec plus d'ensemble à la formation de nos Tertiaires. »

Et cependant, il faut non se décourager, mais s'armer d'énergie et combattre.

*
* *

Voici à son tour la *Revue franciscaine* qui vient nous dire les conditions d'efficacité de l'action des Tertiaires, dans un magistral article du Cardinal Vaughan, qui sert de préface à l'édition anglaise de l'*Esprit du Tiers-Ordre franciscain*, par le P. Pierre-Baptiste. Après avoir fait remarquer que le Tiers-Ordre est un Ordre, et qu'il importe que ses

Digitized by Google

membres soient liés entre eux par la prière, et spécialement par la récitation de l'Office divin, il ajoute : « L'influence des Tertiaires sur la société sera en rapport du degré de perfection chrétienne où ils seront parvenus... Ils ne doivent pas agir précisément comme aristocrates ou démocrates, comme conservateurs ou libéraux ; comme radicaux et socialistes ; (ces appellations en Angleterre n'ont pas tout à fait le même sens que chez nous)... qu'ils prennent seulement pour guide le Pauvre d'Assise, et suivent ainsi le chemin qui nous a été tracé par Notre-Seigneur. »

*
* *

Mais si le temps ne semble pas venu encore pour les fraternités d'exercer une action générale, elles doivent, partout où elles le peuvent, s'adonner aux œuvres. Le P. Joseph de Lyon nous entretient précisément dans le *Petit Messager de saint François*, d'un cercle d'études fondé par quelques jeunes gens, dont plusieurs sont tertiaires, et il montre d'abord combien utiles et nécessaires sont des œuvres de ce genre, pour réunir des jeunes gens, et tenir en respect, par les sacrements et la prière, les passions déjà frémissantes ; et de plus pour les prémunir contre les dangers qui assaillent leur foi, dans un temps raisonneur comme le nôtre, où tant d'objections simples et compliquées surgissent chaque jour, tirées de l'histoire, de la science, même de la philosophie. C'est un complément nécessaire à l'éducation religieuse, une sorte de catéchisme de persévérance approprié aux besoins actuels et rendus intéressants par la discussion et le jeu du raisonnement.

*
* *

A propos de cercles d'études, la *Tribune de saint Antoine* préconise, pour les ouvriers, les questions sociales, qui les intéressent particulièrement. Il faut apprendre « au travailleur manuel ce qu'il est, ce qu'il doit revendiquer, là où il doit s'arrêter dans ses desiderata sociaux. Bref on cherche à former leur esprit et leur cœur sous la douce et saine lumière de l'Evangile... Car, en résumé, tout est là. Pour arriver à une amélioration sérieuse du sort de l'ouvrier, il faut que tout d'abord, cet humble et laborieux soit satisfait moralement du sort que la Providence lui a départi, qu'il ne le subisse pas comme une nécessité dégradante, mais qu'au contraire, il en soit fier : alors plus de dégoût et de révolte. Le travailleur chrétien saura qu'il est non plus un outil dont on se sert et qu'on brise lorsqu'on s'en est servi ; mais il se considérera comme un rouage nécessaire et estimé de la machine sociale. »

Digitized by Google

C'est une belle œuvre encore, et digne de l'attention des enfants de saint François que cette *Union sociale catholique* née récemment en Angleterre sous l'impulsion de Lady Marguerite Howard, et que le Cardinal Vaughan se plaît à louer dans toutes les circonstances. Les *Franciscan Annals* parlent avec admiration et de l'œuvre et de la fondatrice. Celle-ci, prenant en pitié les pauvres de Londres si abandonnés, secourus seulement par des œuvres de propagande anglicane ou socialiste, commença à acheter des locaux où pourraient être exercées toutes les œuvres de miséricorde et spirituelles et temporelles. C'est l'organisation pratique de la charité, dans ce qu'elle a de plus ancien et en même temps de plus moderne, car elle comprend asiles de nuit, fourneaux économiques, ouvroirs, patronages, cours d'adultes, écoles, et même jeux, récréations, promenades à la campagne, etc... Le succès de ces « settlements » est complet, et prépare de nombreuses conquêtes à l'Eglise catholique.

***

Si l'Eglise fait des progrès en Angleterre, il n'en est pas de même en Allemagne. Un capucin bavarois, le P. Cyprien, a eu le courage de le dire hautement, et ce qui est mieux encore, il a essayé d'y porter remède. *Le Séraphique ami des enfants*, petite revue allemande dirigée par lui, explique longuement la nature, le but et la nécessité de l'œuvre entreprise. C'est une association assez semblable à celle de la « Sainte Enfance », qui se procure des ressources par des souscriptions, des abonnements à la revue, par la vente de vieux timbres-poste et des papiers d'étain. Il s'agit de pourvoir à un besoin pressant : le baptême des enfants, qui par suite de la négligence ou de la pauvreté des parents, ne sont point présentés à l'église. Le nombre, hélas! en est grand, à Hambourg, c'est le tiers des enfants catholiques ; dans toute la Prusse, c'est 47,342 enfants que l'Eglise perd dans un an. La moitié seulement fréquentent les écoles catholiques. Dans le seul diocèse d'Ermeland, 6,000 enfants catholiques vont aux écoles protestantes et ne reçoivent aucune instruction dans leur religion. Ces chiffres révèlent une grande plaie et une situation bien douloureuse. Plaise à Dieu que l'œuvre de « l'Amour séraphique » y apporte un remède efficace.

***

Les revues antoniennes parlent, comme il est naturel, de la Vie du Saint par Jean Rigault, éditée par le P. Ferdinand. *L'Echo de saint François et de saint Antoine de Padoue* fait remarquer lui aussi que

Digitized by Google

l'importance de la découverte est surfaite, que le livre ne nous apprend rien de nouveau, et ne fait que confirmer ce que nous savions par la tradition, résultat un peu étrange, quand la préface du livre fait si bon marché de cette tradition, pour la plus grande gloire de la critique moderne, représentée par Paul Sabatier. L'*Echo* s'attache ensuite à tirer de l'œuvre de Jean Rigault quelques rayons de lumière pour élucider quelques points particuliers de l'histoire antonienne, spécialement quant à la désignation des lieux.

*
* *

Il est bien à désirer que le P. Hilarin poursuive sa critique des documents primitifs de l'Ordre, pour l'histoire de saint Antoine, comme pour celle de saint François. Les travaux modifieront sans doute les conclusions du *Messaggiero di S. Antonio di Padova*, qui admet comme justes les données du P. Ferdinand, et se borne à préciser et à compléter quelques dates.

*
* *

Quant aux *Annales de l'Arrière-boutique*, elles s'attachent surtout à l'étude du beau livre de M. de Mendach, et montrent d'après les productions de l'art les trois phases principales du culte envers saint Antoine. Et d'abord, la péninsule Ibérique l'oublie longtemps et ne réclame que bien tard l'honneur de lui avoir donné le jour. La France et l'Italie, pendant deux et presque trois siècles, ont à peu près exclusivement le privilège de son culte. Pendant le fameux *Quattrocento*, siècle du Dante et de Giotto, grâce à la dévotion de saint Bernardin de Sienne et du pape Sixte IV, le culte antonien évolue et passe dans toute l'Europe, puis dans le monde entier. Une troisième phase commence aujourd'hui, dont le point de départ, on ne peut le nier, est l'Arrière-boutique de Toulon.

*
* *

Signalons en terminant, une histoire malheureusement trop abrégée de l'église et du couvent des anciens Récollets de Québec, publiée par la *Revue du Tiers-Ordre et la Terre-Sainte*. Nous voudrions voir les revues américaines recueillir ainsi les souvenirs franciscains, comme le fait depuis longtemps le *St-Anthony's Messenger* pour le Mexique et la Californie. Ce seraient d'importants documents pour une histoire de l'Ordre dans l'Amérique du Nord qui serait à la fois une œuvre des plus intéressantes, et un monument à la gloire de saint François.

F. Ernest-Marie de B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

« La Grande Amie ». — Pierre l'Ermite, grand vol. in-8 jésus 5 fr. Maison de la Bonne Presse, 8, rue François Ier, Paris.

Étincelant de verve, frappé au coin d'un style très parisien, le nouveau livre de Pierre l'Ermite est la peinture saisissante d'une thèse, hélas ! bien actuelle : l'abandon de l'agriculture.

« La Grande Amie » est la sœur presque jumelle de « Terre qui meurt » de René Bazin.

Dans sa tonalité un peu faubourienne peut-être, mais si française, dans ses fusées de rire où pétille le sel gaulois, tremblent souvent les larmes d'un mélancolique attendrissement.

Au courant de ces chapitres poignants de réalité, la tristesse vous prend, comme en face d'une grande chose qui semble finir.

« La Grande Amie » est mieux qu'une série de scènes admirablement conduites pour mettre en relief l'idée-mère ; elle est une sonnerie de protestation vibrante et indignée, courageuse comme l'appel du cor de Roland à travers la campagne déserte, sous la tombée fatale de la nuit !

F. Léon de N.

*
* *

Les Gloires de la Terre-Sainte, par M. Sodar de Vauix, auteur des *Splendeurs de la Terre-Sainte,* 2 vol. in-18 jésus. Prix, 4 fr. ; franco, 4 fr. 75. — Bloud et Barral, rue Madame, 4, Paris.

Ce livre pourrait s'intituler les Gloires Franciscaines en Terre-Sainte, car l'auteur y fait aux Franciscains la plus belle et la plus large part. Une rapide esquisse de l'histoire des Croisades lui sert d'Introduction. Il parle ensuite de saint François d'Assise, de ses voyages en Orient et de l'établissement des Frères Mineurs en Palestine. Puis le lecteur voit passer sous ses yeux les brillantes figures des rois moines Jean de Brienne, Ayton d'Arménie, Henri II de Lusignan, auxquels se joint le roi tertiaire saint Louis de France. Après les rois moines viennent

Digitized by Google

les martyrs franciscains, puis les victimes du fanatisme musulman en Terre-Sainte, et le premier volume se ferme sur une pléiade de saints ou de grands religieux dont M. Sodar de Vaulx s'est plu à esquisser la figure.

Dans le second volume nous voyons à l'œuvre les Franciscains gardiens du Saint-Sépulcre. A côté des bienfaiteurs illustres des lieux saints apparaissent, non moins nobles, les héros obscurs qui ont souffert ou qui sont morts pour le garder et le défendre. L'on voit se dérouler le tableau émouvant des avanies, des persécutions et des oppressions qu'ils ont eu à souffrir de la part des Musulmans et des Schismatiques. Enfin la scène change : ce sont les écrivains et les Missionnaires dont les travaux se rapportent à la Terre-Sainte ; puis apparaissent les pèlerins anciens et modernes, depuis saint Jérôme, jusqu'aux fêtes du Congrès Eucharistique et à la visite du Révérendissime Père Louis de Parme dans la Custodie du Saint-Sépulcre.

M. Sodar de Vaulx a écrit son livre avec sa verve habituelle et avec amour. Peut-être en quelques pages la légende chère au XVe siècle anticipe-t-elle sur l'histoire ? Peut-être aussi a-t-il un peu forcé le tableau des fautes et des défauts des croisés ? Mais on lui sait gré des détails inédits ou très peu connus qu'il nous donne sur l'œuvre des Frères-Mineurs en Terre-Sainte et sur la manière dont ils ont gardé et défendu pied à pied les lieux saints contre les envahissements des Turcs, des santons et des schismatiques. L'ouvrage se lit du reste très volontiers et il plaira à beaucoup de lecteurs.

F. Remi de B.

*
* *

Aux Saints Patrons et Protecteurs de Paris, Visite de Douze Minutes, au jour de leur fête et Guide du Pélerin à leurs Reliques sacrées. Notices sur leurs vies, leur culte, avec invocations et prières liturgiques, plus quelques souvenirs religieux attachés à leurs églises. (Récit de la Grande Procession de la Châsse, 1694, par un témoin) Tome Ier. par E.-M. Gaucher, Docteur en Théologie, licencié ès lettres, aumônier à Paris. *Chez l'auteur, 21, rue Galilée, et 9, rue de Beaujolais,* 2 *fr.* 50 *franco.*

M. l'abbé Gaucher est de la famille des Parisiens que saint François aimait à cause de leur piété envers le Saint-Sacrement. Ils aimaient

Digitized by Google

aussi leurs églises et leurs pieux pèlerinages, les Saints et leurs précieuses reliques. La race de ces Parisiens du temps jadis n'est pas éteinte : il y a encore de pieux et vrais Parisiens à Paris, et c'est pour eux que M. l'abbé Gaucher a écrit. Son travail est loin d'être complet, mais le 1er volume qu'il publie fait désirer la publication des volumes qui suivront. Cette fois, il nous conduit en pèlerinage à Saint-Denys, à Saint-Eustache, à Saint-Marcel, à Saint-Eugène, à Saint-Martin, à Sainte-Elisabeth, à Saint-Louis-en-l'Isle, à Saint-Séverin, à Saint-Éloi, à Saint-François-Xavier, à Saint-Nicolas, à Saint-Ambroise, à Sainte-Geneviève, au Mont-Valérien et à la colline de Montmartre. Il ressuscite les vieux souvenirs, et l'on pleure avec lui sur les églises profanées comme celle de Saint-Martin-des-Champs ou ruinées comme l'antique collégiale de Saint-Marcel et la vieille basilique de Sainte-Geneviève.

L'ouvrage est intéressant. Peut-être y aurait-il quelques corrections et quelques retouches à faire, dans une nouvelle édition ?

Peut-être aussi serait-il à désirer que l'ouvrage portât *l'imprimatur* de l'autorité diocésaine ? La piété des fidèles en serait plus satisfaite.

F. Remi de B.

*
* *

L'Ame. — *Conférences de Saint-Roch*, par les abbés L. Poulin et Loutil. — Maison de la Bonne Presse, 8, rue François 1er, Paris. — Prix : 2 fr.

Telles qu'elles fonctionnent, sous la maîtrise de deux vaillants et intelligents apôtres, les Conférences de Saint-Roch réalisent, dans la méthode apologétique moderne, une heureuse innovation.

Le talent bien connu des conférenciers, leur préparation consciencieuse du sujet ôte à cette stratégie d'évangélisation sa note dangereuse pour lui donner toute sa puissance conquérante sur les hommes.

Après *Dieu*, en attendant *la Religion naturelle*, voici *l'Ame :*

Son *existence*, sa *spiritualité*, son *immortalité*, sa *liberté*, sa *responsabilité*.

Questions éternelles de toujours palpitante actualité : Problèmes redoutables et glorieux que tout homme se pose aux heures de recueillement ou de deuil, aux prises avec le devoir ou avec la mort !

Rien n'échappe à la claire vue des conférenciers. Anciens et modernes : philosophes, poètes, praticiens de la science, écrivains de toute école : défilent tour à tour, au cours de la thèse, pour corroborer de leur témoignage l'objection ou la réponse.

Digitized by Google

Admirablement choisis, des extraits de nos meilleurs auteurs éclairent, sous forme de notes, les arguments de la page correspondante. La joûte oratoire a grande franchise d'allure et bel air de distinction. Toujours cordiale, aiguillonnée au bon moment, par la sagacité du contradicteur, elle marche, elle court aux conclusions, nette et nerveuse, souvent éloquente.

« *L'Ame* » est le 2e volume d'une série de conférences destinées à rendre aux hommes d'aujourd'hui la fierté et l'amour de la foi chrétienne.

Les abbés Poulin et Loutil sont des apôtres d'avant-garde. Sous la soutane, ils unissent, à un cœur brûlant de zèle, l'intelligence des choses de leur temps. Du fond du cloître, nous applaudissons, sans réserve, à leur initiative, et frères d'armes, nous souhaitons à leur prosélytisme de constantes victoires. F. LÉON de N.

*
* *

COMPENDIUM HISTORIÆ PHILOSOPHIÆ USUI SCHOLASTICO APTAVIT P. Eusebius Statecziz ord. fr. Min. in collegio St. Antonii Pat. Via Merulana 120, Romæ. — Prix : 7 fr.

Comme le fait remarquer l'auteur, cet ouvrage n'est point un travail de haute érudition, mais un résumé d'histoire de la philosophie écrit en un latin clair et limpide, pour l'usage des étudiants réunis à Rome, au collège généralice de toutes les parties du monde. Un des grands mérites de ce manuel c'est d'être complet, il parcourt tout le champ de cette vaste histoire, depuis les philosophes de l'Inde, de la Chine, de la Perse, de l'Egypte et de la Grèce, jusqu'aux auteurs les plus modernes de la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, la Russie et la Pologne.

Au Moyen-âge, spécialement, tous ceux qui ont écrit philosophie sont passés en revue, même certains Pères dont le bagage en cette matière est extrêmement léger. Le résultat de cette extension c'est que pour certains auteurs l'étude reste nécessairement très sommaire. Néanmoins les principaux représentants de cette science, Aristote, Platon, Philon, saint Augustin, etc. sont étudiés avec soin. Remarquable surtout est l'exposition parallèle de la doctrine des trois chefs d'école au moyen-âge saint Thomas, saint Bonaventure, et Scot. Ce dernier spécialement est traité avec amour. Enfin ne serait-ce que pour donner à des élèves une vue d'ensemble très suggestive de toute la philosophie ; ou encore un point de départ, un memento pour des études plus complètes, ce ouvrage nous a paru excellent.

F. HILAIRE de B.
O. M. C.

Digitized by Google

Probation Religieuse sur la Chasteté, par l'abbé F. Maucourant, prêtre du diocèse de Nevers. Dépôt : Œuvre Saint François d'Assise, 5, rue de la Santé, Paris. 0 fr. 75.

L'auteur de ce petit ouvrage est déjà bien connu dans le monde religieux ; *la Vie d'intimité avec le bon Sauveur, L'Humilité, La Pauvreté, L'Obéissance* sont aujourd'hui dans presque toutes les mains. La Probation Religieuse sur la Chasteté aura le même succès, car la méthode est la même : style simple, alerte, doctrine sûre, complète, puisée dans les auteurs ascétiques les plus compétents. Le mérite de l'auteur est de savoir enchasser dans sa phrase, comme des perles précieuses dans leur écrin, les paroles des Pères, des saints et des docteurs.

F. Ladislas de V.

*
* *

Un Apotre. Vie du Père Emile Saladin, prêtre de la Congrégation des Missions Étrangères de Paris, Missionnaire Apostolique à Siam, par le chanoine E. Guers, docteur en Théologie et en Droit Ecclésiastique, etc. Paris Bloud et Barral, 4, rue Madame, Prix 4 fr.

Dans la préface de son livre M. le chanoine Guers écrit : « Frère par la même patrie, la même éducation, la même formation sacerdotale et surtout par le cœur, d'un héros du Christ, dont nous avons fidèlement suivi toutes les précieuses traces, nous venons les enregistrer dans ces pages, pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise catholique et l'édification des âmes ».

M. le chanoine Guers a été bien inspiré. Son saint ami revit dans son livre où tout est en quelque sorte vécu, souvenirs personnels, souvenirs de famille, correspondance du missionnaire, détails qui replacent sous les yeux, les faits, les lieux, les personnes, le cadre tout entier dans lequel se mouvait le héros. L'oncle Saladin, riche chanoine aidant ses neveux de ses conseils sans délier les cordons de sa bourse, y fait contraste avec Mariannou, sa bonne, dévouée jusqu'à sacrifier ses gages pour aider les deux orphelins, et l'on admire la mère et la sœur, Mme Saladin et sa fille Augusta, à qui aucun sacrifice ne semble trop grand pour leur assurer un avenir envié. Plus tard la mère qui vient de mourir apparaît à l'apôtre et lui dit : « Réjouis-toi, mon fils, mon Emile, toutes mes souffrances sont finies, je vais au ciel, je t'attends bientôt. »

Digitized by Google

Peut-être les difficiles et les délicats remarqueront-ils, dans le livre de M. le chanoine Guers, quelques imperfections de style ou de forme, mais eux-mêmes lui sauront gré d'avoir mis au jour des trésors, pour emprunter ses expressions, qui n'avaient pas été reçus pour demeurer ensevelir.

F. Remi de B.

* * *

Adrien Launay, — La Salle des Martyrs du Séminaire des Missions-Étrangères, par le P. Adrien Launay. — Téqui, 29, rue de Tournon, Paris, 2 fr,

Qui n'a vu, à Paris, la Salle des Martyrs de la rue du Bac ? Qui n'a frémi d'admiration et d'effroi devant ces instruments de supplice, monument triomphal de la divine folie d'aimer : « instrumenta passionis, monumenta triumphi » (Tertullien) ?

De tous les pèlerinages parisiens, celui-là demeure le plus instructif, le plus dramatiquement inspirateur.

L'ouvrage du P. Adrien Launay est le Guide nécessaire de quiconque veut voir avec intelligence cette Exposition sacrée de reliques sanglantes.

Dans ces chaînes rompues, sur ces chevalets ébréchés, de courtes biographies réinstallent, ce semble, aux yeux du spectateur saisi, les vivantes réalités du martyre.

Rapides comme l'éclair du glaive, des nomenclatures, sans apprêt, de fragments, de lambeaux, etc., sont le témoignage effrayant d'une haine aussi vivace que l'amour. Les plus simples détails ont ici une puissance émotive hors de pair.

1900 amènera à Paris d'innombrables touristes. Ils ne doivent pas dédaigner le Trésor des Missions-Étrangères.

Dans la visite des modernes Catacombes de la foi chrétienne le manuel du P. Adrien Launay leur servira de fil conducteur et de flambeau.

F. Léon de N.

* * *

Le Bienheureux Ange d'Acri, par le R. R. Ernest-Marie de Beaulieu. — (Œuvre de Saint-François-d'Assise. Rue de la Santé, vol. in-12. 2 fr. 50.

C'est comme un défi au scepticisme moderne que le R. P. Ernest-Marie de Beaulieu a jeté dans ces pages par une telle accumulation de

Digitized by Google

choses merveilleuses, de miracles de toutes sortes. Mais il n'y a pas que des miracles proprement dits ; il y a des choses plus merveilleuses encore dans cette vie du B. Ange d'Acri, c'est la puissance de sa parole et l'influence qu'il paraît avoir exercée. Cette puissance, qui semble le mettre en possession en quelque sorte de la puissance divine pour la guérison des corps et surtout des âmes, a été attribuée par Dieu au Bienheureux en retour d'une vertu bien méconnue aujourd'hui : la Pénitence. Tous les saints apôtres de tous les temps ont été avant tout de grands pénitents. L'auteur s'écrie en terminant « Le bras de Dieu « n'est pas raccourci : la puissance des saints n'est pas moins grande « dans le ciel ; mais c'est la foi des peuples qui manque. » Quelque plume méchante pourrait peut-être répondre : « Mais les saints sont « donnés pour rendre la foi aux peuples ! Donnez-nous donc des « saints pour nous rendre la foi. » Ce livre est un des plus propres à faire comprendre, par l'exemple du B. Ange, la nécessité de la pénitence, source des faveurs divines, pour ramener la foi autour de « soi, et procurer « la guérison d'une société gangrenée jusque dans « ses profondeurs. »

ANT. SAUBIN.

* * *

SCIENCE ET RELIGION, collection à 0 fr. 60.

La collection que publie sous ce titre la librairie Bloud et Barral vient de s'enrichir de quelques nouveaux ouvrages.

Le Problème de la vie, par l'abbé Mano, est un exposé profondément syllogistique des diverses théories sur la vie organique et sur le principe vital. Procédant par élimination, il établit victorieusement l'absurdité des théories contraires à la doctrine traditionnelle.

Dans l'*Autorité humaine des livres saints*, le Père Méchineau, S. J., soutient une thèse qu'aimeront tous ceux qui professent un sincère respect pour l'Écriture Sainte, et qui gardent dans leur teneur les prescriptions du Conc. de Trente.

Signalons encore : *Qu'est-ce que le miracle ?* par l'abbé Emmanuel Coste ; *Les trois formes de surnaturel*, par Pierre Vallet, P. SS. ; *Dieu principe de la loi morale*, par Pierre Vallet P. S. S. : *La Bible depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 2 vol., par l'abbé Constantin Chauvin, qui renferme un savant résumé historique et critique sur la formation de la collection des Livres Saints ; *Etudes sur l'origine de la Société*, 3 vol., par le Révérend Père Montagne, des Frères Prêcheurs, exposé succinct des doctrines de l'école de J.-J. Rousseau, et de l'école na-

Digitized by Google

turaliste, se terminant par la théorie de l'être social d'après saint Thomas et la Philosophie chrétienne.

Le problème de la souffrance humaine, par le R. P. Badet, de l'Oratoire. Difficile problème, en vérité, qui demande pour être résolu une profonde observation des résultats produits par la douleur dans l'immense majorité des âmes. Je ne sais si l'auteur s'en est bien rendu compte quand il dit : « Le bien-être tue ordinairement le génie, la pauvreté l'exalte, la souffrance l'affine ». N'est-ce pas plutôt là l'exception qui échappe à la généralité des hommes qui, inquiets du pain de chaque jour, voient toutes leurs énergies morales et intellectuelles sombrer dans cette inquiétude. L'auteur trouve tout naturel d'être héroïque ; à lui nos sincères félicitations.

Enfin nous signalons encore un aperçu historique sur *La liberté d'enseignement*, par A. Laurent : un exposé sans haine et sans passion sur ce sujet, comme est celui de M. Laurent, n'est pas sans mérite. Enfin, *Le mouvement religieux en Angleterre au XIXe siècle*. 2 vol., par le R. P. Ragey, Mariste. Cette étude répond à un vrai besoin, car on ignore assez généralement en quoi consistent précisément l'Anglicanisme et le Ritualisme en Angleterre.

On a reproché à la collection *Science et Religion* d'aller trop vite, c'est-à-dire, de multiplier ses volumes, avec le seul désir d'arriver à un grand nombre. Il est probable que ceux qui font ce reproche ne la connaissent pas entièrement pour l'avoir lue ; ils ignorent également avec quel soin les manuscrits sont lus chacun par diverses personnes compétentes, formant une sorte de comité de patronage, et comment la la collation des diverses observations détermine l'acceptation ou le rejet des manuscrits.

La vérité est que cette collection répond à un double besoin : le public y a vu le moyen de s'instruire facilement et a acheté en énormes quantités la dite collection ; les auteurs y ont vu aussi un moyen de se *lancer*, et les manuscrits ont abondé. ANT. SAUBIN.

*
* *

LA COMMUNION HEBDOMADAIRE. — R. P. Coubé, S.-J. Retaux, Rue Bonaparte, 82, Paris.

Des trois discours prononcés au Congrès Eucharistique de Lourdes, suivis d'appendices fortement documentés, extrêmement instructifs, le R. P. Coubé, a fait une brochure qu'il publie sous ce titre : *La Communion hebdomadaire*.

Digitized by Google

Le titre ne révèle pas toute l'ampleur du programme. Il s'agit en effet de la Communion *des hommes*.

Etude sérieuse, d'une orthodoxie impeccable, le modeste in-douze de l'éminent Jésuite contient la matière de plusieurs volumes.

On y trouve, sous une forme brillante et, malgré son allure classique, d'une grande modernité d'expressions, la science théologique, la spiritualité prudente et large, très catholiques d'ailleurs, de l'illustre Compagnie dont le R. P. Coubé n'est ici que l'intelligent et harmonieux porte-voix.

Cet appel éclatant aux croyants de notre époque est un pratique programme de régénération sociale. Aussi bien, la thèse du R. P. Coubé n'est point une innovation. Erigée en Archiconfrérie, l'*Œuvre de la Communion hebdomadaire des hommes* fonctionne depuis quelque vingt ans à Nantes, où elle fut fondée, et dans maintes villes de France, de Belgique, d'Italie, etc. Pourquoi l'auteur a-t-il oublié d'y faire allusion dans les notes nombreuses qui occupent la moitié de son livre ?

Le R. P. Coubé est avide de nouveaux documents. Nous sommes donc assuré de répondre à ses désirs en lui signalant cette lacune.

L'ouvrage du sympathique orateur a été honoré d'un bref laudatif de Léon XIII. Il mérite de fixer l'attention des fidèles et des prêtres. Et nous souhaitons vivement que *l'idée franciscaine*, reprise si éloquemment par la Compagnie de Jésus, devienne la vie des âmes, le salut de la France, la joie de la sainte Église.

F. Léon de N.

* * *

Exercice de la Communion Spirituelle. — par le Père François de Vouillé — œuvre de saint François d'Assise — rue de la Santé 5, — Prix 0 fr. 80.

C'est un délicieux petit livre destiné aux enfants qui se préparent à la première communion. L'auteur y a réuni de la façon la plus complète toute la doctrine de l'Église sur la communion spirituelle ; il a enchassé dans son texte de nombreuses perles tirées des écrits des docteurs de l'Eglise et des saints, dont la dévotion envers la Sainte Eucharistie a été le plus remarquée. Enfin, il a enrichi son livre d'un certain nombre d'exemples inédits, qui font sur les enfants, nous en avons fait l'expérience, la plus profonde impression. Nous ferons une seule observation au sujet de ce livre, c'est qu'il a souvent besoin d'être lu aux enfants par une personne qui le leur explique. C'est peut-être d'ailleurs ce qu'a

Digitized by Google

voulu l'auteur. Mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui des explications de ce genre ne peuvent se donner qu'au catéchisme, et que les parents des enfants sont aussi enfants qu'eux sous le rapport religieux. Il y a donc avantage à mettre ces sortes de livres à la portée directe des enfants. C'est encore le moyen le plus sûr d'avoir le double résultat supposé, en mettant les enfants dans la possibilité de donner eux-mêmes à leurs parents les explications qu'ils auraient droit d'en attendre.

ANT. SAUBIN.

*
* *

MA DOULCE FRANCE, par CHARLES DE RICAULT D'HÉRICAULT — Téqui, 29, rue de Tournon, Paris.

Sous ce titre, d'archaïsme moyennageux. Charles de Ricault donne les leçons du plus pur patriotisme. En un style clair, pittoresque, d'exquise saveur, où vibrent les émotions naïves d'une foi qui se fait rare, rayonne, avec tout le charme des traditions ancestrales fidèlement reconstituées, la vieille France, la vraie celle-là : la chevaleresque nation au gai savoir, au moult délectable parler, aux gestes épiques.

Douce et chère vision d'un passé qui n'est plus ! Evocation très vivante d'*Hier*, où, par comparaison, *Aujourd'hui* s'embrume d'une touchante tristesse, sans complètement s'effacer. Car admirateur des coutumes d'antan, Charles de Ricault s'arrête avec complaisance devant nos populations maritimes actuelles aussi bien que devant le Paris de la piété, celui de la rive gauche.

L'humour ne manque point à cette œuvre posthume, vive comme une causerie, documentée comme une charte, mais une causerie faite, une charte lue par un homme d'esprit et de cœur.

F. LÉON DE N.

*
* *

LEÇONS D'ÉCRITURE SAINTE : Jésus-Christ, sa vie, son temps — par le P. HIPPOLYTE LEROY, tom. I, année 1894. — BRIGUET, Paris, 83, rue de Rennes.

En étudiant les mystères de l'Enfance du Sauveur, le R. P. Leroy semble avoir emprunté à l'Evangéliste saint Luc le charme d'une poésie toute orientale. Idylle adorable où la simplicité des faits s'éclaire de l'intensité des plus profonds mystères !

Clarté d'exposition, habileté dans la construction du cadre et la mise en scène des personnages, critique sérieuse, toujours attentive à ne

Digitized by Google

laisser aucune objection exégétique sans réponse, art constant d'analyse et de synthèse qui n'oublie aucun détail historique suggestif, et, sous forme d'antithèse ou de parallèle, ramène à l'Evangile toutes les actualités : rien ne manque à ce *premier volume de Leçons* pour instruire le lecteur en le charmant. F. Léon de N.

*
* *

Les Missions Anglicanes par le P. Ragey, Mariste. — Bloud et Barral, 4, rue Madame. Prix 2 fr. 50.

L'auteur s'est fait une spécialité des études religieuses sur le protestantisme anglais. Par les nombreux documents qu'il donne au cours de ce nouvel ouvrage, on reconnaît un homme compétent. Il s'adresse à ces catholiques qui ne voient et ne connaissent la religion que dans l'horizon de leur clocher, et ne soupçonnent même pas l'existence des missions anglicanes. Il est bon de citer pour eux les paroles de Mgr Le Roy dans la préface de ce volume « Votre travail sera pour plusieurs une révélation. Il leur montrera que le fidèle protestant n'est pas un indifférent et que son missionnaire n'est pas toujours un marchand de bibles. » Rien de plus vrai, et bien des catholiques croyant que toutes les ressources des missions anglicanes viennent du Gouvernement de la Reine, seront fort surpris d'apprendre que les fidèles de l'Eglise Établie concourent au budget des missions par des dons volontaires pour plus de 25,000,000 de fr. De plus ces nombreuses associations en vue des missions, ces séminaires et surtout ces religieux anglicans, missionnaires, célibataires vivant en communauté, suggèrent des arguments et des comparaisons d'une grande utilité au prêtre catholique. Quiconque aime l'Eglise et s'intéresse au mouvement religieux de son époque, lira avec intérêt cet ouvrage d'une éloquence tout à la fois communicative et mathématique. Nous souhaitons que l'auteur, recueillant de nouveaux documents, nous fasse un nouveau travail sur la vie religieuse dans l'Église anglicane. F. Ladislas de V.

CUM LICENTIA SUPERIORUM.

Imprimatur :

Fr. Adulphus a Bouzillé,

Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :

Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST TOUJOURS !

LE PÈRE JOSEPH

ÉTUDE CRITIQUE DE SES ŒUVRES SPIRITUELLES

(*Suite*) (1).

II

Poésies Religieuses

Le P. Joseph a fait, à l'occasion, œuvre de poète. S'il l'eût voulu, il n'est pas douteux qu'il n'eût été un poète de grand mérite. C'est l'opinion de M. Emile Faguet, qui, le 18 avril 1894, donna en Sorbonne un cours sur les poésies du P. Joseph.

Et cependant, l'éminent critique ne connaissait que trois de ses poésies, non les plus remarquables, celles qui avaient été publiées par le P. Rocco da Cesinale dans la *Storia delle Missioni dei Cappuccini*. (t. I, pp. 492-496) et par M. Fagniez *Le P. Joseph et Richelieu* (t. II, pp. 502-510). Or, l'œuvre poétique du P. Joseph est beaucoup plus considérable. Elle comprend seize pièces françaises, où l'on compte deux mille huit cent quatre-vingt-quatre vers, et une épopée latine de quatre mille six cent trente-sept vers. Les poésies françaises sont conservées manuscrites à la Bibliothèque Mazarine (ms. 2301, pp. 1175-1299), et l'épopée latine se trouve, imprimée, à la Bibliothèque Barberini, à Rome, où j'ai eu le bonheur de la découvrir.

(1) Voir le fascicule de mai 1899.

Digitized by Google

Trois de ces poésies concernent la croisade dont le P. Joseph formera le projet contre le Turc. Nous les étudierons en leur temps. Les autres sont exclusivement religieuses, et, à trois près, le P. Joseph semble bien les avoir composées dans les premières années qui suivirent son entrée chez les Capucins. Toutes ces poésies religieuses sont l'objet du présent chapitre.

Chez les Capucins, le P. Joseph était heureux, heureux de penser qu'il pourrait aimer Dieu, plus heureux encore de penser qu'il pourrait le faire aimer. Nature élevée, il prendrait dans la vie contemplative son essor vers Dieu. Nature ardente, généreuse, il se dépenserait au service des âmes dans la vie apostolique. Pour lui, c'était l'idéal. C'était sa vocation. Dieu l'avait choisi pour être un de ses familiers et travailler à la gloire de son nom dans le monde. Il le croyait depuis le moment où une voix intérieure l'avait, en dépit de mille obstacles, conduit au couvent des Capucins d'Orléans. Il en eut la pleine certitude, quand, au jour de sa vêture, il reçut l'heureux nom de Joseph, « ainsi qu'un mot de guerre, nous dit-il, et qu'un sort destiné d'en haut ».

Dans son nouveau patron le P. Joseph vit l'exemplaire de toutes les vertus propres à sa vocation séraphique, à une vie également contemplative et apostolique. Il eut plus que jamais le désir de les pratiquer. Et pour mieux voir ces vertus, pour les pratiquer plus sûrement, il les célébra dans un *Hymne à la louange de saint Joseph, nourricier de Jésus et époux de la Vierge mère de Jésus.*

Le pieux novice voit d'abord saint Joseph à Nazareth, au milieu « des délices de la vie retirée et dévotieuse », qu'il lui envie.

Qu'on ne me vante plus les vaines qualités
Des princes et seigneurs ! Toutes leurs dignités
Ne paraissent qu'un vent, qu'un songe, aux yeux de l'âme
Qui les tient affermis sur cette illustre Dame,
Sur Jésus son enfant, et Joseph son époux.
Après eux rien n'est beau, grand, riche, aimable et doux.

Digitized by Google

Qu'il fait bon s'enfermer en silence et retraite,
Aspirant au dessein de la vie (1) parfaite !
Qu'il fait bon se cacher et arroser de pleurs
Du secret Nazareth les odorantes fleurs !

Ces fleurs sont la pauvreté, l'oraison et l'humilité, toutes vertus, dont, après Jésus et Marie, saint Joseph donne aux âmes religieuses le plus bel exemple.

Saint Joseph en a pratiqué d'autres, dans ce que notre poète appelle « son combat contre Hérode. »

Mais il ne faut borner de Joseph les mérites
Aux faciles vertus des tranquilles ermites.
Aux plus hardis desseins que le divin conseil
Ait jamais fait reluire aux rayons du soleil,
Il marche au premier rang, et par grâce il demande
De combattre lui seul devant toute la bande,
Comme en un rare exploit et illustre action
Un chef prend pour faveur d'être en la faction
D'un simple aventurier qui les périls défie
Et se promet de vaincre en méprisant sa vie ;
Il commence la charge, et aux yeux de son roi
Il met des ennemis tout le camp en effroi.
Ainsi Joseph s'avance et donne l'épouvante
A Hérode et aux Juifs, et vainqueur il se vante
Qu'un enfant, une vierge et lui, tout désarmés,
Ont rempli de terreur les tyrans alarmés.
. . . . . .
Quel bonheur à Joseph, si selon son courage
L'ange l'eût envoyé publier le message
Du Messie arrivé, dans la confuse cour
D'un Hérode surpris, dans le grand carrefour
De Salem ondoyante en tourbes étonnées !
Il eût dit de Jésus les grandeurs, entonnées
D'un poumon animé de céleste fureur ;
Il eût rempli leurs cœurs d'une sainte terreur.

(1) La réforme de Malherbe n'est pas encore mise en vigueur. Le P. Joseph use de toutes les libertés poétiques autorisées par Ronsard.

Digitized by Google

Annonçant aux mortels au son de la trompette
Du Verbe tout puissant la présence secrète,
Avec quelle chaleur ce courageux héraut
Eût sans crainte élevé sur un grand échafaud
Le berceau qui logeait celui dont la parole
Fait trembler l'univers de l'un à l'autre pôle,
Quand même il eût fallu verser avec sa voix
Tout son sang par ruisseaux, conviant tous les rois
D'adorer leur seigneur et jeter leur couronne
Aux pieds de cet enfant qui seul l'ôte et la donne !

Enfin, le P. Joseph salue en son patron l'apôtre ou plutôt le conquérant de l'Egypte, et il triomphe avec lui, quand il conduit au milieu d'un peuple aveuglé par la superstition l'enfant

qui se jouant renverse
Du moindre clin de tête et du tour de ses yeux
Les idoles d'Egypte et les temples des dieux.

Tout cela est animé, martial, triomphant. Mais est-ce bien sous ces traits que la tradition nous représente saint Joseph? Et lui met-elle au cœur cette ardeur si belliqueuse? En fait-elle un apôtre? Assurément non. Alors, le P. Joseph s'est abandonné à son imagination? Nullement. Il a puisé dans son cœur, et si cette ardeur tout apostolique n'est pas celle du héros, elle est bien celle du panégyriste. Le P. Joseph demande à son patron ses vertus, mais d'abord il lui prête son propre tempérament. Et il se trahit lui-même, quand, tournant ses regards vers les lieux où fut le berceau de l'Enfant-Dieu, où règnent maintenant ses ennemis, il exprime à saint Joseph les impatients désirs qu'il ressent d'aller y rétablir la gloire et le culte du Sauveur. Ecoutez et comparez. Ici et là, c'est bien le même ton, le même mouvement, la même âme, celle du P. Joseph.

Je veux que dans mes jours le trône impérial
De la croix triomphante étende les courtines
Aux quatre coins du monde, et que les gens mutines
Qui de l'impiété s'élèvent au sommet

Digitized by Google

Sous les superbes lois du tyran Mahomet,
Et ceux que l'hérésie entraîne au précipice,
Et ceux qui sont plongés dans la fange du vice,
Accourent à genoux pour humbles adorer
Le Roi fils de Marie et sa mère honorer.

. . . . . .

Que s'il faut par le monde errer en mille tours
Pour servir ses élus, l'objet de ses amours,
La croix me soit alors un nouveau char d'Elie,
Et mes désirs ardents, qu'à son joug elle lie,
Comme coursiers ailés volant par l'univers,
Au milieu des combats et des peuples divers,
Puissent porter au ciel les dépouilles exquises
Des âmes, dans le rond de la terre conquises !

Le P. Joseph est un vrai poète lyrique. Il est personnel. Ses meilleurs vers sont ceux qu'il remplit de ses sentiments propres. Ainsi, c'est le spectateur toujours attristé des guerres civiles qui a trouvé contre l'ambition des princes ces beaux vers, également justes, vigoureux, rapides, d'une superbe allure :

Si des princes pervers
L'ambitieux orgueil renverse l'univers,
Ne bornant qu'aux enfers l'abus de leur puissance ;
Si d'un fol point d'honneur la vaine outrecuidance
A qui sous ses drapeaux plus de gens conduira,
A qui plus de cités en poudre réduira,
Abîme sous les flots de leur rage et malice
Tout le repos public pour un léger caprice,
Sous lesquels sont souvent engloutis leurs auteurs,
Pharaons inhumains de paix pertubateurs,
Bien plus me plaît de voir Joseph en son village
Servir avec grand soin Jésus dans son bas âge...

Voilà l'âme d'un vrai lyrique, une âme non moins expansive qu'ardente !

Ce lyrique est un disciple de Ronsard. Il l'est par tempérament. Il l'est par éducation. En effet, le P. Joseph tenait son amour et son culte pour Ronsard de son père, le président

Digitized by Google

Le Clerc du Tremblay, qui fut, nous dit son biographe, « entre les savants de son âge », et nous a laissé une lamentation en vers latins sur la mort du chef de la Pléiade. Il les tenait des leçons qu'il avait reçues au collège de Boncour, où les poètes dramatiques de la Pléiade faisaient naguère représenter leurs pièces, où leur mémoire et leur poésie demeuraient toujours en grand honneur.

Lyrique à la manière de Ronsard, le P. Joseph n'ordonne pas toujours assez sa marche. L'ordre manque souvent aux âmes lyriques. Souvent elles sont incapables de régler le souffle qui les emporte. Au dire du raisonnable Boileau, ce désordre est un effet de l'art. C'est plutôt une impuissance. En tout cas, c'est un état d'âme, et comme tel il a sa beauté poétique. N'allons donc pas trop reprocher à notre lyrique de n'avoir pas su mettre en ses vers tout le *lucidus ordo*, compatible seulement avec des poésies plus calmes et des âmes plus maîtresses d'elles-mêmes. Dans les vers du P. Joseph, il est sûr qu'on voudrait plus d'ordre et de lumière. Mais les poésies de Ronsard en ont aussi trop souvent manqué.

Le P. Joseph aurait pu, aurait dû moins imiter son maître, quand, en un sujet aussi chrétien que l'*Hymne à saint Joseph*, il a osé évoquer l'image de l'Averne et de l'Olympe, du fabuleux Orphée et des Sirènes ravissantes, de la Sibylle et du dieu Delphique. Le P. Joseph était plus discret dans sa prose.

N'est-ce point un défaut commun aux successeurs de Ronsard, que le manque de mesure dans le développement ? En tout cas, le P. Joseph s'égare dans les détails. De la sainte maison de Nazareth il fait une école où

> Sur la forme du ciel tous les saints ont appris
> De composer leurs mœurs et plier leurs esprits.

Bien ! Mais il ne nous laisse ignorer aucune des leçons qu'y reçoivent les vierges, les martyrs et les confesseurs. Ailleurs, il multiplie les apostrophes au Nil, aux arbrisseaux qui le bordent, aux crocodiles qui l'habitent, au désert qui l'environne. Sans fin sont les discours qu'il met sur les

Digitized by Google

lèvres de Jésus, de Marie et de Joseph; sans nombre, les ornements dont il pare le trône qui attend la sainte Vierge au ciel. Cette pièce comprend mille quatre-vingts vers. C'est trop de cinq cents !

En 1600, le goût littéraire chez nous n'était pas encore formé. Les premières poésies de Malherbe le prouvent. Le P. Joseph avait le goût de ses contemporains. Pour que son habit de bure lui donne des ailes, il suffit que de près ou de loin il rappelle la couleur de l'aigle. S'il veut bâtir en son cœur une maison de Lorette,

> Ses larmes seront l'eau, ses chauds désirs la brique,
> Son cœur pulvérisé servira de ciment.

Dans les trois noms de Jésus, Marie et Joseph il voit tour à tour « un pilotis très ferme de profonde humilité », « un piédestal pour l'univers », « un fort verrouil contre les démons », et « une chaîne aimantine pour attirer les âmes ». C'est encore ainsi que seize ans plus tard le jésuite François Bening, dans l'oraison funèbre de Crillon, mesurera l'âme de son héros en longueur, largeur, hauteur et profondeur, et convertira « ses vingt et deux plaies en vingt et deux orateurs exaltant sa magnanimité, en vingt et deux hérauts proclamant sa force, en vingt et deux présidents en robe rouge prononçant l'arrêt en faveur de sa générosité ». De pareilles images révèlent un goût déplorable. Mais alors, elles n'effarouchaient personne. Pour elles, même les plus fidèles disciples de Ronsard eussent été indulgents.

D'ailleurs, ils eussent tous, avec envie, admiré dans l'œuvre du P. Joseph de nombreux vers tout pleins, tout radieux des plus vives images de la nature, vers que ne savait plus guère trouver ni façonner leur école décadente, mais qui pourtant avaient été l'honneur de la poésie de leur maître en ses meilleures parties. Vraiment, les odes légères de Ronsard respirent-elles un plus juste, un plus profond sentiment des charmes de la nature que ces vers pittoresques qui émaillent l'*Hymne à saint Joseph ?*

L'enfant Jésus vient de naître.

Digitized by Google

Sa blanche peau reluit sous ses linges voilée
Comme le demi-jour d'une nuit étoilée.
....
A ce soleil naissant l'univers réjoui
Reverdit en hiver. Tout l'air de feux flambloie.
.....
Les anges lumineux brillent dans la nuit sombre.

Notre-Seigneur entretient sa mère de sa Passion :

... Mon corps sur le bois haut élevé ressemble
Au ciel, qui dans l'été ses nuages assemble
Pour baigner largement de ses fertiles pleurs
Le sein presque fermé des languissantes fleurs :
Ainsi ma rouge pluie, en ton âme épanchée
Comme sur une rose au chaud du jour séchée,
La fait épanouir et reprendre vigueur,
Versant l'eau dans tes yeux et l'amour en ton cœur.

Comme le P. Joseph réussit dans la peinture des charmes de la nature, il s'y complaît. Je n'en cherche pas d'autre preuve que les nombreuses comparaisons qu'il lui emprunte pour parler des « chastes amours » de Jésus, de Marie et de Joseph.

Mais quelle voix mortelle exprimera les flammes
Et les chastes amours de ces trois belles âmes,
Jésus, Joseph, Marie ? Il faut un feu du ciel
Et le divin discours du savant Gabriel.
Mais quand bien nous l'aurions, il faudrait aller prendre
Les sublimes esprits des Anges pour l'entendre.
Donc leurs simples amours aux champs nous chercherons
Et ce langage humain aux hommes prêcherons.
Nous sortirons aux champs. L'Epouse des Cantiques
Se plaît en la candeur des délices rustiques.
Nous dirons que Joseph ressemble un grand ormeau (1)
Au chef droit et feuillu, l'honneur d'un grand hameau.
Une vigne est plantée à son pied, qu'elle embrasse,
Et montant par replis, dans ses branches s'enlace.

(1) Bossuet dira de même : « Cette majesté infinie de Dieu ne ressemble pas les grandeurs humaines. »

Digitized by Google

Leur corps, sans se mêler, de nœuds chastes s'unit.
Leur appui mutuel les conserve et munit
Contre tous accidents. Si d'un venteux orage
Et confus tourbillon l'impétueuse rage
Pousse, rompt et emporte en monceaux entassés
Les faibles arbrisseaux par le pied terrassés,
Le mari généreux présente aux coups sa tête.
Sur son tronc immobile il brise la tempête.
Sa chère épouse étreint son beau chef honoré
De longs pampres, chargés de gros raisins dorés,
Dont l'émail diapré rehausse et rend plus belle
Du verdoyant ormeau la couleur naturelle.
Cet arbre tant utile à bon droit ne craint pas
Que son maître prudent l'arrache et mette à bas,
Qui soigneux le cultive et d'une main bénigne
L'émousse, émonde, arrose et le lie à sa vigne.
Ainsi, la Vierge Mère appuie ses besoins
Sur le ferme Joseph et ses fidèles soins.
Si son humble pudeur eût reçu des traverses
Par le vent des faux bruits et des langues perverses,
Cent fois son défenseur sa vie eût exposé
Pour pleiger son honneur, et dire il eût osé
Que le ciel favorable a versé sa rosée
Au sein de cette fleur du soleil engrossée,
Et que leur noce sert d'un voile ingénieux
Pour modérer l'éclat trop brillant à nos yeux
De Jésus Homme-Dieu, qui, nous ouvrant ses veines,
Pour noyer en son sang nos criminelles peines,
Coule comme un raisin en sa maturité
Sur lequel a passé le chaud d'un bel été.
Par vous, saint mariage et pudique hyménée,
De l'ancien Paradis la joie est ramenée,
Quand deux vierges, formés de la divine main,
Eurent l'heur de donner la vie au genre humain.
Mais ceux-ci, retenant leur pureté première,
Virent naître un enfant sans douleur et sans père,
Qui repeuple le Ciel et rapporte le fruit
De la vie immortelle : ainsi que sort sans bruit
L'arbrisseau de sa souche, et, comme il vient à croître,
Par sa fertilité nous pouvons reconnaître

Digitized by Google

La bonté de la tige. O Marie, c'est vous,
D'où vient notre Jésus, dont le fruit est si doux !
Tige des saints amours, Jésus, Joseph, Marie,
Toujours sur vos rameaux une blancheur fleurie
Témoigne la beauté de l'avril éternel
De votre chasteté, dont l'honneur maternel
Augmente la merveille, et nous fait voir ensemble
Le printemps et l'automne, et qu'en vous Dieu rassemble
Ce que dans les saisons la nature a de beau,
Pour vous rendre en la grâce un miracle nouveau.

Comme Dieu, le P. Joseph lui aussi « rassemble ce que la nature a de beau », et il lui fait les plus heureux emprunts pour peindre le mystère ineffable des sublimes amours de la Sainte Famille. Sauf deux expressions qui peut-être serrent de trop près le *vitibus ulmos maritare* des Latins, nous ne voyons rien à reprendre dans ces similitudes, qui souvent même touchent à la perfection. Nous y aimons également la justesse des idées, la précision des détails, la grâce des images, la mesure des termes, et ce style tour à tour souple comme les replis de la vigne, fort comme l'ormeau qui brise la tempête, varié comme la lumière au milieu du feuillage.

Il serait difficile de compter dans l'*Hymne à saint Joseph* tous les vers pleins de grâce et de lumière dont il est émaillé. Notre-Seigneur fait à sa mère la description du trône qui l'attend au ciel. Il est dessiné sur la forme du trône de Salomon, décrit au troisième chapitre des Cantiques, et les colonnes d'argent y représenteront les combats et les triomphes des vierges martyres.

Agnès y paraîtra d'un cœur plus que romain.
La menotte ne peut étreindre de sa main
Le fluet rond d'ivoire, et pourtant elle brise
L'effort des fiers tyrans et leur fureur maîtrise.

On verra la fidèle Cécile

Saluer le beau jour de la vie immortelle
Et sourire en mourant à la voix qui l'appelle.

Digitized by Google

Pour Catherine d'Egypte,

Son ardeur du martyre embellit et colore
Son teint plus frais et clair qu'une naissante aurore.
Elle éblouit, étonne et confond les tyrans,
Sa beauté, son savoir, son courage admirans.

Le P. Joseph unit dans ses vers les qualités les plus opposées, et ce poète si gracieux est aussi capable d'une admirable concision. Il vient d'énumérer tous les miracles dont la sainte maison de Nazareth a été l'objet jusqu'à sa translation à Lorette. Alors, faisant allusion aux sibylles et aux oracles païens réduits au silence par la naissance du Sauveur, il lui dit en des vers dignes des plus vigoureux poètes :

Je ne m'étonne pas, si, quand notre grand Roi,
Pour déloger l'enfer, se vint loger chez toi,
Du menteur Apollon la prêtresse insensée
Sentit mourir sa voix et troubler sa pensée.

Ces deux derniers vers feraient honneur à Corneille et à Victor Hugo.

Si l'*Hymne à saint Joseph* était jamais tombé sous les yeux de Malherbe, ce partisan des rimes rares et difficiles aurait éprouvé une très grande satisfaction. En effet, la rime y est presque toujours pleine et riche. Mais l'impitoyable réformateur du Parnasse n'eût pas manqué de condamner les hiatus, de réclamer l'élision de l'*e* muet final précédé d'une voyelle, de blâmer les enjambements multipliés au détriment du repos final du vers ou de sa césure. En effet, sur tous ces points, le P. Joseph, en fidèle disciple de Ronsard, gardait l'usage d'une extrême liberté que le chef de l'école opposée, Malherbe, combattait déjà, mais n'avait pas encore opprimée sous la tyrannie de sa réforme.

D'ailleurs, le P. Joseph n'était pas homme à se préoccuper de théories littéraires, quelles qu'elles fussent, et l'on peut être sûr qu'en composant son *Hymne*, il ne songea pas plus à Ronsard qu'à Malherbe. Pas plus en vers qu'en prose, il ne voulut faire œuvre d'artiste. Pour lui, la prose était un moyen d'agir sur les âmes et de servir une cause ; les vers, un

Digitized by Google

moyen d'occuper dans d'inévitables loisirs son esprit incapable d'inaction. Lepré-Balain nous apprendra bientôt que, dans ses voyages d'Italie et d'Espagne, le P. Joseph composait, chemin faisant, jusqu'à deux cents vers par jour et que le soir, à l'hôtellerie, il les dictait à son compagnon de route, *stans pede in uno*, tout comme Lucilius. Il est clair que toutes ses poésies, les poésies religieuses comme les autres, ont été composées dans des conditions analogues. Ce sont de simples improvisations. Elles ont été l'œuvre de ses moments perdus. Il les appelait ses « rêveries ». Rêveries ! oui, mais véritables rêveries de poète ! Le P. Joseph avait une muse en lui, et, s'il avait eu le temps de l'écouter, il n'aurait pas manqué de faire grand honneur au Parnasse français. Mais il devait être l'homme le plus affairé du monde !

Novice en 1600 au couvent d'Orléans, le P. Joseph était en 1605 chargé de diriger le noviciat du couvent de Meudon. Auprès de ses novices son succès fut tel que le gardien lui-même ne manquait aucune de ses instructions. Afin de mieux graver ses enseignements dans leur souvenir et leur conduite, il les réduisit en un *Abrégé de la vie spirituelle*.

Cet *Abrégé* est écrit en vers et comprend trente-six quatrains. Il a suffi à l'auteur pour tracer toutes les principales lignes de la conduite des âmes. La vie spirituelle, la vraie vie, consiste dans l'entier dépouillement de soi-même. Son modèle est la nudité de Jésus-Christ sur la croix. Son principe, l'humilité ; elle est cachée avec Jésus-Christ en Dieu. Elle a trois degrés : elle est purgative, illuminative, unitive. La vie purgative consiste en la mortification des sens extérieurs, vue, toucher, odorat, goût, ouïe. La vie illuminative retire l'âme en son intérieur, où Dieu lui découvre de plus en plus les secrets célestes. Ce progrès demande la mortification des passions de l'âme et des sens intérieurs, qui sont le sens commun et l'imagination. A l'approche de la vie unitive, l'âme apprend insensiblement de Dieu à suspendre par la simplicité de son trait unitif la multiplicité des actes de l'entendement et de l'affection ; par le saint repos et la cessation des actes de nature elle donne lieu à l'opération de la grâce en sa plénitude. Elle entre dans la connaissance et la

Digitized by Google

pratique du véritable anéantissement. Elle comprend que seul notre faux être peut empêcher l'opération de Dieu en nous ; notre faux être, c'est-à-dire une activité superflue qui s'exerce en la recherche des propres satisfactions et s'appuie sur les sens. En effet, la vie unitive ne rend pas l'âme paresseuse, mais seulement soumise au trait et à la volonté de Dieu, au point qu'elle ne s'oppose et ne contredit à son saint vouloir non plus qu'avant notre création. L'âme agit dans le trait unitif, mais son acte est un acte simple, de tranquille amour et consentement à tout ce qui plaît à Dieu. Donc l'âme ne doit point mélanger au pur amour divin l'impure recherche de soi-même. Il faut que le « moi » décroisse comme saint Jean-Baptiste, pour que Dieu croisse en nous ; qu'il se laisse mener par la main comme saint Paul en Damas et guider par le bon Ananias, son directeur. De la sorte, la réunion des puissances de l'âme en l'acte simple du fond de l'esprit met en nous la parfaite ressemblance de la Trinité, dont les trois personnes sont unies en la simplicité d'une seule nature.

Lepré-Balain trouve cette pièce « ravissante en ce qu'elle contient ». Il est sûr qu'elle renferme une doctrine substantielle et bien ordonnée. Mais pour la forme, il avoue « qu'elle n'a pas la délicatesse du temps présent. » Le P. Joseph n'a eu de prétention littéraire pour aucun genre. Chez lui, les écrits tendent toujours à l'action. C'est pour cela que son esprit était plutôt tourné vers la prose qui sert que vers la poésie qui charme. Néanmoins, même en poésie, lorsqu'il suit son inspiration personnelle, il a d'heureux mouvements : l'*Hymne à saint Joseph* le prouve. Mais si, comme ici, il a en vue une œuvre toute didactique, il reste bien au-dessous de lui-même. La phrase a une allure pénible ; la langue perd tout son coloris ; si la pensée garde quelque énergie, elle n'a plus sa clarté, et nous avouons que, sans les explications apposées à chaque quatrain par l'auteur, un certain nombre seraient restés pour nous autant d'énigmes indéchiffrables. La poésie s'accommode mal d'une doctrine aussi théologique et aussi condensée. A peine trouvons-nous épars dans cette pièce quelques vers d'une précision notable.

Digitized by Google

L'enfant craintif au berceau se tient clos.
. . . . . .
Prompte est la langue, et tardive est la main.
. . . . . .
Si l'Arabie ensemble avait réduit
Tous ses parfums en un bouton de rose...

Une seule strophe mérite l'honneur d'une citation.

On dit bien vrai. Le borgne veut tout voir,
Et le boiteux qui se traîne à potence,
Courir partout. O mortelle impuissance !
Tu veux tout faire, et ne peux te mouvoir.

Racine, dans ses strophes sur la misère et la contradiction de l'homme, n'a rien de cette valeur. Chez le P. Joseph, la pensée est plus nette, le ton plus vif, l'expression est d'une parfaite simplicité, et le dernier vers, d'une concision rare, a une grande force. C'est bien, mais c'est peu.

De la même année 1605, et faite aussi au couvent de Meudon, nous avons une pièce d'un ton tout différent, les *Pensées d'amour sur les tourments de Jésus mourant*. Ce n'est pas seulement une poésie pleine de lyrisme comme l'*Hymne à saint Joseph* ; c'est une ode véritable, en vingt-cinq strophes de six vers chacune.

On a loué chez Malherbe les beaux débuts. On en trouve chez tous les vrais lyriques. Le P. Joseph en a.

— Arrête les pas de ton âme,
Passant, pour contempler ton Roi
En ce funeste désarroi,
Quand d'un ardent amour la flamme
Immole son humanité
Au tourment par nous mérité.

— Que ce grand bois est effroyable,
Qui semble menacer les cieux !
Puis-je bien affermir mes yeux
Sur ce parricide exécrable
D'un Dieu que nous faisons souffrir,
Quand il vient pour nous secourir !

Digitized by Google

Durs clous, dure croix, mort cruelle,
Qui par ses violents efforts
Froisse et vide ce sacré corps
De sang qui par ondes ruisselle !
Mais rien n'est coupable en ceci,
Que mon cœur toujours endurci !

J'en frappe et noircis ma poitrine,
Mais trop tard ! Car jà le méchef
Est commis ! Jà lui pend le chef
Et pâlit sa face divine ;
De ses lèvres l'âme lui sort !
Il pâme, il meurt, las ! il est mort !

— Cesse, homme, ton pleur hypocrite.
Au meurtrier n'appartient pas
Plaindre l'horreur de ce trépas.
Plus que toi cet honneur mérite
Ce rocher, ayant plus que toi
D'amour, d'innocence et de foi !

Quelle vision ! vision effrayante de « ce grand bois qui semble menacer les cieux », saisissante vision du Christ mourant ! Quelle vérité psychologique dans ce chrétien distrait qui passe, dans son premier cri d'épouvante à la vue de la croix, dans son indignation contre le parricide exécrable et tout ce qui sert à l'accomplir, dans ce trop lent retour sur lui-même et ce *meâ culpâ* tardif, comme aussi dans cette très vive compassion d'un cœur sincère en sa sensibilité ! Et dans ce dialogue,—car c'en est un,—quel mouvement ! en particulier dans cette réplique toute tragique, arrêtant sur les lèvres du vrai coupable, du meurtrier, la plainte du spectateur attendri ! Il ne convient pas que l'homme soit le premier à pleurer sur sa victime. Place d'abord aux innocents ! place à la nature, aux pierres qui se fendent, au soleil qui s'éclipse, à la terre qui tremble ! place à la seule créature humaine qui n'ait pas de part au déicide, à Marie !

Ce fut alors, Vierge constante,
Qu'en cette horrible obscurité
Et chaos d'infidélité,
Ta foi, plus que le ciel luisante,

Digitized by Google

De soleil au monde servait :
Ton fils mort en toi revivait.

Que si ta foi s'est maintenue
En son immuable splendeur,
Ton amour par sa chaude ardeur
Te fit fondre une épaisse nue
De regrets et pleurs éternels
Sur tes beaux yeux maternels.

Sur toi te menace d'orage
Le ciel bandé de tous côtés.
Tous réconforts te sont ôtés.
Partout te voile un noir nuage.
Voir ton fils languir te transit,
Voir l'homme en rire te saisit !

M. Faguet est plein d'admiration pour ces vers, qu'il compare justement aux vers célèbres du poème des *Malheureux* :

Elle était là debout, la mère douloureuse.
L'obscurité farouche, aveugle, sourde, affreuse,
Pleurait de toutes parts autour du Golgotha.

Et il y voit avec raison comme la matière du magnifique développement de Victor Hugo. Ce rapprochement fait grand honneur au P. Joseph.

Tout ce qui au monde est innocent a pleuré sur le Christ mort. Que les coupables maintenant pleurent sur eux-mêmes ! Ils peuvent s'approcher de la croix pour apprendre à mieux connaître leur Dieu et leur faute, pour adorer les yeux du Christ, sa bouche, ses pieds, ses mains, son cœur ; pour puiser dans cette vie les sentiments d'amour et de contrition qui par les mérites de la croix feront à jamais vivre leur âme.

C'est trop, c'est trop vivre en ténèbres,
Mon cœur, c'est trop ignorer Dieu !
Sus ! pour jamais en ce saint lieu
Je veux passer mes jours funèbres
Sous la croix, pour voir à loisir
Ce mort, où vit tout mon plaisir.

Digitized by Google

Je veux près de mon Maître élire
De brûler tout vif sur ce bois.
Comme un cygne élevant ma voix
Pour célébrer ce doux martyre,
Je renaîtrai comme l'oiseau
Qui fait de sa cendre un berceau.

Le lecteur appréciera sûrement la belle ordonnance de cette pièce, qui a la marche rapide d'un drame. Aucune des poésies du P. Joseph n'est aussi bien composée. Il en appréciera aussi le style, qui est d'une forte et noble simplicité. Pourtant, dans cette pièce comme dans les autres, la langue n'a pas été impeccable. En effet, le P. Joseph ose inviter le « beau soleil » à « prendre sa robe noire », parce que son « frère aîné meurt aujourd'hui »! Que voulez-vous ? C'était alors le commun langage de la poésie. Excusons-le.

Mais en voici un autre qui était beaucoup moins commun. Admirons-le.

Péché cruel et traître infâme,
Qui caches tes âpres rigueurs
Sous les charmes de tes douceurs,
Que peux-tu prétendre en mon âme ?
Jésus a brisé tes efforts
Et m'apprend à craindre tes sorts.

Tes délices les plus riantes
Sont aspics à l'abri des fleurs.
J'aime mieux le deuil et les pleurs
Des Madeleines pénitentes.
Cette rosée en Paradis
Produit les roses et les lis.

Sur le drame du Calvaire, nous avons encore, — de quelle époque, on ne sait, — les *Pensées de la Vierge au pied de la Croix*. C'est une pièce de six strophes comprenant six vers chacune. Ode ou élégie, elle est composée dans le rythme où Ronsard et Malherbe aimaient à produire leurs *Plaintes*. On peut douter que ce rythme ait jamais rendu avec plus d'harmonie et de convenance plainte plus douce, à la fois plus contenue et plus pénétrante.

Digitized by Google

Ainsi disait Marie, au fond de sa langueur,
Quand la mort de Jésus perça son triste cœur,
D'où la voix soupirante
Sur les ailes d'amour animé de regrets
Porta jusques au ciel ces intimes secrets
De son âme expirante.

« Grand Dieu, dont la justice égale la bonté,
D'où vient l'ordre inconnu de votre volonté
D'envoyer au supplice
Votre Fils innocent, parfaitement uni
A tous vos saints désirs, et laisser impuni
L'auteur de la malice ?

« C'est moi, fille d'Adam, qui seule ai mérité
De sentir de vos lois l'âpre sévérité.
L'excès de votre grâce
Qui m'exempte de coulpe, augmente mon devoir
D'expier les péchés du monde et recevoir
Tout le mal de ma race.

« Faut-il que votre enfant soit venu dans mon sein
Pour y prendre en naissant de mourir le dessein
Et se rendre capable
De changer les plaisirs de sa gloire en douleurs !
Puis donc qu'il a trouvé chez moi tant de malheurs,
N'en suis-je pas coupable ?

« Comme telle je m'offre à votre ardent courroux.
Souffrez que m'attachant à la croix et aux clous,
Votre fils j'en retire !
Mais las ! je suis comprise entre les criminels !
Je me tourmente en vain, et mes pleurs maternels
N'apaisent point votre ire.

« Puis donc qu'il faut verser le sang de cet agneau
Pour éteindre ce feu, nos yeux, mêlons-y l'eau
De vos vives fontaines.
Nos cœurs fondus d'amour prendront un même cours.
Si par force après lui je prolonge mes jours,
C'est pour croître mes peines. »

Digitized by Google

Entendons d'autres plaintes, celle-là, comme il convenait, plus fortes et plus pressantes. Ce sont les *Plaintes du Sauveur au jardin des Olives pour notre peu d'amour vers le Saint-Sacrement qu'il vient d'instituer en la sainte Cène.*

Les strophes, — il y en a vingt-deux, — sont formées de quatre alexandrins. Ces grands vers, ces strophes régulières convenaient à l'éloquence tour à tour raisonneuse et pathétique de cette poésie oratoire. En effet, le P. Joseph, en vrai disciple de Ronsard qu'il est, se montre orateur en ses vers. Et dans cette pièce tout particulièrement il a donné des preuves de son éloquence, toute faite de raison et de sensibilité. Du reste, comme le montre bien le début, l'imagination, au besoin, ne lui fait pas défaut.

Ainsi disait Jésus, poussant ses tristes plaintes
Dans l'ombre de la nuit, d'un accent langoureux,
Entre les oliviers, combattu des atteintes
D'une mort effroyable en tourments rigoureux.

Il nous vient d'apprêter les célestes délices
De sa chair immolée au banquet de Sion,
Et nous lui préparons les horribles supplices
Dont il témoigne ainsi sa juste passion !

« Vous me donnez la mort, et je vous rends la vie.
Trop inégal échange ! Injuste payement !
Votre vie en ma mort par vos mains est ravie,
C'est mourir, vous et moi, trop inhumainement !

« Mourons-nous pas tous deux ? moi, qui vidant mes veines,
Me meurs d'ennui de voir qu'à mort me haïssez ;
Vous, en vous obligeant aux éternelles peines,
Lorsqu'un si grand amour, ingrats, vous méprisez.

« De votre cruauté mon amour se rend maître
Et un puissant remède oppose à son effort,
Quand de mon corps vivant il me plaît vous repaître,
Qui survit immortel à notre double mort.

« Des sources de mon corps s'écoule un double fleuve,
Ma vie et mon amour, que je verse en vos cœurs.
L'un d'immortalité, vous et moi, nous abreuve,
L'autre en son doux nectar submerge vos rigueurs.

Digitized by Google

« Vos péchés, triomphant en ma mort douloureuse,
Ont accru mon tourment, leur dommage et leur tort.
Mon amour, obtenant une victoire heureuse,
Fait mourir vos péchés, vous fait vivre en ma mort.
. . . . . .
« Des cœurs l'amour divin est l'unique pâture,
Et se glissant en eux, il les transforme en soi.
Pour cela je voulus être ta nourriture,
M'écoulant en ton sein pour t'avoir tout à moi.

« Vois donc ce que je t'offre et à qui tu refuses,
Osant me dénier pour mon tout ton néant.
La splendeur de mes dons perce à jour tes excuses
Et rend tout leur prétexte ingrat et malséant.

« Est-ce peu de t'admettre à la table des Anges,
Toi qui, sans moi, serais des démons dévoré ?
Est-ce peu qu'en ami privément tu me manges,
Qui suis avec trémeur dans le ciel adoré ?

« Tous les biens de mon Père avec moi je rapporte ;
Sa lumière, sa joie et son trésor je suis.
Mais quand je frapperais nud et pauvre à ta porte,
N'ai-je pas mérité que tu m'ouvres ton huis ?

« N'ai-je pas fait tomber les inflexibles barres
Qui te fermaient l'accès vers mon Père irrité,
Te donnant en mon sang les précieuses arrhes
De la part que je t'offre en ma félicité ?

« Du palais azuré l'éternelle demeure
Que dans peu te promet mon riche testament,
Ne peut-elle obtenir pour moi logis d'une heure
Dans ton cœur, qui sans moi ne peut vivre un moment ?

« Si tu crains, criminel, l'approche de ton juge,
Vois qu'au lieu d'élever un sanglant tribunal
Pour punir ton méfait, il te sert de refuge,
Il paye pour ta faute et t'affranchit du mal.

« En ce doux temps d'amour, loin toute peur servile !
Ces froids refus me sont traîtres déguisements.
L'âme me fait injure, ignorante, incivile,
De trembler au milieu de mes embrassements. »

Digitized by Google

Demeurons sur ce vers d'une merveilleuse beauté. Racine lui-même saurait-il jamais à plus de justesse dans la pensée unir plus de vivacité dans le sentiment et l'expression !

Ce poète, le P. Joseph, est un orateur en vers, ai-je dit. L'orateur, comme on sait, tire son éloquence de son cœur. Louons donc, si nous voulons, le disciple de Ronsard, fidèle aux doctrines du maître et son imitateur heureux. Mais admirons davantage le fils de saint François, dont le cœur brûle pour le divin Crucifié d'un amour tout séraphique! Car c'est de ce cœur qu'ont jailli les éloquentes *Plaintes du Sauveur au jardin des Olives.*

(A suivre).

LOUIS DEDOUVRES,
Professeur à l'Institut catholique d'Angers.

Digitized by Google

LE TIERS-ORDRES ET LES ŒUVRES

(*Suite et fin*) (1)

III. — Œuvres sociales.

I

Qu'on nous permette en commençant ce chapitre une réflexion. Nous voudrions une définition très nette de ces deux mots *œuvres sociales*. A quel genre d'œuvres les tertiaires doivent-ils s'appliquer exclusivement ? Parmi celles que nous avons nommées n'en est-il pas, préservation par exemple, asile de vieillards, auxquelles ce nom *sociales* pourrait être légitimement donné? Nous allons plus loin : Les œuvres proprement spirituelles, une association d'enfants de Marie, ne sont-elles pas à leur tour des œuvres véritablement sociales ? Une question, qui n'est pas nettement définie et circonscrite, risque fort de demeurer à jamais dans les nuages et l'obscurité. Tâchons pour sortir de l'équivoque de trouver une définition.

On entend généralement, croyons-nous, par œuvres sociales chrétiennes, celles qui ont pour but de corriger les abus et les défauts d'un état social, dans lequel un nombre si considérable de travailleurs doivent endurer une misère imméritée, de ramener aux règles de la stricte justice les rapports du capital et du travail, de ne pas permettre à un nombre d'hommes relativement très limité d'accaparer la fortune publique, d'empêcher et d'arrêter les ruines que l'usure accumule, de procurer à la vieillesse une subsistance honnête, etc.

Des esprits droits et pieux nous arrêteront à ces mots *imméritè*, *capital*, *usure*. Ils nous en demanderont la justification. Nous leur répondons que nous les avons empruntés à

(1) Voir la livraison de Mars 1900.

Digitized by Google

l'Encyclique de *conditione opificum* ou *Rerum novarum*. Cette réponse nous suffira certainement à leurs yeux. Nous citons en note quelques passages de cette Encyclique célèbre. Qu'ils les lisent. Ils verront, surtout par ceux que nous avons soulignés, si nous exagérons (1).

Parmi les œuvres sociales, nous comprenons aussi celles qui ont pour but, dans nos temps de suffrage universel, d'influencer et de diriger l'opinion, de placer à la tête des administrations publiques des chrétiens, au moins des hommes qui n'aient pas la haine de notre foi, et qui consentent à respecter nos croyances et nos institutions. Telles sont la diffusion et le soutien des journaux chrétiens, la direction des réunions publiques, la formation d'associations destinées à préparer le succès des élections communales, départementales et générales, etc.

Nos tertiaires doivent-ils s'occuper de ces œuvres? Et qui pourrait douter qu'ils le doivent, même avec zèle et avec dévoûment. A qui plus qu'à eux ce zèle convient-il? Parlons d'abord des œuvres qui ont un caractère plus politique et que nous avons mentionnées en dernier lieu.

II

Les catholiques français essaient d'organiser un mouvement de protection et de défense religieuse. Ils emploient à cet essai journaux, brochures, conférences, réunions, associations, etc. On voudrait peser sur l'opinion publique. On voudrait éclairer, et même conquérir le suffrage universel, ce souverain si puissant, mais si aveugle. On voudrait arri-

(1) De proletariis nominatim vult (Ecclesia) et contendit ut emergant et *miserrimo* statu fortunamque meliorem adipiscantur...

Veteribus artificum collegiis superiore sæculo deletis, nulloque in eorum locum suffecto præsidio, cum ipsa instituta legesque publicæ avitam religionem exuissent, sensim factum est ut opifices *inhumanitati* dominorum, effrenatæque competitorum cupiditati solitarios atque *indefensos* tempus tradiderit...

Malum auxit usura *vorax*, quæ non semel Ecclesiæ judicio damnata, tamen ab hominibus *avidis* et *quæstuosis* per aliam speciem exercetur *eadem*.

Huc accedunt et conductio operum et rerum omnium commercia fere in paucorum redacta potestatem, ita ut opulenti ac prædivites *perpauci prope servile jugum* infinitæ proletariorum multitudini imposuerint.

Infimæ sortis hominibus celeriter esse consulendum, cum pars maxima in *misera calamitosaque fortuna indigne* versentur.

Digitized by Google

ver ainsi à placer dans nos assemblées publiques des hommes, qui ne soient pas hostiles à nos croyances et à nos institutions, nous ne l'apprendrons pas à nos lecteurs : Combien ce mouvement n'est-il pas nécessaire ! Combien n'est-il pas urgent de l'étendre, de le fortifier et de lui donner une efficacité sérieuse. Le sort — nous ne disons pas définitif ; Dieu seul le connaît — le sort actuel de la religion en France n'est-il pas lié à ce mouvement ?

Nos lecteurs le comprennent encore, le mouvement réclame le concours de tout ce qui porte dans la poitrine un cœur chrétien. Il ne peut réussir qu'à ce prix. Aussi le recommande-t-on partout avec chaleur aux hommes encore pratiquants. Aussi partout leur fait-on un devoir de lui apporter leur concours, concours par leurs contributions pécuniaires, s'ils le peuvent, concours par leur action dévouée.

La place de nos chers Tertiaires n'est-elle pas marquée dans ce mouvement, dans un des endroits même les plus actifs, les plus ardents ? Il ne leur est pas permis, non mille fois, de demeurer indifférents et oisifs et de ne prendre aucune part au mouvement de défense religieuse qui agite notre pays. Eux, chrétiens de première ligne, comment se désintéresseraient-ils d'une question et d'une œuvre qui touchent à ce que nous avons de plus cher, notre religion, notre âme ? Et sur qui donc pourrait-on compter ?

Ils contribueront à cette œuvre par leurs prières et par leurs exemples, nous dira-t-on. Oui, sans doute, mais ne sait-on pas qu'il y a des moments dans la vie d'un peuple où tout ce qui peut tenir une épée ou un instrument de combat doit le saisir ? Nos lecteurs disent avec nous que nous nous trouvons dans un de ces moments. Que nos Tertiaires laissent donc l'emploi exclusif de la prière aux âmes vouées à la vie contemplative. Eux, qu'ils prient, mais qu'en même temps ils luttent avec ardeur et avec courage ; qu'ils entrent généreusement dans l'action. On leur demande cet encouragement. On attend d'eux cet exemple. Ils ne le donneraient pas, on en serait mal édifié.

Dans les querelles politiques et religieuses qui troublaient le moyen âge, nos Tertiaires n'ont-ils pas pris parti, com-

Digitized by Google

battu vaillamment, et n'est-ce pas à eux qu'on a dû plus d'une fois le triomphe de la justice et du droit ? Nous n'avons pas à rappeler à nos frères les reproches amers que cet empereur, voltairien de croyance, musulman de mœurs, qui fut Frédéric II, adressait à leurs anciens frères. C'est qu'ils luttaient avec une mâle intrépidité pour la défense de la vérité et du droit.

Que nos Tertiaires répondent à ces nobles exemples. Qu'ils donnent aux œuvres dont nous parlons leur affection et leur dévouement. Qu'ils s'occupent activement de la presse chrétienne. Ils peuvent écrire, qu'ils écrivent. Ils ont le temps et les moyens de propager nos journaux, nos brochures, qu'ils le fassent. Qu'ils prennent une part non moins active aux élections : préparation éloignée, préparation prochaine, formation des comités, etc.

Nous le savons, nous les convions là à une besogne plus d'une fois ingrate et désagréable. Nous les jetons dans le trouble, l'agitation, quelquefois même la dispute aigre et chaude. Et l'esprit chrétien est un esprit de paix et d'union ! Ah ! sans doute nous aimerions mieux qu'ils pussent vaquer tranquillement à l'œuvre de leur sanctification, et goûter dans le repos les biens que le Saint-Esprit désire répandre dans les cœurs.

Mais on joue dans ces questions le sort spirituel de nos familles et de notre pays. Demain, qu'en sera-t-il de l'état religieux de notre France ? Nos Tertiaires doivent sortir de leur repos et prendre à la lutte la part qu'ils peuvent. Nous parlions plus haut des moments critiques de la vie d'un peuple. Qu'on nous permette encore cette comparaison bien que si souvent employée. Quand la maison brûle et menace d'être complètement incendiée, tout le monde à la chaîne et aux pompes ! Quand le vent enrage et soulève la vague à des hauteurs insensées, quand la mer, affolée, menace d'engloutir le vaisseau, tous, matelots, passagers, au travail, à la manœuvre!

Aucun chrétien ne l'ignore. Un vent insensé nous agite. Une tempête furieuse secoue notre pauvre barque. Vous aussi, nos chers Tertiaires, debout ! à la manœuvre pieusement et vigoureusement.

Nos Tertiaires doivent donc participer aux œuvres qui ont

Digitized by Google

pour but de nous donner des élections chrétiennes, une administration respectueuse de nos droits et de nos libertés. Nous ne croyons pas qu'on trouve de dissidence sur ce point. Nous ne pouvons pas indiquer ici en quoi consistera précisément cette participation. Il est évident qu'elle variera avec les régions et les individus. Nos frères, n'étant pas toujours les plus nombreux, devront contracter des alliances, suivre la direction qui aura été adoptée, et accepter le rôle qui leur aura été assigné. Ils le feront avec le dévoûment humble et infatigable que donne une foi vive.

III

On pourrait peut-être hésiter devant la question des œuvres sociales proprement dites. On nous a dit : mais croyez-vous que cette question soit accessible à la généralité de nos fraternités? ce sont évidemment les fraternités d'hommes seules, que nous pouvons engager et pousser sur ce terrain des œuvres sociales. Leur composition ordinaire nous permet-elle d'espérer qu'elles y entreront avec profit, et qu'elles y exerceront une influence vraiment appréciable ?

Nous savons que nos fraternités ne contiennent pas un nombre très considérable d'hommes riches et influents. Les classes élevées n'ont pas répondu aux appels pourtant si répétés du Souverain-Pontife. Mais quelque modeste que soit en général leur composition, bien que la question des œuvres sociales ne convienne qu'à une petite minorité, nous pensons néanmoins que nos fraternités peuvent apporter leur pierre à l'édifice, et que leur influence sera plus étendue et plus profonde que nos interlocuteurs ne semblent le croire.

Aussi à la question.

Nos Tertiaires doivent-ils s'occuper activement des œuvres sociales proprement dites ? Nous répondons : mais certainement. Et pourquoi ne le feraient-ils pas ? Oui, ils le peuvent. Ces œuvres ne sont-elles pas, elles aussi, un excellent exercice de la vertu de charité ? Etudier les moyens d'obtenir que l'ouvrier, l'employé jouisse tranquillement du repos du di-

Digitized by Google

manche, que le paysan ne soit pas dévoré par l'usure, que le travailleur arrivé à la vieillesse ou frappé par la maladie ne soit pas réduit à une misère noire, etc., n'est-ce pas entrer dans l'esprit de l'Evangile et pratiquer une de ces œuvres de miséricorde que nous énumérions plus haut et que Notre-Seigneur loue si magnifiquement ?

Les chrétiens qui poussent plus loin leurs vues et leur action ; les chrétiens qui tâchent de mettre en pratique les moyens d'opérer le bien dont on a reconnu l'efficacité ; ceux qui s'efforcent d'obtenir les mesures et les réformes dont l'étude a montré l'utilité bienfaisante ; ceux qui concourent de leur temps, de leurs fatigues, de leur argent, à la fondation et au soutien de ces œuvres dont le but est de guérir ou de soulager les maux qui rongent la classe ouvrière et pauvre, institutions corporatives, caisses rurales, caisses de retraite, institutions de crédit, etc. n'exercent-ils pas la charité d'une manière admirable aussi et très méritoire ?

Ces œuvres conviennent dès lors à nos Tertiaires. Nous ne voulons pas qu'ils les négligent, et qu'ils en abandonnent la pratique aux autres chrétiens. Nous ne craignons même pas de leur dire : c'est à eux entre tous qu'il convient de courir au-devant des maux divers dont notre société souffre et de leur trouver le soulagement qui leur convient. Partout où gémit une misère physique ou morale, partout où la douleur élève son cri, ne doit-on pas voir accourir le fils de ce François, dont le cœur fut si tendre aux lépreux, aux miséreux, à tous les genres de souffrants et de déshérités ?

Nous ajoutons. Prendre part à ces œuvres, c'est encore entrer dans les traditions de nos ancêtres. Les noms ont changé. Les choses ont-elles changé aussi ? Nous en sommes persuadés. Les prédicateurs Franciscains qui pourchassaient si vivement les vieux usuriers, et qui brûlaient solennellement sur les places publiques les châteaux du diable (1), auraient fait écho aux paroles de l'Encyclique *Rerum novarum*. Ils auraient travaillé dans la mesure de leurs forces à les transporter dans l'ordre des faits. Nous ne faisons dès lors que renouer nos traditions, lorsque nous convions nos

(1) On appelait châteaux du diable les bûchers ou l'on brûlait les mauvais livres, et les autres divers instruments de péché.

Digitized by Google

frères du Tiers Ordre à la pratique des œuvres sociales. Nous ne faisons que leur rappeler la conduite de leurs ancêtres et leurs exemples.

Aussi le redisons-nous sans crainte. Oui, nos Tertiaires doivent participer activement aux œuvres sociales. Chacune de nos Fraternités doit être un foyer où s'allume et s'entretienne le zèle de ces œuvres.

Nous ne croyons pas que personne songe à nous donner un démenti. On nous opposera, nous le savons, le petit nombre des membres d'une foule de nos fraternités, leur défaut de ressources, leur incapacité. Nous répondons que nous exposons ici la doctrine. Il appartiendra aux directeurs de l'appliquer sagement et à propos.

On sera divisé sur la justesse d'une conclusion, on différera sur l'application d'une méthode, sur l'opportunité d'une œuvre particulière. Mais comment différer sur un devoir qui apparaît avec cette évidence ?

Les œuvres sociales vous attendent donc, elles aussi, oh! nos chers Tertiaires; elles réclament votre concours. Il ne vous est pas permis de le leur refuser.

IV

De quelle manière nos frères doivent-ils s'appliquer à ces œuvres ? Nous répondons. On distingue en elles le côté spéculatif et le côté pratique. Le côté spéculatif étudie la question, il l'approfondit, il tâche d'en acquérir une notion exacte, surtout d'en trouver la solution légitime. Cette notion et cette solution acquises, il les expose, il s'efforce d'en pénétrer les esprits et de les répandre ainsi dans la société. Il use pour atteindre ce but des moyens que la nature lui fournit, la parole, la plume.

Le côté pratique prend ces notions et ces solutions, il tâche de les appliquer à la société, de les introduire dans la conduite des affaires et le cours ordinaire de la vie, de les transformer en un mot en faits actuels et vivants.

Le côté spéculatif, qui ne le voit ? ne convient qu'aux hommes instruits. Nous ne pouvons le proposer qu'aux

Digitized by Google

prêtres, aux religieux, aux laïques très cultivés, à ceux des membres de nos Fraternités qui ont étudié sérieusement et qui étudient encore. Ces hommes seuls peuvent sonder et creuser utilement ces questions (1). N'est-ce pas une difficulté ?

Nous l'avouons sans peine. On ne trouvera pas dans nos congrégations un nombre considérable d'hommes instruits. On en trouvera cependant, nous le savons ; des prêtres, des laïques qui aimeront les travaux sérieux, qui posséderont les aptitudes et le goût nécessaires pour s'occuper avec profit de ces questions, et qui voudront s'adonner à leur étude. Qu'on saisisse ces hommes partout où on les rencontre. Qu'on les pousse, qu'on les stimule ; qu'on encourage leurs débuts ; qu'on prenne intérêt à leurs recherches et à leurs productions. On obtiendra, nous n'en doutons pas, quelques bons résultats. Pourquoi ces résultats ne rayonneraient-ils pas et ne provoqueraient-ils pas, ne fût-ce que dans un cercle restreint, l'adoption des mesures utiles ?

Nous tenons à en faire l'observation, nos Tertiaires, hommes de foi, chrétiens dociles aux enseignements de l'Eglise, sont plus aptes que les socialistes et les économistes libéraux à pénétrer ces questions, et à en trouver la clef. Qu'ils les étudient. Nous nous adressons à ceux qui en ont le temps et les capacités. Ils nous donneraient quelques bons travaux, quelques bons écrits sur ces matières, combien nous les en remercierions ?

Nous parlions plus haut des cercles d'étude. Qu'on touche à ces problèmes dans ces cercles. Qu'on éveille sur ces sujets, certainement intéressants, l'attention des jeunes Tertiaires studieux. Qu'on pousse sur ce terrain ceux d'entre eux qui auraient le goût de s'y engager. On en trouvera. Il s'agit là de questions actuelles, pleines d'intérêt et qui captivent promptement l'esprit. Une jeunesse studieuse ne peut manquer d'être saisie et de prendre goût à ces travaux.

Nous venons de pousser les hommes intelligents de nos Fraternités à l'étude des questions sociales. Nous nous

(1) On ne pourra, il nous semble, demander aux ouvriers et aux travailleurs que des renseignements et des détails tout à fait pratiques.

Digitized by Google

hâtons d'ajouter, et l'on n'en sera pas surpris : mais pour être profitables, pour aboutir à des résultats sûrs et pratiques, ces études doivent être dirigées par des hommes sérieusement versés dans la connaissance de la philosophie et de la théologie. Les hommes qui s'y livrent doivent au moins tourner fréquemment leurs regards vers la théologie et lui demander ses conseils. Les études sociales — nous en avons lu le programme — touchent à des questions très délicates et très complexes. Nous en nommons trois ou quatre, le juste salaire, le prêt à intérêt, la loi du travail, la répartition des bénéfices. Que les économistes et les sociologues, même tertiaires, le sachent et ne le perdent jamais de vue. Ils ont un besoin pressant des lumières de l'Eglise pour trouver la solution de ces problèmes ardus. Mon Dieu! que notre pauvre raison humaine divague, lorsqu'elle ne veut pas consulter l'Eglise, et le triste spectacle qu'elle donne!

Aussi le proclamons-nous très haut et sans crainte. Nous ne voudrions à aucun prix de ces études sociales dans nos fraternités si la théologie n'était pas là, son flambeau à la main, pour empêcher les écarts et pour signaler les fondrières.

Nos frères les sociologues chrétiens ont souvent l'air de croire que les questions dont ils poursuivent l'étude apparaissent pour la première fois à la lumière, qu'on ne les avait pas encore aperçues dans ces laboratoires où la science convie ses fidèles! Qu'ils aient l'humilité de confesser leur erreur. Je ne dirai pas absolument *nil sub sole novum*, mais je dirai que la plupart des difficultés, qui nous préoccupent, étaient en germe dans celles qui ont arrêté nos Pères, et qu'ils ont examinées. Et comme c'étaient des esprits très clairvoyants, de très solides raisonneurs, ces hommes dont les in-folio reposent sur les rayons de nos bibliothèques, les principes qu'ils ont posés, les solutions qu'ils ont données aux problèmes agités à leur époque, peuvent encore nous servir de guide. Nous y trouvons la solution de nos problèmes.

Lorsqu'on veut résoudre la question des monopoles, des syndicats, des grèves, ne va-t-on pas demander au traité de

Digitized by Google

la justice du cardinal de Lugo les majeures dont on a besoin ? On sait les difficultés que la question du salaire familial soulève encore. Or le P. Godts emprunte au droit canon du P. Reiffenstuel un passage qu'on dirait tout dicté par nos querelles actuelles (1).

Répétons-le donc nos études sociales doivent s'appuyer sur la théologie et la prendre pour guide.

Et puisque nous voilà à parler de la théologie, que ceux de nos Frères qui s'appliqueront à l'étude des questions sociales et à l'explication de l'Encyclique *Rerum novarum*, nous permettent de leur demander la fidèle observation de la maxime si connue : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*. Nous en sommes encore à l'ère des recherches, des études, et par suite des controverses, des désaccords, des disputes. Nous trompons-nous ? De toutes les questions que notre mouvement social a posées, de toutes celles que la démocratie chrétienne a soulevées, nous n'en voyons encore aucune qui ait reçu sa solution.

Que nos Frères défendent donc les solutions qu'ils croient justes, nous le leur permettons très volontiers. Qu'ils condamnent sévèrement le prêt à intérêt, qu'ils tonnent contre la puissance des syndicats et des monopoles, qu'ils enseignent la justice du salaire familial, qu'ils en appellent pour justifier la richesse au travail seul, etc., nous le voulons bien, mais de grâce, qu'ils ne prétendent pas imposer leurs solutions à leurs frères (2). Si nous voulons qu'on respecte leurs opinions, si nous ne voulons pas qu'on leur reproche leurs titres de démocrates chrétiens, nous voulons qu'à leur tour ils respectent leurs frères, et qu'ils ne leur reprochent pas de fermer leurs oreilles aux enseignements du Souverain-Pontife.

Et surtout qu'ils ne veuillent pas faire de leur doctrine la doctrine *officielle* du Tiers-Ordre. Sur ce point nous ne nous entendrions jamais. Le Tiers-Ordre, en tant que Tiers-Ordre,

(1) Operæ pretium erit audire vel unum e ducibus eorum, doctum Reiffenstuel... et in illo totam scholam coævam. Godts, *scopuli vitandi*, XXVI. Reiffenstuel vivait au siècle dernier. Il appartient à notre ordre franciscain.

(2) Ce que le P. Godts dit de la question du salaire qu'elle n'est pas mûre encore, ne peut-on pas le dire de la plupart de ces questions ?

Digitized by Google

n'a qu'une doctrine officielle, celle que l'Eglise a sanctionnée. Il ne veut être et il ne doit être inféodé à aucune des écoles sociales qui se partagent les esprits.

Un mot encore avant de terminer nos considérations sur le côté spéculatif. Nous voulons donner à nos Frères toute la latitude que la charité réclame. Nous n'aimons pourtant pas ces mots qu'on emploie de temps en temps : la guerre au patron, le siège du patron. Nous éprouvons, lorsque nous les rencontrons, une peine très vive. Et pourquoi pas aussi le siège de l'ouvrier ? C'est, nous dit-on, que les réformes dont nous souhaitons l'avènement dépendent surtout du patron. Nous ne voulons pas discuter sur ce point. Nous croyons qu'elles dépendent de l'un et de l'autre. Qu'on rappelle donc aux patrons leurs devoirs. Qu'on leur reproche sévèrement leurs fautes lorsqu'ils les négligent et qu'on les menace de la colère divine. « Les ouvriers seuls ne doivent pas être l'objet de la conquête évangélique ; avant de recommander aux petits la résignation, l'Eglise recommande aux grands la justice. La souffrance qui pèse sur l'ouvrier n'est pas plus de droit divin que le bien-être dont le riche bénéficie (1). »

Nous acceptons ces paroles. Mais qu'on n'épargne pas davantage les ouvriers. Qu'on leur rappelle, à eux aussi, leurs devoirs. En ont-ils donc moins besoin que les patrons ? Ne sont-ils pas souvent dévorés, eux aussi, par l'ambition, l'amour du bien-être, le désir de recevoir un salaire élevé et de ne fournir qu'un travail insignifiant ? On a dit aussi, et avec raison : « Le mouvement qui se produit partout en faveur de l'ouvrier, les grèves, les syndicats, les associations ouvrières de toute espèce, tendent à assurer au travailleur une protection efficace ; en certains cas, et *ils ne sont pas rares, ce sont les patrons qui ont besoin de protection et non point les ouvriers* (2). »

Nous terminons ce que nous avions à dire du côté spéculatif. Quelles seront en pratique les œuvres dont nous pourrons confier l'exercice à nos fraternités, et pour

(1) Léon Grégoire, le Pape, les catholiques et la question sociale.

(2) Nicotra, du minimum de salaire.

Digitized by Google

lesquelles nous pourrons leur demander de préférence leur concours ? Nous répondrions difficilement à cette question. Notre vie retirée, la rareté de nos relations ne nous permettent guère de connaître les diverses œuvres que l'initiative et le zèle des chrétiens ont trouvées. Nos Tertiaires entreraient très heureusement dans le mouvement qui veut obtenir la cessation du travail les jours de dimanche et de fêtes. On vante l'institution des caisses rurales système Raiffeisen. Des hommes que nous croyons sérieux en recommandent l'adoption. Le P. Godts en parle avec éloges. La *Croix* journal rédigé par des religieux en souhaite la diffusion (1). C'est ce système de caisses rurales, pensons-nous, que notre P. Joseph d'Aurensan propage si activement. Voilà ce que nous pouvons dire.

Mais que les directeurs de nos fraternités recherchent avec soin les œuvres sociales dont les chrétiens s'occupent, celles qui sont plus en vue comme celles qui n'ont qu'une modeste importance. Ce seront souvent en effet ces dernières qu'on devra adopter. Qu'ils les étudient et qu'ils voient si elles peuvent convenir aux fraternités qu'ils dirigent. Qu'ils les proposent ensuite à ces fraternités et qu'ils les engagent à les accepter. Notre cher Tiers-Ordre remplira ainsi la mission à laquelle l'Eglise le convie.

Nous terminons. Ces pages opéreront-elles le bien que nous avons eu en vue en les écrivant ? Dieu seul le sait.

Dextram scriptoris benedicat mater amoris.

(1) Nihil tam utiliter inventum fuisse videtur quam societates secundum systema Raiffeisen. Godts, *scopuli vitandi*, p. 62, 2e éd. — Il y a une institution excellente et qui a fait ses preuves partout, c'est la modeste caisse rurale, système Raiffeisen-Durand. Qu'on l'utilise et la propage. Le crédit agricole par en bas est sûr et fécond ; le crédit par en haut est un leurre pour l'agriculture et ne sert qu'aux financiers. — *Croix*, 27 oct. 1899.

(Fin) TIMOTHÉE de Puyloubier,
Fr. M. Cap.

Digitized by Google

L'IDÉE DE LA FAMILLE

DANS L'ÉVANGILE

Considérée au point de vue très multiple de l'individu, de la société, de la morale, de la religion, de l'autorité, etc., la famille est le pivot autour duquel tournent la plupart des problèmes qui constituent la question sociale. Le jour où la question de la famille sera résolue, la question sociale sera probablement résolue. En effet, la famille est l'élément social proprement dit, et ce qui sera une règle pour la famille sera évidemment une règle pour la société, tout comme ce qui est essentiel à un individu est une loi pour l'humanité tout entière.

Rien n'est plus propre à jeter la lumière sur la question familiale que de voir par quelle influence l'Evangile a fait accomplir à la famille cette évolution merveilleuse, qui, de l'aveu de tous les sociologues, a accompagné sa diffusion à travers le monde. Mais pour traiter la question à fond, il faudrait un volume.

Allons donc au plus court et considérons en peu de mots ce que l'Evangile a fait de la famille et ce qu'il lui a fait.

I. — *Ce que l'Evangile a fait de la famille.*

Si la famille a été constituée par l'acte créateur, dès l'origine, pour que l'homme ne vive pas seul, on peut dire que la véritable famille n'existait plus au temps où l'Evangile apparut. La famille se compose essentiellement d'un père, d'une mère, d'enfants : ce sont ses trois éléments nécessaires. Or, trois éléments essentiels nécessaires à la constitution et à l'existence d'une chose doivent avoir chacun des droits essentiels et nécessaires que les deux autres éléments ne peuvent pas supprimer, sans supprimer par le fait la chose même que

Digitized by Google

ces éléments constituent. A ce point de vue, on peut dire en toute vérité que si actuellement la famille existe, c'est à l'Evangile qu'elle le doit.

Avant l'Evangile, l'individualisme de l'homme existait seul : en prenant une femme, l'homme prenait une esclave sur laquelle il avait le droit de vie et de mort. Si la nature lui donnait un enfant, cet enfant était entre les mains de l'homme qui était son père, comme un être sans valeur que l'on conservait par calcul ou que l'on détruisait par caprice, sans même que l'on songeât au droit à la vie de cet enfant, ni aux droits du cœur de la mère gardant malgré tout cette fibre spéciale qui rattache si mystérieusement mais si solidement l'âme maternelle au fruit de ses entrailles.

L'Evangile a mis fin à cet état de choses : il a relevé l'idée de la famille en proclamant l'égalité devant Dieu de tous ses membres, bien plus en proclamant la supériorité des droits des plus faibles. Il a proclamé l'enfant comme étant l'objet des prédilections divines : « Laissez venir à moi les petits « enfants, car le royaume des cieux est à eux et à ceux qui « leur ressemblent. (Luc, XVIII, 16). » Scandaliser un enfant, dans l'Evangile, est pire que la mort : « Si quelqu'un « scandalisait un de ces petits enfants, il vaudrait mieux « pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin et « qu'on le précipitât au fond de la mer. (Matt. XVIII, 6 — « Marc. IX, 41). »

L'Evangile proclame l'égalité de l'homme et de la femme, en rappelant leur création : « Celui qui créa l'homme, le fit « mâle et femelle (Matt. XIX, 5. — Marc, X, 6). » Pour Notre-Seigneur le sexe n'est qu'un accident nécessaire à la nature et à la conservation de l'espèce, le mari et la femme sont *homme* au même titre. Bien plus, s'il y a une supériorité, elle semble attribuée à la femme ; car si elle doit quitter tout pour suivre son mari et ne faire avec lui qu'un seul corps, c'est elle pourtant qui nous apparaît comme le pivot et le centre de la famille dans cette parole de la Genèse citée par Notre-Seigneur : « L'homme quittera son père et sa mère « pour s'attacher à son épouse, et ils seront deux dans une « seule chair (Matt. XIX, 5). »

Quant au mari et au père que devient-il? Pendant que

Digitized by Google

l'épouse et mère règne à l'intérieur de son foyer, qu'elle en fait la vie, et constitue pour ainsi parler le lien de l'unité familiale, le mari extériorise cette unité. C'est lui qui est le lien entre cette unité sociale et les autres unités sociales qui constituent la société. C'est le mari qui par son action est le canal par lequel arrive à la famille les avantages de la vie sociale et par lequel aussi la famille, élément social, transmet à la société sa part de vie.

Telle est bien la famille telle que nous la montre l'Evangile. La famille modèle, la Sainte Famille nous apparaît ainsi. Marie est le modèle de la mère respectée comme reine du foyer; Jésus enfant est plus grand qu'elle ; Joseph, chef extérieur de la famille, travaille pour la soutenir de son salaire et la représente, soit en assistant aux cérémonies sacrées de la loi juive, soit en répondant aux appels des représentants de César.

Telle est aussi la famille issue de l'Evangile. Le culte de la femme si exagéré au moyen-âge en est une preuve. Cette exagération même indique quelle poussée l'Evangile avait donnée à l'idée de la femme reine du foyer. L'enfant lui-même jusque-là méprisé est devenu l'objet d'une préoccupation constante de la société. L'enfant orphelin, comme la femme seule, est devenu le prince pour lequel le chevalier de jadis jurait de combattre et de mourir, pour lequel, dans les derniers siècles on a construit tant d'écoles cléricales, tant de maisons de toutes sortes, pour lequel enfin l'Eglise réservait toujours une place dans les presbytères de ses prêtres.

La famille issue de l'Evangile est comme une oasis morale où toutes les peines trouvent leur rafraîchissement dans l'affection mutuelle, leur soulagement dans le dévouement réciproque.

Voilà ce que l'Evangile a fait de la famille.

II. — *Ce que l'Evangile a fait à la famille.*

L'Evangile a donné à la famille le moyen pratique, efficace, nécessaire et amplement suffisant, pour qu'elle reste en pleine possession de la dignité qu'il lui avait conférée. L'Evangile donne aux parents et aux enfants le secret de

Digitized by Google

rester ce qu'il les a faits, dignes du respect mutuel que se doivent ces éléments intelligents et nécessaires de cette société qu'ils forment entre eux sous le nom de famille.

Cet enseignement se trouve renfermé dans ce passage où l'Evangile nous montre Marie et Joseph conduisant Jésus âgé de douze ans au temple de Jérusalem, et le perdant à la fin des fêtes.

Généralement, on ne cite ce passage que pour montrer auxenfants l'exemple de Jésus, qui après cet incident, suivit à Nazareth son père et sa mère, et y vécut dans la plus complète soumission tout en croissant en sagesse et en grâce en même temps qu'en âge.

Mais ne s'adresse-t-il pas encore plus aux parents qu'aux enfants? Nous osons répondre par l'affirmative au risque d'étonner les ombres de nos vieux fabricants de prônes pour tous les dimanches de l'année.

Nous voyons dans ce passage de l'Evangile que les parents de Jésus le conduisirent à Jérusalem quand il eut atteint l'âge de douze ans, pour y prendre part au culte public. A l'âge de douze ans, le jeune Juif devait, selon la loi juive, être initié à la pratique complète de sa religion. A cette époque de sa vie, il devait être instruit de la loi et être habitué à la considérer comme l'âme de sa vie tout entière. Il devait donc, non seulement connaître la lettre de la loi, mais il devait être initié à la connaissance de tout ce qu'elle figurait. Où donc le jeune Juif recevait-il cet enseignement? Il le recevait dans la famille, car il était ordonné aux parents d'apprendre à leurs enfants tout ce que Dieu avait fait pour Israël, tout ce qu'il avait ordonné et tout ce qu'il avait promis en échange de leur fidélité.

Jésus qui avait voulu vivre de la vie des jeunes Juifs avait donc reçu de Marie et de Joseph tous ces enseignements, avant d'être admis à la participation entière de la religion de ses parents selon la loi. Et qui donc pourrait supposer que Marie et Joseph ont négligé ce devoir?

Combien de parents chrétiens ne seraient aujourd'hui que de mauvais Juifs sous ce rapport! Les enfants sont élevés comme de petits animaux. On commence par négliger le baptême, et on le renvoie indéfiniment, sans se soucier de

Digitized by Google

l'obligation de le faire administrer aux enfants aussitôt après leur naissance. On ne le considère le plus souvent que comme une formalité qui passe après tout le reste et qui reste soumise aux caprices des parrains et marraines que l'on ne voudrait pas déranger, ou qui ne voudraient pas se déranger pour une affaire de cette importance ; ou bien encore on en fait une simple occasion de réjouissance mondaine pour laquelle on attend d'avoir le temps et l'argent nécessaires pour festoyer, qu'on me passe le mot, bestialement.

Puis vient l'âge de la 1re communion, que pour correspondre au temps fixé par la loi ancienne, on place généralement vers l'âge de douze ans.

La première communion est pour le jeune chrétien l'admission à la participation complète de la vie chrétienne. Quels sont les parents qui comprennent ainsi cet acte si important ? La plupart considèrent la première communion comme une simple formalité. Bien loin de faire entrevoir à leurs enfants l'importance de cet acte et de ses conséquences, on ne leur fait entrevoir qu'une chose, c'est qu'il faut *s'en débarrasser* et cela avec le moins de peine possible, en escamotant le plus possible le catéchisme, et avec la conviction qu'au lieu d'être le commencement de la vie chrétienne complète, la première communion est le terme après lequel on n'aura plus besoin d'être chrétien.

Déplorable aveuglement, s'il en fût, et qui est la cause première de tant d'impiété et de tant d'apostasies.

Il n'est pas besoin d'insister pour montrer que les catéchismes officiels que préside le clergé ne sauraient suffire à cette préparation, et que le grand mal consiste dans la négligence des parents dans l'éducation chrétienne des enfants ; car ce ne sont pas quelques leçons apprises à la hâte parce qu'on sera obligé de les réciter qui peuvent constituer une éducation suffisante pour donner aux enfants l'esprit de la religion.

Mais cette éducation, comment la faire ? Que les parents regardent l'exemple de Marie et de Joseph. Ils ne font pas ce que font la presque totalité des parents d'aujourd'hui. Ceux-ci se contentent d'envoyer leurs enfants au catéchisme et à la messe. A l'exemple de Marie et de Joseph, ils de-

Digitized by Google

vraient conduire eux-mêmes leurs enfants à la pratique des devoirs chrétiens en les accomplissant avec eux. C'est surtout par l'exemple que les parents peuvent faire l'éducation de leurs enfants. Les enfants font ce qu'ils voient faire à leurs parents, et un enfant se demandera toujours pourquoi il serait obligé de faire ce que ne font pas ses parents.

L'éducation de l'exemple est obligatoire : et les parents auront beau avoir fait le possible pour que leurs enfants assistent à la messe avant la première communion et au catéchisme préparatoire, il arrivera, s'ils ne leur donnent pas eux-mêmes l'exemple, qu'ils détruiront d'une main ce qu'ils font de l'autre, et seront entièrement coupables de la perte de leurs enfants et des fautes qu'ils commettront par la suite.

Il est encore un devoir indiqué aux parents par l'Evangile ; et ce devoir est indiqué dans la réponse que fit Jésus à sa mère lorsque après trois jours de recherches, elle le retrouve au milieu des docteurs, et lui demande pourquoi il a agi ainsi. « Pourquoi me cherchiez-vous, dit-il ? ne savez-vous pas qu'il faut que je sois tout entier aux affaires de mon Père? »

Jusqu'à sa première communion, malgré le respect auquel il a droit, ainsi que nous l'avons montré plus haut, l'enfant était en quelque sorte entièrement sous la dépendance de ses parents. Mais à la première communion, l'enfant s'est donné à Dieu, et il a été donné à Dieu par ses parents par le fait qu'ils ont voulu qu'il soit admis à la première communion. Dès lors, le droit des parents est soumis à une certaine limite, qui est la volonté de Dieu.

Combien trouve-t-on de ces parents qui font semblant de donner leurs enfants à Dieu et qui le soir même de leur première communion les lui reprennent brutalement ! Combien n'en voit-on pas qui ne les laissent plus retourner à l'église ?

Combien cela est criminel ! Combien cela est insensé ! Qu'on nous permette une comparaison. Jusqu'à la première communion, l'enfant fait l'apprentissage de la vie chrétienne, et il est admis à la première communion lorsque sa connaissance de la vie chrétienne et sa propre conviction permettent de supposer qu'il est capable de continuer cette vie et d'être tout entier aux affaires de Dieu auquel il s'est donné, auquel il a été donné par ses parents. Que penserait-on de parents

Digitized by Google

qui, après avoir fait faire un apprentissage à leur enfant, lui diraient le jour où il est devenu ouvrier : maintenant tu es ouvrier, tu as assez travaillé, tu n'as pas besoin de faire ce métier que tu as appris. Voilà pourtant ce que l'on fait pour ce qui regarde la vie chrétienne.

Evidemment toutes ces erreurs proviennent de l'ignorance. Mais parce que c'est l'ignorance qui est la cause de ce mal, il importe d'instruire le peuple de ses devoirs.

Nos mœurs modernes, conséquences de notre législation calquée sur le droit païen, admettent difficilement la leçon faite aux supérieurs, parents ou maîtres. Qu'importe, il faut apprendre à tous quel bien l'Evangile a apporté à la famille en apprenant aux parents comment il faut élever leurs enfants pour les rendre capables de conserver la dignité à laquelle l'Evangile a élevé chacun de ses membres.

Nous connaissons des paroisses où des prêtres remplis de zèle apprennent dans des instructions suivies aux pères de famille comment il faut lire l'Evangile. Espérons que cet enseignement se généralisera, et que la lecture intelligente de l'Evangile apportera aux parents aussi bien qu'aux enfants la conscience de leur dignité et aussi la conscience pratique de leurs devoirs.

Ant. Saubin,
Tert. de Saint François.

Digitized by Google

MISSION DES FF. MM. CAPUCINS

EN MÉSOPOTAMIE (1)

II

Parmi ceux qui avaient abandonné le schisme à Diarbékir, il faut citer l'évêque arménien, Martiros Tomagian et l'évêque Jacobite Athanase Safar. Le premier, qui se déguisa et changea de nom pour échapper aux persécutions de ses anciens coreligionnaires, passa quelques années parmi les néo-convertis de Mardin où il succéda plus tard à Mgr Tesbas. Le second était originaire de cette même ville de Mardin ; il sera question de lui un peu plus loin. Les premiers des Jacobites de Mardin qui entrèrent dans le giron de l'Eglise, furent deux prêtres : Elie et Mussa. Grâce à la déférence du Gouverneur d'alors envers les Missionnaires, ils obtinrent, dès le principe, la petite église de Saint-Elie, située au pied de la montagne de Mardin, du côté qui regarde le désert. C'est dans ce sanctuaire que, les jours de fête, ces deux prêtres faisaient leurs cérémonies et administraient les sacrements à quelques familles que leur exemple avait attiré à la profession de la vraie foi. La protection des Missionnaires et du Gouverneur leur servit de bouclier, dans cet asile, contre la haine de leurs compatriotes, avides de leur faire expier l'abandon de la secte.

La conversion de l'Archevêque Athanase Safar redoubla la fureur du parti schismatique, qui était consterné de voir la désertion de son propre camp. L'homme, assez perfide pour tenter la défaite des néo-catholiques Syriens, fut justement le Patriarche Jacobite, George-Ignace XXVI. Les coups de ce farouche persécuteur s'abattirent tout d'abord sur Athanase qui dut prendre le chemin de l'exil : il se réfugia à Rome et y finit ses jours. Une autre victime de cette même persécution fut le Patriarche Pierre (Syrien) qui avait été converti par les Missionnaires, à Alep. Les intrigues et

(1) Voir le numéro de mars 1900.

Digitized by Google

l'or de George le firent reléguer dans la ville d'Adana, où il acheva son existence.

Nous avons nommé les Jacobites. Il ne sera pas sans utilité de dire un mot de leur origine, puisqu'ils ont un patriarcat, dont le siège est à Mardin, et plusieurs diocèses en Mésopotamie, en Syrie et aux Indes.

Les principaux fauteurs de l'hérésie eutychienne, condamnée au Concile de Chalcédoine, furent Dioscore d'Alexandrie et Barsuma de Syrie. Le premier propagea les erreurs d'Eutychès en Egypte ; le second, aidé de ses moines, les répandit en Syrie, en Cilicie, en Arménie et en Mésopotamie. Dès lors Syriens et Arméniens professèrent la même hérésie à laquelle s'ajoutèrent successivement d'autres erreurs. Or, comme l'erreur est féconde en désordres et multiplie les divisions, il s'établit, dès le commencement, parmi les sectateurs de l'hérésiarque Eutychès, une folle scission en partis opposés, que l'on désigna d'après le nom de leurs fanatiques auteurs. Les Eutychiens se partagèrent donc en Sévériens, en Théodosiens, en Acéphales, en Anthropomorphites, en Barsumites, en Esaïanites, en Julianistes, en Patrites, en Sergiens, en Nicobites et en d'autres sectes qui infestèrent l'Orient et qui eurent toujours la connivence ou la complicité de la cour de Byzance.

Vers le milieu du VIe siècle, pendant cette délirante agitation, on vit entrer en scène un moine aux vêtements déguenillés et à l'âme fourbe. Il s'appelait Jacques et se proposait de ramener à l'unité les Syriens partagés en tant de sectes. De sa tunique, composée de morceaux de différentes couleurs, lui est venu le surnom qu'il a gardé dans l'histoire : Baradée, en Syriaque et Zanzolo en Grec. Elu évêque d'Edesse, — cette ville était alors le siège le plus marquant des Syriens monophysites — il se mit à parcourir la Syrie, consacrant des évêques, ordonnant des prêtres et des diacres, avec l'intention de réunir les différentes fractions des Syriens et de les détacher des Arméniens. Il convoqua les siens en synode : ils élurent Patriarche un certain Paul, auquel il conféra lui-même la consécration. A partir de cette époque, cette secte prit le nom de Jacobites, de Jacques Baradée, son fondateur. Cependant, l'accord n'est pas una-

Digitized by Google

nime entre eux par rapport à l'origine de cette dénomination. Il en est qui prétendent la faire dériver de l'apôtre saint Jacques ; d'autres de Dioscore, qui se serait appelé Jacques, avant d'être élevé au Patriarcat ; d'autres, d'un certain Jacques Patriarche monophysite, qui aurait vécu bien avant Baradée. Quoi qu'il en soit, ces différentes opinions ne sont pas admises par les historiens le mieux informés : ils assurent que cette dénomination de Jacobites était inconnue avant Jacques Baradée.

Les efforts tentés par ce dernier, pour réunir les Syriens, n'aboutirent qu'en partie, et pour un temps assez court. Quand le lien de l'unité de la foi est rompu, toute autre union, rêvée par l'esprit humain, demeure vaine et illusoire, parce qu'à l'autorité divine, se substitue le caprice individuel, en tous points novateur et destructeur. L'unité de hiérarchie ne saurait exister là où manque l'unité de foi, et l'on peut appliquer en toute vérité aux Syriens dissidents cette parole de l'Evangile : *Omne regnum, in se divisum, desolabitur*. Si, avant Baradée, ils étaient partagés en sectes nombreuses, après lui les choses allèrent de plus en plus mal, au point qu'il y eut, en même temps, jusqu'à quatre Patriarches, s'excommuniant les uns les autres : celui de Syrie, celui de Sis, celui de Mardin et de Turabdin, et celui des Hassasinites. Les luttes intestines, les discordes incessantes, les rivalités réciproques et la simonie, plaies inséparables du schisme, conduisirent sur la voie de l'avilissement et de l'ignorance la malheureuse Eglise Jacobite. L'islamisme en absorba une grande partie et, tandis qu'il y a dix siècles, les Jacobites se comptaient par centaines de mille dans les régions de la Syrie, de la Cilicie, de l'Anatolie, de l'Arménie seconde et de la Mésopotamie, ils sont aujourd'hui déchus des neuf dixièmes et n'ont plus qu'un clergé dépourvu, mais à un degré pitoyable, de toute espèce de culture. Pour l'ignorance et la grossièreté, les Jacobites occupent d'emblée le premier rang parmi les autres nations schismatiques de la Mésopotamie et du Kurdistan.

Les Hassassinites étaient également des Jacobites. Ils habitaient le pays nommé Hassussa, dans la Mésopotamie inférieure, entre Mossoul et Bagdad ; et ils dépendaient du

Digitized by Google

Mafarian (primat) de Tekrit. — Le docte Assemani prétend que d'*Hassassinite* est venu le mot *assassin*, qui a, comme chacun sait, une si triste signification dans les langues modernes. Plusieurs historiens et romanciers ont écrit sur les Assassins. Guillaume de Tyr et Jacques de Vitry ont été les premiers, parmi les occidentaux à en parler. D'après quelques auteurs, ils seraient originaires de la Perse, de la Syrie et de l'Egypte, tandis que plusieurs, suivant en cela une opinion hasardée, les font descendre des Croisés. D'autres crurent trouver l'étymologie de « assassin » dans le mot arabe *hascici*, qui désigne une plante narcotique en usage chez ces peuples, comme elle l'est d'ailleurs en Turquie et surtout en Egypte, pour obtenir des effets analogues à ceux que se procurent les fumeurs d'opium De ces différentes opinions, la plus fondée et la moins en opposition avec le sens étymologique, est celle d'Assemani qui, nous l'avons dit, affirme que les Hassassinites tirent leur nom du pays d'Hassussa, situé dans la province de Tekrit. On les appelait aussi *nazaré* (nazaréens) : ce terme arabe était employé par les mahométans pour désigner toute espèce de chrétiens. Guillaume de Tyr rejette d'un mot ces divers sentiments, quand il dit : « *Hos tam nostri quam Sarraceni (nescimus unde deducto nomine) assassinos vocant.* »

En reprenant le cours de notre récit, il est à noter que Dieu se servit des Missionnaires Capucins pour ramener les Jacobites à l'Eglise romaine, comme déjà il avait employé leur ministère pour assurer ce résultat chez les Nestoriens.

Le patriarche Simon-Ignace XXIII embrassa la foi catholique et son exemple fut suivi par beaucoup de gens de son pays. Persécuté par ses anciens coreligionnaires, il dut se réfugié à Alep où il mourut. L'union qu'il avait opérée avec l'Eglise romaine subit alors une nouvelle crise. Les Jacobites lui donnèrent pour successeur André Akigian résidant à Alep. Le Custode de la mission était alors le P. Sylvestre de Saint-Aignan. C'était un religieux instruit et zélé, qui noua des relations avec le nouvel élu pour le gagner à la vérité. Le résultat répondit au but louable qu'il s'était proposé : il eut la consolation de recevoir l'abjuration d'Akigian, en même temps que celle de deux autres prélats, Macaire, grec,

Digitized by Google

et Cacciadur, arménien. Ces faits se passèrent dans la seconde moitié du XVIIe siècle. La profession de foi de ces trois prélats fut portée au Souverain Pontife Alexandre VII, par le même P. Sylvestre (1).

Cette triple victoire du catholicisme épouvanta les hérétiques, sans distinction de secte. S'étant réunis pour combattre leur commun adversaire, ils tramèrent un complot digne des fils de l'erreur. La calomnie et l'argent inclinèrent en leur faveur les autorités gouvernementales. Le P. Sylvestre fut chargé de fers et il y aurait certainement perdu la vie, sans l'intervention du Consul français. Pour obtenir sa liberté, il fallut débourser une somme considérable. Ainsi, en ce temps-là, comme aujourd'hui du reste, la règle des injustices et des justices, c'est toujours l'argent.

A Mgr Akigian, devenu catholique, les Jacobites opposèrent un autre patriarche, nommé Abdul-Messia. Muni d'un contre-Firman, il monta sur le trône patriarcal en 1671, à la mort de son rival. Aussitôt après son installation, il ouvrit les hostilités contre les Syriens catholiques qui avaient suivi Mgr Akigian dans sa conversion. Les fureurs de l'ouragan rompirent de nouveau la digue de l'union des Syriens avec Rome et cette œuvre dut être reprise par la base. Les missionnaires jésuites et capucins conçurent ensemble le projet de convoquer en assemblée les chefs de la nation syrienne. Le P. Justinien de Tours proposa l'étude des moyens qui permettraient d'écarter du siège patriarcal le jacobite persécuteur Abdul-Messia et de lui substituer l'évêque de Jérusalem Pierre-Grégoire. Ce dernier n'était pas d'exécution facile, car Abdul-Messia était reconnu patriarche par un Firman impérial. Il ne restait qu'un moyen efficace, c'était d'obtenir de la Sublime-Porte un contre-Firman, en vertu duquel Pierre-Grégoire serait reconnu patriarche des Syriens. Mais, ce contre-Firman comment l'obtenir ? L'auteur de la proposition se chargea de la mener à bonne fin. S'étant déguisé en Bédouin, il traversa à dos de chameau l'anti-Taurus, la Cap-

(1) E Surianis complures, ejurato monophysitico errore, catholicam fidem esse complexos supra dixi : hoc tamen factum est opera PP. Capucinorum. Eorum enim documentis Andreas Akigian, Alepensium Surianorum præsul, Romanæ Sedis communionem ambivit, missa illuc fidei catholicæ professione, una cum Machario, Antiocheno patriarcha, et Cachadauro Armeniorum Antistite (Assemani).

Digitized by Google

padoce, la Bithynie, et se rendit à Constantinople. Il déclina ses titres à l'ambassadeur français et il en reçut un si efficace appui que la Sublime-Porte destitua Abdul-Messia et déclara, par un nouveau Firman, reconnaître Pierre-Grégoire comme patriarche légitime. Le premier acte de celui-ci fut d'adresser au Pape, Innocent XI, une lettre d'entière soumission au Saint-Siège ; il en rédigea ensuite une autre pour la Sacrée Congrégation de la Propagande. Les porteurs de ces missives furent le P. Justinien, confesseur du patriarche et le P. Michel Nau, de la Compagnie de Jésus. Sa Sainteté, ayant confirmé l'élection du nouveau patriarche, lui envoya le sacré Pallium par l'entremise du P. Justinien. En l'absence de ce dernier, Pierre-Grégoire se confessa au P. Jean-Baptiste de Saint-Aignan, alors Custode ; et jusqu'à sa mort, en toutes les choses qui concernaient le salut des âmes ou le bien de son église, il se laissa toujours conduire d'après les conseils de ce religieux (Da Cesinale).

Il eut, pour successeur un évêque appelé Ignace-Pierre. Les Missionnaires, lui ayant fait comprendre la nécessité de l'union avec Rome, il s'empressa d'expédier au Saint-Siège l'acte de sa parfaite soumission au Pontife romain. Le porteur de ce document fut le P. Bonaventure de Montrestue, qu'Innocent XI, dans son bref au nouveau Patriarche, célèbre comme « un homme de grande expérience et de solide vertu. » Cette conversion bouleversa de nouveau le camp hérétique et la persécution contre les Missionnaires et les néophytes ne se fit pas attendre. Pierre mourut en exil, comme nous l'avons dit, mais l'union des Syriens avec Rome fut durable comme celle des Chaldéens.

Malgré le Firman impérial, obtenu à Diarbékir, après la persécution soulevée contre le P. Joseph de Reuilly, l'on continua, en sous main, à molester les missionnaires et il fallut de nouveau l'intervention de la Sublime-Porte, à laquelle recourut l'ambassadeur français. Un autre rescrit viziriel ou Firman, de la même teneur que le précédent, fut envoyé de Constantinople au Gouverneur en 1712. Il eut pour effet d'amener une trêve, pendant laquelle le catholicisme se développa d'une façon plus régulière.

Les hérétiques de Bagdad, mettant à profit la déférence

Digitized by Google

que leur témoignait le Calife au détriment des missionnaires catholiques, firent exiler les Capucins en 1720. On les plaça sur des dromadaires et on les relégua à Damas. Le P. Pierre de Moudun, qui se trouvait seul à Mossoul, eut le glorieux avantage de verser son sang pour Jésus-Christ. Un audacieux sicaire vint l'égorger pendant la nuit et saccagea sa demeure. Cet exil, d'une part, et cette mort de l'autre, furent comme le sceau de l'apostolat des Capucins en ces contrées. A Bagdad, ils furent remplacés par les Pères Carmes et à Mossoul par les Pères Dominicains qui y possèdent une grande mission.

La trêve de Diarbékir ne fut pas de longue durée. Les ordonnances, émanant de Constantinople, étaient souvent renouvelées, mais elles subissaient, alors comme aujourd'hui les vicissitudes auxquelles sont soumis les hommes, chargés de les faire exécuter. Les gouverneurs des provinces, dont l'administration est toujours donnée au plus offrant, sont destitués au bout de quelques mois pour céder la place aux rivaux qui les ont supplantés. Donc, rien de stable, rien de consistant dans le régime intérieur de la Turquie. Il est difficile de se figurer un système de gouvernement qui édicte plus d'ordonnances et qui les respecte moins. L'arbitraire des gouverneurs est en fait la loi suprême dans les provinces, quoique l'on pense ou que l'on affecte de penser dans les sphères politiques de la capitale ottomane. Non pas que l'on affiche du mépris pour les ordonnances de la Sublime-Porte ; au contraire, on les reçoit et on les lit au conseil du Pacha avec de respectueuses formalités ; mais ensuite *l'égrasi* — c'est ainsi que les Turcs appellent l'exécution des dites ordonnances — est renvoyé aux calendes grecques, ou bien l'on agit d'une façon qui ne leur est conforme qu'en apparence. Je dis : en apparence, parce que très souvent les ordonnances de Constantinople sont conçues en termes si équivoques qu'on peut en légitimer l'exécution la plus arbitraire. Il n'existe peut-être pas d'idiome qui se prête à l'équivoque aussi facilement que la langue turque.

Les sultans avaient sans doute ordonné, à différentes reprises, aux gouverneurs de l'empire de protéger les Missionnaires Capucins partout où ils avaient des établissements. Mais, outre les raisons que nous avons mentionnées, l'es-

Digitized by Google

prit de vénalité faisait souvent oublier les prescriptions du souverain. Ainsi, à la trève de Diarbékir, succéda vers 1720 une persécution provoquée par l'arrivée d'un gouverneur d'esprit vénal et cruel, qui prêta une oreille facile aux accusations et tendit la main à l'obole de la trahison. Les accusateurs des Missionnaires furent surtout les Arméniens qu'exaspéraient les progrès du catholicisme. « En cette ville, demeurent quelques religieux français, appelés Capucins. Ils travaillent à rendre français, c'est-à-dire catholiques, les chrétiens, sujets du sultan, sous prétexte de les assembler dans leurs églises pour les cérémonies religieuses. De cette façon, ils en obtiennent beaucoup d'argent, au détriment des chrétiens qui sont ensuite dans l'impuissance de payer les tributs au gouvernement et les impôts fixés par les pachas. » Telle était la teneur de cet odieux acte d'accusation. Le gouverneur s'empressa de le recevoir, avide qu'il était de mettre la main sur ces revenus imaginaires. Pendant quinze jours consécutifs, il fit garder à vue la maison des Missionnaires, afin de connaître les personnes qui la fréquentaient. Cette surveillance n'aboutit point, parce que les Missionnaires avertis de l'accusation portée contre eux, avaient prévenu les catholiques de ne pas se présenter à leur habitation, où, à défaut d'église, on célébrait dans une chambre les divins mystères. Le jour de l'Epiphanie, les hérétiques supposèrent que bien du monde se rendrait chez les Pères et ils en avertirent le pacha. Celui-ci donna ordre à des soldats auxquels s'adjoignirent de nombreux schismatiques, d'envahir leur maison et de lui amener tous les catholiques qu'ils y trouveraient. Cette bande, ayant forcé la porte, dirigea ses recherches en tous sens, mais elle ne découvrit que les seuls religieux qui furent mis dehors ; puis on apposa les scellés. Le supérieur, le P. Bernardin de Loches, trouva asile chez un turc, son ami, l'Emir Aga, fils de Seander-Pascia. Quant à ses compagnons, ils furent recueillis par des familles chrétiennes.

Le gouverneur, trompé dans son attente, mais excité par les hérétiques à marcher toujours de l'avant, voulut que le P. Bernardin comparût devant lui. Le Père ne consentit à quitter le domicile inviolable de son puissant protecteur que sur la promesse formelle du gouverneur à l'Emir Aga que

Digitized by Google

son hôte lui serait rendu. Accompagné de son ami, il subit un interrogatoire par devant le gouverneur, qui mit tout en œuvre pour lui arracher le nom des catholiques qui fréquentaient le couvent. Le Père était très réservé dans ses réponses, afin de ne compromettre aucun catholique. Le gouverneur, oubliant alors la parole donnée, lui fit passer des chaînes au cou et aux pieds, puis jeter dans un cachot. Pendant vingt-cinq jours consécutifs, le prisonnier eut à subir toute sorte de tortures. On lui appliquait tous les jours 150 coups de *falaka*, on lui déchirait les chairs avec des tenailles et, finalement, on lui mit sur la tête une coupe de métal chauffée au feu. A la suite de ce tourment, il tomba par terre sans connaissance. L'Emir Aga, pour arracher la victime aux mains du féroce gouverneur, paya la somme, alors considérable de 800 piastres. Il transporta chez lui le patient et soigna ses blessures. D'accord avec des turcs et des chrétiens, il porta plainte à Constantinople contre le gouverneur, en y faisant parvenir l'exposé de ces atroces traitements. Les reproches qui furent adressés au tyran l'exaspérèrent davantage, et il mit à prix la tête du P. Bernardin, qui se sauva en prenant la route d'Alep, regretté par les catholiques et les musulmans.

Les épreuves qu'avaient endurées les missionnaires produisirent un nouvel accroissement de la foi catholique. Après le départ du P. Bernardin, au moment où l'horizon devenait de plus en plus sombre pour la mission, un Firman, publié en sa faveur (1725) apaisa la colère de ses ennemis. Au P. Bernardin, succéda le P. Hyacinthe de Tours, religieux recommandable par ses qualités d'esprit et de cœur. Il reprit les œuvres forcément interrompues par les événements que nous venons de raconter.

Possédant bien les idiomes indigènes, il consacra tout son zèle au rappel des dissidents. Diarbékir, Mardin, Seert, Géziré et les villages environnants, tel fut le champ qu'il parcourut, instruisant le peuple et prêchant le royaume de Dieu. L'exercice de la médecine, dont il avait une connaissance approfondie, lui fut également un moyen efficace de se concilier la faveur des autorités gouvernementales et de gagner la bienveillance des notables familles musulmanes. A l'assi-

Digitized by Google

duité de son dévouement, il unissait le don précieux d'une conversation affable et persuasive, qui lui assurait la confiance des chrétiens et des turcs.

La renommée de son mérite arriva jusqu'à Rome et en 1738, on le proposa pour le gouvernement de la mission avec le titre de Custode. Comme cette nomination imposait la résidence à Alep, il prit congé des habitants de Diarbékir, dont il fut universellement regretté. Sur ces entrefaites, il écrivit au P. Damien de Lyon de venir de Perse pour le remplacer. Mais, l'évêque d'Ispahan s'employa de tout son pouvoir à empêcher le départ du P. Damien. Ce religieux, en effet, qui avait les bonnes grâces de la cour persane, était d'un puissant secours pour appuyer la cause catholique en ce pays. Il était convenable d'accéder aux légitimes instances du vénérable prélat. Aussi, le P. Hyacinthe laissa-t-il à Alep, comme son vicaire, le P. Louis du Puy, et il s'en revint à Diarbékir. Martiros, évêque arménien-catholique de Mardin, étant passé à une vie meilleure, le P. Hyacinthe obtint de Rome, pendant son séjour à Alep, les pouvoirs nécessaires pour lui donner un digne successeur. Rentré à Diarbékir, il s'assura l'agrément du clergé et du peuple et il proposa pour le siège vacant Der-Mackor, frère germain de Martiros. C'était un prêtre recommandable par la régularité de sa vie et sa piété vraiment sacerdotale. Sacré évêque le 3 novembre 1740, il se rendit à Mardin, muni d'une lettre de recommandation que le P. Hyacinthe adressait au clergé et au peuple de cette ville. Cette lettre nous fait connaître la confiance des populations chrétiennes de ces contrées envers les missionnaires et aussi l'étendue de l'influence des Pères, puisque l'élection des premiers pasteurs dépendait d'eux. Cette élection était précédée d'une enquête minutieuse et n'avait d'autre but que le plus grand bien de l'Eglise ; aussi, elle était favorisée des bénédictions de Dieu et de l'estime des hommes. L'accueil fait à Mardin au nouvel évêque répondit à l'attente du P. Hyacinthe et la conduite de ce prélat ne démentit point les espérances qu'on avait conçues à son endroit ; il se montra, en effet, le digne émule du zèle et des vertus pastorales de son frère.

Deux ans plus tard, le P. Hyacinthe vint à Mardin et il put

Digitized by Google

se rendre compte par lui-même du bien opéré dans ce laps de temps. Il y était à peine depuis quelques jours, qu'une invitation pressante du Pacha, tombé gravement malade, le rappelait à Diarbékir. Le fait se renouvelait assez fréquemment : le soin des malades obligeait les missionnaires à interrompre leurs travaux apostoliques. Néanmoins, ils ne crurent jamais devoir renoncer à l'exercice de la médecine qui leur était d'un puissant secours dans le ministère spirituel. D'ailleurs, c'est une œuvre de charité exquise et de miséricorde chrétienne de se dévouer au soin et à la guérison des infirmes ; or, cette œuvre s'imposait, en ce temps-là, aux missionnaires de la Turquie, comme un sûr moyen d'influence et surtout comme un titre irréfutable à la tolérance des Musulmans.

D'après les documents historiques où nous avons puisé nos informations, il ressort que la hiérarchie catholique chez les Chaldéens, les Syriens et les Arméniens, surtout ceux de Mésopotamie, doit son rétablissement au concours des missionnaires. Outre les églises de Diarbékir, de Mardin et d'Alep, celles de l'Arménie majeure recoururent parfois à eux pour renouer les relations interrompues avec Rome et s'unir à ce centre unique et universel de toutes les églises. En effet, en l'année 1742, le patriarche arménien d'Ecmiasin, en résidence au couvent de cette ville, envoyait des lettres au P. Hyacinthe et lui manifestait sa résolution d'abandonner le schisme. A ces lettres, il joignait, pour être transmis à Rome, un acte de profession de la foi catholique. Le Père eut la pensée de porter lui-même ce document au Souverain Pontife, mais Dieu en avait disposé autrement. Pendant qu'il faisait à Diarbékir ses préparatifs de voyage, quelques seigneurs musulmans vinrent le prier de se rendre sans retard à un village voisin de Mardin, pour donner des soins à un Aga (chef de tribu) grièvement malade. Le charitable religieux céda d'autant plus volontiers à leurs instances que cet Aga avait sous sa dépendance des villages chrétiens et qu'en retour d'un tel service, il leur assurerait le bienfait de sa protection.

On était alors au mois d'août. C'est justement l'époque où le ciel de Mésopotamie semble être de feu et où l'atmos-

Digitized by Google

phère devient une vraie fournaise. En cette saison, on ne peut voyager à cheval que pendant la nuit. S'avancer sous les ardeurs d'un soleil torride, ou au souffle du *samo* (le *ventus urus* dont parle l'Ecriture), c'est s'exposer à être victime d'une insolation mortelle. Pressé d'effectuer au plus tôt son voyage à Rome, ou peut-être trop confiant en ses propres forces, le P. Hyacinthe négligea les précautions nécessaires. Il se rendit en hâte au village indiqué, qui était distant de deux jours de marche, mais à peine y fut-il arrivé qu'avant d'avoir pu visiter le malade, il fut saisi d'un mal très grave et, dans l'espace de quelques heures, rendit son âme à Dieu. Consternés à cette lugubre nouvelle, le clergé et le peuple de Mardin descendirent chercher sa dépouille mortelle et la portèrent dans leur ville. On vit, dans le cortège funèbre, des Musulmans pleurer à chaudes larmes l'homme qui avait été si bienfaisant à tous. Les funérailles eurent lieu dans l'église chaldéenne, et on y déposa ensuite le corps du défunt. Quand on entre sous le portique de cette église, on aperçoit, près de la porte, une modeste pierre avec une épitaphe en arabe : c'est la pierre sépulcrale du P. Hyacinthe de Tours.

(*A suivre*).

Fr. GIANANTONIO de Milan.
Préfet Apostolique, F. M. Cap.

Digitized by Google

ESSAI CRITIQUE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT BARNABÉ

Depuis le XVIIe siècle, époque où l'épître de saint Barnabé fut retrouvée et éditée pour la première fois après plusieurs siècles d'oubli (1), les savants se sont vivement préoccupés de la question de son authenticité. Les avis ont été partagés : la négation comme l'affirmation a trouvé des défenseurs autorisés (2). Depuis Héfelé (3) l'opinion semble définitivement se fixer. On condamne, et d'une façon irrévocable, tous les témoins qui depuis Clément d'Alexandrie (vers 215) jusque Dom Ménard (1645) (4) ont unanimement attribué à l'apôtre Barnabé la composition de cette épître. Les données internes accuseraient un âge postérieur à celui que la tradition lui assigne. E. Le Camus (5) résume très bien l'argument de la critique moderne : « Au moment où l'auteur écrit, saint Bar-
« nabé ne vivait plus ; le parti juif est à peu près mort dans
« l'Église ; les armées romaines ont déjà exercé la vengeance
« du ciel sur le peuple déicide comme l'indique IV, 14, col.
« 731 (6) où les auteurs sont invités à considérer comment
« Dieu a traité Israël, et XVI, 4, col. 772 où il est parlé du
« temple détruit pendant la guerre. Il est donc certain que
« la lettre est postérieure à 71. Or à cette époque saint Bar-
« nabé était mort : il n'avait pas vu la ruine du temple ; la
« dernière fois qu'il est mentionné, et encore dans un regard

(1) Jacques Ussher, archevêque anglican d'Armagh en prépara la première édition. Oxford, 1643

(2) Voyez Funk, *Opera Patrum Apostolicor*, Prolegom, p. 3. Tubingue, 1887.

(3) *Das Sendschreiben des Apostels Barnabas*, 1840.

(4) Il émit le premier des doutes sur l'authenticité de la lettre.

(5) Dictionnaire de la Bible. Paris, 1895.

(6) L'auteur cite l'édition de Migne.

Digitized by Google

« vers le passé, c'est I Cor. IX, 5, 6, (an 57) et nous savons que « dès l'an 62 Marc ce parent tant aimé, à l'occasion duquel « il s'était séparé de saint Paul, n'était plus avec lui, mais « qu'il suivait l'apôtre des nations (Col. IV, 10) ou même « saint Pierre (I Petri V, 3) ; ce qui serait très étonnant si « Barnabé avait vécu encore. » Devant cet anachronisme brutal que l'antiquité n'a jamais soupçonné, nos savants patrologues et historiens se sont repliés et ont cherché une solution en substituant à l'apôtre Barnabé un Alexandrin d'une époque plus rapprochée et postérieur aux faits relatés. En somme c'est l'argument capital presque le seul valable, qu'apporte la critique. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer la façon expéditive dont Mgr Battiffol (1) tranche la question d'authenticité de l'écrit qui nous occupe : « En aucune hypothèse, dit l'éminent prélat, cet au- « teur postérieur à la ruine de Jérusalem ne saurait être « l'apôtre Barnabé ; son exégèse allégorique fait penser à un « Alexandrin. » Une opinion peu accréditée du reste, reprise par William Milligan, professeur de critique biblique à l'Université d'Aberdeen (2), suspecte sans raison la valeur des conjectures faites pour dater la mort de l'apôtre Barnabé. Par suite elle affaiblit sans motif légitime la portée de l'argument précité. Nous ne saurions lui donner notre suffrage. Elle conserve néanmoins la citation du chapitre XVI comme une mention explicite de la ruine de Jérusalem et du temple sous Titus. Elle s'en sert comme d'un point de repère pour fixer l'époque de composition. La suite de notre travail statuera sur le bien fondé de ce point de départ.

Revenons à la première opinion. Sans prétendre dès à présent reconstituer la thèse traditionnelle nous nous permettrons de réviser l'argument critique. La lecture attentive du passage nous a laissé l'impression que peut-être quelque inattention ou une préconception quelconque aurait pu en avoir dérobé le sens authentique à nos savants investigateurs. Nous osons leur dédier ces quelques lignes d'exégèse. Peut-être, sont-elles destinées à apporter un rayon de lumière

(1) *Anciennes Littératures Chretiennes.* — I. *La Litterature Grecque.* Paris, 1898.
(2) *A Dictionary of Christian Biography.* London, 1877.

Digitized by Google

nouvelle dans la question si opiniâtrement débattue et d'ailleurs très intéressante de l'authenticité de l'épître de Barnabé.

Le chapitre XVI de cette lettre a-t-il trait à la destruction de la cité sainte et du sanctuaire judaïque sous Titus ?

Avant d'entamer la discussion qui décidera de la réponse, dans le but d'orienter le lecteur nous résumons brièvement la thèse développée par l'auteur. L'épître adressée aux fidèles convertis par Barnabé lui-même à la foi chrétienne (ch. I) comprend deux parties. La première tend à prouver l'abolition de la loi par l'Evangile, l'inutilité des observances légales et la nécessité de l'Incarnation et de la mort de Jésus-Christ, c'est la partie spéculative (1). La seconde parle des deux voies : celle de la lumière et celle des ténèbres ; l'auteur les décrit et exhorte ses fidèles à marcher dans la voie qui mène au royaume de Dieu, afin qu'ils soient sauvés au jour du jugement, c'est la partie parénétique (2). Dans la partie spéculative, la seule qui intéresse notre sujet, l'écrivain, après avoir brièvement salué les destinataires de la lettre, loue leur foi, leur charité et les autres dons de l'Esprit-Saint qui remplissent leur cœur. Il confesse n'avoir été poussé à leur écrire que dans le but de perfectionner en eux la connaissance de la foi. Il veut leur parler non en maître mais comme à des égaux (ch. I). Ouvrant l'argument : il faut, dit-il, rechercher les justifications du Seigneur. Dieu nous a montré, par ses prophètes, qu'il n'acceptait ni les jeûnes ni les sacrifices, mais un cœur contrit et miséricordieux. Il n'a pas voulu nous assujettir à la loi comme des prosélytes (ch. II-III). Il continue : Recherchons donc ce qui pour le présent peut nous sauver. Fuyons les erreurs du temps et les œuvres d'iniquité. Ne nous revendiquons pas de notre alliance pour pécher plus librement, car à l'exemple des Juifs nous pourrions la perdre et être rejetés du royaume de Dieu (ch. IV). A la suite des oracles prophétiques le Christ a souffert pour nous sanctifier par son sang et permettre que les péchés des Juifs fussent consommés. Croyons donc au

(1) Ch. I-XVII. — Cette partie néanmoins consacre aussi quelques chapitres à la morale chrétienne (II-V, 4).

(2) Ch. XVIII-XXI.

Digitized by Google

Christ qui nous est apparu dans sa chair et a demeuré parmi nous; espérons en lui. Rendons-lui grâce, car il a souffert pour nous à qui il a dévoilé toutes choses (ch. V-VIII 2). Barnabé passe ensuite aux types ou figures du Christ; il s'arrête à chacun d'eux : aux cérémonies de la fête expiatoire (VII, 3, 11), à la vache rousse (VIII), à la circoncision des serviteurs d'Abraham (IX, 7, 9), ainsi qu'aux préfigurations du baptême (XI) et de la croix (XII). Les préceptes de Dieu ajoute-t-il, touchant la circoncision et les aliments, il faut les entendre au sens spirituel. Le Seigneur réclame la circoncision du cœur et non celle de la chair (IX 1-6). Dieu nous a ordonné d'éviter les vices dont les aliments défendus ne sont que l'emblème (X). L'alliance annoncée dans l'Ancien Testament n'est pas celle des Juifs mais des Chrétiens (ch. XIII). Les Juifs l'ont perdue par leur indignité, nous en avons été faits les héritiers par le Christ (ch. XIV). Enfin après avoir parlé de la suppression du Sabbat et de l'institution du Dimanche (XIII-XIV), de la destruction du temple et de l'inhabitation de Dieu dans le cœur des chrétiens, il clôture la première partie de sa lettre (XV-XVI).

C'est donc précisément à la fin que se place le passage à examiner. Pour nous mettre plus à portée des intelligences moins familiarisées avec la langue grecque, nous nous servirons autant que possible de la version latine éditée par Cotelier, revue et corrigée par Héfelé, Gebhardt, et récemment encore par le Dr Funk (1). Elle est servile d'un texte grec savamment reconstitué. Nous donnons les versets 3 et 4 du chapitre XVI, sur lesquels se concentre tout notre travail, dans leur cadre naturel : le contexte en effet sera d'un concours nécessaire à leur interprétation. Pour ceux-là seuls nous ajoutons le texte original : *Adhuc autem et de templo dicam vobis, quomodo errantes miseri, non in Deum suum, qui creavit ipsos, spem habuerunt, sed in ædem quasi esset domus Dei. 2. Nam fere instar gentium illum in templo venerati sunt. Sed quomodo Dominus loquatur templumque irritum faciat, discite : Quis mensus est cœlum spithama aut terram palma? Nonne ego? Dicit Dominus : Cœlum mihi thronus est, terra autem scabellum pedum*

(1) Funk, *Opera Patrum Apostolicorum*, I, p. 49, 50.

Digitized by Google

meorum. Quam mihi domum ædificabitis, aut quis locus requietis meæ? Cognovistis quod vana est spes illorum.

3. *Et tandem rursus ait: Ecce, qui destruxerunt templum hoc, ipsi illud ædificabunt.*

3. Πέρας γέ τοι πάλιν λέγει. Ἰδού, οἱ καθελόντες τὸν ναὸν τοῦτον αὐτοὶ αὐτὸν οἰκοδομήσουσιν.

4. *Idque evenit. Nam quia bellum gesserunt, ab hostibus destructum est templum; nunc et ipsi hostium ministri reædificabunt illud.*

4. Γίνεται. Διὰ γὰρ τὸ πολεμεῖν αὐτοὺς καθῃρέθη ὑπὸ τῶν ἐχθρῶν νῦν καὶ αὐτοὶ οὗ τῶν ἐχθρῶν ὑπηρέται ἀνοικοδομήσουσιν αὐτόν.

5. *Iterum manifestatum est, fore ut civitas et templum et populus Israel traderetur. Ait quippe scriptura: Et erit in novissimis diebus, et tradet Dominus oves pascui et ovile et turrim eorum in exitium. Atque contigit quemadmodum locutus est Dominus.* 6. *Quæramus autem an exstet adhuc templum Dei. Existit, ubi ipsemet se illud facere ac perficere testatur. Scriptum est enim: Et erit hebdomada completa ædificabitur templum Dei magnifice in nomine Domini.* 7. *Invenio igitur, quod templum existit. Qua ratione ergo ædificabitur in nomine Domini, discite. Antequam Deo crederemus, erat cordis nostri domicilium corruptioni obnoxium et imbecille, ad modum templi vere per manus ædificati; plenum siquidem erat idolorum cultu et erat domus dæmonum, quia fecimus quæcumque Deo contraria sunt.* 8. *Ædificabitur autem in nomine Domini; attendite, ut templum Domini magnifice ædificetur. Quomodo? Discite. Accepta remissione peccatorum et spe habita in nomen Domini facti sumus novi, iterum ab integro creati; ideo in nobis, in domicilio nostro, vere Deus habitat.*

Dans l'interprétation d'un texte, il est de règle de s'enquérir avant tout du sens que l'auteur a attaché à ses termes. Rien ne garantit que l'idée préconçue d'un historien soit la seule interprétation possible et rende exactement la pensée de l'écrivain. Par contre cette méthode subjective est extrêmement dangereuse. Langlois nous en signale les dangers en termes très précis : « Quiconque, lisant un texte, n'est pas « occupé exclusivement de le comprendre, arrive forcément « à le lire à travers ses impressions ; dans le document il est « frappé par les phrases ou les mots qui répondent à ses « propres conceptions ou s'accordent avec l'idée à priori

Digitized by Google

« qu'il s'est formée des faits ; sans même s'en apercevoir, il « détache ces phrases ou ces mots et en forme un texte ima- « ginaire qu'il met à la place du texte réel de l'auteur (1). » De nombreuses recherches n'ont pu nous faire découvrir l'existence d'une interprétation objective du chapitre XVI de Barnabé (2). Il nous en est résulté l'intime persuasion que tout a été consacré à la critique négative. Chose bien naturelle d'ailleurs, on n'a pu supposer en nos temps reculés qu'un écrivain relatant une destruction du temple, après la mort de Jésus-Christ, n'ait eu en vue l'époque fatidique où fut anéanti le dernier vestige de l'indépendance juive, sous Titus. On s'y est arrêté et tout le travail s'est réduit à un contrôle des termes du passage avec cette idée préconçue. Après cela, on a prêté à l'auteur des sous-entendus, l'incorrection idéologique et phraséologique, mais on est parvenu tant bien que mal à maintenir dans le texte ce qu'on avait pressenti devoir y trouver. Sans autre but que de déterminer la pensée de l'écrivain, nous allons analyser le passage en question. Répétons-le, tout le débat se rattache aux seules phrases que nous avons honorées du texte original parallèle. Même simplifions, la phrase prophétique (v. 3) fut toujours reçue dans son acception la plus naturelle : « Voyez ceux qui ont détruit ce temple, ceux-là mêmes le réédifieront. » Intervertissant la nature des choses, on a placé l'énigme dans la réalisation même de cette prophétie (v. 4). Funk (3) veut bien y voir relatée la destruction matérielle du temple, mais la réédification, selon lui, en est toute spirituelle. Harnack (4) en partie mieux avisé y trouve rappelée une réédification comme une destruction matérielle d'un temple; mais la destruction est celle du sanctuaire judaïque, la réédification au contraire celle du capitole élevé par Adrien dans la Jérusalem païenne. Cherchons la pensée de l'auteur et voyons si elle correspond à l'une ou l'autre interprétation de ces éminents critiques.

(1) « *Introduction aux Études historiques* » Paris, 1899, p. 119.

(2) Il paraît que Weizsaecker dans « Z. Kritik d. Barnab., — Briefes ans dem Cod. Sinaït. — Tubingen » doit avoir songé à l'interprétation que nous défendons.

(3) « *Theologische Quartalschrift* » *1897*.

(4) « *Die chronologie der altchristlichen litteratur* » Leipzig 1897. p. 410-428.

Digitized by Google

V. 4 « *Id evenit.* Γίνεται. » Par ce présent Barnabé nous dit que la prophétie se réalise. Il s'explique : « *Nam quia bellum gesserunt ab hostibus destructum est templum.* Διὰ γὰρ τὸ πολεμεῖν αὐτοὺς καθῃρέθη ὑπὸ τῶν ἐχθρῶν. » Ce premier membre du verset, tous encore lui donnent un sens obvie et naturel : En effet parce qu'ils (les juifs) ont fait la guerre, le temple a été détruit par les ennemis. — Vient enfin le membre autour duque lon a éveillé toutes les difficultés : « *nunc et ipsi hostium ministri reædificabunt illud*—νῦν καὶ αὐτοὶ οἱ τῶν ἐχθρῶν ὑπηρέται ἀνοικοδομήσουσιν αὐτόν. » De quel temple annonce-t-il la réédification? Par qui sera-t-elle entreprise ?

Le terme « *illud* αὐτόν » est sans contredit un pronom qui se rapporte à « *templum* ναός s. e. » Il rappelle par suite l'idée de temple judaïque et rien de plus. Quand donc l'auteur nous dit sans autre addition « *reædificabunt illud* — ἀνοικοδομήσουσιν αὐτον » il donne à entendre une réédification matérielle du temple juif et pas autre chose. Il y a plus, l'étymologie du verbe « *reædificabunt* — ἀνοικοδομήσουσιν» indique en raison du préfixe « *rursus*—ανα » une reprise, une réitération, donc d'une chose qui a déjà existé, à savoir du temple de Dieu détruit par les ennemis de Juda. Toute autre nuance est exclue de la pensée de l'écrivain. Nous ne sommes nullement en droit d'y voir une allusion ni au temple spirituel que Barnabé dit existant et achevé dans le cœur du juste par la grâce du Christ (ch. XVI 8, 9, 10), ni au temple de l'empereur Adrien qui fut un sanctuaire païen édifié tout au moins au mépris de la nation juive et du Saint des Saints ruiné. Israël du reste ne s'est pas fait illusion sur la nature de cet édifice, nous le verrons bientôt. Il ne suffit pas comme le prétend Harnack que le Capitole fut bâti à l'emplacement du temple de Jahveh pour que notre auteur ait pu en affirmer sans ambages la réédification. Pour cela il eut été nécessaire que l'édifice nouveau, faute de destination ancienne, rappelât tout au moins par sa forme le sanctuaire construit par Hérode. Dio Cassius (1) l'historien de ces temps, bien qu'appartenant à la gentilité, n'a pas manqué d'observer la différence du tout au tout entre ces deux édifices. Il la relève et nous la transmet

(1 *Historia Romana* lib. LXIX edit. d'Hambourg 1750.

Digitized by Google

quand il dit qu'à l'endroit du temple de Dieu on bâtit un *autre* temple (ναὸν τῷ Διὶ ἕτερον) à Jupiter Capitolin. Est-il possible qu'un chrétien, à l'encontre des juifs et des païens, n'ait pas saisi cette absolue disproportion et ait confondu dans une même désignation sacrilège, le temple consacré au seul vrai Dieu avec un édifice voué au culte d'une idole ? En somme, l'arbitraire de cette interprétation est manifeste. Dans la prophétie il s'agit évidemment d'une reconstruction du temple juif, et à l'endroit de sa réalisation, Harnack, par un tour donné à la pensée de l'écrivain, que rien dans le contexte n'autorise, transforme ce temple en un lieu destiné au culte idolâtrique. Quant au sujet de « *reædificabunt* — ἀνοικοδομήσουσιν. » il ne peut être que « *ipsi*—αὐτοὶ » se rapportant au sujet de la proposition circonstancielle précédente : les Juifs. Ce n'est pas « *ministri* ὑπηρέται » comme le veut Harnack, sinon par apposition. L'apposition en effet explique comment la prophétie s'est réalisée : les ennemis réédifieront mais par l'entremise des Juifs leurs serviteurs. On ne comprend vraiment pas comment Harnack aurait pu, en dehors de la nécessité de sa cause, trouver une raison pour établir que le sujet principal est « *ministri*—ὑπηρέται » dont « *ipsi*—αὐτοὶ » ne serait que le déterminatif sans rapport aucun avec le sujet de la proposition précédente. Ces « *ministri* — ὑπηρέται » ou manœuvres, comme Harnack se plaît à les appeler, ne pouvaient en aucune façon mériter une attention spéciale de la part de Barnabé. L'idée prédominante de la prophétie est « *hostes* — ἐχθροι », les manœuvres n'y ont aucune part. Si donc Barnabé avait voulu indiquer l'accomplissement de l'oracle, suivant la rigueur des termes, il se serait arrêté sans hésitation à « *hostes* — ἐχθροι », et reprenant le mot de son premier membre de phrase, il aurait dit : « *nunc et ipsi hostes reædificabunt illud* — νῦν καὶ αὐτοὶ οἱ ἐχθροὶ ἀνοικοδομήσουσιν αὐτόν. » Tout le monde eut compris, du reste, que les chefs ennemis devaient avoir utilisé des manœuvres à l'exécution de leur plan. La nécessité de rompre le texte à une idée préconçue n'est pas un motif suffisant pour donner à la pensée d'un auteur une tournure qui frise le ridicule.

Un doute pourrait surnager dans l'esprit du lecteur : que faut-il penser de ce futur « *reædificabunt* — ἀνοικοδομήσουσιν ? »

Comme tout lecteur attentif peut facilement s'en con-

Digitized by Google

vaincre, la prophétie, servant de sa nature, à dévoiler l'avenir, n'a de portée dans l'oracle cité par l'auteur que pour l'édification du temple. Le prophète suppose le temple dé qui truit et il annonce sa reconstruction future par ceux-là mêmes l'ont détruit. Barnabé affirme l'oracle accompli : « *idque evenit* — γίνεται. » Il s'explique : « *Nam quia bellum gesserunt ab hostibus destructum est templum; nunc et ipsi hostium ministri reædificabunt illud* — νῦν καὶ αὐτοὶ οἱ τῶν ἐχθρῶν ὑπηρέται ἀνοικοδομήσουσιν αὐτόν. » Sans doute ce « *nunc* — νῦν » pourrait seulement atténuer tant soit peu la valeur du futur et montrer que la prophétie est sur le point de se réaliser. Mais cette idée s'accorde mal avec le « *Idque evenit* — γίνεται » qui en montre la réalisation actuelle (1). La seule raison de cette forme, il faut la chercher dans un hébraïsme, comme nous le prouverons plus tard. Il rend d'ailleurs avec une admirable précision une idée de temps indéterminé se rapportant au présent, au passé comme au futur.

Pour résumer enfin : il s'agit dans ce texte, suivant la pensée de l'auteur, de la destruction du temple judaïque et de sa réédification matérielle exécutée par les Juifs comme serviteurs de leurs ennemis. Dès lors, il n'y a pas à en douter, l'écrivain rappelle une situation en désaccord formel avec l'époque qui suivit la destruction sous Titus. L'histoire l'atteste, en dépit des légendes talmudistes, aucune tentative ne fut faite ou permise aux Juifs de réédifier leur temple. L'embrasement de ce sanctuaire et la destruction de Jérusalem était bien réellement pour la nation déicide le signal d'une réprobation définitive. Vaincue, dispersée et presque anéantie elle ne devait plus se relever de ses ruines. Un nombre restreint de Juifs Palestiniens ne survécurent aux désastres accumulés sous Titus, que pour être les témoins attristés des exploits sacrilèges d'Adrien (2). Il fit édifier l'Ælia Capitolina à l'emplacement de la cité sainte et se proposa de bâtir à l'emplacement du temple de Dieu un temple à Jupiter Capitolin. A cette nouvelle, les Juifs n'y tinrent plus, leur fanatisme se réveilla et des insurrections éclatèrent en divers points de la Palestine. Adrien leur députa le général Julius

(1) Héfelé traduit le futur grec de ce passage par le présent latin *reædificant*. Sa traduction est insérée dans la patrologie de Migne. (Patr. Grecq. tome II).

(2) Dio Cassius. l. c.

Digitized by Google

Severus. Celui-ci étouffa la sédition dans une ruine totale qui fit de la Palestine un désert. Le plan d'Adrien fut exécuté et le capitole construit (130). S. Justin dans sa première apologie, adressée à Antonin vers 150, nous apprend que défense était faite aux juifs sous peine de mort de pénétrer dans la ville nouvelle (1). Rien donc qui nous transmette le plus léger vestige d'une tentative même de restauration du temple juif et vienne refléter la pensée de Barnabé. Sans alternative donc, puisque le ridicule ou l'arbitraire ne peut en être, l'auteur a fait un faux où il fait allusion à une autre destruction du sanctuaire judaïque suivie d'une réédification certaine.

Le lecteur doit nous avoir compris : il faudrait y retrouver une mention de la ruine du temple de Salomon sous Nabuchodonosor et de sa restauration décrétée par Cyrus, achevée sous Darius et reprise par Hérode le Grand.

Cette opinion conserve-t-elle à la pensée de l'écrivain toute son objectivité ? Rend-elle à chaque terme de la proposition sa valeur respective ?

Nous guidant toujours d'après la méthode objective, nous espérons donner entière satisfaction à cette double question.

Nous pouvons négliger certaine considération qui toute négative qu'elle paraisse ne manque pas d'intérêt probant : on conçoit en effet difficilement que dans un passage ayant trait tout entier à la ruine du temple sous Titus, un auteur connaissant, du reste, l'évangile de saint Mathieu (2) n'ait pas eu recours à la célèbre prophétie du Christ (3) la seule qui s'y rapporte. Il cite probablement Isaïe (4) un prophète préexilien. N'insistons pas.

L'écrivain relate en tête du ch. XVI un temple qui concentra toutes les espérances juives comme s'il eut été la maison de Dieu (v. 1.) Ce même temple a été détruit (v. 4.) Et passant au sens allégorique, il se demande : « Est-ce que la maison de Dieu existe encore ? » Ici se pose la question. Quelle est la condition exigée par l'auteur pour qu'un édifice soit l'habitacle de

(1) S. Justin. Chrysolog. I. n° 47.
(2) Comparez p. ex. Barn. V, 9. — Math. XXII.
(3) Math. c. XXIV 1. 2.
(4) Isaïe XLIX 17.

Digitized by Google

Dieu ? Lui-même va nous l'apprendre et d'une façon des plus explicites au verset 6. « *Existit (templum Dei) ubi ipsemet se illud facere ac perficere testatur* — Ἔστιν (ναὸς θεοῦ), ὅπου αὐτὸς λέγει ποιεῖν καὶ καταρτίζειν. » C'est donc bien là la pensée de l'écrivain, il ne connaît d'habitation pour Dieu que si elle est effectuée avec l'intervention immédiate de Dieu même. Le temple de Dieu existe si Lui-même déclare le faire et le parfaire. Plus loin, au verset 7, il oppose à ce temple une habitation « *ad modum templi vere per manus ædificati* — ὡς ἀληθῶς οἰκοδομητὸς ναὸς διὰ χειρός, » c'est-à-dire édifiée par l'homme à l'exclusion de toute coopération divine. Dans l'esprit de l'auteur, comme on le voit, la distinction est nettement définie : tout édifice construit en dehors des volontés divines n'est pas le temple de Dieu. Cela dit, revenons à la première partie. Nous y voyons signalés deux temples dont l'un est appelé le « *quasi esset domus Dei* — ὡς ὄντα οἶκον θεοῦ (v. 1) et l'autre nous est indiqué comme une réédification du premier, mais entreprise par les Juifs sous les ordres de leurs ennemis (v. 4).

L'hésitation, nous semble-t-il, n'est guère possible. Il s'agit au v. 1 du temple élevé par Salomon : seul il fut bâti suivant l'ordre formel de Jahveh (1) et en obtint la solennelle approbation au jour de la dédicace (2). Par suite seul il s'honore de la condition posée par l'auteur. Il l'appelle bien le « *quasi esset domus Dei*, » non qu'il en doute réellement, mais pour ne pas trop accorder aux Juifs et rester conséquent avec la conception générale de sa lettre où il veut faire du Nouveau Testament le couronnement de l'Ancien. D'ailleurs cette concentration des espérances juives dans l'édifice matériel du culte de Dieu, que Barnabé remémore au v. 1, n'est-ce pas là une évocation manifeste des circonstances qui précédèrent la destruction du temple par Nabuchodonosor (3).

(1) Par. XXII 8 et suiv. — XXVIII, 6.

(2) III Reg. VI, 11. — Par. VII, 1, 2 — 12 et suiv.

(3) Jérémie (VII, 4 : 8, 10). Avant la 3e déportation des Juifs en Assyrie, sous Sédécias, de faux prophètes excitaient le roi et le peuple à la révolte contre Nabuchodonosor, leur donnant comme gage de la victoire que Dieu ne pouvait abandonner le temple, le lieu de sa demeure. En depit des objurgations de Jérémie, la nation se souleva. Elle fut vaincue. Nabuchodonosor anéantit ses fatales espérances en détruisant le temple, et effectua la troisième et dernière déportation (588)

Digitized by Google

L'écrivain a en vue de prouver que l'habitation de Dieu dans le cœur du juste est supérieure à l'habitation matérielle qu'il s'était choisie parmi les Juifs. Il l'établit en s'appuyant sur les prophètes : Dieu a renié son temple (Isaïe XL, 12 ; — LXVI, 1), il l'a livré à la destruction et sa réédification ne sera reprise que par les volontés ennemies (Isaïe XLIX 12. Donc, pouvait il conclure, conformément à la distinction établie par lui, ce temple réédifié en dehors des volontés divines n'est plus la maison de Dieu, l'objet de leurs espérances d'autrefois s'est évanoui. Le vrai temple où Dieu intervient encore c'est le chrétien recréé par la rémission des péchés et par l'espérance dans le nom du Seigneur (v. 8).

Supposons que l'épître date de 52 à 60. La prophétie sur laquelle table l'auteur avait trouvé sa réalisation dans le passé, elle la trouvait au moment où l'écrit paraissait et son accomplissement semblait devoir se prolonger dans l'avenir. Le temple détruit sous Nabuchodonosor fut réédifié par ordre exprès de Cyrus roi des Perses (536). Le décret de restauration en délimitait en même temps les proportions. Les Samaritains pour se venger de n'avoir pu prendre part aux travaux se servirent d'intrigues et réussirent à faire interrompre la construction pendant le reste du règne de Cyrus jusqu'au règne de Darius qui autorisa son achèvement (1). Ces circonstances ne sont-elles pas de nature à prouver jusqu'à l'évidence que dans cette entreprise, les juifs étaient réellement les exécuteurs des volontés ennemies ? Hérode le Grand (18 av. J.-C.), par vanité personnelle autant que pour amener un retour de l'opinion qu'il s'était aliénée par ses cruautés, proposa d'élargir le temple et d'en faire un édifice le disputant par sa grandeur et sa magnificence aux plus beaux monuments de l'époque. Lui-même fournit les fonds nécessaires. Par ses ordres pièce par pièce le temple fut abattu et réédifié. Le sanctuaire fut achevé en dix-huit mois, les parvis furent terminés au bout de huit ans. Mais l'ensemble de l'édifice ne fut achevé que sous l'arrière petit-fils d'Hérode, Agrippa II, l'an 64 après J.-C. (1), deux ans environ après la mort de l'apôtre Bar-

(1) I Esdr, IV, 17 et suiv.
(2) Josèphe, *Antiq., jud.* XX, 9.

Digitized by Google

nabé. Jusqu'à cette époque, 18000 ouvriers étaient employés au temple (1). Après cela qui nous dira, qu'un auteur, Barnabé ou tout autre ayant vécu avant 64, s'inspirant des faits de l'Ancien Testament et de ceux qui se déroulaient sous ses yeux, n'ait pu écrire sans crainte de prêter à l'amphibologie : « *Quia bellum gesserunt* (il rappelle les guerres Judéo-Assyriennes), *ab hostibus destructum est templum ; nunc et ipsi hostium ministri reædificabunt illud.* » Ce futur est un trait de génie emprunté à la langue hébraïque et qui n'est pas sans exemple dans la littérature sacrée (2). Il est merveilleusement amené à peindre une situation se rapportant à une époque encore mal définie dans son terme, les juifs avaient été et restaient les ministres de leurs ennemis dans la réédification matérielle du temple.

La conclusion, oserons-nous le dire, s'impose. Cette interprétation est, semble-t-il, la seule admissible. Seule elle rend la pensée de l'auteur soutenue. Elle donne à la phrase un sens réel et conserve à chaque terme, avec une signification partout la même, sa valeur respective, grammaticale et logique. Rien qui violente le texte ou le difforme. L'arbitraire n'y a aucune part. S'il faut en croire Bardenhewer (3) l'opinion traditionnelle qui identifie l'auteur de cette épître avec l'apôtre Barnabé est détrônée. Ce jugement n'est, certes, pas irréformable. Nous avons signalé un vice de méthode dans la critique interne de notre document dont la tradition seule peut bénéficier. Le fait sur lequel on a puissamment tablé pour nier l'authenticité de cette lettre ou en rejeter la composition vers la fin de l'âge apostolique, n'a rien d'objectif dans le texte de l'auteur. Sans crainte de nous tromper nous pouvons affirmer qu'il l'ignore. Sa thèse eut infailliblement réclamé la destruction finale du temple sous Titus si elle avait eu lieu. Elle lui aurait fourni une preuve péremptoire, décisive de la fin de l'Economie Ancienne et de l'inanité des espérances juives, sans que la construction du

(1) Idem *Antiq. jud.*, XX, 9. — L'intendance du temple avait été pleinement dévolue par l'empereur Claude à Hérode Agrippa II. l. cit.

(2) Voyez Beelen, *Grammatica Græcitatis* N. T. p. 300 Louvain 1857.

(3) *Les Pères de l'Eglise*, édition française par P. Codet et C. Verschaffel, Paris, 1898.

Digitized by Google

Capitole eût dû l'inquiéter au point de lui faire désapproprier une prophétie pour en trouver une application fausse et banale.

Sans vouloir prévenir les conclusions qui ne peuvent émaner que d'un travail long et pénible, nous croyons entrevoir à l'origine de cet écrit la figure authentique de saint Barnabé. L'interprétation au sens allégorique des passages accumulés de l'Ancien Testament nous font penser à cet apôtre né en Chypre, éduqué dans une école juive de l'Empire romain où ce mode d'exégèse parti d'Alexandrie avait obtenu plein succès (1). Comme Paul et avec lui, Barnabé avait pris part à l'évangélisation des gentils (2). Ensemble ils avaient résisté avec opiniâtreté aux exigences des émissaires de l'église judéo-chrétienne de Jérusalem qui voulaient imposer la circoncision et les observances légales aux païens convertis à la foi du Christ. Ensemble ils avaient été députés par les chrétiens d'Antioche à l'assemblée de Jérusalem (52) pour y défendre la liberté de l'Evangile (3). Quoi d'étonnant alors, que Barnabé connaissant ces événements et le danger que le mosaïsme juridique aurait pu constituer à la diffusion du christianisme, ait écrit à ses enfants selon la foi, dans un style simple et familier, pour les prémunir contre toute attache aux prescriptions judaïques. Enfin, étant donné que l'écrivain préexistait aux hécatombes perpétrées par Titus dans Jérusalem (70) je ne doute pas qu'une critique sérieuse puisse obtenir pleinement raison des autres difficultés suggérées contre notre document. Aux esprits les plus sûrs elles ont paru d'une faiblesse incontestable. L'avenir, peut-être, se réservera-t-il de faire acte de justice en restituant ce monument primitif de la tradition chrétienne à l'apôtre dont il porte le nom.

F. EVARISTE de Saint-Genois.
O. M. Cap.

(1) Fouard « S. Paul. Ses Missions » p. 64. Paris, 1898.
(2) Act. XIII, 2.
(3) Act. XV.

Digitized by Google

RENAISSANCE LITTÉRAIRE EN FRANCE

(Suite) (1)

Nous connaissons la vie de Rabelais ; voyons maintenant les œuvres qui la complètent ; ce sont : *Gargantua* et *Pantagruel*. Gargantua, un géant, est fils de Grandgousier, un autre géant, roi des Parpaillons. Ses couleurs furent « blanc et bleu ». Blanc ne signifie pas foi ni virginité, « mais joie soulas et liesse (2). » Du bleu de la sainte Vierge, il n'est pas question. Cependant bleu signifie « choses célestes ». Mais entre les mains des maîtres scolastiques qui lui lisent le Traité « De modis significandis (3) » Gargantua devient « sot, niais, rêveux, rassoté (4). » On les chasse, entre autres, Jobelin, le pédant, pour confier l'enfant à Panocratès qui fait d'abord « trotter ce jeune esprit (5) devant lui, pour juger de son train », absolument comme le voudra Montaigne. Panocratès transforme peu à peu son élève. Car « nature n'endure mutations soudaines sans grande violence (6). » Tout est dans le développement simultané, et par le plaisir, des facultés du corps et de l'esprit. Gargantua, à Paris, se lève à quatre heures du matin, lit un passage de l'Ecriture sainte, étudie les astres, fait trois heures de lecture, joue ensuite à la balle, à la paume, et, tout en apaisant, à midi, « les aboys de l'estomac (7), » il se rend compte, en naturaliste, de tout ce qu'il mange. Au dessert, les cartes, à une heure, l'étude. A partir de trois heures, le cheval, la gymnase (8), la chasse, la musique, la natation, la lutte, l'herborisation, le chant. Par les temps de pluie (9), il devra boteler du foin, fendre et scier du bois ; il

(1) Voir le numéro d'avril 1900.
(2) L. 1. ch. 25. Essais de Montaigne.
(3) *Gargantua*, L. 2. ch. 23.
(4) Id. id.
(5) Id. L. 1. ch. 23.
(6) Id. L. 1. ch. 24.
(7) Id id. id, id,
(8) L. 1. ch. 23.
(9) Id. ch. 24.

Digitized by Google

visite les boutiques, les ateliers, les lapidaires, les orfèvres, les alchimistes. Il se rend compte de tout ; il encourage les talents. Le soir, avant de se coucher, il étudie les astres comme le matin, remercie Dieu de sa bonté immense (1). Il se couche.

Après une éducation aussi agréable, aussi compliquée, aussi moderne, par l'encombrement d'une analyse perpétuelle et la surcharge de faits à pénétrer et inventorier, par l'engouement des exercices physiques, après une éducation aussi *positiviste*, dirons-nous, aussi peu naturelle, quoique trop naturelle, à certains égards, l'invraisemblable Gargantua est digne de se marier. D'ailleurs, avec l'aide d'un moine de Seully, Jean des Entomeurs, il a défait Pichrocole, l'ennemi de Grandgousier, et, par reconnaissance, il a bâti pour le moine l'abbaye de Thélème.

Gargantua a bientôt un fils, Pantagruel, gigantesque à l'égal de son père. Il l'envoie à Paris, quand il est en âge de s'instruire et lui écrit, sur l'éducation, une lettre que l'on peut lire au livre deuxième.

Les aventures de Pantagruel sont infinies. En revenant de Valence vers Paris, où il se fera, comme son père, un jeu d'enlever les cloches de Notre-Dame, il rencontre un écolier Limousin, le plus dégoûtant des cyniques et le plus latinisant des écoliers, qui venait « de l'alme, inclyte et célèbre Académie que l'on vocite Lutèce », où il avait l'habitude « de déambuler par les compites et quadrivies de l'urbe (2). » Est-ce Blaise d'Auriol ? Il lui ressemble au moins. Il fallait à Pantagruel, le moins pédant des hommes, quoique savant, un autre compagnon que celui-là. Il le trouva dans Panurge.

Panurge était un aventurier de la pire espèce, Tartufe bouffon, qui revenait de Constantinople, après avoir incendié la ville, sans foi ni loi, ni argent. Panurge ou Rabelais connaît soixante-trois manières d'en trouver ; la première et la dernière, c'est de faire des dupes.

Pantagruel aimera Panurge « toute sa vie ». Il triomphe, avec lui, des Utopiens, en Dipsodie. Un jour, il lui est arrivé de couvrir toute une armée de l'épaisseur de sa langue.

(1) L. I. ch. 23.
(2) *Pantagruel*, ch. 6. L. 2.

Digitized by Google

Après la victoire, il donne à Panurge le château de Salmigondies ; Panurge sera châtelain. Comme plus tard Sancho, roi d'une île, Panurge est au comble du bonheur. Il veut se marier. Il consulte la sibylle, le poète Rominagrobis qui lui répond oui et non ; les cloches en disent autant. Il s'adresse à Jean des Entomeurs, le joyeux moine, qui lui rend son oracle en prose et en vers et le laisse dans le doute. Un théologien, un médecin, Rondibilis, un légiste y passent... en vain. La consultation est obscure, compliquée, sceptique, le fond toujours malpropre. Panurge, en dépit de tout, prend conseil d'un fou, enfin d'un juge nommé Bridoye qui décide les procès à coups de dés. Le mariage est donc un hasard. C'en est fait des sages de la terre ; Panurge les a en mépris. Il ne lui reste plus qu'à consulter l'oracle de Bacbuc, c'est-à-dire de la dive bouteille. Il quitte son château, il monte sur mer, accompagné de Jean des Entomeurs et de Pantagruel, personnage secondaire, fait pour les amateurs puérils de caricatures. Le nouveau libérateur de l'humanité, c'est Panurge !

Les trois compagnons visitent l'île de Medamothi, celle d'Ennasin. En route, Panurge, pour faire rire son géant, trouve moyen de noyer tous les dindons de Dindenault et Dindenault lui-même, par désespoir. Ce sont là plaisirs de grands seigneurs.

De l'île de Chéli (1), où ils jugent que la cuisine attire les moines, comme « l'aimant attire le fer » et du pays des Chiquanous, nos trois bons vivants passent aux îles de Tohubohu, dont le nom indique le gouvernement. Une tempête les met ensuite en péril. Jean se donne à tous les diables ; Pantagruel prie ; Panurge se contente d'avoir peur et très peur. Echappés à la mort, le navire les transporte à l'île Tapinois, à celle de Carême-prenant, à celle des Andouilles, enfin à celle des Papefigues qui ne sont que les îlotes des Papimanes (2).

A côté des Papimanes, les Gastrolâtres ou Gastronomes et leur roi Ventripotent ne sont qu'un amusement. Tout est là dans la Papimanie et dans le royaume de Bacbuc.

(1) *Pantagruel*, ch. 45, l. 4.
(2) L. 4, ch. 48.

Digitized by Google

En Papimanie, on adore une idole à faire pitié ; c'est le Pape, le « dieu en terre », dont il faut vénérer et baiser le portrait mal réussi. Le plus grand bonheur, c'est d'avoir vu le Pape. On croit que nos trois larrons ont eu ce bonheur ; et la foule les acclame, en disant : « Ils le ont veu ! Ils le ont veu ! Ils le ont veu (1) !» On s'agenouille à leurs pieds. Il y a mieux que cela : manger ! et nos gens sont tous à jeun !.. C'est toujours l'opposition du spirituel et du matériel ! Ils remplissent leur estomac, calomnient la vertu des Décrétales, la seule base du Papisme, qui «tirent subtilement l'or de France en Rome (2) » et se moquent des miracles.

Nous passons les impuretées ou les blasphèmes.

Le plus beau jour, pour les voyageurs, c'est celui où, après avoir entendu dans l'île de la Quintessence, une reine qui dînait « de catégories et d'abstractions (3) », et bouché leurs oreilles dans les îles Sonnantes, ils arrivent enfin chez les Lanternois dans le pays de Bacchus ou Bachuc. C'est l'île de l'oracle, et l'oracle c'est celui de la bouteille.

Thélème a enseigné à « faire ce que voudras ».

Bacchus dont le « bréviaire » est « un flacon », enseigne « à boire vin bon et frais ».

C'est le propre de l'homme ; c'est sa vocation.

« Notez, amys, ajoute le Dieu, que de vin divin on devient (4) ».

C'est l'idéal de Rabelais.

Nous nous trompons ; et Rabelais a la parole pour nous le prouver :

« Vistes-vous onques chien rencontrant quelque os médullaire ? Si veu l'avez, vous avez peu noter de quelle dévotion il le guette, de quel soing il le garde, de quelle ferveur il le tient, de quelle prudence il l'entoure, de quelle affection il le brise, et de quelle déligence il le sugce. Qui l'induict à ce faire ? Quel est l'espoir de son estude ? Quel bien prétend-il ? Rien plus qu'un peu de mouelle... A l'exemple d'i celluy vous convient estre sages, pour fleurer, sentir et

(1) *Pantagruel*, liv. 4, ch. 48.
(2) Id. liv. 4, ch. 53.
(3) Id. liv. 5, ch. 20-21.
(4) Id. liv. 5, ch. 46.

Digitized by Google

estimer ces beaux livres de haute gresse, légiers au porchaz et hardis à la rencontre. (1) ».

Pour tout dire, il faut, « par méditation fréquente, rompre l'os et sugcer la substantifique mouelle. »

Vous saurez tout; rien ne vous échappera des « très hauts sacrements et mystères horrifiques, tant en ce qui concerne nostre religion, que aussi l'estat politicque et vie économicque ».

C'est du chien que le cynique tire sa comparaison. Il reste dans son rôle ; et, comme plus tard Montaigne « se roulera en lui-même », il se vautre sur son os.

Mais, au moins, devons-nous, puisqu'il le désire, de cet os découvrir la *moëlle*. Où est la *moëlle*?

La Bruyère me dit bien :

« Où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et l'excellent ; il peu être le mets des plus délicats (2) ».

Mais le moraliste n'apporte pas une ligne à l'appui.

Et Voltaire lui-même n'a pas trouvé la *substance* en question. A l'entendre, Rabelais n'est que « le premier des bons bouffons (3) ».

Sans nous désespérer, ouvrons, à notre tour, le livre, non plus pour le parcourir, mais pour méditer le passage essentiel.

Il y a surtout un certain chapitre où Gargantua édifie une abbaye, pour Jean des Entomeurs. Nous avons toujours pensé, en le lisant et le relisant, que la « substantifique moëlle » était cachée là, c'est-à-dire la Réforme sociale rêvée par le curé de Meudon. Il y avait eu jusqu'à cette époque, des moines enchaînés par une règle sévère, vêtus de bure, nourris de maigre et qui avaient immolé à Dieu leur liberté, suivant le monde, leurs désirs et leur chair. Là régnait l'esprit de sacrifice.

Rabelais qui n'en veut pas, qui en a souffert, et qui s'est fait chasser d'un ou deux monastères, édifiera le sien d'après ses souvenirs et ses ressources, sur l'esprit nouveau, l'indépendance !

(1) *Gargantua*, liv. I, Prologue.
(2) Ch. 1. *Des ouvrages de l'esprit.*
(3) A Mme la marquise de Deffand, 12 avril 1760.

Digitized by Google

N'oublions pas que Jean des Entomeurs, un abbé de la Dive Bouteille, est l'abbé du nouveau monastère. Qui doit y entrer ? On le peut connaître d'abord par la liste de ceux qui n'y entreront point :

« Cy n'entrez pas hypocrites, bigots (1),
Vieulx matagots, mariteux, boursoflés,
Torcoulx, badaux, plus que n'estoient les Gothz,
Ny Ostrogotz précurseurs des magotz ;
Haires, cagotz, caffars empantouflés,
Gueux mitouflés, frapparts escorniflés. »

Et le reste.

Hypocrites et bigots ? qui pourraient-ils bien être ? Et ces *cagots* avec la haire ? Les gens de Papimanie, sans doute, les Papimanes, les hommes du Pape.

Le reste n'est que pour la bouffonnerie.

Et les bienvenus ? Ils seront

« Frisques, galliers, joyeux, plaisans, mignons...
En général, tous gentils compagnons... »

Les gens de la nature, ceux de Molière et de la religion naturelle.

Et puis :

« Les dames de haut parage,
Fleurs de beaulté, à céleste visage. »

Il faut bien ajouter :

« A maintien preude et sage. »

Pêle-mêle, avec tout cela « le sainct Evangile ».

C'est une amorce aux protestants et même aux catholiques.

Du costume des religieux de Thélème, nous n'avons que du bien à dire. Le moine et curé, du nom de Rabelais, insiste sur les ajustements des dames (1), avec une mémoire, un goût, une perfection d'artiste incroyable. C'est un théologien ; c'est un tailleur. Il est tout ; il a tout.

(1) *Gargantua*, l. I, ch. 54.
(1) *Gargantua*, l. I, ch. 56.

Digitized by Google

Du reste, « par chascun jour.... estoient certains gentilshommes ordonnés pour dire ès hommes, par chascun matin, quelle livrée les dames vouloient en icelle journée porter. Car le tout estoit faict selon l'arbitre des dames. »

Pauvre surnaturel, où es-tu ? Noyé dans la nature, et cela, dans une abbaye ! Mais la nature est bonne ; et c'est une farce, inventée sans doute par le Pape, que le péché originel.

Nous n'avons pas fini la peinture morale du monastère. « Toute la vie (des Thélémites ou habitants de Thélème qui avait une lieue d'étendue), estoit employée non par lois, statutz, ou reigles, mais selon leur vouloir et franc arbitre ; se levoient du lict quand bon leur sembloit ; buvoient, mangeoient, travailloient, dormoient quand le désir leur venoit. Nul ne les esveilloit, nul ne les parforçoit ni à boire, ni à manger, ni à faire chose aultre quelconque. Ainsi l'avoit establi Gargantua. En leur règle n'estoit que ceste clause (2) :

« Fay ce que voudras (3). »

Rabelais, a dit encore La Bruyère,

« C'est le charme de la canaille »

En effet, Rabelais n'ose même plaider, dans ses Prologues, contre l'accusation de licence. Jusqu'où ne va-t-elle pas ! Tout le vocabulaire, je ne dirai pas des halles, ce n'est point assez, passe dans ses méchantes bouffonneries et ses énumérations sans fin. Il sait bien qu'on lui pardonne cela, et pourquoi. Son libertinage est au niveau du libertinage des princes et des seigneurs.

Mais il a peur d'être accusé d'hérésie. Il craint le fagot ; il en est digne. Alors il se défend ; c'est au Prologue du Livre quatrième qui ne passa que par la protection du fameux cardinal Odet de Chastillon.

Ceux qui l'accusent sont des calomniateurs, « diabolos ».

(1) *Gergantua*, l. 1, ch. 56.
(2) *Gargantua*, l. 1, ch. 57.
(3) J. de Meung a dit :

Que chascun ce qu'avoit plus chier
Prenist et en fist à son gré
De tout et à sa volonté...

Digitized by Google

« L'une des moindres contumélies dont ils usoient, estoit que tels livres, tous estoient farciz d'hérésies diverses : n'en pouvoient toutesfois une seule exhiber en endroit aucun ; ..... sinon, perversement et contre tout usage de raison et de langage commun, interprétans ce que à poine de mille fois mourir, si aultant possible estoit, ne vouldrois avoir pensé ; comme qui pain interpréteroit pierre, poisson, serpent, œuf, scorpion... Un N mis pour une M par la faculté et négligence des imprimeurs » peut fournir un prétexte à la malice.

C'est ainsi qu'au troisième livre, Rabelais a écrit asme (âme) et l'imprimeur « asne », envoyant au diable « l'asne » qui a péché, au lieu de l'asme, sans se moquer et en toute innocence.

L'innocent Rabelais, disciple de Bacchus et d'Epicure, ennemi de toute contrainte, nous a bien l'air de se moquer encore de l'âme, de son protecteur et du lecteur.

Il n'y a aucun siècle qui n'ait vu, au moins, un de ces hommes de la nuit, sous une apparence de lumière, de gaieté, de génie, d'esprit, de franchise, abuser de l'humaine crédulité, tromper les grands et les petits, les petits par les grands, et, en réhabilitant la chair, nous abaisser vers le néant avec les apparences de la joie.

Nommons ces coupables. C'est l'auteur plus ou moins multiple et inconnu du roman de Renart ; c'est J. de Meung ; c'est Rabelais ; c'est Montaigne. Quelquefois, comme au seizième siècle, c'est tout un groupe, c'est la foule des écrivains ; c'est la Renaissance ; sous le nom de Renaissance, c'est la Réforme ; sous le nom de Réforme, c'est le désordre, et la Révolution ; c'est l'ennemi de Dieu qui est l'inspirateur. Il a de plus qu'autrefois, pour servir ses intérêts, les caractères de l'imprimerie.

Mais n'y a-t-il rien de bon dans Rabelais ? Une verve endiablée et populaire, une abondance bouffonne, une érudition comique, une langue (1) « farcie des langues anciennes, mais par une sorte de nourriture intérieure », un bon sens commun, qui préfère même l'ordure au précieux d'un

(1) Sainte-Beuve.

Digitized by Google

français pédantesque, celui de Ronsard, par exemple, ou de « l'escolier Limosin ». Ajoutons une sorte de déisme, dans le genre de celui de Voltaire, le déisme d'un esprit supérieur, malgré tout, qui ne peut nier Dieu, ni l'immortalité, mais qui le ridiculise ou le relègue assez loin pour s'en passer, voilà ce qui survit, de louable à peine, je ne puis dire de bon ni d'élevé, dans Rabelais.

On peut glaner aussi, pour l'éducation, quelques épis, nés par hasard, dans la pourriture de Gargantua ou de Pantagruel. Rabelais a même dit son mot sur le mariage des jeunes gens contre la volonté de leurs parents (1) ; et le concile de Trente, sans avoir consulté Rabelais s'est trouvé de son avis. En outre sur les illusions de l'astrologie, de la chimie et de la magie, l'Eglise avait bien devancé ce philosophe de Carnaval.

D'autre part l'ennemi acharné de la scolastique (et la scolastique, pour lui, c'est le catholicisme), veut l'éducation par la science. Il exagère.

Citons la lettre de Gargantua vieilli à son fils Pantagruel alors à Paris.

Il y a là une apologie de la science qui est, en même temps, celle de la Renaissance, et un début oratoire, fort maladroit en style prétendu Cicéronien. Rabelais tombe, une fois dans le vice du temps : « Très-cher fils, entre les dons, grâces et prérogatives, desquels le souverain *plasmateur*, Dieu tout-puissant a endouairé et a orné l'humaine nature à son commencement, celle me semble singulière et excellente par laquelle elle peut, en état mortel, acquérir espèce d'immortalité et en découre de vie transitoire perpétuer son nom et sa semence. »

Il est évident qu'ici Rabelais veut être éloquent, il n'est que pédant.

Poursuivons : « Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées, grecque (sans laquelle c'est honte qu'une personne se dit savante), hébraïque, chaldaïque, latine ; les impressions tant élégantes et correctes

(1) Il appelle cet usage sans doute *passager* qui permettait aux enfants de se marier contre le gré de leurs parents, et d'autres usages semblables « de bien malignes, barbariques lois sur le fait du mariage. » Il s'anime jusqu'à l'éloquence.

Digitized by Google

en usance, qui ont esté inventées de mon âge par inspiration divine, comme à contrefil l'artillerie par suggestion diabolique... Tout le monde est plein de gens scavants, de précepteurs très doctes, de libraires très amples. Même, que diray-je ? les femmes et filles ont aspiré à ceste louange et manne céleste de la bonne doctrine... »

Etait-ce bien nécessaire ?

« Pourquoi, mon fils, je t'admoneste que tu emploies ta jeunesse à bien profiter en estude et en vertus. Tu es à Paris (1)... »

C'était déjà la capitale de tout.

Mais l'énumération des connaissances seulement *nécessaires* est si longue qu'on doit supposer à Pantagruel un esprit aussi démesuré que son corps. Que ne saura-t-il pas ?

Il faut bien un peu parler religion.

Le fils de Gargantua lira « le nouveau Testament et Epistres des apôtres ; et puis, en hébreu, le vieux Testament. »

Enfin « science sans conscience n'est que ruine de l'âme, il te convient servir, aimer et craindre *Dieu*, et en lui, mettre toutes tes pensées, tout ton espoir, et par foi formée *de charité*, estre à lui adjoinct, en sorte que jamais n'en sois désemparé *par péché* ».

Quel Dieu ! Quelle charité ? Quel péché ? Un disciple de Confucius en peut dire autant à son fils. Et puis, c'est la théorie ; mais la pratique est à Thélème. Le Dieu de Pantagruel sera le Dieu des Thélémites. Ce Dieu, c'est : « Fais ce que voudras. »

Montaigne a une autre formule : Que sais-je, dit-il ? Mais la réponse est la même. Montaigne et Rabelais se valent. L'éducation qu'ils auraient donnée à leur élève, ils l'ont donnée à la société ; sous prétexte de joie et de bonheur, ils l'ont naturalisée. Elle est ce qu'ils l'ont faite. La Renaissance dont ils sont, en partie, les auteurs est celle des sept péchés capitaux. Rousseau, dont nous parlerons plus tard, ne différera guère de ses deux prédécesseurs. Il aura une influence plus immédiate sur la société. Le lit de douleur sur lequel nous nous retournons depuis un siècle, dans la vaine espé-

(1) *Pantagruel*, L. 2, ch. 8.

Digitized by Google

rance de ne plus souffrir, c'est lui qui l'a fait. Rabelais et Montaigne l'ont préparé, en émancipant une raison variable à l'infini dont Jean Jacques a décrété l'infaillibilité.

Rousseau et Montaigne, Rabelais et Jean de Meung, quels ancêtres de nos contemporains, les réalistes et positivistes. Les deux derniers surtout, sous prétexte que Dieu fit les choses (1) et qu'il ne faut jamais rougir du mot propre qui les nomme, ont semé leurs ouvrages des indécences qui obstruaient leur âme impure. Leur gaieté impie ou gouailleuse fait mal. Il y a « une belle cuisine de Dieu », lisons-nous dans Pantagruel, « un ordre du *service du vin* » (divin) et « une température des potages », « des préparatifs de dessert qui se rapportent à « ce *service du vin* » ; et encore : « *Beati immaculati in via* (2) : Heureux les cuisiniers infaillibles, ou « *immaculés.* » C'est « matière de bréviaire. » On dirait que ce prêtre sacrilège prend plaisir à mêler sur sa table Dieu et sa mère aux pots et aux plats d'Epicure. C'est l'esprit Voltairien encore grossier, mais en progrès sur l'ébauche de H. Estienne, et qui se consommera dans Voltaire. La rencontre que Rabelais fait faire à Pantagruel d'un écolier limousin, mêle de plus près encore Dieu, les saintes Ecritures et la débauche. Tout le talent du monde, fut-il « exquis et délicat », ne peut empêcher le livre de Rabelais d'être vicié à fond par le vice de son âme vicieuse. Il est de ceux qui ont renversé la croix pour détruire la souffrance ; et ses disciples sont ceux-là qui ont chassé le crucifix de nos Ecoles.

A. Charaux,
Tert. de Saint-François.

(1) Voir le *Roman de la Rose*, dans l'*Histoire et l'esprit de la Littérature française*, au moyen-âge.

(2) *Pantagruel*, L. 4, ch. 10.

Digitized by Google

LES PROGRÈS DE LA SCIENCE

A LA FIN DU XIXe SIÈCLE

LA PHOTOGRAPHIE

(Suite) (1)

VI. — *Applications de la photographie à l'industrie et à l'illustration du livre.*

Avec l'application de la photographie à l'industrie, nous entrons dans un domaine nouveau. Nous disons adieu aux sels d'argent; d'autres substances sensibles vont apparaître, nombreuses et variées. Leur multiplicité néanmoins peut se ramener à deux types principaux, *le bitume de Judée*, et *les substances organiques additionnées de divers sels appropriés*, bichromate de potasse, chlorure ferrique, lactate manganique, etc. Grâce à ces substances et à leurs curieuses propriétés photogéniques, nous allons voir l'industrie tirer un parti merveilleux de l'art photographique; la gravure et l'industrie du livre vont lui emprunter leurs meilleures planches; l'industrie de la teinture lui confiera le soin de tracer les lignes du dessin à fixer sur l'étoffe, la céramique fera appel à son concours pour orner les faïences et la porcelaine; les autres branches de l'industrie suivront le mouvement, et partout la photographie régnera en souveraine et remplacera la main de l'artiste pour la confection de la partie la plus délicate du travail. On raconte que Paul Delaroche, au lendemain de la découverte de Daguerre s'écria : « La peinture est morte à partir de ce jour. » Cette prévision ne s'est point réalisée ; la photographie qui peut rendre la forme, le mou-

(1) Voir : année 1899, avril et septembre — année 1900, janvier.

Digitized by Google

vement et la vie, ne sait point encore créer l'idéal, ni orner ses sujets des couleurs de la beauté ; en revanche nous allons la voir prendre définitivement la place de l'artiste dans l'industrie, comme nous l'avons vue remplacer l'œil du savant dans l'observation scientifique.

La photographie dans l'imprimerie. — La gravure et l'industrie du livre ont été les premières à bénéficier des procédés de la photographie. Du reste ici les services ne devaient-ils pas être réciproques ? Si la photographie en effet prête à la gravure sa rapidité, sa sûreté, sa finesse d'exécution, la gravure lui rend l'inaltérabilité de ses épreuves et la facilité de leur multiplication à l'infini. On peut dire même que la photographie n'a eu son complet développement, que par l'invention de l'*héliogravure*. Son évolution ressemble à celle de l'écriture ; celle-ci s'est faite en trois étapes, elle a commencé par l'âge des manuscrits ; la polycopie et l'imprimerie sont venues ensuite et lui ont donné son progrès et son couronnement. Ainsi en a-t-il été en photographie : le daguerréotype, qui exigeait pour chaque portrait une nouvelle opération photographique, rappelle les imperfections et les lenteurs de l'écriture manuscrite ; le cliché, inventé par Talbot, réalisa la polycopie photographique ; enfin l'héliogravure est venue la dernière et elle représente comme un véritable procédé d'impression par la lumière. C'est elle qu'il nous reste à faire connaître ; mais pour bien comprendre ce qui va suivre, il est nécessaire de donner un aperçu sommaire des diverses méthodes en usage dans l'art de l'imprimeur ; nous comprendrons mieux ensuite quels heureux secours ont pu lui apporter les méthodes photographiques.

L'impression des livres ou des gravures se fait, on le sait, au moyen de planches typographiques, qui portent écrit sur leur surface le sujet à reproduire. Or il y a trois manières d'écrire sur la planche typographique le sujet à imprimer ; on peut en effet ou bien le graver *en relief*, ou encore le graver *en creux*, ou enfin le tracer *sur une surface plane* avec une encre spéciale appelée encre *lithographique*.

Dans la première manière, les traits du dessin ou la forme des caractères sont gravés en relief sur le métal. C'est ce re-

Digitized by Google

lief qui recevra l'encre d'imprimerie pour la déposer ensuite sur le papier. Les livres, les dessins à gros traits, les vignettes, les enluminures, les gravures intercalées dans le texte d'un ouvrage sont imprimées de cette façon.

Pour les impressions plus délicates, pour la musique souvent, pour les gravures aux détails plus fins, plus fouillés on doit recourir au second procédé. Dans ce but, la forme des caractères, et les lignes du dessin sont marquées en creux sur une plaque de cuivre, d'acier ou d'autre métal ; on remplit ensuite ces creux d'encre à imprimer : puis étendant une feuille de papier sur cette planche ainsi préparée, on la presse avec un rouleau recouvert de drap ou de langes ; le papier alors pénètre dans les creux, prend l'encre, et avec l'encre la forme des lettres ou du dessin. Ce genre d'impression se distingue par la multiplicité des moyens d'exécution. Tantôt les creux de la planche sont gravés en *lignes appelées tailles*, diversement combinées selon les effets à obtenir. C'est la gravure au burin ou *taille douce*. Tantôt au contraire les creux de la planche sont formés par de *simples points* disposés par série et plus ou moins gros plus ou moins espacés. Ainsi s'exécute la gravure dite *au pointillé*, *au maillet*, *en manière de crayon*. Ces traits et ces points peuvent être obtenus sur le métal soit avec des outils tranchants, burin, roulette, maillet, machines à graver les lignes, soit par la morsure d'un acide. En ce dernier cas on recouvre la planche d'un vernis approprié, puis avec une pointe on dessine le modèle à reproduire par des traits ou des points qui mettent à nu la surface métallique. Il suffit alors d'étendre sur cette plaque un acide qui creusera les traits et les points à diverses profondeurs selon la durée de la morsure. La gravure ainsi obtenue constitue *une eau-forte*.

Il est encore un autre procédé de gravure dit à la *manière noire ou mezzo tinto*. Il consiste à recouvrir préalablement une plaque de métal d'un pointillé très serré au moyen d'un large ciseau en arc de cercle garni de dents, appelé *berceau*. Cette planche, à l'impression, donnerait un noir très dense. Pour obtenir une gravure, il suffit sur ce fond noir de faire paraître les blancs du modèle. Dans ce but après avoir décalqué le dessin à reproduire, on abat avec un racloir le grain

Digitized by Google

de la planche, aux endroits correspondant aux clairs et aux lumières; dans l'impression ces parties aplanies resteront blanches. Ce procédé, on le voit, est l'inverse du précédent, il fait l'effet d'un crayon blanc écrivant sur un fond noir, l'autre, sur un fond blanc fait ressortir les parties noires.

L'impression lithographique n'emploie ni creux ni reliefs. Sur une pierre calcaire de grain fin et serré, sur une plaque d'aluminium ou de zinc, on écrit ou dessine avec une encre grasse ou un crayon gras spécial, le sujet que l'on veut reproduire. Puis on humecte légèrement. Si maintenant on passe sur cette pierre ainsi préparée un rouleau chargé d'encre d'imprimerie, cette encre n'adhèrera qu'aux parties de la pierre qui portent l'écriture ou le dessin, les autres en effet, à cause de l'humidité, la rejetteront. On a dès lors une planche susceptible de fournir un long tirage.

Ce sont ces trois sortes de planches typographiques que la photographie s'est proposée de composer par ses propres moyens c'est-à-dire par l'action de la lumière. En cela du reste elle est demeurée fidèle à ses origines. Nous avons vu en effet que les premiers succès photographiques avaient produit des héliogravures. Toutefois les essais de Nicéphore Niepce étaient restés sans résultats pratiques. Le bitume employé était trop impur, il demandait une longue exposition et ne résistait pas assez aux acides. Si l'on se servait d'acides faibles, la morsure était insuffisante, et les traits s'effaçaient après un tirage insignifiant. Niepce de Saint-Victor, à la vérité, reprit le problème, et obtint sur acier quelques bonnes planches, mais elles exigeaient encore de nombreuses retouches au burin. Aussi vers 1850, un ami du progrès, M. le duc de Luynes, institua un prix de 10.000 fr. à décerner par l'Institut à celui qui découvrirait un procédé permettant d'obtenir des héliogravures sans retouche. De nombreux chercheurs se mirent à l'œuvre et demandèrent à de nouvelles substances sensibles un résultat, que le bitume de Judée semblait incapable de réaliser. Ces nouvelles substances employées sont celles que l'on désigne sous le nom générique de *substances organiques bichromatées*.

Il y avait longtemps que l'impressionnabilité à la lumière des substances organiques bichromatées avait été constatée.

Digitized by Google

Vauquelin en 1797, puis Suckow en 1832 en avaient fait la remarque. Mais ce n'est qu'en 1840 que Becquerel eut l'idée d'utiliser cette propriété pour l'obtention d'une image photographique. Il opérait avec de l'amidon bichromaté, auquel l'exposition à la lumière enlevait la propriété de bleuir en présence des vapeurs d'iode. Mais l'ère des découvertes fécondes ne date que de 1853. En cette année en effet Fox Talbot fit connaître une des remarquables propriétés de la gélatine bichromatée, la propriété de devenir insoluble sous l'action de la lumière ; et la mettant à profit, il créa un nouveau procédé d'héliogravure sur acier, où les réserves étaient formées par la gélatine bichromatée insolubilisée. Ce procédé s'est perpétué jusqu'à nos jours, et est employé concurremment avec le procédé au bitume de Judée ; ses résultats sont même supérieurs, et il permet de donner aux planches une résistance considérable, et une netteté telle, qu'il est difficile de différencier une épreuve photographique de sa reproduction en héliogravure.

Néanmoins Fox Talbot n'eut point les suffrages de l'Institut pour le prix fondé par le duc de Luynes, cet honneur était réservé à M. Poitevin. L'année suivante en effet il publia une étude très complète sur les propriétés de la gélatine, et des substances colloïdes bichromatées, et sur leurs diverses applications ; et il en signalait de nouvelles entre autres un procédé de lithographie photographique et un procédé de gravure en relief. Par ces découvertes la photographie faisait son entrée définitive dans l'industrie du livre ; désormais les diverses planches typographiques pourront être obtenues photographiquement.

Mais quelles sont donc ces remarquables propriétés photographiques des colloïdes bichromatés ? Elles sont au nombre de quatre. La gélatine et les autres colloïdes additionnés de bichromate, *avant exposition à la lumière*,

1° Sont solubles dans l'eau chaude,

2° Se gonflent dans l'eau froide,

3° Ils constituent des matières fortement adhésives,

4° Ils sont très hygrométriques ; et après avoir été humectés, ils ne retiennent plus l'encre d'imprimerie.

Ces mêmes substances, *après exposition à la lumière*

Digitized by Google

perdent ces diverses propriétés : elles cessent d'être solubles à l'eau chaude — elles ne se gonflent plus dans l'eau froide — elles ne sont plus adhésives ni collantes — elles cessent d'être hygrométriques et retiennent parfaitement l'encre d'imprimerie (1). La quatrième propriété semble au premier abord en comprendre deux distinctes, mais il n'en est rien ; si la gélatine en effet, après avoir été humectée, rejette l'encre d'imprimerie dans les parties non insolées, c'est parce que ces parties sont restées hygrométriques ; l'eau qu'elles absorbent en abondance empêche l'encre d'imprimerie *qui est grasse*, de s'y attacher. De ces quatre propriétés l'imprimerie a tiré divers procédés d'impression en creux, en relief, sur surface plane, qu'il sera facile de comprendre. Les procédés d'impression en creux ou en relief se présentent sous trois formes principales, la photogravure ordinaire — la photoglyptie — et la photogravure aux réseaux tramés. Etudions-les successivement, ensuite nous dirons quelques mots de l'impression photographique sur surface plane.

Photogravure ou Héliogravure. — La photogravure peut donner des planches soit en creux soit en relief selon qu'on expose sous un positif ou sous un négatif. Elle utilise les deux premières propriétés des colloïdes que nous venons d'énoncer. Voici ses procédés : on prend une plaque de métal, ordinairement du cuivre plané bien poli, on le recouvre de gélatine bichromatée, on l'expose à la lumière sous un cliché ; puis on la plonge dans l'eau froide ou, si l'on préfère, on la lave à l'eau chaude. Dans le premier cas les parties non insolées se gonflent et acquièrent un relief considérable ; dans le second cas ces mêmes parties se dissolvent et se dessinent en creux. On a donc ainsi deux planches rendant le cliché photographique, l'une en relief, l'autre en creux. La planche en creux forme une véritable gravure en taille douce, et peut être utilisée directement pour l'impression ; elle est aujourd'hui d'un fréquent usage. On peut aussi la traiter par les acides selon les procédés de la gravure à l'eau forte : la

(1) Ces mêmes substances organiques, additionnées non plus de bichromate, mais de chlorure ferrique, jouissent encore des mêmes propriétés photogéniques, *mais en sens inverse*.

Digitized by Google

gélatine durcie par l'insolation constitue les réserves. Enfin à cause de ses reliefs, elle peut être utilisée comme un moule pour la confection de véritables matrices. Néanmoins pour obtenir ces matrices on se sert plutôt de la gélatine gonflée à l'eau froide, parce que ses reliefs sont plus accentués. Nous verrons plus loin le parti ingénieux que les autres arts ont su tirer de ces matrices et de ces reliefs. Quant à l'imprimerie, elle s'en est servie pour créer des planches en relief, imitant la gravure sur bois, et permettant l'impression des gravures dans le texte. Elle est obligée, il est vrai, de transformer cette matrice trop peu résistante en planche métallique. Mais c'est là une opération facile, et un problème pour lequel il existe une foule de solutions. La plus simple consiste à traiter cette matrice de gélatine par la galvanoplastie après l'avoir rendue conductrice en la métallisant. On peut encore, après avoir appliqué dessus une lame de plomb de 5 à 6 millimètres d'épaisseur, soumettre le tout à une forte pression ; la gélatine alors pénètre dans le plomb et y imprime en creux ses propres reliefs. On traite ensuite par la galvanoplastie, et l'on obtient une planche typographique en relief prête à l'impression.

Photoglyptie ou *Photoplastographie.* — Nous venons de voir qu'un dessin en relief sur gélatine, obtenu par la photographie, peut graver en creux tous ses reliefs sur une lame de plomb ou un alliage tendre. Partant de ce principe, Woodbury a imaginé un mode d'impression très curieux. Il consiste à couler dans le creux de la planche ainsi gravée, de la gélatine teintée en couleur ; puis, appliquant une feuille de papier on met le tout sous presse. La gélatine alors s'attache au papier et y trace le dessin en diverses épaisseurs de gélatine teintée selon la profondeur des reliefs. Ce sont ces épaisseurs diverses qui rendent les divers tons du modèle. Grâce à ce procédé, on peut d'un seul cliché tirer un nombre quelconque d'épreuves sans faire intervenir à chaque fois l'action de la lumière.

Photogravure aux réseaux tramés. — Ce procédé, appelé aussi *dégradé photographique*, a été imaginé pour donner,

Digitized by Google

aux photographies et photogravures, la valeur du dessin au crayon, et de la gravure au pointillé et à la manière noire ; et il présente en outre cet avantage sur la gravure au pointillé que chez lui l'encre grasse est retenue sur les reliefs de la planche et permet le tirage dans le texte. Il consiste à interposer entre l'objet à photographier et la plaque sensible, à un demi-millimètre environ de celle-ci un quadrillé très fin de 40 à 60 traits au centimètre. La lumière se trouve tamisée par ce réseau ; et par un effet d'irradiation ou de diffraction, l'objet vient imprimer sa forme en un pointillé très fin pour les grandes lumières, en un treillis de lignes composant des carrés noirs et blancs de même dimension pour les demi-teintes ; enfin les parties sombres sont rendues par des points blancs, dispersés sur un fond noir et de plus en plus petits selon que la teinte est plus foncée. Il n'est personne qui n'ait pu admirer dans les illustrations quelques photogravures obtenues par ce procédé. Il est en effet aujourd'hui le plus universellement en usage, et il se reconnaît aussitôt à cette marque que toute la scène, tous les personnages se présentent comme emprisonnés dans un immense réseau.

Le succès dépend de la qualité du réseau employé, plus les mailles sont serrées, meilleur est le résultat, mais aussi plus coûteux est le prix de revient, car ces quadrillés gravés sur verre se vendent jusqu'à seize et dix-huit cents francs pour une dimension de $0^{m}40$ sur $0^{m}50$.

Ce genre de photogravure a été imaginé pour la première fois vers 1852. Le tramé était constitué par un voile de tulle très fin placé sur *l'image à reproduire*. En 1859, le français Bertchtold indiqua l'emploi d'un tramé à lignes parallèles ; il obtenait ce tramé par la photographie sur du collodion pellicularisé; et, pour s'en servir il l'interposait *sur la plaque sensible*, dans la chambre noire. Cette disposition a été adoptée universellement. Mais l'imperfection de ces réseaux rendit les résultats peu satisfaisants et les essais furent abandonnés. Ils ont été repris vers 1885 avec des quadrillés sur verre. Cette fois le succès a été parfait, et aujourd'hui partout on emploie la photogravure aux réseaux. Ainsi, à New-York, en 1897, 50 maisons de photogravure faisaient usage de ce procédé à l'exclusion de tout autre. C'est même sa perfection qui

Digitized by Google

a déterminé l'abandon presque universel de la gravure à la main pour la gravure photographique. Jusque-là en effet les imprimeurs n'acceptaient son concours qu'avec défiance. Ne raconte-t-on pas ce fait d'un grand éditeur qui, à l'Exposition de Vienne en 1873, éconduisait un photograveur en le renvoyant dédaigneusement à ses portraits. Aujourd'hui toutes les imprimeries sont outillées pour ce genre de travaux, et trois heures après la pose à la chambre noire, on peut à toute heure du jour et de la nuit, livrer plusieurs milliers d'épreuves positives d'un portrait quelconque à l'héliogravure.

La Photolithographie et la Photocollographie ou *Phototypie.* — Ce sont deux procédés pour impression sur surface plane. Ils utilisent la quatrième propriété de la gélatine bichromatée que nous avons exposée plus haut. Le premier reproduit photographiquement un dessin ou une écriture quelconque sur une pierre lithographique laquelle se trouve ainsi toute prête pour l'impression lithographique. — Le second permet l'impression lithographique sur la couche de gélatine elle-même sans l'intervention d'aucune pierre lithographique. Comme à cause de sa simplicité, il est à la portée de tout amateur nous allons donner ici le moyen de le réaliser.

Sur une surface plane, ordinairement une glace de verre bien dressée, on étend une couche légère d'albumine bichromatée (1), puis on l'impressionne en pleine lumière, on la lave et on la sèche. Cette albumine a pour but de servir de support à la substance impressionable qui ne s'attacherait pas au verre. Sur cette couche on étend la substance photocollographique (2) et on la sèche à l'étuve. Enfin on l'impressionne sous un négatif *retourné*, c'est-à-dire que le négatif doit être détaché (3) de son support de verre, afin de

(1) Voici la formule de composition : Eau 1000^{c3}, ammoniaque 500^{c3}, albumine d'œufs 1200^{c3}, bichromate de potasse 85 gr.

(2) Voici la formule de composition : On mélange les trois compositions suivantes, après les avoir filtrées à chaud sur de la gaze fine : eau 1000 gr., gélatine 18 gr., — eau 1000 gr., colle de poisson 85 gr., — eau 1000 gr., bichromate de potasse 85 gr.

(3) Le négatif se détache facilement après avoir été trempé dans de l'eau légèrement acidulée à l'acide sulfurique. Toutefois il faut avoir eu soin de solidifier le cliché contre les déchirures, par une couche de caoutchouc dissous dans la benzine,

Digitized by Google

l'appliquer sur la couche sensible par le côté qui était appliqué sur le verre ; autrement les parties droites de l'image viendraient à gauche et réciproquement. Après l'impression on soude la couche collographique à son support d'albumine en exposant un temps très court la glace *par le dos* à la lumière. Enfin on fixe l'image en lavant soigneusement la planche afin d'éliminer toute trace de bichromate non impressionné.

Pour le tirage on met la plaque à tremper dans l'eau pendant un quart d'heure, puis on la recouvre d'une solution composée d'eau et de glycérine à parties égales, et d'un dixième de sucre. Après un quart d'heure on éponge, et l'on passe le rouleau chargé d'encre photocollographique spéciale. La planche est prête alors pour le tirage, elle peut fournir jusqu'à 1500 exemplaires.

La Photographie et les autres branches de l'industrie. — Nous parlerons plus loin des émaux photographiques, ici nous dirons quelques mots seulement des filigranes et des lithophanies obtenus au moyen de la photographie, ainsi que des procédés de Phototeinture.

Les filigranes sont des dessins imprimés dans la pâte du papier et visibles par transparence. On les obtient ordinairement en pressant la feuille de papier sur une matrice d'acier gravé ; la pression diminue l'épaisseur du papier, aux endroits correspondant aux reliefs, et par suite son opacité. La lithophanie réalise le même genre d'impression en figures transparentes pour la porcelaine ; l'impression est faite alors sur la pâte de Kaolin avant la cuisson. Or rien n'est si facile avec la photographie, que de composer les filigranes et les lithophanies les plus variées et les plus délicates. Nous l'avons vu plus haut en effet, un dessin quelconque, un paysage, un portrait, reproduits photographiquement sur une plaque sensible à la gélatine bichromatée, puis développés à l'eau chaude sont rendus en reliefs et constituent une véritable matrice. Ces dessins en relief,

puis par une couche de collodion. Mais le procédé le plus simple est d'obtenir le cliché sur *papier pelliculaire* ou *plaque souple*, qui n'exigent point l'opération toujours délicate du décollement.

Digitized by Google

ces matrices, une fois obtenus, il suffit de les appliquer par la pression, selon la méthode ordinaire, sur la feuille de papier, ou la pâte de Kaolin, que l'on veut décorer. Les faussaires pourraient même trouver là un moyen d'exercer leur art en imitant les filigranes des billets de banque et les marques de tous autres papiers.

Phototeinture. — Les étoffes de soie et de taffetas, après une préparation spéciale, dite de salage, qui consiste à les tremper dans une solution de lichen et de sel marin mélangée à de l'acide acétique, peuvent être sensibilisés au bain d'argent, et donner par les procédés ordinaires des photographies d'une finesse très grande et très harmonieuse. Mais c'est comme procédé de teinture que la photographie semble appelée à jouer un rôle fécond dans l'industrie textile ; elle permet en effet de tracer par la lumière le dessin, que l'on veut fixer par la teinture.

La teinture, on le sait, s'effectue par la combinaison chimique d'un pigment coloré avec la fibre végétale. Parfois cette combinaison a lieu directement entre la fibre végétale et la matière chromogène ; mais si ces deux éléments n'ont pas entre eux une affinité suffisante, la combinaison s'accomplit par l'emploi d'une laque, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un mordant préalablement incorporé à la fibre. Or l'art photographique a réussi à soumettre à l'action de la lumière cette combinaison chimique du chromogène soit avec la fibre, soit avec la laque, d'où procède la teinture. Et de la sorte, quand on a étendu sur l'étoffe soit le mordant soit le principe chromogène, leur combinaison se trouve localisée et limitée, selon qu'a été localisée et limitée l'insolation elle-même. En un mot l'étoffe est transformée en plaque sensible, que la lumière impressionne, et dont le développement donne les nuances si variées de la teinture. L'action de la lumière put s'exercer soit sur le mordant, soit sur la matière chromogène, et, pour chaque cas, de deux manières différentes ; tantôt en effet elle leur confère leur puissance de combinaison et leur énergie tinctoriale, tantôt au contraire elle les leur enlève. De là quatre procédés de phototeinture.

Dans le premier procédé la lumière détermine sur l'étoffe la

Digitized by Google

formation du mordant, et localise son action aux seules parties impressionnées. L'idée de ce genre de teinture appartient à M. Kopp de Mulhouse, qui la fit connaître en l'année 1863. Il employait comme mordant les chromates et les bichromates alcalins, dont on connaissait déjà la sensibilité à la lumière ; mais il n'obtint aucun résultat pratique par défaut de substance chromogène appropriée à ce mordant. Il fallait trouver un autre mordant ; ce fut l'œuvre de M. Villain. Ce dernier eut l'idée de mélanger à la solution de bichromate d'ammonium une faible proportion de metavanadate d'ammonium. Ces deux substances sensibles par leur photo-décomposition donnèrent un excellent mordant. Dès lors il suffit, après avoir immergé le tissu ou le papier dans une solution de bichromate et de métaravadate, de l'insoler sous un négatif ; le mordant se forme aux seuls endroits insolés. Quand ensuite on plonge l'étoffe dans le bain de teinture, celle-ci s'attache aux seules parties, où elle rencontre le mordant, et reproduit aussi le dessin que lui a tracé la lumière.

A la même époque MM. A et L. Lumière ont utilisé dans le même but le lactate manganique, additionné d'une faible proportion d'un formiate alcalin. Cette substance non insolée est un mordant énergique et peut rendre toute la gamme des couleurs, en se combinant avec divers chromogènes, indiqués par ces deux savants, tels que les leucobases, les mono et diamines etc. Mais cette même substance après exposition à la lumière se change en lactate manganeux et perd ses propriétés de mordant. Les étoffes et papiers, les bois mêmes et substances organiques peuvent être traités ainsi par le lactate manganique, puis exposés sous un positif ou dans la chambre obscure, et enfin développés par la substance chromogène. C'est le second procédé de phototeinture.

Dans le troisième et le quatrième procédé la lumière agit sur la substance chromogène elle-même et non plus sur le mordant. Ainsi la primuline jouit de la propriété de teindre le coton non mordancé ; et la teinture ainsi produite peut être diazotée par immersion dans une solution d'acide azoteux. Or le composé diazoique obtenu devient sensible à la lumière. Il est détruit par insolation ; mais conservé dans l'obs-

Digitized by Google

curité, au contact d'une faible solution de phénol, il constitue une substance chromogène très stable ; et avec les phénols ou les amines il est susceptible de donner toutes les teintes désirées.

Il est d'autres substances au contraire que l'action de la lumière rend chromogènes. Telle est la pseudocumidine ; traitée par le sulfite de soude, elle ne peut plus servir à la teinture ; mais l'exposition à la lumière lui rend ses propriétés chromogéniques, et avec les phénols et les amines elle donne les réactions colorées les plus stables et les plus variées.

Tous ces réactifs agissent sur le papier comme sur l'étoffe et peuvent donner naissance à des procédés de *photocopie* aussi curieux et aussi utiles que les méthodes mêmes de phototeinture.

Fr. HILAIRE, de Barenton,
O. M. C.

Digitized by Google

CHOSES DE ROME

L'attention du monde entier se trouve sollicitée en ce moment par trois puissantes attractions. Au fond de l'Afrique se joue la poignante tragédie militaire entre Anglais et Boërs ; à Paris l'immense féerie de l'exposition universelle vient d'ouvrir ses portes ; à Rome se tient le grand Jubilé par lequel l'Eglise catholique vient couronner dignement et chrétiennement le siècle qui finit, et inaugurer le siècle qui va naître. Il y a là comme trois drames, bien faits pour remuer le cœur humain par ses passions les plus vivaces : drame de la guerre et des actions héroïques ; drame du plaisir, fruit de la paix et du travail ; drame de la foi religieuse qui expie le péché et consacre le sacrifice.

Les feuilles mondaines sont toutes remplies des exploits qui s'accomplissent entre les rives de l'Orange et du Vaal ; elles exposent en longues descriptions chacune des merveilles scientifiques, artistiques, industrielles qui s'élèvent fièrement sur les bords de la Seine. Mais elles parlent peu ou point des solennités dont Rome a commencé d'être le théâtre. Cependant les cœurs chrétiens mettent ces fêtes au premier rang de leurs amours, et ils en désirent vivement le succès. Aussi allons-nous donner un aperçu de ce qui a déjà été fait et de ce qui se prépare.

L'année sainte s'est ouverte, comme nous l'avons dit dans le numéro de février, le 22 décembre. Il y avait alors à Rome environ 3 500 pèlerins. Depuis lors on s'est mis en route de divers côtés, mais avec assez de lenteur. Du reste on avait craint un instant à la suite de l'incident du pèlerinage Marseillais (1), que l'esprit sectaire du gouvernement intrus ne s'ingéniât à susciter des obstacles à ces belles manifestations de la foi. Mais l'esprit pratique des Romains a compris bien vite que c'était à eux-mêmes qu'ils faisaient le plus grand tort, et l'on a essayé

(1) On se rappelle que les pèlerins de Marseille furent arrêt[illegible] ère italienne, par les autorités du pays, sous prétexte qu'ils n'étaient [illegible] un certificat attestant qu'ils avaient été vaccinés récemment.

Digitized by Google

de réduire l'incident à une simple querelle de clocher, une vengeance de Gênes contre Marseille, sa rivale.

Aujourd'hui les plus grandes facilités sont assurées aux pèlerins soit par les compagnies de chemins de fer, soit par le gouvernement piémontais, et aussi grâce au dévouement de la commission vaticane des pèlerinages. Voici à titre de renseignement les rabais consentis par les chemins de fer italiens (1).

20 à 25 0/0	selon la classe	pour une seule personne.		
20 à 35 0/0	—	pour un groupe de 4 personnes au moins.		
50 à 55 0/0	—	—	40	—
55 à 70 0/0	—	—	450	—

Les billets ont une durée de 45 jours et peuvent être prolongés jusqu'à 90 jours moyennant une légère augmentation de prix. De plus, faveur que beaucoup apprécieront, les pèlerins, venus en groupe, pourront au retour voyager isolément, à leur gré.

Le cercle Saint-Pierre à Rome se charge de préparer des logements pour tous ceux qui lui en feront la demande ; et le Souverain Pontife a mis des logements gratuits en nombre considérable à la disposition des pèlerins pauvres.

Enfin la police a organisé autour des pèlerins de nombreux agents chargés de leur fournir tous les renseignements utiles, et au besoin de les protéger.

Grâce à ces sages mesures, la confiance semble revenir au cœur des catholiques, et tandis que Paris même n'a encore reçu que de rares étrangers, Rome a déjà vu dans ses murs de nombreux pèlerins des contrées les plus éloignées. Avant Pâques on en a compté plus de 30.000. La Ligurie en a envoyé 1500 et Vercelli 3500 les 15 et 29 janvier. Les 12 et 19 février on vit arriver successivement 4000 pèlerins de la Lombardie et du Piémont et 8000 des Abruzzes et de la Pouille. Durant ce même mois et le mois suivant il en vint 3400 de Marseille, Autun, Le Mans, de Salzbourg et de la Croatie, etc, puis 3600 de Trente, de Trieste, de Montefiascone. Au commencement d'avril les Vénitiens arrivèrent au nombre de 2500. En même temps se trouvèrent à Rome les marins catholiques du vaisseau-école américain au nombre de plus d'un cent, les marins catholiques de la flotte allemande stationnée à Naples, des groupes nombreux de Polonais, de Tchèques, etc.

(1) On trouve des renseignements au comité international des pèlerinages, 94, Via Mazzini, Bologne.

Digitized by Google

La plupart voulurent assister aux touchantes cérémonies de la grande semaine.

Mais ce n'était là qu'une avant-garde. Le vrai courant des pèlerinages ne pouvait s'établir qu'après les fêtes pascales. Il ne s'est pas fait attendre. Dès le 20 avril le Saint-Père étant descendu dans la basilique vaticane y a été acclamé par plus de 20.000 pèlerins étrangers venus en groupe des Abruzzes, de l'Etrurie, de Bénévent, ou isolément de diverses contrées. A la fin d'avril on comptait déjà dans la ville une augmentation de population de 50 à 60 mille personnes. « Les rues sont encombrées, écrit le correspondant de la *Vérité*, les voitures, les tramways, pris d'assaut ; on ne rencontre plus que pèlerins de toute langue et de tout pays. » Il y avait entre autres les Hongrois conduits par Mgr Vaszari cardinal primat, les Viennois ayant à leur tête Mgr Schneider auxiliaire du cardinal prince archevêque de Vienne. La haute noblesse était venue nombreuse. On remarquait encore des Allemands de Goritz, des Slovènes de la Carniole etc. etc.

Toutefois la grande affluence semble réservée pour les mois de mai et de juin. A partir du 24 mai en effet, jour de l'Ascension vont commencer les grandes fêtes des canonisations, et elles seront nombreuses durant l'année sainte. Les premières se donneront en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle et de la bienheureuse Zita des ermites de saint Augustin. On attend aussi la solennité de béatification de la vénérable Marie-Madeleine Martinengo, religieuse capucine. Le décret de *tuto procedi posse* a été rendu en faveur de nombreux serviteurs de Dieu à savoir : le 26 février, en faveur de Jeanne de Lestonac fondatrice des filles de la Bienheureuse Vierge Marie ; le jour des Rameaux en faveur de soixante-dix-sept vénérables martyrs de la Chine, du Tonkin, de la Cochinchine. Voici d'abord le nom des martyrs au nombre de 49 qui appartiennent ou se rattachent à la Congrégation des Missions étrangères de Paris : pour la Chine : Jean-Gabriel-Taurin Dufresse, Auguste Chapdelaine, Auguste Tchao, Paul Lieou, Joseph Yen, Thaddée Lieou, Pierre Lieou, Pierre Ou, Joachim Ho, Laurent Pe-Man, Agnès Tsao-Kong.

Pour le Tonkin : Pierre Dumoulin Borie, Jean-Charles Cornay, Auguste Schoeffler, Pierre Khoa, Vincent Diem, Pierre Tuy, Jacques Nam, Joseph Nghi, Paul Ngan, Martin Thinh, Paul Khoan, Pierre Thi, André Dung, Jean Dat, Luc Loan, Pierre Tu, François-Xavier Can, Paul Mi, Pierre Duong, Pierre Truat, Jean-Baptiste Thanh, Pierre Hieu, Antoine Dich, Michel Mi, Martin Tho, Jean-Baptiste

Digitized by Google

Con, Jean-Louis Bonnard. — Pour la Cochinchine : François-Isidore Gagelin, François Jaccard, Joseph Marchand, Emmanuel Trieu, Philippe Minh, André Trong, Thomas Thien, Paul Doi Buong, Antoine Quinh-Nam, Simon Hoa, Mathieu Gam.

Les martyrs suivants appartiennent à l'ordre de saint Dominique, ils sont tous morts au Tonkin, ce sont deux évêques : Ignace Delgado et Dominique Henarés ; puis 9 prêtres : Vincent Yen, Dominique Dieu, Pierre Tu, Thomas Du, Dominique Doan, Joseph Hien, Dominique Trach, Joseph Fernandez, Dominique Tuoo. Ils eurent pour compagnons de leurs supplices trois membres du clergé séculier : Joseph Nien, Bernard Due et Pierre Tuan ; 6 catéchistes : Joseph Canch, François Chien, Joseph Uyen, Thomas Toan, François-Xavier Mau, et Dominique Uy ; deux laboureurs : Auguste Moi et Etienne Vink ; trois soldats : Dominique Dat, Auguste Hui, Nicolas The ; enfin un tailleur, Thomas De.

A ces noms il faut ajouter encore celui de François Clet de la congrégation de la Mission, martyrisé en Chine. Tous ces martyrs sont des fleurs du XIXe siècle ; Léon XIII les a réunis ensemble, en un bouquet d'agréable odeur, pour les offrir à Dieu, comme un hommage du siècle qui finit, et au monde, comme une preuve de l'immortelle fécondité de l'Eglise.

Le même jour des Rameaux, la Congrégation des Rites rendait deux autres décrets de *tuto procedi posse,* l'un en faveur du P. Denis de la Nativité et du Frère Redento della Croce, carmes déchaussés, martyrisés aux Indes-Orientales ; le second en faveur de la vénérable sœur Marie Crescenzia Hoss, du Tiers-Ordre de saint François du monastère de Kaufbeuren dans la Souabe Bavaroise.

Quand auront lieu les fêtes de béatification de tous ces serviteurs de Dieu ? On ne sait encore, mais on ne peut douter que ce ne soit pour cette année même. Elles constitueront une des principales attractions que Rome réserve aux pèlerins durant cette année jubilaire.

Verra-t-on se renouveler les immenses concours, qu'on remarqua durant les jubilés des siècles passés ? Au premier jubilé qui eut lieu en l'an 1300, il y eut constamment à Rome durant toute l'année environ 200.000 pèlerins. En 1350 l'affluence fut bien plus grande encore, le nombre des pèlerins présents en même temps aurait dépassé un million depuis Noël jusqu'à l'Ascension ; à l'automne, il aurait été plus considérable encore ; et durant l'été il ne descendit pas au-dessous de 200.000. En 1600 un calcul sérieux permit d'évaluer à 3 millions deux

Digitized by Google

cent mille environ le nombre total des étrangers qui se rendirent à Rome durant l'année sainte. Les autres jubilés eurent tous un succès à peu près semblable, tant que des circonstantes extérieures, politiques ou autres, ne vinrent point les contrarier. Durant notre siècle on n'a point eu de grand jubilé, si l'on excepte celui de 1825, qui vit peu de pèlerins. La situation politique faite aux Souverains Pontifes a empêché le renouvellement de ces grandes solennités. Cette situation, qui persévère, ne permet point d'espérer pour l'année présente un succès comparable à ceux des temps passés.

Du reste notre siècle, qui s'appelle le siècle de la vapeur, des chemins de fer, de l'électricité, des lointaines explorations géographiques, est incapable de ces grandes passions qui remuaient autrefois toute une population, et la faisaient converger en même temps vers un même but. On ne saurait attribuer cette indifférence uniquement à son manque de foi, car elle est la même pour les choses purement profanes. Ainsi pour en donner un exemple frappant les expositions de 1867 et de 1878 ne reçurent chacune qu'un demi-million de visiteurs étrangers à la capitale ; en 1889 le chiffre des étrangers atteignit un million et demi. Mais qu'est-ce que cette affluence à côté des multitudes qui se succèdaient autrefois à Rome durant l'année jubilaire ! Nos pèlerinages de Lourdes eux-mêmes, qui chaque année amènent aux pieds de la Vierge immaculée plus de 200.000 pèlerins, qui ont su réunir ensemble autour de la Grotte plus de 100.000 chrétiens lors du couronnement en 1876, et 70.000 hommes l'année dernière même, font belle figure en face de ces expositions et montrent qu'aujourd'hui encore la fibre religieuse est celle qui vibre le plus facilement au cœur des multitudes.

A quelle cause attribuer cette indifférence, ce manque d'enthousiasme pour les fêtes préparées d'avance ? Cela tient, croyons-nous, à la décentralisation, à la multiplication des attractions qui de tous côtés et à toute heure sollicitent le peuple, et viennent le chercher jusque chez lui. Où qu'il soit convoqué il ne verra rien qu'il n'ait déjà contemplé, ou dont il ne puisse jouir à loisir ailleurs et en autre temps. Ainsi les grâces du jubilé seront étendues l'an prochain à l'univers entier ; les pèlerinages à Rome se renouvellent chaque année, et la piété comme la curiosité trouvent à se satisfaire aussi facilement dans un pèlerinage solitaire qu'au milieu des foules. Aujourd'hui on fait des voyages et des pèlerinages autant et plus qu'autrefois ; quel est en France le catholique qui n'est allé à Lourdes ? Quel est le Français qui n'a vu Paris ?

Digitized by Google

Bientôt il sera de mode d'avoir vu Rome et Jérusalem. Mais on fuit les foules au milieu desquelles il est difficile de trouver le bien-être et la liberté auxquels on est habitué.

Toutes ces raisons, jointes au peu de sympathie qu'inspirent aux catholiques les maîtres actuellement installés au Quirinal, feront que Rome cette année ne verra point les millions de pèlerins d'autrefois ; mais si réduits qu'ils soient, ces pèlerins, nous l'espérons, seront plus nombreux que les curieux attirés à Paris par les merveilles accumulées aux bords de la Seine.

F. H. DE B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

A. Kannengieser. — *Les Missions catholiques, France et Allemagne.* — Paris, Lethielleux, in-12.

Lorsque Guillaume II partit pour Jérusalem, on se demanda quel serait le résultat de ce pèlerinage ; on ne pouvait croire que le Souverain qui avait su obtenir, en compensation du meurtre de deux missionnaires, une concession de voies ferrées, allât en Palestine dans la seule intention de saluer le sultan et visiter les Lieux Saints. Rappelant en effet cette « vengeance éclatante » et exprimant un sentiment dont dix ans auparavant la *Gazette populaire de Cologne* s'était faite déjà l'interprète, un écrivain d'Outre-Rhin concluait qu'à un Empereur qui avait su tirer pour les Religieux l'épée de Charlemagne devait seul appartenir désormais le protectorat des missions d'Orient. Si la France, disait-il, le revendique encore, ce protectorat, elle n'en remplit plus les devoirs, tout en tâchant d'exploiter à son profit l'influence énorme des missionnaires, et ce n'est que justice d'enlever à une nation indigne des droits surannés.

Devions-nous donc voir sur cette terre que les Francs jadis si abondamment arrosèrent de leur sang et où ils laissèrent tant des leurs, se poser, comme un épouvantail, l'aigle d'Empire ? Non. Sans vouloir approfondir la valeur de l'argument tiré de la protection des catholiques en Allemagne, il suffit de voir comment le Pape et le Président de la République française reconnurent unanimement les *prérogatives,* les *positions acquises* et les *titres traditionnels* de la France. Il était plus convaincant encore de déterminer, chiffres en mains, sur quoi reposent actuellement ces prérogatives, et de montrer comment nous possédons la véritable supériorité, la supériorité du nombre. M. A. Kannengieser a entrepris ce travail, beaucoup plus difficile qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Chacun connaît l'existence des missions et leur rôle, mais personne n'avait tenté d'analyser cet éclatant faisceau de lumière que l'Eglise projette sur les régions les plus déshéritées, personne non plus n'avait cherché à déterminer dans quelle large proportion y figure la France. Il a fallu consulter des ouvrages spéciaux dans les-

Digitized by Google

quels les confusions et les erreurs ne sont pas rares, ce qui s'explique par la grande variété des ordres religieux et par la ressemblance fréquente des noms qu'ils portent ; là où les ouvrages et surtout les statistiques faisaient défaut, l'auteur a dû recourir à une enquête spéciale et entrer en correspondance avec les représentants des divers ordres. Nous obtenons ainsi des tableaux d'une grande exactitude, et nous y pouvons constater que les vigoureux rejetons de l'humble fleur éclose au pied du Subasio se sont étendus bien loin de la paroisse d'Ombrie pour prospérer sous toutes les latitudes. Ce sont, en suivant l'ordre de l'ouvrage : les *Capucins* que l'on trouve aux Indes, en Mésopotamie, en Arabie, à Constantinople, en Abyssinie, au Brésil et aux îles Seychelles ; dans le nombre (524), 160 religieux français.

Les Franciscains de la Custodie de Terre-Sainte dont l'action s'étend sur Chypre, la Syrie et l'Egypte ; 95 franciscains français.

Les Franciscaines missionnaires de Marie, aux Indes, en Chine, en Mongolie, au Japon, en Birmanie, au Canada, au Congo, dans le Mozambique et en Tunisie ; 150 religieuses françaises.

Les sœurs Franciscaines de Calais, à Constantinople, Djibouti (côte des Somalis), à Berbeira (Somalis), à Harrar (pays des Gallas), à Aden et Hodeïdah (Arabie) ; 50 religieuses françaises.

Les Clarisses, à Nazareth, à Jérusalem ; 50 religieuses françaises environ.

Les sœurs du Tiers Ordre de Saint-François de l'Immaculée Conception, en Mésopotamie ; 20 religieuses françaises environ.

Les religieuses franciscaines de la Propagation de la foi, pour les missions africaines, le Congo belge, le Maroc, l'Egypte ; 123 religieuses françaises. Au total, 648 religieux. Faisant un relevé semblable pour l'Allemagne, on trouve, à la Custodie de Terre-Sainte et au Brésil, environ 100 Pères ou Frères convers Franciscains.

Toutes les congrégations ont été ainsi successivement étudiées, dénombrées, et nous arrivons à constater que les catholiques français, deux fois plus nombreux que les catholiques allemands (1), envoient aux missions 7 fois plus de missionnaires et 17 fois plus de religieuses (en-

(1) Pour éviter tout malentendu nous tenons à faire remarquer qu'il s'agit ici — et dans le volume de M. de Kannengeiser — des religieux et religieuses *sujets de l'empire d'Allemagne*. Par conséquent dans ces chiffres ne sont pas compris les religieux et religieuses *allemands* de l'Autriche, de la Suisse, du Luxembourg, de la Hollande et de la Belgique. De même l'auteur a exclu de ses tableaux les religieux et religieuses *allemands* fixés aux Etats-Unis, qu'ils fussent nés en Europe ou aux Etats-Unis mêmes parce que ce sont des sujets de la grande République américaine

Digitized by Google

viron 1000 religieux et 364 religieuses pour l'Allemagne ; 7.745 religieux et 9.150 religieuses pour la France). Sur 100 ou 120 congrégations, 6 au plus sont allemandes, 80 au moins sont nées en France et y ont leur centre. Si nous déterminons ensuite quelles sont les ressources dont disposent respectivement les deux pays, nous voyons que les œuvres françaises ont produit pour une année (1898) 6.047.231 fr. qui vont aux missionnaires *sans distinction de nationalité* ; l'Allemagne n'en donne pas même le tiers (1.826.166 fr.) et si nous recherchons enfin où se recrute tout cet inébranlable bataillon d'apôtres, si nous faisons le parallèle des vocations religieuses, nous aboutissons à cette conclusion que la France donne à l'Eglise 5 fois plus de religieux et de religieuses que l'Allemagne. Ainsi au triple point de vue du nombre des missionnaires, de l'abondance des ressources et de la multiplicité des vocations, c'est la France qui occupe le premier rang. Tel est le résultat qu'avec une incontestable évidence donnent les chiffres consciencieusement recueillis par M. Kannengieser; mais ils nous montrent aussi les progrès de l'Allemagne dans la même voie et nous indiquent en même temps notre devoir. S'il est consolant pour nous, catholiques, de voir grossir les rangs des soldats du Christ, n'oublions pas qu'il en est, parmi eux, qui reçurent de leurs ancêtres un legs sacré, un drapeau, symbole de traditions, de souvenirs et d'obligations qu'il leur est interdit de livrer. A. C.

***

Dictionnaire de Théologie catholique contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire, publié sous la direction de A. Vacant, docteur en théologie, professeur au Grand Séminaire de Nancy, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. — Fascicule II. *Acta Martyrum-Agnus Dei*. Paris, Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier.

Dans ce dernier fascicule, le R. P. Van den Gheyn, S. J. traite avec la haute compétence que l'on reconnaît aux Bollandistes des *Acta Martyrum* et des *Acta Sanctorum*, l'on peut cependant faire des réserves au sujet des Saints apocryphes qui, sans avoir jamais existé, n'en auraient pas moins joui d'un culte dans l'Eglise. L'on remarquera au mot Acte les articles du R. P. Gardeil, des Frères-Prêcheurs, et au mot Actes

Digitized by Google

des Apôtres, ceux de M. J. Bellamy, et celui de Mgr P. Battifol sur les Actes apocryphes où il y a des choses curieuses. L'article Adam du R. P. Le Bachelet, S. J., est largement et très bien traité. On lira avec beaucoup d'intérêt les articles de M. H. Quilliet et du R. P. Portalié, S. J., sur l'Adoptianisme ; l'article de M. A. Pillet, sur l'Adoption, et celui de M. Bellamy sur l'Adoption surnaturelle de l'homme par Dieu, dans la justification.

Au mot Adultère, M. R. Parayre traite de l'adultère comme péché et comme cause de séparation de corps ou empêchement de mariage.

Le R. P. Souarn des Augustins de l'Assomption examine la question au point de vue du lien du mariage, d'après l'Ecriture Sainte et d'après les Pères. M. Vacant a un article très curieux sur l'adultère et le lien du mariage dans l'Eglise latine du Ve au XVIe siècle, et un autre article non moins intéressant sur l'adultère et le lien du mariage, d'après le concile de Trente. Le R. P. dom Parisot de l'abbaye de Ligugé, traite de l'adultère cause de divorce dans les Eglises orientales.

Les deux articles de Mgr Le Roy, évêque d'Alinda et supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, sont des articles à lire par ceux qui veulent se faire des idées exactes sur l'Afrique et sur les Missions catholiques dans ces contrées. Deux cartes hors texte complètent ces articles.

Le R. P. Durand, S. J., a donné sur le livre d'Aggée un savant article où il admet avec certains exégètes que saint Jérôme, a forcé le sens du texte en traduisant le verset (chap. II, v. 8) où il est dit : « Et le Désiré de toutes les nations viendra et j'emplirai cette maison de gloire, dit le Seigneur des armées ». J'avouerai que les raisons données par ces exégètes ne me paraissent point convaincantes. L'article Agnoètes ou Agnoites de M. Vacant, est parfaitement traité, mais peut-être y aurait-il avantage à tenir plus de compte de la doctrine de Scot qui paraît être sur la voie de la solution la plus parfaite ?

Nous aurions encore à signaler beaucoup d'autres articles, mais il faudrait les nommer tous. Indiquons seulement les articles : Action, (société par actions) du R. P. Antoine S. J. ; Adam de Saint-Victor de M. P. Lejay ; Adamites de M. G. Bareille. Adoration de M. E. Beurlier ; Adrien I, et Adrien IV, de M. H. Hemmer ; Adrien II, de M. H. Jérôme et Adrien VI, de M. J. Forget. M. Pillet et dom Parisot ont traité le premier de l'affinité, empêchement de mariage chez les Latins et le second de l'affinité, empêchement de mariage chez les Orientaux. L'on remarquera l'article Agapes de Mgr Battifol, les deux articles de

Digitized by Google

M. E. Mangenot, Agneau de Dieu et Agneau Pascal, et l'article du R. P. de la Barre, S. J. sur l'Agnosticisme.

Le *Dictionnaire de Théologie Catholique* continue donc dans d'excellentes conditions et l'on ne peut que souhaiter à ceux qui ont commencé cette œuvre, de la poursuivre jusqu'à la fin avec le même succès.

Fr. Rémi de B.

*
* *

Louis Veuillot, journaliste, par J. Fonssagrives. Poussielgue, 15, rue Cassette. Prix 0 fr. 75.

Prononcée dans un milieu très mélangé, à l'École de Journalisme, cette conférence propose Louis Veuillot comme un modèle par son amour passionné de la vérité. Que de leçons voilées sous le panégyrique, le conférencier adresse aux intellectuels de son auditoire, en citant du grand écrivain des paroles comme celles-ci : « Tout mon sang frémit contre le mensonge. » « J'aime mieux un journal mort qu'un journal vendu », « un journal est une machine de guerre : faire un périodique qui ne combat point, c'est fondre un canon pour le musée d'artillerie. »

F. Ladislas de V.

*
* *

Le R. P. Humarque, Rédemptoriste, ou le vieux Père aveugle, missionnaire, poète et musicien par le P. Hamez. — Téqui, 29, rue de Tournon, Paris.

« Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit s'allume ».

Ce vers de Victor Hugo pourrait servir d'épigraphe à ce livre. Du fond de sa douloureuse et longue cécité, le P. Humarque fut un *clairvoyant*. Les opacités subites de ce monde ne lui voilèrent les yeux que pour mieux laisser Dieu resplendir.

Le sacrifice ayant muré les fenêtres de son âme, toutes les avenues intérieures s'illuminèrent devant la soudaine apparition d'un amour joyeusement crucifié. La hache qui supprime la branche ne donne-t-elle pas à l'arbre un regain de vigueur ? Refoulée, la sève ne circule-t-elle pas plus intense ? Le vieux Père aveugle des Rédemptoristes fut, durant 26 ans, une éclatante démonstration de cette loi physique aussi bien que morale. Et c'est un spectacle saisissant que la transfiguration graduelle de cette âme, toujours forte et sereine, endurante à l'épreuve, sans rien perdre de la verve coutumière d'un esprit très fin, ni des trésors d'une charité fraternellequi ne connut pas de défaillance.

Digitized by Google

Foi, zèle des âmes, patriotisme, poésie, harmonieusement fondus ensemble, au feu d'un inextinguible esprit d'oraison, donnent du Père Humarque un portrait original, au charme envahisseur et d'un relief pur comme celui d'une médaille antique.

Au nom de l'austère critique, certains prosaïstes moroses se plaindront peut-être des empiètements de la poésie.

A parler franc, le Père Hamez multiplie un peu trop les citations : cantiques, sonnets, quatrains, charades même : rien n'y manque.

Toutefois, la continuité de ce bruit d'ailes n'arrête pas la marche du récit.

Au courant d'un style simple et correct, les faits se pressent, l'intérêt grandit. Une trentaine de photogravures éclairent très heureusement le texte et fixent, par intervalles, l'imagination.

Nous aurions donc mauvaise grâce à critiquer cette profusion de fleurs. Simples et gracieuses, elles émaillent ce livre, comme elles tombaient, à toute heure de fête, de la corbeille du cher aveugle.

Germination facile, charmant symbolisme des vertus d'une âme ardente, mais pacifiée, forte, et pieuse, ailée, chantante : âme d'artiste, âme d'apôtre et de Saint ! F. Léon de N.

***

L'Imagination et les états préternaturels. Etude psycho-physiologique et mystique, par l'abbé F. Gombault, docteur en philosophie. Ouvrage couronné par l'Institut catholique de Paris. — Migault, 14, rue Pierre-de-Blois, à Blois.

Ce serait une analyse et non un simple compte-rendu que nous voudrions donner de ce savant ouvrage. L'espace dont nous disposons ne le permet pas. Nous dirons seulement que dans ce livre de plus de 600 pages, M. l'abbé Gombault expose les théories modernes inventées par de prétendus savants pour rendre raison des faits préternaturels diaboliques ou divins. Toutes prennent pour fondement l'imagination et ses forces occultes. D'après ces savants, les visions et apparitions sont des formes de l'hallucination ; les extases sont des effets de l'hystérie ; les stigmates, les guérisons miraculeuses sont dues à l'influence de la même cause, ou au moins d'une vive imagination surexcitée ; les auréoles, les visions à distance, la lévitation, la bilocation, les prophéties et divinations s'expliquent par l'hypothèse du périsprit ou corps astral, etc., etc.

Digitized by Google

Le caractère naturel des faits merveilleux une fois établi, ces savants s'en prennent à l'Eglise, qui, dans son ignorance, les attribuait à Dieu ou à de prétendus démons.

M. l'abbé Gombault, s'appuyant d'un côté sur la Somme de saint Thomas, sur le livre *de Canonisatione*, composé par Benoît XIV, sur les règles du rituel concernant les possessions, et de l'autre sur les lois mêmes de la science la mieux établie et de la philosophie la plus saine, s'applique à venger l'Eglise de toutes ces accusations ; et il n'a pas de peine à montrer que ce n'est point la doctrine séculaire de cette Eglise, ni ses règles si sages qui sont à réformer, mais bien les affirmations, les théories ds ses ennemis. Celles-ci en effet sont contredites par l'histoire, la vraie science et le simple bon sens.

Cet ouvrage, on le voit, est un livre d'exposition, d'apologétique et de polémique ; il condense et enchaîne entre elles beaucoup de choses qu'on ne trouve qu'éparses dans les revues et les livres spéciaux, et il donne des armes précieuses contre les adversaires de l'Eglise. A ce point de vue c'est un ouvrage très utile — excellent même.

La doctrine est partout très orthodoxe. Peut-être pourrait-on lui reprocher de tendre à restreindre outre mesure les limites des forces naturelles. Le moyen-âge lui-même et la Scholastique étaient plus larges à cet égard puisqu'ils ne craignaient pas de dire que les démons pour accomplir leurs prestiges ne font que mettre en jeu les forces de la nature, *applicare activa passivis*.

Fr. Hilaire de B.

*
* *

Le Portrait de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, d'après le saint Suaire de Turin, par A. Loth. — Oudin, Paris.

A propos de ce livre l'auteur a reçu de hautes personnalités les plus flatteuses appréciations. Mgr de Nevers dit de ce livre : « C'est une œuvre tout à la fois d'érudition et de piété ». Mgr d'Annecy ajoute : « Vous démontrez d'une manière péremptoire que ce fait (de la photographie du suaire de Turin) est en contradiction avec les lois connues jusqu'ici des reproductions photographiques, avec la théorie comme avec l'application. Vous tirez de cette démonstration une première conséquence : ils étaient donc téméraires les doutes élevés à certaines époques contre l'authenticité du saint Suaire de Turin ». (*Vérité* du 24 et du 6 avril 1900).

Assurément dans cet opuscule il y a beaucoup d'érudition et de

Digitized by Google

science même, et la question est traitée avec compétence. Mais ce nous a semblé être un peu trop de la science et de l'érudition de journaliste. Les beaux côtés de la thèse y sont mis en un relief séduisant, et les autres sont complètement écartés. Après avoir examiné pour notre part *ces autres côtés*, les conclusions de M. A. Loth ne nous ont point paru si certaines. Pour le fait de la photographie, le miracle ne semble aucunement s'imposer, quant à la question d'authenticité, les titres sont tellement suspects, que nous ne croyons pas qu'ils puissent servir de base à une conclusion positive ni surtout à une affirmation prudente.

Fr. Hilaire de B.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

PRIMAUTÉ

DE

NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Suite (1)

Nous nous voyons forcés contre notre gré, de terminer par cet article la publication de l'excellent travail sur la PRIMAUTÉ DU CHRIST ; le cadre encore restreint de notre revue ne nous permettant pas de le publier aussi vite qu'il conviendrait. Dans les conditions actuelles, l'étude considérable du R. P. JEAN-BAPTISTE DU PETIT BORNAND ne pourrait paraître ici en entier qu'après de longs mois. Des amis, professeurs et hommes de science, désireux de posséder cette thèse magnifique ont exprimé le désir qu'elle fût imprimée de suite. C'est pourquoi nous sommes obligés de nous dessaisir du précieux manuscrit de notre confrère. Nous tenons à lui exprimer notre vive reconnaissance pour une publication qui a fait honneur à notre revue naissante, nous espérons que par la suite nos lecteurs profiteront de ce travail dès qu'il aura paru en volume.

LA DIRECTION.

(2) Voir le fascicule de décembre 1899.

Digitized by Google

§ II. — Que l'opinion affirmative n'est pas contraire a la doctrine des Pères.

Si on la rapproche des témoignages patristiques allégués en faveur de la thèse négative, cette assertion paraîtra bien risquée. Cependant, pour les raisons déjà fournies et pour celles qui vont l'être encore, on peut la croire suffisamment justifiée.

Les saints Pères,—dit Suarez, — avaient moins pour objet de scruter à fond les desseins de Dieu dans l'accomplissement du mystère de l'Incarnation que de l'expliquer tel qu'il s'est opéré, avec son motif le mieux approprié à l'instruction des fidèles et aux exigences des infidèles, qui sont généralement plus frappés des circonstances de la Passion et de la mort du Christ, que du mystère de l'Incarnation en lui-même. Il est à remarquer en effet que les Pères ont représenté Dieu décrétant l'intervention personnelle de son Fils, non seulement après le péché du premier homme, mais encore après la longue expérience de l'aveuglement et de la méchanceté de ses descendants : preuve qu'ils songeaient plus à faire ressortir le mode d'exécution qu'à donner les raisons premières de l'Incarnation du Verbe, bien que ces raisons elles-mêmes, ils ne les aient point complètement omises, et que la sainte Ecriture les indique souvent (1).

S'expriment dans le même sens Mgr Bonomelli (2), et com-

(1) « Sanctorum institutum non tam erat subtiliter investigare primas rationes divini consilii, et omnia motiva divinæ voluntatis, et eorum ordinem secundum rationem, quam explicare mysterium, prout factum est, et causam ejus, vel ad instruendum fideles, vel ad satisfaciendum infidelibus, qui magis de modo, id est de passione ac morte Christi, quam de substantia mysterii admirari solent, et ideo eam causam assignant quæ ad satisfaciendum omnibus est magis accommodata et adæquata... In quibus illud etiam est considerandum, quod non solum post peccatum primi parentis, sed etiam post infinitam hominum cæcitatem et malitiam, dicunt decrevisse Deum in persona descendere ad salvandos homines, quod est signum eos magis explicare decretum Incarnationis secundum proximas rationes executionis ejus, quam secundum primarias rationes intentionis, quamvis has non omnino prætermiserint et sacra etiam Scriptura sæpe illas indicet, ut ex his locis et testimoniis confirmatum est ». (Suarez, *De Incarnat.*, disp. V, sect. IV, n. 28).

(2) « Anzitutto quanto alle ragioni opposte cavate dalla Scrittura e dai Padri ed anche dal linguaggio della Chiesa, non ci sembra malagevole rispondere che nei luoghi citati si afferma, il Verbo essersi fatto uomo per redimerci dal peccato, attesochè è questo di presente il motivo ovvio ed immediato che balza all'occhio

Digitized by Google

munément les autres partisans de l'Incarnation en toute hypothèse.

Quoi qu'on en puisse dire ou penser, il y a certainement du vrai dans cette manière d'envisager les témoignages de la Tradition. Lorsque, s'inspirant de la Parabole des *Vignerons homicides*, les Pères attribuent si souvent à Dieu, pour arriver au but qu'il se propose, plusieurs essais successifs et toujours infructueux, est-il permis d'y voir un exposé rigoureux et théologique du plan divin? Peut-on admettre que Dieu, surpris en quelque sorte par la chute inopinée de l'ange, ait créé l'homme afin de réparer ce premier échec, et qu'ensuite, frustré dans son attente par la désobéissance d'Adam, il ait décrété l'Incarnation de son Fils, — l'Humanité du Christ, — pour tout restaurer et affermir? Je veux croire qu'aucun esprit réfléchi n'accepterait sérieusement une pareille théorie (1); il faudra donc écarter de la discussion les témoignages produits dans ce sens. A plus forte raison devra-t-on en éliminer ceux où Dieu nous est représenté ne se déterminant à faire intervenir le Christ en personne, qu'après avoir inutilement employé différents autres moyens pour obtenir la conversion et le salut de l'homme, cet enfant prodigue obstiné. Le Messie Rédempteur, de fait, était promis et attendu depuis la chute originelle.

Que si, dans le langage des Pères et des écrivains ecclésiastiques, le péché et ses suites, la Rédemption et ses effets ne cessent d'être rappelés à notre souvenir, cela n'exclut point d'autres vérités plus profondes et d'un ordre plus gé-

di chicchesia. Affermando ciò non si nega, che vi fossero altresì altri motivi dell' Incarnazione: d'altra parte non v'era ragione d'accennare questi altri motivi, considerata l'indole della Scrittura e della Tradizione, che non entrano mai nelle ipotesi, e, dovendo parlare al popolo, insegnano ciò che importa e che è più piano ad intendersi. Per il che opiniamo, la Scrittura e la Tradizione non patrocinare gran fatto la sentenza tomistica ». (Mgr Bononnelli, l. cit.).

(1) « C'est évidemment une vue fausse, quelque commune qu'elle soit, que celle qui nous représente Dieu à la manière de l'homme, surpris en quelque sorte par l'événement de la chute, ne décrétant l'Incarnation qu'en conséquence de cet événement, ne donnant ensuite à ce grand mystère des effets qui dépassent son motif que par un amour d'occasion pour l'homme, et par une nécessité de conséquence pour l'ange et le reste de la création, ne se déterminant ainsi que successivement, à l'aventure en quelque sorte, et sous l'empire d'une force dont la portée dépasserait l'impulsion, ou dont l'impulsion dépasserait la raison déterminante. ». (Aug. Nicolas, *La Vierge Marie et le Plan divin*, liv. I, ch. V, § II.

Digitized by Google

néral : vérités abordées avec une certaine réserve et transmises avec sobriété, soit parce qu'elles concernent moins directement notre situation déchue (1), soit encore parce qu'elles sont moins à la portée de nos facultés intellectuelles, trop affaiblies et obscurcies. Après tout, cette façon d'agir n'est pas tellement insolite qu'on ne la retrouve dans le langage ordinaire, au sujet de phénomènes d'une connaissance facile, comparés au mystère du Christ : ainsi, nonobstant les récriminations des esprits forts contre le récit biblique du *miracle de Josué*, nous ne laissons pas de dire journellement, — les savants comme les autres, — que le soleil *se lève* et *se couche*, et sans préjudice de la théorie scientifique admise communément (2).

Ici, du reste, nous avons mieux que des hypothèses et des comparaisons. Nul n'a célébré les grandeurs du Verbe-Incarné autant que l'apôtre saint Paul, et en termes aussi magnifiques, *de telle sorte*, écrivait-il aux Ephésiens, *que vous pouvez en me lisant comprendre quelle est ma science dans le mystère du Christ* (3). Or, c'est le même Apôtre qui

(1) « La vérité du rapport de l'Incarnation avec la chute est évidente et n'a pas besoin d'être démontrée, puisque c'est celle qu'on objecte et à laquelle on réduit ordinairement le plan divin. Incessamment présentée aux regards des chrétiens, elle absorbe justement toute leur attention, toute leur reconnaissance. Cela doit être. Un malheureux qu'on retire de l'abîme ne songe qu'à saisir la main qui le rend à l'existence et qu'à la bénir. Ne lui parlez pas d'autre chose dans le premier moment : le bienfait de la vie éclipse tout autre bienfait, et d'ailleurs en est la base. Dans la sobre exposition des articles de notre foi, cette vérité a dû nous être présentée capitalement. La vérité du rapport de l'Incarnation avec la création n'a pas été définie comme dogme par l'Eglise. Elle n'est donc pas marquée au même titre de croyance obligatoire que celle du rapport de l'Incarnation avec la chute. Mais *selon que par l'attention aux saintes Ecritures, et à la doctrine des anciens, on peut la découvrir*, comme dit saint François de Sales, elle est scientifiquement certaine. « Aug. Nicolas, *La Vierge Marie et le Plan divin*, liv Ier, ch. Ve, Ier. — Voy aussi : Marie d'Agreda, *La Cité Mystique*, part. Ire, liv. Ier, ch. VI ; — Mgr Landriot, *Le Christ de la Tradition*, conf. VII, part. Ire en entier spécial. 5.

(2) « Dixitque coram eis : Sol contra Gabaon ne movearis, et, luna, contra vallem Aialon. Steruntque sol et luna... » (Josué X, 12, 13). — Voy. l'abbé Clair, *Préface au livre de Josué*, sect III, 3. — On dit vulgairement aussi que *le soleil éclaire* que *la lumière vient du soleil*, comme du temps de Voltaire ; mais on ne songe plus à ricaner et à dire, avec lui, que Moïse s'est trompé en plaçant au premier jour la création de la lumière et au quatrième celle du soleil.

(3) Quoniam secundum revelationem notum mihi factum est sacramentum, sicut supra scripsi in brevi : prout potestis legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi... Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc, in gentibus evangelizare investigabiles divitias christi, et illuminare omnes, quæ sit dispensatio sacramenti absconditi a sæculis in Deo, qui omnia creavit. « (Ephes. III, 3, 4, 8, 9.)

Digitized by Google

adressait d'autre part aux Corinthiens ces paroles, — dont on abuse un peu quelquefois : — *Et nous, nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les Gentils... Car je n'ai pas jugé savoir quelque chose parmi vous, si ce n'est Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié* (1). Mais pourquoi donc, connaissant si bien le mystère du Christ et « les profondes raisons de l'Incarnation, — suivant les expressions de saint Thomas, — se borne-t-il néanmoins à prêcher aux Corinthiens ce qu'il y a de plus humble et de plus facile à saisir dans le Christ Jésus (2) ? » Lui-même va leur dire le motif de cette prédication en quelque sorte élémentaire qu'il emploie *parmi eux;* écoutons : *Pour moi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des hommes charnels. Comme à de petits enfants en Jésus-Christ je vous ai donné à boire du lait, et non une viande solide à manger, car vous ne le pouviez pas ; et maintenant encore vous ne le pouvez pas, car vous êtes encore charnels* (3). Il écrit pareillement aux Hébreux : *Sur quoi nous aurions à dire beaucoup de choses, mais difficiles à expliquer, parce que vous vous êtes rendus incapables de les entendre. Car tandis que vous devriez être*

(1) « Nos autem prædicamus Christum crucifixum : Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam... Non enim Judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. » (I Cor, I, 23 ; II, 2). — « Il est un texte de saint Paul dont on a prodigieusement abusé, et qu'on a pris souvent dans un véritable contre-sens, pour lui faire signifier presque le contraire de la vérité ; on dirait que là encore s'est vérifiée la prophétie de saint Pierre, annonçant qu'on abuserait des paroles de l'Apôtre des Gentils. Saint Paul a dit : « Je ne veux savoir au milieu de vous que Jésus, et Jésus crucifié. » Combien d'auteurs, de prédicateurs peut-être se sont servis de ce texte... Or, c'est précisément le contraire qui résulte de la pensée de saint Paul. Pourquoi l'Apôtre ne voulait-il savoir parmi les Corinthiens que Jésus et Jésus crucifié ? C'est parce qu'ils étaient des enfants, et qu'ils ne pouvaient supporter que du lait pour nourriture... Ainsi l'on a parfois présenté comme type de la prédication et comme modèle de l'enseignement ce que l'apôtre considérait comme une concession faite à des infirmes, et nécessitée par un état d'enfance qui, dans l'Epître aux Hébreux, excitait son indignation. » Mgr Landriot, *Le Christ de la Tradit.* confér. VII, part. I, 5.

(2) « In Christo Jesu, ut dicitur coloss. II, sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ Dei absconditi, et quantum ad plenitudinem Deitatis, et quantum ad plenitudinem sapientiæ, et gratiæ, et etiam quandum ad profundas Incarnationis rationes ; quæ tamen apostolus eis non annuntiavit, sed solum ea quæ erant manifestiora, et inferiora in Christo Jesu. » S. Thom., *In Epist. I. ad Cor.*, cap II, lect. I).

(3) « Et ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus. Tanquam parvulis in Christo lac vobis potum dedi, non escam : nondum enim poteratis ; sed nec nunc potestis : adhuc enim carnales estis. » I Cor. III, 1, 2).

Digitized by Google

maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les premiers éléments de la parole de Dieu ; et vous êtes devenus comme ceux à qui il faut du lait, et non une nourriture solide (1).

Si donc le grand Apôtre, — bien qu'*ayant reçu la grâce spéciale d'annoncer au monde les incompréhensibles richesses du Christ et la dispensation du mystère caché en Dieu dès les siècles*, — jugeait parfois nécessaire de tempérer l'éclat de cette doctrine et de n'en livrer que *les premiers éléments*, il semble rationnel que les continuateurs de son apostolat aient usé d'une discrétion commandée par des circonstances analogues. Sur ce point, saint Francois de Sales, lui non plus, ne donnait pas aux simples fidèles un enseignement aussi relevé qu'aux religieuses de la Visitation (2).

Cependant il y a chez les Pères et les Docteurs des paroles si formelles que les explications précédentes ne sauraient leur être applicables. Un certain nombre d'entre eux, et des plus autorisés, disent en effet que « le péché de l'homme est l'unique raison de l'Incarnation du Verbe, » et que « sans ce péché l'Incarnation n'aurait point eu lieu. » L'ensemble de leurs témoignages, on doit l'avouer, fournit un argument bien grave contre la théorie de l'absolue Primauté du Christ et de l'Incarnation en toute hypothèse.

Que l'argument soit sérieux, on ne saurait le nier ; mais qu'il soit péremptoire, c'est chose fort contestable. Dans une matière aussi délicate, rappelons cette règle généralement admise par les théologiens : « *Lorsqu'ils se trouvent en désaccord avec d'autres, même peu nombreux, l'autorité de plusieurs saints Pères et Docteurs est insuffisante pour constituer*

(2) « De quo nobis grandis sermo, ininterpretabilis ad dicendum : quoniam imbecilles facti estis ad audiendum. Etenim cum deberetis magistri esse propter tempus, rursum indigetis ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei, et facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo. Omnis enim qui lactis est particeps, expers est sermonis justitiæ : parvulus enim est. Perfectorum autem est solidus cibus, eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali. » (Hebr. V, 11-14). — « Sapientiam autem loquimur inter perfectos... Dei sapientiam in mysterio quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram. » (1 Cor. II, 6, 7).

(3) Comparez en effet tel de ses *Sermons*, par exemple le IIe pour la Veille de Noël (*Œuvres complètes*, t. V, avec les deux chapitres connus du *Traité de l'Amour de Dieu*.)

Digitized by Google

une preuve décisive (1). — Et leur autorité serait encore d'un moindre poids si, comme le fait est possible, ils ne s'accordaient pas toujours bien avec eux-mêmes (2). Essayons maintenant d'appliquer ce principe à la question présente.

Plusieurs des Pères allégués contre l'opinion affirmative, — nommément Origène, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Léon-le-Grand (3), saint Pierre Damien (4), et probablement saint Anselme (5), — disent que « l'Incarnation du Verbe était nécessaire pour la rédemption de l'homme. » Il sera bien permis de répondre avec saint Athanase (6), Basile de Séleucie (7), saint Léon lui-même (8), saint Bernard (9), et

(1) « Plurium Sanctorum auctoritas, reliquis licet paucioribus reclamantibus, firma argumenta Theologo sufficere et præstare non valet. » M. CANUS, *De Locis Theolog.*, lib. VII, cap. III, concl. 3).

(2) « Une vie d'homme, une vie de Saint n'est pas nécessairement à l'abri des variations de la faiblesse humaine. » (DARRAS, *Hist. génér. de l'Eglise*, t. VIII, ch. IV, n. 34, p. 362). « — S. Thomæ doctrina non est usque quaque probanda ; quia in ea multæ contrarietates et repugnantiæ continentur, ut plurimis exemplis demonstrare curavit Petrus de Alliaco. » (CLERICUS A BELLIBER., *Tractat. de l'omine lapso et repar.*, par. I, lib. II, cap. IV, art. I, *Theolog. Curs. compl.* t. X, col. 953), — « Nonnullas opiniones (temporis decursu rebus ad utiliorem trutinam revocatis), hominem me agnoscens, reformavi. Neque in hoc erubui, cum D. Augustinus non erubuerit in pluribus se retractare ; sicut etiam divum Thomam fecisse testantur Cajetanus, Catharinus et Capreolus, ac ipse Doctor Angelicus (p. III, q. IX, art. IV) sic fassus est : *quamvis alibi aliter scripserim*. Ut enim Tullius dixit : *Sapientis est mutare consilium* ; et alibi : *Nunquam laudata fuit in una sententia permansio.* » S. ALPH. DE LIG., *Theolog. Mor.*, monit. ad Lector. pro edit. II).

(3) Voyez plus haut : tome II, p. 25 et suivant. — « Nam neque per ipsum liberaremur unum Mediatorem Dei et hominem Jesum Christum, nisi esset et Deus. » (S. AUG., *Enchirid.* cap. CVIII, Pat. lat. t. XL, col. 282).

(4) Sicut impossible erat ut humani generis redemptio fieret, nisi Dei Filius de Virgine nasceretur, ita etiam necessarium fuerat ut Virgo, ex qua Verbum caro fieret, nasceretur. » (S. PETRUS DAM., *Serm.* XLV, Pat. lat. t. CXLIV, col. 741-A).

(5) S. ANSELM., *cur Deus Homo*, lib. I, cap. IV, etc., cit. sup. p. 34 not. 5. — Cfr tamen : S. THOM., *De Verit.*, quæst. XXIX, art. III, arg. IV ; — VASQUEZ, *In D. Thom.* part... III, disp. I, cap. II ; TOURNELY, *De Incarnat.*, qu. IV ; — LEGRAND, *De Incarnat.*, diss. V, cap. III ; — et alios.

(6) « Sine ullo ejus adventu poterat Deus tantummodo dicere, atque ita solvere maledictionem. » (S. ATHAN., *Cont. Arian.* orat. II, n. 68, Pat. gr. t. XVI, col. 120-A).

(7) Poterat is, qui consilii rationes solo nutu perficit, salutem conferre sine Incarnatione. » BASIL. SELEUC., *Orat.* XXXIX (*in Annuntiat.*), n. 3, Pat. gr. t. XLIV, col. 181-C).

(8) « Vera misericordia Dei, cum ad reparandum humanum genus ineffabiliter ei multa suppeterent hanc potissimum consulendi viam elegit, qua ad destruendum opus diaboli, non virtute uteretur potentiæ, sed ratione justitiæ. » (S. LEO, M., *Serm.* XXII (al. XXI), *in Nat. Domo*, II, cap. III, Pat. lat. t. LIV, col. 196-B).

(9) « Quis negat Omnipotenti ad manum fuisse alios et alios modos nostræ redemptionis, Justificationis, *de Errorib. Abælardi*, cap. VIII, Pat. lat. t. CLXXXII, col. 1068-D).

Digitized by Google

surtout saint Augustin, particulièrement incisif (1), que « Dieu ne manquait pas d'autres moyens de nous racheter, s'il avait voulu les employer. » Et, quoi qu'il en soit de la discussion engagée parmi les théologiens, à l'effet de savoir si Dieu pouvait, sans la médiation du Christ, racheter le monde d'une manière rigoureuse, qui répondît aux exigences de son infinie justice, il demeure établi, contre l'avis des Pères cités, qu'absolument parlant le salut de l'homme pouvait s'opérer en dehors de l'intervention d'une Personne divine, qu'en un mot « l'Incarnation n'était pas *simplement nécessaire* pour la rédemption du genre humain (2). » Or, entre l'assertion que « le secours d'un Homme-Dieu était indispensable pour relever l'homme de sa chute », et l'assertion que « sans la chute, n'ayant aucun motif d'intervenir, le Christ n'eût point reçu l'existence humaine » il faut bien reconnaître un certain rapport de connexité, d'ailleurs visible chez Origène, saint Cyrille et saint Léon, aux yeux desquels le Verbe ne s'est fait chair que parce que c'était l'unique moyen de solder efficacement la dette du péché. La première étant donc improbable, la seconde paraît au moins douteuse. Il est vrai que celle-ci n'est pas toujours expressément liée avec celle-là, et qu'on la trouve aussi formulée toute seule; reste à savoir si elle en devient plus sûre.

Outre que cette fonction de Rédempteur, à laquelle serait ainsi limité le rôle du Verbe Incarné, répond incomplète-

(1) « Sunt stulti qui dicunt : Non poterat aliter Sapientia Dei homines liberare, nisi susciperet hominem, et nasceretur de fœmina, et a peccatoribus omnia illa pateretur ? Quibus dicimus : poterat omnino, sed si aliter faceret, similiter vestræ stultitiæ displiceret. » (S. Aug. *De Agone christ.*, n. 12, Pat. lat. t. XL, col. 297 ; — it. *De Trinit.*, lib. XIII, cap. XVI, n. 21, Pat, lat. t. XLII, col. 1030 ; — Cfr. it. *Serm* CLXI (*de Pascha* III), n. 2, int. Sermon. S. Aug. adscript., Pat. lat. XXXIX, col. 2062).

(2) Voy. S. Thom., *Sum* part. III, qu. I, art. II, corp. ; — S. Bonav., *In Sent. III*, dist. XX, art. VI ; — S. Franç. de Sales, *1er sermon pr. le Vendredi-Saint* : — S. Thom. de Villen., *IIIe sermon pr. le 1er Dim. de l'Avent*, — *1er sermon pr. le IIe Dim. de l'Av.* ; — Suarez, *De Incarnat.*, disp. IV, sect. II ; — Legrand, *De Incarnat.* diss. V. cap. IV ; — Knoll, *Institut. Theolog. theoret.* part. III, § 343, n. 3. — Si l'on objectait que les paroles de ces Pères doivent s'entendre non d'une nécessité absolue, mais d'une nécessité relative, c'est-à-dire que la rédemption, pour être parfaite, exigeait un Homme-Dieu, nous pourrions tout aussi bien soutenir qu'en faisant du péché la raison unique de l'Incarnation, ils ont voulu parler, comme disent les Scotistes, de l'Incarnation en tant que *rédemptrice*, et nullement du Mystère quant à sa substance : explications paraissant non moins forcées l'une que l'autre.

Digitized by Google

ment à l'idée que nous donne saint Paul du Mystère caché en Dieu dès les siècles, il est inexact de prétendre que tous les Pères et Docteurs réduisent constamment au péché la raison de l'existence du Christ. Lorsque, par exemple, Basile de Séleucie dit que « l'union du Verbe avec la nature humaine a été, qu'elle est encore et qu'elle sera toujours un mystère (1) », ne ferait-il pas allusion à ces « profondes raisons de l'Incarnation » que, d'après saint Thomas, le grand apôtre jugeait au-dessus de la capacité des Corinthiens ? Et quand saint Bernard appelle ce mystère « un abîme absolument inscrutable et impénétrable (2) », est-il vraiment d'accord avec ceux qui demandent « quel motif, autre que le péché, pourrait lui être assigné ? » Mais laissons les suppositions.

Dans son *Discours sur l'Incarnation du Verbe*, après avoir donné comme raison du mystère accompli l'impossibilité où se trouvait l'homme de réparer sa propre ruine, saint Athanase ajoute : « Nous avons donc exposé la cause de l'Incarnation du Fils de Dieu selon nos moyens, *en partie* et autant que nous avons été capable de la saisir (3). » Pourquoi *en partie*, si cette cause était à ses yeux la principale, et qu'il n'y en eût pas d'autre ? « La cause parfaite d'une telle démarche divine, — observe saint Anastase d'Antioche, — le Sauveur seul la connaît, et avec lui ceux à qui il a daigné la décou-

(1) « Et fuit mysterium, quod in hodiernum usque diem mysterium permanet, nec unquam mysterium non erit ». (Basil. Seleuc., *Orat.* XXXIX (*in SS. Deip. Annuntiat.*), n. 5, Pat. gr. t. XLIV, col. 187-A).

(2) « Abyssus plane imperscrutabilis, Incarnationis Dominicæ Sacramentum ; abyssus impenetrabilis. Quis enim investiget, quis attingat, quis apprehendat ? » (S. Bernard., *In Annuntiat B. M.* serm. II, n. 1, Pat. lat. t. CLXXIII, col. 390-G.). — Simple remarque de circonstance. Dans un autre endroit, cité ailleurs, en appelant aux Ecritures, le saint Docteur dit anathème à quiconque, fût-il un ange descendu du ciel, prétendrait que « Dieu ne s'est pas fait homme pour délivrer l'homme ». Bien que nullement en opposition avec la doctrine de la Primauté du Christ, ces paroles vigoureuses, il faut aussi le dire, sont à l'adresse d'Abélard, qui niait la rédemption, sous prétexte que l'homme n'avait nul besoin de délivrance, n'étant esclave de personne !

(3) « Itaque quænam corporei ejus adventus causa fuit, quod fieri potui, *ex parte* et quantum valuimus capere, supra (n. 10) exposuimus, scilicet : Nullius alius erat id quod corruptum fuerat incorruptum reddere, quam solius Salvatoris, qui idem ab initio omnia ex nihilo fecerat ». (S. Athan., *Orat. de Incarnat. Verbi*, n. 20, Pat. gr. t. XV, col. 931-G).

Digitized by Google

vrir (1). » Ces autorités semblent-elles encore trop peu explicites ? en voici une qui l'est davantage.

Comme l'indique assez le titre qu'il a choisi, saint Anselme se propose, dans son *Cur Deus Homo*, d'étudier « la raison pour laquelle Dieu s'est fait homme. » Or, dès le début il émet une réserve : « Que si je parviens, — dit-il en effet, — à traiter cette question d'une manière quelque peu satisfaisante, il est d'abord certain qu'un plus habile que moi le pourrait faire plus complètement ; et même il faut savoir qu'après tout ce qu'un homme peut en dire ou en connaître, de plus hautes raisons d'un tel mystère demeureront encore cachées (2). » Donc, au moins d'après saint Anselme, lui aussi Docteur de l'Eglise, le péché ne serait pas l'unique motif plausible de l'Incarnation. Et cet endroit, nous le verrons ailleurs, n'est pas non plus le seul où saint Anselme favorise l'opinion affirmative.

Elle s'appuierait même sur l'autorité de saint Augustin : ce dont voici une preuve, entre autres. De son temps, beaucoup de personnes croyaient que la propagation de l'espèce humaine par le mariage était une conséquence de la chute originelle (3). Avec sa vigueur accoutumée, le grand Docteur

(1) « *Causam quidem hujus tanti descensus perfectam ipse solus Salvator novit, et ii quibus patefecit*, et hac cognitione digni fuerunt. Quantum autem nos assecuti sumus, illorum scriptis erudi.i, causa fuit, ut homo, qui male pericrat, salvus fieret ». (S. Anast. Antiochen., *Orat. III, de Incarnat.*), n. 1 et 2. Pat. gr. t. XLV. col. 1546-7).

(2) « Quod si aliquatenus quæstioni tuæ (qua scilicet ratione vel necessitate Deus homo factus sit) satisfacere potero, certum esse debebit quia et sapientior me plenius hoc facere poterit ; imo *sciendum est quidquid homo inde dicere, vel scire possit, altiores tantæ rei adhuc latere rationes* ». (S. Anselm., *Cur Deus Homo*, lib. I, cap. II, Pat. lat. t. CLVIII, col. 364-A). — Les paroles du saint Docteur font naturellement penser à cet autre Docteur de l'Eglise venu cinq siècles plus tard, saint François de Sales, duquel on a pu dire que nul n'avait exposé le Mystère du Christ « avec autant de capacité et de profondeur ».

(3) Cfr. S. Aug., *De civit. Dei*, lib. XIV, cap. XXI, Pat. lat. t. XLI, col. 428-9. — Il s'agit ici non point seulement de certains hérétiques, mais encore de vrais et authentiques Pères de l'Eglise, comme on en peut juger par leurs écrits. — « Quoniam prior Dei scopus erat, ut non per matrimonium et corruptionem nasceremur ; sed transgressio mandati nuptias induxit ob Adami iniquitatem. Omnes itaque qui ex Adamo oriuntur in iniquitatibus concipiuntur, proav i sui damnatione collapsi. » (S. Athan., *In Psalm.*, L, v. 7, Pat., gr. t. XVI, vol. 856-C). — It. ad sensum : S. Gregor. Nyss., *De Hominis Opificio*, cap. XVII, Pat. gr. t. XXIV, col. 124-5 ; — S. Joan. Chrysost., *In Genes.*, homil. XVIII, n. 4. Pat. gr. t. XXIX, col. 153 ; — S. Maxim. Confess., *Quæstion., Interrogat. et Repons.*, respond. ad interr. III, Pat. gr. t. XLVI, col. 327-D ; — S. Joan. Damasc., *De Fide Orthod.*, lib. II, cap. XXX, Pat. gr. t. XLVII, col. 488-A ; it. lib. IV, cap. XXIV, col. 576-6. — Cfr. : Suarez, *De Opere sex Dier.*, lib. V, cap. I, n. 4 seqq. ; — Eschbach, *Disput. Physiolog. Theolog.*, disp. I, cap. I, art. I, p. 7. Parisiis, 1884.

Digitized by Google

combat cette étrange théorie, dont il a lui-même subi l'influence (1). « Quant à ceux, — dit-il, — qui prétendent que sans le péché il n'y eût point eu de génération, que veulent-ils dire, sinon que le péché était nécessaire pour compléter le nombre des Saints ? Puisque, selon eux, nos premiers parents n'auraient point eu d'enfants s'ils n'eussent d'abord failli, le péché devenait alors nécessaire pour la multiplication des justes. Croire cela serait absurde ; croyons donc plutôt que le nombre des Saints requis pour peupler la Cité bienheureuse ne serait pas moins grand, sans le péché, qu'il ne l'est à présent, formé par la grâce divine de la multitude des pécheurs (2). » Ajoutons que saint Thomas et saint Bonaventure s'expriment là-dessus comme saint Augustin, dont ils reproduisent la pensée et jusqu'aux paroles (3).

Mais, du commun raisonnement de ces illustres Docteurs, semble se dégager une conclusion bien naturelle. Cette conclusion, nous laisserons le soin de la tirer à un Ecrivain ecclésiastique des plus avantageusement connus. Après avoir, un siècle plus tôt que les Docteurs angélique et séraphique, reproduit le passage de saint Augustin, l'abbé Rupert continue : « S'il est donc hors de doute que tous les Saints et les Elus seraient nés, sans exception, jusqu'à l'achèvement complet du nombre déterminé par Dieu, lorsque, dès avant la chute, il bénit le premier couple en

(1) Cfr. S. Aug., *Retractations*, lib. I, cap. X, n. 2, et cap. XIII, n. 8, Pat. lat. t. XXXII, col. 599 et 605.

(2) « Quisquis autem dicit non fuisse coituros, nec generaturos, nisi peccassent, quid dicit, nisi propter numerositatem sanctorum necessarium hominis fuisse peccatum ? Si enim non peccando soli remanerent, quia, sicut putant, nisi peccassent, generare non possent : profecto ut non soli duo Justi homines possent esse, sed multi, necessarium peccatum fuit. Quod si credere absurdum est, illud potius est credendum, quod sanctorum numerus, quantus complendæ illi sufficit beatissimæ civitati, tantus existeret, etsi nemo peccasset, quantus nunc per Dei gratiam de multitudine colligitur peccatorum, quousque filii hujus sæculi et generantur ». (S. Aug., *De Civit. Dei*, lib. XIV, cap. XXXIII, n. 1, Pat. lat. t. XLI, col. 430).

(3) « Utrum in statu innocentiæ fuisset generatio ?... Respondeo dicendum quod in statu innocentiæ fuisset generatio ad multiplicationem humani generis ; alioquin peccatum hominis fuisset valde necessarium, ex quo tantum bonum consecutum est. » (S. Thom., *Sum.* par. I, qu. XCVIII, art. I, corp. ; cfr. *ibid.*, art. II). — « Per Augustinum, *de Civit. Dei* : Quisquis dicit non coituros, nec generaturos, nisi peccassent... necessarium fuisse peccatum ? — Ergo, si hoc est inconveniens ponere, etiamsi homo non peccasset, vir et mulier per commixtionem sexuum generarent. » (S. Bonav., *In Sent. II*, dist. XX, art. I, qu. I).

Digitized by Google

disant : *Croissez et multipliez-vous ;* et si c'est une absurdité de croire que le péché fût nécessaire pour amener leur existence, que doit-on penser du Chef et Roi de tous les Elus, anges et hommes, sinon que Lui-même, à plus forte raison, ne s'est point vu soumis à une pareille nécessité, pour devenir Fils de l'homme et faire ses délices d'être avec les enfants des hommes (1).

Une autre conclusion, très probablement, s'est déjà présentée à l'esprit du lecteur. Dès lors que, selon saint Athanase, la rédemption de l'homme serait une cause seulement *partielle* de l'Incarnation du Verbe ; puisque saint Anselme assure qu' « un tel mystère cache des raisons plus élevées » — ou plus profondes si l'on veut, *altiores ;* bien mieux, « étant absurde, — suivant saint Augustin et l'abbé Rupert, — de penser que les Elus et les Saints — Jésus et Marie, par conséquent — doivent au péché d'Adam leur appel à l'existence », — ils exagèrent donc ceux qui prétendent que « tous les Pères, notamment saint Augustin », et « tous les auteurs accrédités dans l'Eglise » subordonnent constamment la venue du Christ au péché de l'homme. Peut-être le verrons-nous mieux encore en poursuivant notre examen.

F. JEAN-BAPTISTE du Petit-Bornand.

(2) « ... Cum ergo de Sanctis et Electis omnibus dubium non sit... quid de isto Capite et Rege omnium electorum angelorum et hominum sentiendum, nisi quod et ipse maxime... » (RUPERT., cit. supra, t. II p. 564 nota 1).— Les tenants de l'opinion négative essaient d'éluder cette conséquence, sous prétexte que les deux cas sont différents : la propagation du genre humain, disent-ils, étant de l'ordre simplement naturel, on comprend que le péché n'en ait point introduit le cours ni changé le mode ; tandis que l'union hypostatique, au-dessus de la nature et en dehors de ses lois, peut fort bien avoir eu pour cause la surnaturelle déchéance de l'homme, que Dieu voulut ainsi rétablir dans son premier état. Inutile échappatoire : saint Augustin a précisément en vue l'ordre surnaturel, puisqu'il évoque « le nombre des Saints requis pour peupler la Cité bienheureuse ; » Or, le Christ et sa Mère, Roi et Reine des Saints, doivent être au moins compris dans leur nombre! donc, suivant la pensée de saint Augustin exprimée ici, quoi qu'il en dise ailleurs, et quoi qu'en disent saint Grégoire de Nazianze et saint André de Crète, par exemple, ni le Christ ni sa Mère n'ont reçu l'existence à raison du péché d'Adam.

Digitized by Google

LE PÈRE JOSEPH

ÉTUDE CRITIQUE DE SES ŒUVRES SPIRITUELLES

II

Poésies Religieuses

Suite (1)

Sur la *Résurrection de Notre-Seigneur*, nous avons du P. Joseph cinq strophes de quatre vers : débris, comme il est évident, d'une méditation beaucoup plus étendue.

C'est le propre du lyrique, ému avant de chanter, d'avoir de rapides essors, de beaux débuts, comme on dit. C'est le propre de l'orateur, au contraire, de s'entraîner au cours même de son discours, *crescit eundo*. Ces courtes strophes nous font voir une fois de plus le tempérament oratoire du P. Joseph. Quatre vers, et il a déjà pris son élan, un bel élan.

Mes folles passions, qui comme un corps de garde
Vous campez jour et nuit à l'entour de mon cœur,
Laissez-vous choir d'effroi. Car Jésus vous regarde,
Et tout l'enfer s'enfuit devant le Roi vainqueur.

Tremblez, terre, ou plutôt bondissez d'allégresse,
Puisque du Paradis un heureux messager
Annonce à vos enfants qu'en vain la mort les presse
Et que Jésus les mène au ciel d'un vol léger.

Madeleine, accourez, vous êtes attendue
De votre Epoux céleste. Il est hors du tombeau.
La troupe des soldats est par terre étendue.
Ne craignez pas la nuit, Jésus sert de flambeau !

(1) Voir les fascicules de mai 1899 et de de mai 1900.

Digitized by Google

Ceux qui ne font de la poésie lyrique que par occasion, réussissent surtout dans le vers alexandrin. On l'a dit, et c'est juste. Il est, en effet, besoin d'un très grand exercice pour être lyrique dans les petits vers. Malgré la loi commune, le P. Joseph n'a pas improvisé avec moins de succès les petits vers que les grands. Je ne crois même pas qu'il ait été jamais plus lyrique que dans ses strophes sur le *Triomphe de l'Ascension*. Et pourtant, elles sont exclusivement composées de vers de sept pieds. Si ces strophes, au lieu d'être réduites à six vers comme elles le sont, s'étendaient jusqu'à dix comme les strophes en mètre semblable inventées par Ronsard, imitées par Malherbe, le lyrisme du P. Joseph n'aurait rien à envier au lyrisme des maîtres du genre eux-mêmes, pour le charme d'un mouvement à la fois libre, vif, rapide et léger. Telles qu'elles sont, elles nous entraînent. Elles sont bien un véritable chant de triomphe.

Fi de Satan qui nous trompe !
Fi du monde et de sa pompe,
De son périssable honneur !
Notre seul Jésus mérite
Que notre cœur fasse élite
De lui seul pour son Seigneur.

Jésus nous ouvre la porte
Des vrais biens, et nous emporte
Dans le céleste séjour
Sur l'ardent char de sa gloire,
Compagnons de sa victoire
Rayonnante en ce beau jour.

Haut dans la voûte empirée
Il va faire son entrée.
D'aise en tressaillent les cieux,
Au-devant sortent les anges,
Remplissant l'air de louanges
En accords mélodieux.

Digitized by Google

Saint Michel mène la bande,
Qui par ordre leur commande
De répandre leurs odeurs,
Vidant toutes leurs fioles.
Les uns touchent les violes,
Les autres jettent des fleurs.

Triomphe de l'Ascension ! a dit le P. Joseph. Et, en effet, c'est bien une ode triomphale, cette ode qui, dans un début vif et animé, pousse d'abord et redouble ces cris à la honte du démon vaincu, acclame Jésus vainqueur du monde et ses droits sur nos âmes, d'un même mouvement nous emporte avec lui, nous fait compagnons de sa victoire et témoins de sa glorieuse entrée dans le ciel, dans le ciel que le poète remplit d'anges en allégresse, beaux comme ceux de Fra-Angelico, et qui comme eux répandent des parfums, des harmonies et des fleurs !

Le céleste cortège attend le triomphateur. Mais il a peine à quitter ses amis de la terre, qui eux-mêmes ne peuvent se résoudre à le laisser partir. Pour peindre cette scène, le P. Joseph a trouvé de fort beaux vers, pleins de vérité et de sentiment, de fort belles strophes, d'un mouvement rapide, d'un irrésistible élan.

Le Père, comblé de joie,
Mille messagers envoie
Pour hâter son cher enfant,
Qui s'échappe avecque peine
De l'ardente Madeleine
Et de ses bras se défend.

De ses saints bras, qu'elle plie
Comme chaînes, elle lie
Les pieds de son cher vainqueur,
Qui, souriant, lui pardonne
Qu'à son tour elle emprisonne
Le roi qui lui prit son cœur.

Digitized by Google

Elle est sa plus douce gloire,
L'ornement de sa victoire
Et le prix de son amour.
Elle est sa chère captive ;
Ne faut-il pas qu'elle suive
Son triomphe en ce beau jour !

Plus l'aimé saint Jean rebaise
Sa main, et moins il apaise
Son doux désir languissant.
Deçà le bouillant saint Pierre
L'autre main serre et resserre
Et fait un effort puissant.

Sa chère Mère, éplorée
D'être seule demeurée,
Le tient noyé dans ses yeux.
Mais du Père le cœur tendre
Le presse et lui fait entendre
Qu'il abrège ses adieux.

En effet, ces âmes amies du Sauveur ne peuvent sitôt le suivre dans sa gloire. Pourquoi faut-il que le P. Joseph croie devoir leur en faire donner les raisons ? Le Sauveur en de beaux vers exprime une générosité toute divine. Plutôt que de nous abandonner à jamais, il préférerait

De son trône redescendre,
Quitter le ciel et s'étendre
Sur cette effroyable croix.

Sans être très long,— il n'a que cinq strophes et demie, — ce discours a pourtant ralenti, suspendu le mouvement de l'ode, jusque-là si rapide. C'est regrettable, d'autant plus que le poète aura quelque peine et mettra quelque temps à reprendre son premier élan. Pour cela, il faudra que le cours de sa pensée l'amène au mystère de la Pentecôte et fasse briller à ses yeux la gloire de l'apostolat, l'auréole du martyre. Nous l'avons dit, la pensée du ciel ravit toujours le P. Joseph ; elle l'exalte moins pourtant que l'espoir de se dépenser et de mourir pour Dieu.

Digitized by Google

Il sourit, et une nue
Fut par les anges tendue,
Qui, le voilant à leurs yeux,
De rayons resplendissants
A leur foi le représente
Plusque devant glorieux.

L'un languit, l'autre se pâme.
Vous diriez des corps sans âme.
Vivre leur est un mourir.
A peine en terre ils se croient,
Puisque du ciel ils se voient
Les larges portes ouvrir.

Comme un aiglon, dont les ailes
Osent de près, trop nouvelles,
Le clair soleil aller voir,
A bonds légers caracole,
Mais sa plume encore molle
Le fait dans son nid rechoir ;

De ces saints la violence
D'un non moindre essor s'élance
Dans l'air après Jésus-Christ ;
Mais dans Sion il veut clore
Ses poussins pour faire éclore
En leur cœur le Saint-Esprit.

Il veut qu'en eux il infonde
Une vertu si féconde
Que l'air almé de leurs voix
Fasse naître un monde d'anges,
Merveilles bien plus étranges
Qu'au ciel monter une fois.

De leurs corps la course agile,
Plus que le premier mobile
Tournant d'un rapide tour,
Bien loin de là les contrées
Du chaud Phébus éclairées
Portera son nouveau jour.

Digitized by Google

La belle face étoilée
Du firmament, dévoilée
De tous nuageux rideaux,
Tant d'astres ne nous présente
Qu'ils font l'Église luisante
De saints, du monde flambeaux.

Ne soyez donc point marrie,
Troupe de Jésus chérie,
D'être arrêtée ici-bas,
Puisque vos durs exercices
Egalent par vos services
Des bienheureux les ébats.

Une seule jalousie
Le cœur paisible a saisie
De ces généreux guerriers.
Ils voudraient par leurs conquêtes,
Sur leurs triomphantes têtes
Tresser de nouveaux lauriers.

Plus à leurs yeux Dieu déploie
D'une ravissante joie
Trésors toujours plus exquis,
Et plus ils voudraient renaître
Pour offrir à ce bon maître
Peuples sur peuples conquis.

Plus son amour les abreuve
Du profond et large fleuve
De biens jamais épuisés,
Plus ils voudraient que leurs veines
Coulassent comme fontaines
Sur cent mondes baptisés.

Le P. Joseph écrivait en même temps que Malherbe. Chez Malherbe on a loué avec raison certaines odes triomphales, sur la bienvenue de Marie de Médicis en France, sur la prise de Marseille, sur l'heureux succès du voyage de Henri IV à Sedan. Mais, quels que soient leurs mérites, elles n'ont ni de

Digitized by Google

plus rapides débuts que le *Triomphe de l'Ascension*, ni un aussi profond lyrisme. Malherbe, dit-on, a pu, pour faire et refaire une stance, gâter une demi-rame de papier, et mettre six ans à composer une ode. Le P. Joseph, qui, composait deux cents vers en un jour, était beaucoup moins égal à lui-même, sans doute. Mais ses soudaines inspirations pouvaient aussi l'élever plus haut.

Quels vers heureusement trouvés que ceux où il peint

D'une Vierge le cœur plus net que la lumière,

la Vierge Mère

Plus pure que le ciel, plus belle que le jour,

le mystère ineffable où

Des cieux plus élevés Dieu fait couler sa grâce
Comme un rayon fécond dans un pudique sein !

Dans des tons très différents, quelles belles strophes ont inspirées au P. Joseph l'humble berceau du Sauveur et sa divine majesté !

Il choisit pour son lit un peu d'herbe flétrie,
Dans une pauvre crèche il couche durement.
Avec un peu de lait son enfance est nourrie,
Lui, dont le moindre oiseau reçoit son aliment.

. . . . . .

Son port, son front royal marquent sa dignité,
Ils sont témoins certains de sa divinité
Et la splendeur nouvelle
De cette majesté
Ne peut qu'être éternelle.

Cette dernière strophe est tirée des *Pensées sur l'amour de Jésus* (quatorze strophes de cinq vers). La première et les vers détachés qui la précèdent appartiennent à la *Paraphrase* sur l'hymne *Christe, redemptor omnium* (1), à la *Paraphrase* sur l'hymne *A solis ortus cardine*.

(1) C'est l'hymne *Jesu, redemptor omnium*. La réforme de l'hymnaire n'était pas encore faite. Le P. Joseph écrivait avant le pontificat d'Urbain VIII.

Digitized by Google

Peut-être croirait-on qu'une paraphrase est contraire à l'inspiration ! Nullement, du moins chez le P. Joseph. Nous a-t-il rien donné de plus lyrique que sa *Version* de l'hymne de l'Eglise *Victimæ Paschali laudes ?* La voici tout entière.

Offrez, chrétiens, d'un cœur intime
Et d'un respect dévotieux
Vos vœux à la sainte victime
Dont la mort vous ouvre les cieux.
Peuples, chantez le los du blanc Agneau sans tache
Qui les pauvres brebis des dents du loup arrache !
Car Jésus innocent près de son Père a mis
En grâce les pécheurs, ses mortels ennemis.

La vie et la mort s'ébranlèrent
D'un assaut et d'un choc si fort
Que longtemps elles chancelèrent,
Qui succomberait sous l'effort !
Mais en ce jour heureux le grand Roi de la vie
Foule la mort aux pieds sous ses lois asservie,
Qui lui sert d'échelon de l'immortel honneur
D'être fait en mourant des vivants le Seigneur.

— Or, dites-nous donques, Marie,
Que contemplez-vous de si beau,
Que vous semblez toute ravie
En vous baissant sur ce tombeau ?
— Mes yeux dans ce sépulcre ont appris la victoire
De Jésus renaissant plein d'immortelle gloire.
Deux Anges j'aperçus en blancs et longs sayons,
Et de leurs fronts sortaient de foudroyants rayons.

Je vis le linceul où ses plaies
En vives et riches couleurs
Ont imprimé de longues raies
En nous dépeignant ses douleurs.
Saints Apôtres, croyez d'une ferme assurance
Que Jésus, notre Roi, notre unique espérance,
Est sorti du cercueil, triomphant du trépas,
Et que dans Galilée il préviendra vos pas.

Digitized by Google

Seigneur, en ce jour de victoire
Que nous célébrons à genoux,
Faites-nous part de votre gloire,
Puisque avez combattu pour nous.

Il n'est pas douteux que ce n'ait été pour le P. Joseph un charme, et aussi une habitude, de traduire les parties les plus lyriques de notre liturgie et de la Sainte Ecriture. Il a composé pour madame d'Orléans, alors qu'il préparait avec elle à Fontevrault et à Lencloître la fondation du Calvaire, un bon nombre de petits traités de spiritualité. Dans l'un deux, le *Carrosse spirituel pour enlever l'âme et la conduire au travers des difficultés au chemin des vertus*, il écrit à sa dirigée : « Vous souvient-il de ce très beau cantique, lequel commence : *Cantemus Domino, gloriose enim magnificatus est?* Ce fut cet hymne triomphant que Moïse et sa sœur entonnèrent à pleine voix, après être délivrés de la Mer Rouge, voyant Pharaon submergé et leurs ennemis vaincus... Un de ces jours, je vous mettrai en vers ce beau cantique, et cependant en voici les premiers versets mot à mot : *Chantons au Seigneur, car il s'est glorieusement magnifié, précipitant dans la mer le cheval et son écuyer. Mon Seigneur est ma force et ma louange, de lui vient mon salut. C'est mon Dieu que je veux honorer ; c'est le Dieu de mon père, et je l'exalterai.* »

Ce texte ne nous fait pas seulement connaître une habitude du P. Joseph, il nous révèle son état d'âme en présence d'une belle pensée, d'un mouvement lyrique. Il est aussitôt saisi, entraîné, et, même quand il remet à plus tard la poésie, qu'il ne veut pour le moment donner autre chose qu'un simple « mot à mot, » les mots viennent, comme malgré lui, se ranger sous sa plume en forme d'hémistiche sou de vers.

C'est le Dieu de mon père, et je l'exalterai.

Le P. Joseph a l'élan d'un vrai, d'un grand lyrique. Son âme, aussitôt touchée, prend son essor.

En 1617, il traversait le Piémont, revenant de Rome, où il avait obtenu les bulles qui établissaient canoniquement sa nouvelle congrégation du Calvaire et les missions du Poitou.

Digitized by Google

Il avait l'âme en joie. Le Calvaire, les missions ouvriraient le ciel à tant d'âmes! ce beau ciel, que lui peignait le radieux printemps d'Italie! Là dessus il médite, et il chante.

Le printemps qui renouvelle
L'honneur des champs reverdis
A mon souvenir rappelle
Les beautés du Paradis.

Ô que grande est mon envie
De voir fleurir dans les cieux
De cette éternelle vie
L'avril toujours gracieux!

Ce gai rossignol qui chante
Dans ce bocage désert,
Des anges me représente
Le mélodieux concert.

En mille tours il façonne
De sa voix les longs replis.
Ainsi tout le ciel résonne
De mille chœurs accomplis.

Aisément l'on ne peut dire
De ce long chant nuit et jour
S'il meurt, s'il pâme ou soupire,
De tourment, d'aise ou d'amour.

Ainsi presque le ciel pleure,
Et de sa joie au milieu
Regrette que Jésus meure,
Que pour l'homme souffre Dieu.

Quand par les champs je m'égaie
En quelque air dévotieux,
Ce chantre jaloux s'essaie
D'élever sa voix aux cieux.

Mais en plus pleine musique
La violente douceur
De l'harmonie angélique
Répond aux vœux de mon cœur.

Digitized by Google

Ces oisillons qui rassemblent
En un leurs concerts divers,
Au motet des saints ressemblent
Unis en tout l'univers.

Suit une comparaison longue, beaucoup trop longue, — elle a douze strophes, — entre la plaintive tourterelle et sainte Madeleine. C'est trop de langueur et de soupirs. Et puis, pourquoi cette vue si particulière en un sujet tout général ? Sans doute, le P. Joseph, nous le savons, avait une grande dévotion pour la sainte pénitente, amie du Sauveur. C'est une raison, mais qui n'a rien de littéraire. Il y a là un vice de composition regrettable.

Revenu au symbolisme général de la nature, le poète retrouve tout son bonheur de pensée, de sentiment et d'expression. Rien n'est plus juste, mieux senti, mieux rendu.

Les corps des saints rajeunissent
Au sortir de leurs tombeaux,
Comme après l'hiver fleurissent
Ces fertiles arbrisseaux.

Le zéphyr qui, sur la plaine,
Jouant dans le sein des fleurs,
Répand par sa douce haleine
Leurs agréables odeurs,

Représente la secousse
Des mouvements amoureux
Dont Jésus agite et pousse
Les cœurs des saints bienheureux.

Les fleurs, roses, lis, marguerites, œillets et autres, par la grande variété de leurs couleurs, représentent à l'imagination du poète les mérites des saints « riches de mille bonheurs ». Ce capucin fait revivre en plus d'un trait son père saint François. On se rappelle, en le lisant, les auteurs des *Fioretti*. En effet, son symbolisme est plein de détails jolis et gracieux. Mais cette fois encore il va s'élever en revenant aux vues générales. Même, sa muse n'aura jamais parlé langage plus théologique avec tant de grâce !

Digitized by Google

Comme le soleil redore
Les soucis d'un jaune ardent,
Jésus de gloire colore
Les saints en les regardant.

Ces fleurs toute la journée
Contemplent l'astre du jour ;
Des saints la face est tournée
Toujours vers ce Dieu d'amour.

C'est ce qui maintient leur vie
Dans un éclat glorieux
Loin de superbe et d'envie,
Toujours contents dans les cieux.

A cette vue de la gloire céleste, le poète ne contient pas sa joie, joie de l'espérer pour lui-même et pour autrui. Et il laisse échapper dans une soudaine et vive exclamation toute l'allégresse de son âme de contemplatif et d'apôtre. La fin de cette ode, d'un accent plus personnel, est bien touchante !

O douce vie future,
Mon cœur se sent soulager
Par la vivante figure
De ce printemps passager.

Je sens apaiser l'orage
De mes fortes passions
Et dissiper le nuage
Des vaines affections.

Beau printemps, sois-moi propice
En tant de chemins divers
Entrepris pour le service
Du grand Roi de l'univers.

Nos compagnons soient les Anges,
Nos guides et conducteurs,
Pour dire au loin ses louanges
Et les chanter dans nos cœurs.

Digitized by Google

Que ce voyage remplisse
L'aire du ciel à foison !
Dieu le féconde et bénisse
D'une abondante moisson !

Dieu bénit les œuvres de zèle qui avaient appelé le P. Joseph à Rome, la congrégation du Calvaire et les missions du Poitou. Nombreuses furent les vocations qui peuplèrent la congrégation nouvelle ; nombreuses, les conversions qui ramenèrent à Dieu les âmes égarées dans l'hérésie !

A l'adresse de sa chère congrégation du Calvaire, le P. Joseph a composé deux poésies, également dignes d'attention pour leur étendue et pour leur mérite.

La première, le *Cantique de l'amour de Jésus*, est une pièce de trente-huit strophes de quatre vers chacune. Elle est moitié didactique, moitié lyrique. Dans sa partie didactique, elle rappelle trop l'*Abrégé de la Vie spirituelle*, composé pour les novices capucins, dont nous avons parlé et où nous avons été si heureux, pour comprendre l'auteur, de trouver en marge ses propres explications. Cette fois encore, l'auteur nous offre son concours, moins nécessaire il est vrai, néanmoins souvent utile. D'ailleurs, il faut reconnaître qu'il était difficile au P. Joseph de parler clairement en de simples quatrains du modèle parfait que les religieuses du Calvaire ont en Jésus, de leurs anges invisibles et de leurs inspirations, de leurs anges visibles et de leurs exhortations, de la correspondance qu'elles doivent à la parole de Dieu, des attentions très particulières du Sauveur pour elles, des épreuves qu'il leur réserve, des récompenses qui les attendent, et de la Sainte Eucharistie, preuve d'amour, modèle de vertus, source de force. Cependant, même en cette difficile matière, le P. Joseph a été parfois très heureux. Pourrait-on, en effet, peindre plus vivement l'état de l'âme qui se croit abandonnée et le regard de Dieu sur elle ?

D'autres fois il conduit nos humeurs solitaires
Dans les vastes forêts, effroyables repaires
D'animaux sans pitié,
Pour nous faire éprouver sa fidèle amitié.

Digitized by Google

Car lors, en ce péril auquel il abandonne
Notre cœur tremblotant, qui de crainte frissonne,
Il ne s'éloigne pas,
Combien qu'en se jouant il nous cache ses pas.

Ces vers nous remettent en mémoire un beau passage du *Traité de la Foi* composé par le P. Joseph pour ses religieuses du Calvaire. « N'importe de quel côté viennent les peines intérieures, l'âme a toujours affaire à son Dieu, et, quoique, dans l'effort de la tentation, elle le croie éloigné d'elle, néanmoins il en est tout proche, prenant plaisir à la voir combattre, comme il dit à sainte Catherine de Sienne, qui, étant travaillée d'horribles tentations, lui demanda où il était, — Il répondit : Ma fille, j'étais dans ton cœur. — Mais, dit-elle, Seigneur, comment pouviez-vous demeurer parmi tant d'abominations? — A quoi il lui répond : Ma fille, j'y prenais du plaisir. » C'est la même pensée, belle dans cette forte prose du P. Joseph, beaucoup plus belle en ses vers également forts, pittoresques et pathétiques.

Le P. Joseph, avons-nous dit, est un apôtre. Et, comme nous l'avons vu déjà, l'apôtre en lui donne au lyrique le meilleur de ses inspirations. C'est encore ainsi dans le *Cantique de l'amour de Jésus*. En voici le début, tout plein de la flamme de son propre zèle.

Sortez en liberté, mes heureuses pensées,
Sans rougir de l'amour dont vous êtes blessées,
Publiez aux mortels
Que le Dieu que j'adore est seul digne d'autels.

Volez, soupirs ardents, qui consumez mon âme,
Remplissez l'air de feux et, soulageant ma flamme,
Epandez les douceurs
De l'amour de Jésus soudain dans tous les cœurs.

Anges, venez d'en haut souffler les étincelles
De nos amours naissants par le vent de vos ailes,
Faites qu'avecque vous
Nous n'aimions que le ciel et Jésus, notre époux.

Digitized by Google

Esprits toujours heureux, qui voyez sans nuage
De Jésus glorieux le ravissant visage,
Donnez-nous son crayon ;
De ce divin soleil montrez-nous un rayon.

Le P. Joseph communiqua son zèle de la gloire de Dieu à ses filles spirituelles. A ces religieuses contemplatives il donna un esprit extraordinairement actif, apostolique. Toutes leurs prières, toutes leurs mortifications, il les tourna en œuvres d'apostolat. C'est ce qu'il veut faire précisément dans la dernière partie du *Cantique de l'amour de Jésus*. « Les âmes dévotieuses, dit-il dans les observations dont il accompagne son texte, ont l'honneur d'imiter les actions et de prendre part aux desseins du Sauveur pour le salut du monde, comme étant les domestiques de sa maison... Ceci convient à l'âme que le zèle et la vocation rendent conforme aux apôtres en ce qu'elle dédie ses soins et ses affaires pour le but du prochain et est touchée, plus que de nulles autres choses, des adversités ou prospérités de l'Eglise et du désir de la conversion des peuples. »

Sa bonté nous admet en ses saintes délices.
Il se plaît de nous voir plaire en ces exercices,
D'accompagner les soins
Qu'il prend de nous servir en nos divers besoins.

Nous le voyons pousser sa petite nacelle
Au milieu de la mer. Flottante, elle chancelle
Aux secousses du vent.
Un naufrage soudain la menace souvent.

Nous pleurons sur le bord, tandis que la tourmente
Semble abîmer l'Église, et notre voix tremblante
Jette autant de sanglots
Vers le ciel que le vent fait soulever de flots.

Notre Roi prend plaisir de pêcher dans l'orage.
Il calme la tempête et revient au rivage,
Retirant hors des eaux
Dans ses larges filets mille peuples nouveaux.

Digitized by Google

Il nous donne courage et commande de tendre
Nos rets avecque lui pour des âmes lui prendre.
Nos rets sont nos désirs,
Nos prières, nos vœux et nos secrets soupirs.

La seconde poésie que le P. Joseph ait composée à l'intention des religieuses dont il était le fondateur, est une pièce de dix-huit strophes de cinq vers chacune. Il l'a intitulée les *Saints désirs du Calvaire*. Ces désirs éloignent l'âme du monde, de sa servitude, de ses ténèbres, de ses dangers, et la portent vers la prière et la mortification, qui lui assureront le véritable amour de Dieu et une belle place dans le ciel. Comme on le voit, ce sujet n'est pas très original, et nous n'y trouvons que les vues les plus générales sur la vie religieuse. D'ailleurs, il n'y a dans la composition ni élan très lyrique, ni mouvement très oratoire ; le pathétique y est toujours contenu et le développement discret. Mais la pensée ne s'embellit pas moins du charme d'images également nettes et pittoresques, et elle s'exprime en des vers d'une douce et pénétrante harmonie. Ce chant d'une mesure parfaitement juste est bien le chant de l'âme religieuse qui, des hauteurs du Calvaire, ouvre les yeux sur les choses de la terre et sur celles du ciel, et dans sa tranquille méditation goûte tout son bonheur, heureuse qu'elle est de pouvoir ne rien craindre du monde et tout espérer de Dieu. Nous avons trouvé cette poésie charmante. Nous la donnons tout entière.

Affranchis-toi, mon âme, et d'un agile vol
Laisse dessous tes pieds l'espoir d'un monde fol,
Dont les trompeurs désirs sont de pesantes chaînes
Qui te lient les mains et t'étreignent le col,
Pour te charger d'indissolubles peines.

Ne cherche point ailleurs de vrai contentement
Qu'en l'auteur infini de ce grand firmament,
Qui, t'ayant détaché tes bandeaux et tes voiles,
Te fera voir son Fils orné plus richement
Que tout le ciel n'est couronné d'étoiles.

Digitized by Google

De Jésus, ton soleil, la haute majesté,
Reluisant à tes yeux en sa vive clarté,
Te fera souhaiter d'avoir perdu la vue
Quand ton cœur adorait pour sa divinité
Un vain fantôme et une frêle nue.

Ce que l'homme aveuglé par la faible lueur
D'un faux bien apparent répute pour bonheur,
Disparaît aux rayons de sa sainte lumière,
Ou désormais est vu comme un feu qui fait peur,
Courant la nuit au bord d'une rivière.

O funeste brandon ! o prodige nouveau !
Que sa flamme nous jette en un abîme d'eau
Et empêche de voir l'horreur de ce naufrage !
Heureux qui prend l'amour du Sauveur pour flambeau
Qui nous conduit au céleste rivage !

Un désert, effroyable aux esprits alarmés
Par la terreur des sens que le vice a charmés,
Est le tranquille port où le chrétien méprise
Les vents, les flots, les bancs, les monstres affamés
Et tous périls où le salut se brise.

Comme un rocher battu d'une orageuse mer,
Que toujours on oit bruire et qu'on voit écumer,
D'en haut montre aux passans qui, pour fuir la tempête,
Mouillent l'ancre à son havre à force de ramer,
Le doux séjour d'un pays de conquête ;

Dans la forte tourmente où le monde agité
Représente en tonnant l'océan irrité,
Quel plaisir d'admirer du sommet du Calvaire
Les si rares beautés de la divinité,
Que, pour les dire, il faut longtemps se taire !

Mondains, ne croyez pas qu'un sombre désespoir
Nous porte à ce saint mont voilé d'un crêpe noir.
Nos désirs enflammés seuls nous ont élevées
Où le cœur déployé de Jésus nous fait voir
Du Paradis les merveilles gravées !

Digitized by Google

Notre sacré silence est animé du son
Qui sort de cette bouche et nous donne leçon,
Par la voix de son sang, de faire aux sens la guerre,
De chérir la douleur, le jeûne et l'oraison
Et ce qui peut triompher de la terre.

De cet oracle ouvert au temple où nous vivons,
Chères filles d'honneur du Roi que nous servons,
Notre âme en lui ravie apprend que pour lui rendre
L'incomparable amour qu'humbles nous lui devons,
Il faut brûler et nous réduire en cendre.

Quand cet ardent brasier aura tout consumé
Nos terrestres liens, notre esprit allumé,
Comme un phénix naissant de sa mort glorieuse,
D'ailes d'or et d'azur de nouveau remplumé,
S'envolera dans la région heureuse.

Là, notre époux puissant nos chefs couronnera
Et de tant de faveurs nous environnera,
Que nous regretterons dans ces réjouissances
D'avoir eu trop notre aise, et chacune enviera
De rappeler dans le ciel les souffrances.

Son visage éclatant en sa céleste cour
Avec tant de chaleur nous versera l'amour,
Que celui qu'il lui plaît par le feu de sa grâce
Allumer en nos cœurs en ce mortel séjour
Nous semblera n'avoir été que glace.

Nous connaîtrons alors notre suprême honneur,
Que de nos plus beaux ans Jésus ait mis la fleur
A l'abri de ses pieds sur l'heureuse colline
Où le lait de son sang tient nos lis en fraîcheur
Pour en parer sa couronne divine.

La Vierge notre mère et la mère de Dieu
Conduira par la main notre troupe au milieu
De tous les saints ravis, et par l'amour du Père
Conjurera son Fils de donner un haut lieu
Près de son trône aux filles de sa mère.

Digitized by Google

Nos pleurs qu'en longs carcans les Anges ont rangés
En des boîtes d'ivoire, en diamants changés,
Et nos soupirs tournés en des chants de victoire
Feront voir à Satan combien nos corps, vengés
De ses assauts, ont remporté de gloire.

Mais il nous faut, mes sœurs, par degrés parvenir
A ce comble de biens et fermes nous tenir
Sur les bras de la croix. Mieux que la tourterelle
Que son gémissement en douleurs fait finir,
Le nôtre rend notre joie immortelle !

Evidemment cette pièce, qui dans son ensemble est supérieure à toutes les autres, n'est point encore une œuvre achevée. A aucune de ses poésies le P. Joseph n'a mis la dernière main. Il ne nous a livré que de belles ébauches. Mais ces ébauches méritaient, il nous semble, les honneurs de la critique.

Elles nous font entrevoir quel poète, en des circonstances différentes, la France eût pu trouver dans le P. Joseph : un poète, vrai disciple de Ronsard, lyrique comme son maître, honorant sa poétique et sa langue, et capable par son exemple et son autorité d'imposer à Malherbe, son contemporain, plus de réserve et de justice dans sa réforme. Pour l'histoire générale de notre littérature, c'est un point intéressant.

Il ne nous intéresse pas moins pour la critique particulière des autres œuvres du P. Joseph. En effet, dans le prosateur que nous allons étudier, nous reverrons toujours le poète qui s'est présenté à nous, lyrique, parce que la vérité, la vérité belle et grande, l'enthousiasme ; orateur, parce que son amour de la vérité s'étend jusqu'au besoin de la répandre. Ame ardente, apostolique, tel a été le P. Joseph dans sa vie. Tel il s'est révélé à nous dans ses poésies. Tel nous le retrouverons dans toutes ses œuvres en prose.

Louis DEDOUVRES
Professeur à l'Université catholique d'Angers.

(A suivre)

Digitized by Google

L'ATHÉISME CONTEMPORAIN

Suite (1).

II. — L'ATHÉISME MILITANT

L'un des premiers et des plus violents Congrès de libres-penseurs, maçons et révolutionnaires, fut celui de Liège, en 1865. C'est lui qui mit le feu aux poudres, comme on disait autrefois.

Les orateurs les plus applaudis furent les plus forcenés. L'un d'eux, M. Jean Fontaine, avocat à Liège, disait, en développant le programme de la Révolution : « Nous voulons, dans l'ordre moral, par l'anéantissement de tous préjugés de religion et d'Église, *arriver à la négation de Dieu* ». Oui, reprenait en termes identiques un autre orateur, M. Germain Casse, « comme socialistes, nous voulons, dans l'ordre religieux, l'anéantissement de toute religion, de toute église, pour *arriver à la négation* de Dieu. » Et, dans sa dernière séance tenue à Bruxelles, le Congrès se séparait en applaudissant, avec frénésie, ce mot d'ordre proposé par M. Lafargue : « Guerre à Dieu ! Haine à Dieu ! Le progrès est là ! Il faut crever le ciel, comme une voûte de papier ! »

Ne croirait-on pas entendre un cri sorti de l'enfer ?... Quelques-uns n'ont voulu voir, dans le Congrès de Liège, que des excentricités de jeunes étudiants, faisant l'école buissonnière. Mais, ces jeunes étudiants sont devenus des hommes politiques, qui ont occupé et qui occupent encore aujourd'hui des situations très élevées dans l'Etat. Ces semences d'athéisme brutal, jetées au vent de la publicité, ont germé dans beaucoup de têtes et grandissent tous les jours. Au Congrès de Liège, font écho tous les Congrès socialistes. A Bâle, un des Congressistes, M. G. Mollin, s'écriait : « Il faut que nous renversions Dieu, si nous

(1) Voir le fascicule d'avril 1906.

Digitized by Google

voulons relever l'humanité. » Quelques années plus tard, en 1871, les communards disaient, ou plutôt hurlaient : « Le critérium de notre Révolution, c'est l'Athéisme, *nous biffons Dieu !* (1) » Et, en 1874, les réfugiés de la Commune à l'étranger, groupés sous le titre de *Commune révolutionnaire*, lançaient un manifeste dans lequel on lisait : « Nous sommes athées, parce que l'homme ne sera jamais libre, tant qu'il n'aura pas chassé Dieu de son intelligence et de sa raison. » M. Rochefort, l'un des plus grands blasphémateurs de notre siècle, écrira à son tour : « On dit vulgairement que mieux vaut tuer le diable que si le diable nous tuait. Le diable qu'il faut tuer actuellement, afin qu'il ne nous tue pas, *c'est le bon Dieu.* » Les malheureux ! ils ont entendu Proudhon jeter cette satanique exclamation : « Dieu, c'est hypocrisie et mensonge ! Dieu, c'est sottise et lâcheté ! Dieu, c'est tyrannie et misère ! Dieu, c'est le mal ! » Et, saturés de ces doctrines, inspirés par l'enfer, ils vomissent des blasphèmes absolument insensés.

Le journal des réfugiés de Genève, l'*Ami du peuple*, le 5 décembre 1875, osait bien publier ces lignes : « Un Dieu, c'est l'ennemi, c'est un meuble inutile et embarrassant qui doit disparaître au milieu d'un brasier ardent. Il ne doit rester sur la terre que le souvenir de ses nombreuses dupes. C'est ce Dieu mystificateur qui a toujours dérobé au peuple les moyens d'émancipation, pour le plonger dans le ridicule, dans l'abrutissement ; c'est ce Dieu inique qui a toujours été l'argument de ces bêtes fauves qui extorquent le pain des misérables familles qui se trouvent sous leur domination. »

« Notre logique, disait le 27 février 1876, le même journal, se refuse d'admettre un Être suprême, fait monstrueux, en dehors de l'humanité. Débarrassons-nous de ce fantôme de nos misères passées et présentes ».

C'est avec la plus profonde répugnance que nous enregistrons ces monstrueux blasphèmes. Mais, il faut bien faire toucher du doigt les progrès effrayants de l'athéisme dans la société actuelle, à ces aveugles qui ne veulent rien voir, à ces sourds qui ne veulent rien entendre, à ces dormeurs qui

(1) Raoul Rigault.

Digitized by Google

ne veulent pas se réveiller. Est-ce que les catholiques ne finiront pas par apercevoir le péril qui les menace eux-mêmes, à la lueur sinistre de ces foudres lancées contre le ciel (1) ?

« Moi, s'écriait un énergumène au club Favié de Lyon, le 17 novembre 1870, je ne crains pas la foudre. Je hais le Dieu, le misérable Dieu des prêtres, et je voudrais, comme le Titan, escalader le ciel pour aller le poignarder. » Le Congrès des libres-penseurs réunis à Bruxelles en septembre 1880 adopta ce vœu formulé dans le discours de clôture : « Il faut avant tout, combattre Rome et ses prêtres, lutter partout contre le christianisme et chasser Dieu des cieux. » Au mois d'août précédent, le F.·. Lanessan, s'écriait, à la loge *La Clémente Amitié* : « L'infâme, ce n'est pas le christianisme, l'infâme, c'est Dieu (2) ! »

Plus récemment encore, voici ce qu'on lisait dans le *Journal du Peuple*, sous la signature du F.·. Sébastien Faure :

« Dieu et Patrie sont deux mensonges qui paralysent la pensée et tuent l'effort. Dieu et Patrie ont couvert le monde de carnages. Dieu et Patrie sèment la division et soufflent la tempête... Dieu et Patrie engendrent la mort (3)... »

Sachant leurs forces impuissantes contre Celui qui règne au plus haut des cieux, les scélérats s'acharnent contre son Eglise qu'ils appellent « la pieuvre noire » au Congrès de Marseille, la « charogne cléricale, cette vieille courtisane fardée » au Congrès de Lyon. Aussi, ont-ils dirigé contre elle tous leurs efforts, et tenté de l'anéantir. La guerre à l'Eglise, voilà le mot d'ordre universel, et, cette guerre acharnée, habile, rusée, violente, elle a été décrétée au fond des loges, et elle se poursuit de nos jours avec une audace vraiment

(1) Qu'on nous permette de formuler ici un souhait : Depuis trop longtemps, les catholiques de France, et parmi eux, les plus éminents, sont désarmés ou affaiblis dans leur lutte contre la Franc-Maçonnerie, par certaines querelles intestines qui les divisent et en font la risée de leurs adversaires. Nous ne pensons pas que ces ardentes polémiques, où la charité chrétienne est bien loin d'être toujours respectée, puissent ouvrir à notre pays une ère meilleure, ni rendre aux esprits agités de notre temps le calme et la paix. C'est par l'union de tous les catholiques, sincèrement soumis aux ordres de l'autorité du Souverain Pontife et des évêques, que l'Eglise de France repoussera victorieusement les assauts de la secte, et pourra recouvrer bientôt sa splendeur passée.

(2) *Le monde maçonnique*, avril 1880. Cité par Antonini, *La doctrine du mal*, 1899.

(3) N° du 25 mars 1899.

Digitized by Google

infernale. Heureux et fiers de leurs premiers succès, ils ne craignent plus d'écrire dans leurs feuilles immondes : « La Franc-maçonnerie est aujourd'hui la seule association qui, en France, soit sérieusement organisée pour résister avec chance et succès aux menées cléricales... Il n'est pas douteux qu'on lui doit en partie la poussée d'anticléricalisme qui sauva la République du Seize-mai, imposa la neutralité de l'école et l'expulsion des Jésuites... (1). »

Evidemment, des hommes arrivés à ce paroxysme de la passion anti-religieuse, sont tout disposés à passer de la théorie à l'action. Est-il possible que ces excitations à la haine de Dieu et de la religion, ne produisent pas les plus détestables effets sur ces masses profondes, composées de malheureux, d'ouvriers, de prolétaires qui vivent péniblement d'un salaire plus ou moins rémunérateur ?

A force de leur répéter que la religion les a tenus trop longtemps dans l'ignorance et l'abrutissement, — ils finissent par le croire. Quand ils entendent des bourgeois, des savants, les rois de la finance et de la politique, affirmer positivement qu'il n'y a pas de Dieu, qu'ils n'ont pas d'âme, qu'ils n'ont rien à espérer ni à craindre dans une autre vie, que le catholicisme est l'ennemi du progrès, l'ennemi de la liberté, l'ennemi de la science et de l'instruction du peuple, l'ennemi de la démocratie et de l'émancipation des classes laborieuses, leurs cœurs s'emplissent de haine contre tout ce qui tient de près ou de loin à la religion. Persuadés, ce qui est vrai, que la religion est le plus solide rempart de l'ordre social, ils veulent l'abattre d'abord, pour renverser ensuite la société tout entière. De là, cette explosion de fureur contre les prêtres, les églises, les chapelles, les croix, qui retentit dans les clubs, les congrès et les journaux socialistes. Tant que les prêtres seront libres, disent les meneurs, nous n'aboutirons pas ! Il ne devrait même pas y avoir pour le clergé de droit à l'existence ! « Pour détruire le capital, ajoute un écrivain socialiste, il est un moyen préliminaire, infaillible et indispensable : il faut frapper le prêtre, le frapper pour jamais ; car, le prêtre est un être avec lequel on ne raisonne pas : ON LE SUPPRIME ! »

(1) *Le Journal du peuple*, n° du 25 mars 1899.

Digitized by Google

Pourquoi donc supprimer le prêtre dans la Société nouvelle qu'on prépare ? C'est que, répondent-ils, « le prêtre est un parasite dans le monde. C'est un être anti-social qui a fait son temps, comme le vieux monde pourri qui nous l'a légué ». (1) Et savez-vous pourquoi, à l'heure qu'il est, ils réclament impérieusement et au nom de la liberté, la confiscation totale des biens des communautés religieuses, et la *suppression absolue de toutes les Congrégations d'hommes et de femmes* ? Le F.·. Geyer, rapporteur de la Commission des vœux au convent de 1898, en donne ainsi la raison :

« Nous ne comprenons pas qu'on vienne nous dire que nous attentons à la liberté des Sociétés et des Congrégations religieuses en leur interdisant l'éducation de la jeunesse. *Il ne saurait*, à notre avis, *être question de liberté, pour des êtres mutilés et ânonnants*, que la nature ni la Société ne saurait reconnaître. Ces hommes et ces femmes se sont volontairement placés en dehors de la Société. Ils ont volontairement tué en eux la nature. *Il ne saurait être question pour eux de lois sociales et naturelles.* Il ne saurait être question de respecter en eux une liberté qu'ils ont aliénée au profit d'une collectivité, laquelle n'a d'autre but que d'étouffer toutes les libertés ou de les faire servir à sa domination.

« Et puis, quelles garanties ces êtres anti-sociaux et anti-humains peuvent-ils fournir ?... (2). »

Après de pareilles excitations, répétées tous les jours, sous différentes formes, est-il étonnant que les insultes, les outrages, les attaques de toutes sortes contre les prêtres se multiplient d'une manière effrayante ? D'ailleurs, ce que nous avons vu, ce que nous voyons jusqu'ici, n'est rien en comparaison de ce qui se prépare. C'est tout un vaste programme de destruction universelle, dont on publiait, en 1876, l'organisation et les moyens d'action vraiment *scientifiques*. Et, ce programme, ils ne l'ont point abandonné : ils en appellent, au contraire, de tous leurs vœux, la prompte et définitive réalisation.

Il faut en finir une bonne fois avec « les forteresses de la

(1) V. *L'Univers* du 2 octobre 1876.

(2) *Compte-rendu*, 19 au 24 septembre 1898. V. *Études religieuses*, n° du 5 juillet 1899, p. 54 et 55.

Digitized by Google

superstition, ces bastilles en permanence, où l'on emprisonne les ignorants, les superstitieux, les faibles, les petits, les enfants, les femmes et les lâches ». Et quelles sont ces forteresses de la superstition ? « Elles s'appellent, disent-ils, couvents, monastères, séminaires, grands et petits, presbytères, chapelles, sanctuaires, églises, cathédrales. Tous ces antres de la théocratie, toutes les pagodes catholiques doivent disparaître. Nous ne devons pas souffrir, nous, les ennemis du catholicisme, (nous, libres-penseurs et athées), qu'une de ces basiliques se dresse sur la terre, pour menacer nos croyances philosophiques. Brûlons les emblèmes de l'idolâtrie romaine, confessionaux, croix et bannières, statues et images, missels, scapulaires, amulettes et reliquaires, détruisons de fond en comble tout ce qui appartient à la superstition » (1).

Comprenez-vous maintenant pourquoi des malfaiteurs ont essayé de briser nos croix, de renverser nos églises, d'en arracher jusqu'aux objets les plus saints et les plus sacrés ?

On dira peut-être : ce sont là des faits isolés, qui ne prendront jamais les propositions d'un vaste complot. Eh bien, écoutez :

« L'œuvre de justice, écrivent les chefs et les organisateurs de l'athéisme militant, l'œuvre de justice, c'est-à-dire la destruction de tout ce qui appartient à la religion, ne devra pas souffrir de retard pour son accomplissement aux jours de la révolution prochaine. Dans le même jour où le peuple sera victorieux, il devra procéder à l'embrasement des repaires du fanatisme dans les villes et les campagnes, sur tous les points à la fois.

« Et voici de quelle manière, peuple, il faut opérer pour démolir la forteresse de la superstition. A l'intérieur des monuments, tu placeras un lit de paille, de poutres, de débris de bois. Sur ces matériaux, tu auras soin de disposer, à des intervalles de cinq à six mètres, des barils de pétroles, d'huile, de goudron ou d'essence, ou d'alcool, ou tout ce que tu auras à ta disposition, pour alimenter l'incendie. Une étincelle suffira pour faire éclater l'embrasement. La chaleur intense

(1) *Gazette de Liège*, cité par le *Bien public* de Gand, 23 février 1876.

Digitized by Google

produite par l'amoncellement des matières inflammables, calcinera les pierres, transformera les marbres en chaux, fera couler en laves ardentes les supports en fer et en fonte : les édifices s'abîmeront sous leur propre poids » (1).

Je vous demande, est-ce que ces violentes exhortations à la destruction générale des monuments religieux, ne sont pas plus incendiaires que le pétrole, plus explosives que le picrate et le fulminate, plus destructives que la dynamite matérielle ? Est-ce que les écrivains et les orateurs qui poussent ouvertement le peuple à l'incendie, au vol, à l'assassinat, ne sont pas plus criminels que les prolétaires entraînés dans les complots anarchistes ?

Mais, répliquent encore les opiniâtres dormeurs de l'optimisme, jamais on n'entreprendra sur une large échelle l'exécution d'un pareil plan, si horrible, si criminel !

Ah ! conservateurs, honnêtes gens qui ne voulez pas croire au péril social, rappelez-vous donc les immenses et innombrables destructions, accomplies au XVIe siècle, par les Huguenots, en France, par les Protestants, en Angleterre, par le Luthériens et les Anabaptistes en Allemagne ! N'oubliez pas si facilement les horreurs sacrilèges et sanglantes commises en 1793, contre les prêtres et les églises, contre toutes les personnes et les choses consacrées à Dieu. Ne dites pas, je vous prie : Le monde a marché depuis cette époque d'abominables souvenirs. Nous sommes dans le siècle des lumières grâce au progrès de la civilisation, nous ne reverrons plus les crimes et les dévastations de la Terreur ! — car, on vous répondrait : Prêtez l'oreille aux bruits du jour, et ils vous apprendront que les ennemis de Dieu, de la religion et de la société sont tout disposés et tout prêts à refaire un quatre-vingt-treize plus effroyable que le premier, parce que la science leur fournit des armes cent fois plus meurtrières et plus destructives que celles du siècle dernier.

Le cardinal Manning s'exprimait ainsi dans une importante réunion politique, le 1er octobre 1877 : « Ce ne sont ni les empereurs, ni les rois, ni les princes, ni les ministres qui dirigent le cours des événements. Il y a quelque chose au-

(1) *Ibid.*

Digitized by Google

dessus d'eux et derrière eux ; et ce quelque chose plus puissant qu'eux tous, se fera sentir, quand l'heure sera venue. Oui, le jour où toutes les armées de l'Europe seront engagées dans un immense conflit, alors, ce jour-là, la Révolution qui jusqu'à présent, travaille sous terre, secrètement, aura trouvé l'heure favorable pour se montrer au grand jour. *Ce qui s'est eu pour Paris* — la commune — *se verra de nouveau pour l'Europe tout entière.* »

Puisse cette triste prophétie ne jamais se réaliser ! Mais, nous en voyons se préparer l'accomplissement par ce travail, non plus secret et souterrain, mais trop public des partisans de l'athéisme. Les propagateurs de cette doctrine ont fait des progrès immenses depuis quelques années ; et ils avancent vers leur but avec une rapidité effrayante.

Déjà, en 1866, Mgr Dupanloup poussait ce cri d'alarme : « Je dis qu'il se fait parmi nous un travail profond et audacieux d'athéisme ; qu'il y a en France, à l'heure qu'il est, sous differents noms, plusieurs écoles d'athéisme : écoles *philosophiques,* qui veulent chasser Dieu de la raison et de la pensée; écoles *scientifiques*, qui veulent chasser Dieu de la nature et de la science ; écoles de *morale indépendante*, qui veulent chasser Dieu de la conscience et de la vie ; écoles *fatalistes*, qui veulent chasser Dieu de l'histoire ; écoles *socialistes*, qui veulent chasser Dieu de la société ; on veut chasser Dieu de partout. Et l'athéisme contemporain a cela de remarquable, qu'il n'est plus une simple spéculation, mais qu'il aspire à passer dans la pratique ; il veut tout refaire, tout réformer, tout réorganiser sans Dieu et sans religion, tout : la science, l'éducation, la morale, la société. Voilà le caractère et les entreprises de l'athéisme contemporain (1). »

Aux yeux de l'éminent prélat, les athées étaient bien ce que nous appelons, dans cette étude, les athées doctrinaires et les athées militants. Les premiers préparent les formules, disposent l'organisation, et les seconds se chargent de la pratique. Et, tous espèrent bien accomplir la destruction totale de la religion dans un avenir assez rapproché. « Car, ajoutait, dix ans plus tard, l'évêque d'Orléans, l'athéisme, le

(1) *Le péril social*

Digitized by Google

matéralisme lèvent plus haut que jamais la tête ; l'irréligion, l'impiété, sous toutes ses formes, ont les armes à la main. Que dis-je ? elles ne sont pas militantes seulement, elles paraissent triomphantes. Et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que, par la plus funeste des illusions, nombre d'hommes politiques, esprits honnêtes, mais confiants plus qu'il ne faut dans la force des institutions qui nous ont tant de fois trahis, et dans leur propre habileté, ne veulent pas voir ni que le péril religieux est là, plus proche, plus menaçant que jamais, ni que *nécessairement*, le péril social suit le péril religieux»(1).

Quelles clameurs pousserait aujourd'hui l'ardent champion de la défense religieuse et sociale, s'il était encore à son poste de combat, observant, suivant et constatant les conquêtes de l'athéisme, au jour le jour !

Car, à l'heure où nous traçons ces lignes, il a pénétré dans la place, il a planté son drapeau sur les remparts, il est en partie maître de la situation. Grâce à la complicité des maîtres du jour, il est entré dans la législation ; et, ce qui est plus effrayant encore pour l'avenir, il s'introduit dans les habitudes, dans le commerce de la vie, dans les mœurs privées et publiques.

On peut dire que l'athéisme est officiel en France et dans certains pays de l'Europe, qu'il règne et gouverne, qu'il légifière, qu'il administre, qu'il rend la justice, qu'il commande les armées, qu'il enseigne, élève et instruit la prochaine génération.

M. Colfavru, au Congrès maçonnique international du Centenaire, en 1889, affirmait : « C'est de nos rangs que sont sortis les hommes les plus considérables du gouvernement de la République et du parti républicain. » « La République est fille du Grand-Orient », disaient M. Poulle, au convent de 1894, et M. Desmons, pendant celui de 1895. Et M. Lucipia répétait : « Franc-maçonnerie et République sont précisément la même chose ». Enfin M. Gadanot, orateur du convent de 1894 et que M. Ribot devait, l'année suivante, appeler au ministère, inventait cette définition qui eut du succès : « La Franc-maçonnerie n'est autre chose que la République à cou-

(1) *Où allons-nous ?*

Digitized by Google

vert, comme la République elle-même n'est autre chose que la franc-maçonnerie à découvert. » (1) C'est bien là ce qui faisait dire à l'orateur du convent de 1890 : « Dans dix ans, la *maçonnerie* AURA EMPORTÉ LE MORCEAU ? ET PERSONNE NE BOUGERA PLUS EN FRANCE EN DEHORS DE NOUS ». Ne dirait-on pas que nous sommes à la veille de voir s'accomplir cette terrible menace ?

Au Congrès eucharistique de Liège, en 1883, une voix éloquente constatait, en termes émus, les affreux ravages de l'athéisme en France. Nos lecteurs nous sauront gré de leur remettre sous les yeux cette magnifique page :

« Regardez à l'œuvre depuis cinq ans le césarisme laïque des maîtres du jour ! Pas un seul de leurs attentats contre nos libertés, qui ne soit un défi jeté à la face de Dieu :

« Interdiction des fêtes catholiques, au grand jour : athéisme imposé au soleil !

« Renversement des croix sur les places publiques : athéisme infligé à la terre française !

« Abolition de la loi du dimanche : athéisme du temps qui passe !

« Suppression des aumôniers et des héroïques servantes de Dieu dans les hôpitaux : athéisme imposé à la misère et à l'agonie !

« Cimetière laïcisé ! athéisme du champ de la mort, poursuivant l'homme jusque dans sa poussière, comme pour lui enlever le sceau de la résurrection !

« Suppression du prêtre auprès du soldat, et menace de transformer le prêtre en soldat (2), comme si la milice divine ne comptait pas pour une armée de la patrie : athéisme de la caserne et du drapeau !

« Coalition du divorce et du mariage civil pour effacer l'empreinte divine de la constitution de la famille : athéisme de l'anneau nuptial !

« Proscription de l'image du Christ, planant sur la tête des juges : athéisme de la justice !

« Dieu rayé de l'instruction civile : athéisme de la science

(1) *L'Univers* du 15 mai 1899.

(2) Cette menace a reçu, on le sait, son odieuse exécution.

Digitized by Google

gravé sur les murs de l'école, pour symboliser, prophétiser et réaliser l'athéisme des générations à venir : athéisme partout ! athéisme toujours ! (1) »

Ce n'est pas seulement en France que l'athéisme est tout-puissant ; il domine l'Europe, il s'étend par tout le monde, et il menace de ramener l'humanité à un état pire que le paganisme. « C'est la première fois, depuis l'existence du monde, écrivait l'éminent Cardinal de Westminster, que l'humanité rejette si audacieusement et si publiquement le nom de Dieu. Le monde païen voyait Dieu partout, et convertissait toutes choses en choses divines. De nos jours, Dieu n'est plus admis nulle part, et semble ne plus exister ; notre monde se meurt » (2).

Voilà le terme fatal où nous conduit le grand parti de la destruction universelle, dernière conséquence de la Révolution, inaugurée, organisée, soutenue et propagée dans tout l'univers par la maçonnerie et les sectes qui gravitent autour d'elle. Rien de plus vrai que cette parole du F. Desmons, au convent de 1884 : « La lutte engagée entre le catholicisme et la franc-maçonnerie est une lutte à mort. »

En face de cet état de choses, quelle est l'attitude des hommes de nos jours ? La réponse du Cardinal Manning est encore pleine d'actualité : « Il ne manque pas de gens, dit-il, qui voient que nous marchons vers l'abîme et qui désirent ce malheur. » — Ce sont les athées doctrinaires ou militants. — « Il en est beaucoup d'autres qui, voyant où nous allons, sont saisis d'horreur, mais qui restent les bras croisés et ne font rien. » — Ceux-là sont les égoïstes, les lâches, les peureux et les indifférents, qui aiment mieux périr que de se donner la peine de combattre. — « Une troisième catégorie ne s'aperçoit de rien et se laisse emporter, sans le savoir, dans un état social et politique, pire que celui des tribus les plus sauvages, puisque cet état aurait banni Dieu de son sein. » — Ce sont ces masses aveugles, inertes, flottantes, qui se laissent emporter et ballotter par les courants de l'opinion dominante, sans avoir même l'idée de la résistance.

(1) M. de Belcastel.

(2) V. l'article du Cardinal Manning intitulé : *Sans Dieu, point d'Etat*, dans *The Contemporary Review*.

Digitized by Google

Qui donc pourra sauver la société moderne d'un péril aussi redoutable, aussi menaçant ? Seuls, les hommes à convictions énergiques, les croyants fidèles et pratiques, les vrais soldats de l'ordre et les amis les plus dévoués de la société, les catholiques enfin, qui travailleront à relever les autels du Dieu vivant dans l'âme de leurs contemporains, à faire rentrer la religion dans les mœurs et les institutions modernes, à lui faire rendre la place d'honneur qui lui appartient, dans tout Etat bien ordonné, et dans toute société bien organisée.

Le salut social est à ce prix.

Fr. RENÉ de Nantes.
O. M. Cap.

Digitized by Google

LES GALLA OU OROMO

L'ABBA-MOUDA

(*Suite*) (1).

IV

Le Père de l'Onction (Abba-Mouda est le centre effectif de la religion nationale, et — le lien religieux étant le plus intime et le plus indissoluble — ce Hiérophante suprême est vraiment le principe unitaire, le point de ralliement, l'âme qui communique la même vie au corps de la race Galla dont les tribus éparses sont les membres. Il n'est pourvu d'aucune autorité civile ni coercitive. Mais, fils aîné d'Orma, il est revêtu d'un prestige surhumain, redoutable, incontesté, que son droit d'aînesse, en vertu du régime patriarcal lui a conféré (1). En lui le dépôt de la Loi et des traditions ; en lui est identifié le crédit de la nation auprès de Waga. Les bénédictions et les malédictions du Ciel sont en ses mains. Être avec lui, c'est demeurer bon Galla, fils légitime d'Orma ; s'éloigner de ses enseignements équivaut à renier sa foi et son sang, et l'on perd le droit de le visiter. Aussi les Musulmans, les *Amharisés*, les adoptifs ou naturalisés qui ne sont pas nés galla, et, pour de mystérieuses raisons, les ouvriers sur fer sont-ils exclus du pèlerinage. — Nous croyons que cette affluence d'un si grand peuple à une autorité centrale religieuse est un fait qui n'a son pareil, parmi le monde infidèle, que dans le concours des anciens Gaulois autour du premier Archi-druide. En effet, ce n'est pas le souvenir d'un prophète ou un merveilleux

(1) Voir le fascicule d'avril 1900.

(2) Mgr Taurin, à qui nous demandâmes ce renseignement spécial, nous confirma que la seule raison de l'autorité de l'Abba-Mouda était sa descendance directe du fils aîné d'Orma.

Digitized by Google

symbole, comme la Caabah de la Mecque, qui provoque la dévotion et les lointaines pérégrinations galla, mais bien un homme, en chair et en os, dépositaire d'un pouvoir surnaturel que lui a transmis une chaîne ininterrompue de Pontifes.

Il est curieux de constater que la loi Oromo frappe d'interdit les forgerons et les empoisonneurs de flèches. Ils ne peuvent implorer la justice que par procureur, sont exclus des charges et du pèlerinage, doivent se marier avec des filles de collègues et se léguer ce métier de père en fils. Pourquoi donc le Galla, ennemi de la distinction des castes, réduit-il à la condition d'ilotes ces disciples de Pluton et émules de Tubalcaïn ?.. Serait-ce en mémoire de l'invention ou de la diffusion des arts métallurgiques par la race maudite ?.. Peut-être ces *toumtou* (ouvriers sur fer) sont-ils descendants des aborigènes et condamnés, à ce titre, à fournir les conquérants de chevilles de fer, embryons de charrues, de faucilles rudimentaires et de lames de javelines.. Mais ils se compensent de l'ostracisme légal en jouant le rôle de Voyants, et dans telle ou telle région, ils ont conquis, de ce fait, une place d'office dans toutes les invitations de famille et recueillent un tribut volontaire.

* * *

Tous ceux qui n'étaient pas soumis aux cas d'exception ci-dessus mentionnés pouvaient prendre le titre de pèlerin. Chaque troisième génération ne devait pas s'en dispenser, et on forçait à se mettre en chemin, par le stimulant de la bastonnade, l'aîné de famille que l'indolence ou la peur des fatigues du voyage retenait au foyer, quand sa lignée s'abstenait depuis son arrière-grand-père. Les conditions civiles réalisées, restait à témoigner des qualités morales du pèlerin, à présenter, comme nous dirions, un certificat de bonne conduite, à posséder de bonnes références. Il devait mériter d'être admis dans la catégorie des *Leïmo*, ou honnêtes gens. Pour être *leïmo*, dit la devise galla « on ne doit être chargé ni de crimes, ni de forfaitures, n'avoir offensé ni son père, ni sa mère, n'être pas coupable d'adultère, ni de violences,

Digitized by Google

ni de meurtre, n'avoir pas violé les traités. » En dépit des mailles serrées de la formule officielle, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'un grand nombre de pèlerins passaient sans en remplir les conditions. Si les légions de dévots du Père de l'onction eussent tous été à la hauteur du principe, la nation galla serait une pépinière de saints. Il y a des raisons de croire que, malgré ses qualités sérieuses, elle n'en est pas encore là. Mais le principe de la pureté requise dans l'accomplissement des actes solennels de religion n'en est pas moins sauvegardé et le texte oral précité révèle que l'antiquité pensait à cet égard comme les chrétiens.

L'époque du départ était toujours fixée à la saison sèche, de novembre à mai. Pour les tribus orientales, les plus éloignées, c'était une véritable migration de cinq à six mois. Aux approches du jour désigné pour la première étape, l'agitation s'emparait de tout le pays. Provisions, rassemblement des troupeaux, choix des grasses génisses, des brebis et chèvres fécondes destinées aux sacrifices et aux cadeaux à offrir à l'Abba-Mouda, convocation des pèlerins des tribus voisines qui devaient s'adjoindre à la même troupe, retentissement des *Dirmi* ou chants du pèlerinage : l'enthousiasme planait sur les populations houleuses comme les vagues de la mer, une vertu électrisante courait de village en village, de maison en maison, incitant aux multiples préparatifs. Enfin des phalanges d'hommes s'ébranlaient lentement sur des points divers, poussant d'interminables files de troupeaux. Pareils à des ruisseaux qui affluent de versants opposés à l'unique fleuve de la plaine, ces groupes se rapprochaient, se fondaient en un seul corps de plusieurs milliers ; vrais camps du Seigneur aux intentions pacifiques, embaumés de l'odeur des sacrifices sans cesse renouvelés, de l'encens de la prière, et sonores des rapsodies sacrées. Les femmes n'étaient jamais pèlerines et pas une ne s'attachait à la suite des chevaliers de l'Abba-Mouda. Les guerres avaient fait trêve, et c'était merveille de voir cheminer côte à côte, participer à la même oblation, mêler leur voix à la même harmonie, des ennemis qui, hier encore, respiraient l'un contre l'autre la fureur des combats.

Digitized by Google

* * *

On allait lentement et par petites étapes. Il était de rigueur de camper et d'allumer les feux au même lieu où avaient coutume de bivouaquer les ancêtres. Ceux-ci, d'ailleurs, avaient eu soin de faire un bon choix, ordinairement sur des hauteurs ou des mamelons herbeux, à la portée de sources ou de cours d'eau. Les pèlerins devaient garder la continence, ne couper les cheveux ni les ongles durant la sainte migration. Pour montrer leurs dispositions pacifiques, ils attachaient les habits à la façon des femmes, déposaient la lance, tout au moins ils retiraient de l'extrémité de la hampe de bois la spirale en fer, qui faisant contrepoids à la lame et servant de frette, lui permet de voler horizontalement et de frapper l'ennemi à distance. Les bandes de la peau des victimes étaient appendues au poignet et au cou d'une certaine façon, qui, les signalait comme étant *Nama Waga* (*des hommes de Dieu*). A ces conditions, ils traversaient impunément les territoires ennemis, recevaient assistance, et un seul, voyageant à part, jouissait de la même sécurité : une tentative quelconque dirigée contre un pèlerin prenait les proportions d'un énorme sacrilège. Le vrai nom des pèlerins de l'Abba-Mouda est *Djilo*, c'est-à-dire, *ceux qui ont renoncé* au monde pour servir Dieu. C'est du reste le mot *Djilo* qu'emploie le catéchisme galla des missionnaires pour désigner le moine catholique qui est un *renonçant* au monde. « Les *Djilo* ou pèlerins, dit un proverbe oromo, sont hommes liges de Waga ».

Le long de la route, ils chantaient d'innombrables couplets variant de forme selon les tribus et les phalanges, mais roulant sur un fond commun : Appel aux pèlerins, importance de l'onction, exclusion des profanes, longueur de la route, joie de l'arrivée et du retour. Nous citerons les plus intéressants en essayant de respecter la saveur de simplicité originale dont ils sont agrémentés. Chaque strophe est enchassée dans un « solistique » qui débute et termine en reprise ou refrain.

L'immense majorité des Galla se rendait au pays de *Bar-*

Digitized by Google

raké (pays béni,) chez les Wallabon, au pied de la montagne Wallal (1). C'est la résidence du chef de la religion nationale. Lorsque, dans le lointain des siècles passés, dit la tradition, les Galla venant de l'Occident atteignirent les flancs des premiers contre-forts du massif éthiopien déclivant vers le Grand-Nil, l'Abba-Mouda, s'adressant aux immigrateurs : « Moi, s'écria-t-il, je m'arrête ici, avec les miens ; vous, poursuivez votre route en avant, et répandez-vous sur le territoire qui s'étend par delà l'horizon. » — Les tribus de la zone hararienne allaient vers la même région, mais s'arrêtaient à Mormoro sur la lisière des Borana. Elles forment ce qu'on appelle la famille de Barentou. Ce Barentou fut le père de Kallo et de Karrayou. Kallo est la souche de quatre tribus, qui gravitent autour de la ville d'Harar, connues sous le nom des Afran-Kallo, (les quatre de Kallo); et Karrayou donna naissance aux terribles nomades de ce nom qui errent, avec leurs troupeaux, dans le désert situé au nord de l'Axache. Les fils de Barentou, ayant fait scission avec les autres Galla, à la suite d'un meurtre commis par un des leurs sur un Borana, ils prirent la fuite sous la poussée de la vindicte fraternelle, et il leur reste de ce fait une flétrissure que leur caractère amoindri ne justifie que trop. Depuis lors, il semble qu'ils n'aient plus eu la faveur de traverser le territoire des Borana pour se rendre à Wallal. Sans doute, un délégué du véritable Père de l'onction les recevait à Mormoro et accomplissait sur eux les cérémonies d'usage. Il est possible que, primitivement, le Père de l'onction se déplaçât lui-même, comme l'Archi-Druide de Chartres se transportait quelquefois à Autun et y recevait les délégations des provinces du Midi (2). La nombreuse tribu des Itou, qui descend du même

(1) Ce terme de Wallabon semble vouloir dire : pays des Galla. *Bio* en galla, *bro* en celto-breton signifie pays, *Walla* ou Galla verrait sa consonne initiale subir une de ces altérations si fréquentes dans les langues. C'est ainsi que les Anglais appellent Wales le pays de Galles, et que, soit les Anglo-Saxons, soit les Germains nommaient les Gaulois ou Galls : Wallch ou Walls. Le mot guerre (*guerra*) faisait jadis *Werra*.

(2) Il est opportun de noter les points de différence qui distinguent les tribus hararienne ; car les voyageurs, ne voyant communément que ces tribus, sont portés à attribuer leurs dispositions à la nation galla ; nous aurons ainsi l'explication du peu de succès de nos missionnaires parmi les Oromo du Harar. 1° Dégénérescence du noble caractère galla au contact des Turcs et des Hararis ; ils sont plus faux, moins primitifs et, comme le dit une lettre de Mgr Taurin ;

Digitized by Google

père que les Aroussi, mais d'une mère différente, ne tient aux Barentou par aucun lien de parenté ni de coutumes ; cependant, sise dans la zone hararienne, elle se joignait à ceux-ci dans le pèlerinage et les suivait à Mormoro.

*
* *

Le Père de l'onction pose des questions et prononce des harangues aux pèlerins sur la fidélité à la loi de Waqa et aux coutumes des Elni-Orma, (Fils d'Orma.) Il leur demande si leur pays est infesté de musulmans ?.., si l'on s'adonne à l'agriculture ?... La réponse affirmative à la première question dénoterait que la tribu est en voie d'apostasie ; et à la seconde question, s'ils répondent : Oui ; c'est un signe qu'on est en train d'abandonner la simplicité de la vie pastorale, gardienne des bonnes mœurs et conservatrice des antiques usages. Ainsi le prophète Jérémie envoie-t-il les Juifs Apostats, habitant les villes somptueuses et dont les celliers regorgent du fruit des récoltes et de vin généreux, à l'école des Rechabites qui ont conservé, au milieu d'Israël, l'austérité et le dénûment des mœurs pastorales, méprisant le luxe des palais, le raffinement de la table et les flots mousseux des liqueurs enivrantes brillant en des coupes de cristal. Et ils répondirent aux envoyés du prophète : — « Jonadab, fils de Rechab notre père, nous fit ces ordonnances : « Vous ne boirez jamais de vin, ni vous, ni vos enfants ; vous ne bâtirez pas de maisons ; vous ne confierez pas la semence à la terre, ne planterez ni ne posséderez de vignes. Mais vous logerez sous des huttes ou des tentes à jamais, afin que votre race dure sur la terre où vous êtes pèlerins. » Pour nous, nous avons obéi aux ordres de Jonadab, fils de Rechab notre père, en tout ce qu'il nous a commandé. Nous n'avons jamais goûté

« plus éloignés du royaume de Dieu. » 2° leurs prières entâchées de musulmanisme : 3° leur gouvernement moins démocratique était cependant plus anarchique ; point de général ou d'Abbadoula ; le magistrat civil cumulait les charges ; ils ont deux dignitaires d'origine turque : le Gherade et le doguignou ; 4° l'arbre généalogique sur lequel repose l'organisation de la tribu est oublié ou plus tronqué. 5° cruautés dans les guerres, inconnues aux vrais Galla ; 6° Enfin et ceci est significatif, le prix du sang pour un meurtre commis sur un Barentou n'est que de 80 bœufs, tandis qui est de 100 chez tous les Galla (Voir dans les *Annales franciscaines* diverses lettres de Mgr Taurin écrites après 1881.)

Digitized by Google

de vin, ni nous, ni nos femmes, ni nos fils, ni nos filles. Nous n'avons voulu ni construire des maisons pour nous réfugier, ni posséder vignes, champs ou semences. Nous avons logé sous des tentes ou des huttes, et, en tout, avons été fidèles aux volontés de Jonadab notre père. » (Jér. XXXV. 5 — 10.)

Plusieurs siècles durant, les Rechabites donnèrent l'exemple de cet admirable attachement aux coutumes patriarcales ; les Galla y persévèrent encore depuis des milliers d'années (1). A cette condition fondamentale ils recoivent les abondantes bénédictions de l'Abba-Mouda, le représentant de Waqa sur la terre. Celui-ci, j'aime à le croire, les répand avec d'autant plus de générosité et de profusion que les cadeaux en têtes de bétail sont plus copieux et de meilleure qualité. Les immolations des victimes offertes à Dieu par les pèlerins se succédaient dans l'enclos dit : *Cercle sacré de l'Abba-Mouda* ou aux alentours, rappelant les hécatombes sanglantes de Salomon à la dédicace du Temple.

*
* *

La cérémonie essentielle de la visite à l'Abba-Mouda consiste, comme l'indique le nom de ce suprême Hiérophante, dans l'onction de beurre qu'il pratique sur la tête de chaque pèlerin. Jusqu'ici rien de répréhensible. Le beurre liquide et parfumé d'aromates ruisselle de la chevelure des fils d'Orma sur les épaules, la barbe et les vêtements, symbole expressif des bénédictions célestes qui l'inondent. C'est la consécration nationale dont les bienfaits et le glorieux éclat rejaillissent sur toute la parenté de l'oint de Waqa. Elle est suivie d'un rite supplémentaire qui, dans le principe, avait sans doute sa raison dans les motifs élevés de purification et de sanctification de l'homme, en ce qui est la source de la vie et, à la fois, le siège de la concupiscence. A de semblables motifs d'ordre surnaturel se rattache la loi de la circoncision qu'on retrouve plus ou moins chez tous les peuples antiques. En outre le *Crescite et multiplicamini* du

(1) L'épizootie et la conquête ont déterminé les tribus du Choa, du Harar et quelques autres à demander leur subsistance à l'agriculture.

Digitized by Google

Dieu Créateur retentissait de toutes ses forces aux oreilles de l'antiquité, et engendrait des libertés et des coutumes dont la Loi de grâce nous a imposé l'abstention ou inspiré le dégoût. Quoi qu'il en soit, la cérémonie galla chez le Père de l'onction a tourné à l'obscène. Elle est heureusement transitoire et restreinte aux pèlerins une fois dans la vie. On assure que l'Abba-Mouda, par respect pour sa noble fonction, se décharge de ce rite honteux sur deux assesseurs de basse condition.

L'Abba-Mouda actuel est un vieillard aveugle qui continue à s'intituler le père de tous les Oromo, et gémit en vain de ne plus voir les foules innombrables de ses fils spirituels accourir auprès de lui. L'Abyssinie qui respecte les lois religieuses, civiles, domestiques, agraires des Galla, s'est hâtée au fur et à mesure de la conquête, de mettre des entraves insurmontables au pèlerinage comme étant le pivot de l'esprit national et un ferment d'exaltation patriotique. A peine si de petits groupes ou de simples particuliers ont le privilège de parvenir jusqu'au Père de l'Onction. C'est donc sur les reliques d'une littérature en voie de disparaître que nos regards vont se reposer dans la fraîche poésie des Dirmi (chants de l'Abba-Mouda).

*
* *

I

O mon Parfum, ô Pontife odorant !
La fauvette babille sa cantilène ;
L'oiseau des hauteurs et le Coulik [sifflent leur gazouillis.
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

II

O mon Parfum, ô Pontife odorant !
Nous ne tardons plus, nous partons ;
Nous bravons le froid et la bruine ;
Nous nous arrachons à nos chaumières.
Que la femme demeure en son abri ;
La femme n'est point pèlerine,
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

III

Véritables Fils d'hommes en avant ?
Les forgerons n'ont pas droit à l'onction ;
Mais les nobles Enfants en avant ;
Les empoisonneurs de flèches n'ont pas droit à l'onction,
Mais les braves gens en avant ;
Les Autochtones n'ont pas droit à l'onction.
Mais Ceux de race en avant ;
Musulmans et Abyssins n'ont pas droit à l'onction. (1)
Mais les Issus pur sang en avant,
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

(1) La flèche n'est plus, si elle le fut jamais, une arme galla.

Digitized by Google

IV

Nous sommes aspirants à l'onction ;
Mais la distance est effrayante :
Les Partants forment une armée,
Les Partants sont une légion.
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

V

Toute la Race est cliente de l'onction ;
Nos Ancêtres ont été oints ;
Nos Aïeux ont été oints ;
Nos Pères ont été oints.
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

VI

Les Pèlerins n'ont ni huttes ni palis-
[sades ;
Ils couchent sur la pelouse nue ;
Ils défilent par sections de familles,
Chacune ayant deux kallou (prêtres)
(à sa tête.
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

VII

Allons ? Familles de Koumbi,
Familles de Doe, Familles d'Eggon :
Le pays de Wallal nous appelle.
Le pays de Fougong répond
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

VIII

(*Ils raillent les tribus de Nègres enclavées entre les Aroussi et les Borana sur le chemin des Pèlerins.*)

Le pays est infesté de fauves
Nous passons au milieu des Nègres.
Les Nègres sont tout nus ;
Les Nègres sont une guenille ;
Les Nègres sont comme les bêtes (1) ;
Ils vivent dans les arbres comme des
[animaux.
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

IX

Les Nègres sont une guenille ;
Leurs enfants n'ont point de pagne
Leurs femmes sont sans jupe ;
Les hommes vont sans vêtement ;
Ces gens-là ignorent la pudeur ;
Ce pays-là est sans vergogne.
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

X

(*Arrivée des Pèlerins*)

Fais-nous bon accueil, ô Pontife
[odorant !
Les Pèlerins de toutes parts arrivent :
C'est Waqa qui les a conduits :
Ils ont bravé fondrières et précipices;
Ils ont franchi les marais ;
Ils ont méprisé les fatigues ;
Pas un lâche n'a rebroussé chemin.
Fais-nous bon accueil, ô Pontife
[odorant !

XI

Nos génisses et nos brebis fécondes
[jonchent la plaine :
Nos bêtes de tribut inondent la cam-
[pagne ;
Nous voulons l'Onction, l'Onction :
Les Pèlerins réclament l'Onction.
Fais-nous bon accueil, ô Pontife
[odorant !

XII

(*Retour*)

Nous avons reçu l'Onction ;
Nous avons hâte de rentrer ;
La distance est effrayante ;
La saison sèche est de cinq mois ;
J'ai pâti à la belle étoile ;
Bientôt six mois que je couche dehors;
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

(1) Le colonel Marchand a traversé, à l'ouest des Galla, des tribus de Nègres qui vivent sur les arbres. En 1897, ces hommes aériens, dissimulés dans le feuillage, criblèrent de flèches empoisonnées, une colonne de l'armée du Ras Makonen.

Digitized by Google

XIII

Nous avons reçu l'Onction ;
Le vase du Pontife a versé la bénédiction.
J'ai vieilli pendant l'aller ;
Je m'épuise au retour.
Nous rentrons enfin les Oints ;
Toute la troupe a reçu l'Onction ;
O mon Parfum, ô Pontife odorant !

Supplique des Pèlerins avant de quitter l'Abba-Mouda.

« Je suis venu vers toi pour recevoir l'Onction; maintenant je veux regagner mes foyers. Bénis-moi, ô mon Pontife ; comble-moi de ta bénédiction. Prononce en ma faveur : « Que ton troupeau se multiplie ; qu'une longue lignée sorte « de toi! Puisses-tu voir tes arrière-neveux et l'accroissement « de ton bercail ! Jouis d'heureux jours et d'heureuses nuits ! « Que Waqa soit avec toi ; que tes sacrifices lui soient agréa- « bles » — Nous sommes les fils d'Orma, les enfants de Race ; Bénis les fils d'Orma, ô mon Pontife. O Pontife, tu es ma bénédiction ; je t'offre mes souhaits, ô mon Appui ; reçois mes vœux, ô mon Pontife ; ô Pontife, mon docteur.

« Grâce à toi, notre Race prospère ; nos antiques Patriarches ont prospéré ! nos Aïeux ont prospéré ; nos Pères ont prospéré. Je te comble de souhaits, ô mon Pontife. Jouis d'heureux jours et d'heureuses nuits. Que Dieu soit avec toi, ô Wayou, Pontife de Waqa, ô ma bénédiction ! »

Exemple d'une bénédiction solennelle de l'Abba-Mouda.

« Prospère, ô fils d'Orma, ô fils de Race, prospère ! Va, revoir le seuil de ta maison ; rentre au sein de ta tribu ; retourne au milieu des tiens ; arrive au territoire de ton Abba-Bokou. Que le lait de tes genisses coule abondant ; qu'il déborde des vases trop pleins ; que tout le village s'abreuve de ton superflu ! Soyez tous comblés de biens. Qu'elle ait ses mamelles gonflées la vache privilégiée dont nul ne boit le lait que le père de famille, dont nul ne boit le lait que la mère de famille ; dont nul ne boit le lait que celui qui a reçu l'onction. Prospérez ! c'est le vœu de mon cœur, c'est le vœu que je forme pour les Pèlerins. Jouissez d'heureux jours et d'heureuses nuits. Que Waqa soit avec vous ! qu'il ait vos sacrifices, votre Wadadja pour agréables ! Prospérité à tous : tel est le vœu de mon âme ! »

Digitized by Google

*
* *

Nous avons exposé jusqu'ici les principaux détails des croyances et du culte public des Galla, et cet exposé nous a offert en substance l'aspect de la religion des Patriarches comprenant : l'unité de Dieu, le gouvernement de la Providence, l'immortalité de l'âme, l'existence des bons et des mauvais anges, la disgrâce du genre humain, l'attente d'un médiateur, une loi morale que nous exposerons rapidement dans le prochain article, une prière publique, des sacrifices, un sacerdoce respecté. L'âme du Galla ne saurait nous apparaître dans tout son jour, si nous ne disions un mot du culte privé, de ces essors, de ce mysticisme naturel que nul rituel ne commande, de ces élans spontanés où l'âme se montre « naturellement chrétienne », de ces prières qu'on surprend sur les lèvres du vieillard et de l'enfant, jets de confiance et d'amour ingénus jaillissant des entrailles du croyant comme les ondes pures montent des profondeurs du rocher. La prière privée des Oromo se compose de jaculatoires qu'ils répètent fréquemment. Ces courtes oraisons sont variables selon les mille détails de la vie quotidienne. Les Abyssins invoquent le Christ et Marie, saint Michel et saint Georges inconnus aux Galla, qui s'adressent exclusivement à la puissance et à la paternelle sollicitude du Dieu Créateur. Si quelqu'un doute encore de l'orthodoxie de ce peuple relativement aux attributs de la divinité, le sens admirable des formules que nous allons citer sont propres à le convaincre. Aussi les superstitions, dont nous ne tarderons à parler, n'attaquent pas sa foi plus qu'une plante parasite ne détruit l'essence de l'arbre séculaire dont elle enlace obstinément le tronc.

Exemples d'invocations privées. Le matin : « O Dieu, fais-moi passer ce soleil en paix ; et ce soir ramène-moi en paix au logis. » — ou bien : « O Waq, tu m'as fait passer une bonne nuit ; donne-moi une bonne journée. En quelque endroit que j'aille, toi, ô Dieu qui as mis la paix sur mon chemin, dirige mes pas. Si je parle, éloigne de mes lèvres la calomnie ; si j'ai faim, éloigne de moi le murmure ; si je me rassasie, éloigne de moi l'intempérance. A t'invoquer, je passerai ma journée, ô Maître qui n'as point de maître ! »

Digitized by Google

— Le soir : « O Waq, tu m'as fait passer une bonne journée, donne-moi une bonne nuit, ô maître qui n'as point de maître. En dehors de toi nul n'est puissant ; tu n'as point d'ordre à recevoir. A l'ombre de ta main, j'ai passé la journée ; protégé de ta main, je dormirai. Ma mère, c'est toi ; mon père, c'est toi. »

— Si l'on craint un ennemi : « O Waqayo (ô bon dieu), ô mon seigneur (Goftako), soleil levant aux trente rayons, si l'ennemi survient, ne laisse pas périr ton ver de terre, délivre-moi. Car nous, si nous voyons un ver rampant sur la terre, nous avons le pouvoir de le tuer ou de l'épargner. De même que si nous voulons, nous ôtons la vie, en le foulant, au ver de terre, ainsi tu peux, à ton gré, en nous foulant à terre, nous faire mourir ».

— Actes de foi en la divine Providence : I. « Waqayo, tu portes dans ta main le bon et le méchant ; ne nous fais pas périr, nous tes vers de terre. En te priant, nous vivrons ».

— II. « Si quelque mal fond sur moi, comme l'arbre m'abrite contre le soleil, abrite-moi contre le mal, sois mon ombre. Toi, tu planeras au-dessus de moi, et moi je me tiendrai au-dessous de toi ».

— III. « Waqayolo (ô mon bon Dieu), c'est toi qui as créé les hommes et les animaux, qui sont sur la terre ; les fruits de la terre que nous habitons et qui nous font vivre, c'est toi qui les as créés, et ce n'est pas nous. Tu nous donnes la force, tu nous donnes les bœufs de labour et la semence ; nous travaillons et nos récoltes poussent ».

— Avant le repas. « La nourriture qui m'arrive aujourd'hui en paix, que demain elle m'arrive encore. La subsistance qui me suffise, la pitance de chaque jour, donne-la moi sans cesse, ô mon dieu ». — Les vrais Galla ne mangent rien sans jeter une parcelle à terre ou aux quatre vents, ne boivent rien sans verser quelques gouttes sur le sol. En quelques tribus, il est d'usage, lorsqu'on découvre du miel dans la forêt d'en jeter une portion en disant : « Waqayo, qui as créé le ciel et la terre, et m'as donné tous les biens qu'elle renferme, tiens, voilà ta part ». — C'est une manière simplifiée d'offrir les prémices en actions de grâces.

— Sur les troupeaux : « Tout serpent, toute épizootie,

Digitized by Google

tout accident, toute stérilité, de mon troupeau, Seigneur, éloigne ».

— Au sujet des récoltes : « O Seigneur, donne-nous la pluie ou un temps serein ; fais durer notre abondance ; fais-nous semer en paix ; ce que tu as fait semer, fais-le germer ; dans tout ce pays, ce que tu as fait germer, fais-nous le recueillir en toute tranquillité ».

— Pour la famille : « Avec mes parents, avec les honnêtes gens, avec mes enfants, avec mon ou mes épouses, accorde-nous de vivre heureux. Si tu nous accordes ces bienfaits, grandes grâces te soient rendues, ô seigneur ».

— Quand il y a un mort dans la contrée, on se lave le visage à la rivière la plus voisine de la maison mortuaire en disant : « Seigneur, éloigne de moi les pleurs de la mort ».

*
* *

Ces exemples choisis entre mille dans le parterre religieux des Oromo enrichissent la littérature orale de la nation et lui donnent une bonne place à côté des recueils que nous ont transmis les sages antiques. Plaise à Dieu que les théosophes et les philosophes s'en fussent tenus à ce niveau de pure simplicité ! — Voici encore d'autres pieux usages du culte privé. En franchissant les gués des rivières, image des flots périlleux de la vie, on offre une poignée d'herbes accompagnée ou non d'une invocation à Atèle, afin qu'elle prévienne les embûches du démon de l'eau, qui cherche à engloutir les voyageurs dans les ondes écumantes. (1) Chaque fois qu'on passe auprès d'un arbre sacré ou d'un carrefour ou au sommet d'un col on offre aussi une poignée d'herbes aux anges gardiens du chemin ou du lieu, et l'on aperçoit, au bord des sentiers, les étranges monceaux de ces modestes oblations. Lorsqu'un vif ennui ou une soudaine peur saisit les femmes, on les voit arracher des broutilles ou des brins de paille de leur chaumière et les jeter en offrande aux esprits, qui, paraît-il, sont amis de la frugalité. Ces pieuses

(1) On a vu les armées abyssines, en franchissant les rivières, faire rouler la fusillade, comme au début d'une bataille, pour mettre en fuite les ondins malfaisants, inoculateurs des fièvres, qui infestent ces bords marécageux.

Digitized by Google

jonchées se remarquent aussi auprès des tombeaux, hommage rendu soit aux mânes des défunts, soit à l'Aoulïa qui veille sur leurs cendres. A défaut d'herbages à proximité des passants, chacun place une pierre, sous l'arbre, dans le chemin, au lieu de la sépulture, rappelant ainsi les « Acervi Mercurii » des Romains, et ces amas de pierres que la dévotion de nos paysans accumule une à une aux pieds des croix commémoratives d'un accident mortel ou d'une tragédie sanglante.

« Dieu est très connu, dit Mgr Le Roy, et son nom, à chaque instant invoqué, est mêlé à tout, comme celui du grand Maître de qui tout dépend et dont l'action se retrouve partout : C'est la notion que... l'on a de Waqa chez les Galla ; à lui le ciel, à lui les forêts, à lui les eaux. On lui adresse des prières fréquentes et on lui offre des sacrifices, mais ces offrandes sont ordinairement prises parmi les produits de la nature, quelques brins d'herbe, un peu de miel, du vin de palme (1). Dans les circonstances solennelles... on immole des animaux...» (2). Elle semble avoir été écrite pour devenir l'exergue des Galla cette phrase de César rendant témoignage à l'esprit profondément religieux de la nation gallique : « Natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus ».

* * *

On s'étonnera que nous n'ayons encore parlé des superstitions qui ne peuvent manquer d'avoir une bonne place dans les vaines terreurs ou la fausse confiance d'infidèles. En Afrique, comme chez nous,la superstition est étrangère à la religion. Parasites dévorants de toute croyance, les pratiques superstitieuses sont fréquentes même en pays chrétien, et forment, pour les dévots peu éclairés, un accessoire intégral du domaine de la foi, dont, en réalité, elles sont la contre-partie. « Il est curieux, dit Mgr Le Roy, de retrouver, au centre de l'Afrique, les mêmes pratiques de sorcellerie

(1) Le vin de palme n'est connu que des Galla équatoriaux, avec lesquels Mgr Le Roy a été en contact.

(2) *Dictionnaire de Théologie catholique* de A. Vacant fasc. II, Afrique.

Digitized by Google

signalées dans notre Europe, non seulement au moyen-âge, mais encore à la fin du XIXe siècle... Par (Sorcier) ou (Féticheur) continue l'éminent auteur, on entend d'ordinaire, en français, tous ceux qui, à un degré quelconque, sont les agents de la religion ou de la superstition africaine. Il y a là une confusion et une erreur que les Noirs ne commettent jamais » (1). Les anthropologistes s'égarent toujours lorsqu'ils traitent de la religion des peuples. Obéissant à ce penchant de la nature qui remarque surtout le défaut d'une chose, ils se hâtent de le mettre en relief, et substituent les observances superstitieuses à la religion fondamentale. Cela dit, sachons bien que d'après le témoignage de l'ethnologie et les rapports des missionnaires, les vaines observances, magie, horoscope, présages, divination, spiritisme, magnétisme, envoûtement, maléfices, se retrouvent, à divers degrés, chez tous les peuples. L'envoûtement dont Mgr Le Roy signale l'existence chez les Bantous occidentaux, est répandu parmi les Abyssins du Godjam, mais semble inconnu en pays Galla. L'évocation des démons, le spiritisme avec tous ses phénomènes d'outre-monde, ses spectres, ses réponses divinatoires sont le monopole des grands initiés de l'occultisme abyssin, qui n'ont rien de commun avec la race dont nous nous occupons. Les tribunaux Amhara du Choa ont recours, en désespoir de cause, pour la découverte des coupables, à un cas de somnambulisme artificiel doublé de la suggestion hypnotique (2).

La divination chez les Galla n'atteint pas ce degré de perfectionnement. Elle est, pour ainsi dire, à l'état d'enfance, comme celle des fées de nos campagnes et des devins de village. Les scènes de contorsion, l'enthousiasme ou délire prophétique sont rares et à peine connus. La plupart des agents de la superstition s'arrêtent au niveau de la supercherie, de l'imposture, de la magie blanche, dans laquelle, il est vrai, l'esprit de ténèbres s'insinue facilement. Quelques-uns sont praticiens de bonne foi, et regardent comme une grâce

(1) *Dictionnaire de Théologie catholique* de A. Vacant facs. II, Afrique

(2) Le cadre limité que les « Etudes Franciscaines », par leur nature même, imposent à notre travail, nous empêche de traiter au long cette question et plusieurs autres relatives aux Galla. La publication in extenso en sera faite nous l'espérons.

Digitized by Google

accordée à leur famille par Waqa le don de connaître et guérir certaines maladies. Les devins tirent au sort en jetant des pierres, comme ceux de nos pays jettent les dés. Les réponses que rendent ces pierres au moyen de la combinaison cabalistique, tombent parfois si juste sur des faits qu'il est impossible de prévoir dans les causes, ou sur des événements accomplis à distance, qu'on ne peut s'empêcher d'y voir une intervention surhumaine. Ces interprètes des volontés de l'au-delà indiquent aux familles si le malheur ou la maladie qui éprouvent les personnes ou les bestiaux sont un châtiment de Dieu, une malice de Satan ou un maléfice (1). Les principaux auteurs de maléfices sont une catégorie de personnes nommées *Bouda*, du nom du mauvais esprit qui les possède. On les pourchasse et on les met à mort, comme on le faisait pour les sorciers du moyen-âge : aussi sont-elles clairsemées. Mgr Massaïa fut violemment expulsé du kaffa sous l'inculpation de Bouda : la scélérate fourberie des Musulmans ayant réussi à persuader au crédule souverain du pays que les prêtres blancs jetaient des maléfices. Les Galla ont coutume d'attribuer les maladies tenaces ou chroniques aux démons (Saïtana) ou (Djinni), ou même aux Golfa (âmes du purgatoire). Les Juifs contemporains de Notre-Seigneur partageaient la même croyance. Le saint Evangile nous les représente demandant, en faveur de leurs malades, l'expulsion du démon qui les liait. Loin de les contredire, Notre-Seigneur commence, plus d'une fois, par commander à l'esprit malin, avant de rendre la santé. Ceux des Galla qui nous connaissent moins, comme les Aroussi, s'adressent aussi bien aux missionnaires qu'à leurs devins pour obtenir la recette magique, le talisman répulsif qui met en fuite les mauvais esprits. Ils sont convaincus que tout homme ami de Dieu *Nama Waqayotti*, est en commerce avec le ciel et lui dérobe ses secrets ; qu'il a le privilège de posséder les rites vainqueurs qui désarment, enchaînent, séduisent l'armée assaillante des esprits malfaisants. Nos jeunes gens — qui sont spirituels —

(1) Un conte galla représente un devin, qui a exploité la crédulité populaire, condamné après sa mort, en punition de son imposture, à respirer sans cesse des flammes inextinguibles qui dévorent sa poitrine et sa langue mensongère. Evidemment la sagesse antique voulait par là détourner les générations de la confiance aux agents de la superstition.

Digitized by Google

répondent au solliciteur : « Ecoute, le Père a un remède souverain contre les « *Djinni* », mais tu ne voudras pas le prendre. Il te faudrait, à notre exemple, devenir chrétien et le démon te laisserait tranquille. Il te donnera seulement un remède contre la maladie, si elle ne vient pas du Djinni ». Les Abyssins nous demandent plus souvent de leur donner ou de leur vendre un coq rouge, une brebis rousse, une poule blanche pour l'immoler au démon qui détient malade un membre de leur famille.

*
* *

Comme les anciens Gaulois, les Oromo consultent les entrailles des victimes. Les kallou, faisant fonction d'aruspices, se penchent sur le péritoine, et, observant attentivement les vibrations des ligaments et des fibres chaudes, palpitantes, le frétillement des feuillets ou de l'épithelium, ils en tirent des présages pour la victoire ou la défaite, pour la guérison ou la mort. Nous retrouvons chez les Galla les traces de deux autres pratiques fort communes dans l'antiquité : la vénération dont on entoure les bétyles ou grandes pierres, et l'espèce de crainte religieuse professée pour les serpents. Jacob, favorisé, pendant son sommeil, de la céleste vision de l'échelle mystérieuse, érigea, en forme de stèle, le bloc qui lui avait servi d'oreiller, le consacra, en y répandant de l'huile, et l'appela « Beth-El » Demeure de Dieu. Les monolithes sacrés se propagèrent en Palestine et en Syrie. Les Grecs les appelèrent « baïtulos » nom emprunté à leur insu, à la pierre de Jacob, et dont le sens étymologique est si relevé. Ils devinrent menhirs chez les Gaulois, et Cromlechs, lorsque ces monolithes, fichés verticalement en terre, forment un ou plusieurs cercles concentriques (1). Les Galla ont l'habitude d'oindre avec du beurre, de parer d'amulettes certaines grosses pierres, sur lesquelles ils aiguisent aussi leurs lances afin de les rendre victorieuses. Tendance très naturelle, en vertu des lois du symbolisme qui montre dans l'invulnérable granit, bravant l'injure des siècles et les

(1) Les cercles sont chez les Gaulois au nombre de trois ; les pierres fichées sont souvent disposées en triangle et au nombre de trois, nombre symbolique de la Trinité.

Digitized by Google

assauts de la tempête, une image expressive de l'éternité et de l'immutabilité de Dieu. — Arrivons au culte des serpents. Depuis que, sous la forme de ce reptile, Satan joua le rôle de séducteur au paradis terrestre, on l'a vu se mêler à toutes les religions, soit à titre d'ennemi, — incarnation ou figure de l'ennemi infernal —, soit à titre d'antidote contre sa propre malice. Moyse érigea le serpent d'airain, figure du Rédempteur, dont la vue guérissait la morsure des vipères qui avaient envahi le camp d'Israel. L'enchantement des serpents était un art sacré en Asie et en Egypte ; dans ce dernier pays, les psylles l'exercent encore avec succès. L'antique Ethiopie vénérait les serpents et les dragons ; et il reste des vestiges de ce culte dans la chrétienne Abyssinie (1). Les Gaulois les révéraient aussi, et les légendes qui pullulent sur les dragons des premiers temps de l'Eglise ou du moyen-âge, et contre lesquels la Vierge et les saints remportèrent de mémorables victoires, montrent assez que, longtemps après eux, la peur que ces animaux inspiraient, était aussi vive. Les druides obligeaient leurs clients, en cours de procès, à cacher sous les habits une pierre en forme d'œuf de serpent, s'ils voulaient avoir gain de cause ; et la première représentation figurée qu'ils se permirent de fabriquer, après la conquête romaine, fut celle du serpent : dans les cérémonies, ils portaient une tige de verveine entourée d'un serpent. Chez les Galla, l'Abba-Mouda et les Kallou de haut parage ont des serpents familiers avec lesquels ils jouent comme avec l'animal le plus inoffensif. Les pèlerins du Harar assurent avoir vu les plus dangereuses vipères glisser et se replier sur les épaules et le long du corps de leur Abba-Mouda de Mormoro. Les familles Oromo s'occupent fort peu de rendre aux serpents des honneurs ritualistes. Mais, comme si la fierté nationale tirait vanité d'avoir fait alliance avec les animaux les plus redoutables, ils appellent le lion, leur parent (fira kenia), et les reptiles venimeux leurs amis. Ils donnent le titre de grand-mère (Ako) à un aspic du nom de *Bouti* ; celui de fils, (Ilmo) à une couleuvre rouge assez inoffensive. Un ondin bien-

(1) Voir une lettre de Mgr de Jacobis, dans les *Annales de la Propagation de la foi*, tome XXI pp. 333-334.

Digitized by Google

faisant est censé loger dans un serpent d'eau, d'un vert émeraude, du nom de *Bora* ou *Borantitcha*. Si l'un de ces reptiles vient à élire domicile dans le torchis ou le hallier de la maison, on lui offre du lait à boire ; sa présence est de bonne augure et, moyennant ce petit tribut, les uns et les autres vivent en paix. Ce qui n'empêche pas les Galla de tuer serpents (1) et lions, lorsque ces étranges alliés commettent des abus de confiance ou violent les traités. Un tel droit de redevance reconnu à l'animal, dont le seul aspect communique un frisson involontaire, évoque le souvenir de la bienheureuse Viridiane qui vit un jour deux serpents entrer par la fenêtre de sa cellule, et s'y installer pour ne disparaître qu'aux approches de sa mort. Chaque jour, elle devait les nourrir des mets qui lui étaient servis, sous peine d'être rudement cinglée par les anneaux sifflants de leur queue insolente. La Sainte s'exécuta de bonne grâce et put vivre dans une paix relative avec ses désagréables compagnons. A des conditions analogues, les Galla ont la prétention de tenir en échec l'antique serpent lui-même ; cette remarque nous servira de guide pour expliquer les offrandes faites au démon.

*
* *

Les fiers Galla, frères de l'invincible lion, se jouant avec l'aspic et le basilic, croient encore enchaîner Satan avec des liens fleuris, lui faire baiser ses fers dorés de présents. A leurs yeux, les Djinni (démons) sont des esprits mauvais, créatures rebelles de Waqa, destinées au tourment de l'homme. Nul article de la liturgie officielle, ni le Wadadja, ni les Dirmi, ni les suppliques du parlement, ni la formule de la prière de tradition ne concèdent la moindre place, la plus insignifiante mention à l'ennemi du genre humain. Celui-ci n'a aucune puissance indépendante de Waqa. Waqa est le « Dieu unique » — « le Créateur de toutes choses, » — « le Maître qui n'a point de maître, » — « Celui qui n'a pas d'ordre à recevoir, » — « dont le trône n'a point de rival, » —

(1) Le mot générique qui sert à désigner les serpents est le même qu'en celtique. Galla : bofa ; Gaëlic : buafa, serpent. Ce dernier terme a plusieurs dérives signifiant : venin, poison, antidote etc.

Digitized by Google

« qui ne voit nul empire approcher du sien, » — « qui pénètre tout jusqu'au fond des entrailles humaines, où couve la malice, » — « qui tient dans sa main le bon et le méchant, les fléaux et les récompenses » ; « qui permet à l'ennemi de nous faire du mal » ; mais « il a commandé à Satan d'épargner ses embûches aux hommes qui lui paieraient tribut » : telle est la maxime de la théosophie Oromo justifiant les oblations démonologiques. Affirmons bien le principe que la religion n'a rien à y voir, et qu'elles demeurent dans le sombre royaume de la superstition. — Satan est l'ennemi irréconciliable : son influence pernicieuse s'immisce dans les événements de la vie. Comment repousser victorieusement ses assauts ? Quel procédé efficace brisera son astuce ! L'Evangile n'est point là avec l'Eglise pour répondre aux infidèles. Aussi les nations païennes ont-elles usé de compromis en se faisant les tributaires de celui dont elles ne pouvaient se dissimuler les fureurs. Ces hommages, dérobés au vrai Dieu, enivrant l'orgueil du vieux serpent, loin de l'apaiser, alimentaient sa haine insatiable, et, homicide dès le commencement, il exigea, comme partie intégrale de son rituel, la barbarie des sacrifices humains. Les Galla n'ont jamais connu de si déplorables excès (1). Ils luttent contre le malin esprit, en appelant le ciel à leur secours, en se parant des débris sanctifiés des victimes du sacrifice et de talismans protecteurs. Ils ont un talisman familial, consistant en une pièce de bois, d'essence et de forme désignées par les ancêtres, et que l'on cache dans la haie de l'enclos, où les divers accidents qui lui arrivent servent de présages. Ils ont enfin une sorte d'exorcisat dans lequel ils offrent au démon de la bière, du café, du grain, en prononçant des paroles d'adjuration. Il arrive qu'un homme et surtout une femme feint la possession démoniaque. Aussitôt le maître de la maison lui achète un habit neuf ou un collier de verroterie pour apaiser l'esprit malin. Je laisse à penser si le nombre de ces femmes

(1) Les auteurs font remarquer, après Strabon, que les Tectosages du Rhin et ceux du Danube, les Gaulois sordiques, les Galates d'Asie, les Celtes de l'Ibérie et les Gaulois d'Italie n'ont jamais sacrifié de victimes humaines. Cette coutume barbare fut importée en Gaule par les Kymris au VIe siècle av. J.-C., qui l'avaient copiée des Scythes.

Digitized by Google

possédées tend à grandir, parmi les tribus les plus superstitieuses, quand le bon sens des maris n'est pas en éveil.

L'anecdote suivante, dont nous pouvons garantir l'authenticité, est une lumineuse démonstration de la différence essentielle que les Galla établissent entre le culte divin et le tribut payé au démon : L'expression elle-même qu'ils emploient : *Saïtana gabaroun*, payer tribut à Satan, et jamais *Sagadoun*, adorer, ou *Kadatsoun*, prier Satan, suffirait à ce discernement. Ils ne supportent pas d'ailleurs qu'on les accuse de rendre un vrai culte à Satan.

Fr. MARTIAL, de Salviac.
O. M. Cap.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES ŒUVRES POPULAIRES LIBÉRALES

(Suite)

III

Autres objections. (1)

A Lille, après que nous avions exposé nos idées sur les œuvres libérales, on nous a posé cette question : « Comment « pénétrer dans ces œuvres, étant donné le mauvais esprit « qui les anime ? Un catholique militant, un prêtre ne ris- « quent-ils pas de se voir repoussés ?. »

Nullement : d'abord l'esprit des gens qui sont dans les œuvres économiques n'est pas mauvais, comme on l'imagine. Nous avons prouvé par notre exemple que ces gens n'ont pas d'hostilité, de parti-pris contre les prêtres. Si cet esprit sectaire existe, il est le fait d'un petit nombre qui ne sont pas maîtres de gouverner la Société à leur guise. Et quand même ce mauvais esprit serait général, il y a un intérêt qui prime tout et qui fait accepter avec empressement les nouveaux sociétaires.

Cet intérêt est la prospérité de l'œuvre qui est attachée nécessairement au grand nombre des associés. C'est une question de vie ou de mort. Il faut être nombreux, pour réussir.

Prenons l'exemple des Sociétés de Secours Mutuel : la règle est de donner chaque jour au sociétaire malade durant trois mois ce qu'il paye chaque mois comme cotisation. Cela fait 90, 145 ou 180 fr., selon que la cotisation est de 1 fr., 1 f. 50 ou 2 francs. Essayez de former une société avec 5 personnes. Au bout de six mois vous aurez en caisse 30, 45, ou 60 fr., quand il en faudra donner 90, 145 ou 180, si un des sociétaires tombe malade. Vous aurez en outre à payer

(1) Voir les numéros de février et avril 1900.

Digitized by Google

le médecin, le pharmacien et en cas de mort les funérailles. C'est la ruine et la faillite dès la fondation.

Au contraire, commencez avec cent, cinq cents personnes.., vous avez tout de suite des recettes considérables qui permettent de tenir les engagements statutaires. Plus le nombre augmente et plus augmentent les chances de prospérité ! Cela est vrai surtout quand il se présente beaucoup de membres honoraires qui payent et qui ne reçoivent rien. Et, ce serait le cas pour de riches catholiques entrant dans ces sociétés par esprit de dévouement.

Le grand nombre est encore plus nécessaire dans les sociétés coopératives de consommation. Ici tout consiste à réaliser des bénéfices en achetant en gros et au comptant les denrées que consomment les sociétaires. Plus l'achat est considérable, plus la remise est forte. Les associés arrivent ainsi à se procurer à très bon marché des marchandises d'excellente qualité ! Mais il est impossible d'acheter en gros pour une dizaine et même une vingtaine de familles ouvrières. Voici, au contraire, *la Moissonneuse* de Paris qui compte 15,000 adhérents. Avec une pareille clientèle, les achats deviennent énormes et sont gratifiés de remises que ne peuvent pas obtenir les petites sociétés.

C'est pourquoi, dans ces œuvres économiques, on a le plus grand besoin d'augmenter chaque jour le nombre des sociétaires. Un client notoirement solvable n'est jamais refusé ! L'intérêt fait taire toutes les autres passions. Allez voir si dans les affaires un franc-maçon, un Juif refuseront de vendre au comptant à un curé, à une dévote ?.. Ils leur vendraient plutôt à crédit pour s'assurer leur clientèle. L'un d'eux qui était entrepreneur disait un jour à des confrères : « Moi, je ne travaille volontiers que pour les couvents ; il n'y a que là qu'on paye bien. »

Ainsi la crainte qu'un catholique soit éconduit est une chimère. Il lui sera toujours facile d'entrer dans une œuvre économique libérale.

« Soit, disent les autres ; mais une fois reçu, vous allez « vous trouver à côté de francs-maçons ; vous allez coopérer « avec eux à la même œuvre. Ce voisinage n'est-il pas indé- « cent ? Cette alliance n'est-elle pas réprouvée par l'Eglise ! »

Digitized by Google

Telle est bien l'apparence et il y aurait lieu de recuser si Notre-Seigneur ne nous avait défendu de juger sur l'aspect extérieur des choses. Il nous a ordonné d'aller au fond pour y chercher ce qui est vrai et porter ensuite un jugement conforme à la justice. « *Nolite judicare secundum faciem, sed justum judicium judicate.* (Joan VII, 24.)

Si un simple rapprochement des bons et des mauvais était chose défendue, les députés, les sénateurs catholiques ne pourraient pas rester au Parlement. Le Pape ne pourrait pas accréditer des nonces près des gouvernements libres-penseurs, hérétiques ou schismatiques. Bien plus, la recommandation qu'a faite Léon XIII de se rallier à la République, emporte non seulement la nécessité du voisinage entre catholiques et francs-maçons, mais elle exige encore certaines alliances transitoires qui doivent avoir des résultats excellents. Par exemple, si dans la lutte que vous soutenez pour faire triompher un candidat, pour obtenir le vote d'une bonne loi, l'abrogation d'une loi mauvaise, il arrive que des francs-maçons, des protestants viennent vous offrir leurs concours : il y aurait folie à le refuser. Ce qui fait la moralité d'une alliance, ce n'est pas le caractère personnel des alliés, mais bien la nature du but qu'on veut atteindre et des moyens qu'on emploie pour réussir. Dès que le but est excellent ; dès que les moyens sont honnêtes, tout concours utile doit être accepté, quand même il viendrait de gens qu'on refuserait de voir dans l'habitude de la vie.

Hâtons-nous de dire que, si des catholiques s'exposent à rencontrer des francs-maçons en entrant dans une œuvre populaire libérale, il y aura bien voisinage, il y aura même alliance, coopération pour le succès matériel de l'œuvre, ce qui est inoffensif puisque le but de l'œuvre est bon et les moyens aussi ; mais au point de vue politique et religieux, cette rencontre, loin d'être une alliance, sera une lutte courageuse et implacable.

Les luttes corps à corps sont les plus terribles et elles prennent parfois la forme d'un embrassement. La Bible raconte que Saül exprima des doutes sur la force de David qui offrait d'aller combattre Goliath. Le jeune berger répondit : « Il est arrivé qu'un lion, et une autre fois un ours

Digitized by Google

« sont venus prendre un mouton dans mon troupeau. Aussitôt, « j'ai couru après eux, je les ai pris par la gueule et je les ai « suffoqués dans mes bras ». (I Reg. XVII, 35). Eh bien ! qu'importe qu'on ait l'air d'embrasser les francs-maçons, si par ce moyen on réussit à leur faire rendre gorge ?

Il s'agit en effet d'aller arracher le peuple à l'influence néfaste de ces hommes. Nous avons prouvé que, dans ces œuvres ouvrières, la masse des associés est formée de braves gens qui ont l'âme chrétienne. Quelques-uns même ont conservé des pratiques religieuses. Mais des francs-maçons ont pris, dans ces œuvres, les places que nous avons abandonnées et ils y travaillent à pervertir l'esprit de ces gens, surtout au point de vue électoral. En leur faisant peur de la domination cléricale, ils les amènent à voter pour les ennemis de l'Eglise. La majorité de sectaires qui remplit la Chambre et le Sénat, n'a pas été formée autrement. Tant que l'esprit des électeurs n'aura pas été modifié, le mal sera incurable. Il pourra même s'aggraver de plus en plus. N'est-il pas temps d'aviser ? Faut-il permettre aux francs-maçons de continuer tranquillement la guerre qu'ils ont déclarée à l'Eglise ? Or, nous avons beau nous mettre l'esprit à la torture... sous le régime du suffrage universel, nous ne voyons pas d'autre moyen de salut, qu'une influence profonde sur le corps électoral qui l'amène à émettre des votes raisonnables. On n'exercera pas cette influence sur les socialistes, sur les impies. Il reste donc qu'on l'exerce dans les œuvres ouvrières libérales.

Il y a là une foule immense de braves gens qui sont comme un troupeau sans pasteur livré à la gueule des loups. Si la peur de nous rencontrer là avec des francs-maçons nous éloigne de ces œuvres, nous ressemblons au mercenaire dont Notre-Seigneur a dit qu'il voit venir le loup et prend la fuite. Le bon pasteur agit tout autrement. Il expose sa vie pour ses brebis. A l'exemple de David, il va droit à l'ennemi et lui arrache sa proie.

Certains catholiques nous ont accusé de trahir l'Eglise, parce que, dans un congrès d'ordre économique, nous avons supporté paisiblement le voisinage de quelque franc-maçon. Et pourtant, au lieu de former une alliance criminelle, nous

Digitized by Google

engagions là, avec la franc-maçonnerie, la seule lutte qu'elle redoute, parce que c'est la seule qui puisse lui porter un coup mortel. Toutes les luttes ne se font pas à coups d'épée. Quand il y a concours pour gagner un prix, les concurrents sont condamnés parfois à se trouver voisins. Considérez un champ de courses. Tous les chevaux sont alignés les uns à côté des autres. Tous doivent partir au même signal. Et pourtant, les jockey qui les conduisent sont bien loin de former une alliance. Chacun est préoccupé d'arriver le premier et de battre ses concurrents.

Nous avions pris une position semblable et aucun esprit sensé n'a pu croire que nous allions y travailler au profit de la franc-maçonnerie. Il a fallu une insigne mauvaise foi pour oser le dire. On s'est efforcé de le faire croire, en nous accusant d'illusion et en prédisant que nous serions vaincu dans cette lutte. L'expérience a démontré le contraire, puisque les ouvriers nous ont donné leur confiance plus facilement qu'aux francs-maçons. Ils ne la donnent guère à ces derniers que faute de pouvoir compter sur nous.

Nous l'avons dit à Lille : c'est une affaire de dévouement. Celui-là sera écouté et suivi qui rendra le plus de services. Dans un syndicat agricole, chargez-vous des écritures, comme le jeune curé de campagne dont nous avons parlé à la fin de l'article précédent. Dans les Sociétés de secours mutuel, dans les coopératives, faites les études qui vous permettront d'éclairer les ouvriers et de les aider à procurer les succès de l'œuvre qu'ils affectionnent. Tel est le moyen infaillible de leur gagner le cœur et de vous assurer leur reconnaissance.

Peu de francs-maçons ont le courage de se consacrer au service d'une œuvre ouvrière. Le plus souvent, vous trouverez le champ libre. Si parfois vous vous rencontrez en face d'un franc-maçon vraiment dévoué, dès que ce sera un homme de cœur, il appréciera le vôtre. Il voudra devenir votre ami ; vous le délivrerez de ses préjugés contre la religion et vous le gagnerez à votre cause avec les ouvriers qui le suivent.

Faut-il l'avouer ?.. Nous ne comprenons rien à la tactique de certains catholiques dans la lutte qu'ils soutiennent contre les ennemis de l'Eglise. A les voir, on dirait que pour vain-

Digitized by Google

cre il suffit de crier, comme firent les Israëlites pour faire tomber les murs de Jéricho. En effet, on ne tarit pas en discours, en articles de journaux, en brochures et en livres contre les sectaires qui nous oppriment. Tout cela est fort bien, sans doute. Il est nécessaire de dénoncer et de démasquer ces sectaires. Mais nos discours et nos écrits ne vont guère qu'à des catholiques pratiquants, depuis longtemps convaincus. Comme ces catholiques ne forment qu'une minorité, en ne nous adressant qu'à eux, nous ne gagnons pas un pouce de terrain. Nous restons sur la défensive. Or, chacun le sait, dans l'art de la guerre, si on veut s'assurer la victoire, il faut avoir le courage de prendre l'offensive.

Pourquoi ne pas aller déloger les francs-maçons des positions qu'ils ont prises et qui leur ont procuré le pouvoir ? Sous le régime du suffrage universel, la victoire est aux gros bataillons et ces bataillons sont formés principalement par les membres des œuvres libérales. Puisque leur libéralisme est inoffensif, comme nous l'avons démontré, cessez de le combattre. Rassurez ces électeurs ; gagnez leur confiance et leur affection ; détachez-les des meneurs qui les trompent. En faisant ainsi le vide autour des francs-maçons, vous les frapperez d'impuissance. Quand il n'auront plus les majorites qui les font entrer en masse au Sénat, à la Chambre, dans les Conseils généraux, dans les Conseils d'arrondissement et dans les Conseils municipaux, quel mal ces hommes pourront-ils nous faire ?..

Nous voudrions ajouter un mot à l'adresse de certains catholiques découragés qui n'osent plus rien entreprendre... parce que les moyens employés jusqu'à présent n'ont pas réussi, ils n'admettent pas qu'on essaye autre chose. Trouvant que la position est désespérée, ils se tournent vers Dieu et lui demandent un miracle. Ah ! rien ne vaut la prière. Multipliez de grâce vos adorations, vos pèlerinages, toutes les supplications publiques et privées qui pourront faire violence au ciel. Toutefois, il n'est permis de s'en tenir là qu'aux religieux et aux religieuses qui ont embrassé la vie contemplative et qu'une clôture rigoureuse éloigne de l'action extérieure. Les catholiques vivant dans le monde, doivent se souvenir de la parole de Notre-Seigneur déjà citée : *Hæc*

Digitized by Google

oportuit facere et illa non omittere. Même en priant, il ne faut pas tenter Dieu et c'est tenter Dieu que de lui demander de faire par un miracle ce que nous pouvons obtenir par des moyens humains.

Si le bruit des trompettes et les cris des Israélites firent tomber les murs de Jéricho, c'est que Dieu avait indiqué ce moyen de prendre la ville. Il avait promis de la livrer ainsi aux mains de Josué. Quand nous aurons une promesse semblable, nous pourrons nous contenter de prier et de crier contre les francs-maçons. Hélas ! jusqu'ici, au lieu de promesses divines, il y a les espérances que nourrissent dans leur imagination quelques illuminés. Ce n'est pas suffisant pour nous dispenser de recourir aux moyens que conseille la sagesse. On connaît ces moyens. Si nous avions commencé à les prendre depuis que le suffrage universel confère à des élus toutes les autorités, il y a longtemps que la franc-maçonnerie serait vaincue.

Tout ce que nous venons de dire est élémentaire. C'est le langage du bon sens et on se demandera sans doute comment des vérités si simples n'ont pas saisi tous les esprits et entraîné tous les cœurs.

Hélas ! C'est qu'on a effrayé les consciences en soulevant des questions de doctrine. Des gens qui ne savent pas le premier mot de la théologie se sont érigés en docteurs et n'ont pas craint de parler au nom de la religion, au nom du Pape, pour défendre comme mauvais ce qui est bon et même nécessaire.

On jugera de la science de ces hommes par une dernière objection que nous allons réfuter. Le long article publié par *La Croix* dans les suppléments des 2, 3 et 8 septembre 1896, avait pour titre : *Neutralité religieuse et confessionnelle des œuvres sociales*. C'était une charge à fond contre cette neutralité ? Entr'autres choses l'auteur disait cette parole : « *Le libéralisme* travaille à faire *rejeter de nos œuvres toute idée catholique ou* CONFESSIONNELLE, *pour nous servir du jargon libéral*.

Traiter de jargon libéral le terme de confessionnel, prouve qu'on n'a jamais ouvert un livre de théologie. Un étudiant de première année sait combien cette science aime à multiplier

Digitized by Google

les distinctions et à les fixer par des mots techniques, afin de fermer la porte à l'erreur qui se glisse facilement sous le couvert de mots vagues et mal définis. Les traités de théologie sont pleins de termes, en apparence barbares. Quelques-uns sont devenus célèbres et ils ont leur histoire, comme le terme de *Consubstantiel*. Le mot grec qui répond à cette expression ne diffère d'un mot semblable que par un iota. Otez la lettre *i* et vous êtes dans la pureté de la foi. Ajoutez cette lettre et vous tombez dans l'hérésie (1).

Un exemple va faire voir combien, pour éviter ces dangereuses confusions, le mot de *Confessionnel* est nécessaire. C'est celui de Raiffeisen le célèbre fondateur des caisses rurales. On le cite toujours comme ayant fait une œuvre profondément religieuse. M. Courtois le lui reproche. Il dit de ses rapports aux assemblées générales de ses caisses qu'on est fort étonné *d'y trouver un sermon autant du moins qu'un exposé économique* (2).

Or Raiffeisen était protestant. Il est resté protestant jusqu'à sa mort, et il a fondé ses caisses dans des pays mixtes, en y admettant à la fois ses corréligionnaires et des catholiques. Dès lors, il lui a été impossible d'introduire des pratiques du culte catholique ou du culte protestant dans ses réunions d'œuvres. Jamais il n'a permis à des prêtres ou à des pasteurs de venir y faire des discours sur des questions qui séparent les deux confessions chrétiennes. S'il avait fait cela, il aurait réveillé les passions, allumé la guerre et détruit son œuvre qui était une œuvre de paix et d'union. Mais tout en exigeant le silence, c'est-à-dire, la neutralité sur les questions de dogme, il a tenu fidèlement un langage si religieux qu'on lui en a fait un reproche.

Il y a donc une différence profonde entre neutralité confessionnelle et neutralité religieuse. On peut admettre la première, sans admettre nécessairement la seconde. Celui qui aurait accusé Raiffeisen de favoriser l'irréligion, la franc-maçonnerie, etc. aurait commis une criante injustice. Pourquoi donc l'écrivain de *La Croix* formule-t-il cette accusation contre M. Rostand, président du Centre Fédératif

(1) *Homoousios* signifie de *même* substance. Eusèbe et d'autres Ariens écrivaient *Homoiousios* ce qui signifie *semblable* en substance. On voit la différence.

(2) Alph. Courtois, *Banques populaires*, p. 25.

Digitized by Google

du Crédit populaire, qu'il nomme dans l'article précité et dont il essaye de réfuter la conférence faite au congrès de Caën ? M. Rostand avait eu cependant le soin de s'expliquer. Il avait dit : « Entendons-nous, car le mot peut prêter « à certaines équivoques. Il ne s'agit pas d'une neutralité « à arrière-pensées, qui abriterait sous son nom la haine de « toute croyance supérieure ; il s'agit de la neutralité sincère, « qui, réservant et respectant les croyances de chacun, « consiste dans l'accord des hommes de bonne volonté pour « ne pas laisser pénétrer les questions de confessions, sur « des terrains communs de justice, de bien social, de civili- « sation, où les croyants de tous les cultes peuvent se rap- « procher et marcher les mains dans les mains » (1).

Telle est la neutralité des œuvres populaires libérales de la France. Il n'y en a pas dans laquelle on ne puisse tenir, sans soulever la moindre protestation, un langage aussi religieux que celui de Raiffeisen dans les Assemblées de ses caisses rurales. Celles qui ont mis dans les statuts qu'on éviterait toute discussion religieuse ou politique, admettent sans peine qu'on exhorte les sociétaires à la prévoyance, à l'épargne, au sacrifice, au dévouement réciproque, à toutes les vertus morales qu'enseigne l'Evangile. On peut rappeler à ces hommes qu'ils sont frères et les presser de s'aimer les uns les autres, comme Jésus-Christ nous a aimés. Ils trouvent ce langage tout simple dans la bouche d'un laïque ; ils seraient surpris de ne pas le trouver dans la bouche du prêtre.

Nous pourrions nous borner là. Mais nous regretterions de ne pas signaler un fait curieux. *La Croix* recommande perpétuellement un manuel pratique des caisses rurales, édité par la Maison de la bonne presse. Evidemment ce manuel n'est pas à l'adresse des libéraux partisans de la neutralité. Il est destiné aux catholiques fervents qui veulent se servir des caisses rurales pour raviver la flamme religieuse dans le cœur des paysans. Aussi avons-nous cherché dans ce manuel les moyens qu'on prenait pour atteindre ce but. Eh bien ! les statuts, qui sont d'une longueur prodigieuse, ne contiennent pas un seul mot de religion. On y chercherait

(1) 8e *Congrès du Crédit populaire*. Caën, page 511.

Digitized by Google

vainement le nom de Jésus-Christ, celui de Dieu. Aucun article ne prescrit que les sociétaires soient catholiques, qu'ils ne travaillent pas le dimanche, etc. Les libres-penseurs, les francs maçons les plus sectaires pourraient se servir de ces statuts sans en retrancher un iota.

Mieux que cela : le Manuel, page 3, contient textuellement ce qui suit :

« La caisse rurale *doit être un terrain neutre*, ou tous les « hommes honnêtes puissent se rencontrer. Elle sera non « seulement un instrument de moralisation mais encore un « instrument de paix sociale, en rapprochant des hommes « loyaux, que séparent des malentendus, et qui, en se fré- « quentant, en se connaissant, finiront par s'estimer et par « s'aimer, pour le plus grand bien de la France. »

Quand on compare les articles de *La Croix* avec le manuel qu'elle recommande, on devient rêveur. La contradition est si flagrante qu'on se demande ce qu'il faut croire. Vous voulez que la caisse rurale soit une institution religieuse, catholique... très bien. Mais alors mettez-le dans les statuts. Imitez l'archiprêtre de Castiglione en Sicile. Dans l'article IV de la caisse qu'il a fondée, il statue que les sociétaires devront être des catholiques pratiquants. Dans l'article XIII, il déclare que lui et ses successeurs auront la direction morale et religieuse de l'œuvre. En conséquence, ils auront le droit d'assister à toutes les assemblées ou de s'y faire réprésenter avec voix consultative ; celui d'y faire personnellement ou par délégué des conférences religieuses ; de réunir ses assemblées générales pour rappeler aux sociétaires leurs devoirs de chrétien (l'article énumère les principaux.) Celui enfin d'annuler toutes les décisions qu'ils jugeront nuisibles au bien de l'œuvre. — L'article XXV leur donne la présidence de la Commission de censure. » (*Credito e Cooperazione*, 16 nov. 1895. p. 166.)

Voilà qui est net. Quand on veut une œuvre religieuse, on a le courage de le mettre dans les statuts. Mais non, vous excitez les curés de campagne à faire des caisses rurales religieuses et vous leur offrez un manuel qui dit que la caisse est un terrain neutre, avec des statuts qui pourraient être

Digitized by Google

acceptés par les francs-maçons !... Explique qui le pourra une contradiction si étrange ?...

Dès le début de cet campagne, nous avons prédit qu'elle serait désastreuse pour la cause catholique. L'événement a justifié nos prévisions.

Les œuvres économiques, en conservant un caractère libéral, permettent facilement au prêtre de se rapprocher de gens qui ne vont plus à l'église, de gagner leur affection et de les ramener à Dieu. Otez-leur ce caractère, faites-en des œuvres religieuses, c'est à peine si elles sont utiles au prêtre qui dirige une population profondément chrétienne. *La Croix* recommandant les caisses rurales comme œuvre religieuse et condamnant leur neutralité, il est arrivé que son manuel a été demandé seulement par les curés de paroisses où règne la piété. Les curés de ces paroisses innombrables qui sont tombées dans l'indifférence religieuse, en lisant *La Croix* n'ont pas manqué de se dire : « Voilà une œuvre qui n'est pas pour moi. Jamais dans ma paroisse je ne réussirai à fonder une œuvre religieuse. » Et ils n'ont pas bougé. S'ils avaient lu le manuel, il aurait vu que l'œuvre est neutre et ils aurait tenté quelque chose. Mais le journal leur dit le contraire : comment voulez-vous qu'ils se procurent le manuel d'une œuvre qu'ils ne pourront jamais établir ?...

C'est pourquoi, les caisses rurales n'ont surgi que dans nos meilleures paroisses de France, celles qui forment, hélas ! une petite exception dans l'état religieux de nos campagnes. Et là même un triste phénomène n'a pas tardé à se produire. Le Conseil d'Etat a jugé qu'avec les statuts primitifs ces caisses étaient soumises à la patente des banquiers. C'était la ruine générale. Il a fallu dissoudre les Sociétés et les reconstituer avec des statuts nouveaux. Or, sur 700 caisses prétendues catholiques existant au moment du décret rendu par le Conseil d'Etat, il y en a bien 300 qui sont restées sur le terrain. Les curés qui en étaient les promoteurs n'ont pas eu le courage de les faire revivre.

Il ne faut pas s'en étonner. On leur avait dit que l'œuvre était religieuse et ils étaient allés de l'avant sur cette affirmation. Mais le manuel et l'expérience leur ont ouvert les yeux. Ils ont vu une œuvre purement économique ; ils ont

Digitized by Google

constaté que l'introduction de l'idée religieuse excitait quelques sociétaires à faire les dévots pour obtenir plus facilement un prêt qu'ensuite ils ne voulaient plus rendre. Cette façon d'opérer les mettait dans un cruel embarras vis-à-vis de quelques paroissiens et ils se sont dit qu'ils avaient assez d'œuvres religieuses dans leur paroisse, pour se dispenser d'y ajouter cette œuvre nouvelle si délicate et si compromettante.

Tel est le résultat pratique des critiques dirigées contre nous. On a rendu le bien impossible dans les paroisses où ce bien était nécessaire et on l'on a rendu éphémère là où on pouvait s'en passer.

Nous avions écrit ces pages quand nous avons lu dans *La Réforme Sociale* du 16 avril quelques extraits d'un article de M. Delcourt-Haillot, président des conférences populaires de Valenciennes. M. Delcourt donne des conseils beaucoup plus larges que les nôtres. On en jugera par les citations suivantes :

« Messieurs les curés, vous parlez constamment de vous défendre ; mais défendez donc d'abord vos paysans et vos ouvriers. Ils sont le nombre, ils sont la force, et lorsque vous aurez fait luire pour eux le grand soleil de la justice et de la liberté, ce sont eux alors qui vous protègeront....

« Et vous aussi, Messieurs les laïques, il vous faut aller au peuple, à l'ouvrier et aller là où vous pouvez le trouver utilement... c'est dans les Sociétés populaires. Vous pouvez là causer tranquillement avec lui. L'ouvrier ne demande qu'à s'instruire, à raisonner sa petite affaire, à devenir capitaliste ; et en étudiant sous votre direction les questions qui l'intéressent, il comprendra vite que si les socialistes se servent du peuple pour eux, nous autres, les catholiques, nous servons le peuple pour lui. Les Sociétés populaires sont la prolongation de la famille, et ce sont elles qui barreront la route de la révolution, si vous voulez bien les diriger...

« Entrez donc dans toutes les Sociétés populaires que vous pourrez atteindre : secours mutuels, anciens soldats, musique, gymnastique, tir à l'arc, chiens ratiers, concours de serins, partout enfin, pour que dans toutes les Sociétés, des catholiques soient là qui fassent respecter la religion, le

Digitized by Google

drapeau et la patrie ; entrez-y en groupe. Tâchez d'y conquérir de l'influence, de devenir président. Si vous n'y arrivez pas, si la Société est entre les mains de la franc-maçonnerie, si vous voyez que votre action sera inutile, n'hésitez pas à en fonder une autre à côté !

Je connais une ville de 4,000 électeurs où, il y a trois ans, dans les scrutins les catholiques réunissaient à peine 700 voix. Grâce aux sociétés populaires, dans une récente consultation du suffrage universel, il viennent d'obtenir 2,500 voix. »

Voilà un fait qui justifie pleinement le conseil que nous avons donné.

M. Delcourt-Haillot termine en rappelant cette grande pensée du curé d'Ars : « *La France appartiendra à celui qui l'aimera le plus et le lui prouvera le mieux.* »

Ainsi parlent les saints. Puissions-nous les comprendre et les imiter !

(*A suivre.*) Fr. LUDOVIC de Besse.
Fr. M. Cap.

Digitized by Google

LA FAMINE

AU RAJPUTANA ET DANS L'INDE CENTRALE (1)

« Il n'est guère de pages plus tristes dans l'histoire de l'Inde que celles qui signalent périodiquement le retour de la famine, avec son cortège de misère et de maladie, de mortalité, de dégradation et de crime. Sans doute, la famine aux Indes provient de causes, qui, pour la plupart, échappent à la prévoyance humaine. Toutefois, bien que l'éloignement total de ces causes dépasse certainement les ressources financières du pays, il est en notre pouvoir de diminuer, — peut-être un jour les écarterons-nous complètement, — les misères et les souffrances qui en résultent. »

C'est en ces termes que, dans un meeting public tenu le 17 novembre 1899, sous la présidence de Lord Sandhurst, Gouverneur de Bombay, le Chief Justice Sir Lawrence Jenkins proposait de constituer un fonds de famine pour la résidence de Bombay.

(1) On désigne sous le nom de *Rajputana* ou de *Rajasthan*, dans l'Inde Anglaise, le vaste territoire situé entre le Panjab, l'Inde Centrale et les provinces du Nord-Ouest. Sa superficie est d'environ 129.750 milles carrés et sa population 10.300.000 habitants. Les *Arawalli* ou *Monts de la Force* le divisent en deux parties, l'une sud-orientale, montueuse, cultivée et relativement fertile ; l'autre, nord-occidentale, connue sous le nom de *Thar* ou *Désert indien*, vaste mer de sable dont les dunes se succèdent en gonflements parallèles comme les vagues sur l'Océan.

Le Rajputana est une contrée saine, mais, par suite du manque d'eau, exposée aux ravages de la famine. A l'est, on cultive le blé, le maïs et autres céréales, la canne à sucre, le coton etc. A l'ouest, à l'époque de la saison pluvieuse, le fond, et même les pentes des rangées sablonneuses du Thar se recouvrent d'une herbe épaisse et abondante, véritable trésor pour l'élevage du bétail.

Le Rajputana forme une Agence (*Radputana Agency*) à la tête de laquelle est placé un Agent du Gouverneur Général, Vice-Roi des Indes (*Agent to the Governor General for the Rajputana*), résidant à Abu et exerçant, à l'aide de représentants secondaires résidant dans les différents Etats un certain contrôle sur les Rajas.

Digitized by Google

La famine, en effet, s'annonçait terrible. Dès le 9 août 1899, à la dernière séance du Parlement, la Reine-Impératrice disait, dans son Discours du Trône : « De mon Empire des Indes je reçois des rapports satisfaisants sur la reprise de l'agriculture et du commerce après la dépression causée par la dernière famine. Cependant, ces dernières semaines, la pluie a été insuffisante dans une portion de l'Inde Occidentale et Centrale, et l'on craint pour les récoltes. Mes officiers observent avec soin la situation, et les précautions nécessaires contre la famine, si elle se présente, seront prises en temps opportun. »

Dans le territoire anglais d'Ajmer et du Mhairwara la situa-

Les principaux États indigènes du Rajputana sont : le Mewar, capitale Udaipur ; le Marwar, capitale Jodhpur ; les Etats de Jaipur, Jaisalmer, Bikanir. A l'exception du Nabab de Tonk, qui est Musulman, tous les chefs des Etats du Rajputana sont Hindous.

Au centre du Rajputana et dans la région des Arawalli, l'enclave britannique d'Ajmer et du Mhairwara occupe une superficie de 2.711 milles carrés et compte une population de 460 720 habitants. Elle est administrée par un Commissaire (*Commissioner*) nommé par le Gouvernement de l'Inde, et subordonné à l'Agent du Gouverneur Général pour le Rajputana, résidant à Abu

L'*Inde Centrale* ou *Malwa* forme une Agence distincte du Rajputana. Située entre celui-ci et les Provinces Centrales, entre la Présidence de Bombay et les Provinces du Nord-Ouest, elle a une superficie d'environ 75.079 milles carrés et une population approximative de 9.300.000 habitants. Le climat du Malwa, l'un des plus tempérés de la péninsule, est généralement agréable et sain. On y trouve une grande variété de richesses végétales. Le riz, le froment, l'orge, plusieurs autres plantes alimentaires spéciales au pays, les graines oléagineuses, le coton, le meilleur tabac de l'Inde se succèdent sans interruption dans des plaines d'une extrême fertilité. Le pavot dont on extrait l'opium est le principal objet de l'exploitation agricole dans les Etats d'Indor et de Givalior. A l'époque de la floraison les champs de pavot donnent aux campagnes de ces principautés l'aspect d'un vaste jardin.

Les Etats du Malwa, dont les armées étaient jadis les plus vaillantes et les mieux organisées de l'Inde, restèrent longtemps sans relations avec les Anglais. Aujourd'hui, l'*Agent du Gouverneur Général pour l'Inde Centrale* dirige, de sa résidence d'Indor, le gouvernement des Rajas, plus souvent cependant en politique qu'en maître.

Les principaux Etats de l'Inde centrale sont Indor ou Holkar, Gwalior ou Sindhya, Bhopal, Dhar, Jhabua.

Ecclésiastiquement, le Rajputana presque entier et un bon tiers de l'Inde Centrale sont réunis pour former la *Préfecture apostolique du Rajputana*, dont le siège est à Ajmer. Cette Préfecture est confiée aux Frères Mineurs Capucins de la Province de Paris. Les missionnaires résident à Ajmer, Jaipur, Nasirabad (Rajputana), Nimach, Thandla, Indor, Mhow, Mariyapura (*Central* India).

Digitized by Google

tion paraissait si sérieuse que l'Agent du Gouverneur Général pour le Rajputana, M. Martindale, visitant Ajmer vers la fin d'août, en prit occasion pour réunir les notables Européens et indigènes et traiter avec eux des moyens de conjurer le danger. Nous pensons que M. Martindale avait en vue la famine menaçante lorsqu'au soir du 28 août, il disait dans un discours public à Ajmer, s'adressant aux *Seths* (riches banquiers hindous) : « Je les conjure ici devant vous tous, je les conjure, les Seths d'Ajmer —, d'augmenter la libéralité de leurs donations pour le bien public. Je ne dis pas qu'ils ne donnent jamais. Ils ont donné de temps en temps, ils donnent encore... Mais ce que je dis et ai toujours dit, c'est que ce qu'ils donnent est absolument sans proportion avec leur fortune énorme, avec ce qu'ils doivent au Gouvernement britannique sous l'égide duquel ils ont pu amasser et conserver cette fortune, enfin avec le nombre de leurs concitoyens appauvris par leurs spéculations. Je vous le demande, Seths d'Ajmer, s'il faut des ressources pour une nouvelle œuvre philanthropique, quelle qu'elle soit, — nouvelle école, nouvel hôpital, nouveau projet d'irrigation, — pour laquelle les deniers publics soient insuffisants, donnez votre or et donnez-le de bon cœur pour le bien de vos frères plus pauvres. Je rougis pour l'opulente Ajmer — quand je compare les belles donations de cités moins favorisées avec les mesquines contributions que nos millionnaires se contentent d'offrir. Ce matin même, je lisais dans mon *Pioneer* que 30 *lakhs* (3 millions de roupies, environ 5 millions de francs) avaient été donnés par un seul gentilhomme natif, non pas pour sa caste, non pas pour le mariage de son petit-fils, mais au profit de recherches scientifiques utiles à tous. Vous êtes prêts à verser des lakhs à profusion pour vos mariages, vos palais, vos bijoux et vos parures : donnez-en la moitié pour subvenir aux besoins quotidiens des pauvres qui vous entourent et soulager leurs maux. Une occasion exceptionnelle d'exercer votre libéralité s'offre à vous en ce moment. Nous avons besoin de 60.000 roupies, — une pure bagatelle pour une demi-douzaine d'entre vous que je pourrais nommer, — pour amener l'eau potable de Pushkar à Ajmer. Voici un mariage digne de votre munili-

Digitized by Google

cence : livrez les eaux trois fois saintes du lac sacré de Pushkar aux fils et aux filles altérées d'Ajmer et vous gagnerez d'un coup les félicitations du Gouvernement, la gratitude de la Ville entière, l'approbation de votre conscience et une renommée immortelle. »

On ne pouvait se faire illusion. La cessation prématurée des pluies qui n'avait semblé d'abord qu'une simple irrégularité temporaire de la mousson, avait persisté jusqu'à devenir une effrayante calamité ; le pays, manquant d'eau et de fourrage, avait passé tout d'un coup dans un état de réelle détresse. Et, ironie des choses, c'est par cette province du Rajputana que le nouveau Vice-Roi, Lord Curzon, devait commencer sa première tournée officielle, marche triomphale où s'affirme plus solennellement, en même temps que le prestige, — non pas la force — de la Grande-Bretagne, la lâcheté et l'hypocrisie hindoue voilée du beau nom de loyauté à la gracieuse Reine.

Le programme de cette tournée avait été fixé à une époque où la famine n'était pas encore à prévoir. Mais dès le commencement de septembre on commença à se rendre compte qu'une visite vice-royale dans le Rajputana n'était plus guère désirable. A Ajmer, par exemple, le gros point noir était le manque d'eau. La visite du Vice-Roi amènerait infailliblement un concours extraordinaire d'étrangers, qui, dans les circonstances présentes, aggraverait singulièrement la situation ; outre que cette visite absorberait le temps et l'attention des autorités locales pour les détourner de leur devoir le plus urgent, le secours des affamés, et impliquerait en certain cas un vrai surmenage dans les diverses administrations pour fournir l'eau et le fourrage nécessaires. D'un autre côté, n'était-il pas utile que le Vice-Roi se mît au moins une fois, en contact avec le plus sombre des côtés de la vie indienne ? Et puis, ne serait-ce pas un encouragement, un réconfort que sa présence au milieu des multitudes alarmées ? Lord Curzon comprit la situation et prit une mesure moyenne. Il visiterait les provinces affligées par le fléau, mais sans l'apparat d'une tournée officielle, dans la simplicité d'une visite privée.

Digitized by Google

En septembre, la plus grande partie du Rajputana était déjà dans sa condition excessivement périlleuse. Le pire était qu'on ne pouvait rien ou presque rien pour prévenir la perte du bétail et cette perte est infiniment plus désastreuse pour le cultivateur que le manque de récoltes.

L'Inde Centrale semblait moins éprouvée que le Rajputana. Cependant on n'y pouvait espérer que de maigres moissons et partout on devenait anxieux.

Aux Indes, tout l'espoir de bonnes récoltes repose sur l'abondance des pluies, or la mousson avait presque complètement fait défaut. Dans l'Inde Centrale, à Mhow, on n'avait guère eu que 14 pouces de pluie, du 1er juin au 9 septembre, période qui embrasse toute la saison pluvieuse. Durant la même période on avait compté à Nimach 11 pouces seulement, à Ajmer 7 pouces, à Bikanir 1 pouce à peine et la pluie avait été nulle à Jodhpur (Marwar).

Ce n'est pas pourtant qu'on n'eût eu recours aux moyens surnaturels pour obtenir la pluie si désirée. Des prières publiques devant d'obscènes images, des processions quotidiennes où l'on porte en triomphe d'horribles idoles et où une musique infernale s'accompagne de cris sauvages, avaient été officiellement organisées par Leurs Altesses les Maharajas, — ces *gentlemen* à la mode, à les voir en d'autres temps, au fond restant sauvages parce qu'ils restent païens. Tous les soirs, à cette époque, vous étiez sûrs d'avoir les oreilles abasourdies par cet affreux tintamarre d'une foule en délire. Sortiez-vous dans les villages? vous étiez assaillis à chaque pas, par une foule de paysans, les yeux pleins d'anxiété : *He Maharaj, he Guruji* (O grand Roi, ô maître! pleuvra-t-il? Ne va-t-il pas bientôt pleuvoir? Pourquoi ne pleut-il pas? Tout le monde va périr. Faites donc pleuvoir!

Faites donc pleuvoir! La crédulité orientale est légendaire. On rapporte qu'un saint brahme (ceci se passait en septembre dernier dans les Provinces centrales), ainsi importuné par le peuple qui le suppliait d'ouvrir les cataractes du ciel, s'assit majestueusement par terre et jura de ne se lever que lorsque la pluie atteindrait la hauteur de ses chevilles. Deux heures ne s'étaient pas écoulées que l'eau com-

Digitized by Google

çait à tomber, et 14 heures après, le saint homme était libéré de son vœu.

Malheureusement, ajoutent les candides Hindous, les gens de cette trempe sont rares aujourd'hui. Nous sommes dans l'âge de fer, le *Kali Yug*, et la foi s'en va. Aussi la sécheresse continua de plus en plus menaçante.

Le fertile Malwa, où l'on avait peine à perdre espoir, était lui-même atteint. Et maintenant des milliers de Marwaris, de Mhairs, de Mewaris, émigrant du Rajputana où ils ne pouvaient plus vivre, envahissaient l'Inde centrale soit à pied soit par la voie ferrée, suivant l'état de leurs finances. Notez que nous ne sommes encore qu'en septembre, à l'époque où la mousson vient de finir et où nous avons en perspective sept grands mois de complète et irrémédiable sécheresse. Donc les émigrants affluaient vers Nimach, Ratlam, Ujjain, Judoc, Mhow. La seule idée que ces pauvres gens semblaient avoir dans l'esprit, le seul espoir qu'ils caressaient, c'était d'arriver en Malwa, ce jardin de l'Inde centrale où si rarement les pluies font défaut. Il s'était conservé, comme une tradition, dans la mémoire des générations qu'en temps de famine c'est en Malwa qu'il fallait accourir. Les malheureux : s'ils s'étaient enquis d'abord de l'état du pays, ils auraient appris que le Malwa, cette année, a été frappé presque à l'égal du Rajputana, tandis que les provinces du Nord-Ouest et le Panjab auraient pu en réalité leur offrir du secours.

On pouvait diviser les émigrants en deux grandes catégories. D'abord, le riche propriétaire terrien, possesseur de vastes champs et de milliers de têtes de bétail, qui a quitté son pays en quête de fourrage pour ses troupeaux et dans l'espoir qu'il traversera assez facilement les temps durs, s'il peut trouver de vertes prairies et du fourrage pour ses bêtes. Puis, la classe laborieuse, les cultivateurs dépendant pour leur gagne-pain journalier du riche propriétaire à qui appartiennent les champs qu'ils cultivent et les troupeaux qu'ils font paître. Voyant leurs maîtres quitter le pays, ils ne voient rien de mieux que de les suivre dans leur émigration vers des terres meilleures, espérant y obtenir un travail quelconque qui leur donnera les moyens de subsister jusqu'à

Digitized by Google

ce qu'ils retournent au pays avec leurs maîtres. Les premiers marchent jusqu'à ce qu'ils atteignent les gras pâturages qu'ils convoitent ; les seconds ne demandent qu'à s'arrêter dès qu'ils peuvent trouver du travail.

Hélas, l'Inde Centrale ne pouvait fournir ni les pâturages ni le fourrage que les Marwaris cherchaient et leur affluence croissante n'eut d'autre résultat que de faire hausser le prix des grains déjà exorbitant. L'eau potable allait aussi se faire rare. L'étang artificiel de Burcha, qui alimente les réservoirs du camp militaire de Mhow était, au temps des pluies, deux pieds plus bas qu'il n'avait jamais été depuis sa construction, même à la fin de la saison chaude. A Nimach, on appréhendait les plus grands embarras par suite du manque d'eau. Dans les campagnes, la situation était naturellement pire.

Lord Sandhurst, gouverneur de Bombay, interviewé en septembre sur les mesures que prendrait le Gouvernement relativement à la famine, répondit que celui-ci était sur ses gardes depuis juillet. Dans leur ensemble ces mesures seraient les mêmes que celles adoptées durant la dernière famine, avec telles altérations et additions suggérées par l'expérience et l'étude sérieuse du rapport d'une Commission nommée à cet effet.

Ces mesures peuvent se réduire à deux principales : les *relief-works*, qui emploient pour un très mince salaire les meurt-de-faim encore capables de travailler, à l'exécution de travaux d'utilité publique, routes, étangs, puits, chemins de fer, etc. ; les *famine camps* ou *poor houses*, où sont nourris, fort maigrement, les miséreux trop faibles ou malades. A la fin de septembre, dans le seul petit territoire anglais du Mhairwara, il y avait déjà plus de 20.000 pauvres dans les *relief-works*. Puis, tout d'un coup, dans l'espace d'une semaine, les chiffres se doublèrent et l'on comptait dans les travaux publics de Rajputana, 48.000 ouvriers.

Jamais, peut-être, depuis les années terribles 1868-69, l'ombre sinistre de la famine ne s'était plus lourdement appesantie sur le Rajputana. Nous l'avons dit, il y avait eu absence presque complète de pluies : or cette nouvelle cala-

Digitized by Google

mité apparaissait à la suite de plusieurs années mauvaises. L'avenir était donc aussi effrayant que possible. Aux jours de 1868-1869, avant la construction des chemins de fer, des multitudes avaient péri, faute de nourriture, car le grain ne pouvait être importé dans le pays. Aujourd'hui, sans doute, grâce aux voies ferrées, le grain s'offre en abondance, mais il est trop cher pour les pauvres et ceux-ci sont légion aux Indes. Parcourez les rues d'Ajmer, dès septembre et octobre, et vous heurtez à chaque pas des milliers d'hommes et de femmes mourant de faim, accourus des états indigènes.

Le problème de fournir l'eau nécessaire à Ajmer, avec ses 60.000 habitants, sans compter les étrangers, ses vastes ateliers du chemin de fer, ses trains fréquents, avait attiré dès le début l'attention des autorités. On se souvenait qu'en 1891-1892 la ville avait été sauvée de la famine d'eau par l'adaptation de tuyaux au lac de Pushkar, à quelque sept milles d'Ajmer. Malheureusement ces tuyaux avaient été enlevés, et le *Foy Sagar*, étang nouvellement construit sur lequel on comptait, n'avait pas répondu aux espérances. Il fallait retourner à Pushkar et c'est pourquoi l'agent du gouverneur général avait fait appel, en termes si vifs aux Seths d'Ajmer. Nous avons cité plus haut ce passage de son discours. Vraisemblablement, ces riches indolents, qui volontiers vous diront, eux aussi, que la pauvreté et la misère sont d'abominables crimes, ne profitèrent guère de la leçon, car ce fut l'administration du chemin de fer, qui, prompte et libérale, entreprit la pose des tuyaux. Immédiatement des centaines d'ouvriers furent mis au travail. Le temps pressait, car le *Foy Sagar* n'avait que cinq pieds d'eau, l'*Ana Sagar* et le *Birla* (autres étangs) étaient complètement à sec et les puits de la ville baissaient effroyablement.

Dans les premiers jours d'octobre, la presse indigène se prit à discuter subtilement les prévisions trouvées fausses du bureau météorologique anglais sur la mousson. Certains journaux, en particulier, se livrèrent à de curieux commentaires qui montrent l'esprit stupidement réactionnaire dont sont encore animés les Hindous. De l'erreur manifeste des météorologistes européens, on concluait, sans ambage, que

Digitized by Google

la science des Occidentaux est aussi fausse que vaine, et on exaltait sans pudeur la vaste supériorité du système indien basé sur l'astrologie. Nombre de journaux indigènes publièrent de longues communications de brahmes et autres astrologues sur les chances de la mousson, montrant combien elles étaient plus exactes que les prévisions scientifiques des étrangers. Inutile de dire, à l'honneur de la loyauté hindoue, que ces communications avaient été rédigées après coup. J'ai devant moi trois almanachs sanscrits pour l'année 1899, jouissant de la plus haute autorité chez les natifs qui les consultent chaque jour et au début de chaque entreprise, comme les Romains et les Grecs consultaient autrefois les augures. Ces almanachs, composés par des brahmes de renom vers janvier 1899, prédisent, au nom des dieux, une abondante mousson et des récoltes magnifiques.

Quoi qu'il en soit, le *Samachar* de Bombay, avec tout le sérieux possible, conseilla charitablement à M. Elliot, chef du Bureau Météorologique, d'étudier l'astrologie indienne, afin de pouvoir donner à ses futures prévisions une plus grande chance d'être vérifiées. Avec le même sérieux, le même journal soutenait que les planètes ont leur influence sur la température et la destinée des nations, (qui n'a pas son étoile ?) et qu'il est désirable qu'on étudie cette influence telle que l'enseigne l'astrologie indienne (à signaler aux rapporteurs pour la Réforme de l'Enseignement). « Ah ! s'écrie le naïf rédacteur, si vous saviez combiner l'antique astrologie avec la Météorologie modernes ! Mais vous seriez à même de prédire une famine, au moins une couple d'années à l'avance ! Combien plus aisée serait alors la tâche du Gouvernement ! »

On ne voit pas bien pourquoi ce chiffre de deux ans. Et si l'astrologie est si puissante, pourquoi elle ne prédirait pas la famine et les autres grandes calamités des siècles à l'avance, — comme on prédit les éclipses.

Nous avons vu précédemment comment l'affluence des étrangers aggravait l'état des grands centres, en particulier de Bombay, Indore, Ujjain, Nimach, Ajmer. Le Gouvernement dut prendre des mesures en conséquence. Les chefs

Digitized by Google

indigènes furent invités à rapatrier leurs sujets respectifs. Les milliers d'émigrés du Marwar et du Mewar furent dirigés par des trains spéciaux vers leurs propres districts. En même temps les Rajas reçurent avis d'avoir à ouvrir des camps de famine et des relief-works pour ceux de leurs sujets frappés par le fléau. Le Gouvernement de Simla détacha des envoyés spéciaux pour surveiller l'action des chefs natifs et les aider dans l'exécution des ordres donnés.

Les journaux natifs ont critiqué cette mesure. Cependant, on ne peut le nier, il est assez simple que chaque Etat supporte ses propres sujets, et, dans l'espèce, était-il opportun de laisser accumuler dans les grands centres un surcroît excessif de population ? Le choléra, la petite vérole, épidémies si fréquentes aux Indes, — sans parler de la peste qui sévissait déjà, n'était-il pas à craindre ? Avec des constitutions ruinées par des privations extrêmes, comment les émigrés résisteraient-ils aux attaques de la maladie ? La mortalité serait effrayante. Le Gouvernement prit donc une mesure sage en décidant leur éloignement. Etait-il également sage de les ramener dans les districts qu'ils avaient quittés et où sévissait plus sévèrement la famine ? Remarquez que les Etats avaient été invités à pourvoir aux besoins impérieux de leurs sujets de sorte que les affamés qu'on renvoyait chez eux n'y fussent pas dépourvus d'assistance. Chacun d'ailleurs des Etats éprouvés recevrait des allocations du Gouvernement qui réduiraient ses charges.

Le vice-roi des Indes, — avons-nous dit —, s'était décidé à visiter privément les provinces frappées par la famine. Le 2 novembre, il arrivait incognito à Ajmer. Le jour suivant, il se rendit à Beawar et inspecta les relief-works de Jalia.

Dix mille ouvriers étaient employés à creuser un étang. Lord Curzon s'enquit minutieusement des détails de leur travail et de leur alimentation.

D'Ajmer le Vice-Roi, désirant parcourir rapidement tout le pays atteint par le fléau, se rendit à Ahmedabad, Bombay, Poona, Ahnednagar, Deolali, Nagpur. Puis il reprit à Gwalior sa tournée officielle. Là, la famine ne se faisait plus sentir.

Lord Curzon avait pu se rendre compte de l'état du Rajpu-

Digitized by Google

tana et reconnaître sans doute que les rapports à lui adressés n'avaient rien d'exagéré. Pratiquement on ne pouvait attendre d'amélioration avant juillet 1900. La famine était bien ce que le peuple connaît sous le nom de *Tirkal* ou triple fléau : Manque d'eau, de grains, de fourrage.

Un fait qui montra l'extrémité où se trouvait réduit dès novembre 1899 le district britannique d'Ajmer-Mhairwara c'est que dès cette époque, plus de la moitié de la population était assistée par les deniers du Gouvernement d'une façon ou d'une autre. La famine était aussi sévère en Jodhpur et Jaisalmer. Venait ensuite Bikanir, puis Udaipur, Kishengarh Bundi, Tonk et Jaipur. Dans les autres Etats la détresse n'était pas aussi aiguë, mais elle ira en s'accentuant.

Pour remédier au mal, tout un personnel d'officiers et d'ingénieurs, expérimentés dans la matière, sont en fonctions dans les différents districts. Réussiront-ils à sauver les vies humaines ? Toujours est-il que rien ne pourra sauver l'agriculture, dans son ensemble, bétail et récoltes, et que, même si les pluies de 1900 sont favorables, il se passera bien des années avant que les effets de la présente famine cessent de se faire sentir.

Fr. FORTUNAT de Tours,
Miss. apost. O. M. C.

(*A suivre*)

Digitized by Google

L'INSPIRATION DIVINE DE L'ECRITURE SAINTE

ÉTUDE SUR L'OUVRAGE DU R. P. ZANECCHIA O. P.

Depuis l'Encyclique « *Providentissimus Deus* » on a vu paraître plusieurs ouvrages entrant dans les idées du Souverain Pontife. L'un des plus importants et des plus intéressants est sans contredit celui du R. P. Zanecchia O. P., ayant pour titre : « *Divina inspiratio sacrarum Scripturarum ad mentem S. Thomæ Aquinatis* » (1).

L'auteur, bien connu des Théologiens comme ancien Régent de la Minerve à Rome, est actuellement professeur à l'école des Hautes-Etudes Bibliques de Saint-Etienne à Jérusalem. Son ouvrage vraiment classique est digne d'être analysé un peu plus soigneusement.

La question qui fait le fond de ce livre divise entre eux les protestants et même les catholiques. L'auteur, prenant saint Thomas pour guide, la traite et la met en lumière en y appliquant les principes du docteur Angélique. — Il regarde comme établies la véracité, l'authenticité, l'intégrité et la canonicité des Livres Saints, et n'étudie que l'inspiration des autographes sans s'occuper des copies ou des versions.

Comme introduction, le R. P. Zanecchia donne quelques notions sur la divinité des Livres Saints et sur *l'inspiration biblique* (chap. I et II). Abordant ensuite l'objet propre du livre il traite de *l'existence* (chap. III, IV, V), de la *nature* (chap. VI, VII, VIII) et de *l'extension* (chap. IX, X, XI, XII, XIII) de l'inspiration biblique.

Quelques aperçus sur la dignité, la vérité, et l'autorité de tout ce qui est reconnu comme ayant la note de l'inspiration biblique servent de conclusion à cet ouvrage remarquable (chap. XIV).

Pour *l'existence* de l'inspiration, tous les « *criteria* » qui la démontrent sont successivement passés en revue. Ceux

(1) Romæ Fr. Pustet 1899 ; 8° VIII-248, L. 3.

Digitized by Google

qui sont basés sur le caractère de l'homme inspiré ou sur la nature du livre écrit sous l'inspiration divine sont écartés ; et il ne reste que le seul témoignage de Dieu se donnant lui-même comme auteur de l'inspiration. Ce témoignage n'a pas été communiqué directement à chaque fidèle par l'Esprit-Saint ; mais Dieu l'a révélé à l'hagiographe lui-même ou à d'autres personnes choisies à cette fin ; et l'Eglise à son tour est chargée de nous le faire connaître.—Tel est le « *criterium* » qui prouve l'existence de l'inspiration biblique dans l'ancien et le nouveau Testament ; à l'Eglise donc revient le droit de déterminer quels livres ont été inspirés, c'est d'ailleurs la doctrine de saint Augustin. « Je ne croirais pas à l'Evangile si l'autorité de l'Eglise catholique ne m'y poussait. (1) »

La pensée de l'Eglise concernant l'inspiration de tous les livres canoniques a été très souvent manifestée par les Souverains Pontifes et les Conciles œcuméniques. C'est ainsi que le Concile de Florence proclame la foi de l'Eglise : « La très sainte Eglise Romaine croit fermement, professe et enseigne qu'un seul et même Dieu est l'auteur de l'ancien et du nouveau Testament, c'est-à-dire de la Loi, des Prophètes et de l'Evangile : parce que, sous l'inspiration du même Saint-Esprit, les saints des deux Testaments ont parlé ; elle reçoit donc et vénère leurs livres qui sont désignés sous les titres suivants... (2) » (suit l'énumération des livres canoniques. »

Le concile de Trente a confirmé cette doctrine. « Le très saint Concile œcuménique et général de Trente reçoit et vénère avec une égale piété, une même affection et une même révérence tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament comme ayant le même Dieu pour auteur. Il a donc adjoint à ce décret la liste des livres sacrés, de peur qu'un doute ne puisse s'élever sur ceux qui sont reçus par le Concile. (suivent les noms des livres canoniques)... Aussi si quelqu'un ne reçoit point comme sacrés et canoniques les livres entiers, ou quelqu'une de leurs parties, ainsi qu'ils ont coutume d'être reçus dans l'Eglise catholique et qui sont contenus dans

(1) « Evangelio non crederem, nisi me catholicæ ecclesiæ commoveret auctoritas. » Ep. Fund.

(2) *Décret pro Jacobitis*.

Digitized by Google

l'ancienne édition latine de la Vulgate... qu'il soit anathème (1).

Le concile du Vatican a encore précisé davantage la doctrine de l'Eglise sur ce point : « L'Eglise tient ces livres (à savoir ceux qui sont énumérés dans le décret du Concile de Trente) pour sacrés et canoniques non point en ce sens qu'ayant été écrits par la seule industrie humaine, ils ont été ensuite approuvés par son autorité, mais seulement par ce qu'ils contiennent la révélation sans erreur et que, de plus, écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint ils ont Dieu pour auteur, et qu'ils ont été comme tels transmis à l'Eglise (2). »

« Si quelqu'un donc ne reçoit point pour sacrés et canoniques les livres en toutes leurs parties, tels que le saint concile de Trente les a énumérés, ou s'ils nie qu'ils sont divinement inspirés, qu'il soit anathème (3). »

Pour répondre aux objections l'auteur distingue la cause principale de la cause instrumentale, (non pas celle qui est mécanique, mais raisonnable) et dans cette dernière il remarque une double vertu selon la doctrine de saint Thomas. « L'instrument, dit ce grand docteur, a deux actions, l'une qui est purement instrumentale en ce sens qu'elle n'opère pas par sa vertu propre mais par la vertu du principal agent, et l'autre qui lui est propre et qui lui convient selon sa propre nature ».

Après la solution des objections on lit ces remarquables paroles : « il n'est pas étonnant que dans la sainte Ecriture on trouve des imperfections de style, des obscurités, des solécismes, etc, selon la culture de l'écrivain sacré ; de même il n'est pas étonnant que l'écrivain, conscient de sa condition, s'excuse des imperfections de son écrit et que l'Esprit-Saint veuille la manifestation de cet acte d'humilité. Bien qu'en effet ces imperfections soient attribuables aux dispositions intellectuelles de l'écrivain, non comme un effet mais plutôt comme une insuffisance de sa vertu, cependant elles ne doivent pas être considérées comme s'étant glissées en dehors de la volonté divine. De ce que Dieu en effet choisit, parfois, un homme sans lettre comme ministre de sa parole écrite, il veut

(1) Décret. de Canonicis Scripturis Sessione IV.
(2) Sess. III. cap. 2.
(3) Canon. 4.

Digitized by Google

par là même ces défauts, non pas directement, personne ne peut agir avec une fin mauvaise, — mais il les veut *per accidens* en tant qu'il désire le bien auquel ces défauts se trouvent mélangés. Dieu selon le conseil de sa sagesse, pour montrer sa divine bonté et sa vertu, propose à l'Eglise sa Parole par les écrivains de tous genres. Aussi en employant des hommes sans culture il veut *accidentellement* dans les divines Ecritures les défauts littéraires, qui ne sont pas un obstacle à la bonne instruction des fidèles (1). »

Passant à la *nature* de l'inspiration biblique, l'auteur examine d'abord la manière de voir des théologiens sur cette question, pour en rechercher ensuite la véritable définition.

Parmi les opinions, les unes sont erronées; les autres manquent d'exactitude ou sont peu rationnelles : — Chez les protestants, nous en trouvons deux opposées l'une à l'autre. — La première qui est celle des anciens protestants attribue tout à Dieu, à l'exception des signes graphiques ou caractères ; ainsi, d'après cette opinion, toutes les idées, toute la doctrine, tous les mots, le style, la disposition, etc. qui se trouvent dans la Bible viendraient de Dieu. La seconde qui est celle des modernes, des rationalistes, rapporte tout aux écrivains sacrés.

L'auteur, après avoir réfuté ces deux opinions, en expose trois autres qui ont cours chez les catholiques; (2) celles-ci après un examen sérieux sont également éliminées. Suivent huit des plus importantes définitions de l'inspiration donnés pas les écoles catholiques (3, ; après avoir été soigneusement pesées, elles sont finalement mises de côté comme insuffisantes ; tout ce qu'elles donnent peut en effet se trouver dans les auteurs sacrés sans supposer nécessairement chez eux l'inspiration comme cause des livres canoniques.

Enfin le R. P. Zanecchia donne à son tour *la vraie définition de l'inspiration biblique :* « c'est un influx divin physique et surnaturel élevant et mouvant les facultés de l'homme

(1) Page 73.

(2) Patrizi, Franzelin, Mazella, Hurter, Pesch, Cornely, di Bartholo, Ubaldi, Grandclaude, etc. — Frassen, Holden, Jahn, Chrisman, Scalante, Limou, Dupin, etc. — Lessius, Hamelius, Bonfrerius, Haneberg, etc.

(3) Patrizi, Marchini, Jansens, Di Bartholo, Franzelin, Pesch, Levesques, Chauvin.

Digitized by Google

afin que soit consigné par écrit pour l'Eglise, pour son bien et son utilité, tout ce que Dieu veut révéler et dans la manière qu'il le veut » (1) ou plus brièvement selon saint Thomas : « c'est une élévation et un mouvement surnaturel des facultés de l'homme par lesquels sont consignées par écrit pour l'Eglise les choses que Dieu veut, et de la manière qu'il le veut. »

Cette définition soigneusement développée et analysée, concorde exactement avec les paroles du Souverain Pontife (2).

« En effet, dit Léon XIII, le Saint-Esprit les a, par sa vertu, excités à écrire, lui-même les a assistés tandis qu'ils écrivaient, de telle sorte qu'ils concevaient exactement, qu'ils voulaient rapporter fidèlement, et qu'ils exprimaient avec une vérité infaillible, tout ce qu'il leur ordonnait et seulement ce qu'il leur ordonnait d'écrire. Autrement, il ne serait pas l'auteur de toute la Sainte Ecriture. Tel a toujours été le sentiment des Saints Pères. « Aussi dit S. Augustin, puisque ceux-ci ont écrit ce que l'Esprit-Saint leur a montré et leur a enjoint d'écrire, on ne doit pas dire que lui-même n'a pas écrit ; ceux-ci, comme les membres, ont mis en œuvre ce que la tête leur dictait. Saint Grégoire s'exprime en ces termes : il est bien superflu de chercher qui a écrit ces livres puisqu'on croit fermement que l'auteur est l'Esprit-Saint. Celui-là en effet a écrit, qui a dicté ce qu'il fallait écrire ; celui-là a écrit qui a inspiré l'œuvre. »

Quant à ce qui est de l'Écrivain Sacré, saint Thomas (3) dit très bien. « Si la lumière intellectuelle est infuse à quelqu'un, non pour connaître les choses surnaturelles, mais pour juger selon la certitude de la vérité divine, ce qui peut être connu selon la raison humaine, alors cette connaissance intellectuelle est inférieure à celle qui est produite par une vision imaginative se portant sur une vérité surnaturelle. De cette dernière nature furent toutes les prophéties qui sont consignées dans les livres des prophètes qui, à cause de cela, sont appelés

(1) « Est influxus divinus physicus et supernaturalis elevans et movens facultates hominis, ut scripto consignentur Ecclesiæ, propter bonum et utilitatem ejus ea quæ Deus vult et modo quo vult, » page 105.

(2) Encycl. *Provid. Deus.*

(3) V. p. 136 en note.

Digitized by Google

prophéties, parce qu'ils faisaient l'office de prophètes. Et c'est pourquoi ils parlaient de la personne de Notre-Seigneur disant aux peuples : *Le Seigneur a dit ces choses*. Ce que ne faisaient pas ceux qui écrivaient seulement le récit des choses sacrées; plusieurs d'entre eux parlaient fréquemment des faits qu'ils avaient pu connaître par la raison humaine, non par la personne divine, mais par leur propre personne, mais cependant avec le secours de la lumière divine (1). Et c'est pourquoi ceux-là sont appelés prophètes qui eurent des prophéties par des visions imaginatives, parce qu'en eux se trouve plus pleinement la raison de la prophétie. Ceux-là au contraire sont appelés hagiographes ou écrivains sacrés qui eurent seulement des visions intellectuelles soit pour juger des choses seulement, soit pour les juger et recevoir en même temps (2). »

L'auteur conclut très savamment sur l'élévation des facultés de l'homme dans l'inspiration biblique en disant : « Toutes les élévations des facultés de l'homme, qui sont nécessairement requises pour la réception surnaturelle des espèces intelligibles ou sensibles relatives aux choses qui doivent être connues, et qui par ailleurs sont requises pour leur manifestation à l'Eglise, appartiennent à la nature intime de l'hagiographe prophète. Mais toutes les élévations qui sont nécessairement exigées pour former, pour exprimer et pour consigner à l'Eglise les jugements surnaturels, c'est-à-dire les vérités jugées par une vertu surnaturelle, appartiennent à la nature intime et de l'inspiration biblique et de l'hagiographe, que celui-ci soit prophète ou non. »

L'extension de l'inspiration biblique est un des plus difficiles problèmes qui se puissent poser ; mais nous devons avouer que l'auteur l'a pleinement résolu. Et tout d'abord il examine toutes les opinions anciennes et modernes erronées en quelque manière comme est celle qui limite l'inspiration biblique à quelques parties seulement de la Sainte Ecriture.

Cet examen sérieux et approfondi porte sur cinq opinions diverses :

(1) 2. 2. Qu. 174. a. 2, ad 3.
(2) De Verit. Qu. 12. a. 12. ad 1um.

Digitized by Google

Quelques-uns, en effet, enlèvent à l'inspiration biblique tous les récits historiques ; tels Spinosa, Grotius, Lenormand, Rokling, etc.

D'autres, avec Holden et Chrisman, distinguent dans l'Ecriture les parties doctrinales et celles qui ont un rapport prochain et nécessaire avec ces parties doctrinales d'avec les autres parties qui n'ont rien en apparence de doctrinal ; ils accordent aux premiers la divine inspiration, tandis qu'ils la refusent aux secondes.

Il en est qui distinguent dans les Livres Sacrés la fin que Dieu s'est proposée en les inspirant, et tout ce que l'on pourrait appeler accessoire; ils accordent l'inspiration divine seulement pour tout ce qui appartient au but que Dieu se propose, mais ils la nient pour tout le reste. Ainsi Semeria et d'autres.

Ceux-ci encore distinguent dans l'Ecriture tout ce qui touche à la foi et aux mœurs et les faits purement historiques, géographiques, chronologiques et physiques. Ils concèdent l'inspiration biblique aux vérités de la première catégorie mais ils soutiennent la possibilité et même la présence d'erreurs pour les autres vérités. Di Bartholo, Le Noir, Reusch, Chafer, d'Ulot, Didiot, Clifford, Savi, etc, soutiennent cette quatrième opinion.

Enfin plusieurs enlèvent à la divine inspiration quelques choses légères et indifférentes, qu'ils estiment n'avoir été consignées que par manière de dire, et ils admettent en ces choses légères la possibilité de l'erreur. Newman et de Broglie ont soutenu cette manière de voir.

L'auteur, s'élevant contre toutes ces opinions, prouve que dans l'Ecriture autographe, il n'y a et ne peut y avoir aucune erreur. Cette manière de voir, qui est la vraie, est confirmée par Léon XIII : « Tous les Pères et tous les docteurs ont été si fermement persuadés que les lettres divines, telles qu'elles nous ont été livrées par les écrivains sacrés sont exemptes de toute erreur qu'ils se sont appliqués, avec beaucoup d'ingéniosité et religieusement, à faire concorder entre eux et à concilier les nombreux passages qui semblaient présenter quelque contradiction ou quelque divergence.(Et ce sont presque les mêmes qu'au nom de la science nouvelle on nous

Digitized by Google

oppose aujourd'hui.) Les docteurs ont été unanimes à croire que ces livres, et dans leur ensemble et dans leurs parties, sont également d'inspiration divine, que Dieu lui-même a parlé par les auteurs sacrés et qu'il n'a pu rien énoncer d'opposé à la vérité.

« On doit appliquer ici d'une façon générale, les paroles que le même saint Augustin écrivait à saint Jérôme : « Je l'avoue, en effet à ta charité, j'ai appris à accorder aux seuls livres des Ecritures que l'on appelle maintenant canoniques, cette révérence et cet honneur de croire très fermement qu'aucun de leurs auteurs n'a pu commettre une erreur en les écrivant, et si je trouvais dans ces Saintes Lettres quelque passage qui me parût contraire à la verité, je n'hésiterais pas à affirmer ou que le manuscrit est défectueux ou que l'interprète n'a pas suivi exactement le texte, ou que je ne comprends pas bien (1). »

Il est une autre opinion « limitant l'inspiration aux seuls faits et aux seuls concepts scripturaires, *ad formalia Sanctorum Bibliorum* (2). Beaucoup distinguent dans la Bible les choses et les pensées des paroles, des formes expressives, du style et de l'ordre, ou, pour parler plus théologiquement, le *formel*, du *matériel;* ils soutiennent que l'inspiration divine a seulement été donnée pour le *formel*, non pour ce qui est *matériel*. A moins, ajoutent-ils, qu'il n'y ait une raison spéciale et juste comme serait la transmission de quelque mystère ou sacrement : Ainsi pensent Patrizzi, Franzelin, Mazella, Hurter, Pesch, Cornely, di Bartolo, Grandclaude et plusieurs autres écrivains récents. Ils attribuent, mais à tort, cette opinion à saint Jérôme et à saint Augustin (3). Cette opinion restreignant l'inspiration biblique aux seules choses et aux seules sentences scripturaires n'était pas encore connue aux temps des Saints Pères ; on en trouve les premières traces au VIIIe siècle chez Agobard de Lyon (4). Et d'ailleurs cette opinion est en opposition avec les termes mêmes des Conciles et du Pape Léon XIII déjà cités. De plus le Souverain

(1) Encyclique. *Provid. Deus.*
(2) Page 116 et suiv.
(3) Page 167, svv.
(4) 173, svv.

Digitized by Google

Pontife la rejette lorsqu'il dit : « A la vérité, il peut se faire que certains passages, dans l'impression des diverses éditions, ne se trouvent pas reproduits d'une façon absolument juste. C'est ce qui doit être étudié avec soin, ce qui ne doit pas être admis facilement, excepté sur les points pour lesquels le fait a été convenablement prouvé.

« Il peut arriver aussi que le sens de quelques phrases demeure douteux ; pour le déterminer, les règles de l'interprétation seront d'un grand secours ; mais il serait absolument funeste soit de limiter l'inspiration à quelques parties des Ecritures, soit d'accorder que l'auteur sacré lui-même s'est trompé.

« On ne peut non plus tolérer la méthode de ceux qui se délivrent de ces difficultés en n'hésitant pas à accorder que l'inspiration divine ne s'étend qu'aux vérités concernant la foi et les mœurs et à rien de plus. Ils estiment à tort que, lorsqu'il s'agit de la vérité des pensées, il ne faut pas rechercher surtout ce qu'a dit Dieu, mais exactement plutôt le motif pour lequel il a parlé ainsi : « En effet, tous les livres entiers que l'Eglise a reçus comme sacrés et canoniques dans toutes leurs parties ont été écrits sous la dictée de l'Esprit-Saint. Tant s'en faut qu'aucune erreur puisse s'attacher à l'inspiration divine, que non seulement celle-ci par elle-même exclut toute erreur, mais encore l'exclut et y répugne aussi nécessairement que nécessairement Dieu, souveraine vérité, ne peut être l'auteur d'aucune erreur. »

L'opinion ci-dessus exposée est aussi en contradiction avec la doctrine de saint Thomas car elle distingue l'effet de la cause principale de celui de la cause instrumentale et elle attribue à l'une, c'est-à-dire à Dieu, les faits et les doctrines, les concepts et les appréciations, et elle donne à l'autre, c'est-à-dire à l'écrivain sacré, la forme, la structure et l'expression des idées (1).

Les objections de ces diverses opinions sur l'extension de l'inspiration biblique sont examinées et réfutées à part (2). Ensuite l'auteur défend l'inspiration verbale comme la seule

(1) Page 176 et suiv.
(2) Pag. 151 et suiv. page 192 suiv.

Digitized by Google

vraie, comme l'extension rationnelle de l'inspiration (1). « Après avoir rejeté, dit-il, les opinions qui limitent la divine inspiration aux seules vérités doctrinales, aux seuls faits qui appartiennent à la foi et aux mœurs, après avoir rejeté également les opinions qui se contentent d'accorder cette inspiration pour les faits et les pensées ou pour ce qu'ils appellent le *formel* dans la Bible ; il conclut que cette divine inspiration doit s'étendre à tout ce que les écrivains sacrés ont consigné dans leurs autographes, et même à la structure grammaticale, à la forme, au style, à l'ordre qu'ils ont employé pour nous transmettre ces vérités (2). »

On a rejeté l'inspiration verbale parce qu'on l'a mal comprise et on l'a mal comprise pour deux causes : «La première a été la négligence que l'on a apportée dans les écoles à rechercher avec soin la manière dont la Sainte Ecriture a été divinement donnée. La seconde cause a été l'oubli ou l'exposition moins rationnelle des principes de saint Thomas à l'égard de la manière dont l'efficacité de la vertu divine se manifeste avec suavité et force dans toutes les causes créées. » (3) L'opinion de saint Thomas sur les divers sens de la Sainte Ecriture n'est que la stricte vérité. «Ces quatre sens (littéral, allégorique, tropologique, anagogique) ne sont pas attribués à la Sainte Ecriture, de telle manière qu'en chacune de ses parties on retrouve ces quatre sens, mais en ce sens que parfois on constate ces quatre sens dans un même passage, parfois on n'en constate que trois, ou deux seulement, ou même un seul, le sens littéral (4). »

Cependant le sens littéral est bien celui qu'a en vue l'auteur et ici l'auteur de la Sainte Ecriture c'est Dieu lui-même, qui a tout compris et prévu par un même acte dans son esprit. Par là même, il n'y a aucun inconvénient, comme le fait remarquer saint Augustin *à ce que, même selon le sens littéral dans un même passage de l'Ecriture on rencontre* plusieurs sens (5).

La conclusion de cet excellent ouvrage développe supé-

P. 207 et suiv.

(2) 207 et suiv.

(3) *Ibid.*

(4) Quodlibet VII, a. 15 ad 5 um.

(5) 1. qu. 1. a. 10.

Digitized by Google

rieurement la dignité, la vérité et l'autorité de tout ce qui est écrit sous l'influence de l'inspiration biblique. Et l'auteur termine ainsi cette magistrale exposition : « Tout ce qui est contenu dans les autographes des écrivains sacrés, et chacune des choses qui y sont contenues, savoir, les faits, les pensées, les expressions, les paroles, sont certaines, infaillibles et divines, elles doivent donc être admises avec foi, parce qu'elles ont été consignées par la vertu inspiratrice de Dieu. Cependant elles doivent être admises de différentes manières ; quelques-unes le seront en toutes manières *ex omni parte*, — tant à cause des raisons intrinsèques qui nous montrent qu'elles proviennent surnaturellement de Dieu, directement ou indirectement, tant à cause de ce qu'elles ont été insérées dans les divines Écritures. D'autres vérités intrinsèquement humaines, et provenant d'hommes non inspirés, sont devenues divines, en raison de leur présence dans le Livre divin, en ce sens qu'elles ont été consignées par une lumière et une vertu divine et surnaturelle dans la Sainte Écriture où Dieu parle, soit par lui-même soit par d'autres personnes ».

En terminant cette étude, disons combien nous sommes heureux de souscrire pleinement et de tout cœur au jugement des censeurs de l'Ordre sur le livre du R. P. Zanecchia : « Nous pensons que, à l'égard de l'inspiration des Saintes Ecritures, l'auteur, appuyé sur les principes de saint Thomas, expose avec sagesse la vérité catholique, qui nous a été donnée par les Conciles de Florence, de Trente et du Vatican et qui a été dernièrement confirmée et exposée par le Souverain Pontife Léon XIII dans sa lettre encyclique *Providentissimus Deus* ».

Fr. Joseph de Léonisse, de Bavière,
O. M. Cap.

Digitized by Google

REVUE DES REVUES

LE CHRISTIANISME SOCIAL

On ne saurait nier qu'il n'existe dans l'Eglise catholique, soit parmi les laïques, soit parmi le clergé, un mouvement très marqué vers l'étude de ce qu'on appelle *les questions sociales*. Faire pénétrer les idées chrétiennes *comme idées directrices* dans les institutions économiques et politiques, tel est le but poursuivi. Une révolution, qui date de plusieurs siècles, a créé partout, sur les ruines de l'ancien état de choses, un nouvel ordre social en dehors de Dieu et de l'Eglise, il s'agit de christianiser ce nouvel ordre social. De nombreuses revues se font les propagatrices de ce mouvement.

En de nombreux et remarquables articles, qui ont paru dans la *Quinzaine* sous ce titre : Le *Catholicisme social*, M. Max Turmann a entrepris l'exposé des forces et des doctrines de ce mouvement. Ses promoteurs principaux s'appellent Ketteler pour l'Allemagne, de Mun pour la France, Manning pour l'Angleterre, de Curtins pour la Suisse, Doutreloux en Belgique, Vogelsang en Autriche. A eux se sont adjoints de nombreux ouvriers, surtout depuis l'encyclique *de Conditione opificum*. Citons quelques noms : Léon Harmel en France, l'abbé Hitze en Allemagne organisent les ouvriers des usines ; les abbés Cerutti en Italie, Schœpmann en Hollande, Mellaerts en Belgique, le comte de Loë en Allemagne s'occupent de caisses rurales et d'institutions agricoles ; les abbés Reyn en Belgique et Fontan en France ont établi les aumôniers du travail. D'autres s'efforcent de faire rentrer l'idée chrétienne dans la politique : outre les noms déjà cités, il y a encore de Mun, Lemire, Gayraud en France ; Mgr Schleicher, Lueger et les chrétiens sociaux en Autriche, les députés du centre en Allemagne ; l'abbé Pottier, Hellepulte, de Wiart en Belgique ; Schœpmann en Autriche. Enfin il y a des hommes de science, des orateurs en grand nombre : Toniolo en Italie, Cepeda en Espagne, Kurth, Brants en Belgique, Thellier de Poncheville, Garnier, Naudet, Pastoret en France, Ireland, Gibbons aux Etats-Unis etc. etc. Des publications innombrables s'occupent de ce mouvement : la *Corporation*, l'*Association catholique*, la *démocratie chrétienne*, le *XXe siècle*, la *Justice sociale* en France ; le *Bien du peuple*, la *Revue sociale catholique* en Belgique,

Digitized by Google

la *Quinzaine* et la *Liberté* en Suisse, etc. etc. sans compter celles qui se publient en langues italienne, allemande, anglaise, hollandaise et espagnole *(Quinzaine du 1er août 1898)*.

Dans les articles suivants M. Max Turmann étudie les doctrines de ce parti social. L'école libérale avait considéré le travailleur comme une prolongation de la machine, et le travail comme une marchandise obéissant aux lois de l'offre et de la demande ; la nouvelle école s'efforce de relever la dignité du travailleur et du travail. Elle fait du travailleur le *collaborateur du patron*, collaborateur intelligent et libre, et accepte toutes les conséquences de cette définition. Les principales conséquences sont : 1° Le droit de vivre de son salaire, et de faire vivre sa famille (salaire minimum, salaire familial) ; 2° Le droit d'être consulté pour la fixation de son salaire et pour la détermination des conditions du travail (durée du travail, tenue des ateliers, jours du repos, travail des femmes et des enfants) ; 3° Beaucoup réclament une part pour le travailleur dans l'organisation, l'administration, la surveillance du travail. Harmel en France, Hitze et Brandts en Allemagne ont établi en ce sens ce qu'ils appellent des Conseils d'usine. L'abbé Lemire, Mgr Harley, les catholiques Belges réclament l'introduction de *quelques ouvriers* parmi les délégués inspecteurs du travail ; 4° Quelques-uns ne craignent pas de demander pour l'ouvrier la participation aux bénéfices de l'entreprise, soit comme supplément au salaire, soit même comme moyen de remplacer le salaire. C'est, à leurs yeux, un progrès nécessaire : « Après l'esclavage, le servage, disent-ils avec M. l'abbé Lemire ; après le servage, le salariat ; après le salariat, la participation aux bénéfices » ; 5° Un certain nombre enfin voudraient « élever l'ouvrier jusqu'à la co-participation au capital de l'entreprise, moyennant l'emploi de l'épargne ouvrière en actions nominatives de l'entreprise elle-même. » Ce vœu des catholiques Italiens au congrès de Rome 1894 a reçu les bénédictions du Saint-Père (1).

Avant de réaliser ces réformes au bénéfice de l'ouvrier, il fallait commencer par les rendre possibles et pratiques. Le moyen reconnu nécessaire a été *l'organisation professionnelle*. On discuta d'abord pour savoir si la corporation devait être *mixte*, comme voulait M. de Mun, ou bien *séparée*, avec un conseil mixte, composé des délégués des ouvriers et des patrons en nombre égal (démocrates chrétiens) ; mais on reconnut bientôt la légitimité des deux formes d'association, suivant les circonstances.

(1) Voir *Quinzaine* 16 août, 16 octobre 1898 et 1 janvier 1899.

Digitized by Google

On a discuté plus longtemps sur le caractère obligatoire que devait présenter l'association. Un petit nombre la voulait absolument libre ; M. de Mun réclamait pour elle certains privilèges légaux ; le plus grand nombre, la jugeant nécessaire, demandait qu'elle fût obligatoire et poussait à l'organisation légale du métier. Enfin dans leurs réunions de 1897 et 1898 les revues sociales chrétiennes de France ont admis le principe d'une organisation légale du métier pour les intérêts les plus universels, avec la création de syndicats librement constitués et jouissant du droit de posséder.

M. Turmann montre comment ces diverses formes de l'association se trouvent adoptées et appliquées dans les divers pays. Nous-mêmes nous en signalions un exemple en Allemagne dans notre compte rendu du mois d'avril. Enfin il raconte l'histoire de l'établissement en Suisse avec le concours des catholiques, d'un véritable parlement ouvrier, dans le genre de celui que réclament pour la France l'abbé Lemire et, après lui, M. Deschanel. (1)

Après avoir défendu les catholiques sociaux du reproche de socialisme, en exposant comment ils entendent l'intervention de l'Etat dans la réglementation du travail, et en montrant leur zèle à défendre la propriété collective et privée et à l'étendre même au profit du plus grand nombre (N° du 7 sept. et 1 octobre 1899), il expose leur attitude vis-à-vis de ce qu'ils appellent le Capitalisme (16 janvier 1900)

La capitalisme, au sens des chrétiens sociaux, c'est le régime actuel de crédit qui suppose que la valeur des choses séparée de leur substance a une utilité économique réelle — qui s'appuie sur l'idée de productivité du capital et de l'argent — et arrive à la capitalisation universelle qui détourne les produits de la terre et du travail au profit des seuls détenteurs de la valeur

En un mot, le capitalisme c'est la richesse mobilière soustraite à la loi et à l'impôt, disposant de la richesse immobilière et du travail, et les exploitant au moyen des accaparements, du monopole, de l'agiotage, de la spéculation.

Les réformes demandées consistent à régulariser le fonctionnement du capital en l'associant au travail et en le solidarisant avec lui — à limiter sa puissance en le subordonnant au travail, à le soumettre à l'impôt progressif et à l'impôt sur le revenu — enfin à interdire l'agiotage et les jeux de bourse. Sur ce dernier point la loi Belge a déjà sanctionné les vœux des catholiques.

(1) *Quinzaine*, 16 juin 1899.

Digitized by Google

Dans un dernier article du 1er mai 1900, M. Max Turmann traite de ce qu'on pourrait appeler les nouveaux rapports de l'Eglise et de l'Etat, d'après les catholiques sociaux. L'Etat, d'après eux, c'est le peuple, c'est la démocratie, c'est l'ouvrier ; l'Eglise doit donc désormais traiter directement avec le peuple. Ecoutons Mgr Manning : « Jusqu'ici le monde a été gouverné par des dynasties. Désormais le Saint-Siège doit traiter avec le peuple, et avec des évêques en rapports étroits, quotidiens et personnels avec le peuple. » De là ces pèlerinages ouvriers à Rome, de là ces encycliques, ces allocutions sollicitées du Souverain Pontife en faveur des ouvriers, de la démocratie en général, et des organes de la démocratie ; de là sans doute encore ces congrès du clergé inférieur qu'on essaie d'introduire depuis quelques années. Jusqu'à ce jour l'action de l'Eglise s'était étendue sur les classes inférieures par le moyen des classes supérieures (méthode descendante) ; désormais elle devra par le moyen des classes inférieures agir sur les classes supérieures (méthode descendante, et action du semblable sur le semblable.)

*
* *

A en juger par cet exposé vraiment intéressant et, je dirais, passionnant, et si nous l'avons bien compris, ce parti, qui s'appelle catholicisme social, offre un spectacle consolant, au milieu du découragement d'un grand nombre obstinés à poursuivre le retour d'un passé irréparable, et à solidariser leurs intérêts désespérés avec les intérêts de l'Eglise et de la France. Il respire la vie, l'ardeur, l'enthousiasme, la générosité, l'espérance, mère de l'action féconde ; il sonne merveilleusement la charge contre les abus criants ; il a des initiatives hardies, des coups de main heureux. Il a tous les avantages de la jeunesse ; mais, hâtons-nous de le dire, il en a aussi les inconvénients. Nous voulons en signaler deux : il affecte chez beaucoup des airs de suffisance, de dédain du passé, des airs de novateur, voire même de révolutionnaire — il manque d'une doctrine large et sûre.

C'est le premier de ces défauts que lui reproche le R. P. Martin dans deux articles remarquables. Le *prêtre hors de la Sacristie* parus *aux Etudes*. Dans le numéro du 20 décembre 1899, il venge l'Eglise de France de l'accusation de n'avoir rien fait durant tout le XIXe siècle. La révolution avait enlevé à l'Eglise la liberté de l'enseignement, de l'assistance et des œuvres, de la parole et de la presse, des assemblées conciliaires. Le P. Martin rappelle comment les catholiques de France, par des luttes ininterrompues depuis 1830 jusqu'à

Digitized by Google

1876, parvinrent à reconquérir toutes ces libertés et à reconstituer une Eglise infiniment plus prospère qu'elle n'avait été au siècle précédent. — Dans le second article, *Le prêtre social* (20 mars 1900), il proteste contre une formation nouvelle qu'on voudrait imposer au clergé dans les séminaires. Il s'agirait d'apprendre au prêtre « l'histoire, l'économie politique, la politique, le droit.... On a demandé, écrit un de nos évêques (1), qu'on insérât dans les programmes obligatoires de nos grands séminaires des cours de science sociale, d'agriculture, de droit, de comptabilité, d'œuvres paroissiales et d'œuvres sociales. »

Avec le même évêque le P. Martin répète : « Résistez à ce nouvel envahissement, car ainsi que le dit avec infiniment de raison Mgr Isoard dans ses remarquables allocutions à son clergé, la conséquence de l'adoption de ces mesures serait une réduction considérable dans les études de théologie proprement dite. »

Dans le même article, le R. P. Martin essaie de rattacher cette erreur de méthode à une erreur de doctrine. Cette erreur de doctrine consiste à regarder les œuvres sociales comme une préparation nécessaire à l'Evangile, alors qu'elles en sont plutôt le couronnement ; elle consiste encore à croire que le prêtre puisse établir des œuvres dignes de son zèle dans un milieu non chrétien, alors que « le succès de ces œuvres est subordonné à la qualité des instruments, » et que ces instruments doivent être des pratiquants. « Il est difficile de concevoir, écrit-il,... des œuvres sociales telles que le prêtre doit les établir sans la grâce de Dieu dans les âmes qui lui serviront d'instrument pour le bien... Voilà pourquoi les missionnaires et les apôtres, vraiment remplis de la prudence et de la sagesse surnaturelle, ont coutume de faire précéder de la prière, de la prédication et des sacrements la fondation de ces œuvres qu'on appelle sociales et qui ne sont après tout qu'un épanouissement de la charité, dont la grâce établit le foyer dans le cœur chrétien. » Et ailleurs : « Ils (les Apôtres) firent d'abord des chrétiens et si, bientôt, au sein du paganisme, se formèrent ces associations d'hommes qui se traitaient en frères... il faut l'attribuer à la vertu du christianisme et non point à une action apostolique préalable à la prédication de l'Evangile lui-même. »

C'est, on le voit, la querelle déjà ancienne entre les œuvres strictement chrétiennes et les œuvres sociales purement libérales et non confessionnelles. Celles-ci non seulement ont les faveurs des chrétiens sociaux, mais ici-même le T. R. P. Ludovic a entrepris leur défense. Le R. P. Martin ne croit pas à leur efficacité.

(1) Mgr Fuzet.

Digitized by Google

*
* *

Le danger dans cette question, croyons-nous, c'est l'exclusivisme. Si l'on cherche la perfection, il est indiscutable qu'une œuvre sociale, pour être parfaite, a besoin d'avoir un caractère religieux et catholique. Une œuvre, en effet, repose sur l'exercice d'une vertu, ainsi que l'a très bien exposé le T. R. P. Ludovic ; or nos vertus naturelles, dans notre nature viciée, ne sauraient atteindre leur plein développement si elles ne sont soutenues, élevées par la grâce. « La pratique de la justice et de la charité ne se réalise que par le christianisme, dit justement le R. P. Martin, et le monde des travailleurs et des pauvres chercherait inutilement ailleurs la juste rémunération du travail et la pitié pour la misère. » Les promoteurs d'une œuvre doivent donc se préoccuper d'assurer à cette œuvre et à ses membres le secours des grâces surnaturelles. Le rôle spécial du prêtre, et le seul qui lui soit propre en vertu de son caractère sacerdotal, est précisément de représenter ce côté religieux et chrétien dans les œuvres. Ç'a été la gloire du clergé du moyen-âge d'avoir su christianiser chacune des institutions sociales de cette époque troublée; ce doit être encore son ambition en nos jours.

Mais de même qu'une vertu naturelle, dépouillée de la grâce, reste encore une vertu, quoique d'un ordre inférieur ; ainsi une œuvre purement libérale reste une bonne œuvre. Le prêtre la pourra encourager et promouvoir ; il le fera même toutes les fois que les circonstances et la prudence le lui permettront. Mais il devra chercher le moment propice de lui infuser l'esprit religieux, qui doit être son couronnement et sa consécration.

Bien plus, il est des situations où la coopération à de telles œuvres sera une excellente préparation à l'Evangile, ne serait-ce que pour gagner la confiance des populations, ou pour rendre possible à plusieurs la pratique des devoirs chrétiens. Personne n'ignore les expédients auxquels doit avoir recours le prêtre en pays païen ; il se fait médecin, agriculteur, professeur de sciences profanes ; et, en exerçant ces fonctions, il prétend faire œuvre de missionnaire. Les populations de nos pays sont souvent pour le prêtre aussi difficiles à aborder que les païens eux-mêmes ; il lui sera donc permis de recourir à des moyens analogues. Toutefois ce serait une erreur, dont quelques-uns semblaient, ne pas se garder assez de prendre pour une fonction essentielle du prêtre ce qui n'est qu'un expédient de circonstances. Le prêtre par vocation est uniquement l'homme de l'Evangile ; et s'il a le droit et le devoir de pénétrer partout auprès de l'individu, dans la famille,

Digitized by Google

dans les œuvres et les institutions sociales, s'il a sa place marquée dans l'ordre naturel, comme le veut M. l'abbé Nandet, (1) c'est uniquement en vue de le christianiser, de le sanctifier par la foi et la morale catholique. Il ne lui appartient point, *en vertu de son caractère*, d'en exercer les fonctions, ni d'en prendre la direction. Le principe si fécond de la division du travail, rappelé à ce propos ici même par le T. R. P. Ludovic, et dans la *Quinzaine* (2), par M. Fonsegrive, s'y oppose. Cette ingérence du prêtre ne saurait être opportune que dans des circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire en l'absence d'hommes capables, et avec l'agrément des intéressés ; de plus cette exclusion ne s'applique qu'au prêtre et non aux congrégations religieuses de frères ou de sœurs. Celles-ci peuvent avoir comme but secondaire la direction d'œuvres temporelles ; ces œuvres sont même ordinairement en partie leur raison d'être.

*
* *

Un autre point sur lequel les chrétiens sociaux nous semblent dépasser encore les limites de la vérité, c'est dans leurs attaques contre le capitalisme. Ce système moderne de crédit a des abus ; à l'exemple des catholiques belges tous doivent en poursuivre la répression par une sage législation ; mais le système lui-même ne peut être rendu responsable de pareils abus. Bien plus, nous l'avons établi dans un rapport présenté au Congrès franciscain de Nîmes (1897), le système moderne des sociétés par actions, obligations, en commandite, etc, loyalement pratiqué, a donné et peut donner encore les meilleurs résultats. Il offre en effet sous une forme pratique la réalisation du vœu si cher à M. l'abbé Pottier, l'union du capital et du travail dans une commune solidarité.

Enfin, en ce qui concerne le système nouveau d'apostolat préconisé si fort, méthode ascendante et action du semblable, sur le semblable pourquoi le présenter comme une innovation, une révolution à opérer dans le mode d'évangélisation ? Pourquoi dire que l'Eglise dans les temps passés ne connut que la méthode descendante ? L'Eglise a su mettre à profit toutes les méthodes, et spécialement la méthode ascendante, à toutes les époques et dans tous les pays. La conversion des peuples, en effet, ordinairement s'est accomplie avant celle des souverains qui les gouvernaient ; néanmoins, quand l'Eglise a pu gagner à sa cause une tête couronnée, elle a regardé sa victoire comme une grâce insigne.

(1) *Etudes Religieuses*, 20 mai 1900.
(2) 16 avril 1900.

Digitized by Google

L'Eglise n'est point exclusive. Elle bénit les nouveautés heureuses ; mais elle ne brise point ce qui est ancien. C'est là un procédé qu'elle laisse à la révolution. Elle se souvient de la parole du Maître : « *Ideo omnis scriba doctus in regno cœlorum similis est homini patrifamilias qui profert de thesauro suo nova et vetera* (1). D'un autre côté elle ne cherche point sa gloire dans l'introduction de prétendues nouveautés, si merveilleuses qu'elles puissent paraître ; elle sait que le nouveau, ordinairement, n'est que ce qui a été oublié. *Nil sub sole novum, nec valet quisquam dicere : Ece hoc recens est : jam enim præcessit in sæculis quæ fuerunt ante nos.* (2)

Mais, nous le redisons en terminant, ce sont là chez les catholiques sociaux des défauts de jeunesse. Ils peuvent disparaître avec l'expérience et une étude plus approfondie. Du reste, ils ne se rencontrent pas chez tous ; ses meilleurs chefs ont su s'en défendre. Enfin ils sont rachetés par une activité pleine de générosité et de sincérité, par un amour passionné pour l'Eglise et son chef. Les catholiques sociaux ont reçu avec enthousiasme ces paroles tombées, à leur adresse, des lèvres de Léon XIII : « Si la démocratie s'inspire aux enseignements de la raison inspirée par la foi ; si, se tenant en garde contre de fallacieuses et subversives théories, elle accepte avec une religieuse résignation et comme un fait nécessaire la diversité des classes et des conditions ; si, dans la recherche des solutions possibles aux multiples problèmes sociaux, qui surgissent journellement, elle ne perd un instant de vue les règles de cette charité surhumaine, que Jésus-Christ a déclarée être la note caractéristique des siens ; si, en un mot, la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à notre patrie (à la France) un avenir de paix, de prospérité et de bonheur. » (Allocution, 8 octobre 1898).

Nous souhaitons que ces paroles, bien comprises et fidèlement mises en pratique, deviennent pour le catholicisme social une charte de vie.

Fr. Hilaire de Barenton.
O. M. Cap.

(1) Matth. XIII — 52.
(2) Eccle. I. — 10

Digitized by Google

Digitized by Google

ETUDES FRANCISCAINES

TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE JANVIER

Le Tiers-Ordre et les Œuvres, par le P. Timothée. 5
Les Galla (exploration), par le P. Martial 20
La Primauté de N.-S. J.-C. *(suite)*, par le P. Jean-Baptiste. . 37
Un Episode de la vie de saint Joseph de Léonisse, par le P. Arsène. 52
Les Petits-Fils du Grand-Roi, par le P. Edouard. 66
Les Progrès de la Science *(suite)*, par le P. Hilaire. 81
Bibliographie. — Événements du mois. 101

NUMÉRO DE FÉVRIER

Etudes sur saint Bonaventure, par le P. Evangéliste. . . . 113
Les Œuvres populaires libérales, par le P. Ludovic. . . . 130
Une nouvelle découverte de la critique historique, par le P. Hilarin. 139
Les Galla, *(suite)*, par le P. Martial. 157
La Pénitence et ses adversaires, par le P. Prosper. 173
L'Angleterre et la guerre du Transvaal, par le P. Albert. . 184
Actes de l'Eglise Romaine, par le P. Hilaire. 210
Revue des Revues Franciscaines, par le P. Ernest. 214
Bibliographie. 218

Digitized by Google

NUMÉRO DE MARS

Les Petits-Fils du Grand Roi *(suite)*, par le P. Edouard. . . 225
Une nouvelle découverte de la critique moderne, *(suite)*, par le P. Hilarin. 240
La Réforme de l'Enseignement Secondaire, par Magdel. . . 256
De la Communication des Privilèges, par le P. Flavien. . . . 281
Le Tiers-Ordre et les Œuvres, *(suite)*, par le P. Timothée. . 294
Le travail chrétien et la Règle de Saint-François, par le P. Michel-Ange. 305
Mission des Frères Mineurs Capucins en Mésopotamie, par le P. Gianantonio. 313
La morale de Molière, *(suite)*, par le P. Camille. 323
Revue des Revues, par le P. Hilaire. 335
Bibliographie. 339

NUMÉRO D'AVRIL

La Renaissance littéraire en France, par M. A. Charaux. . . 341
L'Athéisme Contemporain, par le P. René. 353
La Primauté de N.-S. J.-C., *(suite)*, par le P. Jean-Baptiste. . 365
Les Œuvres populaires libérales *(suite)*, par le P. Ludovic. . . 376
Une page de Droit Canon, par le P. Victorius. 388
Les Galla ou Oromo *(suite)*, par le P. Martial. 403
Une nouvelle découverte de la critique moderne *(suite)*, par le P. Hilarin. 424
De la Communication des Privilèges *(suite)*, par le P. Flavien. . 440
Le Père Martin de Cochem, par le P. Eusèbe. 448
La Douleur, par le P. Léon. 456
A travers les Revues, par le P. Hilaire. 464
Revue des Revues Franciscaines, par le P. Ernest-Marie. . . 468
Bibliographie. 474

Digitized by Google

NUMÉRO DE MAI

Le Père Joseph (Poésies religieuses), par M. l'Abbé Dedouvres. 485
Le Tiers-Ordre et les œuvres *(suite)*, par le P. Timothée. . . 506
L'idée de la famille dans l'Evangile, par M. l'Abbé Saubin. . . 518
Mission des FF. M. M. Capucins en Mésopotamie, *(suite)*, par le P. Gianantonio. 525
Essai de critique sur l'Epître de saint Barnabé, par le P. Evariste. 537
La Renaissance littéraire en France *(suite)*, par M. A. Charaux. 551
Progrès de la science à la fin du XIXe siècle, *(suite)*, par le P. Hilaire. 562
Choses de Rome, *(suite)*, par le P. Hilaire. 575
Bibliographie. 581

NUMÉRO DE JUIN

Le Primauté de N.-S. J.-C. *(suite)*, par le P. Jean-Baptiste. . 589
Le Père Joseph (Poésies religieuses), par M. l'Abbé Dedouvres. 601
L'Athéisme Contemporain *(suite)*, par le P. René. 620
Les Galla ou Oromo *(suite)*, par le P. Martial. 632
Les Œuvres populaires libérales *(suite)*, par le P. Ludovic. . 653
La Famine aux Indes, par le P. Fortunat 666
L'Inspiration divine de l'Ecriture Sainte, par le P. Joseph de Léonisse 677
Le Christianisme social, par le P. Hilaire. 688

CUM LICENTIA SUPERIORUM

IMPRIMATUR :

Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 217 210

Digitized by Google